UNIV. OF MD COLLEGE PARK
31430028284950

LSC

4.9.9.9

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/renseignementsco00comi_14

1913-1914

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

1913-14

ANNÉE 1913 — 14

SH
TH
[illegible]
Supp
[illegible]
folio

N° 1

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA SITUATION DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD AU DEBUT DE 1912. — Colonel Largeau 3
LE PORT DE RABAT-SALÉ ET LE BOU-REGREG. — Enseigne de vaisseau de Carsalade 20
LE DÉVELOPPEMENT ET LES RESSOURCES DU MAROC OCCIDENTAL EN 1912. — J. Ladreit de Lacharrière 26
LA MAIN-D'ŒUVRE AU MOYEN-CONGO. — J. Leprince 38
Le rapport de la mission Chevalier 44
Chronique de l'armée coloniale 46
Renseignements divers 47
Bibliographie 48

CARTES

Rade de Rabat-Salé 23
Cours inférieur de l'oued Bou-Regreg 25
Croquis des populations du Moyen-Congo 39

LA SITUATION
DU
TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD
AU DÉBUT DE 1912

I

VUE D'ENSEMBLE SUR L'ORGANISATION DU TERRITOIRE MILITAIRE ET LE FONCTIONNEMENT DES DIVERS SERVICES

Le « territoire militaire du Tchad » a été réorganisé sur les bases actuelles par le décret du 15 novembre 1910 qui a créé le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française (1).

Il est compris entre les 8° et 19° de latitude Nord et les 11° et 20° 20′ de longitude orientale (1); sa superficie est voisine de 850.000 kilomètres carrés c'est-à-dire supérieure aux 8/5e de la France. Il occupe la majeure partie du bassin du Chari et du Tchad et offre, par suite de sa situation intermédiaire entre la forêt équatoriale et les sables libyques, une grande variété d'aspects au triple point de vue des populations, de la faune et de la flore (2).

Les divisions administratives ont autant que possible suivi les limites naturelles et respecté l'intégrité des groupements ethniques.

Le territoire militaire du Tchad comprend neuf circonscriptions qui peuvent être ainsi classées en partant du Sud :

1° Circonscriptions occupées par des nègres fétichistes, cultivateurs et sédentaires avec, çà et là, de petits îlots d'immigrés islamisés :

Moyen-Chari, chef-lieu Fort-Archambault.
Moyen-Logone, chef-lieu Béhagle.
Mayo-Kebbi, chef-lieu Léré.

Toute cette région a subi au point de vue administratif des vicissitudes variées, tour à tour rattachée au territoire civil et détachée de lui, unifiée sous une seule autorité (ancien cercle du Chari-Logone) ou fractionnée en deux ou trois circonscriptions. Ces variations prouvent que les pays arrosés par le cours moyen du Chari et du Logone sont également utiles à la région civile et à la région militaire de la colonie. Berceau d'une race solide, travailleuse et guerrière, riche grenier à mil, cette partie du territoire est un précieux appoint pour les circonscriptions moins favorisées du Sud et du Nord, de ces dernières surtout, exposées à de désastreuses sécheresses et obligées de pourvoir à un recrutement local progressivement important.

2° Circonscriptions de transition :

Baguirmi, chef-lieu Massénya.
Salamat. chef-lieu Am-Timmane.
Bas-Chari, chef-lieu Fort-Lamy.

Ces circonscriptions sont à la limite des pays fétichistes et musulmans; ceux-ci sont cependant

(1) Les territoires conquis sur le Chari après la destruction des bandes de Rabah prirent d'abord le nom de « pays et protectorats du Tchad »; ils étaient administrés par un « commissaire du gouvernement au Chari »; M. Gentil fut le premier titulaire. Puis le décret du 5 juillet 1902 réorganisant le Congo donna un nouveau statut et un nouveau nom à notre conquête qui devint le Territoire militaire du Tchad. Le décret du 11 février 1906 créa une nouvelle organisation modifiée le 15 octobre 1910.

(1) Cette longitude est voisine de celle de Mogororo, chef-lieu du district frontière silien à la latitude de Goz-Beïda.

(2) Voir la carte publiée dans l'*Afrique française*, 1912, p. 80.

en majorité, mais il y a — surtout dans la partie montagneuse du Baguirmi et du Salamat — des groupements de kirdis (1) très fermés. A cette latitude, nous commençons à entrer en contact avec des nomades pasteurs auxquels la tsétsé ferme l'accès du Moyen-Chari et qui ne peuvent vivre qu'en des districts très localisés du Moyen-Logone et du Mayo-Kebbi. La partie nord du Baguirmi, la région comprise entre Am-Timmane et le Ouadaï sont d'excellents terrains de parcours pour les éleveurs.

3° Circonscriptions de nature soudanienne :

Kanem, chef-lieu Mao.
Batha, chef-lieu Ati.
Ouadaï, chef-lieu Abéché.

Toutes trois sont coupées par le parallèle 14, qui, dans toute l'Afrique française, est l'axe de la région véritablement propice aux pasteurs de bovidés.

Le chef-lieu du territoire militaire du Tchad est Fort-Lamy, sur le Chari, en face de la résidence allemande de Kousseri. La ville a été créée par décision du commissaire du gouvernement le 29 mai 1900. Le commandant du territoire, le chef de corps et les chefs des divers services y résident (2).

Le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, créé le 1er janvier 1911, y a sa portion centrale. Il a compris pendant l'année 1911 douze unités ainsi réparties :

Kanem, 4e et 7e compagnies.
Batha, 3e compagnie.
Ouadaï, 5e, 8e, un peloton de la 9e, 10e, 11e, 12 et 1re compagnie (compagnie mobile).
Bas-Chari, 2e compagnie.
Moyen-Chari, 6e compagnie.
Salamat, 2e peloton de la 9e compagnie.

Les 4e, 3e, 5e, 9e, 2e et 6e compagnies ont rempli le rôle « d'unités d'occupation », assurant la police des circonscriptions, la rentrée de l'impôt, etc.; les 1re, 10e, 11e et 12e compagnies ont constitué, d'août à décembre 1911, une troupe de manœuvre prête à toute action intérieure ou extérieure (3). Les 7e et 8e compagnies (méharistes) étaient destinées à l'action lointaine (4). Enfin, la 5e compagnie avait incorporé la section d'artillerie de montagne de 80 millimètres, et la section montée de la 1re compagnie, renforcée de 50 goumiers payés par le budget local, constituait un escadron mixte de 80 sabres.

Depuis le 1er septembre 1906, le service de l'intendance fonctionne à Fort-Lamy. Pendant l'année 1911, la « 4e sous-intendance » a été dirigée par un adjoint à l'intendance résidant au chef-lieu.

Dans le territoire militaire du Tchad, le service de santé dont le fonctionnement est fixé par le « règlement du 3 novembre 1909 » comprend des médecins dépendant du service colonial (corps ou service général) et du service local. Tous concourent au service de l'assistance indigène. A Fort-Lamy fonctionne une infirmerie régimentaire ; des postes médicaux ont été créés à Mao, Ati, Abéché, Goz beida, Fort-Archambault (1).

Le service du Trésor, organisé dans le territoire militaire par arrêté du commissaire général du 7 mai 1906, est dirigé depuis le 18 septembre de la même année par un préposé payeur en résidence à Fort-Lamy. Quant au service financier qui existe au chef-lieu depuis le 27 août 1906 et dont le chef jusqu'en 1910 était un officier du corps de l'intendance, il a eu pendant l'année 1911 un fonctionnement distinct.

II

SITUATION POLITIQUE DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD PENDANT L'ANNÉE 1911

L'année 1910 s'acheva pour le territoire militaire du Tchad sur le malheur de Doroté (9 novembre). La mort du commandant du territoire et de ses collaborateurs immédiats, les pertes subies par la troupe, le retentissement qu'eut l'événement dans le Ouadaï, la nécessité de renforcer nos effectifs dans l'Est au détriment des autres circonscriptions (2), le regain d'activité que déployaient nos adversaires du Massalit et de l'Ennedi arrêtèrent pour un moment l'essor de notre occupation. D'un autre côté, le Kanem, décapité depuis le mois d'août de ses plus riches éléments nomades qui, à la suite du chikh Ahmed, étaient partis en dissidence, était condamné à subir les agressions répétées des partis borkouans excités, renforcés et renseignés par les transfuges.

Au début de 1911, la situation politique du territoire était la suivante. Au Nord, au Borkou, des senoussistes recevant de Koufra des instructions peut être pacifiques, mais dont, malgré leur communion d'idées avec le successeur du mahdi, ils ne tenaient point compte parce que, de leur point de vue local, la guerre seule leur permettait de vivre et de grossir leurs rangs (3). Depuis le désastre de Ouachenkalé (17 novembre 1909) où Abdallah Toouir lui-même avait dirigé les assaillants, nous étions restés immobiles sur tout le front, et cette abstention — imputable

(1) Le nom de kirdi est donné par les musulmans du Tchad à tous ceux qui ne sont pas des adeptes de la religion de Mahomet; il équivaut au terme païen; aux yeux des islamisés, les chrétiens aussi sont des kirdis; dans le langage administratif courant ce mot est réservé aux populations fétichistes du Sud du territoire.

(2) V. *Fort-Lamy chef-lieu du territoire du Tchad*, par le lieutenant Ferrandi, *Afr. Fr.*, 1912, *Revs. Col.*, p. 101.

(3) Elles ont été employées principalement, la 1re et la 10e à la répression de la revolte des Kodoï, Haouah, Abker, etc., la 1re s'est portée en avril contre les bandes soriennes menaçant le Tama; enfin, les 1re, 11e et 12e ont pris part à la colonne d'observation et d'occupation du Sila.

(4) La 7e a opéré en février contre les senoussistes du Djourab — en juillet dans l'Ennedi et le Kipki; — la 8e a pris part aux colonnes de répression du Ouadaï, après un raid dans l'Ennedi contre les bandits de Beskéré.

(1) Les 3 premiers existaient en 1910, le 4e a été créé fin 1911, le 5e, par manque de personnel, n'a pu l'être qu'au début de 1912 mais il était prévu dès 1911.

(2) Celle du Moyen-Chari fut même un moment complètement dégarnie.

(3) La guerre seule pouvait leur permettre d'acheter du grain (très cher au Borkou), du beurre des vêtements. Les nomades au Borkou ne possèdent point de datteraies; or, la datte est le seul produit agricole abondant de ce pays.

surtout à l'inorganisation des unités méharistes et à la défection des nomades — était interprétée comme un aveu d'impuissance contre les gens de la zaouïa de Galakka qui avaient victorieusement résisté à l'attaque de vive force du 25 septembre 1908 (colonne du capitaine Cellier) (1). Les rezzou se multiplièrent donc au détriment de nos protégés du Kanem et, au début de 1911, la subdivision de Zigueï tout entière, le Chittati, le Manga, la rive occidentale du Bahr-el-Ghazal entre Moussoro et Goudjour, Tiné et Fantrasson, étaient complètement désertées ; près de la moitié du Kanem était ainsi abandonnée, et c'étaient ses parties les plus propres à l'élevage ; les chameaux, dont cette circonscription avait possédé en 1904 six ou sept milliers, étaient tombés à moins de mille, c'est-à-dire que la remonte des fractions méharistes de l'Ouest (7e et 4e compagnies) pouvait être considérée comme à bref délai impossible.

Au Bahr el-Ghazal, cette situation déplorable avait eu un écho immédiat chez les populations krédas et kécherdas toujours disposées à pêcher en eau trouble. Le poste de Moussoro était impuissant à assurer l'ordre chez ces riches pasteurs et les agressions, vols à main armée, fuites au Borkou, devenaient des incidents quotidiens à 150 kilomètres de Mao où nous sommes installés depuis onze ans.

Plus à l'Est, la situation politique des confins n'était pas meilleure. Dans l'Ennedi, jusqu'alors resté complètement en dehors de l'action de nos détachements, pays montagneux, aux gorges abruptes, aux cirques naturellement défendus par des barrières rocheuses élevées et réputées infranchissables, riche en points d'eau inépuisables et suffisamment pourvu de pâturages, s'étaient peu à peu rassemblés tous les nomades de race arabe et touareg que le souci de conserver leurs chameaux avaient éloignés des palmeraies borkouanes, malsaines à ces animaux : Medjabrés, Touareg, Bideyat, Goranes, Ouled-Sliman du Kanem, Morarba, Zoueys de Djalo et de Koufra, etc., croyaient trouver dans le « djebel » ouadaïen un sûr refuge. Un homme autoritaire et influent, Si Saleh Abou Kreïmi, senoussiste, qui s'était peu à peu détaché de la confrérie dont les directions trop pacifiques le gênaient et qui, vivant de pilleries, ne respectait plus les passeports délivrés par Koufra aux caravaniers désireux de se rendre au Ouadaï, avait groupé autour de lui de solides éléments de résistance dont il offrit le concours à Doudmourrah lors des affaires de Kapga-Biltine (au début de 1910) et de Doroté (novembre 1910). Pendant un an, aucune caravane de la Cyrénaïque ne put passer ; la dernière, partie de la côte en juin 1910, fut retenue à Beskéré, résidence habituelle de Si Saleh, pendant six mois, fut obligée de s'alléger à son profit d'une partie de ses marchandises, et ses membres durent, pour prendre la route du Sud, jurer sur le Coran qu'ils iraient non à Abéché, mais à El-Facher.

L'action de ces senoussistes était d'autant plus néfaste qu'elle se soudait à celle du Massalit, resté malgré les apparences, hostile et inféodé à la cause de Doudmourrah.

De ce côté, en effet, les opérations conduites en janvier 1911 par le chef de bataillon Maillard, quoique ayant obtenu des résultats précieux (1),

LE SULTAN HASSEN DU FITTRI, CHEF DES BOULALAS (2)
devant une des cases en ruines du poste de *Yao*, qui résista en 1905 à l'assaut du Ouadaï (mai 1912).

n'avaient pu désarmer complètement ces populations guerrières, grisées par les événements du mois de novembre précédent et entretenues dans leur hostilité par Doudmourrah et ses derniers fidèles. Nos troupes rentrées à Abéché, les Massalits s'abstinrent de nous attaquer, mais les va-et-vient de leur sultan, de l'Ouadi-Baré à l'Ouadi-Kadja, les mouvements de Doudmourrah, les nouvelles tendancieuses constamment mises en circulation, ne laissaient pas de gêner considérablement notre action dans l'Est ouadaïen, au début de l'année 1911.

De ce côté encore, une lourde menace pèse sur nous : le sultan Ali Dinar, du Darfour, n'a pas été réduit à l'impuissance par notre succès de Greda (7 avril 1910) ; la défaite d'Adoum-Roudjal n'a diminué que de peu ses moyens. On le voit bien en décembre 1910, janvier et février 1911, où, pendant que le commandant Maillard est occupé au Massalit, les Foriens envahissent le Guimr, installent Amadou Beyda à la place de notre protégé Idriss et pénètrent au Tama par Birroc. Tandis qu'Ali Dinar insulte dans ses lettres Hassen

(1) La zaouïa de Galakka a été prise en avril 1907 par le capitaine Bordeaux ; redevenue, malgré sa destruction, un centre d'hostilité et de pillage, elle fut attaquée le 25 septembre 1908 par le capitaine Cellier, mais ayant été refaite et fortifiée dans l'intervalle, dotée d'un armement à tir rapide et d'abondantes munitions, elle résista à un assaut et à un siège de deux jours. Depuis, ses moyens de défense se sont encore accrus et elle est restée inviolée.

(1) Le commandant Maillard, à la tête de 500 fusils, parcourut en tous sens le Massalit, infligea à Andoka une série d'échecs désastreux dont les principaux, Doroté (23 janvier 1911) et Soubach (26 janvier) coûtèrent à l'ennemi plusieurs centaines d'hommes et détruisit les villages rebelles.

(2) Photographies du lieutenant Ferrandi.

le « chrétien noir », son lieutenant, Ouel Holé, razzie 12 villages, enlève 1.200 bovidés. Le 16 février 1911, l'ex-aguid ouadaïen Abou Sekkine conduit ces mêmes bandes à un nouvel assaut du Tama et c'est encore 180 personnes et 3.000 bœufs qui prennent le chemin d'El-Facher. Ces attaques ont dans le Ouadaï oriental une répercussion profonde ; elles font sentir leur effet jusqu'au Sila dont le sultan Bakhit, bien que venu à nous spontanément en 1905, traverse à ce moment une crise d'inquiétude et semble s'abandonner au parti qui, à Goz-Beïda, nous est hostile.

Les quelques caravaniers ou pèlerins revenant du Sila ne tarissent pas en dénonciations sur les intrigues qui se nouent chez les Dadjos et dont le but sera de prendre part à la curée générale prochaine. Il n'est pas jusqu'aux événements de N'Délé qui ne soient utilisés contre nous. Les fils de Senoussi, d'ailleurs, sont au Hadjer-Djellab ; ils ont assez de partisans et d'armes pour nous nuire et, au début de 1911 (avril-mai), Foufouni a envahi le Rounga à la tête d'une centaine de fusils ; ce malheureux pays est dévasté, Kouga occupé par les pillards et le bruit court que Bakhit a donné asile à de nombreux bazinguers qu'il a incorporés dans ses « bannières ».

C'est donc autour de nous, depuis le Borkou jusqu'au Rounga, un vaste demi-cercle de partis hostiles, agissant heureusement sans entente, mais qui ne trouvent en face d'eux qu'une 5e compagnie dispersée en escortes, convois et garnisons de postes, une compagnie méhariste (8e) inorganisée, une 9e compagnie scindée en deux tronçons distants de 400 à 500 kilomètres, un personnel réduit et une réserve mobile (1re compagnie) bien entraînée et solide, mais sollicitée en même temps par les objectifs les plus divergents et les moins vulnérables qui soient par suite de leur distance et de leur mobilité.

Dans le Sud du territoire, nous sommes moins menacés; la situation est même très sûre, mais à la condition que les garnisons du Moyen-Chari et du Moyen-Logone restent inactives dans leurs postes et ne demandent aux indigènes aucun témoignage de soumission, ni de collaboration. Sur la rive droite du Chari, abandonnée à elle-même (1), les résultats obtenus par plusieurs années d'administration ont été perdus ; Am Timmane est pratiquement coupé de Fort-Archambault et Tiès et Mbangas sont ouvertement hostiles. Sur la rive gauche, les indigènes du Bahr-Sara fuient à l'arrivée de nos détachements ou tendent des embuscades aux isolés, comme aux premières heures de notre pénétration sur le Moyen-Chari.

Le territoire à ce moment traverse la plus grave des « crises de croissance » : c'est que, subitement agrandi du Ouadaï, il n'a pu recevoir à temps les renforts indispensables pour assurer les progrès de notre pénétration ni même conserver le simple *statu quo*.

PANORAMA DE LA VILLE D'ABÉCHÉ PRIS DE LA TERRASSE DU PALAIS DU SULTAN

Au premier plan, les dépendances du palais. Au loin, le rocher qui est enclavé dans le poste français. On voit la partie orientale de la ville (juin 1912).

Et c'est au moment où les ennemis de l'extérieur deviennent le plus pressants, au moment où Ali Dinar fait envahir le Kapka par son frère Ibrahim Haroun, qui, à la tête de 800 cavaliers, razzie ce pays, menace le Tama et oblige au début d'avril la compagnie de réserve (capitaine Chauvelot) à marcher sur Rahad-Andour et Tiné (2 mai) pour chercher un contact qu'on lui refuse, c'est au moment où, devant les appels répétés des caravaniers prisonniers à Beskéré, le chef de bataillon Hilaire s'éloigne d'Abéché pour conduire à Beskéré, contre les bandes de Si Saleh, la 8e compagnie (2) et la section d'artillerie (3), que le Ouadaï est secoué tout entier par une révolte intérieure qui mit à une rude épreuve — avant l'arrivée des renforts accordés en décembre 1911 par le Parlement — les troupes en service dans la circonscription.

Ce mouvement général de rébellion fut dû à

(1) En 1910, les troupes d'occupation du Moyen-Chari, sans cesse tenues en éveil et mises à contributions par les événements du Ouadaï et de N'délé, durent renoncer à toute administration; la 6e compagnie, au début de 1911, avait pour tout cadre officier, un capitaine (le lieutenant était depuis un an employé au Ouadaï); il y avait en tout à la compagnie, 9 tirailleurs sénégalais, les autres étant des Saras ou Arabes du Bas-Chari.

(2) Installée à Arada depuis le 4 avril.

(3) Le chef de bataillon Hilaire s'empara des troupeaux de Kaossen les 13 et 14 mai, et se heurta à Kafra le 20 à Si Saleh, qui fut mis en fuite.

des causes complexes où l'on a pu discerner les exactions commises en pays O.Djema et Kodoï par des agents d'Acyl, les excitations de Doud-

ABÉCHÉ

Devant la porte du palais du sultan Acyl, des femmes de confiance viennent d'apporter le repas du maître : plats de couscous, moutons rôtis entiers. Il est midi (7 janvier 1912).

mourrah, et aussi la haine de l'étranger chez des populations dont les sultans d'Abéché eux-mêmes n'avaient jamais pu obtenir une soumission sans réserve.

Les premiers symptômes de mécontentement se manifestèrent le 21 mai, jour où le fakih Erbih conduisit à Abéché une députation de Kodoïs qui protesta contre le paiement en argent de l'impôt; les derniers soubresauts de la révolte furent maîtrisés dans les premiers jours d'août par la concentration à Marba (3 août) de près de 500 fusils auxquels, par une fuite rapide, échappa notre dernier adversaire, l'aguid El Djeadné Abdallah, dignitaire de Doudmourrah.

Ce furent donc deux mois passés de troubles et d'agressions pendant lesquels les routes furent toutes coupées, les petits postes impuissants à se ravitailler, nos auxiliaires livrés à eux-mêmes défaits et les troupes régulières victorieuses seulement parce que la leçon de Doroté avait porté ses fruits et que nos adversaires ne disposaient point de fusils (1).

Des compagnies du bataillon de réserve, seule la 10e a pu donner; les 11e et 12e unités n'arrivent qu'en octobre au moment où Doudmourrah, las de la lutte, ayant vu s'évanouir ses dernières chances de nous vaincre, renseigné sur l'importance des renforts annoncés d'Ati, mis en demeure par Andoka de chercher un refuge hors du Massalit, convaincu que nous lui ferions un accueil généreux, se décide à solliciter notre aman et nous prévient de sa présence à Sirbakhal et de ses intentions.

Doudmourrah, surtout dans les derniers mois de son séjour au Massalit, n'était point par lui-même un adversaire bien redoutable, mais sa résidence était le centre de toutes les intrigues et sa présence à notre frontière aurait suffi à empêcher toute expansion de notre occupation; après sa soumission, au contraire, nous avons pu, pendant les derniers mois de l'année 1911, employer les 11e et 12e compagnies à étendre notre autorité jusqu'aux limites que la logique, l'histoire et le respect des traités doivent donner à notre pénétration.

Du côté du Massalit, les derniers malentendus se sont dissipés; du 22 novembre au 23 décembre, le chef de bataillon Garnier reconnaît, avec 400

LE SULTAN BAKHIT DU SILA DEVANT SA SALLE D'AUDIENCE A GOZ-BEIDA

Il est entouré de ses fidèles et tient à la main le sabre que lui a donné le lieutenant Vasseur, mort depuis à l'Ouadi-Kadja (1er janvier 1912).

fusils, le pays massalit Ambouze et Ali, sans éveiller la moindre crainte chez Andoka; celui-ci nous donne même des preuves évidentes de bonne

(1) La révolte éclata alors que le commandant Hilaire était encore à Arada, revenant de l'Ennedi. Le capitaine Chauvelot, chargé à Abéché de l'expédition des affaires, fut prévenu le 5 juin que des agents d'Acyl avaient été malmenés en pays kodoï; il partit aussitôt avec la 1re compagnie et soutint une série d'engagements victorieux : Dielkane, 4 juin, N'Gatagara le 6, Dembé le 8. C'est là qu'il opéra sa liaison avec le commandant Hilaire qui était descendu d'Arada en apprenant que les pays haouali et kodoï se soulevaient et que le Dr Pouillot avait été à N'Gazéré, le 5 juin, la première victime des furieux. Le commandant Hilaire parcourt alors la région kodoï et O. Djemma et bat les rebelles à Biltine le 11, à Gamara et M'Baïaye le 13, à Ouarchak le 14; le 17, il rentre à Abéché, laissant le capitaine Chauvelot à Ouarchak, où deux nouvelles attaques sont repoussées.

Cependant, le Kadianga, puis les pays abker et marfa (Sud-Est d'Abéché) se sont révoltés; Ziber, frère d'Acyl, a été tué le 6 juin près de Mourrah : Adri Matar, le 20, à Idelgara, est resté péniblement maître du terrain; le capitaine Chauvelot vient rétablir les affaires de nos auxiliaires ouadaïens et descend sur Chokkoyan, où il se heurte inopinément à Doudmourrah, qui vient prendre part à la lutte; l'ex-sultan est battu et s'enfuit, tandis que le commandant Hilaire arrive le 1er juillet et prend le commandement des opérations contre les Abkers qu'il défait le 3 juillet à Menga. A ce moment le Sud et le Nord du Ouadaï ont été maîtrisés. Cependant, au Sud-Est d'Arada, la 8e compagnie, après avoir battu les Mararit les 12 et 13 juillet à Tonio et les Kodoïs à Malenguen et à Ourou les 19 et 23, est subitement attaquée le 1er août à ce même puits d'Ourou par l'aguid Djeadné de Doudmourrah, Abdallah, qui vient rallumer l'hostilité des chefs locaux prêts à se soumettre; il est repoussé sur Lemba et rentre au Massalit, échappant à notre gros rassemblement de Marba. La révolte se termine par la tentative avortée d'Abdallah.

volonté : il facilite l'exhumation par le lieutenant Detchebarne (3 au 10 décembre), sur le lieu même du combat de Doroté, des restes de l'adjudant Noël, il nous rend par l'intermédiaire d'Ahmed Fadjiak, ex-aguid Mahamid, 80 fusils tirant la cartouche 1886 et provenant des prises faites sur nous à l'ouadi Kadja (4 janvier 1910), il rétrocède enfin au Ouadaï la rive droite de l'ouadi Azounga sur laquelle, depuis plusieurs années, les Massalit ont débordé.

La tranquillité, enfin reconquise du côté du Massalit, nous permit de régler définitivement le sort du Sila.

Bakhit avait eu, au moment où nous étions assaillis par tant de difficultés, une conduite suspecte ; il avait tout au moins donné des gages au « parti de la guerre » comme on appelait alors à Goz Beïda celui de Dahab, fils aîné du sultan. De plus, il avait été desservi près de nous d une façon continue et précise, par les pèlerins revenant de la Mecque et surtout par les Arabes siliens que nous avons appris depuis à mieux connaître. En tout cas, le Sila, revendiqué — au mépris de toute vraisemblance — par l'orgueilleux Ali Dinar, pouvait être subitement occupé par le sultan forien nous plaçant en face du fait accompli et entretenant ensuite sur un de nos flancs, un foyer d'intrigues incessantes qui nous auraient immobilisés.

Aussi, le 25 décembre 1911, le commandant du territoire réunit il, à Am-Guereda, sur le Batha, une colonne des trois armes, forte de 800 fusils (1) et sabres et de deux pièces de canon pour marcher sur Goz-Beïda et y relever notre drapeau qui, depuis la reconnaissance du lieutenant Vasseur et du capitaine Fiegenschuh (mort depuis à l'ouadi Kadja), avait cessé d'y flotter.

Bakhit, prévenu de nos intentions pacifiques et faisant confiance aux Français dont il a reçu, depuis 1903, la promesse d'aman, n'oppose à notre occupation aucune résistance ; le 1er janvier, la colonne entre à Goz Beïda où elle reste dix jours et commence l'édification du réduit de la garnison (12e compagnie).

Au Tama, depuis la marche de la 1re compagnie sur Rahad-Andour (mai 1911), Ali Dinar n'a plus paru ; il a continué à piller les caravaniers et les pèlerins dont les plaintes répétées ont été au fur et à mesure enregistrées et transmises à l'autorité supérieure, mais il a cessé d'envoyer chez nous ses réguliers ; à peine dans les derniers mois de l'année 1911, un petit parti forien — sans caractère officiel — a-t-il essayé de venir razzier les misérables Kapgas ; surpris dans une gorge abrupte par les montagnards exaspérés, il a été presque entièrement détruit.

De ce côté, fin 1911, la situation est également nette. Nous n'avons pas de garnison à Niéry, mais notre détachement de Toumtouma est à portée d'intervenir à la moindre alerte et les relations entre le Tama et Abéché sont fréquentes et cordiales.

Les senoussistes, eux aussi, semblent s'être résignés à cesser leurs rapines pour éviter nos dures ripostes. L'expédition du commandant Hilaire avait nettoyé l'Ennedi, mais il était permis de se demander si les résultats acquis l'étaient bien définitivement, surtout après la révolte d'une grande partie du Ouadaï qui, exploitée contre nous, redonna confiance à tous les agitateurs. C'est pour ne pas laisser à nos adversaires le temps de se réorganiser que le commandant Colonna reçut l'ordre de conduire les méharistes de Zigueï dans les anciens repaires du Djebel (juin-juillet).

A ce moment, la circonscription du Kanem pouvait être sans danger dégarnie de son unité d'action extérieure, car les dissidents du Borkou venaient de recevoir pour la première fois depuis deux ans une leçon sévère.

Pendant l'année 1910 et au début de 1911, sûrs de l'impunité, les éléments de désordre du Borkou s'étaient progressivement avancés vers le Sud et avaient établi leurs campements en plein Djourab tout comme en 1903, au lendemain de notre conquête du Kanem. C'est là, à Foukka, en février 1911, que le capitaine Cauvin les surprit et leur infligea une défaite complète qui leur coûta plus de 400 chameaux. En désordre, Ouled-Sliman du chikh Ahmed et Zoueys avaient regagné le Borkou d'où ils ne tentèrent plus que des coups de main isolés, ayant plutôt les allures de vols individuels que de rezzous.

Le commandant Colonna, avec la 7e compagnie, se porta donc sur Koro-Toro qu'il atteignit le 22 juin 1911 (1) et sur Kadjemeur (2 juillet) où il trouva une fraction méhariste de la 8e compagnie, il se rendit à Kapka et Orba (14 juillet) à la limite extrême du Zaraoua ouadaïen ; puis, remontant vers le Nord par Am-Djeress, Kafra, Beskéré, Archeï Oueïta, il balaya le Djebel qu'il trouva presque entièrement inhabité et où les quelques Goranes et Bideyats rencontrés n'opposèrent aucune résistance. La colonne regagna Mao le 31 août ayant complété la reconnaissance de l'Ennedi définitivement évacué par Si Saleh et ses bandes (2).

La fin de l'année 1911 a donc amené chez nos adversaires du Nord et de l'Est (3) une réelle détente ; le fait qui, à ce point de vue, a le plus de signification, est la démarche que fit auprès des Français le plus irréductible des dissidents, Saleh Maghaboune, cheik des Morarba, qui, dès 1900, avait évacué devant nous le Kanem ; en décembre 1911, Saleh fit tenir au commandant du territoire une lettre conçue en termes déférents, où il

(1) Avec les auxiliaires armés de lances, c'est près d'un millier de combattants qui pénétra au Sila.

(2) Depuis le 28 mai 1912, quatre gardes-pavillon (tirailleurs de la 11e compagnie) résident auprès de Hassen.

(1) Ce point d'eau, le plus important de nos confins nord, n'avait pas été visité depuis le mois de juin 1909.

(2) Si Saleh et Kaossen, réfugiés au Dar Four, furent maltraités par Ali Dinar et enrôles de force dans ses bannières ; les Touareg et une partie des Zoueys purent se sauver fin 1911 et revenir au Borkou après avoir soutenu contre les réguliers d'Ali Dinar une série d'engagements. Si Saleh est resté prisonnier.

(3) En août 1911, le capitaine Rifky vint planter le pavillon ottoman à Aïn-Galakka ; les réserves nécessaires furent faites par l'autorité française locale qui entretint, d'ailleurs, avec l'officier turc les relations les plus cordiales.

exprimait le désir de vivre avec nous en bonne intelligence et nous remerciait d'avoir bien traité les femmes de sa tribu que nous avions trouvées dans l'Ennedi, mourant de soif, après la fuite de leurs maris. Des Morarba portèrent cette lettre à Abéché, tandis qu'une grande partie des transfuges du Kanem (août 1910) regagnaient cette circonscription, amenant avec eux des Guédadfa et des Tédas qui entraient pour la première fois en rapports avec nous (1). Les conséquences désastreuses de l'exode de 1910 ont donc été presque complètement réparées; il ne reste plus à ceux qui sont revenus qu'à reconstituer leurs troupeaux ruinés par leur malheureuse tentative.

Dans le Sud du territoire, les bandes du Hadjer-Djellab, dont nous avions craint un moment qu'elles coopérassent avec les Siliens pour nous créer sur le Salamat ou dans le Ouadaï méridional de graves difficultés, ne purent rien contre nous. Foufouni avait envahi le Rounga et pris Kouga dans les derniers jours de mai 1911. Appelé par les populations dont le pusillanime sultan Zakaria avait fui devant l'envahisseur, le lieutenant Fouchet se porta, par une marche rapide, sur Kouga qu'il trouva évacué ; le 7 juin à Bahr-Badié, il fut assailli à la première heure du jour par la troupe de Foufouni qui fut dispersée et en partie anéantie ; ce fut là, jusqu'à ce jour, la dernière invasion du Rounga.

Cette province, en effet, bien qu'elle ne soit pas occupée en permanence, peut être considérée comme mise à l'abri des razzias, depuis la fin de l'année 1911, par le renforcement de la garnison d'Am-Timmane, devenue portion principale de la 9e compagnie. Le fakih Laham, agent apprécié du poste, est resté pendant plusieurs semaines au Rounga sans rien y trouver de suspect (2) et depuis, au début de 1912, la situation s'est encore améliorée à la suite de tournées faites par les officiers d'Am-Timmane à la tête de 50 tirailleurs.

Sur le Moyen-Chari et le Moyen-Logone, nos progrès ont été surprenants ; dès le mois de mai, le capitaine Cros dont les effectifs européens et indigènes ont été renforcés réoccupe le poste de Goundi, sur la rive gauche du Bahr-Sara (3). Il passe ensuite dans le pays Sara-Démi (rive droite du Chari), crée le poste de Kiyabé, groupe les M'Bangas sous le commandement de Ouya — un ancien chef de bande de Rabah — et les Djingés sous celui de Toroba qui a le même passé qu'Ouya. Ce poste tiendra la route du Bas-Salamat, assurera les communications du territoire avec N'Délé par N'Dioko et ramènera le calme dans une région qui a souffert plus qu'aucune autre des pillages du Ouadaï et du Kouti.

Dans le Sud, sur le moyen Bahr-Sara, l'adjudant Bœuf, en mars, occupe Moïssala au centre d'un pays retourné à la barbarie ; en mai, il réduit Bongo; en juin et juillet, il s'attaque aux M'Bayes contre lesquels il soutient plusieurs engagements (Bedoa, 5 juillet) ; du 1er au 17 juillet, il obtient le versement et l'évacuation sur son poste de 4.000 charges de mil.

Le mois de juin est employé par le capitaine à soumettre les Tiés et les M'Bangas qui refusent de venir au poste ; reconnaissances et embuscades se succèdent (Ganga, le 20 juin) jusqu'à ce que la lassitude conduise les Saras-Démis sur la route de Kiyabé.

Fin juillet, une opération d'ensemble est entreprise contre les M'Bayes relevant de Moïssala; le 30, est réduit Maguèré, village du chef rebelle Boguiom ; le 19 août un poste provisoire est créé à Bediongo ; le 21, Bangoul et Pen sont reconnus et les habitants voient briser sévèrement leur résistance. Cependant, Moïssala, dégarni de presque toute sa garnison, est attaqué le 7 septembre par les Batas du Sud. Grâce à l'héroïsme du sergent sénégalais Koro-Doumbia, le poste résiste victorieusement jusqu'à l'arrivée du sous-lieutenant Bœuf qui, le 11, inflige aux révoltés à Bendogo, un sanglant échec.

En octobre, de ce côté, l'adjudant Bonnaud (successeur du sous-lieutenant Bœuf) doit reprendre contre les Batas de nouvelles opérations ; les 6 et 7, il disperse les groupements de Maniama et de Ougo. Mais pour obtenir des résultats décisifs, il faudra là encore recourir à des opérations d'ensemble ; entamées le 14 décembre et dirigées par le lieutenant Vian, elles avaient amené aux derniers jours de 1911 la soumission du chef bata rebelle Ouokindjia (1).

En résumé, au 31 décembre 1911, notre occupation a partout atteint dans le territoire militaire du Tchad les limites que lui ont reconnues les traités, ou fixées, en ce qui concerne le Borkou, les instructions ministérielles ; grâce au bataillon de renfort accordé par le Parlement, de nouveaux postes ont pu être créés ou réoccupés. Le tableau ci-après les énumère.

III

ORGANISATION DES CIRCONSCRIPTIONS

Kanem (2). — Avec le Baguirmi, le Moyen-Chari et le Bas-Chari, c'est la circonscription la plus anciennement occupée; c'est de toutes celle qui est le mieux en mains. Son chef-lieu est Mao, résidence de l'alifa Mala.

Le Kanem a une superficie approximative de 85.000 kilomètres carrés, et une population recensée de 131.039 habitants; c'est la région du

(1) Depuis, Abdallah Toouir et Kaossen ont écrit au commandant du territoire militaire et exprimé des sentiments analogues.

(2) Au début de 1912 (mars) le sultan Zahrouk qui avait été déposé en 1911 sur la foi de renseignements inexacts et qui d'ailleurs est le seul Roungalien offrant quelques garanties d'autorité et d'énergie a été rétabli dans son pouvoir.

(3) Ce point est indispensable à tenir si on veut maîtriser la traite vers le Baguirmi.

(1) A la date du 1er juillet 1912, le Moyen-Chari est complètement pacifié et notre autorité s'y affirme partout nettement.

(2) On a calculé la superficie du Kanem et du Ouadaï en fixant à ces circonscriptions vers le Nord une limite arbitraire : le parallèle de latitude 15°; en réalité le Borkou occidental est une dépendance du Kanem au même titre que le Borkou oriental est une dépendance du Ouadaï; c'est pour cela qu'il a été ajouté aux neuf circonscriptions le paragraphe intitulé : régions sahariennes.

Circonscriptions	Postes existant en 1910	Postes créés	Postes réoccupés	Détachements méharistes réorganisés
Kanem.....	Mao		Bol (août)	Peloton du Manga (Zigueï)
—	Rig-Rig		N'Gouri (1)	Peloton du Bahr-el-Ghazal (Moussoro) octobre 1911 (2)
—	Massakory			
—	Zigueï			
—	Moussoro			
Batha.....	Ati	Mongo a remplacé Boullong (mars)		Section montée de l'O. Rime (avril)
—				
—	Boullong			
Ouadaï.....	Abéché	Arada (avril)		
—	Bir-Taouil	Am-Dam (avril)		
—	Haraze	Toumtouma en remplacement de Bir-Taouil		
		Oum-Hadjer (décembre)		
		Goz-Beïda —		8e compagnie méhariste placée à Arada le 4 avril
		Kallim —		
		Am-Gueréda —		
Bas-Chari.....	Fort-Lamy			
Baguirmi.....	Massénya			
—	Bokoro			
—	Melfi	Miltou en remplacement de Doumraou (septembre) (3)		
—	Doumraou			
Salamat.....	Am-Timmane	Aboudeïa (décembre)		
Moyen-Chari....	Fort-Archambault	Kiyabé (mai)		
		Moïssala (mars)	Goundi (mars)	
		Bediondo (juillet)		
Moyen-Logone...	Béhagle	Doba (décembre)		
Mayo-Kebbi.....	Léré	Fianga (avril) en remplacement de Binder		
—	Binder			

Total des postes en 1910 : 20 — en 1911 : 35

territoire, avec le Ouadaï, où le mélange de races est le plus complexe. Il est divisé en six subdivisions :

1° Mao (Kanembous proprement dits, Goranes (Toubbous du Chittati, Tedas Djagadas, Dorgodas, Médéléa), Arabes (Oulad-Sliman, Morarba, Hassaouna).
2° Rig Rig (Goranes, Toubbous, Kanembous de Mattégou, Bouddoumas du Tchad).
3° N'Gouri (Kanembous, Haddads, Toundjers).
4° Moussoro (Goranes, Krédas, et Kécherdas).
5° Bol (Kouris du Tchad, Kanembous, Bouddoumas du Tchad).
6° Massakory (Kanembous, Haddads, Kouris du Tchad).

Densité kilométrique moyenne : 1,54.

Batha. — Circonscription occupée en 1907, primitivement appelée cercle du Fittri. Chef-lieu Ati. C'est d'Ati que partit la première compagnie pour s'emparer d'Abéché, après avoir soutenu contre les Ouadaïens les combats de Dogotchi et de Djoua (avril-juin 1908). La superficie de la circonscription est voisine de 52.000 kilomètres carrés. Sa population recensée est de 111.093 habitants.

Le Batha est une région de beaux pâturages qu'exploitent de grandes tribus nomades.

La circonscription est fractionnée en deux subdivisions : Ati et Mongo.

1° Ati, sur le Batha (Koukas, Boulalas, Dadjos, Arabes Zébadas, Djeadnés, Missyriés, etc., Goranes de l'ouadi Rime).
2° Mongo, entre Abou-Telfan et Guéra (Kirdis montagnards de l'Abou-Telfan et du Guéra, Dadjos, Arabes Imer).

Densité kilométrique moyenne : 2.

Ouadaï. — Circonscription occupée le 1er juin 1909, appelée « protectorat ouadaïen » jusqu'en novembre 1909.

Chef-lieu Abéché, ancienne résidence des sultans. La superficie du Ouadaï est de 90.000 kilomètres carrés environ ; sa population est au moins de 869·000 habitants.

Sa densité kilométrique moyenne est de 8,6. Elle est divisée en cinq subdivisions :

1° Abéché (Ouadaïens proprement dits, Goranes Kapgas et Cherfadas, Baguirmiens de Mourrah, Arabes Missyriés).
2° Oum-Hadjer (Mesmedjé, Goranes de Haraze, montagnards Moubis, Arabes Missyriés).
3° Toumtouma (Ali, Massalit Ambouze, Goranes, Arabes Missyriés et autres, Azoungari, etc.).
4° Arada (Goranes de l'Ouadiène, Arabes Mahamids, Ouadaïens proprement dits).
5° Kallim (Ouadaïens proprement dits, groupements Dadjos, Arabes Missyriés et autres, etc.).

De plus, dépendent du Ouadaï, mais sans former de subdivisions :

Le Sila, capitale Goz-Beïda (peuplé de Dadjos et d'Arabes Beni-Halba, Missyriés et autres).

(1) La réoccupation décidée en principe en 1911, n'a été effectuée qu'en 1912.
(2) La 7e compagnie méhariste a été scindée ; un peloton a été passé à la 4e compagnie qui a réoccupé Zigueï, un peloton a été transporté à Moussoro, portion centrale de l'unité.
(3) Ce poste avait été occupé pendant quelques mois en 1909, après la cession par l'Allemagne d'une partie du bec de canard.

Le Tama, capitale Niéry (Tamaoua, Arabes, Goranes).
Le Zoraoua-Kobé et le Kapga (Goranes sédentarisés, Bideyats et Zoraoua).

Bas-Chari. — Chef-lieu Fort-Lamy, petite circonscription détachée du Baguirmi, superficie approchée 5.310 kilomètres carrés, population recensée : 18,891.

Le Bas-Chari ne forme qu'une subdivision, celle de Fort-Lamy (kirdis de toute race au chef-lieu, Saras, Niellim, Rounga, Banda, etc., Kotokos, Arabes Ouled-Moussa, Assalés, Salamat, etc.).

Densité kilométrique moyenne : 1,4.

Baguirmi. — Appelé jusqu'en 1909 (novembre) le protectorat baguirmien, Etat du sultan Gaourang. Sa superficie est voisine de 90.000 kilomètres carrés ; sa population est de 127.801 habitants.

Le Baguirmi forme quatre subdivisions :

1° Celle de Massénya, résidence du sultan (Baguirmiens, Arabes Am-Bettikh, etc.).
2° Bokoro (Arabes Ouled-Moussa, Salamat, Assalas, etc., Baguirmiens).
3° Miltou (kirdis de Korbol, Djember, Arabes, Fellatas).
4° Melfi (kirdis de Boli-Zan-Keurthal, Arabes du Dekakiré).

Densité kilométrique moyenne : 1,4.

Salamat. — Chef-lieu Am-Timmane. Cette circonscription, créée en octobre 1911, s'étend le long du Salamat, affluent du Chari.

Sa superficie est approximativement de 56.000 kilomètres carrés; sa population recensée de 50.000 habitants.

Elle forme 2 subdivisions :

1° Am-Timmane (Arabes Salamat, Roungaliens kirdis Goullas, Kibet, Dagguel).
2° Aboudeïa (Arabes Rachid, kirdis de Bourmatiguil, etc.).

Densité kilométrique : 0.9.

Moyen-Chari. — Chef-lieu Fort-Archambault ; peuplée de kirdis saras cultivateurs et guerriers, cette circonscription offre au territoire de précieuses ressources au point de vue de l'exportation du grain et du recrutement local.

Sa superficie approchée est de 45.100 kilomètres carrés; sa population (1) recensée est de 106.000 habitants.

La densité kilométrique moyenne calculée sur cette base est de 2.3; en réalité elle doit atteindre 5.

Le Moyen-Chari est divisé en 4 subdivisions.

1° Fort-Archambault (Saras, Bornouans, kirdis Niellims).
2° Kiyabé (Saras, Démis).
3° Goundi-Bediondo (Saras de Mandoul, de Pen, etc., Toumoks).
4° Moïssala (Saras M'Bayes et Batas).

Moyen-Logone (2). — Chef-lieu Béhagle. Superficie approximative 35.550 kilomètres carrés, population recensée 109.000 habitants.

Subdivisions :

1° Béhagle (M'Bayes, Somraïs, Gabéris, etc.).
2° Doba (M'Bayes, etc.).

Mayo-Kebbi. — Chef-lieu Léré. Superficie voisine de 37.000 kilomètres carrés.

Population recensée : 107.000 habitants.

Il forme deux subdivisions :

1° Léré (Moundangs, Lakkas, Lames, Fellatas).
2° Fianga (Toubouris et Bananas).

Régions sahariennes.

1° Relevant du Kanem.....	130.000 km²
2° Relevant du Ouadaï.....	200.000

Il est très difficile d'indiquer d'une façon précise leur population. Au Borkou, il y a de nombreux sédentaires (Kamadja) qui n'ont jamais été recensés, des nomades de race téda, sans cesse en mouvement, des immigrés de Djalo et Koufra et un grand nombre de captifs razziés autrefois ou achetés dans les pays du Sud. Dans l'Ennedi septentrional vivent des groupements Bideyat (autochtones) et se déplacent aussi des Touareg, des Zoueys, etc. On ne peut comme appréciation donner qu'une impression; on reste modéré en indiquant le chiffre de 20.000 à 30.000 habitants comme pouvant être atteint.

IV

POPULATIONS

Avant de donner des précisions sur la population du territoire militaire du Tchad, une remarque s'impose. Comme on l'a vu plus haut, l'occupation des régions qui nous sont dévolues de par les traités n'a été achevée qu'à la fin de l'année 1911. La pénétration s'est faite presque partout (sauf au Sila) de vive force : ce ne sont point là des conditions favorables à un recensement serré ; de plus, les habitants, par suite de la sécurité qui a enfin régné dans certaines provinces frontières se sont livrés à des déplacements collectifs parfois très importants d'un Dar dans l'autre. Enfin, dans certaines circonscriptions et surtout au Ouadaï, les investigations n'ont porté que sur une fraction minime de la population. Partout on remarquera une proportion de femmes et d'enfants très au-dessous de la réalité (1). Dans les circonscriptions où un travail sérieux et suivi a pu se faire, au Kanem par exemple, on a été amené à rectifier à ce point de vue les chiffres précédemment donnés.

(1) Ce chiffre est très au-dessous des appréciations du personnel en service dans cette circonscription; pour rester dans la vraisemblance, il faudrait le doubler.

(2) Comme pour le Moyen-Chari, les chiffres indiqués pour la population du Moyen-Logone et du Mayo-Kebbi ne doivent être considérés que comme donnant une idée des progrès de notre occupation en 1911, mis en lumière par les recensements effectués; mais la plus grande partie des pays sud des deux circonscriptions n'ont même pas été visités. Si on se base sur les appréciations formulées par les explorateurs qui ont seuls parcouru en détail ces régions, il faudrait compter pour la fraction du territoire située sur la rive gauche du Logone — et malheureusement cédée à l'Allemagne par le traité du 4 novembre dernier — une population totale voisine de 750.000 habitants (le lieutenant-colonel Lenfant indiquait le chiffre d'un million, le lieutenant-colonel Moll, on le verra plus loin, de 500.000 à 600.000 habitants).

(1) Cela tient à ce que les chefs de case étant seuls imposés, le recensement des femmes et des enfants est toujours fait d'une façon approximative.

Quoi qu'il en soit, on peut se livrer pour les années 1910 et 1911 à un examen comparatif portant sur les parties du territoire exactement recensées et sur celles où il convient d'émettre des appréciations réservées.

A la fin de l'année 1910, le lieutenant-colonel commandant le territoire donnait pour la population et la superficie du territoire les chiffres suivants :

	Km²	Habitants	Densité
Kanem	76.000	100.000	1,3
Batha	39.750	100.000	2,5
Ouadaï	75.400	300.000	3,9
Tama	14.300	»	
Sila	19.000	»	
Baguirmi	98.750	150.000	
Bas-Chari	7.000	19.000	2,7
Salamat	88.000	75.000	0,8
Chari-Logone	87.400	750.000	8,5
Totaux	506.200	1.494.000	2,8

Ces chiffres sont décomposés dans les tableaux suivants, en ne tenant compte d'abord que des individus réellement recensés en 1910 et 1911 dans toutes les circonscriptions du Territoire militaire. Ensuite, il sera indiqué en ce qui concerne le Ouadaï, les circonscriptions du Sud et les nomades, dans quel sens et de combien il faut majorer les totaux obtenus.

1° *Kanem.*

KANEM 1910

Secteurs	Hommes	Femmes	Enfants	Total
De Mao	10.385	11.652	15.676	36.713
Du Ghazal	3.261	3.605	4.058	10.294
De Zigueï	1.112	1.375	1.731	4.218
Du Tchad	6.164	7.548	5.348	19.060
Du Dagana	7.067	0.064	6.889	23.020
	27.939	34.244	33.702	97.935

KANEM 1911

Subdivisions				
De Mao	10.391	11.483	15.260	37.134
De Moussoro	4.196	4.672	5.553	14.421
De Zigueï	1.376	1.563	1.913	4.852
De Kouloua	6.639	7.068	5.343	19.050
De Massakory	7.087	9.012	5.558	21.657
	29.689	33.798	33.627	97.114

L'augmentation a donc été de 2.179 personnes.

On remarquera que pour toutes les subdivisions du Kanem, sauf pour celle de Zigueï — la seule qui ait possédé à l'époque envisagée un recensement nominatif — le nombre des enfants est invraisemblablement réduit par rapport à celui des adultes; des recensements ultérieurs plus serrés ont sur certains points redressé les chiffres indiqués; on aura une idée de ces modifications en comparant les résultats donnés ci-dessus, et ceux obtenus en fin 1911 dans un canton kanembou et un autre canton haddad :

Canton Haddad de M'Bodou-Chiloum :

	Hommes	Femmes	Enfants
Rôle d'impôt 1911	1.307	1.521	1.308
Recensement octobre 1911	1.503	1.976	3.243
Canton Kanembou de M'Barma-Madou :			
Rôle d'impôt 1911	902	1.106	814
Recensement octobre 1911	1.018	1.354	1.989

Le total donne pour les deux cantons 2.521 hommes, 3.330 femmes, 5.232 enfants; si on laisse de côté l'augmentation constatée de la population de 2.521 hommes contre 2.209, pour ne se préoccuper que des proportions, on constate que pour x hommes, il y a $x.32$ femmes et $2\ x,07$ enfants.

En faisant subir à toute la population du Kanem une modification analogue, on obtient au lieu de 97.114, 130.334 habitants.

Ce chiffre est sans doute beaucoup plus près de la réalité et il sera retenu.

2° *Batha.*

BATHA 1910

Secteurs	Hommes	Femmes	Enfants	Total
De Yao	4.789	6.191	4.256	15.236
D'Ati	4.984	3.846	2.023	10.853
De Boullong	10.155	11.822	11.832	33.809
	19.928	21.859	18.111	59.898

BATHA 1911

Secteur d'Ati :				
Fittri	4.781	6.177	4.252	15.210
Kouka	2.149	2.223	1.945	6.317
Dadjo	2.096	2.236	1.662	5.994
Arabes nom.	2.308	2.447	568	5.323
— sédent.	1.387	1.465	807	3.659
Médogo	1.697	1.801	1.068	4.566
	14.418	16.349	10.302	41.069
Mortcha :				
Dar Gorane	597	635	383	1.615
Missyriés	2.348	2.511	1.504	6.363
	2.945	3.146	1.887	7.978
Abou-Telfan	10.264	11.608	9.892	31.764
Total général.	27.627	31.103	22.081	80.811

Comme pour le Kanem, on ne peut admettre que pour 31.103 femmes, la population enfantine du Batha soit seulement de 22.081 unités; on peut l'admettre d'autant moins que cette circonscription renferme dans le Fittri et l'Abou-Telfane des groupements infiniment plus prolifiques que les Haddads ou Kanembous; les Boulalas de Yao, en effet, sultan en tête, ont tous de nombreux enfants et c'est pour eux une fierté que d'avoir une abondante progéniture.

Là encore, les recensements exécutés fin 1911 ont fait constater dans le Kouka une augmentation de la population égale à 58 % des chiffres donnés en 1910; dans le Médogo elle a été de

30 %, dans le Fittri 12 % (1). De même au sujet de la proportion des enfants par rapport aux adultes, les derniers recensements du Batha qui ont porté sur 97 villages ont donné une population globale de 11.790 habitants se décomposant ainsi : 3.232 hommes, 4.687 femmes, et 3.871 enfants, soit pour x hommes, x,31 femmes et x,13 enfants. En tenant compte de ces rectifications certainement inférieures à la réalité, on trouve pour le Batha une population de 95.036 habitants (2).

3° *Ouadaï.*

Pour cette circonscription, des renseignements précis font défaut. L'occupation d'Abéché date de juin 1909 ; le tableau ci-dessus indiquant les postes tenus par nos troupes en 1910 et 1911 prouve surabondamment que ce n'est qu'au cours de 1911 que nous sommes véritablement sortis d'Abéché. Jusque-là, la défense extérieure a suffi à paralyser nos faibles effectifs et les marches et contre-marches de la 1re compagnie en avril-mai 1910 sont restées un exemple typique de l'insuffisance de nos moyens d'action au Ouadaï, même pour parer à une agression ; il ne pouvait donc aucunement s'agir de faire de l'administration. Actuellement, notre personnel s'y emploie, mais ses investigations n'ont pu porter que sur une faible partie du pays qui, d'une façon générale, est la partie du territoire militaire où la densité de la population — après le Chari-Logone cependant — est la plus élevée.

D'après les évaluations du commandant de circonscription, la population ne saurait être inférieure à 736.000 habitants et il trouve ce chiffre en se livrant au calcul suivant :

Le nombre de villages ayant un « possesseur », un « bénéficiaire », dont le titre de propriété a été visé à la circonscription, s'élève à 1.815 ; celui des villages qui ne relèvent d'aucun intermédiaire doit atteindre au minimum le quart de ceux qui sont assujettis, soit environ le nombre de 455, en tout 2.270.

Il s'agit de savoir quelle est en moyenne la population d'un village ouadaïen. Au Kanem, pour 742 groupements relevés, nous avons trouvé une population minimum de 131.039 habitants, ce qui donne une moyenne de 176 habitants par village. Or, au Ouadaï, la population sédentaire est infiniment moins dispersée qu'au Kanem ; cela tient au manque de sécurité du pays, à la localisation des points d'eau, à la volonté des sultans et des propriétaires de villages, dont l'intérêt était d'avoir de grosses agglomérations. Au Ouadaï, des villages de plusieurs milliers d'habitants ne sont point rares : Chokkoyan, Kadjimirra, Hadjerleben sont tels. Compter une moyenne de 300 habitants par village n'est point exagéré ; en adoptant ce chiffre, nous trouverons pour les seuls sédentaires 681.000 ; il convient d'y ajouter les 28.000 habitants d'Abéché (1) et les nomades. Ces derniers ont jusqu'à présent à peu près complètement échappé à notre contact ; or, ils sont extrêmement nombreux. A Arada, les chiffres donnés par le commandant de la subdivision et qui sont certainement inférieurs à la réalité (2) s'élèvent à :

1° Arabes mahamids et autres..	12.000
2° Goranes..... ..	7.000
3° Bideyats.....	2.000
Soit.....	21.000

Pour Kallim, on estime le nombre des nomades à 3.500 ; à Toumtouma, le capitaine Lauzanne en a recensé 4.596 ; il considère que ce nombre doit être porté au moins à 6.000.

Dans la subdivision de Haraze-Oum-Hadjer, le sous-lieutenant Rachon a recensé 6.524 nomades dispersés dans le Moubi.

Enfin, la subdivision d'Abéché en renferme environ 2.000 de race arabe et gorane.

Au total, la population nomade du Ouadaï s'élèverait, d'après ces calculs approchés, à 39.024, soit en arrondissant le chiffre 40.000 (3).

Avec le Sila (50.000 habitants) et le Tama (70.000) au minimum (4), on obtient un total de 869.000 habitants (5).

BAS-CHARI 1910

Secteurs	Hommes	Femmes	Enfants	Total
De Fort-Lamy.	6.100	7.004	4.981	10.085

BAS-CHARI 1911

De Fort-Lamy.	6 066	7.225	5.600	10.891

soit une augmentation de 806 habitants,

5° *Baguirmi.*

BAGUIRMI 1910

Secteurs	Hommes	Femmes	Enfants	Total
De Damraou.....	1.939	1.975	1.015	4.929
De Melfi.....	14.462	12.928	10.544	37.934
De Bokoro.....	3.324	4.705	3.680	10.709
Aouni-Moïto.....	1.380	1.808	1.208	4.396
De Massénya.....	10.181	10.788	9.631	30.600
Totaux.....	31.286	30.204	27.078	88.568

(1) Cette augmentation provient en grande partie de la rentrée d'habitants émigrés pendant les troubles qui ont précédé notre occupation.

(2) Si on tient compte de l'augmentation du nombre de contribuables constatée en 1911 et s'élevant à 19 0/0 des anciens chiffres (3.232 adultes contre 2.693) on obtient, pour le Batha, une population totale de 111.093 habitants.

(1) Dont 10.000 à 12.000 esclaves.

(2) Les tournées faites sur l'Ouadiène ne laissent aucun doute à cet égard.

(3) Le Batha pour 52.000 kilomètres carrés a 13.000 nomades ; or, le Ouadaï, bien mieux favorisé que le Batha, tant au point de vue de l'eau qu'à celui des pâturages, n'a d'après les appréciations ci-dessus que 40.000 nomades pour 284.000 kilomètres carrés. c'est-à-dire une densité kilométrique de 0,14 nomade au lieu de 0,25 ; cela montre combien les calculs ci-dessus sont modérés.

(4) A Abéché, des Tamaouas et des fakihs (fakih Taha) donnent les chiffres de 135.000.

(5) Ce chiffre ne comprend que les habitants de la « circonscription du Ouadaï » qui n'est qu'une fraction de l'ancien royaume du Ouadaï. Depuis 1903, en effet, nous avons progressivement conquis, organisé et détaché du sultanat plusieurs provinces qui en étaient des parties essentielles : le Batha, le Rachid, le Salamat, le Bahr-el-Ghazal. Pour avoir la population totale de ce qui autrefois aurait constitué le Ouadaï, il faudrait ajouter aux 869.000 ha-

BAGUIRMI 1911

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Secteur de Bokoro :				
Arabes (1).....	3.911	5.589	5.530	15.030
Koukas.....	1.756	2.194	2.105	6.055
	5.667	7.783	7.635	21.085
Rôle suppl. pour Bokoro.....	865	1.124	1.470	3.459
	6.532	8.907	9.105	24.544
Subdivision de Melfi :				
Arabes : Am-Daoud, Am-Red, Boulgounas, Djamouças, Diatmé, Fakara, O. Moussa, O. Abou Ali, Missiriés...	5.204	7.025	9.186	21.615
Fellatas, Baguirmiens, Bornouans, Bouas, Baraïns, Kengas-Sokoros, Yalnas..	8.183	9.819	10.637	28.639
Totaux.....	13.587	16.844	19.823	50.254
Subdivision de Miltou. dont 301 nomades.	3.141	3.295	2.667	9.103
Subdiv. de Massenya :				
Baguirmiens.	7.776	8.184	7.340	23.300
Arabes.....	2.405	2.604	2.291	7.300
Total du Baguirmi....	33.441	39.834	41.226	114.501

L'augmentation est de 25.935 habitants.

Il faut remarquer que pour certaines subdivisions, celle de Massenya, par exemple, et celle de Miltou, les proportions naturelles de femmes et d'hommes ne sont pas atteintes, mais il semble difficile de savoir dans quelle mesure on peut les modifier : les Baguirmiens sédentaires et accoutumés à un certain bien-être ont moins d'enfants que les Arabes pasteurs ; l'avortement se pratique aussi beaucoup plus parmi eux que chez ces derniers, où cependant, notamment au Dékakiré, il est malheureusement très répandu.

Néanmoins, il y a encore au Baguirmi, surtout dans la subdivision de Melfi et dans celle de Miltou (2), des régions peu pénétrées, les Arabes du Dékakiré sont parmi les moins dociles du territoire, beaucoup ont échappé aux recensements ; entre les 150.000 habitants que le lieutenant-colonel Moll attribuait au Baguirmi et les 114.501 que donnent les recensements, nous pouvons adopter, sans optimisme, le chiffre de 130.000.

6° *Salamat.*

SALAMAT 1910

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Am-Timmane.....	10.273	9.101	6.678	26.052

bitants de la circonscription, les 111.093 du Batha, les 50.000 du Salamat, les 15.000 du Bahr-el-Ghazal, les 10.000 du Debaba. On arriverait ainsi au chiffre de 1.100.000 environ.

(1) Le secteur de Bokoro fut recensé individuellement en 1911. On voit combien la proportion des enfants et des femmes par rapport aux adultes mâles s'est modifiée dans le sens déjà indiqué.

(2) Au mois de juin 1912, une opération de police a dû être entamée contre des Saras de la rive droite du Salamat, qui refusaient d'entrer en rapports avec nous et jusqu'ici avaient échappé à toute contribution.

SALAMAT 1911

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Arabes Salamat et Roungaliens	3.613	5.321	4.349	13.283
Hémat d'Am-Timmane..	1.139	1.705	1.373	4.217
— du Rounga.....	212	292	211	715
— Roungaliens....	752	977	767	2.496
Rachid.....	1.778	2.311	3.022	7.111
Kirdis du Rachid.....	2.323	3.004	3.923	9.255
Bornouans.....	43	57	71	171
Totaux.....	9.860	13.667	13.721	37.248

Ce chiffre doit subir une forte majoration, car trois provinces relevant d'Am-Timmane ont échappé jusqu'à présent à toute investigation précise : le Rounga, le Kibet et le Dagguel ; de très nombreux groupements de nomades errent de l'une à l'autre, et le commandant de circonscription estime que, de ce seul fait, de 8.000 à 10.000 francs d'impôt sont annuellement perdus pour le budget local ; cette population vagabonde, émigrée du Darfour, du Sila et du Ouadaï, est très riche ; les familles sont nombreuses ; nous pouvons lui attribuer sans exagération un effectif de 4.000 personnes non recensées ; restent le Dagguel et le Kibbet, dont la superficie est supérieure du tiers à celle du Rachid ; les régions se ressemblent et la densité de leur population ne saurait varier beaucoup : on peut donc attribuer à ces deux provinces environ 6.000 habitants (1). C'est donc pour le Salamat 80.000 habitants en chiffres ronds.

7° *Moyen-Chari.*

En 1910, il ne fut recensé dans cette circonscription que 14.683 hommes, 17.619 femmes, 26.429 enfants, soit 58.731 personnes.

En 1911, ces chiffres deviennent :

Secteur de Daï.....	6.498	7.797	11.696	25.991
— Fort-Archambault.....	6.617	7.940	11.908	26.465
— Salamat.....	4.286	5.143	7.714	17.143
	17.401	20.880	31.318	69.599

Mais en 1911, les tournées de répression accomplies par les cadres de la 6e compagnie ont ouvert à notre occupation la région de Bédiondo, dont la population a été estimée à 25.000 habitants par le commandant de circonscription ; de plus, les reconnaissances poussées au Sud de Moïssala nous ont amenés au contact des Batas également très nombreux ; c'est une douzaine de milliers d'habitants au moins dont il faut ajouter le nombre aux totaux précédents ; nous obtenons ainsi 106.599 habitants pour la circonscription du Moyen-Chari en 1911 (2).

8° *Moyen-Logone.*

Le chiffre de la population, recensée en 1910, s'élevait à :

(1) Au Kibet seul, un recensement partiel a donné 3.700 personnes en juillet 1911.

(2) Le commandant de circonscription pense que le chiffre réel de la population doit être voisin de 200.000.

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
	21.204	27.565	36.046	84.815
Les recensements de 1911 ont donné.....	27.492	35.739	46.736	109.967

Ces chiffres, après l'occupation de Doba, et si le Moyen-Logone ne devait pas être prochainement mutilé, auraient été l'objet d'une considérable plus-value (1).

9° *Mayo-Kebbi.*

Hommes	Femmes	Enfants	Total
MAYO-KEBBI 1910			
20.801	27.041	35.361	83.203
MAYO-KEBBI 1911			
26.843	34.895	45.633	107.371

Récapitulation générale.

Kanem.....	131.039	habitants
Batha.....	111.093	—
Ouadaï.....	869.000	—
Bas-Chari.....	18.891	—
Baguirmi.....	130.000	—
Salamat.....	50.000	—
Moyen-Chari.....	106.000	—
Moyen-Logone.....	109.000	—
Mayo-Kebbi.....	107.371	—
Total général.....	1.632.394	habitants (2)

V

JUSTICE INDIGÈNE

La justice indigène fonctionne dans le territoire militaire en vertu des décrets des 12 et 31 mai 1910 qui n'ont pu recevoir leur plein effet avant l'année 1911.

Il a été rendu pendant cette dernière année 187 jugements par les tribunaux indigènes du territoire militaire du Tchad. Ce chiffre est sans doute très loin de correspondre au nombre des crimes et délits commis, car notre occupation n'est pas suffisamment dense pour empêcher la fuite des coupables, souvent protégés par la complicité générale de leurs compatriotes. Cependant, on peut constater que dans les circonscriptions les plus anciennement occupées, comme le Kanem et le Baguirmi, la justice indigène a eu de nombreuses occasions de se prononcer; le délit le plus fréquent est le vol (50 0/0), le crime le plus fréquent est le meurtre (17 0/0). Les populations turbulentes du Kanem se livrent à l'un et à l'autre avec une passion que le tableau ci-joint fait ressortir; c'est l'élément gorane qui est le mieux représenté parmi les voleurs et les meurtriers; il faut d'ailleurs ajouter que ces derniers obéissent souvent à la « vendetta » (1), très répandue dans tout le territoire et que les premiers s'en prennent le plus souvent soit à des passagers, soit à des indigènes d'autre tribu que la leur; le vol entre habitants d'un même village est en effet extrêmement rare chez nos populations; les silos à mil, laissés sans garde, sont, par exemple, toujours respectés.

Les actes de traite et d'esclavagisme n'ont fait l'objet que de cinq jugements; là encore, il faut reconnaître que tous les coupables n'ont pas été punis; c'est qu'en cette matière plus qu'ailleurs, la preuve est difficile à administrer; il faut compter avec l'adresse des négriers, la complaisance de tous les musulmans pour ceux qui leur procurent des esclaves et souvent aussi la complicité ou la résignation de ceux-ci (2).

Relevé des jugements rendus par les tribunaux indigènes en 1911.

Bas-Chari : vols, 5.

Moyen-Chari : vols, 4; meurtres, 8; acte de traite, 1.

Baguirmi : vols. 25; tentative de vol, 1; rixes sanglantes et incendies. 4: coups et blessures, 6; adultères, 4; recel et fraudes, 2; rébellions à main armée, 3; coups et blessures ayant entraîné la mort. 5.

Moyen-Logone : vol, 1; coups et blessures, 1; viols, 2.

Mayo-Kebbi : vols, 13; coups et blessures, 1; excitation au rapt à main armée, 1; esclavagisme. 2; vols d'armes à tir rapide, 2.

Salamat : vol, 1; meurtre, 1.

Batha : vols. 7; tentatives de meurtre, 2; séquestrations de femmes et d'enfants, 3.

Kanem : vols, 23; tentative de vol, 1; vols à main armée, 4; vols et meurtres, 6; meurtres, 21; excitations au meurtre, 2; brigandages, 2.

Ouadaï : vols, 15; complicité de vols, 3; meurtres, 2; coups et blessures, 1; actes de traite. 2.

Peines disciplinaires. — Les commandants de subdivision ont eu à se prononcer en 1911 sur 2.912 infractions relevant de l'indigénat; les actes de désordre, rubrique vague qui englobe une infinité de petites contraventions, ont provoqué plus du cinquième des interventions de l'administration locale. On doit remarquer le très petit nombre « d'outrages à l'autorité », bien que celle-ci soit souvent représentée par des agents indigènes qui ne sont pas toujours sans reproche.

D'une façon générale, les pouvoirs répressifs accordés aux commandants de subdivision, ne mettant pas en action un appareil compliqué, frappant de peines peu sévères et immédiates les contraventions et les petits délits, ont un heureux effet sur l'amélioration de la mentalité indigène.

Les infractions ayant donné lieu à peines disciplinaires ont été principalement : le désordre, le vagabondage, l'outrage envers l'autorité, le refus d'exécuter un ordre ou de payer l'impôt, les réclamations mensongères. Le nombre des infrac-

(1) Se reporter à la note (2) page 11.

(2) Dans ce nombre, on ne tient compte que des babitants recensés, mais en se reportant à la note (2) de la page 11 on voit qu'en ce qui concerne le Moyen-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kebbi ce chiffre devrait être majoré de 400.000 au moins; il en résulte que la population du territoire militaire du Tchad — dans ses limites actuelles — atteint 2 millions d'habitants.

Après l'exécution des clauses du traité du 4 novembre 1911 cette population sera ramenée à un million et demi d'habitants, environ.

(1) Des haines vivaces s'élèvent parfois entre les familles par suite de rivalités politiques; ces haines vont jusqu'au meurtre, et si, parfois, les sanctions à prendre paraissent peu proportionnées au crime commis, c'est parce qu'interviennent des considérations locales qui l'atténuent ou même parfois l'excusent.

(2) Eu 1912, notre occupation étant devenue plus forte, le délit de traite est au Ouadaï l'objet d'une répression beaucoup plus fréquente.

tions a été : Bas-Chari, 109 ; Moyen-Chari, 113 ; Baguirmi, 398 ; Moyen-Logone, 342 ; Mayo-Kebbi, 588 ; Selamat, 185 ; Batha, 541 ; Kanem, 408 ; Ouadaï, 228.

VI

RÉGIME DES ARMES ET DES MUNITIONS (non compris celles appartenant à l'Etat).

Il y avait fin 1911 entre les mains des indigènes 658 fusils tirant la cartouche modèle 1874. De ce nombre, il faut retrancher les 350 armes de ce modèle entre les mains des gardes régionaux, les 90 autres remises aux goumiers du Batha et du Kanem, celles des interprètes des circonscriptions et subdivisions, des agents politiques, écrivains et cadis généralement armés. C'est donc au plus 150 armes qui seraient réparties entre des particuliers. Il est inutile de dire que ce chiffre est loin de la réalité. Depuis plusieurs années et aujourd'hui encore, d'incessants convois de fusils arrivent de la Cyrénaïque au Borkou et, de là, filtrent chez nos nomades du Bahr-el-Ghazal, du Mortcha, du Ouadaï (1). Bien peu de ces armes peuvent être recensées; elles sont l'objet d'échanges incessants entre nomades et sédentaires et passent à notre insu d'une circonscription dans l'autre. Ce commerce illicite sera longtemps encore difficilement empêché. D'ailleurs, il serait dangereux d'entreprendre le désarmement rigoureux de nos nomades constamment exposés aux coups de main des Borkouans, obligés souvent de se défendre eux-mêmes et qui, d'ailleurs, considèrent le port d'une arme à tir rapide comme un honneur.

Armes de chasse. — Les armes de chasse sont presque toutes entre les mains des Européens du territoire ; seuls certains chefs voisins des postes ou les sultans possèdent des fusils tirant à plomb.

Quant aux armes de traite, leur nombre est considérable, mais comme leur importation a cessé, et qu'elles sont dans un état déplorable, elles s'éliminent par extinction (2).

VII

SITUATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD

Dans son ensemble, la situation économique du territoire pendant l'année 1911, n'a pas marché de pair avec la situation politique dont nous avons constaté la progressive amélioration. C'est que les transactions se sont heurtées à deux sortes de difficultés : la rareté de l'argent monnayé surtout en thalers (1) et, à la fin de l'année, la mauvaise récolte du mil.

Un envoi d'argent effectué par le territoire de Zinder n'a fait sentir son bon effet qu'au début de 1912. De plus, les 300.000 francs reçus étaient entièrement en pièces de 5 francs, monnaie qui n'est encore acceptée dans le voisinage des postes que grâce à l'intervention de l'autorité locale ; Fezzanais et Bornouans, devant cette situation, ont dissimulé leurs marchandises ou haussé leurs prix ; les transactions se sont abaissées et sont devenues telles que le kilo de sucre valut un moment à Abéché la somme de 15 francs.

La sécheresse a eu également un effet néfaste sur le mouvement des échanges. Dès octobre, il était évident que 1912 connaîtrait la disette ; ceux qui possédaient du mil l'ont conservé ; de même les animaux, que le manque de pâturages menaçait, ont beaucoup perdu de leur valeur.

Enfin, la situation de l'Est du territoire militaire — révolte des Kodoïs, entraves apportées aux caravanes par les bandits de Beskéré, Ali-Dinar et Bakhit — ont achevé de rendre la situation économique peu favorable.

Cependant, quelques régions ont fait preuve, dans ces conjonctures, d'une grande vitalité ; le Kanem, par exemple, sollicité en septembre de verser par anticipation son impôt de 1912, s'est acquitté, en grande partie, avant le 31 décembre 1911. Les tableaux ci-joints, relatifs au mouvement commercial, font d'ailleurs ressortir, malgré les diverses entraves apportées aux échanges en 1911, une plus-value marquée s'élevant pour les exportations et importations à 244.598 francs, soit, sur l'année 1910, une augmentation de 18 0/0.

Mouvement commercial pendant l'année 1911 (2).

A la date du 31 mars 1912 et au titre de l'exercice 1911, les recettes régularisées au Trésor au titre du droit de colportage, s'élèvent à 96.923 fr. 43.

On ne peut dresser une statistique commerciale précise, car il n'existe pas au territoire d'organisation douanière qui assure un contrôle exact des importations et des exportations. De plus, les sous-officiers chargés de la perception des droits sont parfois inexpérimentés et com-

(1) Le modèle le plus répandu est sans doute le Remington, viennent ensuite le modèle 1874 français, le Martini, le Mauser.

(2) Les armes de chasse à tir rapide ou tirant la cartouche à plombs ou chevrotines, appartenant aux particuliers et existant dans le territoire, sont soumises aux règles fixées par les arrêtés du 16 février 1901 et 29 décembre 1903.

Pour les armes et les munitions de cette catégorie importées par les Européens et introduites dans le territoire par la Bénoué, le commandant du territoire, par délégation du lieutenant-gouverneur, délivre aux propriétaires de ces armes, sur leur demande, des permis d'introduction.

Les permis de port d'armes sont délivrés annuellement par les agents spéciaux chargés de percevoir la taxe prévue par les arrêtés susvisés et sont approuvés du commandant du territoire.

Les permis de cession d'armes sont délivrés, sur la demande des intéressés, par le commandant du territoire par délégation du lieutenant-gouverneur.

Pendant l'année 1911 il a été délivré : 17 permis de cession d'armes, 59 permis de port d'armes.

Aucun permis d'introduction n'a été demandé pendant l'année.

(1) Le territoire avait, jusqu'en 1911, reçu presque exclusivement des thalers de Marie-Thérèse d'une valeur de 3 francs à la place des pièces françaises de 5 francs.

(2) Le commerce dirigé par les Européens établis dans le territoire militaire n'entre pas en ligne de compte (Ouh. Nana, Bastet, Pozzo-Bimler).

mettent des erreurs d'évaluation; enfin, la fraude ne peut pas toujours être prévenue par un personnel restreint et obligé par ses fonctions multiples à rester sédentaire.

Néanmoins, les renseignements fournis par les circonscriptions en 1911 sont sensiblement plus exacts que ceux qu'elles fournirent en 1910, grâce aux dispositions de la circulaire locale n° 50 du 1er août 1911, qui a prescrit de distinguer, sur les états mensuels, les marchandises qui sont importées dans le territoire ou qui en sont exportées, de celles originaires du pays (1) et faisant simplement l'objet d'échanges à l'intérieur.

L'application en 1911 (2) des dispositions de l'arrêté du 31 décembre 1906 sur le colportage a eu, sur le mouvement commercial, une bonne influence; les marchands et caravaniers, rassurés par la modération des droits, ont présenté dans les postes une plus grande quantité de marchandises qu'en 1910.

Examinons maintenant les résultats obtenus, au double point de vue du mouvement commercial global et des transactions avec l'extérieur.

1° *Mouvement commercial en* 1911,

Marchandises exportées et importées (pour chaque circonscription).

	Exportation hors de la circonscription	Importation dans la circonscription
Batha	14.875 »	673 »
Moyen-Logone	65.492 »	23.129 80
Mayo-Kebbi	7.650 »	23.440 »
Salamat	28.715 »	27.266 »
Kanem	253.208 50	117.699 05
Moyen-Chari	49 690 50	25.645 50
Baguirmi	105.210 »	10.804 »
Ouadaï	280.337 »	316.866 10
Bas-Chari	43.340 »	218.223 55
Totaux	848.518 »	763.747 »

Il ressort de ce tableau que la valeur des marchandises ayant circulé à l'intérieur du territoire et payé les droits de colportage, pendant l'année 1911, a dépassé 1.600.000 francs. Si on admet que près de la moitié des échanges échappe à notre contrôle, on constate que leur valeur totale est voisine de 3 millions de francs.

L'accroissement de l'activité commerciale est dû à la liberté de la circulation, à l'amélioration des centres d'échanges, au débroussaillement et à l'aménagement des pistes.

Les principales marchandises ayant fait l'objet de transactions intérieures sont :

1° Les produits du pays (bétail, chevaux, arachides, mil, fer du Logone, coton travaillé, graines et racines odoriférantes, sel, riz, cuir, etc.).

2° Les produits importés (vêtements, étoffes, kolas, denrées européennes, tabac, café, sucre et objets manufacturés).

(1) Produits de l'industrie ou de l'élevage local transportés d'une circonscription dans l'autre.

(2) Les droits perçus sur la plupart des marchandises ont été abaissés de 10 à 5 0/0 de leur valeur et les agents de perception invités à ne pas exagérer la rigueur de leurs investigations.

2° *Importations et exportations.*

Le tableau ci-après donne des renseignements très approximatifs sur le mouvement des exportations et des importations ayant donné lieu à la perception de la taxe de colportage pendant l'année 1911.

EXPORTATIONS

Bétail	590.790 50 (1)
Vêtements	3.000 »
Sel	6.690 »
Plumes d'autruche	6.630 » (2)
Ivoire	30.561 » (3)
Coton	3.000 »
Divers	200 »
	640.871 50

IMPORTATIONS

Vêtements	34.907 50 (4)
Perles	31.082 50
Bétail	30.516 50
Toiles	16.204 10 (5)
Kolas	88.650 50 (6)
Etoffes	192.660 50 (7)
Sucres	64.459 50
Allumettes	2.262 »
Oignons	9.334 »
Peaux	7.030 »
Couvertures	2.043 »
Sel	38.675 »
Café	2.224 »
Etain	186 »
Thé	22.841 »
Savon	750 »
Produits industriels étrangers	57.174 50 (8)
Plumes d'autruche	3.060 »
Ivoire	28.246 »
Tabac	3.278 »
Divers	16.000 »
Total	652.584 60

La différence entre ces totaux et ceux du premier tableau représente la valeur marchande des produits du pays ayant payé des droits pour circuler dans l'intérieur du territoire militaire (9).

Le commerce européen s'est également développé; en 1911, près de 200 tonnes de marchandises ou de denrées sont entrées dans le territoire par la Bénoué. Mais le chiffre exact de la valeur des transactions de toutes les maisons européennes fait défaut, aussi bien en ce qui concerne le transit par la Bénoué que par la Sangha ou l'Oubangui (10).

En résumé, le commerce global du territoire, en 1911, non compris les opérations des maisons européennes, a été voisin de 3 millions de francs.

(1) Exportation vers Zinder, la Haute-Sangha et l'Oubangui.
(2) Vers Kano et Ben-Ghazi.
(3) Idem.
(4) Anglais surtout.
(5) Idem.
(6) De la Guinée et de la Nigéria.
(7) Anglaises.
(8) Odeurs allemandes surtout.
(9) Cette valeur est environ de 300.000 francs.
(10) L'Ouhamé-Nana a donné en ce qui la concerne les chiffres suivants :
Importations, 120 tonnes, valeur 600.000 francs.
Exportations : caoutchouc, 21 tonnes, valeur 130.000 francs ivoire, 2 tonnes, 50.000 francs.

***

Le mouvement des échanges est partout en progression marquée ; la pacification des confins du Nord et de l'Est lui donnera en 1912 un nouvel essor.

Comparaison entre le mouvement commercial constaté en 1910 *et celui de* 1911.

Pendant l'année 1911, les recettes réalisées au titre des droits de colportage, se sont élevées à 96.923 fr. 43. En 1910, elles étaient de 74.920 fr. 79. L'excédent des recettes est donc, pour 1911, de 22.002 fr. 64.

Le tableau ci-dessous fait ressortir pour chaque circonscription les différences constatées pendant les exercices 1910 et 1911, dans le mouvement des exportations et importations.

EXPORTATIONS

Circonscriptions	1910	1911
Batha	8.139 50	14.875 »
Moyen-Logone	14.457 »	65.492 »
Mayo-Kebbi	»	7.650 »
Salamat	11.945 »	28.715 »
Kanem	231.124 30	253.208 50
Moyen-Chari	79.014 »	49.690 50
Baguirmi	106.250 »	105.210 »
Ouadaï	273.257 50	280.337 »
Bas-Chari	96.000 »	43.340 »
Totaux	820.187 30	848.518 »

IMPORTATIONS

Batha	1.096 »	673 »
Moyen-Logone	28.005 »	23.129 80
Mayo-Kebbi	»	27.266 »
Salamat	637 »	23.440 »
Kanem	45.608 65	117.699 05
Moyen-Chari	11.255 »	25.645 50
Baguirmi	9.767 »	10.804 »
Ouadaï	290.010 77	316.866 »
Bas-Chari	161.100 »	218.223 55
Totaux	547.479 42	763.747 »
Ensemble	1.367.666 72	1.612.265 »
Excédent pour 1911	244.598 28	

Le tableau ci-dessous fait ressortir, pour chaque catégorie d'objets taxés, la variation des échanges constatés de 1910 à 1911.

EXPORTATIONS

Marchandises	1910	1911
Bétail	511.235 85	590.790 50
Vêtements	2.070 »	3.000 »
Sel	2.650 »	6.690 »
Plumes d'autruche	4.998 »	6.630 »
Ivoire	8.747 »	30.561 »
Coton	2.000 »	3.000 »
Divers	7.892 »	200 »
Totaux	539.593 35	640.871 50

IMPORTATIONS

Vêtements	19.413 50	34.907 50
Perles	1.779 50	31.082 50
Bétail	642 »	30.516 50
Toile	4.173 »	16.204 »
à reporter	26.008 »	112.710.50
Report	26.008 »	112.710.50
Kolas	16.418 90	88.650 50
Etoffes	148.524 70	192.660 50
Sucre	18.561 25	65.459 50
Allumettes	2.530 »	2.262 »
Oignons	2.285 »	9.334 »
Peaux	1.452 »	7.030 »
Couvertures	210 »	2.043 »
Sel	53.883 »	38.675 »
Café	2.613 »	2.224 »
Etain	30 »	186 »
Savon	528 »	750 »
Thé	16.321 »	22.841 »
Produits industriels	53.000 »	57.174 50
Plumes d'autruche	»	3.060 »
Ivoire	»	28.246 »
Tabac	»	3.278 »
Divers	3.400 »	16.000 »
Totaux	345.764 85	652.584 50
Ensemble	885.338 20	1.293.456 »
En plus pour 1911	408.097 80	

VIII

MOUVEMENT DU NUMÉRAIRE

Le mouvement du numéraire, constaté dans le territoire militaire pendant les années 1910 et 1911, est détaillé dans le tableau ci-joint. Il en résulte qu'il a été importé en 1911, 1.198.233 francs de plus qu'en 1910; que la richesse métallique du territoire militaire s'est accrue pendant le même espace de temps, de 567.341 francs, et que la valeur des envois d'argent a augmenté de 343.494 fr.

La question du thaler doit recevoir une solution rapide pour éviter le retour des inconvénients signalés plus haut (chap. VII).

On sait, en effet, que cette pièce étrangère fait prime dans le territoire militaire. On l'a vue échangée couramment contre 5, 6 et même 7 francs de monnaie française. Les Bornouans se livrent à un agiotage effréné ; ils se procurent des thalers en refusant de vendre leurs marchandises contre d'autres pièces, puis ensuite se livrent à des échanges fructueux au détriment de nos tirailleurs et de nos auxiliaires, se procurant, en les dépréciant des deux tiers de leur valeur, des pièces de 5 francs qui recouvrent à Zinder leur cours vrai. Le mouvement anormal d'exportation de bovidés du territoire vers Zinder n'a pas d'autre cause (1).

Pour donner au commerce local l'essor qu'il est susceptible de prendre, pour que les exportations redeviennent logiques, il faut en arriver à la mesure radicale à laquelle les Allemands du Cameroun doivent d'être débarrassés du thaler : inonder le territoire militaire de petite monnaie, échanger pendant quelque temps à caisse ouverte le thaler contre 3 francs, puis, le délai d'écoulement une fois passé, proscrire et détruire cette monnaie. Il

(1) Un raisonnement très simple fera comprendre son mécanisme; un commerçant achète à Zinder pour 100 francs de marchandises, il les vend au Tchad 33 thalers ; avec cet argent il se procure 2 vaches qu'il conduit et vend à Zinder contre 33 pièces de 5 francs; soit 165 francs; il obtient ainsi par le seul jeu de l'échange des monnaies en cours, et en supposant, ce qui est invraisemblable, qu'il n'ait réalisé sur ses ventes aucun bénéfice résultant de la plus value, au Tchad des étoffes, à Zinder des animaux, un bénéfice de 65 0/0.

y aurait lieu d'en aviser, en temps utile, le commerce européen importateur de thalers.

IMPORTATIONS DE NUMÉRAIRE

	1910	1911
1° Provenant de Bangui...	29.002 »	927.235 »
2° Provenant de Zinder...	»	300.000 » (1)
Encaisse du Trésor le 1er janvier.....	427.590 75	49.119 19
Encaisse des agences le 1er janvier.....	163.755 52	299.115 84
Total de l'encaisse...	591.346 27	348.235 03
Le Trésor a donc eu à sa disposition.....	620.348 27	1.575.470 03
Il restait au Trésor au 31 décembre.....	49.119 19	120.103 44
Il restait aux agences au 31 décembre.....	299.115 84	615.912 48
Total de l'encaisse...	348.235 03	736.015 92

La richesse métallique du territoire militaire du Tchad s'est accrue pendant l'année de 272.113 fr. 24 en 1910, et de 839.454 fr. 11 en 1911 (2).

Le mouvement des mandats-poste métropolitains s'est élevé en 1910, à 139.591 fr. 57; en 1911, à 783.085 fr. 92, pour un nombre de mandats en 1910, de 1.669; en 1911, de 2.980.

IX

SERVICE DE LA NAVIGATION DANS LE BASSIN DU TCHAD

Le mouvement de la navigation sur le Chari et ses affluents a reçu, en 1911, un accroissement considérable dû à l'augmentation des effectifs des troupes d'occupation.

Le matériel en service est toujours le même. Les deux vapeurs, le *Léon-Blot*, et le *Jacques-d'Uzès*, ont été mis en service dès la première heure de la conquête, l'un sur le Chari, l'autre sur l'Oubangui. Grâce à des réparations successives, ils ont encore leur plein rendement. Ils peuvent contenir six passagers européens, ce qui est peu pour leur tonnage et surtout pour leur tirant d'eau (3). Leur premier voyage annuel a lieu généralement le 1er août, leur dernier le 1er janvier; ils peuvent parvenir à Bol, port du Kanem, sur le Tchad, pendant huit mois de l'année car, en aval de Goulfeï, le Chari est navigable en toute saison.

Les baleinières d'acier sont d'un type très stable; elles peuvent contenir deux passagers et sont manœuvrées par huit pagayeurs et un barreur. Elles atteignent en tout temps Fort-Crampel et suffisent, en somme, au transit actuel sur le Chari, dont les obstacles les plus communs sont les bancs de sable mobiles.

(1) Le commerce a importé pendant l'année pour 200.000 francs de thalers et de pièces divisionnaires.

(2) C'est la plus forte somme constatée depuis notre prise de possession du Tchad.

(3) Ces vapeurs n'étaient point destinés primitivement au transport des passagers; c'étaient de petites canonnières à hélice où tout avait été sacrifié à la machinerie.

Conditions de la navigation en 1911 dans le bassin du Tchad.

La navigation dans les bassins du Chari, du Logone et du Toubouri, a été assurée en 1911 par la Société française de l'Ouhamé-Nana, d'après le traité de gré à gré passé le 2 mars 1910, entre le ministre des Colonies et l'administrateur délégué de la Société (1).

Matériel. — Le matériel flottant de la société se compose de 2 vapeurs d'environ 14 tonnes chacun; 2 chalands d'environ 9 tonnes; 58 baleinières de 2 t. 500 à 4 tonnes; 7 pirogues en acier d'environ 2 t. 500 chacune.

Durée moyenne du parcours. — Pendant la saison des hautes eaux, le service des transports entre Fort-Lamy et Fort-Archambault est assuré par les deux vapeurs et les deux chalands; aux basses eaux, les baleinières et les pirogues en acier sont seules en service.

De Fort-Archambault à Fort-Crampel, on n'utilise pendant toute l'année que des baleinières, car le Gribingui, sinueux, étroit et barré de rapides, ne permet qu'exceptionnellement aux vapeurs de le remonter au delà de son confluent avec le Bamingui (2).

Les parcours de Fort-Lamy à Fort-Archambault et vice versa s'effectuent dans les délais suivants :

	En vapeur pendant les hautes eaux	En baleinière pendant les basses eaux	
		maximum	minimum
Aller	8 jours	20 jours	17 jours
Retour.....	4 —	14 —	11 —

DE FORT-ARCHAMBAULT A FORT-CRAMPEL

VOYAGE EN BALEINIÈRE

	Hautes eaux	Basses eaux
Aller.....	15 jours	14 jours
Retour	8 —	11 —

Transports effectués en 1911.

Récapitulation et comparaison des transports effectués sur le Chari et le Logone pendant les années 1910 et 1911.

1° AU COMPTE DES DIVERS BUDGETS DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

	Année 1910	Année 1911
Passagers européens...	115	64 (3)
Passagers indigènes...	112	18
Matériel.....	156 tonnes	106 tonnes.

(1) Ce traité modifiait celui du 4 novembre 1909, signé par le gouverneur général du Congo français et par l'agent général de la société.

(2) Ce confluent est près d'Irena. Il est arrivé cependant que des vapeurs sont allés jusqu'à Crampel, mais c'est un voyage offrant de grands dangers.

(3) Les différences constatées s'expliquent par les transports considérables qui furent nécessités fin 1910 par les événements de l'Ouadi-Kadja et de Doroté : appel de la compagnie Chambon de Fort-Archambault sur Fort-Lamy, etc., et qui ne se renouvelèrent point en 1911.

2° AU COMPTE DU BUDGET COLONIAL (1)

Passagers européens.....	192
Passagers indigènes.....	238
Matériel et ravitaillement : 498 tonnes	

X

RÉGIME DES CONCESSIONS

Pendant l'année 1911, il n'y a eu dans le territoire militaire que trois concessionnaires (2), deux existant déjà en 1910, l'autre encore en instance, bien qu'ayant commencé son exploitation : 1° la Société de l'Ouhamé-Nana; 2° la maison Bastet; 3° la Société d'élevage de l'Afrique tropicale, représentée par M. Devedeix.

La Compagnie de l'Ouhamé-Nana occupe : 1° un terrain de 2.200 mètres carrés, situé dans le domaine public, à M'bourao (arrêté 372 du 18 septembre 1911); 2° un terrain de 1.350 mètres carrés, situé dans le domaine public, à Ham (arrêté 286 du 17 juillet 1911); 3° un terrain de 1 hectare à Fort-Archambault, suivant le plan annexé à l'arrêté du 27 juillet 1908 (arrêté du 31 août, n° 363). Les deux premières concessions seront maintenues tant que l'Ouhamé-Nana assurera les transports de l'administration entre Léré et Fort-Lamy.

La concession de M. Bastet, située à Behagle, est destinée en principe à servir de relai aux troupeaux de bœufs du territoire militaire (3) exportées vers la Haute-Sangha; un petit magasin de vente y est annexé et est géré par un Européen.

M. Devedeix a créé, en 1911, au compte de la Société d'élevage de l'Afrique tropicale, une autrucherie à Abouraï, dans le Yécié baguirmien; les terrains concédés, riches en épineux, étaient parcourus à la fin de l'année passée par un troupeau de 200 animaux en progression rapide.

Colonel LARGEAU.

(*A suivre.*)

(1) La sous-intendance n'ayant pu fournir que les chiffres afférents à l'année 1911, l'état comparatif des transports effectués ne peut être établi.

(2) Le régime de ces concessions est réglé par l'arrêté du 28 septembre 1891 sur les ventes et concessions de terrains au Congo français; elles ont été accordées en vertu des règles fixées par l'arrêté du 6 octobre 1910 et la circulaire du 24 juillet 1911.

(3) D'autres commerçants non concessionnaires se livrent à ce commerce d'exportation; ce sont MM. Pozzo di Borgo et Bimler, installés à Melfi et qui dirigent leurs animaux sur Fort-Sibut et Bangui.

AVIS

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

LE PORT DE RABAT-SALÉ

ET LE BOU-REGREG

I. — Embouchure du Bou-Regreg.

Le Bou-Regreg se jette à la mer entre deux pointes rocheuses distantes de 800 mètres environ.

Le fleuve fait un coude vers le Nord-Ouest en s'élargissant brusquement. Son embouchure est obstruée par des bancs de sable qui forment une barrière contre laquelle la houle vient se briser. La partie de l'embouchure ordinairement occupée par les brisants est appelée la barre.

Les deux villes de Rabat et Salé sont construites sur les deux rives. Leurs mosquées, et surtout la tour Hassan, sont visibles de très loin et forment d'excellents amers d'atterrissage.

II. — Mouillage.

La rade de Rabat n'offre aucun abri contre le vent ou la houle. Le fond est partout de sable. La tenue est bonne. Dès l'arrivée du mauvais temps, les bateaux doivent prendre le large.

Le choix du point de mouillage n'est subordonné qu'à la facilité donnée aux barcasses de se rendre à bord pour le déchargement. En été, les navires peuvent mouiller par 15 mètres, à 1.200 mètres de terre, en gardant la tour Hassan

Ph. Robert de Caix.

RABAT ET L'EMBOUCHURE DU BOU-REGREG

par la pointe des Oudaïa et le palmier de Salé ouvert à gauche de Sidi-ben-Acheur.

En hiver, et en toute saison par grosse houle les navires agiront prudemment en ne mouillant pas en dedans de la ligne des fonds de 20 mètres.

Les brisants se forment parfois par 12 à 15 mètres de fond. En hiver, les navires se rapprochent de terre pour travailler pendant la journée et mouillent au large pendant la nuit.

Suivant la brise régnante, les bateaux se placeront de manière à ne pas obliger les barcasses à remonter trop au vent pour se rendre à bord ou revenir à terre.

III. — Ressources du port.

1° *Matériel d'acconage.* — La communication entre la terre et la rade est assurée par des barcasses à rames, d'un type spécial à Rabat, armées par 16 à 18 indigènes.

Ces barcasses ont de remarquables qualités nautiques, calant 0 m. 40 lège et 1 mètre environ chargées à 15 tonnes. En eau calme, elles peuvent porter de 25 à 30 tonnes avec 1 m. 40 de tirant d'eau. La brise, même faible, gêne sérieusement leur marche, car elles ont beaucoup de fardage et peu de vitesse.

Ce sont les engins les mieux appropriés à la barre de Rabat, mais elles emploient beaucoup de monde et donnent un rendement assez faible. Il est très difficile d'obtenir des marins plus de trois voyages par jour pour les barcasses militaires, et plus de deux pour les barcasses du commerce. Ces voyages se font de préférence le matin.

La marine possède 2 barcasses et l'acconage 15 dont 3 prêtées à la marine. La pénurie de marins empêche d'en armer plus de 5 pour la marine et 8 pour l'acconage.

En dehors des barcasses, la marine possède :

a) 2 chalands en acier à fond plat (charbonnières de Toulon) pouvant charger 100 tonnes avec 1 m. 10 de tirant d'eau, et 80 tonnes avec 0 m. 90. Ces chalands franchissent aisément la barre, mais ne peuvent être accostés aux navires sur rade que par mer absolument calme. Par petite houle, les chocs contre le bord sont trop violents pour permettre le travail. Pendant l'été de 1912, ces charbonnières ont été employées avec succès au chalandage entre Rabat et Méhédiya.

b) 1 remorqueur de 120 chevaux et 2 m. 40 de tirant d'eau qui ne peut sortir que de deux heures avant à deux heures après la pleine mer.

c) 1 canot à vapeur de 18 chevaux (ancien canot à vapeur du *Du Chayla*) réservé au remorquage en rivière.

Tout le matériel militaire est débarqué sur la plage de Salé, où est installée la Direction du port.

Les marchandises du commerce sont débarquées à la douane de Rabat. Le Makhzen a le monopole du débarquement. Le service est entre les mains d'un capitaine de port indigène surveillé par un contrôleur d'acconage qui dépend du contrôle de la Dette et doit être chargé plus tard de la direction effective du travail.

L'acconage dispose en dehors de ses barcasses de :

a) 1 grande barcasse pontée, de 50 tonnes.

b) 2 remorqueurs de 135 et 150 chevaux, de 1 m. 70 de tirant d'eau, ces remorqueurs peuvent sortir deux heures après la basse mer.

2° *Charbon, eau et vivres.* — La marine et le contrôle de la Dette possèdent un approvisionnement de charbon strictement réservé à leurs remorqueurs. Les navires ne peuvent pas s'en procurer sur place.

L'eau est abondante à Rabat, mais très malsaine. Les puits creusés dans la plage de Salé donnent une eau un peu meilleure mais encore suspecte. Il existe une très bonne source à Chella à 3 kilomètres de Rabat.

Aucune canalisation n'a été construite pour amener jusqu'au quai l'eau destinée aux chaudières des remorqueurs.

L'eau de l'oued est toujours salée, sauf pendant les crues quelques jours dans l'année.

On trouve à Rabat des vivres et approvisionnements de toute espèce.

3° *Signaux.* — Les bâtiments de guerre et les navires affrétés par l'Etat peuvent communiquer par signaux à bras avec un timonier de la marine, détaché à la caserne du tabor (tour carrée à l'angle Sud-Ouest de la caserne). Le pavillon Nord du Code international sert d'attaque et d'aperçu. La nuit on peut utiliser le fanal Scott.

Les consignataires des compagnies de navigation possèdent des séries de pavillons du Code international et hissent leurs signaux à un mât de fortune qu'ils installent sur le cimetière de l'Alou.

Un projet est à l'étude pour la création d'un poste sémaphorique, météorologique, et d'un poste de pilotage, dans la batterie de la pointe des Oudaïa.

IV. — Barre de Rabat.

1° *Formation.* — L'influence de la marée est prépondérante dans la formation des bancs à l'embouchure du Bou-Regreg. Le fleuve n'a aucune importance propre. Ses apports, nuls en dehors de la période des crues, se réduisent à cette époque à un peu de vase molle et d'argile.

Le sable, provenant de la désagrégation des roches qui bordent la mer, reste en suspension dans l'eau et se dépose dans l'estuaire pendant les étales du courant. L'élargissement de l'embouchure crée des remous et des contre-courants qui favorisent ces dépôts.

L'épaisseur de la couche de sable n'est nulle part inférieure à 7 mètres et dépasse parfois 11 mètres dans les parties qui assèchent à basse mer (forages du service des travaux publics et du consortium marocain en 1912). Aucun forage n'a été exécuté dans l'embouchure vers le large, et l'on ignore à quelle profondeur se trouve la roche à cet endroit.

L'emplacement et la cote des bancs de sable ainsi formés sont très variables. La houle et la marée les rejettent peu à peu vers l'intérieur. Les crues les emportent vers la rade en les nivelant. Les courants y creusent un ou plusieurs chenaux qui n'acquièrent une stabilité relative que pendant la belle saison.

Mais vers le large, le banc est toujours à pente

brusque, et sur cette barrière, la houle se creuse et les brisants se forment.

La houle vient en général du Nord-Ouest normalement à l'embouchure. La zone dans laquelle la mer se brise a environ 400 mètres de long.

2° *Chenaux.* — Il existe entre les bancs de sable un ou plusieurs chenaux où la houle est moins dure en raison de la plus grande profondeur d'eau. Leur emplacement et leur nombre ont varié très souvent pendant l'hiver 1911-1912.

Depuis avril 1912, il ne reste qu'un seul chenal où la sonde minima est passée de 0 m. 30 sous le zéro (avril 1912) à 1 m. 50 (juillet-septembre).

Ses déplacements sont assez lents et sa profondeur a permis de faire entrer en rivière, pendant l'été de 1912, des bâtiments de 3 m. 20 de tirant d'eau. Il serait superflu d'en donner les marques qui n'ont qu'une valeur momentanée. Les mauvais temps d'hiver le boucheront sans doute ou le transformeront.

Ph. R. de Caix.

LA BARRE DU BOU-REGREG

On reconnaît facilement à vue l'emplacement du chenal, sur lequel la mer est moins grosse et les brisants plus rares qu'ailleurs. Cette reconnaissance est surtout facile à basse mer lorsque les bancs environnants découvrent.

3° *Discerner si la barre est ou non praticable.* — On acquiert après un certain temps de pratique la notion du volume du brisant qui devient dangereux pour la sécurité d'une barcasse, qui risque de la faire talonner, de la remplir ou de la désemparer. Si des brisants de cette espèce se suivent dans le chenal à des intervalles de moins de 6 à 8 minutes, la sortie des barcasses est impossible.

Un remorqueur pourra sortir si la levée n'est pas assez forte pour le faire talonner; si la houle n'est pas assez vive pour le jeter en travers, au cas où il a à cheminer autrement que debout à la lame; si la distance entre les deux crêtes successives est assez grande pour lui permettre de se relever après avoir franchi la première, et avant de rencontrer la seconde. L'expérience est le meilleur guide pour permettre de juger à coup sûr. Les marins indigènes peuvent aussi donner de bons avis en la matière.

L'endroit le plus commode pour l'observation de la barre est la terrasse des Oudaïa ou le cimetière de l'Alou, en tenant compte toutefois que de ce point les lames sont vues de haut et paraissent moins grosses qu'elles ne le sont en réalité.

Si l'on se trouve au contraire sur la plage de Salé, le volume des brisants est souvent exagéré par la réfraction produite par le sable chaud.

L'observation faite du large n'a en général aucune valeur, car on ne distingue ainsi que le dos des brisants sans pouvoir se rendre compte de leur volume.

Les plus grosses lames se forment à l'accore du banc vers le large. Cet endroit est le plus dangereux à franchir en raison de la violence de la houle et de la faible profondeur d'eau.

La barre s'améliore le plus souvent avec le flot et grossit avec le jusant. Le moment le plus calme est l'étale de pleine mer. Si le temps est douteux, les barcasses ne sortent que pendant la durée du flot.

Lorsque les crêtes de houle sont visibles à une grande distance, ou qu'une seule ligne de brisants occupe toute l'embouchure, ou que la mer brise violemment contre la batterie de Salé et la batterie située au Sud-Ouest du cimetière de l'Alou, la barre est sûrement impraticable. Le brisant qui *rejaillit* ou qui remue du sable dans la passe est également un indice de barre grosse.

Un pavillon *bleu* hissé au mât de la Direction du port indique que la barre est praticable; un pavillon *rouge*, que la barre est impraticable.

4° *Manœuvre à faire pour franchir la barre.* (Bâtiment à vapeur). — *A la sortie.* — Se présenter dans le chenal et veiller les lames qui se forment à l'accore du banc, au large. Les séries de grosses lames s'y suivent à des intervalles à peu près réguliers séparés par des accalmies. S'engager dans la barre au début de l'accalmie. Ralentir ou stopper pour aborder les lames les plus fortes. Mettre en route si une période de calme se présente.

Avec un chenal oblique à la direction de la houle, le navire n'aura généralement pas l'espace voulu pour présenter son étrave au brisant tout en restant dans les grands fonds. Il devra donc renoncer à sortir lorsque la houle sera trop dure pour être abordée autrement que par l'avant.

A l'entrée. — Veiller l'accalmie, comme précédemment, marcher doucement, de manière que la vitesse du navire soit franchement inférieure

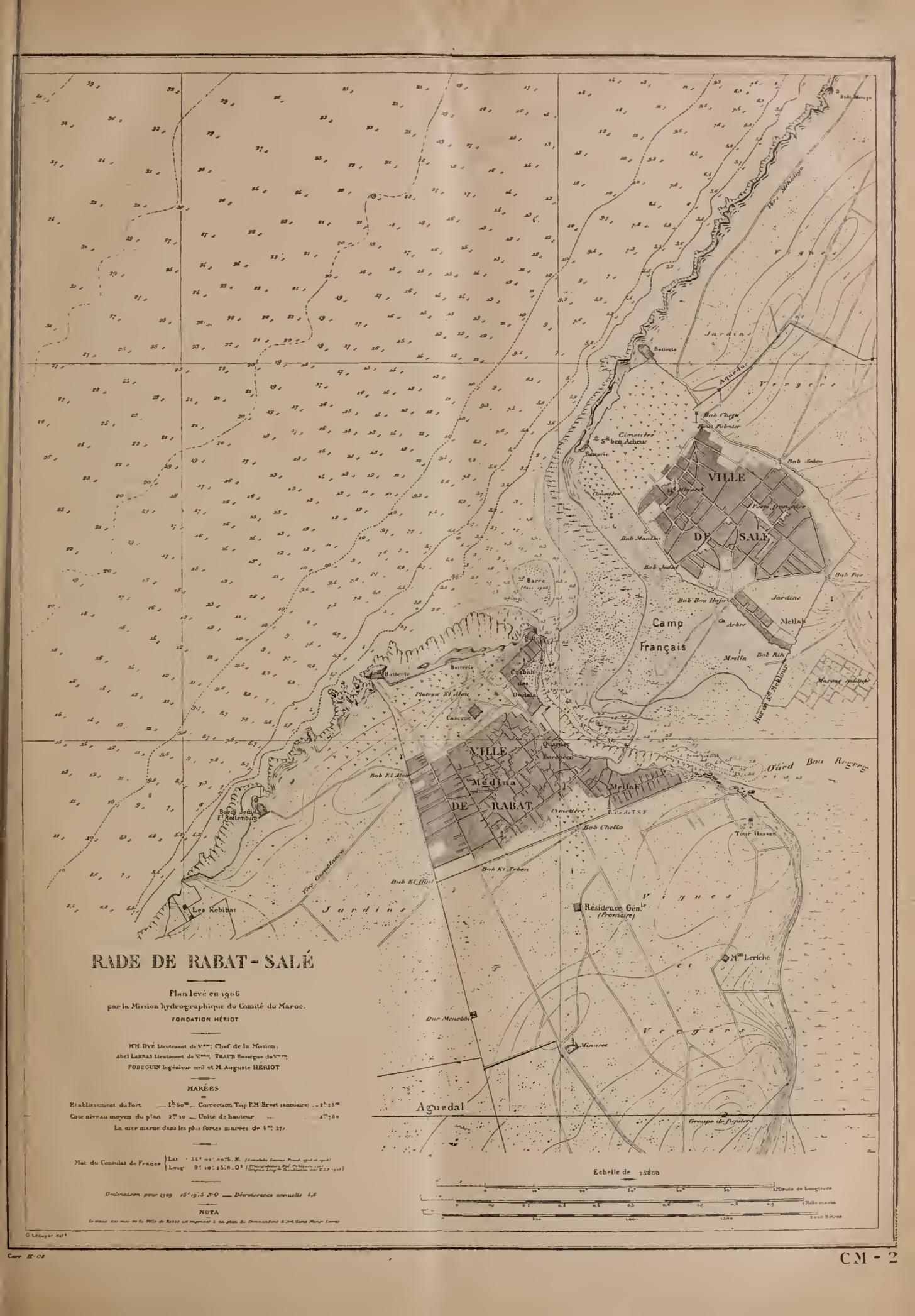
RADE DE RABAT - SALÉ
Plan levé en 1906
par la Mission hydrographique du Comité du Maroc.
FONDATION HÉRIOT
MM. DYÉ Lieutenant de V^eau, Chef de la Mission ;
Abel LARRAS Lieutenant de V^eau, TRAUB Enseigne de V^eau,
POBEGUIN Ingénieur civil et M. Auguste HÉRIOT
MARÉES
Etablissement du Port — 1h 50m — Correction Tmp P.M Brest (annuaire) .. 2h 23m
Cote niveau moyen du plan 2m 10 — Unité de hauteur .. 1m 780
La mer marne dans les plus fortes marées de 6m 27
Mat du Consulat de France | Lat 34° 02' 00" S. N. | Long 9° 10' 23" 6 O.
Déclinaison pour 1909 15° 19' 5 N-O — Diminution annuelle 6'8
NOTA
VILLE DE SALÉ
Camp Français
VILLE Médina DE RABAT
Jardins
Vergers
Aguedal
Oued Bou Regreg
Bab Mellah
Bab Chella
Bab El Alou
Bab El Hoit
Bab Kt Teben
Bab Mania
Bab Fas
Bab Rih
Bab Bou Haja
Bab Jedid
Bab Mandar
Bab Sebou
Bab Chella
Cimetière
Bateria
Plateau El Alou
Quartier Européen
Mellah
Tour Hassan
Résidence Gén.le (Pronaire)
Mme Lerche
Dar Menebbi
Vinuree
Les Kebibat
Bordj Jedid El Rottemburg
Groupe de Rapiers
Echelle de 1/25000
Minute de Longitude
Mille marin
Mètres

à celle de la houle, tout en permettant au navire de gouverner. Eviter le plus possible de tomber en travers.

Une fois franchies les lames qui se forment à l'accore du banc, le navire trouvera une aisance relative de manœuvre.

5° *Nombre de jours pendant lesquels la communication avec la rade a été possible par barcasses.*

(Du 1er juillet 1911 au 1er septembre 1912.)

1911	
Juillet	31
Août	27
Septembre	23
Octobre	18
Novembre	5
Décembre	8
1912	
Janvier	5
Février	9
Mars	7
Avril	22
Mai	24
Juin	18
Juillet	27
Août	23

V. — Marées.

L'établissement du port est de 1 h. 50.

La correction à apporter aux heures T. M. P. des pleines mers de Brest pour avoir l'heure de la pleine mer de Rabat, en temps moyen local, est de 2 h. 23. L'unité de hauteur = 1 m. 42. (Observations de janvier-août 1912.) L'unité de hauteur de 1 m. 78 indiquée par la carte du Comité du Maroc de 1906 n'a pas été retrouvée.

L'inégalité diurne est sensible, la marée du matin étant plus faible que celle du soir.

Les observations manquent pour en établir la valeur.

En conservant le même niveau de réduction que la carte Dyé-Larras, le niveau moyen se trouve à 2 m. 13 au-dessus du zéro des cartes, et le niveau des plus basses mers à 0 m. 43 au-dessus du même zéro.

Repères. — L'arête supérieure d'une petite plaque de fer scellée dans la tour ronde appelée Médoura à 200 mètres en aval de la douane se trouve au niveau moyen.

L'angle du terre-plein de la douane, à l'aplomb de la cale de débarquement est à 5 m. 54 au-dessus du zéro des cartes.

VI. — Courants.

Dans les circonstances normales, le courant renverse en rivière, une demi-heure environ après la pleine mer et la basse mer (partie comprise entre la douane et le Bab-el-Bahar). Sa vitesse maxima est de 2 nœuds 3 au flot et 2 nœuds 8 au jusant pour une marée de coefficient 100.

Dans la barre, le courant de flot porte généralement au Sud et le courant de jusant au Nord.

VII. — Crues.

La période des crues a duré, en 1912, du 28 janvier au 14 février. Ces crues ont été considérées par les indigènes comme les plus violentes qui se soient produites depuis 1907. Elles ont été annoncées par un faible changement dans la couleur de l'eau qui est devenue jaunâtre le 26 janvier, après une série de huit jours de pluies.

Le niveau du fleuve a haussé brusquement dans la nuit du 27 au 28 et le courant a atteint 8 à 10 nœuds pendant la journée du 28. Le fleuve charriait de la vase, des arbres et des débris de toute espèce. Le courant de flot n'a recommencé à s'établir que le quatrième jour, mais le courant de crue a sensiblement diminué dès le 29 janvier.

Une deuxième série analogue à la première a eu lieu du 11 au 14 février. A l'heure de la basse mer, le 28 janvier, le niveau du fleuve était supérieur d'un mètre au niveau du régime normal à la Médoura.

La pointe de la plage de Salé a été complètement arasée dans le prolongement de la vasière, le sable rejeté sur la barre, et l'accore du banc reporté vers le large de 100 mètres environ. La plage s'est reconstruite ensuite peu à peu, tendant à reprendre sa physionomie primitive.

La ligne suivie par le courant maximum quitte la rive droite à l'extrémité de la vasière (fin de la falaise d'argile), regagne la rive gauche au mur de Sidi-Meklouf et revient sur la rive droite à la pointe aval de la plage de Salé.

L'amarrage des barcasses et des vapeurs doit être solidement renforcé à l'approche des crues. L'absence de ces précautions a causé la perte du remorqueur *Aziz* le 28 janvier 1912.

VIII. — Raz de marée.

Pendant les séries de forts vents de Sud-Ouest et de grosse houle sur la côte, le niveau de l'eau dans la rivière peut dépasser notablement vers la pleine mer le niveau des plus hautes mers prévues. Le ressac se fait sentir jusqu'au mur de Sidi-Meklouf et gêne ou interrompt le passage des petites embarcations. Le courant de flot persiste plus longtemps que d'habitude; la plage de Salé est balayée par la mer tout autour de la petite éminence sur laquelle est construit le camp.

Le niveau maximum atteint par la houle à la Médoura a été de 5 m. 20 au-dessus du zéro, le 2 février 1912. Il convient de débarrasser la plage du matériel qui y a été déposé lorsque la brise fraîchit du Sud-Ouest et que la houle augmente, signes qui permettent de supposer la venue du raz de marée.

IX. — Régime des vents et leur relation avec l'état de la barre.

Le régime du beau temps est caractérisé par une brise solaire soufflant du Nord au Nord-Nord-Ouest qui se lève vers 9 heures du matin,

et tombe vers le coucher du soleil. Mais la houle qui bat la côte est très souvent produite par des dépressions qui passent loin de Rabat et que rien ne permet de déceler.

Le beau temps local n'est donc nullement un indice de barre praticable.

On ne peut prévoir que les dépressions locales par l'apparition des cirrus, la baisse du baromètre et la venue de nuages sombres dans le Sud-Ouest. La houle qui les accompagne fait généralement grossir la barre.

Au printemps et en été la brise de Sud-Ouest est presque toujours une probabilité de barre mauvaise.

En automne et en hiver, la barre s'améliore quelquefois avec le vent de la partie Sud.

En toute saison, le vent de Nord-Est ou d'Est aplatit la barre en quelques heures (vent d'Est de Tanger).

Mais dès qu'il fraîchit, il interrompt la marche des barcasses à l'aviron qui n'ont pas assez de vitesse pour le remonter, et soulève à terre des nuages de sable et de poussière.

Il n'a pas été fait, faute d'instruments, d'observations météorologiques suivies en 1911 e 1912.

X. — Oued Bou-Regreg.

Le Bou-Regreg a été reconnu jusqu'à l'embouchure de l'oued El-Akreuch (Le Kef — 15e kilomètre).

Un canot à vapeur de 1 mètre de tirant peut parvenir jusqu'à ce point en quittant Rabat deux heures avant la pleine mer.

Ph. R. de Caix.

LE BOU-REGREG ET LA TOUR HASSAN VUS DE LA CASBAH DES OUDAÏA

A partir du 10e kilomètre (à hauteur du marabout de Sidi-Maacho), l'oued s'engage dans une gorge où il est encombré d'îles, et de gués, dont certains assèchent aux basses mers de vive eau (Mechra Mourjam, Mechra-el-Kébir).

Un canot à vapeur peut aller à toute heure de marée jusqu'à 10 kilomètres.

Le chenal suit assez régulièrement la berge concave. Le fond est partout d'argile et de vase.

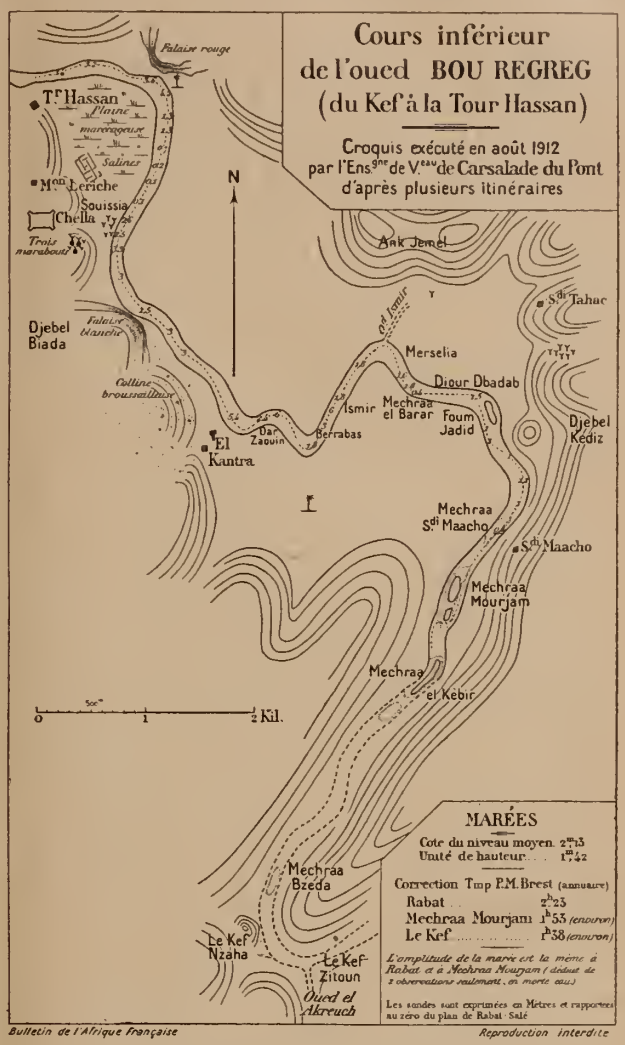

Aucun levé régulier n'a été effectué dans cette partie du fleuve.

Le retard de la pleine mer et basse mer entre Rabat et Mechra-Mourjam est de 30 minutes (11e kilomètre).

Le Kef, 45 minutes (15e kilomètre).

L'amplitude de la marée est la même à Mourjam qu'à Rabat. (Observations en morte eau.)

Pas d'observations de hauteur d'eau au Kef.

XI. — Estuaire du Bou-Regreg.

Mouillage intérieur. — En raison des nombreux mouvements de sable, la configuration du fond est variable entre le mur de Sidi-Mekhlouf et la kasbah des Oudaïa.

Le sable a tendance à s'amasser dans le coude compris entre la porte de l'oued (Bab-el-Bahar) et le mur de la Médersa (100 mètres en aval de la douane). La rive gauche est rocheuse; la rive droite est partout de sable.

Une fosse de 5 mètres (1), dont l'axe est donné par l'alignement « mosquée de Rabat » — « mât du consulat de France », suit la rive gauche au pied de la kasbah des Oudaïa. Le mouillage y est médiocre.

Une deuxième fosse de 3 mètres commence à 300 mètres en aval de Sidi-Mekhlouf et se prolonge vers l'amont pendant 1 km. 500. C'est dans cette fosse que mouillent la plupart des navires entrant en rivière. Le fond est de sable vasard et donne une bonne tenue. Les navires mouillent une ancre au flot, une ancre au jusant, légèrement en diagonale, 2 maillons sur chaque ancre. Ils peuvent échouer à l'évitage, sur de la vase, rive droite, car la fosse n'a que 60 mètres de large.

Il n'y a place actuellement que pour deux navires de 45 mètres de long, car la ligne télégraphique traverse l'oued à 100 mètres en amont du mur en ruines,

XII. — Amarrage d'hiver.

Des postes d'amarrage pour les barcasses sont installés en amont du mur en ruines contre la rive gauche. Ils sont constitués par des chaînes perpendiculaires au cours de la rivière, reliées aux rochers de la rive et à des ancres mouillées au milieu de l'oued. Cet emplacement est à l'abri des raz de marée, et le courant de crue s'y fait sentir très affaibli.

Des corps-morts pour les charbonnières et les remorqueurs de la marine sont mouillés près de la rive gauche, en amont des roches qui bordent l'oued au pied de la tour Hassan.

Une deuxième ligne de corps-morts pour les barcasses a été mouillée près de la rive droite, en face du mur de Sidi-Mekhlouf.

XIII. — Passage de l'oued. — Pêche.

La navigation et la pêche sont libres sur le Bou-Regreg. Le passage de l'oued est effectué au moyen d'embarcations à rames de deux types principaux :

Acheria. — De la taille d'un youyou, pouvant porter 15 hommes ou une tonne de matériel.

Djmelia. — Pouvant porter 40 hommes, ou 3 à 4 tonnes de matériel.

Le Génie utilise également des portières, constituées par 2 « acherias », réunies par un pont, sur lesquelles on passe les animaux, les voitures et l'artillerie.

Les embarcations louées par la Guerre pour effectuer ses transports sont indiquées par un fanion rouge. Elles sont réservées aux passagers militaires. Ce service est dirigé par un lieutenant du génie.

Les autres passeurs de l'oued sont réunis en deux corporations, l'une à Rabat, l'autre à Salé. Chacune d'elles est commandée par un amin nommé par le Makhzen et chargé de la surveillance et de la police du passage,

L'Enseigne de vaisseau, Directeur des mouvements du port :

DE CARSALADE.

Salé, le 17 septembre 1912.

(1) On remarquera que sur la carte de la Mission hydrographique reproduite plus haut les fonds de cette fosse ne dépassent pas 4 m. 5. D'autre part ceux de la deuxième fosse, indiqués comme ayant 5 mètres, atteignent 6 m. 3. Nous faisons remarquer que les cartes de la Mission hydrographique indiquent toujours les sondes les plus inférieures. — N. D. L. R.

LE DÉVELOPPEMENT ET LES RESSOURCES DU MAROC OCCIDENTAL EN 1912 (1)

Trop d'événements politiques, trop de faits d'armes ont retenu notre attention pendant cette dernière année pour qu'on n'ait pas négligé quelque peu le côté économique de notre expansion moghrebine.

Les éléments d'appréciation sont très fragmentaires encore et on n'en peut tirer des conclusions très nettes ; ils sont néanmoins suffisants pour offrir des indications utiles sur le développement du pays dans l'avenir.

Après avoir examiné l'état du commerce marocain, sur lequel, grâce aux statistiques douanières, nous avons des données exactes, il paraît possible de se rendre compte dès maintenant de l'activité économique, de son aire d'extension, de ses modalités, des conditions naturelles et améliorées, soit qu'on prenne comme type une région mieux connue, les Chaouïa, soit qu'on envisage la totalité du pays occupé avec la prudence à laquelle oblige alors l'état encore précaire de nos renseignements.

Commerce général (2).

Il est assez délicat de choisir une année type du commerce marocain avant l'intervention française.

L'année 1907, pendant laquelle a eu lieu notre intervention, doit être rejetée comme ayant des résultats viciés par les événements ; l'année précédente, 1906, est préférable, parce qu'elle n'a pas été troublée comme 1907 et qu'elle fournit, depuis que les statistiques sont établies sur des bases documentées par des services compétents, des résultats se rapprochant sensiblement de la moyenne :

(1) Une grande partie des renseignements utilisés dans ce travail ont été empruntés aux rapports établis par le Service des études et des renseignements économiques de la Résidence générale de France au Maroc sous la direction de M. René-Leclerc.

(2) On n'envisage dans toute cette étude que le Maroc français c'est-à-dire que les ports maintenant espagnols Larache ou Tétouan ou le port neutre, Tanger, sont délibérément laissés de côté.

Mercuriales de janvier à octobre 1912.

I

	Chameaux	Bœufs	Chevaux	Mulets	Anes	Moutons	Chèvres	Blé	Orge	Pois chiches	Maïs	Fèves	Lin
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				par tête						par quintal			
A **Prix moyen général...**	**330 »**	**158 »**	**382 »**	**462 »**	**73 »**	**22 85**	**13 15**	**19 »**	**10 45**	**17 »**	**11 85**	**12 25**	**30 50**
B Maximum...	389 »	181 »	420 »	525 »	90 »	26 45	15 75	22 25	14 30	24 »	14 »	15 65	37 15
C Minimum...	287 »	145 »	332 »	388 »	62 »	19 50	10 40	15 65	8 60	12 75	11 »	8 50	25 80
D **Prix moyen en 1911...**	287 »	131 »	287 »	343 »	50 »	18 60	8 75	Les moyennes manquent pour les productions du sol.					

II

E **Casablanca.**	**320 »**	**147 »**	**316 «**	**445 »**	**67 »**	**19 »**	**12 »**	**19 »**	**12 »**	**19 40**	**11 55**	**14 65**	**33 »**
E' Maximum...	550 »	210 »	500 »	560 »	100 »	22 50	17 »	26 »	15 »	30 »	16 »	18 »	45 75
E'' Minimum...	285 »	120 »	225 «	340 »	50 »	15 »	8 »	16 »	9 50	12 50	9 50	12 »	25 »
F **Ber-Réchid.**	**350 »**	**195 »**	**264 »**	**400 »**	**56 »**	**27 »**	**14 »**	**15 »**	**8 70**	**12 25**	**11 »**	**8 70**	**25 90**
F' Maximum..	400 »	260 »	400 »	500 »	100 »	35 »	20 »	20 »	14 »	15 »	15 »	16 »	35 »
F'' Minimum...	300 »	140 »	225 »	375 »	40 »	23 »	9 50	12 »	6 »	7 50	7 »	6 50	19 »
G **Dar Chaffaï.**	**291 »**	**130 »**	**380 »**	**430 »**	**78 »**	**16 »**	**11 »**	**18 70**	**8 10**	**10 »**	**12 65**	**9 »**	**40 »**
G' Maximum..	350 »	250 »	485 »	500 »	100 »	17 50	20 »	24 »	9 »	12 »	10 »	»	»
G'' Minimum...	280 »	100 »	320 »	300 »	50 »	13 »	10 »	9 »	7 50	8 »	8 »	»	»
H **Ouled-Saïd..**	**298 »**	**115 »**	**297 »**	**518 »**	**69 »**	**19 35**	**14 10**	**15 80**	**8 90**	**14 50**	**11 50**	**10 30**	**34 95**
H' Maximum...	365 »	135 »	400 »	575 »	80 »	22 »	20 »	20 »	14 »	18 »	15 »	12 »	40 »
H'' Minimum...	165 »	100 »	250 »	400 »	60 »	12 »	12 »	8 75	5 60	12 50	8 »	7 50	25 »

Ce tableau est singulièrement instructif, il marque tout d'abord l'accroissement considérable du commerce marocain, qui fait plus que doubler en 1911 sur 1906. Cette plus-value ne porte pas sur tel ou tel point du territoire moghrebin, spécialement favorisé par notre présence, puisque si le commerce de Casablanca quadruple, celui de tous les autres ports augmente d'une façon notable. Enfin la France ne peut être accusée d'accaparer le commerce marocain, puisque les principales nations commerçantes voient leur trafic s'enfler avec une progression constante, et si une constatation pénible devait être faite, ce serait par nous dont les efforts ouvrent en somme si largement le Maroc aux concurrences étrangères.

Mais on doit seulement retenir le développement prodigieux que l'action française donne au pays, développement qui provient surtout, il faut le remarquer, des importations rendues nécessaires par le nouvel ordre des choses.

Le commerce maritime se localise de la même façon. Casablanca reste la première des cités marchandes du Maroc Occidental. Si Rabat est restée stationnaire en raison des difficultés de ses moyens d'accès, si Mogador ne se développe que lentement, par contre, Mazagan et Safi prennent de jour en jour plus d'importance, à cause de leur position géographique. Ces deux villes sont au débouché de la riche région des Doukkala, et elles tendent de plus en plus, la seconde surtout, à monopoliser le commerce de Marrakech au détriment de Mogador.

Ces constatations pour 1911 se marquent avec plus de force encore en 1912, et les résultats que montrent les chiffres afférents aux premiers mois de cet exercice confirment nettement les espérances de l'année précédente. Pendant le deuxième trimestre de 1912, Casablanca accuse sur 1911 un accroissement total de 17 millions ; à Safi, cet accroissement que des causes fortuites (récolte particulièrement abondante) forcent un peu est de 10 millions, à Mazagan et à Rabat, de 3 millions. Seule Mogador est moins favorisée, un peu plus de 1 million. Encore qu'on envisage la zone française exclusivement, il est bon de noter toutefois que les ports de Larache et de Tanger, par lesquels Fez est ravitaillée en partie, marquent aussi un accroissement très notable, puisque, pendant le deuxième trimestre de 1912, le trafic du premier a doublé, celui du second s'est augmenté d'un tiers sur la période correspondante de 1911.

Cet essor, qui est en partie la conséquence de la bonne récolte de 1911, n'en marque pas moins très heureusement le début du protectorat marocain ; il permet aussi de constater la confiance des commerçants dans la protection française, puisque les continuelles attaques des dissidents contre les postes avancés de l'intérieur ne troublent en rien les opérations commerciales effectuées sur la côte, excellent présage pour le jour où le Maroc de plus en plus pacifié verra affluer vers ses ports, les productions de l'arrière-pays.

Au reste le deuxième trimestre de 1912, pris comme point de comparaison, n'a pas un caractère exceptionnel; le mouvement ascendant est au contraire progressif, depuis 1907, mais assez lent au début, il s'est considérablement accéléré à partir d'avril-mai 1912.

L'année 1912 se présente donc sous un jour très favorable, puisque le commerce général maritime de la zone française pendant le deuxième trimestre de 1912, atteint 49 millions, plus du double de la même période en 1911.

La diminution des exportations est toutefois à noter; causée d'une part par une récolte médiocre, elle a été amenée d'autre part, par les nombreux

marchés passés sur place, par l'Intendance militaire pour l'approvisionnement du Corps de débarquement. On n'aurait garde de ne point signaler ici une très heureuse initiative prise par divers services. Des communiqués sont faits aux journaux locaux pour faire savoir, par exemple, « que le service de l'intendance achètera très volontiers l'été prochain les quantités de blé tendre qui lui seront présentées. Nos colons auraient donc intérêt à développer cette culture, qui est assurée de trouver un débouché pour l'armée, celle de l'avoine, des haricots, des lentilles, etc., et des fourrages artificiels. Cette année déjà, des achats de lentilles du pays et de luzerne ont été pratiqués à Fez et à Meknès, et ils n'ont été limités que par l'insuffisance de la production. » (*Vigie marocaine*, 24 octobre 1912.) Ces avis constituent des indications précieuses, car, faits au moment des labours d'automne, ils poussent les colons vers une utilisation du sol qui, en raison des desiderata exprimés, assurera presque certainement une rémunération de leur travail.

En résumé la situation se présente ainsi au point de vue du trafic de la zone française dans le Maroc Occidental :

Pendant le premier semestre de l'année 1911, le trafic a été pour les cinq ports de la zone française de 39.500.000 francs, et pour la période correspondante en 1912 de 83 millions, soit une augmentation de 43.500.000 francs qui dit assez la valeur de notre œuvre marocaine.

*
* *

Ces résultats sont plus encourageants encore si l'on considère que loin de représenter le rendement du Maroc Occidental entier, ils ne se rapportent au contraire qu'à une assez faible partie du territoire chérifien. Sans doute, les contrées actuellement pacifiées sont parmi les plus riches, les Chaouïa, le Gharb, etc., et les dissidents occupent surtout les régions plus âpres, plus arides de l'arrière-pays. Cela est incontestable, mais on s'aventurerait un peu à la légère si l'on prétendait limiter presque exclusivement au seul Maroc des plaines les possibilités de rendement et d'absorption du pays tout entier. En effet les plaines, entourées d'une zone encore troublée, ne donnent point encore leur maximum; entre le bled complètement paisible et le bled complètement siba se trouve une région d'étendue variable où la terre est peu cultivée, les propriétaires craignant là des razzia toujours possibles, et les meilleurs exemples de ce fait sont les nombreuses friches qui s'aperçoivent encore dans la plaine du Saïs.

L'arrière-pays, incontestablement moins riche que le littoral, renferme cependant de bonnes terres, dont l'état troublé de la région empêche la mise en culture, puisque aussi bien les habitants, ne songeant qu'à la lutte, cultivent juste assez pour ne pas mourir de faim. Les tribus dissidentes, qui avaient pour la plupart dans des labours de plaine leur principal centre de ravitaillement, s'en voient écartées par la nécessité de se soumettre si elles veulent labourer. Leur xénophobie l'emportant, les champs restent en jachère. A ces causes qui diminuent momentanément la productivité du pays, et partant, son pouvoir d'achat, s'ajoute encore la nécessité de s'armer. Les irréductibles achètent des cartouches, des fusils de contrebande, qui ne figurent point dans les statistiques douanières, comme bien l'on pense. Ces acquisitions empêchent d'autres achats plus pacifiques dont on trouverait trace dans le trafic des ports, et quelque minime que soit l'évaluation de la population du Maroc Central encore impénétré, on doit admettre que cette population représente à l'heure actuelle, de 500.000 à 2 millions d'êtres qui ne produisent rien, qui n'achètent rien, mais qui, la pacification s'étendant, produiront et achèteront un jour. En dernier lieu, le développement aussi rapide des régions pacifiées provient sans nul doute de la collaboration latente ou directe qui s'établit entre les indigènes et les Européens : collaboration multiforme, de capitaux apportés, de procédés culturaux enseignés, de débouchés ouverts, de tentations offertes, collaboration qui ne peut s'établir en pays insoumis, mais qui, le jour venu, augmentera ses richesses. L'essor des Chaouïa ne vient pas exclusivement de la pacification en elle-même, mais de ce que, grâce à cette pacification, les Européens ont pu très rapidement entrer en contact avec le pays, et les régions du Maroc occidental où il est actuellement possible de s'installer pour y coloniser sont encore restreintes :

Le Rharb (centres : Méhédya, Arbaoua, Souk-el-Arba du Rharb, poste du Sebou, Mechra-bel-Ksiri).
La vallée du Sebou (centres : Méhédya, Sidi-Kassem).
Rabat-Salé (et la banlieue immédiate).
Les Chaouïa (centres : Casablanca, Settat, plus 700 postes dans les Chaouïa), par exemple Casbah-ben-Ahmed, chez les Mzab, à 78 kilomètres de Casablanca; Ber-Rechid et le Boucheron, dans la région des terres noires ; le camp Boulhaut, près de la forêt des Zaers, etc., bien qu'on ne puisse être aussi affirmatif pour ces centres que pour Casablanca et Settat.
Mazagan et *Azemmour* (et leur banlieue immédiate en Doukkala).
Saffi (et la banlieue immédiate en Abda).
Fez, Meknès, Marrakech, Mogador (les villes seulement).

Il serait trop long d'indiquer dans cette esquisse les multiples formes que pourrait revêtir l'activité française au Maroc. Encore que certaines d'entre elles soient signalées un peu plus loin, il paraît plus utile d'insister sur les caractéristiques des différentes régions actuellement exploitables. Par malheur les informations très précises font défaut sur la plupart d'entre elles, et la mission de Segonzac n'a point encore publié son enquête. On en est donc réduit à prendre comme type la contrée la mieux connue, les Chaouïa, de façon à montrer par un exemple ce qu'est et ce qu'offre une région marocaine. Ce qu'on dira d'elle ne s'applique naturellement point exactement à toutes les autres régions. C'est, en effet, une des plus riches, des mieux placées géographiquement, des plus anciennement pacifiées, elle offre donc des

caractéristiques qui l'avantagent tout particulièrement. Mais dans sa diversité, le Maroc est cependant, par certains côtés, assez uniforme pour qu'une courte étude sur les Chaouïa, fournisse quelques précisions générales et quelques indications dont une visite du pays ou les renseignements recueillis dans l'avenir assureront la facile mise au point.

Le développement des Chaouïa.

Un recensement exact donne, comme chiffre de population indigène, un total de 198.000 âmes (63.000 hommes, 69.000 femmes, 66.000 enfants) soit, pour la superficie des 10.000 kilomètres carrés que comprend le territoire chaouïa, tel qu'il est actuellement délimité, une densité kilométrique de 19 habitants, un peu inférieure à celle du département de la Lozère (23 habitants au kilomètre carré). Le nombre des propriétaires indigènes est évalué à 27.000, possédant 376.000 hectares cultivés, soit 7,32 0/0 de propriétaires cultivant 0,38 0/0 de la superficie chaouïa. Aux terres cultivées par les indigènes s'ajoutent 24.000 hectares possédés par des Européens (1911) dont 15.000 appartiennent aux Français. Ces achats représentent environ une valeur de 2 millions de francs. Une partie seulement de ces terres est à l'heure actuelle cultivée à l'européenne, en raison du manque de moyens de communications et de la création récente des domaines, situation qui, si l'on établit une comparaison avec celle de la circonscription rurale d'Alger, est encourageante pour l'avenir du pays.

Il est inutile de rappeler ici la composition du sol en Chaouïa, ses divisions en tirs, terres fortes, sahel, terres légères, couvertes souvent de palmiers nains dont le défrichement demande parfois une dépense de 80 à 100 francs par hectare. Le Service des renseignements de Chaouïa a publié une statistique des cultures en 1911 qui furent par ordre d'importance :

			Rendement pour un hectolitre de semence	
Orge.....	197.000	hectares	21	hectolitres
Blé.....	104.000	—	13	—
Maïs.....	24.000	—	90	—
Pois chiches ..	13.000	—	8	—
Graines de lin.	7.500	—	9	—
Fenugrec.....	6.500	—	12	—
Fèves.....	6 000	—	34	—
Coriandre.....	2.000	—	22	—
Sorgho	2.000	—	100	—
Jard. fruitiers et potagers..	4.000	—		

D'autre part, pour la même année, le recensement du cheptel compte 15.500 chameaux, 91.500 bœufs, 16.500 chevaux, 2.200 mulets, 45.000 moutons, 90.000 chèvres, 35.300 ânes.

Le Service des renseignements de Chaouïa a pris l'excellente initiative de publier chaque mois les mercuriales et le rendement des taxes de marchés. Ces documents reproduits dans la *Vigie marocaine*, et que nous possédons pour les dix premiers mois de 1912, ont servi à dresser le tableau suivant :

	1906	1908	1909	1910	1911	Différence entre 1906 et 1911	0/0 en 1911
			(Millions de francs)				
Rabat.....	6	8	7	6	7	+ 1	6 0/0
Casablanca.....	14	19	25	24	41	+ 27	39
Mazagan.....	7	14	16	13	18	+ 11	17
Safi.....	7	11	16	11	22	+ 15	21
Mogador.....	13	14	17	14	16	+ 3	15
Commerce total des ports français..	47	66	81	68	104	+ 57	
France.....	19	21	22	20	31	+ 12	29 0/0
Angleterre.....	13	29	37	22	34	+ 21	32
Allemagne.....	4	6	9	11	20	+ 16	19
Espagne.....	1	1	2	3	4	+ 3	3

Avant de tirer de ce tableau les enseignements qu'il comporte, quelques remarques préalables s'imposent. On a essayé de tirer des mercuriales tous les renseignements utiles, en donnant d'abord (I) le prix moyen des différents objets d'après l'ensemble des marchés (A). Comme les moyennes sont le plus souvent théoriques et ne représentent rien de précis dans la réalité, on a fait mention des moyennes maxima (B) et minima (C) atteintes. Enfin les moyennes de l'année précédente 1911 complète ont été inscrites à titre de comparaison (D)

Le tableau II, conçu dans le même esprit, indique pour quatre régions chaouïa la valeur moyenne pendant les dix premiers mois de 1913, des mêmes objets (E, F, G, H).

Les maxima et les minima ont été ensuite indiqués comme précédemment, mais les chiffres sont non pas comme dans le tableau I maxima et minima moyens pour la contrée entière, mais les extrêmes notées par les mercuriales mêmes de chaque région.

D'une façon générale, il faut ne pas chercher dans les statistiques plus qu'elles ne peuvent donner. Telle augmentation, par exemple, ne provient pas du développement de la région envisagée, mais d'une perception mieux exécutée ;

d'autre part, nos statistiques ne portant que sur un nombre d'années restreint ne donnent point encore des indications très certaines, elles permettent cependant des aperçus, des hypothèses utiles, mais aléatoires; c'est ainsi qu'il faut juger les remarques faites dans cette étude et ne point leur assigner la valeur absolue à laquelle elles ne prétendent point d'ailleurs.

En comparant A et D, on constate tout d'abord une augmentation notable des prix en 1912 sur 1911. Augmentation due à l'arrivée, chaque jour plus nombreuse, des capitaux et des demandes d'achats européens, en ce qui concerne les animaux; cette plus-value du cheptel provient aussi des achats sur place de l'Intendance, et pour chacune des classes le maximum est atteint dans les derniers mois, septembre et octobre, parce qu'à ce moment ces achats s'ajoutent à la hausse ordinaire des animaux de traits nécessaires pour les labours d'automne.

Pour les productions agricoles (l'orge faisant exception en raison de la demande chaque jour grandissante des troupes débarquées), le maximum est atteint dans les trois premiers mois, le stock de 1911, quelqu'abondant qu'il ait été, s'étant rapidement épuisé.

On pourra faire des constatations analogues dans le tableau II, dans lequel les régions n'ont pas été choisies au hasard, mais parce qu'elles représentent un des quatre types caractéristiques.

Casablanca, c'est la ville où la marchandise n'est pas grevée de frais de transports; Ber-Rechid est la région riche à proximité du port; Dar-Chaffaï et les Ouled-Saïd, deux régions l'une pauvre, l'autre riche, mais éloignées du port, et remarquons dans ce tableau comme dans l'autre que les mimina, en ce qui concerne les animaux, coïncident en général avec les mois de mars et d'avril, époque où les labours étant terminés beaucoup de bêtes sont vendues. A cela s'ajoutent encore d'autres raisons : époque du payement des impôts, récolte médiocre, etc. Mais l'intérêt principal provient de ce qu'il est possible de voir dans quelle mesure ces quatre marchés types sont alimentés. Les denrées ordinaires ou de valeur médiocre, blé, orge, bœufs, ânes, moutons, chèvres. se rencontrent partout, à toutes les époques de l'année; les objets d'un prix élevé : chameaux, chevaux, mulets, ou produits de cultures spécialisées : fèves, lin, maïs, ne sont vendus que pendant quelques mois.

Enfin, le caractère des différentes régions apparaît, grâce à la comparaison des coefficients d'échange pour chaque région. Le coefficient a été obtenu en retranchant du maximum 130, représentant pour les dix premiers mois de 1912 la quotation de la série complète des 13 chapitres envisagés dans les tableaux I et II, un nombre d'unités égales à celui des mois pendant lesquels un de ces objets n'a pas été coté. Exemple : pour les Ouled-Saïd, neuf fois sur dix seulement, chevaux, mulets, fèves, ont figuré sur les marchés qui, trois fois, n'ont pas porté sur tous les objets envisagés, ce qui peut s'exprimer d'une autre façon en disant que 127/130 ou 97 fois 0/0 des marchés des Ouled-Saïd ont été le théâtre d'échanges généraux.

Casablanca	91 /00
Ber-Rechid	84
Sidi-Ali	90
Settat	84
Ouled-Saïd	97
Dar-Chaffaï	68
Ben-Ahmed	68
Boucheron	90
Boulhaut	97

Les Ouled-Saïd sont les mieux fournis. En effet, leur coefficient d'échange est le plus élevé, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné la richesse naturelle de la région. Sur la même ligne, Boulhaut, qui présente une égale variété de cultures et d'élevage, ensuite Casablanca vers laquelle affluent toutes les productions du pays, parce que s'y concentrent plus particulièrement les demandes; le Boucheron, Sidi-Ali, Settat et Ber-Rechid, pays de monocultures (céréales), sont naturellement moins universellement approvisionnés sans que leur coefficient plus faible marque forcément une richesse inférieure. Par exemple, si Settat est certainement inférieur comme production aux Ouled-Saïd, Ber-Rechid, à coefficient égal, lui est supérieur, mais les produits de cette contrée de monoculture sont drainés en grande partie vers Casablanca. Sidi-Ali, d'autre part, est un grand marché de henné, qui n'est point porté sur les mercuriales.

Enfin Ben-Ahmed et Dar-Chaffaï ont tous deux un des plus faibles coefficients. Il convient surtout ici encore de remarquer que cette égalité statistique ne répond pas à la réalité, car il ne viendrait à l'esprit de personne de mettre sur le même pied les très fertiles environs du premier et les steppes très maigres du second, mais Ben-Ahmed est presque entièrement couvert de céréales, ce qui laisse peu d'espace pour l'élevage ou les autres cultures.

	SOMME DES PRIX MOYENS	
	Des animaux	Des blés, orges, maïs, pois chiches, fèves
	—	—
A Casablanca	1.326	76,60
A Ber-Rechid	1.006	55,65
Au Dar-Chaffaï	1.436	58,45
Aux Ouled-Saïd	1.320	61

Enfin la somme des prix moyens montre comment se répartissent les valeurs dans les quatre régions types. A Dar-Chaffaï, pays aux pâturages maigres, les animaux valent plus cher qu'à Ber-Rechid, mais si chez les Ouled-Saïd ils atteignent un prix élevé en raison des nécessités de la culture, à Casablanca le nombre des acheteurs maintient les prix. Il en est de même pour les céréales et graines grevées aux Ouled-Saïd des frais de transports à la charge de l'acheteur : la largeur du marché enfle les prix à Casablanca pour ces denrées grevées d'autre part des frais de transports à la charge du vendeur. Ber-Rechid, région proche du port et de production plus

intensive offre les plus bas cours alors que Dar-Chaffaï, éloignée et pauvre, donc à production restreinte, profite de sa situation inférieure pour élever ses cours.

Ce qui a été dit au sujet du coefficient d'échange est surtout commercial et doit être complété par un autre élément d'information très important, les statistiques du produit des marchés établis, d'après les documents fournis par le service des renseignements de Chaouïa qui, en complétant les données sur le pays, rectifient certaines insuffisances des tableaux précédents :

Tableau du produit des marchés en Chaouïa.

I

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
En 1912.....	43.467	37.913	42.465	48.919	49.758	52.427	55.993	57.744	55.622	50.746
— 1911.....	33.835	33.067	33.232	33.260	40.217	37.677	45.122	48.932	45.465	47.499
Augment. en 1912.	9.632	4.846	9.233	15.659	9.540	14.750	10.870	8.812	10.156	3.247

II

Casablanca 1912..	2.750	2.750	2.750	2.659	2.658	2.658	2.925	2.925	2.925	2.642
— 1911..	2.630	2.630	2.640	2.340	2.340	2.072	2.450	2.450	2.450	2.600
Différence.....	+ 120	+ 120	+ 110	+ 319	+ 318	+ 585	+ 475	+ 475	+ 475	+ 42
Ber-Rechid 1912..	5.365	5.290	5.522	6.205	5.507	5.100	5.800	6.445	6.065	5.510
— 1911..	3.205	3.452	4.670	5.215	5.442	5.420	5.420	5.450	5.415	5.415
Différence.....	+ 2 160	+ 1.838	+ 852	+ 990	+ 65	— 320	+ 380	+ 995	+ 650	+ 95
Dar-Chaffaï 1912..	1.970	2.115	3.245	2.790	2.885	2.790	2.775	2.665	2.880	2.421
— 1911..	2.000	1.400	2.010	2.095	1.960	2.055	2.295	2.255	2.310	2.540
Différence.....	— 30	+ 705	+ 1.245	+ 695	+ 925	+ 735	+ 480	+ 410	+ 570	— 118
Ouled-Saïd 1912..	4.435	4.210	4.015	5.330	5.580	7.620	7.750	8.830	8.580	7.265
— 1911..	3.030	4.225	4.095	4.600	6.250	5.470	6.280	8.805	8.395	7.165
Différence.....	+ 1.405	— 15	— 80	+ 730	— 670	+ 2.150	+ 1.470	+ 25	+ 185	+ 100

III

Casablanca.....	+ 11 0/0	Ouled-Saïd.....	+ 8 0/0	Ben-Ahmed.....	— 1 0/0
Ber-Rechid.....	+ 14	Dar-Chaffaï.....	+ 20	Boulhaut.....	+ 48
Sidi-Ali.....	— 21	Settat.....	+ 20	Boucheron.....	+ 114

Les tableaux sont faits dans le même esprit que les précédents. Le tableau I donne le produit brut des marchés en 1911 et 1912, ainsi que les plus-values en 1912. Le tableau II, celui des marchés pour la même période dans les quatre régions types. Le tableau III, le coefficient de développement de tous les marchés chaouïa.

Un premier fait apparaît, qui est l'augmentation générale des transactions (I), augmentation qui s'aperçoit plus ou moins forte mais presque générale dans la région et pendant chaque mois, à quelques exceptions près (II), mais cette augmentation est très variable (III).

Très forte dans certaines régions, Boucheron, Boulhaut, à cause des marchés nouvellement créés (marchés zaers) ou du développement de ceux qui existent déjà, Dar Chaffaï, Settat, elle se marque assez faible dans les parties les plus anciennement pacifiées (Casablanca, Ber-Rechid, Ouled-Said), parce que ces régions ont presque atteint, dans l'état actuel des choses, leur maximum de développement ; le coefficient n'augmentera que le jour où des éléments nouveaux entreront en jeu, par l'amélioration des moyens de communication notamment ; deux cercles seuls sont déficitaires· Ben-Ahmed, centre agricole, n'a pas donné en 1912, année de production moyenne, les rendements de 1911, année très bonne. Quant à Sidi-Ali, son coefficient continuera sans doute à baisser pour une raison simplement politique. Quand le général d'Amade dut, en 1908, abandonner Azemmour pour repasser sur la rive droite de l'Oum-er-Rebia, il fonda le poste de Bou-Bker, plus tard transporté à Sidi Ali. Le phénomène ordinaire d'attraction opérée par nos postes sur le développement local se produisit; à l'abri de notre sauvegarde, les affaires se traitèrent plus nombreuses sur la rive droite de l'oued au lieu de se concentrer comme précédemment sur la rive gauche à Azemmour et à Mazagan. De plus, la situation fut particulièrement troublée sur la rive gauche en 1912 (exactions du caïd Triaï) ; il était donc naturel de s'attendre à une diminution d'activité des marchés du jour où l'occupation française ne se heurtant plus à la barrière de l'oued rétablirait le jeu normal des transactions et pacifierait l'autre côté du fleuve.

Ces constatations sont la conséquence de la richesse du sol. En 1911, Casablanca a exporté 315.000 quintaux d'orge d'une valeur de 4.500.000 francs environ, 125.000 quintaux de blé (2.600.000 francs), 17.000 quintaux de pois chiches (450.000 francs). Le maïs a été surtout consommé sur place, le blé tendre commence seulement à être cultivé : quant au lin dont la culture épuise la terre, il est de plus en plus abandonné.

Tout naturellement, le mouvement du port de Casablanca a reflété cette prospérité.

Pendant le premier trimestre, le plus défavorable pour les transbordements, le mouvement du port s'est augmenté de 287.000 tonnes entre 1910 et 1912, soit plus de 30 0/0 entre les mêmes dates. Toutes les nations ont profité de cette ascen-

Mouvement général de la navigation à Casablanca pendant le premier trimestre.

Années	TOTAUX		FRANCE		ANGLETERRE		ALLEMAGNE		ESPAGNE	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1910...	76	64.597	23	26.958	16	14.990	9	8.989	18	8.377
1911...	97	84.459	27	30.412	22	19.834	13	12.454	28	19.193
1912...	104	93.341	30	36.242	24	22.353	14	12.931	13	10.302
Différence des tonnages en 1912 *et* 1910.										
Tonnage.	+ 28.700 (+ 30 0/0)									
0/0 sur le commerce total de Casablanca.....				30 0/0		23 0/0		13 0/0		11 0/0
0/0 en + ou — sur 1910.....				25 0/0		32 0/0		30 0/0		28 0/0

sion, mais l'insuffisance de notre marine marchande fait que si nous occupons la première place comme tonnage, celui-ci ne s'est augmenté que de 25 0/0 alors que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne voyaient leurs chiffres s'enfler d'une façon très supérieure au nôtre. Il faudrait apporter la plus sérieuse attention à cette remarque et faire en sorte qu'un jour ne vienne pas où le port de Casablanca, établi par nos soins, soit encombré de navires étrangers; rien n'est encore perdu, mais il est temps d'aviser, car notre situation commerciale deviendrait insuffisante si nous n'avions pas pour la relever le trafic algérien.

Au point de vue industriel, peu de choses ont été entreprises jusqu'ici et cependant des tanneries, minoteries, fabriques d'eau gazeuses, briquetteries, etc., prospéreraient; malheureusement, une fièvre de spéculation arrête toute autre initiative et menace de paralyser l'essor des villes. On court à un krach certain qui aura l'inconvénient de semer ruines et découragements dont l'écho, parvenant en France, changera en malédictions l'enthousiasme marocain actuellement un peu désordonné de la métropole. Des mesures très utiles pour la régularisation des achats et la sauvegarde du domaine public ont été prises par la résidence générale, mais elles sont encore insuffisantes. Peut-on, d'ailleurs, faire entendre raison à ceux auxquels tous les moyens de s'enrichir semblent légitimes et qui sacrifient tout à l'appât du gain?

Un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux conditions locales.

Casablanca-Banlieue : l'aménagement de la piste Casablanca-Mediouna et Mediouna-Ber-Rechid (chaussée de 4 mètres de large, bordée de fossés) : construction d'un caravansérail à Dar-Ben-Abid. 1.600 arbres ont été plantés à la pépinière de Bouskoura, pépinière qui est en pleine période de prospérité. La piste de Fedhala a été considérablement améliorée.

Ber-Rechid : empierrement des pistes qui partent de ce centre dans différentes directions ; construction d'une passerelle sur l'oued Afata ; aménagements nouveaux à la pépinière et au « Jardin d'essai » ; lotissement du nouveau village européen ; construction d'une salle d'école, d'une « Maison des hôtes » et d'une infirmerie indigène ; la piste des Oulad-Saïd améliorée sur plusieurs points.

A Settat : rues et avenues tracées ou empierrées ; un marché couvert construit ; la création d'un jardin public ; l'aménagement des sources et l'adduction des eaux de Mzagh par un canal ; aménagement de la piste de Ben-Ahmed, de Ber-Rechid, de Mechra-Ben-Abbou, de Guicer; ponts construits sur la route de Ber-Rechid et sur la route de Guicer ; en outre, plusieurs passages d'oueds ont été dallés pour faciliter la circulation des charrettes et voitures.

Ben-Ahmed : construction d'une salle d'autopsie, empierrement de plusieurs rues du village, plantations d'arbres ; aménagement de la piste de Settat, de la première partie de la piste du Tadla (par Casba-Mâarif), de la piste des Oulad-Farès et de celle de Ber-Rechid.

A Dar-Chafaï : puits creusés. Les environs de la Casba seront de la sorte jalonnés de points d'eau qui rendront d'appréciables services aux indigènes. Des travaux de voirie et de déblaiement du Mellah ont été effectués ; les pistes de Mechra-ben-Abbou, de Menzah et d'El-Borouj améliorées sur une partie de leur parcours. L'infirmerie indigène a été agrandie et une *mahakma* a été construite.

Camp-Boulhaut : empierrement des rues du village ; des travaux importants d'amélioration sur la route de Bouznika ; construction d'une infirmerie indigène et d'une école française pour les enfants européens. Les pistes de Casablanca (les rampes de l'oued Nefifikh ont été adoucies le plus possible) et de Kerassi rendues plus carrossables.

A Sidi-Ali : la piste chamelière de Casablanca à Sidi-Ali (conduisant à Azemmour et à Mazagan) améliorée, de manière à permettre à tous les véhicules, légers ou lourds, — y compris les automobiles, — de rouler sur cette voie jusqu'ici très défectueuse. Des plantations d'arbres importantes : le Service des renseignements a également fait des essais de coton très encourageants; construction d'une infirmerie indigène, d'une école franco-arabe, d'un fondak public, d'une mahakma ; amélioration de la piste des Ouled-Saïd ; création d'un abri pour les caravanes à Dar-Ould-El-Hadj-Kacem, sur la route de Casablanca.

Au camp du Boucheron : plantations d'arbres ; pont construit sur la route de Fort-Gurgens et sur l'oued Mellah, édification d'une école,

d'une *mahakma* et d'un pavillon d'opérations pour l'infirmerie indigène ; des améliorations importantes effectuées sur les pistes de Fort-Youlas, de Ben-Ahmed et de Boulhaut.

Ouled-Saïd : plantations d'arbres ; construction d'un abreuvoir et d'un lavoir ; aménagement des pistes de Mechra-Bou-Laouane ; des points d'eau d'Oulad-Abbou pour les troupeaux indigènes, de Khemisset, d'Aïn-Bers ; d'installation d'un bac sur l'Oum-er-Rebia à Bou-Laouane, afin d'accroître les relations commerciales entre la Doukkala et la Chaouia ; pont sur l'oued Driss ; aménagement de tous les points difficiles de la piste conduisant à Khemisset.

A Mechra-ben-Abbou, amélioration du « pont volant » qui fonctionne depuis deux ans, assurant des communications constantes avec Marrakech, l'aménagement des pistes des Oulad-Saïd et de Dar-Chafaï. Une infirmerie indigène a été construite.

Ces différents travaux, auxquels s'est employée l'activité des Bureaux de renseignements, ont utilisé les prestations établies par le général Moinier et qui se comptèrent :

76.855 journées prestataires d'hommes; 17.008 journées prestataires d'ânes; 9.342 journées prestataires de chameaux; 930 journées prestataires de mulets; 4 journées prestataires de chevaux.

En fait de grands travaux, d'ordre plus général, on peut envisager : un grand port à Casablanca; cinq voies ferrées : Tanger-Meknès-Fez (300 kilom. environ); Casablanca-Rabat-Meknès (200 kilom. environ); Oudjda-Fez (300 kilom. environ); Rabat-Méhédya-Rarb (130 kilom. environ); Casablanca-Marrakech (250 kilom. environ). A côté de ces travaux de premier ordre, des améliorations importantes seront apportées aux ports de Méhédya-Kenitra, Rabat, Mazagan, Saffi, Mogador.

Des pistes carrossables ou empierrées seront aménagées dans toutes les régions de plaines fertiles : Casablanca à Rabat, à Mazagan, à Marrakech, à Meknès.

Il y a lieu de signaler l'achèvement du chemin de fer militaire de Casablanca à Rabat et les travaux de construction d'un chemin de fer semblable de Kenitra vers la région de Meknès.

Les travaux suivants sont aussi projetés : adduction d'eau de Tit Melil à Casablanca sur un parcours de 14 kilom. (crédit prévu : 800.000 fr.). Les travaux commenceront vraisemblablement dans le courant de l'année 1913. Eclairage de Casablanca (en projet). Le cahier des charges est actuellement à l'étude. Travaux du grand port de Casablanca (46 millions de fr.). Ces travaux seront échelonnés sur une période de huit ou dix années.

Si, comme on a pu le voir, la prospérité des Chaouïa est évidente, il est juste de rendre hommage aux initiatives dont cette prospérité est la résultante. Toutefois, ne peut-on constater sans quelques regrets certaines insuffisances? Presque rien, pas même le fameux abri des barcasses, n'a été fait pour rendre plus accessible le port de Casablanca; l'adduction d'eau de Tit-Melil n'est point encore commencée. Questions importantes parce qu'il y va de l'avenir de Casablanca. Par contre, le gros effort qui va être fait sur le port et l'espérance du débarquement facilité sont d'un bon augure.

*
* *

Les Chaouïa constituent une région privilégiée et il serait absolument faux de croire que l'activité qui y règne se rencontre partout. Cependant dans toutes les régions une activité semblable fait place à la timidité des initiatives qui, les années précédentes, s'inquiétaient de l'avenir incertain.

Des constructions nouvelles s'élèvent fébrilement à Rabat, à Kenitra, à Mazagan, Saffi et Mogador, voire même à Fez, Meknès et Marrakech, à Méhédya, à Kenitra, à Souk-el-Arbâ du Rharb, à Arbaoua, à Sidi-Kassen, etc.

Des entreprises de transports par charrettes, par arabas et par automobiles se sont créées entre Casablanca, Rabat et Marrakech. Les véhicules à chevaux sont de plus en plus nombreux, et dans le Rharb plusieurs arabas et tombereaux légers circulent déjà. Plusieurs entrepreneurs font des essais intéressants de transports de marchandises par chalands sur le Sébou.

Des industriels étudient actuellement la possibilité de créer des huileries à Marrakech et à Meknès.

Des projets de créations de pêcheries sur la Côte occidentale du Maroc sont également à l'étude. Enfin, il n'est pas un centre de la zone française occupée, pas un poste militaire de quelque importance qui ne possède au moins une auberge. Plusieurs petits hôtels et restaurants se sont créés au cours de ces derniers mois à Rabat, Casablanca et Mazagan.

Des immigrants s'installent dans tous les endroits accessibles. Des magasins nouveaux s'ouvrent chaque jour à Rabat, à Casablanca, à Mazagan, à Saffi : bouchers, boulangers, coiffeurs, courtiers en terrains, épiciers, merciers, droguistes, bazars, magasins de nouveautés, ateliers de menuisiers, forgerons, maréchaux-ferrants, charrons, tailleurs; entrepositaires, transitaires, géomètres, maraîchers, chirurgiens-dentistes, voituriers, pâtissiers, photographes, quincaillers, sages-femmes même, etc.

Et s'il y avait davantage de locaux disponibles, si les loyers n'étaient pas hors de prix et souvent inaccessibles, la vie moins chère, d'autres participeraient à cet essor.

Le récent développement de Rabat est d'ailleurs caractéristique ; l'accès de cette ville était difficile par mer (il l'est encore) en raison de la barre formée à l'embouchure de l'oued Bou-Regreg et les compagnies de navigation abandonnèrent cette escale. Vers l'intérieur, la pointe que lançait vers l'Océan le pays siba, jusqu'aux portes mêmes de la cité, éloignait les caravanes et ces conditions faisaient que, quel que fût l'intérêt des tribus d'aller se ravitailler à Rabat, elles

préféraient les centres plus lointains de Larache ou de Casablanca. Avant 1911, il ne fallait point songer à suivre la route directe vers Fez par Meknès, mais seulement la route des Beni-Hassen dont la sécurité était très aléatoire et qui obligeait à un long détour vers le Nord. Les productions même de Rabat et de Salé (tapis, nattes. sparterie, mousselines brodées, babouches, tellis, couvertures) étaient transportées à Casablanca par caravanes et, comme le dit très justement un rapport du Service des études économiques, « Rabat-Salé n'était pas une ville morte, mais une ville musulmane qui s'accommodait de l'état social du pays et qui manifestait malgré tout, sous diverses formes, une vitalité économique *indigène* qui pouvait surprendre au premier abord. Ce n'était donc pas un *port* proprement dit, au même titre que Casablanca ou Mazagan, mais plutôt une ville industrielle et commerciale de l'intérieur, comme Fez, qui avait l'avantage de pouvoir importer et exporter *par mer* une bonne partie de l'année, mais qui ne pouvait tirer que le parti *minimum* de cette situation. Aussi les maisons de commerce européennes y étaient-elles très peu nombreuses jusqu'au moment de l'occupation française, et ne vivaient-elles, *uniquement*, que du commerce indigène.

« La première année (1911) fut une année d'hésitation et d'indécision. Rabat-Salé continua de vivre la vie indigène accrue du mouvement européen un peu factice occasionné par le séjour et le passage des troupes. Survint le mois de juillet 1912 et la nouvelle officielle de l'installation à Rabat de la Résidence générale et de ses services. D'un équilibre instable, on allait passer aussitôt à l'incohérence économique.

« D'une part, pour loger le Résident général et ses premiers bureaux, il fallait un emplacement. On ne put trouver autre chose qu'une villa médiocre appartenant au vice-consul d'Allemagne et une vigne y attenant. L'acquisition de cette villa et des jardins environnants fut très coûteuse, les vendeurs ayant montré une âpreté d'autant plus grande qu'ils n'ignoraient pas la nécessité où se trouvait la Résidence générale de posséder ces terrains. Ces propriétaires furent maladroits à tous points de vue : d'une part, ils indisposèrent les milieux officiels contre les spéculateurs en général; d'autre part, ils amenèrent fatalement le Protectorat à chercher à s'agrandir et à s'installer définitivement ailleurs que dans le quartier où on s'apprêtait à l'écorcher vif. L'aménagement de quartiers nouveaux — où seraient construits les édifices publics — fut donc décidé dans l'Agdal, et les terrains placés autour de la résidence provisoire, terrains qui appartiennent en général aux propriétaires qui se montrèrent aussi intransigeants, ne bénéficieront pas, évidemment, de la plus-value que leur assurerait le maintien définitif de ce provisoire.

« Des sociétés, avons-nous vu, avaient accaparé en grande partie les terrains et jardins situés dans la banlieue de Rabat et de Salé, à partir de l'été 1911. Leurs opérations eurent comme conséquence une tendance générale à la hausse. Des particuliers imitèrent ces Sociétés. Les uns profitèrent de quelques bonnes occasions, les autres payèrent relativement cher, et enfin, parmi tous les indigènes n'ayant pas encore vendu, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas besoin de vendre, la même tendance se manifesta. Artificielle chez les uns, nécessaire chez les autres, cette tendance coïncidait avec l'installation des services de la Résidence à Rabat. L'indécision de l'année 1911 n'avait pas permis de construire des maisons ou des villas européennes, et dès le printemps 1911 les quelques maisons arabes habitables et accessibles comme prix avaient été louées aux premiers arrivés.

« Pendant l'été 1912 un nouveau flot d'immigrants se heurta à toutes les difficultés qu'on peut rencontrer dans une ville arabe qui faisait déjà à peine face aux besoins d'une petite colonie européenne naissante : auberges recevant le double d'hôtes qu'elles n'en pouvaient contenir, logements introuvables ou maisonnettes arabes sordides à des prix fabuleux, terrains de villas ayant déjà fait l'objet de plusieurs acquisitions et dont les moins coûteux étaient de 10 francs le mètre carré. Ils eurent à subir encore la cherté de la vie courante, de la nourriture et des objets de première nécessité. Rabat ne s'était pas suffisamment prémunie en articles d'alimentation. Ce qui s'importa par mer pendant l'été et l'automne fut immédiatement consommé et il fallut dès lors s'approvisionner à Casablanca, avec des moyens de transport très onéreux. De sorte que les denrées alimentaires, comme les loyers, ne font qu'augmenter de prix tous les mois.

« Pour loger les nouveaux arrivants, les entrepreneurs démunis de matériaux de construction édifièrent des baraquements en planches de sapin qu'ils louent au prix d'un bel appartement à Alger ou à Oran. Ces « châlets » ou prétendus tels, en voliges mal jointes, laissent passer la chaleur, le froid, l'humidité.

« C'est donc à force d'expédients que 1.500 Français et Européens se sont casés jusqu'ici tandis que 150 à 200 « voyageurs » sont parqués dans des maisons arabes transformées, et la même pension qui, à Lyon ou à Marseille, dans un petit restaurant d'ordre inférieur, coûte 60 francs par mois, se paie 120 francs à Rabat.

« Dans les bazars et les magasins. les objets divers d'importation sont vendus le double ou le triple de ce qu'ils coûtent en France. Quant aux logements, ils n'ont plus de prix.

« Les maisons mauresques convenables étant toutes occupées, restent les masures fétides qu'on offre pour 150, 250, 350 francs par mois et davantage, suivant qu'elles comportent deux, quatre ou cinq pièces, et quelles pièces !

« Un baraquement en bois se loue 100, 150 et 200 francs par mois suivant qu'il compte deux, quatre ou six pièces. Les quelques villas européennes existantes se louent à prix d'or. L'une d'elles ayant coûté 25.000 francs de construction

a été louée 10.000 francs par an avec bail de trois années.

« Dès que les commerçants de Rabat ont eu vent de l'installation d'une capitale administrative dans cette ville, ils ont activé leurs commandes, et les vapeurs ont débarqué, dès le deuxième trimestre 1912, pour 5 millions de francs de marchandises : chiffres des importations pour une année entière auparavant! Mais, dès le mois de juillet, les *marchands* commençaient à s'apercevoir que leurs stocks seraient insuffisants. Ils firent de nouvelles commandes et les navires affluèrent pendant l'été devant Rabat (on comptait alors jusqu'à 14 cargos en rade, attendant une accalmie de la barre et des barcasses, il y en avait 6 ou 7 à leur disposition!). Les *marchands* s'étaient encore trompés... et ceux qui avaient commandé pour 500.000 francs de marchandises déplorent de ne pas en avoir fait venir pour 1 million ; ils les auraient écoulées aussi bien.

« Qui donc pouvait prévoir que Casablanca et Rabat consommeraient le double, en 1912, de ce qu'elles ont consommé en 1911 ? Qui pouvait prévoir, dès l'année dernière, une irruption de troupes françaises qui porta le corps de débarquement du Maroc occidental de 5.000 hommes (avril 1911) à 20.000 hommes (avril 1912), puis à 38.000 hommes (novembre 1912)? Qui pouvait s'attendre à cette immigration de commerçants, de colons, de fonctionnaires ?

« Au trafic local de Rabat-Salé, il faut ajouter celui des postes de la double ligne d'étapes et des Zaërs; l'accroissement du transit indigène dû à cause de la sécurité plus grande dans le pays; les facultés de consommation plus grandes chez les populations indigènes qui ont largement profité de tous les apports d'argent depuis un an (entretien de troupes; constructions officielles et autres, achats fonciers, passage de voyageurs, de touristes, d'hommes d'affaires).

« Cette activité commerciale nouvelle, les travaux de constructions en cours, l'amélioration de la voirie, le transit militaire et civil de Salé ont donné à Rabat-Salé, jusque-là enveloppés dans leur nonchalance musulmane, une vie nouvelle qui surprend ceux qui ont connu ces villes il y a quelques années. Le passage de l'oued Bou-Regreg est de plus en plus intense et nécessite de plus en plus l'établissement d'un bac à vapeur, en attendant un grand pont.

« Mais l'évolution trop brusque, sans transition, amène une période plus ou moins longue de désarroi économique et de difficultés matérielles de toutes sortes. »

Cette situation très préjudiciable est peu susceptible d'amélioration rapide. Le Contrôle de la dette qui depuis le mois de novembre dernier a pris en main le service de l'acconage manque de chalands à grande capacité ; le nombre des barcassiers est limité. Il n'y a pas de remorqueurs. Le bassin de déchargement est insuffisant et accessible seulement pendant quelques heures par jour, à cause des ensablements et des enrochements existants. Quelques améliorations conduiraient les compagnies à reprendre leurs escales, à diminuer le prix du fret pour Rabat, et à organiser un service de petits caboteurs desservant ce port et qui pourraient pénétrer en rivière. Des docks sont indispensables dès maintenant et il y aurait avantage à les construire un peu en amont de la ville, au pied de la tour Hassan. Ces travaux, sans parler des améliorations de la voirie urbaine, et des communications avec Casablanca et Mehedya, abaisseraient sensiblement le prix de la vie à Rabat (une tonne de sucre par exemple importée directement revient à 583 fr. 80, alors que, viâ Casablanca, son prix est de 603 francs)! Enfin la pacification grandissante des territoires voisins permettrait une mise en valeur des ressources locales qui amènerait une détente dans les cours actuellement pratiqués. Quelques spéculateurs européens ou indigènes verraient leurs profits diminuer, mais la grosse masse de la population, Marocains et colons, trouveraient alors des conditions favorables à leurs efforts. L'initiative privée et l'initiative officielle contribueront l'une et l'autre à cette réalisation. La première par l'augmentation des services de navigation, les constructions d'habitations, de docks, d'entrepôts, d'établissement d'exploitations agricoles ou industrielles à proximité de la ville; la seconde, en améliorant les services du port, la voirie, en construisant les édifices indispensables aux services publics, enfin en remplaçant le bac à vapeur actuellement existant par un pont qui relierait Rabat à Salé, sans parler des projets de plus vaste envergure (chemin de fer vers Fez et Mehedya).

Alors que les Chaouïa sont en plein développement et augmenteront seulement leur production par les réalisations des grandes entreprises d'intérêt général, Rabat s'éveille seulement, éveil très actif certes, mais qui menace de redevenir torpeur par pléthore d'activité inutilisée. Il en est de même, à un moindre degré, pour les autres villes de la côte.

Deux faits entre cent marquent ce mouvement; d'une part la création de succursales nouvelles des établissements de crédit, d'autre part l'emploi de plus en plus fréquent du télégraphe dont les lignes terrestres ou sans fil se sont considérablement étendues grâce à la collaboration du génie militaire et du très habile directeur des télégraphes chérifiens, M. Biarnay.

De mai à août 1912, 33.382 télégrammes représentant 650.000 mots ont été transmis contre 22.000 télégrammes représentant 415.000 mots, en 1911. L'accroissement de ce trafic est mieux marqué encore par la comparaison du nombre de mots transmis au cours du mois d'octobre des cinq années écoulées :

	Nombre de télégrammes	Nombre de mots
	—	—
Octobre 1908.....	»	21.161
— 1909.....	»	32.653
— 1910.....	3.368	42.767
— 1911.....	6.492	93.868
— 1912.....	12.669	249.882

La poste chérifienne, réorganisée par M. Biarnay, dont les rekkas ont une vitesse supérieure à celle des postes européennes, accroît continuellement son trafic; elle écoule, pour les communications intérieures, un nombre de timbres égal à celui de la poste française, et se complète d'un service de colis postaux ouvert depuis trois mois entre Fez et Tanger.

*
* *

Il est impossible de passer en revue toutes les régions du Maroc occidental, mais ce qui vient d'être dit de certaines d'entre elles permet de se rendre compte du rendement obtenu et que le port de Méhedya ouvert au commerce augmentera encore. Toutefois aucune entreprise de grande envergure n'a pu être encore amorcée, faute de budget et ce n'est pas un des caractères les moins surprenants de ce développement marocain que de le voir s'affirmer grâce aux seules ressources locales, à l'initiative de quelques hommes que guident les directeurs du protectorat nouveau. Dans la métropole, avant de rien commencer, on constitue d'abord un budget, des ressources, là-bas on agit d'abord et sans s'occuper du lendemain, et la hardiesse des initiatives compense l'incertitude des résultats. Mais bientôt, les résultats obtenus obligeant à des prévisions plus vastes nécessitent. sous peine de se tarir, une organisation plus administrative, et il n'est pas sans intérêt d'essayer de dégager quelques-unes des bases probables du futur budget marocain.

*
* *

Il est assez difficile de connaître exactement les revenus du gouvernement chérifien. M. G. Wolfram a résumé dans son *Maroc* les renseignements suivants : En 1828, d'après Graberg de Hempso, les ressources marocaines s'élevaient à 12.995.000 francs; quelques années plus tard, de Kerdec les évaluait à près de 33 millions. M. de La Martinière, chargé d'affaires de France à Tanger, les évaluait à une vingtaine de millions. En 1902, on estimait que douanes, impôts coraniques, amendes, hédia, versements des caïds, droits de nala, de portes, monopoles, biens makhzen, s'élevaient à 14.500.000 fr. Le bled makhzen payait, en Zekkat et Achour, 5.500.000 p. h. environ, bien que les contribuables dussent acquitter au moins le double à cause de la rapacité des collecteurs.

Le Service des renseignements du Maroc Occidental a recueilli dans les régions pacifiées toute la documentation susceptible de lui fournir des bases de précision pour le budget de 1913, bases précaires, sans doute, puisqu'aussi bien il faut d'une part « jauger » le pays et, d'autre part, faire le choix entre les opinions exagérées souvent dans un sens ou dans un autre par des informateurs sujets à caution.

Quoi qu'il en soit, les résultats de ces évaluations sont les suivants :

Prévisions fiscales pour 1913.

Circonscriptions administratives	Superficie approximative en k²	Population	Prévisions pour 1913			Totaux des prévisions	Charges fiscales par tête
			Tertib	Taxes des marchés	Divers		
Chaouïa..	10.000	200.000	1.823.000	493.000	125.000	2.441 000	12,20
Rabat....	14.500	77.800	826.500	106.110	100.000	1.032.600	13,25
Fez.....	1.500	130.000	250.000	780.000	65.000	1.095.000	8,40
Meknès..	3.500	183.e00	675.000	275.800	77.500	1.292.800	7,10
Totaux.	29.500	590.800	3.574.500	1.904.910	367.500	5.860.600	9,95
			1.654.910				

Pour 1913, on appliquera avec de très légères modifications le Tertib prévu par la Conférence d'Algésiras et qui, jusqu'ici, pour les raisons que l'on sait, n'avait pas remplacé le Zekkat et l'Achour. Tous y seront soumis, à l'exception, pour 1913 seulement, des censaux, exception qui est, en somme, une faveur faite aux Européens protecteurs de ces censaux, et comme une mesure transitoire destinée à adoucir la suppression d'un abus. Jamais, en effet, un tel privilège n'avait été reconnu en droit aux censaux, pas plus d'ailleurs qu'aux associés agricoles qui le réclamaient. Mais en fait, une coutume s'était établie qui exonérait d'impôts ceux que leur situation mettait à même de les acquitter le plus facilement.

Dans le tableau ci-dessus, il y a lieu de distinguer les évaluations pour les Chaouïa et celles pour les autres circonscriptions.

Pour les Chaouïa, nous possédons déjà des bases assez précises, les perceptions faites de 1909 à 1911. La statistique suivante porte sur les huit postes ruraux de Chaouïa, Casablanca ville et Dar-Chaffaï non compris :

	Achour	Zekkat	Marchés	Totaux
1909.....	1.109.000	514.000	37.000	1.640.000
1910.....	904.050	409.250	368.300	1.681.600
1911.....	2.270.500	642.250	487.465	3.400.515
Moyenne...	1.427.800	521.800	297.000	2.240.000
Prévisions pour 1913..	*Tertib :* 1.763.000		493.000	2.256.000

On peut se rendre compte de la sagesse de ces prévisions. En effet, en 1909, l'organisation étant toute nouvelle, la rentrée des impôts fut des plus imparfaites; 1911 restera célèbre parmi les années les plus prospères; les prévisions devaient donc rester intermédiaires entre les deux extrêmes,

tout en tenant compte de l'accroissement de ressources que la pacification a donné au pays.

Peut-être aurait-on pu abaisser un peu les prévisions pour le produit des marchés. La prospérité de 1911 a augmenté pendant cette année-là et, en 1912, le pouvoir d'achat des indigènes (pour 1912, le produit des marchés pour les dix premiers mois dépasse le chiffre des douze mois précédents), mais il n'est pas absolument prouvé qu'un resserrement ne se fera pas en 1913; quoi qu'il en soit, la capacité fiscale des Chaouïa est loin d'être épuisée par ces demandes. N'ont-ils pas payé pendant trois ans, en plus des impôts ordinaires, une amende de guerre dont le total atteignait 1.200.000 p. h.? Ils ont supporté facilement ce surcroît de charge aujourd'hui disparu.

Pour le reste du pays, les prévisions ont une base moins solide puisqu'on n'a point pu tenter jusqu'ici l'expérience de la perception et que celle de 1913 sera la première. Sans nul doute les faits amèneront l'an prochain une mise au point plus exacte. Quoi qu'il en soit, il semble qu'ici encore on s'est fait une loi d'observer la plus extrême prudence. Un intéressant rapport du Service des études économiques étudie les chiffres des prévisions et conclut, pour les régions envisagées, à une somme s'élevant à 6.250.000 p. h. au lieu de 5.478.000 p. h. non compris, dans l'un et l'autre cas, les ressources tirées des amendes, bacs, locations d'immeubles, etc., et qu'on s'accorde à évaluer au taux de 5 0/0 du produit total des impôts directs.

Dans le tableau des prévisions, nous n'avons envisagé que celles concernant les régions bien pacifiées, et il faut tenir compte encore des autres provinces dont, par suite de notre très récente prise de possession, les capacités fiscales sont plus hypothétiquement évaluées, région de Marrakech, Abda-Doukkala, versant oriental de l'Atlas, etc. Le service des renseignements envisage une perception totale de 1.096.000 p. h. (750.000 de Tertib, 346.000 de droits de marchés) non compris les ressources accessoires. Le rapport du Service des études économiques pousse les chiffres jusqu'à 4 millions de p. h. (Tertib, 3 millions; marchés, 1 million). C'est faire preuve, peut-être, d'un peu trop d'optimisme.

Non pas que le pays ne puisse supporter cette charge, mais parce qu'il paraît difficile, en l'état actuel des choses, pour une première année, de récolter une telle somme et il semble moins aléatoire de s'en tenir aux prévisions assez vagues du Service des renseignements qui fixe un chiffre de 2.696.000 p. h. pour ces régions. On arrive à un total de 7.234.500 p. h., soit au change de 120 0/0, 6.028.700 francs, pour le Tertib et les droits de marchés. Prévisions qui, à notre sens, équivalent à un *minimum*. Sans aller jusqu'au chiffre qui paraît un peu hypothétique de 10 millions, il semble certain que les rentrées seront supérieures aux prévisions de 1 million ou peut-être 2 millions. Mais pour les débuts, la meilleure méthode est, sans doute, la plus extrême prudence et la fiscalité la moins pesante.

On a vu que la première de ces règles a été suivie, il est de la même de la seconde.

Sous l'ancien régime marocain, les perceptions étaient excessives. On en jugera par ce tableau :

	AVANT 1907		
	Tarif Makhzen	Tarif des Caïds	Tarif appliqué depuis 1909
	—	—	—
Bœufs	1 77	3 75	2 50
Moutons	0 25	1 25	0 25
Chèvres	0 25	0 75	0 25
Chameaux	5 »	6 25	3 »
Chevaux, mulets	2 50	3 »	2 »
Anes	1 »	1 50	0 50

Les caïds montraient une avidité si grande que l'on peut dire qu'en réalité les perceptions n'avaient point d'autre règle que celle du bon plaisir. Telle tribu (Oulad-Sidi-ben-Daoud) qui était taxée 5.500 p. h., versait 65.500 p. h. au caïd, et comme un certain nombre seulement de gens acquittent ces impôts, les autres s'étant fait exonérer par des moyens divers, il se trouvait qu'en pressurant les tribus, les caïds n'en obtenaient cependant qu'un rendement assez faible, et qu'une répartition plus équitable des charges a augmenté d'une façon notable, sans semer la ruine chez les contribuables.

Enfin, si l'on compare la part d'impôt que doit, d'après les prévisions pour 1913, acquitter chaque Marocain, à celles des Algériens ou des Tunisiens, on remarque que ces prévisions n'ont rien d'exagéré. En Algérie, par tête d'indigène, l'impôt est de 8 fr. 15; en Tunisie, de 19 fr. 30; au Maroc, il sera de 8 fr. 30; c'est-à-dire que le Marocain devra payer 0 fr. 15 de plus que l'Algérien dont, à beaucoup près, le pays n'est point aussi fertile.

En résumé, on peut sans doute compter sur une recette de 7.334.430 p. h., il n'est pas imprudent d'espérer atteindre 8 millions à 8.500.00 p. h.: des chiffres plus élevés, sans être impossibles à atteindre, seraient actuellement hypothétiques.

***

On doit se féliciter d'une semblable prospérité et d'une si grande prudence, et souhaiter aussi de voir d'aussi bonnes méthodes se perpétuer dans l'avenir. La France est à la veille de donner au Maroc la garantie de son crédit. Elle peut le faire sans risque, étant donné les conditions locales si favorables, et l'expérience de ceux qui président au développement du pays. Certes, des problèmes ardus se poseront, quelques-uns se posent déjà. La brusque poussée, le « boum » qui secoue le Maroc actuellement, laisse apercevoir quelques points faibles, dont la pénurie de main-d'œuvre n'est pas la plus négligeable. A côté de la pacification à pousser, de la réglementation politique à créer, des services à installer, les organisations de toute la vie économique sont à faire, justice, enseignement, propriété immobilière, etc., et les travaux publics sont à décider : tracé et nature des chemins de fer, routes, ports, etc. La

tâche est terriblement lourde, qu'il faut mener à bien dans une atmosphère d'inquiétude mondiale, au milieu de rivaux soupçonneux que les conventions diplomatiques ne désarment point, et l'on pourrait ressentir quelque inquiétude si la vitalité de notre pays et le passé des bons ouvriers du Maroc français ne répondaient pas de l'avenir.

J. Ladreit de Lacharrière.

La Main-d'œuvre au Moyen Congo

L'organisation administrative de l'Afrique Equatoriale Française, avec son programme de grands travaux publics (routes, lignes télégraphiques, port, chemin de fer, etc.), et l'élan économique qui doit en suivre l'exécution, soulèvent d'ores et déjà la question de main-d'œuvre.

Pour résoudre d'une façon pratique ce problème complexe, il est nécessaire de l'envisager successivement dans chaque colonie du groupe de l'Afrique Equatoriale Française, chacune d'elles ayant une vie propre, adaptée à une situation politique et économique particulière.

Au Congo, la main-d'œuvre n'a jamais fait défaut, ni à l'administration ni au commerce, sociétés ou colons libres. Si parfois quelques à-coups ont retardé la marche d'une colonne, le ravitaillement d'un poste, ou l'exploitation industrielle ou commerciale de telle ou telle région, il faut moins incriminer le manque de bras ou l'inertie des nègres, que le mode de recrutement.

Il n'y a pas encore très longtemps, les fonctionnaires congolais, en nombre très restreint pour l'étendue de leurs commandements, connaissant mal le pays encore imparfaitement exploré, avaient une tendance, bien compréhensible, étant donné les faibles moyens dont ils disposaient, à faire peser toujours sur les mêmes villages tout le poids de l'embauchage des manœuvres et du portage. Le recrutement devenait alors pour les quelques corvéables une charge écrasante. Une répartition équitable du travail entre tous les groupements indigènes eût été évidemment préférable, elle n'aurait gêné ni fatigué personne. Malheureusement, la majeure partie des villages était inconnue, trop éloignée ou simplement hostile. Donc la plupart du temps, pris au dépourvu, pour n'avoir pas été prévenu par ses supérieurs, ou n'avoir pas su prévoir lui-même, le chef de poste ou l'agent de société faisait appel toujours aux mêmes groupements, voisins du poste ou de la factorerie. Cet appel auquel les habitants devaient répondre immédiatement, de gré ou de force, provoquait la mauvaise volonté et souvent même la fuite des gens, d'où récriminations du commerce, abus de l'administration.

Ces errements, inévitables au début d'une prise de possession, se sont peut-être prolongés plus longtemps au Congo que partout ailleurs. L'abandon dans lequel la métropole a laissé cette colonie jusqu'en 1908 en fut la seule cause. Depuis quatre ans le nombre des fonctionnaires a triplé et au delà, le pays a été exploré intégralement, des cartes dressées, les indigènes visités, soumis et dénombrés. A peu près partout, de plus en plus se manifestent le respect et la confiance des indigènes vis-à-vis des administrateurs, à tel point que les missions de délimitations franco-allemandes réglant les nouvelles limites de la convention du 4 novembre 1911 constatent des exodes en masse des provinces cédées vers les postes restés français.

Il résulte de ce nouvel état de choses que le défaut de main-d'œuvre ne saurait plus fournir un argument sérieux aux mécontents et aux adversaires de notre expansion coloniale. S'il faut préciser, qu'il nous suffise de signaler les milliers de manœuvres de toutes tribus, employés par les sociétés concessionnaires, par les travaux publics et les 2.000 miliciens ou tirailleurs sur lesquels repose en partie la police du territoire.

Plus que la rareté de la main-d'œuvre, le manque de moyens de transports dans les régions arrosées par des cours d'eau navigables et le manque de routes et de chemins de fer dans les autres régions moins favorisées sont les vraies raisons, pour ne pas dire les seules, des difficultés que le commerce rencontre encore au Congo. C'est à cela que remédiera l'exécution du programme, base du prochain emprunt.

Tout ce qu'on pourrait objecter en ce qui concerne la main-d'œuvre congolaise, c'est qu'en Afrique Equatoriale Française le nègre est peut-être moins robuste et aussi plus sauvage qu'en Afrique Occidentale. Cette observation est plus apparente que réelle. Les indigènes du Congo appartiennent à des peuplades extrêmement variées, et bien qu'ils aient la plupart des défauts et des qualités caractéristiques de la race noire, on constate néanmoins de famille à famille des différences physiques et morales assez marquées, dues à la nature du pays qu'elles habitent, tantôt sec, tantôt marécageux, aux produits du sol, à l'alimentation. Ces différences entre les individus permettent au contraire une sélection et un choix approprié aux travaux multiples, bien que relativement simples, pour lesquels ils semblent destinés.

Dans son village, l'indigène se nourrit généralement mal, exclusivement de manioc, d'où cette santé précaire et cet air chétif de la plupart de nos protégés congolais. Ce même nègre, après un mois ou deux passés au service d'une société commerciale ou industrielle, d'un service administratif quelconque, devient un homme robuste et bien portant. C'est qu'à la solde du Blanc il a trouvé, en même temps qu'un travail régulier, une alimentation plus abondante et surtout plus variée que celle dont il avait l'habitude au village.

Pour se conformer aux grandes circulaires que le gouverneur général Merlin fit paraître en 1909, en vue de régler d'une façon méthodique l'organisation de la colonie, tous les efforts des administrateurs tendirent à grouper les populations, naguère disséminées sur d'immenses étendues. Ces efforts aboutirent aux résultats attendus. Les recensements se firent plus facilement, d'une façon plus exacte, ce qui permit à l'impôt du Moyen-Congo, en particulier, de progresser de 200.000 francs par an. L'hygiène des cases et des individus y gagna, grâce à l'action plus efficace du médecin de l'Assistance, et la santé publique s'améliora. Des camps de ségrégation permirent d'isoler et de suivre les malades atteints de trypanosomiases, de variole, de lèpre. Des parcs vaccinogènes, sagement répartis, assurèrent en permanence aux formations sanitaires le vaccin dont elles avaient besoin. Enfin, les administrateurs purent fixer une plus juste répartition du travail et se rendre enfin compte que la main-d'œuvre existante était grandement suffisante, non seulement pour tous les besoins du commerce de l'agriculture et de l'industrie, mais encore pour tous les travaux publics qu'il serait possible d'entreprendre en Afrique Equatoriale Française.

Nous allons maintenant nous appliquer à prouver pour le Moyen-Congo que la main-d'œuvre locale est capable non seulement de suffire aux besoins des exploitations déjà existantes, mais encore qu'elle est en mesure de faire face aux besoins nouveaux qui naissent journellement du développement normal de la colonisation ; que la main-d'œuvre est suffisamment stable pour que les colons ne soient pas à la merci de caprices ou de prétentions susceptibles de compromettre le sort de leurs exploitations ; que la main-d'œuvre est adaptée, ou dans tous les cas capable de s'adapter de manière à fournir, d'une façon continue, la somme de labeur que comportent les travaux auxquels elle est destinée ; que la main-d'œuvre reste bon marché, nous devrions même dire meilleur marché que dans les colonies voisines avec lesquelles le Congo est en concurrence pour l'exploitation de ses produits.

Depuis l'accord franco-allemand, la colonie du Moyen-Congo a perdu 150.000 kilomètres carrés, sur son ancienne superficie de 394.000 kilomètres carrés. Les provinces de la Sangha, qui forment à elles seules la plus grande partie des territoires cédés, sont couvertes de forêts du 2e à 5e parallèle nord (forêt de Nola). Elles sont habitées par des peuplades Baya, Yanghéré et Haoussa, pour ne citer que les principales. Cette population passait, sous l'occupation française, pour la plus intelligente et la plus active de la colonie ; c'est parmi elle que la « Compagnie Sangha-Oubanghi » recrutait les équipes de travailleurs pour l'aménagement de ses lots forestiers.

Plus au Sud les bassins de la Mossaka, de l'Alima, de la N'kéni et de la Léfini, forment une vaste région marécageuse habitée par les tribus M'Bochi, Bangangoulou et Atchikouya, les plus sauvages et les plus hostiles de la colonie. Néanmoins les villages proches des factoreries et des postes administratifs fournissent, à tous les besoins, un contingent de manœuvres, porteurs, piroguiers, très suffisant. Il n'est pas douteux que, si on entreprenait dans cette région de grands travaux, on ne puisse pour longtemps encore trouver sur place les ouvriers nécessaires ; mais la question ne se pose pas pour le moment.

Sur les bords immédiats du Congo et de l'Oubangui, les tribus Boubanghi et Bafourou, bien

CROQUIS DES POPULATIONS AU MOYEN-CONGO

que relativement douces et paisibles, se montrent indépendantes et rebelles à toute corvée. Elles se composent de pêcheurs, de chasseurs et de bateliers, vivant le plus souvent dans leurs pirogues, sur les rivières, d'où elles tirent tout ce qui est utile à la vie. Les Européens dont les exploitations sont riveraines de ces grands fleuves (postes à bois, traitants, magasins de transit, etc.), n'ayant pas à compter sur les indigènes des environs, font généralement venir leurs équipes de manœuvres du Bakongo.

Toujours plus au Sud, de 3° à 4°, 5° de latitude sud, dans une région limitée au Nord par la Léfini et la frontière du Gabon, à l'Ouest par la mer, au Sud par la frontière du Congo belge et du Cabinda, à l'Est par le fleuve Congo, région traversée de l'Est à l'Ouest par le tracé du futur chemin de fer du Sud de Brazzaville à Loango, il existe une population plus douce, plus appri-

voisée qui constitue une véritable pépinière d'hommes pour la colonie. Depuis fort longtemps les tribus, Bakongo, Balali, Bassoundi, Bakougni, Badondo, Bateké, etc., sont en relation par la route des caravanes « Loango-Brazzaville », avec les grands centres de la côte et de l'intérieur. Au contact de l'Européen qu'elles ont appris à connaître et à apprécier, elles se sont civilisées, leurs mœurs se sont modifiées, leurs besoins ont augmenté et elles ont fini par comprendre la nécessité de travailler; beaucoup d'entre elles ont même pris le goût du commerce. Pour le noir du Bakongo, louer ses services est passé dans ses habitudes et cela non seulement chez lui, à proximité de son village, mais souvent aussi dans des contrées éloignées de plusieurs centaines de kilomètres, et dont il a à peine entendu parler, mais où il sait gagner un salaire plus élevé que dans la factorerie voisine de sa case.

Comme on le verra par la suite, la possibilité de se procurer de la main-d'œuvre sur la ligne Brazzaville-Loango, sur le plateau Batéké et dans tout le bassin du Kouilou-Niari est telle qu'en 1909-1910 la Compagnie minière de Mindouli construisit, en dix-huit mois, un railway de 150 kilomètres avec un millier de terrassiers recrutés sans l'intervention de l'administration; que depuis plus de quatre ans cette même société et la Société minière du Djoué emploient à elles seules 1.500 manœuvres environ, chargés de l'extraction du minerai de cuivre soit à ciel ouvert, soit en galeries, des transports, du boisage, etc. En 1913, les mines du Djoué projettent de construire à leur tour un railway minier de 80 kilomètres. En 1912, au mois de juillet, les colons de la vallée du Kouilou employaient dans leurs plantations de caféier et de cacaoyer plus de 1.500 manœuvres et la Sunlight Soap en employait autant à elle seule pour la récolte en forêt des amandes de palme. Les routes, les pistes, les lignes télégraphiques se prolongent sans cesse et s'entretiennent le plus économiquement et le plus facilement du monde, toujours avec les mêmes éléments locaux. D'ailleurs l'étude détaillée de cette main-d'œuvre fera mieux voir encore les ressources du Moyen-Congo, en particulier de Brazzaville à Pointe-Noire, c'est-à-dire dans la contrée essentiellement agricole et minière, que doit traverser le chemin de fer du Sud prévu en premier lieu dans l'ordre d'urgence des grands travaux futurs.

*
* *

Circonscription du Bakongo. — Dans cette circonscription, la main-d'œuvre est représentée par trois tribus appartenant à la même famille et possédant, par conséquent, les mêmes caractères mentaux, les mêmes caractères physiques. Ce sont : les Bakongo, les Ballali et les Bassoundi; nous ne parlerons pas des Batéké, habitant le Nord de la circonscription, à cause de leur petit nombre.

Les trois tribus qui nous occupent représentent environ 25.000 hommes adultes; elles se composent d'individus très maniables, assez intelligents, assez obéissants, paresseux comme tous les nègres, capables, sinon d'un gros effort soutenu et régulier, du moins d'un travail moyen, fréquemment coupé de repos et de flâneries. Au physique, plutôt chétifs, faibles des bras par manque d'exercice, porteurs sans résistance, ces indigènes constituent néanmoins, au bout de quelques mois d'entraînement, une main-d'œuvre relativement bonne et comparable à celle de l'Afrique Occidentale Française.

De l'avis de quelques Européens ayant employé les Bakongo, les Ballali et les Bassoundi, soit comme manœuvres, ouvriers ou porteurs, les premiers l'emporteraient en courage et en assiduité. Nous ne croyons pas que cela soit tout à fait juste. C'est presque toujours chez les Bakongo que le recrutement a été effectué, d'où leur entraînement et leur apprivoisement. Les autres, auxquels on a fait moins souvent appel, montrent au contraire une pointe d'indépendance, plus apparente d'ailleurs que réelle; leur apathie et leur méfiance naturelles n'ont pas encore eu le temps de s'atténuer complètement. Nous ne pensons pas qu'on doive, d'emblée, attribuer aux individus qui composent ces trois tribus des qualités et des défauts différents, et, en les employant indistinctement, on ne tarderait pas à se rendre compte qu'ils sont en tous points semblables. Le dressage du Noir est œuvre de patience, l'Européen ne doit jamais l'oublier. Au début ne sachant pas se servir des outils, le manœuvre fait des efforts superflus qui se traduisent par un rendement minimum et par une fatigue excessive, mais, l'apprentissage terminé, l'entraînement aidant, la répulsion du début s'évanouit d'elle-même et on finit par constater une certaine émulation des équipes entre elles.

Bakongo, Bassoundi et Ballali sont sédentaires. L'individu est attaché au sol, au village, à la case, il est de mœurs familiales et sociables, il aime à se faire servir par ses femmes et ses enfants qui lui sont précieux; sa paresse s'accommode de longues causeries avec ses voisins, d'une phrase musicale grattée toute une journée sur sa kisandji (1), aux heures chaudes de l'après-midi, de sieste à l'ombre du bondji (2), de bons coups de vin de palme bu à la ronde au crépuscule entre amis; la nuit, du tam-tam et des danses. De temps en temps il se plaît à promener, avec orgueil, un chapeau neuf, un boubou, un paletot, un couteau, une ceinture... qui lui vaudront les compliments de chacun. Et voilà à peu près l'idéal des Bakongo, des Bassoundi et des Ballali, on pourrait dire de tous les nègres, idéal facile à réaliser et qui fait comprendre le dégoût de l'action et des gestes vains. L'obligation de s'incliner devant l'autorité appuyée par la force ne fera pas que le nègre n'éprouve, au bout de quelque temps passé sur un chantier, le désir de se retrouver dans l'ambiance qui lui est chère et

(1) Kisandji, guitare monocorde.
(2) Bondji, hangar servant de maison commune au village.

dont il a été déraciné. C'est pourquoi, au début, son travail est incertain et irrégulier, c'est aussi pourquoi, au bout de quelque temps, lorsqu'il en a pris l'habitude et même le goût, son assiduité reste quand même et toujours intermittente.

De cela il résulte que la durée de l'engagement des travailleurs dans la circonscription de Bakongo doit être limitée; et comme les premières semaines constituent une période d'apprentissage, à faible rendement, il faut, pour proportionner le travail au salaire, la prolonger suffisamment. L'enseignement tiré de la construction du chemin de fer minier nous permet de porter à six mois la durée du premier engagement, cela sans être taxé d'exagération. Par la suite, si les ouvriers sont bien traités, comme ils l'étaient du reste sur les chantiers de l'entreprise « Planche », les rengagements volontaires entreront pour un tiers au moins dans l'effectif total de l'équipe.

Dans chaque groupement de la circonscription appelée à fournir un contingent proportionné au nombre de ses habitants, le chef de terre devrait être tenu d'envoyer sur les chantiers le remplaçant de l'ouvrier dont les six mois seraient terminés et avant la libération de ce dernier. L'administrateur, soucieux de voir les indigènes s'arranger entre eux, autant que possible sans son intervention ni celle des directeurs d'exploitation, devrait enseigner, dans de grands palabres, tenus dans les villages, au cours de ses tournées, la méthode de relève à employer. Le communisme qui se manifeste dans la société noire par cette hospitalité constatée de tous les voyageurs aurait, là encore, son plein effet; parents et amis ne tarderaient pas à s'entendre pour se partager la besogne et les bénéfices qui en seraient la conséquence.

En ce qui concerne les grands travaux publics, entrepris en régie, la question des salaires mérite d'être discutée judicieusement. Si l'administration n'y prenait garde, en se montrant trop large et trop généreuse, elle ne tarderait pas se créer des déboires. Il faut bien reconnaître que les Noirs n'ont encore qu'une idée très vague de la valeur de l'argent, que ce qu'ils apprécient surtout au service des Blancs c'est la ration, pourvu qu'elle soit copieuse et à leur goût. Pour ces primitifs, les gratifications et les augmentations de salaire constituent toujours une injustice au désavantage de ceux qui n'en sont pas l'objet, d'où menace de grève et découragement pour la majorité. D'autre part, l'administration ne doit pas oublier qu'il existe dans la colonie des exploitations privées, et qu'elle ne doit, sous aucun prétexte, créer une hausse sur les salaires pouvant gêner le commerce et l'industrie locales. C'est ainsi qu'en payant les terrassiers 0 fr. 50 par jour, la ration étant distribuée en nature et le plus largement possible, on éviterait un renchérissement de la vie comme cela s'est malheureusement produit dans certains endroits de l'Afrique Occidentale à la suite des constructions de voies ferrées.

L'expérience acquise au cours de ces dernières années, grâce à la construction du chemin de fer minier de Mindouli et à l'exploitation du minerai de cuivre dans la région, a permis de déterminer le travail moyen d'un terrassier déjà entraîné :

Quantités moyennes de déblai qu'un terrassier indigène Bakongo, Ballali ou Bassoundi peut piocher et jeter à 1 m. 60 dans une journée de dix heures (1).

	mètres cubes
Terre végétale de diverses espèces (sable, alluvions).....	3,850
Terre argileuse moyenne compacte.....	3,000
Terre compacte dure.....	2,600
Terre argileuse ou argile (humide) avec rognons de grès, calcaire, silex.....	1,500
Roche tendre enlevée au pic et au coin...	0,900

Si au 0 fr. 50 de salaire on ajoute une ration de 0 fr. 50 à 0 fr. 80 on se rend compte que le prix moyen du mètre cube de terrassement reste dans des limites très acceptables. Les sociétés minières paient davantage leurs ouvriers, mais rien n'empêche d'escompter dans l'avenir une baisse provoquée par les travaux publics. La rareté du fait en ferait un succès sans précédent.

En résumé pour la circonscription du Bakongo, la main-d'œuvre peut continuer à être recrutée dans les tribus Bakongo, Ballali et Bassoundi. Les autres tribus Batéké, Bafoundo et Badoundo, plus sauvages, peuvent toujours servir au portage et aussi de réserve. Administration et sociétés devraient quand même exercer sur eux la pression qu'il convient pour les engager à travailler, au besoin en les prenant par l'amour-propre. L'exemple et la curiosité en amèneraient certainement quelques-uns, la confiance gagnant de proche en proche finirait par entraîner la masse.

Circonscription de Pangala. — Cette circonscription couvre une superficie d'environ 6.000 kilomètres carrés. Elle est habitée par deux tribus principales représentant environ 10.000 hommes adultes, les Bassoundi et les Batékés. Ce que nous venons de dire sur le caractère des Bassoundi en traitant de la circonscription des Bakongo nous évite d'en parler à nouveau. Quant aux Batékés, leurs principales agglomérations sont groupées sur un vaste plateau à 600 mètres d'altitude situé entre les rivières N'Keni, au Nord ; M'Pama, à l'Ouest ; Léfini, au Sud et Congo à l'Est. Quelques villages relativement peu importants représentant à peine 6.000 habitants dont 2.000 adultes peuplent les contreforts de ce plateau jusqu'à Pangala. De l'avis de l'administrateur Kiener, qui commandait cette circonscription en 1911, les Batékés sont naturellement méfiants et on a trop souvent pris pour un acte caractérisé de rébellion une attitude simplement hésitante qui procédait généralement de la crainte. Il fut très facile par la suite à M. Kiener d'entrer en relation avec les groupements Batéké relevant de son autorité, de vaincre leur méfiance, de les assouplir et de les policer à l'exemple des Bassoundi. Les résultats de cette politique habile ne se sont pas fait attendre.

(1) Renseignements fournis par M. l'ingénieur Dewes, directeur des mines de Djoué.

Au commencement de 1912, l'administrateur de Pangala rendait compte officiellement :

Des progrès récents et rapides se sont déjà manifestés dans l'attitude des populations Batéké. C'est ainsi notamment, que ces indigènes, réfractaires à tout travail jusqu'à ces derniers mois, ont été invités à apporter leur concours aux charges qui pesaient sur les populations Bassoundi, relativement au recrutement de la main-d'œuvre (porteurs affectés au transport du matériel d'outillage des mines de Djoué à Renéville). Les essais tentés dans cette voie en janvier 1912 et poursuivis en février et mars ont donné des résultats satisfaisants qui permettent d'augurer favorablement pour l'avenir.

Les Batéké sont sensiblement différents des peuplades voisines vivant aux environs de Brazzaville, ils sont généralement malingres et peu résistants à un travail manuel soutenu.

Cette faiblesse de constitution n'a pas d'autres causes qu'un manque absolu d'hygiène, voire même de propreté la plus élémentaire, et la privation continuelle de nourriture. Le Batéké ne possède que des plantations insuffisantes de manioc et d'arachides; il ne tente aucun effort actuellement pour en augmenter le nombre ou la superficie et éprouve une certaine répugnance à s'occuper des travaux agricoles. Son éducation est presque complètement à faire ; mais c'est là tâche facile... Mieux nourri, le Batéké ne tardera pas à recouvrer ses forces, et pourra devenir physiquement apte à fournir un rendement utile, sur des chantiers de construction, ou en qualité de porteur.

Reste à savoir si son caractère indépendant lui permettra de se conduire en ouvrier docile. Il paraît évident que, grâce à notre action politique, on puisse arriver à dompter cette résistance. D'autre part, il importera que les chefs de chantiers fassent preuve à l'égard des équipes Batéké de beaucoup de patience et de douceur, mais d'une douceur sans faiblesse. Il faudra en somme les « apprivoiser » et avec un peu de bonne volonté il me semble qu'on doive y parvenir assez rapidement.

Si les indigènes Bassoundi et Batéké louent assez facilement leurs services, ils tiennent essentiellement à ne pas être trop longtemps éloignés de leur village. Ils sont par ailleurs profondément égoïstes et n'admettent jamais que, même largement rétribués, ils soient toujours appelés à servir loin de chez eux, tandis que des camarades du même village continuent à jouir en paix de leur douce et paresseuse existence.

Afin de répartir les charges, il est indispensable de créer un roulement automatique organisé de telle façon que tous les indigènes valides d'un même village apportent leur concours, au moins une fois l'an et pendant une durée effective d'environ trois mois, aux exploitations commerciales, industrielles ou aux travaux publics.

Cette durée de trois mois paraît très raisonnable, mais ne devrait pas être dépassée, sous peine alors d'avoir à enregistrer quelques désertions.

Il y a lieu d'autre part de tenir compte, sinon des haines de races, du moins des dissentiments qui divisent les tribus Bassoundi des Batéké. Les travailleurs de cette dernière catégorie doivent donc constituer des équipes spéciales et homogènes. Il n'y aurait pas d'inconvénient, si les circonstances le commandaient, à ce que les Bassoundi aient pour compagnon de labeur sur le même chantier des Bakongo ou des Ballali. Mais cette éventualité ne devra être envisagée qu'à la dernière extrémité; en principe, la séparation des races devra être respectée.

Une des conditions essentielles pour retenir un indigène sur un chantier public ou privé est de le bien nourrir. Quant aux salaires et étant donnée la composition copieuse de la ration journalière, il semble suffisant et équitable de ne pas dépasser le prix moyen de 0 fr. 50 par journée de présence effective.

De cela il résulte que, comme les circonscriptions précédentes, celle des Batéké offre une main-d'œuvre dans des conditions acceptables.

Circonscription de la Louessé. — La circonscription de la Louessé limitée au Sud par le Niari, à l'Est par la Loulou et au Nord par la frontière du Gabon renferme trois tribus susceptibles de contribuer dans une certaine mesure à la main-d'œuvre de la colonie du Moyen-Congo : les Babembé, les Bakamba et les Bakougni.

Les Babembé habitent la rive droite ou Niari, de la rivière Loulou à la rivière Loango, un territoire de 2.200 kilomètres carrés environ. Ils ne se sont jamais montrés hostiles au sens propre du mot ; d'un caractère indépendant, ils vivent par famille, sans chef, dans un état d'anarchie absolu, ce qui a toujours obligé les chefs de poste à faire chez eux de l'administration directe. Ils n'ont fourni jusqu'à présent que peu de main-d'œuvre et de portage, se contentant de débrousser les pistes et d'exécuter les rares corvées que leur réclamait le commandant de la circonscription.

Au physique, bien constitués, robustes et travailleurs, les Babembé se livrent principalement à la culture et à la chasse. En 1911, quelques centaines d'entre eux furent employés aux travaux publics de Brazzaville : ils assurent couramment comme porteurs le ravitaillement des postes de Mouyonzi et de Mindouli. Les Bakamba, proches parents des Babembé, habitent sur une étendue de 1.200 kilomètres carrés environ les deux rives du Niari. Les individus qui composent cette tribu sont également bien constitués et robustes, habitués à l'Européen et soumis de longue date. Leurs tendances les portent surtout vers le commerce, comme les Bakougni leurs voisins. Pour le moment ils servent d'intermédiaires entre les tribus du Nord (Babembé, Balali, Bayaka) et les marchés du Sud. L'administration et le commerce les emploient journellement comme porteurs et bien qu'on ne leur ait jamais fait faire de travaux, leur caractère doux et maniable laisse supposer qu'ils s'accoutumeraient de bonne volonté et rapidement à la vie des chantiers.

Les Bakougni peuplent une vaste contrée dans laquelle se développe la boucle la plus septentrionale du Niari, à l'Ouest de la rivière Loango. De toutes les peuplades de la Louessé celle des Bakougni est la plus intéressante autant par son degré de civilisation et sa densité démographique que par les mœurs des individus. Les Bakougni en contact avec l'Européen, depuis fort longtemps, se livrent presque exclusivement au commerce entre la côte, dont ils ne sont éloignés en moyenne que de 200 kilomètres, et les marchés de l'intérieur. Ils louent volontiers leurs services, soit comme porteurs, soit comme manœuvres ; aussi apporteront-ils aux futurs travaux de chemin de fer un noyau d'ouvriers déjà formés et parfaitement maniables. Leur chef Sati Mokiki possède sur son peuple une autorité qui n'est pas contestable ; lui-même est acquis depuis fort longtemps à notre cause.

Sur la même exploitation ou sur le même chantier peuvent, sans inconvénient, se trouver réunis des équipes babembé, bakamba et bakougni. Aucun antagonisme de race n'est à

craindre. Cette façon de procéder doit entraîner avec elle une ration et un salaire identiques pour tout le monde.

Dans le bassin de la Louessé, appartenant à la circonscription, existe une foule de petites tribus éparses encore mal connues (Bakota, Batchangui, Megniongo, Bavoumbo, Abamba, Mendassi, Ban M'Baon, Bangomo, Banzabi, Babongo). Elles fournissent à la Société Ongomo une main-d'œuvre suffisante de manœuvres et de porteurs. Grâce à l'activité incessante déployée dans cette région par l'autorité militaire entre les mains de laquelle elle est placée, il n'est pas douteux que d'ici à un an ou deux on puisse trouver là des éléments nouveaux, capables d'augmenter dans une notable proportion les effectifs de travailleurs dont peut disposer en 1913 la circonscription de la Louessé.

Circonscription des Bakougni. — La circonscription des Bakougni est limitée au Nord et à l'Est par le Niari, à l'Ouest par la frontière du Gabon, au Sud par la frontière du Congo belge et du Cabinda portugais.

La population habitant cette circonscription est divisée en quatre tribus principales : Bakougni, Bakamba, Bassoundi et Badondo.

Les Badondo, dont nous n'avons pas encore parlé, forment une tribu en tous points semblable à celle des Bassoundi et des Ballali, mêmes caractères physiques, même mentalité, mêmes mœurs, même état social.

Un grand nombre d'indigènes de la circonscription des Bakougni pris indifféremment dans tous les groupements, ayant déjà travaillé au chemin de fer belge de Boma, peuvent d'ores et déjà fournir un ensemble de terrassiers bien entraînés et bien disciplinés. Cette population est constituée en grande partie de cultivateurs habitués au travail des champs. Chez elle le vivre est abondant et varié ; c'est peut-être ce qui explique la robustesse et la solidité des individus.

La circonscription des Bakougni s'étend sur 12.250 kilomètres carrés, elle est habitée par 20 à 25.000 indigènes sur lesquels on peut compter 8.000 adultes du sexe masculin. Elle fournit annuellement plusieurs centaines de travailleurs aux travaux publics de Brazzaville, aux mines de Mindouli et aux diverses exploitations commerciales de la région et aussi un nombre considérable de porteurs faisant le va et vient de Mindouli à Loango dans les deux sens. Très bien dirigée en 1912 par l'administrateur Perdrizet, cette unité administrative peut rendre d'utiles services pour toute espèce de travaux.

Les salaires et les rations doivent être considérés comme il a été dit précédemment.

Circonscription du Bakougni (Gabon). — Bien que ne faisant pas partie du Moyen-Congo, la circonscription du Bakougni-Gabon, limitrophe de cette colonie, est appelée à contribuer à tous les travaux exécutés dans la boucle du Niari jusqu'à la mer.

Sa population se compose de Bakougni, de Babouassi, de Bayaka et de Baloumbo.

Les Bakougui du Gabon sont les mêmes que ceux du Moyen-Congo.

Les Babouassi dépendent du poste de Mallembé, leur territoire très étendu comprend une grande partie de la Haute-Nyanga, pays très peuplé. Ces indigènes ont la réputation d'être apathiques et paresseux, ils ne font que très rarement du portage et ne consentent à travailler pour le poste ou pour les commerçants que par périodes très courtes de quelques semaines. Or tous ces défauts sont communs à tous les nègres et ne prouvent rien. Toutes les populations avec lesquelles nous nous sommes rencontrés pour la première fois se sont toujours montrées réfractaires au travail et fugitives, mais notre influence a toujours eu raison de leur sauvagerie et de leur inertie.

Les Bayaka constituent le plus fort groupement de la circonscription, mélangé à celui des Babouassi ; ils dépendent du poste de Leboulou dans la Haute-Nyanga. Comme leurs voisins, ils ont une réputation de paresse invétérée, avec cette aggravation qu'ils sont belliqueux et qu'une pression un peu forte vers le travail obligatoire pourrait entraîner une révolte de leur part. Or la tribu des Bayaka, à cheval sur le méridien de Makabana, déborde du Gabon dans la circonscription de la Louessé (Moyen-Congo) de Moutamba à Sibiti. Là les officiers et administrateurs sont arrivés à se servir des Bayaka pour toute espèce de travaux y compris le portage, non seulement chez eux mais encore à Brazzaville et à Mindouli. Cet exemple de la colonie voisine est concluant.

Les Baloumbo habitent les montagnes, à l'Ouest de la circonscription des Bakougni. Ce sont des montagnards doux et pacifiques, vigoureux et actifs. Ils louent volontiers leurs services aux commerçants de la côte et du bassin de la Nyanga.

Circonscription de Loango. — Cette circonscription englobe une grande partie du Mayumbe, pays montagneux, couvert de forêts, où habitent la tribu des Bavila. Les indigènes de cette région vivent par famille, sans chef, disséminés au milieu de fourrés épais où ils dissimulent des villages à peine composés d'une dizaine de cases misérables reliées les unes aux autres par des sentiers la plupart du temps impraticables.

Le poste de Tchimpze chargé de surveiller et d'administrer cette région a toutes les peines du monde à recruter sur place les porteurs dont il a besoin.

Dans la partie qui borde le littoral, la population Loango passe pour une des plus intelligentes et des plus civilisées du Gabon. Elle peut fournir, en petit nombre, il est vrai, à peu près tous les éléments de travail que l'Européen recherche en pays noir : ouvriers d'art, maçons, forgerons, manœuvres, porteurs, contremaîtres, etc., etc.

Au cours de cette étude sur la main-d'œuvre du Moyen-Congo, nous avons à plusieurs reprises parlé de la nourriture des manœuvres comme

étant la cheville ouvrière de l'organisation du travail dans cette colonie.

Ne pouvant nous inspirer de ce qui se passe sur les grands chantiers de l'Afrique Occidentale Française, pour cette raison que les races sont différentes, et aussi leur mode d'alimentation, nous nous en tiendrons à ce que nous avons vu sur les chantiers du railway minier, sur ceux des exploitations minières et agricoles où les manœuvres se déclarent satisfaits. Nous resterons également dans les limites posées par le service de santé de l'Afrique Equatoriale Française sur le rendement en calories de chaque denrée.

La ration pour convenir à l'indigène doit être variée, nous en donnerons ici un exemple pouvant servir de guide à toute entreprise administrative ou privée. La base de la ration peut être le manioc (1 kg. 500), la banane (2 kg. 500), le maïs (1 kg), le riz d'importation (0 kg. 650), (le riz n'est pas cultivé sur place), en alternant autant que possible la distribution de ces denrées suivant les ressources du pays. A cela vient s'ajouter 0 kg. 035 de sel, 0 kg. 025 d'huile de palme, 0 kg. 200 de viande fraîche ou de conserve, alternant de jour en jour avec 0 kg. 300 de poisson salé ou fumé.

Quant aux salaires, les prix moyens de 0 fr. 50 par jour pour les manœuvres et de 1 franc pour les chefs d'équipe peuvent être adoptés comme suffisamment rémunérateurs. Les ouvriers d'art (maçons, charpentiers, forgerons, mécaniciens) demandent généralement des prix beaucoup plus élevés; ce sont, pour la plupart, des indigènes civilisés sortant des écoles professionnelles, considérés comme des assimilés au même titre que les écrivains, les surveillants de lignes télégraphiques, les barreurs de vapeur, etc. Leur salaire varie de 2 à 5 francs suivant le degré d'habileté de l'ouvrier. La difficulté de se procurer directement des vivres sur place constitue pour tous un droit à la ration dont la valeur représentative n'est évidemment pas comprise dans le prix de la journée.

*
* *

La conclusion de cette enquête sur la main-d'œuvre du Moyen-Congo est donc favorable en tous points et les progrès réalisés depuis quatre ans, en politique indigène ne laissent aucun doute à ce sujet. Le gouvernement peut entreprendre n'importe quels travaux, si importants soient-ils, sans avoir besoin de faire appel aux colonies voisines et sans gêner les exploitations agricoles, industrielles et commerciales existantes ou en voie de formation. C'est tout au plus s'il lui sera nécessaire d'emprunter à l'Afrique Occidentale Française des ouvriers d'art dont le nombre, bien qu'encore réduit, s'accroît tous les jours en Afrique Equatoriale Française.

J. Leprince.

LE

RAPPORT DE LA MISSION CHEVALIER

(1908 - 1910)

Bien qu'il concerne un voyage accompli en 1908, 1909 et 1910 dans l'Ouest africain, le rapport de M. Aug. Chevalier, publié par les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques* (1) du ministère de l'Instruction publique, vient à son heure. Jamais on n'a tant parlé d'agriculture coloniale, et l'on semble d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il est nécessaire de poursuivre l'amélioration et l'extension des cultures tropicales en partant d'une base scientifique. La nomination de M. Chevalier au poste de chargé de mission permanente d'études d'agriculture coloniale paraît montrer que l'on songe, au ministère des Colonies, à entrer dans cette voie. Aussi les constatations relevées par le savant botaniste au cours de son avant-dernier voyage en Afrique Occidentale offrent-elles un intérêt tout spécial. M. Chevalier, dans son rapport sommaire, présente le résultat de ses recherches au fur et à mesure d'un itinéraire de 15.000 kilomètres parcouru sans interruption ou un peu plus de deux années. Nous ne saurions mieux faire que de le suivre en Guinée, dans le Fouta-Diallon, le long de la frontière Nord de Sierra-Leone, au Kissi, près de la limite septentrionale du Libéria, dans la Haute Côte d'Ivoire, dans la forêt éburnéenne qu'il traverse avant de s'embarquer pour le Dahomey. Là, après la visite de la région de Porto-Novo et du pays des Hollis, il pique vers le Nord, fait un crochet dans l'Atacora, gagne le Haut-Sénégal-Niger par le Gourma, séjourne dans le Mossi et arrive au Niger à Mopti. Il remonte le grand fleuve jusqu'à Bamako, où le chemin de fer le conduit à Kayes et à Ambidedi. Il descend le Sénégal et revient à Dakar.

*
* *

De Conakry, le voyageur monte au Fouta-Diallon. Un point l'a surtout intéressé dans cette région, « le plateau de Diaguissa, d'une superficie de 50.000 hectares environ » et qui « s'élève de 1.200 à 1.400 mètres au-dessus du niveau de la mer ». La population se compose de 15.000 habitants. Sa densité « est par conséquent de 37 habitants par kilomètre carré, chiffre extraordinairement élevé en Afrique tropicale ». C'est sur ce plateau, à Dalaba, que M. Chevalier avait proposé d'établir un jardin tropical, rappelant en plus petit les jardins analogues d'Indo-Malaisie et aussi d'Afrique. Dalaba est un point salubre en raison de sa haute altitude. On y « trouve des conditions météorologiques moyennes qui font espérer que la plupart des plantes des régions si variées de l'Afrique Occidentale pourront y vivre ». Près de Dalaba, sur le flanc du mont Tika, quelques petits ravins ont conservé la végétation forestière primitive et « on pourra probablement acclimater certaines espèces d'arbres à quinquina qui constitueront une acquisition très précieuse pour la flore de la région ». Enfin, ce plateau est situé dans le centre du Fouta-Diallon, l'une des régions les plus renommées de l'Afrique Occidentale pour l'élevage du bétail. La proposition de M. Chevalier a été agréée par le gouverneur général. Le jardin est en voie de formation, des crédits ont été prévus pour l'aménagement et le fait que cette institution a été placée sous la haute surveillance du Muséum d'histoire naturelle de Paris et celle de M. Chevalier donne toute garantie : les études et les expériences tentées à Dalaba auront une base scientifique certaine.

Du Fouta-Diallon, la mission Chevalier se dirigea vers les sources du Niger pour pénétrer dans la vaste région montagneuse appelée le Kouranko. En 1899, le voyageur était venu non loin de là. Il a été tellement frappé des progrès accomplis qu'il écrit : « Nous croyons qu'il existe bien peu d'exemples dans l'histoire d'un pays transformé si complètement dans le sens du progrès en un si court laps de

(1) Fascicule 5, 1912.

temps ». Il parvient ensuite au Kissi, une des plus belles et des plus riches provinces de l'Afrique Occidentale, et il signale l'existence d'une liane spéciale. Le Kissi est par excellence le pays du kolatier, dont la noix est l'un des plus précieux produits d'Afrique; dans un autre ordre d'idées on rencontre au Kissi de curieux spécimens de l'art néolithique africain.

En quittant le Kissi, M. Chevalier passa chez les Tomas, où le palmier à huile est très abondant, où les forêts contiennent des lianes, mais où le véritable arbre à caoutchouc, le *funtumia elastica*, n'a pas encore été trouvé. La mission continua sa marche vers la Côte d'Ivoire par le Konianké, pays d'élevage, et la région des Guerzés. Dans cette zone « la forêt équatoriale est encore interrompue par de nombreux ilots de grande brousse, mais à partir des villages de Nane, Lolà et N'zo, c'est-à-dire dès le 8e degré de latitude Nord, elle couvre d'une façon uniforme toute la contrée et n'est interrompue que sur les pentes et les cimes de quelques montagnes ».

*
* *

C'est aux environs de N'zo, indique M. Chevalier, que vient mourir la haute chaîne des monts Nimba, le massif le plus puissant du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire. L'altitude du point culminant, qui est la crête la plus voisine de N'zo, a été relevée à 1.429 m. 50, « elle se trouve être la plus élevée de toute l'Afrique Occidentale ». C'est dans ces monts que prennent naissance, sur le versant Nord, le Cavally, sur le versant Sud le Nuon, qui sort, d'après les constatations de M. Chevalier, à 999 mètres.

Il existe dans la même partie Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, un second massif.

La mission a calculé l'altitude de plusieurs coins de ces montagnes. A l'Ouest, le mont Momy se dresse à 1.200 mètres, c'est sans doute le pic le plus haut, au Nord-Ouest le mont Guablé paraît dépasser 1.100 mètres, le mont Dronpole (Drouplé des anciennes cartes) mesure 1.000 à 1.100 mètres, le mont Dou, dans la partie centrale, 1.171 mètres: « aux environs de Déonandacegou et de Man existent aussi de hauts pitons; enfin, tout à fait au Nord Est, en pays toura, le Gouékouma, de 900 mètres, et le mont Soulou, d'environ même hauteur ». Entre 800 et 1.350 mètres, M. Chevalier a eu la surprise de découvrir un olivier sauvage « que l'on n'avait jusqu'à présent trouvé que dans les montagnes d'Abyssinie ». Les plantes à caoutchouc (lianes, arbre) sont fréquentes, ainsi que les kolatiers et les palmiers à huile.

Après avoir traversé l'Onorodogou, la mission arrive dans le Baoulé, peuplé, d'après M. Chevalier, de 200.000 habitants, appartenant à la famille Agni-Achanti, et qui sont d'excellents agriculteurs. Aussi toute cette région paraît-elle appelée à un réel avenir au point de vue agricole (arachides, sésame, manioc, ignames, coton, bétail). L'arrivée du rail à Bouaké aidera puissamment à ce développement. M. Chevalier préconise, pour certaines parties du Baoulé, la culture des riz d'eau « qui donnent des rendements trois ou quatre fois plus que les riz de montagne, les seuls qui soient, jusqu'à présent, cultivés à la Côte d'Ivoire ».

A l'extrémité Sud du Baoulé, on pénètre dans la grande forêt équatoriale qui, d'après les constatations du savant missionnaire, diminue de jour en jour d'étendue : les espèces de la brousse soudanaise envahi sent les flancs et les sommets des montagnes et les terrains défrichés, puis abandonnés après quelques années de culture; les indigènes ont défriché près d'un tiers de cette forêt et sur cette partie s'est reconstituée une forêt de formation secondaire dont la flore est très appauvrie, enfin, les cultures s'étendent. Aussi est-il temps, dit M. Chevalier, de prendre « des mesures en vue d'y rendre les défrichements plus méthodiques et d'y aménager des réserves des espèces utiles à l'homme ». A l'heure actuelle, cette forêt renferme, non seulement de très nombreuses espèces d'acajou, mais encore des bois pouvant remplacer le noyer, le palissandre, le gaïac, le chêne, le teck « et la plupart des bois de nos pays utilisés en charpente, en menuiserie, ainsi que dans la fabrication de la pâte à papier ».

La mission a, en outre, reconnu dans la forêt de la Côte d'Ivoire de nombreuses plantes à caoutchouc (arbres et lianes), plusieurs sortes d'arbres à graines oléagineuses, deux espèces de caféiers, plusieurs variétés de kolatiers cultivés ou spontanés, arbre donnant la gomme copal de Guinée. M. Chevalier signale également les intéressants essais de culture du cacoyer entrepris dans le Bas Cavally, à Tiassalé, dans le cercle des Lagunes près d'Aboisso, et il préconise la propagation de l'Hevea brasiliensis, le caoutchoutier de Para.

*
* *

L'itinéraire suivi au Dahomey conduisit M. Chevalier dans toutes les régions côtières, qui sont par excellence le pays du palmier à huile qu'on rencontre depuis la côte jusqu'aux marais de la Lama « sur un ruban large de 60 kilomètres, long de 110, allant de la frontière du Lagos à celle du Togo ». Il y a là un vaste territoire de 600.000 à 700 000 hectares qui est en voie de devenir « une immense plantation d'Eloeis d'un seul tenant ». Il existe de nombreuses variétés de palmiers qui, pour la plupart, sont connues des indigènes. En défrichant les terrains pour planter le maïs, les indigènes du Bas-Dahomey conservent soigneusement les palmiers et, de tout temps, les ont entretenus. La culture du cotonnier est aussi susceptible d'être développée au Dahomey, mais son rendement est moindre à l'hectare (50 à 60 francs) que celle du maïs (240 francs). Un des hommes qui ont le plus fait pour résoudre cette importante question, et qui d'ailleurs est mort à la peine, M. Eugène Poisson, encourageait l'indigène à semer seulement le coton à travers les plantations de maïs ou d'ignames. Le pays des Hollis, avec ses terres noires, est l'une des régions les plus aptes à cette culture. L'arrivée, dans cette zone, du tramway de Porto-Novo à Sakété prolongé jusqu'à Kétou facilitera le développement des « Glétas » (champs cultivés) des Hollis.

Le Haut-Dahomey est beaucoup moins riche et surtout moins peuplé que le Bas et le Moyen-Dahomey. Le chemin de fer venant de Cotonou va pénétrer dans le haut pays et le karité constituera alors un élément de richesse. C'est « un des arbres les plus répandus dans la brousse du Moyen et du Haut-Dahomey ». M. Chevalier estime la production moyenne d'amandes sèches de karité à 70.000 tonnes. Environ 1.000 tonnes de graisse sont consommées sur place et 250 tonnes exportées. Ces quantités correspondent à 5.000 tonnes d'amandes, soit le douzième de la production.

Dans le Haut-Dahomey en se rendant des sources de la Pendjari à Djougou, M. Chevalier fut mordu par un serpent et cet accident faillit lui coûter la vie.

*
* *

C'est par l'ancienne province dahoméenne du Gourma que la mission pénétra dans le Haut-Sénégal-Niger, et ce pays, tour à tour asséché et inondé, ne lui a pas paru présenter beaucoup d'avenir au point de vue agricole. « Ses rares habitants s'adonnent à l'élevage du bétail et des chevaux. »

« D'un aspect tout différent est le Mossi, belle et riche contrée, peuplée d'environ 2 millions d'habitants. » Les diverses variétés de céréales africaines (sorgho, riz, maïs) donnent de bonnes récoltes, le cotonnier y est répandu et constituera l'une des principales ressources. D'immenses pâturages qui restent verts pendant huit mois de l'année permettent aux indigènes de se livrer à l'élevage qu'ils pratiquent d'ailleurs en grand. Toutes les régions de brousse, de savanes qui s'étendent depuis la limite nord de la forêt équatoriale jusqu'au Sahara, c'est-à-dire sur près de 1.000 kilomètres de largeur, et en longueur depuis le Sénégal jusqu'à l'Abyssinie paraissent appelées à un grand avenir au point de vue de l'élevage.

Après être passé par le pays habé, M. Chevalier atteignait le Niger à son confluent avec le Bani à Mopti. « En 1899, écrit-il, lors de notre premier voyage au Soudan ce n'était qu'un misérable village de pêcheurs, aujourd'hui c'est un centre commercial qui exporte vers l'Europe des peaux, de la laine, de la gomme, des plumes de parure et qui pourrait fournir aux autres régions de l'Afrique Occidentale, moins bien partagées, de grandes quantités de riz. »

Les vastes terrains d'inondation du Niger pourraient

être transformés en rizières. « La culture d'autres céréales, notamment celles du sorgho et du maïs, peut prendre une grande extension dans la vallée du Moyen-Niger. Le coton y vient bien. Les champs de sésames, d'arachides se multiplient entre Segou et Bamako et le long du chemin de fer entre Kayes et Kita. Sur le Niger les Somonos cultivent en quantité le da, « fibre textile d'une valeur comparable au jute ». Il convient aussi de signaler dans les environs de Kayes, une plantation de sisal.

« En résumé, conclut M. Chevalier, nous rapportons de ce voyage la conviction que c'est surtout vers l'extension des cultures indigènes que se dessine l'évolution économique de l'Afrique Occidentale. »

C'est là une constatation pleine d'intérêt pour la colonie. Elle vaut d'être rapprochée de ce passage du discours de M. W. Ponty au dernier Conseil de gouvernement. « Le cultivateur indigène est à la base de la production agricole. Les entreprises européennes ne sauraient donc s'établir au détriment de la propriété indigène qu'il est de notre devoir d'encourager, de soutenir et de garantir. »

G. F.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Le lieutenant-colonel Appert ; les chefs de bataillon Pinoteau, Huguet d'Etaules, de Lamothe, Tesson, d'Anselme, Fellert, Simon, Philippot ; le capitaine Gonbeau, de l'infanterie ; les lieutenants-colonels Robillot, Féraud, de la cavalerie.

Infanterie coloniale. — Les lieutenants-colonels Cortial, Brun, Pierson ; les chefs de bataillon Doudoux, Bourgeron, Duhalde ; les capitaines Jules, Duchan, Dubois de Saligny, Hugues, Laffitte, Calisti, Pécon de Laforest, Thomassin, Grémillet, Coquet, Lionnet, Nypels, Moreau, Pruneau ; les lieutenants de Saqui-Sannes, Gauroy, Dutech, Lacourière, de Froissard-Brossia, Rosse, Guilleminet, Bousquet, Mahaut, Detchebarne, Martin-Jarrand, Maurice, Tostet, Beichebeder-Calay, Pannetier, Junilhon, Blachère, Espallargas, Maignan, Michel, Baffoy, Triol, Michel, Pozot, Rémy, Tagnon, Hippeau, Lesquer, Masson, Schnedecker, de Marionne, Régnier, Labarthe, Doyen, Desmoulins-Baron, Denisart.

Artillerie coloniale. — Le capitaine Charlier, les lieutenants Munier, Garnache-Creuillet, Blanchard, Laborde, Rogier, Picard, Humblot, Le Moaligou, Germain.

Tableaux d'avancement. — Sont inscrits pour le grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Les lieutenants-colonels Doury, Détrie, Pein ; les chefs de bataillon Fournié, Delagrange ; les capitaines Flye Sainte-Marie, Colin, Mercier, Berriau, Chédeville, Becker, Pettelat, Mougin ; les lieutenants Doumayrou, Spiesz, Guérin, de l'infanterie ; le chef d'escadron Payn (oasis sahariennes) ; le capitaine Vidalin, de la cavalerie ; le lieutenant-colonel de Carméjane ; le capitaine de Roumeguère, de l'artillerie ; les lieutenants-colonels Almand (Guinée), Noguette (Maroc), le chef de bataillon Cambier ; les capitaines Dewulf, Chastel, Gérard (Maroc), Ballabey (Afrique Occidentale), Normand (Maroc) ; les lieutenants Renaud, Beque, Berthon, Gatineau, du génie.

Infanterie coloniale. — Les lieutenants-colonels Venel, Fonsagrives, Néple, Mérienne-Lucas, Savy, Hirtzmann, Le Rouvillois, Mayer, Sicre ; les chefs de bataillon Valton, Philippe, Paraire, Desdouis, Thierry de Maugras, Vitard, Briand, Bonnin, Vautravers, Hilaire, Didrel, Tardiu, Pernot, Gadoffre, Obissier, Trousselle, Condamy, Koch, Bouteloupt, Aubert ; les capitaines Durand (A.-G.), Mercier, Amiel, Cottes, Gignoux, Lepesqueur, Dussaulx, Duchemin, Stieglitz, Caillet, Posth, Rey, Bertaux-Levillain, Durmelat, Sevignac, Brochot, Gramont, Pasquier, Jacobi, Porte, Wacquez, Lorin, Leroy, Roques, Panet, Le Duc, Schneegans, Laroque (J.-P.) ; les lieutenants De Bazelaire de Ruppierre, Sockeel, O'Kelly, De Rocquigny du Fayel, Combeau, De Roffignac, Coudreau, Pinot de Moirat, De Rostang, Paquette, Defer, Gillette, Buhrer, Delafond, Detanger, Texier, Querillac, Jeux, Prosperi, Arnaud, Droin, Coppey, Fassin, Maignant (Maurice), Perraud, Aujac, Reboul, Roulloin, Villiet.

Artillerie coloniale. — Les lieutenants-colonels Besson, Chabanier, Guichard-Montguers, Peyrègne, Fritsch ; les chefs d'escadron Grandjean, Franceries, Crémont, Vidal, Schultz, Cayrade, Mleneck, Jaquet, Delbecq ; les capitaines Defer, Peltier, Sagols, Martin (C.-G.), Girard, Pôl, Lotte, Lemercier, Teissier, de Chaunac-Lanzac ; les lieutenants Bardonnenche, Lhoste, Bélé, Desnoes, Doucet, Guérin, Le Quéré, Blanchet, Berthier, Fonsagrive.

Etat-major. — Le général de division Vimard, membre du comité consultatif de défense des colonies, a été nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, au commandement de la 1re division d'infanterie coloniale, à Paris, en remplacement de M. le général de division Lefèvre, appelé à un autre emploi. — M. le général de division Perreaux, commandant la 3e division d'infanterie coloniale, a été nommé, à dater du 4 janvier 1913, au commandement de la 2e division de même arme, à Toulon, en remplacement de M. le général de division Bunoust, qui sera, à cette date, placé en position de disponibilité. — M. le général de division Marabail, nouvellement promu, a été nommé, à dater du 4 janvier 1913, au commandement de la 3e division d'infanterie coloniale, à Brest, en remplacement de M. le général de division Perreaux.

M. Pellé, colonel au 8e régiment d'artillerie, a été mis hors cadres, en mission, pour commander les troupes auxiliaires marocaines, en remplacement de M. le général de brigade Brulard, affecté au service des commandements territoriaux du Maroc occidental.

Décorations. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Commandeurs : le général Colonna de Giovellina, des troupes coloniales, et le Dr Primet, médecin inspecteur des troupes coloniales.

Officiers : les généraux Goullet et Gautheron, le lieutenant-colonel Mortreuil, les chefs de bataillon Meunier, Truptil et Vaudescal, de l'infanterie coloniale ; le lieutenant-colonel Vaché, de l'artillerie coloniale.

Chevaliers : le capitaine Launay, du génie (Haut-Sénégal), les chefs de bataillon Vallier, Galand, Chabbert ; les capitaines Caillet, Nicolay, Saillard, Carpentier, Quarez, Colin-Desgenettes, Cros, Valmary, Cassandre, Goigoux, de Clervaux de Fondvilliers, Bannelier ; les lieutenants Bertin, Ducret, Marsaud, de l'infanterie coloniale ; le chef d'escadron Lazare ; les capitaines Bailly-Masson, Gérard, Nicaise, Coppens ; le lieutenant Lhuillier, de l'artillerie coloniale ; l'officier d'administration Mourisset, directeur de l'Ecole Pinet-Laprade au Sénégal.

Sont promus ou nommés :

Officiers : le colonel Vimont, le chef de bataillon Jesson, de l'infanterie coloniale ; le chef d'escadron Thomas, de l'artillerie coloniale.

Chevaliers : les capitaines Corcuff, Le Coat, Schneitter, Testart, Favalelli, Malafosse, Legou, Charlemagne, Delibéros, Lagrange, Bonhomme, Lamothe, Montagne, Bron, Rouvin, Defoort, Mégnou, Morand, Causeret, Martin, Depont, Drevet, Albrecht, Unvois ; les lieutenants de Montalembert, Lemasson-Morinière, Desmoulins-Baron, Gilbert-Jousseaume, Gabaret, de l'infanterie coloniale ; les capitaines Guéguen, Simon, Crès, Lepage, Martin, Amenc, Girard ; le lieutenant Doucet, de l'artillerie coloniale.

— Au titre de l'aviation sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur les lieutenants Van den Vaero et Do Hu Vi, de l'infanterie (Maroc), et le lieutenant Féquant, de l'infanterie coloniale (Sénégal).

— Au titre du Maroc sont promus ou nommés :

Commandeur : M. Franchet d'Espérey, général de division commandant les troupes d'occupation du Maroc occidental ; 38 ans de services, 14 campagnes. Officier du 29 décembre 1904. Donnant à tous l'exemple de la mobilité et de l'entrain, ne cesse d'imprimer à l'ensemble des opérations ouvertes dans toutes les régions sous ses ordres une direction à la fois vigoureuse et prudente, et assure avec une parfaite compréhension des besoins politiques la plus féconde coordination de tous les efforts pour la pacification du Maroc occidental.

Chevaliers : les lieutenants Godchot, Charles, Claude, Delage, Granger, Renaud, Gueirard, Hugot-Derville, de l'infanterie ; le capitaine Périgaud, du train ; l'adjoint à l'intendance Raynaud, le médecin-major Garcin, l'officier d'administration Chatenay, le payeur particulier Jacquot, les capitaines Monniot et Wendt, les lieutenants Hugot, Goudouneix, Bertrand, de l'infanterie coloniale ; l'aviateur Serviès, soldat territorial (Maroc oriental).

Sont nommés officiers : le capitaine de frégate Grandclément

(Maroc); chevaliers : l'enseigne de vaisseau Le Dantec (mission au Maroc), le mécanicien principal Gauchon, le commissaire Cornut-Gentille, le médecin principal Duvil e (Maroc).

La campagne allemande contre la Légion étrangère — On a arrêté à Oran au début de janvier, deux sujets allemands qui provoquaient les légionnaires à la désertion. Il y a longtemps que les lecteurs de l'*Afrique Française* sont renseignés sur les entreprises de désertion organisées par les Allemands.

Le plus singulier est qu'au même moment la police de Metz arrêtait cinq colporteurs français accusés de racoler des recrues pour la Légion. Elle a été obligée de les relâcher le lendemain. Il n'existe pas de racolage pour la Légion, Les seuls agents de recrutement, ce sont le prestige et la gloire de cette arme d'élite, et les nombreuses occasions qu'elle a d'aller au feu.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur :

Commandeurs (au titre civil). — MM. Boutteville, inspecteur général des ponts et chaussées, inspecteur des travaux publics des colonies; Foureau (Fernand), gouverneur de 1re classe des colonies, gouverneur de la Martinique; Rodier, gouverneur de 1re classe des colonies, gouverneur de la Réunion.

Officiers (au titre civil). — MM. Gleitz, sous-directeur, chef du service du personnel à l'administration centrale du ministère des Colonies; Jullidière, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien directeur général des travaux publics de l'Indochine; Vialet, inspecteur général des postes et des télégraphes, ancien directeur général des postes et télégraphes de l'Indochine; Augouard, vicaire apostolique du Congo français; 35 années de séjour dans la colonie; Tréchot (Henri), administrateur délégué des compagnies françaises du Haut-Congo et du Bas-Congo; Bougenot, industriel à la Martinique; Truc, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

Chevaliers (au titre civil). — MM. Alfassa, sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère des Colonies; Féris, sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère des Colonies, détaché au service colonial de Marseille; Gouverneur, rédacteur principal de 1re classe à l'administration centrale des colonies, François (Georges), sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère des Colonies, délégué du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française à l'office colonial (16 ans 7 mois de services, dont 1 ans 6 mois aux colonies. Titres exceptionnels : mission à Lagos et dans la Nigéria du Sud. Part considérable prise au développement des relations commerciales avec l'Afrique Occidentale; Toussaint de Quiévrecourt, vice-président de la Cour d'appel de l'Indochine; Toussaint, avocat général près la Cour d'appel de Madagascar; Miramende, administrateur en chef de 2e classe des colonies en Afrique Occidentale Française, ancien sous-commissaire des colonies (20 ans 2 mois de services, dont 7 ans 7 mois aux colonies, 3 campagnes de guerre); Pougnand, ingénieur de 2e classe des travaux publics des colonies, chef du service des travaux publics du Moyen-Congo (31 ans de services, dont 26 ans aux colonies); Rozier, inspecteur de 1re classe des douanes et régies de l'Indochine; Moynac, chargé de cours de lettres, censeur par intérim du lycée Carnot à la Pointre-à-Pitre (Guadeloupe); Fourquet, adjoint principal des affaires indigènes en Afrique Occidentale Française (32 ans 6 mois de services, dont 17 ans 6 mois aux colonies). Policand, archiviste du gouvernement général de l'Indochine, ancien inspecteur de la garde indigène de l'Indochine; Vignal, inspecteur des finances, directeur du contrôle financier en Afrique Occidentale Française (14 ans 7 mois de services, dont 2 ans 6 mois aux colonies. Titres exceptionnels : services rendus en Afrique Occidentale au point de vue du fonctionnement des budgets de la colonie); Poujade, trésorier-payeur de la Réunion; Boucher, payeur de 1re classe de la trésorerie de l'Indochine; Hayot, président du conseil général de la Martinique; Maestracci, membre du conseil privé de la Nouvelle-Calédonie; Yotte-Bordier, conseiller général de la Martinique; Crémazy, avocat défenseur près la Cour d'appel et les tribunaux de la Cochinchine et du Cambodge; Pierre (Charles), explorateur, directeur ou administrateur de diverses sociétés en Afrique Occidentale Française (1 an de services militaires. Titres exceptionnels : nombreux voyages d'exploration dans le centre africain. Membre de la mission Bonnel de Mézières en 1898. Services distingués rendus comme administrateur et directeur de grandes sociétés coloniales); Lorin (Henri), professeur de géologie coloniale à la Faculté des lettres de Bordeaux (23 ans de services); Froidevaux (Henri), archiviste-bibliothécaire de la Société de géographie (5 ans de services dans l'enseignement. Titres exceptionnels : a publié, depuis 20 ans, de nombreux mémoires et ouvrages et des études de géographie historique et d'histoire coloniale justement réputés. Services distingués rendus notamment comme secrétaire-archiviste du bureau de renseignements scientifiques annexé à la chaire de géographie coloniale de la Faculté des lettres de Paris); Penant, directeur du Recueil général de jurisprudence, de doctrine et de législation coloniales et maritimes *Tribune des colonies et des protectorats*, membre du conseil supérieur des colonies; Vibert (Célestin-Edmond-Paul), publiciste, vice-président du syndicat de la presse coloniale; Du Teil, secrétaire général de la société antiesclavagiste de France (1 an de services militaires, 26 ans de services comme officier de réserve. Titres exceptionnels : services très distingués rendus comme membre, trésorier, puis secrétaire général de la société antiesclavagiste de France. Membre de la commission d'organisation de la mission de la maladie du sommeil et fondateur de la commission coloniale de la ligue nationale contre l'alcoolisme).

Sont nommés :

Officiers (au titre civil). — MM. Mahé, résident supérieur en Indochine; Daurand-Forgues, procureur général, chef du service judiciaire de la Guadeloupe; De Labretoigne du Mazel, administrateur en chef de 1re classe en Afrique Occidentale Française.

Chevaliers (au titre civil). — MM. de Monlezun, procureur général, chef du service judiciaire des établissements français dans l'Inde; Buffel du Vaure, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine; Collard, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine; Godel, administrateur en chef de 1re classe des colonies en Afrique Occidentale Française (21 ans 2 mois de services, dont 13 ans 6 mois aux colonies); Fonfreyde, administrateur de 1re classe des colonies à Madagascar (28 ans 3 mois de services, dont 11 ans 8 mois aux colonies); Dirat, administrateur de 3e classe en Afrique Occidentale Française (24 ans de services, dont 9 ans aux colonies); Crespin, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux en Afrique Occidentale Française (29 ans de services aux colonies); Bidel, ingénieur principal de 2e classe des travaux publics des colonies, directeur du chemin de fer et du port de la Réunion; Le Boucher, directeur de 3e classe, chef du service de l'enregistrement, des domaines et du timbre de la Guyane; Gaffori, directeur principal de la garde indigène de Madagascar; Perreau, directeur de la succursale de la banque de l'Indochine à Saïgon; Dubot (Emile), négociant, industriel à Conakry; 1 an de services militaires (depuis 16 ans en Guinée française. Titres exceptionnels : a rendu à la colonisation de très réels services par les diverses industries qu'il a introduites dans le pays); Berger, négociant à Tananarive.

Enfin sont nommés, au titre militaire : Officiers : M. de Lapalu, inspecteur de 1re classe des colonies.

Chevalier : M. Gueynet, surveillant principal des établissements pénitentiaires des colonies.

Le nouveau ministre des Colonies. — M. René Besnard, député, sous-secrétaire d'Etat des Finances, a été nommé ministre des Colonies, en remplacement de M. Lebrun, nommé ministre de la Guerre.

M. Loisy, inspecteur des colonies, garde les fonctions de chef de cabinet.

La Société de l'Histoire des Colonies françaises. — Sous ce nom et sur l'initiative de M. le gouverneur Martineau, directeur de l'Office colonial, vient de se constituer une société qui a pour objet d'étudier toutes les questions relatives à l'histoire des colonies appartenant ou ayant appartenu à la France.

La société publiera des documents inédits, des réimpressions d'ouvrages rares et coûteux et un périodique. Les documents : mémoires, correspondances, instructions aux gouverneurs, récits de voyage, etc... seront empruntés, soit aux dépôts publics d'archives, que seuls quelques érudits ont jusqu'ici explorés, soit aux collections privées, parfois si riches. Les documents de quelque étendue seront publiés en volumes distincts, sous leur titre propre et avec un numéro d'ordre particulier. Ceux qui ne pourraient, vu leur brièveté, être publiés à part, seront groupés, sous le titre commun d'*Archives des colonies françaises* en un ou plusieurs volumes annuels paraissant suivant les besoins.

Quant à la *Revue*, elle commencera de paraître en 1913, à raison d'un fascicule de 96 à 128 pages par trimestre, et comprendra, avec des articles de fonds, des chroniques, et une bibliographie aussi complète que possible. Il est enfin une œuvre que la Société

se propose aussi de réaliser, c'est l'édition d'un atlas historique des colonies, atlas qui fait actuellement défaut.

Les *Archives*, la *Revue* et les volumes spéciaux de la Société seront tous publiés dans le format in-8° raisin, imprimé en 10 sur papier vergé d'Arches, et comprendront au minimum 1.200 pages d'impression par an.

Le siège de la Société est à Paris, Galerie d'Orléans, Palais-Royal. Le nombre des membres est limité. Toute personne qui souscrit une somme annuelle de 25 à 250 francs a la qualité d'adhérent; 250 à 1.000 francs a le titre de donateur; 1.000 francs et au-dessus a le titre de fondateur. La Société est administrée par un comité de vingt-cinq membres nommés à vie, présidé par M. Martineau, et qui comprend entre autres, le prince Roland Bonaparte, MM. Henry de Castries, P. Cultru, Paul Deschanel, Henri Froidevaux, Alfred Grandidier, Charles Mourey, Raymond Poincaré, W. Ponty, Ch. Schefer, Emile Senart, Auguste Terrier, etc.

Promotions. — Sont nommés :

Administrateurs en chef : de 1re classe MM. Berthier, Astor; de 2e classe, MM. Laurent, Chessé, Cercus, Lasselves, Marcoz, Thomann, Vidal, Merlet.

Administrateurs : de 1re classe, MM. Rouhaud, Dat, Orsini, Vergely, Rellié, Falque, Dujour ; de 2e classe, MM. Royer, Famechon, Bouchez, Laporte, Gennanot, Poirier, Arnauld, Brévié, Bertheux, Siadoux, Bernard, Bourgine : de 3e classe : MM Portes, Kulsch, Lhomme, de Loppinot, Descemet, Nicolas, Duboscq, Fawtier, Sainjon, Gautier, Berthier, Lassalle, Hubert, Lamy, Fontoynont, Deloffre de Raffin de la Raffinie, Morel, Bournas, Rivière, Feuille, Max, Mathieu, Chanal, Ancelin, Ballot, Bellile, Larrieu, Chazal, Henry, Choteau.

Administrateurs adjoints : de 1re classe : MM. Terré, Castel, Bouchot, Furet, Battesti, Michelangeli, Gugnier, Blachar, Plessis, Tavaux, Lebon, Vedel, Boussard, Carrera, Legeay, de la Rocca, Sauvani, Boudet, Pincemin, Gaspari, Vendôme, Poupon, Sainval, Barthélémy, Pieussergues, Magnet, Delmotte, Lalande, Ecalle, Mouroux, Lefebvre, Rimajou, Martineau, Marchesson, Vadon, Loizeau ; de 2e classe : MM. Albert, Lhuerre, Mornet, Baumard, Lamarche, Dumont, Maury, Oliveda, Cerceau, Torchet, Volland, Richard, Baron, Stefani, Tiraux, Laporte, Louard, Gauthier, Gillon, Batini, Pinelli, Ferjus, Dehais, Dussuel, Allard, Guinguand, Mœsch, Debonne; de 3e classe : MM. Levade, Belet, Beyriès, Aubert, Fardet, Bouault, Péchayraud, Rousseau, Geoffroy du Coudret, Paulin, élèves-administrateurs; Escard, Bourrouillou, Ponzio, Martin, Gaudon, Castaing, Subra, adjoints de 1re classe des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale.

BIBLIOGRAPHIE

Les Errants, roman colonial, par JEAN RENAUD ; un vol. in-16 de 312 pages, 3 fr. 50. — Grasset, 61, rue des Saints-Pères.

M. Jean Renaud a placé son héros, le lieutenant colonial Lancret, d'abord dans la tourmente d'une grève à la Martinique, puis dans la colonne de l'Adrar, où il est tué. Lancret fuit avec horreur cette colonie antillaise où il a dû remplir le rôle de gendarme dans les troubles électoraux sanglants. Il va avec confiance à l'Afrique et c'est pour y trouver une mort glorieuse, loin de sa femme et de ses enfants ..

Ce récit est émouvant et les difficultés de la vie de nos Mauritaniens y sont tracées en tableaux forts pittoresques. Passant par Dakar, Lancret fait une opposition entre les citoyens noirs de la Martinique et ceux du Sénégal qui marchent vers une évolution sociale aussi déplorable. « Des chants, des coups de tamtam, des hurlements, des vociferations et des cris ont brusquement troublé le recueillement de l'heure, j'ai cru à une révolte... ce n'était qu'une manifestation politique en l'honneur du vainqueur probable des élections prochaines. Il y a des élections aussi dans le pays... j'ai mis le nez à la verandah et j'ai vu défiler devant mes yeux une turbulente foule de nègres en haillons et de négresses avec ou sans boubou : les électeurs... Allons, la manifestation est encore à son état primitif, elle fait rire, mais le temps n'est probablement pas éloigné où elle fera pleurer... comme aux Antilles! Quelle misère ! » Espérons que la prévision du romancier ne se réalisera pas!

Le tabor du génie chérifien, par le capitaine R. NORMAND, dans la *Revue du Génie*, d'octobre 1912.

La formation du génie chérifien qui avait été créée au début de 1911 et n'avait vraiment fonctionné qu'au début de 1912, n'a pas survécu aux événements du mois d'avril dernier. Le tabor des « Mohendiz » (ingénieurs) comprenait 230 hommes environ et il avait fallu faire d'eux à la fois des soldats et des spécialistes. Ils s'étaient engagés pour porter le fusil, ils s'habituèrent non sans peine à l'outil, et pourtant leur instruction technique pressait plus que leur instruction militaire, à cause, surtout, de l'exécution urgente des casernements pour les soldats chérifiens. La suppression de la mission militaire française, au 1er mars 1912 et son remplacement par une armée chérifienne amenèrent la création d'un « bataillon du génie » qui devait comprendre 6 officiers français, 88 hommes français et 546 indigènes. Il se mit assidument au travail, construisant un casernement, formant des ouvriers, surveillant les chantiers, prenant part aux colonnes et y détruisant les casbahs ennemies.

L'émeute du 17 avril trouva le tabor du génie en pleine période d'instruction méthodique. L'*Afrique française* a déjà dit que les « Mohendiz » y firent preuve de discipline et de fidélité à leurs chefs ainsi que le tabor n° 5. Les instructeurs de ces deux tabors ont été sauvés. Le capitaine Normand, qui raconte en détail le dévouement de ses mohendiz signale que son khalifa kébir les réunit à sa maison, la garda avec eux et la rendit le 23 avril non pillée. Le génie perdait malheureusement dans ces tristes journées le sergent Possuelos, brulé avec le lieutenant Renaby dans la casbah des Cherarda.

Le tabor du génie réduit, mais réorganisé, fut encore employé aux travaux de défense de Fez à la fin de mai et remit en état l'enceinte de la ville. Le 7 juin, le bataillon du génie marocain faisait place à la « section du génie auxiliaire marocaine », qui a continué de rendre les services les plus variés. Et c'est une raison au capitaine Normand, qui a raconté dans ces quelques pages l'œuvre de ses mohendiz, de souhaiter d'y voir l'embryon du futur génie colonial; il ne voit la solution de ce problème ni dans l'emploi d'une troupe purement indigène, ni dans celui d'une troupe française où les indigènes seraient noyés, mais dans l'encadrement d'indigènes par des sapeurs étrangers qu'on trouverait aisément dans la légion et qui représenteraient la main-d'œuvre habile, les indigènes fournissant les travaux plus fatigants.

Guide de conversation en français et en arabe, par M. J. SICARD, officier interprète, diplômé des Facultés, des Lettres et de Droit d'Alger. — 1 vol. in-18 de 302 pages, Imprimerie Marocaine, Tanger.

Il appartenait à M. l'officier-interprète Sicard de donner un des premiers guides de conversations en français et en arabe marocain, pratique, qui fût à la fois un livre d'étude et un *vade mecum* que le voyageur ou l'officier peut emporter dans le bled. Il n'existait rien de ce genre pour le vocabulaire marocain, malgré les nombreuses publications relatives à l'idiome algérien.

Comme le dit l'auteur, son « travail tend à mettre rapidement européens et indigènes en état d'échanger des bribes de conversations sur les principaux objets de leur activité ». Une introduction donne des notes succinctes de grammaire arabe et la méthode la plus facile pour la transcription de l'arabe en caractères français. Un avant-propos destiné aux indigènes (car ce n'est pas la moindre originalité et la plus médiocre utilité de ce volume que d'être à la fois destiné aux deux interlocuteurs) met au courant les Marocains des premières règles de notre langue. Viennent ensuite des dialogues et des listes de mots groupés par ordre de matière, ou les termes sont inscrits sous quatre formes, français, arabe, transcription française de l'arabe, et arabe du français ; ce volume, conçu dans l'esprit du vocabulaire de Budjett Meakin, garde ainsi un caractère absolument original et d'une utilité très précieuse. Il est complété par une partie plus spécialement destinée aux militaires (ordres en cours d'expédition, commandements, etc.), où le simple voyageur puisera aussi des indications utiles. Le travail de M. Sicard, sous une forme très maniable, répond ainsi à une nécessité qui lui garantit de la part de tous un excellent accueil.

J. L. L.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA DÉLIVRANCE DE MARRAKECH ET LES OPÉRATIONS DE PACIFICATION — Colonel Charles Mangin 49

I. — Opérations aux environs de Souk-el-Arba. 49
II. — Combat de Ben-Guérir 55
III. — Opérations de la colonne du Sud, combat de Sidi-bou-Othman et entrée à Marrakech 57
IV. — La tournée Marrakech-Mogador 62
V. — Colonne de Demnat 67

LA SITUATION DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD AU DÉBUT DE 1912 (*suite et fin*). — Colonel Largeau 73

Chronique de l'armée coloniale 92

Bibliographie 92

CARTES

Région de Marrakech 51

LA DÉLIVRANCE DE MARRAKECH

ET

LES OPÉRATIONS DE PACIFICATION

RAPPORTS DU COLONEL CH. MANGIN

I

Opérations qui se sont déroulées du 15 au 26 août 1912 aux environs de Souk-el-Arba.

A. — Instructions reçues.

Les instructions n° 733 B. M. 2, du 14 août 1912, de M. le Général Commissaire résident général, constituaient sur la périphérie ouest et sud de la Chaouïa une zone de couverture comprenant les régions Doukkala et Rehamna sous le commandement politique et militaire du colonel Mangin.

Les troupes suivantes étaient mises à la disposition de cet officier supérieur :

1° Forces mobiles concentrées ou à concentrer à Mechra-ben-Abbou (lieutenant-colonel Savy);

2° Forces mobiles concentrées vers Mazagan-Azemmour (lieutenant-colonel Joseph).

Sa mission générale était de « maintenir ou de ramener dans l'ordre les Doukkala et Rehamna, de rendre aux populations de la rive gauche de l'Oum-er-Rbia le sentiment de notre force, de se mettre en liaison avec les éléments sur lesquels nous pourrions nous appuyer dans la région de Marrakech, de les mettre en confiance et de leur faire sentir notre appui, sans toutefois s'engager dans des opérations que ne permettraient pas ses effectifs et l'impossibilité où nous sommes de les appuyer actuellement ».

Les instructions n° 3323 M. de M. le Général commandant les troupes débarquées au Maroc précisaient qu'un des premiers points de stationnement à atteindre sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia pourrait être Souk-el-Arba à 25 kilomètres sud de Mechra-ben-Abbou sur la route de Marrakech.

Le colonel Mangin qui se trouvait dans la région Doukkala recevait l'ordre de rallier Mechra-ben-Abbou le plus tôt possible en passant par Casablanca.

Laissant au lieutenant-colonel Joseph des instructions lui prescrivant de marcher avec toutes ses troupes disponibles (3 compagnies et demie de tirailleurs algériens, 2 goums, une section de mitrailleuses coloniale, une section de 75 montée, 2 pelotons de spahis) de Mazagan vers Sidi-ben-Nour à la frontière sud des Doukkala pour contribuer par la présence de son détachement à la pression exercée sur les Rehamna par le groupe mobile de Mechra-ben-Abbou, le colonel Mangin se portait de sa personne vers ce poste où il arrivait le 14 août à midi.

Le même jour, à 22 h. 30, il recevait par téléphone l'ordre du Général commandant les troupes débarquées au Maroc de hâter son mouvement et d'exécuter le plus tôt possible la démonstration prévue sur Souk-el-Arba. Cette décision était motivée par les nouvelles reçues du Haouz, les progrès d'El Hiba sur la route du Sous à Marrakech nous mettaient dans la nécessité de montrer

immédiatement des troupes dans cette direction sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia; il nous fallait rassurer le parti que nous avions dans cette ville, empêcher les défections et protéger le consul, le commandant Verlet-Hanus et les quelques Français restés là-bas après le départ des colonies européennes.

I. — Exposé des opérations.

I. Journée du 15 *août.* — En conséquence de l'ordre reçu, le colonel Mangin quitte Mechra-ben-Abbou le 15 août à 5 heures et se porte sur Souk-el-Arba avec les troupes disponibles :

Demi-escadron de spahis (Gand);
Demi-escadron de chasseurs d'Afrique (Vallée);
3e goum à pied et à cheval (lieutenant Chardon);
7e bataillon sénégalais (Monhoven) dont une compagnie montée;
Demi-bataillon sénégalais (6e) (Ruef);
Demi-bataillon colonial (Bouteloupt);
Demi-bataillon de tirailleurs algériens (Peyron);
Section de montagne (Jacquier);
Section de 75 montée (Duhautois).

Le détachement arrive à 10 h. 30 à Souk-el-Arba où il s'établit. Comme l'avaient fait espérer les renseignements recueillis à Mechra-ben-Abbou, la marche n'a été inquiétée à aucun moment par les indigènes. Sur toute la route parcourue, les populations Rehamna groupées sur les hauteurs ont regardé passer la colonne sans marquer d'hostilité; plusieurs députations se sont même portées à la rencontre du colonel Mangin pour l'assurer de leurs intentions pacifiques.

Pendant que la colonne s'installe en toute tranquillité au camp de Souk-el-Arba, un convoi administratif de trois jours de vivres parti à 12 heures de Mechra-ben-Abbou, escorté par la première compagnie (capitaine Louis) du 7e bataillon sénégalais et 7 spahis de l'escadron Gand, est attaqué vers 17 heures à quelques kilomètres au Nord de Souk-el-Arba et perd deux tirailleurs blessés. Les Marocains (Ouled-Tumin, et Ouled-Biadna) laissent deux morts, un cheval blessé et un fusil sur le terrain.

L'affaire a duré très peu de temps, grâce aux excellentes dispositions prises par le capitaine Louis et à la bonne attitude de sa troupe. Le convoi et son escorte arrivent au camp où la nuit se passe sans incident.

En présence de la situation nouvelle créée par les dispositions hostiles des tribus Ouled-Slama, entre Souk-el-Arba et l'Oum-er-Rbia, le colonel Mangin décide de renvoyer à Mechra-ben-Abbou une compagnie afin de permettre le renforcement de l'escorte des convois-navettes et d'agir vigoureusement sur les fractions ennemies de l'arrière pour rétablir la sécurité de la ligne de communication.

II. Journée du 16 *août.* — En conséquence de ce plan, la compagnie Aguillon (3e du 7e bataillon sénégalais) quitte le 16 à 5 h. 30 Souk-el-Arba pour aller renforcer la garnison de Mechra-ben-Abbou; on lui confie un petit convoi d'évacuation comprenant une araba portant les deux blessés de la veille.

A 7 h. 40, la compagnie Aguillon est assaillie par des groupements de Marocains établis sur les crêtes qui bordent la route à l'Est et à l'Ouest. Elle se dégage en occupant les hauteurs et en chargeant à la baïonnette à plusieurs reprises. Son attitude énergique lui permet d'attendre l'arrivée, à 9 h. 30, d'un détachement de secours envoyé à 7 h. 45 de Souk-el-Arba sous les ordres du lieutenant-colonel Savy. Ce détachement comprend : 2 compagnies sénégalaises (bataillon Monhoven), 2 compagnies de tirailleurs algériens (bataillon Peyron), une section de la 5e batterie coloniale de montagne (capitaine Jacquier), un demi-escadron de spahis (capitaine Gand).

A 10 heures, la 3e compagnie sénégalaise est complètement dégagée et, renforcée par 2 compagnies sénégalaises, sous le commandement du commandant Monhoven, peut continuer sa route sur Mechra-ben-Abbou avec le convoi auquel on a confié tous les blessés de l'affaire. Le reste des troupes sous le commandement du lieutenant-colonel Savy rentre à Souk-el-Arba sans être inquiété.

Les pertes au cours de cette affaire s'élèvent à 19 blessés (dont 2 Européens, lieutenant Bertrand, adjudant Villers) pour la 3e compagnie sénégalaise, et 8 blessés (dont 3 soldats européens de la section d'artillerie) pour le détachement de secours.

Les assaillants qui appartenaient aux fractions Rehamna du Nord ont éprouvé de fortes pertes.

Dans la même journée (16 août), le camp de Souk-el-Arba est assailli à 9 heures sur sa face sud par des cavaliers marocains appartenant aux tribus Ouled-Slama, Ouled-M'Taïa et Ouled-Ataia, Ouled-bou-Beker et Berabich.

Le 6e bataillon sénégalais Ruef qui assure la garde de cette face, renforce ses avant-postes et tient l'ennemi à distance. A 14 heures les assaillants se dispersent définitivement à la suite d'un coup heureux de la section de 75 sur un de leurs groupes qui subit de fortes pertes.

Nous perdons de notre côté un indigène blessé atteint dans une tranchée du camp.

La nuit se passe sans incident.

III. Journée du 17 *août.* — Pour permettre de châtier les groupes hostiles qui tenteraient d'assaillir le convoi-navette du 17, le convoi d'évacuation quitte Souk-el-Arba à 5 heures sous la protection d'un détachement de :

Une compagnie coloniale, 3e bataillon, capitaine Castelnovo;
2 compagnies sénégalaises, Léonard et Wendt (6e bataillon Ruef).
2 compagnies algériennes (bataillon Peyron);
Demi-escadron de chasseurs d'Afrique Vallée;
Le 3e goum (lieutenant Chardon);
Une section de 75 montée (lieutenant Duhautois);
Sous les ordres du lieutenant-colonel Savy.

La jonction se fait sans incident à 8 h. 15, l'échange des convois s'effectue et les deux com-

pagnies d'escorte, envoyées par Mechra-ben-Abbou, retournent vers ce poste.

Le lieutenant-colonel Savy qui rentre à Souk-el-Arba avec le convoi de ravitaillement est assailli au retour vers 10 heures par un assez fort parti de Marocains Rehamna des fractions nombreux cavaliers et fantassins ennemis que l'artillerie tient à distance.

A 13 heures, le colonel Mangin, auquel un rassemblement est signalé depuis le matin aux douars des Ouled-Biadna, 6 kilomètres sud-ouest du camp, fait prendre par les troupes du camp

Comité de l'Afrique française. C. Huré. Reproduction interdite

Jaafra, Bérabich, Ouled-Ataia, Ouled-Lhassen, Yaggout, Selam-el-Arab.

Le convoi, couvert par le détachement, arrive au camp à 11 heures. A ce moment les troupes du lieutenant-colonel Savy sont établies face au Nord; elles ont devant elles, sur les crêtes, de des dispositions pour couvrir la face nord et donne l'ordre au lieutenant-colonel Savy de se porter contre le groupement pour le disperser.

Le lieutenant colonel Savy se remet immédiatement en route. Grâce à la marche rapide du 3e goum, qui est venu renforcer son détachement

et former l'avant-garde avec les chasseurs d'Afrique, le groupement hostile est surpris complètement à 15 heures dans le ravin des Biadna; les Marocains, au nombre de plusieurs centaines, sont délogés après une courte résistance. A 16 h. 30 les douars dont les habitants ont pris part aux précédentes attaques sont incendiés et la colonne rentre au camp où elle arrive à 17 h. 30.

Nos pertes s'élèvent pour ces deux affaires du 17 août à 5 blessés, dont un soldat européen de la 1re compagnie du 3e bataillon colonial.

IV. Journée du 18 *août.* — Le dégagement de la ligne de ravitaillement est poursuivi. Le 18 août à 4 heures un détachement comprenant :

Une compagnie du 3e bataillon colonial (capitaine Kaufmann);
2 compagnies du 7e bataillon sénégalais, compagnie Boisot, compagnie montée Landais;
3e goum, lieutenant Chardon;
La section d'artillerie coloniale Jacquier;
Le demi-escadron de spahis Gand;

quitte Souk-el-Arba sous les ordres du chef de bataillon Bouteloupt, du 3e bataillon colonial, avec mission de châtier les douars des Ouled-Lhassen, Ouled-Zadnès et Djabra qui ont pris part contre nous aux combats des 15, 16 et 17 août.

Les douars surpris n'offrent aucune résistance sérieuse. La colonne rentre au camp à midi, sans perte.

V. Journée du 19 *août.* — Les opérations des journées précédentes ont amené la soumission de toutes les tribus de l'arrière. Il reste à donner de l'air au camp vers le Sud en le dégageant des fractions hostiles proches de Souk-el-Arba dans cette direction.

Les Ouled-bou-Beker du douar des Ouled-Beggera, situé à 19 kilomètres sud du camp, ayant dépouillé et blessé un de nos rekkas portant un courrier à destination de Marrakech, ordre est donné au commandant Ruef de quitter Souk-el-Arba le 19 août à 3 heures pour châtier ce douar.

Ce détachement comprend :

2 compagnies sénégalaises (capitaines Wendt et Léonard).
2 compagnies algériennes (bataillon Peyron).
Un peloton sénégalais monté (capitaine Landais).
Le 3e goum (lieutenant Chardon)
Une section de 75 montée (Duhautois).
2 pelotons de chasseurs d'Afrique (Vallée).

Dans le but de rouvrir les communications avec Marrakech, le commandant Ruef a l'ordre de pousser jusqu'à la kasbah de Mohamed ben Tar, centre de ralliement des groupes hostiles du Sud, et de la détruire.

Le douar des Ouled-Beggera est enlevé et incendié. Après une courte canonnade, la casbah de Mohamed Ben Tar est détruite par les tirailleurs montés. L'affaire ne nous a coûté aucune perte. A 7 heures, le détachement fait demi-tour. Une demi-heure plus tard, l'ennemi reformé vient tirailler sur la colonne. A 9 h. 30, les Marocains battent définitivement en retraite et la colonne rentre au camp vers 11 heures sans être inquiétée.

Nos pertes, dans cette deuxième partie de l'affaires, sont de deux blessés, dont le lieutenant Frossard, des chasseurs d'Afrique.

La colonne a recueilli en route un rekkas apportant des nouvelles de Marrakech envoyées par Moulay Rechid, neveu du sultan Moulay Hafid.

VI. *Journée du* 20 *août.* — Aucun événement de guerre important n'est à signaler dans cette journée, les avant-postes ont échangé des coups de feu avec quelques cavaliers ennemis apparus sur les crêtes au Sud du camp. La situation militaire est bonne. Des rekkas sont parvenus de la colonne Joseph arrivée à Sidi-ben Nour avec Si El M'Rani et les partisans Doukkala, la jonction doit être faite en ce point le 23 avec un détachement parti de Souk-el-Arba.

La route de Souk-el-Arba à l'Oum-er-Rebia, devenue sûre à la suite des soumissions qu'ont amenées les opérations précédentes, peut être parcourue avec une faible escorte par le colonel Mangin, qui va conférer à Mechra-ben-Abbou avec le résident général. Le lieutenant-colonel Savy reçoit l'ordre d'assurer la sécurité du camp en dispersant les rassemblements qui pourraient se former dans un rayon de 10 kilomètres autour du camp.

VII. *Journée du* 31 *août.* — Des rassemblements hostiles des Rehamna du Sud Ouled-bou-Beker et Bérabich, étant signalés vers Mohamed-ben-Tar, à 8 kilomètres du camp, le lieutenant-colonel Savy, en exécution des ordres laissés par le colonel Mangin, prend ses dispositions pour les disperser. Un détachement sous les ordres du commandant Ruef et comprenant :

Deux compagnies sénégalaises du bataillon Ruef (capitaine Léonard) et une compagnie algérienne (capitaine Destrac du bataillon Peyron-Wendt);
Une compagnie coloniale (capitaine Castelnovo, du bataillon Bouteloupt);
Troisième goum (lieutenant Chardon);
Une section d'artillerie de 75 (lieutenant Duhautois);
Un demi-peloton sénégalais monté (lieutenant Grunfelder);
Un demi-escadron de spahis (capitaine Gand);

quitte Souk-el-Arba à 4 heures et marche sur Mohamed-ben-Tahar. A 6 heures, le commandant Ruef atteint Si-Omar-Ben-Hadj, d'où on aperçoit dans l'Ouest, à 8 kilomètres environ, de nombreux groupements de fantassins et cavaliers marchant sur la colonne.

Le commandant Ruef feint de se replier et prend position en arrière pour les attirer sous son feu; le combat commence à 9 h. 40, le détachement entier exécute une vigoureuse contre-attaque au cours de laquelle l'ennemi pris dans un ravin entre deux feux subit des pertes importantes. La 4e compagnie sénégalaise et la compagnie coloniale se sont distinguées au milieu de l'entrain général par deux charges à la baïonnette poussées au corps à corps.

La colonne est de retour au camp à 1 heure de

l'après-midi, après avoir dispersé de nouveau l'ennemi qui s'était reformé sur ses derrières au début du mouvement.

L'affaire nous coûte trois tués, dont un Européen, soldat colonial, et huit blessés, dont un Européen, soldat colonial.

Le colonel Mangin est rentré de Mechra-ben-Abbou à Souk-el-Arba à midi avec les renforts suivants :

Escadron de spahis (Picard).
2 compagnies de zouaves du bataillon Périer.
Une compagnie du bataillon Bouteloupt.
Une section de 75 montée Gensoul.

La nouvelle de l'entrée d'El Hiba à Marrakech le 18 est annoncée, le bruit de la marche de son khalifa sur Si-bou-Othman se répand. En raison de cette situation nouvelle, le colonel prend la résolution de rester personnellement à Souk-el-Arba, au lieu de partir pour Sidi-ben-Nour le 22 août, comme il en avait le projet. Il décide de concentrer la colonne Joseph à Souk-el-Arba et, pour hâter ce mouvement, il envoie dans la nuit l'ordre par rekkas à cette colonne de se porter le 23 à mi-route sur El-Hadj-Mekki de l'oued Feran, où elle trouvera pour la recueillir un détachement parti de Souk-el-Arba le 23, sous les ordres du lieutenant-colonel Savy. Ces mouvements de troupes contribueront à faire pression sur les Rehamna travaillés par les agents d'El Hiba.

VIII. *Journée du 22 août.* — Le 22 août, vers 15 heures, un renseignement nouveau parvient au commandant du groupe mobile : un rekkas d'El Hadj Tami, de Marrakech, signale la marche du khalifa d'El Hiba avec une mehalla, de Ben-Guerir, à 25 kilomètres sud de Souk-el-Arba, vers le point d'eau important de Ouham (14 kilomètres ouest de Souk-el-Arba), où le khalifa serait arrivé à midi.

Le fait est confirmé par le guide du rekkas, un Bérabich des Djebilet, des émissaires du cheick Reja du Souk-el-Arba, et par le Reja lui-même.

Devant la confirmation de ce renseignement et la menace que ce mouvement constitue pour la jonction avec le détachement du lieutenant-colonel Joseph, pour la sécurité de la Chaouïa, le khalifa faisant annoncer sa marche sur Mechra-ech-Chair, et pour la fidélité des Doukkala-Rehamna, le colonel Mangin décide de profiter de la lune (1er quartier) pour se porter sur-le-champ contre le khalifa et attaquer son camp de nuit.

Les dispositions suivantes sont prises. Le camp sera replié sur la hauteur à 500 mètres au Sud-Ouest de l'ancien emplacement ; un bataillon, une section d'artillerie sous les ordres du commandant Peyron, sont laissés à la garde du camp et du matériel. Des troupes sont demandées par rekkas à Mechra-ben-Abbou pour renforcer le détachement Peyron ; elles doivent se mettre en route dans la nuit et arriver le 23 à l'aube (2 compagnies algériennes Peyron, une compagnie coloniale Héraud, une compagnie sénégalaise Belanger).

A 16 heures, toutes les troupes disponibles du groupe de Souk-el-Arba se portent sur Ouham dans l'ordre suivant, sous les ordres du colonel Mangin :

Avant-garde, commandant Ruef :
Escadron spahis Picard et chasseurs d'Afrique ;
3e goum (lieutenant Chardon) ;
2 compagnies du bataillon sénégalais Ruef ;
Section de 65 Hillaireau (capitaine Jacquier).

Gros, lieutenant-colonel Savy :
2 compagnies, 7e bataillon sénégalais, dont compagnie montée Landais ;
2 compagnies coloniales Bouteloupt ;
2 compagnies de zouaves Périer (une section de mitrailleuses) ;
Section de 75 Duhautois :
Services.

Arrière-garde, commandant Monhoven :
2 compagnies sénégalaises du 7e bataillon.

Vers 18 heures, l'avant-garde engage l'action contre les groupes nombreux qui barrent la route. L'ordre est donné de pousser de l'avant sans s'arrêter. A 19 heures, l'avant-garde et le gros accrochés par l'ennemi sur un plateau n'avancent plus. Il commence à faire nuit ; une fusillade nourrie est échangée avec l'ennemi, l'artillerie tire sur les groupes en vue. Le colonel Mangin donne l'ordre à l'escadron Picard, soutenu par la compagnie sénégalaise montée Landais et par la compagnie sénégalaise Boisot, du 7e bataillon, de s'avancer par la gauche en suivant un ravin qui, d'après le guide, mène au camp du khalifa, les guides affirment que le khalifa est en train de replier son camp ; il est impossible de vérifier le renseignement à cause de la faible clarté de la lune qui ne permet pas de distinguer à une certaine distance.

Cette nouvelle avant-garde progresse dans le ravin ; la cavalerie refoule par le combat à pied les Marocains qui occupent les pentes. Il faut déloger l'ennemi d'un piton rocheux où il est installé en force, les spahis et la compagnie Boisot dégagent le commandant de la colonne qui, trompé par l'obscurité, a pris l'ennemi pour une ligne de tirailleurs amis.

Il faudrait continuer à pousser de l'avant ; mais l'arrêt du gros, toujours engagé en arrière sur le plateau, et une certaine confusion, inévitable dans un combat de nuit, décident le colonel Mangin à suspendre momentanément le mouvement en avant pour rallier la colonne.

Les sonneries exécutées permettent aux unités de se rassembler sur le piton conquis sur l'ennemi.

Il est 20 heures quand la marche en avant est reprise dans la direction du camp du khalifa indiquée par le guide.

Le commandant Ruef a repris la tête avec son ancienne avant-garde.

On suit un ravin profondément encaissé ; grâce à la clarté de la lune, des flancs-gardes peuvent suivre les crêtes, tandis que l'avant-garde et le gros progressent dans le fond.

A 21 heures, la 1re compagnie sénégalaise et le 3e goum qui marchent en tête sont accueillis par une vive fusillade partie du camp ennemi et donnent l'assaut sans riposter. Après une course de 1.500 mètres, menée avec un entrain remarquable, elles entrent dans le camp abandonné précipitamment par le khalifa.

Dans un vif corps à corps, la compagnie Kaufmann qui suit la ligne des hauteurs de droite, tue plusieurs Marocains à la baïonnette.

La colonne campe à 22 heures sur l'emplacement du camp ennemi, à Ouham, sur les bords d'un oued abondamment pourvu d'eau.

L'ennemi laisse sur le terrain plusieurs morts, 7.000 cartouches, les tentes, un important bagage.

Nos pertes sont de 1 Sénégalais tué et 3 indigènes blessés.

La nuit se passe sans incident, l'ennemi démoralisé n'a pas osé reparaître.

A Souk-el-Arba, dans la même nuit, un camp partiellement évacué est visité par des pillards qui emportent quelques denrées de ravitaillement et quelques objets de campement.

IX. Journée du 23 août. — Après le succès contre le khalifa deux solutions sont en présence. La première est de poursuivre le succès en marchant sur Ben-Guérir où le reste de la méhalla (il y avait à Ouham environ 400 chevaux et 1.500 fantassins) est campé. Il eût fallu pour cela profiter de la surprise, continuer immédiatement la marche de nuit pour surprendre le second camp à l'aube. Mais la distance supérieure à 30 kilomètres qui sépare Ouham de Ben-Guérir, la fatigue des troupes, la difficulté du terrain et l'heure tardive à laquelle le combat s'est terminé empêchent l'adoption de ce plan.

Il reste donc la seconde solution : poursuivre la jonction cherchée avec le lieutenant-colonel Joseph et devenue nécessaire en raison de la proximité des bandes ennemies.

Le colonel Mangin prend donc la décision de continuer le lendemain matin avec tout son monde sur El-Hadj-Mekki de l'oued Feran où la colonne Joseph doit se trouver le 23.

Le détachement quitte Ouham le 23 à 5 h. 30 et se dirige vers l'Ouest. L'ennemi s'étant replié la veille vers le Sud-Est (direction de Ben-Guérir), une forte arrière garde est constituée à la colonne sous les ordres du commandant Ruef.

Le terrain très accidenté, très rocheux, très difficile, ralentit la marche. Dès le départ, l'apparition de nombreux groupes de Marocains à l'avant, sur les derrières et sur les flancs, retarde encore le mouvement et oblige à avancer par échelons et à envoyer des flancs-gardes sur les pitons. A l'avant-garde le goum progresse en s'aidant de ses feux ; l'escadron de spahis Picard déblaye le terrain en chargeant l'ennemi à plusieurs reprises. Au cours d'une charge particulièrement brillante menée par le sous-lieutenant Moktar ben Abd el Kader plusieurs Marocains sont tués à la pointe et des couffins de munitions restent entre nos mains.

Pour dégager l'arrière-garde accrochée, le commandant de la colonne envoie successivement la section de mitrailleuses Saling du bataillon de zouaves Périer et la compagnie montée Landais. L'artillerie organise des replis de feux. Le combat, assez vif par instants, dure de 6 heures à 11 heures.

A ce moment le terrain devient moins difficile, on descend dans la vallée de l'oued Feran par un dernier col où les feux de l'artillerie éloignent définitivement l'ennemi.

Le bivouac d'El-Hadj-Mekki de l'oued Feran est atteint à 13 heures.

Le détachement du lieutenant-colonel Joseph venu de Sidi-ben-Nour avec Si El M'Rani, et les partisans doukkala, sans incident, arrivent à 14 heures.

La journée du 23 août nous a coûté : 2 tués (tirailleurs sénégalais) et 22 blessés, dont un officier (capitaine Wendt) et 3 hommes de troupe européens.

L'impression produite dans le pays par les combats du 22 et du 23 est telle que les détachements réunis sous les ordres du colonel Mangin peuvent rentrer à Souk-el-Arba sans recevoir un coup de fusil, ni apercevoir un ennemi. Les renseignements font connaître que les pertes subies par l'ennemi ont été considérables.

X. Journée du 24 août. — Entre 13 et 14 heures, des cavaliers marocains provenant vraisemblablement de la méhalla du khalifa toujours rassemblée à Ben-Guérir viennent faire des démonstrations sur la face sud du camp et sont dispersés par le feu des postes et le canon sans pertes de notre côté.

XI. Journée du 26 août. — La journée du 25 s'est passée sans incidents. La ligne de communication est toujours sûre. Le colonel a pu avec une faible escorte se rendre à nouveau à Mechra-ben-Abbou où l'avait convoqué le résident général.

Dans la matinée du 26 les postes de garde au Sud du camp de Souk-el-Arba signalent l'approche de groupements ennemis importants. Des dispositions sont prises pour envoyer à la rencontre du colonel Mangin une escorte de renfort et pour dégager, d'autre part, les abords sud du camp. L'artillerie, sous la direction du commandant Benoît, prend position au Nord du camp et dans le fond de la cuvette pour battre les directions dangereuses. Un détachement sous les ordres du commandant Cornu et comprenant :

2 compagnies de tirailleurs algériens ;
Une compagnie de zouaves ;
Une section de 75 ;
Un peloton de chasseurs d'Afrique ;

est porté à 8 h. 30 sur les crêtes rocheuses qui dominent le camp à 2 kilomètres au Sud-Ouest des puits ; il doit déloger de ces hauteurs l'ennemi qui s'y était établi ; il le repousse dans la plaine. Deux groupements, l'un de 400 Marocains environ, l'autre d'une centaine, se massent vers les douars à 2 kilomètres au Sud de la position occupée par le commandant Cornu. Pendant ce temps l'artillerie, établie au camp et sur le

mamelon situé au Nord, repousse les autres groupements qui cherchent à tourner le camp à l'Est et à l'Ouest.

Vers midi, une section de 65, avec un peloton de tirailleurs comme escorte, est envoyée au commandant Cornu. Le commandant Benoît la fait porter sur les hauteurs dominantes d'où elle peut battre la plaine; le feu ouvert à 2.000 mètres sur les groupements les disperse; ils se reforment à 3 500 mètres où ils sont encore atteints par le tir de la section.

L'ennemi disparaît à 15 heures, laissant 70 morts sur le terrain.

Nous avons 5 blessés atteints légèrement, dont deux Européens, le capitaine Dessaint et le sergent Duprey.

C. — Résultats obtenus.

Les opérations qui se sont déroulées du 15 au 26 août aux environs de Souk-el-Arba ont donné aux indigènes l'impression de notre force. Elles ont raffermi notre situation politique compromise dans la région du Sud par les progrès d'El Hiba, son entrée à Marrakech et la marche de son khalifa vers le Nord.

Il est à remarquer que dans toutes les affaires l'ennemi a toujours abandonné au bout de peu de temps la poursuite des détachements qui rentraient et n'a jamais inquiété nos camps la nuit.

L'énergie de notre action a donné des résultats rapides; déjà avant la concentration à Souk-el-Arba de la colonne Joseph et l'arrivée des renforts de l'arrière, les Rehamna du Nord (Ouled Slama) avaient fait leur soumission de façon complète et la sécurité de la ligne de communication était obtenue. Les opérations ont également consolidé la situation militaire des groupes mobiles. Grâce au plan méthodiquement poursuivi pendant les opérations, la concentration des détachements Doukkala et Rehamna a pu être réalisée dans les conditions prévues, le camp de Souk-el-Arba dispose d'une certaine zone de sécurité et ses derrières sont assurés. Le camp peut être laissé sans danger à la garde d'un bataillon et d'une section d'artillerie.

Malgré la présence de l'avant-garde d'El Hiba à Ben-Guérir à 25 kilomètres sud de Souk-el-Arba, le gros de la colonne mobile a sa liberté de manœuvres.

Les troupes, au cours des journées du 15 au 26 août ont donné la mesure de leur valeur et de leur résistance. En outre des combats auxquels elles ont pris part, elles ont dû participer à l'escorte des convois entre Mechra-ben-Abbou et Souk-el-Arba.

Zouaves, tirailleurs algériens, sénégalais, coloniaux, spahis, chasseurs d'Afrique, canonniers, hommes du train et des services, tous ont rivalisé d'entrain et de courage. Les pertes subies, 6 tués et 75 blessés, indiquent la valeur de l'ennemi qui leur est opposé. Les troupes sont prêtes à tous les efforts.

Souk-el-Arba, le 28 août 1912.

II

Le combat de Ben-Guerir (26 août 1912).

A. — Instructions reçues.

A la suite des renseignements parvenus de Marrakech faisant connaître la captivité du consul de France, du commandant Verlet-Hanus et des autres Français chez El Hiba, le résident général, pour éviter le massacre de nos compatriotes, suspendait la marche prévue sur Marrakech.

Par instructions n° 892 BM 2 du 26 août, il prescrivait au commandant de la colonne du Sud « de monter la garde de la façon la plus active en avant de l'Oum-er-Rbia en se tenant d'abord le plus exactement possible au courant de tout mouvement de Hiba ou de ses détachements, de ses projets, en empêchant ses progrès soit vers le Nord, soit dans la direction de Mazagan, soit surtout dans la direction du Tadla ».

B. — Exposé des opérations.

Au reçu de ces instructions, le colonel Mangin, après avoir conféré avec le résident général à Mechra-ben-Abbou, regagne le 27 le camp de Souk-el-Arba où sont établies les troupes.

La journée du 28 août est employée à retrancher le camp d'appui provisoire de Souk-el Arba où le matériel et les approvisionnements seront confiés pendant les sorties des colonnes à la garde d'un détachement.

Les renseignements parvenus dans la soirée du 28 font connaître que Mohammed El Fadel, khalifa d'El Hiba, est à Ben-Guerir (25 kilomètres sud de Sou-kel-Arba) avec la plus grande partie de sa bande, d'autres groupes sont à Neichel (20 kilomètres sud-est) avec Sala-el-Retab des Bérabich, à Bab-Aïssa (14 kilomètres sud-ouest) avec Lhassen Ould-Sala des Yggout et à Sidi-Bahlil (12 kilomètres) avec Mohammed Ben Tahar des Ouled-bou-Beker.

Le colonel Mangin décide de marcher le 29 sur le plus rapproché de ces groupements, celui de Bab-Aïssa.

Le 29, à 2 h. 30, le camp est laissé à la garde d'un détachement placé sous les ordres du chef de bataillon de Coutard comprenant :

2 compagnies et demie de tirailleurs algériens (bataillon de Coutard);
Une compagnie coloniale du bataillon Bouteloupt;
Une compagnie de tirailleurs algériens (bataillon Peyron);
Une section de 65 (Pol);
2 pelotons de chasseurs d'Afrique.

La colonne se met en route à 2 h. 30 dans la direction de Bab-Aïssa sous les ordres du colonel Mangin et dans l'ordre suivant :

1er *Groupe, commandant Ruef;*
Trente officiers, 1.300 hommes, 130 chevaux, 140 mulets.
6e bataillon sénégalais (Ruef), 4 compagnies;
Bataillon algérien Peyron (2 compagnies);
2e goum (lieutenant Carré);
Escadron de spahis (Gand);
Une section de 65 (Pol);
2e *Groupe, lieutenant-colonel Savy;*

Quarante officiers, 1.500 hommes, 350 chevaux, 170 mulets;
Bataillon colonial Bouteloupt (2 compagnies);
7e bataillon sénégalais Monhoven (4 compagnies dont la compagnie montée);
3e goum (lieutenant Chardon);
Escadron de spahis (Picard);
Une section de 75 (Gensoul);
Une section de 65 (Jacquier).
3e *Groupe, lieutenant-colonel Joseph;*
Trente officiers, 1.300 hommes, 250 chevaux, 130 mulets.
2 compagnies de zouaves (Périer);
Bataillon algérien Cornu (3 compagnies);
1er goum (lieutenant Brissaud);
Trois quarts d'escadron de chasseurs d'Afrique (Vallée);
Une batterie de 75 (Grandjean).

La colonne est pourvue de deux ambulances (M. le major Jullien et M. le major Gueytat), une section de munitions, un convoi de 4 jours de vivres et comprend au total 100 officiers, 4.300 hommes, 1.600 chevaux et mulets, 800 chameaux.

A 4 heures, pendant la deuxième halte horaire, des coups de fusil sont tirés des crêtes sur la colonne arrêtée; on distingue, dans la nuit qu'éclaire un faible clair de lune, les feux-signaux faits par l'ennemi.

Notre marche est éventée par les postes avancés. Le colonel Mangin décide en conséquence d'abandonner la direction de Bab-Aïssa et de marcher droit sur Ben-Guérir où se trouve le gros des forces ennemies.

La marche est reprise en formation large après un court arrêt. Des coups de feu sont toujours tirés, auxquels la colonne continue à ne pas répondre.

Il est 5 heures, le jour commence à poindre, la colonne a terminé son changement de direction et se dirige vers le Sud-Est pour rejoindre la route de Marrakech. Entre 5 h. 30 et 6 heures, l'arrière et l'avant-garde, assaillies par plusieurs centaines de cavaliers, engagent le combat. Le terrain bien dégagé, facile à toutes les armes, permet la manœuvre. Par suite du changement de direction, le 1er groupe est engagé à gauche du 2e sur une crête, le 2e en arrière sur une autre crête, le convoi, passé par le 3e groupe au second, est dans un pli de terrain. Le 3e groupe se trouve toujours engagé à l'arrière, l'ensemble du dispositif forme un grand rectangle au centre duquel se trouve le convoi. L'artillerie du 2e groupe (section de 75) s'emploie à dégager le 3e groupe. L'ennemi apparaît en force du côté du marabout de Sidi-Amara où il serre de près notre cavalerie qui charge à plusieurs reprises; le feu de cette section de 75, combiné avec le tir d'écharpe de la section Pol du 1er groupe, cause de grosses pertes à l'ennemi et permet la reprise de la marche sur la route de Marrakech qu'atteint le 1er groupe au douar des Ouled-Beggera. A 7 h. 30, le combat reprend avec une certaine intensité. La section de 65 Jacquier soutient le mouvement en avant du groupe Ruef qui a maintenant devant lui une épaisse ligne de cavaliers et de fantassins marocains; le tir de l'artillerie Pol et de l'artillerie Jacquier force ceux-ci à s'écouler sur les flancs de la colonne; ils se rabattent sur l'arrière où le groupe Joseph se laisse accrocher et oblige la colonne à suspendre sa marche pour attendre qu'il ait serré. Le groupe du lieutenant-colonel Savy qui assure en même temps la garde du convoi l'aide à se dégager par les feux de son artillerie. La cavalerie charge à nouveau, l'artillerie doit intervenir pour lui permettre de se replier devant les cavaliers marocains qui montrent beaucoup de mordant.

Pendant ce temps, une avant-garde légère est constituée avec la cavalerie disponible (capitaine Picard), la compagnie sénégalaise montée (capitaine Landais) et les partisans Chaouïa et Rehamna. Soutenue à distance par le groupe Ruef, elle pousse rapidement jusqu'à Ben-Guérir pour essayer de surprendre la mehalla du khalifa en fuite.

A 10 h. 30, quand cette avant-garde atteint les puits, l'ennemi est en marche depuis longtemps; il ne faut plus penser à le rejoindre, le point d'eau le plus proche sur la route de Marrakech étant Sidi-bou-Othman à 40 kilomètres sud de Ben-Guérir; l'apparition de notre cavalerie sur les crêtes à 2 kilomètres sud de Ben-Guérir fait croire à l'ennemi qu'il va être encore poursuivi et change sa retraite en déroute.

A midi toute la colonne est concentrée à Ben-Guérir.

L'affaire ne nous a coûté que 16 blessés, dont 4 Européens, et 4 chevaux blessés, grâce à l'action de l'artillerie qui a permis de tenir l'ennemi hors de portée efficace de la colonne; en raison de cet emploi de l'artillerie et du dispositif large adopté pour l'infanterie, qui ne pouvait être atteinte que sur les lignes de tirailleurs de l'extérieur, les troupes placées au centre de la formation ne recevaient que des balles mortes. Presque tous les blessés ont été légèrement atteints.

Les pertes de l'ennemi ont été très importantes, de nombreux morts ont été vus sur le terrain. Pendant la poursuite, la colonne rencontrait sur la route des chevaux, blessés ou tués, abandonnés. Le reste de la journée et de la nuit se passa sans incident.

De nombreuses soumissions ont été offertes dans la journée par des fractions des Ouled-bou-Beker restées jusque-là hostiles.

Avant de rentrer à Souk-el-Arba, le commandant de la colonne a voulu châtier les Yggout qui avaient pris part au mouvement et dont le chef Lhassen Ould Sala, allié à El-Hiba, avait commandé un parti de 300 cavaliers à l'affaire de Ben-Guérir et refusé de se soumettre.

La colonne a trouvé le pays des Yggout évacué, les douars ont été détruits, dont celui de Lhassen Ould Sala, assez important. Il n'y a eu d'autres coups de fusil que ceux échangés entre le peloton de spahis Ghomeri et un parti d'une cinquantaine de Marocains qui, sabrés à l'arme blanche, ont perdu plusieurs hommes et laissé quatre fusils entre nos mains.

Il n'y a eu aucune perte de notre côté.

La colonne est rentrée à Souk-el-Arba le 1er septembre sans incident.

Résultats obtenus.

D'après les renseignements recueillis, la méhalla de Ben Guérir comprenait environ 1.500 cavaliers et de très nombreux fantassins, fournis par toutes les fractions entre l'Oum-er-Rbia et le Sous, notamment tous les Rehamna, sauf les Ouled-Slama, des Ouled-Amran, des Ouled-Delim, des Ahmar, des Abda, des contingents du Haouz, une centaine de cavaliers du M'Tougui et des Sahariens à méhari.

La mehalla en pleine déroute a atteint Sidi-Bou-Othman, le premier point d'eau à 40 kilomètres au nord de Marrakech, sans s'y arrêter.

Les éléments dispersés ont gagné Marrakech ou rejoint leurs douars. L'effet produit dans toute la région a été considérable; d'après les renseignements indigènes, le prestige d'El Hiba à Marrakech, déjà atteint par l'affaire d'Ouham, a encore diminué. Les résultats de cette rencontre sont de nature à compromettre la situation du prétendant et à diminuer l'importance du mouvement en préparation chez les Srarna et au Tadla.

Au cours de cette opération, les troupes ont montré leur courage et leur entrain habituels. Les zouaves qui ont supporté une bonne partie des pertes se sont signalés au combat d'arrière-garde du 29. Les spahis ont eu l'occasion de pousser quelques charges et d'atteindre l'ennemi à l'arme blanche.

L'état des troupes, entraînées sans être fatiguées, est excellent. L'installation des commerçants à Souk-el Arba permet aux ordinaires de se procurer des légumes frais. L'emploi des unités blanches a été soigneusement ménagé; des moyens de transport leur ont été réservés pour leur éviter le port du sac.

L'état moral de toute la colonne est excellent.

Souk-el-Arba, le 4 septembre 1912.

III

Opérations de la colonne du Sud, du 5 au 7 septembre 1912 (combat de Sidi-Bou-Othman, 6 septembre, contre la méhalla d'El Hiba et entrée a Marrakech, 7 septembre).

I. — Situation.

Depuis son retour à Souk-el-Arba, le 1er septembre, après le combat de Ben-Guérir (29 août) et la reconnaissance chez les Yggout (31 août), la colonne n'a pas eu à combattre; elle a pu prendre quelque repos au camp.

La mehalla du prétendant, défaite à deux reprises, à Ouham (22 août) et Ben-Guerir (29 août) s'est dispersée, les combattants sont rentrés dans leurs douars ou se sont réfugiés à Marrakech.

El Hiba réussit cependant à fanatiser de nouveaux contingents; c'est un véritable mouvement mahdiste qui se produit; si les gens qui ont été battus sont découragés, d'autres se présentent qui, si invraisemblable que cela puisse paraître, croient à la « Baraka » du prétendant, à sa victoire, grâce au pouvoir surnaturel dont il dispose « pour changer nos balles en scarabées et faire cracher de l'eau à nos canons ». Le « sultan » n'a pas encore, en effet, pris part personnellement au combat; il n'a pas été battu en personne; ce qui explique qu'il puisse trouver encore des gens qui aient foi en lui et soient disposés à combattre pour sa cause.

Le 2 septembre, on a appris que la mehalla s'est reformée à Sidi-bou-Othman sous le commandement de M'Rebbi Rebbo, khalifa du prétendant; elle comprend 10.000 fantassins et cavaliers et dispose de 4 canons de divers modèles.

Les nouvelles affluent de Marrakech, depuis que nos succès ont ouvert la route aux émissaires et courriers et rendu confiance au parti qui nous est favorable. El Hadj Tami, Mouley Rechid font connaître au commandant des troupes que nos compatriotes MM. Maigret, Monge, Verlet-Hanus, Guichard, Haring et le sous-lieutenant indigène Couadi sont toujours gardés comme otages par El Hiba à la casbah du Dar Makhzen, où ils sont bien traités, mais au secret et dans l'impossibilité d'envoyer des renseignements. Les défaites du prétendant ont compromis son prestige dans la capitale du Sud; ses excès et les exigences de ses soldats lui ont aliéné une partie de la population. Moulay Rechid fait connaître au colonel Mangin par des émissaires que ses propres partisans et ceux des Glaoua n'attendent que notre arrivée sous les murs de la ville pour attaquer El Hiba et délivrer les Français prisonniers. Ces renseignements sont confirmés par une lettre du maréchal des logis Fiori, réfugié au palais d'El Hadj Tami; il assure que le M'Tougui lui-même abandonnera la cause du prétendant, dès l'arrivée de nos troupes sur l'oued Tensift, et que le parti favorable aux Français empêchera le massacre et l'enlèvement des prisonniers.

II. — Instructions reçues.

Ces renseignements, communiqués au Résident général, le décident à prescrire la marche sur Marrakech, seul moyen de sauver nos compatriotes et d'empêcher le mouvement mahdiste de gagner vers le Nord, où déjà le Tadla prend une attitude menaçante et annonce la marche de ses contingents sur la Chaouïa.

Le général Lyautey arrive au camp de Souk-el-Arba le 4 septembre et arrête les dernières dispositions pour permettre au colonel Mangin de conserver le maximum de puissance et de garder toute liberté de manœuvre pour la marche contre El Hiba et l'occupation de Marrakech. Une colonne d'observation est formée à Settat sous le commandement du lieutenant-colonel Coudein, prête à s'opposer au mouvement du Tadla sur la Chaouïa. La garnison de Mechra-ben-Abbou est renforcée; la garde de l'Oum-er-Rbia est assurée par des éléments indépendants du colonel Mangin, mais qui pourront éventuellement le soutenir. La colonne du Sud disposera le 5 septembre, de 6 bataillons d'infanterie, 3 escadrons, 3 batteries, 5 sections de mitrailleuses, une section du génie, 2 ambulances, un convoi de quinze jours de vivres,

**

4 sections de munitions représentant 2.500 coups de canon et 500.000 cartouches. Afin de laisser à la colonne toutes ses forces pour le combat, Souk-el-Arba sera complètement évacué, aucun détachement ne sera laissé en cours de route pour garder la ligne de communication.

Le résident général rentre à Mechra-ben-Abbou le 4 septembre dans l'après-midi. Il laisse au colonel Mangin l'ordre de prendre comme objectif principal la destruction du prestige d'El Hiba par tous les moyens, de marcher sur Marrakech et d'aviser la population qu'elle sera rendue responsable de tout le mal fait à nos compatriotes, qui devront être rendus vivants; dans le cas contraire, il y aura des représailles sans précédent, telles que tout le Maroc en tremblera.

III. — Exposé des opérations.

Le 5, à 3 heures du matin, la colonne articulée en trois groupes depuis la jonction avec le détachement du lieutenant-colonel Joseph, le 23 août, se met en marche par la route de Marrakech dans l'ordre suivant :

Avant-garde.

Groupe du lieutenant-colonel Savy.

3e goum mixte (lieutenant Brissaud);
1er escadron, 1er spahis (capitaine Picard);
3e bataillon colonial (commandant Bouteloupt, 4 compagnies, une section de mitrailleuses);
Une section de 75, (Gensoul capitaine, 1re batterie, 4e groupe de campagne d'Afrique);
Une section de la 5e batterie de 65, (Jacquier capitaine).
7e bataillon sénégalais Monhoven (4 compagnies dont un peloton monté de 100 chevaux).

Gros.

Groupe du commandant Ruef.

1er escadron, 4e spahis (lieutenant Fortoul);
3 bataillon, 3e tirailleurs algériens, (commandant Peyron), 4 compagnies, une section de mitrailleuses;
6e batterie coloniale de 65 (capitaine Pol);
6e bataillon sénégalais Ruef (4 compagnies).

Groupe du convoi.

Lieutenant-colonel Joseph.

4e escadron du 1er chasseurs d'Afrique (Vallée);
2e goum mixte (lieutenant Carré);
4e bataillon du 1e zouaves Périer (2 compagnies, une section de mitrailleuses);
2e bataillon du 1er zouaves Cosman (2 compagnies, une section de mitrailleuses);
Une batterie de 75, capitaine Goujon (1re batterie du 3e groupe de campagne d'Afrique);
4e bataillon du 3e tirailleurs algériens, Cornu (3 compagnies et une section de mitrailleuses).

Convoi.

Le convoi, encadré par le groupe Joseph, marche dans l'ordre suivant :
Section de munitions (lieutenant Anglesy);
Section du génie (capitaine Gascuel);
Ambulances (MM. Jullien et Gueytat);
Trains régimentaires;
Chameaux de vivres (lieutenants Vallade, Peyris, Cazabat).

La colonne arrive aux puits de Ben-Guerir (25 kilomètres) à 10 heures du matin sans incident.

Les troupes se ravitaillent en eau, les animaux sont abreuvés, le convoi charge 10.000 litres d'eau en tonnelets et le colonel Mangin fait reprendre la marche à 14 heures pour la grosse étape de 40 kilomètres qui sépare Ben-Guerir de Sidi-bou-Othman.

Le bivouac est établi à la tombée de la nuit, à 18 heures, à N'Zalet-el-Adem, où la colonne trouve un peu d'eau au fond de deux puits de 50 mètres, vite asséchés. Les douars des environs sont évacués. Les partisans de l'avant-garde ont fait prisonnier pendant la marche une vedette ennemie envoyée par la mehalla campée à Sidi-bou-Othman pour signaler notre marche. La nuit se passe sans incident.

Le 6 septembre, la marche est reprise à 3 heures dans l'ordre suivant :

Avant-garde.

Groupe Ruef, avec le 3e goum et la 1re batterie de 75 du 3e groupe d'Afrique.

Gros.

Groupe Joseph, avec la 6e batterie coloniale.

Arrière-garde et convoi.

Groupe Savy.

Une grande halte est faite à 5 h. 15, au lever du jour, pour permettre la distribution de la réserve d'eau qui n'a pu être faite dans la nuit. Jusqu'ici, la marche n'a pas été inquiétée; pas un coup de fusil n'a été tiré sur la colonne, aucun ennemi n'a paru. Les guides pensent que la mehalla s'est repliée de Sidi-bou-Othman sur l'oued Tensift à l'approche de nos troupes.

A 6 heures la marche reprend, la distribution d'eau est terminée, le convoi a serré sur la tête. A ce moment, l'ennemi est signalé à 3 000 mètres environ de l'avant-garde.

Dans la plaine qui s'étale au pied des collines Djebilet, en avant des puits de Sidi-bou-Othman, on distingue une masse de 10.000 fantassins et cavaliers marocains, disposée sur plusieurs lignes sur un front de 4 kilomètres et s'avançant dans un ordre parfait à la rencontre de la colonne.

Celle-ci reçoit l'ordre d'abandonner le dispositif adopté pour la route (les trois groupes échelonnés en profondeur) et de former un carré de 1 kilomètre de côté au centre duquel se trouve le convoi. Le groupe Ruef à l'avant-garde, en ligne de tirailleurs, constitue la première face; le groupe Savy forme la face arrière, avec une autre ligne de tirailleurs; ces deux groupes tiennent les flancs par des détachements d'infanterie, en colonne par un, qui ferment complètement le carré. Le groupe Joseph est en réserve derrière la face avant. L'artillerie, à l'intérieur du carré, marche avec le groupe dont elle dépend. La colonne continue sa marche dans ce dispositif qui présente au tir d'infanterie des formations peu vulnérables. Avec l'utilisation du tir de l'artillerie qui maintiendra l'ennemi hors de portée de fusil du centre du carré, le combat pourra être livré dans des conditions qui assureront le minimum de pertes

A 6 h. 45, l'ennemi ouvre le feu sur la face sud (avant-garde). Les deux troupes se sont

jusque-là avancées à la rencontre l'une de l'autre sans tirer, jusqu'à une distance de 1.500 mètres. On distingue nettement l'armée marocaine, formée de 7.000 à 8.000 fantassins disposés sur plusieurs rangs en profondeur, appuyés aux ailes par 2 000 ou 3.000 cavaliers.

Sur l'ordre du colonel Mangin, la section de 75 Gensoul, appelée de l'arrière-garde, et la batterie de 75 Goujon sont disposées sur le front par le commandant de l'artillerie (commandant Benoît) et ouvrent le feu à 1.400 mètres sur l'ennemi.

On voit les projectiles éclater dans cette masse, où fantassins et cavaliers marocains, dans un bel élan de fanatique bravoure, précipitent leur mouvement en avant sur la colonne. La face sud du carré a ouvert le feu sur l'ennemi, qui tire en avant. L'artillerie dirige un tir rapide qui brise net cet élan; on voit les cavaliers se former en colonnes, précédés de drapeaux, et s'écouler sur les côtés du carré, pendant que l'infanterie arrêtée continue à tirailler. Le tir de l'artillerie cause de gros ravages dans cette masse de cavaliers qui ne tarde pas à prendre le galop pour continuer son mouvement.

Les faces est et ouest du carré, soutenues par les sections de 65 de la batterie Pol, ouvrent le feu sur l'ennemi qui les tourne. Il faut modérer l'ardeur des tirailleurs sénégalais du groupe Ruef qui, placés sur le côté ouest du carré, prononcent un mouvement offensif dont la continuation compromettrait le dispositif adopté. L'arrière-garde, assaillie à son tour par les masses de cavalerie qui refluent, commence le combat avec l'appui de la section de 65 Jacquier. L'effort principal de l'ennemi se porte maintenant de ce côté, tandis que le feu est ralenti à l'avant-garde; le commandant de l'artillerie reprend la section Gensoul et l'envoie dégager le groupe Savy, à l'arrière-garde. Le tir avec obus explosifs dans les rangs des cavaliers produit d'heureux résultats de dispersion.

A 7 h. 30, l'élan de l'ennemi est complètement brisé sur toutes les faces du carré; les canons de l'ennemi n'ont causé aucune perte à la colonne. Quelques obus sont tombés à l'intérieur du carré (bataillon Peyron); d'autres ont éclaté très haut au-dessus des troupes et n'ont été vus que par quelques officiers et soldats. Le colonel Mangin décide de prendre l'offensive et ordonne de poursuivre la marche sur les puits de Sidi-bou-Othman.

Tout le carré se porte en avant, les unités d'infanterie en ligne sur chaque face organisent le tir par échelons pour répondre au feu que l'ennemi continue à diriger sur elle. Le groupe Joseph est toujours en réserve au centre du carré et n'a pas été engagé. Seul, le bataillon de tirailleurs algériens Cornu a été envoyé sans l'employer au groupe Savy, qui l'a gardé en réserve et a pu se dégager.

La batterie Goujon, placée à l'avant-garde, dirige sur les lignes de fantassins marocains, toujours établis en face du groupe Ruef, un tir rapide avec fauchage double; la section du lieutenant Duhautois, qui s'est distinguée au cours de toutes les affaires auxquelles elle a pris part, obtient des résultats particulièrement remarquables et ses obus bien dirigés causent dans les rangs ennemis des ravages qui entraînent le reflux en désordre de toute l'infanterie marocaine et permettent au carré de progresser rapidement. Il est 8 heures; les sections d'artillerie Gensoul et Jacquier, placées à l'arrière-garde aux angles est et ouest du carré, aident le groupe Savy à suivre le mouvement sans se laisser accrocher par l'ennemi toujours mordant sur cette face, tandis que la batterie Pol protège l'écoulement des flancs.

A 8 h. 30, on aperçoit au loin le camp ennemi, les tentes sont encore dressées, mais les nuages de poussière qui s'en élèvent font craindre que les Marocains ne commencent à plier bagage. Tandis que l'artillerie de la face Sud continue à couvrir d'obus les rangs des fantassins en retraite, le colonel Mangin ordonne au capitaine Picard de rassembler toute la cavalerie restée jusque-là en réserve et de charger le camp de la mehalla; le capitaine Picard est informé que le peloton monté sénégalais et une section d'artillerie montée ont reçu l'ordre de soutenir immédiatement son mouvement qu'appuiera de loin le carré tout entier dont la marche en avant sera accélérée. La cavalerie s'ébranle à 9 heures du matin sur trois lignes : première ligne, cavaliers Rehamna (lieutenant Britsch); deuxième ligne, spahis (escadron Picard et Fortoul); troisième ligne (chasseurs d'Afrique Vallée), un peloton, le 3e goum à cheval (maréchal des logis Faugier); les cavaliers Chaouïa (lieutenant de Mazerat), forment l'échelon de droite.

Cette masse de 400 chevaux fonce résolument sur les tentes, sabre les défenseurs, en tue une centaine à coups de pointe; le reste reflue en désordre dans la montagne où nos cavaliers continuent la poursuite, mais doivent bientôt se replier sous le feu des fantassins marocains postés dans les rochers. L'entrée en ligne du peloton sénégalais monté (capitaine Landais) et d'une section de 75, qui ont suivi la cavalerie au trot pour la soutenir, achève de disperser l'ennemi; l'artillerie couvre de projectiles le col par où passe la route de Marrakech et refoule les Marocains hors de portée du camp, tandis que l'infanterie montée occupe la crête qui le domine.

La charge a pleinement réussi et ne nous a coûté qu'un partisan tué, 3 cavaliers blessés, 6 chevaux tués ou blessés. L'ennemi laisse entre nos mains un étendard pris par l'escadron de spahis Fortoul, 2 canons 14 caisses d'obus, de nombreuses tentes, des approvisionnements et des bagages de toute sorte. Vers 10 heures, les premiers éléments d'infanterie du carré, dont le mouvement poursuivi sans arrêt depuis 7 h. 30 a été poussé par le commandant de la colonne, arrivent sur la position. L'arrière-garde commandée avec énergie par le lieutenant-colonel Savy a pu suivre le mouvement sans trop se laisser accrocher par l'ennemi dont les attaques sur cette face ont duré jusqu'à 10 h. 30.

A midi, la colonne tout entière campe au puits de Sidi-bou-Othman, sans que l'ennemi, complètement démoralisé et qui franchit par tous les cols la chaîne des Djebilet pour rentrer à Marrakech, tente désormais le moindre retour offensif.

Le combat nous coûte, au total, 5 hommes tués, dont un partisan, et 23 hommes blessés, 19 chevaux et mulets tués, 27 chevaux et mulets blessés. L'ennemi, d'après les renseignements recueillis quelques jours après l'entrée à Marrakech, a perdu près de 2.000 hommes tant tués par le feu que morts de soif et de fatigue pendant la fuite.

Nous avons brûlé environ 1.000 projectiles d'artillerie et 54.000 cartouches.

Des émissaires sont envoyées à Marrakech, porteurs de lettres annonçant aux notables l'intention du commandant de la colonne de rendre la ville responsable, de la bombarder et d'y exercer les plus terribles représailles au cas où nos compatriotes seraient mis à mort ou emmenés en captivité dans le Sud, par El Hiba.

La colonne est fatiguée par le rude effort qui lui a été demandé depuis le départ de Souk-el-Arba; en particulier, le convoi et l'infanterie ont besoin de repos. Un nouvel effort, demandé à l'infanterie pour effectuer la poursuite immédiate, l'amènerait à l'extrême limite de sa résistance; il faudrait de plus laisser le convoi parqué en arrière. Il importe cependant de profiter du succès, pour tenter la délivrance rapide de nos compatriotes, afin de ne pas perdre le bénéfice de l'effet terrifiant que doit produire l'arrivée de nos troupes à Marrakech à la suite de la mehalla en déroute. Le colonel Mangin décide de former une colonne légère avec les troupes montées et un peu d'artillerie. Ce détachement placé sous le commandement du commandant Simon, est ainsi composée :

Etat-major : commandant Simon, capitaine Cornet, officier interprète Sumian ;
30 partisans rehamna (lieutenant Britsch);
30 partisans chaouïa (lieutenant de Mazerat);
2e goum à cheval (lieutenant Carré);
3e goum à cheval (maréchal des logis Faugier);
1er escadron du 1er spahis (capitaine Picard);
Un peloton de chasseurs d'Afrique (capitaine Vallée);
4e escadron du 4e spahis (lieutenant Fortoul);
Un peloton monté sénégalais (capitaine Landais);
Une section de 75 montée (lieutenant Duhautois);
Une ambulance légère, médecin-major de 2e classe Chatain.

Cette colonne légère quitte Sidi-bou-Othman à 15 heures, avec mission de pousser jusqu'à l'oued Tensift en refoulant les débris de la mehalla qui essayeraient de se reconstituer; le commandant Simon doit occuper le passage du fleuve et agir au besoin à Marrakech, selon les circonstances, avec les alliés que nous avons dans la ville, pour provoquer l'attaque d'El Hiba par la population et délivrer nos compatriotes prisonniers.

La colonne légère atteint un étang voisin de l'oued Tensift à 8 heures et s'y arrête. Sa marche a été retardée par une attaque des gens des tribus, à la sortie des Djebilet (3 chevaux ont été blessés) et par le bris de 3 roues de caisson dans la section de 75; celle-ci a dû abandonner un caisson dont les obus ont été portés par les Sénégalais du peloton monté.

Il est impossible de songer à pousser jusqu'à Marrakech dans la nuit; un prisonnier fait en cours de route annonce que les troupes d'El Hiba occupent le pont du Tensift et la porte Bab el Khemis Un émissaire envoyé par Mouley Rechid au colonel Mangin à Sidi-bou-Othman et renvoyé au commandant Simon, fait connaître que nos alliés attaqueront El Hiba dès qu'ils apprendront notre arrivée, mais deux autres émissaires d'El Hadj Tami affirment qu'on ne nous attend pas ce soir et que tout est concerté pour le lendemain seulement. Brusquer le mouvement serait compromettre le succès. Le commandant Simon décide de passer la nuit sur place et de ne tirer des coups de canon, signal convenu de notre arrivée, que le lendemain matin, à l'aube, au moment de la reprise de la marche.

Phot. L. Boite.

ARRIVÉE DES TROUPES FRANÇAISES A MARRAKECH

Le 7 septembre, à 5 heures, la colonne légère se remet en route après avoir tiré les deux coups de canon convenus; l'artillerie et l'ambulance sont au centre encadrées par les partisans, les goumiers en tête, les spahis à gauche, les chasseurs à droite et le peloton sénégalais en arrière.

Le commandant Simon a renoncé à passer le Tensift au pont El Kantara, dont les abords sont garnis de jardins et de talus, où l'ennemi embusqué pourrait gêner notre marche. La route d'El Kantara présente encore l'inconvénient de traverser la partie la plus dense de la palmeraie qui entoure la ville et d'aboutir à Bab el Khemis qu'on dit gardé par l'ennemi. Le commandant du détachement juge préférable de remonter vers le Nord pour couper le Tensift à gué, traverser la partie la plus clairsemée de la palmeraie et se présenter devant la porte des Doukkala.

En cours de route, une lettre du pacha Si Driss Mennou informe le commandant Simon que la

nouvelle de la présence du détachement sur le Tensift a été connue dans la nuit même à Marrakech; il fait savoir que les contingents de nos alliés attaqueront El Hiba, dès que notre marche aura commencé, et nous ouvriront la porte Nord de la ville.

La marche du détachement est retardée au passage du Tensift dont les berges sont difficilement praticables à l'artillerie.

On entend dans la ville une vive fusillade, échangée sans doute entre El Hiba et nos alliés; 500 cavaliers et fantassins marocains sont en vue sur la rive droite du Tensift et s'avancent sur la colonne qui ne s'en inquiète pas et hâte sa marche sur Marrakech, pour donner la main à nos partisans. La palmeraie qui s'étend entre le

Phot. L. Botte.

ENTRÉE DU COLONEL MANGIN A MARRAKECH
A sa gauche El Hadj Tami Glaouï.

Tensift et les murailles est vide d'ennemis sur le parcours suivi par le détachement, mais aucun des contingents alliés annoncés n'arrive à notre rencontre. Deux nouveaux coups de canon sont tirés par-dessus la ville pour annoncer notre arrivée et encourager nos amis. Le détachement arrive ainsi à 100 mètres de la porte Bab Doukkala et aperçoit à ce moment un groupe précédé d'un drapeau tricolore.

Ce sont des cavaliers amis conduits par le sous-officier indigène Couadi qui apportent des nouvelles et quelques lignes du commandant Verlet-Hanus. Celui-ci écrit au commandant Simon « que les prisonniers sont maintenant en sûreté à la kasbah et que El Hiba est parti précipitamment le matin vers 5 heures, 5 h. 30 ».

Le détachement Simon, contournant la ville, continue sur le Dar Makhzen où il s'établit, pendant que le commandant Simon et son état-major, apprenant que nos compatriotes se sont transportés chez El Hadj Tami, se hâtent vers eux pour leur porter leurs félicitations à l'occasion de cette délivrance inespérée.

Le calme le plus complet règne dans Marrakech. Seul Abdesselem El Barbouchi, ex-caïd des Rehamna, enfermé dans sa kasbah, à l'intérieur de la ville, annonce l'intention de nous résister.

Cependant, la colonne principale sous le commandement du colonel Mangin, a quitté Sidi-Bou-Othman le 7, à 4 heures du matin, elle poussait sa marche sans incident jusqu'à la palmeraie de Marrakech où elle est accueillie par le feu des fantassins et cavaliers ennemis, sans doute ceux qui suivaient le matin même la colonne légère. Le feu de l'artillerie les disperse vite et la colonne qui n'a que 3 blessés dans cette affaire, campe à 10 heures sur la rive gauche de l'oued Tensift, où elle attend des nouvelles du détachement Simon.

Un courrier du commandant Simon, expédié à 9 heures par un cavalier d'El Hadj Tami, n'a pu parvenir au commandant de la colonne et c'est à 13 heures seulement que celui-ci apprend par le commandant Simon et le commandant Verlet-Hanus, venus à sa rencontre, le succès remporté par nos troupes dans l'exécution du plan adopté.

La colonne reprend sa marche à 13 heures, arrive sous Marrakech, contourne une partie de l'enceinte entre les portes Bab El Khemis et Bab Doukkala et va camper à 16 heures entre le mont Guiliz et Marrakech, à 2 kilomètres des murs de la ville. La colonne légère est maintenue à son camp du Dar Makhzen, dans les jardins de l'Aguedal, l'état de siège est proclamé.

A 17 heures, le colonel Mangin reçoit, au camp du Guiliz, la visite du consul de France, M. Maigret, qui le remercie avec effusion, en son nom et en celui de ses compatriotes délivrés, de l'effort accompli par les troupes pour délivrer les prisonniers d'El Hiba. A 17 h. 30, les Européens délivrés et les principaux notables de la ville, parmi lesquels Moulay Rechid, Si El Madani El Glaoui, Si Driss Mennou, Mouley Mostapha, cadi, Si Mahboub, caïd des Ahmar, El Ayadi, ex-caïd des Rehamna, El Hadj Tami El Glaoui, Si Abdel Malek El M'Tougui, arrivent eux-mêmes au camp de Guiliz et sont présentés au commandant de la colonne par le consul.

Le 9 septembre les troupes font leur entrée officielle dans la ville sans incident, le nouveau pacha El Hadj Tami à leur tête, à la gauche du colonel Mangin, et rentrent aux camps du Guiliz et de l'Aguedal, après une revue à laquelle assistent les notables, et Moulay Bou Beker, frère et khalifa du sultan.

Le 10, le camp du Guiliz trop éloigné est évacué et les troupes occupent l'Aguedal et le Dar Beida, avec l'assentiment de Moulay Bou Beker. El Hiba est en fuite vers le Sous par le Goundafi, le caïd Abdesselem El Barbouchi s'est rendu au pacha, après vingt-quatre heures de résistance. Le sultan Moulay Youssef a été proclamé. Pourtant dès le 11 la populace s'agite. A l'extérieur, des groupements hostiles se reforment, sous les murs de la ville, chez les Mesfioua et les Rehamna du Sud. Les Européens, qui avaient regagné leurs logements dans Marrakech, se

transportent, suivant les instructions du commandant des troupes à Dar Beida, sous la protection immédiate de la colonne.

IV. — Résultats obtenus.

Le but à atteindre l'a été pleinement. Le succès grâce au magnifique entraînement des troupes, à la valeur morale des hommes et des cadres, a pu être obtenu avec une rapidité remarquable.

En moins de trente heures, cette colonne de 5.000 hommes alourdie par un important convoi a parcouru les 65 kilomètres qui séparent son camp de celui de l'ennemi, battu et dispersé les 10.000 hommes du prétendant.

Elle atteint le lendemain même son objectif, Marrakech à 30 kilomètres plus au Sud, rejoignant le détachement léger du commandant Simon, qui, dans un raid hardi, était parvenu la veille au soir sous les murs de la ville.

Cette marche rapide des 500 hommes du commandant Simon avait achevé de semer la démoralisation dans l'armée défaite d'El Hiba, elle galvanisa par sa présence nos alliés, causa la fuite définitive du prétendant, la déroute de ses fidèles hors la ville. Elle avait enfin permis la délivrance de nos compatriotes qui, sous la menace faite par le commandant des troupes de détruire Marrakech et sous la pression exercée en conséquence sur El Hiba par les habitants, avaient été abandonnés et laissés en vie dans leur prison, à l'approche de nos troupes.

Au cours du combat de Si-Bou-Othman, l'infanterie s'est montrée très manœuvrière et ne s'est pas laissée accrocher. L'artillerie a eu un rôle particulièrement marqué, son emploi bien réglé par le commandant Benoit a permis de soutenir successivement et simultanément toutes les faces du carré où l'ennemi a porté son effort et d'atteindre les groupes compacts que les Marocains fanatisés ont eu l'imprudence de lui présenter. La cavalerie, inutilisée dès le début, puisque le contact avait été pris au jour, et gardée en réserve pendant le combat, s'est employée à l'instant décisif, dans une charge brillante et hardie, qui a transformé en déroute la retraite causée par l'action des autres armes.

Au cours de ce combat particulièrement intéressant, où les Marocains n'ont pas employé les formations à la fois fluides et insaisissables au tir de l'infanterie qui leur sont habituelles, mais où ils ont au contraire combattu avec fanatisme, en groupes compacts, il a été possible d'utiliser les propriétés des trois armes comme on l'aurait fait en face d'un ennemi européen.

Le chiffre de 2.000 morts, accusé par l'ennemi, comparé à celui restreint de nos pertes (4 tués, le 5e est un partisan, 23 blessés), prouve le dressage des troupes et la vigueur du combat.

La poursuite menée par le détachement léger fait honneur à la calme audace de son chef, le commandant Simon, à la bravoure et à l'endurance de ses cadres et de ses hommes.

L'arrivée de la colonne principale sous les murs de la ville, le 7 septembre à midi, n'a pu être obtenue que grâce à l'entrain et à l'énergie des hommes; deux soldats européens, épuisés par cet effort, sont morts à l'arrivée à l'étape. L'état sanitaire du reste des troupes est aussi bon que possible, bien qu'elles aient eu à souffrir de la privation d'eau en route : les puits de Nzalet-el-Adem ont été asséchés quelques heures après l'arrivée de la colonne; ceux de Sidi-bou-Othman, épuisés par l'armée d'El Hiba, n'ont pas permis d'approvisionner complètement les hommes dans la journée du 6, après la prise du camp ennemi.

Malgré les fatigues qui se traduisent par la perte de deux hommes morts d'épuisement, l'ambulance de la colonne, à la date du 12 septembre, n'avait évacué au premier convoi et ne gardait hospitalisés que les effectifs suivants :

Sur 1.500 hommes de troupe européens, 22 évacués, 36 hospitalisés;
Sur 1.400 hommes de troupe algériens, 10 évacués, 5 hospitalisés;
Sur 1.300 hommes de troupe sénégalais, 6 évacués, 3 hospitalisés.

La situation sanitaire des animaux de la colonne et leur état d'entretien étaient estimés bons par le vétérinaire chef du service.

Marrakech, le 13 septembre 1912.

IV

La tournée Marrakech-Mogador.

Le 15 octobre une colonne quitte Marrakech pour Mogador, sous le commandement du colonel Mangin, commandant la région.

La colonne comprend :

I. — Etat-Major et Services.

Commandement : Colonel Mangin;
Etat-major : Capitaine Coursaud, capitaine de Kervanoël, capitaine Cornet;
Topographie : Lieutenant Renaud;
Artillerie : Commandant Benoit;
Cavalerie : Commandant Martinie;
Intendance : Sous-intendant Gailhac;
Service de santé : Médecin-major Chatain;
Service vétérinaire : Vétérinaire Martin;
Service de renseignements : Lieutenant Labonne;
Interprète : Elève interprète Ben Daoud.

II. — Troupes.

Infanterie. — Bataillon colonial Bouteloupt; bataillon algérien Peyron; bataillon algérien Cornu; bataillon sénégalais Monhoven; bataillon sénégalais Belanger.
Artillerie. — Une batterie et demie de montagne.
Cavalerie. — Escadron de chasseurs : Vallée, escadron de spahis : Picard.
Partisans. — Chaouïa et Rehamna : Lieutenant Simon.

III

La colonne, forte au total de 3.500 hommes environ, est dotée d'une ambulance mobile, de deux sections de munitions (100 chameaux), de 300 mulets de la compagnie de conducteurs sénégalais et d'un convoi de six jours de vivres.

Le lieutenant-colonel Savy commande les troupes laissées à la garde de Marrakech : 1 bataillon de zouaves, 2 batteries de 75, 1 escadron du 4e spahis.

Les unités composant la colonne de marche laissent à Marrakech une section par compagnie pour l'installation du camp du Guiliz.

IV. — Exposé succinct des événements survenus.

Trois routes conduisent de Marrakech à Mogador :

Celle du Nord, par Nzala-Chichaoua.

Celle du Sud, par Talamenzo, Kasbah Kahira, Dar Caïd Mtougui et la vallée du Ksob.

Enfin une route intermédiaire quitte celle du Sud à Souk-el-Had Mtaa-el-Mjat et reprend celle du Nord à Souk Tleta el Hanchen.

La colonne suit à l'aller la route du Nord et campe le 15 à l'oued Nfis. Le territoire traversé est jusqu'à l'oued Chichaoua, d'ailleurs en grande partie, la propriété du Makhzen ; il est peuplé de douars appartenant à des tribus très diverses : Oudaïa (tribu Guich), Oulad-bes-Sba, Oulad-Sidi-Cheikh (amenés d'Algérie par Mouley-Hassan), Rehamna. Toute cette population était paisible. Toutefois une rixe suivie de mort d'homme s'était produite la veille chez les Oudaïa des rives de l'oued Nfis, au sujet de la perception des droits de marché revendiqués par plusieurs chefs de fraction; l'affaire a été portée devant le pacha El Hadj Tami. L'agitation produite est restée localisée.

Le 16, la colonne atteint Nzala Mzoudia, la région entre l'oued Nfis et Mzoudia toujours propriété makhzen, est habitée par des douars de toutes tribus : Ahmar, Chiadma, Rehamna, Tadla. Mzoudia est occupé par une partie des Ouled-Ferjane. Cette fraction a protesté contre les exactions exercées sur elle par les gens de Si Aïssa ben Omar. Sa plainte a été transmise au commandant de la région Doukkala-Abda.

Le campement est établi le 17 sur l'Oued-Chichaoua à Nzala-Chichaoua. Les populations qui se sont montrées jusqu'alors très accueillantes ont une attitude très réservée, les douars n'envoient plus de délégations saluer le commandant de la colonne et refusent même de vendre de l'orge : des corvées doivent procéder à des réquisitions faites pacifiquement sous la protection de petits détachements. Les juifs de Chichaoua ayant montré de l'insolence, le mellah est châtié, une amende de 1.000 réaux est collectivement imposée aux Ouled-Ferjane et aux habitants du Mellah. Le pays traversé le 17 est toujours occupé par les partisans des Ferjanes (tribus Chichaoua) dont le caïd Si Abd el Malek Mtougui tient à conserver le commandement.

Le 18, la colonne traversant les Ahmar du Sud arrive chez les Oulad-bes-Sba du Nord à Zaouïa-Si-Moktar, résidence du caïd Irra dont l'attitude hostile aux Français, très marquée pendant le séjour d'El Hiba dans le Haouz, a persisté après la chute du prétendant. Irra, auprès duquel s'était réfugié un autre de nos ennemis, le caïd Najem, des Ouled-Delim, n'a pris la route du Sous, accompagné de ce chef de tribu, que quelques jours avant l'envoi de la colonne aux Ouled-bes-Sba.

La casbah, où étaient demeurés quelques-uns de ses partisans, a été évacuée par eux et occupée par nos troupes sans coup férir, après une courte canonnade ; la veille, le mokkadem de la zaouïa de Si-Moktar était venu faire acte de soumission. La zaouïa a été soigneusement protégée. Le matin même, le nommé Mohammed ben Bachir, ex-caïd des Oulad-Amar du temps de Mouley Hafid, avait offert la soumission de cette fraction : un autre personnage, Mohammed ben Ali, avait présenté celle de la fraction Oulad-Amrane, dont il avait le caïdat au temps de Mouley Abd El Aziz. Le séjour à la zaouïa de Si-Moktar, le 19, a permis de recevoir les djemaas de ces deux fractions qui composent les Ouled-bes-Sba et d'agréer à titre provisoire leur demande concernant la nomination de ces deux caïds.

En quittant la zaouïa de Si-Moktar la colonne a pénétré le territoire des Chiadma, divisés en trois grandes fractions : Kourimat, Koubban, Hadji.

La colonne a campé le 20 chez les Khourimat à Aïn-Tafetecht. Les Khourimat rattachés au Mtougui ont envoyé au commandant de la région leurs djemaas pour protester de leur soumission et s'élever contre les exactions de Bou Selham, gendre et khalifa du Mtougui. Il a paru nécessaire dans un but d'apaisement de relever Bou Selham de ses fonctions. Par la suite le khalifa El Hadj Mekki ben Moktar, choisi par la tribu avec l'assentiment du commandant de la région, a été envoyé chez Si Abd el Malek Mtougui ; présenté au caïd le 4 novembre il a été agréé par lui. Dans tous les cas urgents, le commandant du cercle de Mogador communiquera directement avec le khalifa et pour les actes administratifs il passera par l'intermédiaire du caïd Si Abd el Malek Mtougui. Cette solution ne peut être que provisoire et quand il aura trouvé une compensation pour ce caïd, il conviendra de nommer pour les Khourimat un caïd indépendant. La colonne a été parfaitement reçue le 21 à Souk et Tleta des Hanchen, les caïds Si-Larbi, Koubban et Hadji ont été présentés par le chef d'escadron Massoutier, commandant le cercle des Haha-Chiadma, venu à la rencontre du commandant de la région avec le détachement de Mogador, deux compagnies de zouaves (commandant Deherf) et le tabor de police.

Les dissentiments profonds qui existent entre les deux caïds et même les deux tribus et qui sont parfois suivis de rixes causant des morts d'hommes, ont été apaisés par le passage du commandant de la colonne, et certaines questions en litige soumises à l'arbitrage d'un marabout vénéré de la région. Le 22 les deux colonnes continuaient ensemble la route sur Mogador, coupaient le pays Chiadma au sud du djebel Hadid et arrivaient à Mogador le 23, accueillies avec enthousiasme par les populations indigènes et la colonie européenne.

Le pacha et l'ex-caïd Guellouli, des Haha du Sud, s'étaient portés avec le gérant du consulat, M. Confourier, à la rencontre du commandant de la région.

L'attitude du Guellouli, qui avait favorisé la marche d'El Hiba sur Marrakech et continué à

rester en correspondance avec le prétendant causait dans la région de Mogador une certaine émotion; c'étaient des contingents Ida ou Guelloul qui tenaient Agadir et faisaient échec à notre influence. Le Guellouli, avait pris une attitude nettement francophobe. Pourtant à l'approche de la colonne, il obéissait à la convocation du commandant de la région transmise par le cercle de Mogador et se présentait sous la promesse de l'aman, le 21, dans cette ville pour y attendre le colonel ; dans ces conditions il paraissait possible de laisser au Guellouli le commandement provisoire de sa tribu, sauf ratification du Makhzen, à condition qu'il fournît certaines garanties et, comme les autres caïds, des contingents à la harka de Mouley Rechid contre El Hiba.

Le commandant de la région dans ses conversations à Mogador avec le Guellouli, homme jeune, gros, gras, le teint blanc et rose, le visage encadré de barbe blonde, eut l'impression que cet indigène, adepte de Ma-el-Aïnin, était fanatique et inaccessible. Guellouli refusait formellement de reprendre le commandement de sa tribu contre sa renonciation à la protection étrangère. Il apparaissait nécessaire de nommer un autre caïd et de lui faire instruire le procès du Guellouli, au nom du Makhzen, pour haute trahison.

Après un séjour à Mogador le 24 et le 25, le commandant de la région décide de reprendre la route de Marrakech. Toutefois il faut régler la question du Guellouli et pour prendre contact avec les Haha il est nécessaire de suivre un itinéraire passant au Sud de l'Oued Ksob. La situation politique du pays oblige à faire deux colonnes. L'une sous les ordres du commandant Cornu, forte de trois bataillons, une section de 65, un escadron, doit escorter le convoi et gagner le Dar-Mtougui par la vallée du Ksob. La seconde, forte de deux bataillons, un escadron, une batterie de 65 et renforcée par le détachement de 200 zouaves et le tabor de police, doit avec un convoi léger de mulets descendre sur Souk el Had Smimou, franchir le massif montagneux et gagner Souk et Tnin près de la casbah d'Anflous, pour se diriger par Dar-Salteni sur Dar Caïd Mtougui. Là le détachement de Mogador regagnera sa garnison et toutes les troupes de Marrakech rentreront ensemble dans cette ville.

Tandis que la colonne Cornu poursuivait sa route vers Dar Mtougui, sans incident, la colonne légère qu'accompagne le caïd Anflous, des Haha du Nord, arrive le 26 après une étape de 35 kilomètres à Souk el Had-Smimou où elle trouve les notables des Ida ou Guelloul. Ceux-ci proposent de nommer khalifa d'Anflous, le nommé El Hadj Lhassen ben Mohammed. La ratification du Makhzen étant toujours réservée, cette proposition est agréée à titre provisoire, le consul et le commandant du cercle de Mogador ayant donné au commandant de la région l'assurance que les notables qui accompagnent ce personnage le représentent tous comme l'avait annoncé l'unanimité de la tribu. A l'offre du commandant de la région de se porter sur Dar Guellouli pour y assurer l'autorité du nouveau caïd, ce dernier répond qu'il est certain de la soumission de sa tribu et que cette visite est inutile.

Le 27, la colonne légère après une étape très dure en montagne et un excellent accueil des habitants, arrive à Souk et Tnin-Neknafa à une heure de marche environ au Sud de la casbah du caïd Anflous ; le commandant de la région et le commandant du cercle, avec quelques officiers escortés par un petit détachement de cavalerie, se rendent chez ce caïd où ils sont admirablement reçus.

Un courrier apporte le télégramme 8 D par lequel le résident général fait connaître que l'Allemagne renonce à la protection du Guellouli. Ce personnage devra renoncer aux fonctions de caïd et résider à Mogador pendant le temps nécessaire à l'apaisement des esprits dans sa tribu. Dar-Zelteni est atteint le 28. Le commandant de région y rencontre les caïds Zemzemi et Zelteni et un envoyé du Mtougui qui doit guider la colonne le lendemain jusqu'à la casbah de Si Abd el Malek.

Une lettre de M. Coufourier apprend au commandant de région que le Guellouli est décidé à enfreindre la défense qui lui a été faite et à rentrer dans sa tribu et qu'il a fait connaître cette résolution au gérant du consulat.

Le commandant de région envoie par courrier rapide l'ordre d'interner Abderrahman Guellouli dans la maison qu'il occupe à Mogador et de s'opposer, au besoin par la force sous l'autorité du Makhzen et par ses moyens, à toute tentative d'évasion de sa part en utilisant si nécessaire le tabor et les zouaves.

En même temps le commandant de région annonce son retour à Mogador pour le lendemain. Le 29, pendant que le reste de ses troupes continue sa route sur Casbah Mtougui sous le commandement du lieutenant-colonel Ruef qui prendra en ce point le commandement du groupe Cornu pour rentrer avec toutes ces forces à Marrakech, le commandant de région dirige sur Mogador un groupe comprenant sous le commandement du commandant Decherf, les zouaves et le tabor de Mogador, le bataillon sénégalais Monhoven, une section de 65, et le peloton de spahis.

Le commandant de région et le commandant du cercle escortés par le peloton sénégalais montés devançant le groupe Decherf qui doit faire la route en deux étapes, arrivent le 29 vers midi à Mogador (55 kilomètres).

Le Guellouli a quitté cette ville le 28 au matin pour rentrer dans sa tribu. Une convocation adressée par le commandant de région au Guellouli retiré dans sa casbah, reste sans réponse. Le nouveau caïd El Hadj Lhassen dont la majorité des Ida ou Guelloul a reconnu l'autorité reçoit des instructions pour l'évincer de toute influence, surveiller ses biens et saisir toute occasion pour le diriger sur Mogador.

Le 1er novembre, d'après les renseignements d'El Hadj Lhassen, la situation chez les Ida ou Guelloul, jusqu'alors assez troublée, s'est amélio-

rée grâce au retour du détachement à Mogador; la solution de l'affaire ne saurait être activée qu'en allant à Dar Guellouli, ce qui pourrait entraîner plus loin et engager une action contraire aux instructions du résident général; le commandant de région reprend en conséquence la route de Marrakech avec les zouaves, le tabor de police, le bataillon Monhoven, une section d'artillerie et un peloton de spahis.

La colonne Ruef qui a séjourné le 30 à Dar Caïd Mtougui a continué sa route le 31 sur Marrakech où elle arriva le 6.

Le commandant de région passant par Souk-el-Arba le 1er novembre arrive le 2 à Bou-Riki où la zaouïa de Si-Lhassen a accueilli la colonne Decherf, le 29, par une manifestation hostile, jets de pierres, acclamations en faveur d'El Hiba. Cette zaouïa située à un nœud de routes important et à l'intersection des frontières des tribus Haha-Chiadma et Mtouga, est un foyer d'agitation qui sert de refuge à des malfaiteurs publics venus parfois de loin et échappe à l'autorité des caïds. Quelques coups de canon mirent fin à toute velléité de résistance des occupants.

Le moqqadem, avoue que la prière continuait à se faire au nom d'El Hiba. La zaouïa est détruite; le caïd Anflous reçoit l'ordre de placer les biens sous séquestre et d'en assurer l'administration.

Tandis que le détachement de Mogador reprend la route de sa garnison avec le commandant du cercle, le 3, le commandant de région continue sur Dar Mtougui avec le groupe Monhoven (un bataillon sénégalais, une section d'artillerie, un peloton de spahis).

Dans la soirée, le Mtougui fait connaître au commandant de région qu'un émissaire envoyé pour ramener le Guellouli à la raison et lui conseiller de venir trouver le colonel au passage à Dar Caïd Mtougui n'a pas obtenu de réponse.

La question des Khourimat est réglée comme il a été dit plus haut par la nomination du khalifa El-Hadj Mekki bel Moktar agréé par la tribu et par le caïd Si Abd el Malek qui ne s'est résigné qu'après quelques difficultés à cet amoindrissement de ses prérogatives.

Le commandant de région profite de son séjour le 4 à la casbah pour obtenir du Mtougui la promesse d'une mise en route le 11 novembre de sa harka contre le Sous et El Hiba; le commandement en est confié à Si Larbi, frère du Mtougui qui le présente au commandant de région.

Au passage à Mogador la question de la harka Haha-Chiadma avait été réglée ainsi : Moulay Rechid en assurerait la direction, sa qualité de chérif et cousin du sultan lui donnant le prestige et l'autorité nécessaires pour faire marcher ensemble contre un même objectif les Chiadma arabes de Koubban et Hadji et les Haha berbères d'Anflous. Une garde personnelle de 400 fantassins et cavaliers du guich de Marrakech avait été annoncée sur sa demande au chérif Mouley Rechid, chaque caïd des Haha-Chiadma avait marché à la tête de sa fraction, seul le caïd Hadji en raison de son mauvais état de santé devait être remplacé dans le commandement de sa harka par son khalifa Si Ahmida. Tous ces contingents devaient quitter Mogador pour le Sud, le 12 novembre.

Pendant sa présence au Dar Caïd Mtougui, le colonel commandant la région s'est fait présenter le khalifa des Khourimat, Bou Selham, cousin et gendre de Si Abd el Malek, que certains renseignements donnaient à Amskroud comme en relations avec El Hiba.

Le commandant de la région s'est remis en route le 5, accompagné par Si Mohammed, fils aîné du Mtougui et khalifa de son père à Mzouda. Le détachement a campé le 5 à l'oued Amesnaz, le 6 à la casbah Kahira, bien accueilli partout par les tribus mtouga, qui s'étaient montrées assez réservées au passage de la première colonne.

Le 7, le commandant de la région arrive à Mzouda où, quelques jours auparavant, l'arrivée de la colonne Ruef avait été marquée par un incident : un mokhazni, Alal, envoyé par le lieutenant-colonel Ruef appeler les représentants des fractions Zifa et Aït-Tadiht, avait été molesté et avait eu son vêtement lacéré d'un coup de poignard. Le khalifa du Mtougui chez les Mzouda, Si Omar, voyait son influence contrebalancée par Driss ben Lhassen ould Allah, nommé au caïdat de la tribu par El Hiba et indiqué comme entretenant des correspondances dans le Sous avec le prétendant. Driss ben Lhassen se présenta au commandant de la région dès son arrivée; il déclara que son frère Hammou, protégé allemand, était à Marrakech; que son autre frère Abd el Kader était dans la montagne avec les Zifa et les Aït-Tadiht. Driss ben Lhassen demandait à vivre à l'écart de l'autorité du Mtougui; il lui a été répondu que, dans la tribu, tous devaient obéissance au caïd régulièrement nommé par le sultan. Le commandant de la région ayant envoyé dans la matinée Driss ben Lhassen appeler les djemaas des Zifa et des Aït-Tadiht, Lhassen n'a plus reparu.

Si Mohammed, fils du Mtougui, remettait au commandant de région un daher d'El Hiba nommant Driss ben Lhassen caïd des Mzoudas, une autre lettre d'El Hiba à Driss ben Lhassen, lettre datée du 20 octobre, répondant à des lettres antérieures qui donnaient des renseignements sur nos mouvements. Vers 4 heures du soir, Driss Lhassen ayant persisté à se tenir à l'écart, sa casbah fut cernée par un détachement qui la trouva déménagée et évacuée; dans la chambre habituellement habitée par Driss Lhassen, on trouva les cendres de nombreux papiers brûlés avant le départ.

La casbah a été détruite, à la satisfaction de la majorité des habitants de la tribu; aucun incident ne s'est produit.

Par la suite, l'agent consulaire allemand M. Nier ayant écrit au consul de France de Marrakech pour demander, en termes très mesurés et très courtois d'ailleurs, des explications sur l'occupation par les troupes du domicile d'un protégé allemand, le commandant de région a chargé

***

le consul de France de répondre que la seule action entreprise l'avait été, pour rébellion envers le Makhzen, contre un notable de Mzouda qui ne s'était nullement réclamé d'une protection étrangère ; l'agent consulaire recevait l'assurance qu'il n'entrait aucunement dans les intentions du commandant de région de poursuivre une campagne de malveillance contre les protégés de quelque nation que ce fût, le but recherché étant simplement d'affermir l'autorité du Makhzen et le maintien de l'ordre dans le pays.

Le 8 novembre, la colonne, laissant à Mzouda le fils du Mtougui, se portait sur Amismiz; en cours de route, le commandant de région rencontrait successivement le khalifa d'El Hadj Tami pour cette tribu et le caïd Si Taieb Goundafi qui n'avait pas encore pu en prendre le commandement.

Il a été représenté au khalifa d'El Hadj Tami que le caïd placé à la tête de la tribu par le Makhzen était Si Taieb, et qu'El Hadj Tami devait s'incliner devant la volonté du sultan. Le khalifa répondit, au nom d'El Hadj Tami, que son maître l'avait placé là dans l'unique but de faciliter à Si Taieb la prise de commandement d'une tribu qui préférait l'autorité d'El Hadj Tami à la sienne.

Le khalifa ayant réuni la djemaa d'Amismiz, le commandant de région, après une manifestation des notables en faveur d'El Hadj Tami, leur expliqua qu'ils devaient reconnaître le caïd Si Taieb que le sultan leur avait choisi. Ils mirent alors en cause les mokhaznis de leur ancien caïd Si Taieb, le souvenir de leurs exactions excitait leur indignation. Le commandant de région répondit que la djemaa serait autorisée à proposer à l'agrément de Si Taieb un kalifa choisi par elle dans la tribu et dont la présence empêcherait le renouvellement des faits reprochés aux mokhaznis.

Après une heure d'une discussion assez vive, la djemaa s'inclina et demanda à être présentée à Si Taieb Goundafi. Ce qui fut fait immédiatement, par un revirement soudain souvent signalé chez les foules, l'accueil le plus déférent et des démonstrations affectueuses furent réservées au caïd.

Le khalifa d'El Hadj Tami reprit le lendemain 9 avec la colonne la route de Marrakech. Si Taieb accompagna également le commandant de la région et le quitta à la limite de son territoire, à l'oued Nefis que la route franchit sur un très beau pont de pierre construit par Moulay Abderraman.

Le commandant de région fut accueilli chez les Sektana par le caïd Si Omar chez lequel la colonne campa à midi. Si Omar reçut parfaitement les troupes, il rappela les preuves précédemment données de son dévouement, il dit qu'il avait été un des plus sûrs appuis des Glaoua de Marrakech dans l'affaire des prisonniers français. Tout en s'inclinant devant la décision prise, il protesta contre l'attribution d'une fraction de sa tribu, Aguergour, au Goundafi, et réclama la bienveillance du gouvernement. Le commandant de région a donné à Si Omar l'assurance que sa demande serait prise en considération.

Il paraît nécessaire de réserver au Sektani son commandement actuel convoité par le Goundafi.

Le 10, le commandant de région était de retour à Marrakech, le pacha et les notables de la ville s'étaient portés à sa rencontre.

*
* *

Malgré la distance parcourue — 415 kilomètres pour la colonne Ruef-Cornu, 547 kilomètres pour les troupes restées avec le commandant de région — l'état sanitaire a été bon. Sur 3.500 hommes environ, 31 hommes ont été évacués sur l'infirmerie du poste de Mogador (6 fièvres typhoïdes), à l'arrivée à Marrakech 17 malades furent évacués sur l'hôpital et 6 sur l'infirmerie ambulance (2 fièvres typhoïdes). Toutes ces fièvres typhoïdes intéressaient des hommes non vaccinés.

L'ambulance mobile n'a reçu du 15 octobre au 10 novembre que 78 malades au total, soit environ 2 0/0 de l'effectif.

Ce résultat est dû à l'allègement des troupes européennes et indigènes toutes pourvues de chameaux de réquisition pour le transport des sacs ou bardas; il est dû également aux facilités d'alimentation données par l'existence des ressources locales qui ont permis de se procurer des vivres frais, viande, légumes, pain, œufs, volailles. Partout les habitants, prévenus à l'avance du passage et des besoins de la colonne, se sont empressés d'apporter les vivres nécessaires.

*
* *

L'itinéraire suivi a été relevé à la planchette par le lieutenant topographe Renaud pour la colonne principale ou à la boussole par des officiers désignés dans les colonnes détachées.

RÉSULTATS POLITIQUES

Le passage de nos troupes entre Marrakech et Mogador a assuré la liaison avec la côte, aucun acte d'hostilité sérieux n'a été tenté par les populations traversées, toutes fortement impressionnées par la vue d'une « mehalla » française.

RÉSUMÉ

Cette longue tournée a eu comme résultats de donner aux tribus l'impression de notre force et de prouver que nos colonnes étaient capables, quelle que fût leur importance, de passer par tous les chemins.

La plupart des grands caïds du Sud et de l'Ouest ont ainsi reçu la visite de nos troupes : Koubban et El Hadji des Chiadmas, Anflous des Hahas, le Zemzéni, le Zelténi, le M'Tougui, le Goundafi à Amismiz et le Sektani à Oumenast. Chez tous les grands caïds et sur leurs ordres, la colonne de Mogador a reçu l'accueil le plus empressé,

Le contact a été pris avec les principaux personnages de leur famille sur lesquels des rensei-

gnements précieux ont été recueillis, avec les notables de leur tribu et enfin dans une certaine mesure avec les populations berbères. Seuls, se sont montrés réservés les Chichaoua (fraction Ferjane), les Hahas (Ida ou Guellouf) et aussi les tribus Guich des environs de Marrakech, Aït Immour et Oulad Yaia.

Ces mouvements de troupes n'ont pas manqué en outre d'inquiéter El Hiba, qui s'est surtout préoccupé de la présence de nos détachements à Dar El M'Tougui au débouché du col d'Ameskroud, la meilleure voie d'invasion du Sous à cette époque. Il est probable qu'une démonstration opérée de ce côté à une ou deux journées de marche de Dar M'Tougui, eût forcé cet agitateur à quitter Taroudant.

V

Opérations de la colonne Demnat-El Klaa (14 novembre-4 décembre 1912).

Les opérations conduites du 15 octobre au 10 novembre vers Mogador, ont assuré à la région de Marrakech une zone de sécurité au Sud et au Sud-Ouest; il reste à compléter l'œuvre vers l'Est et le Nord-Est, et à assurer la liaison avec les postes situés à la limite sud-est de la Chaouïa.

L'approche de la mauvaise saison oblige à se remettre en route de suite. La nouvelle colonne repart donc le 14 novembre après quelques jours de repos seulement.

Elle va rencontrer sur son parcours plusieurs centres d'attraction. A une journée de marche de Marrakech, le pays des Mesfioua en révolte depuis 1911, subit malgré notre présence l'influence d'El Hiba, avec lequel il entretient correspondance, et il refuse d'obéir au caïd makhzen Si Madani Glaoui, ex-grand vizir. Ce doit être le premier objectif de la colonne; la nécessité de rétablir à Demnat l'autorité méconnue du même caïd obligera à passer par cette ville; enfin la colonne remontera vers le Nord à travers le pays « siba » des Srarna, dont la turbulence inquiète les Rehamna et Beni Meskin soumis, et nécessite notre intervention et l'établissement de notre influence politique sur cette tribu.

La colonne est ainsi composée :

Commandant la colonne : colonel Mangin;
Etat-major : commandant Benoit, capitaine Cornet;
Renseignements : capitaine Capperon, lieutenant Chardon;
Interprète : officier interprète Sumian.

TROUPES

Groupe du lieutenant colonel Savy, capitaine Dhomme, adjoint; lieutenant Britsch, officier de renseignements :

2e bataillon, 1er zouaves, 3 compagnies et section de mitrailleuses (commandant Cosman);
7e bataillon, 2e sénégalais, 3 compagnies, dont un peloton sénégalais monté (commandant Monhoven);
3e batterie de 75 (capitaine Peyre);
Une section, 3e groupe d'artillerie d'Afrique (capitaine Goujon);
Un escadron, 4e spahis, 3 pelotons (lieutenant Le Bihan), puis à compter du 26 novembre, capitaine de Montauzan;
1er escadron du 1er spahis, 2 pelotons (lieutenant Granjean.

Groupe du lieutenant-colonel Joseph :

3e bataillon du 3e tirailleurs algériens, 3 compagnies et section de mitrailleuses (commandant Peyron);
6e bataillon, 2e sénégalais, 3 compagnies (commandant Belanger);
5e batterie de 65, une section (lieutenant Drouet, capitaine Jacquier);
6e batterie coloniale de 65, une section (lieutenant Hillairean);
4e escadron du 1er chasseurs d'Afrique (capitaine Vallée);

Eléments divers :

3e bataillon colonial (commandant Bouteloupt);
Une section de génie (lieutenant Begue);
Une ambulance mobile (médecin-major Gueytat);
Service de l'intendance (officier d'administration Nicolazo);
Compagnie de conducteurs sénégalais (capitaine Arnaud);
2 sections de munitions (lieutenant de réserve Brouillard);
Convoi (lieutenant Void, du train).

La colonne comprend au total 95 officiers, 3.200 hommes de troupe (1.226 Européens, 575 Algériens, 176 Marocains, 1.223 Sénégalais), 637 chevaux, 700 mulets.

Le 7e bataillon sénégalais, le 1er escadron du 4e spahis, une section de 75 escortent le convoi et les sections de munitions ne rejoindront la colonne que le 15 novembre. La colonne sera renforcée le 26 novembre du 2e goum mixte (lieutenant Carret) venu de Ben Guérir avec un convoi de ravitaillement.

Le camp et les services de Marrakech restent sous le commandement du lieutenant-colonel Ruef; la garnison comprend : le 4e bataillon du 3e tirailleurs algériens, commandant Cornu; 5 compagnies, une par bataillon faisant partie de la colonne, une section de 75, une section de 65 et 2 pelotons du 1er escadron du 1er spahis avec le capitaine Picard.

II. — Résumé des opérations.

A. — Opérations en pays mesfioua.

La colonne quitte Marrakech le 14 novembre, à 7 heures du matin, accompagnée par le pacha El Hadj Tami et ses partisans Glaoua. Elle campe à 13 h. 15 au Blad Armat, au bord d'un affluent de l'oued. Le pays est désert; les Mesfioua de la plaine ont abandonné leurs douars à l'approche de la colonne, mais aucun cas d'hostilité n'a été commis contre les troupes. Des émissaires sont envoyés dans la montagne pour inviter les notables de la tribu à venir se présenter au commandant de région.

Le combat de Tasserimout : 15 novembre. — Les Mesfioua ne s'étant pas rendus le lendemain à cette invitation, le colonel Mangin prend la résolution d'aller dans leurs douars de la montagne pour sonder leurs dispositions. Le camp est laissé à la garde du lieutenant-colonel Savy avec le bataillon de zouaves Cosman, l'artillerie de 75 et deux pelotons de spahis.

Le reste de la colonne — bataillon sénégalais Belanger, bataillon algérien Peyron, bataillon

colonial Bouteloupt, sections de 65 Drouet et Hillaireau, escadron de chasseurs Vallée, un peloton de spahis, une section du génie, — se met en route le 15, à 10 h. 30, vers Tasserimout, douar situé au cœur du pays mesfioua, à 1.200 mètres d'altitude. Cette position, où trois mehalla chérifiennes ont été battues, est réputée inexpugnable. Dès 11 h. 45, l'ennemi établi en avant dans les jardins et casbahs des premières pentes de l'Atlas ouvre le feu sur l'avant-garde; à gauche, le col, le village et les ruines de Tasserimout sont également occupés. L'artillerie, pour appuyer le mouvement de l'avant-garde, commence le feu à 100 mètres sur les jardins et les crêtes où l'ennemi apparaît nombreux. A 13 heures, le bataillon sénégalais Belanger enlève d'assaut la hauteur; les partisans Glaoua et la cavalerie le prolongent à droite; le bataillon Peyron l'appuie à gauche et progresse le long d'un ravin boisé par où les fantassins mesfiouas cherchent à tourner la colonne; le bataillon Bouteloupt est en réserve.

A 14 heures, l'ennemi a disparu des hauteurs, occupées par le bataillon Belanger, et évacué les olivettes du ravin tenu sur la rive droite par le bataillon Peyron. Mais des rassemblements sont aperçus dans le Nord. Le colonel Mangin ordonne un changement de direction à gauche. A 14 heures, le bataillon Peyron, appuyé par le bataillon colonial, marche directement sur les rassemblements; le bataillon sénégalais Belanger traverse également le ravin et monte baïonnette au canon à l'assaut de la hauteur de Tasserimout.

A 16 heures, le bataillon Peyron n'a plus d'ennemis devant lui; la colonne reçoit l'ordre de rentrer au camp où elle arrive à 18 heures sans être inquiétée. Le bataillon sénégalais Belanger qui, à la descente de Tasserimout après l'enlèvement du village, a rencontré des escarpements difficiles et une gorge impraticable aux animaux, a dû faire demi-tour et franchir sous le feu de l'ennemi un massif élevé pour rallier le camp à 20 heures seulement au prix de fatigues sérieuses.

Munitions consommées : 150 obus, 10.000 cartouches.

Les pertes sont de 1 tirailleur sénégalais blessé, 2 tirailleurs algériens blessés.

Il faut signaler tout particulièrement la valeur des partisans Glaoua qui, entraînés par leur chef énergique, se sont lancés en avant avec un courage très remarqué. El Hadj Tami, contenant son ardeur bien connue, s'était au début du combat tenu aux côtés du colonel; n'y tenant plus, il a demandé, dès que l'attaque a été prononcée, à partir en avant avec ses contingents et s'est précipité sur l'ennemi à l'extrême droite de la position avec tant d'allant que l'un de ses hommes sur le point d'être fait prisonnier dut se réfugier dans une grotte et attendre l'arrivée de la nuit pour s'échapper. Dans la seconde phase du combat les partisans Glaoua ont accompagné le mouvement du bataillon Belanger; El Hadj Tami eut l'occasion de voir de près l'entrain de nos Sénégalais à l'attaque du col, puis leur calme sous le feu de l'ennemi dans les gorges difficiles où ils s'étaient engagés et d'où, retardés par le terrain, ils ne parvinrent à sortir que de nuit sans perdre un homme ni un animal. Le pacha exprima au commandant du bataillon l'admiration qu'il éprouvait pour ses troupes.

Opérations du 16 novembre. — Pour achever la pacification des Mesfioua et frapper les esprits par une vigoureuse offensive en montagne, le colonel Mangin décide de parcourir leur pays le lendemain 16, en trois colonnes, qui convergeront le soir sur Imi-Nzat. La première, sous le commandement du lieutenant-colonel Joseph, prend, avec l'artillerie montée, les convois et les trains régimentaires, la route de la plaine (bataillon Peyron, 2 pelotons de spahis, 1 batterie et demie de 75). Partie à 7 h. 30, cette colonne arrive sans incident à 12 heures, à Imi-Nzat.

Une colonne légère comprend, sous les ordres du commandant Monhoven arrivé la veille, le 7e bataillon sénégalais, 1 escadron (capitaine Dodeman, 2 pelotons de chasseurs, 1 peloton de spahis), 1 section de 65 (lieutenant Hillaireau), 1 compagnie de zouaves et 1 section de mitrailleuses. Cette colonne à laquelle s'est joint le lieutenant Britsch, du Service des renseignements, passe par la montagne et suit la vallée de l'oued Mellah et celle de l'oued Imi-Nzat; elle châtie en passant quelques douars mesfioua (fraction Ait Siffelfelt et Ait Ahmed) qui l'ont mal accueillie, et rejoint à Imi-Nzat, à 15 heures, la colonne Joseph sans avoir rencontré de résistance sérieuse ni subi aucune perte.

La troisième colonne, sous les ordres directs du colonel Mangin, comprend le bataillon sénégalais Belanger, le bataillon colonial Bouteloupt, 2 compagnies de zouaves du bataillon Cosman, 1 section de 65, lieutenant Drouet; 1 escadron, capitaine Vallée (2 pelotons de chasseurs, 2 de spahis), elle doit suivre en montagne un itinéraire plus à l'Est que celui du détachement Monhoven. Le massif de Tasserimout abandonné par l'ennemi est contourné sans incident; après le passage de l'oued Gindji, très encaissé, la marche se continue par les vallées du Makkous et du Tirir; dans cette dernière, très peuplée, des coups de feu sont tirés vers 15 heures des douars voisins; la section de 65 est mise aussitôt en batterie et canonne quelques casbahs à mi-pente que la cavalerie fusille en passant. Un chasseur d'Afrique est blessé.

A 20 heures, après une étape de 42 kilomètres en montagne, supportée par les jeunes zouaves du commandant Cosman aussi vaillamment que par leurs anciens du bataillon colonial et les troupes indigènes, cette colonne rejoint à Imi-Nzat les deux premières.

Munitions consommées : 50 obus, 1.000 cartouches d'infanterie.

Le 17 novembre, la colonne fait séjour à Imi-Nzat. La soumission des Mesfioua est définitivement acquise. Si Madani El Glaoui, l'ex-grand-vizir, caïd de cette tribu, et son frère El Hadj Tami Glaoui, qui suivent tous deux les opéra-

tions, reçoivent des délégations qui viennent demander l'aman.

B. — Marche vers Demnat.

L'autorité de Si Madani Glaoui ayant également besoin d'être affermie à Demnat, le colonel Mangin décide de passer par cette ville pour se rendre chez les Srarna. La colonne traversant le pays Touggana, campe, le 18, à Zaouia Sidi Rehal, chez les Zemrane; le 19, à Tazert, chez les Glaoua. Elle franchit l'oued Teçaout et campe à Tiddili le 20, chez les Ftouaka. Partout l'accueil des populations a été excellent, les passages difficiles à l'artillerie ont été spontanément aménagés par les habitants. Le 21, la colonne arrive à Demnat avec son artillerie montée que l'opinion répandue jusqu'alors disait ne pouvoir franchir les montagnes qui encerclent la ville.

Les lieutenants Bouzereau, de l'artillerie, et Britsch, du service des renseignements, avaient été envoyés la veille pour diriger les habitants dans leurs travaux d'aménagement de la piste.

La colonne fait séjour à Demnat le 22 novembre.

C. — Opérations contre la harka berbère.

1° *Combat de Sidi Driss.* — Les bruits concernant la formation d'une harka dans le Nord-Est de Demnat, recueillis le 21 novembre et confirmés le 22, se précisent dans la nuit. Des rassemblements importants des diverses fractions des Oultana (tribu de Demnat), des Entifa et des Srarna sont signalés au Souk el Khemis, à 12 kilomètres de Demnat. Leur intention était tout d'abord hostile à Si Madani; un télégramme envoyé le 19 novembre de Casablanca à Marrakech, confirmait ce renseignement par les bruits recueillis à Settat sur le dessein des Beni Moussa du Tadla de se joindre aux Berbères pour aller à Demnat combattre le Glaoui. Maintenant la harka annonçait ses intentions d'attaquer la colonne française.

Le colonel décida d'aller camper à Souk el Djema des Anabra, chez les Srarna, pour commencer l'organisation politique de cette tribu et observer les mouvements de l'ennemi. La colonne est mise en route, le 23, à 5 h. 20, par la route de Taoudanous; le passage dans la montagne a été reconnu la veille par une reconnaissance; la colonne doit aller camper à Souk el Djema des Srarna Sud pour observer les mouvements de l'ennemi.

A 6 h. 30, l'avant-garde atteint les hauteurs de Taoudanous où elle prend position pendant le passage de l'oued Mhacer par le convoi. La harka est aperçue au bas des pentes du Gountetti.

Le convoi défile à travers l'olivette de Taoudanous et descend dans la plaine des O. Khalloufi où il doit former une colonne séparée, sous le commandement du lieutenant-colonel Joseph avec le 6e bataillon sénégalais (commandant Belanger), le bataillon de zouaves Cosman, 1 peloton de spahis, 1 section de 65 (lieutenant Hillaireau).

Les autres éléments sous le commandement du lieutenant-colonel Savy s'établissent en halte gardée face à l'ennemi. Le bataillon algérien Peyron occupe en soutien des batteries de 75 Peyre et Goujon la hauteur à l'Ouest du marabout Sidi Yaya (Tifernet); le bataillon Bouteloupt (colonial) et la section de 65 du lieutenant Drouet tiennent le mamelon en arrière; la cavalerie et le bataillon sénégalais Monhoven sont en réserve entre les deux positions. L'artillerie de 75 ouvre le feu à 8 h. 50, à 4.000 mètres, sur les rassemblements qui forment un magnifique objectif. A 9 h. 20, l'ennemi s'est dispersé. A 9 h. 45, le convoi et son escorte se mettent en route pour Souk el Djema où ils arriveront sans incident à 14 heures.

De 9 h. 45 à 10 h. 5, l'artillerie de 75 tire sur les groupements qui se reforment à 4.000 mètres. A 10 h. 20, l'ennemi essaie de se ruer au bas des pentes vers la colonne; un tir progressif le rejette en arrière. Aussitôt après, le groupe Savy se met en marche vers Souk el Djema. La harka désorganisée suit par petits groupes au pied de de la montagne, hors de portée, une route parallèle à celle de la colonne.

A 11 h. 15, les éléments de tête qui ont franchi l'oued Mhacer prennent position pour attendre le passage des dernières unités (cavalerie, peloton sénégalais monté, bataillon colonial) engagées avec l'ennemi dont certains groupes progressant dans la plaine se sont rapprochés de l'arrière-garde. L'artillerie (section 65 Drouet, section 75 Goujon, batterie de 75 Peyre) disperse l'ennemi. La route est reprise pour toute la colonne à 11 h. 50.

A 13 heures l'arrière-garde (peloton monté sénégalais, cavalerie) est accrochée par l'ennemi au passage du ravin de Sidi-Driss. Un combat assez vif s'engage qui nécessite l'intervention de la compagnie Kaufmann et de la section de mitrailleuses Junilhon du bataillon colonial. La section de 75 Cayzac de la batterie Peyre, puis la 2e section de cette batterie doivent prendre position sur les hauteurs de la rive Nord du ravin pour dégager l'arrière-garde. La cavalerie fait du combat à pied pour repousser l'ennemi qui la presse et le peloton sénégalais monté doit exécuter plusieurs charges à la baïonnette au cours desquelles des Marocains sont tués à l'arme blanche. A 14 heures l'ennemi est définitivement repoussé. Un mouvement tournant qu'il essaie sur la gauche est arrêté par les feux croisés de la batterie Peyre à Sidi-Driss et de la section 65 Hillaireau en position au marabout du camp de Souk el Djema.

L'engagement d'arrière-garde nous coûtait quatre blessés, dont le lieutenant Cayzac, un soldat colonial, deux tirailleurs sénégalais et deux contusionnés (sergent Beaudenon du peloton monté sénégalais, et lieutenant Le Bihan du 4e spahis). Un cheval de spahis avait été tué, le peloton sénégalais monté avait deux chevaux tués et trois chevaux blessés. A 15 heures, toute la co-

lonne était concentrée au camp de Souk el Djema des Anabra.

Munitions consommées : 650 obus et 13.000 cartouches.

2° *Affaire de l'Oued Mhacer* (25 *novembre*). — La colonne a continué sa route en pays Srarna dans la direction d'El-Klaa ; elle est arrivée le 24 sans incident à Souk el Had des Freita. Dans la nuit, des renseignements parviennent : la harka, reformée et grossie doit se porter le 25 sur Demnat pour punir la ville d'avoir accueilli les Français. Si Ahmed el Abbès, moqqadem de la Zaouia de Tamermelt, est à la tête du mouvement. Le colonel Mangin décide de marcher contre l'ennemi pour parer à ce pillage dont l'effet serait désastreux pour notre influence dans la région.

La colonne n'a plus que ses vivres de réserve ; un convoi de sept jours de vivres frais est attendu le 25 à El Klaa venant de Marrakech.

En conséquence, un détachement sous les ordres du commandant Monhoven (7e bataillon sénégalais moins le peloton monté, une section de 65) se rend dans la matinée à El Klaa d'où il ramènera le plus rapidement possible le convoi à la colonne principale.

Celle-ci sous les ordres du colonel Mangin quitte Souk el Had des Freita à 6 h. 30 et se dirige vers Demnat par les Ouled Kballoufa, où doit arriver la harka. A 11 heures seulement, le renseignement sur l'ennemi est confirmé, la harka serait vers Taoudanous, à 4 kilomètres de la ville. La colonne se porte au gué de l'oued Mhacer (4 kilomètres Nord-Ouest de Taoudanous) ; elle le franchit à 13 heures sous la protection de la cavalerie, qui a pris position sur la rive droite, et de la section 75 Goujon restée en surveillance sur l'autre rive. L'ennemi est en vue sur les hauteurs de l'Est au marabout de Sidi-Yaya. La batterie Peyre et la section de 65 passent rapidement le gué et ouvrent le feu à 3.000 mètres sur les rassemblements ennemis (13 h. 30) qui se dispersent. Le convoi est laissé à la garde du lieutenant-colonel Joseph (bataillon colonial, 6e bataillon sénégalais Bellanger et section artillerie de 65). Le reste de la colonne se porte en avant pour occuper les hauteurs que vient d'évacuer l'ennemi. L'artillerie montée avec la cavalerie et le peloton sénégalais monté s'avancent au trot pour prendre position à 3.000 mètres du camp sur le mamelon de Sidi-Yaya ; les autres éléments (bataillon de zouaves Cosman, bataillon algérien Peyron, section de 65) suivent rapidement le mouvement. Le ravin encaissé d'un affluent de l'oued Lakhdar ralentit la marche de l'artillerie. A 14 heures, la cavalerie couronne le sommet du mamelon ; la section de 65 qui l'a rejointe tire à 14 h. 45 sur les groupes ennemis nombreux, surpris en marche dans la vallée vers Souk et Khemis. La batterie de 75 Peyre qui a réussi au prix de sérieuses difficultés à franchir l'affluent de l'Oued Lakhdar s'établit à la droite de la section de 65 et ouvre également le feu. Les zouaves et deux compagnies algériennes occupent la position. La section de 75 Goujon avec une compagnie algérienne comme soutien, est restée en repli sur l'autre rive du ravin.

Après un tir à obus explosifs à résultats foudroyants sur des fantassins qui garnissent une crête rocheuse sur les pentes du Gountetti, le détachement se retire par échelons à 15 heures, sans incident et sans être aucunement inquiété. Il rentre à 16 h. 30 à l'oued Mhacer où le lieutenant-colonel Joseph a dressé le camp. L'affaire ne nous a coûté aucune perte. Munitions consommées : 280 obus.

3° *Combat de Djema-Entifa* (27 *novembre*). — La journée du 26 novembre est passée au camp de l'oued Mhacer. Des réquisitions d'orge sont faites dans les douars des environs ; des convois de ravitaillement vont à Demnat chercher des vivres sous la protection d'un détachement qui a pris position à mi-route entre le camp et la ville sur les hauteurs de Taoudanous. Le commandant Monhoven ramène le convoi de vivres attendu de El Klaa ; l'escorte s'est grossie du 2e goum mixte (lieutenant Carret) venu de Ben-Guerir. L'ennemi dont les feux visibles sur la montagne dans la nuit du 25 au 26 ont disparu totalement dans la nuit du 26 au soir aurait reçu cependant de nombreux renforts ; il compterait 6.000 hommes dont 1.000 cavaliers répartis en deux groupes à Skoura et Souk el Khemis et se disposerait à attaquer le camp dans la nuit du 26 au 27 ou dans la journée du 27. La situation se présente ainsi : nous sommes dans l'obligation de marcher contre une forte harka pour dégager Demnat dont l'importance au saillant de notre zone d'action et à la bifurcation de routes importantes nécessite de notre part une attention toute particulière. Il est par ailleurs impossible de s'engager en montagne dans un pays provisoirement en dehors de notre influence et d'y commencer des opérations inopportunes. Le commandant de la colonne s'est fixé comme limite d'action en pays Entifa la vallée de l'oued Lakhdar.

On ne peut songer, en effet, à un coup de force par surprise avec retour immédiat en arrière : les rassemblements qui sont très nombreux ne présentent pas un groupe compact ; ils sont dispersés dans les douars et casbahs où toute attaque sur un point fixé donnerait à coup sûr dans le vide.

Toutes ces considérations ayant été examinées, le commandant de la colonne décide de se porter chez les Srarna par le territoire hostile de la fraction Senhadja qui, après avoir fait sa soumission, a pactisé le lendemain avec l'ennemi, de longer ainsi le pied de la montagne et d'essayer d'attirer la harka dans la plaine pour la battre. L'ennemi battu, alors seulement il sera possible, pour achever de le démoraliser, de pousser en montagne une pointe rapide sur Djema-Entifa, capitale de la tribu soulevée depuis 1885.

Pour la marche en plaine l'oued Lakhdar sera franchi en territoire Srarna à Souk el Djema des Anabra où le camp a été dressé le 24. Ce mouvement permet de franchir à l'abri du feu de l'ennemi cette rivière aux berges difficiles et

de livrer combat en terrain très favorable. Ce plan est résumé ainsi dans un télégramme n° 66 envoyé le 26 novembre à Casablanca par le commandant de la colonne : « Je ne puis abandonner cette région avant d'avoir porté à cette harka un coup décisif et je ne puis l'attaquer sur la rive droite de l'oued Lakhdar sans paraître aux yeux des populations sortir de la défensive que je me suis imposée et sans m'engager par conséquent à pousser l'offensive jusqu'au bout. J'essaierai les 27 et 28 de manœuvrer sur les territoires Demnat et Srarna de façon à me faire attaquer et à tirer ensuite de l'adversaire un châtiment exemplaire; puis reviendrai rapidement sur El Klaa. »

La nuit du 26 au 27 s'est passée sans incident. L'exécution du plan adopté est aussitôt commencée. Le 27 à 6 heures du matin la colonne se met en route dans l'ordre suivant : Cavaliers auxiliaires (600 à 700 Glaoua, Mesfioua, Srarna, Rehamna), goum, cavalerie, bataillon colonial, artillerie de 65, bataillon algérien, bataillon sénégalais Monhoven, artillerie montée, bataillon de zouaves; enfin, bataillon sénégalais Bellanger encadrant le convoi. A 9 h. 30, la colonne atteint le ravin de Sidi-Driss où a eu lieu le combat du 23. Des hauteurs qui le dominent, on aperçoit dans le Sud-Est, la harka en marche sur le flanc de la montagne parallèlement à la direction suivie par la colonne. L'ennemi est très nombreux.

La colonne se hâte de franchir le gué de l'oued Lachdar; à 10 h. 30 elle est formée entièrement sur la rive droite, aucun obstacle ne la sépare plus de la harka.

Deux colonnes parallèles sont constituées :

La première à droite sous le commandement du lieutenant-colonel Joseph, comprend le bataillon colonial, le bataillon algérien, le bataillon sénégalais Monhoven, les cavaliers de goum, l'artillerie de campagne et de montagne moins la section de 75 Goujon. La seconde, à gauche, du côté opposé à l'ennemi est, placée sous le commandement du lieutenant-colonel Savy; elle comprend le bataillon de zouaves, le bataillon sénégalais Belanger encadrant le convoi et la section de 75 Goujon.

Les cavaliers partisans sont en avant.

A 10 h. 25, les crêtes du Koudiat-Magoun à 1.000 mètres à l'Est de la colonne de droite se garnissent d'ennemis nombreux dont on entend les clameurs. Arrivées à hauteur du marabout Sidi-Ali-ben-Othman, les deux colonnes changent de direction à droite et contournent le promontoire qui termine au Nord le mont Magoun. A 13 heures, l'ennemi commence à descendre les pentes et ouvre le feu sur nos troupes qui, afin d'attirer les assaillants, continuent leur marche sans riposter.

La formation de combat est prise progressivement dans la colonne de droite, le goum à pied et le bataillon colonial marchent déployés en première ligne, le bataillon algérien est en seconde ligne, le bataillon Monhoven en troisième ligne, l'artillerie au centre du dispositif.

A 13 h. 55, la batterie de 75 Peyre et la batterie de 65 Jacquier prennent rapidement position face au Magoun et ouvrent le feu à 1.800 mètres sur les fantassins et cavaliers ennemis qui, excités par leurs cris et par le silence et le dédain de nos troupes, ont été attirés sur les crêtes et presque au bas des pentes.

La section de mitrailleuses coloniales et la section de mitrailleuses algériennes encadrent l'artillerie à droite et à gauche et exécutent des tirs à bonne distance sur le bas des pentes. Le combat dure environ une heure, les fractions d'infanterie en position sur le flanc droit y ont pris part. Le tir à obus explosifs de l'artillerie a fait des ravages considérables dans les rangs de la harka.

Après ce tir à obus explosifs dont les résultats foudroyants ont démoralisé l'adversaire, il devient possible d'exécuter la seconde partie du plan prévu et de quitter la plaine pour faire un bond en avant sur Djemaa-Entifa dont on aperçoit les olivettes et les douars à 2.000 mètres à l'Est.

Il devient possible également d'étendre le front jusqu'aux montagnes qui bordent au Nord et au Sud la vallée suivie et de courir même le risque de voir certaines unités ne rejoindre qu'à la nuit close.

La marche en avant est donc reprise à 15 h. 20 par le gros de la colonne sur Djema-Entifa et deux détachements de flanc sont formés; le premier sous le commandement Belanger avec le 6e bataillon sénégalais, la section de 65 Drouet et 400 cavaliers partisans du lieutenant Britsch, reçoivent l'ordre de se porter à l'attaque d'un mamelon qui domine au Nord Djema-Entifa.

Le second sous le commandement Monhoven, avec le 7e bataillon sénégalais, le peloton monté sénégalais, la section de 65 Hillaireau, trois cents partisans à cheval et toute la cavalerie (chasseurs et spahis) a pour mission d'enlever d'assaut les hauteurs de droite d'où l'ennemi tire sur la colonne et de se porter sur Djema-Entifa en suivant les crêtes.

Le gros progresse par échelons; l'artillerie, l'infanterie et les mitrailleuses exécutent des tirs efficaces sur les groupes qui, descendus des pentes, refluent vers l'olivette de Djema-Entifa. Les zouaves encadrent le convoi à gauche. Une partie de l'artillerie montée mise en batterie dans la plaine tire sur les crêtes de droite pour en faciliter l'occupation par le détachement Monhoven.

A 16 heures, ce détachement qui a gravi péniblement sous le feu de l'ennemi posté, les pentes difficiles, couronne les hauteurs et les dégage par des feux à courte distance; les Sénégalais chargent à la baïonnette. La cavalerie qui n'a pas trouvé un terrain favorable est renvoyée à la colonne du centre; elle dégage par une belle charge les pentes qui séparent la colonne de la crête et assure jusqu'à la nuit la liaison entre le détachement Monhoven et le gros. L'artillerie de montagne canonne d'en haut l'ennemi en retraite vers le Sud et vers l'Est.

Le détachement Belanger commence l'escalade de la montagne au Nord du village. La nature du

terrain de combat montant en plan incliné vers l'avant permet de mieux suivre les progrès des détachements à mesure qu'ils s'éloignent sur le flanc. La colonne du centre prend alors résolument l'offensive dans la vallée et enlève à 16 h. 30 les olivettes de Foum-Djemaa; continuant sa route, elle déloge l'ennemi des hauteurs qui les dominent à l'Est et arrive à 16 h. 45 au cirque de Souk el Djema des Entifa. Le bataillon colonial occupe le mamelon de l'Est où il passera la nuit; le bataillon Peyron s'établit au bivouac sur celui du Sud ; le goum dresse son camp sur un piton entre ces deux bataillons.

Le bataillon de zouaves, l'artillerie, la cavalerie, l'ambulance, le convoi, l'état-major et les partisans campent au Souk, au centre du cirque. Les détachements Monhoven et Bellanger rallient à 20 heures. Le premier après un assez vif combat a dispersé de forts rassemblements qui se sont repliés dans le Sud; le second n'a rencontré aucune résistance sérieuse et a pu canonner du haut des montagnes une longue et épaisse colonne ennemie en retraite vers le Nord-Est. Le bataillon Monhoven s'établit au bivouac sur le mamelon qui domine à l'Ouest le marché : le bataillon Bellanger occupe les hauteurs du Nord.

Nos pertes sont de sept blessés ou contusionnés — quatre Sénégalais, trois Algériens — dont deux grièvement. Il a été consommé 400 coups de canon et 12.000 cartouches. La nuit se passe sans incident. Des émissaires annoncent que l'ennemi terrorisé se serait définitivement dispersé; la harka comprenait 5.000 fusils dont 1.000 cavaliers et était formée de contingents Entifa, Tadla et Srarna (fraction Senhadja).

La colonne qui fait séjour le 28 à Djemaa-Entifa, reçoit la soumission de toutes les fractions Entifa environnantes. Aucun coup de feu n'est tiré.

D. — Marche sur El Klaa.

Les résultats obtenus en pays Entifa étant satisfaisants et la harka définitivement dissoute — on a appris que des contingents Tadla en route pour la renforcer avaient fait demi-tour à l'annonce de la défaite et des pertes subies — la marche sur El Klaa est reprise. Le 29 novembre, la colonne campe sur l'oued Téçaout (étape 25 kilomètres). Le 30, elle atteint El Klaa vers midi (étape 24 kilomètres).

Aucun incident n'a marqué la marche.

Si la journée des Djemaa-Entifa avait eu pour résultat de démoraliser les Berbères de la montagne, elle avait impressionné fortement aussi les tribus de la plaine; tous les douars de la plaine avaient pu suivre en effet les péripéties du combat, sur ce terrain montant en forme de théâtre où l'éclatement des projectiles sur les pentes et l'incendie des casbahs étaient visibles de très loin.

La colonne fait séjour le 1er décembre à El Klaa où elle reçoit un convoi de ravitaillement. Le colonel Mangin qui a terminé la réorganisation du commandement territorial du pays Srarna se rend à Ben-Guerir sous l'escorte de cavaliers de 2e goum (lieutenant Carré).

E. — Retour à Marrakech.

Le 2 décembre, nne partie des troupes, bataillon algérien Peyron, campagnie sénégalaise Léonard du 6e bataillon, 2 peloton du 4e spahis (lieutenant Le Bihan), 2e goum, une section de 75 (capitaine Goujon), une section ambulance (médecin-major Chatain) sous le commandement du lieutenant-colonel Savy, doit parcourir les Rehamna du Nord et faire sa jonction sur l'Oum-er-Rebia avec la garnison d'El-Boroudj ; cette colonne reçoit en outre pour mission d'assurer ensuite la sécurité de la route Mechra-ben-Abbou-Marrakech pendant le voyage du sultan. Elle arrive le 3 décembre sur l'oued Oum-er-Rebia à Mechra-el-Hamri ; le détachement d'El-Boroudj est en vue sur l'autre rive ; son chef, le commandant Bétrix, franchit seul le gué et retourne sur la rive droite avec le lieutenant-colonel Savy, les difficultés du passage empêchant de faire la jonction autrement. Puis la colonne Savy prend le 4 la route de Mechra-ben-Abbou qu'elle atteint le 6 pour rentrer à Marrakech, le 13 décembre, après avoir assuré la protection du sultan.

Le reste des troupes, bataillon sénégalais Monhoven, bataillon colonial Bouteloupt, bataillon de zouaves Cosman, bataillon sénégalais Bellanger, batterie de 65 Jacquier, batterie de 75 Peyre, cavalerie, convoi, ambulance Gueytat — sous le commandement du lieutenant-colonel Joseph, regagne directement Marrakech, le 4 décembre sans incident par Tamerlelt, le 2 décembre et Koudiat Islan, le 3 décembre.

III. — Résultats obtenus.

Au point de vue politique notre situation est renforcée dans l'Est de Marrakech. Les Mesfiouas qui, restés jusqu'alors irréductibles et en relations avec El Hiba, constituaient aux portes de la ville un dangereux foyer d'agitation, ont fait leur soumission. La prise de Tasserimout, position réputée inexpugnable à 1.200 mètres d'altitude, a frappé les imaginations. L'entrée à Demnat, en rébellion contre le Makhzen depuis plusieurs années, a eu un retentissement considérable. Notre présence dans cette ville, dont la position à l'angle Est de notre zone d'influence a une grosse importance, indique la possibilité d'y revenir pour appuyer au besoin de toutes nos forces le détachement de 500 soldats glaouas que nous y avons laissé.

La défaite de la harka berbère et l'occupation de Djemaa-Entifa sur les derrières du pays Srarna enlève à cette tribu l'espoir de pouvoir trouver en montagne chez les Entifas un abri sûr contre nos atteintes.

Cette action a facilité de manière inespérée notre influence politique chez les Srarnas et préparé l'administration régulière de cette tribu. Tous les caïds srarnas du Nord sont venus saluer le sultan à son passage à Ben-Guerir; ceux du

Sud se sont joints aux Zemrane à Si-bou-Othman pour l'accompagner jusqu'à Marrakech.

Au point de vue militaire, le prestige de notre force s'est accru.

Les opérations en montagne ont prouvé aux montagnards berbères que les colonnes françaises pouvaient circuler et combattre chez eux. Les pertes considérables subies par l'ennemi ont produit un effet salutaire. La colonne n'a jamais été attaquée au bivouac ni le jour ni la nuit. Enfin la répercussion a été telle que des contingents du Tadla venus pour la Guerre Sainte, ont fait demi-tour et ont regagné leurs douars sans avoir combattu.

IV. — Topographie.

L'itinéraire suivi par la colonne a été levé à la boussole par le lieutenant Bonfait, du 3e bataillon d'infanterie coloniale.

Le capitaine d'artillerie Viviez, chargé de mission géodésique, a rejoint la colonne le 26 novembre et a pu commencer ses travaux en pays Srarna-Entifa.

V. — Etat sanitaire.

L'état sanitaire des troupes a été relativement satisfaisant. Les entrées à l'ambulance pour maladie se sont élevées à 2,10 0/0 de l'ensemble des effectifs. Le compte rendu du médecin chef de service est joint. Le détachement de zouaves a été plus particulièrement éprouvé pendant la seconde partie des opérations.

NATURE DES TROUPES	Total des entrées à l'ambulance pour maladies	Effectifs	Proportion 0/0	POUR MÉMOIRE 0/0 DES COLONNES Marrakech	Mogador
Effectifs d'ensemble	69	3.200	2,18	1,90	2,55
Européens	41	1.226	3,34 (1)	3,06	4,89
Algériens	5	575	0,87	1,07	1,27
Sénégalais	23	1.223	1,88	0,69	1,73

Deux décès se sont produits : un Sénégalais mort des suites de sa blessure, un Sénégalais mort de méningite aiguë.

Les troupes ont été admirables d'endurance. Elles ont supporté avec entrain les fatigues des longues marches en pays difficile. Leur calme et leur moral au cours de ces combats de montagne ont été au-dessus de tout éloge; les pertes subies sont relativement importantes : 17 blessés.

***

Le gros de la colonne de Mogador avait parcouru 415 kilomètres et certains détachements 540; les troupes se sont remises en route après quelques jours de repos seulement à Marrakech pour donner un nouvel effort dans la région de Demnat-El Klaa : le gros de la colonne a parcouru 386 kilomètres, le détachement du lieutenant-colonel Savy 550. Les pertes ont été relativement faibles au cours de cette seconde colonne et il est permis d'affirmer que si elles ont pu être évitées, c'est grâce aux qualités manœuvrières acquises, par les troupes en opérations depuis le 15 août. Les pertes totales par le feu se sont élevées depuis cette date, à 11 tués et 137 blessés.

Colonel Charles Mangin.

(1) 6,13 0/0 pour les 424 appelés, 1,87 0/0 pour les 802 autres Européens.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LA SITUATION
DU
TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD
AU DÉBUT DE 1912

(*Suite et fin*) (1).

XI

ÉLEVAGE ET AGRICULTURE

Les deux sources de richesse du territoire sont l'élevage et l'agriculture ; l'élevage fournit déjà des ressources appréciables pour l'exportation. C'est de ce côté que doivent porter nos premiers efforts parce que les résultats seront immédiats et rémunérateurs.

A ce point de vue, l'organisation du service vétérinaire réalisée en 1911 est de la plus haute importance.

1° Elevage.

Elevage du cheval.

Il est particulièrement intense dans les régions subdésertiques, au Kanem, au Bahr-el-Ghazal, au Khozzam, sur la rive droite du Chari ; sur la rive gauche de ce même fleuve, les régions du Mayo-Kebbi, des M'Bayes, du Logone, sont seules à envisager.

Au-dessous du 9°, tout élevage disparaît ; on reconnaît au territoire deux races d'importation, une race autochtone et des croisements.

(1) *Rens. col.*, janvier 1913, p. 3.

a) *Cheval barbe* (d'importation).

C'est celui qui prédomine ; haut de 1 m. 40 en moyenne, il a le chanfrein busqué, la croupe oblique. C'est le cheval du Kanem et du Bahr-el-Ghazal.

b) *Cheval arabe* (syrien) d'importation.

Dénommé encore cheval du Bornou ; c'est le cheval des O. Sliman ; il a la croupe horizontale, le chanfrein droit, il est toujours plus petit que le précédent.

Bien plus rapide que le barbe, qui a pour lui son extrême endurance, il est le dernier venu au territoire.

c) *Cheval kirdi* ou du Logone.

C'est le cheval du pays, l'autochtone ; improprement appelé cheval sara; haut de 1 m. 12 à 1 m. 25, il a la tête camuse, l'encolure rablée et courte, la côte ronde.

Cette race offre trois variétés :

Cheval du Logone ou de la plaine, le plus haut de taille ; il doit y avoir chez lui un apport de sang baguirmien.

Cheval lakka ou des montagnes.

Cheval des pays Mbays, le plus petit de tous et le plus près du type initial.

De ces trois races primitives, par des croisements inconsidérés et irréguliers, sont nées de multiples variétés locales : le cheval foulbé (barbe) croisé avec le cheval lakka (kirdi) a donné le cheval de Léré (grand comme le barbe, plus étoffé que le foulbé).

On peut estimer à 20.000 (1) environ les chevaux ou juments actuellement au territoire ; ils se répartissent ainsi :

Kanem, Tchad, Ghazal	5.660
Bas Chari	361
Baguirmi	3.039
Batha	1.229
Salamat	176
Ouadaï	6.000
Logone, pays Saras	2.861
	19.326

Leur valeur est variable suivant les régions et surtout suivant la monnaie dont dispose l'acheteur ; on peut dire toutefois que le prix moyen d'un cheval est le suivant :

Cheval ordinaire	110 »
Bon cheval d'armes	180 »
Cheval d'officier	250 »
Jument	150 »
Jument suitée	200 »

Des deux races de chevaux importées au territoire aucune ne mérite de préférence ; le barbe est résistant mais le syrien s'est maintenant acclimaté et vit dans les régions les plus difficiles du territoire : Mortcha, Bodelé, Ennedi.

Par contre, dans les croisements, il faudra donner le plus de sang syrien possible et cela pour corriger l'extérieur du barbe qui manque souvent d'élégance.

L'autochtone, le cheval sara, est plutôt indiqué dans les régions montagneuses qui lui conviennent parfaitement, il est le cheval résistant et sobre par excellence, fait à toutes les températures et à toutes les privations.

A condition qu'on n'exige pas trop de vitesse de sa part, il peut avantageusement servir comme cheval de passager, sur la route d'étapes du Sud (Haut-Chari), par exemple.

Bovidés. — Ils forment un immense troupeau de près de 400.000 têtes au minimum réparties de la façon suivante d'après des recensements encore bien incomplets :

Kanem, Tchad, Ghazal, Dagana	144.070
Batha	14.335
Bas-Chari	4.772
Baguirmi	51.991
Salamat	13.082
Ouadaï	150.000
	324.807

Deux races se rencontrent dans le territoire :

a) Le bœuf zébu (cornes petites, bosse au garrot).

b) Le bœuf kouri du Tchad (grandes cornes, pas de bosse).

Le premier est le plus répandu ; le bœuf kouri vit localisé surtout dans les îles du Tchad. Du croisement de ces deux races est issu le type borroro à cornes assez grandes et à bosse moins haute que celle du zébu.

Malheureusement les troupeaux de bovidés du territoire sont décimés par de fortes épizooties (1) qu'il sera très difficile de combattre, car l'hygiène est nulle et les distances trop grandes.

La vaccination antipéripneumonique commencée en 1911 a donné néanmoins d'excellents résultats.

Les prix habituels demandés par les éleveurs sont les suivants :

Veau d'un an	12 francs	
Bœuf adulte	20 —	à 30 francs
Bœuf porteur	30 —	à 45 —
Vache	45 —	à 70 —

Ovidés. — Le territoire possède d'innombrables moutons et chèvres que l'on rencontre à peu près sous toutes les latitudes et dans toutes les régions (1 million environ) ; malheureusement, la race est abâtardie et les croisements livrés au hasard.

En y introduisant des moutons algériens à grosse queue et des chèvres maltaises, on pourrait créer au territoire le commerce rémunérateur de la laine qui vient de prendre une si

(1) Pendant l'année 1911, l'attention du commandement s'est portée sur l'élevage du cheval dans le Territoire militaire, car les guerres, les razzias et le service postal de plus en plus chargé ont créé des vides qu'il est temps de combler ; on a institué des primes aux juments suitées et aux reproducteurs reconnus les meilleurs ; la lutte contre les épizooties a été énergiquement entreprise ; des études documentées ont été présentées par les vétérinaires du Territoire militaire et leurs conclusions ont fait l'objet de règlements précis destinés à éviter la contagion ou à la limiter.

(1) Trypanosomiase dans le Sud ; typhoses, piroplasmose, pneumonie contagieuse.

grosse importance en Afrique Occidentale Française, et donner des chèvres laitières aux régions où la vache ne peut vivre.

Le troupeau ovin du Tchad paie lui aussi un gros tribut aux maladies épidémiques (1).

Les ovins ont une valeur marchande infime, car l'exportation est nulle :

Prix d'un mouton ordinaire.....	1 fr. 50	à	2	francs
Prix d'un mouton gras.....	2 francs	à	3	—
Prix d'un très beau mouton.....	3 —	à	5	—
Prix d'un cabri ordinaire.....	1 —	à	2	—
Prix d'une chèvre non suitée en état d'embonpoint.....	2 —	à	3	—
Prix d'une chèvre laitière.....	3 —	à	5	—

Chameau. — L'élevage du chameau est limité aux régions désertiques ou subdésertiques, Kanem, Chittati, Manga, région Nord d'Ati et d'Abéché (O. Rime et Arada, etc.).

Il est difficile aujourd'hui de retrouver les types primitifs jadis distincts, au milieu de troupeaux qui ont subi des mélanges nombreux et trop irréguliers, des échanges et des razzias fréquents.

Le chameau de selle se trouve chez les O.-Sliman et les Toubbous, il a une grande profondeur de poitrine, des avant-bras longs, des canons plus petits (dans la proportion de 2 à 3). Comme taille, une ligne tracée du garrot, perpendiculairement à la toise passe bien au-dessous de la tête. Ce caractère est très important, car il indique chez l'animal un grand balancier.

Le ventre du méhari est légèrement levretté, sa tête fine, son chanfrein droit et développé en longueur.

On a trouvé pendant longtemps au Kanem de bons chameaux d'artillerie ; maintenant la batterie se remonte au Ouadaï, il lui faut des animaux ayant une grande largeur de poitrine, mais pas de profondeur, un avant-bras égal en longueur au canon ; ces puissants chameaux de bât ont une tête massive, surtout large, et presque toujours ornée d'un chanfrein camus ; au repos, ils sont placés de telle façon qu'une ligne perpendiculaire à la toise, passant par leur garrot, soit presque tangente à leur front et qu'elle passe toujours, à 0 m. 01 au plus au-dessus de la tête. C'est l'indice d'un balancier court, celui qui convient à un animal de bât. Ces chameaux se trouvent encore au Ghazal, ce sont les mêmes que Nachtigal signale au Tibesti ; on en trouve quelques-uns aussi chez les nomades du Khozzam.

Bien diminués par l'insuffisance des pâturages où ils ont été longtemps confinés, les chameaux constituent au territoire une richesse qui n'est pas à dédaigner et un élément indispensable de défense et d'action lointaine.

La répartition officielle donne les chiffres suivants :

Nomades du Batha.....	5.314
Kanem.....	3.533
Ouadaï.....	10.000
	18.837 (1)

Le prix a évidemment augmenté au fur et à mesure que le nombre des animaux diminuait ; les prix moyens sont les suivants :

Prix d'une chamelle.....	110 francs
Prix d'une chamelle pleine....	180 —
Prix d'un chameau moyen....	130 —
Prix d'un chameau de selle...	190 —

Ânes. — L'arrivée au territoire de la batterie de 80 de montagne accompagnée de mulets, et l'achat de 400 ânes pour la route d'étapes, vient de donner à cet élevage une importance jusqu'alors inconnue.

Les chiffres donnés ci-dessous et fournis par les recensements sont très inférieurs à la réalité parce que l'âne est un animal qui vit en demi-liberté et, par son peu de valeur, échappe presque à toute imposition. D'après les rôles des circonscriptions, il y aurait au territoire :

Kanem.....	3.179
Batha.....	1.384
Ouadaï.....	3.500
Bas-Chari.....	166
Salamat.....	59
	9.109

L'âne est l'animal porteur du Haoussa et du Bornouan auxquels il rend de grands services ; bien soigné, bien guidé, il a en effet les avantages du bœuf porteur, tout en étant plus docile et plus sobre.

Prix d'un âne, 35 à 75 francs (2).

Autruches. — Il y a au territoire environ 1.500 autruches domestiques. C'est un élevage qui gagne chaque jour en importance (3).

La plus grande partie des plumes dites « de Barbarie » exportées des ports de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, provenait autrefois du Ouadaï et du Kanem ; le peu de sécurité des routes caravanières du Nord, les luttes et les troubles passés, ont porté un coup à ce commerce qui va pouvoir reprendre maintenant et se développer.

Recensement des animaux du territoire.

Les réserves faites pour le recensement de la population doivent être renouvelées ici. Les chiffres donnés dans les tableaux joints, doivent être majorés fortement, car, plus encore que les hommes, les troupeaux échappent à nos investigations.

Les Arabes en détiennent la plus grande partie ; sans cesse en mouvement, ils dispersent leurs animaux en utilisant la coutume locale de la

(1) En 1909, une épidémie très meurtrière atteignit les moutons du Fittri ; elle fut attribuée au parasitisme intestinal dont l'extension était due aux eaux de la lagune.

(1) Le Ouadaï possède beaucoup de chameaux, mais la plupart étant entre les mains des nomades du Nord, ils échappent à peu près à nos recensements.

(2) Il existe au Ouadaï des ânes importés du Soudan égyptien dits « rifaï » qui valent de 100 à 500 francs.

(3) M. Devedeix a créé à Abouraï une autrucherie modèle qui compte déjà 200 élèves.

« mise en cheptel » et parviennent à dissimuler une bonne partie de leur fortune en bétail.

En adoptant les chiffres donnés par les rôles d'impôt, nous obtenons les résultats suivants :

	Bœufs	Moutons	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux
	—	—	—	—	—	—
ANNÉE 1910.						
Kanem	119.279	211.056	2.892	5.494	4	2.920
Batha	7.305	181.654	1.015	1.077	73	6.607
Ouadaï	150.000	340.000	3.500	6.000	200	10.000
Bas-Chari	4.204	39.060	86	279	364	»
Baguirmi	46.262	58.456	598	2.630	410	»
Salamat	6.447	3.547	271	226	3	»
Autres circonscriptions	6.557	»	»	2.861	»	»
Totaux	340.954	834.773	8.342	18.587	1.054	19.527
ANNÉE 1911.						
Kanem	144.070	336 457	3.179	5.660	4	3.523
Batha	19.335	178.834	1.384	1.229	159	5.314
Ouadaï	150.000	340.000	3.500	6.000	200	10.000
Bas-Chari	4.772	45.963	106	361	454	»
Baguirmi	56.991	70.880	881	3.039	657	»
Salamat	13.082	9.446	59	176	8	»
Autres circonscriptions	6.557	»	»	2.861	»	»
Totaux	394.807	981.580	9.109	19.326	1.482	18.837
Différence	54.753	146.807	767	739	428	— 690

Valeur du Cheptel du territoire militaire.

La mercuriale moyenne officielle adoptée dans le territoire est la suivante :

Bœuf	21 francs
Vache	45 —
Mouton	1 fr. 50
Ane	15 francs
Cheval	90 —
Autruche	21 —
Chameau	75 —

Ces prix sont inférieurs à la réalité, car il faudrait les traduire en thalers pour avoir leur valeur vraie. Le bœuf vaut en moyenne 7 thalers, mais un Arabe ne le cédera pas à moins de 35 francs s'il sait qu'il lui sera payé en monnaie française.

De plus, ces mercuriales ont systématiquement déprécié le prix des animaux afin que le contribuable s'acquitte non en nature, mais en argent.

Dans le territoire militaire de Zinder, à la même latitude moyenne que le nôtre et à moins de 300 kilomètres de notre dernier chef-lieu de circonscription vers l'Ouest, ces prix deviennent :

Bœuf	40 francs	
Vache	60 —	à 75 francs
Mouton	3 —	à 5 —
Ane	25 —	à 35 —
Cheval	120 —	
Chameau	150 —	
Autruche	40 —	à 50 francs

C'est à ces chiffres que s'élèveront, dès la suppression du thaler, les prix de vente des animaux du territoire militaire du Tchad.

Valeur globale du Cheptel.

	D'après les mercuriales en thalers	Valeur réelle en monnaie française
	—	—
	Francs	
60.000 bœufs (1)	1.260.000	2.400.000
340.000 vaches	15.300.000	23.800.000
1.000.000 de moutons	1.500.000	4.000.000
10.000 ânes	150.000	300.000
20.000 chevaux	1.800.000	2.400.000
20.000 chameaux	1.500.000	3.000.000
1.500 autruches	31.000	75.000
Totaux	21.541.500	35.975.000

Ouadaï.

Le recensement des animaux du Ouadaï n'a pas été fait; il est impossible de rien dire à ce sujet de précis, sauf que cette circonscription est celle du territoire qui est la plus favorable à l'élevage; de Goz-Beida au Sud, à Oum-Chalouba au Nord, les pâturages et les points d'eau sont abondants, sains et fréquentés par de nombreux nomades ; le Ouadaï ne souffre pas comme le Kanem ou le Batha de la proximité de régions marécageuses

(1) Les rôles ne distinguent pas les bœufs des vaches; divers sondages effectués ont fait varier la proportion de 5 à 10 0/0 du chiffre total. Les bœufs, en effet, sont seuls consommés par les indigènes et par nos troupes; de plus, la mortalité est beaucoup plus élevée que celle des vaches, parce qu'on leur demande de gros efforts de portage; enfin, l'éleveur qui refuse de se défaire d'une vache, n'hésite pas à céder un bœuf à un commerçant ou à un caravanier. Le personnel d'occupation : tirailleurs, gardes régionaux, agents du S. L., etc., consomme d'ailleurs annuellement près de 700 tonnes de viande représentant environ 7.500 bœufs.

Bas-Chari.

Subdivison de Fort-Lamy :

	Bœufs	Moutons	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux
Année 1910	4.204	39.660	86	279	364	»
Année 1911	4.772	45.963	106	361	454	»
Différence	568	6.903	20	82	90	»

Baguirmi.

	Bœufs	Moutons	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux
ANNÉE 1910.						
Secteur de Bokoro	7.673	17.363	223	295	121	»
Aouni Moïto	665	7.925	163	122	17	»
Secteur de Melfi	27.158	13.528	260	1.515	28	»
— de Domraou	126	890	2	48	»	»
— de Massenya	10.640	18.750	150	650	244	»
Totaux	46.262	58.750	798	2.630	410	»
ANNÉE 1911.						
Subdivision de Bokoro	10.033	28.508	360	548	369	»
— de Melfi	33.391	20.454	339	1.622	44	»
Fraction de la subdivision du Selamat (1)	45	1.093	32	24	»	»
Subdivision de Domraou	1.982	2.075	»	195	»	»
— de Massenya	10.640	18.750	150	650	244	»
Totaux	56.991	70.880	881	3.039	657	»
Différence	10.729	12.424	83	409	247	»

Selamat.

	Bœufs	Moutons	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux
ANNÉE 1910.						
Secteur du Selamat	1.888	1.070	20	37	»	»
Rôle supplémentaire	2.351	1.660	190	135	»	»
—	2.208	1.817	61	54	3	»
	6.447	4.547	271	226	3	»
ANNÉE 1911.						
Circonscription du Selamat	4.096	2.887	74	97	3	»
Rôle supplémentaire	2.355	1.660	190	138	6	»
—	2.898	804	21	90	2	»
—	3.615	1.990	44	73	»	»
—	118	2.105	1	4	»	»
	13.082	9.446	330	402	11	»
Différence	6.635	4.899	59	176	8	»

(Tchad et Fittri) où se développent des parasites nuisibles à l'élevage; sur toute son étendue, il peut être parcouru par les pasteurs. On peut donc sans exagérer, adopter comme densité kilométrique des animaux du Ouadaï un chiffre voisin de celui du Kanem; ce qui donnera environ :

150.000 bœufs, 340.000 moutons, 3.500 ânes, 6.000 chevaux 10.000 chameaux, 200 autruches.

Autres circonscriptions.

Dans les autres circonscriptions du territoire militaire du Tchad, le recensement des animaux n'a pas été dressé en 1911, parce que l'impôt perçu est uniquement une taxe de capitation. D'ailleurs, Moyen-Logone et Moyen-Chari ne renferment que des cabris et des chevaux en assez petit nombre. Les luttes sanglantes entre villages, les razzias des islamisés, ont ruiné ou peu s'en faut, l'élevage du cheval kirdi (1); quant aux bovidés, ils vivent difficilement dans des régions ouvertes à l'invasion des glossines.

En ce qui concerne le Mayo-Kebbi (2), les fellatas et borroros ont su conserver un petit cheptel bovin qui ne paraît pas être en régression, mais ne dépasse pas 7.000 têtes.

(1) En 1911, la région montagneuse située au Sud-Est de Melfi (Boli-Keurthal-Zan) fut detachée du Selamat et rattachée au Baguirmi.

(1) Dans le Moyen-Logone, il y aurait d'après le rôle d'impôt 1912, 2.861 chevaux.

(2) Les rôles d'impôt de 1912 donnent les chiffres de 8.557 bovidés.

Situation comparative de l'élevage par circonscription.

Kanem.

ANNÉE 1910.

	Bœufs	Moutons	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux
Secteur de Mao	32.340	77.996	1.684	1.935	»	137
— de Ghazal	29.816	76.193	576	1.283	»	880
— de Ziguei	2 298	3.400	41	341	2	1.538
— du Tchad	37.262	12.927	183	870	»	365
— de Massakory	17.553	40.540	388	1.034	2	»
Totaux	119.279	211.056	2.872	5.494	4	2.920

ANNÉE 1911.

Subdivision de Mao	32.398	75.911	1.168	1.967	»	137
— de Ghazal	47.156	212.240	864	1.413	»	733
— de Ziguei	3.456	3.268	68	402	»	2.330
— de Rig-Rig	41.060	12 463	200	902	»	323
— de Massakory	20.000	32.575	385	976	»	»
Totaux	144.070	336.457	3.179	5.660	»	3.523
Différence	24.791	125.401	307	166	»	603 (1)

Région dite cercle du Fittri en 1910 et circonscription du Batha en 1911.

ANNÉE 1910.

	Bœufs	Moutons	Anes	Chevaux	Autruches	Chameaux
Région de Yao	812	43.685	522	59	58	»
Secteur d'Ati	3.375	119.419	426	221	12	6.607
— de Boullong	2.764	8.550	67	795	3	»
Groupement Maïna-Toucouleurs	354	10.000	»	2	»	»
Totaux	7.305	181.654	1.015	1.077	73	6.067

ANNÉE 1911.

Circonscription du Batha	19.335	178.834	1.384	1.129	159	5.314
Différence	+ 12.030	— 2.820	+ 369	+ 152	+ 86	— 1.293 (2)

2° Agriculture.

Le Territoire militaire produit surtout comme céréale du mil de différentes variétés ; on distingue :

1° *Le petit mil* ou *doukhn*. — Il se cultive dans les régions inondées en saison des pluies. C'est celui qui est la base de la nourriture des indigènes du Kanem et de toutes les régions subdésertiques. Planté dès les premières pluies, on le récolte en octobre-novembre.

Il est sujet à une grave maladie analogue au charbon du blé qui cause chaque année de très gros dégâts.

2° *Mil blanc* ou *berbéré*. — C'est celui que l'on plante dans les mares asséchées, et surtout en pays sara et au Mayo-Kebbi.

Très farineux, on le sème dans des régions marécageuses fin novembre, pour le récolter en février, mars, et, dans les régions sèches, comme le petit mil, dès les premières pluies.

3° *Le mil rouge* ou *doura* ou *samboul*. — Entre dans l'alimentation et sert à la confection de la mérissé (bière de mil).

On trouve également dans le territoire des *arachides*. Elles poussent en abondance dans les pays saras et au Baguirmi et pourront peut-être constituer un jour une des plus précieuses richesses du pays.

L'arachide, actuellement limitée aux régions ci-dessus indiquées, pousserait dans beaucoup d'autres.

Sa paille est donnée aux animaux pendant la mauvaise saison ; elle est très nutritive et recherchée.

Le sésame ou *soum-soum*, qui se récolte aux pays Mbays et fait l'objet d'un commerce très actif de la part des Bornouans. Son huile est supérieure à l'huile d'arachide.

La grosse arachide qui sert à la nourriture et non à la fabrication de l'huile, se cultive chez les Saras tout comme la petite. Séchée, elle est pilée et réduite en farine ; concassée, elle est donnée aux chevaux.

Le maïs (Massar). — Très localisé, se cultive au Tchad dans la subdivision de Rig-Rig, au Sé-

(1) Au mois d'août 1910, le nombre des chameaux du Kanem a diminué de près de 1.800 par suite de l'exode à peu près général des Ouled-Sliman.

(2) Cette diminution considérable est due à ce fait qu'en 1909 et 1910 les chameaux de cette circonscription ont dû, en raison de la situation politique, hiverner au Sud du Batha, au lieu de remonter en 1907 et 1908 jusqu'au Bahr-el-Ghazal moyen. Les insectes (moustiques et taons) et l'humidité firent subir aux Arabes éleveurs, de grosses pertes.

lamat, un peu au Logone. Cette culture a, au Territoire militaire, un grand rendement.

Le riz n'est pas cultivé et divers essais n'ont pas réussi ; mais il y a au Moubi, au Baguirmi et dans la région d'Haraze au Ouadaï, ainsi qu'au Fittri, du riz sauvage qui se reproduit lui-même et est récolté par les indigènes au début de la saison sèche ; c'est la variété dite riz de montagne, qui donne un produit de médiocre qualité.

De nombreuses régions se prêtent admirablement à la culture du riz de rizière : tout le pays sara au Salamat, la vallée d'inondation du Logone. les bords du Tchad vers Doumdoum, la cuvette du Fittri pourraient fournir d'immenses quantités de cette denrée.

Blé du Kanem. — Il pousse dans les oueds du Kanem et du Ouadaï, dans les vallées du Batha et du Biteha, et donne une farine légèrement teintée dite de blé dur.

Très limitée actuellement, cette culture pourra un jour assurer la nourriture des Européens du territoire (1).

Coton. — Le coton est cultivé dans tout le territoire pour les besoins des indigènes, sauf dans le Chari-Logone ; cette dernière région paraissant particulièrement propice, des essais de culture collective ont été entrepris en 1910-1911 ; cette campagne cotonnière n'a pas donné les résultats attendus ; cela tient à plusieurs causes :

a) D'abord, à l'inertie des indigènes (Moyen-Chari Mayo-Kebbi) dont les besoins sont des plus réduits puisqu'ils vont encore nus, et qui ont vu dans cette culture intensive un ennui, plutôt qu'une source de bénéfices.

b) Au manque d'acheteurs.

c) A la difficulté de transport de la matière première, hors des régions où le coton avait poussé. (La compagnie de l'Ouhamé-Nana n'achète le coton qu'à Léré.)

Le coton vaut rendu à Léré de 0 fr. 05 à 0 fr. 50 (prix de l'Ouhamé-Nana).

A l'égreneuse, il donne 75 0/0 de déchets. Avant de pousser à la culture du coton, il faudra donc installer dans les zones de culture des égreneuses et des machines à compresser, afin d'éviter de transporter une énorme quantité de déchets qui rend actuellement tout bénéfice illusoire.

L'arbre à Karité. — Beurre de Karité. — Dans tous les pays saras de la rive gauche du Chari, particulièrement chez les M'Bays, pousse un arbre dont le fruit fournit une amande, qui donne, après quelques opérations rudimentaires, une graine végétale contenant le beurre de karité.

Cette culture sera, avec l'arachide, une des richesses du territoire, car les graisses végétales manquent sur les marchés du monde.

Foin. — Le territoire produit enfin sur toute son étendue un foin excellent et abondant constitué surtout par de minuscules graminées et qui, coupé et recueilli, serait une ressource précieuse pour les éleveurs, condamnés à ne donner à leurs animaux, à la fin de la saison sèche, que des chaumes grossiers. Maintenant que le territoire va passer à la période d'exploitation, les indigènes pouvant se livrer en paix à leur travaux agricoles seront amenés à utiliser toutes les ressources que la nature a mises à leur portée.

(1) Lorsque des procédés perfectionnés de mouture permettront d'obtenir une farine blanche.

XII

TRAVAUX PUBLICS.

L'année 1911 a vu le service des travaux publics prendre dans le territoire militaire la place qui lui revient et qui, après l'occupation et la pacification du pays, est une des premières. L'accroissement du personnel et des crédits, les sommes mises à la disposition de l'autorité locale au titre du budget annexe sur les fonds d'emprunt ont permis d imprimer un essor vigoureux aux constructions neuves et aux travaux d'entretien.

Les travaux ci-joints en donnent le détail par budget. On y verra, en ce qui concerne les travaux entrepris dans le Mayo-Kebbi, que le plan de campagne aurait pu être entièrement rempli en 1912, si la cession de cette région à l'Allemagne, ne nous avait obligé d'interrompre la tâche entreprise. La route de Léré à M'Bourao allait être achevée et la canalisation de Massarga à la Kolobo a pu être utilisée pour le passage du dernier ravitaillement.

En ce qui concerne la ligne télégraphique de Fort-Lamy à Fort-Archambault, elle a été entièrement construite dans l'année.

En même temps, et pour diminuer la lenteur des communications entre Abéché et Fort-Lamy, une ligne optique a été établie entre Miltou et Ati dans les conditions qui font l'objet du dernier paragraphe du tableau 1.

Pour les constructions du service local, on remarquera que Fort-Lamy a presque entièrement bénéficié des crédits ; c'est que, par suite de l'extension progressive des services, il est nécessaire de bâtir sans cesse des logements et des bureaux au chef-lieu, et les matériaux, les bois surtout, qu'il faut aller chercher fort loin, coûtent très cher sur le Bas-Chari. Ce sont ces mêmes raisons qui ont obligé le régiment du Tchad et le service de l'intendance à dépenser au chef-lieu la presque totalité de leurs crédits de construction.

Les tableaux relatifs à 1910, n'ont pu être établis par les services compétents, parce que les pièces de dépense ont été expédiées au chef-lieu de la colonie ; ils auraient fait ressortir qu'il y eut peu de constructions neuves en 1910.

Au titre du budget annexe sur fonds d'emprunt, on construisit seulement dans le Mayo-Kebbi la route Léré-Elleboré ; le service local édifia au chef-lieu un bâtiment en briques cuites pour l'administrateur des colonies interprète du territoire et ajouta deux ailes à la case du lieutenant-colonel commandant.

L'Intendance dépensa une somme minime (1.092 francs) à des réparations diverses.

Enumération des divers travaux exécutés pendant l'année 1911 *au compte des divers budgets.*

A. — Budget annexe sur fonds d'emprunt.

Il a été prévu au budget annexe sur fonds d'emprunt de l'année 1911, au titre du Territoire, les crédits suivants :

Ligne télégraphique de Fort-Lamy à Fort-Archambault et de Fort-Archambault à Fort-Crampel. — Chapitre 1er, article premier, 53.291 francs; article 2, 174.366 francs; total : 227.657 francs.

Piste Elléboré-Logone. — Chapitre IV, 88.000 fr.

Constructions de postes. — Chapitre V. Poste de Fort-Archambault, 30.000 fr.; poste de Massenya, 40.000 fr.; poste de Léré, 30.000 francs.

Total du crédit : 415.657 francs.

1° *Ligne télégraphique de Fort-Lamy à Fort-Crampel.* — Cette ligne commencée le 5 juillet 1911 a été livrée à l'exploitation au compte du budget local aux dates suivantes : pour le tronçon de Fort-Lamy à Miltou, le 1er janvier 1912 (396 km); pour le tronçon de Miltou à Fort-Archambault, le 1er mars 1912 (573 km). Quatre bureaux télégraphiques (Fort-Lamy, Massenya, Bousso et Miltou) ont été construits. Le fil est arrivé à Fort Archambault au commencement de janvier 1912.

Les dépenses effectuées pour la construction de cette ligne s'élevaient au 1er janvier 1912 à la somme de 128.506 fr. 66 (1); les crédits alloués sont de 227.657 fr. Restent disponibles 99.151 fr.

2° *Piste Elléboré-M'Bourao par Koursombal et Mao-Lédé.* — Le tronçon M'Bourao-Mao-Lédé a été terminé le 1er janvier 1912; il a 21 km. 300 de longueur et est empierré sur 3 km. 500; de plus, des pierres ont été déposées sur les accotements pour l'exécution des réparations futures. La route franchit 8 marigots; un pont de 12 mètres et 23 ponceaux ont été établis; deux gîtes d'étapes ont été construits.

Le tronçon Mao-Lédé-Koursombal est commencé; il est débroussaillé et roulable en saison sèche sur 2 kilomètres. Sur cette portion de route, 3 ponceaux ont été construits.

En même temps que la construction d'une route entre Léré et M'Bourao, on avait entrepris le creusement d'un canal qui devait mettre en communication le Toubouri et le Logone. Les travaux activement poussés permirent, dès la campagne de ravitaillement de 1911, de faire passer des baleinières chargées entre Massarga et la Kolobo; la cession du Mayo-Kebbi à l'Allemagne a fait interrompre, fin 1911, les travaux qui auraient été continués sans cela jusqu'à Oueddou et auraient assuré des communications ininterrompues par eau entre Logone et Toubouri.

Au 31 décembre 1911, les dépenses justifiées, autant pour la route que pour le canal, s'élevaient à la somme de 37.195 fr. 75; les crédits alloués étaient de 88.000 francs; il restait donc une disponibilité de 50.804 fr. 25.

3° *Construction du poste de Fort-Archambault.* — La construction du poste de Fort-Archambault a été entreprise en mars 1911; fin mai, les travaux suivants étaient achevés :

1° La construction de 3 hangars pour 1 four à chaux et 1 four à briques.
2° La réfection de ces fours.
3° La construction de 3 hangars pour le séchage et le dépôt des briques.
4° L'abattage et le transport de 500 pièces de bois devant servir à faire des poutres et des chevrons.

Un bâtiment comprenant pharmacie et salle de visite a été commencé en juin et terminé dans le courant de décembre avec un retard dû aux fortes pluies de l'hivernage et au départ des tirailleurs en tournée de police et de répression; il se compose d'un grand hall de 16 mètres de long sur 5 de large entouré d'une véranda de 3 mètres.

Un autre bâtiment de deux pièces de 5 mètres sur 5 avec véranda a été commencé le 15 décembre 1911. La véranda, les piliers et les encadrements des portes sont en briques cuites, le reste en briques séchées au soleil. Cette construction a été terminée vers la fin février 1912.

Au 31 décembre 1911, les dépenses justifiées étaient de 10.316 fr. 32; les crédits étant de 30.000 francs, il restait une disponibilité de 19.683 fr. 68.

4° *Construction du poste de Massenya.* — La construction d'une habitation pour le commandant du poste, entreprise le 31 janvier 1911, mais avec un seul maçon sénégalais, n'a pu être achevée avant le commencement des pluies (mai). On a donc dû se contenter de rassembler les matériaux nécessaires, pour couvrir provisoirement les murs construits. Au mois de mai, deux grands hangars ont été élevés l'un pour abriter les fours à briques, l'autre pour continuer la fabrication des briques à l'abri de la pluie. Dans la nuit du 17 septembre, le bâtiment en construction s'est en partie écroulé, les murs restant debout ont dû être abattus. Cet échec est imputable à la mauvaise qualité de l'argile de Massenya, qui a donné, après cuisson, des briques trop poreuses. Les travaux ont été repris en octobre; en novembre, un troisième four a été construit à proximité des deux cases à bâtir. La construction du poste a été achevée le 29 février 1912.

Au 31 décembre 1911, les dépenses justifiées se montent à la somme de 38.561 fr. 95; les crédits étant de 40.000 francs, il reste disponible une somme de 1.438 fr. 05. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre le prix d'une cession de ciment faite au service local, soit 5.452 fr. Total : 6.890 fr. 05.

5° *Construction du poste de Léré.* — La fabrication des briques cuites et de la chaux et le travail de terrassement ont été entrepris en octobre 1911. La maçonnerie d'une habitation de quatre pièces a été commencée en novembre, en même temps que les fondations de deux autres bâti-

(1) Ne sont pas compris dans ce chiffre les payements effectués hors du T. M. au compte de la mission télégraphique.

ments de deux pièces. Les murs de ces diverses constructions atteignaient 1 mètre en décembre 1911 (1).

Au 31 décembre, les dépenses justifiées s'élevaient à 5.524 fr. 10; les crédits se montaient à 30.000 francs; il restait disponible 24.475 fr. 90.

B. — Budget local.

Sur le crédit de 24.000 francs inscrit au chapitre « travaux » du budget de 1911, il a été dépensé 23.981 fr. 92; bien que cette somme soit minime, de nombreuses constructions ont été édifiées pendant l'année 1911 (2); l'augmentation des effectifs européens et l'extension de notre occupation dans le Territoire les rendaient nécessaires.

A Fort-Lamy les travaux exécutés dans le courant de l'année ont été les suivants :

1° Construction d'un bâtiment en briques destiné au chef du service financier;
2° Surélévation d'un étage de la partie centrale de l'hôtel du commandant du Territoire;
3° Creusement d'un puits et d'un caveau pour le numéraire, édification d'une chambre et d'une véranda pour le préposé du Trésor;
4° Construction d'une écurie (mur en briques cuites) pour 18 chevaux;
5° Construction d'une boucherie ayant 14 mètres de longueur sur 5 de largeur et d'un marché couvert composé de deux cases de 40 mètres sur 5 mètres;
6° Edification de 4 fours à briques d'une contenance moyenne de 20.000 briques chacun.

En outre, il a été fait de nombreuses réparations et modifications aux habitations des Européens.

L'accroissement de la population indigène de Fort-Lamy a nécessité divers travaux de voirie :

1° Alignement des rues existantes;
2° Percement de nouvelles avenues;
3° Plantation d'arbres le long des principales voies:
4° Edification par les indigènes de murs de clôture autour de leurs cases d'habitation (dourdours) dans le but de circonscrire les ravages des incendies fréquents pendant la saison sèche;
5° Remplacement progressif des cases indigènes en paille par des « tatas » en terre plus confortables et moins exposés aux ravages du feu.

Ces travaux ont complètement transformé la ville de Fort-Lamy. Certains quartiers présentent maintenant un bel aspect et les règlements de voirie et d'hygiène y sont plus facilement appliqués (3).

Dans les circonscriptions, tous les bâtiments appartenant au service local ont été remis en état en 1911. Une habitation de deux pièces a été édifiée à Am-Timmane, ainsi que des magasins à mil à Béhagle. En ce même point une solide digue en rôniers a été élevée pour limiter l'action du Logone sur les berges.

Une case de passagers a été construite à Ati, ainsi qu'un magasin local.

Ecole professionnelle. — L'école professionnelle a fonctionné à Fort-Lamy en 1911, sous la surveillance du capitaine chargé des travaux et sous la direction d'un sous-officier européen H. C. payé sur le chapitre x du budget.

Le personnel d'instruction comprenait 5 maîtres maçons et 5 manœuvres; les apprentis étaient au nombre de 13; 6 élèves charpentiers, 6 élèves maçons et 1 élève forgeron. A la fin de l'année, 2 charpentiers et 4 maçons pouvaient travailler isolément.

Pour cette école, un bâtiment de 18 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur a été construit au mois de juillet 1911 à l'aide du crédit de 5.000 francs inscrit à ce titre au budget. Le matériel et l'outillage ont été payés sur un autre crédit de 2.600 francs; ils sont renouvelés au fur et à mesure des besoins.

Cette école est très utile au Territoire; elle lui permettra dans quelque temps de réaliser des économies sur la main-d'œuvre qu'il emploie; actuellement, en effet, la construction des travaux importants est confiée par le service local à des Sénégalais et des Sierra Léonais qui coûtent de 125 à 175 francs par mois alors que les ouvriers du pays formés par l'école professionnelle se contentent de mensualités variant de 15 francs à 30 francs par mois (1).

Ligne optique. — Le problème posé en 1910 par M. le gouverneur général, « établir une ligne optique facilitant les communications entre le Ouadaï et Fort-Lamy avec le minimum de dépenses » a été réalisé par le capitaine Lancrenon au mieux des possibilités locales.

Avec des héliographes à longue portée (50 kilomètres en moyenne) employant le soleil comme source lumineuse, la liaison optique Ati-Miltou a pu se faire à l'aide de 8 relais intermédiaires. Le maniement de ces appareils est assuré par des indigènes, la plupart illettrés; il a fallu établir des règles de service entièrement nouvelles; les postes reçoivent les télégrammes rédigés en caractères « morse » et les transmettent tels quels sans les comprendre. Quand le temps s'y prête, un télégramme de longueur moyenne peut parcourir la ligne entière dans une journée. Au point de vue technique, l'expérience a réussi; mais au point de vue pratique, le bon fonctionnement de la ligne s'est heurté à deux sortes de difficultés : éclairage trop souvent défectueux, inhabileté du personnel indigène. La ligne optique Ati-Miltou a coûté 17.000 francs; une ligne électrique de cette longueur aurait coûté 200.000 francs; il ne serait donc pas juste de lui demander le même rendement; on ne peut encore porter un jugement définitif sur les services qui seront rendus par cette ligne, mais il faut reconnaître qu'elle

(1) Le 26 décembre 1911, le commandant du T. M. prescrivit de cesser tous travaux dans le Mayo-Kebbi, par suite de la cession de cette circonscription à l'Allemagne.

(2) Il y a lieu de remarquer que dans ces 24.000 francs étaient compris 2.000 francs nécessaires à l'outillage de quatre ateliers à bois (Mao, Ati, Abéché, Am-Timmane). Il ne restait donc que 22.000 francs pour les constructions neuves et l'entretien des bâtiments du service local.

(3) Lorsque certaines recettes municipales pourront être affectées à un budget distinct, et servir à l'entretien et à l'aménagement de la ville, il sera possible d'établir un réseau de canalisation d'eaux de pluie et de construire des chaussées en briques concassées.

(1) En 1912, ils seront 14 : 6 maçons, 3 menuisiers, 4 charpentiers et 1 forgeron.

s'oppose absolument au passage des télégrammes chiffrés et que les autres arrivent très difficilement compréhensibles. De plus les interruptions de service dues au temps et qui atteignent parfois une semaine n'autorisent qu'une confiance modérée dans les communications importantes à faire parvenir avec rapidité et sûreté.

C. — Budget colonial.

1° *Masse de casernement.*

Fort-Lamy (S. H. R. et 1re compagnie). *Bâtiments construits :*

Bâtiment composé de quatre pièces, logement et bureaux du chef de corps. Ce bâtiment est en briques cuites et toiture avec argamasse.

Bâtiment composé de quatre pièces, logement et bureaux du major (bâtiment construit en briques cuites et toiture en paille).

Bâtiment composé de quatre pièces, atelier et magasin d'armes et logement du chef armurier (briques sèches et toiture argamasse).

Bâtiments réparés :

Réfection de la toiture en paille du bâtiment servant de logement au trésorier et de bureaux à l'officier d'habillement et de casernement.

Réfection de la toiture en paille de trois bâtiments occupés par six sous-officiers.

Réfection de la toiture de quatre cases rondes occupées par des sous-officiers.

Réfection de la toiture en paille du bâtiment servant d'atelier et de logement au caporal cordonnier.

Réfection de la toiture de 56 cases rondes occupées par les tirailleurs.

Total des dépenses : 10.216 fr. 40.

Abéché (1re, 5e, 11e, 12e compagnies). *Bâtiments construits :*

Deux écuries pour 20 chevaux chacune, 15 cases rondes pour tirailleurs, 1 poste de police, bâtiments en briques sèches et toitures en paille pour logement d'officier.

Bâtiments réparés :

Réfection des toitures de 80 cases de tirailleurs.

Réfection des toitures en paille de 11 cases d'officier et de sous-officiers.

Réfection des toitures en argamasse de trois magasins.

Réfection des toitures en argamasse des locaux disciplinaires.

Amélioration des cases abandonnées par les indigènes.

Montant des dépenses : 1.456 fr. 20.

Ati (3e compagnie). *Bâtiments construits :*

Une salle à manger pour les officiers construite en briques sèches et en paille.

Une salle à manger pour les sous-officiers.

Une salle de pansement et pharmacie en briques sèches et toiture en paille.

Construction d'abris provisoires pour les 10e, 11e et 12e compagnies.

Bâtiments réparés :

Réfection de la toiture en paille d'un bâtiment occupé par deux sous-officiers.

Réfection du réduit.

Réfection du parapet abritant les magasins à vivres, à munitions, et les locaux disciplinaires.

Montant des dépenses : 2.058 francs.

Mongo (3e compagnie). — Réparation des cases existantes : 442 francs.

Mao (4e compagnie). *Bâtiments construits :*

Construction d'une écurie, d'abris pour le détachement du Chittati, d'abris pour les 1re et 12e compagnies de passage ; de cases pour les tirailleurs.

Montant des dépenses : 500 francs.

Fort-Archambault (6e compagnie). *Bâtiments construits :* Néant.

Bâtiments réparés : blanchiment des bâtiments existants. Réfection des piliers en briques cuites et réparations aux toitures. Dépense : 150 francs.

Kiyabé : Constructions de cases de tirailleurs. Dépense, 100 francs.

Montant des dépenses : 250 francs.

Ziguei (7e compagnie) :

Réfection des argamasses et recrépissage des murs.

Montant de la dépense : 324 francs.

Moussoro (7e compagnie). — Réparations diverses : 176 francs.

Arada (8e compagnie). — Abris provisoires, cases rondes et réduits, 500 francs.

Am-Dam (9e compagnie). — Cases rondes et magasin : 278 francs.

Am-Timmane (9e compagnie. — Amélioration des bâtiments existants : 13 fr. 25.

Bir-Taouil (10e compagnie). — Abris provisoires. Pas de dépenses.

Abéché (11e et 12e compagnies). — Ces compagnies n'ont rejoint leurs postes qu'à la fin de l'année.

2° *Service de l'artillerie.*

En 1911, un crédit de 24.000 francs était alloué au titre des constructions neuves du service de l'intendance. Le service de l'artillerie n'étant pas organisé au territoire, le service de l'intendance a assuré par ses propres moyens les réparations et la construction des bâtiments de son service.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 16.252 fr. 65 se répartissant de la façon suivante :

1° Réparations au bâtiment servant de bureau et de logement au sous-intendant	1.626 30
2° Construction d'un magasin	7.560 35
3° Logements des fonctionnaires de l'intendance	4.866 »
4° *Abéché :* Construction du logement, du bureau et du magasin de la gérance d'annexe	2.200 «
Totaux	16.252 65

L'ensemble des constructions projetées n'étant pas terminé en 1911, un nouveau crédit de 24.000 francs a été alloué en 1912 pour l'achèvement des logements et bureaux du personnel de l'intendance et la couverture en toitures ignifuges des six bâtiments prévus pour ce service.

XIII

SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

I. — Pendant les deux premiers mois de l'année 1911, le territoire militaire du Tchad a été, comme les années précédentes, desservi dans ses

relations avec la métropole et l'Europe par deux voies :

1° La voie Bordeaux-Brazzaville-Fort-Lamy ;
2° La voie Cotonou-Zinder-Fort-Lamy.

Dès le mois de mars 1911, à la suite de négociations entamées en 1910 entre les gouvernements français, anglais et allemand, il était fait un essai de transport des courriers par une nouvelle voie : Paris-Liverpool-Lagos-Kano-Kusseri-Fort-Lamy. Cet essai ayant été satisfaisant, la voie fut ouverte officiellement au trafic, mais seulement à l'aller (Paris-Fort-Lamy).

Dans l'intérieur du territoire, les communications étaient les suivantes :

1° Fort-Lamy-Mao-Zinder, 18 jours ;
2° Fort Lamy-Ati-Abéché, 15 jours ;
3° Fort-Lamy-Fort Archambault, 15 jours (8 jours du 1er août au 1er janvier, par le vapeur) ;
4° Fort-Lamy-Léré, 20 jours, se décomposant ainsi : Fort-Lamy-Laï, 10 jours ; Laï-Léré, 10 jours.

Voie Bordeaux-Brazzaville-Fort-Lamy. — La plus importante, puisqu'elle relie les trois groupes de la colonie, présente deux inconvénients principaux :

1° C'est par elle que les correspondances s'acheminent le plus lentement ; 2° elles arrivent souvent en mauvais état à Fort-Lamy. Pour y parvenir, les lettres expédiées de France mettent une moyenne de deux mois et 20 jours. Mal protégées dans des sacs en toile, exposées aux intempéries sur la route d'étapes ou dans les baleinières découvertes, elles arrivent souvent mouillées.

La voie Cotonou-Zinder présente sur la voie Brazzaville un léger avantage de temps. Les correspondances mettent pour atteindre Fort-Lamy quelques jours de moins que celles acheminées par Brazzaville, mais les sacs du courrier ont un trajet si long à parcourir à dos de chameau ou sur un cheval que les correspondances qu'elles contiennent parviennent déchiquetées ou écrasées au chef-lieu (1). D'ailleurs, depuis que la voie de Kano a été inaugurée, le trafic est devenu presque nul sur la voie Cotonou-Zinder.

La voie Paris-Kano-Fort-Lamy est certainement la plus avantageuse. Les correspondances ne mettent pas plus d'un mois et demi pour parvenir d'Europe au territoire. Cependant, s'il apparaît que les départs et les transports se font très régulièrement de Paris à Kano, la même régularité ne se constate pas sur le trajet Kano-Fort-Lamy, où les courriers se suivent à des intervalles variables. Un inconvénient sérieux est encore le long portage à terre, mais cet inconvénient est inhérent au pays quelle que soit la voie suivie et nous aurons à le subir encore longtemps.

I. — Le fonctionnement des quatre lignes de communication qui sillonnent le territoire est assuré par neuf bureaux de poste : Fort-Lamy, Massénya, Mao, Am-Timmane, Ati, Laï, Abéché, Léré, Fort-Archambault.

Le premier et le dernier ont été ouverts en 1904, les autres furent créés en avril 1910. Aucun de ces bureaux n'a reçu encore le matériel et les imprimés nécessaires à son bon fonctionnement.

Le transport des courriers à l'intérieur du territoire se fait par piétons, par bœufs, par cavaliers et par embarcations. Pour ce qui est des piétons, des bœufs et des cavaliers, étant données les ressources du pays, les choses doivent forcément rester encore en l'état. Le transport par piéton et par bœuf porteur présente l'inconvénient de la lenteur. Le transport par cavalier est plus rapide, mais comme pour le transport par bœuf, l'incessant frottement des correspondances entre elles, dans des sacs postaux insuffisamment serrés, amène l'usure des enveloppes et la disparition des adresses. De plus, la progression rapide du volume et du poids des courriers oblige à des réquisitions exagérées des chevaux se trouvant à l'entour des postes; les animaux surmenés dépérissent et perdent leur avantage de vitesse. On a donc dû envisager le remplacement des courriers à cheval par des piétons sur certains tronçons des grandes voies postales du territoire.

Quant au transport par embarcations, il pourra être amélioré dès que les ressources du budget général permettront la création d'équipes permanentes de pagayeurs sur le Chari (1).

II. — Depuis juillet 1910 jusqu'à la fin de 1911, le trafic postal au territoire a plus que doublé. Quelques chiffres donneront une idée de cette progression.

De juillet à décembre 1910, 30 sacs de courrier en moyenne arrivent à Fort-Lamy ou en partent chaque mois. Ils représentent avec les imprimés 1.500 lettres ordinaires et 200 recommandées.

Pendant le premier semestre 1911, Fort-Lamy transite 65 sacs en moyenne qui représentent 3.800 lettres et 450 recommandés.

De juillet à décembre 1911, il n'y a pas moins de 95 (102 en novembre) sacs de courrier représentant 5.500 lettres et 600 recommandés.

III. — Dès le quatrième trimestre, la ligne télégraphique Fort Lamy-Fort-Archambault fonctionne avec les bureaux suivants : Massénya, Bousso, Miltou, Fort-Archambault. Les bureaux sont gérés par des télégraphistes militaires.

Il ressort des quelques chiffres donnés ci-dessus que le service postal du Territoire militaire du Tchad est devenu beaucoup plus important dès le deuxième trimestre 1911. Son organisation n'a cependant subi aucune modification, et comme en 1910, il n'y a au Tchad qu'un seul commis métropolitain en service. Le besoin se fait sentir de l'établissement à Fort-Lamy d'une recette principale centralisant le service du territoire.

(1) C'est dans les postes du Ouadaï qu'on les reçoit dans le pire état ; elles ont en effet parcouru, pour atteindre Abéché, près de 2 500 kilomètres à dos de chameau, de cheval ou de piéton.

(1) Il y a de Fort-Lamy à Fort-Crampel 900 kilomètres; c'est la distance Koulikoro-Tombouctou; sur le Niger, les pirogues postales remontent le fleuve en dix jours en marchant jour et nuit; ce même parcours demande sur le Chari un minimum de 30 jours.

XIV

ŒUVRES SOCIALES

Le territoire militaire n'était pas, en 1911, encore arrivé à cette période de son développement où les œuvres sociales pourront prendre toute l'importance qui leur revient légitimement; chaque année le coefficient des dépenses de cet ordre a cependant été augmenté; mais les budgets, pour faire face aux nécessités de l'occupation croissante, ont conservé surtout le caractère de budgets de personnel.

L'accroissement de dépenses de caractère social se traduit par les chiffres suivants :

En une seule année, le service de l'assistance indigène passe de 6,8 0/0 du total du budget à 8,3 0/0; celui de l'instruction publique, de 5,5 0/0 à 6,4 0/0; celui de l'agriculture, de 2,2 0/0 à 2,3 0/0; en réunissant ces trois catégories de dépenses, qui ont pour objet direct l'amélioration du sort de l'indigène, on voit qu'elles ont monté en un an de 14,5 0/0 à 17 0/0.

Service sanitaire et hygiène.

Au Territoire militaire du Tchad, les facteurs principaux de la morbidité et de la mortalité sont : pour les Européens : le climat, le paludisme et la dysenterie; pour les indigènes : le climat et le paludisme pour une faible part, puis la dysenterie, et surtout la filariose du tissu conjonctif ou draconculose avec ses complications septiques, ainsi que les conjonctivites catarrhales et granuleuses.

Le climat du Tchad est un climat du type continental, à saisons nettement tranchées : une saison sèche qui s'étend de novembre à fin mai, fraîche jusqu'en fin février au maximum, puis très chaude en mars, avril et mai, et une saison d'hivernage, avec température moins élevée mais humide, laquelle dure plus longtemps que la saison des pluies proprement dite; celle-ci, en effet, établie généralement en juillet, cesse dans le courant de septembre, mais déjà, dans le courant de juin, les averses plus ou moins abondantes que déversent les tornades sur un sol plat et très peu perméable saturent peu à peu l'atmosphère d'humidité et, d'autre part, l'assèchement des terrains inondés par le Chari et ses affluents se poursuit encore en octobre et même pendant la première quinzaine de novembre, si bien qu'en réalité l'hivernage dure près de cinq mois au moins dans la partie ouest et le centre du territoire. A mesure qu'on s'éloigne des rives du Chari et du Tchad, et surtout qu'on s'élève en latitude, cette saison diminue au contraire de durée et, au Kanem et dans l'Est du territoire où le sol sablonneux et très perméable, sauf en quelques bas-fonds, s'assèche complètement entre deux orages, elle se réduit à quelques semaines.

L'Européen bénéficie des journées relativement fraîches des mois de décembre-janvier et de la première quinzaine de février, pendant lesquelles le thermomètre oscille de 12 degrés (minima moyen à Fort-Lamy la nuit) et 5 degrés (au voisinage des zones désertiques) à 35-37 degrés à l'ombre dans le milieu de la journée, mais à condition toutefois de prendre des précautions contre le refroidissement nocturne. Il supporte, sans trop en souffrir, les grosses chaleurs de mars, avril et mai (moyenne des maxima 40 à 43 degrés), mais moins aisément celles de l'hivernage, cependant moins élevées (moyenne des maxima diurnes, 32 degrés), mais plus humides; les chiffres exprimant en centièmes l'humidité relative variant à cette époque de 60 à 90, tandis qu'en saison sèche ils s'abaissent à 30 en moyenne.

L'indigène est moins sensible aux influences climatiques; cependant les affections aiguës de l'appareil respiratoire s'observent fréquemment, surtout dans la population civile, et sont la conséquence, pendant la saison sèche, du refroidissement nocturne, et pendant l'hivernage, de l'abaissement brusque de la température à la suite des averses, contre lesquelles le vêtement sommaire de l'indigène ne le protège nullement.

Le paludisme sévit toute l'année, au moins dans le Centre et l'Ouest du territoire, et prédomine pendant l'hivernage lorsque pullulent les anophèles, qui disparaissent vers la fin de la saison sèche, même sur les bords du Chari. Chez l'Européen, grâce à l'usage très répandu de la quinine préventive et à une meilleure hygiène, on n'observe généralement que les formes bénignes du paludisme qui sont traitées à la chambre et dont le nombre d'atteintes est à coup sûr supérieur à celui qu'indiquent les statistiques, lesquelles ne peuvent donner qu'un élément d'appréciation inexact de l'état sanitaire. Pendant l'hivernage, l'action climatique s'ajoutant à celle du paludisme, surviennent quelques rémittentes bilieuses et quelques bilieuses hématuriques; ces dernières augmentent pendant la saison froide.

Les indigènes de race nègre, tout au moins les adultes, semblent indemnes du paludisme; mais les Arabes et les Fellata paient un lourd tribut à l'endémie palustre en raison de l'obligation où sont ces peuplades de pasteurs de rechercher pour leurs troupeaux le voisinage des cours d'eau ou des mares permanentes; des cas de splénomégalie indubitablement d'origine palustre et aussi de cachexie de même nature ont été observés assez souvent parmi eux.

La dysenterie doit être signalée dans ce court exposé nosologique, en raison surtout de sa ténacité et de ce fait qu'elle se complique souvent de lésions hépatiques allant jusqu'à l'abcédation, et cela plus encore chez l'indigène que chez l'Européen. Cette complication se rencontre surtout dans l'Est du territoire, dans le Ouadaï, où l'indigène est grand buveur de mérissé ou bière de mil, quand la récolte de cette céréale est abondante. Il s'agit de la dysenterie amibienne, ainsi que l'a démontré l'observation microscopique.

Il faut ajouter que l'usage comme eau de boisson de l'eau des mares situées au voisinage des

villages et souillées par les déjections provoque fréquemment chez l'indigène des troubles intestinaux qui, pour rester en général bénins, n'en préparent pas moins le terrain à une affection plus grave.

L'Européen prend plus de précautions, mais une autre cause le prédispose à la dysenterie, c'est la fréquence des troubles dyspeptiques gastro-intestinaux, conséquence de la difficulté de varier le régime alimentaire, par suite de la rareté des légumes frais, surtout pendant les déplacements loin des postes.

Les conjonctivites catarrhales et granuleuses, avec leurs complications cornéennes si fréquentes aboutissant parfois à la cécité, sont très répandues chez les indigènes, surtout dans les régions dénudées et sablonneuses, où l'action irritante des poussières soulevées par les vents violents du début de la saison sèche s'ajoute à la malpropreté et au manque de soins médicaux.

Pour compléter la liste des affections les plus communément observées ou particulièrement intéressantes, il faut citer en outre : la lèpre, surtout connue dans l'Est du territoire, alors que les populations de race du Sud et de l'Ouest paraissent indemnes — la variole, dont les épidémies semblent s'espacer, et contre laquelle le Territoire est armé depuis cinq ans par la création de parcs vaccinogènes — la bilharziose dont on signale des cas dans le Ouadaï, sur les bords du Tchad et au Mayo-Kebbi — la tuberculose pulmonaire est rare, alors que les tuberculoses osseuses sont fréquentes ainsi que les affections pulmonaires aiguës; la syphilis est très répandue chez les populations de race arabe, mais ne paraît pas s'être encore disséminée dans les groupements noirs du Sud et de l'Ouest du territoire.

Pour terminer, on peut dire que l'état sanitaire de l'élément européen, lequel est déterminé surtout par le paludisme et les influences climatiques est, d'une façon générale, assez satisfaisant; il s'améliorera d'ailleurs à mesure que les conditions d'existence deviendront meilleures, aussi bien en station qu'au cours des déplacements; dans un avenir prochain sans doute, et à plus juste titre qu'aujourd'hui, le Tchad méritera la grande réputation de salubrité dont il jouit sur la foi de statistiques incomplètes.

En ce qui concerne l'élément indigène, il y a encore à faire, mais les éléments de comparaison donnés par le tableau annexe font ressortir à la fois les augmentations de crédits mis à la disposition de l'assistance indigène en 1911, ainsi que la progression considérable des consultations et soins médicaux donnés.

Assistance médicale. — Le service de l'assistance médicale indigène se développe à mesure que s'augmentent les ressources budgétaires du territoire : c'est ainsi que les sommes qui ont été dépensées pour ce service se sont élevées successivement de 8.998,30 en 1908 à 9.963,00 en 1909, 22.275,25 en 1910 et 57.149,92 en 1911 (1).

Pendant l'année 1911, le service a fonctionné dans 5 postes : Fort-Lamy, Abéché, Mao, Ati (pendant le mois d'octobre, le médecin affecté à ce poste ayant dû suivre des troupes en opérations), Fort-Archambault (depuis le 6 décembre).

A Fort Lamy et à Abéché existent deux hôpitaux indigènes qui peuvent recevoir chacun 20 malades; celui de Mao a été achevé dans les premiers jours de l'année courante.

14.078 consultations ont été données, dont 6.293 à des hommes, 2.393 à des femmes, 5.392 à des enfants.

203 malades ont été traités dans les dispensaires dont 97 hommes, 88 femmes et 18 enfants (2).

Les affections qui ont motivé le plus grand nombre de consultations ou d'entrées dans les dispensaires, ou qu'il est plus particulièrement intéressant d'envisager sont les suivantes :

MALADIES	JOURNÉES DE TRAITEMENT DANS LES DISPENSAIRES			CONSULTATIONS		
	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants
Paludisme aigu	19	77	64	175	27	90
Paludisme chronique	37	43	»	8	23	49
Dysenterie	76	183	27	142	85	»
Bilharioze	39	»	»	62	»	»
Draconculose	87	74	»	148	59	»
Maladies de l'appareil respiratoire	123	230	149	290	202	262
— — digestif	102	213	7	492	257	266
Maladies des yeux	21	103	66	286	332	132
Syphilis	493	669	89	387	480	56
Autres maladies vénériennes	47	742 (3)	»	290	195	»
Plaies, traumatismes divers, plegmons, abcès	478	591	108	954	800	215

Ainsi qu'on le voit par ces chiffres, l'œuvre de l'assistance médicale rend déjà des services importants à la population indigène; mais il ne faut pas se dissimuler que les progrès seront lents : les populations musulmanes, à quelques exceptions près, sont tout au moins méfiantes à l'égard de nos méthodes thérapeutiques; celles de race noire, plus confiantes, acceptent plus facilement l'intervention chirurgicale ou la médication, mais les unes et les autres ne compren-

(1) Elles s'élèvent à 60.261 francs en 1912.

(2) Il faut ajouter que plus de 3.550 vaccinations ont été pratiquées dans le Territoire.

(3) Ces chiffres proportionnellement plus élevés comprennent les journées de traitement des prostituées soumises à la surveillance sanitaire dans le Territoire.

nent pas la nécessité des soins consécutifs et de la stricte observation d'un régime.

Léproseries. — La situation politique n'a pas encore permis d'envisager l'application de mesures spéciales et rigoureuses d'isolement. D'ailleurs, l'ignorance où nous sommes du nombre de lépreux ne permet pas de supputer avec quelque précision la charge qui en résulterait pour le budget de l'assistance médicale.

Toutefois, récemment, par suite de la disette qui sévit dans certaines régions du Territoire, les lépreux se sont présentés plus nombreux aux consultations, plutôt poussés par la faim que par le désir d'être traités; il a paru opportun de saisir cette occasion pour tenter d'isoler au moins ceux d'entre eux qui sont indigents, et des villages d'isolement où ils seront reçus vont donc être créés dans le Sila, le Ouadaï et le Bas-Chari.

Eléments numériques sommaires de comparaison entre les exercices 1910 *et* 1911 *au point de vue budgétaire et au point de vue statistique.*

I. — *Au point de vue budgétaire.* — Les dépenses pour le personnel se sont élevées en 1910 à 16.455 fr. 64 et en 1911 à 34.359 fr. 92, soit en plus 17.904 fr. 28.

Cette augmentation provient de la solde et des accessoires de solde d'un deuxième médecin hors cadres, et de deux nouveaux suppléments de fonctions destinés au deuxième médecin du bataillon mixte du Tchad, de la solde d'un sergent infirmier hors cadres, de l'augmentation du personnel indigène corrélative au personnel européen.

Pendant l'année 1911, le personnel médical à la charge du budget colonial fut considérablement augmenté (8 médecins au lieu de 2 et 3 infirmiers européens au lieu de 1) et il fut fait application à ce personnel, à mesure que ces éléments nouveaux entraient en service, de l'arrêté du gouverneur général, en date du 5 septembre 1910, aux termes duquel les médecins des troupes ou du service général en service dans les postes doivent concourir à l'assistance médicale. Par suite, ce service fonctionna d'une façon régulière toute l'année à Fort-Lamy et à Abéché, pendant huit mois à Mao, deux mois à Ati et un mois à Fort-Archambault, poste auquel fut affecté le second médecin du service local.

Les hôpitaux indigènes de Fort-Lamy et d'Abéché furent développés et la construction d'un petit hôpital commencée à Mao.

Pour le matériel, les dépenses sont passées de 5.280 francs en 1910, à 12.800 francs en 1911, soit 7.520 francs en plus, par suite de l'augmentation des achats de matériel et de la construction et de l'aménagement de nouveaux bâtiments dans les dispensaires de Fort-Lamy et d'Abéché.

II. — *Au point de vue de la statistique médicale.* — Pendant l'année 1910, le service de l'assistance médicale indigène n'a fonctionné d'une façon régulière qu'à Fort-Lamy ; les deux autres médecins du service dans le territoire accompagnant les troupes en reconnaissance ou opérations n'ont pu s'occuper des indigènes qu'à de courts intervalles. Cependant, à Abéché, la construction d'un dispensaire put être entreprise.

La statistique médicale de l'assistance médicale n'a pas été établie pour 1910, la plupart des documents concernant ce service ayant disparu lors de la mort du médecin major Pouillot qui avait été chargé de faire le rapport médical de cette année ; aussi n'est-il pas possible d'établir entre les années 1910 et 1911 un tableau comparatif du nombre des consultations et des journées d'hospitalisation.

Caisse de prévoyance.

Pour développer chez les indigènes le goût de l'épargne, une caisse de prévoyance a été fondée au chef-lieu (1) ; les déposants reçoivent un carnet où sont inscrits les mouvements de fonds ; les avantages de cette institution commencent à être connus et appréciés ; les ouvriers du service local, les petits commerçants n'hésitent point à y avoir recours ; à la fin de l'année 1911, cette caisse avait en dépôt 3.000 francs.

Contrats de travail.

Le décret du 7 avril 1911 relatif aux « contrats de travail » a reçu dans le Territoire militaire son application, mais il est inutile de dire que seuls les employeurs européens y ont recours. Pour l'immense majorité de la population indigène, la main-d'œuvre n'est assurée que par la « domesticité servile de case ».

Dans certaines parties du territoire, les plus en retard ou les dernières conquises, la vie sociale serait instantanément suspendue si on prescrivait l'emploi exclusif de la main-d'œuvre libre. Notre effort a donc avant tout porté sur la suppression de la traite qui fera disparaître les dernières traces de l'ancien état des non-libres ; notre action civilisatrice a pris ensuite un naturel appui sur les coutumes locales ou les règles de la Sunna pour transformer un état social dont on n'a pas toujours une idée exacte : au-dessous d'un sultan exerçant au nom de Dieu un pouvoir absolu, la différence entre les libres et les non-libres dont la situation pouvait varier depuis l'esclavage jusqu'à la simple clientèle, était bien loin d'être aussi prononcée qu'on l'imagine communément.

Enfin, notre exemple éduque lentement, mais sûrement ceux qui nous approchent ; déjà nos employés, les chefs qui sont dans notre voisinage ont recours à la main-d'œuvre rémunérée ; le bien-être augmente ; les pauvres commencent à avoir le désir de s'enrichir ; ils sont par là conduits à travailler pour autrui et le louage de services qui est souvent encore considéré comme

(1) Arrêté du 30 juin 1911.

dégradant entre progressivement dans les mœurs.

D'ailleurs, la « domesticité de case » — la seule tolérée — est le plus souvent acceptée ; très rares sont ceux qui demandent à en être délivrés ; cela tient à ce que, d'eux-mêmes, les riches propriétaires libèrent leur domesticité, l'établissent et la retiennent autrement que par la contrainte ; les postes français sont maintenant nombreux, les tournées des commandants de subdivision fréquentes, le contrôle rigoureux ; les « domestiques » le savent, et, au moindre excès de leur maître, ils ont recours à nous.

Le nombre des non-libres décroît donc rapidement ; dans la subdivision de Domraou (1) par exemple (Baguirmi) le pourcentage des « domestiques » adultes recensés en 1910 et 1911 est descendu de 3,5 0/0 à 2,7 0/0 de la population totale.

Cette même diminution pourrait être partout constatée ; elle nous conduira donc sans à-coup — sans révolte de la part des possesseurs actuels, sans que brusquement, jetés sur le pavé, les captifs passent du travail à l'oisiveté et de là aux délits et aux crimes — à la transformation désirée de la seule main-d'œuvre en usage.

Enseignement.

La « médersa » de Fort-Lamy, créée depuis plus de dix ans, a toujours végété parce que notre enseignement a été déprécié, dès la première heure, par l'élément musulman et aussi parce que nous n'avons jamais pu y mettre assez de continuité pour obtenir des résultats satisfaisants.

Cette médersa a constitué notre premier effort pour le perfectionnement moral de nos administrés et il faut reconnaître que jusqu'en 1911 cet effort a été en partie stérile.

Au mois d'avril de cette année (2), l'école de Fort-Lamy a été réorganisée sur des bases nouvelles qui, après plusieurs mois d'expérience, ont conduit à une situation meilleure : l'enseignement de l'arabe a été supprimé et remplacé par l'étude de la langue française qui doit donner les auxiliaires indispensables à notre pénétration ; cette mesure a été complétée par l'attribution aux élèves d'une petite gratification mensuelle (de 2 à 10 francs) destinée à subvenir à leurs besoins sans l'aide de leur famille. Les enfants et les parents se sont loués de ces changements, car ils se rendent compte que la connaissance du français est indispensable à ceux qui désirent avoir près de nous des places de choix.

Sur ces mêmes bases, une école a été ouverte à Mao ; elle paraît devoir prospérer (3).

(1) On a choisi celle-là parce que ses rôles d'impôt de 1910 et 1911 portent des recensements distincts des libres et des non libres ; les autres subdivisions ont fourni les recensements globaux.

(2) Le nombre total des élèves recevant dans le Territoire militaire du Tchad l'enseignement du français n'a pas dépassé en 1911 la trentaine.

(3) Décision locale, n° 32 du 27 avril 1911.

Fonds politiques.

Les crédits mis à la disposition de l'autorité locale au titre des fonds politiques sont presque entièrement dépensés à donner des secours à ceux qui, en France, seraient entretenus par « l'assistance publique » ; vieillards, infirmes, métis, etc., viennent chercher auprès de nous une aide que la jeune colonie ne peut encore officiellement leur donner.

L'islamisme, qui à tant de points de vue se met en travers de notre œuvre, a cependant dans cet ordre d'idées une influence heureuse ; les sentiments d'hospitalité et de charité sont très répandus dans le Territoire militaire et les sultans, en particulier, se font un devoir de secourir les malheureux.

D'un autre côté, comme on l'a vu plus haut, on leur dispense les soins médicaux. Il y a néanmoins beaucoup à faire dans ce sens ; et c'est là l'œuvre de demain.

Service vétérinaire.

Pendant l'année 1911, le service vétérinaire a été assuré dans le Territoire militaire par trois vétérinaires en second ; l'un a été affecté en permanence au Kanem pour favoriser l'essor d'un élevage déjà très prospère, l'autre a été employé sur le Bas-Chari, dans le Baguirmi et au Batha, le troisième enfin a fait une vaste tournée dans le Sud du Territoire militaire, dans le Moyen-Chari, le Moyen-Logone, le Mayo-Kebbi, le Salamat.

Les épizooties qui atteignent les troupeaux, même dans les régions les plus saines du territoire, ont été étudiées ; la plus redoutable et la plus répandue, la péripneumonie contagieuse, a été combattue au Kanem avec le plus grand succès. Aidé par le sergent Poète, le vétérinaire en second Lavaux a vacciné plus de 25.000 bovidés dans les centres suspects ; les indigènes, d'abord méfiants, recherchent maintenant notre médicamentation préventive. De même, la fièvre aphteuse a été localisée.

Dans leurs tournées, les vétérinaires en second Mamet et Labatut ont déterminé les principaux foyers de glossines des circonscriptions du Sud ; leurs études servent de base à un travail d'ensemble que le commandant du territoire a prescrit aux commandants de subdivision d'entreprendre et qui nous donnera avec précision sur la carte du Territoire militaire les îlots infestés de tsétsés dont les éleveurs et les commerçants devront s'écarter. Lorsque la répartition des glossines sera bien connue, l'exportation des bovidés vers l'Oubangui et le Kouti sera facilitée (1).

(1) En 1911, ont été jetées les bases d'un concours agricole annuel à instituer d'abord au Kanem, dans le canton de Mondo. L'expérience a parfaitement réussi : en juin 1912, 537 bœufs et 396 chevaux ont été présentés ; des primes ont été distribuées aux propriétaires des sujets les plus remarquables (en tout 2 115 francs).

Il s'est dégagé de ce concours l'impression qu'au Kanem, l'élevage est des plus prospères. Le vétérinaire Lavaux a profité

XV

Régime fiscal et examen du budget. Impot direct et indigène. Son rendement.

Les arrêtés des 24 septembre 1908 et 7 octobre 1910 ont fixé le régime fiscal du territoire; les contribuables y sont soumis à une taxe personnelle de 3 francs par adulte mâle et à un impôt sur les animaux domestiques (bœuf, chameau, âne, autruche, mouton, cabri) égal au trentième de leur valeur calculée au taux de la mercuriale ci-dessous :

Bœuf	24 francs
Vache suitée	34 —
Cheval	90 —
Ane	15 —
Chameau	100 —
Autruche	60 —
Mouton ou cabri	1 fr. 50

L'impôt de capitation et la taxe annuelle sur le bétail ont été perçus en deniers dans toutes les circonscriptions, sauf au Moyen-Logone, au Batha, au Ouadaï et dans les tribus nomades des confins septentrionaux du territoire (arrêté du 5 octobre 1910).

Pendant l'année 1911, l'impôt est rentré avec une remarquable facilité.

La circonscription du Kanem a recouvré son rôle presque entièrement dans le premier trimestre ; les subdivisions de Massakory et de Zigueï avaient achevé toutes leurs perceptions à la fin de février; en avril, la subdivision de Kouloa, dont le rôle était de 16.000 francs, était en avance de 8.000 francs sur l'année précédente ; la subdivision de Mao avait reçu 84.000 francs sur 94.000 ; dans la région de Moussoro seulement, les versements furent lents, tant à cause d'une épizootie de péripneumonie contagieuse que par suite de l'indocilité bien connue de nos administrés goranes.

La circonscription du Baguirmi perçut les trois quarts de son rôle dans le courant des trois premiers mois de l'année ; le Bas-Chari termina ses opérations d'encaissements au mois de juin ; à cette date, le Batha avait effectué plus de la moitié de ses recettes, malgré le manque de numéraire dont souffre une de ses subdivisions (Abou-Telfan).

Les autres circonscriptions terminèrent leurs perceptions vers le mois d'octobre, sauf le Ouadaï que secoua jusqu'en août la rébellion des Kodoïs et des Abkers, et les interventions successives de Doudmourrah.

Les recettes prévues au budget de 1911, au titre de l'impôt de capitation et de la taxe sur le bétail, se montaient à la somme de 670.000 francs se décomposant comme suit :

Circonscription du	Bas-Chari	25.000 »
—	Kanem	220.000 »
—	Baguirmi	95.000 »
—	Batha	110.000 »
—	Moyen-Chari	30.000 »
—	Salamat	50.000 »
—	Moyen-Logone	50.000 »
—	Ouadaï	90.000 »
	Total	670.000 »

Un rapprochement des prévisions inscrites au titre de l'impôt indigène aux divers budgets du territoire depuis l'année 1907, prévisions qui toutes ont été réalisées et au delà, fait ressortir leur progression rapide :

Prévisions pour	1907	210.000 »
—	1908	320.000 »
—	1909	375.000 »
—	1910	410.000 »
—	1911	670.000 »
—	1912	777.000 » (1)

L'impôt de capitation est actuellement et sera longtemps encore au Tchad la principale ressource de notre budget. C'est son rendement qui marque les progrès réalisés chaque année dans la pénétration et l'occupation du pays.

L'étude comparative des recouvrements effectués au cours des dernières années est, à cet égard, particulièrement instructive :

Il a été perçu en	1907	317.220 »
—	1908	321.214 »
—	1909	445.263 »
—	1910	551.000 »
—	1911	711.670 52

soit sur les prévisions de ces cinq exercices, les excédents de recettes ci-dessous indiqués :

	Prévisions	Recettes effectuées	Excédents
	—	—	—
En 1907..	210.000 »	317.220 »	107.220 »
1908..	320.000 »	321.214 »	1.214 »
1909..	375.000 »	445.263 »	70.263 »
1910..	410.000 »	551.000 »	141.000 »
1911..	670.000 »	711 670 52	41.670 52

Examen du budget. Résultat financier de l'exercice 1911.

(Tableau annexe n° 1 joint.)

L'impôt de capitation perçu pendant l'année 1911 a présenté sur les prévisions budgétaires une plus-value de 41.670 fr. 52 qui s'explique par des recensements plus exacts, principalement dans les circonscriptions du Kanem, du Batha, du Salamat et du Moyen-Logone.

Les droits de colportage ont donné sur les prévisions un excédent de recettes de 36.923 fr. 43 qui prouve l'extension rapide du mouvement d'échanges : cette plus-value est d'autant plus remarquable que, comme on l'a vu plus haut, les droits ont été abaissés sur un grand nombre de marchandises et ramenés de 10 à 5 0/0.

Il a été perçu 29.081 fr. 90 d'amendes en plus des prévisions budgétaires; cette augmentation est due pour la plus grande partie — 18.000 francs

de l'occasion qui réunissait à Mondo des habitants de tous les cantons du Kanem pour donner aux indigènes des conseils pratiques et simples pour améliorer leurs types de cheval et de bœuf en sélectionnant les reproducteurs et en donnant aux animaux une hygiène meilleure.

(1) En 1913, il est prévu 939.532 fr. 80.

Tableau annexe n° 1. Exercice 1911.

Récapitulation des recettes effectuées à Bangui et Fort-Lamy.

Désignation	Total des recouvrements	Prévisions budgétaires	Différence en plus	Différence en moins
Chap. 1. — *Contributions directes.*				
Impôt de capitation	711.670 52	670.000 »	41.670 52	»
Patentes et licences	8.268 »	3.000 »	5.268 »	»
Chap. 2. — *Produits divers.*				
Droits sur les mandats-poste	3.429 80	1.600 »	1.829 80	»
Droits de colportage	96.023 43	60.000 »	36.923 43	»
Droits de place et de stationnement	6.291 05	10.000 »	»	3.708 95
Amendes	34.081 90	5.000 »	29.061 90	»
Permis de port d'armes	391 »	»	391 »	»
Contrat de travail	240 »	»	240 »	»
Recettes diverses et non classées	103.650 25	1.000 »	102.650 23	»
Chap. 3. — *Recettes d'exercice clos*	11.653 59	»	11.653 59	»
Chap. 4. — *Recettes d'ordre*	3.070 323 28	»	3.070.323 28	»
Totaux	976.599 54	750.600 »	229.688 49	3.708 95
	»	»	3.708 95	»
Excédent des recettes sur les prévisions			225.979 54	

Tableau annexe n° 2. Exercice 1911.

Récapitulation des dépenses effectuées à Bangui et Fort-Lamy.

Désignation	Total des paiements effectués	Prévisions budgétaires	Différence en plus	Différence en moins
Chapitre 1	44.000 »	72.000 »	»	28.000 »
— 2	325.918 11	290.714 75	35.203 36	»
— 3	11.552 95	20.340 »	»	8.767 05
— 4	75.463 44	32.500 »	»	7.036 56
— 5	10.605 84	13 640 »	»	3.231 10
— 6	53.324 41	53.104 »	220 41	»
— 7	28.764 85	34.359 92	»	5.595 07
— 8	9.605 91	12.800 »	»	3.191 09
— 9	8.932 84	20.634 »	»	11.701 10
— 10	23.873 91	24.000 «	»	126 »
— 11	10.325 74	22.506 37	»	12.180 63
— 12	92.248 06	80.000 »	12.248 06	»
— 13	39.379 11	23.800 86	15.578 15	»
— 14	21.312 95	»	21.312 95	»
— 15	3.037.040 08	»	»	»
Totaux	755.314 12	750.600 »	84.562 93	79.848 71
Dans cette différence en moins de			79.848 81	
Il y a lieu de tenir compte de			45.000 »	payés à Bangui.
Reste			34.848 81	
Situation définitive approximative :				
Différence en plus			84.563 93	
— en moins			34.848 81	
Dépassement des dépenses sur les prévisions			49.714 12	

— aux sanctions collectives qui furent prises au Ouadaï contre les tribus rebelles.

Les recettes diverses et non classées offrent une plus-value de 102.650 fr. 25.

Les opérations militaires conduites sur nos confins nord ont procuré au Kanem et au Ouadaï (1) des prises (2) et ont donné lieu à la levée d'amendes en bétail, dont la réalisation a grossi les recettes de ce chapitre du budget (3).

Dépenses.

(Tableau annexe n° 2 joint.)

Les dépenses du budget de 1911, centralisées à Fort-Lamy au 30 juin 1912, s'élèvent à

(1) Le Ouadaï, à lui seul, a procuré ainsi au budget une somme de 77 00 francs.

(2) Mais il faut remarquer que cette grosse recette, dont le caractère est exceptionnel, sera amplement compensée dans les exercices suivants, par l'extension de l'impôt régulier.

(3) Le tableau joint en annexe nous fait ressortir l'excédent total des recettes effectuées pendant l'année 1911 sur les prévisions budgétaires ; il se monte à 225.979 fr. 54.

755.314 fr. 12 ; les paiements effectués à Bangui, dont le montant exact n'est pas encore connu, ne dépasseront pas vraisemblablement la somme de 45.000 francs. Le total des dépenses de l'exercice restera donc voisin de 800.000 francs, et n'excédera que d'une cinquantaine de mille francs les prévisions inscrites au budget (750.000 francs.)

La différence entre le montant des dépenses effectuées et prévues ressort du tableau ci-dessous :

Dépassement sur les prévisions (chiffres ronds)	85.000 »
Crédits non employés	35.000 »
Dépassement	50.000 »

Explication des dépassements.

Cinq chapitres présentent des dépassements : pour l'administration du territoire, il a été dépensé en plus des crédits prévus 35.203 fr. 36 par suite de l'augmentation du personnel H. C., nécessaire aux nouvelles subdivisions, au passage du ravitaillement, etc.

Le chapitre Trésor offre un léger dépassement en raison du paiement de remises plus élevées correspondant à la plus-value des recettes.

Le chapitre « transports » accuse une dépense de 12.248 francs en plus des prévisions budgétaires, conséquence de l'augmentation du personnel H. C.

Comparaison entre le budget de 1910 et celui de 1911.

Recettes.

Désignation	Recettes prévues 1910	Recettes prévues 1911	Différence en plus	Différence en moins
Impôt de capitation	335.000 »	670.000 »	335.000 »	»
Patentes et licences	600 »	3.000 »	2.400 »	»
Colportage	25.000 »	60.000 »	35.000 »	»
Droits mandats poste	»	1.600 »	1.600 »	»
— de place et statistique	4.500 »	10.000 »	5.509 »	»
Amendes	5.000 »	5.000 »	»	»
Recettes diverses	1.300 «	1.000 »	»	300 »
Totaux	371.400 »	750.600 »	379.500 »	300 »
			300 »	
Excédent pour l'année 1911			379.200 »	

Comparaison entre les recettes effectives et connues des années 1910 et 1911.

Désignation	1910	1911	Différence en plus	Différence en moins
Impôt de capitation	551.334 22	711.670 52	160 336 23	»
Patentes et licences	1.050 »	6.268 »	7.218 »	»
Colportage	74.920 79	96 923 43	22.002 64	»
Droits mandats poste	1.981 25	3.429 80	1.448 55	»
Amendes	25.374 50	34.081 90	8.507 40	«
Recettes diverses	29.256 21	103.850 25	74.394 04	»
Droits de place et statistique	5.149 83	6.291 05	1.141 22	»
Permis port d'armes	»	391 »	391 »	»
Contrats de travail	»	240 »	240 »	»
Recettes d'exercice clos	»	11.633 59	11.633 59	»
Totaux	689.266 87	976.579 54	287.312 67	«
Excédent pour l'année 1911			287.312 67	

Pour le chapitre « dépenses diverses » et imprévues, les événements du Ouadaï (1), la création et la rémunération des goumiers du Kanem, ont seuls entraîné l'excédent de dépenses constaté(15.577 francs).

Les 21.312 fr. 95 de dépenses d'exercice clos ont liquidé les créances en retard du budget précédent.

Explication des disponibilités.

Sur neuf chapitres, il reste des sommes disponibles, mais elles ne constituent pas des économies. Les 3.500 francs qui figurent en excédent des prévisions budgétaires représentent, en effet, des dépenses qui n'ont pu être réglées par suite de l'arrivée tardive des commandes (2).

En résumé, pour l'exercice 1911, les recettes ont dépassé de 225.000 francs les prévisions budgétaires, tandis que les dépenses ne les excèdent que de 50.000 francs. C'est une somme de 175.000 francs, à peu près, qui sera versée cette année à la caisse de réserve de l'A. E. F. par le budget local du territoire.

(1) Installations à Fort-Lamy de l'ex-sultan Doudmourrah.

(2) Pour que chaque budget supporte les dépenses qui lui sont propres, il faudrait, étant donné l'éloignement de la métropole, pouvoir établir les commandes de matériel destiné au Tchad, dix-huit mois à l'avance au moins.

Comparaison entre les dépenses prévues aux budgets 1910 *et* 1911.

Dépenses.

	Désignation	1910	1911	Différence en plus	Différence en moins
Chap.	1. — Contributions exigibles....	60.000 »	72.000 »	12 000 »	»
—	2. — Personnel du territ. milit..	149.138 24	290.714 75	141.576 51	»
—	3. — Matériel du territoire milit.	3.160 »	20.340 »	17.180 »	»
—	4. — Personnel garde régional..	22.812 »	82.500 »	59.688 »	»
—	5. — Matériel garde régional ...	7.970 »	13.840 »	5.870 »	»
—	6. — Service du Trésor.....	26.800 »	33.104 »	26.304 »	»
—	7. — Personnel de santé.....	16 455 64	34.379 92	17.904 28	»
—	8. — Matériel.....	5.820 »	12.800 »	6.980 »	»
—	9. — Instruction publique.....	2.000 »	20.634 »	18.634 »	«
—	10. — Travaux.....	9.224 »	24.000 »	14.776 »	»
—	11. — Agriculture.....	»	22.506 37	22.506, 37	»
—	12. — Transports	44 300 »	80.000 »	35.506 50	»
—	13. — Dépenses diverses.....	23.720 »	23.800 96	80 84	»
	Totaux.....	371.400 »	750.600 »	»	»
	Excédent pour 1911.....			379.200 »	

Comparaison des dépenses effectives et connues pour 1910 *et* 1911.

	Désignation	1910	1911	Différence en plus	Différence en moins
Chap.	1. — Contributions exigibles....	60.000 »	44.000 »	»	16.000 »
—	2. — Personnel du territ. milit..	165.639 92	325.918 11	160.278 19	»
—	3. — Matériel du territoire milit.	7.228 41	11.552 95	4.324 54	»
—	4. — Personnel garde régional..	74 033 40	75.463 44	1.430 04	»
—	5. — Matériel garde régional ..	3.925 09	10.608 84	6.685 75	»
—	6. — Service Trésor.....	25.714 79	53.324 41	27.609 02	»
—	7. — Personnel santé.	19.722 28	28.764 85	9.042 57	»
—	8. — Matériel de santé.....	4.738 71	9.608 91	4.870 20	»
—	9. — Instruction publique... ..	1 8.4 38	8.932 84	7.388 46	«
—	10. — Travaux.....	17.822 55	25.873 91	6 051 36	»
—	11. — Agriculture.....	»	10.325 74	10.325 74	»
—	12. — Transports.....	41.092 20	92.379 11	51.155 86	»
—	13. — Dépenses diverses.....	40.840 42	39.312 95	»	1.461 31
—	14. — Dépenses d'exercice clos..	»	21.312 95	21.312 95	»
	Totaux.....	462.600 »	755.314 12	310.175 28	17.461 31
	A déduire : recettes faites pour atténuation de dépenses.....	30.147 15	35.908 10	5.760 95	»
	Reste.....	432.453 »	719.406 02	304.414 35	17.461 31
				17.461 31	
	En plus pour l'année 1911.....			286.953 02	

Conclusions.

Pendant l'année 1910, le Territoire militaire du Tchad a traversé une périlleuse crise de croissance ; brusquement agrandi, il manquait des ressources financières et des forces militaires nécessaires à son existence. Le regretté lieutenant-colonel Moll a eu l'honneur de bien juger les ressources du pays et, avec une confiance hardie, il a fait passer les recettes prévues de 371.400 fr. en 1910 à 750.600 francs en 1911 ; on sait qu'il n'a pas eu la satisfaction de voir se réaliser les espérances qu'il avait sans doute été le seul à concevoir : c'est que l'effort militaire, en raison des distances, n'a pu se grandir en temps utile pour se mettre à hauteur de la situation ; il n'y parvint qu'en 1911 ; à présent que le Territoire a atteint ses limites définitives et que ses ressources croissantes permettent d'entretenir un personnel administratif suffisant, de recruter des forces auxiliaires d'occupation, de faire face enfin aux premières dépenses économiques et sociales, gages d'union et de prospérité, on peut envisager l'avenir avec confiance.

Si l'on sait combattre l'attraction exclusive de l'Egypte, si on parvient à orienter son activité intellectuelle et commerciale vers la Méditerranée française, le Niger, le Chari et le Mbomou, le Territoire complétera bientôt heureusement, grâce à ses ressources en bétail, grâce au sens commercial et à l'esprit industrieux de ses populations islamisées, grâce enfin à l'abondance de la main-d'œuvre païenne, notre empire africain et plus particulièrement notre Afrique Equatoriale.

Fort-Lamy, le 30 août 1912.

Colonel Largeau.

Chronique de l'Armée coloniale

Inscriptions d'office. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour faits de guerre au Maroc : le lieutenant-colonel Godechot, du 3e rég. de zouaves (1er rég. de marche de zouaves au Maroc : commandant l'avant-garde de la colonne Brulard dans la marche sur Dar-el-Kadi, le 24 décembre 1912, a montré les plus belles qualités de vigueur et de décision); le commandant Cosman, du 1er rég. de zouaves (s'est particulièrement distingué dans les différents combats livrés par la colonne de police des Zaërs en août 1912. A fait preuve à nouveau de très belles qualités militaires dans la marche sur Marrakech en septembre 1912); le lieutenant Benier, du 3e tirailleurs algériens (déjà cité pour sa belle conduite au combat devant Meknès, le 8 juin 1911 : a fait preuve des plus brillantes qualités militaires dans la journée du 24 décembre 1912 au cours de la marche sur Dar-el-Kadi de la colonne Brulard); le lieutenant Julliany, du 3e rég. de zouaves, commandant la section de mitrailleuses du groupe Massoutier (a exercé ce commandement avec une parfaite distinction pendant la durée du siège de Dar-el-Kadi (17-24 décembre 1912). A puissamment contribué par l'habileté de son tir à la défense du camp); M. Raoux, lieutenant au 1er groupe d'artillerie de campagne d'Afrique (Maroc occidental) (très beaux services de guerre. Au Maroc depuis le 22 mars 1911, a pris part avec sa batterie à toutes les opérations dans les régions de Fez et de Meknès. S'est toujours fait remarquer par son intelligence et son entrain. S'est particulièrement distingué, le 24 décembre 1912 au cours de la marche sur Dar-el-Kadi de la colonne Brulard où il a fait preuve de brillantes qualités de commandement donnant à tout son personnel le plus bel exemple d'énergie et de bravoure); M. Guyot (Charles), adjudant au 8e rég. d'infanterie coloniale (a fait preuve de très belles qualités de vigueur et de sang-froid dans le commandement d'un peloton au combat de Tsili, le 17 juillet 1912. S'est particulièrement distingué par son entrain et sa bravoure le 14 septembre 1912 au combat de Sidi-Kacem où il est tombé très grièvement blessé à la tête de son peloton); M. Normet, médecin-major de 2e classe en service au Maroc (depuis son arrivée au Maroc en mai 1911, a fait preuve, en toutes circonstances, du plus grand dévouement et d'une science professionnelle étendue S'est particulièrement distingué au mois de septembre 1912 au cours de la colonne en pays Zaër dans les deux combats meurtriers d'El-Fedj et de Sidi-Kacem).

Pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le lieutenant d'infanterie Alibert, de la police marocaine (brillante conduite à Mogador, le 7 (anvier 1913); le lieutenant de spahis de Lesseps (20 ans de services, 4 campagnes, une blessure : très grièvement blessé en chargeant à la tête du demi-escadron qu'il commandait au combat du 16 janvier 1913 près Agouraï, Maroc).

Pour le grade de capitaine, le lieutenant d'infanterie coloniale Ferrandi (Tchad); de sous-lieutenant, l'adjudant de cavalerie Hugot (mission du Transsaharien).

Pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, M. Delure, lieutenant-colonel territorial du génie, directeur des travaux publics au Maroc.

Décorations. — Sont nommés : Grand-croix de la Légion d'honneur, le vice-amiral Philibert; chevaliers, les lieutenants Clamens et de Lesseps.

Etat major. — Le général de division Piel est placé dans la section de réserve du cadre de l'état-major des troupes coloniales.

BIBLIOGRAPHIE

L'agriculture au Katanga. — Possibilités et réalités, par A. Hock, 1 vol. in-16 de 306 pages, avec cartes et gravures. — Misch et Thron, 68, rue Royale, Bruxelles, et Marcel Rivière, 31, rue Jacob Paris.

Publication des Instituts Solway, cet ouvrage vient opportunément à l'heure où l'attention se porte sur le Katanga. Il étudie le climat, les sols et leur appropriation, les cultures économiques possibles, l'élevage, le régime agraire, la main-d'œuvre indigène, les débouchés de l'agriculture, les systèmes de culture, le passé agricole et les conjonctures de la colonisation agricole.

Les essais tentés jusqu'à ce jour ont été fortement appuyés par l'Etat, et, comme disent les Belges, « subsidiés ». La Compagnie foncière agricole et pastorale du Congo a eu peu de succès malgré la subvention et la dotation de 150.000 hectares qu'elle a reçues de l'Etat. Le service de l'Agriculture a aussi institué des colons, véritables fermiers, sans grands capitaux, auxquels il a donné le voyage, des terres et une indemnité journalière de 20 francs, plus 5 francs par enfants, en sorte que ces colons reçoivent en moyenne 1.050 francs par an. L'indemnité doit cesser le jour où les ventes de légumes permettraient aux colons de nourrir leur famille. Aucun d'eux n'y a encore renoncé. Et l'on prévoit que l'Etat devra abandonner tous ces frais de premier établissement qu'en théorie le fermier devrait rembourser par annuités. Bien plus, les colons demandent que la protection de l'Etat s'étende jusqu'à la fourniture de la main-d'œuvre. Et M. Hock conclut par ces lignes sincères, mais assez tristes :

« En résumé, la protection la plus large est accordée aux émigrants et jusqu'ici, ils n'ont eu aucun souci. Ravitaillé en argent, en main-d'œuvre, sans préoccupation d'un prix de revient de récolte, aucun des colons officiels n'a pu trouver une possibilité quelconque de réussite s'il était débarrassé de la tutelle de l'Etat. Plusieurs d'entre eux ont vendu des légumes et des pommes de terre à un prix très rémunérateur, mais il ne faut pas oublier que la culture maraîchère est actuellement dans une situation toute privilégiée.

« D'ici à quelques mois, leur première année de séjour sera révolue : que feront alors ces Belges? Evidemment, il y aura un déchet, car plusieurs d'entre eux ont thésaurisé et renvoyé de l'argent en Belgique dans le but de redevenir fermiers dans la mère-patrie. Cette sélection inhérente à toute émigration est loin d'être étonnante et, selon les bruits, elle se produirait déjà avant l'expiration stipulée des douze mois.

« Quoi qu'il en soit, toute cette année ne sera néanmoins qu'une période d'essais. La véritable tentative de colonisation, c'est-à-dire l'expérience prouvant qu'un émigrant belge se destinant au métier d'agriculteur pourra gagner sa vie, aussi bien qu'un entrepreneur de travaux ou un commerçant placé dans les mêmes conditions économiques, n'est pas encore effectuée.

« Elle commencera le jour où les colons seront livrés à leurs seules ressources. Ce moment se produira quand l'Etat, ayant accompli les travaux de préparation du sol qui lui incombent, cessera de payer des appointements aux colons mis à la tête d'une exploitation. Rien n'empêchera cependant qu'une certaine protection se continue encore pour différents motifs, sous forme d'avances, de main-d'œuvre, etc... : ce n'est là que le strict devoir de l'Etat.

« Les conditions climatériques, agrologiques et économiques du Katanga exigeront une longue et coûteuse période de préparation agricole Le gouvernement aura certainement, longtemps encore, à prendre l'initiative de l'implantation d'émigrants, quels qu'en soient les frais, avant qu'on puisse tirer une conclusion formelle des destinées de l'agriculture au Sud-Katanga. ».

Le Soldat d'Afrique. par le Dr Louis Combe; un vol. in-16 de 232 pages; prix 3 fr. 50. — Lavauzelle, 10, rue Danton.

Ce livre est le premier d'une série que le Dr Combe, dont une grande partie de la carrière de médecin militaire s'est passée en Algérie, consacre au soldat d'Afrique, Il est relatif au soldat du bataillon d'Afrique, à celui des compagnies de discipline et au détenu des prisons, pénitenciers et ateliers des travaux publics.

La promenade que le Dr Combe fait à travers ces classes les plus basses de l'armée est extrêmement curieuse. Il a analysé avec une précision toute scientifique les tares des « joyeux », des disciplinaires et des détenus. Il parle surtout des premiers et avec un réalisme un peu rude. Il voit dans les Bat. d'Af. pas mal de dégénérés, mais surtout des « barbares » marqués par la vigueur, l'insensibilité, la sottise, l'immoralité et qui n'ont jamais été touchés par les bienfaits de la civilisation et notamment par l'instruction. Le « joyeux » a d'ailleurs prouvé, surtout à Mazagran, sa valeur militaire qui dépend des cadres qui le forment et le commandent. Tous ces soldats d'Afrique ont montré que les plus bas d'entre eux, ceux-là mêmes qu'ont dégénérés les vices spéciaux sur lesquels ce livre apporte de copieux détails, peuvent, selon le mot de Guyau, « être héroïques plus facilement que droits et équitables ».

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

UN BÉGUINAGE ADMINISTRATIF : BINGERVILLE. — G. Joseph 93

NOTES SUR LE KOUANGO. — Lieutenant Vallée. 99

La baie de Tanger. — Bou Beck'r 106

Une tribu nomade : Les Borroros. — Capitaine Varigault 110

Les sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale. — Maurice Delafosse 112

Chronique de l'armée coloniale 115

Renseignements divers 116

Bibliographie 116

CARTES

Plan de Bingerville 97

Le Kouango 101

Baie de Tanger 107

VILLES D'AFRIQUE

UN BÉGUINAGE ADMINISTRATIF

Bingerville

CAPITALE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le voyageur qui, après un parcours de 35 kilomètres en lagune, arrive dans la baie d'Adjamé, venant par chaloupe de Grand-Bassam, voit se profiler devant lui une ondulation de terrain sur laquelle est bâtie la capitale de la Côte d'Ivoire. S'il est Parisien ou si, d'aventure, il a suivi en bateau-mouche les bords fleuris de la vallée de la Seine, il trouvera en s'approchant de Bingerville quelque similitude entre ce site coquet et le riant coteau de Bellevue. En imagination, notre voyageur pourra remplacer la piste du funiculaire par la route à forte rampe qui conduit du débarcadère à la place de l'ancien gouvernement et dont la couleur sanguine tranche sur celle, uniformément verte, de la végétation; l'ancien hôtel Paillard lui apparaîtra sous la forme du nouveau Palais du Gouvernement en voie d'achèvement, et il verra, tout comme à Bellevue, se détacher agréablement à travers une luxuriante végétation les toitures à tuiles rouges et les murs blancs des habitations étagées. C'est dire l'excellente impression du premier coup d'œil, impression qui ne se modifiera de façon désavantageuse que si notre voyageur, déposé à Bingerville, est astreint à effectuer à pied la dure et chaude montée qui conduit à la ville proprement dite.

Du plateau dominant la lagune d'une hauteur de 100 mètres, il pourra jouir, aux jours très clairs, d'un panorama d'une rare beauté, mais dont les yeux se lassent à la longue à cause de la monotonie de ses tons d'éternel été. De multiples dentelures boisées accidentent la baie et s'enfoncent doucement vers la lagune; sur l'un de ces minuscules promontoires, dans un espace débroussé, un colon a élevé quelques pavillons qui enjolivent le paysage.

A l'entrée de la baie, la lagune baigne une île basse et longue, puis s'étale sur 5 kilomètres jusqu'à l'amorce du cordon littoral indiqué par un mince rideau de palétuviers qui borne l'horizon.

***

On sait que la Côte d'Ivoire offre cette particularité d'avoir une cité administrative distincte de la cité commerciale et qu'en outre la voie ferrée qui traverse la colonie sur 320 kilomètres du Sud au Nord a son terminus en un troisième point de la rive lagunaire dont l'importance croît sans cesse. Il paraît utile de rappeler ici à la suite de quelles circonstances la cité administrative fut isolée sur le plateau d'Adjamé, à 35 kilomètres de Bassam et à plus de 15 kilomètres d'Abidjan. Dès la création de la colonie de la Côte d'Ivoire — il y a vingt ans — Bassam fut condamné comme chef-lieu administratif en raison de son insalubrité d'alors. Mais, il fallut l'épidémie de fièvre jaune de 1899, qui décima 75 0/0 de la population blanche de Bassam, pour que la question du transfert de la capitale fût sérieusement reprise.

Le choix de son emplacement porta sur :

Drewin, rejeté parce que trop éloigné de l'activité commerciale concentrée sur la lagune Ebrié ;

Adjamé-Sander, que le gouvernement local proposait d'adopter ;

Abidjan-Adjamé, pour lequel le Département des Colonies affirmait nettement sa préférence à la suite des résultats de la mission Houdaille dont le but avait été l'étude du tracé du futur chemin de fer de la colonie. Ce point appelé à être tête de ligne semblait destiné en outre à devenir, un jour, un port en eau profonde par le percement de la bande côtière et le balisage d'un chenal dans la lagune.

A la fin de l'année 1899, le Département, envisageant la réalisation possible de ce projet, décida e transfert à Abidjan du chef-lieu administratif

LE NOUVEAU PALAIS DU GOUVERNEMENT EN CONSTRUCTION A BINGERVILLE

qui prendrait le nom de Bingerville. Mais le gouvernement local tentait de décider le Département à revenir sur sa décision en faveur du plateau d'Adjamé où l'installation des bureaux présenterait à son avis de réels avantages. En substance, il appuyait sa thèse des considérations suivantes :

Dans bien des colonies françaises et étrangères, le chef-lieu administratif est distinct du principal centre commercial. L'altitude du plateau d'Adjamé (70 à 95 mètres) est presque le double de celle du plateau d'Abidjan (25 à 30 mètres); de nombreuses sources, faciles à capter, jaillissent au bas du plateau d'Adjamé; la pente de cet accident de terrain est plus forte que celle du plateau d Abidjan et les habitations européennes se trouveront plus exposées à la brise du Sud-Ouest. Adjamé est plus rapproché de Bassam qu'Abidjan et, en tout état de cause, il sera toujours possible de relier ce dernier point au chef-lieu par une route carrossable d'une quinzaine de kilomètres. Au surplus, il convient pour prévenir les épidémies d'éloigner, autant que possible, la population européenne d'Abidjan où doivent être effectués les premiers travaux de terrassement. Le département maintint néanmoins sa décision, autorisant seulement la construction d'un hôpital sur le plateau d'Adjamé. Le gouvernement local, de son côté, proposa l'installation du chef-lieu administratif à Petit Bassam, sur le cordon littoral. Mais, au début de l'année 1900, le département des Colonies permit la construction pour les fonctionnaires *d'une ville sanatorium* à Adjamé, en spécifiant que des emplacements seraient cependant réservés à Abidjan pour les services établis *provisoirement* à Adjamé.

Un projet d'emprunt pour les premiers travaux du chemin de fer et du port échoua en Conseil d'administration et marqua la condamnation d'Abidjan comme capitale; repris quelques semaines plus tard, il recueillit un avis favorable en même temps que le projet d'emprunt de 450.000 francs pour l'établissement de la ville sanatorium à Adjamé. Le 25 novembre 1900, le gouvernement s'installait à Adjamé qui devenait et devait rester le chef-lieu administratif de la colonie. Telle est l'histoire de la création de Bingerville, sur laquelle il ne nous appartient pas, étant trop contemporaine, d'émettre un jugement qui, dans la pensée du lecteur, pourrait paraître téméraire. Il convient seulement de noter qu'il ne pouvait plus être que difficilement question, par la suite, du transfert à Abidjan de Bingerville où des travaux considérables, estimés à 1.500.000 francs, en 1908, n'avaient cessé d'être effectués depuis sa création.

*
* *

Abordons l'histoire de nos rapports avec les autochtones de la région d'Adjamé qui forment le groupement Ebrié.

Au moment de l'installation du chef-lieu, en 1900, deux villages importants occupaient le plateau, un troisième, Bot, était en bordure de la lagune. Sans nous témoigner une hostilité ouverte, les gens de ces agglomérations virent notre arrivée d'un assez mauvais œil puisqu'elle les obligeait, avant tout, à renoncer à leurs pratiques sauvages.

Le chef du village d'Adjamé, un nommé M'Zaka, chercha à soulever les Ebriés contre nous ; comme il faisait montre d'un mauvais esprit persistant lors des premiers travaux de transport, son internement fut décidé ; il fut embarqué pour le Congo, le 31 octobre 1901, et son éloignement eut pour conséquence de ramener le calme dans le pays.

A quelques kilomètres de Bingerville, les gens d'Akouadio, sur la route actuelle d'Abidjan, refusèrent, en fin 1903, de débroussailler la piste télégraphique et menacèrent le chef de poste de Bingerville; au mois de janvier 1904, l'administrateur Lamblin qui disposait de 70 miliciens effectua, dans cette agglomération, une démonstration au cours de laquelle il fut blessé avec plusieurs de ses gardes. Un surveillant des postes et télégraphes fut tué au même moment par les rebelles. Le 20 janvier 1905, un garde qui accompagnait plusieurs femmes d'Akouadio appelées au poste fut assailli; et le 6 février, un dioula fut assassiné non loin de la lagune. C'est alors qu'une intervention des troupes régulières fut décidée : le 23 février 1905, la 2e compagnie du 4e régiment

de tirailleurs sénégalais châtiait les gens d'Akouadio.

En 1907, par mesure d'hygiène, les villages populeux d'Adjamé et de Santé furent déplacés, le premier à l'Est, le second à l'Ouest et tous deux dans la savane à une faible distance du chef-lieu, Depuis, la sécurité la plus complète n'a cessé de régner dans la région de Bingerville où les autochtones ont été complètement désarmés à partir du dernier trimestre de l'année 1909.

***

Bingerville compte parmi les centres les plus salubres de la Côte d'Ivoire. Le plateau élevé de 100 mètres est, une bonne partie de l'année, balayé par la mousson marine du Sud-Ouest à laquelle souvent se substitue, de nuit, la brise de terre. Pendant quelques jours des mois de décembre et janvier souffle l'harmattan ou mousson du Nord-Est; ce vent froid et sec abaisse le thermomètre jusqu'à 17 degrés.

La température moyenne annuelle, moins élevée qu'à Bassam, oscille entre + 25° et 25°3. Les mois les plus chauds sont février, 27°2 et décembre + 26°7; les mois les plus frais sont août + 22°4 et juillet 23°7. La partie de l'année la plus pénible comprend les mois de novembre et décembre pendant lesquels le temps est constamment orageux; de nombreuses tornades précédées de vents violents arrivent généralement du Nord-Est et de l'Est avec accompagnement de phénomènes électriques.

La nébulosité annuelle moyenne est de 6,4; le ciel est fréquemment couvert et prend rarement cette pureté de teinte indigo qui lui est commune dans certaines régions tropicales. Les chutes de pluies qui atteignent leur maximum aux mois de mars, avril, mai et juin diffèrent sensiblement de celles enregistrées à Bassam, où elles sont annuellement de 2 m. 50 en moyenne contre 1 m. 80 à 2 mètres à Bingerville; par contre, les jours de pluie (180) paraissent être un peu plus nombreux au chef-lieu qu'à Bassam.

L'état hygrométrique indique une humidité relative de l'air fort élevée; l'hygromètre ne s'abaisse qu'exceptionnellement au-dessous de 70. En raison des variations considérables du cours des saisons, il semblerait téméraire d'impartir à celles-ci des dates précises. et de diviser l'année en saison sèche, saison des pluies, petite saison sèche, petite saison des pluies. Pareille division est admise à tort.

Le gouvernement local prend toutes les précautions possibles pour protéger les Européens contre les épidémies et maintenir dans la ville un état sanitaire excellent. Ainsi qu'il a été dit, les agglomérations indigènes ont été éloignées par mesure d'hygiène. Des travaux considérables de débroussement ont été effectués, et l'entretien de la ville, toujours parfait, est l'objet de l'attention constante de l'Administration : le nettoyage des concessions est assuré périodiquement; des corvées de prisonniers enlèvent, chaque jour, les ordures ménagères qui sont incinérées ainsi que les récipients (boites de conserves, bouteilles, etc.), où l'eau peut stagner et contenir des larves de moustiques; les orifices des gouttières et des citernes attenant aux habitations sont, autant que possible, protégés par de la toile métallique pour empêcher la propagation des moustiques, lesquels sont assez rares, puisque la plupart des Européens se passent de moustiquaires.

***

Notre voyageur de tout à l'heure constatera, par une promenade à travers la ville, que les avenues et les rues rectilignes sont fort bien entretenues. Il regrettera sans doute, qu'en bordure

ALLÉE DES FLAMBOYANTS A BINGERVILLE

des principales artères des arbres n'aient pas été plantés en place des interminables rangées de vétiver et de citronnelle ainsi que cela a été fait dans plusieurs rues transversales ombragées par de fort beaux manguiers; mais c'est là une précaution dictée par l'hygiène et par la nécessité de donner aux habitations le plus d'air et de lumière possible. Dans la ville proprement dite, les habitations sont placées le long de trois avenues de direction Est-Ouest, non dénommées officiellement, mais dont les deux principales sont assez connues sous les noms d'avenue François-Joseph et d'avenue Marie-Thérèse. Que le lecteur n'essaye pas de trouver dans ces appellations une évocation quelconque de l'histoire de la maison d'Autriche...

De nombreuses bornes-fontaines, alimentées par deux châteaux d'eau, se trouvent le long de ces voies publiques, lesquelles sont éclairées, les soirs sans lune, par des lampes à lusol. L'avenue François-Joseph a pour prolongement à travers la savane la route d'Adjamé à l'Est et la route d'Abidjan à l'Ouest; elle communique avec les

autres avenues par de nombreuses rues perpendiculaires.

Les habitations des fonctionnaires consistent, celles qui datent de la création de la capitale, en cases de bois surélevées, à trois pièces, hautes, vastes et entourées d'une large véranda; les plus récentes, en dehors de quelques grands bâtiments de pierre ou de brique, en petits pavillons à deux pièces et véranda, dans des concessions de 50 × 50. Celles-ci sont ornées avec goût des plantes les plus diverses; les crotons mélangent agréablement leur feuillage de tons variés aux touffes en fleurs des orgueils de Chine, des canahs, des hibiscus et aux magnifiques frondaisons violettes des bougainvilliers. Placé à la cote la plus élevée du plateau, le nouveau palais du gouvernement, à deux étages, domine la cité de sa façade massive à colonnades multiples et contribue à lui donner un petit air de capitale.

A la partie Est de l'amphithéâtre constitué par la ville, au-dessus du camp du dépôt des garde-

UNE AVENUE DE BINGERVILLE

cercles, qui comprend une soixantaine de cases rondes d'un alignement impeccable, se trouve une avenue de boutiques de traitants sénégalais, fantis et gabonais. A proximité du débarcadère s'élèvent la plupart des factoreries, un groupe de bâtiments dépendant du service des travaux publics, et quelques cases de manœuvres indigènes. Un peu à l'Est est le village de Bagba, habité surtout par des manœuvres sénégalais qui ont leur mosquée à minuscule minaret construit avec le bois de vieilles caisses, et duquel un muezzin d'occasion jette, le soir, son appel monotone pour convier les rares fidèles d'Allah à la dernière prière.

*
* *

L'importance croissante des affaires a nécessité, ces dernières années, le développement des services et l'augmentation du nombre des fonctionnaires, ce qui a eu pour conséquence la construction de nouveaux bâtiments pour les bureaux et les logements. Jusqu'en 1909, les bureaux du gouvernement étaient groupés dans un même bâtiment attenant à l'habitation du lieutenant-gouverneur; actuellement le chef de la colonie a près de lui :

1° Le cabinet et une section d'écrivains expéditionnaires indigènes;
2° L'inspection des affaires administratives;
3° Le bureau des affaires politiques et indigènes.

Trois bâtiments spacieux bien agencés et distribués de la façon suivante ont été construits un peu à l'Ouest de l'amphithéâtre de la ville, au-dessous du nouveau palais du gouvernement en voie d'achèvement :

1er *bâtiment.*

2e bureau (bureau militaire).

2e *bâtiment.*

Bureau du secrétaire général de qui dépendent directement les 3e et 4e bureaux.

Service forestier.

3e bureau : administration générale et affaires économiques. Inspection de l'enseignement. Service de l'agriculture.

4e bureau. Finances et matériel, divisé en trois sections avec, au total une vingtaine de fonctionnaires.

Les autres services installés à Bingerville sont :

Le service des travaux publics et des mines;
Le service des postes et des télégraphes et le bureau de la localité;
Le service du trésor;
Le service de santé, avec une ambulance et la pharmacie;
Le service de l'imprimerie officielle;
Le bureau de l'enregistrement et des domaines.

Bingerville était, en même temps que la capitale de la colonie, le chef-lieu administratif du cercle des Lagunes; un arrêté local du 17 août 1912 a décidé le transfert à Abidjan de la résidence de l'administrateur; cette mesure facilitera l'administration d'un cercle particulièrement important et étendu; elle rapprochera l'administrateur des principaux postes du cercle et le mettra plus au contact du commerce de la région dont l'activité se manifeste surtout le long de la voie ferrée et dans la région Dabou-Toupa-Jacqueville. Dès le transfert, les circonscriptions d'Abidjan et de Bingerville seront réunies en une seule; Bingerville sera maintenue comme poste urbain duquel dépendront seulement les agglomérations de Bagba et de Petit-Santé.

Pour le moment, les bâtiments du cercle comprennent dans la capitale :

La résidence de l'administrateur et du chef de poste placée au milieu d'une belle et vaste concession;
Le camp des gardes du poste;
Les cases des interprètes du cercle et du poste;
Le village des représentants.

*
* *

Soixante-dix élèves choisis parmi les meilleurs sujets des écoles régionales de la colonie, c'est-à-dire des écoles de second degré, suivent à Bingerville les cours du groupe scolaire central où ils sont préparés soit aux concours de l'Ecole normale de Saint-Louis ou de l'Ecole professionnelle Pinet-Laprade, soit au concours local des moniteurs de l'enseignement. Ils trouvent également l'enseignement nécessaire pour concourir à différents emplois dans l'administration soit dans les

postes et télégraphes, soit dans les bureaux ; ils peuvent enfin acquérir une préparation suffisante pour faire de bons employés de commerce ou de bons ouvriers.

Le groupe scolaire central comprend : une habitation pour les instituteurs, un dortoir pour les élèves, quatre salles de classes, une école professionnelle où est enseigné le travail du bois et du fer, une école de village.

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant s'est préoccupé, dès son arrivée dans la colonie, du sort des jeunes métis abandonnés dans les postes, et a décidé la création d'un orphelinat où ces enfants sont recueillis, élevés, éduqués et instruits aux frais de la colonie. Les métis suivent les cours du groupe scolaire central en sorte que l'enseignement qu'ils reçoivent leur permettra de se faire une situation et de gagner honorablement leur vie.

Sauf pour l'école de village, le régime du groupe scolaire central est l'internat.

***

A quelques centaines de mètres de l'ancien gouvernement, le long de la route d'Abidjan, s'élèvent, en savane, les bâtiments de la ferme-école. Cette ferme, créée par un arrêté local du 23 novembre 1910, permet d'accroître et d'améliorer peu à peu le cheptel encore pauvre de la région et d'enseigner aux indigènes les soins à donner au bétail.

Des moniteurs de race peuhl sont chargés des détails de l'élevage. Sous la surveillance d'un agent de culture, ils donnent aux jeunes indigènes provenant des différents villages du cercle des Lagunes toutes indications utiles pour la récolte et la distribution du fourrage, les soins de propreté à donner aux animaux et l'entraînement à la lactation.

Le groupe des bâtiments de la ferme comprend : une habitation à deux pièces pour l'agent de culture, une habitation pour les moniteurs peuhls, une étable pour une trentaine de vaches prêtées par des villages qui bénéficient du croît, une bergerie avec une dizaine de brebis et autant de chèvres, une porcherie, une écurie pour deux chevaux.

Un essai d'acclimatement de la race chevaline a été entrepris il y a plus d'un an et paraît devoir donner de bons résultats. Deux étalons du Sénégal de race bayar, attachés au service du gouvernement, ont, jusqu'à présent, supporté le climat dans les meilleures conditions.

***

L'activité commerciale est à peu près insignifiante dans cette cité exclusivement administrative. Six factoreries européennes suffisent à ravitailler la population ; quelques-unes achètent en faible quantité de l'huile des palmistes et du caoutchouc aux Ebriés des villages d'alentour. Un petit nombre de boutiquiers sénégalais, apolloniens et fantis, un tailleur gabonais, un boulanger sénégalais, trois ou quatre blanchisseurs constituent à peu près tout le négoce indigène de l'endroit.

Un Alladien de Jacqueville entretient de belles plantations de bananiers et de cacaoyers aux environs de la ville ; deux colons européens font débrousser des concessions de 100 hectares pour les transformer en palmeraies ; un autre monte, actuellement, sur le plateau, une petite huilerie qui pourra traiter trois à quatre tonnes de fruits de palme par jour et concasser les graines.

***

Bingerville est desservi par un service lagunaire quotidien assuré par la flottille de la Compagnie des Chargeurs Réunis. Les voyageurs quittent Bassam par chaloupe à 6 h. 30 ; ils passent à Bingerville à 9 heures et arrivent à

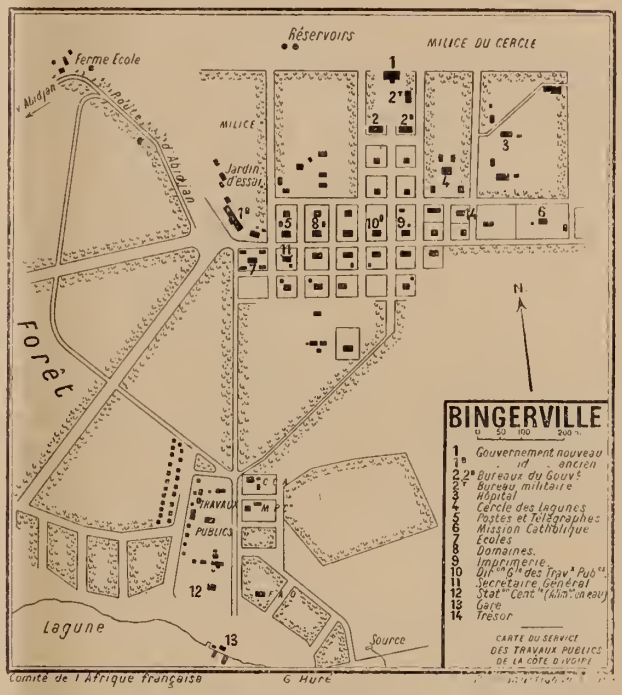

Abidjan à 10 h. 30 pour prendre, s'ils le désirent, le train régulier montant vers Dimbokro ; au voyage de retour la chaloupe quitte Abidjan avec les voyageurs du train descendant, stoppe au chef-lieu à 16 h. 15 et arrive à Bassam à 19 heures. Des vapeurs dont les départs de Bassam concordent avec les courriers venant de France desservent les principaux points de la lagune Ebrié, notamment Bingerville, Abidjan, Dabou et Craffy.

Au développement pris par la capitale a correspondu celui des moyens de locomotion de plus en plus employés, de plus en plus pratiques et perfectionnés. La chaise portée par quatre hommes a été remplacée, dès 1908, par le hamac à deux porteurs léger et rapide ; depuis quelques mois l'emploi des monoroues à passager s'est vulgarisé ; ces véhicules ont l'avantage d'être confortables, solides et très stables, au point que le gouvernement local a décidé d'en doter un grand nombre de cercles.

Les monoroues et biroues à bagages ont également fait leur apparition au chef-lieu; ils permettent, sur des pistes peu larges, de faire rouler par deux hommes cinq charges de 25 kilogrammes et d'économiser trois porteurs pour le transport de ces charges. La plupart des postes vont en recevoir; il en résultera une diminution du nombre des porteurs au plus grand profit de la colonisation : les hommes ainsi disponibles pourront se livrer aux travaux de culture et à l'exploitation des richesses naturelles de la colonie.

Il convient d'ajouter qu'une route à faible rampe passant par la savane de l'Ouest aboutissant au plateau a été rendue carrossable; elle va permettre d'établir pour les voyageurs et bagages un service d'omnibus ou d'automobiles entre le débarcadère et la ville.

***

Le ravitaillement en vivres de la population européenne, comme de la population ouvrière indigène, est assez difficile à assurer par suite de l'isolement de la ville. Un certain nombre d'Européens entretiennent un jardin potager et un poulailler, mais la majorité s'approvisionnent au marché où les poulets coûtent de 0 fr. 80 à 2 fr., les œufs 0 fr. 10 pièce et le poisson 0 fr. 75 le kilogramme.

Les Pères de la Mission vendent des légumes frais et des fruits du pays, mais à des prix trop élevés pour être à la portée de toutes les bourses; de son côté le service d'agriculture fait, de temps en temps, des distributions gratuites de légumes. Enfin, depuis quelques mois, la ferme-école de Bingerville vend du lait à raison de 0 fr. 50 le litre, mais la production quotidienne est encore faible (5 litres en moyenne).

Un boucher sénégalais tue trois fois par semaine des bœufs du pays et parfois des moutons; ce bétail est au préalable soumis à l'examen du médecin de la localité.

Les factoreries sont assez bien achalandées; certaines reçoivent deux ou trois fois par mois, des paquebots-frigorifiques anglais faisant escale à Grand-Bassam, des vivres frais tels que faisans, pièces de bœuf, gigots, beurre, œufs, pommes, etc., qui permettent de varier heureusement l'ordinaire des popotes.

***

Le chiffre de la population indigène essentiellement flottante ne dépasse guère 600; il comprend, pour une bonne part, un élément hétérogène et hétéroclite, « la boyerie ». Les membres de cette corporation peu intéressante, dont l'âge varie de huit à vingt ans, forment un véritable syndicat, et il n'est pas rare d'apprendre que, dans une de ses assemblées, il a été décrété que tel patron, trop exigeant, serait privé de boy ou de cuisinier : la sentence est impitoyablement exécutée. Les salaires demandés par ces domestiques d'occasion sont fort élevés : un cuisinier qui sait à peine confectionner l'ordinaire poulet rôti ou le « poisson sauce au vin » exige 45 fr. par mois; un jeune boy, tout juste bon à respecter comme de précieuses reliques les couches de poussière et les toiles d'araignée ou à laisser les cancrelats se multiplier à leur aise dans les armoires et les chambres, exige de 15 à 20 francs. Inutile de parler de la casse et de la volatilisation rapide du matériel!

Le chiffre de la population européenne de Bingerville est passé de 40 environ en 1901, à 78 en 1909, 112 en 1910 et 127 en 1912 avec une moyenne de 25 femmes et 5 enfants.

De la case au bureau, du bureau à la case, telle est la vie normale de l'Européen à Bingerville. A 9 heures du soir, le silence plane sur la capitale. Tout au plus entend-on parfois se mêler au grillonnement des multitudes d'insectes, au cri perçant de l'aïhua grimpeur, au roulement d'un tam-tam lointain les rengaines d'un phonographe usé, le souffle d'un minuscule et poussif harmonium, voire la plainte d'un cor de chasse... au bord de l'eau. Toutefois, le samedi soir fait exception. La « Jeunesse élégante », union des jeunes noirs du pays qui occupent de hauts emplois dans l'administration (dactylographes, ouvriers d'imprimerie, etc.), donne son bal hebdomadaire; les Européens en quête de divertissements peuvent admirer dans une salle de bal illuminée de lustres en bois ornés de bougies de traite, les danseuses en costume national et les danseurs en complets dernier chic exécuter des valses qui, malheureusement, vont la plupart du temps au pilou-pilou national. Mais nos visiteurs auront rapidement assez des effluves d'étranges parfums de traite qui voltigent dans la salle, et du charivari d'un orchestre — ô père Desgranges, qu'en dirais-tu! — dont le principal instrumentiste détient une scie qu'il assouplit à l'aide d'une lime pour en arracher des grincements vraiment peu harmonieux.

Avant la tombée du jour, les Européens épris de footing — ils sont peu — trouvent autour de Bingerville de ravissantes promenades dans les allées tracées à travers la forêt de palmiers ou la savane herbeuse à bouquets de goyaviers qui entoure le plateau. Les routes d'Adjamé, d'Abidjan, de Santé, d'Aghien ont été fort bien aménagées; cette dernière conduit à un belvédère d'où l'on voit se dérouler un panorama superbe : à la lagune Potou qui s'étend au pied d'une falaise à pic de près 100 mètres succède une forêt étendue parmi les ondulations de laquelle se distinguent les villages de Grand-Alépé et de Grand M'Bato situés à plus de 25 kilomètres à vol d'oiseau. Quelques vaillantes équipes de tennis ont à leur disposition deux beaux emplacements réservés à ce jeu si à la mode aux colonies. Le dimanche des groupes de chasseurs s'en vont à la recherche d'une biche, d'un pigeon vert, d'un porc épic ou d'un rat palmiste dans l'espoir — trop souvent déçu — d'agrémenter la popote d'un plat rare.

Une activité fiévreuse dans les bureaux, un

calme décevant dans la ville : telle est la caractéristique de la cité administrative de la Côte d'Ivoire. Dans ce béguinage administratif, d'une discipline claustrale, l'Européen trouve la distraction la plus saine en s'attachant et en s'intéressant à ses fonctions; c'est ainsi qu'il voit arriver, sans impatience, le terme de son séjour, l'heure où il pourra s'embarquer vers la France pour prendre, près des siens, un repos mérité.

Bingerville, le 10 décembre 1912.

GASTON JOSEPH,
Administrateur adjoint des Colonies.

Notes sur le Kouango

1912

PAR LE LIEUTENANT VALLÉE

DE L'INFANTERIE COLONIALE

Au Centre-Africain, où le Congo, dans son cours moyen, a la taille de la Manche, les sous-affluents de cette immense artère ont encore une allure de fleuves.

Et le Kouango, affluent de droite de l'Oubangui, ne mesure pas moins de 400 kilomètres de long ! Il draine une région concédée jadis à une société commerciale, occupée administrativement d'une manière effective en 1911.

Dans ces derniers temps, le bassin du Kouango a été sillonné dans tous les sens par nos détachements; aussi le travail de reconnaissance est-il à peu près terminé.

Nous diviserons cette étude en trois parties :

I. Le pays.
II. Les hommes.
III. La mise en valeur.

I. — LE PAYS.

Le bassin du Kouango, compris approximativement entre 4°30 et 7°30 de latitude nord, 17° et 19°30 de longitude est, couvre environ 70.000 kilomètres carrés de superficie (1).

C'est un grand plateau de terrains anciens, parsemé de roches éruptives et recouvert par endroits d'un épais manteau sédimentaire. Fortement érodé au cours des âges géologiques passés, il se présente actuellement sous la forme d'une pénéplaine faiblement ondulée.

Comme d'ailleurs toute la grande plate-forme africaine dont il dépend, ce pays n'a pas été remanié depuis les temps primaires. Des plissements d'autrefois, il ne reste plus, faisant saillie par intervalles, que de pittoresques buttes ou « kagas » s'élevant à 100 mètres au plus au-dessus du thalweg important le plus proche. Elles sont composées de roches dures (granites, gneiss, quartzites, grès, latérites) qui ont résisté à l'action des agents atmosphériques. Crêtes arasées réfractaires à la végétation, buttes tabulaires ou arrondies recouvertes de verdure, éboulis ferrugineux en voie de décomposition, pitons nus et décharnés se découpant en dent de scie sur l'horizon : toutes ces formes variées à l'infini agrémentent le paysage monotone de la savane.

Au Kaga-Banga, des arbres ont poussé avec une vigueur incroyable dans les anfractuosités des blocs rocheux et leurs troncs puissants font éclater les dalles de grès.

Près d'Ippy, d'énormes masses de rocs en équilibre instable sur un socle craquelé rappellent certains coins de la forêt de Fontainebleau. Dans les régions sud-est voisines de l'Oubangui, la plaine immense présente par endroits de grosses termitières abandonnées depuis longtemps et qui résistent à l'érosion.

D'une manière générale, par suite de l'absence de formations montagneuses véritables et en raison de la fréquence des vallées aux alluvions riches, la structure d'ensemble de ce pays devait favoriser le développement de la population.

Son climat, comme celui de toutes les zones intertropicales, est caractérisé par l'alternance d'une saison des pluies et d'une saison sèche. Les vents dominants semblent être ceux du Sud-Ouest. La saison des pluies dure de juin à novembre. Au début, les orages sont espacés, mais leur violence est extrême. La tornade débute par des rafales puissantes qui courbent tout sur leur passage La foudre tombe souvent. Puis, pendant un temps relativement court, de véritables trombes d'eau s'abattent avec fracas sur le sol, changeant de modestes ruisseaux en torrents infranchissables.

Le soleil luit ensuite et la chaleur humide de cette période est essentiellement favorable au développement de la végétation. En septembre et octobre, il pleut régulièrement presque tous les jours. Les pluies se raréfient et cessent en novembre. Un soleil intense règne de novembre à mai. Son action est heureusement tempérée par la vapeur d'eau en suspension dans l'air. Cette humidité forme le matin, dans les bas-fonds surtout, d'épais brouillards qui rendent dangereuses les nuits passées à la belle étoile.

L'Européen en tournée dans la brousse doit, s'il n'a pas de tente, coucher sous un abri sommaire, fait de branchages et d'herbes.

Il se produit assez souvent en saison sèche des pluies d'été qui rendent les cultures possibles en toute saison.

Le réseau hydrographique du pays est, par suite, d'une richesse exceptionnelle. Les indigènes évaluent les distances en « marigots » et on peut compter un marigot par kilomètre, quel que soit le sens de la marche, dans la plus grande partie du pays.

Le fleuve Kouango, que les indigènes de l'intérieur appellent aussi Ouaka, tombe de terrasse en terrasse par des rapides qui entravent la navigation et contribuent à maintenir la haute région dans un état d'isolement. Les chutes les

(1) La carte jointe à cet article a été dressée d'après les travaux des officiers, fonctionnaires et agents commerciaux en service au Kouango. — *N. D. L. R.*

plus importantes, celles de Kopaka, à deux jours au Nord de Bambari, sont de 6 mètres. Bambari est actuellement le point terminus de la navigation. On peut y accéder toute l'année en baleinière, trois mois seulement en vapeur. Les crues périodiques du Kouango alternent avec les basses eaux. A Bambari, la crue atteint parfois 7 mètres et se produit en octobre, au moment des plus fortes pluies. Le fleuve roule alors une eau jaunâtre, limoneuse, qui envahit les régions basses du voisinage. Il charrie des troncs d'arbres, des herbes, des détritus de toutes sortes.

En saison sèche, son lit présente des bancs de sable et surtout de nombreux amoncellements de granites et de grès à travers lesquels il serpente. Quelques bancs de coquillages, mis à découvert, permettent de se procurer un peu de chaux.

Le Kouango reçoit un grand nombre d'affluents dont quelques-uns, la Pradama et la Koudou sur la rive droite; la Baïdou, le Kagoubo et l'Ibbi sur la rive gauche, relativement importants.

On a vainement essayé d'utiliser la Baïdou comme voie navigable. La vitesse du courant et surtout la présence de nombreux rapides rendent la chose dangereuse, même en pirogue.

Aux rivières tributaires du Kouango correspondent des galeries forestières dont l'importance est très variable. On rencontre quelquefois de véritables tranches de forêt équatoriale avec de grands arbres, des lianes enchevêtrées, des parasites de toutes sortes. Dans l'ombre épaisse, sur la boue noirâtre ou sur le gravier jaune serpente un filet d'eau claire.

Dans certaines régions où la pente est faible, des vallées à fond plat et vaseux exigent pour être traversées, même en saison sèche, une marche de 25 à 200 mètres dans la boue jusqu'au ventre.

Le plus souvent, la galerie forestière se réduit à quelques arbres, au tronc noir encore du dernier incendie de brousse. C'est dans les galeries des régions du Nord et de l'Est qu'on rencontre la liane à caoutchouc. Un peu de café y croît à l'état sauvage.

Entre les galeries, les plateaux du Kouango forment des savanes herbeuses avec, çà et là, des arbustes tourmentés, aux cimes arrondies, qui perdent leurs feuilles en saison sèche. Une liane à caoutchouc atrophiée, dont on utilise les rhizomes pour faire le caoutchouc pilonné, croît au ras du sol. Les graminées poussent d'une façon démesurée et atteignent jusqu'à 4 et 5 mètres de hauteur. On circule alors à grand'peine à travers un océan d'herbes drues, coupantes, entrelacées qui n'ont rien de commun avec celles de nos prairies de France.

Les plantations des indigènes forment de rares îlots, au flanc d'un mamelon, au creux d'un ravin. Quelques cases, dispersées dans la brousse, par petits groupes, loin des sentiers frayés, semblent se cacher soigneusement. Nulle part la vision d'une plaine cultivée!

A partir du mois de décembre, les herbes sont sèches et les indigènes y mettent le feu. Après les incendies de brousse, le paysage dénudé, calciné, avec ses arbres morts qui brûlent encore lentement, produit une impression profonde de tristesse et de désolation. Impression fugitive, car le manteau de verdure des herbes ne tarde pas à recouvrir de nouveau la terre, rendue plus féconde par la cendre des incendies.

II. — Les Hommes.

Les habitants du Kouango sont presque tous de race banda. Les Bandas seraient originaires des vastes territoires situés à la limite des bassins de l'Oubangui, du Nil et du Chari. Ils habitaient au siècle dernier les grottes des nombreuses kagas de ces régions et menaient là une existence de semi-nomades agriculteurs et chasseurs, guerroyant souvent entre eux.

L'entrée en scène des Nubiens, des Arabes, de Rabah, de Senoussi ont profondément troublé leur pays. Devenu le théâtre de coups de force répétés, le Dar Banda, sillonné par les hordes des trafiquants d'esclaves à la solde des sultans de l'Afrique centrale, s'est rapidement vidé d'habitants.

Les gens ont fui dans toutes les directions et ont formé des groupements dispersés un peu partout, dans les zones « de compression musulmane ». Faciles à reconnaître parce qu'ils ont conservé leurs usages, leurs mœurs et coutumes, les îlots bandas sont localisés à mesure que nous reconnaissons effectivement l'Oubangui-Chari-Tchad.

Tandis que quelques-uns étaient réduits dans un état de demi-captivité, d'autres faisaient cause commune avec les vainqueurs : Ouara Banda fut un des meilleurs chefs de guerre du sultan Snoussi renversé en 1910 par le capitaine Modat. Mais la majeure partie des Bandas cherchait asile dans le Sud, poussant jusqu'à l'Oubangui. Ce fleuve a même été traversé par quelques clans, comme les Togbos, actuellement installés au Congo belge.

Les Bandas du Kouango sont des hommes de taille moyenne, robustes et bien bâtis. Ils parlent une langue spéciale, distincte des langues bantoues et pratiquent le fétichisme.

Aucune autorité reconnue n'existe chez eux. La loi du plus fort est la règle; on se mange de tribu à tribu, parfois de village à village. Les femmes et les enfants travaillant aux plantations sont régulièrement enlevés.

Un des principaux chefs bandas, le Langouassi Singueré, ne descendait jamais, jusqu'à ces derniers temps vendre ses cabris sur l'Oubangui de peur d'être tué en route par ses hommes.

Le travail de la terre répugne aux Bandas. Il est fait par les femmes qui cultivent surtout le manioc, le maïs et le millet par des procédés très primitifs. Le gibier et le poisson sont rares. Aussi mange-t-on tout ce qui tombe sous la dent : chenilles, rats, serpents, termites. Les beuveries de « pipi », boisson fermentée faite en principe avec le mil, sont extrêmement fréquentes. Quand les hommes sont ivres, ils perdent leur prudence habituelle, prudence voisine de la pusillanimité. Volontiers ils se battent entre eux, pour des mo-

Comité de l'Afrique française. Georges Huré

Reproduction interdite.

tifs futiles. Et si, d'aventure, quelqu'un évoque les temps où on ne payait pas l'impôt, on décide de faire la guerre, de tuer un tirailleur. On attaque des isolés, des courriers, des convois.

Avant notre arrivée, l'anthropophagie était partout la règle. La guerre entre tribus était l'état normal et tout ennemi tué servait de nourriture, donnant, me disait un chef, « une viande excellente, supérieure à celle du meilleur cabri ». Des captifs étaient même sacrifiés de temps en temps, pour des raison d'ordre culinaire.

Une coutume barbare que nous aurons beaucoup de peine à faire disparaître est la mise à mort des gens susceptibles de jeter des sorts.

Les Bandas ne croient guère à la mort naturelle. Quand quelqu'un meurt, on cherche qui l'a tué. Le coupable est vite trouvé, désigné probablement par le sorcier, individu sur le compte duquel nous ne pouvons avoir aucun renseignement précis. Quand le soi-disant coupable est accusé de plusieurs crimes, on l'égorge et on lui ouvre le ventre pour trouver dans ses entrailles le « dondron » ou « likoundou » qui lui donnait son pouvoir surnaturel.

Les décisions importantes ne sont jamais prises qu'après avis du sorcier. Souvent, les villages sont terrorisés la nuit par les cris inarticulés du Ngakoura — sorte de loup-garou — qui retentissent dans les profondeurs du marigot. Vite, on lui porte de bons plats très abondants, des œufs, des poulets, des cabris, afin d'apaiser sa colère. On fait tout ce qu'il ordonne, sans hésitation. C'est évidemment un comparse du sorcier.

Les Bandas éprouvent un véritable dégoût pour la vie en commun, telle que nous la concevons. Tout individu possédant femmes et enfants se construit deux ou trois cases, à une distance respectueuse des voisins. Il n'y a donc pas de véritables villages, mais des groupes de cases, dispersés dans la brousse et quelquefois très éloignés les uns des autres.

La case banda se compose essentiellement d'un toit de paille tressée, en forme de calotte aplatie ou de cône recouvrant à ras du sol une fosse de 0 m. 50 environ de profondeur. La fosse est entourée d'une sorte de margelle en terre battue, haute de 30 à 40 centimètres. Une armature de gaulettes assemblées supporte le toit. Il faut se mettre à genoux ou à plat ventre pour pénétrer dans la case par l'étroit orifice d'entrée. Cette habitation se prête admirablement à la vie seminomade. Il suffit de rouler la paille et de l'emporter avec soi. On la déroule sur une armature de bois qu'on dépose sur une nouvelle fosse aménagée en peu de temps. Les quelques ustensiles qui constituent le mobilier, récipients en terre cuite, nattes de joncs tressés, sièges grossiers, etc., ne sont pas difficiles à transporter. En principe, les campements sont changés de place tous les deux ans. Mais cette règle est loin d'être absolue : qu'un événement qui dépasse l'entendement des gens se produise, et on part. Dans beaucoup de régions, à l'arrivée du représentant de l'administration collecteur d'impôt, c'est la fuite éperdue dans les marigots, bientôt suivie d'un déménagement complet.

Dans d'autres, on tente de s'opposer par les armes à notre pénétration. Les indigènes possèdent de nombreux fusils dans les zones nord et est, quelques-uns seulement dans le reste du pays. Ce sont des armes de traite; le plus souvent des fusils à pierre transformés en fusils à piston par un forgeron de village. La poudre et les capsules viennent des Arabes du Dar Four, ainsi d'ailleurs que les fusils depuis l'interdiction qui frappe les Sociétés du Haut-Oubangui. Les projectiles sont des balles sphériques en fer forgé. La sagaie barbelée, l'arc et les flèches, les couteaux de jet et le bouclier constituent l'armement normal du guerrier. Sagaies et flèches sont empoisonnées avec le suc de l'euphorbe chandelier ou avec des débris anatomiques. La sagaie constitue l'arme par excellence du guerrier banda. Il la manie avec une grande habileté et, dans les hautes herbes ou dans les galeries forestières, c'est un ennemi redoutable quand il se décide à lutter.

Les populations du Kouango se subdivisent en tribus nombreuses ayant chacune son individualité, sa manière spéciale de prononcer le banda, ses habitudes particulières.

Sabangas, Dakoas, Lindas, Ngapous, Moroubas Mbrés, Andogpas, Ouassas, Bongos, Djotos, Verahs, Yakpas, Langouassis, Bandas proprement dits peuplent le bassin du Kouango. Chaque tribu se subdivise elle-même en clans et est en général séparée de la tribu voisine par une zone inhabitée.

Les Sabangas sont, de beaucoup, les plus intéressants représentants de la race banda. Venus des pays nsakkaras, ils ont lutté contre les musulmans pour conserver leur indépendance. Une partie de ceux établis actuellement sur le Haut-Kouango viendrait de la Kemo, fuyant les corvées de portage que nous sommes malheureusement encore obligés d'imposer aux populations de la route d'étape vers le Tchad. Les Sabangas sont surtout chasseurs. En février, mars et avril, les hommes quittent les villages pour le territoire inhabité du Nord où vivent le bœuf, l'antilope et l'éléphant. Ils nous sont infiniment reconnaissants d'avoir vaincu et tué Snoussi. La mort de leur chef Battinga se trouve ainsi vengée. On raconte avec fierté la fin de ce vieux brave, résistant aux hordes de Snoussi jusqu'à la dernière minute. Il est tombé percé de balles, tenant dans ses mains crispées les deux fusils qu'il venait de décharger, abattant à bout portant de nombreux agresseurs. Les quelques tirailleurs sabangas engagés de 1910 à 1912 ont donné satisfaction à tous les points de vue : il y a là un centre de recrutement tout indiqué pour nos troupes congolaises.

Les Dakoas, peu connus jusqu'à ces derniers temps, ont été réduits par les colonnes de police de 1912 en même temps que les Andogpas. Les uns et les autres s'étaient rendus coupables d'attaques de convois, de courriers et de meurtres de

tirailleurs. Leurs résistances successives brisées, ils ont paru décidés à vivre désormais en bonne intelligence avec nous.

Les Moroubas, les Mbrés, les Ngapous et les Ouassas sont de paisibles cultivateurs, aussi peu désireux que possible cependant d'être en relations avec nous. Les Bougos, les Djotos, et les Verahs, plus turbulents, ont été châtiés pour des actes d'hostilité manifeste et semblent assagis.

Les Lindas forment la tribu la plus nombreuse du Kouango. Ils peuplent les deux rives de la Baïdou, de Bambari à Bakari et de Gonnendi à Bingui. Paresseux, menteurs, voleurs et lâches, ils sont fort peu sympathiques. Leur force d'inertie est prodigieuse : il faudra, pour les vaincre, de longs et patients efforts. Le chef du village linda de Bambari, Lakrondji, est un homme intelligent, plein de bonne volonté, qui fait de louables efforts pour transformer les siens. C'est pour nous un précieux auxiliaire.

Les Yakpas qui nous barraient la route de Mobaye et étaient en révolte ouverte contre notre autorité ont reçu de sérieuses leçons. Malgré les nombreuses soumissions obtenues, il reste encore beaucoup à faire dans leur pays.

Les Langouassis, autrefois nos ennemis déclarés, ont compris après les leçons de 1911 et 1912 que les meurtres de militaires ou d'agents commerciaux et les pillages des convois leur étaient désormais interdits. Leur principal chef, Singueré est entièrement rallié à notre cause.

Les Bandas proprement dits forment trois îlots, situés le premier au Nord-Ouest de Bambari, le second sur la Haute-Baïdou, le troisième dans la région du Bas-Kouango.

Au voisinage immédiat de l'Oubangui on rencontre les tribus Banziris et Bourakas qui n'appartiennent pas à la race banda.

Les Banziris occupent les deux rives de l'Oubangui et ont des villages chez nous et chez nos voisins, ce qui leur permet quelquefois de se soustraire à l'autorité des Français et des Belges.

L'installation du poste de Kouango a exercé sur ces populations pillardes et indociles une heureuse influence. Les Banziris nous sont très utiles comme pêcheurs et comme piroguiers, ils connaissent admirablement les rivières et les transports par eau leur sont confiés. La maladie du sommeil fait chez ces riverains de l'Oubangui des ravages terribles. Et c'est dommage, car indépendamment des services énumérés précédemment, la race est belle et nous fournit volontiers les petites comparses de nos unions libres.

Le chef actuel des Banziris, Sokambi, qui parle couramment le français, contribue de toutes ses forces à l'extension de notre influence.

Peu à peu, toutes ces populations arriérées se transforment. Nous exigeons des agglomérations fixes, faites de cases plus habitables, plus hygiéniques que la hutte primitive. Les villages sont reliés entre eux par des pistes débroussées. Nous essayons d'installer des chefs dignes de ce nom, de faire pénétrer partout un peu plus de prévoyance, de justice, de bien-être. Mais notre influence bienfaisante ne s'exerce que là où nous pouvons l'imposer efficacement, c'est-à-dire au voisinage des postes.

III. — La mise en valeur.

Le bassin du Kouango a été concédé en 1900 à deux sociétés commerciales, le Kouango Rive droite et le Kouango Rive gauche qui ont fusionné depuis pour former la C. K. F., Compagnie du Kouango français, au capital social de 1.200.000 francs. Ce capital a été réduit plusieurs fois et fixé à 800 000 francs en 1911.

La C. K. F. n'a pas obtenu dès le début tous les brillants résultats qu'elle attendait. Des factoreries établies à grands frais, quelquefois en dehors des zones de production, l'état troublé du pays, les agissements de quelques agents blancs et noirs, enfin la mentalité de l'indigène auquel tout travail répugne, ont contribué à cet état de choses.

Dans ces dernières années, la situation s'est sensiblement améliorée.

La production du caoutchouc croît régulièrement, par suite de l'augmentation du nombre des tribus qui font du caoutchouc pilonné. Ce caoutchouc, dit aussi caoutchouc d'herbes, s'obtient en traitant les rhizomes d'une liane atrophiée qu'on rencontre à peu près partout dans ce pays. Ces rhizomes sont nettoyés à grande eau, puis battus longuement sur une pierre plate avec un morceau de bois dur. La partie ligneuse enlevée, il reste un amas rougeâtre, fait de latex à demi coagulé et d'écorce. On le lave et on pile de nouveau. L'opération continue jusqu'à ce que toutes les impuretés aient été expulsées. On obtient, en fin de compte, des galettes ou crêpes de dimensions variables, de couleur rouge brique, brune, quelquefois marbrée. L'aménagement des ateliers à caoutchouc au bord d'un ruisseau est plus pratique que l'installation devant les cases. Certaines tribus font leur caoutchouc à l'eau chaude : cette méthode donnerait des résultats plus rapides. Le caoutchouc obtenu est de bonne qualité marchande et s'est vendu au Havre jusqu'à 12 francs le kilogramme quand le Para valait 14 francs. Malheureusement, les indigènes n'observent pas toujours les précautions qu'on ne cesse pourtant de leur rappeler. C'est ainsi qu'ils lavent mal les rhizomes et qu'une notable quantité de terre et de détritus se trouve incorporée au latex. En outre, au lieu de faire sécher les plaques de nouvelle fabrication dans un endroit abrité, ils les exposent souvent sur le toit de leur case aux rayons brûlants du soleil. Il se produit alors une décomposition partielle du caoutchouc qui devient poisseux. Or, une plaque mauvaise suffit pendant le trajet du Congo en Europe pour rendre poisseux un sac entier et le lot arrive fortement déprécié sur le marché de France. Le prix de vente moyen du caoutchouc d'herbes a été de 800 francs la tonne en 1911.

Le caoutchouc de liane est, au point de vue

qualité, très supérieur au caoutchouc d'herbes. Il se vend normalement de 12 à 1.400 francs la tonne. On le récolte dans le Nord et l'Est du Kouango en pratiquant des incisions au couteau sur une variété de liane, végétal parasite, auquel les troncs des grands arbres des galeries forestières servent de support.

Le latex qui coule est recueilli à la main.

L'indigène en fait des cordons de la grosseur du doigt, roulés sur la cuisse ou sur le ventre, et coagulés par la sueur. Ces cordons, longs de 25 à 50 centimètres sont repliés plusieurs fois sur eux-mêmes et donnent une pelote allongée. Les gérants des factoreries font couper ces pelotes suivant leur petit axe en morceaux qui, pour le séchage, sont exposés pendant 15 ou 20 jours sur des claies. On les emballe ensuite, et on les expédie en Europe.

Le caoutchouc perçu provisoirement par l'administration au titre de l'impôt est retrocédé à la C. K. F. au prix de 3 francs le kilogramme pour le caoutchouc de liane, 2 francs pour le caoutchouc pilonné.

La convention qui réserve à la C. K. F. le monopole exclusif du caoutchouc récolté au Kouango cesse en 1916.

La production du caoutchouc de liane est limitée. La liane à caoutchouc croît dans les zones inhabitées du Nord et de l'Est, où il est difficile de surveiller la récolte du latex, de protéger la liane comme il conviendrait contre une exploitation intensive.

Quant au caoutchouc pilonné, la production peut croître considérablement. Le Kouango renferme d'énormes quantités d'herbes à caoutchouc : on peut puiser largement dans cette source de richesses sans craindre de la tarir. Et les méthodes actuelles de fabrication seraient avantageusement remplacées par une usine à caoutchouc, utilisant, par exemple, une chute du Kouango. Les procédés de traitement mécanique des écorces caoutchoutifères ont fait dans ces dernières années de tels progrès que le succès d'une pareille entreprise semble certain.

Sans parler du caoutchouc obtenu chimiquement dont il est de plus en plus question, il va falloir être sous peu en mesure de lutter contre le produit des plantations entreprises un peu partout dans le monde. Le caoutchouc qu'elles donnent est excellent, pour un prix modique, et il éliminera sans doute des marchés celui des pays demeurés fidèles aux anciennes routines.

La C. K. F. était bien tenue conformément à son cahier des charges de planter au moins 150 pieds d'essence caoutchoutifère par tonne de caoutchouc exporté. Elle a fait choix de l'arbre appelé ireh par les indigènes du Moyen-Congo que les botanistes dénomment « funtumia elastica ». Ses plantations rachitiques n'ont jamais rien donné; il est probable qu'elles ne donneront jamais rien. S'est-on trompé d'essence et a-t-on choisi certaine variété, très voisine du funtumia elastica et dite funtumia africana, qui est inutilisable? Ou bien l'ireh exige-t-il l'ombrage des grands arbres de la forêt équatoriale pour se développer normalement? Dans le cas de cette seconde hypothèse, les steppes du Kouango demanderaient une autre essence. Le manihot a été essayé par une société voisine, la Kotto, dans un pays analogue au Kouango. Bien que les arbres aient poussé convenablement, il ne saurait être question d'exploiter leur latex. Il faut chercher autre chose, créer des jardins d'essai, multiplier les expériences.

En ce qui concerne l'ivoire, le commerce faiblit d'année en année. Les indigènes chassent toujours, mais ils conservent soigneusement les défenses, en attendant le retour des temps où on les échangeait à la factorerie contre des boîtes de poudre.

Les chasses ont lieu en février, mars. Depuis le mois d'octobre, des isolés observent les troupeaux d'éléphants. Chaque brousse de chasse, soigneusement délimitée, est incendiée sur sa périphérie au moment propice, c'est-à-dire lorsque le troupeau s'y trouve. A mesure que le cercle de flammes se resserre, les chasseurs avancent malgré la fumée et les débris en feu qui encombrent le sol. Les bêtes effarées sont asphyxiées ou tentent de fuir par les issues qui leur ont été ménagées. Beaucoup tombent alors sous les sagaies et les balles. Quelques animaux franchissent le cercle de feu, et, à demi brûlés, criblés souvent de projectiles, vont se faire achever 60 ou 80 kilomètres plus loin. Assez souvent, les gros éléphants échappent au massacre, en raison de leur résistance extraordinaire, et c'est sans doute à cette particularité qu'on doit la continuation de l'espèce. Mais des mesures efficaces s'imposent pour protéger l'éléphant, appelé à disparaître au Kouango comme ailleurs dans un avenir peu éloigné.

Si le commerce présente un certain intérêt au Kouango, l'industrie, sauf en ce qui concerne le fer, est négligeable. Les houes indigènes (ngapous), les haches et les sagaies donnent lieu à quelques transactions.

Les roches ferrugineuses abondent dans ce pays, formant çà et là des plateaux couverts d'une maigre végétation. Ce sont des conglomérats bruns, relativement riches en oxyde de fer qui sont exploités par les indigènes. Ils ne savent pas utiliser le fer oligiste qui existe en grande quantité dans la région de Gounendi.

Le minerai est traité par une méthode très primitive. Sous une grande paillotte isolée dans un coin de forêt s'élève une petite construction cylindrique en terre battue à demi enfoncée dans le sol naturel. Sa hauteur est d'un mètre, son diamètre de 40 centimètres environ. Le four est à la base du cylindre et, une fois qu'il est allumé, du minerai et du charbon de bois sont versés successivement par l'orifice extérieur, formant des couches alternatives que le feu gagne rapidement. Les aides activent la combustion en manœuvrant des soufflets faits de peaux de bêtes. Des

tubes d'argile font office de tuyères. Au bout de 24 heures, une loupe de fer se dépose au fond du fourneau.

Le forgeron brise le tampon de terre glaise qui bouche le trou de coulée, les scories s'échappent et il retire le métal en fusion. Une pierre plate lui sert d'enclume et, sous ses coups de marteau, le fer se transforme, donnant des outils et des armes. Les commerçants Bornouans-Haoussas achètent ces objets à bon compte et les revendent ultérieurement avec de gros bénéfices dans la région Chari-Lac Tchad.

L'agriculture est rudimentaire. Le manioc constitue le fond de l'alimentation des indigènes. Les tubercules de manioc, arrachés lorsqu'ils ont atteint une certaine grosseur, variable suivant les espèces, sont déposés dans l'eau. La présence des mares ou fosses à manioc est relevée de loin par l'odeur infecte qui s'en exhale. Après quelques jours d'écrouissage, les tubercules sont réduits en fragments qu'on fait sécher au soleil. Le manioc est ensuite pilé et transformé en farine. Les femmes jettent cette farine dans un récipient en terre cuite plein d'eau bouillante et remuent le mélange avec un bâton, en le laissant exposé à un feu doux. On obtient ainsi une pâte grisâtre, assez consistante, qui sert de pain aux indigènes.

Le mil est cultivé partout, surtout la variété dite sorgho. Certaines tribus comme les Sabangao, les Langouassis, consomment beaucoup de mil. En général, il sert à préparer le pipi, boisson fermentée, dont les indigènes du Kouango absorbent des quantités invraisemblables. Les épis de sorgho, coupés en novembre, sont empilés soit dans les champs, soit dans les villages et forment des cônes ou des pyramides quadrangulaires qu'une toiture en paille préserve de la pluie.

Le maïs (bakanda) est moins abondant. Il est récolté en août et conservé dans les greniers des villages.

Le sésame (nounou) est très répandu. On grille les grains qui sont pilés et réduits à l'état de pâte huileuse. Cette pâte est mélangée aux aliments, qu'il s'agisse de viande ou de légumes.

L'arachide (kokora) se mange grillé : on ne sait pas en extraire l'huile.

De gros haricots blancs dits « du Tchad », des niebés, des courges et des pastèques, des patates, des dazos, des gombos sont cultivés en petite quantité. Le pourpier pousse à l'état sauvage. Les feuilles de courge, de patate, de manioc sont consommées comme épinards.

Quelques pieds de tabac et de coton se rencontrent souvent à l'orée des villages. On prépare du tabac à fumer, à chiquer et à priser. Les indigènes ne savent pas tisser le coton et se contentent d'en faire des fils, servant à confectionner les colliers de perles.

L'écorce d'un arbre dit « Lili », dont le feuillage rappelle celui du laurier, sert à faire les lambeaux d'étoffes qui constituent le pagne des indigènes.

Une racine, appartenant à l'arbre nommé « folo », donne, quand on la réduit en poudre, un produit rougeâtre dont il est d'usage de se frotter le corps.

Le ricin est cultivé partout : il est employé à fabriquer l'huile de toilette indispensable aux femmes bandas.

La chasse est l'occupation favorite des habitants du Kouango. Dans les régions Nord et Est, les éléphants, bœufs et antilopes tués au début de l'année sont soigneusement boucanés et la viande peut être conservée longtemps. On en trouve dans tous les villages. Partout ailleurs, la viande fait défaut. Il y a bien quelques cabris, mais en nombre restreint, sauf chez les Yakpas et les Laugouassis, et on les garde pour la reproduction. Quand quelqu'un tue un cabri, c'est un événement au village.

Les poulets sont plus abondants, on en mange à l'époque des plantations et pour faire des grisgris.

Les villages renferment un certain nombre de chiens, dont on se sert pour la chasse et qu'on mange aussi, le cas échéant. La viande de chien est très appréciée.

Les rats et les serpents sont poursuivis toute l'année. On en capture de grandes quantités pendant la période des feux de brousse. Avec les chenilles, on prépare des gâteaux curieux, assez semblables comme aspect à nos babas au rhum. Enfin, et c'est là une nourriture à la portée de tout le monde, il faut mentionner les termites. On s'en empare facilement après avoir brisé leurs demeures si curieuses. Une variété ailée est très facilement capturée, près des feux, après les fortes pluies. Les termites sont mangés immédiatement ou bien séchés au feu, pilés et réduits en poudre, ils servent ultérieurement à préparer les aliments.

Les indigènes prétendent que l'alimentation à base d'insectes les réconforte d'une façon remarquable. La valeur de ces animaux, au point de vue nutritif, n'est d'ailleurs pas contestée par nos savants. N'a-t-on pas dernièrement établi scientifiquement en Europe que le meilleur aliment pour l'homme serait de manger de l'homme, ce qui est encore la théorie des Bandas !

La science et les primitifs peuvent être d'accord : les méthodes culinaires des Bandas ne risquent pas d'être importées chez nous.

Plusieurs tribus savent pêcher. Mais les engins sont primitifs : on se sert de petits filets ou de verveux. Quelquefois on épuise des sections de cours d'eau. Le poisson, dont quelques espèces dépourvues d'arête sont d'excellente qualité, est consommé frais ou séché.

Le seul élevage pratiqué par les indigènes est celui des cabris et des poulets. Ces bêtes sont abandonnées à elle-mêmes. Etant donnés la situation du Kouango, l'absence de mouches tsétsés, et l'état des herbages de ce pays, il semble certain que l'élevage du gros bétail pourrait être entrepris dans de bonnes conditions.

Les commerçants bornouans-haoussas venus du Nord et du Nord-Ouest ravitaillent actuellement en bœufs et en moutons le chef-lieu de la colonie pendant six mois. L'établissement de voies de communications directes entre les régions productives de bétail et le Kouango permettrait d'amener des animaux susceptibles de s'adapter. Il y a au poste de Bambari un troupeau de six têtes en bon état ; la C. K. F. a de très beaux animaux à Bambari, Baïdou, Ippy et Kouango.

Déjà, quelques chefs possèdent des chevaux achetés aux Bornouans. Il y a lieu d'agir sur la mentalité des indigènes. En confiant des animaux aux plus intelligents, en ne se laissant pas décourager par les échecs possibles du début, on réaliserait peut-être quelque jour par l'élevage une transformation complète des conditions économiques de cette région.

CONCLUSION

En résumé, pays inculte malgré sa valeur intrinsèque ; populations nombreuses, mais vivant dans un état voisin de l'animalité ; mise en valeur difficile, à échéance lointaine.

La situation, d'une manière générale, est inférieure à celle des pays, à demi civilisés en somme, de l'Afrique Occidentale Française, au lendemain de la conquête.

Il y a un peu plus de treize ans que nous sommes venus au Kouango, chez ces Bandas antropophages et dépourvus de tout, ne reconnaissant aucune autorité, à classer vraiment au dernier degré de l'espèce humaine.

Certes. notre méthode du début, exclusivement commerciale, n'a pas donné les résultats attendus.

Elle n'a enrichi personne, et n'a pas fait de nous les maîtres du pays. Les indigènes ont eu l'impression de voir passer des Blancs acheteurs d'ivoire et de caoutchouc que les fleuves emporteraient un jour après les avoir amenés. Le Congo tout entier s'est trouvé dans le même cas. La France portait alors son effort colonisateur vers d'autres pays, effort gigantesque que des esprits chagrins ont trouvé disproportionné avec notre puissance nationale.

Un bon jour, on s'est aperçu qu'ici tout était à recommencer. Ce jour-là, le gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad a mis en œuvre les moyens nécessaires. Deux compagnies de tirailleurs, la 1re (capitaine Boinet) et la 5e (capitaine Curault) du bataillon n° 3, ont occupé le pays. Successivement, les postes de Bambari, Kouango, Moroubas, Ippy ont été créés. Des colonnes de police ont brisé les résistances des réfractaires.

De vrais villages remplacent peu à peu les cases éparses ; les hommes apprennent à vivre en commun, à régler leurs différends d'une manière pacifique, à voir dans leur prochain autre chose que de la viande.

Certes, les avantages de notre domination ne leur sont pas tangibles. Longtemps encore ils n'en comprendront que les charges. La transformation des pays primitifs ne se fait pas d'un coup de baguette magique.

Il faudra des années pour vaincre la force d'inertie des uns, détruire l'esprit de révolte des autres, faire disparaître les mœurs barbares de tous.

Ceux de notre race, les fils de France, ne marchandent pas leurs efforts quand il s'agit de pousser un peu plus loin les limites de la civilisation.

F. Vallée,
Lieutenant d'infanterie coloniale.

LA BAIE DE TANGER

Notes de géographie physique.

En attendant que Tanger devienne un grand port d'escale, il est peut-être intéressant de tracer un court tableau du régime de la rade et de décrire ainsi brièvement le cadre dans lequel devra s'enchâsser ce futur port.

De l'adaptation de ce port aux conditions locales dépendront d'ailleurs dans une très large mesure son avenir et sa prospérité. Il appartient à d'autres de tracer le projet des ouvrages à créer ; mais nous allons indiquer dès maintenant ce qui nous semble établi d'une façon très nette par la nature ; nous laissons à tous, ingénieurs et public, le soin d'en tirer, s'ils le veulent, des éléments de documentation et de critique pour les futurs travaux.

Description de la rade.

La rade de Tanger présente en plan la forme d'une branche de spirale dont le plus petit rayon serait à l'Ouest, du côté de la ville, et le plus grand à l'Est, du côté des montagnes de l'Andjera.

Du côté de l'Ouest, la ville est bâtie sur un éperon rocheux qui vient plonger en mer à cet endroit ; un plan de glissement, visible le long du plateau Marschan, et jusqu'au cap Spartel, témoigne de l'affaissement relativement récent qui a donné naissance au détroit de Gibraltar. La roche qui le forme est un grès jaunâtre en général, de grains siliceux à ciment calcaire ; il est très friable en carrière ; s'arrondit rapidement en galets à la mer ; durcit à l'air. C'est dans cette falaise que fut ouverte la petite carrière qui produisit les matériaux du petit port. Elle était bien située, à un kilomètre des chantiers, et reliée par une voie horizontale, n'empruntant et ne traversant aucune voie publique. La chaussée d'enrochement sur laquelle était établie cette voie ne subit aucun dommage du fait de la mer.

La carrière fournissait également l'eau pour l'alimentation des chaudières ; mais les matériaux extraits furent de très médiocre qualité. Une

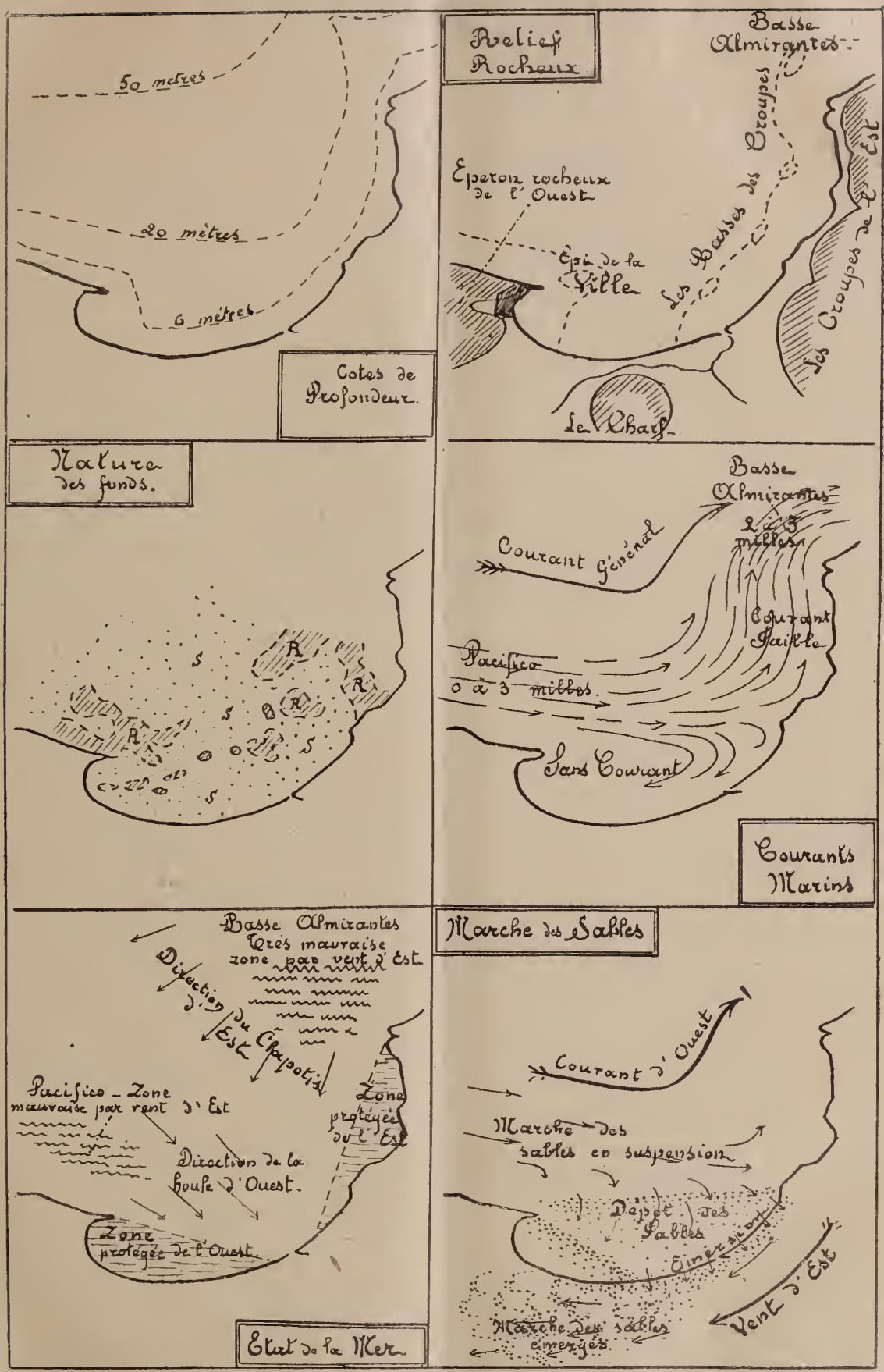
50 mètres
20 mètres
6 mètres
Cotes de Profondeur.
Relief Rocheux
Basse Almirantes
Les Basses des Croupes
Éperon rocheux de l'Ouest
Épi de la Ville
Les Basses
Les Croupes de l'Est
Le Chaff
Nature des fonds.
Courant général
Basse Almirantes
2 à 3 milles
Courant faible
Pacifico
0 à 3 milles
Sans Courant
Courants Marins
Basse Almirantes
Très mauvaise zone par vent d'Est
Direction du Chapotis d'Est
Pacifico - Zone mauvaise par vent d'Est
Zone protégée de l'Est
Direction de la houle d'Ouest.
Zone protégée de l'Ouest
Etat de la Mer
Marche des Sables
Courant d'Ouest
Marche des sables en suspension
Dépôt des Sables
Courant
Vent d'Est
Marche des sables emerjés

seule assise, de 3 mètres d'épaisseur au maximum, était utilisable, n'étant qu'un durcissement à l'air des grès marneux sous-jacents ; il fallut même choisir dans ce « chapeau » les parties les plus dures.

Du côté de l'Est, la rade est bordée par le prolongement des montagnes de l'Andjera : ce sont trois croupes, prolongées par autant de petites pointes et autant de bancs rocheux sous-marins. La roche qui les constitue est également un grès jaunâtre ou verdâtre friable, plus calcaire encore que le précédent.

Le centre de la courbe est une plage assez basse, où les sables courent vers l'Ouest, pour venir vers la ville submerger les jardins. Des efforts couronnés de succès ont été tentés pour les arrêter, mais ils demanderaient à être suivis.

Une rivière, nommée l'oued El-Haqt, vient déboucher au centre de la baie en contournant une colline de marne schisteuse, nommée le « charf » (en arabe, la falaise). Son embouchure varie suivant les saisons ; elle contient toujours de l'eau, mais sans courant en été. Elle contourne le « charf » d'une part, tandis que l'un de ses affluents le contourne de l'autre côté. Les deux ruisseaux sont excessivement fangeux.

Les fonds de la rade sont très réguliers, car les souilles naturelles que la roche peut présenter ont été comblées par des apports de sable. Comme nous le verrons plus loin, il n'émerge donc du sable que les groupes rocheux parfaitement connus et délimités qui prolongent les croupes et pointes terrestres.

Ces groupes (y compris la Roche Bourrée dont on a toujours exagéré l'importance) sont situés sur une courbe parallèle au rivage et à peu de distance du bord ; ils ne sont donc pas gênants pour la navigation actuelle.

L'importance excessive que l'on a toujours accordée à la Roche Bourrée, et la crainte qu'elle inspire aux capitaines des vaisseaux sur rade, se transmettent sans doute par tradition... depuis le temps où elle se trouvait (il y a un siècle) sur le passage des voiliers allant « faire l'aiguade » à la rivière ! Il est assez piquant aujourd'hui de voir en parler à voix basse (à peu près comme les nautonniers grecs devaient parler de Scylla), et déserter à cause de cette roche la moitié de la rade la plus abritée par vent d'Est, alors que sa proximité du rivage ne peut la rendre dangereuse que pour les pêcheurs de rascasses.

La région basse du rivage (au centre) est percée de nombreux puits où l'eau est douce, et à une faible profondeur de quelques mètres. Ces puits n'atteignent pas le rocher.

Etude des agents physiques.

Les éléments à faire entrer en jeu au point de vue dynamique, et que nous examinerons d'abord séparément sont : les marées, les courants, la houle, les vents, les apports sableux.

Marées. — Elles ont été étudiées avec le plus grand soin par la mission hydrographique privée du Comité du Maroc. On peut les résumer comme suit :

Unité de hauteur : 1 m. 14.

Cote du niveau moyen du plan d'eau au-dessus du zéro : 1,33.

Correction au temps moyen de Brest : retrancher 2 h. 17.

Le marnage (différence entre une haute et une basse mer consécutives) varie entre 0 m. 60 (minimum) et 2 m. 40 (maximum). De plus, de fortes inégalités avec les prévisions de l'annuaire sont produites par le vent.

Courants. — La base de l'étude des courants est évidemment la connaissance du courant général du détroit de Gibraltar au sujet duquel certaines erreurs se transmettent encore d'un ouvrage à l'autre. Tant de personnes en parlent sans être allées le voir !

Une branche nord du Gulf Stream, heurtant le plateau subatlantique en face du Portugal, s'infléchit au Sud et se divise en deux autres branches dont l'une entre dans le détroit de Gibraltar, *sur toute la largeur et avec plus de force le long de la côte marocaine.* (L'autre branche du Gulf-Stream descend le long de la côte ouest de l'Afrique.) Celle qui entre dans le détroit se fait sentir tout le long de la côte à l'Ouest de Tanger et s'épanouit en rade, avant de heurter la partie du rivage comprise entre l'embouchure de l'oued El Haqt et la pointe Malabata. Le courant est particulièrement violent à ces deux points ; d'abord à la rivière, où il ronge la plage et entretient dans le sable une souille profonde et relativement proche du littoral ; ensuite à la pointe Malabata, par où doivent sortir, en somme, toutes les eaux entrées dans la baie. La vitesse intrinsèque de ce courant, le long de la côte, à l'Ouest de Tanger, et à la pointe Malabata, est d'environ un mille et demi à l'heure.

Il est doublé par un courant de marée d'autant plus fort que le coefficient est plus élevé : la combinaison de ces deux courants peut porter à 5 milles la vitesse sur le banc des Almirantes (trois quarts de mille au Nord-Ouest de la pointe Malabata) ; la vitesse maxima ne dépasse pas trois milles au lieu dit « Banc du Pacifico ». En résumé : dans toute la région de la baie de Tanger (baie elle-même et ses accès) une embarcation est toujours déportée à l'Est ou au Nord-Est. Ce déport peut atteindre 5 milles au banc des Almirantes, c'est-à-dire entraîner une embarcation faiblement équipée.

Vents. — Au point de vue de leurs effets sur la rade, trois aires de vent sont à envisager :

Vents dits « Vent d'Ouest ». Tous les vents qui, en Atlantique, soufflent de la partie ouest, depuis le Sud-Ouest jusqu'au Nord Nord-Ouest (le long du Portugal) donnent à Tanger ce que l'on nomme du vent d'Ouest, et parfois du calme.

Ils ne sont en général pas très violents, ne gênent ni les navires, ni les embarcations, pour le service de rade ; ce sont toujours des brises soutenues, qui même en « bonne brise » et « forte brise » tiennent la voile pleine, sans rafales. Ces

vents sont fréquents surtout en hiver, par périodes atteignant et dépassant souvent une semaine.

Les « vents du Sud » ne sont jamais de longue durée. La forme la plus habituelle est celle d'un vent léger, ne modifiant pas l'état de la rade, et consécutif à un vent d'Ouest; il se présente donc avec une houle d'Ouest déjà longue, et sans clapotis; c'est en général le passage du vent d'Ouest au vent d'Est; il dure dans ce cas au maximum trois jours, dont un presque « calme plat ». Une forme plus rare du vent du Sud est le coup de siroco, chaud et violent. Il est sans effet sur la rade, et celle-ci reste toujours dans ce cas sous l'influence du vent qui a précédé le sirocco; elle présente en général de la houle de l'Ouest.

Le « vent d'Est » est le plus particulier à la région tangéroise; il est très fréquent, presque normal en été (sans être permanent). On comprend sous ce nom générique à Tanger tous les vents soufflant du Nord-Est au Sud-Est, vents qui offrent d'ailleurs sensiblement les mêmes caractères généraux.

Le « vent d'Est » en régime normal se présente de la façon suivante : on jouit souvent d'un calme presque absolu la nuit et le matin, jusqu'à 8 heures environ : mer d'huile et pas de vent. Celui-ci se lève vers 9 heures, soufflant de l'Est, et parfois du Sud-Est, par la trouée de la route de Tétouan; il atteint sa violence maxima vers 2 heures après midi, puis se calme vers le soir au coucher du soleil. Au fort d'une période, il calme moins la nuit, et parfois même l'accalmie est à peine marquée. Il y a cependant toujours tendance à une embellie nocturne.

En hiver, le vent d'Est est moins fréquent et moins régulier; il procède par périodes de trois ou six jours, disent les observateurs locaux; en fait, on peut dire qu'il est d'une façon générale de courte durée en cette saison, tandis qu'en été il est plus régulier comme régime et à plus longues périodes.

Houle. Etat de la mer. — L'état de la mer est spécial suivant les dispositions combinées des autres facteurs, vent et courant. On peut néanmoins le résumer de la façon ci-dessous :

Les « vents d'Ouest » donnent toujours une houle longue, provenant de l'Atlantique (mais déjà un peu affaiblie) qui se double parfois d'un clapotis local de même sens ou du Nord-Ouest.

Cette houle, venant de loin, est longue et arrondie, rapide et pas très creuse; elle est, par suite, peu influencée par les dispositions locales : en particulier, elle ne *tourne* pas (phénomène par lequel une houle de direction déterminée et unique, au large, épouse peu à peu toutes les courbes de niveau à faible cote, pour venir finir normalement au rivage, quelle que soit l'orientation de ce dernier). Avec une telle houle longue, une barrière est plus efficace que si elle est opposée à un clapotis local, et la zone protégée est plus étendue et plus fixe. C'est ainsi qu'à Tanger la pointe dite « du môle allemand » protège très loin de la houle d'Ouest, d'autant plus loin que cette houle est superposée au courant et par suite *allongée* et *fixée;* si elle était rebroussée, raccourcie, contrariée par un courant opposé, elle prendrait une forme courte se rapprochant du clapotis, tournerait avec plus de facilité et doublerait les musoirs très aisément pour courir le long des rives intérieures des futures jetées.

Le « vent du Sud » ne change rien sur rade.

Le « vent d'Est » est, au contraire, extrêmement gênant, car, étant opposé au courant, il *lève* immédiatement la mer, en clapotis très court, très profond, sans orientation ni vitesse et très pénible pour les embarcations.

Ce clapotis, pris à Tanger et dans le détroit, sur son lieu même de formation, n'a pas d'orientation établie et est influencé par tous les courants locaux, marins et aériens; chaque risée, tombant par une vallée riveraine, produit son agitation spéciale. Donc, aucune direction des lames, aucune orientation du flot et facilité pour les clapotis de se modeler sur les barrières qui leur sont opposées.

De plus, le vent descendant très obliquement des collines voisines, *en profondeur*, refera très facilement un clapotis dans une darse. Signalons, à titre d'exemple, que l'on voit, sur le banc des Almirantes déjà cité, la mer passer de calme plat à clapotis de 1 m. 50 de creux en moins d'une demi-heure et devenir intenable dans ce temps pour une embarcation de 8 mètres.

En vertu des remarques ci-dessus, on comprendra aisément qu'il soit très difficile, dans un projet de port, de se défendre sur rade des effets du vent d'Est, et que la zone « défilée » à l'abri de ce vent sera très restreinte. En fait, elle se limite actuellement aux quelques criques voisines des collines de la pointe Malabata.

Apports sableux. — Cette question est la plus grave à envisager pour l'avenir de Tanger et de son port, car l'envahissement des sables a été très rapide; et s'ils ont atteint une situation d'équilibre dans les circonstances actuelles, on peut être certain que tout travail effectué sur rade dérangera cet état, jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre soit établi. Mais quel sera-t-il? On se demande quelles modifications au régime local ont pu déclancher, il y a moins de cinquante années, l'envahissement dont nous voyons aujourd'hui les effets. On tuait des cailles il y a quelque vingt-cinq ans dans des jardins du Souani... dont la plus haute branche du plus haut figuier émerge seule au-dessus des sables qui ont enlisé tout le reste.

Nous rappellerons ici quelques notions qui ont été exposées fort en détail dans ce Bulletin à un autre propos (1).

Une dune se produit toujours lorsqu'un courant chargé de matières solides côtoie une zone calme. Il se produit là quelque chose d'analogue au principe physique de la « paroi froide »: la zone abritée devient un lieu de dépôt pour les produits transportés.

(1) Sur la côte ouest du Maroc, *Rens. Col.*, octobre 1907, p. 248.

1° Si le courant en question est un courant marin; une baie qu'il longe, ou une souille rocheuse sur laquelle il passe, seront les zones calmes nécessaires à la production d'un dépôt.

2° Si le courant est un courant aérien, l'accident de terrain qui produit le calme sera une colline, souvent la dune elle-même.

A Tanger, le courant initial est un courant marin; c'est le courant général du détroit de Gibraltar, qui vient de l'Ouest, et amène du sable. Ce sable se dépose à l'abri du courant, dans une zone protégée par l'épi de la ville et qui va finir à la tour Gandouri, point où le courant va lui-même butter dans le littoral est, pour s'infléchir ensuite au Nord. Il se forme là ce que je nomme une dune sous-marine, dune *dont la plage de Tanger est la crête*. Cette plage, balayée par le vent d'Est, charge celui-ci de matériaux qui viennent alors s'amonceler contre tous les obstacles, et en arrière de tous les obstacles. Ainsi se forment les *dunes aériennes* qui submergent l'Est de la ville; il faut rattacher à ces dernières la seconde zone d'apports en rade, celle qui est à peu près limitée par la ligne (—6,00), ligne allant de l'extrémité du petit môle vers la Sardinerie; on doit considérer ces apports comme étant *le pied de la dune aérienne*.

Comment ce régime sera-t-il détruit par des travaux et quel régime lui succédera? Il est à peu près certain que si une jetée prolonge le petit môle, son extrémité se substituera à l'extrémité de celui-ci, comme point de départ des lignes qui limitent les deux zones ci-dessus nommées. Les darses feront autant de coins calmes, sujets à ensablement; on verra peut-être même paraître les vases de la rivière qui pour le moment sont balayées par le courant et ses remous. Enfin si des quais en bordure sud de la rade viennent s'opposer à la montée graduelle et lente des sables, où iront ces derniers? dans quelle proportion seront-ils accumulés annuellement?

Une étude très approfondie nous permet de conclure... que l'expérience, la « coûteuse » expérience, pourra seule nous renseigner! Nous adopterons tout de suite cette conclusion... sans même entamer ici l'étude préliminaire dont nous dispenserons les lecteurs de ce Bulletin.

Janvier 1913.

BOU BECK'R.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er janvier 1906 qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.

UNE TRIBU NOMADE

LES BORROROS

Historique.

Les anciens se rappellent aujourd'hui avoir entendu dire par leurs parents, qu'il y a trois ou quatre générations, tous les Borroros étaient réunis à Mallé. Il est assez difficile de savoir quel est ce Mallé, car un assez grand nombre de tribus foulbés portaient ce nom générique dans la boucle du Niger et un grand nombre de leurs villages s'appelaient de même.

Le Mallé qui nous occupe paraît être situé entre le Djerma voisin du pays de Say et la ville de Sokoto. Mallé était un village mi-borroro mi-foulbé et avait deux chefs. Djambar était le chef des Borroros, Ahmadou, celui des Foulbés.

Les sujets de Djambar possédaient chacun plusieurs milliers de bœufs qu'ils emmenaient paître sur les rives du fleuve « Gobour ». Les appellations Haoussas, Foulbés et Borroros n'étant pas les mêmes en ce temps-là, il est assez difficile d'identifier aujourd'hui ce « Gobour ». Etait-ce le Niger ou un des nombreux « goulbi » qui sillonnent le pays de Sokoto?

Quoi qu'il en soit, les Borroros d'il y a cent cinquante ans ne s'entendaient pas mieux avec leurs voisins qu'ils ne le font aujourd'hui. De nombreux palabres s'étant élevés entre les Foulbés et eux, Djambar quitta le pays mallé avec toutes ses tribus et alla s'établir à Sokoto dont le chef se nommait Bello.

Les terres des Foulbés de Mallé s'étendaient jusqu'au « Gobour », tandis que Bello avait sous son autorité tout le pays jusqu'à N'Gaoundéré.

Jusqu'à cette époque, ces nomades portaient le nom de « Firankiriabé » qu'ils échangèrent pour l'appellation haoussa de « Borroros ».

Des discussions nombreuses ayant surgi entre les Borroros et les gens de Sokoto, Gambi, qui avait succédé à son frère Djambar, mort dans ce dernier village, recommença l'exode et alla se fixer à Kano, emmenant avec lui une grande partie de ses gens.

Il n'y a pas très longtemps, trois quarts de siècle à peine, ils quittèrent Kano où l'herbe se faisait rare pour leurs troupeaux. Ils construisirent le village de Dabalam près des villages bornous d'Aguedimi et Beriri. C'est là que mourut Gambi; Ardo Yogouba, neveu de Djambar, lui succéda. Pendant longtemps, ces tribus vécurent à Dabalam, puis, un jour, quinze ans environ après leur arrivée dans le pays, les demandes de bœufs étant trop souvent répétées par les Bornous, la plupart des Firankiriabés de Dabalam reprirent la route de l'Est.

Ardo Yogouba, ses notables Galdima Dourto, Galdima Kiroo et Galdima Bibotou et les familles qui en dépendaient, traversèrent les pays de Doussoa, Birniva (Bornou) Faloné et Ouda et vinrent de nouveau établir leur campement à Lombel (Lomiel en foulbé) dans l'Adamaoua foulbé. Ce campement devint un très gros village où ils restèrent trente-deux ans.

A sa mort, le chef Ardo Yogouba fut remplacé par Ardo Kiroo, fils de Goldima Kiroo Son fils Ardo Daya qui existe encore aujourd'hui, lui succéda à l'instigation du chef foulbé de Yola. A cette époque, la scission était accomplie et deux tribus Borroros ayant chacune leur chef distinct occupaient les villages de Dabalam et de Lomiel.

A Lomiel, les Borroros mécontents d'Ardo Daya le remplacèrent par Ardo Baleï, fils de Ardou Yogouba, leur ancien chef de Dalabam qui avait eu trois descendants mâles : Ardo Baleï, Ardo Adamou, Osman Bella. Le chef de Dabalam obéissait au chef bornou de Kouka, celui de Lomiel au chef foulbé de Yola. Cette fixité de trente-deux années ne pouvait plaire à ces tribus essentiellement nomades qui profitèrent du premier palabre survenu avec le chef foulbé de Golombe, pour reprendre la brousse. Nouvel arrêt cependant dans le pays de Figuil où ils élevèrent le village de ce nom.

Ardo Daya partit avec les siens pour le village de Bibémi où il séjourna trois années après lesquelles le chef de Yola

le prit et le ramena à Ardo Baleï. Figuil devint sous Ardo Baleï un gros centre de l'Adamaoua-Foulbé. Avec Ardo Baleï s'y trouvaient : Galdima Osman, Galdima Sembido, Ardo Noo qui furent rejoints bientôt par Ardo Daya et Galdima Mobido. Pendant treize années, ils vécurent pacifiquement à Figuil. Ils y cultivaient le mil pendant la saison des pluies, puis dès les premiers jours de la saison sèche, emmenaient leurs troupeaux dans les pâturages de Biparé où ils s'établissaient en camps volants.

Les Borroros aimaient beaucoup le pays de Figuil et ils y seraient certainement encore si un incident ne s'était produit les forçant à reprendre leur course vers l'Est. C'était au moment où l'abornement de la frontière du Cameroun venait d'être terminé. L'administrateur Brussaux, ayant appris que des troupeaux borroros de Figuil empiétaient sur notre nouveau territoire, fit prendre les bœufs et les envoya à Binder au capitaine Faure (1). Celui-ci en garda la moitié (2) et donna le reste à Ardo Daya qui vint s'établir avec les siens du côté de Biparé. Mais le lieutenant Bertaut trouvant ces nomades trop près de Figuil enlève Daya de Biparé et l'établit à côté du Mayo de Binder.

Très peu de temps après, il y a deux ans, Ardo Baleï passe la frontière à son tour et vient s'installer chez nous au Mayo Ligam emmenant avec lui : le serki n'fada Tchembido, le kaïgama Doya, Laoan Mammaoua, Waziri, Malloum Sokoundo, Koïnoudo. Il restait à Figuil à cette époque : Ba Baël, chef, Kaïgama Abdou, Waziri Madouba, Galdima Sandaël, Ardo Yogouba, Assana, Baï, Kagara.

En décembre 1911, Ba Baël, Waziri, Madouba, le kaïgama Abdou vinrent rejoindre, avec les leurs, Ardo Adamou, le frère d'Ardo Baleï, nommé chef des Borroros du Mayo-Kebbi par le commandant de circonscription.

Pendant ce temps, tous les Borroros notables de Figuil ayant brigué les fonctions de chef, le capitaine commandant la province allemande de l'Adamaoua les plaçait sous les ordres du chef foulbé de Bibemi.

Nous avons vu plus haut qu'au départ de Gambi de Sokoto quelques familles Borroros étaient restées dans ce village. Il leur fallait un chef : ce fut Tongogo. Tongogo et les siens abandonnèrent cependant aussi, peu de temps après, ce gros centre, et par Edja et Katagoum atteignirent Gaïo et les bords du Gajéré où leurs descendants se trouvent encore aujourd'hui, ayant à leur tête le chef Guidado. Ce dernier est sous les ordres du chef Bornou de Garbaï.

Les Borroros ont abandonné définitivement le pays de Mallé et les villages de Kano et de Lomiel. En janvier 1912, ils occupent encore les quatre villages de Dabalam, Gaïo, Figuil, Mayo-Ligam. Si Gaïo a le plus grand nombre de bœufs, Dabalam a la majeure partie des individus. Le lamido Manoua, de Dabalam, fils du lamido Bouba, est certainement le chef qui a le plus de prestige.

Organisation de la tribu.

En général, à la mort d'un chef, la succession revient de droit au frère du défunt. A défaut de frères, c'est le fils aîné qui prend le commandement.

Les notables (sarakijos en foulbé et borroro) sont nommés par le chef et son choix se porte non pas sur les plus riches, mais sur les plus intelligents de ses sujets. Pour être « sarakijo », il faut aussi montrer du dévouement au chef ; lorsque celui-ci estime que l'un de ses notables n'a pas pour lui le respect qui lui est dû, qu'il oppose une mauvaise volonté évidente aux ordres qui lui sont donnés, que ses idées sont en désaccord avec celles de l'ensemble de la tribu, il replace le « sarakijo » dans la situation de « lafondo » (meskin), lui enlève ses hommes et les donne à son remplaçant.

L'ordre hiérarchique des situations honorifiques de la tribu est : chef, serkinfada, kaïgama, sarakijo. Un chef ne fait rien sans prendre d'abord l'avis du serkinfada, puis ensuite celui du kaïgama. Mais serkinfada, kaïgama, sarakijo n'ont que voix consultative, et doivent obéir malgré tout aux décisions du chef.

Les lafoudos suivent l'avis de leur sarakijo respectif. Pendant la saison sèche, au moment où les troupeaux sont emmenés dans les pâturages, on nomme des sarakijos de brousse. Mais ceux-ci, rentrés dans leur village, deviennent de simples « lafoudos ».

Famille. — Foulbés et Borroros, races aujourd'hui distinctes, sont, sans contredit, issus des mêmes familles primitives. Leur langue est la même et beaucoup de leurs coutumes sont semblables. Mais tandis que les premiers cherchaient des unions à l'extérieur, les seconds ne s'unissent qu'entre eux. De là leur différence de teint et de traits qui va s'accentuant tous les jours.

La plupart des Foulbés de l'Adamaoua et du Mayo Kebbi ont le type bornouan très prononcé (1).

Les Borroros, au contraire, ont le teint clair et par leurs traits très fins, ils rappellent beaucoup le type égyptien.

Tous, grands et petits, suivent la loi coranique dans le mariage. Ils ne peuvent donc prendre que quatre femmes ; il est évident qu'il possèdent des captives d'autres races en nombre illimité. Le chef peut choisir sa femme aussi bien chez les notables que chez les meskines ; la cérémonie du mariage est la même pour tous depuis le chef jusqu'au plus humble.

Quand un homme veut se marier, il fait demander sa femme par un de ses captifs. La première demande est faite à l'intéressée elle-même. Si celle-ci accepte, elle est amenée dans la case de l'homme qui lui donne deux pagnes et une vache ; elle retourne ensuite chez ses parents. Le même jour, la demande est faite aux parents, toujours par un captif qui leur apporte un bœuf comme cadeau. La jeune fille rentre alors dans la demeure de son mari. Les mariages se font toujours le vendredi et le dimanche. La religion interdit de contracter plus d'un mariage par jour. Dans la famille du chef, le prétendant à la succession est le premier né du sexe masculin.

Naissance. — La durée de la gestation est de dix lunes. Peu de temps avant sa délivrance, la femme est gardée par deux vieilles, dont sa mère. La naissance est annoncée immédiatement par les deux gardes, et les gens du village entourent la case de l'accouchée en criant « Oseko » (merci !) Chacun apporte en présent une calebasse de farine, tandis que le père de l'enfant tue un bœuf ou un mouton, selon ses moyens. Des gâteaux sont préparés de suite dans la maison, et le lendemain, tous, notables et meskines, sont réunis autour de ces victuailles pour le repas de naissance.

Les relevailles de la femme ont lieu huit jours après. On cite peu de cas de mortalité féminine par suite de couches. Au moment de la naissance, le marabout est appelé et, le Coran en mains, donne le nom de l'enfant, puis, dans une allocution, appelle les grâces d'Allah sur lui.

Mort. — Les mourants sont veillés par deux individus de la tribu qui, seuls, ont le droit d'entrer dans leur case ; les parents directs ne peuvent en franchir le seuil. Après la mort, le marabout est appelé pour le lavage du corps et la mise en linceul. Le mort est enveloppé dans un boubou blanc tout neuf et porté hors de sa demeure. Des prières sont prononcées par le marabout et la mise en terre se fait immédiatement derrière la case du défunt. Le mort est enterré couché.

Trois jours après, une distribution de viande et de farine de mil est faite par les siens aux gens du village. La cérémonie est la même pour les hommes que pour les femmes.

Succession. — Les biens du mort et ses captifs sont partagés également entre ses enfants ou à défaut donnés à son frère. Les femmes peuvent se remarier.

Circoncision. — Les enfants sont circoncis vers sept ans. La circoncision se fait dans la brousse où ils restent une quinzaine de jours sous la garde de deux notables. Chaque village possède un homme chargé spécialement de l'opération. Quinze jours plus tard, les enfants rentrent chez leurs parents qui les habillent de neuf ; le père tue un bœuf en signe de réjouissance. La circoncision est obligatoire pour le mariage.

Excision. — L'excision n'existe pas. Les filles ne peuvent être épousées qu'après leur nubilité.

Adultère. — Inutile de parler de l'adultère chez l'homme : tout se réduit alors à des scènes de ménage.

(1) C'est du moins ce que racontent les Borroros.
(2) Comme impôt sans doute.

(1) Je n'ai trouvé ici que bien peu d'exemplaires du type foulbé que j'ai vu dans le Fouta, type aux traits assez raffinés.

La loi Borroro autorise le mari trompé à se faire justice sur l'amant et la femme. Il est bon d'ajouter que les meurtres sont cependant rares dans ce cas. Il est bien difficile de prouver qu'un enfant est adultérin. Aussi, même après avoir tué sa femme, l'homme ne fait aucune différence entre ses enfants. Il n'en est pas de même des enfants nés d'une femme avant son mariage. Traités en parias dans la tribu, ils ne peuvent se marier qu'avec des individus nés dans les mêmes conditions.

Villages et campements. — On a vu dans la première partie de cette étude, que les Borroros ont toujours élevé, partout où ils sont passés, un village central. La pensée qui domine dans le choix de l'emplacement de ce village est la qualité du terrain réservé à la culture du mil. Peu importe qu'il y ait ou non des pâturages aux environs immédiats. La vie nomade les a habitués tout jeunes à errer sur des parcours étendus et cette existence est nécessaire aussi bien aux hommes qu'aux bœufs. Ce « village » abritera toute l'année le chef et les « sarakijos » dont il ne peut se passer. Pendant la saison des pluies (1), presque tous y rejoignent leurs cases et ensemencent le mil qui sera nécessaire à leurs besoins l'année suivante.

Pendant ce temps, les enfants font paître les bœufs. Le soir venu les innombrables troupeaux sont parqués près des habitations dans de grandes zéribas.

La famille construit un groupe de cases. Chacune des femmes avec ses enfants en possède une. Il en est de même des jeunes gens d'une quinzaine d'années. Le chef de la famille, seul, est obligé de demander chaque jour abri à l'une de ses femmes. La saison sèche est à peine arrivée que tous, sauf le chef et les notables, reprennent la brousse avec les bœufs. Ils vont souvent à dix ou quinze jours de là, faisant paître sur les terres d'autochtones qui les voient généralement arriver sans grand plaisir. Les chefs de ces pâturages en saison sèche font payer une dîme en bœufs aux Borroros. Leurs exigences sont parfois un peu dures : de là, les éternelles discussions qui ont obligé ces nomades à changer si souvent de foyer.

Le chef borroro a désigné, avant le moment du départ, les chefs des campements de pâturages et leur a donné le titre de « sarakijo ». Mais cette noblesse de brousse ne dure pas et le « sarakijo » de saison sèche redevient meskine à la saison des pluies. Ces campements passagers sont très primitifs. Tandis que le village central est en général bien construit et composé de cases en paillottes ou pisé, le camp n'est fait que d'ossatures en bois sur lesquelles on jette des brassées de paille. Chaque groupe de cases est entouré d'une zériba dans laquelle sont enfermés les bœufs pendant la nuit.

Chaque homme a avec lui au pâturage deux de ses femmes et laisse les deux autres au village pour la culture du mil et la moisson. Généralement les premières sont les mères dont les enfants sont nourris du lait du troupeau.

Lait. — Le lait du matin et du soir est conservé pour faire le beurre du lendemain. Les femmes borroros apportent tous les jours du lait et du beurre aux marchés voisins. Le produit de la vente du beurre est le bénéfice de la femme qui l'utilise pour l'entretien de ses vêtements et de ses bijoux. La vente du lait rentre à la famille sous forme de mil en général qui est pris en échange.

Vêtements. Parures. — La femme borroro, d'un type assez fin, est généralement très laide et très maigre. Le dur métier qu'elle mène, les distances quelquefois considérables qu'elle franchit pour aller vendre en font un véritable squelette. Elle porte la plupart du temps les cheveux tombant sur la nuque ; ce qui la caractérise surtout, ce sont les quatre, les cinq, et quelquefois les six gros anneaux de cuivre qui pendent à ses oreilles, chacun d'eux étant passé dans un trou différent du lobe. Ces anneaux sortent des mains des haoussas qui les faisaient autrefois avec des thalers, mais qui ont trouvé plus pratique de nos jours et plus économique de les faire confectionner avec des étuis de cartouches.

Comme vêtement, le pagne noué en général à la ceinture. Les hommes ont le vêtement foulbé, la grande gandoura blanche ou bleue. Il faut y ajouter aussi le petit bonnet foulbé sur la tête.

Divorce. — Le divorce est admis : il est prononcé par le Marabout et le chef.

Religion. — Les Borroros appartiennent à la religion musulmane. Il existe dans chaque village une mosquée et une école dirigée par les Marabouts.

Addendum. — En décembre 1911, de graves dissentiments ont éclaté au sein des tribus borroros du Mayo-Kebbi. Une révolte contre l'autorité d'Ardo Baleï avait été fomentée par l'ancien chef Ardo Daya. Quelques familles préférèrent passer la frontière et revenir à Figuil. J'ai jugé prudent de procéder à l'élection d'un nouveau chef dont le choix pouvait satisfaire toutes les idées. L'élection eut lieu au poste de Léré en présence du Coran tenu par le marabout Haoussa.

A la presque unanimité des voix, Ardo Adamou, le frère d'Ardo Baleï, fut élu. Seuls, Ardo Daya, ses fils et ses sarakijos refusèrent d'obéir au nouveau chef.

Cependant, le lendemain, les gens d'Ardo Daya se rallièrent à Ardo Baleï et Ardo Daya reprit seul le chemin de Figuil. Par contre, d'autres tribus de Figuil, heureuses d'obéir à Ardo Adamou, très vénéré comme marabout, passèrent la frontière et vinrent enrichir le Mayo-Kebbi de leurs nombreux troupeaux.

Léré, le 29 janvier 1912.

Capitaine VARIGAULT,
Commandant la circonscription du Mayo Kebbi.

(1) Il est à noter cependant que la vie errante est tellement ancrée chez ces indigènes que certains continuent à vivre dans la brousse même pendant la saison des pluies. Ceux-ci se nourrissent exclusivement de laitage.

LES SOCIÉTÉS PRIMITIVES DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE (1)

J'éprouverais quelque gêne à rendre compte d'un ouvrage signé d'un nom aussi autorisé que celui de M. le gouverneur Cureau si, en le lisant, j'y avais trouvé des pages qui m'eussent déplu, des affirmations qui m'eussent semblé critiquables ; mais comme j'ai lu son livre d'un bout à l'autre sans y rencontrer autre chose que des pages aussi sagement pensées qu'admirablement écrites, c'est avec une entière liberté d'esprit que je puis m'essayer à l'analyse de cet ouvrage, bien que je sente parfaitement combien l'analyse convient mal à une œuvre qu'il faut lire intégralement et méditer à loisir pour en savourer le charme sain et fort et pour en retirer l'énorme somme d'enseignements qu'elle est à même de procurer.

Les observations du Dr Cureau ont porté sur les Noirs de l'Afrique Equatoriale, et plus spécialement sur les populations du Gabon et du Moyen et Bas-Congo, en d'autres termes sur les Nègres généralement englobés sous l'appellation de Bantou. La lecture de son livre nous montre que ces populations, dans leur ensemble, ne sont parvenues encore qu'à un état de civilisation notablement inférieur à celui qu'ont atteint, au moins en majorité, les peuples de l'Afrique Occidentale Française, et notamment ceux de la zone dite « soudanaise ». Peut-être faut-il, comme le suggère l'auteur, chercher la raison de cette infériorité dans le fait que les indigènes du Congo ont été moins que les autres influencés par des civilisations venues de l'extérieur et en particulier par le courant civilisateur parti de l'Afrique du Nord et du bassin de la Méditerranée. Quoi qu'il en soit, il me paraît utile de faire remarquer que, en raison même de cette infériorité actuelle des populations congolaises, certaines des conclusions du Dr Cureau ne peuvent s'appliquer que partiellement à l'ensemble de la race noire ; le tableau qu'il a si bien brossé ne conviendrait, dans tous ses détails, qu'à quelques tribus partiellement arriérées de notre Afrique Occidentale, aux plus

(1) Dr AD. CUREAU, gouverneur honoraire des colonies. *Les sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale*, avec 9 figures, 18 planches et 1 carte.— Paris (A. Colin), 1912, XII et 420 pages, pet. in-8, 6 fr.

primitives, aux plus brutes — oserai-je dire, — telles que les tribus anthropophages d'une partie de la Côte d'Ivoire et de la Guinée (Ouobé, Guéré, Dan Manon, etc.), telles encore que les Dyola de la Casamance et certains peuples de la boucle du Niger (Lobi, Dagari, Bobo, etc.) : encore le tableau serait-il souvent trop sombre en ce qui concerne ces derniers. Il ne serait plus exact, appliqué aux populations qui, comme les Malinké, les Bambara, les Mossi, les Agni, les Dahoméens, ont atteint un certain degré de développement social ; à plus forte raison ne rendrait-il plus l'expression de la vérité si l'on voulait en faire l'application aux peuples chez lesquels l'influence islamique a amené des modifications appréciables.

Je ne fais cette remarque que dans le but de bien préciser le dessein qu'a eu l'auteur et d'empêcher qu'on ne veuille lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Il nous parle des populations congolaises et c'est la mentalité et l'état social des populations congolaises que son livre nous révèle, avec une exactitude et une justesse allant parfois jusqu'à une superbe brutalité.

Toutefois — et c'est aussi afin d'aborder plus librement ce point que j'ai d'abord cherché à bien localiser la portée des observations de l'auteur — tout ce qui, dans son livre, relève du domaine de la psychologie m'a bien paru donner l'idée exacte de ce qu'est le fond même de la mentalité nègre en général. Certaines des coutumes étudiées au Congo par le Dr Cureau ne se retrouvent pas chez l'indigène du Soudan, d'autres ont évolué de façon différente à la faveur de milieux dissemblables, d'autres enfin sont identiquement les mêmes sur les rives du Niger que sur les bords du Congo. Mais, quoi qu'il en soit de ces points de détail qui, en somme, se résument à une simple progression arithmétique allant du moins au plus quelqu'un qui, comme moi, a vécu dans l'intimité des Nègres de la Côte d'Ivoire et du Soudan sans avoir jamais mis les pieds en Afrique Equatoriale, ne peut s'empêcher de dire, en fermant le livre du Dr Cureau : « Comme cet homme connaît bien le Nègre ! »

Mais il est temps que je revienne à mon sujet, qui est l'analyse de l'ouvrage.

L'auteur commence par nous décrire le milieu dans lequel vivent les populations étudiées, milieu qu'il évoque de façon puissante et merveilleuse, milieu farouche qui nous apparaît dès l'abord comme impropre à l'éclosion et au développement d'une humanité supérieure. Il nous montre ensuite les races condamnées à se contenter de ce milieu ingrat : négrilles autochtones vivant dans la forêt et de la forêt, populations de langue bantou et enfin peuples du Nord (Banda et autres, ces derniers, d'ailleurs, cités seulement à titre de comparaison).

Passant à l'étude de l'individu, le Dr Cureau se défend de toute idée préconçue, de toute tendance subjective : « Ne cherchons point, dit-il, à jauger ces âmes primitives à la mesure de notre intellectualité compliquée. Ne pesons pas leurs idées enfantines, leur cerveau borné avec la masse de nos aptitudes héréditaires, de nos subtilités morales, de nos spéculations scientifiques. » Et il indique avec précision les pièges qui attendent l'Européen voulant disséquer trop minutieusement l'âme nègre, avec l'instinctif désir « de trouver quand même quelque chose là où il n'y a rien », d'introduire des catégories « dans ce qui, justement, est vague par essence ». Ai-je besoin de dire que l'auteur, ayant su si bien éventer les pièges, n'est tombé dans aucun ? Il a su réaliser les conseils qu'il donne, il est parvenu à s'identifier avec l'indigène dont il a si longtemps vécu la vie, vécu l'idiome, vécu la pensée, cherchant même sans doute à vivre, sans les partager, ses appétits et ses passions, à compénétrer le sujet de ses observations « de manière que son étude psychologique se réduisît à une sorte d'examen de conscience ». Aussi a-t-il atteint, dans cette partie psychologique de son livre plus encore peut-être que dans le reste de l'ouvrage, une perfection que je n'ai rencontrée jusqu'ici dans aucune publication traitant des même matières.

Parlant de la sensibilité chez les Nègres il observe très justement que se lamentant pour des indispositions bénignes, ils demeurent stoïques en face des traumatismes les plus graves. Il insiste à plusieurs reprises sur la mobilité de caractère de ces êtres qui vivent sous l'impression du moment. La sentimentalité, sans être totalement absente, est rare chez eux et peu développée : les femmes manifestent une sensibilité toute superficielle, réussissent à verser réellement des larmes, d'ailleurs toutes de commande à la mort d'un de leurs proches ; la camaraderie est fréquente, mais elle tient lieu d'amitié véritable ; l'homme sans famille, faible, vieux, inhabile à jouer son rôle dans la communauté est abandonné dans un coin comme un chien galeux. N'ayant pas le sens inné de la bonté, le Nègre ne comprend pas le mobile de notre bienveillance à son égard et n'en est même pas étonné, en goûtant passivement les effets, après avoir constaté simplement que « le Blanc est bon ». Méditez cette conclusion philosophique : « De son égoïsme ingénu de l'étroitesse et de la mesquinerie de ses préoccupations journalières, de l'infantilisme de son caractère naissent la vanité, la prétention, la sottise, la despotivité. Nul n'a tant de mépris et de rigueur pour un Nègre qu'un autre Nègre, qui se suppose quelque supériorité sur son frère en couleur. Un veston brodé, un chapeau galonné, un simple et unique soulier percé est un titre de noblesse et confère le droit d'insolence. Lui jette la première pierre le civilisé que n'éblouit pas le prestige de l'uniforme et des distinctions honorifiques. »

L'auteur nous montre le Nègre mobile et versatile dans sa conception du vrai comme dans son sens de l'affectivité : « La vérité, pour le Nègre, n'est pas un être unique, objectif, indépendant de l'interprétation du sujet ; elle est éminemment multiple et subjective. Son esprit, mobile et tout à l'impression du moment, la transforme inconsciemment suivant les besoins. Il a vite fait ensuite de s'identifier la nouvelle version et de croire à la réalité de ses propres fictions. »

Le caractère très spécial de la loyauté et de la probité relatives du Nègre est judicieusement exposé, particulièrement dans ses rapports avec l'ingérence européenne. Le Blanc est respecté « tant qu'il sait tenir immaculée son auréole de demi-dieu. Dès qu'il est reconnu comme un être humain, avec ses faiblesses et ses vices, on le trompe et on le vole sans vergogne. C'est pour cette raison — sans compter la dépravation du Nègre demi civilisé — que, naguère encore, il était moins difficile de trouver des domestiques honnêtes chez les sauvages de l'intérieur, peu familiarisés avec les Blancs, que parmi les gens de la Côte. »

Par ailleurs, comme tous les primitifs, l'indigène congolais a le sentiment inné de l'équité. A ce propos, le Dr Cureau émet des réflexions qui gagneraient à être lues et relues : « Le chef bon et généreux, dit il, mais qui sait sévir en temps opportun, est assuré de son estime et de son admiration. Il est nécessaire que le châtiment suive de près la faute et lui soit proportionné. On doit éviter de se faire l'exécuteur de ses propres arrêts. Moyennant ces conditions, l'effet de la peine corporelle est excellent et goûté par ceux mêmes qui en sont l'objet. La correction physique est le seul frein que le Noir comprenne et qui, appliqué sans excès ni brutalité satisfasse à la fois le bon ordre et l'humanité. La prison est un repos pour un être aussi fataliste J'ai vu à Brazzaville, un jour de Fête nationale tous les prisonniers s'échapper des locaux de détention pour aller prendre part aux réjouissances. A six heures du soir, tout le monde rentrait au bercail sans qu'aucun manquât à l'appel... Le travail forcé ne réussit pas mieux Cela ne fait que ramener le Noir à sa conception héréditaire de l'esclavage. Il le subit avec sa coutumière résignation. L'inertie qu'il y apporte décourage tous les moyens de contrainte. »

S'arrêtant un instant à l'accusation de paresse si couramment lancée contre le Nègre, l'auteur estime « sans craindre le paradoxe, que c'est pure calomnie Il n'est point paresseux. Il est seulement inoccupé et n'a aucun motif impérieux pour travailler davantage... L'indolence de l'indigène n'est qu'une application de la loi du moindre effort Elle n'est paresse que par contraste avec notre agitation. Celle-ci serait stérile, voire nuisible dans les conditions d'existence propres à l'indigène africain ».

Le Congolais est-il gai ? Il n'est « ni gai, ni enjoué, ni drôle. Il est plutôt mélancolique Les préoccupations matérielles ne lui laissent aucun loisir pour la joie ». Nous apercevons ici une réelle différence entre le Congolais et le Soudanais : ce dernier est beaucoup plus exubérant

dans sa gaieté. L'auteur signale d'ailleurs cette différence comme se manifestant déjà dès que l'on quitte le domaine des Bantou pour aborder celui des Banda des plaines septentrionales (cf pages 32 et 67).

Il y aurait lieu de signaler aussi la distinction à faire entre ces deux grandes fractions de la race nègre en ce qui concerne l'évolution de l'intelligence, singulièrement plus bornée chez le Congolais que chez le Soudanais, au moins d'une manière générale Cependant, certaines constatations de l'auteur valent pour la totalité de la race, par exemple celle-ci : « Celui même qui a reçu l'éducation européenne n'en retient que le vernis, un décor purement extérieur, qui recouvre, sans l'influencer, la trame intime de son âme rudimentaire. Ce costume emprunté n'est que la mascarade des instincts hérités d'une longue lignée de sauvages et ridiculement déguisés sous des haillons disparates et mal ajustés. » Et le Dr Cureau pose nettement ce principe : « Le Nègre est assimilateur, mais non créateur »

Au risque d'abuser des citations, je ne puis résister à l'envie de reproduire ici les lignes suivantes (pages 74 et suiv.), en les dédiant aux théoriciens qui prétendent donner à nos sujets indigènes la même éducation qu'aux écoliers français. « Vous ferez d'un Nègre un bon menuisier, un bon mécanicien, un bon copiste même; j'en ai connu auxquels (ô aberration !) on avait seriné des éléments de latin, d'algèbre et de géométrie. De tout cela il ne prend que la routine. Il reste un automate savant Les notions qu'on lui inculque restent stériles, faute de trouver au-dessous d'une mémoire fugace et d'une compréhension superficielle les éléments inconscients, mais fécondants, qui constituent le génie le talent ou la simple, mais véritable intelligence » L'éducation de l'individu n'est rien sans l'éducation de la race, et, pour celle-ci, il faut du temps, beaucoup de temps. « D'autres concluent à l'imperfectibilité de la race noire. Exagération contraire, mais non moins irrationnelle. Comme je viens de le dire, la mentalité d'un individu considéré isolément est fonction de la mentalité de sa race à un moment donné. Mais on peut, avec quelque apparence de raison, présumer que, comme l'individu, la race subit une évolution progressive, si le milieu où elle est placée fait de ce progrès une condition nécessaire de sa conservation »

Mais cette évolution ne saurait se produire que par des moyens naturels et avec une grande lenteur. Les procédés trop rapides d'éducation des Nègres amènent des résultats désastreux : « l'inadaptation de l'indigène à nos idées, la perversion que subissent ces idées en passant chez lui, quelquefois le détraquement de son cerveau en donnent des preuves manifestes. Nos idées, de même que nos coutumes, ont été conçues sous d'autres climats, dans des conditions sociales toutes différentes. Là-bas elles sont disparates. La pratique journalière en montre l'inadaptation... On ne compte plus les indigènes ayant reçu instruction et éducation, élevés même dans nos meilleurs établissements de Paris, et dont le premier soin a été de faire servir leur science à des abus de confiance et des faux en écritures. »

Le Dr Cureau constate, avec une amère résignation, que l'expérience pourtant concluante, n'a convaincu personne et qu'on s'est contenté de changer la façade, alors que ni les principes enseignés ni la méthode d'éducation n'étaient responsables du résultat obtenu, dont la cause réside uniquement dans la rencontre, en l'âme du malheureux éduqué malgré lui, de deux groupes d'éléments incompatibles : d'une part, noyau « de concepts simplistes, hérités et façonnés dans un milieu primitif et barbare; d'autre part, masse écrasante d'idées hautement complexes, filles de civilisations antiques et étrangères. Tels ces médicaments qui, séparés, sont bienfaisants, et qui, combinés, donnent naissance à un poison dangereux ».

Mais je m'aperçois que, m'étant si longuement attardé sur la partie purement psychologique de l'ouvrage, je n'ai conservé que bien peu de place pour rendre compte de la partie sociologique, qui est cependant la plus volumineuse. Mon excuse est que cette première partie, consacrée à l'étude de la mentalité individuelle, m'a tout particulièrement séduit; elle est d'ailleurs la base même de la seconde qui en découle naturellement. Dès maintenant, connaissant l'individu aussi bien que nous le connaissons, nous devinons sans peine ce que peut être la société qu'il a constituée. Toutefois, comme le facteur milieu entre davantage en ligne de compte vis-à-vis d'une société que vis-à-vis d'individus, la seconde partie de l'ouvrage du Dr Cureau est de portée beaucoup moins générale que la première, et en la lisant il sera bon de substituer plus souvent le mot « Congolais » au mot « Nègre ».

Je suis obligé de me borner à signaler les chapitres qui m'ont paru les plus remarquables et je le regrette, car je voudrais pouvoir les citer tous; aussi bien mes regrets trouvent-ils une compensation dans l'espoir, que je nourris fermement, que tous mes lecteurs voudront lire l'ouvrage en entier, ce qui leur sera beaucoup plus profitable, et plus agréable aussi, que de parcourir cette sèche analyse.

J'attire plus particulièrement l'attention sur le chapitre consacré à l'*esclave*, où l'auteur nous montre que l'esclavage est en Afrique une nécessité économique (« en incorporant des esclaves à sa famille, le Noir ne fait autre chose que de s'assurer une main-d'œuvre toujours disponible ») et où l'on trouvera d'excellentes pages sur la condition de l'esclave que rien ne distingue de l'homme libre que le fait qu'il ne dispose pas de sa propre personne et qu'il est, là où il se trouve, d'origine étrangère : « Vous voulez le libérer? il ne le souhaite nullement. »

Signalons aussi le chapitre si vivant, si vrai, consacré à la *vie de l'individu dans la famille*, puis toute la série de chapitres où l'auteur examine, sous ses différents aspects, le *village* considéré comme organisme social, et l'étudie successivement en tant qu'*être physique*, en tant qu'*être vivant*; en tant qu'*être sensible* (ce court chapitre, pages 304 à 316, est simplement admirable et nous montre que le Dr Cureau manie aussi bien le langage de la poésie que celui de la science); en tant qu'*être organisé* (s'il n'existe chez les populations du Congo ni loi écrite ni loi orale, elles possèdent cependant une législation latente, créée et maintenue par l'habitude, législation dont la base est la sauvegarde de la communauté et où apparaît le principe d'autorité, tempéré d'ailleurs par ce fait que le chef n'a de pouvoir qu'autant qu'il se fait l'écho de l'intérêt de la majorité); enfin en tant qu'*être moral* (ici l'auteur nous parle des croyances religieuses, de la conception de la vie, de la théorie purement philosophique d'un Etre Suprême auquel on ne rend aucun culte, des pratiques magiques, des interdictions, des cérémonies d'initiation et de leur signification sociale.

Dans un dernier chapitre, le Dr Cureau passe en revue les divers degrés que peut revêtir en Afrique Equatoriale l'organisation sociale, degrés analogues à ceux que l'on rencontre en Afrique Occidentale: d'abord la famille simple ou réduite, puis la famille complète ou globale, ensuite l'agglomération de deux ou plusieurs familles complètes constituant un petit village isolé ou un quartier de grand village, puis le village proprement dit ou agglomération de plusieurs quartiers ou petits villages, puis le canton ou confédération de plusieurs villages et enfin le royaume réunissant plusieurs cantons sous l'autorité d'un chef unique et où apparaît l'institution de l'impôt.

Il me reste à terminer dans des termes à peu près identiques à ceux dont j'ai usé en commençant ce compte rendu et à dire que l'ouvrage de M. le gouverneur Cureau est un de ces livres *qu'il faut lire* : bréviaire indispensable de tous ceux qui ont affaire avec les indigènes de l'Afrique Equatoriale, il doit être aussi le livre de chevet de tous ceux qui s'occupent de la psychologie individuelle et sociale des primitifs de tous les temps et de tous les continents Je dirai plus : je voudrais qu'il fût lu par tous ceux de nos contemporains que La Bruyère aurait qualifiés du terme d'« honnêtes gens » ; ils y apprendraient ce que sont les indigènes d'une de nos grandes dominations africaines et seraient mieux à même ensuite de juger de beaucoup de questions coloniales dont ils parlent souvent sans, la plupart du temps, les connaître.

MAURICE DELAFOSSE.

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Chronique de l'Armée coloniale

Inscriptions d'office. — Faits de guerre au Maroc et expéditions lointaines. — INFANTERIE. — Pour officier de la Légion d'honneur : MM. Gueydon de Dives, colonel, hors cadres (mission Maroc) : services de guerre exceptionnels dans les confins nord et sud algéro-marocains et au Maroc occidental, a montré les plus belles qualités de calme, d'énergie et de décision dans le commandement de la colonne ayant opéré en pays Tadla où il eut à livrer trois rudes combats autour de Termast, les 14, 15 et 16 octobre; Duruy, chef de bataillon au 1er rég. de tirailleurs algériens : a fait preuve au cours des opérations de la colonne Gueydon des plus belles qualités de commandement. S'est particulièrement distingué pendant les trois journées de combat des 14 octobre (Kef-el-Biod), 15 octobre (Dar-Zair) et le 16 octobre (Termast), où, par sa vigueur et son sang-froid et l'habileté de ses dispositions, il a su contribuer, pour une large part, au succès définitif de la colonne légère; Decherf, chef de bataillon au 3e rég. de zouaves : commandant les deux compagnies de son bataillon, faisant partie de la colonne Massoutier, a montré pendant le siège de Dar-el-Kadi de très belles qualités de commandement donnant à tous l'exemple du sang-froid, de l'énergie et de la décision; Lemaître, capitaine au 3e rég. de tirailleurs algériens : au cours des différentes opérations de la colonne Gueydon, s'est toujours fait remarquer par son sang-froid et sa décision. S'est particulièrement distingué à l'arrière garde pendant les journées des 14, 15 et 16 octobre, par sa belle attitude sous un feu violent qui fit subir à sa compagnie des pertes sérieuses. Du Guiny, capitaine au 4e rég. de zouaves : services de guerre exceptionnels. Au Maroc occidental depuis mars 1911, a mérité d'être cité deux fois à l'ordre du jour pour sa brillante conduite au combat du Djebel-Hadid, le 10 mars 1912 et au combat d'Ouldjet-Soltane, le 10 mai 1912. Le 26 mai 1912, dans la défense de Fez, a fait preuve de la plus grande bravoure et est tombé à la tête de ses hommes atteint d'une grave blessure.

Pour chevalier : MM. Alibert, lieutenant au 14e rég. d'infanterie : brillante conduite à Mogador, le 7 janvier 1913) ; Volff, capitaine au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : brillante conduite au combat de Tsili (15 juillet 1912), où il s'est distingué par son entrain et sa bravoure. Doge, capitaine breveté, à l'état-major des troupes du Maroc occidental : très belle attitude sous le feu dans la marche sur Dar-el-Kadi, le 24 décembre 1912. A fait preuve des plus belles qualités de sang-froid et d'intelligence comme adjoint au général commandant la colonne. Se dépensait sans compter pour assurer la transmission des ordres, les liaisons, et coordonner ainsi les efforts de tous afin de rendre irrésistible le mouvement en avant; Lagarde, capitaine au 4e rég. de zouaves : au Maroc depuis le 10 mai 1911, s'est particulièrement distingué par son calme et son énergie au combat de Sidi-Kacem, le 14 septembre 1912 ; Martin, capitaine au 3e rég. de tirailleurs algériens : a fait preuve des plus belles qualités militaires au cours des opérations de la colonne du Sud sur Marrakech, en particulier aux combats de Ben-Guérir, le 29 août et de Si-bou-Othman, le 6 septembre 1912 ; Fiévet, capitaine au 24e rég. d'infanterie : au Maroc, depuis le 21 mai 1911, a fait preuve en toutes circonstances, des plus belles qualités militaires. A été cité à l'ordre une première fois pour sa brillante conduite au combat de Tidders, le 9 mars 1912. S'est particulièrement distingué au cours des opérations de la colonne des Zaërs aux combats des 2 et 14 septembre 1912 où il commandait la section de mitrailleuses par son sang froid, sa bravoure, l'habileté de son tir; Franceschi, capitaine au 3e rég. de zouaves : commandait une des compagnies de zouaves de la colonne Massoutier. A montré, pendant toute la durée du siège de Dar-el Kadi, de très belles qualités de commandement, d'énergie et de sang-froid ; Sauvetre, capitaine au 4e rég. de zouaves : commandait la compagnie d'arrière garde dans la marche sur Dar-el-Kadi, le 24 décembre 1912. A donné le plus bel exemple d'énergie et de cœur en prenant la tête d'un peloton pour dégager par un retour offensif une section demeurée en péril à un kilomètre en arrière ; Fabre, lieutenant au 3e rég de zouaves : au cours des opérations de la colonne du Sud sur Marrakech, a fait preuve des plus brillantes qualités militaires. S'est particulièrement distingué, le 7 septembre 1912, au passage de l'oued Tensift par son entrain et sa bravoure ; Lanusse, capitaine au 11e rég. d'infanterie : beaux services de guerre dans les confins algéro-marocains en 1907-1908 et au Maroc occidental 1911-1912. Au cours des combats de Termast, les 14, 15 et 16 octobre, détaché comme agent de liaison auprès du commandant de la colonne, s'est particulièrement distingué par son énergie, sa bravoure et sa belle attitude au feu. A été fortement contusionné le 15 au matin par un projectile de guerre; Rungs, lieutenant au 2e rég. étrangers : très beaux services de guerre dans les régions sahariennes, au Tonkin, dans les confins sud-algéro-marocains et au Maroc occidental. S'est particulièrement distingué par son entrain et sa bravoure au cours de la deuxième colonne chez les Hayainas en août 1912; Poulain, lieutenant au 3e rég. de zouaves : gravement blessé dans l'attaque du camp de la colonne Massoutier pendant la nuit du 17 décembre, est resté à la tête de ses hommes jusqu'à la fin du combat, leur donnant à tous un bel exemple de courage et d'énergie ; Chanabier, lieutenant au 3e rég. de zouaves : blessé à la tête du camp de la colonne Massoutier, pendant la nuit du 17 décembre, a donné à ses hommes un très bel exemple de courage et d'énergie en reprenant immédiatement sa place à la tête de sa section sur la ligne de feu après s'être fait panser; Barbier, adjudant chef au 1er rég de tirailleurs algériens : services de guerre exceptionnels. A pris part en 1900 à la colonne du Tidikelt, en 1901 à celle du Touat, en 1908 aux colonnes ayant opéré dans le Haut-Guir. A mérité deux citations pour sa brillante conduite au combat d'In-Rhar en 1900 et au combat de Timimoum en 1901 Au Maroc occidental, depuis le 2 mai 1911, s'est toujours fait remarquer par ses brillantes qualités militaires. S'est particulièrement distingué le 15 octobre 1912 au combat de Termast par sa très belle attitude au feu dans un moment où la section qu'il commandait était serrée de près par l'ennemi et subissait en quelques instants des pertes sérieuses.

CAVALERIE. — Pour officier : M. Maubourguet, chef d'escadron au 1er rég. de chasseurs d'Afrique commandant la cavalerie de la colonne opérant chez les Ben-M'Tir : a donné au combat du 20 octobre 1912 un magnifique exemple de sang-froid et de bravoure, en refusant une nouvelle monture après la perte de son cheval et en continuant de diriger à pied le combat, dirigé par des cavaliers sans appui de l'infanterie contre un ennemi très mordant qui finit par lâcher pied.

Pour chevalier : MM. Salmon, capitaine de cavalerie, hors cadres, en mission pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines : détaché comme adjoint au colonel commandant la colonne Gueydon (Tadla), a toujours fait preuve dans la transmission des ordres de la plus heureuse initiative, et d'un magnifique entrain de cavalier S'est particulièrement distingué dans les journées des 14, 15 et 16 octobre devant Termast, par sa belle attitude sous le feu; Gromier, lieutenant au 1er rég. de spahis : le 6 septembre 1912, à Si-bou-Othman, a chargé brillamment les troupes du prétendant El-Hiba, à la tête de l'escadron qu'il commandait. Le même jour, a participé avec son escadron à la poursuite exécutée jusque sous les murs de Marrakech, avec le détachement léger qui assura la délivrance de nos compatriotes ; Fortoul, lieutenant au 1er rég. de spahis : a chargé brillamment, le 6 septembre 1912, à la tête de l'escadron qu'il commandait, charge au cours de laquelle son escadron s'empara d'un étendard ennemi. Le même jour, a participé avec son escadron à la poursuite exécutée jusque sous les murs de Marrakech, avec le détachement léger qui assura la délivrance de nos compatriotes.

ARTILLERIE. — Pour chevalier : MM. Monjon, sous-lieutenant, hors-cadres, en mission pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines : s'est particulièrement distingué au cours du siège de Dar-el-Kadi, par son énergie, sa bravoure et son sang-froid, dirigeant, presque seul Français, une section d'artillerie chérifienne, a dû maintenir l'ordre et la discipline dans sa section qui a contribué ainsi pour une très large part à la défense de Dar-el-Kadi ; Duhautois, capitaine, 1er rég. de montagne (Maroc occidental) : s'est distingué par d'exceptionnelles qualités de commandement et d'énergie au combat de Si-bou-Othman, le 6 septembre 1912. A pris part, le même jour, à la poursuite exécutée par le détachement léger jusque sous les murs de Marrakech et sans retarder la marche malgré les difficultés de parcours du terrain.

INTENDANCE. — Pour chevalier : M. Jarrige, officier d'administration de 1re classe des subsistances aux troupes d'occupation du Maroc occidental : 21 ans de services, 3 campagnes : au Maroc occidental depuis le 1er octobre 1909, a fait preuve au cours des opérations de la colonne Gueydon (Tadla) du plus grand dévouement et de très belles qualités professionnelles. S'est particulièrement distingué par son sang-froid et son initiative dans les journées des 14 et 15 octobre à Termast, où il se dépensa sans compter pour assurer, sous le feu de l'ennemi, le service des distributions.

SERVICE DE SANTÉ. — Pour chevalier : M. Conjard, officier d'administration de 2e classe, du service de santé : au Maroc

depuis le mois de septembre 1911, a pris part à de nombreuses affaires. N'a cessé de faire preuve des plus belles qualités professionnelles. s'est particulièrement distingué au combat d'El-Aïoun, le 14 août 1912, par son dévouement et par son intelligente activité, qui ont permis d'assurer dans les meilleures conditions possibles, et avec des moyens très restreints, l'abri et l'alimentation de près de 80 blessés ou malades,

Infanterie coloniale. — MM. Savy, lieutenant-colonel au 3e rég. de marche d'infanterie coloniale du Maroc : services de guerre exceptionnels, comme commandant d'un groupe tactique de la colonne du Sud, a montré les plus belles qualités militaires S'est particulièrement distingué par son énergie et sa décision au combat de Souk-el-Arba (16 et 17 août 1912) et à ceux de Ben-Guérir (29 aout 1912) et Si-bou-Othman (6 septembre 1912) qui ont ouvert à la colonne la route de Marrakech (Maroc); Ruef, lieutenant-colonel au 4e rég. d'infanterie coloniale : services de guerre exceptionnels. A fait preuve, au cours des opérations de la colonne du Sud, de brillantes qualités militaires. S'est particulièrement distingué par son énergie et sa décision au combat de Ben-Guérir, le 29 août 1912 et de Si-bou-Othman, le 6 septembre 1912, où son bataillon était à l'avant-garde (Maroc); Porte, capitaine au 8e rég. d'infanterie coloniale : s'est particulièrement distingué au cours des opérations en pays Zaër où il a montré de très belles qualités de commandement, d'énergie et de sang-froid. Blessé au combat de Sidi-Kacem, le 14 septembre 1912 S'était déjà signalé par sa brillante conduite au combat de Tsili le 17 juillet 1912 (Maroc).

Pour chevalier : MM Satger, capitaine au 24e rég. d'infanterie coloniale : beaux services de guerre. A montré de brillantes qualités militaires au cours des opérations de la colonne du Sud, combats de Ben-Guerir (29 août 1912); Sidi-bou-Othman (6 septembre 1912 (Maroc); Paris (H.-M.). capitaine au 3e rég. de marche d'infanterie coloniale du Maroc : beaux services de guerre. S'est particulièrement distingué pendant les journées de Termast (14 et 1 octobre 1912) Tomba grièvement blessé le 15 octobre 1912 pendant la défense de la kasbah de Termast où il eut à repousser un furieux assaut de l'ennemi (Maroc); Monhoven, chef de bataillon au 2e rég. sénégalais du Maroc : a fait preuve de brillantes qualites militaires au cours des opérations de la colonne du Sud. en particulier aux combats de Souk-el-Arba (16 août 1912), Ouham (22 août 1912), Ben-Guérir 29 août 1912) et Si-bou-Othman (6 septembre 1912) (Maroc); Boisot, capitaine au 2e rég. sénégalais du Maroc : beaux services de guerre. A fait preuve de brillantes qualites militaires au cours des opérations de la colonne sud, en particulier au combat de Souk-el-Arba (16 août 1912) et à ceux de Ben-Guérir (29 août 1912) et de Si-bou-Othman (6 septembre 1912) (Maroc); Aguillon, capitaine au 2e rég. sénégalais du Maroc : a fait preuve de bravoure, de sang-froid et de decision au combat de Koudiat-el-Amor, le 16 août 1912, où il a tenu tête avec sa compagnie à un parti ennemi bien armé et très supérieur en nombre (Maroc); Kaulfmann, capitaine au 1er rég. de marche d'infanterie coloniale du Maroc : au cours des opérations dirigées dans la région de Souk-el-Arba, du 15 au 30 août 1912, a montré de solides qualités de commandement, notamment aux combats des 22 et 23 août 1912, où sa compagnie a exécuté plusieurs charges à la baïonnette. S'était particulièrement distingué par son énergie et sa bravoure lors des affaires de Fez en mai 1911 (Maroc); Cautelier (A.-P.-J.), capitaine au bataillon sénégalais no 1 (Mauritanie) : a fait preuve de belles qualités militaires en détruisant ou dispersant des bandes de pillards dans le cercle du Tagant (Mauritanie, 23 juin, 30 juillet, 12 au 25 octobre 1912); Fauvre, lieutenant d'infanterie coloniale en service, hors cadres, en Mauritanie : a fait preuve de courage au cours d'opérations en Mauritanie et notamment en allant relever sous le feu un adjudant blessé (affaire de Foum-Hajar, 18 octobre 1912): Santelli, lieutenant au 2e rég. sénégalais du Maroc : services de guerre exceptionnels. Au Maroc occidental depuis le mois d'avril 1911, n'a cessé de se faire remarquer par son entrain et sa bravoure. S'est particulièrement distingué au cours des opérations en pays Zaër en septembre 1912 (attaque de nuit du camp d'El-Fedj, combat de Sidi-Kacem, 14 septembre 1912) où il a fait preuve de très belles qualités de commandement (Maroc); Bigolet, lieutenant au 8e rég. d'infanterie coloniale : au cours des opérations de la colonne du Sud, où sa compagnie a subi des pertes importantes, a toujours fait preuve d'une bravoure et d'un sang-froid remarquables, en particulier aux combats des 2 et 23 août et à celui de Si-bou Othman le 6 septembre 1912 (Maroc); Scaglia, lieutenant de réserve au 3e rég. de marche d'infanterie coloniale au Maroc : beaux services antérieurs. S'est particulièrement distingué les 14 et 15 octobre 1912 aux combats de Termast. Blessé le 15 octobre, a repris le commandement de sa section après s'être fait panser, donnant ainsi à tous un bel exemple de courage et d'énergie (Maroc): Bala Doumbia, adjudant au 5e rég de tirailleurs sénégalais ; blessé grièvement à l'affaire de Sanepa (Côte d'Ivoire) est resté à son poste en donnant à tous un bel exemple d'énergie. Beaux services de guerre ; 5 blessures

Artillerie coloniale. — Pour chevalier : M. Jacquier, capitaine commandant la 5e batterie d'artillerie coloniale au Maroc : a pris part à tous les combats livrés autour de Souk-el-Arba par la colonne Sud du 16 au 26 août 1912. A dirigé avec habileté et sang-froid le tir de ses pièces sous un feu parfois très violent (Maroc).

Corps de santé. — Pour chevalier : M. Jacquin, médecin-major de 2e classe du 1er rég de tirailleurs sénégalais : au Maroc occidental depuis mars 1912 a fait preuve en toutes circonstances des plus brillantes qualités techniques et militaires. S'est particulièrement distingué le 14 août 1912 au combat d'El-Aioun, par son courage et son dévouement.

Médaille coloniale. — Par décret du 24 février, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis aux fonctionnaires civils qui ont pris part à des opérations de guerre en Afrique Occidentale Française, pendant les années 1906, 1907, 1908. 1909 et 1910.

Promotions. — Sont promus au grade supérieur : les chefs de bataillon Cornu et Maurial, les capitaines Wildermuth, Nicloux, Moreaux, Malandrin, Columbat, Pagès, Clerc, Flye Sainte-Marie, Geoffroy, Saint-Hillier, Chardoillet, Retz, les lieutenants Razoulz, Sciard, Brisoux, Bonnel, Benedic, Deshayes, Mondon, Benier, de l'infanterie; le capitaine Picard, les lieutenants Mordacq, de Mazerat, de la cavalerie ; les capitaines Apparuti, Amiel, Guillermin, Duchemin, les lieutenants Paquette, Trémolet Trepsat, Detanger, Gosey Gilbert, Prosperi, Moing, Hamaide, Arnaud, de l'infanterie coloniale; les lieutenants Noir, Le Guéré, Bardonnenche, Gardeux, Berthier, de l'artillerie coloniale.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Le capitaine Lavit, de l'artillerie coloniale, est nommé administrateur de 1re classe des colonies.

BIBLIOGRAPHIE

France et Allemagne, 1870-1913, par René Pinon ; 1 vol. in-16 de 306 pages ; 8 fr. 50. — Perrin, 35, quai des Grands-Augustins.

M. René Pinon situe fort judicieusement l'affaire d'Agadir et le traité franco-allemand du 4 novembre 1911, à la suite d'un exposé sur l'ensemble des rapports franco-allemands depuis 1870. Il montre les phases successives de la politique extérieure de l'Allemagne, les sautes qu'elle a faites, les incertitudes qu'elle révèle encore. « L'histoire de la crise marocaine de 1904 à 1912 prouve, écrit-il, qu'il existe en Allemagne des éléments pondérateurs et pacifiques et d'autres qui poussent à l'expansion et au besoin à la guerre ; le gouvernement, selon le cas et les circonstances, peut s'appuyer sur les uns ou sur les autres. »

On lira avec intérêt dans le livre de M. Pinon le résumé qu'il présente de la crise franco-allemande, relative au Maroc. Il n'a pas manqué d'en tirer cette conclusion, que l'Allemagne, en pesant lourdement sur notre vie nationale, a eu pour résultat de provoquer en France un ressaut de la nation et il espère que ce ne sera pas un sentiment passager, mais le désir nettement affirmé par le pays de voir sa diplomatie « prévoir et préparer de loin les solutions que l'avenir mûrira. »

Comment nous avons conquis le Maroc, 1845-1912, par E. Dupuy ; 1 vol. de 396 pages ; 3 fr. 50. — Pierre Roger, 54, rue Jacob.

Un très utile ouvrage, qui met sous les yeux du lecteur et sous la main du chercheur la série des faits de l'histoire du Maroc depuis l'intervention française. Après avoir rappelé les premiers contacts de la France et du Maroc, M. Dupuy résume les trois crises de ces dernières années, Algésiras, l'accord de 1909 et

Agadir, et il les conduit jusqu'aux premières heures du protectorat. On retrouve avec intérêt dans ces pages l'enchaînement de tant de faits.

Le major A. Gordon Laing (Tombouctou, 1826), par A. Bonnel de Mézières; avec lettre-préface de M. le gouverneur Clozel; un vol. in-16 de 60 pages, avec gravures; publication du gouvernement du Haut-Sénégal-Niger; prix : 2 fr. 50. — Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Le major Laing est l'une des plus belles figures de l'exploration africaine du début du siècle dernier. Son premier voyage en Sierra Leone en 1822 lui avait donné le goût des découvertes et au mois de mai 1825 il débarquait à Tripoli pour tenter de prendre le Soudan à revers par le Sahara. Il s'y maria avec la fille du consul d'Angleterre Warrington et partit pour Tombouctou, confiant dans le succès, avec une caravane. On sait qu'après une traversée mouvementée du Sahara par Rhadamès et In-Salah il arriva, le 18 avril 1826 à Tombouctou et qu'après y avoir séjourné jusqu'au 22 septembre il fut assassiné le 26 sur la route d'Araouan.

M. Bonnel de Mézières a fait la lumière sur ce drame. C'est le chef des Berabich Ahmadou Labeida, qui, à la suite d'une crise de fanatisme des gens de Tombouctou menacés par les Touareg, leurs s'ils gardaient plus longtemps le chrétien dans leurs murs, fut chargé par le chef de la ville de conduire l'étranger à Araouan et, manquant à sa parole, le frappa lui-même d'un coup de lance et le fit achever par ses hommes. M. Bonnel de Mézières a retrouvé l'arbre, un éthel, situé à 30 milles de Tombouctou, au lieu dit Sahab, où Laing s'était arrêté et fut tué. Les assassins brûlèrent tous les papiers du voyageur en « se bouchant le nez » pour éviter les fétiches que pouvaient recéler les objets appartenant au chrétien, et ainsi ont disparu le premier plan de Tombouctou, les observations scientifiques et les manuscrits recueillis par Laing. Comme le dit M. Bonnel de Mézières, « ce fut un second assassinat ».

Au pied de l'éthel, M. Bonnel de Mézières a retrouvé des ossements, des débris de caisses, un morceau d'alun, un morceau de chaussette. On a pu identifier à Tombouctou ces douloureux souvenirs et tout ce qui reste du voyage du premier Européen qui est entré dans la Ville Mystérieuse repose au cimetière de Tombouctou. Cette ville garde aussi la maison où habita Laing : avec celle de Barth et de René Caillié, elle est le pèlerinage obligé de tous les visiteurs de la Reine du Sahara.

La Revue marocaine, organe de défense des intérêts économiques français au Maroc, paraissant le 5 de chaque mois; fondateur-directeur M. Aimé Dussol, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères; un an, 20 francs. — 6, rue Auguste-Maquet.

Le programme de cette nouvelle revue est de faire que les débouchés que le Maroc offre à l'agriculture et au commerce ne soient pas accaparés par les étrangers. Elle s'efforcera de faire connaître aux Français les questions économiques qui se posent dans la nouvelle possession française.

La Région du Tchad et du Ouadaï (tome II), par Henri Carbou. Paris (E. Leroux) 1912. 280 pages in-8°, carte et bibliogr. (*Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, tome XLVIII.)

Dans un premier volume, M. Carbou nous avait parlé des populations répandues entre le Tchad et le Ouadaï (Arabes Choa exceptés) et nous avait donné une étude fort intéressante de la langue des Toubou (1). Son second volume est consacré aux Arabes dits *Choa* de l'Afrique Centrale (Bornou, territoire du Tchad, Ouadaï et Darfour), sur le parler desquels il a publié récemment une remarquable *Méthode pratique* (2), et à l'Etat du Ouadaï. Cette nouvelle publication est aussi recommandable que celle qui l'avait précédée et achève de constituer avec elle la contribution la plus précieuse qui existe à la connaissance ethnographique et historique des peuples et des pays compris entre le Tchad et le bassin du Nil. Nous devons savoir gré à M. Carbou de l'avoir écrite, à M. René Basset de l'avoir encouragée et à la Faculté des Lettres d'Alger de lui avoir permis de voir le jour.

Les 33 premières pages sont remplies par une étude générale de la population de race arabe que l'on rencontre dans l'Afrique Centrale, population tantôt demeurée pure, tantôt métissée de sang nègre comme chez les Salamat. Cette population, qui a conservé l'usage de la langue arabe et l'a même largement répandu parmi les peuplades indigènes qu'elle a soumises à son joug ou au contact desquelles elle a vécu, est beaucoup plus considérable qu'on n'est souvent porté à le croire. L'auteur peut dire avec raison que toute la région dont il nous parle est, non seulement islamisée en majorité, mais même arabisée; nous avons à constater là un fait qui ne se rencontre en aucune partie de l'Afrique Occidentale, la Mauritanie exceptée, et dont il convient de tenir compte dans toutes les questions touchant à la politique indigène du Tchad.

Ces Arabes — généralement appelés *Choa* par les indigènes de race noire — sont les uns nomades et les autres sédentaires; ils se distinguent des tribus arabes originaires de Tripolitaine, telles que celle des Oulad-Sliman, aussi bien que des Toundjour venus de la Tunisie. D'où sont-ils venus et quelle est leur origine ? La question paraît difficile à résoudre; d'Escayrac de Lauture et Vivien de Saint-Martin les prétendaient d'origine koreïchite, M. Basset combat cette théorie; il semble probable en tout cas qu'ils sont pour la plupart venus directement de l'Est, sans passer par l'Afrique méditerranéenne.

Les pages 34 à 104 contiennent l'énumération des diverses fractions entre lesquelles se divisent les Choa, et des différentes tribus dont se compose chaque fraction. C'est ainsi que l'auteur passe en revue : les *Hassaouna*, venus exceptionnellement du Nord pour se répandre dans le Bornou, la Baguirmi et le Ouadaï, et les tribus qui gravitent autour d'eux (Ouaïat-Mehareb Oulad-Serrar, Assalé, Dagana, etc.); les *Djoheïna*, qui se prétendent venus du Yémen par l'Egypte, qui se sont répandus un peu partout du Bornou au Darfour et qui comprennent de très nombreuses tribus, telles que les Hémat (dont font partie les Salamat), les Erégat, les Missiriyé, les Rizégat, les Mahariyé, les Mahamid, les Naouaïbé, les Oulad-Salem et les Oulad-Rachid; puis les *Kababich* du Kordofan, les *Beni-Hassen* du Darfour, les *Korobat* du Tama et du Ouadaï et enfin les *Dialiin* de la région de Khartoum qui fournirent à Rabah ses meilleurs partisans et auxquels se rattachent en partie les colporteurs appelés Djellaba. Je dois me contenter ici de cette sèche énumération, mais l'auteur nous donne, pour chaque tribu, quantité d'indications du plus haut intérêt et qui se ont utilisées avec fruit par ceux de nos compatriotes chargés d'administrer les pays du Tchad et le Ouadaï.

La majeure partie du volume (pages 105 à 272) est consacrée au Ouadaï. Après une étude rétrospective des diverses tentatives d'exploration du Ouadaï et un juste hommage rendu aux résultats du voyage de Nachtigal, M. Carbou nous donne un historique très complet et très vivant du royaume du Ouadaï depuis la chute de la dynastie Toundjour et l'avènement d'Abdelkerim ben Djamé, de la tribu des Dialiin (début du XVIIe siècle). Les documents abondent surtout à partir du règne d'Abdelkerim Saboum (1805-1815). Tirant parti des indications fournies par El Tounsi et Nachtigal, des renseignements donnés par le colonel Julien et des traditions recueillies par lui-même, l'auteur nous donne une idée très exacte de ce que fut la destinée du Ouadaï pendant tout le cours du XIXe siècle et nous apprend beaucoup de choses fort curieuses sur le rôle joué dans l'Afrique Centrale par Rabah, ainsi que sur l'histoire du sultan Senoussi et sur le massacre de la mission Crampel; il résulte de la lecture du livre de M. Carbou (pages 130 à 132) que le meurtre de Crampel fut décidé et exécuté par Senoussi lui-même et sans aucune intervention de Rabah, lequel ne connut l'événement qu'après coup, par une lettre de Senoussi; la principale raison ayant déterminé l'acte de ce dernier aurait été sa crainte de déplaire à Rabah en laissant Crampel se rendre au Ouadaï, qui était en guerre ouverte avec Rabah. Avec le sultan Doud Mourra (1902-1911) nous arrivons à la période de l'intervention française, des hésitations, puis de la conquête, et cette partie de l'ouvrage ne sera pas celle qui excitera le moins d'intérêt.

Passant ensuite à l'ethnologie du Ouadaï, M. Carbou nous donne toute une série de notices sur les nombreuses tribus de race noire qui constituent la majorité de la population du Ouadaï, population estimée aujourd'hui à un million d'habitants environ, mais que Nachtigal évaluait à plus de 2 millions. Les principales de ces tribus sont : les *Maba*, qui constituent la classe dirigeante et auxquels se rattachent plus ou moins les montagnards *Kodoï*, les *Oulad-Djema*, les *Mimi*, les *Mararit*, les *Kabga*, etc.; puis les *Soungor*, les *Guimr* et les *Tama*, qui forment ensemble un groupe spécial habitant le Dar-Tama et ses environs; ensuite les *Zegaoua* et les *Bideyat* du Nord du Ouadaï et de l'Ennedi, qui

(1) Voir le *Supplément* au numéro de l'*Afrique Française* de novembre 1912, pages 413-414.

(2) Voir le numéro de l'*Afrique Française* de février 1913, pages 95-96.

semblent se rapprocher des Toubou; les *Massalat* au teint clair du Dar Massalit, accusés à tort d'anthropophagie; les *Dadjo*, *Moubi* et *Borguid* du Dar-Sila et des régions voisines. Nous trouvons ensuite une rapide étude des populations du Dar-Kouti, et des pays où les sultans du Ouadaï allaient faire leurs razzias, étude pour laquelle M. Carbou a utilisé en partie les notes du capitaine Modat (1) et quelques publications dont il cite les auteurs.

Un très intéressant chapitre termine le volume : c'est une étude très fouillée et bien documentée de ce qu'étaient le gouvernement et l'administration du Ouadaï avant l'entrée de nos troupes à Abéché. Cette étude ne présente pas seulement un intérêt rétrospectif : elle peut fournir d'utiles indications à ceux de nos officiers qui, fort heureusement pour les populations indigènes, sont appelés à continuer, quoique d'autre manière, le rôle de suzerains exercé avant eux par les sultans de la dynastie d'Abdelkerim ben Djamé.

Ce que je viens de dire d'une façon trop succincte suffit cependant, je crois, à montrer quelle est la portée de l'ouvrage de M. Carbou et quels services il est appelé à rendre. De telles publications font honneur au corps des administrateurs des colonies et font voir que chez eux, comme chez les officiers coloniaux, le broussard sait à l'occasion se doubler d'un homme d'étude et même d'un homme de science.

M. Delafosse.

La Tunisie. *Pays de colonisation, de mines et de tourisme*, par Emile Guyot. Un vol broché in 8°, avec couverture illustrée en couleurs et trois cartes dont une carte générale hors texte. Prix : 6 francs. — Librairie Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin, Paris.

Bien des ouvrages ont été consacrés à la Tunisie. Bon nombre, écrits par des techniciens habiles, sont devenus classiques. Toutefois, chaque année apportant à l'œuvre commune des contributions nécessaires, il est indispensable — les livres vieillissant si vite à notre époque — de présenter les questions dans leur véritable mise au point. C'est ce qu'a compris M. Emile Guyot. Son travail sera particulièrement apprécié de la jeune génération, avide de renseignements récents et de documents précis.

L'auteur connait la Tunisie. Il l'a parcourue et étudiée. Il a pour elle l'affection du vrai colon aux vues profondes. Ce qui est l'intéresse, certes, mais ce qui pourrait être ne le laisse pas indifférent et ainsi il convie toutes les énergies et toutes les initiatives à s'employer pour l'avenir.

Disons de suite que ce n'est point là un ouvrage de discussion, c'est un livre pratique et documenté, une sorte de compendium d'une incontestable utilité. La climatologie, le pays, et ses habitants, l'organisation administrative et économique, les ressources, l'agriculture et le commerce, la colonisation et le régime de la propriété sont présentés au lecteur dans leur dernier état. De plus, encadrant une carte hors texte de la Tunisie, deux autres cartes, l'une agricole et l'autre minière, guident le lecteur dans ses recherches et ajoutent à la clarté de ce livre bien écrit et bien présenté.

In French Africa. *Scenes and memories*, by miss Betham-Edwards. London Chapman and Hall, 1912.

« Le voyageur anglais en Afrique française, écrit l'auteur dans sa préface, recevait longtemps avant la consécration de l'entente cordiale, non seulement un accueil cordial, mais affectueux ». Aussi miss Betham Edwards a-t-elle visité deux fois l'Algérie et a-t-elle consacré à cette « France de 89 » un très intéressant ouvrage. Voici tour à tour Alger avec « toute l'amabilité, l'animation et l'enthousiasme de la vie française, avec toute la couleur, la poésie et le vagabondage du désert, » où à la fin du Rhamadan les rues sont « comme des scènes de quelque gaie féerie de la Porte Saint-Martin » ; Blidah, nichée dans ses orangers et ses citronniers ; Teniet-el-Haad et sa célèbre forêt de cèdres ; Nemours « très régulier et propre » ; Tlemcen « une seconde Grenade et presque aussi belle » ; Oran « une seconde Alger mais plus affairée ». Le récit de toutes ces excursions est comme le pays lui-même toujours vivant et coloré. L'auteur se réfère dans son livre à l'ouvrage récemment paru et qu'elle qualifie « plein de charme » du capitaine Haywood : *A travers Tombouctou et le Grand Sahara* « Le voyage du galant soldat, écrit miss Betham Edwards, sur une étendue d'un millier de milles où flotte le drapeau tricolore, est un long record d'urbanité française et de bonne camaraderie ».

(1) Voir : Une tournée en pays Fertyt, par le capitaine Modat, dans le *Supplément à l'Afrique Française* de 1912 (pages 177, 218 et 270.)

Mettons en valeur l'Afrique du Nord, par Arthur Habel, ancien officier de marine, ingénieur civil. Un vol. in 8°, broché avec gravures et 3 cartes hors-texte. Imprimerie Corbière et Julien. Albi (Tarn).

La conclusion de cet ouvrage est qu'il est nécessaire d'édifier un vaste programme de travaux hydrauliques agricoles si l'on veut que l'Afrique du Nord devienne réellement le « grenier » et le « cellier » tant de fois évoqués de la métropole.

L'auteur, qui a dirigé des exploitations importantes, a rassemblé et groupé sur place les matériaux de sa documentation. Ce travail d'un spécialiste est une contribution généreuse à toutes les formules de colonisation intensive élaborée pour la complète mise en valeur de notre cheptel nord-africain,

Étude d'administration coloniale comparée. *Les Fonctionnaires coloniaux*, par Alfred Emile Hückel, administrateur des services civils de l'Indochine. Brochure in-8°, Hanoï Imprimerie d'Extrême-Orient.

Il existait autrefois, en Allemagne, au ministère des Affaires étrangères, une section dite des colonies (Kolonialabteilung) à laquelle étaient rattachés les gouvernements de l'Est africain (Afrique orientale allemande) du Cameroun, du Togo, du Sud-Ouest africain (Afrique allemande du Sud-Ouest), de la Nouvelle-Guinée et de Samoa. Depuis 1907, ces six gouvernements ont été placés sous la dépendance du ministère des Colonies (Reichscolonialamt), seul le gouvernement de Kiao-tchéou reste rattaché au ministère de la Marine (Reichsmarineamt) et conserve une organisation spéciale. C'est dans ce cadre que l'auteur de cette brochure oppose l'administration coloniale allemande à l'administration coloniale française et met en parallèle leurs différents mécanismes : recrutement des fonctionnaires, départ, soldes, nominations, avancement, permissions, congés, mise en disponibilité, pensions, etc., etc. C'est là un travail d'exposition rigoureusement documenté et non une étude critique. Nos fonctionnaires coloniaux que leurs obligations mettent en rapport avec leurs collègues allemands liront cette étude avec intérêt.

La Politique indigène dans les colonies françaises, par Henri Bobichon, gouverneur honoraire des colonies, avec préface de M. Maurice Viollette, député, rapporteur du budget des colonies. Brochure in-8°.

Dans ce travail, l'auteur examine la politique indigène dans les vieilles et dans les nouvelles colonies. Pour les premières il conclut par la nécessité de créer des conseils coloniaux « autonomes » et des « agents généraux » près la métropole. Pour les secondes, il envisage une politique de bienveillance et de fermeté, le maintien des chefs indigènes et la démocratisation de notre politique. Après avoir parlé du prélèvement de l'impôt l'auteur aborde la réforme de la justice et demande que des agents politiques de renseignements soient substitués aux interprètes. Un chapitre spécial est réservé à l'évolution normale des indigènes par l'enseignement, l'assistance médicale, la prévoyance et la mutualité. En ce qui concerne la position à prendre vis-à-vis de l'Islam, l'auteur suggère « que la vérité politique devra être celle-ci : nettement respectueuse de l'Islam partout où il existe par ses propres forces, nous n'avons pas plus à le combattre qu'à le favoriser, mais nous devons le surveiller toujours parce qu'il risque, par ses ferments, de bouleverser et surexciter les natures frustes. Nous devons tenir la balance égale entre les musulmans et les fétichistes quoique la supériorité intellectuelle soit actuellement dévolue aux premiers ».

Pionieri italiani in Libia. Relazioni dei Delegati della Societa Italiana di Esplorazioni geografiche e commerciali di Milano (1880-1896). Un vol. gr. in-8° avec 140 gravures, et 3 cartes hors texte. Prix : lire 12. Dottor Francesco Vallardi, éditeur, Milan.

L'explorateur italien Manfredo Camperio, mort en 1899, fut le fondateur et le directeur du Recueil géographique l'*Esploratore* d'où devait sortir plus tard la « Societa di Esplorazioni geografiche e commerciali di Milano », ville natale du hardi voyageur.

C'est sous les auspices de cette Société encouragée par l' « Ufficio coloniale Italiano » que se présente ce volume, suite d'extraits

réimprimés et groupés en un même hommage posthume à quelques hommes qui honorèrent les sciences géographiques. Les extraits se suivent dans l'ordre suivant :

Manfredo Camperio : Exploration en Cyrénaïque 1881. D. Krauss : L'Oasis de Ghat, 1881. Parmenio Bettoli : Tripoli archéologique et commerciale. 1882. G. A. Freund : Voyage sur les côtes de la Grande Syrte, de Benghazi à Tripoli. 1881. Manfredo Camperio : Voyage en Tripolitaine, 1880. G. Schweinfurt : Le port de Tobrouk, 1883. P. Longo : Le Senoussisme, 1884. P. Mamoli : Voyage de Benghazi a Derna, 1882. F. Bencetti : Benghazi, 1895. P. Mamoli : La xénophobie turque, 1882.

L'utilité d'une publication de ce genre est incontestable pour tous ceux qui s'intéressent aux événements de la Tripolitaine et qui n'ont pas sous la main les références des relations italiennes remontant à une trentaine d'années. On y retrouvera des pages sur l'administration turque et sur le mouvement senoussiste qui se relient directement aux faits contemporains. C'est ainsi que dans sa préface M. Pippo Vigoni rappelle les efforts tentés par la « Société d'exploration » pour pénétrer dans l'intérieur de la Tripolitaine et si possible « atteindre Djaraboub, alors capitale du Senoussisme, pour gagner à la cause italienne la sympathie et la protection de la puissante confrérie ». Par ailleurs, l'étude de P. Longo sur le Senoussisme reproduite dans ce volume est extraite du recueil l'*Esploratore* où elle fut publiée en 1884, c'est-à-dire à l'époque où Mohammed Senoussi El Madhi, né comme en sait dans la circonscription de Derna, avait la direction des Khouans. L'auteur après avoir examiné la diffusion du senoussisme et énumeré les différentes zaouïas de la confrérie termine par un appel à ses compatriotes afin que ne soient point abandonnées « les rives historiques de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque ». Cet appel, nous le retrouverons répété par tous les collaborateurs de ce volume qui sont ainsi et avec raison présentés comme les véritables précurseurs de la politique coloniale actuelle de l'Italie.

Ce magnifique ouvrage, abondamment illustré, se termine par une liste des plantes observées dans la Cyrénaïque et groupées dans leurs familles botaniques avec le nom indigène correspondant.

Histoire de la guerre italo-turque, 1911-1912, par Un Témoin. Un vol in-8°. Prix : 2 fr. 50. Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts.

Cette histoire est la première en date et l'auteur nous dit que si son travail a été rapide, il n'est cependant pas hâtif. Il a voulu montrer par les faits déjà connus que cette guerre a été encore plus diplomatique que militaire et que l'Italie, à ce second point de vue, n'a pas developpé toute l'energie qu'on attendait d'elle, sans doute, comme il le dit, parce qu'il lui a « manqué ce que nous n'avons nous-mêmes que lentement acquis pendant nos guerres d'Algérie, la connaissance de la tactique arabe ».

L'ouvrage est intéressant et bien mené. Il restera instructif parce qu'il recueille les avis divers de la presse et qu'il reflètera pour les historiens futurs l'opinion de l'Europe au moment même de ces événements.

La Motoculture, par C. Julien. Un vol. petit in-8°. illustré de nombreuses gravures hors texte, broché, Prix : 6 francs. Librairie Hachette et Cie.

Le puissant outillage mécanique dont nous disposons, mais aussi et surtout chez les cultivateurs une plus parfaite connaissance des sciences agricoles devaient nécessairement conduire à l'adoption de la force motrice appliquée au travail du sol. De là l'extension donnée à la *Motoculture*, méthode qui se manifeste à propos pour parer dans une certaine mesure aux conséquences de la désertion des campagnes.

Au point de vue colonial, la *Motoculture* trouve devant elle un champ d'action presque illimité, et l'auteur dit avec raison qu'« elle ouvre à l'activité des fils de France qui sauront prendre confiance en eux-mêmes et en les destinées de la patrie de larges et superbes horizons dans les vastes régions conquises par notre diplomatie et par nos armes, régions qui seront demain les pourvoyeuses alimentaires de l'Europe industrielle ». Evoquée dans ce cadre, la culture mécanique prend l'ampleur d'une solution du problème de la mise en valeur de notre vaste empire colonial. On l'imagine sans peine supprimant l'effort musculaire continu si pénible et parfois si dangereux, dans le bled africain. Les planteurs de café, d'arachides, de manioc tout comme les cultivateurs de blé, d'orge, de coton et de riz ont désormais à leur disposition un outillage leur permettant d'exécuter leurs travaux plus vite et en temps opportun. Cet outillage, les indigènes, sous toutes les latitudes, sont aptes à le conduire. Nègres, Bédouins ou Malgaches, déjà utilisés sur nos voies ferrées, peuvent se familiariser en quelques semaines avec le volant des simples et robustes machines agricoles. Cette substitution du travail mécanique du sol au travail à bras constitue bien, selon les paroles de M. Linder, une « révolution » d'ordre économique dont il est permis d'escompter les bienfaits materiels et les bénéfices sociaux.

Présente avec le goût que la maison Hachette apporte à ses publications et luxueusement illustre de gravures au fini irréprochable, cet utile et beau volume aura l'agrément de tous ceux, économistes et cultivateurs, qui abordent chaque jour le problème de la terre.

Leçons d'arabe d'alectal marocain-algérien, par Ben Ali Fékar, docteur en droit, professeur près la Chambre de commerce de Lyon. Un vol. in-8° de 451 pages. Lyon Rey, 4, rue Gentil, 1913. Prix : 12 francs.

Il appartenait à M. Ben Ali Fékar d'apporter à la connaissance des dialectes marocains une contribution nouvelle. Sa connaissance profonde non seulement de la langue, mais aussi des coutumes moghrebines était une excellente préface à la tâche qu'il s'est imposée. En 1908 et en 1910, il a conquis un double doctorat en droit par des thèses remarquées sur l'usure en droit musulman et la commandite en droit musulman et ses leçons reflètent le souci de ne point enseigner seulement et exclusivement la langue, mais aussi de faire connaître un peu de la vie des Arabes de l'Afrique du Nord.

Il n'y a point à s'étendre outre mesure sur la partie purement technique et grammaticale. Un choix d'exercices appropriés permet au lecteur de revoir les mots et les règles décrites dans les différents chapitres. Remarquons cependant que ces thèmes et ces versions sont moins des arrangements de mots sans suite, comme dans de trop nombreux manuels, mais très souvent des petits dialogues ou de courtes histoires.

A la fin de la première partie ont été groupées des expressions relatives au temps, saisons, fêtes musulmanes, aux relations sociales, famille, gouvernement, administration et, innovation precieuse, à la correspondance, lettres en général (adresse, formules du début, de la fin, etc.), et correspondance commerciale. Une seconde partie comprend des leçons de choses, présentées sous un aspect tout nouveau. Une série de dessins figurent le bureau et l'école, la maison et ses dépendances, l'ameublement, l'alimentation, l'éclairage, les fruits, les fleurs, les animaux, les arbres, les vêtements, les armes, les différents métiers, les figurations géographiques, etc. En regard, les noms des différents objets sont écrits en français et en arabe (avec prononciation française), de telle sorte que l'on peut acquérir facilement, sans ennui, un vocabulaire très étendu dont la vision directe des objets aide à conserver le souvenir. Enfin, une ample énumération de proverbes, dictons, sentences expliquées et commentées, précèdent des récits en dialecte marocain et des spécimens d'écriture moghrebine.

Tel est cet intéressant volume très ingénieux et très complet grâce auquel le Maroc deviendra plus facilement accessible aux nombreux Français qui s'y rendent chaque jour.

J. L. L.

Richesses minérales de Madagascar, par D. Levat, membre du Conseil supérieur des colonies. In-8° de XVI-361 pages, avec 155 figures et une carte en couleur hors texte. Prix : 15 francs. — (H. Dunod et E. Pinat, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris).

L'ouvrage de M. Levat continue la série des publications de cet ingénieur sur les richesses minérales des colonies françaises. Chargé en 1910-1911 d'une nouvelle mission minière par M. le gouverneur général de Madagascar, l'auteur résume, dans son rapport au ministre, les résultats de son voyage.

Le plateau central de Madagascar, formé de terrains archéens, fourni à l'auteur la matière du premier chapitre. De nombreuses monographies de mines d'or viennent appuyer les vues de M. Levat sur la technique des gites aurifères interstratifiés et sur les phénomènes de latéritisation qui les ont affectés. Rapprochant ces résultats de ceux qu'il a reconnus dans d'autres pays tropicaux, M. Levat en tire les élements d'une théorie générale de latéritisation des gites aurifères, filoniens ou en couches, qui donnent la clef de bien des mécomptes et dont la portée, dépassant les limites d'une application locale, intéresse toutes les personnes qui s'occupent de mines dans les pays tropicaux.

Les terrains sédimentaires de la côte ouest ont été particulière-

ment étudiés eu point de vue pétrolifère. Non seulement M. Levat demontre l'existence du pétrole à Madagascar, mais il étudie en détail les grès triasiques qui contiennent le précieux combustible et il en détermine les anticlinaux principaux depuis le Betsiriry jusqu'au Sambirano, sur une longueur de plus de 400 kilomètres. C'est le point capital de sa mission.

Les autres produits minéraux, notamment les pierres précieuses, le graphite, les minerais radifères, sont aussi étudiés avec des développements très complets. Signalons les gîtes de cuivre natifs au sein de terrains volcaniques au Sud du lac Kinkony, visités en détail par M. Levat.

Enfin, une étude de la question de la main-d'œuvre et celle de la réforme à introduire dans la législation minière actuelle, constituent le dernier chapitre de cet ouvrage : il vient à son heure au moment où la prospérité rapidement croissante de Madagascar attire l'attention publique dans la métropole.

D'Alger à Tombouctou : *Des rives de la Loire aux rives du Niger*, par le comte René Le More ; un vol. in-16, de 258 pages, avec une lettre du général Bailloud et une carte ; 3 fr. 50. — Plon, 8, rue Garancière.

C'est un voyage Alger-Gao aller et retour. M. Le More est allé visiter le Sahara en touriste et en chasseur et il a noté les incidents du voyage qu'il y a fait en 1910-1911. Il n'y met aucune prétention scientifique, économique ou politique et inscrit simplement, sincèrement ce qu'il a vu. Et l'on sent qu'il a été très frappé de l'effort français accompli au Sahara comme au Soudan, et la facilité même de son voyage atteste la paix qui règne dans ces régions.

M. Le More, arrivé au poste soudanais de Kidal, fait cette remaque : « Mes Chambas étaient un objet de curiosité pour les tirailleurs soudanais ; de leur côté, nos hommes les regardaient avec étonnement. Habitués à ne voir dans les nègres que des esclaves perpétuels, des êtres inférieurs, ils n'en revenaient pas qu'ils eussent la gloire d'être leurs égaux, des soldats. Je dus leur raconter que ceux-là aussi savaient se battre et donner leur vie pour leurs chefs ; qu'ils en avaient fourni les preuves en maintes occasions. Il s'établit entre eux une certaine camaraderie de soldats à soldats, sans toutefois que mes Chambas aient perdu complètement leur opinion première sur les noirs. Il faudra des années, des siècles, si même cela arrive quelquefois, pour qu'ils les considèrent comme étant de la même essence qu'eux »

Le voyage de M. Le More a été marqué au retour par un incident émouvant. Entre Timissao et les Zize, il a retrouvé par hasard les ossements de l'ex-adjudant Joly, assassiné au Sahara en 1909. L'*Afrique Française* a jadis raconté l'initiative de ce sous-officier, qui était sans doute le premier colon du Sahara, et qui s'était attaché à faire revivre des toggara ensablées. Ses compagnons de route l'avaient tué au cours d'un voyage dans le Tanezrouft. Ses ossements reposeront à In-Salah.

M. Le More a terminé son récit par quelques considérations sur l'aviation et la chasse au Sahara.

Manuel d'Agriculture tropicale, par J.-C. Willis, directeur des Jardins botaniques de Ceylan, traduit par Eph. Montépic, licencié ès sciences. In-8 de XII-286 pages, avec 25 planches. Cart. 8 francs. (H. Dunod et E. Pinat, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris, VIe.)

Ce n'est pas à l'Agronomie coloniale qu'est consacré le présent ouvrage, mais plutôt à l'économie rurale, générale, des colonies.

M. Willis définit à grands traits ce que le milieu : sol et climat, offre de special dans la zone tropicale ; il donne le tableau d'ensemble des végétaux qui ne trouvent que dans cette zone les conditions nécessaires à leur productivité ; dans un chapitre, il marque la nécessité pour l'éleveur, sous les tropiques, de réaliser, d'une part, l'amélioration des races indigènes, de fixer, d'autre part, les rations alimentaires spéciales qu'il devra fournir à son troupeau.

Mais les chapitres vraiment originaux sont ceux consacrés à l'agriculture villageoise ou indigène, opposée à l'agriculture capitaliste, dirigée par l'Européen, à l'éducation de l'indigène, en matière agronomique.

Tout progrès agronomique restant subordonné à ceux des sciences physico-chimiques et biologiques, l'auteur est amené à conclure à la nécessité, pour chaque groupe naturel de colonies, d'un département de l'Agriculture, dont le rôle est de centraliser les recherches scientifiques, d'en assurer la vulgarisation.

Les rapports, chaque jour plus intimes, de la production tropicale avec l'industrie métropolitaine, retiennent aussi l'attention de M. Willis. C'est ce qui l'amène à conclure que le devoir des puissances colonisatrices est « d'organiser les conditions de culture, de telle façon qu'il en résulte une exportation constante des produits impossibles à obtenir dans les climats plus tempérés ».

Histoire des Arabes, par Cl. Huart, consul de France. Premier secrétaire interprète du gouvernement, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, Directeur d'études à l'école pratique des Hautes Etudes. Premier volume in-8° broché. Librairie Paul Geuthner, 13, rue Jacob, Paris. (Les deux volumes 20 francs. Ne se vendent pas séparément.)

Ce premier volume comprend l'histoire de la péninsule arabique avant Mahomet et ses successeurs immédiats et celle des Etats musulmans de langue arabe. Elle laisse en dehors de son domaine les provinces de langue arabe conquises au XVe et au XIVe siècle par les Ottomans, mais elle s'occupe de celles qui ont conservé ou qui ont perdu depuis peu leur indépendance, telles que l'Oman et le Maroc.

« Cette histoire, nous dit l'auteur, a été complètement renouvelée surtout pour les périodes anciennes, par les travaux qu'une foule de chercheurs ingénieux et sagaces ont multipliés ces derniers temps. Les grandes publications des textes arabes ont fourni des matériaux de tout premier ordre, au moyen desquels on a essayé d'approfondir l'étude des événements qui forment l'*Histoire des Arabes* »

Le premier volume de cet important ouvrage comprend dix-huit chapitres, qui se suivent dans l'ordre suivant : « Configuration physique. Mœurs et coutumes des Arabes. Histoire primitive de l'Arabie. Les rois de Ghassan et de Hira. La Mecque avant Mahomet. Mahomet. L'émigration à Médine. Organisation de la société musulmane. Kalifat d'Abou-Bekr. Les Oméyyades. La prédication abasside. Le khalifat des Abassides. Le khalifat de Bagdad. Aghlabites en Tunisie. Touloumides en Egypte. Hamdanides à Alep. Les Fatimistes. Les khalifes de Bagdad. Institutions politiques et économiques. »

Ainsi qu'il ressort de ce court exposé des matières traitées l'auteur a voulu faire un manuel destiné au grand public cultivé et il y a pleinement réussi. Son exposé nourri, son style coloré et clair, les détails intéressants et précis qu'il donne, enfin l'impartialité absolue de ce travail en font un guide précieux, non seulement pour l'étude du passé, mais aussi pour l'appréciation des faits contemporains.

Lybia Italica, par P. Vinassa de Regny, de l'Université royale de Parme. Un volume in-8°, broché, comprenant 34 gravures et une carte géologique en couleurs hors-texte. Prix L : 7 fr. 50. Ulrico Hoepli, éditeur, à Milan.

Ce travail vient renforcer la série de tous les volumes qu'a suscités le conflit italo-turc. Toutefois, et bien que publié avant la signature du traité de paix, ce n'est point là une étude critique des faits militaires. L'auteur ne considère le théâtre des hostilités que sous ses aspects de colonie acquise. Que vaut la Lybie italienne? C'est à cette question que l'auteur s'est proposé de répondre.

A cet effet, après avoir donné un intéressant appendice bibliographique M. de Regny divise son étude en quatre chapitres dont les titres essentiels correspondent à un inventaire économique du pays. I. Géologie, morphologie, géographie. Etude des territoires désertiques. — II. Flore des oasis. Les terrains cultivables. Analyse des terres de la Tripolitaine et de la Cyrenaïque. Le climat. — III. Tableaux des observations thermométriques et barométriques relatifs à Tripoli et à Bengazi. Eaux courantes et eaux souterraines. — IV. Enumération des plantes constatées ou cultivées en Tripolitaine et en Cyrénaïque. La faune. Considérations sur les ressources minérales de la Tripolitaine. L'avenir de la colonie.

L'auteur formule ses conclusions en deux mots. La Lybie italienne a-t-elle de l'avenir ? Oui. Est-ce un Eldorado? Non. Et il ajoute que dans ces conditions la valeur économique de ces contrées est entièrement subordonnée aux efforts d'une colonisation patiente et d'un travail obstiné.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

L'ISLAMISME CHEZ LES GALLAS. — Georges Perrot 121
LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DU TCHAD : I. Le natron et le sel. — II. Le blé. — Lieutenant-colonel Moll 124
Les tribus du Maroc oriental 132
Les tribus du Maroc occidental : les Sraghna 141
Les chemins de fer africains en 1912 143
Chronique de l'armée coloniale 143
Renseignements divers 144
Bibliographie 144

L'ISLAMISME CHEZ LES GALLAS

DANS LA PROVINCE DU HARRAR

Il n'est pas inutile, à mon sens, de donner ci-après, pour la compréhension de l'étude qui va suivre, un aperçu historique très bref des conditions dans lesquelles s'est créé le centre musulman de Harrar.

Harrar est le nom arabe d'une principauté musulmane située à l'orient du Choa; son existence politique remonte à environ 350 ans. La ville qui est la capitale de cette principauté a nom Adaré, elle est construite sur une arête de plateau éthiopien incliné vers le Sud et déversant ses eaux vers l'océan Indien. Aux yeux des étrangers qui ont donné à la ville le nom de la région, ce nom d'Adaré ne compte pas, tandis qu'aux regards des indigènes il est le seul connu et employé pour désigner la cité d'Harrar.

Dans le monde musulman, Harrar (ou Adaré) est considéré comme une ville sainte. Les mosquées y sont nombreuses et très fréquentées. La population qui l'a fondée et qui l'habite est une émigration lointaine de la côte d'Hadramaout. Son langage est une sorte de patois abyssin et non l'arabe qui se borne à être la langue religieuse ou des lettrés, et qui d'ailleurs est enseigné dans les mosquées.

En plus des témoignages de la tradition, une observation sérieuse du type et du langage persuade que les Adaréens et les Abyssins sont des races de même origine. Les uns et les autres, comme l'attestent, du reste, les vestiges incontestés de l'histoire, sont venus des régions de l'Arabie méridionale habitée anciennement par les Sabéens, les Hamyatites et les Adamites.

C'est donc à ces peuples antiques qu'il faut remonter pour déterminer l'origine du peuple abyssin et des fondateurs de Harrar.

On attribue la fondation de Harrar comme cité dans sa forme actuelle à trois personnages célèbres dont voici les noms :

1° L'émir Nour, neveu du fameux conquérant l'Imam Amed Gragne ;
2° Abbâdit ;
3° Ali Amdogne.

C'est un fait connu de tous que, par principe, tout centre populeux, en pays musulman, mais plus spécialement toute cité construite en pierres et murée est un foyer de prosélytisme ; Harrar, malgré l'exiguïté de son territoire, devait donc l'être à l'égard des nombreuses populations qui l'entouraient, sur la superficie d'une immense province.

Ce fait n'a pas manqué de se produire et la race Somali, ainsi que ses dérivés, constitue, à l'heure actuelle, une clientèle nombreuse à la ville de Harrar que ces peuples considèrent comme une ville sainte.

Chose étonnante, bien que relativement très rapprochées de la Mecque, ces régions du Harrar n'obéirent pas très vite aux sollicitations des premiers prédicateurs de l'islamisme, et n'imitèrent nullement les hordes somalies ou danakiles du désert qui, elles, furent très rapidement gagnées à la doctrine du Coran.

Ceux qui, il y a 30 et 40 ans, ont connu les Gallas du Harrar, d'après les témoignages que l'on peut recueillir, ont pu se rendre manifestement compte que l'islam ne les avait pas beaucoup entamés.

Certains usages, introduits au foyer par les femmes issues de races musulmanes, constituaient

à peu près toute la science mahométane des Gallas qui, du reste, évitaient avec soin de se conformer aux pratiques fondamentales du Coran, sur la circoncision, la prière, le jeûne et la distinction des viandes.

Aussi les musulmans les considéraient-ils comme des païens et réduisaient-ils leurs enfants à la condition d'esclaves, lorsqu'ils en trouvaient l'occasion.

Ce n'est plus un fait ignoré que les Gallas, hordes barbares et guerrières sorties des régions du Nil, envahirent l'Abyssinie et les provinces tributaires comme l'était Harrar, au cours des xve et xvie siècles et réussirent par leur vaillance à occuper les plus belles provinces de l'empire des Négous. Ces Gallas, comme les Goths d'autrefois, divisés en « Wisi » et en « Ostro », suivant qu'ils allaient à l'Ouest ou à l'Est, se présentent à nos yeux sous ce même genre de classement. Il y a donc les Gallas de l'ouest qui ont envahi le Choa et qui s'appellent Boranas (fils du couchant) et les Gallas de l'est et des régions de Harrar qui se disent Barentous (fils du levant).

Je m'occuperai plus spécialement dans cette étude des Barentous qui habitent les régions qui entourent Adaré.

Avant d'aller plus loin, il est utile de faire remarquer que le véritable nom national des Gallas est le nom « Oromo ». Pour eux, le nom Galla est un surnom injurieux qui veut dire « barbare infidèle » et qui leur a été donné par les étrangers. A quel titre? Il serait difficile de le savoir.

Depuis un demi-siècle, les Gallas du Choa souvent visités par les voyageurs ont été l'objet de relations souvent flatteuses.

Mêlés aux populations abyssines, ces Gallas, sans adopter le baptême, adoptèrent peu à peu des mœurs chrétiennes et une vie sociale assez policée. M. d'Abbadie leur rend un témoignage très explicite à cet égard dans les récits qu'il a publiés sur l'Abyssinie.

Plusieurs familles d'entre eux obtinrent un rang si marqué dans la société abyssine qu'elles parvinrent aux plus hautes charges et partagèrent même parfois le trône impérial avec les Negous. Telle fut la lignée des Gaixas avec qui, dit-on, correspondit Napoléon Ier, la lignée du Ras Ali qui fut très célèbre au milieu du dernier siècle. Tel fut le grand Ras Gobana, le plus illustre des généraux de Ménélik qui lui doit la conquête des pays Gallas.

L'éducation sociale des Gallas fut si rapidement faite au contact des populations abyssines que plusieurs grandes tribus, délaissant les traditions démocratiques de leurs ancêtres, se constituèrent en royauté, comme les Ouollos établis face aux Aoussas, les Djimmas, les Goumas et les Guéras autour de la frontière septentrionale du Kaffa.

Fait digne d'attention : toutes ces principautés Gallas, en abandonnant la constitution essentiellement démocratique de leurs ancêtres, firent du coup adhésion à l'islamisme, repoussant le christianisme qui les avait civilisées.

Des raisons peuvent expliquer ce revirement. La première raison répond à une idée d'indépendance. En effet, en se faisant musulmans, ces Gallas cherchaient à échapper à la suzeraineté du Negous qui représentait l'autorité parmi les chrétiens.

La seconde raison répond à une préoccupation profondément égoïste, à savoir qu'en adoptant la religion musulmane, les Gallas voyaient un moyen de satisfaire leurs goûts tyranniques en imposant la multitude d'impôts et de corvées.

Voilà donc, par la constatation du fait ci-dessus, une explication catégorique de l'adhésion à l'islamisme des Gallas de la classe élevée ou simplement aisée.

Il a été dit plus haut que la constitution politique des Gallas était essentiellement le régime démocratique mis en pratique. Sous cette organisation les Gallas ont, à la vérité, vécu des époques glorieuses. Mais si ce système pouvait suffire à l'enfance d'une société, il ne pouvait satisfaire son développement. Les Gallas ont donc fini par mourir de leur régime social dégénéré en démagogie et devenu contraire au principe démocratique. En effet, devenus maîtres d'immenses territoires, ces puissants conquérants, d'abord fortement unis par les liens du sang et par les mêmes principes de vie sociale, par le fait de leur dispersion arrivèrent à se perdre de vue, et bientôt cette vaste confédération de tribus sœurs devint une agglomération de frères ennemis. Ces observations sur la dislocation sociale des Gallas étaient nécessaires pour expliquer la disparition de leur puissance et les victoires par lesquelles Ménélik II a opéré leur soumission de 1872 à 1888. Si l'unité avait existé entre eux, il pourrait être dit que la puissance Galla serait encore entière et sans aucun doute les Amaras seraient encore confinés dans le Choa.

Faute de cette cohésion sans laquelle une collectivité ne peut rien entreprendre, cette forte descendance Galla, de grande puissance guerrière qu'elle fut, tomba bientôt dans l'état de la plus misérable vassalité.

Avant de conclure sur le sujet de cette étude, il est nécessaire d'expliquer quel était le régime politique des Gallas.

La constitution démocratique des Gallas résidait dans le fonctionnement d'un parlement national armé d'un code de loi oral et traditionnel que tous les personnages officiels, spécialement les magistrats en charge, devaient posséder de mémoire et être en mesure d'appliquer aux cas qui leur étaient déférés.

Ce parlement n'était pas électif, mais se composait de mandataires pris à tour de rôle dans les familles composant indistinctement la tribu. Il faut noter que seuls les issus de la ligne masculine avaient le droit de siéger au parlement.

L'accession au corps législatif s'effectuait d'après un mode de classement échelonné sur une période de 40 ans. Nul autre titre que celui de la nais-

sance ou de citoyen affilié n'était exigé pour avoir accès au rôle de la députation. Le grand cycle parlementaire, qui comprenait une époque de 40 ans, était divisé en cinq périodes de huit années chacune, où se trouvaient encadrés à tour de rôle tous les membres du parlement. Pour arriver au sommet de la magistrature, il était nécessaire d'avoir parcouru les cinq étapes ou périodes de huit ans. Comme il arrive pour toutes sociétés humaines soumises aux impulsions de la conscience, des cérémonies ou rites religieux marquaient les périodes importantes de la vie civile et en consacraient le souvenir aux yeux de la jeunesse.

Mais il faut bien le dire, si bien conçue que fût cette théorie gouvernementale, les ambitieux ne manquaient pas d'intervenir, et, en réalité, pendant que les personnages les plus influents soit par leurs richesses, soit par leur courage ou leur intelligence gardaient en main l'usage du pouvoir, les autres prétendants de par le mérite du tour de rôle se contentaient de la représentation honoraire.

Il peut être dit que cette organisation politique était loin de représenter la perfection du genre. Cependant, pour le peuple qui se l'était donnée, cette constitution représentait un symbole, une sorte de vie nationale dans laquelle son âme s'était incarnée.

Lorsque le mahométisme au XIVe siècle se présenta à ce peuple avec son système exterminateur de tout ce qui n'est pas dans le Coran, ce peuple, fier de l'armure de sa vie nationale, refusa de se plier aux exigences de l'islam guerrier et un immense cri de guerre répondit aux sommations arabes.

On était à l'époque où Gragne, l'Attila de l'Ethiopie, venait de disparaître. Les forces musulmanes soutenues par l'argent et les renforts de Constantinople étaient vraiment redoutables, mais les légions du Prophète ne purent tenir devant l'impétuosité des guerriers Gallas. Sous la poussée torrentueuse des Gallas organisés, toutes les bourgades musulmanes, tous les entrepôts d'esclaves et toutes les mosquées furent jetés à terre et anéantis. La plaine où se livra dans cette dernière bataille le corps à corps des musulmans avec les Gallas, se nomme Darott et est située dans la région de Djeldessa à quelques heures de Harrar.

Cet événement dut se passer aux environs de l'année 1570.

Pendant toute cette longue période de 1570 à 1875 les Gallas, sous le régime de leur constitution parlementaire, régnèrent en maîtres dans toute l'étendue du pays compris entre le fleuve de l'Aouache au Nord-Ouest et le fleuve Webé au Sud-Est. Harrar ou Adaré, la seule des cités arabes qui trouva grâce devant leurs yeux, dut se contenter de son enceinte avec quatre kilomètres de banlieue à peine. Trois cents ans durant les Gallas Barentous de Harrar vécurent donc de leurs institutions.

Leur fameux parlement s'appelait « Tarré », ils l'installaient en pleine campagne, généralement dans le périmètre d'une vaste prairie. Le premier magistrat, appelé « Abba Bogou » ou Père du sceptre, occupait la partie centrale du périmètre. A droite et à gauche campaient avec leur monde les deux ministres principaux nommés Bou et Raba. Enfin, dans un quartier à part, vivaient réunis, comme en une sorte de Sénat, tous les anciens dignitaires de la République. Leurs attributions étaient de siéger aux grandes assises, d'intervenir dans les cas graves et d'interpréter les lois.

L'insigne de l'Abba Bogou consistait en une sorte de sceptre (en galla Bogou), mesurant environ 40 centimètres, et, pour la forme, assez semblable à un goupillon. Cet insigne était respecté à l'égal d'un génie tutélaire incarnant la loi et la nation.

Toutes les décisions étaient publiées en son nom et ce n'est que dans les occasions solennelles qu'on le montrait au peuple.

En 1875, une armée égyptienne, conduite par le pacha Raouph, s'empara de Harrar. Vainement les Gallas essayèrent-ils d'arrêter les envahisseurs et de défendre leur indépendance. Après trois batailles où leurs lances et leurs javelots ne pouvaient rien contre les fusils des musulmans, ils durent se soumettre.

Le premier soin des Egyptiens fut, après les avoir insidieusement attirés à Harrar, de jeter les principaux chefs dans les fers, puis de les obliger à dissoudre leurs parlements, à livrer leurs Bogous, à se faire circoncire et à couper leurs « Doufouras » ou longs cheveux. Un grand nombre préférèrent se tuer plutôt que de subir ces exigences.

Cependant, après trois ou quatre ans de violente tyrannie, ces pauvres gens, fatigués et réduits à la misère, durent se plier à la volonté de leurs vainqueurs. Des kabirs ou instituteurs musulmans furent envoyés dans toutes les directions avec ordre d'imposer l'islamisme aux populations. A partir de ce moment, la prière musulmane devint obligatoire pour tous sous peine de confiscation ou autres châtiments plus graves encore. Dès lors, c'en était fait de l'indépendance des Gallas.

Lorsque Ménélik vint en 1887, douze ans après les Egyptiens, faire la conquête du Harrar et restituer ce pays à la suzeraineté de l'Ethiopie, les Gallas, devenus de fervents néophytes musulmans sous la poussée des prédicants fanatiques, tinrent à honneur de montrer une attitude hostile envers les soldats du Negous et à essayer de les combattre, mais Ménélik eut bientôt fait de disperser leurs bandes mal organisées et Harrar tomba en son pouvoir.

On peut voir qu'historiquement, si certaines grandes tribus gallas du Choa ont embrassé l'islamisme, c'est pour avoir abandonné leur vie nationale et leurs institutions politiques et se constituer en royautés ennemies de la puissance abyssine. Si, d'autre part, les tribus orientales gallas de la région du Harrar ont embrassé la

religion arabe, ce fut par la violence et sur les ruines de leurs institutions et de leur vie nationale éteinte par la conquête musulmane.

L'islam, dans le Harrar, a grandi par la destruction de ce qu'il a trouvé sur sa route. Il règne sur des ruines.

Mais le temps passe, les Gallas ont oublié les heures pénibles, ils ont oublié que le mahométisme leur fut imposé par le fer et maintenant très lentement mais sûrement, les Gallas s'islamisent de plus en plus, perdant tout souvenir de leur ancienne vie nationale pour se grouper autour des kabirs ignorants et fanatiques qui vivent d'eux.

GEORGES PERROT.

LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DU TCHAD

RAPPORTS DU LIEUTENANT-COLONEL MOLL

Sous ce titre, nous avons publié dans les Renseignements coloniaux, *n° 12 (p. 391) de l'*Afrique française *de 1910, plusieurs études dressées par les soins du regretté lieutenant-colonel Moll sur les questions de mise en valeur posées dans le territoire militaire du Tchad.*

Nous en publions ci-après deux autres qui ne sont pas moins intéressantes, sur le sel et sur le blé.

I. — LE NATRON ET LE SEL

On trouve au territoire militaire du Tchad :

1° Du natron recueilli et exploité au territoire même ;

2° Du sel de plantes, fabriqué également dans le territoire ;

3° Du sel minéral venu des régions voisines ou apporté par le commerce européen.

NATRON

Composition. — Le minéral alcalin exploité au territoire du Tchad sous le nom de natron est un sesquicarbonate de soude qui contient en variables, mais toujours faibles quantités, d'autres éléments : chlorures de sodium et de magnésium, azotates de potasse et de soude, etc. Ceux-ci ne modifient pas ou modifient peu les propriétés physiques. Il se présente en masses compactes, formant de grosses plaques de 5 à 10 centimètres d'épaisseur ; dans l'intérieur de ces plaques apparaissent certains vides provenant du retrait produit par la cristallisation des parties internes ; ces vides sont tapissés de cristaux acidulaires. Sa couleur est gris jaunâtre, un peu brillantée par places. Sa densité paraît être très voisine de celle du sel marin. Il est opaque, n'est pas déliquescent, il fond facilement dans l'eau froide ; il laisse passer la chaleur, mais en proportion moindre que le sel en plaques.

De nombreuses analyses de natron ont été faites : citons en particulier celles des échantillons de la mission Denham (1), de la mission saharienne (Foureau-Lamy) (2), de la mission Chari-lac Tchad (3), etc., etc.

Pays de production (4). — Le natron se rencontre à l'état naturel dans le Nord du territoire, dans des mares que l'on exploite au moment où elles sont à sec. Ces mares s'étalent au fond de dépressions en général circulaires ou elliptiques, profondes en moyenne de 20 à 30 mètres et bordées de tous côtés de dunes de sable roux sur lesquelles croît une maigre végétation herbacée. Il s'en dégage une odeur de lessive très caractérisée. Après l'évaporation ou l'infiltration des eaux, les efflorescences ou les cristaux salins étendent sur le fond absolument plat de la cuvette une nappe d'un blanc très vif que fait encore paraître plus éblouissante la verte ceinture d'hyphènes (5) et de roseaux qui l'entoure. Quelquefois, dans le cas des mares de profondeur dont il sera question tout à l'heure, la surface de la mare prend l'aspect d'un sol durci par le gel et couvert de givre. Mais l'apparence est trompeuse, et le voyageur inaverti qui s'y aventure risque dès les premiers pas de s'y enliser avec sa monture. Le centre d'exploitation est le pays de Folé (6), au Kanem, sur la route qui réunit Bol et Ouanda à Rig-Rig et Kouloa. On exploite aussi le natron dans certaines régions voisines, entre la Komadougou-Yoobè, le Tchad et le Demagherim, entre Nguigmi et le Kaouar, au Tountouma et au Chitati. L'ouvrage du capitaine Freydenberg (*Etude sur le Tchad et le bassin du Chari*) traite longuement des mares à natron (7). C'est à ce livre qu'est emprunté le renseignement suivant :

Mode d'exploitation. — « Les mares à natron (8) sont de deux sortes, suivant la façon dont le minéral se présente à l'exploitation : 1° mares à natron de surface ; 2° mares à natron de profondeur.

« Mares à natron de surface. Quand la croûte formée à la surface est suffisamment épaisse (environ 0 m. 05), on taille à coups de bêche un pain qui a environ 0 m. 60 de long sur 0 m. 40 de large. Le bloc est rendu vaguement elliptique à coups de hache. Le natron de surface a une teinte légèrement rouge provenant de traces d'oxyde

(1) Voyage de Denham et Clapperton.

(2) FOUREAU, *Mission saharienne. Documents scientifiques.*

(3) CHEVALIER, *Mission Chari-lac Tchad.*

(4) On faisait autrefois en Europe une grande consommation de natron qu'on tirait principalement du Fezzan et des lacs ou mares salées et natronnées qui se trouvent en bordure du désert. Ce natron servait à la fabrication du carbonate de soude (industrie du savon, verreries, etc.) ; son emploi a été abandonné depuis l'introduction en chimie industrielle des procédés Leblanc pour le traitement de la soude, de sorte qu'il ne se fait plus aucune exportation de ce minéral. Mais on l'exploite encore, — surtout en Afrique centrale, pour des usages locaux.

(5) Crucifère thébaïen.

(6) Folé, en boudama, signifie papyrus. Le papyrus abonde au Tchad et sur ses rives.

(7) Voir pages 49 et suivantes.

(8) Il est naturellement question, dans ce qui va suivre, de l'état des mares après l'assèchement ou la disparition de l'eau qu'elles contenaient.

de fer; son prix est moins élevé que celui du natron de profondeur. »

« Mares à natron de profondeur. Ces anciennes mares, qui sont comme les précédentes bordées d'une ceinture d'hyphènes, ne présentent pas d'eau. On remarque à la surface une légère croûte de natron, puis, sous cette croûte, une couche de vase noire, molle et natronnée. L'épaisseur de cette couche varie de 0 m. 10 à 0 m. 50; c'est entre ces deux profondeurs que se fait la cristallisation du sel. Quand on va plus profondément, on trouve encore la même vase noire natronnée. Les plaques de natron qui cristallisent dans ces conditions ont une épaisseur de 0 m. 05 à 0 m. 10; elles ne prennent pas naissance partout. Pour les trouver, les indigènes sondent avec une tige de fer; quand ils éprouvent une résistance, ils sondent tout autour pour délimiter une plaque de la dimension voulue; ils enlèvent alors la vase, découpent tout autour avec une bêche et extraient la plaque au moyen de leviers en bois; elle est ensuite mise à sa forme définitive et débarrassée de la vase qui la souille, à coups de hache. Les blocs ainsi préparés sont enterrés dans le sable, à l'ombre d'un arbre, pour les faire sécher; cette opération dure une quinzaine de jours, après quoi ils sont chargés sur des bœufs et portés au marché.

« Le séchage dans le sable empêche les plaques de se briser. »

Usage et commerce du natron. — Le natron est d'un usage très répandu dans toute l'Afrique centrale, en Afrique occidentale, au Sahara, au Cameroun, en Nigéria, au Dahomey, etc. Peuples musulmans et fétichistes en font une grande consommation. Et, dans les pays éloignés des centres de production, il acquiert une très grosse valeur.

Le natron est employé par les indigènes à des usages multiples. Ils le consomment eux-mêmes ou le font consommer à leurs animaux. Dans de nombreuses régions, il remplace le sel, qui est rare. Les fétichistes du Sud du territoire du Tchad en particulier en sont très friands. Au Ouadaï, au Baguirmi, au Bornou, au Zinder, au Sokoto, au Noupé, sur la Bénoué et le Niger, etc., les naturels chiquent un mélange de tabac et de natron. Partout on en fait dissoudre dans l'eau que boivent les chevaux, surtout lorsque les bêtes se nourrissent exclusivement de mil ou d'une autre céréale échauffante. Les propriétés laxatives du natron le font employer dans la médecine et l'art vétérinaire indigène; presque toutes les maladies du ventre ou de l'estomac (vers, constipation, coliques, etc.) sont traitées par le natron à forte dose. On le considère aussi comme tonique et reconstituant, et il est de fait que les chevaux affaiblis et soumis quelque temps au régime du natron accusent nettement une nouvelle vigueur. L'emploi du natron sur les routes de Bangui et de la Sanga pour le bétail amené du territoire du Tchad serait pour cette raison des plus avantageux. Les nomades n'omettent jamais de mener de temps à autre leurs chameaux aux mares ou aux pâturages natronnés; et quand ils ne peuvent le faire, ils concassent du natron sur des peaux de bœufs à côté des puits et laissent leurs animaux en manger jusqu'à satiété (1).

« Le natron en solution concentrée est employé avec succès pour soigner les chameaux (2). » De même que le sel a sa place dans nos étables d'Europe, le natron est considéré par les indigènes comme indispensable au bon état d'entretien de leur bétail ou de leurs montures.

Ces divers usages, très abondants et très répandus du natron dans toute l'Afrique du Centre et de l'Ouest donnent à son commerce un grand développement. Sur toutes les routes qui divergent du Tchad, on voit les blocs de natron accrochés aux flancs des chameaux, portés par des bœufs ou des ânes, s'acheminer vers les points de consommation les plus éloignés. Le Touareg le convoie jusque dans l'Aïr et sur le Niger. Le Haoussa, au pas lent de ses bourriquots, suit les routes de la Nigéria anglaise et traverse le Dahomey français pour aller les troquer contre les colas du Togo allemand. Le Kotoko leur fait remonter sur sa pirogue le Chari et le Logone. Les Baguirmiens et les Bornouans les chargent sur leurs bœufs pour aller les vendre aux Arabes du Selamat, aux fétichistes du Logone et jusqu'aux tribus de l'Oubangui-Chari.

Les principaux marchés du natron au territoire militaire sont : Ouanda et Hedimirom sur la rive nord de l'archipel sud du Tchad. Ce sont les ports du pays du natron sur le Tchad. C'est là que les Boudoumas, habitants des îles, les navigateurs du lac, viennent le chercher pour l'emporter sur leurs radeaux de roseaux vers la rive bornouane. C'est de là également que les Kotokos l'amènent à Fort-Lamy. Ces caravanes qui l'exportent dans d'autres directions contournent le lac par le Nord ou par l'Est ou s'en vont directement vers les marchés où elles comptent l'échanger.

La variété des usages du natron et la généralisation de son emploi rendent son exploitation régulière et intensive. Il est bien difficile d'évaluer exactement la production annuelle totale; les statistiques peuvent en effet renseigner sur les quantités de natron qui sont transportées à l'intérieur du territoire, mais les données manquent encore pour déterminer les quantités consommées aux lieux mêmes de production ou exportées de toute la rive orientale du Tchad vers les territoires immédiatement voisins. On peut en tout cas dire que la production est presque illimitée et que l'extraction annuelle peut varier entre 100 à 200 tonnes.

Un pain de natron de 10 kilogrammes environ (c'est le poids ordinaire) vaut à Ouanda 0 fr. 20. Il est vendu 3 francs à Fort-Lamy, 5 francs à Fort-Archambault et à Zinder, 6 francs à Kano, etc...

(1) Au Kanem, on emploie pour les chameaux la terre natronnée de Lechgour, localité du Chitati où on recueille de petites plaques de natron mélangé avec du limon argileux de couleur grise.

(2) Freydenberg, *op. cit.*

Au Sud de Fort-Archambault, en pays Sara et en pays Mbaï, on peut acheter un cheval avec quelques kilogrammes de natron : celui-ci y atteint en tout cas le prix minimum de 1 fr. 50 le kilogramme.

Il y a là pour les transactions indigènes un aliment des plus sérieux et des plus intéressants qui mérite et reçoit tous les encouragements de l'administration. On peut même se demander si une compagnie de transports qui aurait un personnel et un matériel permanents ne trouverait pas d'avantageux bénéfices à ajouter à ses opérations un semblable trafic et si elle ne contribuerait pas en même temps d'une part à améliorer le bien-être de l'indigène producteur en augmentant le prix d'achat, d'autre part à accroître la consommation en diminuant le prix de vente et en mettant mieux à la portée des petites bourses un produit qui est de première nécessité pour le bétail, richesse du territoire.

Le transport de 10 tonnes de natron de Ouanda à Fort-Lamy coûterait environ 200 francs : total, 400 francs. Ces 10 tonnes, au prix actuel, seraient revendues 3.000 francs.

En déplaçant vers le Sud, du Kanem à Fort-Lamy, le gros marché du natron, nous trouverions en plus un avantage important, celui de nous assurer la surveillance d'une grande partie du commerce bornouan qui nous échappe et de nous conformer mieux au plan économique qui convient au territoire militaire de l'Afrique Equatoriale Française.

Le transport de 10 tonnes de natron, tel qu'il a été envisagé ci-dessus, fait tomber un bénéfice net dans la caisse de la compagnie qui l'entreprend, si, comme il a été dit, elle assure par ailleurs d'autres opérations.

L'enjeu est minime, l'essai est facile, les risques faibles; l'écoulement du produit accumulé peut être lent, mais il est certain; le natron se conserve longtemps et l'indigène, en venant le chercher, apprendrait le chemin de la maison de commerce européenne. Par ailleurs, la disparition future des ressources du précieux minéral n'est pas à craindre, car, par le simple jeu des phénomènes naturels et par suite de l'assèchement progressif des mares du Centre-Africain, de nouvelles sources d'exploitation apparaissent à mesure de l'épuisement des anciennes.

Formation des dépôts salins. — Cette dernière considération amène à donner une opinion sur la formation et l'âge possible des dépôts salins d'où on retire le sel et le natron en Afrique centrale.

Le capitaine Faure s'exprime ainsi : « Le natron se forme par des cristallisations successives, soit au fond des mares, soit entre deux couches d'argile. Ce mode de formation est dû à l'évaporation progressive des solutions très riches, dans lesquelles les éléments minéraux dissous reprennent la forme solide dès que la limite de saturation est dépassée. La présence de substances salées dans ces solutions provient de ce que le sous-sol du Centre-Africain est très riche en amas de sel à l'état natif. M. Chudeau pense que l'existence de cuvettes dans certaines régions du Nord du Tchad est due à la dissolution des lentilles salines de ce sous-sol et à l'effondrement consécutif du sol superposé; cette théorie explique d'une manière élégante la présence des mares natronnées et des sources salées qui abondent dans le désert. Les premières sont les parties les plus basses de la surface du sol, parties jusqu'à la surface desquelles est parvenue, par capillarité ou par osmose, l'eau de la solution située plus en dessous; les secondes ont tiré leur sel soit d'un parcours souterrain (1), soit des zones de leurs cours dans lesquelles la nappe saline était la plus rapprochée du fond du lit de la rivière, soit de dissolution d'inflorescences superficielles. Ces effondrements seraient vraisemblablement postérieurs à la dernière période de grande inondation de la mer tchadienne, période à laquelle il faut rapporter le dépôt de limon blanc qui recouvre les immenses espaces du Nord du Tchad dépourvus de végétation.

« La formation des amas salins du sous-sol date vraisemblablement d'une époque relativement récente (derniers étages du secondaire). Le sel gemme en forme d'amas (comme les mines de Wieliozka par exemple) se rencontre à différents étages des terrains secondaires; celui qui est en forme de strates est rapporté au seul étage du trias. Ce dernier (salines de Lorraine, de Miserey, de Gouhemans) est toujours caractérisé par des marnes irisées; il est, en outre, en concordance de stratification avec les couches avoisinantes; nous n'avons pas connaissance qu'un de ces deux caractères ait été reconnu dans les zones salées du Nord du Tchad; nous n'envisageons donc pas l'existence de sédiments salés stratifiés, existence possible, mais dont rien jusqu'ici ne révèle la présence dans le Sahara et le Soudan d'étages de terrains secondaires; ce sont les fossiles rapportés par les missions ou les explorateurs : oursine turonien et gypses de Zan-Zaghir, de la mission Monteil; ammonite turonien (2), du capitaine Gaden, etc. En rapprochant ce fait de ce que nous avons dit plus haut, que le sel natif en amas se rencontrait dans des étages très divers du secondaire, nous concluons logiquement que les dépôts salés du Nord du Tchad doivent être rapportés à ce terrain. »

SEL DE PLANTES

On peut appeler ainsi un produit que les indigènes du territoire du Tchad fabriquent pour leur consommation personnelle et qui leur tient lieu de sel ordinaire. Ce produit fait en outre l'objet de transactions importantes dans l'intérieur du territoire et entre les pays du Nord où il est fabriqué et les pays fétichistes du Sud.

On l'obtient par la combustion de certains végé-

(1) Freydenberg, *op. cit.*, p. 59, région des eaux souterraines.
(2) Etage du supra-crétacé.

taux, le lessivage des cendres (1) et l'évaporation de la lessive.

Cette évaporation, soit dans des moules, soit à l'air libre, laisse un résidu qui est le « sel de plantes ». Les pains obtenus ont la forme soit de demi-sphères, soit d'obus à partie antérieure sphérique. Ils pèsent en moyenne 5 à 6 kilogrammes.

Ce sel contient surtout du carbonate de potasse (2) qui est beaucoup plus soluble que les autres sels minéraux des cendres. Mais souvent, — et c'est surtout le cas des pains en forme d'obus, — la préparation est faite sans soins, le sel a l'aspect gris terreux, il contient beaucoup d'impuretés, de la terre, des cendres, des résidus de toute nature dans lesquelles les matières salées n'entrent que dans une très faible proportion. Il a un goût fade et écœurant et un très faible pouvoir salant (3).

Les végétaux que brûlent le plus communément les indigènes pour la fabrication de leur sel sont l'arak (1), l'hyphène (2), et le siwak (3). On les rencontre en abondance sur la rive Sud orientale du Tchad. Aussi est ce de cette région que vient la plus grande quantité du sel consommé dans tout le territoire. Il y a également des fabriques de ce sel de plantes sur la rive occidentale du Tchad, vers Baroua, puis en Baguirmi, au pays Boua et au pays Sarona sur le Chari. Il est exporté dans tout le territoire. On le trouve sur tous les marchés. Il s'en fait une très grande consommation.

Les Bornouans et les Baguirmiens vont le vendre chez les populations du Sud, dans le Haut-Chari, le Haut et le Moyen-Logone. Ils l'échangent contre des chevaux et surtout du fer (4), de l'ocre rouge (5), etc., etc.

Les fétichistes fabriquent cependant un peu de sel de plantes. Par l'évaporation des lessives de cendres, ils obtiennent un résidu pulvérulent jaunâtre qu'ils entassent dans de petits paniers de feuilles sèches ayant la forme d'un cône très allongé. Ces petits paniers de sel, dont le poids varie de 100 à 1.000 grammes, servent de monnaie d'échange. Avant notre arrivée dans le pays on pouvait se procurer un esclave avec 30 paniers de 100 grammes.

Le sel de plantes vaut en moyenne 0 fr. 20 le kilogramme au Kanem, 0 fr. 50 à Fort-Lamy, de 0 fr. 80 à 1 franc à Béhagle et Léré, un peu moins à Fort-Archambault. Mais dès qu'on s'éloigne un peu plus au Sud chez les Saras, les Mbaïs et les Lakas qui en sont très friands, il atteint une valeur beaucoup plus élevée.

La grande consommation qui se fait de ce mauvais produit montre le besoin déjà connu qu'éprouvent tous les hommes de saler leur nourriture (6). Aussi l'importation de sel ordinaire serait-elle un grand bienfait pour les populations que nous administrons. Mais il est à craindre que l'élévation du prix de revient du sel minéral ou cristallisé, venu d'Europe ou des régions sahariennes, et le bon marché du sel de plantes ne rendent pour longtemps cette importation impossible. L'indigène n'est point encore assez riche pour s'offrir le luxe de consommer le sel blanc d'Europe, le sel cristallisé de Bilma ou le sel de Dour que l'on ne trouve d'ailleurs qu'en très petites quantités sur les marchés du Tchad. Pour le moment, il semble que nous ayons en tout cas intérêt, en attendant mieux, à favoriser le commerce et la consommation du sel de plantes. On

---

(1) On sait que les cendres des végétaux contiennent à l'état de sels divers les éléments minéraux qui ont servi à l'alimentation des plantes, c'est-à-dire surtout de la chaux, de la potasse et de la soude (à l'état de chlorures), etc., etc. Chaque plante ayant besoin d'une alimentation speciale, il s'ensuit que certains terrains sont éminemment propres à certaines cultures et tout à fait impropres à d'autres; on retrouvera donc dans les cendres de chaque plante les éléments mineraux puisés dans le milieu environnant : c'est ainsi que les cendres des plantes marines sont très riches en *soude* et magnésie (qui sont les produits minéraux dissous en plus grande quantité dans la mer), et que celles des plantes terrestres contiendraient au contraire beaucoup de potasse et relativement peu de soude

On sait aussi que le cœur d'un arbre donne moins de cendres que l'aubier, celui-ci moins que l'écorce, et celle-ci moins que les feuilles; de même, les racines donnent moins de cendres que les parties aériennes. Cela tient à ce que les diverses parties des plantes sont essentiellement différenciées, que certains vaisseaux évoluent petit à petit et plus ou moins vite vers une lignification définitive, et que dans cet état, ils constituent, sous forme de cœur, d'aubier, etc., un organe de soutien et non plus un organe transmetteur des aliments. Le tissu mort, inactif, que nous appelons d'habitude le bois, n'est donc pas le siège d'un mouvement incessant de particules minerales nutritives; à la combustion, ce bois, riche en éléments carbonés, se transformera presque tout entier en oxyde de carbone et acide carbonique; les feuilles et les parties vertes, au contraire, qui constituent l'element actif, fixateur, assimilable de la plante, et qui élaborent la sève, donneront à la combustion des residus minéraux.

C'est ce qui nous explique que l'indigène, pour obtenir du sel, fera brûler des plantes vertes, de préférence à des plantes qui poussent au bord des marais, plutôt feuillues qu'épineuses; il brûlera certaines tiges de céréales, parce qu'elles contiennent plus de potasse que d'autres plantes, plus vertes peut-être; il brûlera parfois des troncs (troncs de papayer, par exemple), mais ces troncs ne contiendront pas de parties lignifiées et se composeront exclusivement de tissu vivant, donc riche en substances minérales, etc.

Le rendement des cendres est évidemment variable et proportionné à la minutie qu'on apporte à la préparation du sel. Des cendres de varechs peuvent contenir jusqu'à 50 0 0 de substances salées (carbonate de potasse, sulfate de soude, chlorure de sodium); c'est, croyons-nous, la teneur maximum qu'il soit possible de trouver dans des cendres végétales.

Les plantes vertes de la famille des Chénopodées (bette, épinard, etc.) paraissent être les plantes terrestres susceptibles de fournir le plus de sel.

La plante la plus riche de cette famille en carbonate de soude est le salsola (vulgairement appelé soude), et qui était cultivé autrefois en Espagne et en France sur les bords de la mer pour être brûlé, et donner, après lessivage des cendres, du carbonate de soude (soude d'Alicante, de Narbonne, etc.) (Capitaine Faure.)

(2) Ce carbonate n'existe pas à l'état naturel dans la plante. C'est le produit de la transformation par calcination des oxalates, malates alcalins ou carbonatés.

(3) Ses propriétés laxatives et son goût fade sont dus à la présence du sulfate et du carbonate de soude et à la faible teneur en chlorure de sodium et de magnésium (c'est ce dernier qui donne au sel gris sa saveur piquante et astringente).

(1) *Capparis sodada.*
(2) *Crucifera thebaïca.*
(3) *Salvadora persica.*
(4) Fer en boules, en barres ou en pelles.
(5) L'ocre rouge que les Foulbés appellent « kadam » est employé par les fétichistes pour oindre les enfants. Il est réduit en poudre et mélangé à de la graisse. On s'en sert aussi pour orner le corps, etc...

(6) Certains explorateurs, M. de Brazza entre autres, ont émis l'avis que le sel devait être un des auxiliaires les plus précieux de notre pénétration eu pays fétichiste et ont préconisé l'ouverture de ce qu'ils appelaient des routes à sel, sortes de voies commerciales destinées à sillonner les pays neufs et à faire circuler du sel, à capter la confiance de l'indigène, et à faciliter ainsi la tâche de l'administration. Il suffit de parcourir les pays fétichistes pour se rendre compte que les substances salées y constituent pour les indigènes un très puissant appât.

peut y voir un moyen de pénétration et d'accroissement des transactions en même temps qu'une préparation, par le développement d'un besoin, à l'usage ultérieur d'une denrée de meilleure qualité.

SEL BLANC ORDINAIRE

Ainsi qu'il vient d'être dit, le sel blanc (chlorure de sodium), natif ou cristallisé, est rare au Territoire. Il y est considéré par les indigènes comme un aliment de luxe ou comme un produit médicamenteux de grande valeur.

Celui qu'on y trouve vient soit d'Europe par la Benoué et le commerce européen, soit des régions situées au Nord du Ouadaï par le commerce indigène. Il faut mentionner seulement pour mémoire le sel de Bilma, qui est d'une très grande rareté.

***

Le sel introduit au Territoire par voie de la Bénoué vient en majeure partie des factoreries anglaises de la Nigeria. Il pénètre encore assez loin, mais en très faibles quantités, sur les marchés de l'intérieur (Goundi, Fort-Archambault, etc.). Il est livré en plaques de 20 kilogrammes environ. C'est du sel en poudre aggloméré, friable au toucher. Il est emballé dans des sacs de sparterie grossière. Il se vend en moyenne 0 fr. 60 le kilogramme à Garua. Au moment des hautes eaux, vers septembre, lorsque les vapeurs remontent facilement le Niger et la Bénoué, le prix descend à 0 fr. 40, et il serait possible de l'avoir encore à meilleur compte avec une réduction de 10 0/0 sur les achats en gros (1). Dans ces conditions, les prix à Béhagle et Fort-Lamy seraient respectivement de 0 fr. 80 et 1 franc.

Le sel de Bilma est un sel cristallisé (2) d'excellente qualité. Il en est fait un commerce très important vers le Tibesti, l'Aïr et le territoire de Zinder. Mais il n'en vient que par hasard et en quantité très minime au territoire du Tchad.

On ne peut pas dire qu'il fait l'objet d'un commerce quelconque et on ne saurait en déterminer le cours. Les procédés d'exploitation sont déjà connus (1).

Le sel vendu sur le marché d'Abécher provient des régions sahariennes avoisinantes : c'est du sel natif appelé sel de Dour, sel d'Aroualli, sel de Dourimi, sel de Meski.

Il provient de l'exploitation de mines de sel gemme analogues à celle de Taoudeni au Nord-Ouest de Tombouctou. Mais on n'a encore que très peu d'indications sur cette exploitation et les renseignements recueillis sont parfois tellement fantastiques (2) qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

Quoi qu'il en soit, les espèces de sel vendu sur le marché d'Abécher peuvent se classer en deux catégories : le sel rouge et le sel blanc.

Le premier, concassé en petits morceaux, présente toutes les apparences d'un grès très fin, très friable, de nuances allant du rose au rouge brique. Il proviendrait des couches supérieures des gisements salins et serait exploité par les indigènes dont les moyens sont restreints. Les nomades du Nord qui disposent de ressources en travailleurs et en chameaux plus importantes font faire par leur personnel des excavations d'où on retire un sel d'une apparence rappelant assez le quartz et d'autant plus blanc et compact qu'on avance en profondeur. Celui-ci est transporté en blocs dont les moins purs sont striés de veines rouges dues sans doute à l'oxyde de fer qui donne sa couleur à la croûte de surface.

Les centres d'exploitation seraient Aroualli et Meski, où l'on extrait du sel blanc, et Doueimi qui donnerait seulement du sel rouge. Ces localités se trouvent à environ 500 kilomètres au Nord d'Abécher, vers la frontière conventionnelle qui sépare les zones d'influence françaises et anglo-égyptiennes.

L'exploitation des gisements est libre, les caravanes qui passent y complètent leur chargement, mais payent une certaine redevance au cheik

(1) Il est avantageux pour qui veut se procurer du sel aux factoreries de la Niger Company de profiter de la fin de la saison des pluies (septembre, octobre, novembre). En attendant plus tard, on se trouverait en face d'une hausse de prix assez élevée La majeure partie du sel est, en effet, échangée presque d'un coup en septembre et octobre contre des peaux tannées et de la gomme : les commerçants du Nord, de Maroua, Mindiff, etc., apportent à cette époque leurs produits à Garua, d'où ils rapportent sur leurs bourriquots des chargements de sel.

(2) Le sel à structure grenue de Garua ou le sel cristallisé sont moins économiques que le sel natif, car le sel natif fond assez difficilement et un même poids de sel en pierre fait beaucoup plus d'usage qu'un poids égal de sel grenu ou en cristaux En outre, ce dernier a retenu en cristallisant une certaine quantité d'eau de dissolution, ce qu'on reconnaît facilement en en jetant quelques grains sur des charbons ardents : l'eau incluse se transforme en vapeur dont la tension fait décrépiter les grains de sel. Il serait avantageux de faire refondre ce sel en cristaux et de le recristalliser dans des moules; on obtiendrait ainsi des pains de sel durs, de teneur en matière salée plus grande, plus commodes aussi pour le transport. Les trémies du sel subiraient alors la même transformation que des morceaux de sucre mouillé qu'on met à sécher au soleil; ils durcissent et fondent par la suite beaucoup plus difficilement; ils deviennent translucides et, par le fait du resserrement des molécules, leur poids, sous un même volume, augmente considérablement. — (Capitaine Faure.)

(1) Les considérations qui ont été développées dans la première partie de cette note au sujet de la formation des dépôts salins définissent nettement les principales provenances possibles du sel blanc originaire des pays voisins du Tchad, soit sources salées, soit exploitation d'amas salins. Ces deux provenances se ramènent en réalité à une seule : la salure des sources provenant de la dissolution de certains amas salins rencontrés dans un parcours soit souterrain, soit superficiel.

Le sel des sources s'obtient en laissant s'évaporer à l'air libre l'eau de sources qui contient des substances salines en dissolution. On opère pour recueillir ce sel comme en France dans les marais salants. Les salines de Bilma peuvent être prises pour types de ce genre d'exploitation; d'après le commandant Gadel, ces salines sont situées de 1 km. 500 à 3 kilomètres du village; elles sont constituées par une série de sources voisines divisées en un grand nombre de petits réservoirs (*Revue coloniale*, juin 1907. Notes sur Bilma et les oasis environnantes, par le commandant Gadel).

(2) De ces récits fantastiques, on peut cependant déduire qu'il y a dans la région salifère du Nord, au delà de l'Ennedi, des sources thermales et salées (cf. Nachtigal). Certaines de ces sources alimentent des étangs dont le fond est constitué par un dépôt salin. Il n'y aurait qu'à rentrer dans l'eau et à se baisser pour ramasser du sel. Mais l'eau est parfois tellement chaude que, certaines superstitions aidant, les hommes seuls peuvent y pénétrer lorsque la hauteur de l'eau doit atteindre les hanches de l'individu D'autre part, au Borkou, à quelques kilomètres au Nord-Est de Aïn-Galakka, à Yen, il y aurait, alimenté par des sources jaillissant de son fond même, un étang dont l'écume, par les jours de grand vent, serait recueillie par les indigènes. Elle se transformerait en séchant en un sel d'une blancheur et d'une pureté incomparables.

Senoussi. Le sel qu'on en tire est consommé à Koufra, au Tibesti, au Borkou, au Darfour et au Ouadaï. Il commence à en paraître quelque peu sur le marché de Fort-Lamy.

Pour les pays situés au Sud de la région saline, le gros marché au sel est celui de Dour, situé environ à moitié chemin entre Aroualli et Abécher. C'est à Dour que se rencontrent les Khoans et les Nakazzas du Borkou, les Bideyats, les Bedours, les Zaghaouas, les Fôriens, les Mahamides et les Tripolitains. D'où le nom de « sel de Dour » donné le plus communément au Ouadaï au produit des gisements salins du Nord. Il est exporté vers le Sud jusqu'au Dar-Kouti et au Selamat. Par la route d'Abécher à Fort-Archambault, il pourra arriver dans de bonnes conditions sur le marché de cette dernière localité.

Son pouvoir salant est bien supérieur à celui de tous les autres produits du territoire. Pour le sel blanc il est au moins aussi grand que celui du sel venu d'Europe. Pour le sel rouge il est un peu inférieur à celui-ci dont il n'a pas le goût piquant. Dans tous les cas, le sel blanc, qui est un produit parfaitement pur, peut rivaliser avec tous les sels d'importation européenne.

Le prix du sel de Dour est en moyenne à Abécher de 0 fr. 80 le kilogramme.

*
* *

Ainsi donc on peut espérer que le territoire du Tchad, dont la plus grande partie des indigènes a été jusqu'ici condamnée à consommer le produit bien imparfait qu'est le sel de plantes, pourra être alimenté en sel blanc dans un avenir prochain par les deux marchés de Garua et de Dour qui sont à ses portes. Il y a là une source féconde de transactions utiles pour le commerce local.

ANNEXE

Le sel entre dans la composition de la ration des militaires européens et indigènes et des chevaux du territoire ; le prix de revient et de cession du sel de l'administration est de 1 fr. 60 à Fort-Lamy et de 1 fr. 80 ou 1 fr. 95 dans les autres postes du territoire.

Ces chiffres sont notablement supérieurs au prix du sel venu de Garua ou du sel de Dour. Il semble donc que nous trouverons tout avantage à l'emploi de ces derniers. Mais c'est à l'administration qu'il appartient, encore pour quelque temps, d'assurer les approvisionnements des postes ; et ces approvisionnements doivent être suffisants pour fournir la ration non seulement aux Européens mais encore à tous les tirailleurs. Le sel de plantes est un produit beaucoup trop imparfait pour que nous le fassions consommer par nos soldats.

Ainsi que cela a été exposé, le commerce du sel blanc ordinaire est peu développé au Territoire. Il en paraît peu sur les marchés. Il est considéré comme un aliment de luxe et il est remplacé dans la nourriture de l'indigène par le sel de plantes. Les Européens ou les unités administratives, pour être sûrs de ne pas manquer de sel, ne sauraient être tenus à s'approvisionner eux mêmes à Garua en pays étranger ou à Abécher à l'extrémité du territoire, et ce que l'individu isolé n'a pas les moyens de faire, l'administration doit en être chargée pour la collectivité. Elle diminuera ses commandes de sel à mesure que les Européens et les unités pourront davantage en trouver sur place et lui en demanderont moins.

°°°

Le natron remplace avantageusement le sel dans l'alimentation des chevaux du pays, dont la nourriture (mil et paille sèche) est en général légèrement échauffante. On n'a que rarement l'occasion de leur donner du fourrage vert.

A la ration de 20 grammes qui est celle donnée journellement dans le territoire, il exerce une action appétissante et laxative très suffisante.

Le faible prix du natron justifie de son côté sa substitution au sel. Les masses de ravitaillement peuvent aisément s'en procurer.

II. — LE BLÉ

Au territoire militaire du Tchad, le blé se rencontre surtout dans la partie occidentale du Kanem, vers les rives du Tchad. Il est cultivé dans les dépressions nommées « ouads » (1), qui marquent l'emplacement d'anciennes mares ou d'anciens cours d'eau et dans les dérivations du lac après le retrait des eaux.

Zones de culture. — Quoique certaines variétés de cette céréale soient originaires de l'Asie Mineure, quoiqu'elle soit cultivée avec succès depuis de longs siècles dans le Nord de l'Afrique, quoiqu'on soit parvenu à l'adapter à des pays de latitudes et de climats très variables, on la considère cependant comme un produit de climat tempéré. On sait de plus que le blé de bonne qualité vient surtout dans les terres riches ou fréquemment fumées, tandis que les terrains siliceux, silico-calcaires, argilo-sableux, donnent généralement des blés de qualité inférieure et que les terrains exclusivement calcaires, marneux, à humidité constante, ou insuffisamment drainés, trop ombragés, etc., etc., ne sont pas propices à cette culture. On sait aussi que le blé n'est pas à racine pivotante, qu'il puise sa nourriture à la surface du sol, et que le potassium, le phosphore, les composés azotés sont indispensables à sa croissance.

Ces quelques données font comprendre pourquoi la culture du blé au territoire du Tchad est localisée dans quelques zones très restreintes et laissent prévoir les difficultés auxquelles on se heurtera en voulant étendre cette culture à des régions où elle est inconnue. Le Kanem a, en effet, un sol surtout siliceux, donc médiocrement favorable ; le territoire de Zinder, qui, lui aussi, produit du blé, est dans des conditions à peu près analogues : le grain qui pousse dans ces pays est petit, de couverture épaisse ; la cassure est d'un blanc sale ; il présente, mais à un degré plus accusé, les caractères des blés rustiques ou des blés durs d'Europe et d'Algérie.

Les parties du territoire situées au Sud du Kanem, le Baguirmi, le Moyen-Logone, le Moyen-Chari, paraissent peu propres à cette culture : la surface du sol est surtout composée d'une épaisse couche de limon plus ou moins argileux toujours très pauvre ; des amendements seraient nécessaires pour obtenir quelques résultats. Les essais faits jusqu'ici — à Fort-Archambault en 1900 et 1901 avec des blés de Poultava et d'Algérie, à Léré et Binder, en 1907 et 1908 — ont été totalement infructueux. Les tiges ont poussé très rapidement,

(1) Pluriel de « ouadi ».

**

mais, arrivées à 0 m. 40 de hauteur environ, ont versé (probablement à cause de l'insuffisance des aliments minéraux, en particulier du phosphore), et n'ont pas donné d'épis. Cet échec pourrait néanmoins être attribué, pour les essais de Fort-Archambault, à un ensemble de conditions défectueuses (emplacement mal choisi, saison défavorable, arrosage insuffisant); pour les essais de Binder, au manque de fumure. Aussi de nouveaux essais vont-ils être faits, dans lesquels les expériences du passé seront précieuses pour éviter les errements du début. Le choix de la graine, la variété, la préparation du terrain, etc., seront l'objet de soins particuliers. Ces soins ont une importance considérable si l'on veut réussir dans des tentatives auxquelles le sol et le climat paraissent médiocrement se prêter. L'application, — dont on se rapprochera le plus possible, — des procédés de culture rationnels en usage en Europe permettra peut-être aussi d'obtenir des résultats encourageants : les champs destinés à être ensemencés de blé à Fort-Archambault seront retournés à l'aide de charrues rustiques, — le capitaine commandant la circonscription du Moyen-Chari en confectionne à l'heure actuelle, — le sol sera fumé convenablement, les semailles se feront à la fin de la saison des pluies, lorsque la terre est encore très humide et que la saison devient plus froide, etc.; toutes précautions, en un mot, doivent être prises pour lutter contre des conditions défavorables et arriver à la réussite. Mais on ne saurait émettre à cet égard aucune certitude.

Procédés de culture des indigènes. — L'indigène, amené le plus souvent par sa paresse à se contenter de produits médiocres, alors qu'il lui serait possible avec un peu plus de travail d'obtenir une qualité meilleure et une quantité plus grande, — l'indigène ne prépare pas le terrain qu'il doit ensemencer; il est assez rare qu'il le fume. Comme le blé a besoin d'une certaine humidité et ne peut supporter de trop fortes chaleurs, il le sème à la fin de la saison des pluies, lorsque la température devient plus basse (1) : il le récolte généralement trois mois après.

Le blé est cultivé soit dans des terrains inondés au moment de la saison des pluies ou des hautes eaux (emplacements de mares semi-permanentes, abords de mares permanentes d'où l'eau s'est retirée, dérivations du lac Tchad, sur sa rive orientale principalement) (2), — soit dans des terrains favorables sur le bord d'une rivière (Komadougou-Yoobé) ou à proximité de puits (ouads de la région occidentale du Kanem). Dans le premier cas, on n'arrose que très rarement ou même dans certains cas pas du tout : l'eau qui demeure dans le sol suffit à la croissance de la plante. Ces terrains inondés présentent d'ailleurs cet autre avantage que l'amendement du sol s'opère de lui-même d'abord par l'apport d'alluvions, ensuite par l'activité plus grande de la nitrification.

Dans le second cas, les plantations de blé prennent l'aspect de jardins ingénieusement aménagés, soigneusement entretenus, à côté desquels on cultive quelquefois de la même manière des oignons ou diverses plantes indigènes. L'irrigation est l'objet de soins tout particuliers. De nombreuses rigoles parallèles et perpendiculaires séparent le terrain en étroites plates-bandes et distribuent l'eau dans ces jardins. L'eau est amenée des puits ou de la rivière par un système de norias primitif, analogue à celui qui est encore en usage dans certaines régions européennes : autour d'un axe horizontal supporté par un poteau vertical, se meut une longue perche à laquelle est fixée, d'une part, au bout du bras le plus court un lourd contre-poids, et, d'autre part, une corde et une puisette en peau ou en vannerie. A l'aide d'un mince effort, l'eau est amenée dans un réservoir qui alimente les diverses rigoles dont la pente est convenablement calculée. Sur les berges élevées de la Komadougou-Yoobé, on voit souvent un et même deux réservoirs intermédiaires entre le niveau de la rivière et le réservoir supérieur. A chacun d'eux correspond un appareil du genre qui vient d'être décrit.

A partir des semailles, les indigènes passent leur existence dans les plantations : les hommes font monter l'eau dans les réservoirs, les femmes arrachent les mauvaises herbes et les enfants, perchés sur des échafaudages, s'évertuent, par leurs cris sans cesse répétés, par des jets de pierres ou de mottes de terre, ou encore en tirant sur un jeu étendu de ficelles qui agitent des morceaux de bois ou de calebasses qui s'entrechoquent, à chasser les trop nombreux oiseaux dont la gourmandise acharnée compromet la récolte. Des haies d'épines protègent enfin les plantations contre les incursions des antilopes et des gazelles.

Les pieds de céréale sont espacés de 0 m. 50 environ : on ne cultive dans le champ exclusivement que du blé ; les mêmes champs servent toujours à cette culture; comme nous l'avons dit plus haut, ces champs sont situés dans les endroits où le sol est le plus riche. L'indigène, avant de semer, ne retourne pas la terre, il l'écorche avec une houe rustique, laisse tomber la graine dans le trou ainsi fait et recouvre avec son pied d'un peu de terre.

Production et consommation. — La principale région de production au territoire est toute la rive orientale du Tchad. Elle se prolonge dans l'intérieur du Kanem par les ouads et les dépressions avoisinantes qui s'étendent entre Bol et Rig-Rig dans leur direction générale Nord-Ouest Sud-Est, à travers le plateau de Fouli. Les principaux centres sont Massakory, Bol et Kouloa.

Dans le territoire de Zinder, on trouve du blé à Tamaské et Keïta, un peu dans la province de

(1) Dans le Kanem et au territoire de Zinder, il n'est pas rare de voir le thermomètre descendre à 7 ou 8 degrés au-dessus de zéro.

(2) De la même manière, au Soudan, le blé est très cultivé dans la région de Goundam, dans les terrains inondés par le Niger et sur les bords du lac Faguibine.

Tessaoua, davantage dans la province de Demagherim et quelques cultures en bordures de la Komadougou-Yoobé.

Il est assez difficile d'évaluer, même approximativement, la production annuelle; l'indigène considère surtout le blé comme un aliment de gens riches; le peu d'étendue des cultures, le prix un peu élevé de cette céréale font que nombre d'indigènes ne la consomment pas ou n'en consomment qu'en de très rares circonstances.

On peut cependant donner, à titre d'indication, le chiffre de 40 tonnes comme production annuelle du territoire militaire du Tchad; la production du territoire de Zinder pourrait peut-être atteindre le même chiffre. Il est de fait que nombre d'Européens à Zinder — comme d'ailleurs au territoire militaire du Tchad — s'alimentent en blé du pays, sans que le consommateur indigène en pâtisse par trop : à certaines époques, le chef Ahmed Taza des Lissaouane a pu fournir à lui seul suffisamment de grain pour permettre aux Européens de la région de Taoua de mélanger par moitié la farine du pays et la farine charançonnée de la ration.

Avant d'étudier la valeur alimentaire du blé du Tchad, notons que le blé ne fait pas l'objet d'un commerce important; les transactions qui portent sur cette denrée sont uniquement locales et ont une extension très faible pour les raisons signalées plus haut (rareté et prix élevé de cette céréale). Ajoutons que les terrains de culture, dans les pays mêmes de production, sont très limités, qu'ils sont constitués par les sols les plus fertiles, donc que, si l'on veut développer, — dans ces pays, — l'étendue des champs de blé, on ne pourra le faire qu'en portant ses efforts sur des sols moins riches. On peut chercher à faire des essais dans des pays où le blé n'est pas encore cultivé par l'indigène; il faudra le faire en prenant toutes les précautions indiquées au début de cette note : choisir un emplacement convenable (sol riche autant que possible et perméable), retourner profondément la terre, la fumer avec du fumier de bœuf, planter asez clairsemé (0 m. 60 au moins) en fin de saison des pluies, sarcler à plusieurs reprises, arroser de temps en temps.

Emploi actuel et valeur nutritive de la farine du Tchad. — Le blé récolté par les procédés ordinaires est, après avoir été légèrement mouillé, pilé dans un mortier pour séparer le grain de l'épi (1); ce procédé primitif présente beaucoup d'inconvénients, en particulier celui de briser les grains. On écrase ensuite ces derniers entre deux pierres plates pour obtenir la farine.

L'indigène se contente d'un blutage sommaire et le rendement qu'il obtient en farine est d'environ 70 0/0. La farine ainsi obtenue est jaune brun, de couleur beige, légèrement violacée, probablement à cause de l'insuffisance du blutage; la pâte faite avec cette farine lève mal *et le pain est lourd.* Seule, une analyse précise pourrait donner la raison pour laquelle la pâte ne lève pas, car cette raison peut être soit d'origine mécanique, soit d'origine constitutive, soit de l'une et de l'autre. Dans le premier cas, le son, ne participant pas à la fermentation, jouerait le rôle de substance inerte et retarderait la panification; dans le second cas, le gluten se trouverait en moindre quantité, ou peut-être ses propriétés d'élasticité seraient amoindries et voisines de celles du gluten du seigle. Cette supposition paraît plausible si l'on remarque que la mie de pain faite avec de la farine du Tchad ressemble beaucoup à celle du pain de seigle (1).

La valeur nutritive du pain du Tchad est, *a priori*, moindre que celle du pain de France. On sait, en effet, que plus le pain est blanc, plus il est azoté (2) : d'autre part, la teneur des blés tendres et celle des blés durs en azote et éléments hydrocarbonés sont dans le rapport de 3 à 1,80 pour l'azote et de 41 à 39 pour le carbone et l'hydrogène. Or, les blés du Tchad ne peuvent être assimilés au maximum qu'aux blés durs au point de vue alimentation (3).

Signalons encore que le pain du Tchad donne très peu de croûte; or la croûte contenant plus de sucre que la mie est plus nourrissante.

Il est bien difficile de traduire par un coefficient la valeur nutritive de la farine du Tchad. En attendant que des expériences consciencieuses et répétées puissent placer cette dernière au rang qu'elle doit occuper dans la suite ordonnée des aliments, peut-être peut-on estimer sous toutes réserves qu'elle est d'un quart inférieure à celle de la farine de France.

En résumé, le pain du Tchad est lourd et moins nutritif que celui de France. Une grosse partie de ces deux inconvénients disparaîtrait avec des procédés de mouture et de blutage perfectionnés, mais ceux-ci nécessiteraient un outillage dont l'installation coûteuse ne paraît pas opportune en raison de la faible quantité du blé qu'il aurait à traiter. Nous devons nous borner, pour le moment, dans les limites étroites que permet le peu d'étendue des terrains favorables à la culture, à chercher l'amélioration et l'augmentation de la production et de la qualité du blé. Il apporte de la variété dans l'alimentation des indigènes; c'est en outre pour eux un élément de transactions et une source de revenus.

ANNEXE

Utilisation de la farine du Tchad pour les troupes du territoire.

Quelques officiers et sous-officiers en résidence dans le Bas-Chari et au Kanem préfèrent, pour leur consommation,

(1) On ne rencontre pas au Tchad des blés à écorce dure, comme ceux qu'on voit en Amérique, par exemple.

(1) Bien que lourd, le pain du Tchad n'est que peu indigeste : le son mélangé à la farine est en effet un laxatif, grâce à la cellulose inassimilable qu'il contient (9 à 10 0/00, d'après les analyses de M. le docteur Pierre).

(2) Un kilogramme de son ne contient que 20 à 30 0/00 d'azote, tandis que la farine pure en contient 140 0/00.

(3) Il est vrai que le son rapporte à l'organisme une certaine quantité de matières grasses (30 à 40 0/00) et de substances minérales (5 à 6 0/00, probablement des phosphates assimilables) dont la valeur nutritive ne doit pas être négligée et qui viennent modifier la différence si grande entre les blés durs et les blés tendres au point de vue alimentaire.

la farine du Tchad à celle que délivrent les magasins de l'administration. On trouve les raisons de cette préférence soit dans la qualité de la farine de l'administration, soit dans le bon marché de la farine du Tchad :

1° Il est arrivé fréquemment que la farine de l'administration était charançonnée ou de fabrication ancienne. Délivrée en caisse de 20 à 25 kilogrammes et même si elle a pu se garder intacte jusqu'au jour de la distribution, elle se conserve mal lorsque la caisse est entamée; comme les tables nombreuses sont l'exception et que bien des Européens sont obligés de vivre seuls, cette caisse entamée fait le plus souvent une durée de un mois et plus. Dans ces conditions et dans celles de l'existence au Tchad, étant donné aussi le peu de soin des domestiques indigènes, la farine est mal transportable, mal abritée du vent, de la pluie, de la poussière, des insectes, etc...

Quand l'Européen peut se procurer du blé sur place, il préfère en acheter et fait moudre la farine par petites quantités, au jour le jour; il est toujours certain d'avoir ainsi un produit frais et consommable;

2° Il trouve à cela un autre avantage, d'ordre pécuniaire. Le blé coûte aux lieux de production 6 centimes le kilogramme, ce qui ramène le kilogramme de farine indigène à 10 centimes environ, tandis que le kilogramme de farine est cédé par l'administration à plus de 2 francs le kilogramme. L'Européen peut ainsi réaliser une économie de 25 à 30 francs par mois.

Mais, comme il a été dit dans la première partie de cette note, le pain du Tchad est lourd et moins nutritif que celui de France. Même mélangée à la farine de France, la farine du Tchad ne donne qu'un pain de qualité très inférieure. La substitution de la seconde à la première pour l'alimentation du personnel n'amènerait que des économies vaines puisqu'elles seraient faites au détriment de la santé du personnel.

D'ailleurs, le nombre des Européens qui ont la faculté de consommer de la farine de blé du pays est restreint. Les indigènes du Kanem ne voient aucun avantage à exporter au loin un produit dont il ont sur place un écoulement facile. Les déciderait-on à ravitailler en blé nos postes éloignés que les frais de transport très onéreux que supporterait ce produit supprimeraient l'une des deux raisons de la préférence que lui accordent certains Européens dans le voisinage du pays de production.

Il sera donc toujours nécessaire d'envoyer au territoire du Tchad de la farine blanche pour la majeure partie des Européens, et par conséquent pour tous, puisqu'il est juste qu'ils soient tous traités sur le même pied : et cela en dehors de toute considération de valeur nutritive ou d'hygiène. Administrativement et pratiquement, aucune économie ne paraît pouvoir être réalisée de ce côté. Tout au plus pourra-t-on tenir compte, dans une proportion qu'il appartient au service de l'Intendance de calculer, de la consommation moyenne de farine indigène pour diminuer légèrement les envois de France.

Mais il y a des améliorations possibles qui peuvent être apportées dans les fournitures de farine blanche, de manière à ce que, dans l'intérêt de leur santé, les Européens lui redonnent la préférence qu'ils lui ont retirée au profit de la farine du pays.

L'abaissement du prix de cession et la meilleure qualité de la fourniture sont au premier chef aptes à amener ce résultat et par suite l'écoulement plus normal des approvisionnements administratifs et la diminution des pertes ou des condamnations. Il est en outre un procédé qui pourrait, s'il était adopté, avoir les plus heureuses conséquences : c'est celui de l'emballage et de l'envoi de la farine en petite boîtes soudées de 2 à 3 kilogrammes. Ce procédé est employé avec succès chez nos voisins Allemands et Anglais. On trouve ainsi à Garua et Yola, dans de petites boîtes très commodes, de la farine de meilleure qualité que celle de l'administration et à un prix inférieur à celui de cette dernière.

*
* *

La consommation du blé du Tchad peut être d'autre part avantageuse pour les soldats indigènes. A poids égal, le blé a une valeur nutritive plus grande que le mil dont sont cependant si friands les Sénégalais. La ration du blé pourrait peser un peu moins que la ration du mil. Elle ne coûterait pas plus cher au Kanem et en particulier dans le Nord de cette circonscription, où les zones de parcours de nos méharistes sont aussi dépourvues de mil que de blé. Il serait possible d'emporter un plus grand nombre de jours de vivres, constitués en blé ou farine de blé au lieu de l'être en mil ou farine de mil. En tout cas, il y a là un élément de variété dans la nourriture des hommes. C'est une simple question qui est du ressort des commandants d'unité et de la gestion des masses de ravitaillement. Elle est à l'étude.

LES TRIBUS DU MAROC ORIENTAL

Nous avons publié dans l'*Afrique Française*, 1912 (*Rens. Col.*, n°s 6 et 7, p. 209 et 289) des notices relatives aux tribus du Maroc oriental, et notamment sur les Riata, les Tsouls et les Branès. Nous avons reçu du commandement du Maroc oriental communication de nouvelles notices sur les tribus de cette région. On lira avec intérêt les précisions qu'elles apportent sur les Ouled-Bekkar, les Beni-Oukil, les Metalça, les Beni-bou-Yahi, les Haouara, les Oulad-el-Hadj et les Beni-Ouaraïn-Cheraga.

OULED-BEKKAR

Les Ouled-Bekkar sont enclavés entre les Beni-Fekkous (Branès), les Gzennaïa, les Meghraoua, les Ouled-bou-Rima, les Haouara, les Ghiata et les Ahel-Meknassa. Ils possèdent l'Aïn-Arous en commun avec les Ouled-bou-Rima et l'Aïn-bou-Kellal (très abondante) en commun avec les Branès, en propre les sources d'Aïn-el-Aïoun, Aïn-el-Haoud, Aïn-Aferich, Aïn-el-Kebira, Aïn-el-Anaceur, cette dernière source est saumâtre. Comme oueds ils possèdent la haute vallée de l'oued Larbaa (eau salée) et son affluent de gauche, l'oued Tarmas, qui le plus souvent n'a pas d'eau.

Grounia est sur le territoire des Ouled-Bekkar.

Ils fréquentent les marchés du mercredi et du samedi chez les Ahel-Meknassa, et du mardi chez les Beni-Fekkous (Branès). Les Beni-Fekkous sont inféodés aux Branès.

Cherarba. — 100 maisons, 3 kasbah : Oulad-Yahia-Mokadenin, Ikach, Ouled-Ichou, Ouled-Mehanna, Ouled-Ali.

Ouled-Driss. — 100 maisons, 2 kasbah.

Ouled-Ali-Mançour. — 100 maisons, 2 kasbah.

BENI-OUKIL

Origine. — Les Beni-Oukil sont des Chorfa-Idrissites. Ils font remonter leur origine à Sidi-bou-Kil dont la Kouba est à Ras-Moulouya au Tafilalet.

Sur la rive droite de la Moulouya, ils forment plusieurs groupes : 1° aux Triffa; 2° dans les Angad, où sont notamment les Chtaba et les Bou-Houriat; 3° dans la vallée de l'oued Za et dans la plaine de Djefira, Ouled-Ahmed, Ouled-Hammou, Ouled-Mohammed, Ouled-Ali.

Sur la rive gauche, ils sont campés : 1° dans la plaine de Garet, vers Kerker, chez les Beni-bou-Yahi dans la plaine de Zebra, vers Bouiria entre les Oulad-Settout et les Beni-bou-Yahi, vers Aïn-Zohra, chez les Metalça ; 2° tout près du camp Berteaux (Ouled-Zerrouk).

Nous ne nous occuperons pas des fractions de la rive droite, nous contentant simplement d'indiquer leur origine dans le tableau qui suit :

Sidi-bou-Kil. — Sidi Brahim, enterré à Aïn-Sfa; Sidi Ali, enterré dans la plaine des Angad à Megassem près Marnia ; Sidi Yacoub, enterré à Bou-Saddou chez les Beni-bou-Zeggou; Sidi Moussa, enterré à Mestigmeur :

Ahmed, enterré à l'oued Kcob; Hammou, d'où descendent les Oulad-Hammou (rive droite) et Djilali-Tayeb, d'où descendent les Oulad-Ahmed (rive droite).

Ali : M'Hammed, d'où descendent les Oulad-bou-Medien et les Oulad-M'Hammed (rive droite).

Mellouk, enterré à El-Aïoun ; **Ali**, enterré à Garet, d'où descendent : 1° les Oulad-Ali (rive droite) ; 2° Kerkeria (rive gauche); 3° Oulad-Zerrouk (rive gauche) ; et Moussa-Abderrahman, d'où descendent les Oulad-Embark (rive gauche).

Aïssa, d'où descendent les Oulad-Raho-ben-Aïssa (rive gauche).

Renseignements succincts sur les Beni-Oukil de la rive gauche.

1° *Ouled-Embarek.* — Campés près de Haci-Berkane, se divisent en deux fractions : les Ouled-Sidi-Ahmed-ben-Ali et les Oulad-Youcef. La première a pour chef Si Tahar ben Bou Bouazza, vieillard de quatre-vingts ans. La deuxième est commandée par Si el Hadj, âgé de soixante-dix ans environ ;

2° *Ouled-Raho-ben-Aïssa.* — Campés à Douiria au Sud de Selouan, Ouled-Dahman; Ouled-Larbi; Ouled-Moussa.

Leur chef est Si ben Ali ben Abdallah. Ils peuvent lever une centaine d'hommes environ ;

3° *Ouled-Yacoub.* — Etablis sur les bords du Kert, chef Si Ahmed ben Bou Median, 40 à 50 hommes en état de porter les armes;

4° *Ouled-Zid.* — Campés dans la plaine de Garet, entre Metalça et Beni-bou-Yahi, chef Si Ali ben Mokhtar, 60 hommes en état de porter les armes;

5° *Larabat.* — Campés dans la plaine de Garet, chef Mohammed ould Si Ali ben Rabat;

6° *El-Assera.* — Etablis dans la plaine de Garet, chef El Asri ben Ahmed. 60 hommes environ susceptibles de porter les armes;

7° *Gerechat.* — Etablis dans la plaine de Garet, chef Si Mohammed ould Si Ahmed ben Addou;

8° *Ouled-Zaoug.* — Etablis dans la plaine de Zebra, chef Si Mohammed ben Ali;

9° *Sidi Mohammed Snoussi* à Aïn-Zohra (Metalça), 20 tentes environ, chef Si Mohammed ben Lhabib.

Renseignements sur les Kerkeria. — Les Kerkeria sont frères des Ouled-Ali de la rive droite et des Ouled-Zerrouk de la rive gauche.

Ils possèdent deux zaouïas situées à une heure de distance environ l'une de l'autre. Dans la première est enterré Sidi Mohammed ben Ali : elle est à Kerker ; la deuxième renferme le corps de Sidi Mohammed ben Kaddour, elle est à Robat, dans le djebel Kerker près de Garet.

La première zaouïa a pour chef Sidi Lhabib ould Cheik, âgé de trente ans environ, qui a de nombreuses relations avec Camp Berteaux. Il a pour frère notamment Sidi Ali ould Cheik et Sidi M'Hammed ould Cheik. A citer comme personnages importants Sidi Mostefa ould Sidi Ahmed, ancien caïd roguiste, et Si Mokhtar bel Bachir.

La deuxième zaouïa a pour chef Mouley Taïeb ould Sidi Mohammed ben Kaddour.

Les Kerkeria recrutent leurs adeptes chez les Beni-bou-Yahi, les Metalça, les Ouled-Settout, les Larbaa.

Renseignements sur les Ouled-Zerrouk. — Les Ouled-Zerrouk descendent des Ouled-Sidi-Moussa-ben-Ali. Ils sont les frères des Ouled-Ali et des marabouts de Kerker. Ils se divisent en deux sous-fractions : les Ouled-Zerrouk proprement dits et les Fouarès. Ils ont des droits sur la rive droite de la Moulouya, sur les terrains de Djefira et concurremment avec les Ouled-Ali, Larbaa et Ouled-Mahdi. Sur la rive gauche, ils possèdent des terrains de parcours vers El-Marhig-Sidi-Mahrouf, El-Oglat, El-Fodja.

Ils sont peu nombreux, une quarantaine de tentes environ, et généralement pauvres. Ils possèdent quelques troupeaux de moutons, des bœufs et des chèvres. Ils font leurs labours aux environs d'El-Fodja.

Ils ont des terrains irrigués par une seguia, dérivés de la Moulouya à un ou deux kilomètres en aval de Berteaux.

Ce sont des gens paisibles, ne possédant qu'un petit nombre de fusils (une quarantaine environ) et peu de munitions.

LES METALÇA

Les Metalça sont des Berbères. Ils ont pu être classés dans les tribus du Rif, ainsi du reste que les Beni-bou-Yahi, mais ni les uns ni les autres ne se disent Rifains et aucun de leurs voisins ne les considère comme tels; les indigènes du Rif eux-mêmes font bien la distinction entre « Metalça » et « Riafa » (Rifa, pluriel de Riffi, Riffain).

Les Metalça se divisent en deux grandes familles : au Nord, les Ouled-Amar-ben-Malek (ou Aït-Brahim ben-Ali) apparentés avec plusieurs fractions des Beni-bou-Yahi et comprenant les Ouled-Salem et les Ouled-Brahim-ben-Ali proprement dits; au Sud les Aït-Yadjerine qui comprennent les Ouled Hammou et les Ouled (ou Aït) Yadjerine proprement dits.

El Hadj Amar-el Kellouchi est, sans contester, le personnage le plus influent de la tribu des Metalça. Il était caïd d'Abd el Aziz, il fut obligé de se soumettre au rogui, mais il ne voulut accepter de lui aucun commandement. Son influence s'étend également sur les tribus riffaines voisines de l'oued Kert. Mais aussi bien au Rif que chez les Beni-bou-Yahi et chez les Metalça mêmes, il ne passe pas pour être très intègre, on le sait susceptible de se laisser acheter, soit par les Espagnols, soit par les Français, et c'est vraisemblablement pour cela qu'il ne fut pas choisi comme chef de la résistance contre les Espagnols. Bien qu'il ait joué depuis très longtemps un rôle important dans la lutte soutenue par les Guellaya d'abord, et ensuite par les Beni-bou-Yahi, Me-

talça et Riffains, on lui préféra Si Mohammed Amezian et à la mort de celui-ci, Si Mohammed el Baraka. El Hadj Amar n'a d'autorité effective que sur le groupe des Ouled-Salem, et un peu aussi sur l'autre groupe des Ouled-Amar-ben-Malek.

Les Metalça du Sud, Ouled-Yadjerine, obéiraient de préférence à Si Alla Mouley Anguied, chef des Cheurfa Ouled Khellouf qui ont plusieurs zaouïas chez les Metalça et les Ouled-Zemmour (Beni-bou-Yahi) dont les principales sont à Anguied, sur le plateau de Ternit-Sidi-Saïd ; Sidi-Amar-el-Ayache et Sidi-Belkacem.

Ouled-Amar-ben-Malek ou Aït-Brahim-ben-Ali. — Groupe : Ouled-Salem. — Fractions et sous-fractions : Mahrirat, 26 tentes; Ouled-Lahcen, 34 t. — Kelaleha : Ouled-Moussa, 105 t. et Ouled-Daoud, 85 t. Les deux rives de l'oued Kert au confluent de cet oued et de l'oued Gran; Abahra, 18 t. A l'Est de Kelaleha entre ces derniers et les Beni-bou-Yaki. — Ouled-Ichou : O. Md. Ben-Mrabet, Ouled-Amar, O. Ali-ben-Hammou. Ibelhafe, Ouled-M'hammed, Zraoula, 300 t. Plaine d'El-Maader, près de leur marché. Souk-el-Arbaa des Ouled-Ichou, sur la rive gauche de l'oued Kert, à une vingtaine de kilomètres en amont du confluent de Ghan.

Oulad-Amar-ben-Malek (ou Aït-Brahim-ben-Ali). — Groupe : Oulad-Brahim-ben-Ali. — Fractions : Oulad-Boubekeur : Ouled-Meriem, 80 t., Ouled-Mansour-ben-Ali, 150 t., Ouled-Brahim, 40 t.; pays de plaine entre le Djebel Haliza et Tissenfelt la Mzaïta-Seghira et le Bab-Tizellaou : au milieu se tient leur marché du mardi vers Siyah (Souk-Tleta des Ouled-Boubekeur). Les Ouled-Brahim habitent la région appelée El-Hassel près de Sidi-Noussa, vallée inférieure de Ghan, ils se rangeraient maintenant plutôt du côté de leurs parents Beni bou Yahi, les Ouled-Boubekeur (ouled Abdaïm avec le caïd El Maach ; ils abreuvent dans le Kert et à Hassi-Chebika entre Tistoutine et Ghan.

Oulad-Haïdra : Ouled-Ali, Ouled-Tanout, Ouled-Tabia, 300 t.; pays de plaine entre les Ouled-Ghan et Chemmar comprenant la Daya et l'Oued-Temaïmt qui se déversent dans l'oued Chemmar.

Fetacha : Adatchta, Ouled-Mohan, Ouled-Taleb-Ahmed, Idjiriten, ouled Aïssa, 300 t.; toute la région de Bou-Khachba à l'oued Djebaïr y compris la Daya des Fetaleha, qui, lorsqu'elle a été bien arrosée par les pluies, permet de faire des cultures d'été.

Aït-Yadjerine. — Groupe : Ouled-el-Yadjerine. Fractions : Ouled-Hammou : Ababda, 150 t.; sur la rive gauche du Kert en amont des Oulad-Ichou, la plaine Tameleit constituant la basse vallée de l'oued Taforaït, chez les Beni-Ibtouine (Rif). — Ouled-Driss, 100 t.; des deux côtés de l'oued Chemmar entre le Djebel-bou-Sfedaouen et l'oued Timdghart. — Hararcha, 60 t.; Entre les Ouled-Driss et les Ouled-Ichou. — Zerakna, 150 t. — Ouled-Smaïl, Ouled-ben-Smaïn, 50 t.; dans l'oued Zarket faisant limite avec les Ghzennaïa.

Ouled-Daoud : Ouled-ben-Ayssaten, 70 t.; Oulad-Akkoun, 70 t.; Yghoumaten, 90 t., Oulad Mimoun, 100 t.; Merraa pays relativement plat au confluent de Zarket et de Chemmar et vers Ras-Zarket. Les Beni-Ayssaten et les Ouled-Akkoun habitent Djebaï en amont d'Aïn-Ammou, dans la vallée qui descend d'Aïn-Zohra. Chaïana entre Zarket et Aïn-Zohra vers Bab-Beïda près d'Aïn-Zohra.

Ouled-Abbou : Ouled-Thaleb, 300 t.; Bab-Beïda et dans les montagnes jusqu'au Ref-bou-Hadjar. — Ouled-Yakia, 150 t.; les deux côtés de la vallée de l'oued Souab en aval des Ouled-Thaleb entre Djebel Terni et Bou-Sekkeur. — Oued-Amar-bed-Addou, 750 t.; de l'oued Souab au Djebel-Terni. Territoires assez étendus en plaine et en montagnes avoisinant le confluent de l'oued Bou-Souab et de l'oued M'çoun. — Ouled-Akkoun ou Ali, 300 t.; Djebel-Ouissly et jusqu'au plateau de Terni. — Beni-Moussi, 70 t.; versant Sud de la montagne de Terni au Djel.

BENI-BOU-YAHI

Le territoire des Beni-Bou-Yahi est habité par une population de race berbère. Son origine est inconnue. Ils sont semi-nomades. La population est évaluée à 10.000 ou 12.000 habitants. Le Makhzen n'a aucune influence. Les Beni-Bou-Yahi n'ont pas de grands chefs depuis la disparition du prétendant Mouley Mohand. Les sous-fractions ont à leur tête des notables, auxquels elles obéissent plus ou moins, et appelés Chiouk. L'anarchie y est en permanence.

Au point de vue ethnique et politique, les Beni-Bou-Yahi se divisent en deux grandes familles : les Ouled-Hassou et les Ouled-Ali ou Abad.

1° Les Ouled-Hassou comprennent les Ouled-Hassou proprement dits et les Ouled-Abdallah. Les premiers cultivent et nomadisent depuis l'oued T'Gaout dans Garet jusqu'à la Rekna et Mechra-Kelila.

Les Ouled-Abdallah s'étendent le long de la Moulouya, de El-Haraïg à Guilliz; l'une de leurs fractions, les Ouled-Zemmour habite au Nord de Kasbah-M'çoun, un territoire isolé de celui du reste de la tribu ;

2° Les Ouled-Ali ou Abad comprennent d'un côté les Ouled-Abded-Daïm et les Ouled-Ali, de l'autre les Ouled-Abdessemih. Ces fractions dans l'ordre ci-dessus s'étendent depuis le Kert et la partie ouest du Garet jusqu'à la Moulouya en passant par Guerrouaou et Bou-Kachba ou El-Ouassa.

Comme il est facile de s'en rendre compte, les territoires de parcours des divers groupements ou fractions des Beni-Bou-Yahi chevauchent les uns sur les autres et s'entrecroisent. De plus, la plupart des fractions possèdent des terrains de cultures, arch et même melk, dans Garet et El-Guerrouaou.

Renseignements sur les Ouled-Abdallah.

1° Les Ouled-Otman (135 tentes, 120 fusils et 20 chevaux environ) qui rayonnent autour du djebel Tikardadine, entre El-Ogla et Zemmith, font partie des Oulad-Abdallah.

Les Ouled-Abdallah sont une des branches des Ouled-Hassou. L'autre branche, appelée Ouled-Hassou, du nom de l'aïeul connu, habite la plaine de Garet et les hauteurs qui la bordent au Sud-Est. Elle possède environ (780 tentes, autant de fusils et 200 chevaux).

Les Ouled-Abdallah peuvent réunir 360 fusils et une cinquantaine de chevaux. Ils possèdent environ 400 tentes.

Les Ouled-Otman ont pour chef Si Moktar El Otmani, vieillard respectable, âgé de 80 ans environ, qui, depuis deux ans, s'emploie à éviter toute occasion de conflit entre nous et les Beni-Bou-Yahi. Il a une réelle influence sur les Beni-Bou-Yahi qui cependant, tout en le vénérant profondément, ne suivent pas toujours ses conseils ;

2° Les Ouled-Salem respectent Si Moktar El

Otmani, mais ils sont animés d'un esprit profond d'indépendance.

A la suite de plusieurs meurtres, dont quelques-uns très récents, ils sont brouillés avec la plupart des autres fractions, notamment des Ouled-El-Hannaoui et les Ouled-Abdessemih. Ils sont eux-mêmes très divisés.

Ils habitent presque tous vers le Guilliz et le Mezgout ; quelques-uns sont à Tikerdadine avec les Ouled-Otman.

Une de leurs sous-fractions, les Ajoubat, s'est complètement séparée d'eux et est campée chez les Ouled-El-Hannaoui.

Ils comptent actuellement environ 80 à 90 tentes, autant de fusils et une cinquantaine de chevaux;

3° Les Ouled-El-Hannaoui passent pour des gens assez tranquilles, et ils suivraient très probablement les conseils de Si Moktar El Otmani.

Ils ne sortent presque jamais de la région comprise entre le Guilliz, le Mezgout et l'oued Ouizert, où se trouvent les « Couirat » portant leur nom, dans lequel ils possèdent des terrains de culture et quelques champs de figuiers de Barbarie;

4° Les Ouled-Zemmour habitent un territoire entièrement séparé de celui des Beni-Bou-Yahi, par celui des Ouled-Akkoum ou Ali et des Beni-Moussi (Metalça) et par celui des Haouara.

Ce sont des montagnards assez pauvres, charbonniers ou bûcherons pour la plupart. Ils possèdent néanmoins quelques troupeaux de chèvres, surtout, et des terrains de cultures.

Ils comptent environ 80 à 100 tentes et 50 à 60 fusils.

Bien que très éloignés du gros de la tribu, ils conservent des relations avec les autres fractions des Beni-Bou-Yahi. Au moment des récentes affaires du Kert, ils auraient envoyé un petit contingent de fantassins jusqu'à Garet.

Il est difficile de présumer quelle serait leur attitude future vis-à-vis de nous. Il est très probable qu'ils suivront la fortune et la ligne de conduite des Metalça.

Renseignements sur les Ouled-Abdessemih.

Les Ouled-Abdessemih (280 tentes, 600 fusils, une centaine de chevaux) se divisent en plusieurs sous-fractions, souvent ennemies les unes des autres :

1° Les Ouleb-Youb, les Ouled-Hammou-Raho et les Mechitou (en tout 110 tentes avec 200 fusils et 60 chevaux) suivent à peu près la même fortune ; mais aucun de leurs chefs n'a la prédominance sur les autres. Ils campent presque constamment entre le Mdaour, le Fizen et la Moulouya.

Leurs relations sont bonnes avec nous, marquées cependant par un vif sentiment de défiance à notre égard;

2° Les Ouled-Hammou-Alla, comprenant les Ghedadra, les Berrahouten et les Bezizat (en tout 110 tentes, 250 fusils et 50 chevaux). Les Ghedadra seuls sont en relations avec nous. Les autres se tiennent à l'écart, et c'est parmi eux que les Larbaâ et Kerarma dissidents recrutent généralement leurs compagnons de djiouch;

3° Les Ouled-Boukiine (50 tentes environ), 50 fusils, 10 chevaux) habitent généralement dans Guerrouaou. En cas de lutte avec nous, les Ouled-Abdessemih se grouperaient avec les Oulad-Ali ; campés dans l'oued Bou-Khachba et avec les Ouled-Abdel-Daïm;

4° Les Ouled-Ali-Ou-Abad comprennent trois sous-fractions, les Ouled-Abdessemih dont il a été parlé plus haut, qui vraisemblablement nous reviendront, les Ouled-Alt et les Ouled-Abded-Daïm ;

5° Les Ouled-Ali (720 tentes, 650 fusils, de 150 à 180 chevaux) nomadisent dans l'oued Bou-Khachba et dans la plaine de Guerrouaou, nous n'avons aucune relation avec eux ;

6° Les Ouled-Abded-Daïm (450 tentes, 500 à 600 fusils, 120 à 130 chevaux) habitent entre les Ouled-Assou du Nord et les Metalça, dans la plaine de Guerrouaou ;

7° Les Ouled-Assou se divisent en deux fractions :

a) Les Ouled-Abdallah, cités plus haut, comme devant entrer dans notre zone d'influence.

b) Les Ouled-Assou proprement dits : comprenant les Ouled-Ali-ben-Assou, les Ouled-Moussa ou Mohand, les Ouled-Raho ou Mohand, les Ouled-Fetouma et les Khianen.

Les Ouled-Raho ou Mohand campent vers Haci-Berkane ainsi que les Khianen.

HAOUARA

Les Haouara forment une forte tribu qui occupe toute la région de plaines comprises entre les massifs montagneux qu'habitent les groupements berbères : Metalça, Beni-bou-Yahi, Branès et Ghiata.

Cette plaine comprend :

1° La région de la Moulouya, d'où les Haouara ont chassé les Ahlaf entre 1845 et 1852, les refoulant au delà de la ligne marquée par le Telagh, Oglat-Naja, Fritissa et Ouniinet ;

2° La région des steppes connue sous le nom de Djel-d'Ouljaman de Taddert, favorable à l'élevage des troupeaux.

Les Haouara comptent 1.242 tentes, 310 cavaliers, 1.200 fantassins; la population totale de la tribu peut être évaluée à 8.000 habitants.

Le groupement est formé d'éléments disparates, venus des quatre coins du Maghreb. Le noyau est formé par les Ouled-Messaoud qui vinrent, semble-t-il, du pays des Djebala et s'installèrent dans le riche pays de Fahma au VIIIe siècle de l'Hégire.

Sur cette souche vinrent se greffer les éléments suivants :

1° Les Zorgane, berbères issus de la confédération des Beni-Ouaraïne ;

2° Les Ouled-bou-Azza, Arabes dissidents de la tribu des Hamyan-Djenba ;

3° Les Oulad-Boujid, marabouts berbères se disant chorfas qui se groupèrent avec les Oulad-Ali ;

4° Les Oulad-Abdelkrim, chorfas venus de la région de Figuig;

5° Les Oulad-Draoui, Berbères venus de l'oued Draâ;

6° Les Oulad-Raho, Ahlaf d'origine, s'affilièrent à la confédération Haouara en 1845 et en font partie aujourd'hui;

7° Les Oulad-bou-Rima, Berbères originaires du Riff, s'y affilièrent également à la suite de la victoire de la grande tribu sur les Ahlaf en 1850, mais gardèrent une indépendance relative;

8° Enfin les Oulad-Ahmid et les Maârif, fractions des Oulad-el-Hadj, ont lié leurs intérêts à ceux des Haouara et reconnaissaient avant notre arrivée dans le pays l'autorité du caïd Ahmed des Atamena.

La tribu proprement dite, abstraction faite de ces deux derniers éléments, comprend aujourd'hui deux grands groupes : les Oulad-Messaoud, les Oulad-Khalfallah.

Oulad-Messaoud.

Fractions	Sous-fractions	Notables	Tentes	Cavaliers	Fantassins	Chameaux	Moutons
Oulad-Messaoud (proprement dits)	Oulad-Salh		45	10	50	40	1.000
	Haouafi		40	5	40	30	1.000
	Oulad-Ali	Caïd Azzouz (roguiste)	50	20	60	100	2.000
	Ourarda		10	1	10	3	500
	Zhazha	Caïd Saïd ben Kerroum (roguiste)	8	3	10	8	400
	Oulad-bou-Daoud		1	1	1	»	100
	Oulad-Slama		7	2	10	5	500
	Gtati		40	6	45	30	1.000
Oulad-Omrane	Oulad-Hamoussa		100	20	120	60	2.000
	Mgadma	Caïd Ali el Hamoussi (roguiste)	40	5	40	60	2.000
	Soudigue		40	10	40	30	1.500
	B'dadra	Caïd Mohand Merzoug (roguiste)	50	3	50	20	1.000
	Khchachma		10	2	12	4	350
	Hamazi		100	30	100	60	2.000

Oulad-Khalfallah.

Fractions	Sous-fractions	Notables	Tentes	Cavaliers	Fantassins	Chameaux	Moutons
Atama	Oulad-Draoui		83	30	100	120	800
	Oulad-Omara	Caïd Ahmed O. Ali Lahmar (khalifa du Makzen)	74	30	100	150	1.000
	Trali		40	10	50	60	400
	Oulad-Aïssa	Cheik Mohand ben Ziane	100	30	80	100	800
	Melloukine	Cheik Mohand Moktar	100	30	100	100	800
	Oulad-Ighoud		50	10	50	80	500
Zorgane	Douaouça	Mohand Bachir	40	10	60	80	800
	D'radir	Kaddour O. Mostefa	50	10	50	80	700
	Oulad-Lazreg	Mohammed ben Abdelmalek	60	15	70	60	500
Oulad-Sedira	Zeraga	Caïd Tahar el Mzrichi	10	2	10	4	100
	Djaouna	Miloud ould Moha	8	2	8	5	700
			20	4	25	15	120
	Oulad-Bouzid	Cheik Ahmed Naïmi	5	1	5	10	250
Mzarcha	Oulad-Turki	Ali bou Lanouar	10	1	18	15	100
	Oulad-bou-Azza	El Mamoum O. Kaddour	16	2	15	20	200
	Oulad-bou-Ziane		13	2	20	30	200
	El-Kamal		14	3	10	40	300
	Oulad-Ameur		8	1	»	20	100

Les Haouara étaient soumis à l'autorité makhzénienne et se fractionnaient au point de vue administratif en 5 khoumous ou caïdats :

1er *Khoms :* Oulad-Omrane ; caïd, Ali el Hamoussi. — 1. Oulad-Hamouça; 2. B'dadra; 3. Homazi; 4. Mgadma; 5. Souadigue; 6. Khchacha. Ali el Hamoussi fut destitué par le rogui et remplacé par le caïd Mohand Merzoug.

2e *Khoms :* Oulad-Messaoud ; caïd, Azzouz. — 1. Oulad-Ali; 2. Oulad-Slama; 3. Gtati; 4. Haouafi; 5. Ourarda; 6. Oulad-Salah; 7. Z'hazha. Le rogui partagea ce khoms en 2 caïdats, Azzouz fut maintenu ; les Gtati, Haouafi et Oulad-Salah furent donnés au caïd Saïd ould Ahmed.

3e *Khoms :* Atamena; caïd, Ali Lahmar, ayant pour khalifa son fils Amed ould Ali Lahmar. — 1. Oulad-Braoui ; 2. Oulad-Omara; 3. Melloukine ; 4. Oulad-Aïssa ; 5. Oulad-Zghoud. Le caïd Lahmar fut reconnu par le rogui.

4e *Khoms :* Oulad-Khalfallah ; caïd, Tahar. — 1. Zorgane (Douaouça); 2. Zorgane (d'radir); 3. Zorgane (O. Lazreg); 4. Mzarcha (Kamal); 5. Mzarcha (O. B. Ziane); 6. O. Sedira (Chchaba); 7. O. Sedira (O. Bou-Zid); 8. O. Sedira.

5e *Khoms :* Oulad-Raho; caïd, Kendeci, Oulad M'hammed. — 1. Oulad-Hadda; 2. Oulad-Kachour; 3. Oulad-Embarek ; 4. Torch; 5. M'dafra. Le caïd Kendeci ould M'hammed fut destitué par le rogui et remplacé par M'hammed ould Harras.

La tribu des Haouara payait l'impôt comme il suit :

1° A chacune des trois fêtes (Aïd-es-Seghir, Aïd-el-Kebir, Moulou), les 5 khoumous versaient ensemble un cheval et 100 douros;

2° Chaque année à l'Aïd-el-Kebir, la tribu entière versait en outre 1.000 douros à titre d'impôt achour : impôt appelé Kentar ;

3° Le Zekkat était payé au printemps d'après les tarifs suivants :

a) Pour 5 chameaux, 1 chèvre; pour 10 chameaux, 2 chèvres; pour 15 chameaux, 3 chèvres; pour 20 chameaux, 4 chèvres; pour 24 chameaux, 1 chameau, etc.

b) Pour 25 à 100 moutons, 1 mouton; pour 100 à 200 moutons, 2 moutons; pour 200 à 300 moutons, 3 moutons.

c) Rien de prévu pour les bœufs, la tribu n'en possédant presque pas.

OULAD-EL-HADJ

Cette importante confédération, à cheval sur la Moulouya, occupe la vallée de cette rivière depuis Misour jusqu'à la kasbah des Oulad-Hamid. Ce sont des Arabes de langue et de race, les uns sédentaires, les autres nomades.

Autrefois très puissants, les Oulad-el-Hadj se sont affaiblis aussi bien par les luttes contre leurs voisins que par les querelles intestines. De nombreuses fractions se sont détachées pour former autant de nouveaux groupements de moindre importance.

Les Beni-Riis, les Ahl-Admeur et les Ahl-Rechida comptaient autrefois parmi les Oulad-el-Hadj; ils ont quitté cette tribu à la suite d'une lutte soutenue contre les Ahlaf, il y a environ trois quarts de siècle, à la suite de laquelle les Oulad-el-Hadj furent rejetés au Sud de Nif-Ziam.

D'autres ont lié leurs destinées à des tribus voisines. Tel est le cas des Ouled-Khaoua qui se sont liés aux Aït-Izdeg, et celui des Oulad-Daoud qui, jusqu'à l'époque de l'occupation de Debdou par nos troupes, vivaient avec les Haouara.

A. — Fractions Oulad-el-Hadj nomades.

1° *Ralliées.*

Les *Oulad-Daoud*, 140 tentes.

1° *Maarif.* — Sous-fractions : Oulad-Draoui, Oulad-Chérif, Oulad-Brahim, Oulad-Boutahar, Oulad-Seghir, Oulad-bou-Arfa. — 60 tentes;

2° *Oulad-Aïssa.* — Sous-fractions : Laghaouat, Daamin, Azazna, Slatna. — 65 t.;

3° *Hammouzyne.* — 15 t.

On peut, dès maintenant considérer les Oulad-Daoud comme une tribu absolument indépendante des autres Oulad-el-Hadj.

Ils comptent environ 140 tentes pouvant fournir un contingent de 50 cavaliers environ et 200 fantassins. En outre de la fraction des Achache qui n'entre pas dans les chiffres ci-dessus et qui vit en dissidence chez les Haouara, les Oulad-Daoud se subdivisent en trois groupes :

1° Les Maarif; 2° les Oulad-Aïssa; 3° les Hammouzyne.

Ils nomadisent sur la Gada et dans la Tafrata. Ils cultivent dans le Mâarouf, au pied du Djebil et dans la Tafrata.

Ils fréquentent surtout le marché de Debdou.

2° *Indépendants.*

Elles comprennent les *Oulad-Bou-Kaïs*, 120 tentes, et les *Toual*, 140 tentes.

Toual. — Les Toual forment un groupe de 140 tentes, réparties en quatre sous-fractions : les Oulad-Mohammed-ben-Abid (30 t.), les Oulad-Abdel-Ali (30 t.), les Oulad-Ali-ben-Moussa (40 t.), et les Chouakria-Ould-Mohammed-Abdelmalek-ben-Chakaii (40 t.). Chaque sous-fraction est commandée par un cheik, mais toutes reconnaissent la suprématie de Fékir-Mohammed-ben-Abid.

Les Toual peuvent armer 100 cavaliers et 200 fantassins.

Oulad-Bou-Kaïs. — Les Oulad-el-bou-Kaïs, qui comprennent un nombre à peu près égal de tentes et peuvent fournir un contingent de 200 fantassins et 130 cavaliers, sont groupés, eux aussi, en 4 sous-fractions : les Oulad-Ahmed (120 t.), les Oulad-Sliman (36 t.), les Oulad-Abderhaman (100 t.), et les Oulad-Ali-Mohammadis (100 t.). Chacune de ces sous-fractions a son cheik. Le plus écouté de ces chioukh est celui des Oulad-Ahmed; El-Haïmeur, Oulad-Mohammed-ben-Haïmeur.

Les Oulad-el-Bou-Kaïs et les Toual nomadisent sur les deux rives de la Moulouya et de la Gada-el-Kaara jusqu'à El-hao-Lahmar et plus bas. Ils estivent à Tissaf où ils ensilotent. Ils sont serviteurs religieux de Sidi-Aïssa-ben-Maâmar, enterré entre Tissaf et Lassouag, et de Si-Ahmed-el-Yacoubi dont la Koubba se trouve au ksar de Zerzaïa et Sidi-bou-Taïeb au ksar de Misour.

Mis en relations avec les autorités de Berguent par Si-Allal, chef de Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, les Toual et les Oulad-bou-Kaïs combattirent avec nous contre les Aït-Bouchaouen, lors des affaires des Keddou et d'Anoual (mai et juin 1910). Après ces événements nos rapports avec ces deux fractions se continuèrent, mais peu suivies en raison de la distance et des tribus hostiles qui les séparaient de Berguent, poste le plus proche.

En mai 1911 Debdou est occupé par nos troupes, des relations plus suivies s'établissent entre les Oulad-el-Hadj et elles déterminent Mohammed-ben-Abid, leur notable le plus influent, à se déclarer franchement partisan de notre occupation. Cette attitude, funeste à la popularité incontestable dont il jouissait auprès de tous les Oulad-el-Hadj ksouriens et nomades, permit à certains notables, jaloux de son influence, d'exploiter le fanatisme des populations contre notre ami, l'accusant de s'être vendu aux Roumis; les Oulad-el-Bou-Kaïs s'éloignèrent en dissidence vers la Haute-Moulouya, entraînant à leur suite une fraction des Toual (les Chouakria) et faisant entrer dans leur clan une partie des ksouriens.

Ces faits se produisaient au moment où les tribus de la rive gauche de la Moulouya étaient en pleine effervescence. Au milieu de cette agitation, les Toual respectueux de leur parole sont restés dans le devoir, guidés par le Fékir Mohammed ben Abid qui a répondu à toutes les sollicitations des rebelles par le refus catégorique de prendre les armes contre nous.

Par contre les Oulad-bou-Kaïs sont assez compromis à nos yeux et craignant une juste répression, ils n'osent se rapprocher de la Gada de Debdou.

B. — Fractions Oulad-el-Hadj-Ksouriens.

A côté des groupes nomades, il existe un élément ksourien considérable. Les ksour de la moyenne Moulouya, depuis Misour jusqu'à la Gada de Debdou, sont peuplés, en majorité, d'Oulad-el-Hadj mélangés à des éléments Bérabers, à des groupes maraboutiques ou Chorfa. On trouve également, dans les gros centres, des mellahs, habités par une population juive très pauvre.

Les principaux groupes d'Oulad-el-Hadj ksouriens ; ce sont :

Les Oulad-Hamid qui sont surtout les khammès (métayers) des marabouts de Rechida.
Les Oulad-Djerrar, dont les jardins parsemés de petites dechras sont depuis Zerzaïa jusqu'à la région de Tissaf.
Les Ahl Tissaf (groupe maraboutique).
Les groupes de Tirnest, Ardjan et Outtat.
Plus au Sud, Touggour et les Oulad-el-Bekri.

Ces groupements comprennent tous plusieurs ksour dont l'importance varie de 30 à 250 maisons. La densité de population y est assez élevée et le contingent, fantassins armés de fusils, peut être évalué à environ 5.000 individus. Les plus sérieux éléments de discorde existent d'ailleurs au sein de ces groupements et l'autorité des chioukh y est peu écoutée. A la merci des nomades, les ksour subissent forcément leur influence ; mais il n'y a aucune unité et il n'existe aucun chef capable de grouper, autour de lui, l'élément d'une résistance sérieuse.

Le tableau ci-dessous donne le résumé des renseignements recueillis jusqu'à ce jour :

KSOUR DE LA HAUTE-MOULOUYA (Oulad-el-Hadj).

1° *Oulad Hamid.*

Entre Ghefoula et Bou-Yacoubat.

Fractions	Maisons
El-Yayiat	35
El-Khaouali	20
Oulad-Ali	10
Oulad-Sayah	20
Oulad Bou-Djama	15
Sebaghat	20
Filala	12

2° *Oulad-Djerrar.*

Au Sud de Bou-Yacoubat dans la vallée de la Moulouya d'une longueur d'environ 30 kilomètres.

Oulad-Sidi-Ben-Ayada, 3 ksour : Sidi-Ben-Fodhil, 50 maisons ; Bel-Kasmat, 30 maisons ; Sidi-Ben-Ayada, 30 maisons.
Zerzaïa, 3 ksour, dont 2 rive-gauche : Zerzaïa, 100 maisons ; Ghouirat, 60 maisons ; Meski, 50 maisons.
Chouareb, 5 ksour, rive gauche : Oullad-Mellouk, Hammou-Mezian, Zeriouil, Oulad-Djilali, ensemble 250 maisons.
Oulad-Sidi-Arfa, 1 ksar 50 maisons
Oulad-Daoud, 2 ksour : Oulad-Ben-Fodhal et Oulad-Amoud, 90 maisons.
Oulad-Lassen, 3 ksour : Oulad-M'hamed, Oulad-Abdallah, Oulad-Bel Abdallah, 100 maisons.
Oulad-Ahmed-ben-Gharsallah, 100 maisons.
Oulad-Gharsallah 120 maisons.
Oulad-Makhdar, 1 ksar, 40 maisons.
Oulad-Rezag, 1 ksar, 60 maisons.
Bel-Hassenat, 4 ksour, rive gaucke : Oulad-Mediouni, El-Fokhara, Oulad-Zeroual, Oulad-Kaddour-ben-Douah, 150 maisons.
Bel-Sefrat, 1 ksar, 130 maisons.

En été, les Oulad-Djerrar font pâturer leurs troupeaux aux sources de Souas, Djillali et Guelbet, Rhaza dans la plaine de Tinzil.

3° *El-Ardjan.*

Groupe de ksour à 16 kilomètres de Bel-Sefrat, dans l'oued Cheggi-el-Ard, à 3 kilomètres de la Moulouya, sur la rive gauche.

Oulad-el-Mir, 3 ksour : Oulad-Kaddour, 50 maisons ; Oulad-Embarek-ben M'hamed, 60 maisons ; Oulad-Ali-ben-Adel, 50 maisons.
Oulad-Fouz, 1 ksar, 70 maisons.
Oulad-Taleb, 1 ksar, 30 maisons.
Ahl-Tamenoukt, 1 ksar, 50 maisons.
Oulad-Abid, 1 ksar, 50 maisons.
Chorfa-Oulad-Sidi-Ahmed-el-Yagoubi, 2 ksour, 170 maisons.
Mohammed-ben-Yayia, 1 ksar, 30 maisons.
Oulad-Mohammed-ben-Abib, 150 maisons.
Oulad-Sidi-Abdallah-el-Mahjoub, 30 maisons.

4° *Ahl-Outtat.*

Groupe de ksour de 7 ou 8 kilomètres d'El-Ardjan sur la rive gauche de la Moulouya.

El-Outtat, 4 ksour : El-Kasbah, 50 maisons ; Oulad-Mohammed-ben-Djillali, 50 maisons ; Zettouta, 50 maisons ; Oulad-Hammou, 40 maisons.
Oulad-Sidi-M'hamed-ben-El-Hadj.
Larbi (Zaouïa-de-Kenadsa), 60 maisons.
Oulad-Sidi Abdel-Houar (Chorfa), 40 maisons.
Oulad-Abdelkrim, 4 ksour : Hammouzyine, 80 maisons ; El-Kebir-Ould-Embarek, 70 maisons ; El-Beggara, 50 maisons ; Ksar-Haouch, 110 maisons.
Oulad-Mellouk, 3 ksour : Oulad-Sidi-ben-Taleb, 60 maisons ; Ksar-ould-Kaddour, 60 maisons ; Ksar-Ali-ould-Aïssa, 60 maisons ; Ksar-ben-Dridi, 50 maisons ; Oulad-el-Mir, 150 maisons ; Oulad-el-Fissa, 150 maisons, Tamekoust, 50 maisons, Kechacha, 100 maisons.
Quouarit (Chorfa), 4 ksour : Djamaâ-oulad-Moulay-Yagoub-ben-Sahel, 150 maisons ; Oulad-bel-Habban, 50 maisons.

5° *Tissaf.*

Groupe de ksour situé sur la rive droite de la Moulouya, à environ 10 kilomètres de la rivière. Sources abondantes qui arrosent de vastes jardins et qui sont la cause d'hostilités constantes entre les deux çoffs des Bou-Sahbat et des El Horcha.

Les principaux ksour sont : ksar oulad Mohand-bou-Bekeur, ksar Ali-ben-Amin, ksar oulad Ben et ksar oulad El Mahi, habités par les chorfa ou les Sidi-Aïssa, dont les Kebars sont Si Mohammed ben Boucheta et Si el Mahi ould M'hamed ben Ali.

L'autre groupe comprend 7 ksour : ksar El-Orcha, ksar oulad Bou-Zian, ksar oulad Abdallah, 2 ksour Aïouchat, 2 ksour oulad M'hamed, habités par des chorfa oulad El-Hady dont les Kebars sont : Bel Hadj ouled El Madani, Si Ali ben Amin, Mohammed ben Taleb.

L'ensemble constitue environ 600 feux et peut mettre en ligne 1.000 fusils.

6° *Teggour.*

Ksar à 25 kilomètres au-dessus d'Outtat, sur

la rive gauche de la Moulouya, environ 100 maisons habitées par des chorfa dont les chefs sont Moulay Chendan et Moulay Abdallah.

7° *Oulad-bel-Bekri.*

Entre Outtat et Teggour vit un groupe d'Oulad-el-Hadj mi-nomades, mi-sédentaires qui cultive dans la vallée de la Moulouya et fait pâturer ses troupeaux sur les deux rives du fleuve. Ce groupe compte environ 150 tentes.

Les ksour de Reggou, Feggous et Tirnest, situés au pied des montagnes neigeuses de Reggou, à environ 15 à 25 kilomètres de la Moulouya, forment des groupes indépendants de la confédération des oulad El-Hadj; toutefois la plus grande partie de la population a la même origine que les ksouriens de la Moulouya; elle est complétée par des éléments berbères, en particulier Beni-Ouaraïne.

Ils feront l'objet d'une étude spéciale.

BENI-OUARAINE

La confédération des Beni-Ouaraïne se divise en deux groupes principaux : Beni-Ouaraïne-Gheraba et Beni-Ouaroïne-Cheraga.

Ces deux grands groupements sont géographiquement séparés par les chaînes de l'Atlas (Djebel-bou-Iblan, Moussa ou Salah). Le premier occupe le Haut-Oued-Sebou et oriente ses intérêts vers la région de Sefrou et de Fez; l'autre occupe la haute vallée de l'oued Mellelou et s'étend largement vers la kasbah de M'soun, la vallée de la Moulouya et la plaine de Tafrata.

Notre étude ne concerne que ces derniers.

BENI-OUARAINE-CHERAGA

Tribu berbère semi-nomade, riche, possédant de nombreux troupeaux cultivant en grande quantité l'orge, le blé et surtout le maïs, dans leurs vallées du Moyen-Atlas, largement ouvertes et très arrosées, dans la vallée du Mellelou et dans celle de la Moulouya.

Le centre de la vie des Beni-Ouaraïne-Cheraga se trouve dans le Haut-Oued-Mellelou et ses affluents; là se trouvent tous les ksour, où ces tribus estivent pendant les trois mois d'été, où elles ensilotent et conservent leurs richesses; mais la rigueur de la température et la nécessité de pâturage pour leurs animaux les obligent à reprendre la vie nomade, dès le mois de septembre jusqu'en mai ou juin; les uns descendent la plaine de Dzira, entre Mellelou et la Moulouya, les autres vont dans la Tafrata, jusqu'à la Gada de Debdou et la région de Oglat Naja.

Pendant toute cette époque de migration, il ne reste dans les ksour que les gardiens et les Khammès.

La nécessité de vivre, la plus grande partie de l'année, hors de chez eux a amené certaines fractions à créer des jardins parsemés de kasbah de peu d'importance; c'est ainsi que les Ahl-Taïda cultivent à Setta-el-Merasel, dans l'oued Mellelou, près de Sidi-Embarek et les Beni-bou-N çer dans la Moulouya a Es-Soussan, entre Zerzaïa et Bou-Yacoubat.

D'une façon générale, il n'existe aucune autorité régulière, selon une expression arabe : « Chacun commande avec son fusil. » L'influence des notables s'étend rarement en dehors de leurs groupes familiaux, qui peuvent varier de 6 à 40 tentes ; quelques-uns jouissent d'un prestige d'homme de poudre au moment d'un combat, mais cette autorité d'un instant disparaît avec la cause qui l'a fait naître. Cet état d'anarchie, joint à l'amour de l'indépendance et à l'humeur belliqueuse des montagnards, explique facilement comment l'autorité des sultans n'a jamais pu s'étendre sur ces régions.

Dans l'orbite des Beni-Ouaraïne-Cheraga vivent deux groupes de chorfa idrissites : ce sont les Oulad-Sidi-Yagoub et les Oulad-Sidi-Mohamed-Belgacem-Azeroual.

Les chefs de ces groupes, Si Hamida de Bou-Rached et Si Mohamed Belgacem Azeroual, possèdent une certaine influence religieuse, mais subissent leurs adeptes plutôt qu'ils ne les dirigent; enfin, il existe d'assez nombreux groupes d'origine maraboutique dont les principaux habitent les ksour de Sidi-Embarck et Zobsit (Oulad-Sidi-bou-Youcef).

Les deux grands marchés où se rendent les Beni-Ouaraïne-Cheraga sont: 1° celui de Bou-Yacoubat, sur la Moulouya, où ils sont en relations avec les Oulad-el-Hadj, les ksouriens de la Moyenne-Moulouya, les habitants de la Gada de Debdou;

2° Celui de M'soun, où ils sont en contact avec les Haouara, les Ghiata et les tribus à l'Ouest de Taza.

Les Beni-Ouaraïn-Cheraga pourraient mettre en ligne environ 4.500 fantassins et 300 cavase décomposant ainsi qu'il suit :

Beni-Jellidaten : 2.800 fantassins et 170 cavaliers ;
Sidi-Embarek (Zaouïa) : 70 fantassins et 10 cavaliers ;
Zobsit (Zaouïa) : 250 fantassins ;
Ahl-Smiou : 120 fantassins ;
Ahl-Taïda : 600 fantassins et 80 cavaliers ;
Ahl Tammest : 150 fantassins et 20 cavaliers ;
Ahl-Telt : 400 fantassins ;
Oulad-bel-Ferba : 200 fantassins ;
Oulad-Sidi-Yagoub : 120 fantassins.

Les tableaux ci-dessous donnent les détails des ksour :

Beni- Jlidassen (ou Beni-Jellidaten), — Sous-fractions : Ahl-Tighiriamine, 3 ksour Aït-Bou-Saïd, 40 maisons; Aït-Lassen. 150 maisons ; Aït-Bou-Flili, 40 maisons. Ahl-Igli, 1 ksar, 70 maisons; Beni-Hassan, 1 ksar, 200 maisons.

Beni-Aziz. 9 ksour : Moghtirat, 60 maisons ; Aït Si-Ahmed-Aoumar. 40 maisons; Ahl-Berkine, 50 maisons; Maalmine, 15 maisons; Aït-Berkouk, 80 maisons ; Aït-Sidi-Ahmed ou Brahim (Chorfa), 80 maisons ; Ahl-Cherif (Chorfa), 60 maisons; Aït-Aïech, 60 maisons ; Aït-Ouallagh, 70 maisons.

Beni-Bou-N'çer (6 ksour dans la vallée, 3 dans la montagne) : El Khetatba, 20 maisons; El-Aziza, 60 maisons; Ahl-Rabban, 60 maisons; Ahl-Taghdint, 30 maisons ; Kechacha, 39 maisons; Medjaja, 30 maisons; Ahl-Ifarhan, 25 maisons ; Ahl-Djema-el-Oued, 50 maisons; Chaabet-Chokra, 30 maisons.

Beni-Mekbel, 3 ksour, 100 maisons.
Beni-bou-Yelloul (Illoul), 2 ksour, 80 maisons.
Beni-Mansour, Beni-M'çaad, 3 ksour, 100 maisons; Oufriden, 120 maisons; Ahl-Timesraïn, 200 maisons.
Beni-Bahr, Beni-Abdallah, 150 maisons; Beni-Smint, Beni-bou-Reïs, 50 maisons.
Oulad-Sidi-Belgacem-Azeroual, 2 ksour, 180 maisons.
O. Sidi-Embarek, 2 ksour, Oulad-el-Baehir, Zaouïa, 80 maisons.
Zobsit (ou Zebzit), Ahl-Zobsit, 4 ksour, Zaouïa-Zobsit, 150 maisons; Oulad-el-Bagi, 40 maisons; Beni-Nekhlet, 40 maisons.
Ahl-Taïda. — Sous-fractions : Ahl-Smiou, 1 ksar, 70 maisons.
Ahl-Taïda, Beni-Damal, Kmria, Meïchat, Si-Mohammed-bel-Ferha, 400 maisons.
Ahl Tammest, Hamidit, Tammest, 120 maisons.
Oulad-bel-Ferha, Tankraramt, Taourirt, Djema-Souk, 160 maisons.
Ahl-Telt. — 4 ksour, Ahl-Telt, Souassa, Oulad-Hamam, Meskarat, 350 maisons.
Oulad-Sidi-Yagoub (Chorfa Idrissites). — Bou-Yaeoubat, 60 maisons; Talé-Bessint (Tabelbessint), 40 maisons; Bou-Rached, 50 maisons; Timgerdin, 20 maisons.

OULAD-KHAOUA

(*Notes du capitaine Bernard.*)

Les Oulad-el-Hadj des environs de Fez, dits du Saïs, sont originaires de la tribu des Oulad-Khaoua de la Moulouya. Bien qu'ils soient depuis de longues années près de la capitale où les sultans leur ont concédé de très beaux terrains de culture dans la plaine qui s'étend au pied des derniers contreforts de l'Atlas, ils ont gardé quelques relations avec leurs frères de la Moulouya et ont le même fractionnement. C'est ainsi que nous avons pu avoir le fractionnement des Oulad-Khaoua de la Moulouya par des notables de cette tribu venus au marché de Fez.

Une étude antérieure nous avait permis de préciser la situation géographique de leurs ksour. Ils sont tous répartis à proximité de la Moulouya en bordure de l'Atlas ou sur le fleuve même comme Misour.

Les Oulad-Khaoua se divisent en 3 toulout :

1° Les Ouled-Daho (cheikh, Hammou Ouled Ahmed ben Hammou des Ouled-Moussa); 2° Hammal, Achalfa; 3° Ouled-Mansour.

Qui se subdivisent de la façon suivante :

1° *Ouled-Daho :* Ouled-Arfa, Ouled-Tahar, Ouled-Moussa, Ouled-Moumen, Ouled-Kharia, Ouled-Moussa-Embarek, Ouled-Sghrir;

2° *Achalfa :* Ouled-Chaïbi, Ouled-Allal, Ouled-Khardar. — *Hammal :* Ouled-Cherif, Ouled-Msakria, Ouled-Gouamis;

3° *Ouled-Mansour :* Ouled-Youssef, Ouled-Tayeb, Ouled-bou-Abid, Ouled-el-Haouari.

On rattache aux Ouled-Khaoua la fraction des Ouled-Abbou, originaires des B'Hassen du Gharb qui ont émigré à Ouizert.

Les Ouled-Khaoua habitent les villages suivants situés le long de l'oued Soufech-Cherg :

1° *Groupe de Misour* dans la Moulouya : Ouled-el-Hafra, Ouled-Sidi-bou-el-Allam, El-Harcha, Ouled-Shgrir, Tchabet, Za, Ouled-Sidi-bou-Tayeb;

2° *El-Brija*, sur la Moulouya : ksar El-Mokaddem, rive gauche; Ksar-El-Hadjala, rive gauche; El-Brija, rive droite.

El-Khenig, entre Megdoul et Icherraren, sur la Moulouya;

3° *Ouizert*, sur l'oued Ouizert : Ksar-El-Hajra, Ksar-el-Kvarna, Ksar-Ouled-Youssef, Ksar-Ouled, Abbou (le plus grand);

4° *Megdoul*, sur la Moulouya, rive gauche : Ouled-Youssef, Ouled-Daho;

5° *Toukoutamin* (ou Tikoutamin sur l'oued du même nom) : Ouled-Daho, Achaifa;

6° *El-Atchana*, entre Tikoutamin et Bou-Sellam : Ouled-Tayeb;

7° *Bou-Gherdaïm*, au Nord de Bou-Sellam : Achalfa, Ouled Daho;

8° *El-Mader*, entre Bou-Sellam et bou-Gherdaïm;

9° *Ksour*, au Nord de Bertat : Taria, Izerrourou, Houina-el-Meghraou, Bou-Khemis (Achalfa), dont l'oued Khemis se jette dans l'oued Taourirt, au Sud de Taourirt;

10° *Bou-Sellam :* Cheurfa, Ouled-Mouley-Lhassen et quelques Ouled-Khaoua, dans l'oued Ayat;

La tribu des Ouled-Khaoua compte de nombreuses tentes qui nomadisent entre l'Atlas et la vallée de la Moulouya. Elles possèdent de nombreux troupeaux.

AÏT-OUAFELLA

(*Notes du capitaine Bernard.*)

Les Aït-Ouafella habitent dans la Moulouya et particulièrement dans le district de Ksabi-ech-Cheurfa. La position géographique de ce point, à l'endroit où la route makhzen allant de Fez au Tafilalet coupe la Moulouya, lui donne une importance assez grande.

Les Aït-Ouafella se répartissent dans les villages suivants :

1° *District de Ksabi-ech-Cheurfa.*

Oulad-Teir, rive droite (Beni-Hassen et Aït-Ouafella);
Tarzout-Cheurfa, rive droite;
Oulad-Rezin-Fourkia-Tahtania, rive gauche;
Ksira-Sidi-Cheikh, rive droite;
Haouli, rive droite;
Ksar Djdid, rive droite. Cherif : Mohammed ben Ahmed Belani
Kasba-dial-Makhzen, rive droite;
Cheg-el-Oued, rive gauche;
Semghouni, rive gauche;
Meklouba, ksar de Mouley-Ali, rive gauche;
El-Kherarij;
Dar-Djdida;
Aterras, Mouley-Hassen.
El-Haoueh, Mouley-Abderrahman;
El-Haoueh, Mouley-Hachem.

2° *Dans la Moulouya.*

Saïda, rive droite;
Agheschab, rive gauche;
Aït-Blal, rive droite;
Iserraren ou Icherraren, rive droite;
Tamedafelt, rive gauche.

3° *Dans le district d'Outat-Aït-Izdeg.*

Ksar-el-Kebir;
Ksar d'El Aïd ou Mimoun;
Ksar des Aït-Abba.

4° 6 *ksour à Zebzat.*

Tachiouin, sur l'oued Almou ou Tabedat;
Ikeddareu;
Aït-Abi;
Aïntrit, sur l'oued Zriouila;
Tribla-Ksiret-Henna;
Ammersid.

LES TRIBUS DU MAROC OCCIDENTAL

TABLEAU DE COMMANDEMENT DES SRAGHNA

La tribu des Sraghna se divise en cinq khoms comprenant chacun un certain nombre de fractions qui sont :

Ahel-el-Ghaba : Oulad-Cherki ; Oulad-Bougrin ; Oulad-Sbih ; Oulad-Hammou ; Oulad-Zeriad; El-Ararcha ; El-Haffat.

Saoura : Oulad Tahla ; Senhadja ; Oulad-Bou-Ali ; Ounazda ; Atamna ; Oulad-Khira ; Chaara.

Haoua-oui-ssa : Beni-Ameur ; Oulad-Chaïb ; Oulad-Khellouf ; Oulad-Thaoug ; Oulad-Youcef ; Anabra ; Beni-M'hammed ; Hamadna ; Fetnassa ; Dzouz.

El-Aachra : Oulad-Sellama ; Freïta ; Oulad-Yagoub ; Oulad-Ouggad.

Oulad-si-Rahal : Oulad-Si-M'hammed ; Oulad-ahl M'jnia.

Commandement du caïd El Yagoubi (1).

Fr. : **Hamadna**. — Dr. : Oulad-el-Manasir. — 200 f. — Ch. : Si Dahou ben Mansour.
Dr. : Oulad-bou-Habous. — 300 f. — Ch. : Si Abbou ben Allal.
Dr. : Oulad-Raho. — 70 f. — Ch. : Moktar ben Darbar.
Dr. : Oulad-el-Haddad. — 300 f. — Ch. : Haoussine ben Saïd.
Dr. : Oulad-Athman. — 40 f. — Ch. : Haoussine ould Djilali ben Abdallah.
Dr. : Beni-Madan. — 10 f. — Ch. : Si el Maati ben Allal.
Dr. : Oulad-Aqou. — 20 f. — Ch. : Si el Bachir.
Dr. : El-Hagagcha. — 15 f. — Ch. : Si el Aziz.
Dr. : Oulad-Abba — 40 f. — Ch. : El Hadj el D'mi.
Dr. : Oulad-Ber-Rahal. — 50 f. — Ch. : Ould Freïtit.
Dr. : Oulad-Djellal. — 20 f. — Ch. : Ben Aïcha Allah.

Fr. : **Fetnassa**. — Dr : Oulad-Aïssa. — Z. : Zaouïa Si-el-Mati. — 15 f. — Ch. : Si Larbi ben Mansour.
Dr. : Oulad-Driss. — Z. : Ben-Cheickh. — 5 f. — Ch. : Si Allal ben Larbi ben M'Bareck.
Dr. : Oulad-Ghanem. — 40 f. — Ch. : El Hadj Allal ben Ghzala.
Dr. : Oulad-Lekleïla. — 5 f. — Ch. : Hyamani.

Fr. : **Oulad-Chaïb**. — Dr. : Beni-Agrinc. — 20 f. — Ch. : Ben el Bachir ben L'Roufiri.
Dr. : El-Aouïna. — 30 f. — Ch. : Ould el Hadj Tahar.
Dr. : El-Djemoua. — 45 f. — Ch. : Cheradi ben Abdallah.

(1) Abréviations : Fr. = Fractions. — Z. = Zaouïa. — F. = Foyers. — Ch. = Chiouks.

Fr. : **Oulad-Ouggad**. — Dr. : El-Erfiriin. — 15 f. — Ch. : Ould Fatmi.
Dr. : Oulad-Abdallah. — 15 f. — Ch. : Hammou ben Abdallah.
Dr. : Ahl-Attaouïa. — 15 f. — Ch. : Si Rahal Ouggadi.

Fr. : **Oulad-Yagoub**. — Dr. : Oulad-Ghazi, Oulad-Chaïb. — 150 f. Ch. : Cherradi.
Dr. : Oulad-Ali-ben-Ameur. — 25 f. — Ch. : Hamida ben Tahar.
Dr. : L'Brardja. — 15 f. — Ch. : Ould Larbi ben Kacem.
Dr. : Oulad-Sellama-ben-Yagoub. — 25 f. — Ch. : Rahal ben Allal.
Z. : Sidi-ben-Anane. — 50 f. — Ch. : Si Driss ben Derouich.

Commandement du caïd Ghalli el Khellouft.

Fr. : **Oulad-Khellouf**. — Z. : Oulad-si-Di-Driss. — 40 f. — Ch. : Si Mohammed bel Hammou.
Dr. : Oulad-S fiani. — 10 f. — Ch. : Si Mohammed ben Larbi.
Dr. : Oulad-Yagoub. — 25 f. — Ch. : Larbi ben M'Bareck.
Dr. : Oulad-Falillich. — 40 f. — Dr. : Oulad-Khalkhal. — 5 f. — Ch : Ould Yamina ben Rahal.
Dr. : Oulad-Ali. — 10 f. — Ch. : Ould si Fatmi el Hadj.
Dr. : Oulad-Yaïch. — 40 f. — Ch. : Smoïn ben si Embareck.

Fr. : **Oulad-Thaoug**. — Dr. : Oulad-Dalih. — 5 f. — Dr. : Oulad-Abbou. — 4 f. — Dr. : Oulad-Ameur. — 6 f. — Dr. : Aït bou-Addi. — 9 f. — Ch. : Mansour Thaougi.

Fr. : **Anabra**. — Dr. : Oulad-Aïssa. — 20 f. — Ch. : Bel Fekih.
Dr. : Z'mamra. — 60 f. — Ch. : Abdel Kader ben ould M'hamed.
Dr. : Oulad-Ahmed. — 20 f. — Ch. : Si Mohammed ould ben Abbou.
Z. : Zaouïa-ould-Nouha. — 10 f. — Ch. : Si Aomar.
Dr. : Oulad-ebn-Rassa. — 10 f. — Ch. : Si Mohammed ben Larbi.

Commandement du caïd Rahal G'dida.

Fr. : **Oulad-Sellama**. — Dr. : Oulad-Brahim. — 20 f.
Dr. : Oulad Zerrad. — 16 f. — Ch. : Ould-bel-Aroussi.
Dr. : Oulad-Khaled. — 25 f. — Ch. : Ould Si Ahmed ben Kaddour.
Z. : Oulad-sidi-Aïssa. — 60 f. — Ch. : Si Abdesselam.
Z. : Oulad-sidi-M'hamed-Thoumi. — 10 f. — Ch. : Si Djilalli Thoumi.

Fr. : **Oulad-Freïta**. — Z. : Oulad-si-Rahal-ben-Ali. — 40 f. — Ch. : Si Abdallah ben Ali.
Dr. : Oulad-Abd-el-Hak. — 60 f. — Ch. : Rahal ben D'noun.
Dr. : Oulad-Ali. — 20 f. — Ch. : Larbi el Askri.
Dr. : L'gbala. — 20 f. — Ch. : Adberrahman ben Djillali.
Dr. : Oulad-sadoun. — 15 f. — Ch. : Si Abdallah ben Ali.

Fr. : **Oulad-Youcef**. — Dr. : Oulad-Abmed. — 15 f. — Dr. : Oulad-M'taa. — 8 f. — Ch. : Mohammed ben Nahm. — Dr. : Oulad-Aïssa. — 5 f. — Dr. : Oulad-Haceïna. — 5 f. — Dr. : Oulad-Abdallah. — 10 f. — Ch. : Si M'Bareck

Fr. : **Dzouz**. — Dr. : Souassi, Oulad-Brahim, Douar-el-Hadj-M'Bareck. — 52 f. — Ch. : Si Ahmed bel Hadj.
Dr. : Smoun, Douar-el-Mahjoub. — 15 f. — Ch. : El Hadj M'Bareck.

Commandement du caïd Ben Faïda.

Fr. : **Oulad-si-M'hamed**. — Dr. : Ahl-Chidmia. — 50 f. — Ch. : Abbès ben Zaouïa.
Dr. : L'krarma. — Z. (sous-douars) : Ghdira. — 15 f. — Ben-Abdallah. — 20 f. — Zériouïl. — 15 f. — Cæ. : Ould el Hadj Rahal.
Dr. : T'Baba. — 25 f. — Ch. : Si Mohammed ben Doukkali.
Dr. : L'Asasba. — 25 f. — Ch. : Larbi ben Hassan.
Dr. : S'Lalma. — 20 f. — Ch. : Ould Rahal ben Abbou.

Dr. : A'Trionat. — 25 f. — Ch. : Si Rahal.
Dr. : Ehl-Cheridj. — 15 f. — Ch. : Mohammed ben Fadoul.
Dr. : Ldjoualla. — 15 f. — Ch. : Si Aomar ben Rahal.
Dr. : Oulad-Tahar-ben-Djilalli. — 25 f. Ch. : Rahal ben Mokkadem.
Dr. : Oulad si-Amed. — Z. (sous-douars) : Senoussi. — 25 f. — Ch. : Mohammed ben Abbès. — Z. : Oulad-bel-Fatmi. — 30 f. — Ch. : Mohammed ben Taïbi. — Z. : Ahl-Kliona. — 20 f. — Ch. : Djilalli bel Hadj. — Z. : El-Khir. — 50 f. — Ch. : Rahal ben Tahar. — Z. : El-Maasra. — 20 f. — Ch. : Aomar ben Hanonn. — Z. : El-Ghniat. — 40 f. — Ch. : El Hassan ben Mekki.

Fr. : **Oulad-ahl-M'jnia**. — Dr. : El-Haddaeha. — 30 f. — Ch. : Mohammed ould Tahar.
Dr. : El-Baghdadi. — 20 f. — Ch. : Mohammed Ben Tahar.
Dr. : Al-Mehaouria. — 20 f. — Ch. : Rahal ben Menkher.
Dr. : Ahl-L'Khoualka. Dr. : L'Kouamba. — 20 f. — Ch. : Si Zaouïa.
Dr. : Tonara. — 22 f. — Ch. : Tahar ben Allouï.
Dr. : El-Melassa. 15 f. — Ch. : Si Allal ben Fatmi.
Dr. : Merarda. — 15 f. — Ch. : Mohammed ben Djilalli.

Commandement du caïd Rahal ben Bouchaïb.

Fr. : **Oulad-Khira**. — Z. : Koudia. — 20 f. — Ch. : Ould el Harrali.
Dr. : Oulad-Haddad. — 20 f. — Ch. : Tahar ben Hamdania.
Dr. : El-Lmïaïa. — 16 f. — Ch. : Si Larbi ben Abbou.
Dr. : En-Mirath. — 6 f. — Dr. : Zaïrath. — 5 f. — Ch. : El Habib ben Abdallah.
Dr. : Oulad-Hamou-ben-Ameur. — 10 f. — Ch. : Rahal ben Bouchaïb.
Z. : Zaouïa Ali-ben-Nouïti. — 40 f. — Ch. : Si Moktar.

Commandement du caïd Djilani Chobi.

Fr. : **Moitié des Oulad-Abdessebour des Beni-Ameur**. — Dr. : Oulad-Fakroum : Oulad-Hamadi. — 20 f. — Ch. : Larbi ben Hamara.
Dr. : **Oulad-Fakroum** : Oulad-Ali. — 15 f. — Ch. : Bel Haddad.
Dr. : Oulad-Yagoub : — 50 f. — Ch. : Mohammed ben Larbi.
Z. : Oulad-si-Bou Anane. — 6 f. — Z. : Oulad-el-Guern. — 100 f. — Ch. : Si Djilalli el Guernaouï.
Z. : El-Hamou. — 8 f. — Z. : Ehl-el-Zaouïa. — 6 f. — Ch. : Ben R'zouk.
Z. : Kobba. — 6 f. — Z. : Ehl Azzaba. — 20 fr. — Ch. : L'Chebb.

Fr. : **Oulad-Cherki**. — D. : Oulad-Abbou. — 40 f. — Ch. : Si Larbi el Abboubi.
Dr. : Oulad-Chettouï. — 40 f. — Ch. : Ben Smida.
Dr. : Oulad-Hammama. — 15 f. — Ch. : Mohammed ben M'Bareck.
Dr. : Reboa (sous-douars) : Oulad-Brahim. — 4 f. — Z. : Maïzat. — 6 f. — Ch. : Allal bel Hadj.
Dr. : Oulad-Djabeur (sous-douars) : Oulad-M'Hamed-Ben-Ali. — 5 f. — Ch. : El Madani ben Kliba. — Z. : Oulad-Attou. — 10 f. — Ch. : Si Larbi ben Mokkadem. — Z. : El-N'baga. — 7 f. — Ch. : Larbi el N'baji.
Fr. : **Oulad-Sbih**. — Dr. : Oulad-Achad. — 40 f. — Ch. : Si Ahmed bel Allal.
Dr. : Oulad-Ali. — 20 f. — Ch. : El Hadj Abdallah.
Dr. : Oulad-Hamza. — 70 f. — Ch. : El Mekki bel Filalli.

Fr. : **Oulad-bou-Gim**. — Dr. : Oulad-M'hamed-ben-Messaoud. — 20 f. — Ch. : Si Ahmed ben Ghandour.
Dr. : Oulad-Athman. — 40 f. : Ch. : Larbi el Graa.

Commandement du caïd El Korchi Terrafi.

Fr. : **Moitié des Oolad-Abdessebour des Beni-Ameur**. — Dr. : Oulad-Ahmed. — Z. : Oulad-si-Bou-Mohammed. — 100 f. — Ch. : Si M'hamed el Gara.

Fr. : **Oulad-Saïd**. — Dr. : Oulad-Djabem (sous-douars) : Z. : Oulad-Youcef. — 15 f. — Ch. : Ahmed ben Sgridi. — Z. : Oulad-Touïs. — 25 f. — Ch. : Djilalli ben Chaouï.
Dr. : El-Grabla. — 10 f. — Ch. : Si Ahmed ben Addi.
Dr. : Oulad-Yagoub. — 4 f. — Ch. : Si Moussa.
Dr. : Oulad-bou-Becker. — 15 f. — Ch. : M'Fadel.
Dr. : Oulad-Seghini. — 20 f. — Ch. : Ould Djilalli ben Taïbi.
Dr. : Oulad-M'sebel. — 60 f. — Ch. : Si Abdsadek ben el Fkih.
Dr. : Oulad-Tenafa. — 20 f. — Ch. : El Maati ben Hamou.
Z. : Si Abdallah bel Meknassi. — 10 f. — Ch. : Si Mohammed ben Maati.
Z. : El-Mezath, El-Azzaba. — 5 f. — Ch. : Ould si Bou Becker.

Fr. : **Rboa**. — Dr. : Zroug. — 40 f. — Ch. : Ould Miloudi ben Allal.
Dr. : Oulad-Selah. — 10 f. — Ch. : Bou M'hamed ben Thami.
Dr. : Oulad-ben-Menih. — 120 f. — Ch. : Si Mohammed bel Fekih.
Dr. : Oulad-Raffa. — 10 f. — Ch. : El Korchi ben Amadi.
Z. : Oulad-si-Mansour. — 20 f. — Ch. : Mohammed bel Hadj.
Z. : Oulad-si-Hattab. — 15 f. — Ch. : Si el Haetab.
Z. : El-Kouaua. — 5 f. — Ch. : Si Abd el Kader.

Commandement du caïd ben Amor Regrogui.

Fr. : **Oulad-Bouali**. — Dr. : Oulad-Klouib. — 100 f. — Dr. : Aït-ben-Hend. — 6 f. — Ch. : Abdallah el Klouibi.
Dr. : Oulad-Naeem. — 150 f. — Ch. : Abbou el Nacenri.
Dr. : L'akakra. — 150 f. — Ch. : Djilalli ben el Hadj Ahmed.
Dr. : Oulad-Amor. — 100 f. Ch. : Abdallah el Toreh.
Dr. : Oulad-Ionb. — 100 f. — Ch. : Abdallah el Toreh.
Dr. : Oulad-Allilich. — 80 f. — Ch. : Abdallah el Toreh.
Z. : Oulad-Cheickh. — 15 f. — Ch. : Ould Fkih ben Youcef.
Z. : Regraga. — 150 f. — Ch. : Amor Regrogui.
Z. : Oulad-si-Mansour. — 10 f. — Ch. : Si Ahmed Mansouri.

Z. : Oulad-el-Guern. — 90 f. — Ch. : Si Ahmed ben Talha.

Fr. : **Ounazda**. — Oulad-Messaoud. — 50 f. — Ch. : Si Larbi ben el Garni.
Dr. : Oulad-Assoun. — 40 f. — Ch. : Si Larbi ben el Garni.
Dr. : Oulad-Lemzaïda. — 50 f. — Ch. : Ould Fatma ben Soussi.

Commandement de feu Djilalli ould Dahou.

Fr. : **Oulad-Hammou**. — Dr. : Oulad-Sabem. — 15 f.
Dr. : Oulad-Ameur. — 15 f.
Dr. : Oulad-Soussi. — 18 f.
Dr. : Oulad-Ali. — 8 f.
Dr. : Arouaouna. — 6 f.
Dr. : Rahaala. — 10 f.
Chiouks en Siba.

Fr. : **El-Hafat**. — Dr. : Oulad-Cheikh M'Bareck. — 18 f.
Dr. : Oulad-Cheickh-el-Garni. — 10 f.
Dr. : Oulad-Raghia. — 15 f. — Ch. : En Siba.
Dr. : Khonarka. — 10 f.
Dr. : Chaïbat. — 10 f.
Chiouks en Siba.

Fr. : **Senhadja**. — Dr. : Oulad-Ali. — 25 f.
Dr. : Chouïhat. — 14 f.
Dr. : Khoucia. — Z. (sous-douars) : Oulad-Sliman. — 5 f.
Z. : Oulad-l'Bribri. — 5 f.
Dr. : Oulad-Abdallah. — 5 f.
Dr. : Oulad-Naceur. — 50 f.
Dr. : Nouadji-el-Bom. — Z. (sous-douars) : Ksiib. — 40 f.
Z. : El-Haoul. — 15 f.
Dr. : Nouadji-es-Saznia. — 10 f.

El-Ararcha. — Oulad-Ameur. — 50 f.
Dr. : Oulad-Boulaïd. — 25 f. — Ch. : Ould Boulaïd.
Dr. : Oulad-bou-Khlig. — 40 f.
Dr. : Ben-Sekrati. — 25 f.
Dr. : Oulad-ben-Bou-Haffa. — 40 f.
Dr. : Oulad-M'Bareck. — 20 f.

Fr. : **Oulad-Zerrad**. — Dr. : Oulad-bou-Hammad, Labadla. — 30 f. — Ch. : El Khenchar.
Dr. : Zeraïda. — 12 f. — Ch. : Ould Fadoul.
Dr. : El-Gouasma. — 20 f. — Ch. : Ould el Maati ben Abbès.
Dr. : Oulad-Amor. — 12 f. — Ch. : Hammou ben Fatna.

Fr. : **Oulad-Talha**. — Dr. : Oulad-ben-Hadda. — 50 f. — Ch. : Ahmed.
Dr. : Oulad-ben-Thaml. — 25 f. — Ch. : Djilalli ben Ahmed.

Fr. : **Atamna**. — Dr. : Oulad-Ahmed-ben-Ira. — 25 f. Ch : Hamida.
Dr. : Oulad-ben-Mekki — 40 f.
Dr. : Oulad-ben-Quibbou. — 25 f — Ch. : Ould si Djilalli.
Z. : Mesnaoua. — 25 f. — Ch. : Ould Si Amor.
Z. : Q'taoua : Ahl-Koubba. — 35 f. — Ch. : Si Mohammed ben Dahbi. — Z. : Ahl-Ghaba. — 20 f. — Ch. : Si el Bachir ben El Hadj El Mekki.
Z. : Zaonïa Tidjina. — 15 f. — Ch. : Si el Bachir ben El Hadj El Mekki.

Fr. : **Chaara**. — Dr. : Oulad-Brahim, Oulad-bou-Chaar. — 40 f. — Ch : Ahmed ben Haïda.
Dr : Oulad-Maazouz, Oulad-Ghanem. — 40 f — Ch. : Kaddour ben el Gheniui.

Chaque foyer comprend environ quatre hommes mûrs.

La plupart des caïds Sraghna ont des relations avec le bureau des renseignements de Dar-Chafaï, en particulier les caïds Chobi, El Korchi Terrafi et Amor-Regrogui.

Les indigènes de cette région souhaitent ardemment notre venue et se soumettront sans doute sans résistance à notre commandement.

MARCHÉS

Souk-el-Arba des Hamadna. Très important.
Souk-el-Djemaa des Anabra. Moyen.
Souk-el-Had des Freïta Important.
Souk-et-Tleta des Oulad-Khira. Moyen.
Souk-el-Arba des Rhoa. Très important.
Souk-el-Khmis des Chaara. Important.
Souk-el-Djemaa d'El-Ararcha. Important.
Souk-el-Had des Oulad-Zerrad. Moyen.

(*Dressé par le bureau de Dar Chafaï du Service des Renseignements de la Chaouïa.*)

LES CHEMINS DE FER AFRICAINS EN 1912

Voici les chiffres de l'exploitation des chemins de fer des colonies d'Afrique en 1912 :

DÉSIGNATION DES LIGNES	Longueur moyenne exploitée pendant l'année 1912	Total des recettes pendant l'année 1912	RECETTES PAR KILOMÈTRE EXPLOITÉ 1912	1911
	kilomètres	francs	francs	francs
Dakar-Saint-Louis	264	2.298.735	12.495	12.224
Kayes-Niger	555	2.254.450	4.062	4.584
Dahomey (de Cotonou à Parakou avec embranchement de Pahou au lac Ahémé)	294	1.166.621	3.970	3.995
Porto-Novo-Sakété	39	217.319	5.572	6.693
Guinée	587	3.842.924	6.547	7.612
Côte d'Ivoire	227	1.217.208	5.362	5.809
Thiès-Kayes (section de Thiès à Kaffrin et embranchement de Kaolak)	230	1.154.430	5.015	7.608
Thiès-Kayes (section de Kayes à Ambidédi)	44	30.450	692	908
Brickaville-Tananarive	272	1.860.356	6.840	6.196
Réunion	126	1.629.766	12.935	10.900
Djibouti-Diré-Daoua	310	2.193.000	7.074	8.723

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — Par décret du 27 mars, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Sahara » est acquis aux personnels militaire et civil (à l'exception des détachements d'escorte) qui ont pris part, en 1912, à la mission d'études du chemin de fer transafricain, sous les ordres du capitaine d'infanterie Niéger.

Promotions. — Sont nommés au grade de général de division, le général de brigade Sucillon, commandant la 5e brigade d'infanterie coloniale; de général de brigade, les colonels Barrand, du 1er régiment d'artillerie coloniale, Blondlat, hors cadres au Maroc, et Rondony, du 3e régiment d'infanterie coloniale.

Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Les lieutenants-colonels Cherrier, Capdepont, le chef de bataillon Houssement, les capitaines Colin, Mercier, Berriau, les lieutenants Ravinet, Marty, Tarrit, Haring, de l'infanterie (Maroc); le lieutenant Boeswilwald, de la cavalerie (Afrique Occidentale); le capitaine Dewulf (Maroc); les lieutenants Fracque (Guinée), Bèque et Vasson (Maroc), du génie.

Infanterie coloniale. — Les lieutenants-colonels Venel, Fonssagrives, Néple; les chefs de bataillon Valtou, Philippe, Paraire, Desdouis; les capitaines Chibas-Lassalle, Durand, Fabiani, Mercier, Bouvet, Cottes, Destoup, Gignoux, Marquet, Lepesqueur, Guérin, Dussoulx; les lieutenants Diesnis, Dardenne, de Bazelaire de Ruppierre, Bayle, Blancardi, Sockeel, Guidreau, Marliac, O'Kelly, Guex, Caresche, de Rocquigny du Fayel, Hebuterne, Bouvier, Combeau, Contant, Ignard, de Roffignac, Alibert, Mallarmé, Coudreau, Charnoz, Guinot, Pinot de Moirat, Brousseau, Chatry, de Rostang, Garnery, de Menou, Defert, Roussel, Meyzonade, Gillette, Edon, Le Sauce, Buhrer, Ducret, Cros, Delatond, Evin.

Artillerie coloniale. — Les lieutenants-colonels Grandjean, Franceries; les capitaines Jacquin, Defer, Roux, Pelletier, Hicetaud, Martin, Audouit, Sagols; les lieutenants Morlière, Loste, Bèle, Duhourcau, Faucompré, Desnoès, Delmond-Bébet, Marchand, Doucet, Restoux.

Etat-major. — M. le général de division Sucillon, nouvellement promu, a été maintenu dans ses fonctions de membre du comité consultatif de défense des colonies.

M. le général de brigade Leblois, rentré de l'Indochine, a été nommé au commandement de la 5e brigade d'infanterie coloniale à Paris, en remplacement de M. le général de brigade Sucillon promu.

M. le général de brigade Rondony, nouvellement promu, a été nommé au commandant de la 3e brigade d'infanterie coloniale à Rochefort, en remplacement de M. le général de brigade Pineau, précédemment appelé à un autre emploi.

M. le général de brigade Blondlat, nouvellement promu, a été maintenu hors cadres au Maroc.

M. le général de brigade Caudrelier, commandant la 2e brigade d'infanterie coloniale, a été nommé au commandement de la 6e brigade de même arme, à Toulon, en remplacement de M. le général de brigade Aymerich, appelé à un autre emploi.

Inscriptions d'office. — Ont été inscrits d'office pour le grade supérieur : les capitaine Geoffroy, du 1er régiment d'infanterie coloniale (a remarquablement dirigé la mission chargée de l'organisation des transports sur la ligne d'étape du Tchad (octobre-décembre 1912) ; de Marquessac, en service au Maroc (dans les combats du 2 au 14 septembre 1912, à Sidi-Kacem (colonne Blondlat-Maroc), s'est imposé par son calme et son intrépidité. A porté de nombreux ordres sous un feu des plus violents, en a assuré la prompte et intelligente exécution ; les lieutenants Noël, au 2e rég. de tirailleurs sénégalais du Maroc (a commandé avec une intelligence, une bravoure et une habileté professionnelles remarquables une compagnie sénégalaise pendant les quatre mois d'opérations de la colonne des Zaer-Zemmour. S'est distingué aux combats d'El-Feidj et Sidi-Kacem. A brillamment enlevé, le 6 décembre 1912, à Tedders, une position défendue par des Marocains supérieurs en nombre (Maroc) ; Paoli, au 3e rég. de spahis (en raison de l'entrain, de la vigueur et de la décision qu'il a montrés dans la conduite de sa troupe, le 17 juillet 1912, au combat de Tsili, le 2 septembre 1912 au combat d'El-Feidj et de sa belle conduite au feu dans les divers combats auxquels il a pris part jusqu'à ce jour) ; Lahure, lieutenant de cavalerie hors cadres (service des renseignements au Maroc) : (au cours de l'engagement du 27 décembre 1912 au Sud de Lalla-Ito, a fait preuve des plus belles qualités d'entrain et de bravoure).

Sont inscrits d'office pour officier de la Légion d'honneur, le chef d'escadron Maubourguet, du 1er chasseurs d'Afrique, commandant la cavalerie de la colonne opérant chez les Ben-M'Tir : (a donné au combat du 20 octobre 1912 un magnifique exemple de sang-froid et de bravoure, en refusant une nouvelle monture après la perte de son cheval et en continuant de diriger à pied le combat, dirigé par des cavaliers sans appui de l'infanterie, contre un ennemi très mordant qui finit par lâcher pied) ; le commandant Genty, chef d'escadron au parc d'artillerie de place de Vincennes (services de guerre exceptionnels rendus dans l'automobilisme militaire. Grièvement blessé deux fois en service commandé en Afrique, alors qu'il conduisait une automitrailleuse, a donné le plus bel exemple à la fois d'audace et d'énergie, en ruinant en même temps irrémédiablement sa santé).

Pour chevalier de la Légion d'honneur, MM. Brodin, capitaine au 1er rég. d'artillerie coloniale (services exceptionnels : au cours de services militaires particulièrement appréciés aux colonies. s'est dépensé énergiquement et sans compter, au point de ruiner irrémédiablement sa santé) ; Grellet, lieutenant de cavalerie, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines), (a été grièvement blessé le 27 décembre 1912 au cours d'un engagement près de Dayet-Aicha. A fait preuve des plus belles qualités de décision et de bravoure) ; Cayzac, lieutenant en service au 1er groupe d'artillerie coloniale du Maroc (a été grièvement blessé d'un coup de feu le 23 novembre 1912 dans le combat livré aux abords du camp de Souk-el-Had (colonne Mangin) (Maroc). S'est distingué au cours du combat par son sang-froid et sa bravoure).

Sont inscrits d'office pour officier de la Légion d'honneur, le capitaine Niéger, chef de la mission du chemin de fer transafricain (comme chef de mission a effectué la traversée du Sahara et de la région du Tchad, avec un minimum de moyens, et dans des conditions qui constituent au point de vue militaire une expédition remarquable). — Pour chevalier, le médecin-major de 2e classe de réserve Niéger, le capitaine d'infanterie coloniale Cortier, le lieutenant d'artillerie coloniale Laibe ; pour le grade de capitaine, le lieutenant Duclos, de la compagnie saharienne de Touat (membres de la mission du Transafricain).

Les nouveaux régiments de tirailleurs algériens. — Un décret du 25 mars a porté de 4 à 9 le nombre des régiments de tirailleurs algériens.

Voici leur affectation : division d'Alger, 1er ; d'Oran, 2e ; de Constantine, 3e ; de Tunisie, 4e ; Maroc occidental, 5e, 7e et 8e ; Maroc oriental, 6e et 9e.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les nouveaux ministres. — A la suite de la démission du cabinet Briand, M. Barthou, député, a constitué le 22 mars un nouveau cabinet dans lequel le portefeuille des Colonies a été attribué à M. Jean Morel, sénateur, celui des Affaires étrangères à M. St. Pichon, sénateur, celui de la Guerre à M. Etienne, député, et celui de la Marine à M. Pierre Baudin, sénateur.

Nominations. — Sont nommés administrateurs adjoints de 2e classe, les adjoints des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale Duparc, Mondon, Nicolas, Vandel, Sarrien, Le Fur, Jobez, Robin, Maugin, Combes, Vincent, Laroche, Brassat-Lapeyrière, Meniaud, Minne, Henricet ; les adjoints des services civils de l'Afrique Equatoriale Française Barbanneau, Cavaillé, Bartoli, Jaubert, Jouglard, Bideaux, Lasne, Vidalet.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de législation et d'économie coloniales, par A. Mérignhac, professeur de droit international public ; 1 vol. in-16 de 1012 pages ; 12 fr. 50. — Librairie Sirey, 22, rue Soufflot, Paris.

L'ouvrage de M. Mérignhac, quoiqu'il s'adresse principalement aux étudiants en licence et doctorat, mérite d'atteindre un public moins spécial. Il embrasse en effet l'ensemble des questions posées dans nos colonies, aussi bien en Algérie-Tunisie que dans les possessions dépendant du ministère des Colonies.

Après un bref historique de la colonisation française et une théorie générale de la colonisation, l'auteur étudie à fond le régime colonial français dans des chapitres détaillés qui traitent successivement du régime législatif, politique, administratif, financier, commercial, judiciaire, foncier, militaire et pénitentiaire. Pour chaque question il donne des exemples et des faits qui soulignent le caractère d'œuvre de vulgarisation qu'il a voulu donner à son œuvre.

Enfin le dernier chapitre est un regard jeté sur l'avenir de la France au Maroc. Et à ce titre encore l'ouvrage de M. Mérignhac mérite d'être retenu.

L'Italie économique et sociale (1861-1912), par Ernest Lémonon. Un vol. in-8° de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 7 francs. Félix Alcan, 108, boulevard St-Germain.

Ce nouveau volume de M. Ernest Lémonon fera connaître l'Italie sous un jour très différent de celui sous lequel on a l'habitude de l'envisager.

M. Ernest Lémonon, dans la première partie du volume, a suivi la progression, non seulement de l'agriculture et de l'industrie italiennes depuis l'unité, mais encore de tous les autres éléments principaux qui déterminent ce qu'on appelle l'état économique. La seconde partie du volume traite de l'Italie sociale, et montre le développement qu'ont pris depuis l'unité toutes les œuvres ayant pour but l'amélioration du sort des classes laborieuses. Plusieurs chapitres sont consacrés au socialisme, et font voir l'étendue exacte du mouvement réformiste et du syndicalisme.

Les conclusions, favorables à l'Italie, présentent d'une part un résumé du chemin parcouru par le pays depuis 1860, de l'autre un aperçu de l'avenir qui peut lui être réservé.

On y trouvera quelques renseignements sur le contrecoup de l'action tripolitaine sur la situation économique de l'Italie.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA MISSION D'ÉTUDES DU CHEMIN DE FER DU NORD DU GABON. — Capitaine Périquet.... 145

Chronique de l'armée coloniale..... 175

Renseignements divers..... 175

Bibliographie..... 175

CARTES

Mission Périquet : Itinéraires de la mission et itinéraires antérieurs..... 148

— **Orographie et navigabilité**... 151

— **Régions forestières**..... 155

— **Géologie et minéralogie**..... 159

— **Densité de la population**..... 167

— **Groupements ethniques**..... 169

LA MISSION D'ÉTUDES DU CHEMIN DE FER DU NORD DU GABON

RAPPORT DE LA MISSION PÉRIQUET

Après avoir condamné la décevante politique de réserve trop longtemps adoptée dans le bassin du Congo, le Parlement donnait, dès 1908, les moyens de poursuivre l'exécution active d'un programme méthodique d'occupation de la colonie nouvelle. Il fixait de plus, comme conclusion d'un examen très complet de la situation critique de nos possessions équatoriales, le budget des études du grand outillage de travaux publics reconnu nécessaire.

Avant tout, l'emprunt du 21 juillet 1909 préparait les études des voies ferrées futures et notamment celles de la voie ferrée du Nord traversant la forêt équatoriale et toute la colonie du Gabon, au Nord de l'Ogooué.

Dès cette époque, les travaux si intéressants des missions Fourneau (1898) et Cambier (1905) donnaient sur le chemin de fer du Nord de précieuses indications, mais les précisions apportées n'intéressaient encore que les trajets linéaires parcourus. En dehors des tracés déjà préconisés — Libreville-Ouesso et Libreville-Makoua, — comme en dehors des anciens itinéraires d'exploration, la colonie du Gabon restait encore mystérieuse et mal connue, protégée par son grand manteau de forêt vierge et jalousement fermée par l'hostilité défiante des populations pahouines.

Pour adopter définitivement le meilleur tracé d'une voie de pénétration et d'exploitation, il était nécessaire de sortir des voies commerciales suivies par les caravanes et de conduire une vaste reconnaissance d'ensemble de tous les territoires qui s'étendent au Nord de l'Ogooué, de l'Atlantique jusqu'à la Sangha. C'est à cette reconnaissance générale, que s'est employée activement, en 1910 et 1911, la mission d'études dirigée par le capitaine Périquet, aujourd'hui chef de la mission de délimitation franco-allemande.

Les premières bases de ce travail ne manquaient certes pas, si l'on constate que, depuis les anciennes explorations de Crampel et de Brazza jusqu'aux plus récentes traversées des missions de délimitation de 1905 et 1907, des travaux topographiques très nombreux, mais non coordonnés, avaient fixé le premier canevas géographique du Gabon. — Tous les voyageurs signalaient notamment les richesses naturelles et les curieux peuplements du pays pahouin.

Il paraissait nécessaire de rassembler tout d'abord ces documents cartographiques isolés, ces renseignements économiques très épars, dans un cadre construit avec méthode. Il fallait ensuite les préciser et les compléter par de nouveaux travaux scientifiques, mettre en évidence les caractères physiques essentiels des zones encore fermées aux recherches par les difficultés de pénétration dans la sylve équatoriale.

Terminés en 1911, ces travaux d'inventaire poursuivis par la mission Périquet, fournissent sur la colonie du Gabon une documentation de très grand intérêt. Rassemblés au moment même où des pourparlers étaient engagés avec l'Allemagne pour aboutir à l'accord du 4 novembre 1911, ils ont donné de solides assises aux négociations diplomatiques.

Leur caractère strictement confidentiel n'en permettrait pas encore leur publication complète, mais il est utile aujourd'hui d'en donner tout au moins les dispositions essentielles et les conclusions générales.

Tout d'abord, les belles cartes établies par la mission Périquet s'imposent de suite à l'attention des géographes et des coloniaux. Etablies à l'échelle du 1/500.000e, elles fixent, autour des anciennes positions astronomiques de MM. Dujour et Michel et de 53 nouvelles observations de grande précision, la topographie complète du pays pahouin entre l'Atlantique et la Sangha. Les 4 feuilles éditées par la maison Barrère donnent ainsi pour une bande de plus de 950 kilomètres de développement en longitude et de 200 kilomètres en latitude une représentation fidèle d'un réseau fluvial et d'un relief orographique, incomplètement traduits jusqu'alors. Plus de 5.560 kilomètres de nouveaux itinéraires parcourus par les échelons de la mission de reconnaissance complètent la riche moisson des levés topographiques précédemment exécutés par nos explorateurs et nos officiers.

Des rapports généraux divisés en 12 chapitres donnent de plus une monographie très complète de la colonie du Gabon : examen des travaux antérieurs, méthodes de tra-

vail, description du réseau fluvial, des Monts de Cristal et du plateau pahouin, inventaire des richesses naturelles, recherche des nécessités économiques et des possibilités commerciales.

Nourris d'observations personnelles et vivantes, ils révèlent un Gabon à peine soupçonné.

Pour ce qui concerne l'étude plus spéciale d'une voie ferrée de pénétration à travers la colonie du Gabon, les nouveaux documents recueillis montrent que la région qui s'étend entre l'Atlantique et la Sangha est spécialement riche et peuplée, avec un faciès très semblable à celui de la Côte d'Ivoire pour une superficie beaucoup plus considérable. Ils précisent avec la plus grande netteté les points de passage obligatoires, les caractéristiques d'exécution, les zones d'attraction des divers systèmes de voies ferrées qu'il est possible d'envisager pour obtenir sans dépenses trop considérables un rendement maximum d'exploitation.

L'examen des projets précédemment étudiés par le capitaine du génie Cambier et des résultats des reconnaissances d'ensemble permet donc aujourd'hui de faire un choix définitif et rationnel avec tous les éléments d'appréciation utiles. Dans le programme d'emprunt présenté au Parlement et élaboré par le gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française, le chemin de fer du Nord est inscrit pour une dépense de 45 millions. Ce crédit doit permettre la construction du secteur de Ndjolé à Kandjama, dont le tracé est imposé par les travaux précédents, par les études hydrographiques des bassins navigables de l'Ogooué et de l'Ivindo, et par les dispositions mêmes de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Nous donnons ici une partie des renseignements apportés par le capitaine Périquet, celle qui intéresse plus particulièrement l'inventaire géographique et la monographie descriptive du Gabon.

En publiant ces extraits caractéristiques, le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, fidèle à ses traditions, rend un hommage aux efforts poursuivis au prix de gros efforts par la mission de reconnaissance du Gabon.

Ces travaux inédits constituent une précieuse contribution à l'œuvre de propagande entreprise en faveur de la plus riche des colonies du groupe de l'Afrique Equatoriale.

I

Orographie.

La région dont nous nous occupons est parmi les plus anciennes du globe. Comme presque tout le sol de l'Afrique, c'est un substratum archéen d'un niveau horizontal surélevé d'une façon notable au-dessus de la mer à cause de son ancienneté. Cette ancienneté l'a garanti contre les bouleversements de l'écorce terrestre, fréquents aux époques secondaire et tertiaire et il paraît n'avoir eu comme mouvement tectonique qu'une inclinaison d'un seul bloc vers le bassin du Moyen-Congo lorsque ce fleuve a trouvé son écoulement vers la mer.

Cette inclinaison aurait eu lieu le long d'une charnière qui partirait de l'extrémité ouest de la région vers le centre de ce qu'on appelle les « monts de Cristal », et irait en droite ligne vers ce nœud orographique primordial, lui-même ancien témoin résistant et non ébranlé du sol archéen : le plateau granitique de Yade.

L'érosion s'exerce depuis les temps les plus reculés sur cette contrée et à cause de la forêt qui l'a toujours recouverte : forêt due au régime des eaux et à la température, la seule érosion qui s'y soit exercée est l'érosion fluviale.

C'est dire que les formes du terrain sont classiques d'un bout à l'autre ; les seules influences qui les différencient sont le plus ou moins de dureté des roches sur lesquelles cette érosion s'exerce et le plus ou moins d'importance du ruissellement superficiel suivant le degré de perméabilité des couches supérieures.

Trois bassins, trois axes d'érosion ont résulté de l'attaque du terrain par les eaux :

1° Les bassins maritimes :

2° Le bassin de la Sangha ou Congo ;

3° Entre les deux, le bassin de l'Ivindo, qui n'a pas suivi la direction initiale perpendiculaire à la charnière précitée, parce qu'il s'est trouvé tributaire de l'Ogooué lors de l'accident primaire qui a déterminé la profonde diaclase de son cours moyen.

Entre ces trois bassins, nous trouvons deux lignes d'érosion nulle qui forment le seul relief apparent de la région : d'une part, la charnière, ligne de séparation d'eaux primordiale, d'autre part, la ligne de faîte entre l'Ivindo et la Sangha,

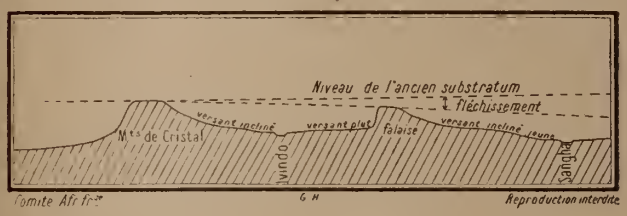

moins élevée puisqu'elle a fléchi. Si nous faisons une coupe est-ouest du terrain depuis la mer jusqu'à la Sangha, nous trouvons sur les lignes schématiques de cette coupe les caractéristiques des trois bassins.

D'une part, les bassins maritimes descendant en pente raide l'ancien socle « les Monts de Cristal » et arrivant à la mer à travers les sédiments successifs gréseux et calcaires.

D'autre part, le bassin de la Sangha, relativement jeune, puisqu'il a été déterminé par l'abaissement du Moyen-Congo, poursuit lentement son attaque du terrain avec un niveau de base fixe, au moins jusqu'au moment où le Bas-Congo aura régularisé son profil. Il n'y a donc pas d'accident important à craindre dans ce bassin ; c'est un versant doucement incliné.

Entre les deux, l'Ivindo, beaucoup plus ancien, a entaillé plus profondément le grès qui recouvre le socle archéen et se raccorde au terrain non érosé par une falaise à pic d'une importance moyenne de 100 à 150 mètres. A cause de l'inclinaison de l'ensemble vers l'Est, nous voyons l'existence d'une dissymétrie dans ce bassin. Le versant qui s'écoule vers l'Est est moyennement incliné comme celui de la Sangha. Celui qui s'incline vers l'Ouest est plat et n'a pour ainsi dire pas d'écoulement. On discerne ainsi la cause des marécages de la Karagoua, du Djouah et de la Liboumba.

Nous aurons donc deux lignes principales de relief :

1° *Les Monts de Cristal.*

Leur direction est celle de la charnière précitée. Les sommets les plus hauts sont ceux qui ont le mieux résisté, c'est-à-dire : mont Mikongo, 665 : mont Otombi, 654 ; mont Binegone, 950 ; mont Nkam, 824 ; mont Nkoulinghe, 800 ; mont Olong, 735 ; mont Akim, 761 : mont Bengol, 725 ; mont Nko, 655 ; mont Abeu, 703 ; mont Olaing, 715 ; mont Fall, 700.

Entre les bassins maritimes du Nord, Benito ou Woleu, Temboni, Nduya ou Noya, ils détachent quelques contreforts qui paraissent d'autant plus accidentés que l'ensemble du pays est plus bas, c'est-à-dire que l'on se trouve plus près de l'embouchure des rivières. C'est une caractéristique des terrains primitifs comme celui qui nous intéresse, anciens plateaux depuis longtemps érosés ; le sol est d'autant plus accidenté que l'on descend vers le bas des vallées et là où il l'est le moins, c'est sur la ligne de faîte qui court presque à plat, très sinueuse.

Suivant le prolongement de l'arête, le pays reste élevé jusqu'à la coupure de l'Ogooué sur le bord duquel le mont Otombi se dresse encore à l'altitude de 654 mètres. Dans cette direction les rivières se fraient un chemin accidenté et en ligne droite. Telles sont la ligne formidable de la Mbei, celle de Koko, la ligne déjà plus sinueuse et hésitante de l'Abanga et celle plus sinueuse encore de l'Okano. Les basses vallées de ces rivières sont naturellement accidentées. Sur les bords du Bas-Komo se dressent des sommets dominants, comme le mont Nta, le mont Fall (700 mètres), les monts Meninghe, qui tendent à devenir isolés d'autant plus qu'on descend vers l'Ogooué ou la mer.

Vers les sources des rivières, sources de la Nduya, de la Mbei, du Romo, de l'Abanga, etc., les Monts de Cristal perdent le caractère montagneux, les vallées ne sont plus creuses, les rivières mêmes sont moins impétueuses et l'on chemine à plat. Tel est, par exemple, le bord sud de la frontière de la Guinée espagnole qui, coupant à angle droit toutes ces vallées, ne comporte pas d'accidents de terrain importants.

2° *La falaise.*

Au point où elle se soude aux Monts de Cristal, la falaise qui couronne le bassin de l'Ogooué-Ivindo a une importance considérable : 200 mètres et à cause du voisinage de l'arête résitante ayant formé charnière, elle n'a pas le caractère de continuité d'une falaise. C'est ainsi que vers le Haut-Okano et la Haute-Lara elle est transformée en un chaos de monts, tantôt isolés, tantôt soudés, dont les versants raides sont tous dirigés vers le Sud ; tels sont : le mont Koul-Bayou, le mont Bengongo, le mont Imoeli, le mont Iteribi, le le mont Atem, le mont Nko, le mont Bengol, le mont Binzima sur la Lara, le mont Minko sur le Haut-Okano.

L'ensemble forme unè région accidentée, bordée au Nord par le haut pays plat du Woleu et du Ntem commençant à 700 mètres d'altitude ; au Sud, par le bas pays, également plat des affluents de l'Ogoué, commençant à 500 mètres d'altitude.

En gagnant vers l'Est et pour sortir du territoire français, la falaise diminue d'importance sans perdre de son altitude et les sommets isolés diminuent de nombre. Ce sont encore : le mont Tel, le mont Nkoum, le mont Nkoumentzeye.

Sur l'autre versant on retrouve la falaise entre les bornes 5 et 6 de la frontière du Cameroun ; elle a 100 mètres environ d'importance ; elle est continue sans sommets détachés et donne naissance à deux pays bien distincts qu'elle délimite parfaitement :

Le haut pays de la Ngoko et de la Sembé.

Le pays bas et marécageux des deux Djouah et du Djaddié.

Des environs de Sembé, la falaise court droit au Sud, continue jusqu'au col de Toumbi où l'avait déjà franchie M. Fourneau en 1899. De là elle retourne vers l'Ouest où elle perd à la fois de sa rigidité et de sa continuité. Les affluents importants de la Liboumba et du Djaddie détachent des antennes qui, en face des affluents de la Lekoli et de la Haute-Likouala, ont entaillé cette falaise en des cols assez nombreux, au point de la faire disparaître, si bien que M. Fourneau l'a passée en 1899 sans s'en apercevoir et que le capitaine Crepet, l'ayant suivie pendant près de 80 kilomètres, la vit s'effacer en abordant les tributaires de la Haute-Liboumba et de la Mounianghi, en face du saillant très important que forme le bassin de la Sangha par la Haute-Likouala et la Haute-Lekoli. Cette falaise reprend vraisemblablement son importance dans le Sud en face du Kouyou et de l'Alima.

Masses secondaires de relief. — En dehors de ces deux lignes principales de relief, pour ainsi dire théorique, on rencontre d'autres accidents de terrain, entre autres deux masses secondaires : l'une, immédiatement au Sud de la falaise de la Haute-Mvoung et qui fait s'écarter l'un de l'autre l'Okano et la Mvoung aux sources contiguës. Cette petite masse est bordée au Sud par la Ndouheu, affluent de l'Okano et la Mvomo, affluent de la Mvoung ; les affluents nord de ces deux rivières en descendent. Son altitude dominante est de 650 mètres.

Au Sud, une autre masse réduit au rang secondaire tous les tributaires de l'Ogooué compris entre l'Okano et la Mvoung et constitue le pays accidenté dont les contreforts viennent mourir au bord même de l'Ogooué, formant la zone demi-montagneuse constatée par les voyageurs qui ont suivi les abords de ce fleuve et indiqué des montagnes dans l'horizon nord qu'ils apercevaient.

Dans le Nord-Est de la région, le cours de la Ngoko longe de très près la ligne de faîte ; les bassins secondaires du Sud sont très courts, le Djouah du Nord, la Sembe, la Koudou, la Komo, la Bandama ; il s'ensuit que ces bassins sont accidentés et ont un peu l'allure des bassins maritimes descendant des Monts de Cristal.

C'est ainsi que le pays du Djouah (Ngoko) est

Reproduction interdite

G. Huré.

Comité de l'Afrique française

très accidenté ainsi que la Sembé et les bords de la Ngoko, entre les villages de Sambambo et Moloundou.

Bref, un trajet de chemin de fer est-ouest peut facilement passer entre ces masses secondaires, mais il a, du fait des deux premières lignes de relief, à redouter deux difficultés sérieuses :

Il doit aborder la première par une vallée qui n'en descend pas de front, pour avoir plus de longueur possible; par exemple : le Komo, l'Abanga, l'Okano.

Quant à la deuxième, il faut la franchir en un col.

II

Hydrographie.

Ce chapitre est intimement lié au précédent, et ce qui a été dit à propos des formations du relief va servir à dégager les caractéristiques des bassins.

Nous avons vu que l'on pouvait distinguer dans la région trois séries de bassins :

Les bassins maritimes ;

Le bassin de la Sangha.

Le bassin de l'Ogooué-Ivindo.

Bassins maritimes.

Ils peuvent se diviser en trois parties :

a) Les bassins du Nord, c'est-à-dire du Rio-Campo ou Ntem et du Rio-Benito ou Woleu.
b) Les bassins de l'estuaire de la Mondah, Rio-Temboni.
c) Les bassins tributaires de l'estuaire du Gabon.

a) *Bassins du Nord.* — Le Ntem et le Woleu en constituent les deux artères. Ils prennent naissance dans le haut pays précédemment cité, n'ont que peu d'écoulement et, partant, peu de force érosive. Leur cours supérieur ressemble absolument à ceux de l'Okano et de la Lara dont les sources leur font face. Ils descendent par une série de biefs presque horizontaux, séparés par des seuils. Ceci doit avoir lieu jusqu'au moment où ils franchissent la charnière de fléchissement, en des vallées probablement abruptes et profondes, mais sur le territoire de la Guinée espagnole.

b) *Bassins de l'estuaire de la Mondah.* — Les deux principaux sont : le Temboni, presque tout entier en territoire espagnol, et la Noya ou Nduya uniquement française. Le terrain de leurs sources est assez peu accidenté. Ils ne commencent à s'encaisser qu'en abordant le versant des « Monts de Cristal ». Là ils prennent l'allure torrentueuse et reçoivent beaucoup de gaves impétueux qui ravinent profondément le sol et offrent des pentes extrêmement inclinées à cause de la difficulté qu'ils éprouvent à éroser les roches cristallines qu'ils traversent.

La Nduya contourne plusieurs masses dont chacune lui envoie d'importants tributaires : le Nzan, la Mvinia, la Mvomo.

De sa source à Médéghé, elle a la direction de la Mbei, puis elle prend brusquement la direction perpendiculaire, comme le Rhône à Lyon. Elle permettrait à une voie ferrée qui la suivrait de gagner le pays haut avec des rampes acceptables.

La Nzémé coule presque uniquement en terrain bas, à travers les sédiments calcaires et les alluvions récentes créées par les marées à travers la forêt de palétuviers.

Ces rivières ne sont navigables que dans la partie tout à fait basse de leur cours, à travers les sédiments : la Nduya jusqu'à Médéghé (65 kilomètres), la Nzémé jusqu'au Ntoum (22 kilomètres).

c) *Bassins de l'estuaire du Gabon.* — Les principaux sont : la Mbei, le Komo, le Bokué qui se réunissent pour former l'estuaire du Komo ; au Sud le Remboué.

La Mbei continue exactement l'arête des Monts de Cristal ; elle descend en droite ligne à travers tous les obstacles et à l'allure torrentueuse d'un bout à l'autre de son cours. Ses bords sont extrêmement escarpés. Lorsque d'un sommet on domine son étroite vallée, il est rare que l'on aperçoive son ruban argenté caché sous les verdures surplombantes des berges. On ne devine ni d'où elle vient ni où elle va. On entend de toutes parts son grondement profond là où elle use les seuils et où la tamise quelque échine résistante. C'est le seul indice qui fasse reconnaître la proximité immédiate d'une aussi importante rivière. A 15 kilomètres en amont de Mfoua, elle a, à 1.500 mètres environ l'une de l'autre, deux séries de chutes de 40 et de 20 mètres, au franchissement d'un contrefort de l'important massif de Kenghelé, au pied du mont Mamita.

Le Komo, d'abord parallèle et semblable à la Mbei, fléchit vers son cours moyen, contourne les masses plus clairsemées et plus divisées dans un pays plus facile, mais d'aspect encore montagneux, à cause des sommets isolés qui l'émaillent.

La Bokoué a les mêmes caractéristiques que le bas Komo.

Le Remboué appartient à un autre système de relief, quoique du même bassin. Il est à méandres et coule en pays plat. La marée et la forêt de palétuviers le rendent marécageux sur une bonne partie de son cours.

La Mbei est accessible aux pirogues jusqu'à Mfoua (12 kilomètres de son embouchure).

Le Komo est navigable jusqu'à Agoninzork ; (50 kilomètres du fond de l'estuaire).

La Bokoué jusqu'à Djogobafam, à 25 kilomètres de l'estuaire).

Bassin de la Sangha.

Nous le diviserons en trois parties ;

a) Bassin de la Ngoko ;
b) Bassin de la Sangha proprement dit;
c) Bassin de la Likouala-Mossaka.

a) *Bassin de la Ngoko.* — En amont de Ngoila (Soufflay), la Ngoko ne reçoit que des torrents

peu importants et peu profonds dont le principal est le Djouah qui sert de frontière dans son cours inférieur.

A Soufflay vient confluer la Koudou qui reçoit la Sembe. Ces deux rivières sont navigables par pirogues respectivement jusqu'à Sembé et en face de Dzokopia, c'est-à-dire la Sembé sur 35 kilomètres, la Koudou sur 100 kilomètres. La Koudou-Sembé serait accessible aux vapeurs de petite longueur et de faible tirant d'eau jusqu'au « Poste des rapides », si on élaguait convenablement les berges.

Le pays qu'elles drainent est ondulé; il s'accidente avec les sources, à cause des torrents secondaires qui ravinent profondément le sol.

La Komo allonge et élargit un peu son bassin et, partant, elle coule sur sol plat. Elle est marécageuse jusque très près de sa source et serait navigable si on la débarrassait des arbres qui l'encombrent, car elle coule en région absolument désertique et les indigènes ne l'utilisent pas. Il n'en sera sans doute plus ainsi lorsque seront dévoilées les magnifiques richesses caoutchoutières de son bassin supérieur.

La Bandama est absolument resserrée contre la Ngoko et prend sa source tout près de cette rivière. Elle contourne plusieurs masses d'où elle descend en torrent et qui lui envoient d'importants tributaires, torrents eux-mêmes.

Dans sa partie supérieure et moyenne, c'est une magnifique rivière de forêt qui descend en cascades continuelles facilement utilisables. Les rives sont aérées, sèches; le sous-bois est clair sous la futaie des « macrolobiums » qui poussent en grand nombre, et les grands fûts qui ne cachent plus les arbustes et les lianes semblent d'immenses colonnes supportant une jungle aérienne où frémit toute une vie qui vole et court à 40 mètres de hauteur.

Ce petit bassin constitue une région accidentée, étroitement adossée à la ligne de faîte.

b) *Bassin de la Sangha proprement dit.* — Entre la Likouala et la Ngoko, les tributaires de la Sangha sont réduits au rôle tout à fait secondaire. Il n'y a que le Binzio qui atteigne 50 kilomètres de longueur. Ils sont peu tourmentés, marécageux, ne ravinent pas leur sol et n'ont d'ailleurs aucune force érosive. Ils viennent de collines qui ont à peine 100 mètres de relief au-dessus du niveau de la Sangha. Leur entonnoir d'amont est presque à pic sur une soixantaine de mètres environ de hauteur et au pied commence tout de suite le cours de la rivière, sans force, à l'allure caduque.

Ceci se continue sur 150 kilomètres environ le long de la Sangha, après quoi la ligne de petites hauteurs disparaît et on tombe dans la zone marécageuse de la cuvette du Moyen-Congo, zone que traverse, en ses méandres divagants, la Basse-Likouala-Mossaka.

c) *Bassin de la Likouala-Mossaka.* — Depuis les bords mêmes de la Ngoko jusque tout près de la Haute-Alima, sur plus de 400 kilomètres à vol d'oiseau, l'immense éventail de rivières qui drainent le sol en pente douce inclinée vers le Congo a pour unique exutoire la Basse-Likouala-Mossaka. Les principaux rayons de cet éventail sont :

Le Kandeko qui prend sa source à hauteur de Ouesso dans l'Ouest.

La Kangoué qui vient des bords mêmes de la Ngoko, à 15 kilomètres à peine de cette rivière, réunissant quatre branches principales en un bras tout de suite marécageux.

La Mambili, formée de deux bras principaux, l'un enserré entre les deux branches de la Komol, l'autre s'allongeant en pointe entre Toumbi et Zalangoye pour séparer les bassins de la Koudou et du Djouah.

La Lekoli ou Okania qui, avec les deux premières branches de la Mambili, forme un trident majestueux.

La Likona ou Haute-Likouala;

Le Kouyou;

La Lébaye-Ngoko.

Toutes rivières marécageuses, au cours sinueux, aux vallées peu profondes.

Le système de la Likouala est le type du bassin qui draine un pays peu incliné et peu facilement érosable et dont, en outre, les agents érosifs n'ont qu'une force réduite.

La caractéristique du bassin est d'être, aux sources mêmes, très accidenté et difficilement franchissable, puis relativement plat en dehors des entonnoirs de tête, puis enfin marécageux et plat sur tout le reste du cours.

Toutes les vallées sont convexes et du reste peu marquées. Lorsqu'on s'égare dans ce pays aux hautes et moyennes eaux, on ne trouve plus de routes, plus de rivières, mais une nappe qui se hâte vers le Sud-Est, à travers la forêt complètement inondée d'où émergent les troncs avec quelques racines. L'eau est d'un noir opaque; on hésite à chaque pas à poser le pied et il ne faut pas perdre de vue les entailles faites au couteau sur les branches et les lianes, ni s'écarter du chenal parcourable qu'elles marquent.

Toute cette immense quantité d'eau va remplir des bassins et des chenaux dans les parties basses des vallées comme le « Pool » de la Louame, les canaux latéraux du Kouyou et leur déversement sert ensuite de régulateur au débit de la Likouala-Mossakala.

Il faut franchir un tel bassin, soit au-dessus des sources, sur la ligne de faîte, soit en aval des éventails de tête, à l'endroit où les rivières ont déjà suffisamment drainé des tributaires sans être encore marécageuses.

Le Lengoué est navigable jusqu'à la Lombe, sur 250 kilomètres de son cours.

La Mambili jusqu'à hauteur d'Opouma (120 kilomètres).

La Likouala jusqu'à Etoumbi (500 kilomètres).

Le Kouyou jusqu'à la Lebai-Ngoko (160 kilomètres).

L'artère principale, la Likouala, est accessible jusqu'à Makoua, pendant huit années, aux vapeurs calant 0 m. 80 ; ce sont ses méandres et

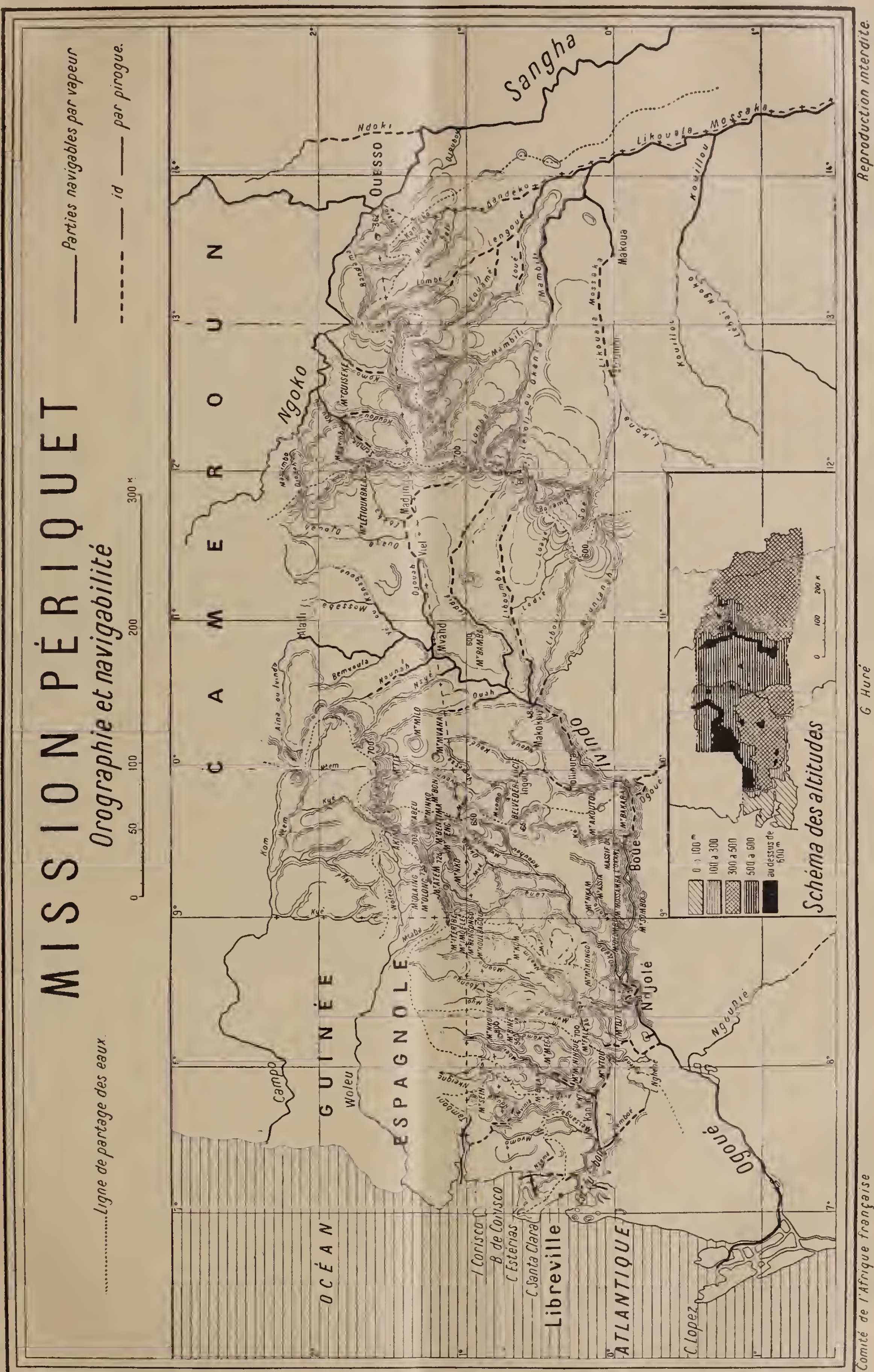
MISSION PÉRIQUET
Orographie et navigabilité
0 50 100 200 300 K
Parties navigables par vapeur
id — par pirogue.
Ligne de partage des eaux
CAMEROUN
GUINÉE ESPAGNOLE
OCÉAN ATLANTIQUE
Sangha
Ouesso
Ngoko
Ndoki
Likouala Mossaka
Makoua
Ivindo
Makokou
Boué
N'djolé
Ogooué
Ngounié
Campo
Woleu
Libreville
C. Lopez
I. Corisco
B. de Corisco
C. Estérias
C. Santa Clara
Schéma des altitudes
0 à 100 m
100 à 300
300 à 500
500 à 600
au dessus de 600 m
G. Huré
Comité de l'Afrique française
Reproduction interdite.

ses bancs de sable mobiles qui réduisent sa navigabilité.

Bassin de l'Ogooué-Ivindo.

L'arête des « Monts de Cristal » n'est, en somme, que le bord de l'immense plateau que forme le continent africain.

Ce bord se continue au Sud dans le pays accidenté du Mayumbe et plus au Sud encore dans la zone montueuse du pays Bakongo. Le Congo franchit cette muraille dans une imposante série de chutes du « Stanley-Pool à Matadi.

De même l'Ogooué la franchit dans un cours impétueux, depuis le confluent de l'Ivindo jusqu'à l'île d'Alembe. L'un et l'autre fleuve ont abaissé ce bord de continent par l'érosion due à leurs importants tributaires latéraux, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'Ogooué et la région qui nous occupe, par l'Abanga, l'Okano et l'Ivindo.

L'Abanga avec son affluent le Nkahm constituent un bassin de transition. Ils viennent des bords des Monts de Cristal, à l'endroit où se soude à eux la falaise qui couronne le bassin de l'Ogooué-Ivindo.

La région de leurs sources est un pays assez facile qui n'est plus la masse compacte de la Haute-Mbei et du Haut-Komo, et qui n'est pas encore la falaise de l'Est; on y rencontre des sommets détachés, mais on y circule relativement à plat.

De même les moyennes vallées ne sont plus les flèches rigides de la Mbei et du Komo et ne sont pas encore le serpent sinueux et hésitant de l'Okano et de la Lara. Ce sont des séries de biefs courts et calmes, coupés de nombreuses chutes.

Dans l'Abanga inférieure, l'eau est rapide, la vallée plus profonde, parce qu'elle descend à travers le terrain qui a résisté à l'érosion. La Basse-Abanga circule dans un pays accidenté en des méandres très encaissés et parmi des sommets de plus en plus élevés, au fur et à mesure qu'on descend vers l'Ogooué. Elle est navigable jusqu'un peu en amont d'Alarmake, sur 65 kilomètres de son cours.

L'Okano et son affluent la Lara viennent du pied de la falaise, à l'endroit où elle commence à nettement se former. Jusqu'à leur réunion, leurs cours est paisible, très lent même, composé d'une série de biefs presque horizontaux.

La vallée est un marais assez étroit de palmiers d'eau. Dans ce marais sinue le chenal libre qui vient se heurter alternativement aux deux bords. Les immenses nervures aux longues folioles se dressent ou retombent en tous sens formant un fouillis inextricable qui empêche toute navigation. Sur les seuils de schistes friables, l'eau arrive sans même accélérer sa marche : le miroir sans rides se plie, réfléchit un instant la lumière du zénith et se brise et tombe pour se reformer de nouveau paisible, à 20 mètres à peine en aval, avec seulement un peu d'écume surnageante.

Le pays environnant est peu accidenté, sauf au coude de la Lara, près d'Ayoul, où la rivière vient tourner au pied même de la ligne de partage de ses eaux avec celles du Nkahm, si bien que cette ligne de faîte, qu'aucun col n'abaisse en cet endroit, vient dominer de très près la Lara et donner l'illusion d'une arête de montagne.

De même l'Okano va contourner de très près un contrefort de la petite masse de relief d'où sort la Ddouheu, son important affluent.

Aux environs de leur confluent, l'Okano et la Lara prennent un cours rapide et tourmenté et, comme l'Abanga, l'Okano inférieur creuse de plus en plus sa vallée, au milieu d'un pays qui prend de plus en plus du relief. Il n'est pratiquement pas navigable.

L'Ivindo constitue l'artère majeure de tout le système hydrographique de la région.

Son bassin a une physionomie particulière qui ne ressemble aucunement à celle des autres bassins. Nous distinguerons :

Le Haut-Ivindo, de la source à Alatti ;
Le Moyen-Ivindo, d'Alatti à Makokou;
Le Bas-Ivindo, de Makokou au confluent.

Le Haut-Ivindo n'offre rien de particulier, il draine dans le même sens que la Ngoko un terrain analogue avec les rapides et accidents inhérents à tous les cours supérieurs des rivières. Il passe entre deux petites masses secondaires jalonnées par des sommets isolés et dénudés comme ceux que l'on aperçoit aux environs de Mintoun et Minkebe, et dont le plus important, dans le Cameroun allemand, près du poste d'Akouafim, est le « Mfenn », la pierre de 300 mètres de relief qui « cache les nuages ».

Le Bas-Ivindo est constitué par une série de petits biefs séparés par des rapides et des chutes. Les accidents les plus importants sont : les chutes de Konghé, d'une quinzaine de mètres ; les chutes Mingouli, 50 mètres ; les cataractes et rapides de Mangaye, un peu en amont du confluent de la Mvoung, 35 mètres; la chute Mikouma, 10 mètres ; la cataracte Tchenghe-Leledi, tout près du confluent, 20 mètres.

Une multitude de seuils et de rapides font du cours inférieur de la rivière une zone absolument inaccessible de 100 kilomètres jusqu'à Konghe. De Konghe à la Mounianghi, il y a un bief difficile mais navigable de 45 kilomètres. Chaque seuil constitue pour l'amont un niveau de base presque immuable qui limite et fixe sa puissance d'érosion.

Depuis des siècles, à travers plusieurs ères géologiques peut-être, le Moyen-Ivindo tente d'user ces seuils si nombreux et si résistants. Il a depuis longtemps mis son profil en équilibre avec ce niveau de base si fixe et si rapproché, et, jusqu'à ce que l'Ogooué et le Bas-Ivindo le rajeunissent en abaissant leurs vallées, il a pris l'allure caduque d'un fleuve terminé, aux eaux lentes, aux méandres nombreux, à la force érosive nulle.

D'une capacité énorme, comparable à celle d'un grand fleuve, il a devant lui 750 kilomètres d'Ogooué, ajoutés à 140 kilomètres d'aval qui ne lui servent à rien pour lui donner de la puissance. Il ressemble à une rivière de 500 kilo-

mètres qui se jetterait à Kandjama, dans une mer sans écoulement.

Les écoulements vont s'en ressentir. Nous avons vu qu'on devait les diviser en deux séries : ceux de l'Ouest, qui suivent la pente du relief tectonique, ceux de l'Est qui la remontent.

Les premiers, la Bemvoula, la Nounah, la Nsye, l'Ouah, descendent de la falaise par des entonnoirs très courts, puis, sollicités par aucune force, ils n'ont ni érosé ni creusé leurs vallées, débordant à la moindre crue et inondant tous leurs abords.

Leurs sinuosités et les troncs d'arbres qui les encombrent les rendent de navigation difficile et le pays qu'ils arrosent n'est, aux hautes eaux et dans les basses vallées, qu'un vaste marécage. Ils ont malgré cela une rapidité moyenne comparable à celle de l'Ivindo.

Les affluents de l'Est : la Karagoua ou Ye, le Djouah ou Vendjé, le Djaddié, la Liboumba, la Mounianghi, ont dû creuser leurs basses vallées à l'inverse de la pente du relief tectonique jusqu'au niveau de leur mère l'Ivindo.

C'est ainsi que, dans leurs basses vallées, ces rivières ne sont pas marécageuses, mais à berges nettes et dans des dépressions de 60 à 100 mètres au-dessous du terrain encaissant.

Dès que ce travail a été fait, les rivières ayant atteint le niveau de l'Ivindo qui ne les sollicitait aucunement à continuer leur érosion n'ont plus ou presque plus creusé, et les moyennes et hautes vallées sont, pour ainsi dire, au niveau du sol, tout de suite inondé sur d'immenses étendues, sans écoulement rapide, sans même l'existence d'un chenal libre à travers la végétation des marécages, palmiers épineux et palétuviers.

Ce régime se continue jusqu'à la source, au pied de l'entonnoir de tête, c'est-à-dire au pied de la falaise.

Le Karagoua, tributaire de l'Ivindo vers sa partie supérieure où il est encore relativement jeune, subit cet état de choses d'une façon atténuée.

La Liboumba et la Mounianghi, qui viennent confluer dans la région tourmentée où le courant est rapide et susceptible de maintenir la force de l'affluent, échappent également un peu à cet état de stagnation.

Mais le Djaddié, et surtout le Djouah, tributaires de la région moyenne où le courant est presque nul, sont deux rivières sans force, sans chenal et sans vallée dans leurs cours moyen et drainant superficiellement et en nappe tout le pays de leur cours supérieur.

Si le Djouah n'est pas pratiquement navigable en amont de Madjingo et le Djaddié, en amont de Nzakamatou, c'est par suite de l'absence de chenal et de l'impossibilité d'en créer un dans le réseau inextricable de végétation qui encombre le cours d'eau, mais il n'y a à craindre ni chute ni rapide.

La traversée de cette région est plus impressionnante encore, s'il est possible, que celle du bassin de la Likouala-Mossaka. Là, si l'on marche dans l'eau sous le couvert de la forêt, on respire enfin lorsqu'on voit la voûte verte se déchirer pour faire place à la plaine libre, car c'est l'indice d'un terrain sec, au moins jusqu'à l'autre bande verte en avant.

Dans le Djouah et le Djaddié, on n'a pas à espérer la moindre éclaircie qui, au contraire, dénonce un lac. On marche des journées entières dans l'eau jaune, contournant les racines en touffes aériennes et sans mettre le pied dans un lit de véritable rivière. Dès qu'on arrive dans le voisinage des deux seules artères, le Djouah et Njaddie, il faut prendre une pirogue et l'on navigue sous les branches basses.

Dès qu'on est dans le lit proprement dit, il faut progresser dans le fouillis des palmiers-bambous où, à chaque instant, on se demande si on pourra passer. En aucun endroit on ne peut prendre pied et pousser et dégager la pirogue. On ne peut non plus se diriger d'après le sens du courant, et si l'on n'a pas de guide, quelle que soit la faible distance à franchir, on s'expose à passer la nuit dans sa pirogue, après des heures de travail acharné.

Toutes ces imposantes rivières qui viennent se réunir en amont de l'ancien Kandjama forment avec l'Ivindo lui-même de faciles et longues routes de commerce.

Les chaloupes ou bateaux ne calant pas plus de 0 m. 60 à 0 m. 80 et de longueur réduite pourraient utiliser l'Ivindo aux moyennes eaux et, avec quelques travaux, aux basses eaux, à partir et en amont du confluent de la Mounianghi jusqu'à Alatti, sur 350 kilomètres.

Le Djouah est navigable jusqu'à Massinegala en toute saison, sur 150 kilomètres et accessible aux pirogues jusqu'au delà de Madjingo, sur 80 kilomètres en plus.

Le Djaddié est accessible aux vapeurs jusqu'à Nzakamatou aux hautes eaux, sur 150 kilomètres et les pirogues peuvent circuler sur 50 kilomètres au delà en toute saison.

Les vapeurs peuvent remonter la Liboumba jusqu'à Pangangoyé, 30 kilomètres, et les pirogues peuvent circuler sur 200 kilomètres de cette rivière.

L'Ouah est navigable jusqu'à Akar (70 kilomètres) aux hautes eaux et jusqu'à Kanla en toute saison.

La Nsyé jusqu'à Aléné sur 30 kilomètres.

La Nounah jusqu'à Nzenden (65 kilomètres) aux hautes eaux et jusqu'à Ebeyen en toute saison.

La Karagoua jusqu'à Ngara-Binzam (50 kilomètres) aux hautes eaux.

La Mounianghi n'est accessible qu'aux pirogues sur 100 kilomètres.

D'une façon générale, toutes ces rivières sont accessibles aux pirogues en toute saison jusqu'à une journée ou deux de leur source.

Il reste un important affluent de droite, la Mvoung. Elle prend ses sources dans un rentrant de la falaise, par un vaste éventail de tête formé de quatre branches principales que les indigènes appellent toutes : Mvoung.

**

Elle descend ensuite à travers un pays peu accidenté, très paisiblement, avec un courant presque nul. Son cours est coupé de quelques chutes où elle paraît plus lente encore que le Haut-Okano et après lesquelles elle reprend tout de suite son allure paisible.

Elle est navigable de Ingou à Kolioura, sur 60 kilomètres de son cours.

Entre le Mvoung et l'Okano, aux embouchures distantes de 150 kilomètres, l'Ogoué ne reçoit que des rivières secondaires qui prennent leur source dans la petite masse de relief précédemment citée.

Les deux plus importants sont :

La Ngolo et la Ké ou Petit-Okano.

Leurs vallées supérieures sont peu accidentées et le trajet de voie ferrée proposé par M. Fourneau, variante nord du capitaine Cambier, les coupe dans ces hautes vallées, à l'endroit où, sorties du massif qui leur donne naissance, elles n'ont pas encore entaillé profondément le terrain comme aux abords de l'Ogooué.

Ce dernier fleuve, exutoire des eaux de la presque totalité de la région, et qui la borde au Sud, est navigable de la mer à Ndjolé. De ce point à l'Ivindo il est formé d'une série de biefs coupés par des seuils dont le plus important est celui de Boué (15 mètres).

Ses rives sont accidentées, parce que c'est là que l'érosion a le plus profondément entaillé le terrain. Pour cheminer à plat, il faut ou bien être au bord du fleuve même, c'est-à-dire dans la zone d'inondation, ou bien s'élever un peu sur les versants et épouser les formes du terrain en de multiples courbes aux faibles rayons qui augmentent considérablement le trajet à parcourir.

III

Flore. — Richesse forestière. — Cultures. Faune. — Animaux domestiques.

Si j'excepte les quelques collines dénudées et stériles qui bordent le Moyen-Ogooué, la région tout entière que nous avions à étudier est recouverte par l'épaisse forêt équatoriale sans aucune solution de continuité.

Çà et là, quelques maigres clairières, où les stagnations d'eau empêchent la végétation de s'accrocher, constituent à cet immense manteau de verdure quelques trous dont l'ensemble ne couvrirait pas l'étendue d'une ferme de la Beauce.

Ce qui frappe avant tout le voyageur qui parcourt cette immense forêt, c'est à la fois la très grande variété des essences forestières rencontrées et la permanence de ces essences d'un bout à l'autre de la région.

Cette dernière circonstance s'explique par la constance de la latitude qui maintient immuables les conditions climatériques et aussi par le fait que partout le sol est le même, dû au dépôt formé par l'usure des roches primitives, amendé par l'humus abondant des débris végétaux accumulés de siècle en siècle.

La présence d'éléments ferrugineux crée dans certaines régions un régime spécial où la végétation ne perd rien en puissance et en variété.

Une énumération accompagnée des propriétés même sommaires de toutes les essences rencontrées sortirait du cadre de ce modeste travail.

Elles sont assez nombreuses pour qu'en l'espace d'un mois, de la latitude 1°40 jusqu'à l'équateur, plus de 100 échantillons de grands arbres d'espèces toutes différentes aient été recueillies sans travail spécial, au hasard de la rencontre, et parmi lesquelles plus de 80 espèces de bois durs intéressants.

Les plus fréquentes sont les essences caoutchoutifères, arbres ou lianes, que l'on rencontre jusqu'aux densités de 15 à 20 sujets à l'hectare. Exceptionnellement en des endroits restreints, des densités énormes ont été constatées, allant jusqu'à 100 arbres à l'hectare.

Viennent ensuite les Térébintacées représentées par l'Okoumé, l'Acajou d'Afrique.

Les Sapotacées et les Rubiacées qui fournissent les durs bois rouges et jaunes.

Les Malvacées, dont le Kolatier est peut-être l'essence la plus précieuse et la plus répandue.

Les Légumineuses représentées par tant d'espèces toutes intéressantes par leur propriété de se durcir et d'être rendues inaltérables à l'eau et qui fournissent les bois de teinture : Santal, etc.

Les Elaïs, palmiers à amandes, à huile et à vin.

Les Euphorbiacées qui fournissent le Teck, et tant d'autres familles et espèces encore inconnues ou déjà décrites par de plus autorisés, depuis les Pères botanistes des missions catholiques jusqu'à M. l'administrateur Autran et le capitaine Cambier. Plus de 3.000 espèces végétales ont été reconnues, parmi lesquelles les grands arbres de 30 à 60 mètres de hauteur entrent pour plus d'un tiers. On ne peut énoncer sur leurs propriétés que des qualités; qu'il s'agisse de grosse charpente, de menuiserie, d'ébénisterie, marquetterie, tabletterie, meubles et objets d'art, charronnage, tournage, pavage, modelage, teinture, papeterie, etc., on n'a que l'embarras du choix. Les essences médicinales abondent et aussi les bois odorants ; les plantes textiles, oléagineuses et résineuses sont largement représentées. Toutes les teintes existent, du blanc au rouge sang et au noir. La gamme des ocres est particulièrement riche et comprend les belles couleurs lumineuses d'or et d'ocre brune.

La plupart de ces essences sont susceptibles d'un beau poli ; beaucoup sont admirablement veinées ou flammées, en clair sur fond sombre, ou inversement.

On trouve toutes les espèces répandues partout, aussi bien sur les roches cristallines où leurs racines ne peuvent s'enfoncer profondément et où l'on rencontre tant de géants terrassés, que dans les alluvions profondes des grandes vallées où l'on circule à l'aise sous de magni-

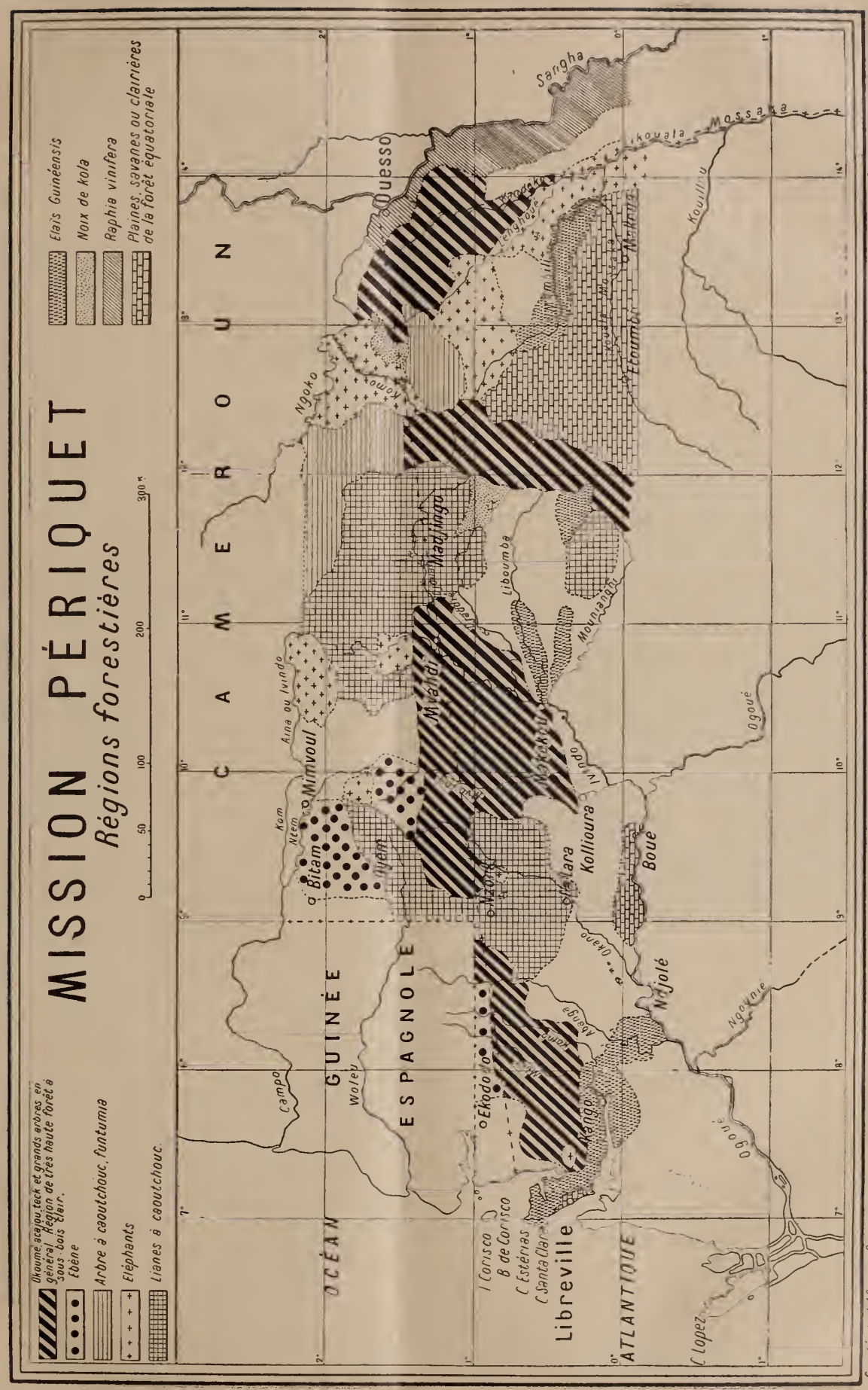
MISSION PÉRIQUET
Régions forestières
Okoumé, acajou, teck et grands arbres en général. Région de très haute forêt à sous-bois clair.
Ébène
Arbre à caoutchouc, funtumia
Eléphants
Lianes à caoutchouc.
Elaïs Guinéensis
Noix de kola
Raphia vinifera
Plaines, savanes ou clairières de la forêt équatoriale
0 50 100 200 300 m
CAMEROUN
GUINÉE ESPAGNOLE
OCÉAN ATLANTIQUE
Libreville
Ouesso
Sangha
Mossaka
Ngoko
Kom
Aina ou Ivindo
Mimvoul
Bitam
Ntem
Campo
Woleu
Ekodo
Kango
Madjingo
Mvandi
Liboumba
Mounianghi
Makokou
Kolliourа
Boue
Ndjolé
Okano
Abanga
Ogoué
Ngounié
Kouilou
Etoumbi
Makrou
I Corisco
B de Corisco
C Estérias
C Santa Clara
C Lopez
Comité de l'Afrique française.
G Huré.
Reproduction interdite.

fiques dômes de plus de 50 mètres de hauteur, tous debout et vivaces, quelques-uns seulement cassés par la tempête à mi-hauteur de leur tronc solidement enraciné.

Il n'y a qu'exceptionnellement des contrées de prédilection pour certaines espèces, et si on se livre à des recherches de densité de sujets, on est frappé de la régularité avec laquelle on les rencontre. Ceci conduirait à les classer sous la rubrique « rare » si on ne devait pas constater qu'ils existent partout.

Toutes ces essences restent là inexploitées, faute de moyens d'écoulement. Sur la côte seulement, quelques timides essais ont été tentés qui ne sont pas de l'exploitation, mais de la simple canalisation de produits récoltés par l'indigène.

En dépit de la science qui se diffuse de plus en plus, en dépit des exigences de plus en plus impérieuses des marchés d'Europe et même d'Amérique, c'est encore l'exploitation immodérée, au hasard et sans connaissances spéciales, comme si

PONT SUR LES MANÉCAGES DE MAKOKOU

la richesse de la forêt était inépuisable. On est obligé de dénommer exploitation régulière tout ce qui est vendu couramment ou prend le chemin d'une scierie quelconque.

Que dirait un industriel forestier européen si on prétendait lui fournir, pour les besoins de son usine, des bois provenant de tous terrains, coupés à tout âge, en toute saison et soumis au même régime : le mépris complet des intempéries ? Il est douteux qu'il consente à appeler cela de l'exploitation régulière. Cependant l'exploitation actuelle des bois, malgré tous ces errements, est rémunératrice. Que serait-ce si elle était faite rationnellement, au lieu de l'être par le Pahouin improvisé bûcheron, sans direction possible, prenant, par exemple, dans l'Okoumé ce qu'il y a de moins précieux et ce qui n'est souvent plus utilisable et laissant sur place les fourches et les loupes qui seraient vendues deux ou trois fois plus cher en Europe, mais qui ne sont pas sans doute aussi aisément transportables ?

Si on passe dans le domaine du caoutchouc, d'après les calculs de MM. Salesses et Chevalier, une simple liane à caoutchouc adulte peut rendre chaque année de 0 fr. 50 à 5 francs. Il n'y a pas dans toute l'Europe une simple essence forestière capable d'un tel rendement et il n'y a pas dans la forêt équatoriale de régime forestier pour protéger cette liane.

La protection de la forêt deviendra d'ailleurs bientôt nécessaire : dans les régions où la population est dense, le Pahouin, infatigable bûcheron, a littéralement détruit la forêt pour les besoins de ses plantations. Tout est sacrifié : vétérans et modernes sont coupés à plus d'un mètre de hauteur, ce qui empêche ou retarde considérablement la pousse des rejets.

Lorsque ensuite la plantation est abandonnée, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre ans, si la forêt en reprend possession, ce n'est que par une très dense végétation sans dureté et sans hauteur qui n'est plus la forêt. Il faudra des siècles pour ramener l'ancienne splendeur.

Dans la zone peuplée du Komo, de l'Abanga, de la Lara et de l'Okano, on marche pendant des semaines entières à l'ombre, certes, mais non pas sous la forêt. C'est une succession continue d'anciennes plantations de tous les âges où la marche est odieuse et la belle forêt intacte n'est plus que l'infime exception.

Il y a là un péril sérieux qui ne diminuera pas tant qu'on n'aura pas fixé les inconstants villages pahouins, toujours avides de nouveaux territoires et qui jamais n'utilisent les anciens défrichements de leurs devanciers.

On peut admettre que cette destruction de la forêt est proportionnelle à la densité de la population. Depuis longtemps les voyageurs avaient constaté le péril. M. Largeau écrit, en 1901 : « La première occupation des Pahouins est de défricher des étendues considérables de forêt pour les besoins de leurs plantations. » M. Dujour, en 1908, constate que « malgré leur immensité et leur défense naturelle, les impénétrables forêts équatoriales cèdent lentement ici comme en Amérique ou comme dans la vieille Europe des Gaulois et des Germains, devant la hache et devant le nombre. »

Les cultures vivrières qui remplacent la forêt suffisent à peine aux besoins de la population.

C'est surtout le manioc, les bananes, un peu de maïs, quelques patates, un peu d'arachides, un peu d'igname et diverses variétés d'épinards. D'un bout à l'autre de la région, il est difficile, sinon impossible, de faire vivre sur le pays, d'une façon courante, un détachement un peu important ; la nourriture de 60 à 80 hommes constitue l'effort limite à demander aux populations, et encore faut-il se déplacer tous les jours.

Les postes militaires ne trouvent pas à nourrir leur personnel et sont obligés de faire venir à

grand frais des vivres de la métropole. Est-ce à dire que le pays est pauvre ? Nullement, mais les indigènes ne travaillent que pour leurs propres besoins. La mission avait un personnel noir d'environ 200 bouches à nourrir ; elle a pu vivre constamment sur le pays, mais c'est parce qu'elle fut toujours divisée en trois, quatre et même cinq détachements, opérant dans des endroits différents. Lors d'une concentration à Ayoul, au coude de la Lara, 120 à 140 hommes purent vivre pendant quelques jours, à cause de l'accueil particulièrement affable des indigènes et de la densité de la population. Ce résultat ne fut cependant obtenu que grâce à l'entente de plus de dix villages qui se concertèrent pour apporter des vivres de plus de 20 kilomètres à la ronde. Il était visible que cet effort destiné à nous retenir sur le pays n'aurait pu être soutenu pendant un mois.

Il en est de même sur le territoire bakota où les villages moins nombreux ont d'immenses plantations, mais mal entretenues et non destinées à un rendement soutenu.

Faune. — Animaux domestiques. — Ce qui vient d'être dit pour la flore et les cultures peut être répété pour la faune et les animaux domestiques.

Cette immense forêt devrait être peuplée d'animaux de toutes sortes et elle l'est, en effet, aux endroits désertiques.

Les éléphants sont très nombreux dans toute la région qui s'étend à l'Ouest et au Sud-Ouest de Ouesso ; de même le buffle, de très nombreuses espèces d'antilopes, depuis la grande antilope chevaline, jusqu'à la toute petite antilope Sherry, plus de dix espèces de singes, depuis le gorille jusqu'au minuscule paresseux.

Pour le pays habité, nous le diviserons en deux parties : le territoire bakota et le territoire pahouin.

Le Bakota est chasseur, certes, mais d'une façon normale ; ses villages sont assez clairsemés et le gibier trouve sur ses terrains de chasse des retraites où il peut se réfugier. On y rencontre encore quelques éléphants et des spécimens de tous les gibiers de la forêt.

Le Pahouin, dans son invasion des pays de l'Ivindo et de l'Ogooué, pressé par les hordes de ses frères qui le poussaient, a tout dévasté sur son passage. Avec sa hache il a fait disparaître la forêt, avec son fusil et son arbalète il a anéanti le gibier jusqu'à l'homme inclusivement.

Nouveau venu, sans ressources et sans richesses pour s'en procurer, c'est la nécessité qui l'a poussé. Il lui fallait coûte que coûte faire vivre sa famille. Comme un fauve qui a ses petits à nourrir, il ne ménageait rien.

A part quelques taches où les villages sont plus clairsemés et où la haute forêt subsiste encore, on ne trouve plus, en pays pahouin, ni éléphant, ni buffles, ni moyen gibier, ni même des singes.

Le gros gibier a complètement disparu avec son chasseur spécial, le Pygmée ou « Mekui », mangé lui aussi avec sa proie.

Quelques rares antilopes ont échappé aux trappes innombrables tendues de tous côtés, parfois échelonnées tous les dix mètres sur un périmètre de plusieurs kilomètres et soigneusement entretenues.

Le sanglier et le cochon des bois se sont perdus par les empreintes qu'ils laissaient dans les bas-fonds qu'ils fréquentaient, empreintes suivies avec patience et en silence pendant des journées entières.

Les singes eux-mêmes n'ont pas trouvé la sécurité sur leurs routes d'arbres, traîtreusement interrompues et remplacées par des branches branlantes qu'une liane agitait à propos ou que des nœuds coulants dissimulés obstruaient.

Bref, on ne peut même plus dire que le Pahouin se livre à la chasse ; il n'a plus de gibier. Il est devenu pêcheur et commence à s'occuper à barrer les rivières.

En cela il a dans le Bakota un rival plus

CAMP DE MAKOKOU

exercé. Dès que les eaux commencent à baisser, tous les villages se transportent en des campements sur toutes les rivières qui en valent la peine, afin de pêcher les poissons qui, séchés, feront la provision de toute l'année.

Ils barrent complètement la rivière par un réseau de brins verticaux très serrés, ménageant seulement au milieu, où le courant déjà plus fort est rendu très violent par ce barrage, un long boyau libre, tapissé d'une claie d'écorce de palmier et terminé par une très longue nasse. Ce piège fonctionne automatiquement à toutes les hauteurs d'eau ; il n'y a qu'à faire la récolte du poisson entraîné par la vitesse du courant. Ce mode de pêche dévaste les rivières comme la chasse dévaste la forêt.

En naviguant sur le Djaddié, sur 150 kilomètres de rivière, j'ai dû faire ouvrir environ vingt

barrages semblables; chacun d'eux produisait journellement 100 à 200 kilogrammes de poisson. Cela fait une moyenne de 300 tonnes de poisson pêché journellement pendant une période de six semaines sur cette partie du Djaddié.

Il en est sans doute ainsi dans toutes les rivières un peu poissonneuses.

L'importance de l'Ivindo n'arrête même pas les indigènes. Dans la zone des rapides ils font, dans les bras formés par les îles, des barrages de plusieurs centaines de mètres de longueur.

Pour retrouver une telle frénésie de chasse et de pêche dans l'Afrique Equatoriale, il faut aborder soit le pays baya, soit le pays batéké ; mais entre les trois peuplades, le Pahouin l'emporterait encore malgré les conditions plus difficiles où le place sa forêt compacte.

Comme animaux domestiques, les Pahouins n'ont que quelques poulets et des chevreaux qui constituent plutôt une marchandise d'échange qu'un bétail comestible.

Ils s'en servent pour payer la dot de leurs femmes, dont ils n'arrivent jamais à se libérer complètement.

Il ne faut pas compter en pays pahouin sur les vivres frais que l'on trouve partout ailleurs.

Ils ont aussi des chiens qui leur servent à la chasse et auxquels ils tiennent autant qu'à leurs femmes. Les différends que leur possession suscite se règlent à coups de fusils aussi bien pour eux que pour celles-ci.

Le Bakota, un peu moins chasseur et qui estime beaucoup moins cher la dot de ses filles, a beaucoup plus d'animaux domestiques.

Certains villages regorgent de chevreaux et même de moutons, et il est plus facile de se procurer chez eux des vivres frais en viande que du manioc ou des bananes pour les Noirs.

IV

Géologie. — Minéralogie.

Caractère général. — A l'Est de la bande côtière qui borde le continent africain, la région gabonaise présente jusqu'à la cuvette du Moyen-Congo deux faciès bien distincts empreints chacun d'une extrême vétusté.

1° A l'Ouest, le massif rocheux des Monts de Cristal, puissante surrection granitique, profondément délabrée par l'érosion, s'étend du Nord au Sud sur plus de 500 kilomètres.

2° A l'Est le continent surélevé s'appuie sur le massif précédent comme sur un gigantesque pilier et se continue à l'intérieur par une région sédimentaire plus ou moins plissée constituée en grande partie par une abondante couche de grès. Cette couche de grès tantôt disparaît sous les formations alluviales et latéritiques, tantôt est interrompue par les crêtes ou échines de la masse granitique sous-jacente, tantôt a été crevée par les injections de la masse cristalline interne qui manifeste ainsi son voisinage immédiat.

Formation tectonique. — Suivant les géologues : après les temps archéens, les Monts de Cristal, amorcés peut-être lors des plissements huronien et calédonien, émergent franchement des mers dévoniennes entourées d'îlots granitiques. Les flots dévoniens et siluriens attaquent violemment ces récifs et déposent à leur pied les débris cristallins qu'ils en ont arrachés. C'est par-dessus ces débris que sont venus dans la suite s'accumuler les sédiments quartzeux, pro-

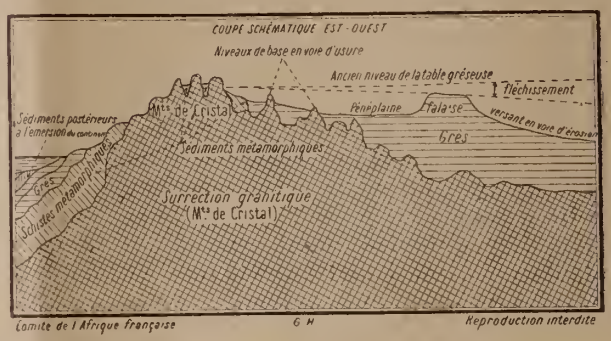

duits de l'érosion du continent permo-triasique.

Sous l'énorme dalle de grès formée par ces sédiments, dalle dont l'épaisseur augmentait au fur et à mesure de l'usure du continent, subsista une ligne de moindre résistance qui devint axe de dislocation pour tout mouvement orogénique futur. Ce fut là que la dalle de grès eut le moins d'épaisseur et d'homogénéité, c'est-à-dire par-dessus les crêtes rocheuses, prolongement sous-marin des îlots anciennement émergés dirigés Nord-Est Sud-Ouest (Monts de Cristal).

Lors de la période infracrétacée, le continent indo-africain s'effondre pour donner naissance à la fosse Atlantique. Par compensation, la partie située de l'autre côté de la ligne de rupture se soulève d'un mouvement venu de l'Est.

Désormais le plateau africain est émergé.

Erosion. — Le long de la côte, l'érosion marine va effriter le bord gréseux du continent émergé jusqu'au soubassement cristallin accumulant au pied du massif des sédiments de plus en plus jeunes.

De l'autre côté, la table gréseuse devint la proie de l'érosion. De quelle nature fut celle-ci à la fin des temps secondaires et pendant l'ère tertiaire on ne peut le préciser, mais on peut dire que depuis les grandes précipitations d'eau de l'époque pleistocène, elle fut uniquement due au ruissellement.

En maints endroits (bassin de l'Ivindo, bassin de la Likouala) elle paraît avoir atteint son état d'équilibre et la table gréseuse y est modelée en pénéplaine.

La partie centrale du plateau gréseux, mal soutenue par la carcasse cristalline trop loin en dessous, s'est peu à peu tassée et affaissée. Ainsi s'est formée la cuvette du Moyen-Congo qui devint centre d'érosion d'un bassin plus jeune.

L'ancien bassin (Ivindo) continuant son érosion dessina sur le pourtour du bassin nouveau, zone

MISSION PÉRIQUET
Géologie et Minéralogie.
0 50 100 200 300 K
Granit, granit à amphibole, granulite, aplite.
Shistes métamorphiques gneiss micashistes
Shistes talc shistes
Phyllades shistes ardoisiers
Argile plastique, kaolin
Grès grès ferrugineux.
Quartz hyaloïde
Quartzites.
Quartz pyriteux
Latérite
Alluvions
Roches affleurantes dans les alluvions
Diabase diorite
Roches basaltiques
Plaines marécageuses
Marécages à raphias épineux (bambous)
Calcaires.
Fer (limonite, hématite, conglomérats)
Poussière noire lourde à reflets métalliques (mélange de fer et roche ancienne - probablement amphibole
CAMEROUN
GUINÉE ESPAGNOLE
OCÉAN ATLANTIQUE
Ouesso
Sangha
Ngoko
Madjingo
Mvadi
Makokou
Mimvoul
Bitam
Oyem
Nzork
La Lara
Kolliouro
Booué
Lopé
Ngounié
Campo
Woleu
Ekododo
Kango
Libreville
I. Corisco
B. de Corisco
C. Estérias
C. Santa Clara
C. Lopez
Etoumbi
Makaua
Mambili
Mossaka
Likouala
Ivindo
Ntem
Kom
Ogooué
G. Huré
Comité de l'Afrique française
Reproduction interdite.

d'érosion nulle, une arête vive qui donne aujourd'hui l'illusion d'une falaise.

Mouvements éruptifs. — En dehors des mouvements tectoniques dont il a été question, le sol

TUMULUS FRONTIÈRE

africain a été également entamé par des mouvements d'ailleurs restreints de la masse ignée interne. Ces mouvements ont donné naissance à quelques dépôts éruptifs et aussi probablement aux gîtes métallifères que l'on y rencontre.

Tels sont les caractères généraux de la région que nous avions à étudier. Sa surface présente en somme à l'observation trois états bien différenciés : la région côtière, les roches cristallines, les sédiments.

RÉGION COTIÈRE

Comme conséquence du mode de formation du continent africain, nous trouvons d'abord au pied même du massif granitique une ceinture de sédiments entassés là par les âges géologiques successifs et plus ou moins déchiquetés ou détruits par l'érosion marine. On trouve des traces de couches crétaciques fossilifères au Nord du Gabon dans les estuaires de la Mondah et du Komo.

Ce sont des grès fins horizontaux où l'on rencontre, notamment près de Libreville, des bancs calcaires accompagnés souvent de blocs de limonite issus de la couche latéritique voisine.

La roche volcanique a percé à l'entrée de l'estuaire du Gabon, à la pointe Ngombe où l'on trouve des poussées de roches basaltiques (limburgite).

A l'Est de Libreville les roches anciennes ont disparu sous les couches de formation récente, tandis qu'au fond de l'estuaire les grès réapparaissent plus anciens que ceux de Libreville. Vers Ntoum pointent déjà les schistes paléozoïques recouverts à l'Est par des grès rouges. Les rivières dans cette région ont creusé leur lit dans le grès et coulent maintenant sur des schistes compacts. Un peu plus à l'Est, les quartzites de plus en plus abondants annoncent la proximité des roches cristallines.

Alluvions cotières. — Si l'on passe au Sud, on trouve une région basse où les apports arrachés aux plateaux intérieurs, charriés par les eaux jusqu'au niveau de base, la mer, ont pu s'étaler à leur aise.

Le terrain baigné par le cours inférieur de l'Ogooué, en aval de Lambaréné, est plat, uniquement formé par les dépôts du fleuve. Une ligne de lacs aux rives souvent boisées et marécageuses, allant du Fernan-Vaz au coude inférieur de l'Abanga, semble marquer la limite orientale de la région conquise sur la mer (Fernan-Vaz, Zonanghe, Azingo, Nghene). L'ancien estuaire de l'Ogooué qui s'étendait jusqu'au Gabon est maintenant transformé en delta. Ces alluvions sont constituées par un mélange ferrugineux de sable et d'argile formant une terre jaune ou rouge, résultat de la décomposition des roches cristallines et gréseuses arrachées par les eaux à l'intérieur. Une végétation forestière abondante les recouvre en général, sauf en certains marécages où la forêt fait place à de petites plaines de papyrus.

La région marécageuse, souvent développée au voisinage immédiat du fleuve, est recouverte de palétuviers géants qui, fixant les boues dans le réseau inextricable de leurs racines, favorisent le développement de la zone conquise sur les eaux.

RÉGIONS CRISTALLINES

La roche cristalline apparaît sous des aspects différents, suivant son origine. Si elle appartient à la partie anciennement émergée, elle se présente sous forme de blocs ou de murailles granitiques plus ou moins démantelés qui ne sont que les faibles restes des puissantes masses anciennes. Les Monts de Cristal forment encore une masse imposante et compacte. En dehors, des pics isolés subsistent : le mont Nko (Moyenne-Lara) le Mfenn (Haut-Ivindo), le Belvédère Lucie (Mvomo). Le plus souvent, le terrain qui s'étend aux pieds de ces blocs, est uniquement formé par des produits de leur décomposition. Par endroits, dans certaines de leurs anfractuosités, le granit disparaît sous une couche de schistes métamorphiques sur lesquels coulent des torrents. D'autres fois, soit que les schistes aient disparu par voie d'érosion, soit qu'ils n'aient jamais existé, les eaux dévalent à même sur les gradins granitiques (Haut-Komo).

Roches d'érosion. — Fréquemment la roche cristalline n'a été mise au jour qu'après affouillement par l'érosion de la roche encaissante plus tendre ou du terrain qui la masquait. C'est le cas de la plus grande partie de la région. Les eaux sont impuissantes à l'user rapidement et elle forme ainsi dans le lit des rivières des seuils déterminant des chutes ou rapides. Dans les intervalles de ces seuils qui forment niveaux de base, les

rivières façonnent régulièrement et rapidement leur terrain pour l'amener à l'état de peneplaine.

On observe ce phénomène dans tout le bassin de l'Ivindo, le Haut-Ogooué, la Lara et l'Okano.

L'Ogooué, pour descendre du plateau africain franchit entre Boué et Ndjolé, dans une profonde diaclase, toute une région de schistes métamor-

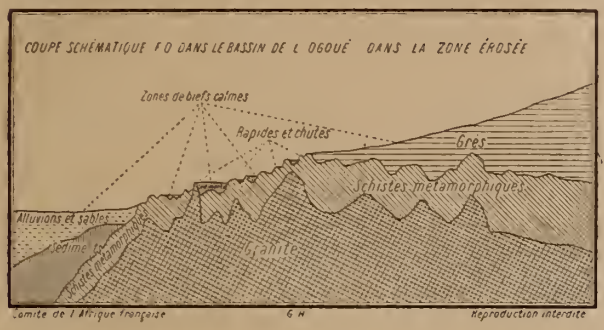

phiques que percent par endroits les crêtes granitiques sous-jacentes. Il en est de même de l'Okano qui s'abaisse jusqu'à Alembé à travers les mêmes schistes.

Dans le Moyen-Ogooué, le bord effrité du plateau africain nous montre dans leur ordre chronologique les couches plus ou moins plissées qui le composent : granits, schistes métamorphiques et grès.

Dans le Bas-Ivindo, c'est une barre granitique qui forme le rapide de Konghé.

Une échine métamorphique qui semble en ligne droite et dirigée Nord-Ouest coupe le Djouah et l'Ivindo dans le voisinage de leur confluent. La Lara et la Mvoung coulent par-dessus des seuils schisteux et granitiques.

Entre tous ces seuils on trouve fréquemment des marécages.

Dans le Djouah et le Djaddié quelques roches granitiques affleurent en simples aiguilles.

Dans les hautes vallées de l'Okano, du Woleu et de la Mvoung, près des lignes de partage des eaux, d'énormes aiguilles granitiques surgissent en forme de prismes obliques à faces concaves. On serait tenté de les prendre pour des blocs erratiques, mais ils affleurent souvent à flanc de collines dans des régions assez ondulées. Il est probable que ces blocs font partie de pointements rocheux que l'érosion met peu à peu en évidence. Il n'est pas rare de trouver dans leur voisinage des seuils granitiques ou schisteux. Nous retrouvons le schiste métamorphique affleurant à l'Est de la falaise, à Biessi, puis dans la Haute-Lengoué et la Haute-Bandama où nous voyons percer même le granit. Nous le retrouvons encore dans la Haute-Kandéko avant de déboucher dans les alluvions de la Sangha. On trouve également sur le sommet de la « Falaise » des blocs granitiques qui ne sont probablement que les sommets des dernières apophyses assez élevées pour avoir pu percer la croûte gréseuse en endroits.

Roches d'injection. — Parfois, le granit perçant la couche superficielle du terrain, est venu au jour en formant un dôme que la terre végétale ou les alluvions recouvrent en partie. Nous en avons vu deux exemples : près d'Essamafi, dans la Mvoung, et dans le rocher de Nkoumetzéyé, au Nord de Minkébé. Les régions avoisinantes sont également rocheuses, ce qui semble indiquer la proximité immédiate du substratum cristallin.

Il est probable que ces veines granitiques sont postérieures à l'émersion du continent ainsi que les affleurements de diabases des monts de Cristal et de la So, affluent du Haut-Ntem.

Roches d'éruption. — La roche volcanique de la pointe Gombé (limburgite), se rattache au système éruptif auquel appartiennent les îles équatoriales voisines et les volcans du Cameroun.

Les filons et les métaux. — On rencontre fréquemment dans toutes ces masses rocheuses des filons de quartz laiteux qui viennent à la surface en boursouflures, où le quartz se désagrège en cristaux plus petits, entraînés et roulés par les eaux. On les y retrouve diversement colorés, du jaune clair au brun sombre, par une couche superficielle d'oxyde de fer. Il y en a en abondance dans les rivières des monts de Cristal et dans la Mvoung. De très beaux cristaux de quartz hyaloïde blanc ont été trouvés dans la Haute-Bandama.

Le fer est très abondant dans toute la région. Outre la latérite et les conglomérats ferrugineux que l'on rencontre presque partout, nous avons trouvé des quartz pyriteux dans l'Ouest des monts de Cristal et dans l'Abanga, des hématites dans la Haute-Lara et la Komo (Ngoko). Dans ce dernier bassin, le sable des rivières contient en quantités très considérables une poussière noire à reflets métalliques, à grains très fins, de den-

ARRIVÉE A AYOUL

sité supérieure à 6, et qui paraît être du fer mélangé à des débris de roches anciennes. Fer titané : oxyde de fer, 56,3 0/0, acide titanique, 41,6 0/0.

Les fonds de battée des sables des rivières du

Gabon, nous ont fourni cette même poussière en quantités très diverses, mais jamais en aussi forte proportion que dans le bassin de la Komo. Elle accompagne souvent les quartz aurifères et, d'après quelques géologues, elle devrait encourager dans les contrées où on la trouve, la recherche des minerais métalliques. Il ne nous a pas été donné de découvrir ces minerais. Nos sondages ont été pratiqués dans l'argile rouge ou se sont heurtés aux roches dures que, faute de temps, nous n'avons pas voulu briser. Nous sommes loin de déclarer qu'il n'y a pas de gisements métallifères dans la région, nous avons au contraire la conviction qu'avec une prospection lente et suivie, dans l'Est des monts de Cristal, dans la Haute-Abanga et dans les hauts bassins de la Komo (Ngoko), de la Likouala et de la Bandama, on ferait des découvertes intéressantes.

SÉDIMENTS ANCIENS

Dans les rivières des monts de Cristal, les débris siliceux des roches granitiques près des schistes micacés, ont donné naissance à des dépôts de quartzites (conglomérats). Plus au Sud, dans l'Ogooué, près et en aval de Boué, ce sont des quartzites métamorphiques, qui constituent des bassins très puissants d'arkose ou de phtanites. A l'Ouest des monts de Cristal, en bordure de la zone côtière, les conglomérats siliceux apparaissent à l'état de grès rouges au pied des couches d'arkose. En allant vers la « Falaise », à l'Est, depuis la vallée de l'Ivindo, le grès émerge peu à peu du terrain sablonneux où surgissent d'énormes blocs de grès parfois ferrugineux (Djaddié).

Une fois la Falaise franchie, on trouve dans l'Est vers la Haute-Komo, les grès blancs. Toutes les rivières de l'éventail supérieur de la Lengoué, roulent sur des lits de grès blancs.

Dépôts argileux. — Après les dépôts quartzeux nous devions trouver comme résultat de la décomposition des roches cristallines, des dépôts argileux.

Les plus anciens sont transformés en schistes comme les talcs et les schistes quartzeux que nous avons trouvés sur les monts de Cristal.

Des schistes primaires affleurent dans l'Ogooué, en aval de Ndjolé et vers Boué. Des Phyllades existent sur la rive droite, entre Ndjolé et Alembé et dans la plaine de Niamba, à l'Est de la rivière Ngollo.

Les dépôts argileux moins anciens constituent toute la couche latéritique et les formations kaoliniques.

Outre la latérite « en place », c'est-à-dire au lieu même de la roche originelle, nous devons signaler les latérites « de transport » du Bas-Ogooué et de la zone côtière jusqu'en rade même de Libreville. Ces dernières contiennent peu de fer ; ce sont les parties les plus tenues d'argile, entraînées par les eaux qui se sont réagglutinées. Les parcelles d'oxyde de fer délavées se sont aussi peu à peu réagglutinées pour former de petites masses de limonite d'aspect spongieux. Nous en avons rencontré dans la Haute-Lara et le Haut-Okano, dans la Mvoung et aussi par-dessus les bancs calcaires des environs de Libreville.

A l'Est de la Falaise, nous retrouvons cette latérite et ces boules spongieuses de limonite, là où les roches compactes ont percé la couche gréseuse et à la base de ces roches. Nous en trouvons aussi en abondance dans les alluvions des environs de Ouesso; nous devons alors admettre qu'elles y ont pris naissance au sein des débris gréseux chargés d'oxyde de fer.

Tables de latérite. — On rencontre partout en Afrique Equatoriale, dans la boucle de l'Ouham, dans la Haute-Sangha, dans la Nyoué, dans le bassin de la Kadéi, à l'Est de Swanké, comme aussi au Soudan, des masses de latérite arasées horizontalement et dénudées. Leur mode de formation a été signalé par M. Arsandaux, pour des exemples similaires dans le bassin de l'Ogooué. L'élément ferrugineux dissous monte jusqu'à la surface par action capillaire. Là, par l'évaporation intense qu'il subit, il se solidifie et s'accumule en formant avec le terrain qu'il imprègne, une croûte solide.

Kaolinisation. — La décomposition des débris feldspathiques par l'eau a produit, en certaines régions qui nous intéressent, une argile blanche qui peut mériter le nom de kaolin. Cette argile étalée en couches superficielles, imperméable sur des régions plates, y a formé des marécages. Exemple : le bassin du Tom et de la Nounah aux environs de Minkébé ; le bassin du Djouah à l'Est de Swanké, et probablement beaucoup d'autres endroits du bassin plat de l'Ivindo.

Dans les monts de Cristal et à Minkébé, nous avons constaté ce phénomène de kaolinisation en voie d'accomplissement décelé par le trouble laiteux des eaux de certaines rivières.

Couches humifères. — Dans les grandes vallées plates du bassin de l'Ivindo et de la Likouala, à la moindre crue, de notables portions de territoire sont submergées. Le pays devient un lac peu profond, ou plutôt un réseau d'arroyos qui circulent en tous sens autour des arbres et qui offrent un aspect tellement uniforme que les chasseurs indigènes, eux-mêmes, s'y perdent et sont obligés de marquer leur contre-pied. Chaque crue amène sur la surface qu'elle submerge, d'abord une couche de sable, puis une couche de débris végétaux, et parfois organiques. Dès que les eaux se sont retirées, l'oxygène ambiant et aussi des myriades de termites oxydent cette couche, mais lentement, parce que l'oxydation a lieu à l'abri des rayons solaires. L'inondation suivante la trouve incomplète, une pellicule de sable préservatrice recouvre l'humus et ainsi de suite.

Une tranchée verticale creusée dans ce sol présente des stries horizontales alternativement blanches et noires et l'ensemble constitue un terrain éminemment fertile.

Dans les parties les plus basses de ces vallées où stagne en permanence la boue noirâtre jamais asséchée, on trouve la zone des raphias épineux (palmiers, bambous).

Les gisements tourbeux à l'état d'ébauche en saison sèche ne peuvent pas se former à cause de l'oxydation intense et aussi à cause du renouvellement périodique de la vase lors des inondations. Ces marécages sont fréquents dans tout le bassin de l'Ivindo et de la Likouala, dans la Haute-Lara de part et d'autre de Nzork, dans le Haut-Okano, au Sud de Nzog, dans la Moyenne-Komo (Ngoko). Ils atteignent leur maximum d'importance dans le Haut-Djouah et le Haut-Djaddié. Sur les lignes de faîte plates des bassins précédents, on rencontre parfois de minuscules plaines herbeuses, cuvettes temporaires dues à l'argile imperméable sous-jacente.

Vallées convexes. — L'ancienneté d'érosion du sol et sa facilité ont donné lieu à de nombreuses vallées convexes. Dans les bassins plats, les bords sont reculés très loin du lit mineur de la rivière. Les affluents de celle-ci viennent se perdre dans la vase du lit majeur et s'y divisent en de multiples ruisseaux avant de rencontrer la rivière mère. C'est surtout dans le plateau gréseux que ce caractère apparaît nettement. On peut dire qu'il se réalise pleinement dans tout l'ensemble de la Basse-Sangha, de la Basse-Likouala et la Basse-Alima.

Il crée en dehors de la forêt compacte une région à « bandes forestières » très caractéristique. En marchant perpendiculairement aux vallées, on traverse une succession de plaines sèches et de forêts inondées, de largeurs à peu près égales.

LIGNES DE RELIEF ET DÉPRESSIONS

Nous avons essayé de présenter les différents aspects de la région entière, d'après la structure interne et d'après la sculpture par l'érosion de la surface primitive.

Si nous examinons la répartition des sommets granitiques aux diverses altitudes où ils émergent, nous les voyons dessiner deux lignes parallèles orientées Sud-Ouest Nord-Est.

La première, dont les monts de Cristal constituent l'apophyse terminale au Sud, se maintient sur le sol du Gabon. à l'altitude de 700 à 800 mètres; elle comprend la chaîne granitique qui sépare le Woleu de l'Okano, passe par le mont Mfenn sur le territoire du Cameroun, se relève lentement et va rejoindre le massif granitique de Yade, à l'altitude de 1.500 mètres. L'Ivindo la franchit en un coude brusque et devient tout de suite navigable. Ceci semble indiquer que le Haut-Ivindo résulte de la capture du Haut-Komo, par l'entonnoir de tête de l'ancien Haut-Ivindo, qui s'arrêtait à Alatti.

La deuxième ligne est moins élevée, beaucoup moins continue. Elle part du petit massif de la boucle du Haut-Ogoué, près de Boundji, forme une barrière au bassin de la Haute-Komo et va droit à Bangui ou l'Oubanghi la franchit en une série de rapides.

La Ngoko la franchit en un seuil, après s'y être heurtée en un V très accentué ; la Sangha s'y est frayé un chenal dans l'étranglement de Molongotti.

Entre ces deux lignes, sur le territoire qui nous occupe, se trouve une dépression que coupe en deux la Falaise, qui semble une énorme digue de 700 mètres d'altitude, jetée l'une à l'autre.

V

Météorologie. — Climat.

Aux deux extrémités de la région, à Libreville et à Ouesso, deux observatoires météorologiques rudimentaires sont installés et sont précisément bien placés pour donner les caractéristiques des climats de cette région maritime, d'altitude peu variable, de 360 à 800 mètres.

Libreville caractérise le climat maritime de la région et Ouesso le climat continental.

Chute d'eau. — La forêt est un puissant régulateur de la précipitation d'eau que ne viennent d'ailleurs faire varier ni de hautes montagnes ni des dépressions profondes.

La chute d'eau annuelle est de 2 mètres en moyenne à Libreville, d'après les constatations des dernières années; de 1 m. 65 environ en 1910 à Ouesso; de 1 m. 79 en 1904 à Ndjolé et de 1 m. 22 en 1905 au même point. Cette précipitation d'eau doit être à peine supérieure au-dessus des monts de Cristal et un peu inférieure au-dessus du large bassin de l'Ivindo.

Ce sont des chutes d'eau normales, comparables à celles des régions un peu pluvieuses de la France, le plateau Central et le plateau Ardennais. Cela peut paraître paradoxal à cause de la violence des tornades, mais les mois de saison sèche, pendant lesquels pas une goutte d'eau ne tombe, viennent rétablir l'équilibre.

Au point de vue du régime des eaux atmosphériques, on peut diviser l'année en quatre saisons qui correspondent à peu près exactement au mouvement du soleil :

Une saison sèche, du 15 mai au 15 septembre, temps pendant lequel le soleil est dans l'hémisphère nord et passe au solstice d'été;

Une saison des pluies, du 15 septembre au 1er décembre, temps pendant lequel le soleil passe au zénith de la région;

Une saison sèche, du 1er décembre au 15 février temps pendant lequel le soleil va dans l'hémisphère sud vers le solstice d'hiver;

Une saison des pluies, du 15 février au 15 mai, période pendant laquelle le soleil revient au zénith de la région.

Si nous examinons maintenant le régime des eaux fluviales, nous voyons que les périodes des hautes et basses eaux ne coïncident pas tout à fait avec les saisons.

Les bassins relativement courts de la Komo et de la Mbei, qui participent au régime des Monts de Cristal, drainent des terrains imperméables puisque ce sont les blocs compacts des roches cristallines et devraient ainsi suivre étroitement le régime des eaux atmosphériques. Cependant on constate dans cette région de curieux phénomènes

de marée causés par les innombrables siphons ménagés dans les failles souterraines qu'ont formées les roches cristallines injectées à travers le substratum archéen.

Nous n'avons pu que constater l'existence de ces marées et non définir leur période et leur importance. Il n'en est pas moins vrai que les rivières varient sans cause superficielle.

Le bassin de la Sangha dont le sommet est à une latitude plus élevée, 6°30, subit le régime de cette latitude.

A Ouesso le minimum absolu des eaux a lieu au commencement du mois de février, alors que la saison sèche, descendant vers le Sud, règne, non seulement sur la région, mais aussi depuis longtemps sous les latitudes plus septentrionales.

Le maximum absolu a lieu vers le commencement de novembre, alors que le régime des pluies est descendu du Nord au Sud. A ce moment la chute d'eau demeure la même sur la région, mais se trouve complètement terminée au Nord. Il y a entre les hautes et basses eaux une différence moyenne de 5 à 6 mètres.

Un minimum relatif a lieu au commencement

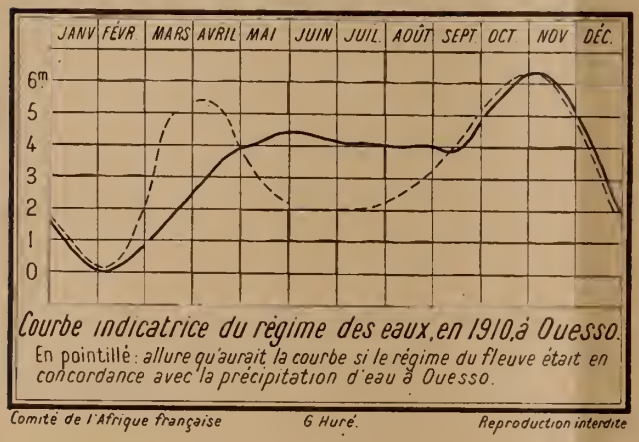

de septembre, vers la fin de la saison sèche, mais comme l'eau tombe encore avec intensité en amont, la baisse n'est que de 3 mètres environ au-dessous des plus hautes eaux.

De même au mois d'avril il y a une courte hausse temporaire.

La Ngoko accuse une différence de 6 à 7 mètres entre les hautes et basses eaux.

Dans le bassin de l'Ivindo, dont la tête se trouve vers 2 degrés de latitude nord et dont les puissants affluents coulent dans le sens Est-Ouest le régime des hauteurs d'eaux est simplement un peu retardé sur le régime des pluies. Le minimum absolu a été constaté à Makokou vers le 15 septembre. Le fleuve monte d'abord, mais ses affluents le suivent de très près et ne tardent pas à inonder leurs rives, quelques-uns même leur territoire.

Les affluents de l'Ivindo, et l'Ivindo lui-même en amont de Makokou, montent en moyenne de 3 à 4 mètres.

L'Ogooué à Ndjolé monte de 5 à 9 mètres.

Température. — Les températures varient peu et n'ont rien d'excessif. Pendant toute une année, à Ouesso, la température maximum a varié de 22 degrés en juillet et novembre à 33 degrés en avril et septembre.

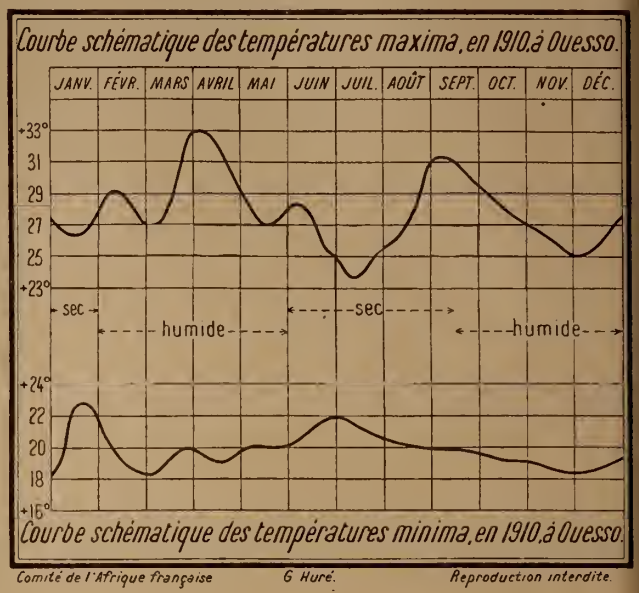

La température minimum a varié de 16 degrés en septembre à 23 degrés en janvier et octobre.

Les différences sont faibles et il semble à l'inspection des courbes de température que c'est pendant les mois de mars, avril et mai que ces différences sont le plus sensibles.

Nébulosité. — Pendant la saison sèche le ciel est toujours couvert le matin jusqu'au milieu de la journée, moment où il se dégage un peu, mais il reste nuageux et brumeux. La température est très supportable et la marche peut s'effectuer toute la journée. La nuit, le ciel est très souvent complètement dégagé, mais il est rare que l'atmosphère soit pure; la brume solaire persiste.

Pendant la saison des pluies, si le ciel est brumeux le matin et que le brouillard tombe, c'est un gage presque certain que le soleil luira vers le milieu de la journée dans un ciel sans nuage et jusqu'au soir.

Si, le matin, le ciel est dégagé et l'air sec, il est au contraire presque certain que vers 10 heures ou 11 heures la pluie commencera à tomber jusqu'au soir ou au lendemain matin.

Les tornades ne sont pas violentes, les chutes d'eau sont parfois très abondantes; le maximum constaté a été de 72 mm. 6 en une fois à Ouesso.

En grande généralité les orages ont lieu l'après-midi ou la nuit. Pendant cette saison les nuits étoilées sont rares, mais parfaitement pures. La tension électrique est très considérable et des roulements de tonnerre sans pluie sont extrêmement fréquents surtout vers la chute du jour. Ils sont au contraire très rares au point du jour où la tension électrique passe sans doute par un minimum.

Pressions atmosphériques. — Pour corriger les indications des baromètres altimétriques de route dont on se sert en exploration, on est obligé de faire de fréquentes observations avec l'hypsomètre ou le baromètre à mercure et pour ramener ces observations à une pression moyenne diurne on est obligé d'observer ces instruments d'une façon suivie pendant tout le cours de la journée.

Quatre années d'observations semblables exécutées sur toute une vaste région de l'Afrique Equatoriale, depuis les latitudes voisines du Tchad jusqu'à celles de l'Equateur, ont donné d'une façon nette et certaine ce résultat à la fois précieux et surprenant :

Pendant toute l'année et d'une année à l'autre la courbe des variations diurnes des pressions barométriques est la même sur les immenses étendues boisées ou non de l'Afrique Equatoriale en dehors du voisinage des montagnes ou de la mer.

Lors des tornades cette courbe accuse un accident brusque mais portant sur un temps très court (une demi-heure ou une heure) et elle reprend son allure normale comme on peut le voir ci-contre.

La courbe suivante représente la moyenne des

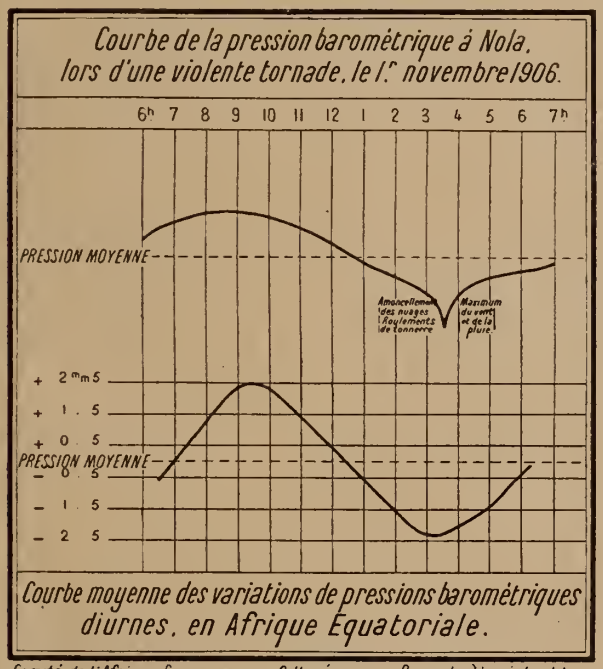

Comité de l'Afrique française G. Huré. Reproduction interdite.

courbes de variations de pressions obtenues dans de nombreuses expériences faites un peu partout des latitudes 8 à 4 degrés et des longitudes 7 à 16 degrés.

Cette sorte de sinusoïde est plus ou moins aplatie suivant le degré d'humidité de l'atmosphère et suivant la température, mais elle conserve ses caractéristiques, son ordonnée passe sur un maximum entre 8 et 9 heures du matin, un minimum entre 4 et 5 heures du soir et donne la pression moyenne de la journée entre midi et 1 heure.

On voit les conséquences que l'on peut tirer d'une telle permanence.

D'abord on peut corriger avec certitude les indications barométriques de chaque heure de la journée et les ramener à l'indication de la pression moyenne du lieu; ensuite, pour le calcul des altitudes il est inutile d'avoir un observatoire de base qui est parfois très éloigné et où les observations peuvent être incertaines. Il suffit de calculer, grâce à la courbe, la pression moyenne du lieu et d'appliquer la loi de Laplace avec la pression moyenne d'un autre lieu à altitude connue, sans qu'il soit besoin que les observations aient été faites le même jour.

Sur une observation, l'incertitude des altitudes paraît être avec cette méthode, de 20 mètres environ.

Pour Ouesso, par exemple, l'altitude trouvée fut de 358 m. 25, en 1906, sur 29 observations. En 1910 cette altitude fut de 376 sur 7 observations, et M. Fourneau donnait en 1899, pour le même point, l'altitude 365 mètres, sur plusieurs mois d'observations. Nous avons adopté l'altitude 363 mètres pour le pied du mât de pavillon de Ouesso.

Salubrité. — La région côtière est malsaine, là où la marée se fait sentir dans les criques profondes des deux estuaires. Outre les émanations des marécages, on est exposé aux piqûres de légions de moustiques et à celles de ces petites mouches (fourous, Pullex penetrans) dont on ne peut se garer qu'à l'aide de la fumée des feux. Cet inconvénient n'est nullement négligeable. Il se continue jusqu'à ce qu'on ait atteint une altitude notable, 500 mètres environ, en escaladant le contrefort du plateau Africain.

Sur ce plateau le climat est très sain, sauf dans les deux zones de marécages décrites.

Partout la tsé-tsé abonde, surtout dans l'Ivindo et la Ngoko, mais, quoique ce soit l'espèce « Glossina palpalis » qui domine, la maladie du sommeil paraît très rare, sinon inconnue.

Le danger le plus à craindre est le froid qui cause les bilieuses hématuriques et surtout le froid humide des orages nocturnes.

Les habitants des sommets des monts de Cristal paraissent souffrir de la lèpre et du beri-beri qui n'atteignent pas les Européens.

Ceux des marécages du Djouah, du Djaddié et de la Likouala, se plaignent de troubles intestinaux causés par l'eau. Dans ces régions il faut prendre les plus grandes précautions pour avoir de l'eau claire de ruisseau ou bien posséder un filtre.

L'activité physique est nécessaire pour maintenir la circulation du sang. Les craws-craws ou blessures longues à guérir ne proviennent nullement des marécages, mais bien de l'appauvrissement du sang. Les stations prolongées sur le lit ou sur la chaise longue y prédisposent et assurent leur durée.

Les maladies de poitrine sont très rares.

Les indigènes qui habitent le pays sont exceptionnellement musclés et vigoureux.

VI

Etude ethnographique.

Ce chapitre sera simplement esquissé pour essayer de mettre en lumière les aspirations et les aptitudes des races qui habitent la région et leur adaptation possible à une vie économique nouvelle.

Tous les voyageurs ont parlé des Mfans ou Pahouins et des migrations de leurs tribus. C'est aujourd'hui presque la seule race que nous rencontrons sur le territoire étudié, et il est nécessaire que nous tâchions de la suivre depuis le moment où elle a pénétré chez nous. On estime que la première apparition des Pahouins au Gabon date de quatre-vingts ans.

En 1852, ils furent signalés pour la première fois dans le Komo, au grand effroi des indigènes.

En 1859, Du Chaillu les rencontre dans son voyage à l'intérieur du Bas-Ogooué à une distance de la côte qu'il est impossible de déterminer d'après les récits de ce voyageur.

En 1864, le Dr Griffon du Bellay constate leur présence dans la Basse-Komo, dans le Remboué et voit reculer devant eux les Galoas et les Bakalais du Bas-Ogooué.

En 1869, l'amiral Fleuriot de Langle évalue à 80.000 le nombre des nouveaux arrivants qui se pressaient autour de nos établissements.

En 1875, M. de Brazza constate dans le Haut-Ogooué qu'ils ont refoulé les Apinjis, les Okandais et les Adoumas et que ces tribus ne peuvent même plus tenir la ligne du fleuve devant la vague envahissante des Mfans Ossyebas.

Jusque-là leur marche a été rapide, car aucune tribu ne peut les arrêter. Nos établissements, la proximité de la mer, la protection que nous accordons aux tribus soumises à notre influence, ralentissent peu à peu et changent leur mouvement de migration qui continue à s'étendre dans l'intérieur, mais qui est désormais arrêté à la côte. Aujourd'hui, ils ont largement dépassé l'Ogooué en amont de Ndjolé, et leurs villages peuplent le Fernan-Vaz.

Les anciennes tribus sont comprimées contre la mer et auraient complètement disparu sans notre présence.

Plusieurs opinions ont été émises sur l'origine des Pahouins. On les suppose venus d'Ethiopie ou de la zone des grands lacs de l'Est, ou des environs du lac Tchad. Par contre, en leur donnant une origine si éloignée, on les canalise tous vers cet étroit espace compris entre le Ntem et le Haut-Ivindo, et on les limite à cette dernière rivière. Il semble peu naturel que des tribus nombreuses soient encore ainsi concentrées aussi loin de leur origine : ce serait l'inverse de la marche en éventail qui caractérise les migrations.

Tous les récits des vieillards qui se souviennent, contiennent les mots Djah qui est la Haute-Ngoko, Ntem qui est le Haut-Bénito, Aïna ou Ayena, qui est le Haut-Ivindo. Entre le Mvogh-Etangha où ils placent leur berceau, et le moment où ils ont atteint les rivières précédentes, ils placent l'Adzap (arbre à beurre qui, pour tous les voyageurs, symbolise la forêt). Ces mêmes vieillards parlent de trois branches migratrices : celle de droite, les « Bedzis », aurait pris par le Ntem et l'Aïna. On constate, en effet, que presque tous les Pahouins à l'Ouest de l'Ivindo parlent le même dialecte « ma dzou na » et se disent Bedzis. En limitant les Pahouins à l'Ivindo, on ne laisse donc aucune place aux deux branches migratrices du milieu et de l'Est, les Mekei et les Ma-khi-na.

Si on rapproche la migration pahouine de celles des Foulbés, des Bayas et des Ndris ou Yanghérès qui ont eu lieu à peu près à la même époque, on est amené à penser, avec M. Gentil, que ce sont ces dernières migrations qui auraient déterminé l'exode des Pahouins.

Leur berceau d'origine, le Mvoch-Etangha, serait alors le pays situé au Nord-Ouest de la Haute-Sangha, vers Ngaoundéré.

Jusqu'alors sédentaires, ils ne possédaient pas vraisemblablement les vertus guerrières que leur a données dans la suite leur lutte incessante contre la forêt et ses habitants. Ils vivaient en paix, et c'est encore d'après leurs vieillards qu'ils faut penser que seule la guerre a fait se grouper et émigrer les familles.

Comprimées par le Nord et par l'Est, les tribus sont parties vers le Sud-Ouest, trouvant devant elles une zone désertique et sans clairières que leur légende appelle Adzap et où elles ont pu se fixer. Cette région, du 4e au 5e degré de latitude, est encore aujourd'hui absolument désertique.

Vers le 3e degré de latitude, les tribus d'avant-garde ont trouvé trois axes de dispersion qu'elles ont suivis :

1° Le Ntem avec les nombreuses rivières qui coulent dans le sens de leur marche : Woleu, Abanga, Okano;

2° L'Aïna ou Ivindo;

3° Le Djah ou Ngoko.

Telle est probablement l'origine des trois branches.

Nous connaissons les Pahouins de l'Ouest : les Mfans-Madzou-Na; ce sont les premiers qu'on ait vus.

Ceux de l'Est ont suivi la nouvelle direction que leur donnait la Ngoko, ont traversé la Sangha et ne se sont arrêtés que devant l'Oubangui et le Congo et devant les puissantes tribus des Bangalas et de ces mêmes Mandjias qui avaient déterminé leur exode. Les Bondjos ont les caractères des Pahouins ainsi que les Boumantabas, les Bombassas, les Linos, etc.

D'après M. Largeau qui a étudié les uns et les autres, les Sangos de Mobaye seraient des Pahouins d'avant-garde, en marche vers l'Est.

Les dialectes des tribus précédentes ont beaucoup de mots communs avec le dialecte ma-dzou-na.

Dans la région de la Sangha, le principe d'au-

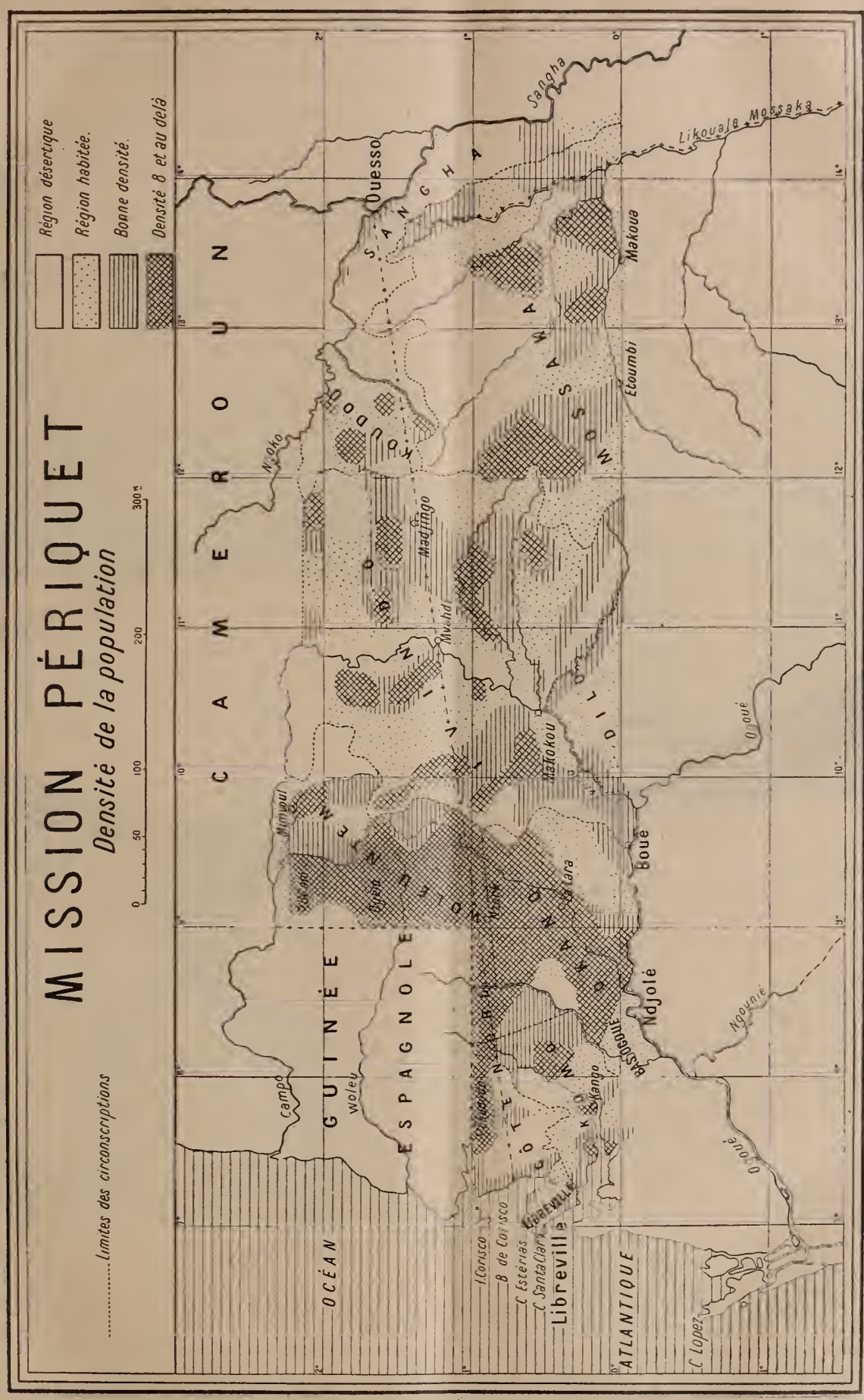
MISSION PÉRIQUET
Densité de la population
Limites des circonscriptions
Région désertique
Région habitée.
Bonne densité.
Densité 8 et au delà.
0 50 100 200 300 km
CAMEROUN
GUINÉE ESPAGNOLE
OCÉAN ATLANTIQUE
Libreville
Ouesso
Makoua
Etoumbi
Madjingo
Makokou
Boué
Ndjolé
Sangha
Likouala Mossaka
Ngoko
Ogoué
Ngounié
Campo
Woleu
I. Corisco
B. de Corisco
C. Estérias
C. Santa Clara
C. Lopez
Comité de l'Afrique française.
G. Huré
Reproduction interdite.

torité vient de l'Ouest : les chefs sanghas-sanghas de la Sembé commandent dans la Ngoko, à Ouesso et même à Likélemba, dans les occasions exceptionnelles de meurtre d'Européen, par exemple. Les chefs de la Sangha étendent leur autorité dans la Likouala-aux-Herbes.

Nous rangerons toutes ces peuplades dans le groupe des Pahouins Ma-khi-na.

Sur les bords marécageux et difficiles de l'Ivindo, la migration a été beaucoup plus lente, à cause de la résistance plus opiniâtre des Bakotas et plus tard des Adoumas. L'obligation de lutter plus sérieusement a maintenu la cohésion des tribus et la nécessité de se fixer a fait naître les

FEMME PAHOUINE

alliances et créé deux groupes nouveaux que nous croyons issus des deux races : les Bandjambis et les Schakés.

PAHOUINS MA-DJOU-NA

Sans exception, les premiers voyageurs qui ont rencontré les Pahouins de l'Ouest-Ivindo ne ménagent pas leurs éloges à cette race et la désignent comme la race d'avenir du Congo. On accorde aux hommes les vertus guerrières, l'indomptable énergie, la finesse, la faculté d'assimilation et les aptitudes au commerce; aux femmes, l'activité, la résistance aux fatigues, l'obéissance à leurs devoirs d'épouses et de mères.

Beaucoup de Pahouins ne savent pas encore ce que nous sommes.

« Je crois avoir vu tous les Blancs », disait un chef sangha-sangha qui était allé à Libreville à travers les pays de l'Ivindo et de l'Ogooué.

« J'ai vu votre grand village, le pays d'où vous sortez tous », disait fièrement Godebé, un autre chef sangha-sangha qui avait vu Brazzaville.

Dans quelques rares endroits nous sommes parvenus à les intéresser pleinement à nous, chez les Dzimous, par exemple, arrière-garde Ma-Djou-Na, qui vient de passer tout entière sur notre territoire à la suite des événements de Missoum-Missoum.

Là, les villages nous ont demandé protection

FEMME DES BORDS DU NKAM

contre les Bakouélés, ils font un commerce considérable avec la Société Ngoko-Sangha de ce côté et fournissent tous les porteurs nécessaires. Une école suivie avec assiduité et qui réussit

FEMME SANGHA

très bien vient d'y être créée par l'administration militaire.

Dans les environs d'Oyem, on a cherché à créer des chefs de terre pour attacher les villages à leur sol et il semble bien que l'on ait réussi,

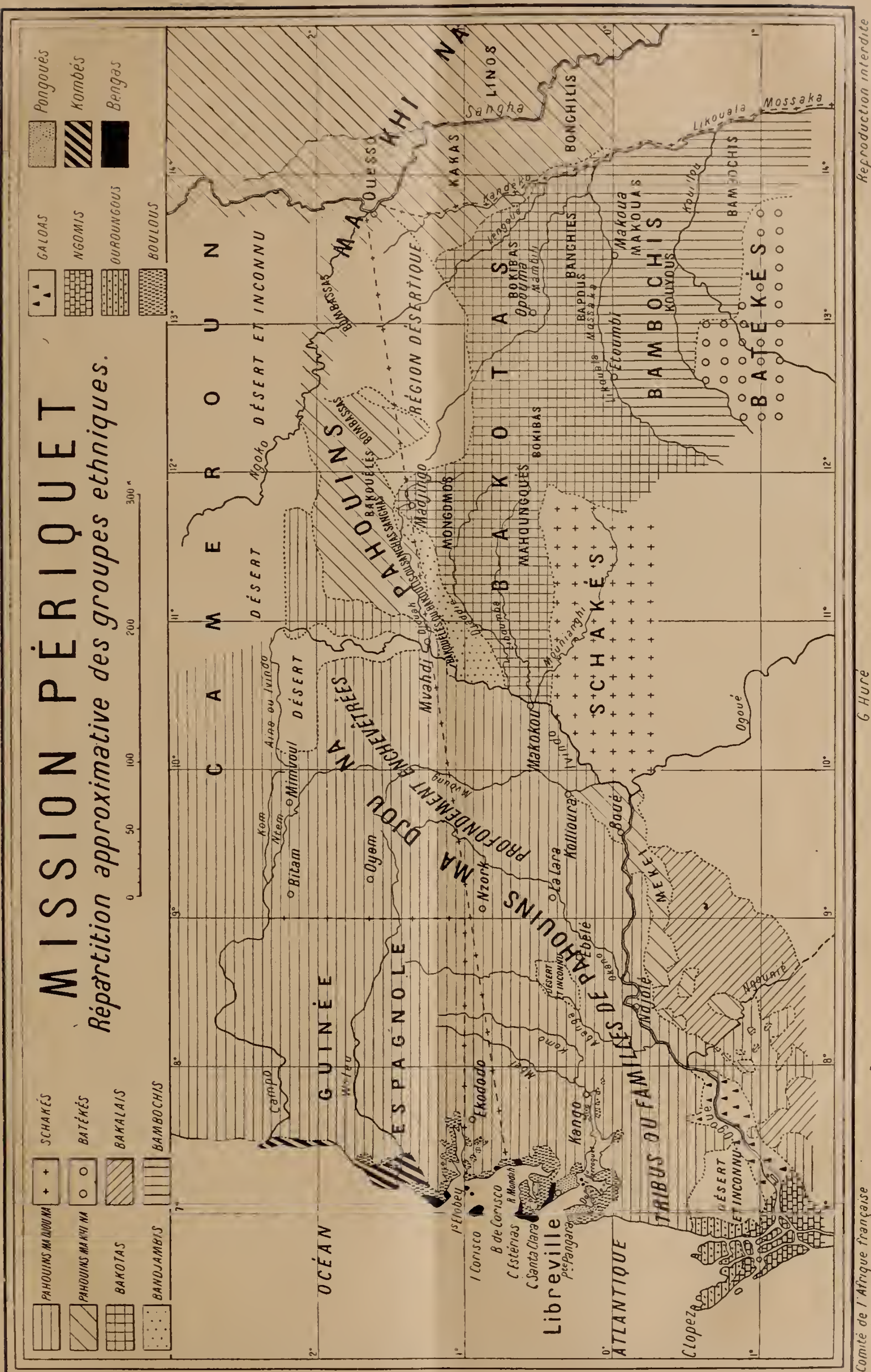
MISSION PÉRIQUET
Répartition approximative des groupes ethniques.
PAHOUINS MA DJOUM NA
PAHOUINS MAKHI NA
BAKOTAS
BANDJAMBIS
SCHAKÉS
BATÉKÉS
BAKALAIS
BAMBOCHIS
GALOAS
NGOMIS
OUROUNGOUS
BOULOUS
Pongoués
Kombés
Bengas
0 50 100 200 300 k
C A M E R O U N
DÉSERT ET INCONNU
RÉGION DÉSERTIQUE
GUINÉE ESPAGNOLE
OCÉAN ATLANTIQUE
MA DJOUM NA
MA KHI NA
PAHOUINS
PROFONDÉMENT ENCHEVÊTRÉES
TRIBUS OU FAMILLES DE PAHOUINS
BAKOTAS
S'CH'A'K'É'S
BAMBOCHIS
BATÉKÉS
MÉKÉ
Libreville
Makokou
Ouesso
Oyem
Bitam
Mimvoul
Ogoué
Sangha
Likouala
Mossaka
C Lopez
Comité de l'Afrique française
Reproduction interdite
G Huré

sous l'impulsion éclairée du lieutenant Maignan qui a continué en ce point la politique de M. l'administrateur Leroux.

En dehors de ces deux points, nous n'avons aucune action ; le mouvement continue pour des causes diverses : l'hostilité avec les villages voisins, plusieurs morts simultanées, ou à de courts intervalles, des superstitions locales, la destruction de la forêt qui éloigne de plus en plus les défrichements nécessaires aux plantations, l'afflux des marchandises sur d'autres points, etc. Enfin, il faut signaler, comme cause de migration des villages, le voisinage immédiat de nos postes. Crampel signalait déjà le fait en 1887. « Si nous nous rapprochons des Blancs, disaient les Pahouins de cette époque, nous ne serons plus libres de notre commerce. »

Ils pensent encore la même chose aujourd'hui, et ils ajoutent qu'une défense d'éléphant achetée, même très loin et vendue par colportage, rapporte plus que trois mois de pagayage ou de portage.

PAHOUINS MA-KHI-NA

Les Bakouélés ou Bakoulis du Djouah-Sembé forment le noyau le plus influent des Pahouins stationnés entre l'Invindo et la Sangha.

Chez les Ma-Djou-Na, les tribus sont enchevêtrées les unes dans les autres et leurs éléments sont disséminés sur tout le territoire. Les Essibikans, par exemple, ont une famille à Sibangué aux portes mêmes de Libreville, alors que leur noyau est entre la Komo et la Haute-Abanga et qu'ils ont encore des villages stationnés à l'Est de l'Okano.

Les Békoués sont répandus depuis les environs de Ntoum, au fond des estuaires jusque dans la Haute-Nvoung, etc.

A l'Est de l'Ivindo, il n'en est plus de même ; nous avons affaire à de véritables groupements dont les villages sont solidaires. Leur réputation est mauvaise et l'on est accoutumé aux épithètes peu flatteuses dont on orne leurs noms : les féroces Bondjos, les féroces Sanghas-Sanghas, les féroces Bakoulis.

BAKOTAS

Au Sud des Pahouins, en barrière opposée à leur progression, s'étendent les Bakotas. On les désigne à l'Est sous le nom de Bakotas, Bokibas, Bonghilis, Mahongoués, Mongomos, etc., et vers l'Ouest, M. de Brazza les a trouvés sur les bords de l'Ogooué, reculant lentement devant les Pahouins, sous le nom d'Okotas. Cette race est l'une des moins pénétrées de la région.

Elle se différencie des Pahouins surtout à cause de son caractère sédentaire. Les villages sont à une rue centrale, mais très grands et bien fortifiés. Les cases sont séparées et individuelles.

A côté des Pahouins d'aspect farouche et à l'abord brusque, les Bakotas sont doux et calmes, et, comme les premiers, actifs et intelligents. Ils paraissent plus raffinés, portent peu de bijoux qu'ils remplacent par des tatouages. Un embryon d'architecture et les écorces sculptées qui forment les murailles rendent les cases moins sévères que chez les Pahouins. Un mobilier très complet et des ustensiles très variés indiquent un grand désir de bien-être.

Une industrie que le nomadisme interdit aux Pahouins prend ici une grande place. Les poteries sont très esthétiques et très variées, soit comme marmites allant au feu, soit comme alcarazas. De nombreux métiers à tisser servent à fabriquer des carrés d'étoffe en fibre de raphia. Ils ont des fins vanniers qui tressent des quantités de paniers de toutes formes et de toutes grosseurs.

Tous les groupes bakotas ont des dispositions commerciales très développées et s'y livrent pour leur bien-être beaucoup plus facilement que les Pahouins, trop préoccupés du payement de la dot de leurs femmes.

La dot payée en pays bakotas au père d'une fiancée est de : 50 bracelets de cuivre, 10 pièces d'étoffe, quelques poulets, divers ustensiles de ménage.

Tout Bakota peut se la procurer facilement.

En pays pahouin, la dot d'une fille de 10 à 12 ans est déjà de : 10 fusils, 1.000 sagaies, 2.000 bikkis ou fers taillés, 50 machettes, 20 pagnes, 15 barils de poudre, 1 paquet de sel, 1 chevreau.

Tandis que la dot d'une fille de 15 à 20 ans est de : 35 fusils, 6.000 sagaies, 2.000 bikkis, 100 machettes, 60 pagnes, 30 barils de poudre, 2 sacs de sel, 5 chevreaux.

On conçoit qu'un jeune homme sans ressources n'ait pas trop de toute sa vie pour s'acquitter et là est certainement la cause de la fréquence des rapts de femmes à main armée.

A l'inverse des Pahouins, les Bakotas admettent l'esclavage et leurs chefs ont une autorité réelle et respectée. Leur appareil de guerre ou la nécessité de leur propre conservation les a armés, rendus guerriers et conséquemment hostiles à notre pénétration.

Telles sont les caractéristiques de cette race dont plus de 60.000 individus couvrent la région étudiée.

Les Bandjambis et les Schakés ont hérité des caractères des deux races Mfan et Bakota. Ils sont assez peu nombreux dans la région : les premiers y sont environ 10.000 individus, les seconds 6.000.

Il n'y a plus à citer que les Pongués, les Boulous et les Bengas qui sont comprimés sur les bords des estuaires et qui ont été depuis longtemps décrits.

Enfin, subsistent au fond des forêts quelques rares représentants des Négrilles, les autochtones sans doute, appelés suivant les langues : Békuis, Babingas et Boumendjokos.

VII

Voies commerciales.

Les courants commerciaux établis dans un pays dépendent à la fois de sa configuration et des races qui l'habitent. Le commerce par terre à travers la forêt est possible en pays troublé. Le commerce par eau ne peut se faire qu'en pays entièrement sûr. Le caractère des Pahouins devait interdire les voies fluviales, même celle de l'Ogooué, comme routes commerciales. Les rivières navigables n'ont donc pas constitué chez eux des routes faciles de commerce et des moyens de relations, mais sont restées des limites de tribus ou de races, difficiles à franchir et faciles à faire respecter.

Avant l'arrivée des Pahouins, les Okandaïs et les Adoumas, qui s'étendaient le long de l'Ogooué, allaient deux fois par an échanger contre des esclaves et de l'ivoire, les marchandises européennes achetées aux Inengas et aux Galoas. Les Mfans Ossyébas firent cesser complètement ces voyages devenus trop dangereux.

Les Okandaïs essayèrent, en 1874, de rétablir la voie en aidant dans un but intéressé MM. Marche et Compiègne : la tentative fut arrêtée à l'île Ivindo.

Jusqu'à l'occupation par la Société du Haut-Ogooué, tout commerce fluvial est alors arrêté sur toute la région. Les impérieux besoins des indigènes Mfans ou Bakotas, les coutumes semblables qui leur interdisent de prendre femme dans leur village natal et qui les font, dans ce

LES LACS DU BAS-OGOOUÉ

but, se déplacer au loin, entretinrent la facilité des communications par terre, et on constate, dès 1887, deux grands courants commerciaux : l'un dirigé Est-Ouest sur Elobey, port espagnol du rio Mouny ; l'autre également Est-Ouest entre les Mfans-Ossyébas et les Bakotas, dont le principal objet était l'ivoire, et qui franchissait l'Ivindo à Kandjama. Un troisième, moins important,

LA GARE DU DJOUÉ

allait de la Haute-Mvoung au Haut-Okano et les deux derniers se greffaient sur le premier dans le voisinage du coin sud-est de la Guinée espagnole, vers Nzork (Angonenvés), sur la Haute-Lara.

Les établissements européens se multipliant à Libreville et à Ndjolé, ces deux points devinrent des centres d'attraction, et des courants s'établirent sur Ndjolé par les vallées de l'Okano et de l'Abanga ; sur Kango, point d'accès à Libreville, par la Mbeï et la Komo ; tous au détriment d'Elobey.

Lorsque la Société du Haut-Ogooué eut poussé ses postes jusque sur l'Ivindo (Basse-Mounianghi), le courant qui passait à Kandjama fut coupé en ce point et remplacé par une ligne encore actuellement suivie de la Haute-Mvoung à Boué.

Dans l'Est, la Ngoko et la Sangha furent de tout temps des voies commerciales prépondérantes.

Dans l'intérieur, une ligne fréquentée allait de Ouesso à l'Ogoué et l'Ivindo par Iouesso sur la Lengoué et Ndjoko-Makinda vers la Haute-Mambili (Oppa). Un courant se portait de là sur l'Ogooué à Boundji, l'autre à Kandjama par la Mounianghi.

Actuellement, la pénétration européenne s'effectue activement par l'Ogooué, par l'estuaire du Gabon et dans l'Est par la Mossaka et la Ngoko.

La Société du Haut-Ogooué et la Compagnie française du Haut-Congo ont absorbé à peu près totalement le trafic de l'ancienne voie Ouesso-Iouesso - Ndjoko - Makinda - Kandjama - Ogooué. L'inaction de la Société Ngoko-Sangha a laissé

subsister l'ancienne voie Mvoung-Okano-Nzork et la mer, au profit des factoreries espagnoles, surtout à cause de la contrebande de la poudre et des fusils. Si la situation durait, cette voie commerciale menace d'absorber toute la production d'ivoire de la région entière. L'ivoire est ce qu'il y a de plus facile à colporter et ce qui offre le meilleur rendement.

Les indigènes réservent absolument les défenses de grandeur appréciable pour leurs achats de poudre, à l'exclusion de tout autre produit.

Pour le commerce ordinaire, la même cause a créé des courants récents vers le Cameroun : Viel-Alatti-Akouafim-Oyem et le Nord.

Ce qui constitue la gravité de cet état de choses, c'est que le courant commercial menace de se transformer en courant d'émigration par reflux de la race pahouine en sens inverse de sa direction primitive de marche.

Il est évident qu'un chemin de fer modifierait profondément le réseau de circulation d'un tel pays, avec l'aide de la mobilité de la race qui l'habite.

Ne voit-on pas en Afrique, aujourd'hui, les Belges eux-mêmes qui possèdent pourtant un chemin de fer, emprunter, pour se rendre aux confins de leurs possessions, le chemin de fer anglais de Port-Elisabeth aux grands lacs, et cela avec économie de temps et d'argent !

VIII

Etude économique.

Il importe de remarquer, d'après ce que nous avons vu dans les chapitres précédents, que les chiffres ou statistiques que nous pourrons produire, se rapportent, pour les bois, à la centième partie environ du territoire, et pour les autres produits, à la dixième partie, sauf pour l'ivoire.

Il convient aussi de remarquer que la dixième partie à peine du pays a appris l'usage du numéraire. L'argent n'a été introduit qu'en très faible quantité : par exemple 687.300 francs environ dans tout le Gabon, pour l'année 1908 et le peu qui y a été introduit est resté sur la côte pour le payement des bois.

Ces deux causes réunies contribuent puissamment à la stagnation du commerce.

IMPORTATIONS

Les importations sont de trois sortes :

1° Pour Européens ;
2° Pour le commerce et les indigènes ;
3° Pour la mise en valeur du pays.

Les importations pour Européens consistent en objets de consommation : vivres, effets, ustensiles.

Les importations pour le commerce et les indigènes consistent en de multiples bibelots de pacotille de peu de valeur :

Coffres en bois montés sur place, parfumerie, parure, ustensiles, objets de vannerie, outils grossiers, plats en cuivre, tabac et particulièrement les deux matières d'échange les plus stables : le sel et les tissus.

Les importations pour la mise en valeur du pays : ameublement, outillage, machines-outils, machines motrices, machines agricoles, animaux d'élevage, etc., sont à peu près nulles.

Si nous consultons le tableau ci-dessous, nous constaterons facilement que depuis 1904, les importations sont en pleine stagnation dans les deux principaux ports du Gabon : Libreville et Cap-Lopez.

Importations.

		1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Libreville..	Tonnage en tonnes	1.891	1.584	»	»	»	1.886	»
	Valeur en argent	»	»	»	»	»	1.914.873 fr.	»
Cap-Lopez..	Tonnage en tonnes	2.043	1.883	»	»	»	2.163	»
	Valeur en argent	»	»	2.610.012 fr.	3.062.266 fr.	2.548.035 fr.	2.040.312 fr.	1.900.000 fr.
Totalité du Gabon...	Tonnage en tonnes	»	»	»	»	»	»	»
	Valeur	»	»	»	»	»	»	»

Exportations.

Libreville..	Tonnage	5.620	9.965	»	»	»	23.867	22.300
	Valeur	»	»	»	»	»	1.576.124 fr.	»
Cap-Lopez..	Tonnage	5.925	4.400	8.483	15.564	26.112	14.720	23.431
	Valeur	»	»	3.631.172 fr.	4.025.783 fr.	3.079.999 fr.	2.100.324 fr.	3.600.000 fr.
Totalité du Gabon...	Tonnage	»	»	»	»	»	»	59.179
	Valeur	»	»	»	»	6.543.052 fr.	»	6.305.000 fr.

A Libreville, autour de 1.800 tonnes annuelles, à Cap-Lopez autour de 2.000 tonnes, avec une valeur approximative de 2 millions de francs.

EXPORTATIONS

Les produits exportés sont principalement : les bois, le caoutchouc, l'ivoire, les produits palmistes, la piassava, le cacao, les graines oléagineuses, l'huile de palme, etc.

Les quantités approximatives des principaux produits du Gabon exportés en 1910 sont :

Ebène	631	tonnes
Acajou	4.097	—
Okoumé	50.685	—
Autres bois	2.476	—
Palmistes	550	—
Piassava	55	—
Cacao	100	—
Caoutchouc brut	310	—
Graines oléagineuses	17	—
Huile de palme	110	—

Exportation des bois (chiffres donnés en tonnes).

	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910
Ebène (200 francs la tonne).							
Libreville	»	37	»	»	»	64	31
Cap-Lopez	»	718	781	613	1.142	1.155	600
Acajou (100 francs la tonne).							
Libreville	»	4.908	»	»	»	1.936	2.200
Cap-Lopez	»	771	1.513	471	2.117	1.179	1.897
Okoumé (50 francs la tonne).							
Libreville	»	4.698	»	»	»	19.916	19.818
Cap-Lopez	»	2.138	5.473	13.934	22.552	11.752	19.651
Autres bois (100 francs la tonne).							
Libreville	»	69	»	»	»	249	50
Cap-Lopez	»	235	238	60	11	339	300
Totaux.							
Libreville	5.293	9.712	»	»	»	21.165	21.863
Cap-Lopez	5.520	3.860	8.005	15.078	25.822	14.525	22.679

Totaux généraux pour tout le Gabon : 45.313 (1)

Bois. — Un simple coup d'œil sur le tableau ci-dessus où les chiffres sont donnés en tonnes, montre combien est importante et suivie l'exploitation du bois au Gabon et cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, la centième partie à peine du territoire est exploitée.

L'ébène arrive en quantité à peine appréciable à Libreville (30 tonnes). Il reste stationnaire à Cap-Lopez, car il faut apporter les bûches à tête d'homme ou plus exactement à tête de femme jusqu'aux endroits accessibles aux pirogues. On ne l'exploite pas sur la côte sud.

L'acajou est à peu près également apporté à Libreville et à Cap-Lopez ; il tend à augmenter. Il en vient un peu à la côte sud.

L'okoumé a pris une extension formidable. A part une crise subie dans l'Ogoué en 1909 où il y eut une diminution de production de 10.000 tonnes, la production tend à se régulariser autour de 20.000 tonnes dans l'estuaire du Komo et autant dans l'Ogooué. Elle n'augmente pas faute de moyens de transport. Les billes pèsent 1 tonne au Nord et 1 t. 5 environ au Sud.

Les autres bois précieux viennent surtout de la côte sud où ils sont amenés de la forêt du Mayumbé. Il en existe à profusion dans les contrées du Nord que nous avons visitées.

Avec les besoins des marchés d'Europe et d'Amérique, en particulier pour l'acajou et pour l'okoumé dont la légèreté est si précieuse (coques des petites embarcations), un chemin de fer permettant l'installation de scieries et l'exploitation de la forêt de l'intérieur, créerait sur la côte un trafic de bois pour ainsi dire sans limite.

Caoutchouc. — Le caoutchouc n'est que peu exporté et n'augmente pas, faute d'installations commerciales. Il vient surtout de l'amont de Ndjolé. Les territoires où la liane pousse en grande densité ne manquent pas dans l'intérieur, non plus que les zones où le Funtumia elastica n'est pas encore exploité. Nous avons constaté des régions de forêts où il n'y a pas moins de 150 arbres à l'hectare.

La production n'augmentera qu'avec des moyens de communication développés. On est assuré néanmoins que ce produit ne peut péricliter puisque les sociétés concessionnaires ont fondé des sociétés d'exploitation forestière pour l'aménagement des forêts et la récolte directe du caoutchouc.

Ivoire. — L'ivoire tend à diminuer ; il n'y a presque plus d'éléphants au Gabon et les grosses défenses de l'intérieur passent en Guinée espa-

(1) A titre documentaire dès 1911 ce chiffre d'exportation des bois du Gabon est passé à 102.000 tonnes.

gnole et au Cameroun. La zone désertique du haut et moyen bassin de la Likouala constitue une réserve qui n'est pas près d'être épuisée.

Produits palmistes. — Les noix et amandes de palme prendront une place prépondérante dans les exportations : un peu partout les Européens s'intéressent à leur récolte. Au Gabon, l'exportation annuelle est déjà de 550 tonnes et en est à ses débuts.

Piassava. — La Piassava également devient un bon produit facile à exporter. Elle est en abondance au Gabon. L'estuaire du Komo en a exporté 50 tonnes en 1910.

Cacao. — Le cacao est encore à la période d'essais (100 tonnes) et donne les plus grandes

TRAIN DE BOIS D'OKOUMÉ SUR L'OGOOUÉ

espérances. Le terrain bas, humide et non inondé favorable à sa culture se trouvera partout ; dans la Basse-Abanga, l'Okano, la Lara, tout le bassin du Moyen-Ivindo, la Ngoko et la Likouala.

Graines oléagineuses. — On commence seulement à s'intéresser aux multiples graines oléagineuses du Gabon. Plus de cinquante espèces intéressantes sont reconnues comme exploitables. Nous emprunterons, à la liste de M. Autran, les principales qui sont :

Pour les huiles ou graisses comestibles, l'*Oba* (Sapotacée) et les autres manguifères avec la graine duquel les indigènes font l'odika, le *Djave* (Sapotacée) (Tigemella africana) dont le fruit fournit une huile demi-concrète, le *Noungou* (Tigemella jollyana) (Sapotacée) oloun des Pahouins, la *Mpoga* (Sapotacée) aux fruits très durs, l'*Adza* (Arbre à beurre) qui chez les Pahouins symbolise la forêt, le *Panda oleosa* (Mpanda) (Pandacée) et le *Panda aytraniana* (Pandacée), le *Garcinia klaineana* (owalé), l'*Allambrachia floribunda*, l'*Allambrachia klaineana*, l'*Avocatier*.

Pour les savons, bougies : le *Pentachlectra macrophylla*, légumineuse arborescente (Ibé des Pahouins) qui donne une gousse énorme, l'*Elais guineensis*, appelé vulgairement Palmier à huile, le *Ximenia gabonensis* qui donne une huile concrète, le *Poga oleosa*, le *Tigemella heckelii* (Sapotacée), l'*Ochocoa gabonii*, l'*Irvingia gabonensis* (Oba), le *Myristica kombo*, très abondant, le *Myristica miohu*, le *Quassia garbonensis* (Clusiacée), le *Pentadesma butyracea* (Guttifère), le *Bassia longifolia* (Sapotacée) et le *Bassa latifolia* (Sapotacée).

Pour les huiles diverses, graissage, parfumerie, médecine, machines : le *Ricinodendrum hendelottii*, le *Monodora myristica* (Anonacée), le *Coula edulis* (Coulacée), dont l'huile peut servir aux machines délicates (horlogerie), l'*Ongokoa klaineana*, l'*Eriodendrum anfractuosum* (Malvacée) qui fournit une huile médiocre, le *Cocotier* qui fournit l'huile de coprah, l'*Arachide*.

Presque tous les fruits que l'on trouve pourrissant sur le sol de ces magnifiques forêts contiennent des matières grasses. Le champ des découvertes est vaste encore.

En particulier une espèce de raphia si répandue et si abhorrée des voyageurs, le « Palmier bambou », donne des régimes qu'il y aurait intérêt à étudier et qui contiennent probablement des matières grasses.

Bref, si l'exportation actuelle des graines oléagineuses est tellement faible qu'elle ne fut que de 17 tonnes en 1910 au Gabon, nul doute que cette catégorie de produits prenne une immense et rapide extension.

Le café qui vient bien sur les petites collines ombragées ne paraît pas, pour le moment, attirer l'attention. Seule, la société du Haut-Ogooué le cultive pour les besoins de ses agents.

Elevage. — L'élevage est loin d'être impossible ; partout les bœufs sauvages sont prospères, mais il faut avant tout songer à la culture pour améliorer la nourriture des animaux importés.

Produits miniers. — La rapide reconnaissance que nous avons faite ne nous a fait découvrir aucun minerai intéressant autre que les divers minerais de fer, mais il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait rien dans la région. Notre prospection fut nécessairement précaire et superficielle, nous n'avions pas assez de données générales sur le terrain que nous devions explorer. Nous avons vu au chapitre minéralogique qu'à certains endroits les conditions géogéniques furent éminemment favorables à la formation des gîtes métalliques et la grossière carte géologique que nous avons pu dresser orienterait mieux les recherches et pourrait guider une prospection plus lente et plus approfondie que celle que nous avons pu faire.

Carrières. — Les matériaux de construction : pierres de latérite, granites, grès, argile à briques existent en abondance. Deux gisements calcaires sont signalés aux deux extrémités est et ouest de la région : près de Libreville et dans la Ngoko, à la pointe sud du V qu'elle décrit entre Sam-

bamba et Moundou. Des schistes ardoisiers très bien feuilletés et très facilement clivables existent dans l'Ouest de Ouesso, à l'Ouest de Ndongo et dans l'Est de Ntoum.

Il ne semble pas qu'il puisse y avoir dans le sous-sol du charbon de terre, mais on trouvera pendant longtemps dans le bois de la forêt le combustible nécessaire.

On voit par ce simple exposé à quel avenir brillant est appelé ce pays, mais on ne saurait trop insister sur la nécessité de réglementer les exploitations.

Quoi qu'en pensent de nombreux voyageurs, la forêt n'est pas inépuisable ; on le voit par le caoutchouc et par les bois dont l'exploitation outrancière a été faite sur des espaces restreints et dont la production ne se maintient que par la découverte et l'attaque de nouveaux peuplements.

Capitaine Périquet.

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — En septembre 1911, lors de la révolte des populations de la région militaire de la Guinée française, certains postes ou centres commerciaux ont été attaqués par les rebelles de la frontière franco-libérienne. Plusieurs Européens (fonctionnaires ou commerçants) ont pris une part très active à la défense de ces villages ou se sont distingués par leur courage et leur dévouement. Le ministre des Colonies a estimé qu'il serait équitable de reconnaître à ce personnel le droit à la médaille coloniale et un décret l'a attribué à MM. Collard, commis des postes ; Miqueu-Rey, médecin de l'assistance médicale indigène ; Plassard, géomètre ; Bicot, Develotte, Michaut, agents de la Compagnie coloniale de l'Afrique française ; Chaupin, agent de la maison Maurel et Prom ; Lacroix, agent de la maison Cochès et Gobinet, et Vésinet, agent de la maison Devès et Chaumet.

Le droit à l'obtention de la médaille coloniale est en outre attribué aux troupes ayant opéré :

En pays Ayou, du 9 avril au 3 mai 1909 (colonne Cahen).

En pays Abbey, du 9 janvier au 4 avril 1910 (colonne Noguès).

En pays Saléfoué, du 24 mai au 20 septembre 1910 (colonnes Posth, Foulon, Javouhey).

Défense du poste d'Adzopé (21 au 28 janvier 1910).

Défense d'Ouossou (24 février au 1er août 1910) et opérations en pays N'Gban, du 1er mai au 1er août 1910 (colonne Morel).

Promotions. — Le général de brigade Gossot, inspecteur permanent, à titre provisoire, des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie aux colonies, a été promu au grade de général de division et maintenu, à titre définitif, dans son emploi actuel.

Sont promus au grade supérieur, le chef de bataillon Bernier, du 5e tirailleurs algériens (Maroc) ; les lieutenants Baudet et Mussat, de l'infanterie coloniale ; Langlois et Pol, de l'artillerie coloniale. Le lieutenant-colonel Bernier, grièvement blessé, a succombé le jour même de sa promotion faite d'office.

Inscriptions d'office. — Sont inscrits d'office : Pour le grade supérieur : le chef de bataillon Bernier, les capitaines Girard, Chardenet, Mangematin, Communal, Dessaint, les lieutenants Latil, Maigret, Cournot, Pasquié, Pérard, Fouré, de l'infanterie ; le capitaine Renn, des spahis sénégalais ; le lieutenant de Blois, de la cavalerie ; le lieutenant Berthonnaud, de l'artillerie ; les médecins Jullien, Morras, le capitaine Vincent; les lieutenants Mussat, Marckert, Rousset, Abadie, Silvestre, de l'infanterie coloniale ; le lieutenant Peillot, de l'artillerie coloniale (Maroc).

Pour officier de la Légion d'honneur : le capitaine Falconetti, de l'infanterie.

Pour chevalier : les capitaines Lagarde, Lamotte d'Incamps. Trémeau, Seguin de Reynies, Ripert, les lieutenants Nivelle, Gabrielli, Cotté, Belhomme, de l'infanterie ; les lieutenants Mazel, Mostefa Kara et de Salvaing de Boissieux, de la cavalerie ; le lieutenant de réserve Ancelle, le sous lieutenant Paoletti, de l'artillerie : le capitaine Berger, du génie ; les médecins Chatain, Roussille, Hirtzmann; les capitaines Le Borgne, Rouyer, Thierry le lieutenant Couraux, de l'infanterie coloniale (Maroc).

Pour le grade supérieur M. Larroque, capitaine au 8e régiment d'infanterie coloniale ; « Services particulièrement distingués pendant les opérations du 1er janvier au 15 septembre 1912 en pays Gouro (Côte-d'Ivoire) et belle conduite au feu pendant l'attaque de nombreux villages rebelles, notamment à Bogropinfra, à Kouaseizra et Blaouefla ».

Décorations. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : les capitaines Lagarde, Martin ; le lieutenant Nivelle, de l'infanterie ; le sous-lieutenant Paoletti, de l'artillerie.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

La campagne allemande contre la Légion étrangère. — La Société allemande de protection contre la Légion étrangère, continuant sa campagne de dénigrement qui ne tient pas devant les faits et la gloire croissante de la Légion, avait eu l'idée d'offrir une place de son bureau au socialiste Bebel. Pour raisons de santé Bebel a refusé, mais il a ajouté : « Mais permettez-moi de vous dire que le parti socialiste et les syndicats allemands s'associent pleinement à la lutte contre la Légion étrangère que nous considérons comme une ignominie et que nous estimons indigne d'un Etat civilisé. Je suis volontiers disposé à adresser à tous les organes de notre presse socialiste et syndicaliste une circulaire qui sera lue par des millions de travailleurs et préconisera la lutte à outrance contre la Légion étrangère. Il faut naturellement que votre association envoie à nos journaux les documents de nature à justifier cette campagne. ».

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur par le ministre des Affaires étrangères :

Officier : M. Gout, sous-directeur au ministère.

Chevaliers : MM. Raymond Aynard, ministre plénipotentiaire ; Bourgès, commissaire de police à Tanger ; Gauran, directeur de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger.

Nominations. — M. Marc, consul de 2e classe à Mogador, est nommé adjoint au secrétaire général près le commissaire résident général au Maroc et placé hors cadres. — M. Lebé, consul de 2e classe à Fez (non installé), est nommé à Mogador. — M. Maigret, vice-consul de 1re classe à Marrakech, est chargé du consulat de Fez. — M. Coufourier, interprète de 3e classe à Casablanca, est inscrit dans le cadre des vice-consuls de 3e classe et nommé à Marrakech.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie politique dans les Deux Mondes, (6e année, 1re octobre 1911 — 30 septembre 1912), publiée sous la direction de MM. Achille Viallate et Maurice Caudel, professeurs à l'Ecole libre des Sciences politiques. 1 fort vol. in-8° de la bibliothèque d'Histoire contemporaine, 10 francs. — Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

Cet ouvrage a pour but de tenir le public au courant, d'une manière précise, des événements politiques contemporains. Ses auteurs donnent, dans ce but, un résumé des faits politiques de l'année écoulée dans les deux mondes. Leur exposé est purement objectif ; ils se bornent à grouper, de façon à les rendre intelligibles et à en montrer la suite, les grandes questions qui se posent dans les différents pays, les faits quotidiens qui forment la trame de la vie politique. Les questions économiques et sociales tiennent une place importante dans les chapitres consacrés à chaque pays. Ces études par pays sont complétées par des études d'ensemble sur : les actes internationaux, la vie économique et le mouvement socialiste, où se trouvent groupés des faits qui sont exposés plus en détail dans les autres parties de l'ouvrage.

Une table analytique et une table alphabétique détaillées font de ce livre un instrument de travail facile à consulter.

Ce volume, le sixième de la publication, embrasse les événements qui se sont produits du 1er octobre 1911 au 30 septembre 1912. Signalons que la rubrique des colonies françaises et pays de protectorat est tenue par MM. Charles Mourey et J. Ladreit de Lacharrière.

L'Almanach du Marsouin. — Lavauzelle, 10, rue Danton, Paris. 2 francs ; franco, 2 fr. 60 ; aux colonies, 3 francs.

Pour la vingtième fois, l'*Almanach du Marsouin* voit le jour. Il est à peine utile de rappeler ce qu'est cette si intéressante publication.

Une première partie est intitulée : « L'Année militaire coloniale. » On y trouve, mise au point, la narration de tous les événements qui se sont passés en 1912 dans nos différentes colonies. Cette narration est faite sous la forme d'une monographie et nullement d'une simple nomenclature. Lorsque la chose est nécessaire pour « situer » les événements, l'auteur n'hésite pas à revenir en arrière et en rappeler l'origine.

La deuxième partie de l'ouvrage est l'annuaire proprement dit. Elle donne sur les officiers et fonctionnaires coloniaux les renseignements qu'on trouve généralement dans tous les annuaires.

Le Protectorat français au Maroc, par Paul Chastang, docteur en droit. Un vol. in-8° broché, 6 francs. Jouve et Cie, éditeurs, 15, rue Racine.

Cet ouvrage présente dans son ensemble la politique marocaine de la France depuis le début du xxe siècle. Dans la première partie l'auteur rappelle la période des accords, la querelle franco-allemande, les préliminaires d'Agadir, la liquidation marocaine et les causes qui ont motivé l'intervention française. La deuxième partie est consacrée au traité franco-allemand, à ses effets et au régime des capitulations. Enfin dans la troisième partie l'auteur envisage successivement le traité de protectorat et ce qu'il sera ; le commissaire résident général, le général Lyautey, ainsi que les charges et les ressources du protectorat. L'auteur conclut en rappelant les paroles de Prévost-Paradol : « Puisse-t-il venir bientôt ce jour, où nos concitoyens, à l'étroit dans notre France africaine, déborderont sur le Maroc et sur la Tunisie et fonderont enfin cet empire méditerranéen qui ne sera pas seulement une satisfaction pour notre orgueil, mais qui sera certainement dans l'état futur du monde, la dernière ressource de notre grandeur. » L'ouvrage se termine par le traité franco-espagnol du 27 novembre 1913, publié en appendice, et par un index bibliographique.

Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839), par Georges Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger. Gouvernement général de l'Algérie. Collection des documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830. A Alger, Jourdan, éditeur ; à Paris, Geuthner, éditeur, 13, rue Jacob.

On sait que par un arrêté en date du 4 décembre 1910, le gouverneur général de l'Algérie a institué une commission à l'effet d'assurer la publication d'une collection de documents inédits sur l'histoire politique, militaire, administrative et la colonisation de l'Algérie après 1830. La commission dont fait partie l'auteur de cet important ouvrage a décidé que cette collection comprendrait deux sortes de publications : d'une part la correspondance générale des commandants en chef de l'armée d'Afrique et des gouverneurs généraux ; d'autre part les documents se rapportant à des sujets divers : négociations, épisodes de la conquête, etc.

Le présent volume constitue le tome Ier de la *Correspondance*.

L'article XV du traité de la Tafna, stipulait que la France pourrait entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration. C'est en exécution de cette clause que le gouvernement décida l'envoi d'un résident français à Mascara. Le 15 novembre 1837 Bugeaud donna l'ordre au capitaine Daumas d'aller occuper ce poste. Et c'est ainsi que cet officier, ancien engagé volontaire, devint consul de France à Mascara. La mission de Daumas dura de 1837 à 1839. Elle n'était pas sans danger. Le courageux officier réussit quand même à procurer au gouvernement des renseignements et des informations du plus haut intérêt comme en témoigne l'énorme correspondance qui fait l'objet de ce volume (660 pages). Les résultats positifs acquis grâce à l'activité du consul sont considérables. Les communications de Daumas appartiennent pour une partie aux Archives du gouvernement général de l'Algérie et pour l'autre aux Archives historiques de la guerre. C'est à ces deux sources que l'auteur a recueilli la matière de cet important travail, rigoureusement annoté, ce qui permet d'en poursuivre la lecture avec un intérêt croissant et en éprouvant le sentiment de vivre dans les camps adverses, ceux de l'émir et ceux de nos troupes.

L'Europe noire, par E. de Renty. 1 vol. in-16 broché. Librairie Charles Lavauzelle, 10, rue Danton.

L'auteur examine dans cet ouvrage la situation en Afrique des grandes puissances européennes — Angleterre, France, Allemagne, Portugal, Espagne, Italie, Belgique — c'est l'Europe noire.

Dans le groupement des intérêts, M. de Renty appelle l'attention sur la politique coloniale de l'Allemagne mise en goût par ses succès au Congo français. Les coloniaux d'outre-Rhin obéissant à une discipline rigoureuse « poursuivent le projet grandiose d'un empire colonial dans l'Afrique équatoriale. Mais pour arriver à leurs fins, ce ne sont plus seulement les possessions portugaises qu'ils convoitent : c'est aussi et surtout la majeure partie du Congo belge. Cette question du Congo est beaucoup plus grave que celle de l'Angola ou du Mozambique. C'est d'un conflit européen que dépendra le sort de l'Afrique ». En attendant cette échéance l'auteur convie nos dirigeants et le public à s'intéresser de plus en plus à notre empire africain, à ses ressources économiques, à ses réserves d'hommes. « L'Afrique française une et unie, voilà le but qu'il faut poursuivre, voilà l'effort qu'il faut entrevoir pour les générations futures. »

Sur la frontière marocaine (*Souvenirs*), par le capitaine Guillaume. Un vol. broch. in-8° contenant 9 gravures. Librairie Charles Lavauzelle, 10, rue Danton.

C'est là un journal de route où sont condensées les impressions d'un homme qui sait observer. On y rencontre de délicieux tableaux de la vie indigène et de l'existence au camp. Le style est charmant, fleuri, distingué. Les officiers appelés à servir dans les troupes indigènes liront attentivement cet ouvrage de fine psychologie.

Le Thaler de Marie-Thérèse. Étude de sociologie et d'histoire économique, par Marcel-Maurice Fischel, docteur ès lettres de l'Université de Dijon, adjoint au secrétariat de la Chambre de commerce austro-hongroise de Paris. Un vol. in-8° broché, avec une carte et une planche hors-texte. Prix : 5 francs, Giard et Brière, éditeurs, 16, rue Soufflot.

C'est un fait surprenant, unique peut être en son genre et qui doit retenir l'attention, que par un monnayage officiellement faux, le gouvernement autrichien soit obligé de frapper aujourd'hui encore une monnaie à la date de 1780 et à l'effigie d'une souveraine morte depuis de cent trente ans. « L'engouement pour cette pièce, nous dit l'auteur, va jusqu'à ce point qu'en Afrique centrale on peut obtenir deux pièces de 5 francs en échange d'un thaler, dont la valeur est taxée officiellement 3 francs dans les colonies françaises et dont le cours est d'environ 2 fr. 50 sur les marchés monétaires de l'Europe. »

Après nous avoir présenté la constitution économique et politique de l'Autriche au xviiie siècle, l'auteur nous décrit la propagation dans le Levant et détermine la sphère d'emploi du thaler de Marie-Thérèse.

Ce sont les Arabes bédouins qui nous expliquent la diffusion étonnante de ce thaler dans l'Afrique centrale et orientale. A ce propos l'auteur apporte une déduction originale et jolie. « Des voyageurs ont constaté un rapport entre la coiffure de Marie-Thérèse, telle qu'elle est représentée avec son voile de veuve, et la singulière manière qu'ont les femmes arabes d'orner et de coiffer leur chevelure. Le voile de deuil figurant à leurs yeux le fichu de la dame arabe « à la mode », les Arabes ne voient dans le diadème impérial que le frontal qui soutient chez la femme arabe la parure de la chevelure. Les fleurons de la couronne pris sans doute pour des pièces monétaires sont soigneusement comptés avant l'acceptation du thaler. »

Cette belle étude qui touche à l'histoire générale de la civilisation par ses côtés ethnographiques et économiques n'est point, comme on le pourrait croire, une thèse aride de numismatique. C'est l'examen d'un système monétaire qui garde le charme d'une enquête dans les coutumes et dans la tradition.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON :

I. **Exposé général.** — Lieutenant de vaisseau Audoin... 177
II. **Baie de Pointe Noire :**
A. **Etude de la barre.** — Lieutenant de vaisseau Audoin 181
B. **Etude des courants.** — Enseigne Cablat..... 186
C. **Notice météorologique.** — Enseigne Cablat... 190
D. **Le port.** — Lieutenant de vaisseau Audoin..... 207
E. **Etude sanitaire.** — Dr Delmas et capitaine Viant. 219
Bibliographie..... 238

CARTES

Mission d'études du Gabon..... 179
Baie de Pointe Noire..... 182
Intensité de la barre de Pointe Noire..... 183
Schéma de Pointe Noire..... 186
Schéma de la côte du Gabon..... 207

LA Mission Hydrographique du Gabon

(JUILLET 1910 — AOUT 1912)

I. — EXPOSÉ GÉNÉRAL

I.

La mission hydrographique du Gabon fait partie de la série de missions d'études et d'aménagements organisées en 1910, par M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, à la suite de l'emprunt de 21 millions contracté par cette colonie.

II. — Son programme.

Aux termes du décret du 18 mars 1910 elle devait procéder aux études et aménagements de ports maritimes en Afrique Equatoriale Française suivant le programme ci après :

a) Etudes pour le choix d'un port dans l'estuaire du Gabon et préparation d'un avant-projet de ce port ;
b) Etudes et aménagements du port actuel du Cap Lopez ;
c) Etudes pour le choix d'un port dans les baies de Pointe Noire ou de Pointe Indienne et préparation d'un avant-projet de ce port.

III. — Le personnel de la mission.

Le 25 juin 1910, le personnel de la mission quittait Trompeloup-Pauillac à destination de Loango. Il comprenait alors :

Lieutenant de vaisseau Audoin, chef de mission ;
Enseigne de vaisseau de 1re classe Bain de la Coquerie ;
Lieutenant Routy, de l'artillerie coloniale ;
Enseigne de vaisseau de 1re classe Cablat ;
Enseigne de vaisseau de 1re classe Lafargue ;
Enseigne de vaisseau de 1re classe Le Terrier ;
Sergent Nicolas, de l'infanterie coloniale ;
Gabier breveté Guého ;
Timonier breveté Domalain ;
Timonier breveté Claveranne ;
Timonier breveté Jaffret ;
Matelot sans spécialité Hervé.

Par suite de mutations et en raison de l'accroissement du programme d'études, de nouveaux collaborateurs nous furent adjoints ultérieurement :

Lieutenant Viant, de l'artillerie coloniale ;
Sergent Faure, du génie ;
Sergent Agostini, de l'infanterie coloniale ;
Quartier-maître mécanicien Pichon ;
Lieutenant de vaisseau Lefranc ;
Enseigne de vaisseau de 1re classe Janssen ;
Lieutenant Flachot (1), de l'artillerie coloniale ;
Lieutenant Karcher (1), de l'artillerie coloniale ;
Adjudant Debost (1), de l'infanterie coloniale ;
Caporal Rabouin (1), du génie.

(1) Provenant de la mission d'études du chemin de fer Libreville-Ouesso.

IV. — Les études.

Les travaux sur le terrain commencèrent en juillet 1910 par la recherche, dans le Sud de la colonie du Gabon, du point le plus favorable à la création d'un port de commerce tête de ligne du chemin de fer destiné à relier Brazzaville à l'Atlantique. A cet effet tous les mouillages situés dans les limites d'accès possible du chemin de fer (entre l'embouchure du Kouilou et celle de la Loémé, frontière franco-portugaise) furent reconnus avec soin. Les conclusions de ces reconnaissances peuvent se résumer ainsi :

Dans les limites entre lesquelles le chemin de fer de Brazzaville à l'Atlantique est susceptible d'aboutir à la côte (entre l'embouchure du Kouilou et celle de la Loémé) il existe un certain nombre de mouillages, tous forains ; deux seulement jouissent d'un abri relatif ; ce sont, en allant du Nord au Sud : 1° la baie de Loango, ou de Pointe Indienne ; 2° la baie de Pointe Noire.

Pointe Noire a été jugé préférable à Loango. A Loango la ligne des fonds de 10 mètres est à 2 milles de terre environ : celle des fonds de 5 m. 5 contourne presque toute la baie à la distance de plus d'un mille. En outre une lagune d'accès et de navigabilité médiocres sépare la ville des navires au mouillage.

A Pointe Noire la ligne des fonds de 10 mètres se trouve à moins d'un mille du point préconisé pour le port futur ; celle des fonds de 5 mètres passe à moins d'un demi-mille ; enfin on accède directement à la côte.

Les conditions de tenue au mouillage, de protection contre la mer et le vent sont les mêmes à Loango et à Pointe Noire.

Pointe Noire se prête mieux que Loango à la création d'un port en eau calme.

Au cours de nos travaux dans la région de Loango-Pointe Noire, l'attention de l'autorité supérieure fut attirée sur le mouillage dit de Numbi, du nom d'un petit cours d'eau qui se jette à la mer dans ces parages, par 4° 10′ environ de latitude Sud. Bien que ce mouillage fût situé en dehors des limites admises par la mission du chemin de fer, il fut reconnu dans les mêmes conditions que les précédents ; l'examen comparatif de Numbi avec Pointe Noire conclut à la supériorité très nette de ce dernier sur Numbi, qui n'est qu'un mouillage en pleine côte. D'autre part la reconnaissance effectuée du Kouilou à la Numbi ne révéla l'existence d'aucun mouillage susceptible de devenir le port de tête de ligne du chemin de fer vers Brazzaville.

a) Pour les diverses raisons qui viennent d'être exposées, Pointe Noire fut la seule région où l'on entreprit des études *de détail* ayant pour objet la préparation d'un avant-projet de port. Ces études comprennent :

1° Levé hydrographique de la baie ; étude de la marée, des courants (de surface et de profondeur), de la barre ;
2° Etude topographique détaillée des abords de la baie ;
3° Observations météorologiques ;
4° Détermination des ressources de la région en matériaux de construction (roches, sable, argile, bois, etc.);
5° Etude de l'approvisionnement de la ville et du port futurs en eau potable et en eau pour les besoins industriels ;
6° Etude sanitaire de la région de Pointe Noire.

b) *Etudes préparatoires à l'immersion d'un câble télégraphique sous-marin entre Libreville-Cap Lopez et Pointe Noire.*

Ces études ont consisté en sondages poussés jusqu'aux fonds de 1.800 mètres, et dans le choix des points d'atterrage du câble à Libreville, à Denis (estuaire du Gabon), dans la baie du Cap Lopez et à Pointe Noire. Elles furent effectuées par la Société industrielle des téléphones, qui avait envoyé dans la colonie, à cet effet, l'enseigne de vaisseau de réserve Heilmann, commandant le navire poseur de câbles *François Arago*. L'enseigne de vaisseau Le Terrier, membre de la mission hydrographique, était chargé du contrôle de ces études auxquelles il collabora en outre très activement.

c) *Baie du Cap Lopez et embouchure de l'Ogooué.*

Suivant les instructions de M. le gouverneur général Merlin, il « convenait d'entreprendre, dans cette partie de la côte, des études au point de vue spécial des aménagements et de l'établissement d'entrepôts de transit et de douane... rendre plus aisés les mouillages de jour et de nuit...

« J'attache de plus une grande importance, ajoutaient ces instructions, à ce que vous fassiez étudier quelles sont les routes suivies qui permettent d'aboutir à Cap Lopez par les divers bras du delta de l'Ogooué. »

Les travaux exécutés comprennent :

1° Etude hydrographique complète de Mandji (Cap Lopez) (plan du mouillage à l'échelle de 1/10.000, étude de la marée, des courants, etc.);
2° Plan d'aménagement du port et devis ;
3° Construction de deux balises, hautes respectivement de 20 m. 20 et de 2 m. 60, dont l'alignement fait parer le banc du Talisman;
4° Etudes de l'assainissement de la ville de Mandji et de son approvisionnement en eau potable ;
5° Etude hydrographique des passes conduisant de la baie dans l'Ogooué par le Yombé et le Kondjo (plan des passes à l'échelle de 1/25.000) ;
6° Balisage provisoire des passes ;
7° Etude de l'éclairage de la baie et de ses atterrages.

d) *Reconnaissances hydrographiques dans l'Ogooué (de la baie du Cap Lopez à N'Djolé) dans les lacs du Bas Ogooué, dans les lagunes côtières Nkomi, Ngobé, Ndogo.*

Les instructions relatives à ces reconnaissances prescrivaient de « relever les régions (du Fernan Vaz, d'Iguela, des grands lacs, du Bas Ogooué) riches en essences forestières et dont le débouché économique peut être actuellement ouvert ou facilité par de simples aménagements qui, tout au moins pour les principaux passages, doivent apporter des améliorations pratiques de la navigation, notamment vers la lagune de Fernan Vaz, par des travaux appropriés de balisage et de dragage... fixer nettement les caractéristiques de la

navigation de l'Ogooué entre Cap Lopez et N'Djolé... examiner les conditions actuelles et les moyens susceptibles d'en améliorer le rendement ».

Les reconnaissances dans l'Ogooué et dans les lacs du Bas Ogooué furent confiées à l'enseigne de vaisseau Bain de la Coquerie, assisté de l'enseigne de vaisseau Le Terrier et des quartiers-maîtres ou matelots Guého, Claveranne, Pichon, Hervé. Elles furent accomplies à bord du vapeur fluvial *Alembé*, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, du 16 août 1911 au 31 octobre suivant. On trouvera plus loin le rapport de l'enseigne de vaisseau Bain de la Coquerie et un assemblage de la région parcourue.

Reconnaissances dans les lagunes Nkomi, Ngobé, Ndogo.

On sait que chacune des lagunes Ndogo, Ngobé, Nkomi, communément désignées respectivement sous les noms de lagunes de Fernan Vaz, d'Iguela et de Setté-Cama, constituent des bassins distincts dans lesquels se déversent tous les cours d'eau de cette partie de la côte. Ces bassins lagunaires ont, dans ces conditions, un développement de rives qui atteint plusieurs milliers de kilomètres (en y comprenant les rives des îles). Ces rives sont généralement bordées de forêts riches en bois précieux ou communs et en caoutchouc, et abritent, aujourd'hui encore, des troupeaux d'éléphants.

Les commerçants établis dans ces lagunes ont naturellement cherché vers la mer un port de transit aussi rapproché que possible de la zone à exploiter. La lagune Ndogo a pour port Setté-Cama, celle de Ngobé a Iguela, Fernan Vaz eut Mpando et recourt actuellement à Tchouagouma ou à Mandji (Cap Lopez).

Le mouillage de Setté-Cama est connu de toutes les personnes qui ont fréquenté cette côte à un titre quelconque; la mauvaise réputation de sa barre ne paraît pas exagérée.

Iguela ne vaut pas mieux que Setté-Cama; mouillage en pleine côte; barre parfois dangereuse, généralement forte, Iguela n'est plus fréquenté depuis que la Société agricole et commerciale de Setté-Cama a virtuellement suspendu ses opérations en ce point.

Mpando n'est pas nettement supérieur aux deux ports précédents; il est abandonné, nous l'avons dit.

Tchouagouma, qui ne vaut guère mieux, n'est fréquenté que rarement.

Le commerce de la lagune Ndogo est obligé de recourir à Setté-Cama, à moins de renoncer aux entreprises en cours; mais il semble que, de plus en plus, le personnel européen ou indigène (1) emploie de préférence la voie des lagunes Setté Cama-Iguela-Fernan Vaz-Cap Lopez, et *vice versa*.

En outre, il devient chaque jour plus difficile de trouver des navires consentant à venir charger en des points tels que Setté-Cama, Iguela ou Tchouagouma, les bois en grumes ou équarris qui constituent la partie la plus importante des exportations de ces régions.

Cette pénurie de moyens d'évacuation paraît devoir augmenter au fur et à mesure que les armateurs seront mieux renseignés sur l'aléa, et même les risques, que présente dans ces parages le chargement des bois.

Pour remédier à cette situation, on a préconisé parfois l'établissement de wharfs (1) aux points de chargement. Un wharf à Setté-Cama, à Iguela ou à Tchouagouma ne résoudrait qu'une partie des difficultés qu'éprouvent les navires chargeant des billes de bois, celles provenant de la barre. On sait que les bâtiments qui se livrent à ces opérations, mouillés aussi près du rivage que le permettent leur tirant d'eau et l'état de la mer,

envoient à terre une « touline » (2) que l'on frappe (3) sur les billes; on vire ensuite au treuil pour amener celles-ci le long du bord. Cette première partie du problème présente une difficulté, porter la touline à terre au moyen d'un surf-boat; *le wharf la supprimerait*. Mais ensuite la bille devra être hissée au treuil, puis amenée dans la cale. Dans des mouillages forains tels que Setté-Cama, Iguela, Mpando, Tchouagouma, les navires éprouvent, d'une façon presque continue, des roulis vifs et de grande amplitude, surtout près de terre. On se représente les risques que peut faire courir dans de telles conditions, au navire et à son équipage une bille de bois longue

(1) Dernièrement, un planteur de l'estuaire du Gabon, venu dans la région de Bongo pour recruter des travailleurs, a dû prendre la route des lagunes pour rallier Cap Lopez, les quelque 60 hommes qu'il avait engagés ayant refusé de s'embarquer à Setté-Cama.

(1) Aux yeux de beaucoup de personnes insuffisamment documentées, un wharf résout toutes les difficultés dans les parages à barre. L'exemple de la Réunion, où la côte sous le vent de l'île est jalonnée de débris de wharfs, montre que ce n'est là qu'un palliatif; et l'on a été amené, dans cette colonie, à créer de toutes pièces le Port des Galets et à construire un chemin de fer.

(2) Aussière légère en fil d'acier.

(3) Amarrer, fixer.

de plusieurs mètres et pesant de 1.000 à 5.000 kilogrammes. Ces risques, un wharf ne saurait les éviter. Si nous ajoutons que l'état de la mer est tel, parfois, qu'il faut renoncer d'une façon absolue à charger, et que les navires doivent même dérader (1) pour assurer leur sécurité, on juge de la lenteur du chargement et, par suite, des frais qu'il entraîne. On peut donc dire que la voie maritime, devant chacun des bassins lagunaires envisagés plus haut, est commercialement impraticable, et l'on songe immédiatement à lui substituer une voie intérieure conduisant vers un port naturel les produits des régions correspondantes et amenant vers elles ceux de l'extérieur.

Quels seront, dès lors, les moyens propres à assurer ce mouvement de transit; les frais qu'ils entraîneront, tant pour leur réalisation que pour leur exploitation, sont-ils justifiés *a priori* par l'importance et la nature des ressources naturelles des régions considérées? Tel est, dans ses grandes lignes, le problème qui se posait.

L'enseigne de vaisseau Lafargue, assisté du matelot Domalain, fut chargé des études concernant la lagune de Nkomi et ses relations avec la baie du cap Lopez.

L'étude des lagunes Ndogo et Ngobé et de leurs relations fut confiée à l'enseigne de vaisseau Cablat, assisté du matelot Jaffret.

On trouvera ci-dessous :

1° Les rapports des reconnaissances effectuées dans chacune des trois lagunes;
2° Un croquis d'ensemble de la région considérée;
3° Les profils des isthmes séparant respectivement les lagunes Ndogo et Ngobé, Ngobé et Nkomi;
4° Le profil de l'isthme d'Igogino;
5° Un exposé sommaire du plan d'aménagement préconisé sur l'Ogooué et dans les lagunes.

Estuaire du Gabon. — Les instructions reçues sont les suivantes : « Vous procéderez... (aux études) de l'estuaire du Gabon et du point le plus favorable à l'installation d'un port situé à proximité de Libreville... La pointe Owendo paraît être un point particulièrement intéressant à ce sujet.

« Je vous recommande, en outre, de ne pas omettre, dans votre travail, l'examen des améliorations qu'il est possible d'apporter immédiatement au port actuel de Libreville pour augmenter sa valeur et les commodités qu'il présente aux navigateurs. »

Nous devons nous borner à donner des indications sur cette partie de notre travail :

1° Les documents nautiques relatifs à l'estuaire du Gabon, les travaux des diverses missions, et particulièrement ceux de la mission Cambier, amènent à conclure que le port tête de ligne d'un chemin de fer partant de l'estuaire du Gabon doit se trouver à la pointe Owendo;

2° La ligne des fonds de 10 mètres s'y trouve à quelques centaines de mètres de terre, alors qu'à Libreville cette même ligne est à un mille environ de terre;

3° La houle, qui se fait sentir à Libreville, n'est pas ressentie à Owendo, où l'on n'a que du clapotis;

4° La tenue, au mouillage d'Owendo, est meilleure qu'à Libreville;

5° Les courants, à Owendo, sont supérieurs à ceux qu'on rencontre au mouillage de Libreville; ils atteignent parfois 3 nœuds, 5 en jusant en grandes marées. C'est là, évidemment, un inconvénient, mais qui se présente fréquemment dans la métropole ou à l'étranger pour des ports à trafic important (Trompeloup-Pauillac, Lisbonne, etc.). Cet inconvénient est atténué à Owendo par la proximité de terre des navires mouillés en ce point. *En résumé, notre opinion est que le port tête de ligne d'un chemin de fer estuaire du Gabon-Ndjolé doit être à la pointe Owendo.*

I. — Y a-t-il lieu, en raison des avantages que présente le mouillage d'Owendo, d'envisager la création d'un port à Owendo en remplacement de Libreville, avant qu'ait été décidée la construction d'une voie ferrée entre l'estuaire du Gabon et Ndjolé?

Nous ne le pensons pas; Libreville constitue un centre administratif et économique; à Owendo, il n'existe que des installations relativement peu importantes.

Dans son état naturel, le mouillage d'Owendo répond aux besoins actuels du commerce; il n'y a lieu d'entreprendre aucun travail en ce point tant qu'on n'aura pas décidé la construction d'un chemin de fer Estuaire du Gabon-Ndjolé.

L'estuaire du Gabon, dans l'état présent de son développement économique, ne comporte qu'un seul port, Libreville; les navires vont, en outre, mouiller en divers points de l'estuaire, suivant les nécessités de leurs opérations commerciales. Les travaux d'amélioration du port de chalandage, l'outillage de ce port, la construction d'un magasin des douanes et celle d'une voie Decauville desservant à la fois le port, le magasin des douanes, la ville (de Louis à Glass), l'éclairage de l'estuaire, *tous travaux décidés depuis* 1911 et en cours d'exécution, la construction d'une cale de halage pour la batellerie, prévue sur les ressources du prochain emprunt, apporteront au port de Libreville toutes les améliorations désirables pour le moment.

II. — La construction du chemin de fer Owendo-Ndjolé étant décidée, comment peut-on concevoir l'aménagement du port d'Owendo?

On peut imaginer un appontement analogue à celui de Trompeloup-Pauillac, le long duquel les navires de mer viennent accoster; la voie ferrée se prolongeant sur cet appontement, les opérations de chargement et de déchargement se conçoivent sans difficulté.

En dernier lieu, la mission procéda à l'établissement d'un plan d'éclairage des côtes du Gabon, puis à la détermination d'un canevas astronomique à la côte et dans l'Ogooué. Il n'a jamais été effectué de *levé d'ensemble* précis de ces parages et une partie des documents nautiques uti-

(1) Appareiller du mouillage pour gagner le large.

lisés jusqu'à ce jour proviennent des levés sous voiles effectués en 1824 par le capitaine anglais Owen. Les travaux astronomiques de la mission apportent une contribution très intéressante à la rectification du tracé de cette portion de la côte occidentale de l'Afrique. La mission a déterminé avec précision, à l'astrolabe à prisme, la latitude de : Libreville, Mandji (baie du Cap Lopez), Animba, Fernan Vaz, Iguela, Setté Cama, Nyanga, Mayumba, Conkouati, Madingo, Loango, Pointe Noire, Fausse Pointe Noire.

En outre, on a obtenu, par échanges réciproques de signaux télégraphiques, les *différences de longitude* entre les points suivants :

A. — *Par le câble.*

Libreville-Pointe Noire;

B. — *Par la ligne télégraphique aérienne.*

Libreville-Mandji;
Mandji-Animba;
Animba-Fernan Vaz;
Fernan Vaz-Setté Cama;
Fernan Vaz-Nyanga;
Setté Cama-Mayumba;
Mayumba-Pointe Noire.

Par transport du temps à terre, on a eu les différences de longitude :

Pointe Noire-Madingo;
Madingo-Mayumba;
Mayumba-Setté Cama;
Setté Cama-Iguela;
Iguela-Fernan Vaz;
Mayumba-Conkouati;
Conkouati-Loango.

Par transport du temps à la mer, on a obtenu les différences de longitude : Libreville-Mandji et Mandji-Pointe-Noire. Enfin, une série d'occultations et de hauteurs égales de la Lune et d'étoiles permettront, dès qu'on aura obtenu des principaux observatoires les valeurs observées des coordonnées de la lune, d'avoir la *longitude absolue* d'un point de la « chaîne astronomique » ci-dessus.

Le canevas astronomique s'étend sur l'Ogooué par les points de : Falaba, Ényonga, Achouka, Ngomo, Boumba, Lambaréné, Azingo, pour lesquels on a de bonnes latitudes à l'astrolabe, et dont les différences de longitude ont été déterminées par transport du temps.

Les calculs faits sur le terrain sont recommencés à Paris par les observateurs et effectués, en outre, par des calculateurs du Bureau des longitudes.

Ajoutons enfin qu'une partie des travaux préconisés à la suite de ces études sont en cours d'exécution depuis 1912, sous la direction du capitaine Viant, de l'artillerie coloniale, précédemment membre de la mission hydrographique du Gabon.

Ces travaux comprennent :

A Pointe-Noire (achevés).

Construction d'un wharf de fortune, long de 110 mètres, atteignant les fonds de 1 m. 60 sous basse mer;
Construction d'un magasin dépendant du wharf.

A Mandji (en cours d'exécution).

Construction d'un appontement de 220 mètres de longueur;
Eclairage de la baie et de ses atterrages (un feu de 15 milles au Cap Lopez, un feu de 15 milles à Mandji, logement des gardiens);
Assainissement de la ville de Mandji (drainage de la prairie);
Construction d'un bureau et d'un magasin des douanes.

Dans l'estuaire du Gabon (en cours d'exécution).

Construction d'un port de chalandage à Libreville;
Eclairage de l'estuaire du Gabon (un feu de direction : portée 18 milles, près du sommet du Gros Bouquet; 2 feux de 21 et 18 milles de portée, placés respectivement sur l'île Coniquet et à la Pointe Owendo).

Lieutenant de vaisseau Audoin.

II. — BAIE DE POINTE NOIRE

A. — Étude de la barre

I. — *Intérêt de l'étude de la barre* (1). — Toutes choses étant supposées égales par ailleurs (abri naturel, tenue, conditions d'accès et d'appareillage, courants, régime climatérique, etc.), la valeur d'un mouillage est fonction des facilités plus ou moins grandes des communications entre la terre et les navires, et inversement. L'un des plus gros obstacles à ces communications, dans les parages qui nous occupent, est certainement constitué par la barre. L'étude de la barre à Pointe Noire s'imposait donc à nous. (On sait, comme nous l'avons indiqué à la suite de la « reconnaissance générale entre l'embouchure du Kouilou et celle de la Loémé » que la barre règne tout le long de la côte dans les limites entre lesquelles le chemin de fer de Brazzaville à l'Atlantique est susceptible d'aboutir.)

II. — *Conditions de l'étude de la barre à Pointe Noire.*

Cette étude a compris :

1° L'observation, par les observateurs de marée, de l'état de la barre devant le campement de la mission, au point où cette barre est généralement moins forte que dans le reste de la baie;

(1) Toute personne ayant navigué sur ces côtes sait ce qu'on appelle « la barre »; pour rester dans la note pratique qui nous est prescrite, nous n'entrerons dans aucune considération théorique à ce sujet, nous bornant à citer les lignes ci-dessous, susceptibles de préciser, pour ceux qui l'ont vu, le phénomène de la barre. « Lorsque les ondulations venues du large remontent le plan incliné qui s'étend au pied du rivage et où le défaut de profondeur ne permet plus leur libre développement, on voit qu'elles se déforment en avançant; leur hauteur augmente peu à peu en même temps que leur longueur diminue, jusqu'à ce qu'elles se replient en avant et se brisent pour venir déferler sur la plage. En s'étalant, la lame perd progressivement sa vitesse et, quand elle est arrivée à l'extrémité de sa course, elle redescend, reprend une certaine vitesse et va frapper, au pied, la nouvelle lame qui arrive; celle-ci grossit à la rencontre, et, comme les molécules d'eau dont elle est composée éprouvent des résistances moindres à sa partie supérieure, elle prend une forme plus aiguë encore et s'enroule en volute pour se briser ensuite à son tour. On observe aussi que périodiquement une lame s'étale plus haut que les autres, ce qui semble pouvoir être attribué à ce que les vagues qui se brisent successivement sont combinées avec les ondulations d'une houle ayant une amplitude notablement plus grande; les lames qui correspondent aux sommets de ces ondulations doivent ainsi recevoir une impulsion plus prononcée et se reproduire périodiquement. »

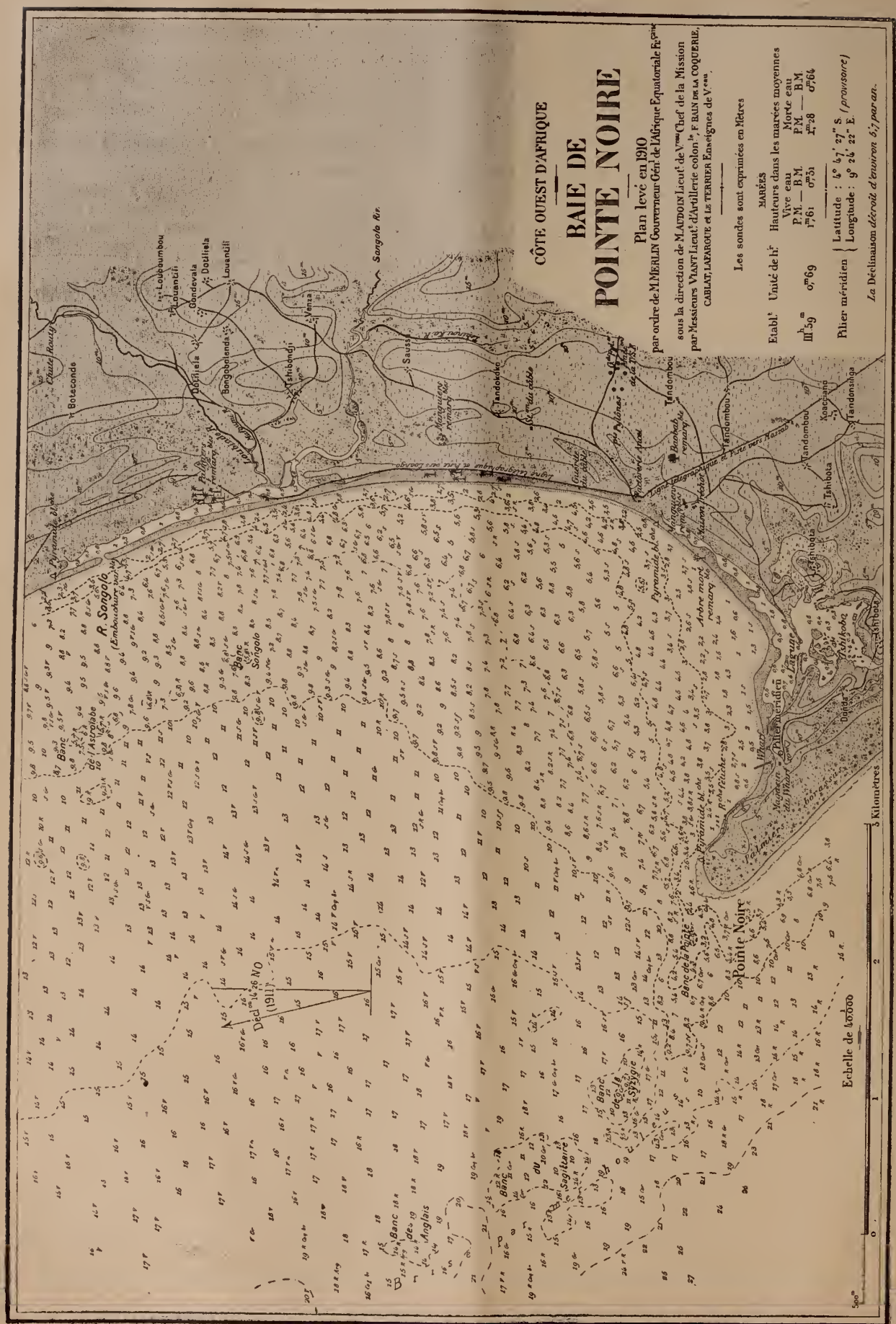
CÔTE OUEST D'AFRIQUE
BAIE DE
POINTE NOIRE
Plan levé en 1910
par ordre de M. MERLIN Gouverneur Gén.l de l'Afrique Equatoriale Fr.ce
sous la direction de M. AUDOIN Lieut.t de V.eau Chef de la Mission
par Messieurs VIANT Lieut.t d'Artillerie colon.le, F. BAIN DE LA COQUERIE,
CABLAT, LAFARGUE et LE TERRIER Enseignes de V.eau.
Les sondes sont exprimées en Mètres
MARÉES
Etabl.t Unité de h.r Hauteurs dans les marées moyennes
Vive eau Morte eau
P.M. — B.M. P.M. — B.M.
III.h 59.m 0.m69 1.m61 0.m51 1.m28 0.m64
Pilier méridien Latitude : 4° 47' 27" S. Longitude : 9° 24' 22" E. (provisoire)
La Déclinaison décroît d'environ 5,7 par an.
Echelle de 1/40.000
3 Kilomètres
Pointe Noire
R. Songolo
Sangolo Riv.
Tandombou
Tshibota
Koacciano
Tandonsinga
Pilier méridien
Lagune
Banc de la Pointe
Banc des Anglais
Banc du Sagittaire
Banc de la Sylvigie
Banc de l'Astrolabe
Banc Songolo
Boteconde
Chute Rouge
Louboumbou
Louantili
Gondevala
Dotiliela
Bongobolenda
Tshibondji
Venza
Sausse
Tandokoko
Pyramide bl.che
Pyramide du Whari
Whari
Donda
Tshikoba
Tshibota
Pyramide bl.che
Ambre mort remarq.
Ambre mort remarq.
Manguiers remarq.
Manguiers remarq.
Ligne télégraphique et Piste vers Massab
Ligne télégraphique et Piste vers Loango
Ligne télégraphique et Piste vers Massab
Pilier de la Pointe
Pilier de la Sylvigie
Décl.on 14°26 NO (1911)
Brisé par Houssaye

2° L'observation de l'état de la mer dans la baie ;
3° La prise, en divers points de la plage, de photographies qui donnent une idée de la valeur absolue de la barre en ces points et de sa valeur relative de l'un à l'autre.

Commencée le 18 août 1910, elle s'est poursuivie jusqu'au 10 janvier 1911 ; la barre fut observée nuit et jour du 18 août au 20 septembre, en même temps que la marée ; à partir du 21 septembre, les observations eurent lieu le jour seulement, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

On a été amené à faire choix, pour représenter la force de la barre, de l'échelle ci-dessus, purement conventionnelle, naturellement, mais qui rend les résultats observés comparables entre eux.

Les photographies ont été prises chaque mois :

1° Lorsque l'aspect de la barre paraissait caractéristique en raison de la force de celle-ci ;

2° Dans les conditions moyennes.

En principe, à chaque séance, 4 photographies étaient effectuées, dans un délai aussi court que possible, de façon à rendre les résultats obtenus comparables entre eux. Chaque photographie correspondait à une section du rivage, dans la portion de la baie qui est susceptible de devenir le port commercial tête de ligne du chemin de fer.

Ces sections s'étendaient :

1° De la Pointe Noire à la Roche Fétiche ;
2° De la Roche Fétiche à l'extrémité Ouest de la lagune (devant le campement) ;
3° De l'extrémité Ouest de la lagune à la factorerie Ancel ;
4° Dans le Nord de la factorerie Ancel.

Chaque photographie porte en légende tous renseignements de nature à fixer le point d'où elle a été prise, les conditions atmosphériques, l'état de la mer, l'âge de la Lune, qui permet de se rendre compte de l'influence sur la barre de la grandeur de la marée, etc.

III. — Le dossier joint au présent rapport comprend :

1° Pour chaque mois (1) la collection des photographies correspondantes ;

2° Une note de l'enseigne de vaisseau Cablat, chargé de l'étude de la barre, résumant les observations quotidiennes effectuées ;

3° Une courbe représentant les variations d'intensité de la barre.

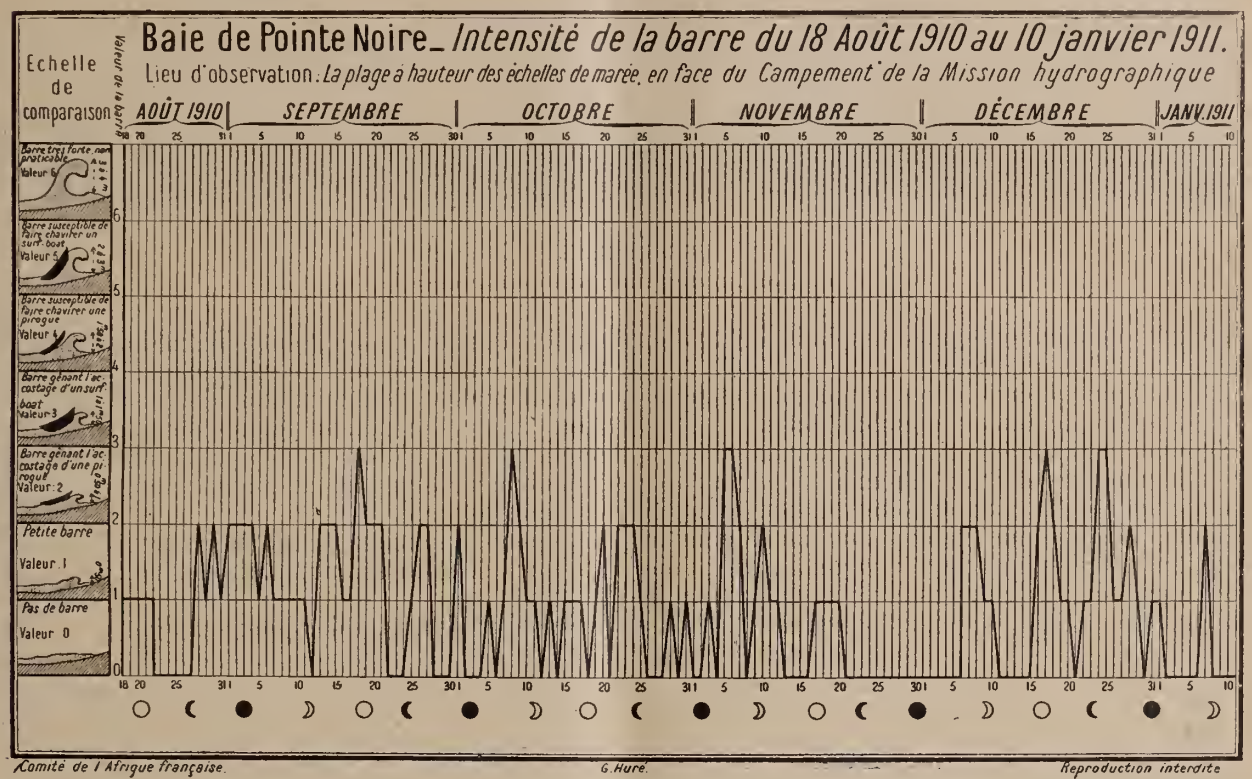

IV. — *Résultats généraux de l'étude de la barre dans la baie de Pointe Noire.*

Observation. — La durée totale du séjour à Pointe Noire de l'un au moins des membres de la mission s'étend du 15 juillet 1910 au 12 mai 1911. Les résultats généraux exposés ci-dessous sont ceux qu'il nous paraît possible d'apporter à la suite de l'étude systématique effectuée dans les conditions exposées au paragraphe II et aussi d'après les constatations faites pendant tout le séjour.

a) Au point de vue de la praticabilité de la barre, on peut diviser la baie de Pointe Noire en trois zones distinctes :

Première zone : de la Pointe Noire au point A (voir schéma page 186).

Entre les laisses de haute et de basse-mer, la

(*Etude sur l'amélioration et l'entretien des ports en plage de sable*, par P. de Mey, librairie Polytechnique, Baudry et Cie, Paris, chapitre Ier, paragraphe 4. Mouvements de la mer. Des vagues. page 65.

(1) Les photographies cessent à partir du mois de décembre, l'officier chargé de ce service ayant été envoyé à Loango, où fut entreprise une étude analogue à celle effectuée à Pointe Noire.

plage présente des roches calcaires plates sur lesquelles la mer déferle presque continuellement, parfois avec violence.

Les « rouleurs » pivotent autour de la Pointe Noire et se propagent, obliquement à la côte, jusqu'aux derniers affleurements rocheux du rivage

Par mauvais temps, les rouleurs venant de la première zone se propagent obliquement à la plage dans la deuxième zone, et cette inclinaison par rapport au rivage constitue la véritable gêne au moment de l'accostage des embarcations.

Le 24 juillet 1910 un raz-de-marée s'étant fait

POINTE NOIRE

LA PLAGE AU POINT PRÉCONISÉ POUR LE WHARF

à 200 mètres environ dans l'Est de la Roche Fétiche (point A du schéma).

D'une façon générale, l'accostage est pratiquement impossible dans la première zone.

Deuxième zone : du point A à l'extrémité Ouest de la lagune (point B du schéma).

Dans les conditions ordinaires, les rouleurs qui se sont propagés tout le long du rivage dans la première zone, diminuent progressivement de force à partir de A jusqu'à un point O qui sur le schéma serait situé approximativement à égale

sentir dans la baie de Pointe-Noire, la deuxième zone fut envahie par les rouleurs et l'accostage y était pratiquement impossible, de même que dans toutes les autres parties de la baie. Nous réussîmes toutefois à y faire passer sans accident et à diverses reprises une pirogue montée par des hommes exercés.

Ce jour-là, la barre dans tous les mouillages aux environs de Pointe Noire était également impraticable.

Par beau temps, soit approximativement pen-

POINTE NOIRE

DÉPART D'UN SURF-BOAT DE LA MISSION POUR LES SONDAGES

distance entre les points extrêmes A et B de la deuxième zone sur la plage.

C'est aux abords du point O ci-dessus défini que la barre est le plus aisément franchissable dans toute l'étendue de la baie de la Pointe Noire. La barre y est presque toujours modérée : pour toute la période du 18 août 1910 au 10 janvier 1911 sa force n'a jamais dépassé la valeur 3 (susceptible de gêner l'accostage d'un surf-boat) de notre échelle conventionnelle (1).

dant quinze jours par mois, la barre est faible dans la deuxième zone, quelquefois même nulle. Il n'est pas rare d'y voir des conditions assez favorables pour permettre l'accostage d'une embar-

(1) Nous avons signalé (*Rapport sur les travaux hydrographiques*) que la pirogue faisant le va-et-vient entre la terre et l'échelle de marée pour assurer l'entretien pendant la nuit du fanal éclairant cette échelle, avait chaviré à diverses reprises : on serait alors porté à croire que la barre avait atteint, dans ces circonstances, la force 4 (susceptible de faire chavirer une pirogue). Ce serait là une opinion erronée. Ces incidents, en effet, se sont produits par des nuits noires, et ils doivent être attribués, non pas tant à la force de la barre qu'à la manœuvre de l'embarcation. Les piroguiers, dans de telles conditions, ne peuvent se rendre compte du moment favorable au franchissement du rouleur et ils accostent « au petit bonheur ».

cation ordinaire. L'accostage des échelles de marée installées par nos soins dans la deuxième zone aux abords du point O, à 100 et 120 mètres respectivement de terre, n'a jamais été empêché par les rouleurs, ceux-ci se formant plus près de terre à une distance suffisante des échelles.

BAIE DE POINTE NOIRE

VUE PRISE LE 29 AOUT A 10 H. 20 PAR LÉGÈRE BRISE DU N.-N. O.

Troisième zone : du point B à l'embouchure de la rivière Songolo.

A partir du point B la plage décrit une courbe concave vers la lagune (1), puis sa pente augmente jusqu'à l'embouchure de la rivière Songolo.

De B en C (anse de la lagune), par beau temps, les conditions d'accostage sont à peu près les mêmes que dans la deuxième zone; mais dès que les rouleurs apparaissent dans la baie l'anse de la lagune en est bientôt envahie; ils brisent parfois

BAIE DE POINTE NOIRE

VUE PRISE LE 8 OCTOBRE 1910 A 15 H. 12 PAR VENT DE SUD

à 200 mètres du fond de l'anse et se suivent à faible intervalle au nombre de 6 ou 8 parfois, comme ce fut le cas le 24 juillet 1910.

De C à l'embouchure de la rivière Songolo, la barre, d'une façon générale, augmente de force; par beau temps elle présente un seul rouleur près de terre et parallèlement au rivage; elle peut alors être franchie sans grandes difficultés. Par mauvais temps le nombre des rouleurs et la force de la barre augmentent, la barre devient impraticable dans des conditions normales.

b) L'âge de la Lune ne semble pas avoir une influence bien caractérisée sur la force de la barre en baie de Pointe Noire (1). Le vent, et plus fréquemment la houle, paraissent au contraire en être les facteurs essentiels.

A notre avis, l'accroissement de force de la barre à Pointe Noire doit être attribué à des coups de vents ayant soufflé au large. Les instructions nautiques (2) assignent d'ailleurs la même origine aux rouleurs « d'une violence terrible » des côtes sous le vent des îles Ascension et Sainte-Hélène.

Si la houle consécutive à un coup de vent atteint la côte à l'époque d'une syzygie, l'influence de

(1) C'est au fond de l'anse ainsi formée que se trouvait, naguère, la coupure mettant en relations la lagune et la mer. En décembre 1910, les indigènes ayant pratiqué un canal à travers la plage pour établir une communication entre la lagune et la mer, ce canal fut comblé par les sables dans la nuit suivante. En fait, pendant toute la durée de notre séjour à Pointe Noire, la lagune a été isolée de la mer.

(1) Les instructions nautiques, n° 809, page 246, font une constatation analogue pour l'île Tristan da Cunha : « L'âge de la Lune ne paraît pas avoir d'influence sur les rouleurs : ces grosses lames viennent déferler sur l'île par tous les temps, qu'il y ait du vent ou qu'il fasse calme; cependant, elles sont toujours plus grosses dans ce derniers cas. Les rouleurs sont les plus forts de décembre à février, les trois plus beaux mois de l'année. Ils durent alors trois ou quatre jours; les baleiniers disent qu'il en est de même pour l'île Gough et toutes les autres îles de l'hémisphère sud, mais ils sont plus fréquents pendant l'hiver. »

(2) Voir instructions nautiques, n° 802, p. 226 à 228, le très intéressant paragraphe consacré aux « rouleurs » à l'île Ascension. Nous citerons seulement les extraits ci-dessous : « On donne

**

cette houle sur la force de la barre se trouve augmentée de celle due à des marées de plus grande amplitude. C'est à ce rôle indirect et accidentel qu'est limitée, selon nous, l'influence de la Lune sur la force de la barre.

c) Pour un même état de la mer, la force de la barre en un point déterminé du rivage varie d'un moment à l'autre suivant le niveau atteint sous l'effet de la marée, c'est-à-dire suivant les pentes successives de la plage au point considéré.

Conclusions. — 1° Un wharf amorcé au point O du schéma, et long de 200 mètres (1) permettrait, par tous les temps qu'il y a lieu de prévoir normalement en baie de Pointe Noire, les opérations de chargement et de déchargement au moyen d'embarcations.

Il ne faut pas songer, en effet, à accoster des navires de mer le long d'un tel wharf comme on l'a proposé quelquefois;

2° La barre étant faible, le plus souvent, aux abords du point O, le wharf considéré serait utilisable dès le début de sa construction, avant d'avoir atteint sa longueur totale;

3° Nous avons vu que, par mauvais temps, les rouleurs, après avoir pivoté autour de la Pointe Noire, envahissent la deuxième zone, et modifient ses conditions habituelles d'accostage. Si donc on imagine à partir de la Pointe Noire une protection artificielle tellement constituée qu'elle arrête les rouleurs dans leur propagation vers le fond de la baie toute la portion du rivage comprise entre la Pointe-Noire et l'extrémité ouest de la lagune sera dans une zone de calme. (Nous invoquerons cette dernière conclusion dans nos projets d'aménagement de Pointe Noire en port origine de la voie ferrée de Brazzaville à l'Atlantique.)

Pointe Noire, le 31 janvier 1911.

Le lieutenant de vaisseau,
chef de mission,
AUDOIN.

BAIE DE POINTE NOIRE

VUE PRISE LE 8 OCTOBRE 1910 A 15 H. 50 PAR VENT DE SUD

B. — ÉTUDE DES COURANTS.

Discussion analytique des observations du 14 septembre au 15 octobre 1910.

Les observations du courant ont été faites en relevant d'heure en heure les positions d'un flotteur dérivant, construit sur le modèle réglemen-

Comité de l'Afrique française G.H

pour cause principale à ce phénomène (des rouleurs) les tempêtes qui règnent sur l'océan. Il se produit dans des moments de calme total et alors que rien ne peut faire pressentir la présence de ces énormes lames dans les baies abritées et là où le vent n'arrive jamais à la plage. Quand l'ondulation de l'océan à son arrivée sur l'île coïncide avec une syzygie, sa profondeur et son poids sont augmentés et c'est à cette cause que l'on attribue ce fait que sur la côte d'Afrique, au Sud de l'équateur, les rouleurs sont toujours plus mauvais dans les saisons où les coups de vent de l'Atlantique sud viennent du Sud-Ouest. »

(1) Cette longueur de 200 mètres est supérieure de 80 mètres à la distance à la plage de notre échelle de marée n° 1.

taire décrit dans le traité des marées de M. Rollet de l'Isle et le traité d'hydrographie de M. Germain; ce flotteur est constitué par quatre planches de 0 m. 23 de largeur et de 80 centimètres de hauteur reliées à un madrier central; le flotteur est lesté avec des pierres de manière qu'il demeure vertical dans l'eau, la partie supérieure des planches émergeant de quelques centimètres; un petit pavillon rouge surmonte le flotteur.

Des observations à peu près continues ont été faites du 14 septembre au 15 octobre.

Le flotteur était mis à l'eau vers 7 heures du matin dans la région de la baie comprise entre les points A et B du schéma ci-contre et sa position relevée par des observations au théodolite ou en embarcation au cercle, d'heure en heure jusqu'à 10 heures; le flotteur suivant une route moyenne au Nord-Nord-Est allait s'échouer dans l'après-midi dans le Nord de la baie; la position et l'heure de l'échouage étaient notées par une observation.

Si l'on dresse le tableau des routes moyennes suivies par le flotteur depuis le moment de son immersion jusqu'au moment de son échouage (ou de son relevage) on obtient les résultats du tableau I ci-dessous (colonnes 2 et 3); les vitesses moyennes sont celles obtenues en divisant la distance rectiligne du point d'immersion au point d'échouage (ou de relevage) par la durée de la dérive du flotteur.

Tableau I.

Dates	Routes moyennes	Vitesse moyenne en mètres par seconde	Heures des marées				Vent	
			B M	P M	B M	P M	Direction moyenne dans laquelle il a soufflé	Vitesse moyenne en mètres par seconde
14 septembre	N. 25 E.	0,11	5	11	18	0	N. 8 E.	3
15 —	N. 40 E.	0,20	6	13	19	»	N. 22 E.	2
17 —	N. 48 O. de 7,30 à 8,30 S. 50 E. de 8,30 à 9,30	»	9	14,30	21	»	N. 45 O.	2,3
20 —	N. 29 E. N. 60 O. de 6,45 à 8,45	0,17	11,30	16,30	»	»	N. 22 O.	2,3
26 —	N. 21 O.	0,11	4	10	16	»	N. 22 O.	2,9
27 —	N. 5 O.	0,17	5	11	17	»	N. 8 O.	3,2
28 —	N. 12 E.	0,14	6	12	18	»	N. 15 O.	2,9
30 —	N. 4 E.	0,19	8,30	14,30	»	»	N. 15 O.	2,3
1er octobre	N. 33 E.	0.11	9,10	15	»	»	N. 26 E.	2,6
3 —	N. 31 E.	0,11	10	15,50	»	»	N. 5 E.	3
4 —	N. 14 E.	0,16	10,15	16,30	»	»	N. 5 E.	2,8
5 —	N. 25 E.	0,14	10,50	17,20	»	»	N. 8 E.	3
6 —	N. 27 E.	0,14	11,15	17,30	»	»	N. 8 E.	2,7
7 —	N. 12 E.	0,17	»	6,20	12,10	18	N. 4 O.	2,6
8 —	N. 28 E.	0,10	»	7,10	12,40	18,30	N.	
10 —	N. 62 E.	0,17	»	7,40	13,50	»	N. 5 E.	2,5
11 —	N. 37 E.	0,20	»	8	14,30	»	N. 7 E.	3,4
12 —	N. 23 E.	0,12	»	8,50	17,20	»	N. 8 O.	3,4
13 —	N. 20 E.	0,11	5	11,40	17,40	»	N. 8 E.	3,2
14 —	N. 35 E.	0,12	6	12	18	»	N. 8 E.	3,7
15 —	N. 57 E.	0,12	6,30	12,30	18,30	»	N. 30 O.	3,6

Les directions moyennes et les vitesses moyennes de ces diverses trajectoires sont respectivement :

Nord 22 Est;

0 m. 14 par seconde, soit 0 nœud 3,

qui représentent approximativement en grandeur et direction le courant moyen de surface pendant la période du 14 septembre au 15 octobre 1910.

Or, le courant de surface est dû :

1° Au courant général qui règne le long de cette partie de la côte d'Afrique et qui pénètre dans la baie en suivant les sinuosités du rivage;

2° Aux causes accidentelles susceptibles de créer des courants de surface (vents, marées, etc.).

Cherchons à dégager l'influence du courant général et celle des causes accidentelles.

La colonne 4 du tableau I donne les heures des pleines mers et basses mers pendant les jours d'observations du flotteur, par conséquent les périodes de flot et de jusant.

La colonne 5 donne la direction moyenne du vent pendant les journées d'observations (direction vers laquelle le vent souffle) et sa vitesse moyenne en mètres par seconde.

Enfin, les croquis des trajectoires du flotteur, nous permettent de suivre la marche du flotteur d'heure en heure, de 6 h. 30 du matin à 10 heures et de 10 heures à l'heure où il a été relevé ou s'est échoué. Voici le résultat des observations du tableau I et des trajectoires du flotteur :

1° Les trajectoires aboutissent presque toutes à la partie de la côte comprise entre le signal des Pêcheurs et le signal Côte nord.

a) Les journées du 14 et du 20 septembre, 1er, 3, 5, 6, 8, 11, 12, 13 et 14 octobre donnent des résultats comparables entre eux; elles admettent comme route et vitesse moyennes : route moyenne : Nord 29 Est, vitesse moyenne : 0 m. 15.

b) Les journées du 15, 17, 20, 26, 27, 30 septembre et 4, 7, 10, 15 octobre fournissent des résultats divergents; parmi ces dernières journées, le courant a porté quatre fois vers l'Ouest :

1° Le 17 septembre de 7 h. 30 à 8 h. 30 : route moyenne : Nord 48 Ouest; vitesse moyenne, 0 m. 24;

2° Le 20 septembre de 6 h. 45 à 8 h. 45 : route moyenne: Nord 60 Ouest; vitesse moyenne : 0 m. 15;

3° Le 26 septembre de 7 h. 20 à 15 h. : route moyenne: Nord 21 Ouest; vitesse moyenne : 0 m. 11;

4° Le 27 septembre de 7 h. à 16 heures; route moyenne : Nord 05 Ouest; vitesse moyenne : 0 m. 17.

Si on rapproche les heures d'observations ci-dessus des heures des pleines mers et basses mers de la colonne 5 du tableau I, on voit que la composante ouest du courant coïncide avec les périodes de jusant, notamment pour le 17 et le 20 septembre; il est naturel que ces deux derniers jours le courant de jusant portant au large se soit fait sentir plus fortement, le coefficient de la marée étant très élevé ces deux jours-là.

Le vent a dû aussi influer sur le courant pendant ces 4 jours, comme on le verra tout à l'heure.

c) Pendant les journées des 15 et 30 septembre, 4, 7, 10 et 16 octobre, le courant a porté respectivement au Nord 40,5 Est, Nord 04 Est, Nord 14 Est, Nord 12 Est, Nord 62 Est, et Nord 57 Est, c'est-à-dire s'est écarté de part et d'autre de sa direction moyenne Nord 22 Est d'un angle assez considérable.

Ces divergences semblent dues au vent et aux courants de marée, car, en rapprochant les trajectoires du flotteur entre les points observés des pleines et basses mers, on voit que le jusant donne naissance à une composante ouest du courant, le flot à une composante Est.

2° Cherchons à dégager l'influence particulière du vent : Soient deux axes verticaux *ox* et *oy*; portons en abscisses les dates du 14 septembre au 15 octobre, en ordonnées les directions moyennes du vent et du courant en comptant les directions du quadrant Est vers le haut, celles du quadrant Ouest vers le bas. On obtient les courbes ci-dessous : la courbe bleue représentant la variation de la direction moyenne du courant pendant la période considérée, la courbe rouge représentant la variation de la direction moyenne du vent.

Tableau II.

Comparaison des directions moyennes du vent et du courant.

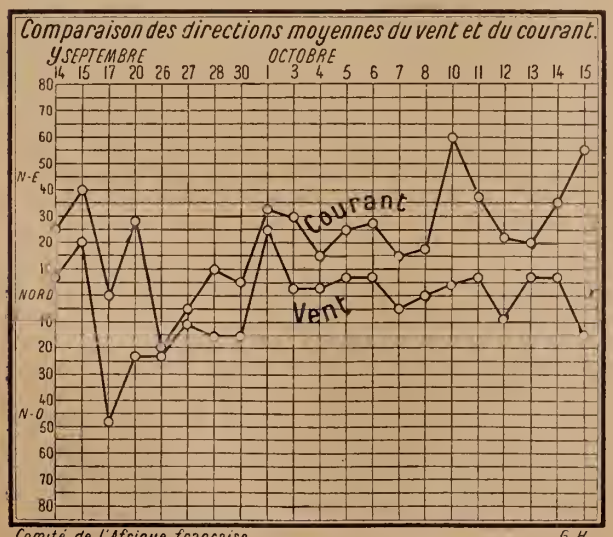

Il est remarquable de constater que ces deux courbes ont la même allure générale; l'action perturbatrice du vent sur les courants de surface se trouve ainsi mise en évidence; on voit en particulier que la direction moyenne du courant le 10 : Nord 62 Est, qui représente une des divergences maxima constatées, semble pouvoir être attribuée en partie au vent; il en est de même pour les journées du 17 et 20 septembre, 26, 27, 28 septembre; nous avons vu plus haut que, ces jours-là, l'influence des courants de marée s'ajoutait à celle du vent pour donner au courant une composante Ouest.

Conclusions. — Il résulte de ce qui précède que pour la période considérée (du 14 septembre au 15 octobre).

1° Il a régné dans la baie de Pointe Noire un courant général portant approximativement au Nord 22 Est avec une vitesse moyenne de 0 m. 14 par seconde ou 0 nœud 3 ;

2° Ce courant semble être la résultante du courant général régnant le long de cette partie de la côte d'Afrique, (suivant les indications des Instructions nautiques), et des courants de surface créés par les vents régnants ou la marée ;

3° Ces courants élémentaires sont toujours faibles dans la baie.

ÉTUDE DES COURANTS

Discussion analytique des observations pendant la période du 19 décembre 1910 au 10 janvier 1911.

Courants de surface. — Les courants de surface ont été observés pendant six jours, du 19 au 24 décembre, dans les mêmes conditions que pour la première période d'observations, du 14 septembre au 15 octobre.

Les trajectoires du flotteur sont portées sur le schéma I joint.

On voit que ces trajectoires ont la même allure générale que celles qui ont été relevées pendant la première période.

Les routes et vitesses moyennes, les heures des marées, la vitesse et la direction du vent sont données dans le tableau qui suit :

Le courant moyen de surface est donc représenté approximativement pendant les six jours d'observations par :

Route moyenne : Nord 30 Est;
Vitesse moyenne : 0 m. 26 à la seconde ou 0 nœud 5.

On avait trouvé pour la première période :

Route moyenne : Nord 22 Est;
Vitesse moyenne : 0 m. 14 ou 0 nœud 3.

La direction générale n'a donc pas sensiblement varié; la vitesse a augmenté de 0 nœud 2.

Influence du vent. — La direction générale dans laquelle le vent a soufflé pendant les six jours est approximativement le Nord; la force du vent n'a pas eu l'air d'influencer celle du courant.

Le courant et le vent ont donc toujours, comme pour la première période, une direction commune; il est probable que les vents régnants, qui soufflent toujours vers les quadrants Nord-Est ou

Tableau III

Dates	Routes moyennes	Vitesses moyennes en mètres par seconde	HEURES DES MARÉES P. M.	B. M.	P. M.	VENT Direction dans laquelle il a soufflé	Vitesse en mètres par seconde
—	—	—	—	—	—	—	—
19 décembre 1910	N. 8 E.	0,17	6	12,10	18	Nord	1,5
20 —	N. 15 E.	0,20	6,35	13,05	19	N.-O.	3,0
21 —	N. 55 E.	0,29	7,20	13,30	»	N.-N.-O.	2,0
22 —	N. 9 E.	0,53	8	14,10	»	N.-N.-E.	3,1
23 —	N. 39 E.	0,20	8,35	14,45	»	N.-N.-E.	2,0
24 —	N. 57 E.	0,18	9,10	15,35	»	Nord	1,0

Moyenne générale courant : route : N. 30 E. Vitesse : 0 m. 26 à la seconde ou 0 n. 5.

Nord-Ouest constituent l'un des agents importants de la poussée de la masse liquide dans ces directions.

Influence de la marée. — Les heures de la marée ne semblent pas influencer la direction et la vitesse du courant pendant cette période.

Renseignements divers sur les courants de surface. — Les embarcations opérant les sondages dans la baie ont été gênées souvent par le courant; le 8 novembre, un courant portant vers le Nord et estimé à 2 nœuds de vitesse, a été constaté de 7 heures à 12 heures; presque chaque jour, les embarcations ont eu à lutter contre le courant qui a toujours porté au Nord; toutefois, dans la partie Nord de la baie, vers les signaux Pyramide III, côte Nord, il a été observé deux ou trois fois un courant portant vers le Sud.

Des renseignements recueillis auprès des pagayeurs qui ont fait une dizaine de fois le voyage d'aller et de retour de Pointe Noire à Loango, il résulte que le courant a toujours porté leur embarcation vers le Nord et que la vitesse du courant est la plus forte au large de la Pointe Indienne; dans l'intérieur de la baie ils n'ont jamais rencontré de fort courant; aussi reviennent-ils toujours de Loango en longeant la côte aussi près que possible, tandis qu'ils quittent Pointe Noire en mettant franchement le cap au large pour aller trouver un courant plus rapide, afin de doubler la Pointe Indienne.

Conclusions générales sur les courants de surface. — En rapprochant les résultats des observations des deux périodes et en s'aidant des renseignements divers recueillis, on arrive aux conclusions suivantes :

Pendant la période s'étendant du commencement de septembre à la fin de décembre 1910, il a régné dans la baie de Pointe Noire un courant général de surface portant en moyenne au Nord-Nord-Est et ayant une vitesse moyenne de 0 nœud 3 à 0 nœud 5.

Il semble y avoir une corrélation entre les vents régnants et les courants, dont les directions générales sont sensiblement les mêmes.

Il est plus difficile de distinguer nettement le rôle de la marée qui ne semble pas influencer directement la vitesse et la direction du courant; il semble que le jusant donne au courant une composante Ouest, le flot une composante Est.

Les courants de surface sont toujours faibles dans la baie; toutefois, ils atteignent souvent 1 nœud de vitesse pendant plusieurs heures et quelquefois une vitesse comprise entre 1 et 2 nœuds.

ÉTUDE DES COURANTS DE PROFONDEUR

Discussion analytique des observations du 26 décembre 1910 au 10 janvier 1911.

Les courants de profondeur ont été observés dans la baie de Pointe Noire à l'aide d'un flotteur dérivant constitué par un tonnelet lesté avec des

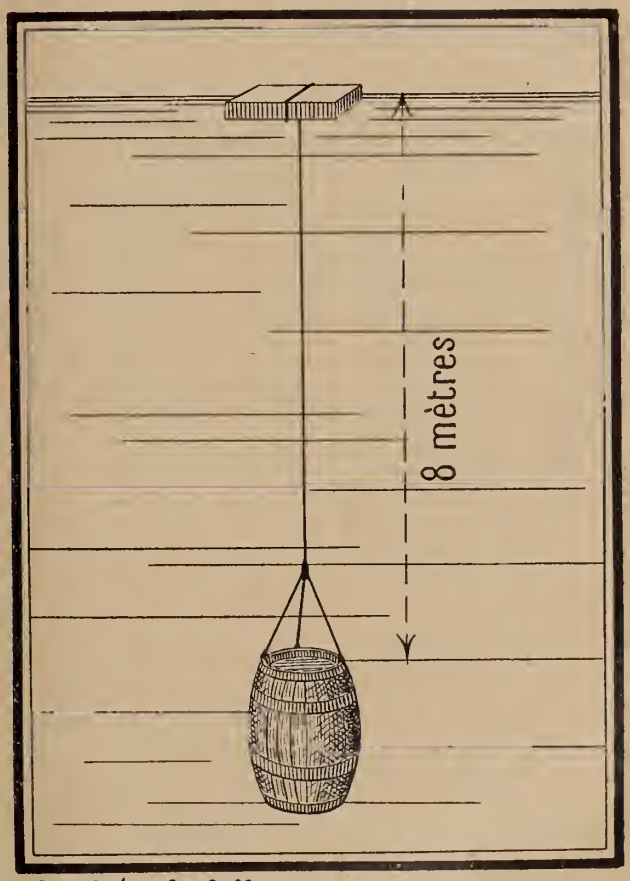

Comité Afr. fr^se.

cailloux, maintenu à une profondeur de 8 mètres environ.

Ce flotteur était mouillé à environ 1.000 mètres de la côte et sur le parallèle d'Est campement dans des fonds de 15 mètres en moyenne.

Les routes, suivies par une embarcation, ont été relevées d'heure en heure, comme pour les

courants de surface, et les trajectoires sont tracées sur les schémas II et III joints.

Si l'on relève sur ces schémas les routes et les vitesses moyennes, on obtient le tableau suivant :

Tableau IV.

Dates	Routes moyennes	Vitesses moyennes en mètres par seconde	Heures des marées P. M.	B. M.	P. M.	Vent Direction dans laquelle il a soufflé	Vitesse en mètres par seconde
—	—	—	—	—	—	—	—
26 décembre 1910	N. 15 E.	0,04	11,30	17,30	»	Nord	2,0
27 —	N. 5 E.	0,05	»	6	12,30	Nord	1,8
28 —	N. 20 O.	0,06	»	7,30	13,15	N.-O.	1,8
29 —	N. 20 E.	0,06	»	8	14	Nord	1,8
30 —	N. 11 E.	0,10	»	8,30	14,45	Nord	1,9
31 —	N. 22 E.	0,08	»	9,15	15,30	N.-N.-O.	2,5
2 janvier 1911	N. 35 E.	0,05	»	11	17	Nord	2,1
3 —	N. 51 E.	0,06	»	11,30	17,30	N.-E.	1,8
4 —	N. 6 E.	0,13	6,05	12,10	»	Nord	2,5
5 —	N. 10 E.	0,18	6,50	13	»	N.-N.-O.	3,0
6 —	N. 80 E.	0,10	7,30	13,30	»	Nord	1,8
7 —	N. 58 E.	0,03	8,10	15,35	»	N.-N.-O.	2,1
9 —	N. 22 E.	0,03	9	16	»	N.-N.-O.	1,5
10 —	N. 30 E.	0,03	9,30	16,30	»	N.-N.-E.	1,0

Moyenne générale. Courant de profondeur : route : N. 27 E. Vitesse : 0 m. 07 ou 0 n. 14.

La direction générale des courants de profondeur est donc comparable à celle des courants de surface; la vitesse moyenne est trois fois moindre.

Influence du vent. — Comme on l'a vu pour les courants de surface, les vents régnants soufflant vers les quadrants Nord, doivent avoir une influence sensible sur la marche de l'eau.

Influence de la marée. — Si l'on met en regard des schémas les heures des pleines mers et des basses mers données par le tableau III, on peut remarquer que les trajectoires sont sensiblement déviées vers l'Ouest pendant les heures de jusant et vers l'Est aux heures de flot.

Conclusions sur les courants de profondeur. — Pendant la période du 26 décembre 1910 au 10 janvier 1911, et dans la partie de la baie qui comprend les plateaux rocheux en prolongement de la pointe, la masse liquide, à 8 mètres de profondeur, semble entraînée dans la même direction générale que la couche d'eau supérieure et à une vitesse trois fois moindre; elle semble plus sensible que cette dernière aux courants dus à la marée.

Conclusions générales sur les courants de surface et de profondeur dans la baie de Pointe Noire. — Les courants dans la baie de Pointe Noire ont été observés directement pendant quarante-trois jours se répartissant depuis le milieu du mois de septembre 1910 jusqu'au milieu de janvier 1911. Il a été, en outre des observations directes, recueilli divers renseignements provenant des officiers qui étaient dans les embarcations occupées aux sondages et des patrons de pagayeurs; de tous ces documents et témoignages, il résulte que pour la période considérée, les courants de surface portent en moyenne au Nord-Nord-Est; ils ont une vitesse moyenne de 0 nœud 4, qui peut aller jusqu'à 1 nœud et quelquefois jusqu'à 2 nœuds; les courants de marée leur apportent une composante Ouest pour le jusant, Est pour le flot. Le courant augmente d'intensité à mesure qu'on gagne le large; il est toujours très faible le long de la côte.

Les courants de profondeur, observés spécialement dans la partie qui couvre les prolongements rocheux de la Pointe Noire ont la même direction que les courants de surface, une vitesse trois fois moindre, et sont influencés comme eux par les courants de marée.

Les courants ont la même direction générale que les vents régnants.

Pointe Noire, le 11 janvier 1911,

L'enseigne de vaisseau chargé de l'étude des courants,

CABLAT.

C. — NOTICE MÉTÉOROLOGIQUE.

I. — Une station météorologique ayant été installée à Pointe Noire, au campement de la mission, les observations ont été confiées au sergent Nicolas, sous la direction de l'enseigne de vaisseau de 1re classe Cablat.

Le fonctionnement de la station commença le 25 août 1910 et dura sans interruption jusqu'au 31 janvier 1911. Du 1er février 1911 au 12 mars suivant, on s'est borné aux indications des appareils enregistreurs, les corrections à apporter aux valeurs brutes fournies par ces instruments étant déterminées par des observations directes faites le lundi, quelques heures après le remontage, le jeudi vers midi, et le lundi quelques heures avant le remontage.

II. *Instruments d'observation.* — Les instruments d'observation comprenaient :

Un baromètre anéroïde (no 13.507, veuve Poirelle et Dourde);
Un thermomètre à maxima (1) (de Tonnelot);
Un thermomètre à minima (1) (de Tonnelot);
Deux thermomètres frondes (1) (nos 27.085, 27.086 remplacé par le 27.083 après accident);

(1) Voir note 1, p. 191.

Un thermomètre hypsométrique (n° 360, de Baudin);
Un pluviomètre, type colonial (1);
Un baromètre enregistreur (de J. Richard);
Un thermomètre enregistreur (de J. Richard);
Un hygromètre enregistreur (de J. Richard);
Un chronographe totalisateur par 24 heures relié à un anémomètre Robinson à contact par kilomètre (de J. Richard).

Les corrections instrumentales du baromètre et des divers thermomètres ont été déterminées par le Bureau central météorologique avant le départ de France de la mission; les extraits du registre des comparaisons relatifs à ces instruments sont joints à la présente notice.

Les corrections du baromètre anéroïde ont été obtenues, une fois par semaine environ, au moyen de l'hypsomètre. Les corrections des enregistreurs (anémomètre excepté) ont été déduites des observations directes; elles figurent au dos de chacune des feuilles de l'enregistreur correspondant. L'heure des enregistreurs était repérée chaque jour à midi.

III. *Système d'heures adopté.* — Le système d'heures adopté était le suivant :

Sept heures, douze heures, dix-sept heures, qui correspondent aux instants de la journée où l'observateur avait le moins de chance d'être troublé dans ses observations par le service dont il avait en outre la charge; enfin les lectures aux divers instruments pouvaient être faites sans fanal, ce qui est une garantie d'exactitude.

D'une manière générale, les moyennes de ces trois observations ne diffèrent pas beaucoup, comme on le verra (2), des moyennes horaires.

IV. *Installation matérielle de la station météorologique.* — La photographie ci-contre donne une vue d'ensemble de la station.

L'abri des enregistreurs et des thermomètres à maxima et à minima se composait d'une paillotte indigène dont le faîte se trouvait à 2 m. 50 au-dessus du sol et dont le toit descendait à 1 m. 60 de terre; les 4 poteaux soutenant la paillotte occupaient les sommets d'un rectangle de 2 mètres sur 2 m. 30; la paillotte débordait ainsi les poteaux, de part et d'autre, de 0 m. 40 au moins.

Les thermomètres à maxima et à minima étaient assujettis sur leurs supports à 0 m. 90 du toit; les enregistreurs étaient installés dans des logements ad hoc sur une table élevée de 1 m. 20 dont les pieds étaient fixés rigidement dans le sol.

L'abri étant orienté Nord-Sud, les appareils se trouvaient naturellement soustraits à l'influence des rayons solaires.

L'anémomètre Robinson, fixé sur un poteau élevé de 5 mètres environ, était bien dégagé de tout abri.

Le pluviomètre était assujetti dans un socle en maçonnerie et son entonnoir se trouvait à 1 m. 20 au-dessus du sol.

V. — Le dossier ci-joint comprend :

1° les feuilles d'observations mensuelles (modèle n° 3 du Bureau central météorologique);
2° les feuilles des divers enregistreurs;
3° pour chaque mois une note de l'enseigne de vaisseau Cablat résumant les observations de la période correspondante.

Nous nous bornerons ici à exposer rapidement les résultats généraux de l'ensemble des observations météorologiques faites à Pointe Noire pendant la durée du séjour de la mission.

Nous devons faire remarquer, à cette occasion, que, d'après les Européens habitant depuis de longues années cette partie de la côte d'Afrique, et aussi d'après les indigènes (1), les conditions météorologiques, pendant la période de notre stationnement à Pointe Noire, auraient été exceptionnelles; les pluies, notamment, auraient été moins abondantes qu'à l'ordinaire (1). Il conviendra de tenir compte de ces faits dans les conclusions à tirer ultérieurement de nos observations pour la climatologie de cette région.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX (2).

I. *Température de l'air.* — La température de l'air présente chaque jour un maximum et un minimum. Le maximum a lieu vers 13 heures en septembre et octobre; vers 12 heures en novembre et décembre et vers 13 heures en janvier. Le minimum se produit vers 6 heures pendant les mois de septembre et octobre qui appartiennent à la saison sèche; il a lieu vers 5 heures en novembre, vers 4 heures en décembre et vers 5 heures en janvier, précédant toujours le lever du soleil.

1° *Amplitude totale de la variation diurne.* — Convenons d'adopter pour amplitude totale de la variation diurne de la température la valeur fournie pour chaque mois par les moyennes

Figure N° 1

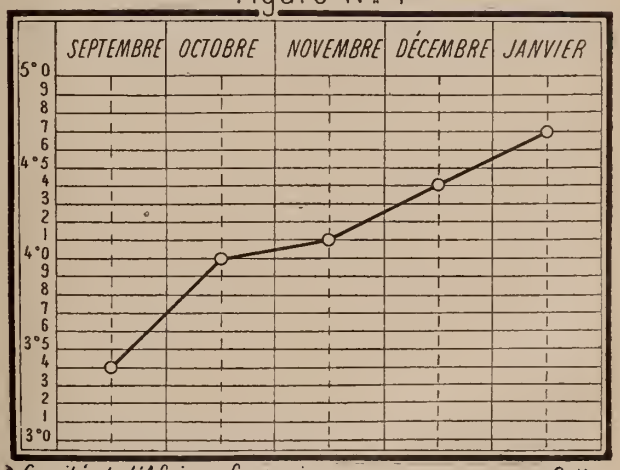

Comité de l'Afrique française. G. H.

(1) Un approvisionnement de thermomètres à maxima, à minima et de thermomètres frondes, ainsi que le pluviomètre ont été délivrés gracieusement à la mission par M. A. Angot directeur du Bureau central météorologique de France.

(2) Consulter les rapports mensuels de l'enseigne de vaisseau Cablat.

(1) Les indigènes attribuèrent cette rareté de la pluie aux pavillons blancs que nous avions placés sur les signaux de notre triangulation; leurs chefs firent une démarche auprès de l'administrateur de Loango pour obtenir l'enlèvement de ces pavillons.

(2) Le mois d'août comporte sept jours seulement d'observa-

horaires de l'enregistreur. La courbe ci-dessus (figure n° 1) représentera la variation de cet élément de septembre 1910 à janvier 1911.

Comme il fallait s'y attendre l'amplitude totale de la variation diurne est faible.

2° *Variation annuelle de la température.* — Les températures moyennes mensuelles étant déduites des moyennes horaires des courbes de l'enregistreur on peut dresser la courbe ci-dessous (figure n° 2) qui représente la variation annuelle de la température, de septembre 1910 à janvier 1911 :

Figure N° 2

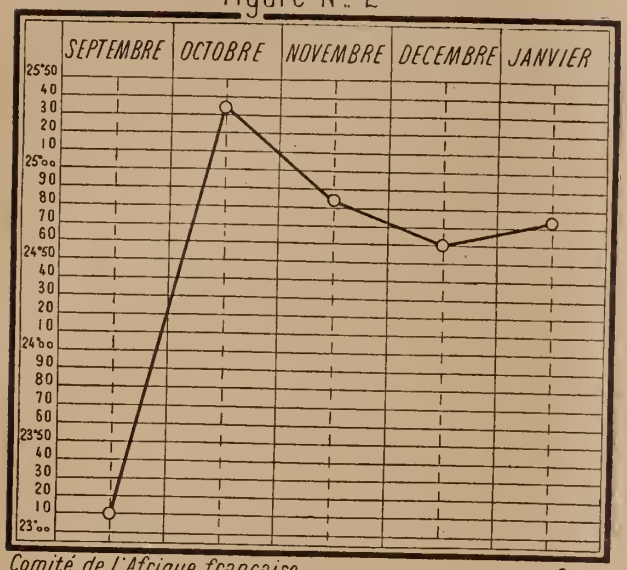

Comité de l'Afrique française. G.H.

La température moyenne la plus élevée a été observée en octobre. Le soleil est passé au zénith de la station le 6 octobre.

II. *Température du sol.* — Un trou vertical,

Figure N° 3

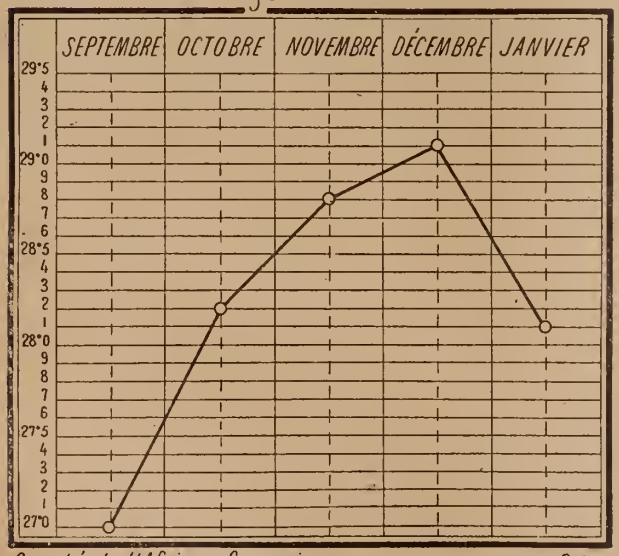

Comité de l'Afrique française. G.H.

profond d'un mètre ayant été foré dans le sol, dans l'enceinte de la station météorologique, on maintenait dans ce trou un vase rempli de terre et contenant un thermomètre dont la lecture était faite chaque samedi à 17 heures; nous avons adopté comme moyenne mensuelle de la température du sol à un mètre de profondeur, la moyenne des résultats ainsi obtenus pour chaque mois vers 17 heures. La figure ci-dessus représente, dans ces conditions, la variation annuelle de la température du sol à 1 mètre de profondeur de septembre 1910 à janvier 1911.

On ne saurait tirer aucune conclusion d'observations aussi peu nombreuses.

La température du sol à 1 mètre de profondeur a toujours été supérieure à celle de l'air.

III. *Température de l'eau de mer prise à la surface.* — La température de l'eau de mer était prise chaque samedi à la surface devant le campement de la mission, à 100 mètres environ du rivage par des fonds de 2 à 4 mètres vers 17 h. 30. Si l'on adopte comme température moyenne du mois à 17 h. 30, la moyenne des valeurs obtenues comme il est dit ci-dessus, la courbe de la figure n° 4 représentera, de septembre 1910 à janvier 1191, la variation annuelle de cet élément :

Figure N° 4

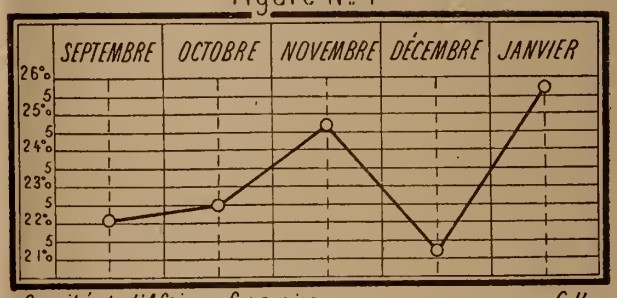

Comité de l'Afrique française. G.H.

Les observations sont trop peu nombreuses pour permettre de tirer des conclusions; mais on voit que la température de l'eau de mer a toujours été inférieure à celle de l'air. C'est là un fait intéressant au point de vue des conditions sanitaires de la région de Pointe Noire.

IV. *Humidité atmosphérique.* — En toute saison, pendant la période correspondant à nos observations, l'humidité relative à Pointe Noire a été très grande.

1° *Variation diurne.* — L'humidité relative présente chaque jour un maximum et un minimum. Le maximum se produit vers 6 heures, en septembre, octobre et décembre, vers 5 heures, en novembre et janvier, c'est-à-dire à une heure voisine du lever du soleil.

Le minimum a lieu vers 13 heures, en septembre et novembre, vers 14 heures, en octobre et janvier et vers 12 heures en décembre.

D'une manière générale à un maximum de température correspond un minimum d'humidité relative; à un minimum de température correspond un maximum d'humidité relative.

2° *Amplitude de la variation diurne.* — La courbe ci-après (figure n° 5) montre la variation annuelle de l'amplitude pendant notre période d'observations.

tions, du 25 au 31 août. Nous n'en avons pas tenu compte dans les résultats généraux.

Figure N° 5

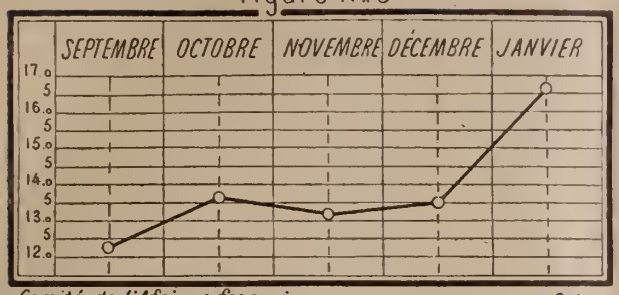

Comité de l'Afrique française. G. H.

L'amplitude totale de l'humidité relative est donc à peu près constante de septembre à décembre 1910; elle croît légèrement en janvier.

3° *Variation annuelle.* — La courbe de la figure n° 6 représente la variation annuelle de l'humidité relative à Pointe Noire de septembre 1910 à janvier 1911 :

Figure N° 6.

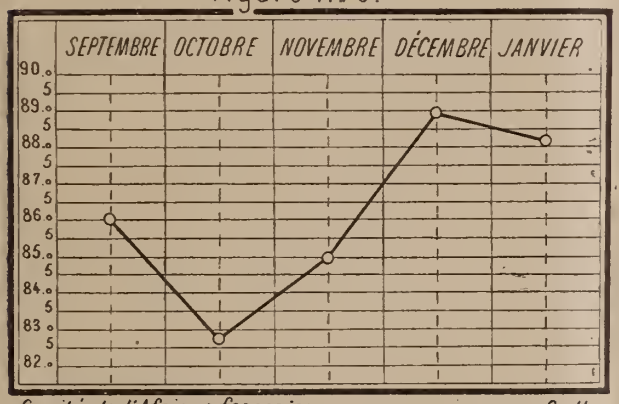

Comité de l'Afrique française. G. H.

Pendant tout notre séjour l'humidité atmosphérique a été très grande, nous l'avons déjà dit; la variation d'un mois à l'autre a été faible.

V. *Pression barométrique.* — 1° *Variation diurne.* — La loi de la variation diurne de la pression barométrique à Pointe Noire ne diffère pas de la normale. Elle présente, chaque jour, deux maxima et deux minima.

2° *Amplitude de la variation diurne.* — Cette amplitude est faible, comme il fallait s'y attendre. La courbe de la figure n° 7 représente sa variation annuelle, de septembre 1910 à janvier 1911.

Figure N° 7

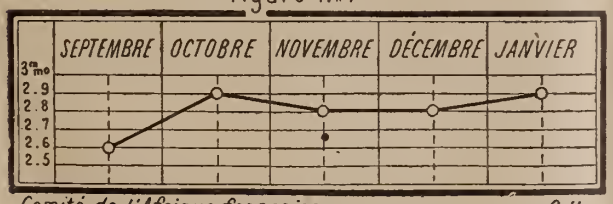

Comité de l'Afrique française G.H

Comme on le voit, l'amplitude totale de la variation diurne de la pression barométrique à Pointe Noire est sensiblement constante et voisine de 3 millimètres pour toute la durée de nos observations.

3° *Variation annuelle de la pression barométrique.* — En apportant aux indications du baromètre enregistreur les corrections obtenues par comparaison avec le baromètre anéroïde, corrigé lui-même au moyen de l'hypsomètre, on déduit des moyennes horaires fournies par les courbes de l'enregistreur la pression barométrique moyenne pour chacun des mois de la période d'observations. Les valeurs ainsi obtenues permettent de tracer la courbe de la figure n° 8 qui représente la variation annuelle de la pression barométrique de septembre 1910 à janvier 1911 :

Figure N° 8

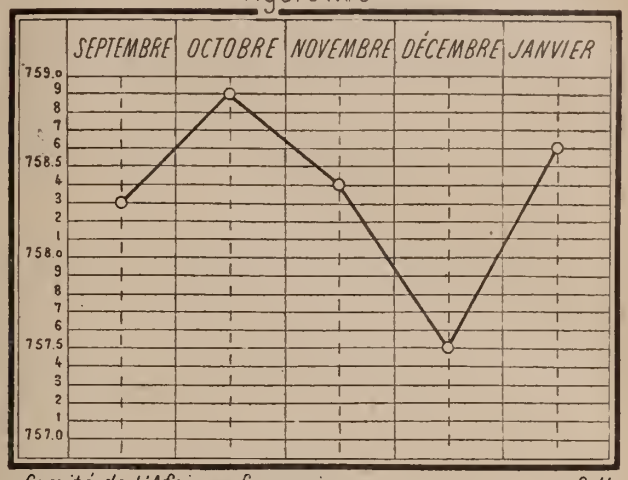

Comité de l'Afrique française. G. H.

La pression barométrique mensuelle a donc été sensiblement constante et voisine de 758^{mm},5 de septembre à novembre inclus ; en décembre elle accuse une diminution de 1 millimètre environ pour reprendre en janvier une valeur voisine de celle des mois antérieurs à décembre.

VI. *Vents.* — Le tableau ci-après indique pour chaque mois, de septembre 1910 à janvier 1911, les vents « régnants » aux heures habituelles d'observation et la direction moyenne du vent calculée par la méthode indiquée (1) par M. A. Angot.

Mois	Vents régnants (2)	Direction moyenne
—	—	—
Septembre.....	Sud	Sud 16 Est
Octobre.....	Sud	Sud
Novembre.....	Sud-Sud-Est	Sud 17 Est
Décembre.....	Sud	Sud 13 Est
Janvier.....	Sud	Sud 14 Est

Les « vents régnants » ont donc été du Sud au Sud-Sud-Est pendant tout notre séjour. Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer avec précision quels sont les « vents dominants », la brise durant toute la période d'observations ayant soufflé avec une intensité peu variable quelle que fût sa direction. Il semble bien toutefois que les « vents dominants » doivent se confondre pratiquement avec les « vents régnants ».

1° *Intensité de la brise.* — a) *Variation diurne*

(1) *Instructions météorologiques*, p. 95, édition 1903.

(2) On sait qu'on appelle « vents régnants » d'une contrée ceux qui y soufflent plus fréquemment que les autres, et « vents dominants » ceux qui y acquièrent la plus grande intensité.

***

et variation mensuelle. — Les courbes dressées pour chaque mois d'observations montrent (voir rapports mensuels) que, d'une manière générale, l'intensité de la brise varie chaque jour dans le même sens que la température. Elle subit, d'un jour à l'autre, dans un même mois, des variations qui ne paraissent obéir à aucune loi simple.

b) *Variation annuelle.* — En adoptant pour intensité moyenne de la brise pour chacun des mois d'observations la moyenne des ordonnées horaires correspondantes relevées sur les courbes de l'anémomètre on peut dresser la courbe ci-dessous (figure n° 9) de la variation de l'intensité de la brise (évaluée en mètres par seconde) de septembre à décembre 1910. (En janvier les piles Leclanché qui fournissaient le courant au chronographe ayant été mises hors d'usage et n'ayant pu être remplacées nous avons été privés des indications de l'anémomètre pendant la plus grande partie du mois).

Figure N° 9

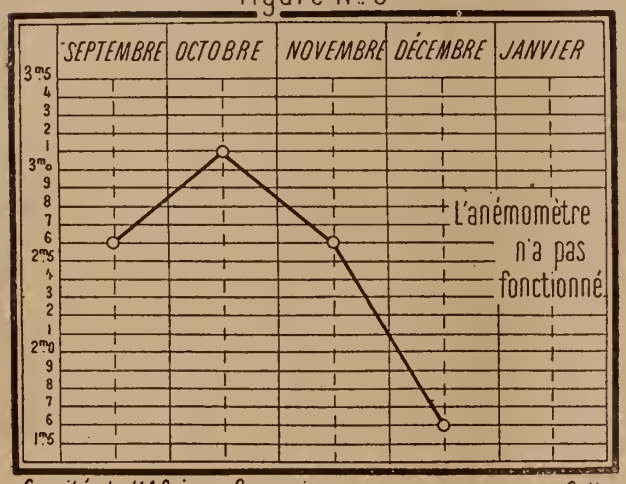

Comité de l'Afrique française. C.H.

La brise a été *modérée* pendant toute la période d'observations.

La diminution de la vitesse moyenne en décembre doit être attribuée au calme des nuits, alors que pendant les mois précédents et jusque vers la mi-novembre la brise « veillait » sans interruption.

c) *Vitesses maxima observées.* — Les vitesses maxima enregistrées par l'anémomètre pendant la durée des observations sont indiquées dans le tableau ci-dessous qui donne, en outre, le nombre de fois que ces maxima ont été atteints.

Mois	Vitesses maxima	Nombre de fois que ces vitesses maxima ont été atteintes
Septembre....	5 m. 0	4
Octobre.....	6 m. 1	2
Novembre....	8 m. 9	1
Décembre....	6 m. 0	1
Janvier.....	»	»

La vitesse extrême 8 m. 9, enregistrée le 20 novembre vers 23 heures au cours d'une tornade, correspond à « bonne brise » ou 5 de l'échelle de Beaufort.

Comme on peut s'en rendre compte par l'examen des courbes de l'anémomètre ces diverses vitesses maxima ont été atteintes pendant un court intervalle de temps.

Il semble qu'à Pointe Noire les brises « modérées » soient la règle.

2° *Rotation diurne de la brise.* — L'influence des brises de terre et du large est manifeste pendant toute la durée des observations de septembre à janvier. En général on éprouve le matin des brises faibles de la partie Est tournant au Sud en fraîchissant à mesure que s'élève la température, et finissant d'ordinaire en vent de Sud à Sud-Ouest. De septembre à la mi-novembre la brise « veille » pendant toute la nuit; de la mi-novembre à janvier les nuits calmes sont fréquentes.

3° *Tornades.* — « Les tornades sur la côte de Loango sont déjà moins violentes que dans le golfe de Biafra ou dans le golfe de Guinée; ce sont le plus souvent de violents orages de courte durée; c'est à peu près à la hauteur du Congo qu'ils (ces orages) cessent de se faire sentir » (1).

Quatre tornades en novembre, une en décembre, une en janvier, ont visité la station météorologique. La tornade du 8 novembre venait du Nord, celle du 28 décembre provenait du Sud-Ouest.

Les rapports mensuels de novembre et décembre indiquent quelques-unes des caractéristiques de ces orages : hausse du baromètre à l'approche de la dépression, accroissement d'intensité de la brise, chute brusque de la température (atteignant 7° degrés le 8 novembre), chute de pluie, calme.

VII. *Pluie.* — La première chute de pluie a été observée le 24 août vers 5 heures du matin; sa durée a été de 5 minutes environ. La hauteur de pluie totale tombée pendant chacun des mois de septembre à janvier est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Mois	Pluie en m/m et dixièmes	Nombre de jours de pluie (2)
Septembre 1910....	16,0	16
Octobre.....	14,6	18
Novembre.....	145,4	14
Décembre....	77,6	11
Janvier 1911.....	70,4	8

Il est remarquable de constater que cette hauteur totale de pluie a été fournie presque entièrement par un petit nombre d'averses consécutives à des orages (trois en novembre, une en décembre, une en janvier) ayant donné ensemble 341 mm. 8 de pluie pour une hauteur totale de 324 millimètres recueillie pendant la durée des observations.

VIII. *Brouillard. Brume.* — Le 24 juillet 1910, avant le commencement des observations à la

(1) *Instructions nautiques*, n° 809 (du Cap Lopez au Cap des Aiguilles) page 25, lignes 19 à 27.

(2) On sait qu'en météorologie « on désigne comme jour de pluie toute journée où il est tombé de l'eau sous quelque forme que ce soit et si petite que soit cette quantité, même quand elle est inappréciable au pluviomètre, pourvu qu'elle ait mouillé le sol ou les pavés ». (*Instructions météorologiques*, A. Angot, page 78).

station météorologique, on constate un brouillard épais (100 mètres environ); un raz de marée règne dans la baie; toutes les « barres » des mouillages voisins de Pointe Noire sont impraticables. Pointe Noire est d'ailleurs dans le même cas.

En septembre et octobre, la station n'enregistre ni brouillard ni brume. A partir de novembre, l'horizon est généralement masqué chaque matin sur une hauteur d'une dizaine de degrés par une sorte de buée qui disparaît vers 9 heures sous l'effet du soleil.

En décembre, on observe trois fois du brouillard, et en janvier cinq fois.

IX. *Rosée.* — Le mois de septembre donne 3 jours de rosée; octobre en donne 2; puis la proportion des jours de rosée augmente; la station en enregistre 10 jours en novembre, 18 en décembre et 21 en janvier.

X. *Nébulosité.* — Aux heures habituelles d'observation, le ciel n'a jamais été complètement serein.

D'une manière générale, la nébulosité va en diminuant de l'observation du matin à celle du soir.

La nébulosité a diminué progressivement de septembre 1910 à décembre suivant, et augmenté légèrement en janvier 1911.

A partir du mois d'octobre, on a aperçu par intervalles les hautes terres au Nord de l'embouchure du Kouilou, distantes de 45 kilomètres environ de la station. Au dire des indigènes, ces terres ne sont visibles dans ces conditions qu'au cours de l'hivernage.

Les nuages les plus fréquents sont des cumulus et des nimbus. Vers la fin du jour, des cirrus apparaissent.

XI. *Remarques diverses et phénomènes accidentels.* — Il n'a été observé aucun phénomène qui ne soit très commun. Leur énumération serait sans intérêt ici; nous renvoyons aux feuilles d'observations et aux rapports mensuels, qui fournissent, à ce sujet, tous les renseignements désirables.

Conclusion. — Les observations effectuées à la station météorologique de Pointe Noire portent sur une période de temps trop courte pour permettre de tirer des conclusions générales. Nous nous bornerons à une seule remarque relative aux conditions climatériques et nautiques de la région qui nous intéresse.

De tous les points de la côte du Gabon, Pointe Noire semble pouvoir être considéré comme l'un des plus favorisés au point de vue du climat et de l'état de la mer.

Indépendamment des membres de la mission, les Européens de passage à Pointe Noire ont constaté la température agréable qui règne généralement en ce point, et plus particulièrement au campement de la mission hydrographique, balayé d'une façon presque continue par la brise du large (1).

« La quantité de pluie qui tombe dans les latitudes sud, disent les *Instructions nautiques*, n° 809 (p. 9), est de beaucoup inférieure à celle qui tombe dans les saisons humides au Nord de l'Equateur; ce fait est surtout très marqué par l'aspect de la côte qui, au Sud de la rivière Fernan Vaz, est formée de dunes arides d'une couleur grise et terne, lesquelles remplacent la riche végétation qui couvre la côte au Nord de l'Equateur. Le temps au Sud de l'Equateur est beaucoup plus agréable qu'au Nord. Les brises sont toujours maniables, le temps plus doux et les tornades sont peu violentes; le vent ne dure guère plus d'un quart d'heure. Aux environs de la latitude du Congo, les tornades ne se rencontrent plus. »

Les conditions favorables que signalent les *Instructions nautiques* paraissent d'autant plus accentuées pour notre colonie du Gabon qu'on se rapproche davantage de sa frontière Sud.

Cap Lopez, le 26 avril 1911.

Le lieutenant de vaisseau, chef de mission,
AUDOIN.

Extrait du registre des comparaisons.

Baromètre altimétrique de Naudet n° 13.507; l'appareil réglé à 760 millimètres présente les corrections d'échelle suivantes :

Pression en millimètres :
770, 760, 750, 740, 730, 720, 710, 700.
Correction :
+0,5; 0,0; —0,4; —0,8; —1,1; —1,5; —2,0; —2,7.

Thermomètre à maxima n° 30.096 : correction nulle.
— n° 30.097 : —
Thermomètre à minima n° 29.103 : —
— n° 29.102 : de 0° à +20°, 0,0
— — de 20° à +35°, —0,1
— — au-dessus de +35°, 0°0.
Thermomètre fronde n° 27.086 : jusqu'à +10°, +0°,2
— — de +10° à +20°, +0°,1
— — au-dessus de +20°, 0,0
— n° 27.084 : de 0° à +20°, 0,0
— — au-dessus de +20°, —0,1
— n° 27.085 : de 0° à +10°, 0,0
— — de +10° à +20°, —0,1
— — au-dessus de +20°, —0,2
— n° 27.083 : jusqu'à +15°, 0,0
— — au-dessus de +15°, —0,1.
Thermomètre hypsométrique n° 360 : au voisinage de 100° l'appareil est affecté d'une correction de +0,03.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Septembre 1910.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Température. — Minimum absolu : 19°,1 le 2.
Maximum absolu : 28°,0, le 22 et le 25.
Moyennes : minimum, 21°,19 ; maximum, 26,40.
Amplitude de la variation diurne du mois : 5°,21.
Température moyenne du mois : 23°,51.

(1) Il semble que la température soit plus agréable à Pointe Noire qu'à Loango, bien que ce dernier point soit sensiblement plus élevé que le précédent; le fait paraît devoir être attribué à l'existence derrière Loango d'une colline qui, chauffée par le soleil pendant la plus grande partie du jour, forme en quelque sorte réflecteur et rayonne pendant la nuit la chaleur absorbée pendant la journée.

Thermomètre enregistreur. — L'heure du thermomètre enregistreur étant repérée chaque jour à midi, les températures horaires ont été relevées pour tout le mois; ces températures ont été corrigées des corrections fournies par comparaison avec les observations directes à 7 heures, 12 heures et 17 heures.

Variation diurne. — La courbe ci-dessous représente la variation diurne de la température pendant le mois de septembre, telle qu'elle résulte des moyennes horaires de chaque jour relevées sur l'enregistreur.

Figure N° 1

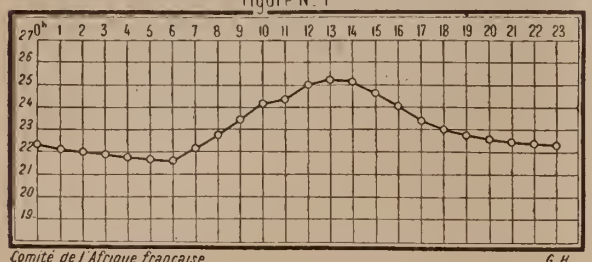

On voit que le maximum de température a lieu vers 13 heures, le minimum vers 6 heures; l'amplitude de la variation diurne dans le mois est 3°4 (1).

Température moyenne du mois. — La moyenne de toutes les moyennes horaires est 23°,08, toutes corrections faites. En comparant cette moyenne à la moyenne des lectures au thermomètre sec pour les trois observations quotidiennes, on voit que cette dernière moyenne diffère de la température moyenne diurne de 0°43.

Remarque. — La température moyenne diurne obtenue en prenant la moyenne des maxima et minima est de 23°,79, supérieure de 0°,71 à la moyenne vraie; ce résultat concorde avec celui donné par M. Angot dans son traité de météorologie élémentaire (page 34), lorsqu'il dit qu'en retranchant 0°5 à la moyenne des maxima et minima on aura un nombre qui, à Paris et dans les climats analogues, ne différera pas de la moyenne de plus de 0°2.

État hygrométrique. — L'état hygrométrique est très élevé pendant tout le mois.

Minimum observé : 65,5 le 24 à 12 heures;

Maximum observé : 98,0 le 6 à 7 heures;

Etat hygrométrique moyen du mois résultant des observations directes : 84,5 (2).

Hygromètre enregistreur.

Variation diurne. — Les états hygrométriques ont été relevés d'heure en heure pour tout le mois sur les courbes de l'enregistreur et corrigés par comparaison avec les observations directes à 7 heures, 12 heures et 17 heures. Les moyennes horaires fournissent la courbe ci-dessous qui représente la variation moyenne diurne de l'état hygrométrique pendant le mois.

Figure N° 2

Le maximum a lieu vers 6 heures et le minimum vers 13 heures; c'est l'inverse de la température; le rapprochement des figures 1 et 2 montre d'ailleurs nettement que l'état hygrométrique varie en sens inverse de la température. On se rend compte aussi à l'examen des courbes des enregistreurs entre 10 heures et 14 heures par exemple, alors que la température varie brusquement par suite de la variation d'intensité du vent ou de la chaleur solaire, que l'état hygrométrique subit aussi des variations brusques; son amplitude totale est de 12°4, alors que celle de la température est de 5°21.

Humidité atmosphérique. — L'humidité relative moyenne du mois (moyenne des moyennes horaires) est 86,1.

Cet élément, calculé d'après la moyenne des observations à 7 heures, 12 heures et 17 heures est 84,5; il diffère donc de la valeur précédente de — 1,6 quantité relativement faible.

Température de l'eau de mer prise à la surface. — La moyenne des observations du mois, faites à 17 heures, est 22°25; l'amplitude de la variation diurne de la température étant faible, cette température doit rester sensiblement constante.

Température du sol. — La moyenne des observations, faites à l'aide d'un thermomètre fronde amené dans un gobelet au fond d'un trou de 1 mètre environ de profondeur, est de 27 degrés.

Pression barométrique. — La pression barométrique était fournie par le baromètre altimétrique de Naudet n° 13.507.

Les chiffres portés sur le bulletin mensuel sont les pressions lues directement sur le baromètre et n'ayant subi aucune correction.

Toutefois on peut avoir une valeur approchée de la pression réelle, en faisant subir aux pressions les corrections calculées par les comparaisons du baromètre avec le thermomètre hypsométrique de Baudin, n° 360; ces corrections ont été observées une fois par semaine; la courbe en

(1) Comme on le voit, cette valeur diffère de 1°8 de celle fournie par la différence des moyennes des températures maxima et minima du mois. M. A. Angot, météorologie, pages 33-34, trouve la même différence pour Paris en janvier et 2,6 en juillet. Ce résultat s'explique d'ailleurs aisément (voir page 34).

(2) Cet état est obtenu en faisant la moyenne des états hygrométriques moyens à 7 heures, 12 heures et 17 heures, 21,0-72,2 et 83,3.

a été construite et une correction journalière a été faite aux pressions observées.

Par comparaison avec ces pressions corrigées, il a été établi une courbe de corrections pour les pressions horaires relevées sur le baromètre enregistreur, en tenant compte en outre du repérage quotidien de l'heure à 12 heures.

Variation diurne. — Dans ces conditions, la variation moyenne diurne de la pression barométrique du mois est représentée par la courbe ci-dessous :

Figure N°3

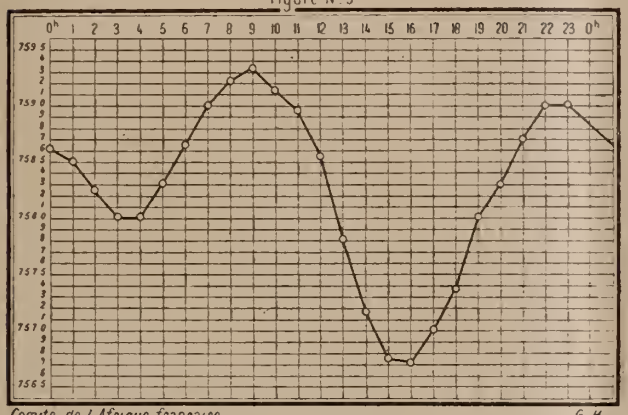

Comité de l'Afrique française G H

L'examen de cette courbe montre l'existence de la marée barométrique, telle que la définit M. Angot (page 101) pour les pays équatoriaux ; les maxima et minima sont régulièrement espacés, et permettraient de dégager facilement l'onde diurne et l'onde semi-diurne (page 104).

Pression barométrique moyenne du mois. — La pression moyenne diurne, moyenne des moyennes horaires du mois, est 758,29.

La pression moyenne diurne, calculée en faisant la moyenne des moyennes horaires à 7 heures, 12 heures, 17 heures est 758,16 ; elle diffère donc de — 0,13 de la pression vraie, chiffre très faible.

Amplitude totale de la variation diurne: 2mm,62.

Vents. — Aux heures d'observation, les directions d'où le vent a soufflé sont les suivantes :

Calme	0	Est-Sud-Est	3
Sud	38	Est	10
Sud-Sud-Est	9	Sud-Sud-Ouest	20
Sud-Est	10		

Les vents dominants sont du Sud.

En calculant la direction du vent moyen, comme l'indique M. Angot dans son traité de météorologie, page 127, ou page 95 des Instructions météorologiques, l'on trouve que le vent moyen souffle du Sud 16 Est.

Le mois précédent, le vent moyen soufflait du Sud 11 Ouest ; la brise hâle donc l'Est, ce qui est normal, la mousson du Sud-Ouest touchant à sa fin.

La vitesse moyenne du vent aux heures d'observation est la suivante :

	En mètres par seconde	Echelle télégraphique
7 heures	2 m. 11	2,0
12 heures	3 m. 69	3,6
17 heures	3 m. 13	3,4
	2 m. 98	3,0

Vitesse moyenne diurne. — En la comparant aux vitesses moyennes du mois précédent, 0,4, 3,6 et 2,7 (échelle télégraphique), on voit que l'intensité de la brise a augmenté ; la brise continue à souffler la nuit ; cette constatation est conforme aux indications données par les Instructions nautiques de la côte occidentale d'Afrique du cap Lopez au cap des Aiguilles, page 27.

Anémomètre enregistreur. — En adoptant la valeur 3 pour le rapport entre la vitesse des coquilles de l'anémomètre Robinson et celle du vent, les valeurs horaires de la vitesse en mètres par seconde ont été relevées pour tout le mois ; la courbe des moyennes de ces vitesses horaires est la suivante :

Figure N°4

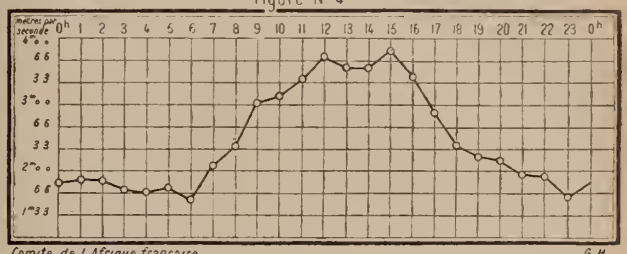

Comité de l'Afrique française G H

Variation diurne. — La courbe indique une variation diurne de même sens que la variation moyenne diurne de la température ; cette particularité montre le caractère local de la brise.

La vitesse moyenne diurne du mois est : 2 m. 61.

La vitesse moyenne diurne déduite des observations directes : 2 m. 98, diffère donc de 0 m. 37 de la vitesse fournie par l'anémomètre.

Variation mensuelle. — Si l'on relève sur le chronographe les vitesses moyennes journalières, on obtient la courbe suivante pour le mois :

Figure N°5

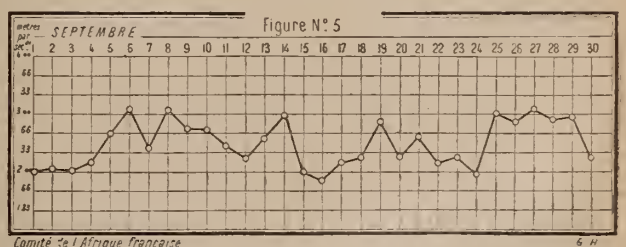

Comité de l'Afrique française G H

On voit que l'intensité du vent change sans suivre une loi simple ; son intensité moyenne diurne n'a jamais atteint la valeur 3 m. 3 à la seconde ; c'est-à-dire qu'on n'a éprouvé pendant le mois qu'une « faible brise » (échelle terrestre).

Si on rapproche cette courbe de celle représentant les variations de l'état de la barre devant le campement pendant le mois, on constate que la barre augmente quand le vent est fort, bien que

le point considéré soit placé sous le vent ; mais la mer, tournant en éventail autour de la Pointe Noire, se propage même sur les parties de la plage de la baie de Pointe Noire abritées du vent, notamment vers le 14 et du 25 au 28; il est logique en effet que la barre déferle avec plus de force lorsque la brise est fraîche; toutefois la barre doit avoir des causes plus lointaines, car il arrive qu'elle soit forte, même pendant des jours de brise faible.

Vitesse maxima. — La vitesse maxima enregistrée est de 5 mètres à la seconde le 15 à 12 heures, le 23 à 13 heures et le 30 à 12 heures et à 16 heures, correspondant à la valeur 3,5 de l'échelle télégraphique et à la valeur « jolie brise » de l'échelle de Beaufort.

Pluie. — La saison des pluies a commencé ; il est tombé pendant le mois 16 millimètres d'eau.

Il a été relevé :

7 heures	10mm,1
12 —	5mm,6
17 —	0mm,3

La pluie semble donc tomber avec la plus grande fréquence avant 7 heures.

Brouillard. Brume. — La station n'a pas enregistré de brouillard ni de brume. Les « fumées » dont parlent les Instructions nautiques n'ont pas été observées pendant le mois.

Rosée. — Il a été observé trois jours de rosée, les 13, 16 et 18.

Nébulosité. — Sur les 90 observations du mois, le ciel a été complètement couvert 47 fois ; il n'a jamais été complètement dégagé. Les moyennes de la nébulosité sont :

7 heures	9,66
12 —	8.33
17 —	7,73

Nuages. — Les nuages les plus fréquents sont des cumulus et cumulo-nimbus ; le soir, vers le coucher du soleil, alors que la nébulosité diminue, on observe des cirrus.

Octobre 1910.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

1° *Température.* — Minimum absolu : 19°,8, le 8 octobre.

Maximum absolu : 30°2, le 27 octobre.

Moyennes : minima : 22°81 ; maxima : 28°35.

Amplitude de la variation diurne du mois : 5°54.

Température moyenne du mois : 25°58.

Thermomètre enregistreur.

Variation diurne. — La courbe de la variation diurne, résultant des moyennes horaires relevées sur l'enregistreur et corrigées comme il est dit dans le rapport du mois de septembre, est la suivante :

Figure N° 1

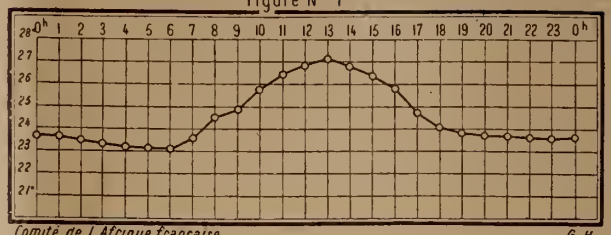

Le maximum de la température a lieu vers 13 heures.

Le minimum vers 6 heures.

L'amplitude de la variation diurne pendant le mois est : 4°00.

Cette valeur de l'amplitude diffère de 1°54 de celle fournie par la différence des moyennes des températures maxima et minima du mois.

La courbe a la même allure que celle correspondante du mois de septembre.

Température moyenne du mois. — La moyenne des 24 moyennes horaires est : 24°66.

La moyenne des températures du thermomètre sec pour les trois observations quotidiennes est : 23°39.

Ces deux valeurs diffèrent donc de 0°73.

La température moyenne du mois d'octobre est supérieure de 1°58 à celle du mois de septembre qui était : 23°08.

Remarque. — La température moyenne du mois obtenue en prenant la moyenne des maxima et minima est 25°58, supérieure de 0°92 à la moyenne vraie.

État hygrométrique. — L'état hygrométrique est encore très élevé pendant le mois d'octobre ; mais il a diminué par rapport au mois de septembre.

Minimum observé : 66,2, le 19 à 12 heures.

Maximum observé : 98 le 15 et le 20 à 7 heures.

Etat hygrométrique moyen du mois ; 81,3 (mois de septembre : 84,5, résultant des observations directes).

Hygromètre enregistreur.

La courbe de la variation moyenne diurne pendant le mois est la suivante :

Figure N° 2

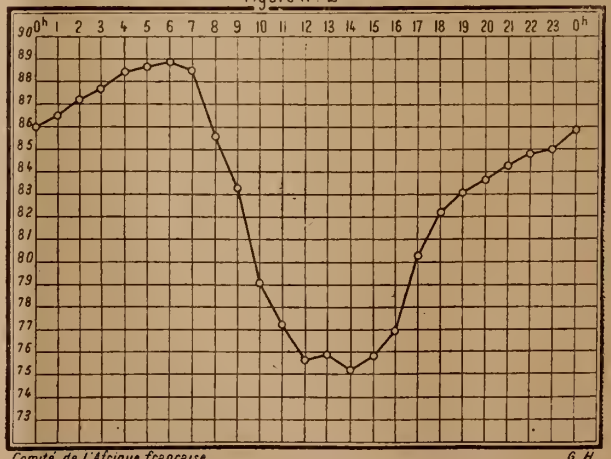

Le maximum a lieu vers 6 heures.

Le minimum a lieu vers 14 heures.

La courbe a la même allure générale que celle correspondante du mois de septembre.

La seule différence consiste dans le relèvement de l'état hygrométrique à 13 heures et le minimum à 14 heures, alors que le mois précédent le minimum avait lieu à 13 heures.

On a constaté encore ce mois-ci des variations brusques de l'état hygrométrique provenant des variations brusques de la chaleur solaire ou de l'intensité du vent.

Humidité atmosphérique. — L'humidité relative moyenne du mois (moyenne des moyennes horaires) est de : 82,9, ayant diminué de 3,2 par rapport au mois de septembre ; cette diminution de l'humidité relative est due à l'augmentation de la température moyenne du mois ; comme nous le verrons plus loin, la nébulosité a été moindre ce mois-ci que pendant le mois de septembre.

Température de l'eau de mer prise à la surface. — La moyenne des observations du mois, faites à 17 heures chaque samedi, est : 23°,8 (mois de septembre : 22°5).

Température du sol. — La moyenne des observations, faites à 1 mètre de profondeur chaque samedi à 17 heures, est : 28°2 (mois de septembre : 27°,0).

Pression barométrique. — Les chiffres portés sur le bulletin mensuel sont ceux directement lus sur le baromètre altimétrique de Naudet n° 13.507.

Baromètre enregistreur. — En corrigeant, comme il est expliqué dans le rapport de septembre, les ordonnées relevées sur le thermomètre enregistreur, on obtient la courbe suivante de la variation moyenne diurne de la pression barométrique :

Figure N° 3

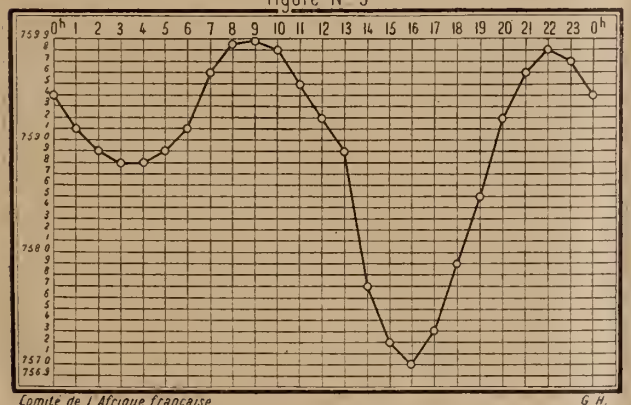

Comité de l'Afrique française G. H.

La courbe de la figure 3 montrant l'existence de la marée barométrique diurne est en parfaite concordance avec celle du mois dernier ; la pression moyenne a seule augmenté.

Pression barométrique moyenne du mois. — La pression moyenne diurne, moyenne des moyennes horaires du mois, est : 758,87 (758,29 en septembre).

La pression moyenne calculée en faisant la moyenne des observations à 7 heures, 12 heures et 17 heures est 758,70 différant seulement de 0,17 de la précédente.

Amplitude totale de la variation diurne : 2 mm. 9.

Vents. — Aux heures d'observation, les directions d'où le vent a soufflé sont les suivantes :

Calme	1	Est-Sud-Est	3
Sud	41	Est	5
Sud-Sud-Est	13	Sud-Sud-Ouest	26
Sud-Est	3	Sud-Ouest	1

Les vents régnants sont sensiblement les mêmes que le mois dernier ; la direction moyenne est Sud ; elle était Sud 16 Est en septembre, et Sud 11 Ouest en août. Le vent hâle donc l'Ouest depuis le mois dernier, et c'est sans doute à ces vents venus de latitudes plus élevées qu'il faut attribuer le léger accroissement de pression constaté.

La vitesse moyenne du vent aux heures d'observation est la suivante :

	En mètres par seconde	Echelle télégraphique
7 heures	2m,54	1,6
12 —	4m,03	2,5
17 —	3m,93	2,5
		2,2

Vitesse moyenne diurne, 3 m. 50. — La vitesse moyenne est supérieure de 0 m. 52 à celle du mois précédent.

Anémomètre enregistreur. — Variation moyenne diurne.

Figure N° 4

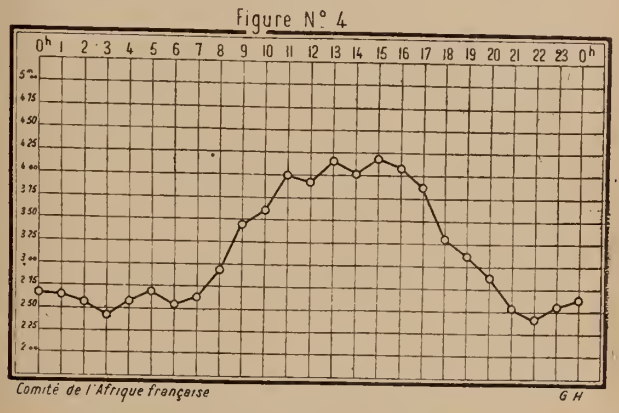

Comité de l'Afrique française G. H.

La figure 4 représente la variation diurne moyenne de la vitesse du vent en mètres par seconde pour octobre. La courbe a la même allure que celle du mois dernier.

La vitesse moyenne diurne du mois dernier est : 3 m. 12 inférieure de 0 m. 38 à celle calculée avec les observations à 7 heures, 12 heures et 17 heures.

Variation mensuelle :

La figure 5 ci-après est la courbe de la variation mensuelle de la vitesse du vent.

On voit que la plus forte vitesse moyenne est 4 m. 40, le 18 octobre.

Vitesse maxima. — La vitesse maxima enregistrée est de 6 m. 10 à la seconde, le 17 octobre à 14 heures et à 15 heures, correspondant à 4 de l'échelle télégraphique ou « jolie brise ».

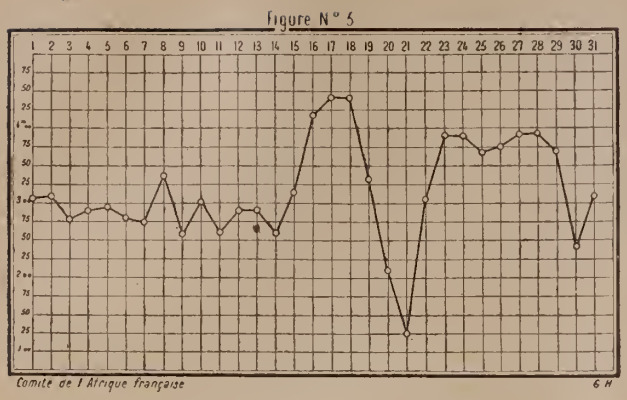

Pluie. — Il est tombé, pendant le mois, une hauteur de pluie de 14 mm. 6 :

7 heures	8mm,5
12 —	5mm,7
17 —	0mm,4
Total	14mm,6

Il était tombé 16 millimètres en septembre ; la saison des pluies est donc en retard sur les prévisions données par les Instructions nautiques.

Brouillard. Brume. — Il n'en est pas enregistré.

Rosée. — Deux jours de rosée, les 4 et 9 octobre.

Nébulosité. — Sur les 93 observations du mois, le ciel a été complètement couvert 34 fois ; il n'a jamais été complètement serein.

Les moyennes sont :

7 heures	9,2	Moyenne générale : 7,03.
12 —	7,2	
17 —	4,7	

La moyenne générale du mois dernier était 8,58. Pour la première fois depuis l'installation de la station météorologique on a aperçu, par intervalles, dans le courant du mois, les terres voisines de l'embouchure de Kouilou, distante de 45 kilomètres environ.

Nuages. — Les nuages les plus fréquents sont les cumulus et dérivés ; il a été enregistré plus de cirrus et dérivés qu'en septembre.

Tonnerre. Eclairs. — On a observé plusieurs fois des éclairs, dans des directions diverses. Il a tonné deux fois, le 28 et le 30 dans les directions Est et Nord-Est respectivement.

Les orages semblent se rapprocher.

Novembre 1910.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Température. — Minimum absolu : 20° 2, le 21; Maximum absolu : 31° 2, le 8;

Moyennes : minima : 22° 69; maxima : 28° 91.

Amplitude de la variation diurne du mois : 6° 22.

Température moyenne du mois : 25° 80.

Thermomètre enregistreur. — La courbe de la variation diurne résultant des moyennes horaires, relevées sur l'enregistreur et corrigées comme il est expliqué dans le rapport du mois de septembre est la suivante :

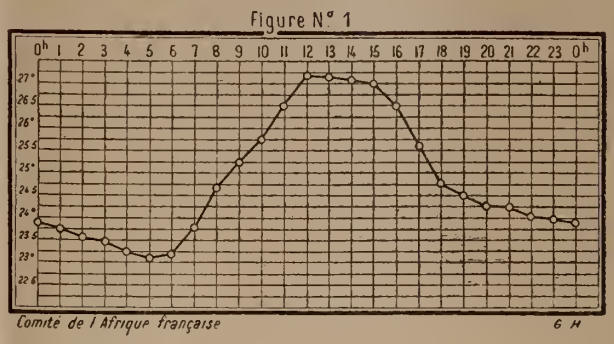

Le maximum de la température a lieu vers 12 h. 15;

Le minimum vers 5 heures.

L'amplitude de la variation diurne pendant le mois est : 4°,05.

Cette valeur de l'amplitude diffère de 2° 17 de celle fournie par les différences des moyennes des maxima et minima du mois.

Température moyenne du mois : 24° 87.

La moyenne de 24 moyennes horaires est : 24°,87.

La moyenne des températures du thermomètre sec pour les 3 observations quotidiennes est : 25°61.

Ces valeurs diffèrent donc de : 0° 74.

Etat hygrométrique. — L'état hygrométrique a augmenté par rapport au mois précédent; il est resté assez souvent plusieurs heures aux environs de 100.

Maximum observé : 100 le 11 et le 18 à 7 heures.

Minimum observé : 66,0 le 10 à 12 heures.

Etat hygrométrique moyen du mois (résultant des observations directes), 83,70 (En octobre : 81,3).

Hygromètre enregistreur. — La courbe des variations moyennes diurnes est la suivante :

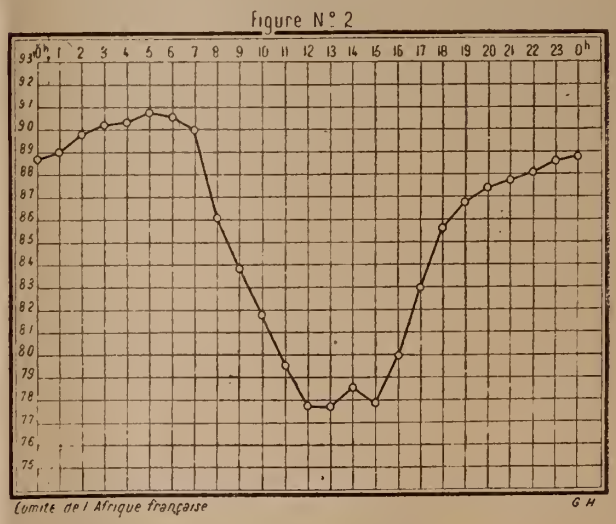

Le maximum a lieu vers 5 heures.

Le minimum a lieu vers 13 heures.

La courbe a la même allure générale que celle du mois d'octobre; on y constate un relèvement analogue de l'état hygrométrique vers 14 heures après avoir passé par un minimum à 13 heures.

Humidité atmosphérique. — L'humidité relative moyenne du mois (moyenne des moyennes horaires) est : 85,20 (mois d'octobre : 82,9).

Il a plu beaucoup plus ce mois-ci que le mois précédent, et la nébulosité a été plus grande.

Température de l'eau de mer prise à la surface. — Moyenne des observations du mois, faites chaque samedi à 17 heures : 24°70 (mois d'octobre 23° 8).

Température du sol. — Moyenne des observations faites chaque samedi à 17 heures, à 1 mètre environ de profondeur : 28° 84 (mois d'octobre, 28° 2).

Pression barométrique. — Les chiffres portés sur le Bulletin mensuel sont ceux directement relevés sur le baromètre altimétrique de Naudet, n° 13.507.

Baromètre enregistreur. — En corrigeant, comme il est expliqué dans le rapport de septembre, les ordonnées horaires relevées sur le baromètre altimétrique enregistreur, on obtient la courbe suivante de la variation moyenne diurne de la pression barométrique :

Figure N° 3

Pression barométrique moyenne du mois. — La pression moyenne diurne (moyenne des moyennes horaires du mois) est : 758mm,35.

La pression moyenne calculée en faisant la moyenne des observations à 7 heures, 12 heures et 17 heures est : 758,14.

Amplitude totale de la variation diurne : 2,81.

Ces résultats sont sensiblement les mêmes que ceux du mois d'octobre (la pression a baissé de 0,52).

Vents. — *Direction :* aux 3 heures d'observations, les directions d'où le vent a soufflé sont les suivantes :

Calme	4	Sud-Sud-Ouest	18
Sud	14	Sud-Ouest	6
Sud-Sud-Est	21	Ouest	1
Sud-Est	4	Nord-Nord-Ouest	1
Est-Sud-Est	3	Nord	2
Est	13	Nord-Est	3

Direction moyenne : Sud 17 Est. Le vent a donc hâlé l'Est depuis le mois dernier, où la direction générale est Sud. On a observé ces mois-ci des vents dans les quadrants nord de la rose, venant en général après une chute de pluie (le 11, à 7 heures et le 18, à 7 heures).

Vitesse. — La vitesse moyenne du vent aux heures d'observations est la suivante :

	En mètres par seconde	A l'échelle télégraphique.
7 heures	1,65	0,9
12 heures	3,68	2,3
17 heures	3,43	2,1

Vitesse moyenne diurne : 2 m. 92.

Cette vitesse a décru de 0 m. 52 depuis le mois dernier.

Anémomètre enregistreur. — La figure représente la courbe de la variation diurne moyenne de la vitesse du vent en mètres par seconde :

Figure N° 4

La vitesse moyenne diurne du mois (moyenne des 24 moyennes horaires) est 2 m. 57, inférieure de 0 m. 39 à celle calculée par les trois observations journalières.

Variation mensuelle. — La figure suivante représente la courbe de la variation mensuelle de la vitesse du vent en mètres par seconde :

Figure N° 5

La plus forte vitesse moyenne diurne est 4 m. 17, le 10; la plus faible est 0 m. 87, le 18 (il y a eu un orage dans la nuit du 17 au 18, pendant lequel le vent a soufflé à 6 mètres à la seconde et où il est tombé 38mm,6 de pluie.)

La plus forte vitesse enregistrée par l'anémo-

****

mètre est 8 m. 88 le 20, à 23 heures ; elle correspond à 5 de l'échelle télégraphique ou « bonne brise ». Cette brise a été suivie de la plus forte pluie du mois : 48mm,6.

Pluie. — Il est tombé pendant le mois de novembre une hauteur totale de pluie de 145mm,4, se répartissant comme il suit :

7 heures	123 mm,3
12 heures	16 mm,6
17 heures	4 mm,5

Il était tombé 16 millimètres en septembre e 14mm,6 en octobre; la saison des pluies semble donc s'être établie; il n'a plu toutefois que dix jours durant tout le mois et la précipitation de l'eau s'est faite surtout en 3 averses de 27mm,1, 38mm,6 et 48mm,0, dont le total est de 113mm,7; ces averses ont eu lieu à la suite de grains et toutes les trois pendant la nuit.

Brouillard. Brume. — On a observé deux jours de brouillard léger, le 16 et le 18; ce brouillard est formé au lever du jour; il disparaît vers 9 heures; presque tous les matins, on a constaté sur le pourtour de la baie une légère couche de brouillard qui se dissipe, dès que la température s'élève, vers les 7 ou 8 heures.

Rosée. — On a observé dix jours de rosée; la condensation le matin est très abondante.

Nébulosité. — Le ciel a été complètement couvert 20 fois sur les 90 observations ; il n'a jamais été complètement dégagé.

Les moyennes aux heures d'observation sont :

7 heures	8,8
12 heures	6,6
17 heures	4,7

Moyenne générale du mois : 6,70.

La nébulosité a diminué encore par rapport au mois dernier (7,01).

Nuages. — Les cumulus sont les plus fréquents; on a observé quelques cirrus à la fin du jour.

Tonnerre et éclairs. — Il a été observé fréquemment des éclairs durant tout le mois, surtout dans le quadrant compris entre le Nord et l'Est; on a pu observer, certaines nuits, des éclairs paraissant provenir d'orages éloignés, mais dans trois directions nettement distinctes et à des distances différentes.

Le tonnerre s'est fait entendre plusieurs fois, accompagnant les éclairs.

Toutefois, malgré que l'atmosphère semblât certains jours fortement chargée d'électricité, la foudre n'est jamais tombée dans les environs immédiats de la station.

Orages. — La station a enregistré quatre grains assez violents présentant d'une façon générale les mêmes caractères; ces grains, qui semblent se rattacher à l'espèce de ceux que définit M. Angot dans son « Traité de météorologie » (p. 341 et suivantes, orages de dépression) sont précédés et accompagnés des phénomènes suivants :

1° *Grain du* 8 *novembre de* 12 h. 30 *à* 13 heures. — *a*) Le baromètre suit sa courbe normale jusqu'à 12 heures, monte ensuite anormalement jusqu'à 13 heures de 1mm,7 pour reprendre ensuite son cours;

b) Le vent souffle en moyenne de 4 à 5 mètres à la seconde de 10 heures à 14 heures et tombe ensuite à 1 m. 50 brusquement;

c) La température baisse brusquement de 7 degrés de 12 h. 30 à 13 heures;

d) Une légère pluie de 2mm,8 tombe ensuite.

Le temps se calme vers 14 heures.

Le grain est venu du Nord ; dans l'après-midi le vent a tourné à l'Ouest.

On n'a pas observé de tonnerre ni d'éclairs.

2° *Grain du* 11 *novembre à* 3 h. 30. — *a*) Le baromètre accuse une hausse anormale de 2mm environ, mais non brusque, se répartissant de 2 h. 30 à 6 heures ;

b) Le vent souffle de 0 heure à 4 heures entre 3 à 4 mètres à la seconde pour tomber ensuite brusquement à moins de 1 mètre. Vitesse maximum enregistrée : 5 m. 55 (petite brise) ;

c) Le thermomètre baisse brusquement de 3°6 en un quart d'heure, à 3 h. 30 ;

d) Une chute de pluie de 27mm,1 est enregistrée à 7 heures et une autre de 7mm à 12 heures.

On n'a pas observé de tonnerre ni d'éclairs.

3° *Grain du* 18 *novembre à* 2 h. 30. — *a*) Le baromètre a une hausse anormale, mais non brusque, de 1 à 2 millimètres vers 2 heures;

b) Le vent soufflant dans la nuit du 17 au 18 à 1 mètre à la seconde en moyenne passe brusquement à 2 h. 30 à une vitesse de 6 mètres jusque vers 3 heures, il se calme alors et reprend dans la matinée la vitesse moyenne de 1 mètre;

c) Le thermomètre baisse brusquement de 3 degrés dans un quart d'heure, de 2 h. 30 à 2 h. 45 ;

d) Il est recueilli 38mm,6 d'eau à 7 heures et 1mm,7 à 12 heures.

La pluie a tombé pendant une partie de la nuit depuis 20 heures le 17 jusqu'au matin du 18.

Il a été observé des éclairs et on a entendu le tonnerre dans les directions de l'Est et du Sud-Est.

4° *Grain du* 20 *novembre* à 23 heures. — *a*) Le baromètre a une hausse brusque de 1mm,5 vers 23 h. 15 ;

b) Le vent soufflant de 3 à 4 mètres en moyenne depuis 12 heures passe brusquement à 23 h. 30 à 8 m. 88, vitesse maximum enregistrée jusqu'ici par l'anémomètre et correspondant à « bonne brise », se calme ensuite progressivement à partir de 0 heure le 21 pour tomber à 2 mètres de moyenne;

c) Le thermomètre baisse brusquement de 3°8 en 5 minutes, à 23 h. 15;

d) Il est recueilli à 7 heures 48mm d'eau (chute maximum du mois) et 1mm,6 à 12 heures, le 21.

En résumé, les grains enregistrés par la station ont comme caractères généraux :

1° Une hausse plus ou moins brusque de 1mm,5 à 2mm du baromètre accompagnée d'une baisse brusque de 3 à 4 degrés du thermomètre (allant jusqu'à 7 degrés) et d'une augmentation brusque de la brise, durant une demi-heure environ;

2° Une chute de pluie suivant généralement le grain, dans laquelle la brise se calme presque totalement;

3° Il n'y a pas encore eu de phénomènes électriques dans le voisinage immédiat de la station pendant ces courts orages.

Ces grains, ayant eu lieu dans la nuit, sauf celui du 8 novembre, on n'a pas observé les changements de direction de la brise et son changement d'inclinaison sur l'horizontale.

Décembre 1910.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Température. — Minimum absolu : 20°4;
Maximum absolu : 29°6.
Moyenne : maxima, 28°34; minima : 22°09.
Amplitude de la variation diurne du mois : 6°25.
Température moyenne du mois : 25°22.

Thermomètre enregistreur. — La courbe de la variation diurne, résultant des moyennes horaires relevées sur les courbes de l'enregistreur, corrigées comme il est expliqué dans le rapport du mois de septembre, est la suivante :

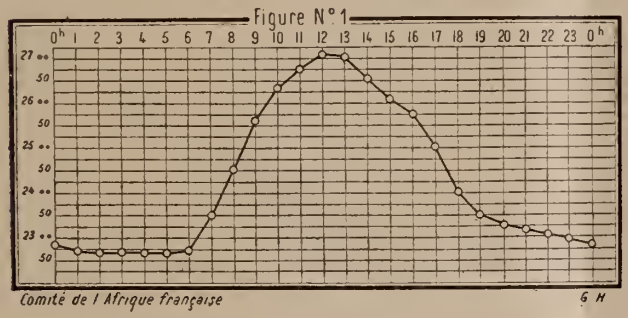

Le maximum de la température a lieu vers 12 heures.

Le minimum de la température a lieu vers 4 heures.

L'amplitude de la variation diurne pendant le mois est : 4°39.

Cette valeur diffère de 1°86 de celle fournie par les différences des moyennes des maxima et minima du mois.

Température moyenne du mois. — La moyenne des 24 moyennes horaires est : 24°62.

La moyenne des températures du thermomètre sec pour les trois observations quotidiennes est : 25°40.

Ces deux valeurs diffèrent donc de 0°78.

La température moyenne du mois a légèrement diminué par rapport au mois précédent.

Etat hygrométrique. — L'état hygrométrique a encore augmenté ce mois-ci; pendant presque toute la nuit, il reste aux environs de 95.

Minimum observé : 71 le 1er décembre à 12 heures;

Maximum observé : 99 le 19 à 7 heures et le 28 à 17 heures.

Etat hygrométrique du mois, résultant des observations directes : 87,53. (Moyenne de novembre : 83,70.)

Hygromètre enregistreur. — La courbe de la variation moyenne diurne est la suivante :

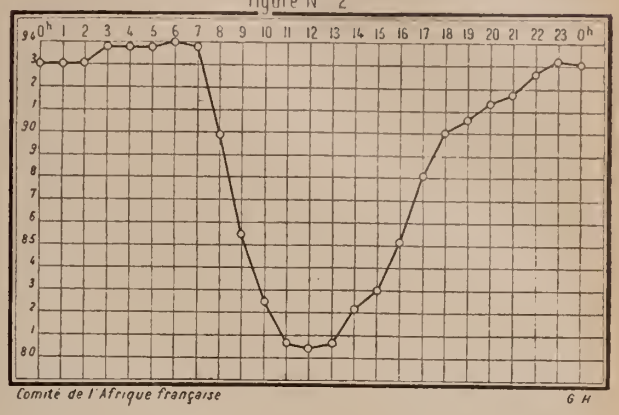

Le maximum a lieu vers 6 heures.

Le minimum a lieu vers 12 heures.

La courbe a la même allure que celle des mois précédents.

Humidité atmosphérique. — L'humidité relative moyenne du mois (moyenne des moyennes horaires) est 88,97 (mois de novembre 85,20).

On remarque que cette grande humidité correspond à une grande fréquence de brumes, rosées et brouillards.

Température de l'eau de mer prise à la surface. — Moyenne des observations du mois, faites chaque samedi à 17 heures : 21°,2 (mois de novembre : 24°,70).

Température du sol. — Moyenne des observations faites chaque samedi à 17 heures à 1 mètre environ de profondeur : 29°,1 (novembre : 28°,2).

Le sol a donc augmenté de température par rapport à novembre, tandis que la mer a diminué de température dans une assez grande proportion; ce refroidissement peut être attribué à la grande condensation, manifestée par la présence fréquente de brouillards et une humidité atmosphérique très élevée. (Débâcle du Sud?).

Pression barométrique. — Les chiffres portés sur le bulletin mensuel sont ceux relevés directement sur le baromètre altimétrique de Naudet n° 13.507.

Baromètre enregistreur. — En corrigeant, comme il est expliqué dans le rapport de septembre, les ordonnées horaires relevées sur le baromètre enregistreur, on obtient la courbe de la variation moyenne diurne de la pression barométrique indiquée dans la figure n° 3 en tête de la colonne suivante.

Pression barométrique moyenne du mois. — La pression moyenne diurne (moyenne des moyennes horaires du mois) est : 757^{mm},51.

La pression moyenne calculée en faisant la moyenne des observations à 7 heures, 12 heures et 17 heures est : 757^{mm},58.

Amplitude totale de la variation diurne : 2^{mm},79.

Ces résultats sont les mêmes que ceux du mois

Figure N° 3

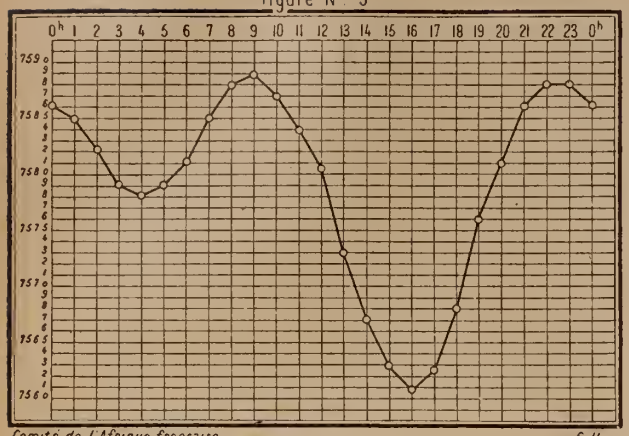

de novembre, approximativement. La pressiou moyenne a baissé.

Vents. Direction. — Aux 3 heures d'observation, les directions d'où le vent a soufflé sont les suivantes :

Calme	15	Est	11
Sud	23	Sud-Sud-Ouest	16
Sud-Sud-Est	11	Sud-Ouest	6
Sud-Est	7	Ouest-Sud-Ouest	1
Est-Sud-Est	1	Nord-Est	2

Direction moyenne : Sud 13 Est.

La direction moyenne du mois précédent est Sud 17 Est; le vent a donc hâlé légèrement le Sud.

Vitesse. — La vitesse moyenne du vent aux heures d'observation est la suivante :

	En mètres par seconde	A l'échelle télégraphique
7 heures	$0^m,94$	0,5
12 —	3^m	2,2
17 —	$2^m,21$	2,0

Vitesse moyenne diurne.

Anémomètre enregistreur. — Vitesse moyenne diurne : la figure suivante représente la courbe de la *variation moyenne diurne* de la vitesse du vent en mètres par seconde :

Figure N° 4

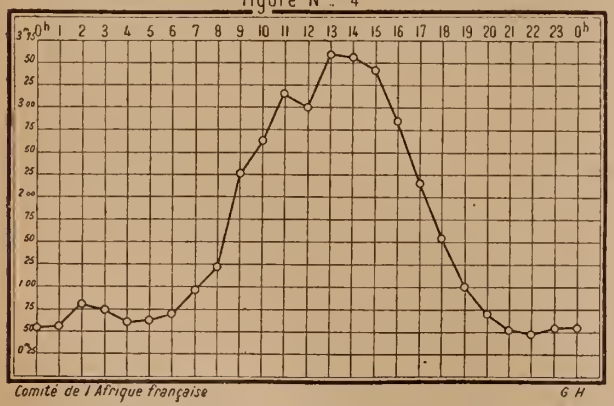

La vitesse moyenne diurne du mois (moyenne des 24 moyennes horaires) est : 1 m. 58 (vitesse moyenne résultant des trois heures d'observation : 2 m. 05).

Variation mensuelle. — La figure suivante représente la courbe de la variation mensuelle de la vitesse du vent en mètres par seconde :

DÉCEMBRE Figure N° 5

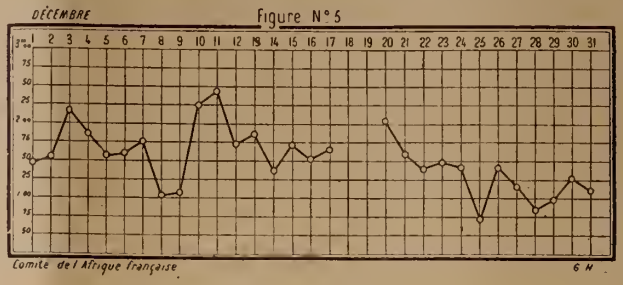

Lap lus grande vitesse moyenne diurne est : 2 m. 44 le 11.

La plus faible est : 0 m. 73 le 25.

La plus grande vitesse enregistrée est 6 mètres le 20 à 14 heures. Elle correspond à « jolie brise ».

Dans son ensemble, le vent a été beaucoup moins fort que le mois dernier (1 m. 58 de vitesse moyenne au lieu de 2 m. 57). Toutefois, la barre a déferlé avec plus de force que le mois dernier sur la plage en face du campement, ce qui s'explique par les origines éloignées des ondulations qui occasionnent le phénomène de la barre.

Pluie. — Il est tombé pendant le mois de décembre une hauteur totale de $77^{mm},6$, se répartissant comme il suit :

7 heures	$13^{mm},9$
12 —	$0^{mm},1$
17 —	$63^{mm},6$

Il était tombé $145^{mm},4$ le mois dernier; d'autre part, la précipitation de l'eau s'est produite ce mois-ci en partie en une seule averse de $63^{mm},6$ dans l'après-midi du 28 et il y a eu seulement sept jours de pluie; la saison des pluies semble donc avoir subi un arrêt, qui correspond à la période connue dans le pays sous le nom de « petite saison sèche ».

Brouillard, brume. — L'atmosphère a été très chargée d'humidité ce mois-ci; on a relevé presque tous les matins de la rosée; il a été observé trois fois du brouillard; le 19 entre 6 et 8 heures, en particulier, le brouillard empêchait la visibilité des objets à une distance de 200 mètres; enfin, presque tous les matins, on a observé de la brume sur le pourtour de la baie; cette brume ne se dissipe complètement que vers 9 heures.

Rosée. — On a observé 18 jours de rosée.

Nébulosité. — Le ciel a été complètement couvert 34 fois pendant les 93 observations journalières; il n'a jamais été complètement dégagé.

Les moyennes des heures d'observation sont :

7 heures	8,9
12 —	6,4
17 —	4,5

Moyenne générale du mois : 6,6.

Nuages. — On a observé exclusivement des cumulus et dérivés à 7 heures et 12 heures, des cumulus et quelques cirrus à 17 heures.

Tonnerre et éclairs. — Il a été observé fré-

quemment des éclairs, mais moins toutefois que le mois précédent.

Ces éclairs sont toujours visibles dans l'Est; le tonnerre s'est aussi fait entendre souvent.

Orages. — Il n'a été enregistré qu'un seul orage ce mois-ci, pendant la journée du 28.

Voici quelles sont ses caractéristiques :

a) Le baromètre monte anormalement à 12 heures de 2mm,5 et ne reprend sa course normale qu'à 18 heures ;

b) Le vent souffle en moyenne de 3 à 4 mètres à la seconde depuis 10 heures; il tombe à l'apparition de la pluie; vers 3 heures, la pluie diminue d'intensité et il souffle alors quelques rafales très courtes de 5 à 6 mètres à la seconde, puis la pluie retombe avec force et le calme se produit.

La baie de Pointe Noire semble d'ailleurs avoir été à l'abri du vent pendant cet orage, car des personnes résidant dans le Sud et dans le Nord, à Cayo et à Loango, ont signalé que le vent avait été très violent dans ces localités; à Cayo notamment, des toitures de paillottes ont été enlevées des cases par la brise ;

c) La température baisse brusquement et anormalement de 6 degrés de 12 heures à 13 h. 30 ;

d) A partir de 12 h. 30 environ, la pluie tombe par averses très drues par moments; à 17 heures, il est recueilli 63mm,6 d'eau.

L'orage est venu du Sud-Ouest; dans l'après-midi, le vent a tourné au Nord-Est.

Enfin, pendant l'orage, on a observé des éclairs proches et entendu les coups de tonnerre qui suivaient immédiatement après.

Cet orage rentre dans la catégorie des orages de dépression observés le mois dernier; il a affecté une plus grande violence que les précédents.

Janvier 1911.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Température. — Minimum absolu : 20°0 le 8.

Maximum absolu : 30°0 le 26.

Moyenne : minima, 21°95 ; maxima, 28°48.

Amplitude de la variation diurne du mois : 6°53.

Température moyenne du mois : 25°22.

Thermomètre enregistreur. — La courbe de la variation diurne résultant des moyennes horaires relevées sur le thermomètre enregistreur, et corrigées comme à l'ordinaire, est la suivante :

Figure N° 1

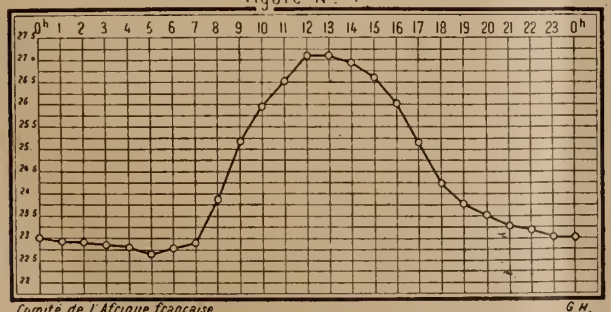

Le maximum de la température a lieu vers 13 heures ;

Le minimum de la température a lieu vers 5 heures.

L'amplitude de la variation diurne pendant le mois est 4°,70.

Cette valeur diffère de 1°,83 de celle fournie par la différence entre les moyennes des maxima et minima du mois.

Température moyenne du mois. — La moyenne des 24 moyennes horaires est 24°,76.

La moyenne des températures du thermomètre sec pour les 3 observations quotidiennes est 25°,07.

Ces deux valeurs diffèrent donc de 0°,31.

La température est restée à peu près stationnaire depuis le mois dernier.

Etat hygrométrique. — L'état hygrométrique a diminué par rapport au mois de décembre 1910.

Minimum observé : 66 le 23 à 12 heures.

Maximum observé : 100 le 6 à 7 heures.

Etat hygrométrique moyen du mois, résultant des observations directes : 85,70 (moyenne de décembre 1910 : 87,53).

Hygromètre enregistreur. — La courbe de la variation moyenne diurne est la suivante :

Figure N° 2

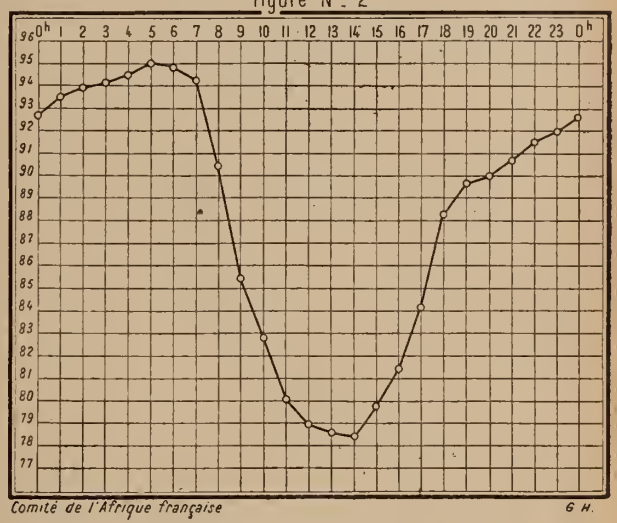

Le maximum a lieu vers 5 heures;

Le minimum a lieu vers 14 heures.

Humidité atmosphérique. — L'humidité relative moyenne du mois (moyenne des moyennes horaires) est 88,10 (mois de décembre 88,97).

Température de l'eau de mer prise à la surface.

Moyenne des observations du mois, faites chaque samedi à 17 heures : 25°,85 (mois de décembre : 21°,2).

Température du sol. — Moyenne des observations faites chaque samedi à 17 heures, à 1 mètre environ de profondeur : 28°,06 (décembre : 29°,1).

Pression barométrique. — Les pressions portées sur le bulletin mensuel sont celles relevées directement sur le baromètre altimétrique n° 13.507, de Naudet.

Baromètre enregistreur. — En corrigeant, comme à l'ordinaire, les ordonnées horaires relevées sur l'enregistreur, on obtient la courbe suivante de la variation moyenne diurne de la pression barométrique :

Figure N° 3

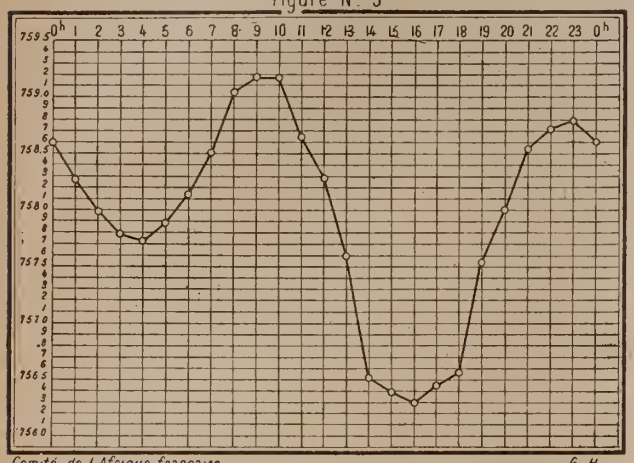

Pression barométrique moyenne du mois. — La pression moyenne diurne (moyenne des moyennes horaires du mois) est : 758^{mm},55.

La pression moyenne calculée en prenant la moyenne des observations à 7 heures, 12 heures et 17 heures est 757^{mm},74.

Amplitude totale de la variation diurne : 2^{mm},88.

La pression moyenne s'est relevée de 0,84 par rapport au mois dernier.

Vents. — Direction. Aux 3 heures d'observation, les directions d'où le vent a soufflé sont les suivantes :

Calme	9	Sud-Sud-Est	9
Sud	29	Est-Sud-Est	3
Nord	1	Nord-Nord-Ouest	1
Est	14	Sud-Ouest	12
Nord-Est	1	Sud-Sud-Ouest	5
Sud-Est	8		

Direction moyenne : Sud 14,5 Est.

La direction moyenne du vent du mois précédent était S 13 Est; les vents régnants sont donc restés constants en direction.

Vitesse. — La vitesse moyenne du vent aux heures d'observation est la suivante :

	En mètres par seconde	A l'échelle télégraphique
	—	—
7 heures	»	0,4
12 heures	»	2,0
17 heures	»	1,8

Vitesse moyenne diurne (échelle télégraphique : 1,4).

Anémomètre enregistreur. — La figure n° 4 ci-après représente la courbe de la variation moyenne diurne de la vitesse du vent, en mètres par seconde ;

Le chronographe enregistreur a fonctionné ce mois-ci d'une manière intermittente; la moyenne des vitesses horaires relevées a donné la courbe ci-dessous qui est de l'allure générale des précédentes.

Figure N° 4

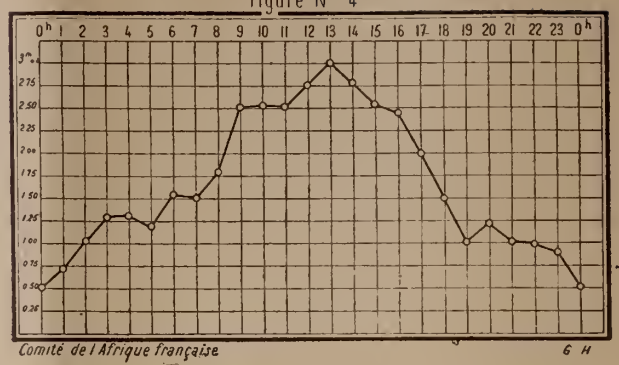

Variation mensuelle. — Le chronographe n'ayant pas fonctionné régulièrement, les données sont insuffisantes pour la construction de cette courbe.

Vitesse moyenne diurne du mois. — La moyenne des vitesses moyennes diurnes du mois est 1 m. 72; celle du mois précédent était de 1 m. 58; le vent a donc légèrement augmenté d'intensité; d'une façon générale, les vents régnants ont été sensiblement les mêmes en force et en direction pendant les mois de décembre 1910 et de janvier 1911.

Pluie. — Il est tombé une hauteur totale de pluie de 70^{mm},4 se répartissant ainsi :

7 heures	66^{mm},4
12 heures	4^{mm},0
17 heures	néant

La précipitation d'eau s'est faite presque totalement le 30, où l'on a recueilli 64^{mm},5.

Le mois de janvier a donc été très sec, dans son ensemble.

Brouillard. Brume. — Il a été observé deux fois du brouillard; le 6, le brouillard limitait la visibilité à 500 mètres.

On a observé encore fréquemment le matin une légère bande de brume sur le pourtour de la baie.

Rosée. — On a observé 21 jours de rosée.

Nébulosité. — Le ciel a été complètement couvert 36 fois sur 92 observations; il a été complètement dégagé le 21 à 17 heures.

Les moyennes aux heures d'observation sont :

7 heures	9,0
12 heures	6,2
17 heures	5,9

Moyenne générale du mois : 7,03.

Nuages. — Les nuages sont toujours des cumulus et dérivés et quelques cirrus, à la fin du jour.

Tonnerre et éclairs. — Il a été observé peu d'éclairs pendant le mois; la tension électrique de l'atmosphère a diminué depuis le mois dernier. Les 28, 29 et 30, le temps a été orageux; le tonnerre s'est fait entendre et on a observé des éclairs.

Orages. — La station a enregistré un orage dans la matinée du 30.

Vers 2 heures le baromètre a une chute anormale mais lente de 1 à 2 millimètres et remonte vers 4 heures.

La pluie commence à tomber vers 3 h. 30.

L'orage a été accompagné d'éclairs et de tonnerre. Ce grain se rattache comme nature aux orages de dépression que la station a déjà enregistrés les mois précédents.

Pointe-Noire, le 1er février 1911.

L'enseigne de vaisseau,
chargé de la météorologie.

CABLAT.

D. — LE PORT.

Introduction.

Il ne nous appartient pas de rechercher s'il convient, ou non, au point de vue économique, d'effectuer dans la baie de Pointe Noire les dépenses qu'exigerait la construction d'un port en eau calme. Notre rôle, défini par les instructions en date du 4 mai 1910 de M. le Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, consiste uniquement, après établissement « d'une carte suffisante pour permettre l'étude définitive d'un avant-projet de port », à indiquer « dans ses grandes lignes la série des travaux à exécuter pour faire un port commercial ».

Supposant le problème résolu, nous nous placerons, dans ce qui va suivre (chapitre premier, Anticipations), à l'époque où le chemin de fer de Brazzaville à l'Atlantique et le port de Pointe Noire sont livrés à l'exploitation, soit vers 1925. Nous esquisserons quels seront alors les éléments probables du trafic, c'est-à-dire les fonctions possibles (1) du port. Ces fonctions étant déterminées nous exposerons « dans ses grandes lignes » un projet d'aménagement général répondant aux fonctions à remplir.

I. — ANTICIPATIONS.

Nous sommes en 1925! Le chemin de fer de Brazzaville à l'Atlantique est ouvert à l'exploitation sur tout son parcours. Il aboutit à la côte à la baie de Pointe Noire, où l'on a créé un port en eau calme.

Un câble sous-marin (Pointe Noire-Libreville) met le port en relations télégraphiques avec la métropole et avec le réseau mondial; un poste hertzien, des lignes terrestres y concentrent les nouvelles venues de l'intérieur; les paquebots français et étrangers y relâchent régulièrement; une ligne subventionnée assure les communications avec la France, sans relâche intermédiaire depuis Dakar; des caboteurs, des navires-annexes (paquebots et branch-boats) ont Pointe Noire comme port d'armement. D'où :

PROPOSITION I

Pointe Noire est le siège du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française.

De ce fait même, c'est le centre de distribution de tout le personnel en service dans la colonie (fonctionnaires, militaires, etc...) ; c'est aussi le point de passage à peu près obligé des colons et commerçants.

Les compagnies de navigation du Congo ayant établi un service régulier de vapeurs entre Brazzaville, le Kassaï et quelques autres affluents de gauche du Congo (1) les Belges, dont les paquebots

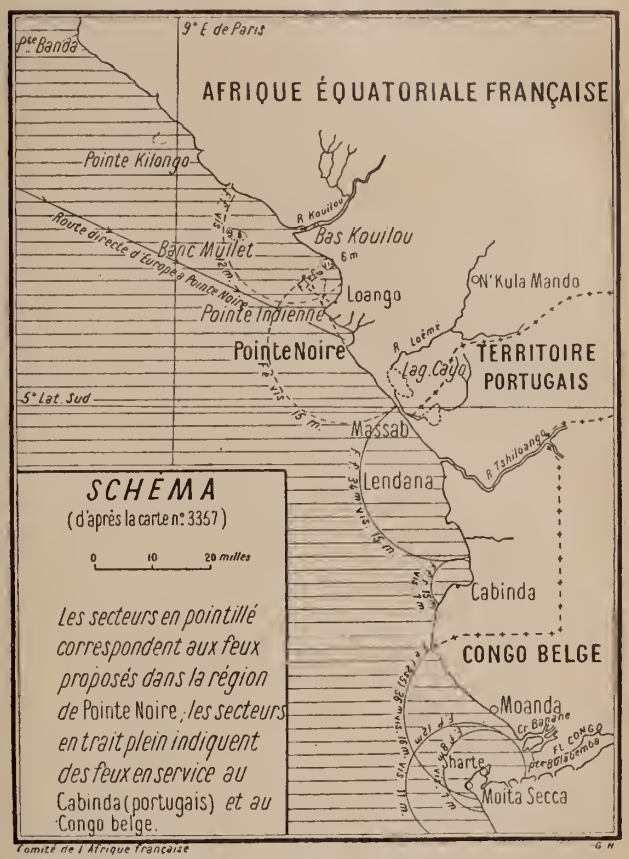

relâchent à Pointe Noire, commencent à utiliser notre chemin de fer pour se rendre dans certaines parties de leur colonie (2). D'où :

PROPOSITION II

Pointe Noire est un port de transit pour passagers, il tend à devenir, à ce point de vue, un port de transit international.

De cette proposition nous passons immédiatement à la suivante :

PROPOSITION III

Pointe Noire est un port de transit pour les marchandises à destination ou en provenance de l'Afrique Equatoriale Française; il tend à devenir, à ce point de vue, un port de transit international.

Il n'y a pas lieu d'énumérer la nature des matières importées ; il suffit, pour ce qui nous intéresse, de savoir que les exportations comprennent, en particulier, des minerais.

(1) Au sujet des fonctions économiques des ports modernes, voir P. DE ROUSIERS. *Les grands ports de France.* Introduction, p. XV à XXVII.

(1) G. BRUEL. *Le Congo français au point de vue économique*, p. 28.

(2) Pour justifier cette hypothèse on pourrait montrer que la Société Maritime belge sera amenée, par la force des choses, à accroître les dimensions de ses navires et, par suite, obligée de renoncer à monter jusqu'à Matadi. La voie Pointe Noire-Brazzaville éviterait un transbordement aux voyageurs (touristes ou autres) et aux marchandises à destination du Haut-Congo belge.

Quelle sera l'importance du trafic, à l'entrée et à la sortie ? Nous ne possédons pas les éléments suffisants pour le préciser. Disons seulement que le chemin de fer est le prolongement d'un réseau fluvial qui « offre 18.000 à 20.000 kilomètres de voies navigables par vapeurs, soit 36.000 à 40.000 kilomètres de rives, longueur équivalente à celle du tour du globe (1) ; la presque totalité de la superficie du Moyen-Congo et de l'Oubangui dépendent économiquement de ces artères fluviales. Si l'on admet qu'en 1925 un service de voitures et de camions automobiles pourra être organisé sur la route de la Kémo au Gribingui, tenant compte en outre de ce fait que la voie ferrée atteindra la vallée du Kouilou, enfin, que l'embouchure de la Loémé se trouve à 18 milles seulement de Pointe Noire on pourra dire :

PROPOSITION IV

Le Sud du Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui, une partie au moins du territoire du Tchad sont dans la dépendance économique du port de Pointe Noire, ou, en d'autres termes, Pointe Noire est le port maritime de l'Afrique Equatoriale Française (2) ; Pointe Noire et Brazzaville peuvent être considérés, par extension de l'expression, comme des « ports conjugués » (3).

Les matières pondéreuses et encombrantes (minerais, bois, etc...) exportées par Pointe Noire ont attiré dans son port, dès le début, un certain nombre de grands cargo-boats. Le développement des importations en Afrique Equatoriale Française, leur nature n'assurent pas encore à ces navires, à leur voyage d'aller, un chargement complet. Afin d'obtenir des conditions de fret plus avantageuses les mineurs, les marchands de bois d'une part, les armateurs, d'autre part, ont songé bientôt à faire transporter à leurs navires venant d'Europe ou d'Amérique leur plein de charbon. Le prix de revient de la tonne de ce combustible à Pointe Noire a pu ainsi être abaissé sensiblement au-dessous des tarifs usités dans les ports voisins. Ce fait, la sécurité qu'offre le mouillage (4) grâce aux importants travaux de protection artificielle qui y ont été effectués, la modération des péages (1) attirent à Pointe Noire un nombre croissant de navires n'ayant d'autre but que de renouveler leur approvisionnement de charbon (2).

PROPOSITION V

Pointe Noire est un port d'escale (3).

Une autre conséquence du bas prix du charbon à Pointe Noire a été la création, dans le voisinage du port, d'une zone industrielle à l'état encore embryonnaire.

« Des usines commencent à s'ouvrir pour faire subir aux matières premières des transformations permettant leur exportation ou rendant celle-ci plus avantageuse. Des scieries fonctionnent pour débiter des traverses de chemins de fer, des planches, etc.; certaines fabriquent de la pâte à papier, avec les papyrus pour les papiers de luxe, avec des bois ordinaires comme le Combo-Combo pour les papiers communs. On presse mécaniquement les pulpes et les amandes de palme, on utilise les écorces des palétuviers, du kolatier ou des divers Ptérocarpus pour en tirer des extraits destinés à la tannerie, à fabriquer des cordes, des câbles en fibres d'aloès, de bananier ou d'abaca (4) ».

PROPOSITION VI

Pointe Noire est le centre d'une zone industrielle qui paraît devoir se développer.

Jusqu'au jour où le port de Pointe Noire fut achevé les grands navires de mer fréquentèrent les mouillages forains de la côte sud du Gabon, tels que Mayumba, Conkouati, Bas Kouilou, Massab, pour y charger en particulier des bois en grumes. L'existence de la barre, la houle qui règne dans ces parages d'une façon à peu près permanente, rendaient leurs opérations toujours délicates, parfois même dangereuses, et ils montraient une répugnance bien naturelle à venir y charger cette catégorie de produits. Pointe Noire transformé en port en eau calme, pourvu d'un outillage moderne, d'ateliers de réparations, d'approvisionnements divers, a modifié rapidement la situation. Les gros navires vont exclusivement à Pointe Noire et les mouillages forains sont visités

(1) P. Pelet, *Atlas des Colonies françaises*, p. 30. — Cf. A. J. Wauters, *L'Etat indépendant du Congo*, p. 138 et suiv. — Voir également, sur ce sujet, Les chemins du fer du Congo et du Centre-Afrique, par P. Bourdarie, in *Questions Diplomatiques et Coloniales* (1898). Extrait p. 6 et suivantes. (Imprimerie F. Levé, Paris.)

(2) Cette qualité s'appliquerait à tout autre port qui serait l'origine à la côte d'un chemin de fer partant de Brazzaville, terminus du réseau fluvial navigable.

Il serait aisé de montrer à cette occasion que tout port du Gabon, s'il n'est mis en relations par le rail avec le centre de la colonie, a sa fonction régionale restreinte, par la nature, au seul Gabon.

(3) G. Hersent. *Mise au point de notre outillage maritime. Ports et canaux*, p. 21. « L'exemple de certains ports étrangers nous montre qu'il existe un lien intime entre le développement, et par conséquent la prospérité des ports intérieurs et des ports extérieurs. Cuxhaven, à l'embouchure de l'Elbe, complète le port de Hambourg placé à 110 kilomètres de la mer du Nord. Il en est de même de Bremerhaven pour Brême, et la création du port de Seebruges, sur la mer du Nord, en est un nouvel exemple en faveur d'Anvers.

Ces ports, que l'on a appelés d'une façon si heureuse « ports conjugués », ont en quelque sorte chacun leur rôle spécial pour attirer la marchandise, les passagers et les navires.

(4) Il n'y a pas lieu d'insister pour faire ressortir la supériorité qu'offrirait Pointe Noire, devenu un port en eau calme, sur les mouillages voisins, tous forains à l'exception de Banane, et dans lesquels les transactions sont toujours gênées, parfois même entravées, par l'existence de la « barre ».

(1) De Rousiers, *op. cit.*, p. 175,

(2) On pourrait montrer, à cette occasion, que l'accroissement du trafic du port (de même que le développement de la ville), entraînera la création de cultures maraîchères importantes sur les bords actuellement marécageux des rivières voisines de Pointe Noire pour le ravitaillement des navires en relâche, paquebots ou autres. Les jardins ainsi créés contribueront, par l'assainissement des rives des cours d'eau, à l'assainissement général de Pointe Noire. En ce qui concerne le ravitaillement il semble hors de doute qu'à cette époque on pratiquera de nouveau l'élevage des bœufs et des moutons sur les plateaux voisins de Pointe Noire.

(3) D. Bellet, *Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1907. p. 574 et suivantes : « De son côté, M. de Bruyn disait : « Il est une catégorie de ports dont la nécessité se révèle chaque jour plus pressante, au fur et à mesure que les transports deviennent plus rapides et la vitesse plus précieuse à acquérir. Je veux parler des ports d'escales... Ils ont des quais en eau profonde armés de toutes les installations spéciales et de tous les engins nécessaires; ils doivent être d'un accostage facile et rapide, se trouver le moins avant possible dans les terres », p. 575-576.

(4) G. Bruel, *Le Congo Français au point de vue économique*, p. 15-16.

par des caboteurs ayant Pointe Noire pour port d'armement.

PROPOSITION VII

Pointe Noire est un port de cabotage ; un certain nombre de caboteurs fréquentant son port y remorquent des bois en grumes.

En résumé Pointe Noire, en 1925, est à la fois :
Port de transit pour voyageurs et marchandises;
Port d'escale;
Port de cabotage (1).

Sa fonction régionale s'étend à la plus grande partie de l'Afrique Equatoriale Française (Sud du Gabon, Moyen Congo, Oubangui-Chari, une partie du territoire du Tchad).

Sa fonction industrielle se développe progressivement dans les environs immédiats du port.

Sa fonction commerciale est limitée, pour le moment, au ravitaillement en charbon et en vivres frais des navires fréquentant le port.

II. — Le port de Pointe Noire.

I. *Dispositions physiques.* — L'examen du plan de la page 182, la note relative à la barre dans la baie de Pointe Noire et les photographies qui y sont jointes, la notice météorologique, tous documents qui font partie du présent dossier, fournissent les éléments nécessaires pour apprécier les dispositions physiques d'un port dans la portion de la baie de Pointe Noire que nous préconisons. Nous n'entrerons, pour le moment, dans aucun détail à ce sujet.

II. *Dispositions techniques.* — Les instructions de M. le Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française définissent comme suit le but de notre mission :

« 1° Rechercher vers le Sud du Gabon le point le plus propice à l'établissement d'un port. Ce point serait destiné à être la tête de ligne de la voie ferrée dont l'étude se poursuit entre l'Océan et Brazzaville ;

« 2° Indiquer, dans ses grandes lignes, les travaux à exécuter pour construire, aux points répondant aux conditions ci-dessus, un port commercial accessible à tous les navires qui fréquentent les côtes d'Afrique et établir un devis approximatif des dépenses nécessitées par ces travaux ainsi que leur échelonnement par ordre d'urgence. »

« Les grands ports de l'avenir, dit M. G. Hersent (2) doivent avant tout être situés en eau profonde ou le plus près possible des grands fonds, soit dans de vastes baies à grand mouillage, soit à l'extrême embouchure des rivières, soit en emprise sur la mer, à l'abri de jetées suffisamment éloignées de la côte pour que les navires puissent, en tout temps, y évoluer avec assez d'eau sous la quille.

« Ils doivent d'abord être pourvus, autant que possible, de grandes rades abritées d'une manière naturelle ou artificielle, où les navires puissent accéder à toute heure de marée avec des fonds de 10 à 15 mètres, ou bien ils doivent posséder des chenaux d'accès présentant les mêmes avantages.

. . . . . .

« Il faut, d'autre part, qu'une fois entrés dans le port, les navires puissent se placer immédiatement le long d'un quai et à proximité d'une gare maritime, de manière à supprimer toute perte de temps et toute incommodité pour les voyageurs.

« Il faut enfin que les programmes d'ensemble soient toujours conçus sur un plan suffisamment vaste, — on pourrait même dire trop vaste, — au point de vue des emprises et des grandes lignes, sauf à les exécuter seulement au fur et à mesure des ressources et des nécessités ; il faut surtout que ces programmes d'ensemble prévoient toujours la possibilité de nouvelles extensions, si l'on ne veut pas être constamment en retard et dépenser doublement. »

M. D. Bellet dit à ce même sujet (1) : « Il faut donc un port pris sur la mer même, là ou les fonds sont suffisants pour répondre à tous les tirants d'eau, avec des quais reliés à la terre ferme de manière que les wagons y arrivent pour recevoir directement les cargaisons des navires ou amener les marchandises destinées à y être embarquées : quais comportant naturellement tous instruments de manutention, et des magasins pour mettre à l'abri les marchandises attendant leur embarquement ou venant de débarquer. Il faut un chenal réduit à sa plus simple expression, simple porte d'entrée ou de sortie, ménagée entre les digues qui abritent de l'agitation de la mer, des vents, des vagues, les quais et les navires qui s'y amarrent. Et dès que le navire a franchi la passe de sortie, il doit se trouver par de grands fonds lui permettant de prendre aussitôt sa vitesse normale de marche. Point d'éclusages, point de bassins, peu de difficultés à trouver des profondeurs largement suffisantes et à en assurer le maintien, si l'on a choisi un point convenable sur le littoral. Nous n'ajouterons pas que, dans un tel port, les facilités sont les mêmes pour les passagers que pour les marchandises.

« Pour être efficace, ce programme doit être envisagé en escomptant, dès à présent, les nécessités et les exigences de l'armement pour une période de quinze à vingt ans, et également les accroissements du tonnage de marchandises dont chaque port est susceptible, dans la même période, afin de ne pas être constamment en retard et afin surtout d'éviter des dépenses importantes sans aucun profit durable (2). D'où :

PROPOSITION I

Si l'on n'envisage que le point de vue technique (3) on voit qu'il y a lieu de prévoir, dès le début, les travaux nécessaires à la création dans la baie de Pointe Noire d'un port en eau calme ; cette baie n'offrant qu'un mouillage forain, la protection devra être assurée d'une manière

(1) On peut concevoir, qu'à ce moment, des remorqueurs conduiront les radeaux de bois des embouchures du Kouilou et de la Loëmé à Pointe Noire. La distance Bas Kouilou-Pointe Noire est de 24 milles ; celle de Massab à Pointe Noire est de 18 milles.

(2) *Op. cit.*, p. 22-23.

(1) *Op. cit.*, p. 574-575.

(2) G. Hersent, *op. cit.*, p. 31.

(3) Nous avons dit, dans l'introduction, qu'il ne nous appartenait pas de rechercher si, au point de vue économique, la création d'un port en eau calme à Pointe Noire se justifiait.

artificielle ; les travaux doivent être conçus en vue des besoins à satisfaire vers 1925.

Quelles sont les dimensions à prévoir pour les navires qui fréquenteront le port de Pointe Noire à l'époque de son achèvement, soit vers 1925?

Les paquebots subventionnés de la Compagnie des Chargeurs Réunis assurant en 1911 le service postal ont comme dimensions principales (1) ;

Paquebot « Afrique ».

Longueur : 124 mètres ; largeur : 15 mètres ; tirant d'eau maximum : 7 m. 50.

Les plus grands cargo-boats (2) de cette même Compagnie ont :

Type « Ouessant ».

Longueur : 155 mètres ; largeur : 15 mètres ; tirant d'eau maximum : 8 mètres.

Les paquebots type « Afrique » sont parmi les plus grands navires visitant actuellement le Gabon ; les cargo-boats type « Ouessant » ne sont pas encore venus sur les côtes de l'Afrique Equatoriale Française.

Mais nous avons vu plus haut qu'il convient d'escompter les nécessités et les exigences de l'armement pour une période de 15 à 20 ans, correspondant à la date d'achèvement du port de Pointe Noire. Les dimensions probables des navires de charge vers 1925 doivent donc nous servir de base pour la détermination des conditions techniques que devra remplir alors Pointe Noire.

« Nous entendons par grands navires, disait en 1907 M. Daniel Bellet (2), ceux dont le tirant d'eau à charge est de 30 pieds ; ce terme est, en effet, tout relatif, le tirant en question étant faible par rapport aux 37,14 pieds du *Baltic*, qu'on ne peut pourtant tenir pour un bateau destiné à demeurer unique dans son genre. Or, dès maintenant, il y a bien une trentaine de navires dont le tirant dépasse notablement 30 pieds ; et il faut évaluer à une cinquantaine ceux dont le tirant d'eau est aux environs de 9 mètres ; comme ces bateaux ne sont spécialisés ni à un commerce, ni à une ligne, ni à un port, ni à une compagnie, c'est dire qu'ils sont appelés à fréquenter toutes les mers et toutes les côtes, et qu'on doit les considérer comme le prototype de la navigation commerciale de demain. »

« Les dimensions des navires et leurs progressions normales, dit M. G. Hersent, ne permettent plus de projeter aujourd'hui des améliorations, dans les ports de grand transit international, sans tenir compte de l'importance des navires qu'ils devront abriter d'ici 15 à 20 ans. Et à ce sujet les différentes autorités maritimes paraissent avoir admis unanimement pour les dimensions des navires :

300 à 350 mètres pour la longueur ;
30 à 35 mètres pour la largeur ;
12 à 13 mètres de tirant d'eau. »

(1) Renseignements fournis par l'agent à Libreville de la Compagnie des Chargeurs Réunis (Lettre du 27 décembre 1910).
(2) *Op. cit.*, p. 569.

Certes Pointe Noire ne paraît pas destinée à être, d'ici longtemps tout au moins, « un port de grand transit international » ; et l'outiller en vue de recevoir des bâtiments tels que ceux de M. Hersent pourrait paraître exagéré. Il faut se garder avec soin, toutefois, de réduire d'une façon excessive le tirant d'eau des navires susceptibles d'entrer à Pointe Noire. Etant donnée l'importance des dépenses totales à prévoir ce serait à notre sens une conception illogique, dans le but d'économiser quelques millions, que de construire un port tel que celui de Dakar dont le prix de revient actuel est de 28,5 millions (1) et qui offre une superficie de 50 hectares seulement draguée à 9 mètres (2), et réservée d'ailleurs aux navires de guerre. Dans ce même port (3) la longueur des quais de 8 mètres de tirant d'eau est de 710 mètres ; celle des quais de 6 m. 50 de tirant d'eau est de 1.380 mètres. Il semble bien que Dakar risque à brève échéance de ne plus être à la hauteur des besoins de la navigation (4).

Adoptant comme tirant d'eau maximum des navires à admettre à Pointe Noire un moyen terme entre ceux escomptés par M. D. Bellet et M. G. Hersent respectivement, soit 10 m. 5, nous tirons des considérations qui précèdent :

PROPOSITION II

Le port de Pointe Noire devra être accessible à des navires de 10 m. 5 de tirant d'eau, ce qui permettra l'entrée à toute heure de marée à des navires tirant 9 m. 50 (5). Une partie des quais devra présenter une profondeur de 11 mètres au moins à toute heure de marée.

CONCLUSIONS

1° Si l'on se place au seul point de vue technique, on voit qu'il y a lieu de créer dans la baie de Pointe Noire un port en eau calme ;

2° Cette création exigera une protection entièrement artificielle ;

3° La profondeur le long d'une partie des quais devra permettre l'accostage de navires de 10 m. 5 de tirant d'eau ;

4° La profondeur à l'entrée du port devra permettre l'accès à toute heure de marée de navires de 9 m. 5 de tirant d'eau.

Remarque. — Après cela il ne nous paraît pas nécessaire d'entrer, *a priori*, dans de longs développements pour justifier l'avant-projet d'aménagement général exposé ci-dessous. Toutes explications complémentaires détaillées qui pourront paraître nécessaires seront fournies pour répondre à des questions précises.

(1) Le port de Dakar en 1910. p. 58.
(2) Le port de Dakar en 1910, p. 38. Ces dragages ont entraîné une dépense de 8 millions.
(3) Le port de Dakar en 1910, p. 36.
(4) L'approfondissement du port exigerait, croyons-nous, des dérochements coûteux. Il convient de faire remarquer incidemment que la conception de l'aménagement général du port de Dakar remonte à 1903, et que « l'extension du trafic du port a dépassé toutes les prévisions » (Le port de Dakar, p. 36).
(5) La mer marne dans la baie de Pointe Noire de 1 m. 5 en vive-eau moyenne et de 1 m. 3 en morte-eau moyenne ; la hauteur maxima dans les plus grandes marées est de 1 m. 7 au-dessus du zéro des sondes ; la hauteur minima, dans les mêmes conditions, est de 0 m. 1.

III. — AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DU PORT

I. *Les conditions physiques du mouillage.* — Nous avons vu dans l'étude de la barre jointe au présent dossier que les brisants pivotent (1) autour de la Pointe Noire et se propagent dans la baie jusqu'au point A du schéma (2); la barre est ensuite modérée, parfois même nulle, de A en C ; puis elle croît à partir de C.

La houle se fait sentir d'une façon à peu près permanente dans la baie ; elle vient généralement d'une direction comprise entre le Sud-Sud-Ouest et l'Ouest, et quelquefois, mais rarement, du Nord-Ouest. Elle est moins forte lorsqu'on se rapproche de la plage vers A B.

La portion de la baie située près de terre dans l'Est des hauts-fonds de la Pointe Noire jouit donc, naturellement, d'un abri relatif (3).

L'examen de la carte ci-jointe montre que, dans le voisinage de la Pointe Noire, les grands fonds (supérieurs à 10 mètres) sont plus rapprochés de terre que partout ailleurs dans la partie abritée de la baie. On est amené ainsi à rechercher quels seraient les moyens à employer pour créer le port dans le voisinage de la Pointe Noire.

Il n'y a pas lieu, estimons-nous, de se préoccuper de l'agitation temporaire que les tornades créent dans la baie, ou pourront créer dans le port. Elles soufflent généralement de terre, comme nous l'avons vu plus haut, et ne sauraient former, dans ces conditions, après achèvement des travaux, un clapotis gênant pour de grands navires à quai ou pour des allèges.

« Les tornades, disent les Instructions nautiques, soufflent en septembre et octobre, et aussi en mai et en juin ; elles viennent généralement du Sud-Est, mais elles ne sont jamais aussi fortes qu'au Nord de l'équateur, ni accompagnées de grosses pluies. Il en résulte que le temps au Sud de l'équateur est beaucoup plus agréable qu'au Nord. Les brises sont toujours maniables, le temps plus doux, et les tornades, bien qu'accompagnées généralement d'éclairs, de tonnerre et de pluies, sont peu violentes ; le vent ne dure guère plus d'un quart d'heure... Aux environs de la latitude du Congo les tornades ne se rencontrent plus (4).

« Les tornades sur la côte de Loango sont déjà moins violentes que dans le golfe de Biafra ou dans le golfe de Guinée ; ce sont le plus souvent de violents orages de courte durée pendant lesquels les vents soufflent de l'Est ou du Sud-Est et vont, en s'affaiblissant, reprendre la direction du Sud-Ouest en passant par le Sud (5). »

II. *Principe de la protection artificielle du port.* — Le problème consistera alors à arrêter, au moyen d'une jetée amorcée à la Pointe Noire, les rouleurs qui pivotent autour de celle-ci, et à prolonger cette jetée à une distance et suivant des orientations successives telles qu'elle abrite une superficie suffisante renfermant des fonds répondant aux conditions techniques admises au chapitre précédent. Cette jetée s'amorcera aux roches découvrant à basse mer qui terminent la pointe (point A du plan) et se dirigera vers le Nord 77 Ouest en suivant le sommet du plateau sous-marin de 4 mètres qui prolonge cette pointe vers l'Ouest ; à l'extrémité du plateau elle s'infléchira progressivement vers le Nord jusqu'à devenir normale aux courbes de niveau du fond pour franchir, suivant sa largeur minima, la fosse de 13 mètres que l'on trouve alors ; dans cette deuxième section de son tracé elle sera orientée vers le Nord 33 Est pendant 800 mètres environ ; puis vers le Nord 67 Est pendant 700 mètres environ, de façon à laisser par des fonds de 10 mètres au minimum une passe large de 100 mètres.

Son développement total sera ainsi de 2.400 mètres comptés suivant l'axe du parapet. La passe permettra l'accès du port, à toute heure de marée, à des navires de 9 m. 50 de tirant d'eau. Le tirant d'eau maximum des navires à admettre au moment du plein serait de :

9 m. 50 + 1 m. 28 = 10 m. 78, en morte-eau moyenne ;

9 m. 50 + 1 m. 61 = 11 m. 11, en vive-eau moyenne ;

9 m. 50 + 1 m. 78 = 11 m. 28, lors des plus grandes marées.

Remarquons incidemment que la mer, par tous les temps, brisera avec violence sur toute l'étendue de la première section de la jetée ; la construction devra être effectuée en conséquence et les « souffleurs » (1) notamment devront être évités avec soin. Outre qu'ils seraient susceptibles de nuire à la solidité et à la conservation de la digue ils créeraient dans le port une houle gênante, sinon dangereuse pour les navires à quai.

Les « rouleurs » que nous constatons actuellement tout autour de la Pointe Noire déferleront alors sur la jetée dans sa première section, pivoteront au sommet de l'angle que formera cette jetée en prenant la direction Nord-Est, comme ils pivotent aujourd'hui autour de la Pointe Noire ; mais leur fréquence et leur violence y seront moindres qu'à la pointe en raison du mouvement général des fonds dans ces parages. Ils auront ensuite, pour s'épanouir et disparaître, la zone comprise entre le prolongement de la première section de la jetée et les deuxième et troisième sections.

Au musoir on peut compter qu'on n'aura plus que de la houle.

(1) Etude de la barre, pages 184 et suivantes.
(2) Etude de la barre, schéma, pages 182 et suivantes.
(3) Consulter à ce sujet les « Cahiers d'observations de la marée » qui indiquent, pour chaque jour et de 20 en 20 minutes, la direction du vent, son intensité et l'état de la mer, du 17 août 1910 au 7 janvier 1911. Consulter également la notice météorologique (observations d'août 1910 à février 1911).
(4) Instructions nautiques, n° 809, p. 8.
(5) Instructions nautiques, n° 809, p. 25.

(1) QUINETTE DE ROCHEMONT et H. DESPREZ, *Cours de travaux maritimes*, t. I, p. 177. « A Alger, où la digue nord a été construite entièrement en blocs de 10 à 15 m. c. immergés pêle-mêle, les mouvements d'eau à travers cet ouvrage sont tels que les navires ne peuvent rester à quai dans le port par gros temps... A Marseille, le mouvement des lames se propageait ainsi à travers toute la digue à des profondeurs de plus de 4 mètres. »

Nous avons vu (Rapport sur les travaux hydrographiques, courants de surface et courants à 8 mètres de profondeur) que, d'une manière générale, les courants dans la partie de la baie correspondant à la jetée sont faibles et, qu'après avoir longé la côte au Sud de la Pointe Noire, ils s'infléchissent légèrement pour pénétrer dans la baie; après achèvement des travaux de protection ils se briseront sur la première section de la jetée qu'ils élongeront sur toute son étendue, pour s'infléchir suivant le tracé de la jetée à partir de son sommet; en définitive, à partir de ce point les choses se passeront comme à la Pointe Noire elle-même dans l'état actuel.

Dans ces conditions, étant donné, en outre, le brassage constant des eaux dû à la houle dans le voisinage du musoir l'ensablement de la passe d'entrée ne paraît pas à redouter *a priori*.

Aucun cours d'eau ne se jette dans la partie de la baie préconisée pour le port; l'embouchure de la rivière Songolo se trouve à 2 milles environ du fond de l'anse; son débit est d'ailleurs faible, et ses alluvions sont entraînées hors de la baie par le courant général qui porte dans le Nord. L'ensablement du port proprement dit n'est donc pas davantage à redouter *a priori*.

Pour conclure: 1° La protection artificielle préconisée plus haut paraît de nature à assurer dans le port le calme des eaux nécessaire à des navires amarrés le long d'un quai;

2° cette protection n'offre *a priori* aucun danger d'ensablement.

III. *Les quais*. — Comme il existe toujours de la houle ou du ressac dans le voisinage des musoirs, il n'a pas été prévu de quais, dans le devis ci-annexé, le long des 600 derniers mètres de la jetée.

Observation. — Nous avons dit (Rapport sur les travaux hydrographiques) que dans toute l'étendue de la zone préconisée pour la jetée, la mer brisait inopinément; on ne pouvait donc songer, alors même que nous eussions disposé du matériel spécial indispensable, à pratiquer dans ces parages les forages destinés à renseigner sur la nature du terrain à une certaine profondeur. En conséquence, les renseignements portés sur la carte et sur le croquis n° 1 ci-annexés se rapportent exclusivement à la nature superficielle du fond, laquelle peut être très différente à 1 ou 2 mètres en contrebas. Il est donc possible que l'on rencontre, en particulier, de la roche lors de l'établissement des quais. La construction de ces quais devant suivre celle de la jetée, on pourra, à l'abri de la protection qu'offrira celle-ci, déterminer, le moment venu, le mode d'enfoncement des pieux.

La superficie comprise à l'intérieur de la ligne brisée (voir croquis n° 1) sera transformée en terre-plein et quais.

L'ensemble des dispositions ci-dessus assurera aux navires :

Longueur des quais :		
de 11m,28 de tirant d'eau minimum....	1.050	mètres
9m.50 — —	115	—
5m,50 — —	670	—
Longueur des quais réservés à la batellerie (tirant d'eau décroissant à partir de 6 mètres).....	500	—

IV. *Mouillage, affourchage ou embossage dans le port*. — Dans certaines circonstances des navires pourvus des engins de levage nécessaires à leurs opérations, ceux en particulier qui viendront à Pointe Noire uniquement pour charbonner et pour faire de l'eau, ceux qui chargeront des bois en grumes, etc., pourront voir un intérêt (rapidité de chargement, économie des droits de quais, etc.) à mouiller, à affourcher ou à s'embosser dans le port, suivant le cas. Ils pourront de la sorte, si les ressources du port en allèges sont suffisantes, charger des deux bords à la fois au moyen de quatre chalands.

Il ne paraît pas qu'il y ait lieu, pour le moment, de s'étendre sur ces possibilités, ni par suite d'indiquer les dispositions matérielles à prévoir pour assurer la tenue et faciliter l'amarrage et l'appareillage des navires dans ces conditions ; nous avons voulu seulement signaler ces possibilités pour donner une idée du nombre de navires qui pourront se livrer simultanément à leurs opérations de chargement ou de déchargement dans le port futur, tel que nous le concevons.

V. *Outillage*. — *a*) Alimentation en eau douce. La note ci-annexée du capitaine Viant fournit sur cette question tous renseignements généraux utiles.

L'étude du Dr Delmas, médecin-major des troupes coloniales, chef du service de santé à Loango, apporte tous éléments d'appréciation sur la même question au point de vue sanitaire. Cette étude a dû parvenir déjà au Gouvernement général.

b) Canalisation d'eau de mer pour arrosage et secours en cas d'incendie.

c) Amarrage et accostage des bâtiments, engins de manutention, hangars, éclairage du port.

Il ne nous paraît pas qu'il y ait lieu d'entrer pour le moment dans aucun détail concernant ces diverses questions, dont la solution ne saurait être envisagée avant une dizaine d'années (1), après achèvement de la jetée et des quais.

Disons seulement que le chargement des minerais, le débarquement et l'embarquement du charbon exigeront des installations spéciales pour être effectués rapidement et économiquement. Il conviendra alors d'aller étudier sur place la façon dont le problème a été résolu dans les ports spécialisés dans l'exportation des minerais (Cardiff, Glasgow, Sunderland, Hartlepool, Cleveland et dans divers ports américains) et à adopter pour Pointe Noire les dispositions qui seront reconnues les plus favorables.

(1) Quinette de Rochemont et H. Desprez, *op. cit.*, t. II, p. 542 : « Il serait d'une mauvaise administration de doter, *a priori*, un ensemble de quais d'un outillage trop considérable, dont l'utilisation ne pourrait avoir lieu que dans un délai trop éloigné. L'outillage doit être établi progressivement, mais de manière à prévenir les besoins du commerce au lieu d'attendre qu'ils se soient manifestés. »

(Pour mémoire nous inscrirons dans le devis la dépense probable qu'exigeraient ces installations d'après la note du capitaine Viant).

d) « Il y a intérêt à grouper dans un seul bâtiment les services auxquels le public pourra avoir affaire dans le port. Ces services sont :

Le service du port et le pilotage ;
— des douanes ;
— de santé ;
— de l'inscription maritime (1).

Un bâtiment analogue à celui de Dakar a été prévu à Pointe Noire (voir note du capitaine Viant).

f) *Ateliers.* — Il est naturel d'admettre que l'initiative privée créera les ateliers de réparations nécessaires au trafic du port dès que cette entreprise sera susceptible d'être rémunératrice.

Dans le devis annexé au présent rapport, il a été prévu seulement l'atelier affecté au wharf et à son outillage (voir chapitre IV, page 43).

h) *Eclairage des atterrages et du port de Pointe Noire. Considérations générales.* — L'Afrique Equatoriale Française a un développement de côtes de 500 milles environ de longueur.

L'éclairage de ces côtes est déjà insuffisant pour les besoins de la navigation actuelle.

Cette insuffisance sera de plus en plus manifeste à mesure que progressera la mise en valeur économique de la colonie.

L'éclairage des côtes de l'Afrique Equatoriale Française comprend aujourd'hui :

1° Un feu d'atterrissage : Pointe Gombé (2) (n° 260 ; portée lumineuse par temps moyen : 17 milles) ;

2° Deux feux de navigation côtière : Cap Lopez (3) (n° 280) (portée : 12 milles) ; baie de Loango (n° 286) (portée : 12 milles) ;

3° Huit feux de port, dont la portée officielle est comprise entre 4 et 9 milles, mais sur lesquels, dans la pratique, pour diverses causes, on ne doit pas compter d'une façon certaine.

Cet éclairage rudimentaire entraîne pour les navires fréquentant les ports de l'Afrique Equatoriale Française des pertes de temps, et par suite d'argent, importantes. Tous les capitaines s'en sont plaints. Si les doléances n'ont pas été plus vives jusqu'à ce jour, on doit l'attribuer au fait que les navires français naviguant habituellement sur cette côte appartiennent à une même compagnie subventionnée (Compagnie des Chargeurs Réunis), dont les commandants et les états-majors possèdent une longue pratique de ces parages. Le problème, pour eux, se trouve d'ailleurs quelque peu simplifié. Venant du Nord, en effet, la première relâche des grands paquebots est Libreville ; et ils trouvent précisément, à l'entrée de l'estuaire du Gabon, le seul feu d'atterrissage de la colonie, celui de la pointe Gombé. Après Libreville, ils mouillent à Cap Lopez ; or, le feu de Gombé et celui du Cap Lopez sont distants de 65 milles seulement, et la route qui mène de l'un à l'autre est saine. De là, les grands navires se rendent directement dans le Congo en relâchant quelquefois à Loango, éclairé par le feu de Pointe Indienne. En venant du Sud, ils suivent en sens inverse leur itinéraire d'aller. En résumé, ils ne fréquentent actuellement que les mouillages où existent des feux autres que de simples feux de port. Les cargo-boats de la Compagnie des Chargeurs Réunis assurent entre Cap Lopez et Pointe Noire un service tel qu'ils ont en général moins de vingt-quatre heures de mer entre deux mouillages consécutifs ; l'incertitude sur leur position est donc habituellement assez faible ; d'ailleurs, les retards qu'ils peuvent éprouver représentent, d'ordinaire, un dommage moindre que ceux causés aux paquebots.

Il n'est pas douteux qu'une amélioration de l'éclairage actuel des côtes de l'Afrique Equatoriale Française doive entraîner pour la colonie un service plus rapide des lignes de navigation qui la desservent, et, pour l'État, des conditions moins onéreuses, ou plus avantageuses, pour l'exploitation du service postal.

Eclairage et balisage constituent, sur tout le littoral de l'Afrique Equatoriale Française, un des premiers travaux d'aménagement à effectuer.

Nous n'envisagerons ici que l'éclairage et le balisage des atterrages et du port de Pointe Noire.

BAIE DE POINTE NOIRE

Eclairage. — Examinons successivement les routes que suivront le plus fréquemment les navires pour se rendre à Pointe Noire si l'on aménage dans cette baie un port origine de la voie ferrée de Brazzaville à l'Atlantique.

I. — Dès que les travaux de construction du chemin de fer seront décidés, les navires (vapeurs et voiliers) amenant d'Europe le matériel nécessaire se rendront, par la route la plus courte, à Pointe Noire. Après avoir descendu la côte d'Afrique jusqu'à hauteur environ du cap des Palmes, ceux d'entre eux qui en auront la faculté (tous les vapeurs, vraisemblablement) feront route directe sur leur destination en passant à 25 milles environ dans le Sud d'Anno-Bom et atterriront sur Pointe Noire en ayant le cap au Sud 65 Est approximativement. Or, la distance loxodromique entre le cap des Palmes et Pointe Noire est voisine de 1.300 milles; pour des causes multiples, Anno-Bom aura pu n'être pas reconnue; l'eût-on reconnue, il reste encore 420 milles environ à parcourir avant d'atteindre Pointe Noire; enfin, on pourra être sans observations astronomiques depuis 24 heures, ou davantage, au moment de l'atterrissage sur Pointe Noire ; en tout état de cause, on est exposé à n'avoir qu'une « estime » médiocre en approchant de Pointe Noire. Si l'on

(1) Le port de Dakar en 1910, p. 45.
(2) Phares-Océan Atlantique Est-Série E2, n° 220 *bis*.
(3) Sur le livre des Phares n° 220 *bis*, le feu du Cap Lopez est indiqué comme feu de port ; il paraît cependant qu'il doive être qualifié feu de navigation côtière au même titre que celui de la baie de Loango (Pointe Indienne).

considère que, dans ces parages, les courants sont parfois violents et irréguliers (1); que pendant la saison sèche (juin à septembre), on trouve « sur la côte des brumes excessivement épaisses » (2); que la route cap des Palmes-Pointe Noire passe à 7 milles environ dans le Sud du banc Mullet (3), qui présente des fonds de 8 à 9 mètres (sable dur et roches); que la sonde ne peut donner que des renseignements incertains sur une côte insuffisamment reconnue, on se rendra compte de l'intérêt qu'offrirait aux navigateurs venant directement d'Europe l'existence d'un feu à grande portée à Pointe Noire.

II. — Mais cette route directe d'Europe à Pointe Noire ne sera-t-elle suivie qu'exceptionnellement et seulement par les navires ayant un chargement complet à destination de Pointe Noire, comme ce sera le cas pendant la période de construction du chemin de fer? Nous avons vu (4) que, le Brazzaville-Atlantique terminé, Pointe Noire sera le grand port de l'Afrique Equatoriale Française. La création de lignes de vapeurs mettant ce port en relations directes avec l'Europe est donc probable; il n'est pas déraisonnable, non plus, d'admettre qu'alors la première relâche en Afrique Equatoriale Française des paquebots subventionnés sera également Pointe Noire. Ce jour-là un feu d'atterrissage, tel que celui envisagé au paragraphe précédent, s'imposera à Pointe Noire.

III. — Pour les navires venant du Nord en longeant la terre (Kotonou, Libreville, etc.), le feu actuellement allumé à Pointe Indienne suffirait pour l'atterrissage; mais un second feu serait indispensable pour permettre de gagner le mouillage de Pointe Noire, celui de Pointe Indienne masquant à partir du Nord 11 Est, à 4 milles environ du mouillage.

IV. — Enfin, une dernière route d'accès à Pointe Noire sera celle suivie par les navires venant du Sud en longeant la côte. Il convient, en effet, d'envisager le cas où, un port en eau calme y ayant été aménagé, Pointe Noire deviendra un port d'escale. Nombre de bâtiments qui fréquentent ces parages, où aucun mouillage ne permet de charbonner dans de bonnes conditions, pourront trouver intérêt à venir faire le plein de leurs soutes à Pointe Noire (5). Il est bien évident que les facilités d'accès et de sortie que ces navires trouveront à Pointe Noire contribueront, pour une bonne part, au choix qu'ils sont susceptibles de faire de ce point comme port d'escale. Un feu à grande portée facilitant l'atterrissage sur Pointe Noire constitue une des premières facilités à leur donner.

(1) Voir carte n° 3358 et *Instructions nautiques*, n° 809, p. 10 et suivantes.

(2) *Instructions nautiques*, n° 809, p. 9.

(3) A 3 milles de terre dans l'Ouest de l'embouchure du Kouilou, d'après les *Instructions nautiques*, n° 809, p. 45; à 6 ou 7 milles de terre et à mi-distance entre la pointe Kilongo et le Kouilou, d'après l'*Africa Pilot* (5th edition, 1901), p. 133.

(4) Chap. 1er, p. 208 et suiv.

(5) Les navires postaux portugais charbonnent actuellement à Saint-Paul de Loanda, « où la main-d'œuvre est rare ». (*Africa Pilot*, 5th edition, p. 190).

En résumé, la nécessité d'un feu à grande portée à Pointe Noire n'est pas douteuse.

V. *Emplacement du feu d'atterrissage de Pointe Noire.* — Nous proposons d'élever ce feu au point D du plan ci-annexé. Le pied de la tour se trouvera ainsi à 10 mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers et à bonne distance de la barre. Cette dernière considération offre l'intérêt suivant : la mer en brisant produit une poussière d'eau qui réduit la visibilité des feux placés trop près du rivage, surtout lorsque le foyer est peu élevé (1) et nuit en outre à la conservation des appareils.

L'emplacement préconisé et la hauteur de la tour paraissent devoir mettre le feu projeté de Pointe Noire à l'abri de ces inconvénients.

VI. *Portée à donner au feu de Pointe Noire.* — Nous avons vu précédemment (considérations générales) que l'Afrique Equatoriale Française possédait un seul feu d'atterrissage (Gombé) d'une portée de 17 milles, et deux feux de navigation côtière (Cap Lopez, Pointe Indienne) d'une portée de 12 milles. Cette portée de 12 milles, à peine suffisante aujourd'hui (2), ne saurait répondre aux besoins à prévoir en 1925, en raison de l'accroissement de vitesse et de tirant d'eau des navires à cette époque. Nous proposons de donner au feu d'atterrissage de Pointe Noire une portée géographique (3) de 15 milles, c'est-à-dire que la hauteur du foyer au-dessus du niveau des plus hautes mers devra être de 28 mètres, ce qui exigera une tour élevée de 18 mètres au-dessus du terrain avoisinant.

L'intensité lumineuse du feu devra être telle que sa « portée lumineuse par temps moyen (4) » dépasse sa portée géographique de manière à le rendre visible à plus grande distance du haut des passerelles élevées de 12 à 15 mètres des gros bâtiments.

VII. *Caractère à donner au feu d'atterrissage de Pointe Noire.* — Les feux les plus voisins de celui que nous proposons d'allumer à Pointe Noire sont :

1° Le feu de la baie de Loango (n° 280) distant de 8 milles environ de la Pointe Noire, qui est fixe blanc;

2° Le feu de la pointe de Landana (n° 290) distant de 29 milles environ de la Pointe Noire, et également fixe blanc.

Il importe de donner au feu de Pointe Noire un caractère le différenciant nettement des précédents. Nous préconisons un feu à un éclat blanc.

VIII. Le feu d'atterrissage dont nous venons de définir le caractère et l'emplacement permettra

(1) Ce cas se présente pour les feux de Pointe Indienne et du cap Lopez.

(2) Consulter à ce sujet les lettres des capitaines des navires fréquentant les côtes du Gabon et, en particulier, la lettre du 21 septembre 1910 du commandant du paquebot *Afrique*. (Enquête officieuse, 1910.)

(3) La portée géographique d'un feu est celle correspondant à une élévation de l'œil de l'observateur égale à 4 m. 50.

(4) On sait qu'on appelle portée lumineuse par temps moyen d'un feu la distance à laquelle on a 50 chances sur 100 (1 sur 2) d'apercevoir ce feu.

aux navires d'atterrir dans de bonnes conditions sur Pointe Noire quelle que soit leur provenance. Le feu de Pointe Indienne, distant de 8 milles deviendra alors inutile, Loango devant être, d'ailleurs, abandonné progressivement au profit de Pointe Noire. Nous proposons de transporter le feu de Pointe Indienne à l'embouchure du Kouilou.

Il couvrirait ainsi le banc Mullet dont nous avons parlé plus haut et rendrait de grands services aussi bien aux navires venant directement d'Europe qu'aux caboteurs. Les navires fréquentant l'embouchure du Kouilou, les remorqueurs des radeaux de bois, dont nous avons envisagé la création du service dans nos « Anticipations » ne sauraient s'en passer.

Loango. — Le mouillage de Loango privé de son feu de Pointe Indienne devra cependant pouvoir être atteint de nuit. Il suffira pour cela de conserver le feu de port actuel [F. f. r. vis 6 m. (1)] en limitant sa visibilité vers le Sud à l'accore nord de l'épi de la Pointe Indienne.

Dans son état actuel ce feu de port est presque toujours invisible (2); il conviendrait de le placer au sommet du morne qui sépare la prison de la maison de l'administrateur, à la place du Palmier fétiche. Son altitude serait un peu accrue, et il ne se projetterait plus sur les maisons de la ville dont les lumières annihilent presque complètement son éclat. La lampe devra être vraisemblablement changée. Il conviendrait, en outre, que l'Européen gardien du phare de Bas Kouilou (de Pointe Indienne pour le moment) exerçât une surveillance générale sur ce feu et fît l'éducation technique de l'indigène préposé à son allumage et à son entretien.

Enfin, il y a lieu de prévoir un feu fixe rouge d'une portée de 6 milles sur le musoir de la jetée préconisée à Pointe Noire.

En résumé il convient;

1° D'élever sur la Pointe Noire un feu à un éclat blanc d'une portée géographique de 15 milles;

2° De transporter ensuite à l'embouchure du Kouilou le feu de Pointe Indienne (3);

3° De transporter le feu de port actuel de Loango à la place du Palmier fétiche du morne séparant la prison de la maison de l'administrateur, et de limiter sa visibilité vers le Sud à l'accore nord du récif de Pointe Indienne (Sud 74 Est);

4° De placer sur le musoir de la jetée de Pointe Noire lors de son achèvement un feu d'horizon fixe rouge d'une portée de 6 milles.

Le schéma de la page 207 montre les zones éclairées par ces divers feux.

(1) Feu fixe rouge visible à 6 milles.

(2) Voir correspondance (Enquête officieuse), et, en particulier la lettre du commandant du paquebot *Europe*.

(3) On sera vraisemblablement amené à placer ce feu dans le voisinage immédiat de la barre, souvent forte à Bas Kouilou. Afin d'éviter les inconvénients résultant de la poussière d'eau produite par les rouleurs, il conviendra de donner à la tour, supportant le foyer une hauteur supérieure à celle de Pointe Indienne.

LA GARE MARITIME ET SA LIAISON AVEC LA VOIE FERRÉE

Les instructions du 4 mai 1910 de M. le Gouverneur général prévoient que la liaison de la gare maritime avec la voie ferrée doit être étudiée de concert avec le chef de la mission d'études du chemin de fer du Sud. Ce n'est donc qu'à Paris, après le retour des diverses missions, que cette partie du programme pourra être réalisée. A titre d'indication nous donnons dans le présent dossier une solution possible (voir note du capitaine Viant).

Tel est, « dans ses grandes lignes » le programme « des travaux à exécuter pour construire à Pointe Noire un port commercial accessible à tous les navires qui fréquentent les côtes d'Afrique (1) et à tous ceux qui seront susceptibles d'y venir vers 1925.

Ce chapitre III, qui traite de l'aménagement général du port, a été systématiquement condensé autant qu'il a été possible de le faire sans s'exposer à être incompréhensible. De nombreuses explications complémentaires pourront paraître nécessaires, des objections se présenteront, dont nous prévoyons une partie; le cas échéant nous fournirons sur tel point particulier les développements qui seront jugés convenables.

IV

I. — Nous avons indiqué, dans ses grandes lignes, au chapitre précédent, la série des travaux à exécuter pour créer à Pointe Noire un port commercial. Ce programme fût-il accepté d'emblée qu'une quinzaine d'années seront encore nécessaires pour en obtenir la réalisation. Le port n'étant, en définitive, que le complément et le prolongement du rail, si les travaux du port sont décidés, c'est qu'au préalable une décision également favorable aura été prise en ce qui concerne le chemin de fer Brazzaville-Pointe Noire. Le port tel que nous le concevons pour 1925 ne pouvant rendre de réels services qu'après son entier achèvement, il est de toute nécessité d'assurer jusqu'à ce moment, et dans de bonnes conditions, le transit (personnel et matériel) qui s'effectuera alors par Pointe Noire.

Quel sera ce mouvement de transit? A l'origine il comprendra principalement le personnel et le matériel destinés au chemin de fer et la foule des gens (cantiniers, boutiquiers, etc.), qui apparaissent toujours dans une région dans laquelle s'effectuent de grands travaux.

La station radiotélégraphique actuellement en montage à Pointe Noire recevra pour son ravitaillement, dès son entrée en service, 15 tonnes environ par mois (charbon, matières grasses, approvisionnements divers, etc.).

Il est naturel d'admettre que, les travaux du chemin de fer et du port étant commencés, les services et les commerçants installés à Loango se transporteront à Pointe Noire, qui bénéficiera

(1) Instructions du 4 mai 1910.

ainsi du mouvement actuel du port de Loango (1).

Enfin il est bien évident que l'avancement du rail aura pour conséquence naturelle l'accroissement du trafic du port.

Les moyens à employer dès le commencement des travaux du chemin de fer pour le débarquement et l'embarquement à Pointe Noire ne sauraient donc être des moyens de fortune.

Le rivage, sur toute l'étendue de la baie, étant défendu par une barre, on est amené naturellement, pour assurer ces opérations, à la conception d'un wharf, tel que celui de Cotonou ou de Grand Bassam, pourvu d'un outillage approprié.

II. *Emplacement, orientation et caractéristiques du wharf.* — Il résulte de l'étude de la barre (1) et de l'ensemble des travaux hydrographiques que le wharf préconisé devra s'amorcer au point O du plan n° 1 ci-annexé, à 555 mètres environ dans le Sud 58 Est vrai de la Roche fétiche, être orienté vers le Nord 04 Ouest vrai et avoir une longueur totale de 200 mètres comptée de la laisse de haute mer (2) ; la hauteur du tablier au-dessus du niveau des plus hautes mers sera de 3 mètres. Un mur de quai haut de 4 mètres sera élevé à 25 mètres en arrière de la laisse de haute-mer. L'extrémité d'un tel wharf atteindra des fonds de 3 m. 50 (aux plus basses mers) qui seront suffisants pour les remorqueurs et allèges dont il y a lieu de prévoir l'emploi à Pointe Noire (3).

---

(1) M. le chef du bureau des douanes de Loango a bien voulu nous communiquer les renseignements ci-dessous concernant le tonnage de jauge des navires français et étrangers qui ont fréquenté le mouillage de Loango pendant les années 1907-1908-1909.

Années	Nombre de navires : Français	Étrangers
1907	12	28
1908	30	31
1909	25	29

Années	Tonnage : Français	Étrangers	Total
1907	2.532	49.877	52.409
1908	24.691	56.226	80.917
1909	18.429	47.904	66.333

La moyenne du tonnage de jauge des navires ayant fréquenté annuellement Loango de 1907 à 1909 est donc de 66.553 tonnes. Aux importations et aux exportations on relève à Loango :

Années	Importations	Exportations	Passagers (Européens et indigènes)
	(en tonnes)		
1907	403	50	»
1908	633	167	1.069
1909	406	327	1.052
1910	633	238	322 (jusqu'en septembre).

D'autre part, nous devons à l'obligeance de M. A. Agier, conseiller du commerce extérieur de la France à Loango, les renseignements ci-dessous qui lui ont été fournis par l'agent consulaire de France à Matadi, Ces renseignements concernent le mouvement français du port de Matadi. Ils pourront être précisés et complétés par le service des douanes de l'Afrique Equatoriale Française.

« 1° Tonnage de jauge des navires français fréquentant le port belge de Matadi.

Le port de Matadi ne reçoit qu'un vapeur français par mois : paquebot « Afrique » (tonnage brut : 5.884, net : 2.882)

ou « Europe » (tonnage brut : 5.356, net : 2.893) de la compagnie des Chargeurs Réunis.

Exceptionnellement le paquebot-annexe « Gabon » (tonnage brut : 547, net : 212) visite le port.

2° Tonnage des marchandises de provenance quelconque à destination de l'Afrique Equatoriale Française.

1.000 tonnes environ par mois.

3° tonnage des marchandises provenant de l'Afrique Equatoriale Française.

300 tonnes environ par mois, chargées à bord de navires français ou belges.

4° Nombre de passagers embarqués sur les navires français et débarqués à Matadi ou embarqués en ce point à bord des navires français.

Années	Européens : Débarqués	Embarqués	Indigènes : Débarqués	Embarqués
1909	621	522	506	386
1910	714	429	974	726

(1) Etude de la barre. Conclusions, page 186. L'emplacement préconisé vers la factorerie Ancel (Inspection des Travaux publics, M. 3. Etudes des ports maritimes) est plus éloigné du mouillage des grands navires que celui que nous proposons (voir le plan ci-annexé de la baie de Pointe Noire) ; la barre et la mer y sont généralement plus fortes; en outre, comme il n'y a pas lieu d'envisager la possibilité pour des navires « dans le genre du Gabon » d'accoster le long d'un tel wharf (M. 3, page 2), il est inutile de chercher des profondeurs supérieures à celle nécessaire pour permettre l'accostage des allèges à une distance suffisante au large des volutes que forme la barre dans les conditions ordinaires ; le wharf n'y gagnerait rien en solidité, et sa construction serait plus onéreuse.

(2) « Le wharf de Cotonou a une longueur totale de 280 mètres et comprend deux parties : la passerelle qui part de la côte et mesure 236 mètres ; le débarcadère qui se trouve au delà et qui a une longueur de 44 mètres. » (Q. de Rochemont et H. Desprez, *op. cit.*, t. I, p. 326).

(3) Nous devons à l'obligeance des directeurs des wharfs de Cotonou et de Grand Bassam les renseignements suivants :

	Wharf de Cotonou : État actuel	Après achèvement des travaux prévus
Longueur	284 mètres	300 mètres
Largeur :		
Débarcadère	$10^{m}20$	$22^{m}20$
Passerelle	$5^{m}50$	$17^{m}85$
Hauteur du tablier au-dessus des plus hautes mers	$4^{m}70$	$4^{m}70$
Engins de levage :		
	2 grues de 5 tonnes	1 grue de 10 tonnes
	1 — 3 —	2 — 5 —
	1 — 2 —	2 — 3 —
	» »	1 — 2 —
Voies :		
	2 voies de $0^{m}60$	3 voies de $0^{m}60$
	»	2 voies de 1 mètre
	»	Ultérieurement une 3e voie de 1 mètre

	Wharf de Grand Bassam : État actuel	Après achèvement des travaux prévus
Longueur	226 mètres	Débarcadère : 50 + Passerelle : 176 = 226^{m}
Largeur :		
Débarcadère	»	20 mètres
Passerelle	»	8 mètres
Hauteur du tablier au-dessus des plus hautes mers	6 mètres	6 mètres
Engins de levage :		
	1 grue de 10 tonnes	»
	1 — 5 —	»
	2 — 3 —	»
	1 — 3 —	»

La note ci-annexée du capitaine Viant indique les dispositions adoptées pour assurer le passage du personnel en dehors du mouvement des wagons et des marchandises.

Deux voies pour les grues, quatre pour l'arrivée et le refoulement des wagons seront disposées sur le tablier.

III. *Engins de levage.* — Trois grues de 2 tonnes, une grue de 5 tonnes, une grue de 10 tonnes, pour les pièces lourdes telles que les chaudières de locomotives, paraissent devoir suffire au début.

Cet outillage, à raison de 10 heures effectives de travail par jour, assurerait dans les conditions moyennes, un débit de 300 à 400 tonnes par jour (1), avec les allèges et remorqueurs préconisés au paragraphe ci-dessous.

IV. *Les allèges et leurs remorqueurs.* — Les wharfs de Cotonou et de Grand Bassam continuent à employer pour le transport du personnel et du matériel les embarcations connues sous le nom de surf-boats. Depuis quelques années le wharf de Cotonou (2) construit pour son usage de grands surf-boats sans bancs (3) pouvant porter 8 tonnes. Encore que ce mode de transport nous paraisse grandement susceptible d'améliorations, au moins en ce qui concerne, dans la baie de Pointe Noire et avec ses remorqueurs, la zone correspondant au wharf, nous estimons qu'il est sage, au début, de renoncer à ce point de vue à toute innovation. Le wharf étant construit et en fonctions depuis un certain temps, lorsque les agents préposés à ce service se seront rendu compte des difficultés (ou des facilités) particulières de l'exploitation, on pourra rechercher un type d'allège différent, se rapprochant davantage du chaland par ses formes et par ses capacités, tout en conservant des qualités nautiques suffisantes.

Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue que Pointe Noire, dès que le rail aura atteint la région minière, sera un port à minerai ; le débit de son wharf devra en conséquence être permanent et aussi considérable que possible (1). Jusqu'au jour où, le port étant constitué par la construction de la jetée préconisée au chapitre III, les cargo-boats chargeant du minerai pourront venir à quai ou embarquer des deux bords à la fois au moyen de quatre chalands (2), nous concevons le transport du minerai à leur bord de la façon suivante :

Un dépôt de minerai étant constitué sur les terre-pleins dépendant du wharf, ce minerai est chargé dans des bennes, d'une capacité d'une tonne, du type usité couramment pour la manutention du charbon en roches (3), par exemple. Ces bennes sont disposées sur des plate-formes et conduites sur le wharf. Là une grue les prend et les dépose au nombre de cinq (4) dans les surf-boats sans bancs (pirogues à berceaux) de 8 tonnes du modèle « wharf de Cotonou ». Ces surf-boats sont alors remorqués sous palan le long des affrétés; les bennes sont hissées, vidées dans les cales, puis replacées à bord des surf-boats au fur et à mesure.

Nous prévoyons, dans le devis ci-annexé, 20 surf-boats sans bancs du type « Wharf de Cotonou ». Ce nombre de 20 est déterminé par cette considération que 5 de ces allèges se trouveront le long d'un cargo-boat pendant que les 5 autres seront sous les grues du wharf et 5 entre le wharf et le cargo; les 5 derniers seront à l'atelier en visite ou en réparation.

Pour les mouvements du personnel 4 surf-boats pourvus de bancs, d'un déplacement maximum de 4 tonnes en charge, paraissent devoir suffire au début de l'exploitation.

Afin d'accélérer le mouvement des allèges entre le wharf et les navires au mouillage, nous prévoyons l'emploi de deux petits remorqueurs.

Au nombre des caractéristiques de ces embarcations, nous citerons les suivantes :

1° Déplacement maximum, avec tout l'armement, approvisionnements (combustible et eau), personnel : 9 tonnes.

Voies :

»	»	4 voies sur la passerelle
»	»	8 — sur le débarcadère se reliant à l'aide d'aiguilles.
»	»	

ALLÈGES

WHARF DE COTONOU

État actuel	Après achèvement des travaux prévus
1 pirogue à berceaux pour 8 tonnes	»
10 pirogue pour 5 élinguées	»
1 pirogue pour passagers	»
1 remorqueur, moteur à pétrole	»
Prochainement 2 pirogues pour 6 élinguées	»
Débit.	
Par journée de 10 heures effectives de travail, 250 à 300 tonnes selon la nature des marchandises et l'état de la mer ; il a été fait au maximum 360 tonnes dans des conditions exceptionnelles	500 à 600 tonnes

ALLÈGES

WHARF DE GRAND BASSAM

État actuel	Après achèvement des travaux prévus
16 surf-boats, dont 11 en service et 5 généralement en réparation	»
1 remorqueur à vapeur	»
(Puissance : 25 chevaux ; vitesse : 8 nœuds)	»
Débits.	
Par journée de 11 heures effectives de travail : 300 à 350 tonnes couramment.	»

(1) Comparer ces chiffres à ceux escomptés pour le wharf de Cotonou après achèvement des travaux prévus et au débit actuel des wharfs de Cotonou et de Grand Bassam (note 1, p. 215).

(2) Compagnie française de chemins de fer au Dahomey.

(3) « Pirogue à berceaux pour 8 tonnes », lettre du 26 mai 1911 du directeur de la Compagnie de chemins de fer au Dahomey.

(1) Il est hors de doute, en effet, que les compagnies minières évacueront leur minerai par des affrétés de grand déplacement dont la charte-partie prévoira un nombre déterminé de « jours de planche », au delà duquel le chargeur devra payer des surestaries, puis des contrestaries.

(2) Ces cargo-boats seront alors mouillés, affourchés ou embossés dans le port (voir chapitre III, page 210).

(3) Les voiliers et les vapeurs qui viennent charger des minerais en Nouvelle-Calédonie (nickel, chrome, cobalt, cuivre...) se servent normalement de bennes semblables.

(4) La benne avec son plein de minerai pèsera environ 1.500 kilogrammes.

Ce déplacement maximum est imposé par la condition que lesdits remorqueurs doivent pouvoir être hissés par la grue de 10 tonnes prévue pour le wharf ;

2° Pontées de bout en bout; une chambre (1), réduite autant que possible, sera ménagée à l'arrière pour l'homme de barre. Nous exprimerons le souhait d'avoir au début de l'exploitation des remorqueurs insubmersibles et inchavirables, comme le sont les canots de sauvetage. Ces embarcations, en effet, resteront le plus communément mouillées aux abords du wharf, et il convient de prévoir le cas, où, par erreur ou négligence, ayant été mouillées trop près de terre, elles se trouveraient par mauvais temps au milieu des brisants de la barre et, par suite, exposées à « remplir » avant d'avoir pu être hissées (2).

3° Le moteur devra être simple, endurant, susceptible d'être confié normalement à des indigènes parfois négligents, souvent inexpérimentés. Sa puissance à l'allure normale devra lui permettre de remorquer simultanément, à l'allure de 5 nœuds environ par beau temps, 5 surf-boats de 8 tonnes chargés de minerai ;

4° Des pattes seront disposées sur le remorqueur pour permettre de le hisser sur le wharf.

Remarque. — Il nous paraît possible de réaliser avantageusement un tel type de remorqueur en le mettant au concours entre les constructeurs français.

A titre d'indication, nous avons prévu au devis ci-annexé chaque unité de ce type, pour la somme de 45.000 francs.

V. *Eau douce.* — Une canalisation spéciale amènera au wharf l'eau nécessaire aux engins de levage (grues), aux embarcations à vapeur, et au ravitaillement des navires au mouillage. (Voir, pour les détails, la note du capitaine Viant). Cette eau pourra être prise dans des puits creusés à petite distance du wharf.

VI. *Abris pour embarcations.* — L'état général de la barre, au point préconisé pour l'établissement du wharf est tel, qu'il ne sera qu'exceptionnellement nécessaire, du fait de l'état de la mer, de hisser les surf-boats servant d'allèges. Il y aura avantage, pour la nuit, ou pour les travaux de réparation ou d'entretien de ces embarcations à les échouer à la plage, comme nous l'avons fait sans difficulté sérieuse pour nos propres surf-boats pendant les neuf mois du séjour de la mission à Pointe Noire (juillet 1910-avril 1911).

L'emplacement le plus favorable pour effectuer cette opération sera près et dans l'Est du wharf, dans la zone d'abri relatif que ce wharf créera contre les rouleurs se propageant le long de la plage à partir de Pointe Noire.

En conséquence, il a été prévu dans cette partie un hangar pour embarcations; à hauteur de ce hangar, le mur de quai préconisé au paragraphe III ci-dessus s'abaissera en formant cale, suivant la pente de la plage, pour faciliter les mouvements de rentrée et de sortie des embarcations. (Voir note du capitaine Viant).

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, il ne faut pas compter pouvoir échouer de la même façon les remorqueurs prévus au paragraphe IV. Nous avons dû, par suite, prévoir le cas où on serait amené à les hisser, considération qui a déterminé leur déplacement maximum (9 tonnes, voir paragraphe IV), ou bien à les laisser à la mer par gros temps, ce qui nous a conduit à émettre le vœu que les premiers remorqueurs mis en service soient pontés de bout en bout, insubmersibles et inchavirables.

VII. *Terre-pleins.* — Il convient de prévoir, en arrière du wharf, une superficie de terre-pleins suffisante pour la manipulation des marchandises débarquées ou à embarquer et pour les bâtiments divers dépendant du wharf à un titre quelconque (ateliers, hangars, bâtiments des services du port, logement du personnel du wharf, etc.).

Le nivellement du terrain entre la lagune et la Pointe Noire fournira les emplacements nécessaires. (Voir note du capitaine Viant).

VIII. *Hangars.* — Les marchandises passant par Pointe Noire seront, pour la plupart, des marchandises en transit à destination de l'intérieur; il faudra donc leur assurer un abri temporaire en attendant leur évacuation par le chemin de fer.

Nous proposons de construire 2 hangars du type de Dakar (1), abritant une superficie de 1.700 mètres carrés. En admettant qu'on y puisse manutentionner, comme à Dakar, 10 tonnes par mètre carré, ces hangars permettraient de manutentionner 170.000 tonnes par an, ce qui correspond à un trafic total du wharf de 140.000 tonnes environ par an, dans l'hypothèse où « la proportion des marchandises déposées sous les hangars atteint, comme à Marseille, 12 0/0 du tonnage total (2) ».

IX. *Logement du personnel du wharf et ateliers.* — Il n'y a pas lieu, pensons-nous, d'entrer dans aucun détail concernant le logement du personnel (Européens et indigènes). On s'est borné à prévoir l'emplacement nécessaire à ces constructions et les dépenses probables qu'elles entraîneraient.

---

(1) Le terme « chambre » doit être entendu ici, au sens nautique de cette appellation, c'est-à-dire : réduit permettant à l'homme de barre de loger ses jambes, de manière à avoir la barre de l'embarcation à hauteur de ceinture, et de se déplacer suffisamment pour pouvoir mettre la barre « toute » d'un bord ou de l'autre.

(2) Cette condition d'être « insubmersibles et inchavirables » n'est pas indispensable pour les remorqueurs préconisés, et d'ailleurs, les embarcations à moteur de Cotonou et de Grand Bassam ne la remplissent pas.

Quoi qu'il en soit, elle nous paraît très désirable, favorable à la conservation de l'embarcation qui fatigue beaucoup au moment du hissage, surtout par grosse mer; et, en fin de compte, avantageuse à tous points de vue.

(1) Le port de Dakar, *op. cit.*, p. 41 et 42. « Le tonnage manutentionné sous les hangars de Marseille, est de 14 tonnes par mètre carré. » (Le port de Dakar, p. 41). Le trafic manutentionné dans les hangars à étage de Liverpool atteint jusqu'à 890 tonnes par mètre carré et par an, alors que la moyenne du trafic pour les hangars ordinaires n'est que de 400 à 450 tonnes. » Les Travaux maritimes, *op. cit.*, t. II, p. 381.

(2) Le port de Dakar, *op. cit.* p. 42. » Cette proportion paraît devoir être moindre à Dakar. »

On a de même prévu l'emplacement et les frais probables d'installation d'ateliers à bois et à fer, pour les réparations du wharf et de son outillage. (Voir note du capitaine Viant).

X. *Eclairage du wharf et des hangars.* — La proportion des jours de beau temps, en baie de Pointe Noire, est suffisante pour permettre d'envisager comme possible, dans certaines circonstances, le travail de nuit à bord des navires et sur le wharf. En conséquence, l'éclairage du wharf et des hangars a été prévu.

XI. *Liaison du wharf et de la gare maritime avec la voie ferrée.* (V. note du capitaine Viant.)

V

Nous croyons devoir insister sur ce point que les séries de travaux prévus aux chapitres III et IV respectivement ne sont en aucune façon exclusives l'une de l'autre, mais au contraire complémentaires. A ce titre, il n'est pas sans intérêt, et d'ailleurs les instructions du 4 mai 1910 nous le prescrivent, d'indiquer l'ordre de réalisation de cet ensemble de travaux.

Cet ordre, à notre sens, devra être le suivant :

1° Le wharf, son outillage, ses dépendances, chapitre IV, paragraphe II à XI;

2° Bâtiment des services du port, chapitre III, paragraphe V (*e*);

3° Feu d'atterrissage de la Pointe Noire, chapitre III, paragraphe V à VII;

4° Feu fixe rouge d'une portée de 6 milles, prévu (chapitre III, paragraphe VIII), pour le musoir de la jetée; à placer provisoirement à l'extrémité du large du wharf;

5° Transfert à l'embouchure du Kouilou du feu de la Pointe Indienne, chapitre III, paragraphe VIII;

6° Transfert du feu de port de Loango au sommet du morne séparant la prison de la maison de l'administrateur, et limitation de la visibilité de ce feu vers le Sud, à l'accore Nord de l'épi de Pointe Indienne, chapitre III, paragraphe VIII;

7° La jetée, chapitre III, paragraphe II;

8° Les quais, chapitre III, paragraphe III;

9° Outillage complet des quais, approprié au genre de trafic du port.

Lieutenant de vaisseau Audoin.

E. — Étude sanitaire.

Considérations générales.

L'étude qui va suivre comprend trois parties :

I. — Dans la première seront envisagés les facteurs qui conditionnent la valeur hygiénique de tout terrain choisi pour la création d'une agglomération urbaine.

Ces facteurs sont les suivants :

a) Topographie et géologie générales (étude faite par M. le capitaine Viant, de l'artillerie coloniale, détaché à la mission hydrographique du Gabon);

b) Météorologie et climatologie;

c) Facteurs hygiéniques immédiats (pathologie spéciale, ressources alimentaires, etc.).

II. — L'examen et la discussion de ces conditions réunies nous permettront de formuler une appréciation du degré de salubrité de Pointe Noire. De cette appréciation découleront d'elles-mêmes :

III. — Les indications à poser en vue de l'assainissement de Pointe Noire et la prévision des moyens propres à le réaliser.

I

MILIEU

A. — Topographie de la région de Pointe Noire.

Une immense ellipse, coupée en deux par l'un de ses diamètres conjugués égaux, orientée nord-sud, telle est la forme sous laquelle on peut se figurer la baie de Pointe Noire, l'autre diamètre représentant la direction générale de la côte gabonaise, direction parallèle à la ligne des hauteurs qui limitent la zone riveraine immédiatement à l'Est. Ces collines forment la limite naturelle de la région qui fait l'objet de cette étude et l'arête de la pointe leur est reliée aux environs de Paka par une ligne de crête assez indécise dont l'orientement, d'abord sud-est, finit par devenir franchement est.

C'est qu'en effet la Pointe Noire n'apparaît pas comme soudée tectoniquement à cette ligne de collines, ainsi que le serait un contrefort quittant une chaîne transversalement pour s'avancer dans la mer. Il semble plutôt que la table de grès qui forme en cet endroit le gradin le plus bas des hauteurs étagées du rebord du plateau africain, soit simplement entamée par un effondrement où la mer a pénétré pour en ronger les bords chaque jour davantage. Cette table de grès est en effet apparente tout le long de la côte depuis Côte Mateva jusqu'à Pointe Noire et on la retrouve, au Nord de la baie de Pointe Noire, à la Pointe Indienne où est établi le phare de Loango. Là seulement on voit apparaître la roche, grès très tendre par endroits du Iias inférieur, souvent chargé de débris coquillers, Partout ailleurs, elle est recouverte d'un épais manteau d'argile alluvionnaire et de sables provenant de la destruction des grès sous l'influence de l'érosion ou déposés à une époque récente par les eaux marines.

Le terrain se relève graduellement à partir du rivage et d'une façon assez irrégulière. Une houle constante que provoquent les alizés du Sud-Ouest rend la mer normalement assez forte sur toute la côte et les sables sont rejetés par les lames en un mince bourrelet tout le long de la laisse de haute mer. Cet obstacle s'oppose ainsi à l'écoulement des eaux de l'intérieur; le cordon littoral bouche momentanément l'estuaire des rivières juqu'à ce qu'il soit débordé par l'apport incessant des eaux terrestres; il se rouvre alors, pour se fermer à nouveau, selon le caprice de la marée et du vent.

Derrière ce bourrelet il faut donc s'attendre à trouver, et il existe en effet, une dépression que l'on rencontre tout le long du rivage et cette dé-

pression est souvent le siège d'une stagnation d'eau au moins momentanée. S'il y a communication avec la mer, l'eau subit le flux et le reflux, ces deux états suivant des alternances à période très variable.

Passé cette dépression, la pente du sol s'accentue et l'on arrive assez rapidement à une cote voisine de 11 à 13 mètres pour atteindre ensuite celle de 18 mètres jusqu'au pied de la chaîne dont il a été parlé plus haut. Alors le terrain remonte assez vivement et l'on arrive à l'altitude de 60, puis de 100 mètres.

Les environs de Pointe Noire ont donc l'aspect d'un plateau assez bas limité, d'un côté par la mer, de l'autre par une ligne continue de collines. Mais ce plateau est excessivement découpé par une quantité de ravines dont la profondeur atteint rapidement 7 à 8 mètres. Dès que la profondeur est telle que la couche imperméable d'argile alluvionnaire soit atteinte l'eau apparaît au fond du thalweg où l'humidité entretient une végétation aquatique immédiatement très touffue de roseaux et surtout de papyrus. Cette végétation retient l'eau et arrête les alluvions entraînées et les détritus végétaux qui s'amoncellent en formant une vase fétide qui exhausse le niveau du fond; la nappe gagne en largeur ce qu'elle perd ainsi en profondeur, ce qui donne naissance à une nouvelle poussée sur les bords, de sorte que la zone marécageuse ne fait que s'étendre avec le temps.

Les eaux de Pointe Noire ont trois déversoirs : la Loya, qui se jette sur la côte sud-ouest, la lagune Tshikobo et la Songolo qui débouchent dans la baie. Ces trois déversoirs suivent le même régime; ils communiquent seulement par périodes avec la mer. Toutefois la Songolo est rarement bouchée. Elle reçoit à son embouchure une rivière assez importante, la Loubinde, dont le débit est assez intense pour amener rapidement la Songolo à percer le bourrelet formé par la mer en un point qui peut se déplacer dans une zone de deux à trois cents mètres. La Loya suit à peu près le même régime grâce aux apports de la Tshimagny; mais cette rivière est peu considérable et la limite qui force le barrage est atteinte plus difficilement. Quant à la lagune, elle n'arriverait certainement pas à se déboucher si on ne l'y aidait, ce que font de temps à autre les indigènes, dans le but de pêcher le poisson qui vient à marée haute s'y enfermer et que la baisse de la mer force à passer dans les filets.

La Songolo est formée de plusieurs ruisseaux dont les ramifications en éventail lui apportent la majeure partie des eaux d'infiltration se déversant dans la baie de Pointe Noire. Son lit, très large près de l'embouchure, suit d'abord la côte pendant deux à trois cents mètres, mais il se redresse bientôt vers l'Est au delà de l'embouchure de la Loubinde dont le débit est beaucoup plus important que celui de la Songolo elle-même. Tandis que la Loubinde court rapidement entre des berges hautes et paraît relativement peu encombrée par la végétation, la Songolo circule dans un thalweg assez large et plat où l'alternance du flux et du reflux donne l'essor à une intense poussée de roseaux, de palétuviers et de palmiers d'eau. La vase nauséabonde est semée de petits canaux où s'écoule l'eau au moment du jusant. Mais, si l'on remonte encore quelques centaines de mètres, le thalweg unique s'épanouit en une patte d'oie dont les ramifications, véritables fleuves de papyrus, amènent lentement les eaux d'infiltration du plateau. Le lit de la Songolo se resserre dès ce moment et dessine une sinusoïde irrégulière entre des berges assez hautes mais plates et couvertes de roseaux ou de papyrus jusqu'au pied des versants.

L'un des thalwegs secondaires qui confluent à la patte d'oie est celui de la Tshinouka qui forme la limite est du plateau sur lequel on peut prévoir la construction de la ville future de Pointe Noire.

On doit concevoir en effet l'établissement des bâtiments futurs sur une bande de terrain parallèle à la mer, à partir de la Pointe Noire jusqu'à la Songolo. Cette bande est assez étroite près de la pointe et très entamée par la lagune, espèce de main dont les doigts allongent de plus en plus leur végétation de palétuviers, de papyrus et de hautes herbes, obstacles difficilement ou péniblement franchissables. Du côté de la pointe seraient les installations dépendant immédiatement du port, et, entre la lagune et la Songolo, sur le plateau choisi pour l'installation de la télégraphie sans fil, les habitations.

Ce plateau, séparé de la ligne télégraphique longeant la mer par un bas-fond bourbeux, s'élève en pente douce jusqu'à la cote 12 mètres qu'il atteint presque au bord du thalweg creusé par la Tshinouka, thalweg d'une profondeur variant entre 7 et 11 mètres. Le sol est constitué par un sable blanc meuble, très perméable, impropre à la culture, où sèchent patates et manioc. La couche imperméable sous-jacente se trouve assez bas; on la voit apparaître en quelques points des versants du thalweg de la Tshinouka ou l'eau d'infiltration s'écoule par des ruisselets à la cote 4 et à la cote 5.

Sans doute, ce plateau est assez étroit; il a à peine 700 mètres de largeur moyenne; mais il s'étend assez loin dans le sens nord-sud sur 2 km. 500 environ, se relevant graduellement vers le Sud jusqu'à la cote 17 mètres pour se rattacher à la ligne de crête dont l'autre versant descend rapidement vers la Loya.

Les vents régnants étant du Sud-Ouest, des installations n'auraient point à souffrir du voisinage de la Tshinouka, mais plutôt des marais de la Loya et de la lagune de Pointe Noire. Cette question est d'ailleurs du ressort des hygiénistes.

Quant à la pointe elle-même, à l'Ouest de la lagune, elle a comme squelette la partie émergeant de la mer, des grès tendres du lias recouverts d'une couche épaisse de dépôts arénacés amenés là par la mer ou amoncelés par le vent. La pente, raide du côté nord et, au contraire, douce vers le Sud semble bien indiquer la formation éolienne, en même temps que l'effondrement du socle gré-

seux dont la base, sans cesse minée par la mer, se désagrège et se creuse de plus en plus.

Sur cette pointe, le sable est en général assez meuble et la couche imperméable est voisine de la roche, le long de laquelle dégouttent les eaux d'infiltration. Ces eaux, sur le versant sud, s'accumulent dans des trous d'eau sans déversoir du côté de la mer et entretiennent la végétation de papyrus que l'on voit accompagner partout la présence d'une eau tranquille. Mais ces marécages seraient faciles à combler et ne paraissent pas constituer un obstacle à des installations durables.

En résumé, la région de Pointe Noire susceptible de convenir à des établissements et à des habitations peut être divisée en deux zones séparées par la lagune :

1° La Pointe elle-même bien balayée par les vents du large, salubre, mais étroite;

2° Le plateau de la télégraphie sans fil, longue bande entourée de tous côtés par des marigots.

Ces deux parties sont constituées par des terrains sablonneux perméables, sur une épaisseur de 6 à 7 mètres au minimum.

Entre les deux s'étend un vaste marais d'eau saumâtre dont l'aménagement semble s'imposer tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui du développement des installations.

Capitaine Viant.

Origine des rivières Niandje et Fouta.

Les rivières Niandje et Fouta sont deux ruisseaux de quelques kilomètres de longueur qui viennent se réunir à leur embouchure dans la lagune Loufouléba, dépendance de la Loëmé.

D'un débit abondant et d'une course rapide, elles prennent naissance dans des thalwegs à pentes très raides qui entament profondément le plateau contre lequel la Loëmé vient se heurter et qu'elle longe avant de pouvoir arriver à la mer. Ce plateau, d'altitude voisine de 100 mètres, est constitué par un amoncellement de dépôts arénacés et argileux reposant sur des grès du lias inférieur qui forment l'assise principale de la région et qui apparaissent dans la lagune Kobiteva, à Côte Mateva et à la fausse Pointe Noire en bordure de la mer. Un pointement de cette roche est visible dans le cours de la Fouta à la cote 2 mètres.

La nature du sol explique assez bien l'aspect du pays : plateaux arides, comme pelés, couverts d'une herbe maigre et courte, thalwegs boisés à pente raide où jaillissent des eaux abondantes et claires qui entretiennent et développent une végétation intense, galeries forestières où s'élèvent des arbres de 30 et 40 mètres de hauteur décelant de très loin et figurant nettement le fond et le flanc des vallées.

Les eaux pluviales sont en effet immédiatement absorbées par le sable blanc perméable des couches superficielles et se rassemblent sur la nappe argileuse sous-jacente pour apparaître dans les fonds des thalwegs.

Les plateaux dominant les vallées et les vallées elles-mêmes sont absolument inhabités. Le risque de souillure provenant de la présence de villages doit donc être complètement écarté.

B. — Météorologie. Climatologie.

Les considérations qui vont suivre résultent des observations prises par la mission hydrographique du Gabon qui a installé à Pointe Noire une station météorologique pourvue des appareils les plus précis. Malheureusement ces observations n'ont pu porter que sur six mois (août 1910-janvier 1911 inclusivement) (1).

Elles n'intéressent donc que le dernier tiers de la saison sèche et la première moitié de la saison des pluies. Mais il résulte de la comparaison prise à Loango avec celles relevées à Pointe Noire que ces deux points de la côte, fort peu distants d'ailleurs et appartenant au même milieu (20 kilomètres environ les séparent), sont soumis à des conditions climatériques presque identiques. Nous estimons en conséquence que, dans le but de baser ce travail sur une étude complète du milieu atmosphérique, il est permis, tout en restant exact, de substituer les observations de Loango à celles de Pointe Noire pour la part de l'année où ces dernières font défaut.

Températures. — Les températures mensuelles maxima, minima et moyenne sont consignées dans le tableau suivant ;

Mois	Maxima	Minima	Moyenne
Février 1910....	29°7	23°2	26°5
Mars 1910.....	30°5	23°7	26°9
Avril 1910.....	30°5	23°8	27°4
Mai 1910.....	29°9	23°2	26°55
Juin 1910.....	27°39	21°68	24°54
Juillet 1910.....	25°64	19°53	22°58
Août 1910.....	26°13	20°45	23°31
Septembre 1910.	26°40	21°19	23°79
Octobre 1910...	28°35	22°81	25°61
Novembre 1910.	28°91	22°69	25°82
Décembre 1910.	28°36	22°09	25°24
Janvier 1911....	28°48	21°95	25°23

	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER	
	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima
Loango.....	26°37	21°24	28°41	22°47	29°00	22°66	26°39	22°18	28°99	22°51
Pointe Noire..	26°40	21°19	28°35	22°81	28°21	22°69	28°36	22°09	28°48	21°95

Le tableau ci-dessus, relatant des observations prises simultanément à Loango et à Pointe Noire fait bien ressortir cette quasi identité en ce qui concerne les températures maxima et minima.

Il en est de même pour l'humidité atmosphérique, les pressions, les vents, l'état du ciel

(1) Encore faut-il ajouter que, pendant le mois d'août, les observations n'ont été prises que pendant la dernière semaine de ce mois, la station n'ayant pu commencer à fonctionner que le 25 août.

et tous les phénomènes accidentels (pluies, éclairs, etc.)

Le graphique représentant ces variations mensuelles des trois températures donne les trois courbes ci-dessous :

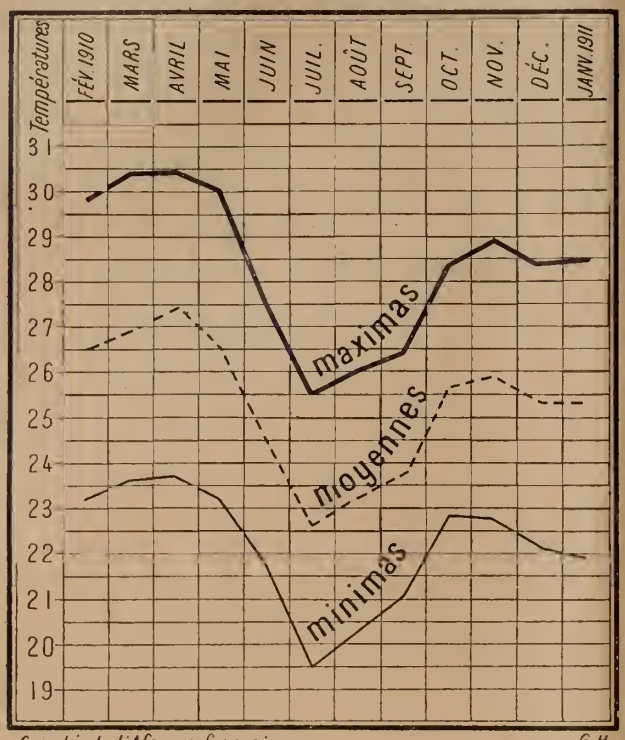

Comité de l'Afrique française G.H.

Ces courbes font ressortir nettement la durée et la répartition des grandes saisons dites : saison des pluies, ou chaude ou hivernage et saison sèche ou fraîche. Elles indiquent également un abaissement assez net pendant le mois de décembre, qui correspond à une période de l'année dite « petite saison sèche ».

Il est à remarquer que pendant l'année 1910 la saison sèche a eu un retard assez sensible. Elle n'a en effet commencé que pendant la première quinzaine de juin.

L'amplitude de la variation thermométrique nycthémérale mensuelle, autrement dit l'écart moyen entre les moyennes mensuelles des maxima et des minima est exprimée par les chiffres ci-dessous :

Février 1910	6°5
Mars 1910	6°8
Avril 1910	6°7
Mai 1910	6°7
Juin 1910	5°71
Juillet 1910	6°11
Août 1910	5°68
Septembre 1910	5°21
Octobre 1910	5°54
Novembre 1910	6°22
Décembre 1910	6°25
Janvier 1911	6°53

Les moyennes des *températures du sol*, prises à un mètre de profondeur, de septembre à février, atteignent les chiffres suivants :

Septembre	27°
Octobre	28°2
Novembre	28°8
Décembre	29°1
Janvier	28°06

Pressions barométriques. — La moyenne des pressions barométriques au cours des mêmes mois (septembre à janvier) a été de 758^{mm}31.

Etat hygrométrique. Humidité relative. — L'état hygrométrique, dont les moyennes men-

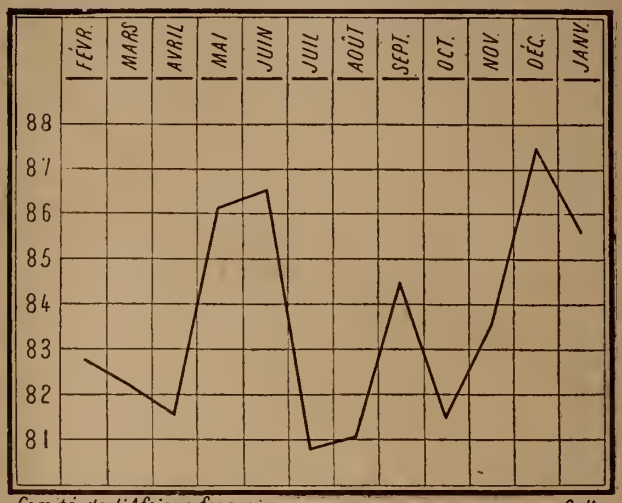

Comité de l'Afrique française G.H.

Février	82,6
Mars	82,2
Avril	81,4
Mai	86,1
Juin	86,5
Juillet	80,9
Août	81,16
Septembre	84,5
Octobre	81,3
Novembre	83,70
Décembre	87,53
Janvier	85,70

suelles figurent dans le tableau et le graphique ci-dessus, semble échapper à toute relation avec les saisons de l'année. Après s'être montré relativement peu élevé pendant les premiers mois de l'année, il accuse un fort relèvement pendant les deux premiers mois de la saison sèche, redescend à son minimum pendant les deux derniers mois de cette saison et, après une oscillation secondaire en septembre, dessine une seconde ascension pendant les premiers mois de la saison des pluies.

La variation quotidienne suit une marche inverse : à l'heure de la température maxima (1 heure de l'après-midi environ) correspond en effet le minimum de la tension de la vapeur d'eau, alors que le maximum atteint par celle-ci s'observe au moment de la température minima (entre 5 heures et 6 heures du matin).

L'état hygrométrique, qui peut descendre jusqu'à 60, oscille, aux heures où il atteint son maximum, entre 90 et 95 et peut atteindre exceptionnellement le point de saturation.

Pluies. — Il est regrettable que nous ne puissions établir un relevé complet des quantités de

pluie recueillie à Pointe Noire pendant tout un hivernage, la station météorologique n'ayant pas fonctionné pendant les mois les plus pluvieux de l'année. Ici encore nous produirons les chiffres relevés à Loango de janvier à juin 1910 inclusivement. Ceux enregistrés à Pointe Noire concernent les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre 1910 et janvier 1911. Ces quantités de pluie exprimées en millimètres figurent dans le tableau et le diagramme ci-dessous.

Janvier 1910	215mm
Février 1910	214,5
Mars 1910	210,5
Avril 1910	372,0
Mai 1910	105,5
Juin 1910	2,7
Juillet 1910	0,0
Août 1910	1,0
Septembre 1910	16,0
Octobre 1910	14,6
Novembre 1910	145,4
Décembre 1910	77,6
Janvier 1911	70,4

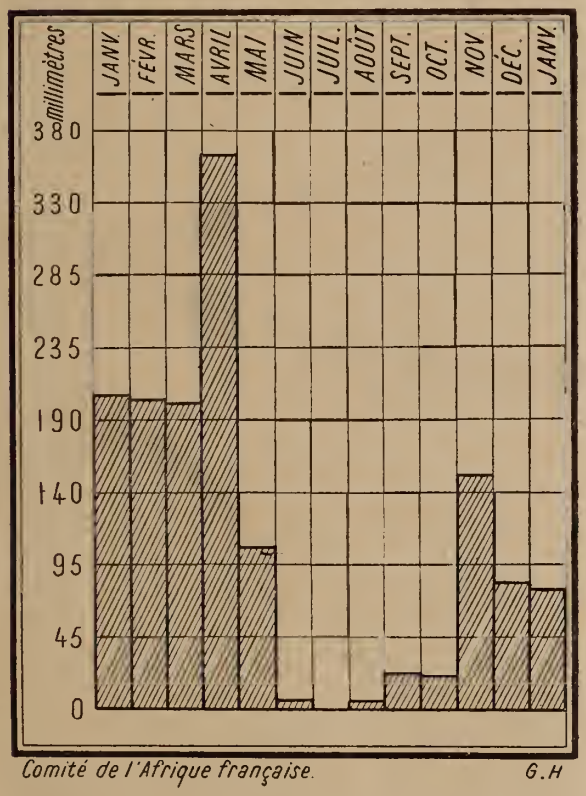

Pour les pluies comme pour les températures nous notons un retard notable de la saison sèche. Le mois de mai est en effet moins pluvieux habituellement qu'il ne l'a été cette année. A noter également la quantité considérable de pluie tombée pendant le mois d'avril. « Au dire des indigènes du bassin du Kouilou-Niari, les eaux de cette rivière auraient rarement atteint un niveau aussi élevé » (Dr Bouissière, in compte-rendu météorologique d'avril).

Vents. — Sur 480 observations prises à Pointe Noire, il a été constaté que :

Le vent du Sud a soufflé	154	fois
— Sud-Sud-Ouest a soufflé	90	—
— Sud-Ouest a soufflé	29	—
— Ouest-Sud-Ouest a soufflé	1	—
— Ouest a soufflé	2	—
— Sud-Sud-Est a soufflé	63	—
— Est-Sud-Est a soufflé	12	—
— Sud-Est a soufflé	31	—
— Est a soufflé	53	—
— Nord a soufflé	3	—
— Nord-Est a soufflé	5	—
— Nord-Nord-Est a soufflé	0	—
— Est-Nord-Est	0	—
— Nord-Ouest a soufflé	0	—
— Nord-Nord-Ouest a soufflé	2	—
— Ouest-Nord-Ouest a soufflé	0	—
Calme	35	—

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, les vents régnants soufflent du Sud. Pendant la matinée, soufflent des vents d'Est (Est, Sud-Est, Est-Sud-Est, Sud-Sud-Est), qui tournent presque toujours à l'Ouest l'après-midi, pour revenir au Sud ou au Sud-Est le soir. Les vents ne soufflent du Nord que tout à fait exceptionnellement.

Le vent moyen souffle du Sud 9° Est.

La force du vent correspond en général à la « légère brise » ou « petite brise » de l'échelle de Beaufort, répondant à des vitesses variant entre deux et quatre mètres à la seconde. Les moments d'accalmie relative ou de calme complet s'observent le plus souvent entre 6 heures et 8 heures du matin et dans la soirée à partir de 7 heures.

Phénomènes accidentels. — Parmi ces derniers, nous paraissent devoir être notés, comme dépendant des conditions atmosphériques générales, et par suite, intéressant l'hygiène : la rosée les brouillards, les brumes, les tornades et phénomènes électriques.

La rosée est fréquente. Dans les observations prises par la Mission hydrographique nous relevons : 10 jours de rosée en novembre, 18 en décembre, 21 en janvier.

L'atmosphère est chargée d'humidité, ainsi qu'en témoignent les brouillards et les brumes. En novembre, décembre et janvier presque tous les matins une bande de brume s'étend sur le pourtour de la baie. Ce voile se dissipe dès que la température s'élève, vers 7 ou 8 heures du matin.

Il n'a été enregistré que trois tornades pendant la saison des pluies de 1910-1911. Pendant tout le cours de cette saison on a observé souvent des éclairs dans des directions diverses, des orages lointains et quelques grains. Les orages tournent plus souvent Pointe Noire, ainsi du reste que Loango, sans s'abattre sur ces deux points ; la plupart tournent vers l'Est et le Nord-Est. Ce sont des orages dits « de dépression » (Angot), traduisant leurs effets à Pointe Noire par une hausse barométrique plus ou moins brusque de 1 m/m à. 2 m/m., avec une baisse soudaine de la température de 3° à 4° (pouvant aller jusqu'à 7°) et augmentation brusque de la

brise durant une demi-heure environ. Une chute de pluie suit généralement le grain au cours de laquelle la brise se calme presque totalement.

Très rarement des phénomènes électriques sensibles se sont fait sentir dans le voisinage immédiat de la station d'observation de Pointe Noire.

C. — Facteurs hygiéniques immédiats.

a) *Pathologie spéciale.* — De toutes les grandes endémies tropicales capables de menacer l'Européen, la malaria et la maladie du sommeil méritent surtout considération dans cette étude en raison : 1° de la part prépondérante que prend la première dans le bilan de la morbidité observée sur toute la côte, 2° des craintes que l'effrayante réputation de la seconde serait de nature à inspirer.

Aussi bien, de toutes les endémies communes aux climats intertropicaux, abstraction faite des deux précédentes, aucune ne présente une particularité spéciale à la région qui nous occupe : la lèpre est d'une infinie rareté, les manifestations filariennes nombreuses n'offrent rien de spécial à considérer; le béribéri ne sévit que chez les indigènes et encore n'est-il observé chez ceux-ci que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Le paludisme sévit sur toute la côte et Pointe Noire ne fait pas exception. La seule base d'appréciation de sa fréquence et de sa gravité serait une statistique portant sur les Européens ayant habité la région.

Malheureusement ils ont été très peu nombreux : un commerçant, le personnel de la Mission d'études du chemin de fer (2 officiers et 4 opérateurs), celui de la Mission hydrographique du Gabon (7 officiers, 1 sous-officier, 4 matelots) et enfin la Mission de télégraphie sans fil (2 officiers, 4 hommes de troupe). Si modeste que soit cet effectif, il ne sera pas inutile de nous renseigner sur le tribut qu'il a payé au paludisme.

L'agent de factorerie, en résidence à Pointe Noire depuis un an, a été atteint une fois d'une fièvre de moyenne intensité sub-continue rémittente.

Aucun des membres de la Mission d'études du chemin de fer n'a eu la fièvre.

Parmi le personnel de la Mission hydrographique, on relève une fièvre bilieuse hémoglobinurique larvée, qui s'est montrée des plus bénignes, vraisemblablement imputable à des imprudences chez un jeune lieutenant nettement prédisposé; une atteinte sans gravité chez un enseigne déjà impaludé à Madagascar (forme intermittente); un enseigne et un lieutenant ont fourni deux cas très légers, tous deux après sept mois de séjour ; l'un d'eux arrivait de Brazzaville certainement impaludé. Sur les quatre matelots, nous avons relevé : trois atteintes sans gravité chez l'un deux (intermittente), deux cas absolument insignifiants chez deux autres.

Dans le personnel de la Mission de télégraphie sans fil, un homme a présenté quelques atteintes de moyenne intensité.

En résumé, abstraction faite du premier cas (fièvre bilieuse hémoglobinurique larvée), léger d'ailleurs, et attribuable à des facteurs étiologiques étrangers au milieu de Pointe Noire, nous relevons des atteintes, nombreuses il est vrai, eu égard aux effectifs, mais toutes bénignes. En outre, il convient d'ajouter qne le personnel de la Mission hydrographique, — le plus éprouvé, — a été privé à Pointe Noire de tout bien-être et de tout confortable au point de vue de l'habitation (paillotes) et que tous ses membres ont fourni une période prolongée de travail intensif.

En ce qui concerne la *trypanosomiase*, cette maladie qui, au dire des indigènes eux-mêmes, avait occasionné autrefois de meurtriers ravages sur la région côtière, ne se manifeste plus actuellement que par des cas isolés et rares. La maladie du sommeil en effet semble avoir d'abord sévi sur les indigènes du littoral, lesquels, se livrant avec ceux de l'intérieur à des échanges commerciaux actifs, ont semé l'infection tout le long de leurs routes. Celle-ci exerce encore ses méfaits dans les quelques villages de la région forestière de Mayumbe qu'elle a dépassée ensuite vers l'Est pour envahir le bassin du Congo. Cet exode du fléau s'est donc accompli dans un sens Ouest-Est pour gagner l'intérieur en fuyant la mer.

Aussi, au cours de quatorze mois dans la région, n'avons-nous observé que de loin en loin quelques cas de maladie du sommeil. Pendant l'année 1910, dix-neuf malades seulement ont été traités à la case spécialement prévue à Loango pour l'isolement et le traitement des indigènes atteints de trypanosomiase. Il est certain qu'il est impossible d'évaluer le nombre d'atteintes qui échappent au médecin, dans un pays où l'assistance médicale indigène vient à peine de pénétrer. Aussi le chiffre statistique ci-dessus ne peut-il être admis, — même toutes proportions gardées, — comme une expression de la morbidité hypnosique de la région. Nous n'avons en effet jamais pu mettre en œuvre ces moyens d'enquête étendue et d'observation précise dont seules peuvent disposer des missions d'études spéciales. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les quelques cas de trypanosomiase qui se déclarent chez les indigènes de la région côtière Loango-Pointe Noire sont des manifestations sporadiques très échelonnées, tant dans l'espace que dans le temps.

Les faits étiologiques suivants viennent d'ailleurs étayer cette constatation. 1° Il n'existe pas de glossines à Pointe Noire ni dans ses environs ; 2° Il n'y a jamais eu, depuis de nombreuses années, dans la région, de ces explosions de maladie massives et dévastatrices qui sont l'effet d'une cause endogène; pas davantage on n'a constaté de ces décès en nombre qui, en maints autres points du Congo, témoignent d'une véritable pandémie ; 3° les indigènes qui s'engagent

comme porteurs ou travailleurs au compte de sociétés commerciales diverses retournent presque tous dans leur pays dans un état de misère physiologique lamentable.

Nombre d'entre eux doivent revenir trypanosomés, rapportant ainsi l'infection dans le foyer d'où, primitivement, elle avait émané.

Ces considérations auront leur importance quand nous poserons les indications à remplir en vue de l'assainissement à effectuer et des mesures de prophylaxie publique à prendre pour la création d'une ville et d'un port à Pointe Noire.

Dans la région de Loango-Pointe Noire, jamais, à notre connaissance, il n'a été constaté de cas de trypanosomiase chez les Européens.

La fièvre jaune n'a jamais fait son apparition dans la contrée.

La dysenterie paraît très rare dans la région. Nous en avons constaté de rares cas, tous bénins, chez les indigènes, jamais chez les Européens.

Depuis de nombreuses années, on n'a pas signalé d'épidémie de *variole*. Néanmoins, trois cas qui se sont déclarés en novembre et décembre dans l'intérieur à M'Foukouti (bassin de la Loémé) indiquent qu'une invasion de la maladie doit être toujours à craindre parmi des populations indigènes chez lesquelles la vaccination n'a pas encore pénétré.

Telle est, tracée à grands traits, la physionomie que présente la pathologie spéciale à la région de Pointe Noire.

Parmi les agents de transmission de quelques-unes des grandes maladies endémiques signalées plus haut, une mention spéciale doit être réservée aux insectes vecteurs de ces affections.

Insectes vecteurs. — En ce qui a trait aux moustiques, on trouve à Pointe Noire les *culex*, les *anophèles* et les *stegomias*. Mais il faut ajouter qu'ils sont peu nombreux. Pointe Noire n'est pas une région où les moustiques pullulent, comme Cap Lopez et Cote Mateva, par exemple. Au cours de nos reconnaissances hygiéniques à Pointe Noire et de nos séjours au camp de la Mission hydrographique et au plateau de la télégraphie sans fil, nous avons pu nous rendre compte que la plupart du temps on ne s'aperçoit pour ainsi dire pas de la présence de ces insectes, et pendant les périodes où leur nombre s'accroît au maximum, on n'est que fort peu incommodé. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ces moustiques sont les véhicules vivants de la malaria, des filarioses et de la fièvre jaune et que l'existence de ces agents de transmission, si peu nombreux qu'ils soient, est de nature à éveiller notre attention et à nous dicter des mesures en conséquence (1).

Nous terminerons ce chapitre par un examen rapide des ressources que présente Pointe Noire pour assurer aux Européens un mode d'habitation et d'alimentation satisfaisant au point de vue hygiénique.

(1) Nous n'avons jamais vu à Pointe Noire de mouche tsé-tsé; le terrain à végétation très clairsemée, n'offre pas de gîtes favorables à l'existence des glossines.

Habitation. — Dans la région de Pointe Noire, on rencontre en maints endroits une belle argile qui permettra d'obtenir à bon compte d'excellentes briques. Or, la maçonnerie, dans les pays chauds est, on le sait, le matériel de choix lorsqu'elle est faite avec du calcaire et de bonnes briques. Un des avantages de cette maçonnerie est de permettre d'augmenter l'épaisseur des murs afin d'obtenir une certaine fraîcheur. De plus, les murs en brique possèdent une perméabilité à l'air qui donne à leur emploi de grands avantages. Les excellents résultats obtenus dans les casernes et les hôpitaux de Saïgon, grâce à la combinaison de ces matériaux avec les charpentes de fer, sont le meilleur éloge que l'on puisse faire de ce mode de construction. On trouvera à Pointe Noire les moyens de le réaliser.

Alimentation. — a) *Vivres frais.* — La base de l'alimentation de l'Européen sera constituée par le poisson, les volailles (poulets, canards), les œufs, le gibier et les fruits.

La viande est rare : comme bétail, on ne trouve que le mouton et le cabri.

Les légumes font totalement défaut en ce moment.

Mais en ce qui concerne ces deux espèces d'aliments (viande et légumes), il y a lieu de remarquer que leur pénurie est l'effet de l'absence dans la région de toute agglomération européenne. Il n'est pas douteux que, lors de la création d'une ville à Pointe Noire, l'industrie humaine ne s'emploie à élargir ces ressources ou à les créer: l'élevage du mouton et du cabri fournirait un nombre plus que suffisant de ces animaux déjà existants; l'élevage du bœuf domestique donnerait certainement, à notre avis, des résultats après quelques essais méthodiques, à en juger par le nombre de bœufs sauvages qui trouvent dans la région les pâturages nécessaires à leur existence. Le porc peut être facilement élevé: le lapin vient bien avec des soins.

Quant aux légumes frais, le jardin potager créé par la Mission catholique de Loango et la tentative faite à Pointe Noire même par le lieutenant de vaisseau, chef de la Mission hydrographique, démontrent péremptoirement la possibilité de la culture vivrière pour des Européens qui s'installeraient dans la région.

b) *Eau de boisson.* — Le lieutenant de vaisseau chef de la Mission hydrographique a choisi les rivières Tshimpanzou, Fouta et Niandjé pour fournir l'eau nécessaire aux besoins de la ville et du port futurs de Pointe Noire. Un résumé topographique et géologique concernant ces rivières, figure au début de ce travail (capitaine Viant).

Resterait à envisager la question si importante de la qualité de ces eaux. Mais aucune précision ne peut être apportée, à l'heure actuelle, à cet examen (1) Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'*a priori*, il ne semble pas que l'on puisse dou-

(1) Deux prélèvements ont été effectués par nos soins dans ces trois rivières : l'un en septembre, l'autre en mars. Les premiers échantillons ont été adressés à Libreville, aux fins d'analyse chimique, les seconds à l'Institut Pasteur de Brazzaville, en vue de

ter de la bonne qualité de ces eaux. Les considérations suivantes donnent à l'appui de cette assertion : *a*) les maladies d'origine hydrique (notamment la dysenterie) sont rares parmi les indigènes de la région ; *b*) la nature du sol dont ces eaux sont tributaires peut faire prévoir leur pureté. Il résulte en effet du croquis ci-annexé (origine des rivières Tshimpanzou, Fouta et Niandjé) que les plateaux de bordure dominent ces cours d'eau d'une hauteur de 30 à 50 mètres. Nous savons d'autre part (voir plus haut étude du capitaine Viant) que ces plateaux sont constitués en majeure partie par un amoncellement de dépôts arénacés. Deux bonnes conditions se trouvent donc réunies : épaisseur considérable de la couche perméable et excellence du terrain au point de vue de la filtration des eaux de pluie, les sols sablonneux étant les meilleurs terrains filtrants ; *c*) enfin, ainsi qu'il a été déjà dit, les plateaux sont absolument inhabités. Les souillures organiques provenant des agglomérations humaines ne sont donc pas à redouter.

Une réserve est à faire, au point de vue hygiénique, sur l'eau de ces rivières. Elles subissent d'une façon immédiate les variations auxquelles sont sujettes les chutes de pluie, inconvénient qui a sa répercussion non seulement dans le débit des eaux, mais dans leur pureté. Le fait suivant le montre bien : des jalons, destinés à relever les variations de niveau furent plantés par la Mission hydrographique dans le lit de ces rivières, tout près du bord. Ces jalons furent posés pendant le mois d'août. En septembre, leur partie inférieure était immergée. Nous avons revu un de ces jalons au cours d'une de nos reconnaissances en mars, c'est-à-dire pendant la dernière période de l'hivernage. Il était à sec. Ce fait s'explique par la sécheresse exceptionnelle de l'hivernage 1910-1911, alors que pendant la même saison, en 1909-1910, la quantité d'eau de pluie tombée a été considérable et même exceptionnelle (voir plus haut paragr. Pluies). D'autre part, nous lisons dans un compte rendu de prélèvement établi par le chef de la mission hydrographiqne : « L'eau était légèrement trouble ; à diverses reprises, au cours des reconnaissances effectuées en août et au commencement de septembre, nous avions constaté une limpidité nettement supérieure » (20 septembre 1910). » Ce fait est expliqué par la constatation, relevée d'ailleurs dans le même compte rendu : « La station météorologique, installée à Pointe Noire à 6 kilomètres environ à vol d'oiseau du point de prélèvement, a enregistré, jusqu'au 19 septembre 1910, dix-sept chutes de pluie représentant une épaisseur de 45 mm. 5 d'eau. La dernière chute de pluie observée remontait au 15 septembre (épaisseur 0 mm. 4) ».

Les eaux de ces rivières présentent donc l'inconvénient de subir d'une façon immédiate les fluctuations de la nappe souterraine superficielle. Mais il faut ajouter qu'il en est de même de toutes les rivières de la région. Il s'agit donc d'une défectuosité à laquelle il est impossible d'échapper.

En ce qui concerne les souillures organiques de ces cours d'eau (matières végétales entraînées par le courant, souillures provoquées par les animaux divers qui fréquentent la galerie forestière du thalweg, bœufs sauvages, chimpanzés, etc.), l'analyse chimique ne manquera pas de les révéler en abondance. Il n'y aurait pas lieu, à notre avis, de s'en émouvoir outre mesure. Nous sommes convaincus, pour les raisons exposées plus haut, qu'après l'établissement d'un périmètre de protection autour de la zone éventuelle de captation et après épuration, ces trois rivières fourniront une eau de bonne qualité.

II

VALEUR HYGIÉNIQUE DE POINTE NOIRE

Nous n'envisagerons pas dans ce chapitre la question de savoir si Pointe-Noire réalise ou non les conditions hygiéniques désirables en vue de la création d'une ville. C'est qu'en effet l'hygiène doit en l'espèce céder le pas aux autres exigences, et, s'il est démontré que Pointe-Noire doit devenir un port servant de point de départ à une ligne ferrée de Brazzaville à l'Atlantique, la tâche de l'hygiéniste ne saurait consister que dans l'indication des moyens propres à profiter des avantages et à remédier aux inconvénients présentés par le terrain choisi. Il importe donc d'être exactement renseigné sur ces inconvénients et sur ces avantages. Leur mise en balance nous amènera à formuler une appréciation sur le degré de salubrité de Pointe Noire. On ne saurait se désintéresser d'une telle estimation puisque loin d'être théorique, elle nous dictera pour ainsi dire les indications pratiques d'ordre hygiénique à poser pour l'utilisation de Pointe Noire comme ville et comme port.

Le précédent chapitre va nous permettre de porter cette appréciation en toute connaissance de cause.

1° *Le terrain.* — La portion de terrain dont nous nous occuperons est celle comprise entre la mer à l'Ouest, la Songolo au Nord, l'embouchure de la Tshimagny au Sud, la Tshinouka à l'Est et une ligne joignant le coude sud de la

---

l'analyse bactériologique. Les résultats de ces analyses ne nous ont pas été communiqués.

Au surplus, une seule expérience serait insuffisante pour permettre une appréciation sur la qualité de ces eaux. Ces examens ne sont concluants que lorsqu'ils ont été assez nombreux. Dans ces seules conditions, le rapprochement de leurs résultats des circonstances météorologiques dans lesquelles a été fait le prélèvement permet de formuler des déductions rigoureuses.

Il y aurait donc lieu de procéder à une dizaine de prélèvements mensuels environ, en notant soigneusement les circonstances du prélèvement, ainsi qu'il est prescrit par la notice n° 35 annexée au règlement sur le service de santé de l'armée à l'intérieur.

Les fiches de prélèvement et celles portant les résultats des analyses pratiquées constitueront ainsi un « dossier des eaux » qui, seul, permettra de porter une appréciation vraiment scientifique. A l'heure actuelle, nous ne pouvons que nous borner aux généralités ci-dessus. (Depuis les travaux du Dr Delmas le gouvernement général a fait étudier de nouveau la question de l'alimentation en eau de Pointe Noire par le Dr Lambert pharmacien-major des troupes coloniales, qui a reconnu les rivières Tshimpanzou. Niandjé et Fouta et a effectué sur place les analyses nécessaires.)

Tshinouka à l'embouchure de la Tshimagny (voir le croquis schématique).

Le paragraphe A du chapitre précédent nous fait suffisamment connaître la nature de ce terrain. Rappelons seulement qu'il présente trois plateaux que séparent les bas-fonds marécageux (Tshinouka, lagune et Loya). Le premier, sur lequel s'élèveront les pylones de la télégraphie sans fil, s'étend comme une bande allongée nord-sud, sensiblement parallèle à la côte, entre la Songolo au Nord, la lagune au Sud, la mer à l'Ouest, la Tshinouka à l'Est. Le second, d'une étendue plus considérable, sépare au Nord la déclivité envahie par la lagune du bas-fond marécageux de la Loya au Sud. Un troisième relèvement de terrain s'allonge à la base de la pointe suivant une orientation sud-est-nord-ouest. Ses pentes conduisent à l'Ouest et au Nord vers la lagune et la baie, à l'Est vers la mer (côte sud-ouest) dont le sépare un bas-fond envahi par les eaux en saison des pluies ; en saison sèche ces eaux stagnent en certains points où elles constituent des marigots plus ou moins isolés. On conçoit quelle peut être au point de vue hygiénique l'utilisation de ces relèvements de terrain. Les points culminants de ces plateaux (voir chapitre précédent et croquis schématique) sont situés à une cote variant de 10 à 15 mètres seulement. C'est dire que l'altitude maxima dont on pourra disposer est bien minime. Cet inconvénient mérite considération si l'on songe qu'en pays paludéen une altitude élevée est la meilleure défense contre l'agent vecteur de la malaria : le moustique. Or, les marais qui séparent ces plateaux peuvent offrir un vaste champ à l'éclosion des anophèles : ce sont, la lagune, la Tshinouka et la Loya.

Nous avons cru devoir joindre à ce travail une carte de la lagune relevée par le capitaine Viant. C'est, en effet, sur ce marais saumâtre, ainsi que nous le verrons plus loin, que notre attention devra se porter le plus spécialement, car de toutes les mesures à prendre pour l'amélioration hygiénique de Pointe Noire, c'est l'assainissement de la lagune qui exigera les plus grands efforts. On voit, en effet, d'après la carte ci-jointe, combien cette lagune est étendue et anfractueuse. Ainsi qu'il est dit plus haut, elle envoie dans les terres ses prolongements semblablement aux doigts d'une main. Dans sa partie la plus voisine de la côte, et notamment le long de cette bande étroite qui longe la mer, ses bords sont taillés en pente assez raide et couverts d'une végétatton aquatique abondante et serrée. C'est dans cette portion qu'elle présente la plus grande profondeur (1 m. 50 au maximum). Dans l'intérieur, au contraire, abstraction faite de quelques bas-fonds disséminés, le marais va diminuant de profondeur. Ses bords sont indécis, se continuant sans pente appréciable avec le reste du terrain. Par endroits, émergent quelques îlots, tantôt submergés, tantôt affleurant la surface, suivant le degré de réplétion du marais. Certains points surhaussés sont couverts d'une végétation arborescente touffue, formant un véritable bois ; sur des étendues plus déclives, la stagnation des eaux a favorisé une poussée intense de palmiers d'eau, de palétuviers, de roseaux, de papyrus, en un mot, toute la flore qui « sent la fièvre ».

La rivière Tshinouka s'étend du Nord au Sud le long du plateau de la télégraphie sans fil qu'elle borde à l'Est. Large et ramifiée dans sa portion Sud, elle se creuse ensuite un lit plus étroit (voir chapitre I, § A) et, mieux encaissée, elle va déverser ses eaux dans la Songolo. Le cours de la Tshinouka, ainsi que cela s'observe pour toutes les rivières de la région, est obstrué en partie et ralenti par la présence de la végétation aquatique.

La Loya étend ses eaux stagnantes entre la lagune et la côte sud-ouest ; elle présente les mêmes caractères que la lagune, elle est seulement moins anfractueuse et moins étendue.

Nous croyons utile de répéter que, de ces trois grandes surfaces marécageuses, seule la Tshinouka, dont les eaux ont une issue normale vers la mer par l'intermédiaire de la Songolo, doit être considérée comme ayant un déversoir constant.

Enfin, des marigots plus ou moins isolés jalonnent tout le terrain en bordure de la côte.

L'évaluation de l'étendue totale que couvrent tous ces marais intéresse l'hygiène, car le chiffre atteint par cette surface nous renseignera sur l'importance des travaux d'assainissement à effectuer. Cette superficie, en chiffres approximatifs, peut être évaluée comme suit :

Lagune	86 hectares.
Tshinouka et carrefour de la Songolo	100 —
Loya	60 —
Marigots isolés	6 —
Total	252 hectares.

Un simple examen du croquis schématique ci-joint nous montre que la surface du terrain actuellement habitable est tout au plus égale à l'étendue marécageuse.

En résumé, aire habitable relativement restreinte et superficie énorme de marécage, tel est, à Pointe Noire, le faible concours que la nature apporte à la réalisation de l'œuvre projetée.

En outre, le sol qui recouvre les plateaux à utiliser pour les habitations, est sablonneux. Ce genre de terrain comporte une grosse défectuosité hygiénique : il absorbe pendant le jour la chaleur du soleil qu'il répand ensuite par rayonnement. Les températures du sol notées dans le chapitre précédent montrent en effet combien cette couche sablonneuse absorbe la chaleur solaire, puisque les températures moyennes prises en cet endroit sont sensiblement égales et parfois supérieures aux températures maxima relevées à l'air libre. Cet inconvénient est à retenir, car l'on sait combien la température du sol est un facteur important de salubrité dans les régions intertropicales. Elle joue, en effet, un rôle important dans la propagation de certaines maladies. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point dans le cours de cette étude.

Le peu d'épaisseur de cette couche perméable est encore un inconvénient. Elle atteint (voir chap. I, § A) une dimension de 6 à 7 mètres au minimum. Dans les portions les plus relevées du terrain, elle doit atteindre une profondeur de 10 à 12 mètres. A cette couche succède l'argile imperméable qui détermine la stagnation des eaux. Ce sont là des conditions à peu près analogues à celles qui se rencontrent à Dakar, où le sol est constitué par un sable plus ou moins argileux et ferrugineux, auquel succède la couche imperméable. C'est un type de sous-sol peu salubre.

L'examen que nous venons de faire de la nature et de la configuration du sol fait ressortir en somme de notables défectuosités hygiéniques que nous résumons ci-dessous :

1° Altitude minime.
2° Etendue considérable des marais avoisinant les plateaux pouvant être habités ;
3° Surface du sol défectueuse en raison de sa nature sablonneuse ;
4° Sous-sol peu salubre en raison du peu d'épaisseur de la couche perméable.

A ces inconvénients font heureusement équilibre les avantages réels que présente le climat.

2° *Le climat.* — Il ne nous semble pas inutile d'appeler l'attention sur une confusion des plus injustifiées que l'on a coutume de commettre en assimilant le climat de cette région à celui du Gabon. L'appellation purement administrative de « Gabon » à toute la colonie qui s'étend de Libreville à l'enclave portugaise de Cabinda n'est pas étrangère à cette erreur d'assimilation. Le seul examen des facteurs marins suivants pourrait, *a priori*, faire prévoir cette différence des deux climats; le courant équatorial beaucoup plus rapproché de Pointe Noire que du Gabon proprement dit « peut être considéré comme un mouvement de dérive de la surface des eaux venant de régions plus froides et poussé par les vents alizés de Sud-Est ». (Instructions nautiques.) « La température de l'eau à la surface, dans la partie orientale du courant équatorial et pendant une grande partie de l'année, est de plusieurs degrés plus froide que celle du courant de Guinée qui lui est adjacent » (*Ibid*). Il existe également un courant, celui de la côte occidentale d'Afrique qui « est formé par les eaux froides venant des latitudes élevées de l'Océan Antarctique et la portion du courant des Aiguilles qui contourne le cap de Bonne-Espérance. » « Il court le long de la côte vers le Nord jusqu'au Congo; sa vitesse s'accroît de l'apport des eaux du Congo qui se dirigent presque invariablement vers le Nord-Ouest et le Nord-Nord-Ouest jusqu'au cap Lopez » (*ibid.*).

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le climat de Pointe Noire soit plus clément que celui du Gabon. Il est notamment moins humide et plus frais. Les quantités de pluie recueillie dans la même année à Libreville et à Loango, du mois d'avril à décembre inclusivement, ont atteint : 1.779mm.5 à Libreville et 594,9 à Loango. Dans la région de Loango-Pointe Noire, certaines années sont remarquables par leur sécheresse : la quantité de pluie tombée en 1875 a été de 1m.578, et, en 1887, de 0m.300 seulement. Du mois de mai 1884 au mois de février 1885, il n'y a pas eu une seule pluie. Enfin, au cours de l'hivernage qui vient de prendre fin, d'octobre à avril inclusivement, il n'a été enregistré à la station de Loango que 792mm.2. A Banane, où les chutes d'eau doivent présenter sensiblement la même abondance qu'à Pointe Noire, il ne tombe pas en moyenne, en une année, plus de pluie qu'à Paris, dans le même temps.

Ces chutes de pluie relativement minimes ont pour effet d'entretenir une humidité relative bien moins élevée à Pointe Noire que dans le Gabon proprement dit où les moyennes de l'état hygrométrique atteignent un taux supérieur.

En ce qui concerne les températures, nous regrettons de ne pouvoir citer des chiffres comparatifs, n'ayant pas en notre possession la statistique des observations prises à Libreville ; le livre si répandu du Dr Duvigneau (guide de médecine pratique au Congo) relate, sur ce sujet, des résultats suggestifs, car ils font nettement ressortir la différence sensible qui existe entre les températures du Gabon et celles de la région Loango-Pointe Noire.

Dans cette dernière région l'amplitude de la variation thermométrique nycthémérale est également plus considérable. Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, cette variation peut atteindre jusqu'à 7 degrés. On sait combien ces abaissements de température sont favorables au bien-être et à la santé pourvu que l'on se protège contre le refroidissement. Or, dans la région de Pointe Noire, il est de toute nécessité, en saison sèche, de se vêtir de drap léger le matin et le soir et la fraîcheur de certaines nuits est telle qu'une et quelquefois deux couvertures de laine ne sont pas de trop pour se protéger du froid (1).

Un seul phénomène climatérique défavorable dans une certaine mesure à l'heure actuelle serait le vent qui souffle sur Pointe Noire. Nous avons vu que les vents régnants viennent du Sud et que l'on assiste chaque jour à une alternance régulière des vents d'Est avec ceux d'Ouest. Ce sont là les trois directions les plus fréquentes du vent à Pointe Noire, puisque les vents sud ont soufflé 154 fois, ceux d'Ouest 124 fois et ceux d'Est 164 fois sur 480 observations. Il suffit de considérer le croquis schématique ci-joint pour se rendre compte que la future ville de Pointe Noire recevra d'une façon constante une brise qui aura d'abord passé sur des marécages. Les vents soufflant du secteur Sud-Est lui apporteront les moustiques de la Tshinouka, ceux provenant du secteur Sud-Ouest, les moustiques de la lagune et de la Loya. Mais il importe de considérer que ces vents, ainsi que tous les vents d'ailleurs, ne sont

(1) Le minimum absolu observé jusqu'à ce jour à Loango pendant la saison sèche actuelle a été de 16°,6.

pas malsains par eux-mêmes. En l'espèce, ils ne tiennent leur insalubrité que des marais sur lesquels ils passent. Lors donc que toute la superficie de terrain marécageux aura été assainie, la brise presque constante (brise de terre et brise de mer), qui souffle sur le plateau, assurera à la future ville une ventilation des plus salutaires.

Des facteurs énumérés dans le chapitre précédent, il ne nous reste plus qu'à discuter la pathologie spéciale à la région de Pointe Noire.

3° *La pathologie de Pointe Noire.* — Nous avons vu : 1° que les cas de paludisme ont été nombreux relativement à l'effectif européen; 2° que ces atteintes ont toutes été bénignes; 3° que toutes les espèces dangereuses de moustiques se rencontrent à Pointe Noire, mais en quantité minime.

Dans l'étiologie des atteintes observées à Pointe Noire, nous savons que la prédisposition est entrée pour la plus large part. Cette prédisposition était réalisée par les facteurs suivants : jeunesse des sujets (25 ans en moyenne), travail intensif, installations sommaires et défectueuses.

Pointe Noire est donc loin d'apparaître comme un foyer de paludisme dangereux, malin, malgré les grandes étendues de marécages qui couvrent la région. Nous ne nous étonnerons pas toutefois qu'il y sévisse, puisque l'anophèle s'y rencontre. Quant à sa bénignité, deux causes principales la déterminent : *a*) le climat dont les avantages que nous connaissons ne favorisent pas l'éclosion des manifestations paludéennes graves; *b*) le petit nombre des moustiques et surtout le faible degré d'infection qu'ils présentent. On sait que ceux-ci, pour être dangereux, doivent avoir sucé le sang d'un paludéen. En conséquence, le nombre des moustiques virulents sera en raison directe du nombre d'individus impaludés susceptibles de fournir du sang à l'insecte piqueur. Les agglomérations humaines le plus à redouter en l'espèce sont les villages indigènes. On peut dire, en effet, que tous les Noirs sans exception sont impaludés : ce que l'on prend pour leur immunité n'est qu'une atténuation du mal due à l'accoutumance. Or, il n'y a pas à Pointe Noire de véritable agglomération indigène. On ne trouve que quelques rares cases disséminées de loin en loin, à proximité des champs de manioc clairsemés. Cette dernière cause de la bénignité du paludisme observé à Pointe Noire jusqu'à ce jour est à retenir, car, ainsi que nous le verrons ultérieurement, elle nous fournira pour l'assainissement et la prophylaxie publique à prévoir à Pointe Noire une précieuse indication.

L'examen et la discussion des facteurs hygiéniques exposés précédemment aboutit aux constatations suivantes :

1° Terrain plus favorable;

2° Climat favorable en raison :

a) d'une humidité relativement atténuée;

b) d'une fraîcheur relative;

3° Manifestations paludéennes nombreuses.

Il convient d'ajouter que cette bénignité relative actuelle de la malaria ne saurait autoriser un optimisme sans réserves pour l'avenir. Lorsqu'une ville vivra sur le plateau de Pointe Noire, les conditions hygiéniques auront changé; le nombre des individus susceptibles de fournir aux anophèles le germe de la malaria aura considérablement augmenté et le danger de la piqûre de ces insectes s'accroîtra d'autant. A supposer donc que les moustiques restent toujours aussi peu nombreux qu'ils le sont actuellement, leur virulence augmentera. Il importe de s'attaquer à l'existence même de ces insectes vecteurs en les privant du milieu nécessaire à leur ponte et à leur éclosion : le marais. On voit combien impérieusement s'impose l'assainissement des marais de Pointe Noire.

Les conditions de salubrité que présente actuellement Pointe Noire et que nous venons de résumer ci-dessus ne sont certes point de celles dont une hygiène exigeante puisse avoir lieu de se montrer très satisfaite. Mais il faut bien dire que, sur toute la côte d'Afrique, nulle part on ne rencontre un concours complet des conditions désirables. A chaque instant, tout le long de ce littoral, la nappe superficielle, par endroits cachée sous son manteau de sables, vient, sur les étendues découvertes et argileuses des marais, étaler ses eaux dormantes. Partout alors se lève cette végétation, à la fois si riche par sa force de vie et si pauvre par son inutilité, mais par-dessus tout si attristante par la présence de tous les ennemis de la vie humaine qu'elle entretient sous son ombre tiède : hautes herbes qui dressent leurs lames effilées et dures sous l'abri des ombrelles légères des papyrus, entre les roseaux qui balancent leurs tiges au souffle du vent; ainsi se présente, depuis le Sénégal, l'aspect de la côte occidentale africaine, où le paludisme règne partout en maître. Il n'y a donc pas lieu de s'effrayer de trouver à Pointe Noire de semblables conditions. Dans ces contrées, en effet, l'hygiéniste le plus féru d'idéal ne tarde pas longtemps à acquérir une saine notion du relatif. A Pointe Noire, aussi bien qu'ailleurs, il faut renoncer à trouver un terrain qui ne laisse rien à désirer. Du moins ici trouve-t-on des conditions climatériques satisfaisantes. C'est là un avantage capital, car si l'industrie humaine ne peut rien pour modifier un climat, elle peut du moins améliorer un terrain défectueux.

Il ne nous reste plus qu'à envisager les mesures qui s'imposent pour l'assainissement et l'aménagement de ce terrain.

III

Assainissement de Pointe Noire. — De toutes les considérations qui précèdent se dégage la conclusion suivante, déjà formulée au chapitre Ier § A et dont l'évidence se passe de tout commentaire.

Point n'est besoin, en effet, d'être hygiéniste pour affirmer que l'hygiène exige que les constructions de la ville et les dépendances du port soient édifiées sur les deux relèvements de ter-

rain situés, l'un entre la Tshinouka et la mer, l'autre à la base de la pointe même.

De ces deux plateaux, le premier serait utilisé pour la ville future, le second pour les installations dépendant immédiatement du port.

Reste maintenant à examiner les mesures qui s'imposent pour l'assainissement du terrain qui ne peut être actuellement habité ou qui est une cause d'insalubrité. Nous considérerons successivement : 1° la Tshinouka; 2° la lagune ; 3° la Loya; 4° les marigots isolés.

Assainissement de la Tshinouka. — Nous savons que la Tshinouka n'est pas, à rigoureusement parler, un marais. C'est une petite rivière, — nous l'avons vu, — dont le lit, ainsi que cela s'observe pour tous les petits cours d'eau de cette région côtière, est envahi par la végétation aquatique. L'obstruction que celle-ci apporte à l'écoulement de l'eau a déterminé un élargissement du lit, qui a perdu en profondeur ce qu'il a gagné en surface ; de là la stagnation des eaux (voir ch. 1er, § A). L'obstruction résulte encore ici de deux facteurs : 1° la végétation aquatique de la portion de la Songolo, dans laquelle débouche la Tshinouka ; 2° la fermeture, lorsqu'elle se produit, de l'embouchure de la Songolo dans la mer. Trois indications se posent donc pour remédier à l'insalubrité de la Tshinouka, due actuellement à la stagnation de ses eaux :

a) Détruire la végétation aquatique ;

b) Resserrer le lit du cours d'eau;

c) Maintenir toujours ouverte l'embouchure de la Songolo.

a) La destruction de la végétation aquatique sera obtenue par l'arrachement complet de tous les palmiers d'eau, roseaux, papyrus et autres herbes. Ce débroussement, comme nous venons de le signaler, devra être poursuivi jusques et y compris le carrefour de la Songolo, auquel aboutissent les affluents de cette rivière (voir ch. 1er, § A et croquis schématique).

b) Le resserrement du lit de la Tshinouka s'effectuera de lui-même par le seul fait de la disparition de la végétation aquatique. Il serait bon néanmoins de le favoriser; la disposition naturelle du terrain y aiderait. Nous savons en effet (voir ch. 1er, § A et croquis schématique) que le versant Est de la télégraphie sans fil descend vers la Tshinouka par une pente accentuée. On pourrait, en creusant le sol sur une profondeur d'environ 1 mètre au pied et tout le long de ce versant, déterminer sur toute sa longueur, jusqu'au carrefour de la Songolo, un appel des eaux de la Tshinouka.

Une fois le resserrement du lit obtenu, il sera nécessaire de le maintenir de façon durable. En l'espèce, le but à atteindre est d'empêcher l'essor ultérieur de la végétation aquatique. Deux moyens peuvent être employés à cet effet ; l'un n'est que palliatif, l'autre est radical; le premier consiste dans les travaux bien connus sous le nom de débroussaillements périodiques. La seule dénomination de cette mesure en révèle les inconvénients. Si sa mise en pratique est en effet facile et peu coûteuse, elle a le défaut de comporter tous les désavantages inhérents à son principe même de périodicité, désavantages parmi lesquels la négligence dans l'exécution ou même l'oubli ne sont pas des moindres. — Un moyen radical paraît donc s'imposer comme mesure de choix : le maintien durable du lit de la Tshinouka pourrait être obtenu par la combinaison de deux opérations :

1° Avivement des bords de la rivière ;

2° Plantation tout le long de ses berges d'essences ayant la propriété d'absorber l'eau.

1° L'avivement aurait pour effet de supprimer les parties du canal vaseux qui peuvent rester à découvert pendant un certain temps par suite du débordement des eaux sous l'influence de fortes pluies ou sous l'influence des marées (1). Le cas se produit d'une manière générale dans tout marais de cette nature lorsque, les bords étant en pente douce, le retrait des marées ou la trop lente infiltration des eaux de pluie laisse à découvert de grands espaces de vase. L'avivement consisterait à trancher verticalement les bords, à enlever les boues et aurait ainsi pour effet de transformer le canal plus ou moins vaseux en un canal à bords droits. Cette conception nous ramène à la nécessité envisagée plus haut de creuser le lit de la Tshinouka. Ainsi qu'il a été dit, la disposition naturelle des berges de cette rivière (versant Est de la télégraphie sans fil assez abrupt) permettrait de se borner à pratiquer l'avivement sur la seule rive droite de la Tshinouka; cette rivière viendrait ainsi s'accoter d'elle-même au versant du thalweg, lequel constituerait, sur la rive gauche, un bord suffisamment avivé;

2° la plantation d'essences absorbantes aurait pour effet de substituer à l'envahissement malsain des plantes aquatiques une végétation ménagée d'essences dont les racines ont la propriété d'absorber une grande quantité d'eau. Elle concourrait donc au maintien du lit de la Tshinouka en satisfaisant à ces deux indications primordiales: absorption des eaux, suppression de la végétation aquatique.

c) Mais l'efficacité de ces travaux serait certainement compromise si, en aval de toute la portion de cette rivière ainsi transformée, un obstacle venait s'opposer à l'écoulement des eaux : cet obstacle à craindre est la fermeture de l'embouchure de la Songolo. Heureusement ce fait est très rare (voir chap. 1, § A). Il est bon néanmoins de le prévoir.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'effectuer des travaux spéciaux pour remédier à cet inconvénient. Nous savons en effet que si cette embouchure se ferme rarement c'est que l'apport des eaux de la Songolo est assez considérable pour forcer le barrage de sable déterminé sur la côte par les mouvements de la mer. Des ouvrages durables en ce point (constitution d'un épi par exemple), outre qu'ils présenteraient

(1) L'influence des marées se fait en effet sentir dans la Tshinouka, celle-ci communiquant de près avec la mer par l'intermédiaire de la Songolo.

des difficultés, nécessiteraient des dépenses disproportionnées avec le but à atteindre. En effet, lorsque l'obstruction de la passe de la Songolo se produit, elle est de courte durée ; dans peu de temps la rivière à elle seule a raison de l'obstacle. Dans ces conditions nous pensons que, les rares fois où cette obstruction se produira, il suffira de faire procéder à un déblaiement de la passe par la main-d'œuvre indigène. Cette opération, effectuée par une vingtaine d'ouvriers, ne demandera que quelques heures.

En résumé, l'assainissement de la Tshinouka consistera en un drainage à ciel ouvert de cette rivière marécageuse et les travaux qu'il nécessitera paraissent pouvoir être conduits d'une façon rapide et à peu de frais.

Il n'en est pas de même de la lagune. Ici, en effet, le terrain ne nous offre pas, comme nous allons le voir, de dispositions naturelles que l'on puisse artificiellement seconder en vue de l'écoulement des eaux.

Assainissement de la lagune. — Nous savons que ce bassin d'eau saumâtre doit être considéré comme ne pouvant déverser spontanément son contenu dans la baie. Son assainissement ne peut donc consister qu'en deux modes :

1° Laisser subsister cette masse d'eau en diminuant sa surface et en provoquant artificiellement son écoulement constant, méthode qui supprimerait la stagnation ;

2° Supprimer complètement cette eau au fur et à mesure de son renouvellement.

La donnée du problème suppose dans l'un et l'autre cas, l'arrivée plus ou moins constante d'eau douce dans la déclivité à assainir. Ce renouvellement incessant est certain : s'il n'existait pas, la seule évaporation aurait abouti déjà à l'assèchement complet de ce marais.

Nous allons envisager les deux méthodes indiquées ci-dessus. L'examen de leurs avantages et de leurs inconvénients nous permettra d'opter pour l'une ou pour l'autre en toute connaissance de cause.

Pour obtenir un écoulement constant des eaux, il faut une pente, soit déjà existante, soit facile à créer. Nous examinerons la possibilité du déversement de la lagune dans chacun des collecteurs naturels des eaux d'infiltration qui l'avoisinent : la Loya, la Tshinouka, la mer.

a) Déversement de la lagune dans la Loya. — Nulle pente ne le favoriserait. Le niveau des deux marais atteint sensiblement la même hauteur. A supposer que le percement de chenaux à pente ménagée en conséquence assurât à la rigueur une évacuation des eaux de la lagune dans la Loya, cet écoulement serait des plus lents et il n'en resterait pas moins à assainir la Loya. Il y a donc intérêt à procéder isolément à chacun de ces deux assainissements, méthode qui ne comporterait pas les travaux supplémentaires de percement des chenaux de communication.

b) Déversement de la lagune dans la Tshinouka. — Il est difficilement concevable. Outre qu'il exigerait la création d'un chenal de 1 kilomètre de longueur environ sur une profondeur de 5 à 10 mètres, le résultat cherché ne serait pas obtenu. Le fond du thalweg de la Tshinouka (v. chap. I, § A) s'élève en effet à une cote variant entre 1 et 5 mètres. Ce niveau doit être considéré (bien que l'étude topographique précédente ne nous donne pas la cote du fond de la lagune) comme supérieure à celle-ci. Une fois la communication établie, le mouvement des eaux serait l'inverse de celui cherché : la Tshinouka refluerait dans la lagune.

c) Déversement de la lagune dans la mer. — Ce moyen exigerait le creusement large et profond d'un goulet par lequel s'effectuerait l'évacuation des eaux dans la baie. Mais la disposition actuellement existante du bourrelet de sable qui s'étend entre la lagune et la mer indique suffisamment que, tout le long de cette bande littorale arénacée, l'apport du sable marin l'emporte sur la poussée inverse des eaux de la lagune. Une passe pratiquée à travers ce cordon littoral sera donc fatalement vouée à l'ensablement. Des travaux de déblai sans cesse répétés seraient indispensables. Or, si la conception de semblables déblaiements est possible à l'embouchure de la Songolo, parce que sa fermeture est une exception, elle ne peut être pratiquement admise dans la portion de la côte qui nous occupe, où la tendance à l'obstruction doit être considérée comme la règle.

Une solution se présente à l'esprit pour assurer le maintien de l'ouverture ainsi créée : une fois le goulet largement et profondément ouvert, on le barrerait par une vanne qui, fermée au moment de la pleine mer, formerait de la lagune un bassin de chasse qu'on laisserait se déverser à marée basse afin que toute l'eau qu'il contient entraîne les boues et le sable qui obstrueraient le goulet.

Ce procédé comporterait les inconvénients suivants :

a) La pose d'une vanne en cet endroit nécessiterait des travaux de maçonnerie, autant pour son installation propre, qu'en vue de sa protection contre l'ensablement. Or, de tels travaux entrepris sur du sable présenteraient les plus grandes difficultés et seraient très coûteux. Au dire des gens compétents, en effet, le banc qui servirait de base à ces ouvrages étant constitué par du sable mouvant, il est douteux que des travaux en cet endroit, si bien conçus et exécutés qu'ils soient, arrivent à protéger le jeu de cette vanne contre l'ensablement ; *b)* outre que ce procédé nécessiterait l'établissement en permanence d'un service d'éclusage, il est à peu près certain qu'il faudrait prévoir l'installation d'une drague en cet endroit ; *c)* ce système d'évacuation déjà onéreux ne saurait être exclusif d'autres travaux, — dispendieux aussi, — qu'il y aurait lieu d'effectuer dans l'intérieur de la lagune, quel que soit d'ailleurs le mode d'assainissement adopté. Ces travaux, comme nous le verrons, auraient pour but d'assurer la convergence des eaux de tous les points de ce marais vers le bassin et le goulet dont

il s'agit. Ce bassin ne serait plus, il est vrai, un facteur d'insalubrité puisque ses eaux seraient constamment en mouvement; *d*) mais, d'autre part, il resterait toujours une vaste étendue d'eau qui séparerait la ville du port proprement dit et nuirait ainsi à la facilité des communications qu'il y a lieu de prévoir entre ces deux agglomérations.

En résumé, une méthode d'assainissement, dont le principe reposerait sur un écoulement permanent des eaux de la lagune vers la mer, paraît devoir être rejetée pour les raisons suivantes :

1° La possibilité et l'efficacité des travaux à effectuer seraient des plus problématiques;

2° A les supposer réalisables, ils seraient très onéreux ;

3° Tout le terrain, qui serait recouvert par la masse d'eau qui subsisterait en permanence, serait inutilisable.

La suppression pure et simple de la lagune reste à envisager.

Ainsi que nous l'avons indiqué la suppression de ce marais ne peut se concevoir que grâce à la disparition complète de l'eau au fur et à mesure de son renouvellement. On connaît les propriétés de la culture à cet effet. L'assèchement de considérables surfaces marécageuses obtenu par ce moyen a donné en maints endroits (Campagne romaine, Algérie, Tunisie, La Réunion, etc.) des résultats assez probants pour que cette méthode mérite d'être tentée ici.

Voici comment on peut concevoir la mise en pratique d'une culture rationnelle dans la lagune de Pointe Noire : avant de cultiver, il faut obtenir un assèchement relatif qui aura pour effet de transformer la boue vaseuse et fluente qui couvre la plus grande partie du marais en un terrain relativement ferme qui permette la plantation des essences choisies et la réussite ultérieure de leur essor. Ce mode d'assainissement comporte donc deux opérations successives :

1° Un assèchement relatif préliminaire;

2° L'assèchement complet et définitif par la culture.

Assèchement relatif préliminaire. — Il faudra d'abord procéder, pour la lagune comme pour la Tshinouka, à la suppression de la végétation aquatique actuellement existante. La carte ci-annexée indique les portions de marécages sur lesquelles devra porter cette opération. Dans les parties boisées, il ne faudra pas procéder à des coupes rases. On devra conserver quelques rideaux d'arbres dont la présence aura son utilité pour l'absorption des eaux et dont la frondaison ménagée ne sera pas un inconvénient. Quant aux roseaux, papyrus et autres plantes aquatiques elles devront être complètement arrachées.

Une fois la lagune ainsi émondée, il sera nécessaire, pour évacuer les eaux répandues sur une aussi vaste surface et dans ses prolongements anfractueux, de les collecter en un espace unique dont il sera dès lors plus facile de les évacuer. Ce but ne peut être atteint que par des travaux de drainage. Ceux-ci consisteront dans le percement d'un réseau de canaux dont le rôle sera l'adduction de l'eau dans un collecteur unique. Ce réseau peut être conçu dans la forme que nous représentons dans la figure ci-après, qui supplée à toute description. Nous ne saurions toutefois présenter ce croquis que comme un schéma destiné à figurer une conception particulière du drainage de la lagune. Il va sans dire, en effet, qu'on ne peut, à l'heure actuelle, apporter à un projet de cette nature une rigoureuse précision; l'orientation des canaux à creuser sera en effet imposée et facilitée par les pentes naturelles du fond de la lagune le long desquelles l'eau a déjà creusé des trajets naturels. Mais l'étude de ce fond n'ayant pas été faite, à notre connaissance (1), jusqu'à ce jour, le réseau de drainage à créer ne peut être actuellement prévu jusque dans le détail. Nous estimons toutefois que la longueur totale des canaux représentés dans le croquis ci-annexé répond aux nécessités maxima qui se présenteront : ces canaux, ajoutés bout à bout, atteindraient une longueur de 8.500 mètres. En profondeur, nous estimons qu'il faut prévoir approximativement une dimension moyenne de $0^{m}70$ et en largeur une moyenne de $1^{m}50$ (2).

Comité de l'Afrique française. G.H.

On voit, d'après notre schéma, que le collecteur auquel aboutiront les eaux ainsi drainées est ce bassin naturel qui s'étend comme une longue bande tout le long et en arrière du cordon littoral. C'est en effet dans ce réservoir que les eaux de la lagune ont tendance à aller s'accumuler spontanément. Nous savons que c'est dans cette déclivité que le marais atteint son maximum de profondeur : $1^{m}50$.

Le déversoir tout indiqué pour les eaux de ce bassin est la mer; le déversement devra être provoqué soit par l'ouverture d'un goulet, soit par le siphonnement, soit par l'aspiration. Nous ne discuterons pas le choix de ces moyens, cette question étant du ressort de spécialistes qualifiés. Nous dirons simplement que l'ouverture d'un

(1) Les sondages effectués par la mission hydrographique depuis la date de rédaction du présent rapport donnent une idée des pentes naturelles existantes.

(2) Estimation large.

goulet (1) ou le siphonnement (2) auraient pour inconvénient de n'obtenir comme résultat qu'une égalisation du niveau du bassin avec celui des basses mers. Or, il est à présumer que la lagune doit présenter des bas-fonds d'un niveau inférieur à celui des marées basses. Dans ces conditions, il resterait toujours dans ces déclivités une masse d'eau qu'on ne pourrait évacuer. Aussi l'aspiration à l'aide d'une pompe à vapeur ou à pétrole nous paraît-elle le procédé de choix. S'il apparaît dès l'abord comme le plus coûteux, il convient de remarquer que la machine qui serait employée à l'évacuation de ce bassin pourrait être ensuite affectée à d'autres usages.

Tels sont les principes directeurs concevables pour l'assèchement préparatoire de la lagune. Il ne nous semble pas inutile d'envisager l'ordre dans lequel devront se succéder les temps que comportera dans la pratique cette opération basée sur ces principes. Cet ordre est le suivant :

1° Evacuation des eaux du bassin existant actuellement le long de la côte par un des trois moyens indiqués ci-dessus, l'aspiration de préférence ;

2° Déboisement limité et arrachement complet de la végétation aquatique (herbes, roseaux, papyrus).

Le premier de ces temps aura pour résultat d'effectuer un appel dans le bassin le plus profond de la majeure partie des eaux de la lagune et de réaliser ainsi un dessèchement suffisant du marais pour permettre le troisième temps.

3° Percement de canaux destinés à assurer l'écoulement des eaux vers le bassin au fur et à mesure de leur renouvellement;

4° Répétition de la première opération (évacuation du bassin) autant de fois qu'elle sera nécessitée par sa réplétion occasionnée elle-même par l'afflux des eaux de drainage. Ces répétitions de réplétion et d'évacuation alternatives du dernier collecteur iront s'espaçant de plus en plus jusqu'à ce que l'assèchement complet définitif ait été obtenu.

Il pourra l'être par la culture dont l'essai serait pratiqué dès que le fonctionnement des canaux aurait déterminé une siccité suffisante du sol.

Assèchement complet définitif. — Un projet d'exécution pratique d'une mise en culture appartient aux ingénieurs spécialistes en la matière. Néamoins, les connaissances acquises jusqu'à ce jour par l'hygiène permettent de formuler quelques indications.

On devra procéder à un boisement rationnel en s'adressant à certaines essences dont on connaît la puissance d'absorption hydrique. On pourra utiliser l'eucalyptus dont on choisira les variétés les plus idoines, globulus, gigantea, glauca, amygdalina. On admet qu'un eucalyptus absorbe dans le sol par ses racines une quantité d'eau cent fois plus grande que celle qui suffirait à la nourriture de l'arbre et qui égale en poids dix fois le poids de l'arbre lui-même. Ces propriétés ont permis de fonder de grandes espérances sur les plantations d'eucalyptus pour assainir le sol. Mais il faut bien dire que cette essence n'a pas toujours donné tous les résultats qu'on en attendait.

Au dire des gens compétents, le filao (Casuarina équisetifolia) et le bambou jouissent de propriétés asséchantes merveilleuses : le filao a été adopté avec succès à la Réunion pour assainir le sol ; en ce qui concerne les bambous, leur pouvoir absorbant peut être expliqué par l'extrême rapidité avec laquelle ils poussent sous les tropiques, « rapidité qui atteint parfois 60 centimètres en vingt-quatre heures. On comprend alors qu'elle formidable quantité de matières siliceuses et surtout d'eau peut enlever au sol une plantation de bambous sur un terrain fertile » (R. Wurtz).

On attribue la salubrité de la Nouvelle Calédonie à un arbre appelé le niaouli.

Enfin, le pin tournesol, le paulownia imperialis sont également d'excellents moyens d'assainissement (Reynaud).

Ces plantations à exécuter indiquent à elles seules la raison pour laquelle on ne devra pas procéder au début à des coupes rases des parties boisées actuellement existantes. Il y aura en effet intérêt à conserver quelques-uns de ces arbres dont les racines doivent avoir des propriétés hydrophiles. Ce déboisement sera plutôt une sorte d'émondage destiné à transformer ces îlots de végétation arborescente serrée, et partant malsaine, en surfaces boisées, dont la disposition ordonnée serait coupée de clairières. Il ne faudra pas perdre de vue en effet que, non seulement la végétation touffue sert d'asile aux insectes vecteurs de germes, mais en outre, qu'elle forme un véritable écran à la brise et empêche l'aération (1).

En résumé, l'assainissement de la lagune de Pointe Noire ne semble pas devoir être obtenu par la transformation de ce marais en un bassin ou en canalisations durables permettant d'assurer un écoulement constant des eaux : la dépense que nécessiteraient ces travaux et surtout l'incertitude où nous sommes de leur réussite doivent

(1) Il ne s'agit ici que de l'ouverture d'un goulet provisoire sans travaux durables et qu'on supprimerait quand la lagune serait asséchée.

(2) On peut concevoir un siphon qui passerait par-dessus le banc de sable et serait immergé dans la mer jusqu'à une distance de 150 mètres environ pour éviter son ensablement. Ce siphon ne fonctionnerait évidemment qu'à marée basse.

(1) De tous les bienfaits de l'aération, il en est un qui, en l'espèce, nous paraît devoir être signalé ; il est démontré que, si le vent est favorable à la dissémination des moustiques adultes sur de petites distances (Stephens et Chritophers, frères Sergent), il est très nuisible au développement de leurs larves. Le moindre mouvement un peu brusque imprimé à l'eau les fait périr. Il en est de même au moment de l'éclosion où « la moindre brise fait chavirer l'insecte » (Grall et Marchoux). Une démonstration expérimentale de ce fait vient d'être donnée tout récemment par le Dr M. de Fossey (*Bulletin de la Société de pathologie exotique*, n° 5, du 10 mai 1911, p. 525) confirmant ainsi une constatation que les naturalistes avaient faite depuis longtemps.

« Les grands étangs dont la surface se couvre de petites vagues dès que les vents soufflent sont beaucoup moins dangereux au point de vue de la pullulation des moustiques, que les mares de peu d'étendue situées dans des bas-fonds et protégées par la végétation qui les entoure » (Laveran, ibid.).

Cette notion peut expliquer la rareté des moustiques à Pointe Noire, région remarquablement ventilée. On comprend combien il importera de ne pas apporter d'obstacle à cette aération par une végétation trop serrée.

y faire renoncer. En ce qui concerne la méthode exclusive par le comblement, nous ne l'avons même pas envisagée dans ce travail, car si l'on peut recourir à ce procédé lorsqu'il s'agit de petits espaces à combler, on conçoit les travaux qu'il faudrait exécuter et les frais qu'ils nécessiteraient pour un bas-fond aussi étendu que la lagune de Pointe Noire. Au surplus, le comblement ne réaliserait pas, seul, l'assèchement, car il ne s'adresserait pas à la cause du mal : l'apport d'eau incessant dans la lagune par infiltration.

L'assainissement de la lagune par la culture apparaît donc comme le meilleur système à adopter. L'exposé suivant des avantages qu'il présente vient à l'appui de cette assertion :

a) Une bonne hygiène est toujours coûteuse. Aussi dans tout projet de cette nature, l'évaluation du prix de revient est-il un des facteurs primordiaux du choix à faire parmi les moyens qui se présentent. Il va sans dire qu'en l'espèce une estimation quelconque est hors de notre compétence (1).

Mais il est une chose certaine, c'est que hormis peut-être le comblement, toutes les mesures connues d'assainissement d'un marais (colmatage, écoulement suivant la pente, culture), nécessitent des travaux de drainage, soit à ciel ouvert (fossés), soit par des canalisations fermées (drains). Le percement de canaux est donc une mesure à laquelle il est impossible de ne pas recourir dans tous les cas. Il ne reste donc qu'à mettre en balance les dépenses qu'exigerait une culture destinée à absorber l'eau et celles qu'occasionneraient des travaux de canalisation et d'évacuation durables. Nous avons vu que ce dernier système nous conduit à la conception d'un bassin de chasse qui comporterait les ouvrages de maçonnerie nécessaires à l'installation et à la protection d'une vanne et enfin un service d'éclusage et de dragage en permanence. Les dépenses qu'imposerait cette solution ne sont évidemment pas à comparer avec les frais minimes d'une plantation de bambous, — arbre qui pousse abondamment sur toute la région côtière, — ou même d'eucalyptus, filaos, etc. Ajoutons que la culture vivrière indigène et européenne pourrait être pratiquée sur de vastes espaces du marais qui ne sera boisé qu'en partie. Ce terrain, ainsi cultivé, pourra donc être la source de rapports qui ne seront pas négligeables.

b) Un des plus grands avantages du procédé de la culture est inhérent à une de ses caractéristiques qui paraîtrait, de prime abord, être un inconvénient ; c'est un système qui n'est pas radical ; il exige du temps. Or, on peut admettre que tout procédé radical, conçu de toutes pièces, comporterait actuellement un certain nombre de chances d'échec : c'est qu'en effet le problème renferme pour l'instant quelques inconnues dont les plus importantes sont : le travail d'ensablement qui s'effectue le long du bourrelet de sable qui borne la lagune au Nord et la quantité exacte d'eau douce qui, descendant par infiltration des plateaux circonvoisins, vient alimenter la lagune. On conçoit l'importance qu'il y aurait à être exactement renseigné sur ces deux facteurs. Mais on peut affirmer qu'ils ne seront connus d'une manière précise que lorsque le projet d'assainissement, quel qu'il soit, aura reçu un commencement d'exécution. Or, la méthode de la culture, précisément par la lenteur qu'elle comporte, permettra de se rendre compte, au fur et à mesure des travaux — et cela avec les dépenses minima — des difficultés imprévues qui pourront se présenter et des moyens à employer pour les résoudre. S'il arrive que l'assainissement de la lagune ne puisse être obtenu par un procédé unique, mais par la combinaison de moyens divers, la méthode de la culture pourra, en raison même des travaux échelonnés qu'elle nécessite, être déviée vers tel autre objectif éventuel. C'est en somme un système qui présente l'avantage d'être le moins coûteux et de pouvoir s'assouplir à toutes les exigences (1).

Assainissement de la Loya. — Nous ne saurions que répéter ici les considérations précédentes concernant la lagune car les deux marais ont sensiblement les mêmes caractères.

Toutefois un élément nouveau mérite ici considération : une rivière, la Tshimagny, semble prendre une large part à l'apport des eaux qui viennent stagner dans cette déclivité. Lors des crues qui se produisent à la fin de l'hivernage, une partie des eaux, insuffisantes pour forcer le barrage de sable qui obstrue son embouchure, vient envahir le lit de la Loya. Les eaux de ce marais semblent en effet provenir autant des débordements de la Tshimagny que des eaux d'infiltration des plateaux qui circonscrivent son propre bassin. La Loya peut donc être considérée comme une lagune ou comme une rivière stagnante, indifféremment.

Dans ces conditions si son assainissement peut être conçu d'après les mêmes principes que celui de la lagune, les travaux d'assèchement préparatoire ayant pour objet de canaliser et d'évacuer les eaux avant la mise en culture, pourront recevoir une exécution différente. Le long de la rive droite de la rivière Tshimagny, à l'endroit où ce

(1) Nous pensons toutefois qu'a l'aide des éléments indiqués plus haut (dimensions des canaux à creuser, étendues à débrousser ou à déboiser — voir la carte — fonctionnement d'une machine à vapeur, etc.), les spécialistes de ce genre de travaux pourront porter une évaluation approximative.

(1) Les deux difficultés suivantes sont à prévoir :

1° On peut concevoir que la culture pourra ne pas réussir sur tous les points de ce marais. Mais on peut affirmer qu'elle donnera d'excellents résultats sur la majeure partie de cette vaste étendue marécageuse. Il est vraisemblable qu'en d'autres points on devra recourir à d'autres moyens : il faut prévoir en effet le comblement de certains espaces trop déclives. Notamment en ce qui concerne ce bassin naturel, profond et allongé, qui s'étend le long de la côte, il y a lieu de songer au moins à l'exhaussement de son fond dès que son assèchement relatif aura été obtenu ;

2° En ce qui a trait aux eaux d'apport qui viennent alimenter la lagune, toute notion quantitative à ce sujet fait défaut à l'heure actuelle. Ici encore, il y a lieu d'établir des prévisions, il est possible que, dans le cours des travaux, on découvre des ruisselets et des sources dont le débit total serait au-dessus des forces d'absorption de la culture. Dans cette hypothèse très vraisemblable, la captation de quelques-unes de ces sources s'imposera.

cours d'eau, décrivant un coude vers le Sud, reçoit l'affluent de la Loya, il faut concevoir, semble-t-il, un système de remblai et de digues destiné à empêcher le débordement de la Tshimagny dans la Loya et à permettre le mouvement en sens inverse, c'est-à-dire le déversement de la seconde

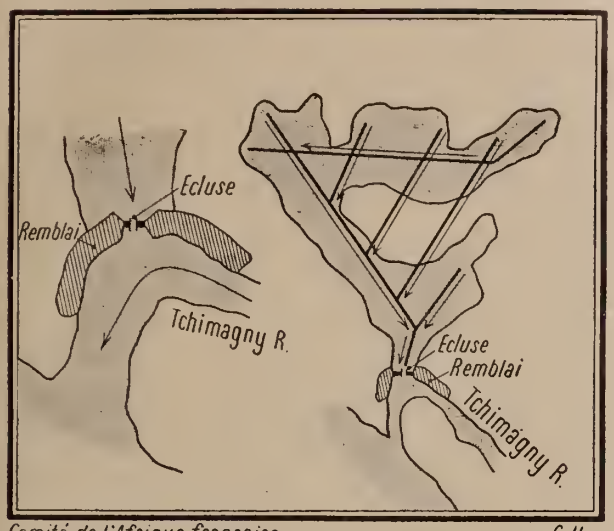

Comité de l'Afrique française. G.H.

dans la première. La canalisation de drainage à pratiquer pourra répondre au modèle indiqué dans le croquis schématique ci-dessus.

L'embouchure de la Tshimagny étant le plus souvent bouchée (v. chap. I, § A) il faudra recourir, ici comme pour la lagune, à l'évacuation des eaux soit par le siphonnement, soit de préférence à l'aspiration à l'aide d'une pompe à vapeur ou à pétrole.

Assainissement des marigots isolés. — Ils pourraient tous être assainis par une méthode mixte de comblement et de culture (marais A. B. C. D. E. F. — voir le croquis schématique).

Le marais G pourra être facilement canalisé vers la lagune où il déversera ses eaux. Son assèchement sera terminé par la culture.

Quant aux marais H. I., qui ne sont que deux prolongements marécageux de la Songolo, leur évacuation sera effectuée par drainage à ciel ouvert vers cette rivière. Les travaux en cet endroit pourront être menés de front avec ceux déjà prévus pour le carrefour de la Songolo et dont il a été question plus haut, au sujet de l'assainissement de la Tshinouka.

Ordre à suivre dans l'exécution des travaux d'assainissement. — En raison de la considérable étendue marécageuse à assainir, les travaux ne pourront vraisemblablement être entrepris sur tous les points à la fois. Il importe donc d'indiquer l'ordre d'urgence qu'il y a lieu de leur assigner au point de vue hygiénique. Cette question ne saurait toutefois présenter un intérêt immédiat que le jour où une décision définitive aura rendu réalisables les projets en élaboration. Aussi nous bornerons-nous, dans ce paragraphe, à l'énoncé pur et simple des desiderata de l'hygiène à ce sujet :

1° En raison de l'insalubrité de la lagune et du temps qu'exigera son assainissement, c'est dans ce marais que devront être exécutés les premiers travaux ;

2° On s'attaquera ensuite à la Tchinouka. Toutefois, cette rivière étant immédiatement contiguë à la future ville, il importerait qu'elle fût assainie le plus tôt possible. Nous avons vu que les travaux de la Tshinouka pourront être rapidement menés. On pourrait, dès le début, effectuer un assainissement provisoire (émondage du lit de la rivière) que l'on pourrait mener de front avec les travaux de la lagune, en détachant une section de travailleurs au débroussaillement de ce cours d'eau ;

3° Assainissement des marigots isolés ;

4° L'assainissement de la Loya pourra venir en dernière ligne. L'insalubrité de ce marais est en effet très atténuée par son éloignement de la future ville. C'est dire qu'avant l'assainissement de la Loya, il importera, au point de vue hygiénique, d'interdire toute construction d'habitations dans la portion sud du plateau de la télégraphie sans fil. On peut fixer comme limite une ligne est-ouest passant à 400 mètres au Sud de la factorerie de la maison Tréchot (v. croquis schématique.)

5° Le jour où la création d'une ville à Pointe Noire serait décrétée, à quel moment conviendra-t-il de commencer les travaux d'assainissement? Ils devront être entrepris le plus tôt possible et avant tout aménagement d'installation européenne. Il faut considérer en effet comme la loi la plus impérieuse de l'hygiène la nécessité d'interdire de la façon la plus rigoureuse et la plus absolue l'installation d'Européens dans toute zone paludéenne où l'on effectue des travaux de terrassement. Nous ne citerons à l'appui de cette loi que la cruelle expérience acquise depuis 1895 à Madagascar, où la mortalité qui décima les sapeurs du génie employés aux travaux de route atteignit le taux formidable de 646 0/00.

En conséquence, dès que le plan d'assainissement aura été définitivement arrêté et le temps nécessaire aux travaux de terrassement évalué, il devra être décidé qu'aucun Européen ne pourra s'installer dans la région avant ce temps (1).

C'est à cette condition seule que nombre d'existences humaines seront épargnées, sans parler du discrédit qu'une mortalité élevée ne manquerait pas de jeter sur la nouvelle ville et du préjudice économique qui en résulterait.

Mesures d'hygiène publique à prévoir. — Nous avons vu (chap. II, § Pathologie de Pointe Noire) que la nocivité relativement atténuée des mous-

(1) Il va sans dire qu'il ne sera pas utile d'attendre l'assèchement des marais. En effet, le seul danger à craindre résulte des bouleversements du sol. La région pourrait être occupée au bout d'un certain temps — qui serait à fixer, — une fois terminés les débroussaillements et le percement des fossés de drainage. En ce qui concerne la protection du personnel chargé de ces travaux, on trouvera toutes les règles à suivre dans les instructions rédigées par le médecin inspecteur général des troupes coloniales Kermorgant et inscrées dans l'*Instruction ministérielle des Archives d'hygiène et de médecine coloniales.* (Annexe aux *Archives* de 1903, p. 15, 16, 17 et 18.)

tiques de Pointe Noire est imputable au petit nombre de paludéens (indigènes) qui habitent la région.

L'assainissement de Pointe Noire ne sera donc complet que si ces conditions actuellement existantes sont maintenues. Les mesures prises tout récemment à Grand Bassam (Communic. du Dr Wurtz, *Bulletin de l'Académie de médecine* du 6 juin 1911, n° 23, p. 648) devront être mises en pratique dès la création d'une ville à Pointe Noire : elles consistent dans la fixation d'un emplacement pour la ville noire, séparé et éloigné de l'agglomération européenne.

L'installation d'un de ces villages indigènes modèles qui, à Brazzaville même, a, dit-on, donné d'excellents résultats, doit donc faire partie intégrante des prévisions à établir en vue de l'assainissement de Pointe Noire.

Resterait à envisager la question si importante de l'évacuation des immondices. Mais nous craignons que cet examen ne soit prématuré. Toutefois, il nous semble qu'un projet d'égouts rentre dans un projet de création de ville et qu'il fait partie du problème de l'assainissement.

Le « tout à la terre » devra être proscrit en raison de tous les risques d'insalubrité qu'il comporte.

Le « tout au fleuve » est impraticable. Le seul cours d'eau utilisable en l'espèce serait la Songolo. Or, son écoulement trop lent et le reflux des marées qui s'y fait sentir exposeraient à des exhalaisons pestilentielles.

Le « tout à la mer », comme le tout à la terre, comporterait toutes les défectuosités hygiéniques inhérentes au transport des immondices par charroi.

Enfin, peut-on admettre que Pointe Noire, qui serait la dernière née de nos villes coloniales, ne jouisse pas des derniers perfectionnements de l'hygiène? Il s'agit en l'espèce du « tout à l'égout » qui conduit à l'épuration biologique des eaux d'égout, « le procédé de l'avenir aux colonies ». Wurtz.)

En ce qui concerne le « tout à l'égout », les premières dépenses seraient peu considérables. Un collecteur unique suffirait au début (tubes en grès vernissé de 0 m. 25 de diamètre). La création d'un réseau véritable ne serait envisagée qu'ultérieurement, suivant les besoins que ferait naître l'extension de la ville.

Au point de vue hygiénique, on peut concevoir, au début, le déversement de cet égout dans la mer, en un point de la baie situé à hauteur de l'extrémité nord du plateau de la télégraphie sans fil. L'altitude de ce plateau (10 mètres) permettrait d'obtenir une pente suffisante.

Un projet d'épuration biologique des eaux d'égout devrait ultérieurement être mis à l'étude.

CONCLUSIONS

Les considérations qui précèdent aboutissent aux conclusions suivantes :

I

1° La région de Pointe Noire présente, au point de vue de la configuration et de la nature du terrain, d'importantes défectuosités :

a) Les portions de ce terrain susceptibles de convenir à des constructions pour Européens n'atteignent qu'une altitude minime;
b) La surface du sol est sablonneuse;
c) La couche perméable présente peu d'épaisseur ;
d) L'aire actuellement habitable est tout au plus égale à la superficie marécageuse à assainir.

Il y a lieu d'ajouter que ces conditions sont celles que l'on rencontre partout, le long de la côte occidentale d'Afrique. La région de Pointe Noire, à ce point de vue, n'est ni meilleure ni sensiblement plus mauvaise que la plupart des postes échelonnés sur la région côtière.

2° Le climat de Pointe Noire rachète tous ces inconvénients :

a) L'existence de courants marins froids circulant au large de la contrée a pour effet de faire bénéficier cette région d'une fraîcheur relative;
b) Les chutes de pluie ne sont pas très abondantes;
c) L'humidité atmosphérique est relativement peu élevée;
d) Pointe Noire est admirablement ventilée, car, bien que ne jouissant que d'une altitude minime, elle reçoit tous les vents qui soufflent soit du large, soit de l'intérieur.

3° Il résulte de l'examen de la pathologie de Pointe Noire que cette région est loin d'apparaître comme un foyer malsain :

a) Tous les cas de paludisme constatés jusqu'à ce jour dans la région se sont montrés bénins ;
b Les monstiques sont peu nombreux ;
c) Les manifestations de la trypanosomiase sont espacées et rares;

4° *a*) Pointe-Noire offre toutes les ressources permettant d'espérer un mode d'habitation et d'alimentation satisfaisantes au point de vue hygiénique ;
b) Il ne peut être apporté à l'heure actuelle une précision rigoureuse dans une appréciation des eaux de boisson (1). Celles-ci seraient fournies par les rivières Tshimpazou-Fouta et Niandjé, tout porte à croire que ces eaux seront de bonne qualité.

II

1° La zone susceptible de convenir à des établissements et à des habitations comprend :

a) Le plateau de la télégraphie sans fil :
b) Le plateau de la pointe même;
c) Le plateau étroit qui sépare la lagune au Nord de la Loya au Sud;

2° Toute l'étendue restante est constituée par des bas-fonds marécageux dont l'assainissement s'impose au point de vue hygiénique;

3° L'assainissement de la Tshinouka sera facilité par la configuration même de ce marais, lequel a une tendance naturelle à déverser ses eaux vers la mer, par l'intermédiaire de la Songolo. Il suffira en conséquence :

a) D'émonder d'une façon complète le lit de la Tshinouka en supprimant la végétation aquatique qui l'envahit. Ce débroussaillemont devra être effectué jusques et y compris le carrefour de la Songolo ;

b) De creuser un canal de 1 mètre de profon-

(1) Cette question a été étudiée depuis l'établissement du présent rapport par le Dr Lambert (voir plus haut).

deur moyenne dans le lit même et tout le long de la Tshinouka. Ce canal aura pour effet de déterminer un appel des eaux dans un lit bien encaissé et à bords droits et de favoriser en conséquence l'écoulement.

c) Pour obvier à l'essor ultérieur de la végétation aquatique, on plantera tout le long des berges du cours d'eau des essences à propriétés absorbantes (eucalyptus, bambous, filaos, etc.)

4° L'assainissement de la lagune sera difficile en raison de l'étendue considérable de ce marécage, du défaut de pente et de tout débouché naturel à favoriser pour obtenir l'écoulement. Deux méthodes se présentent pour assainir la lagune :

A. Assurer un écoulement constant à l'eau douce qui vient l'alimenter;

B. Supprimer ce marais par l'assèchement.

A. L'écoulement des eaux ne peut être effectué que vers la mer. Il semble que l'on doive y renoncer en raison : D'une part, des dépenses que nécessiteraient des travaux durables destinés à assurer le déversement constant des eaux dans la baie et, d'autre part, en raison de l'incertitude où l'on se trouve, à l'heure actuelle, de l'efficacité de ces travaux.

B. La suppression de la lagune pourra être obtenue par son assèchement. Ce dernier pourra être demandé à la culture. Cette méthode nécessitera :

a) Un assèchement relatif préparatoire qui permettra la mise en culture ultérieure. Cet assèchement relatif comportera :

1° Un déboisement partiel des parties boisées actuellement existantes et un arrachement complet de la végétation aquatique;

2° La création d'un réseau de canaux de drainage qui détermineront la convergence des eaux de la lagune vers ce bassin profond et allongé qui s'étend actuellement le long de la côte;

3° L'évacuation de ce bassin dans la mer par l'aspiration au moyen d'une pompe à vapeur ou à pétrole;

b) L'assèchement définitif. Il pourra être obtenu par la culture qui consistera en plantations d'essences absorbantes telles que eucalyptus, filaos, bambous.

Il faut prévoir que la culture pourra ne pas réussir sur toute la surface du marais. Dans ce cas on sera conduit à procéder au comblement de certaines parties, les plus déclives, et au captage de quelques sources.

Etant donné l'état actuel de nos connaissances sur la lagune, le procédé d'assèchement par la culture semble la meilleure méthode à adopter. C'est en effet le système le moins coûteux. De plus, la nature des travaux qu'il comporte et le temps qu'exigera leur exécution permettront de parer à toutes les éventualités possibles et cela avec le minimum de dépenses.

5° L'assainissement de la Loya peut être conçu sur les mêmes principes que celui de la lagune, avec cette différence que le voisinage de la rivière Tshimagny, dont les débordements sont à craindre au moment des crues, nécessitera un remblai et une écluse.

6° L'assainissement des marigots isolés sera obtenu par un procédé mixte de comblement et de culture.

7° L'ordre à prévoir dans l'exécution des travaux est le suivant :

a) Assainissement de la lagune;
b) Assainissement de la Tshinouka;
c) Assainissement des marigots isolés;
d) Assainissement de la Loya.

Le jour où la création d'une ville à Pointe Noire serait décidée, le temps nécessaire aux travaux de terrassement à effectuer dans la lagune, la Tshinouka et les marigots isolés devra être évalué, ces travaux devront être les premiers à entreprendre et avant l'époque prévue où les bouleversements du sol qu'ils comportent auront pris fin, on devra interdire de la façon la plus rigoureuse l'installation d'Européens à Pointe Noire.

En ce qui concerne la Loya son assainissement pourra n'être mis en œuvre qu'ultérieurement, sous la réserve expresse qu'avant l'assèchement relatif de ce marais aucun Européen ne pourra s'installer sur le plateau de la télégraphie sans fil au Sud d'une ligne est-ouest passant à 400 mètres au Sud de la maison Tréchot.

8° Parmi les mesures d'hygiène à mettre en pratique dès le début et susceptibles d'entraîner des dépenses, il faut prévoir :

a) La création d'une ville noire absolument isolée de la ville européenne. Un village indigène conçu sur le plan d'un de ces villages modèles actuellement existant près de Brazzaville serait à créer;

b) L'installation du « tout à l'égout ». Il suffirait de prévoir, au début, un collecteur unique (tubes en grès vernissé de 0 m. 25 de diamètre) dont l'installation ne semble pas devoir être très onéreuse. Le tout-à-l'égout permettrait de mettre ultérieurement à l'étude un projet d'épuration biologique des eaux d'égout.

Telles sont les mesures que nous croyons devoir signaler pour obtenir l'assainissement de Pointe Noire. Nous pensons que les procédés que nous avons indiqués en ce qui concerne l'amélioration du terrain sont ceux qui entraîneront les frais minima. Cette modicité du prix de revient des travaux permettra d'engager les dépenses nécessaires à la création d'une ville noire et à l'installation d'égouts dont nous tenons à signaler encore l'importance au point de vue hygiénique.

Au surplus, si, comme nous l'avons dit plus haut, l'évaluation pécuniaire des exigences de l'hygiène intervient pour une large part dans le choix des moyens qui se présentent, on ne saurait toutefois perdre de vue le but poursuivi en l'espèce : la protection de la vie humaine. Il semble qu'à l'époque d'expansion économique où nous vivons, la guerre de l'argent tende à se substituer à la guerre par les armes. Mais la

première, sous nos climats tropicaux, possède, comme la seconde, son bilan de mortalité humaine. Aussi, si Pointe Noire est appelée à devenir un des théâtres de notre lutte économique, on ne devra reculer devant aucune dépense pour défendre la vie des Européens qui viendront, dans la ville nouvelle, apporter au succès de notre entreprise le concours de leurs efforts.

Loango, le 3 août 1911.

Le médecin-major de 2e classe,

DELMAS.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Aux camps turco-arabes. Notes de route et de guerre en Cyrénaïque et en Tripolitaine, par G. RÉMOND, ouvrage illustré de 60 gravures tirées hors texte et de 6 cartes en noir. Prix : broché, 15 francs. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Correspondant de guerre envoyé par l'*Illustration* sur les champs de bataille de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, M. G. Rémond ne s'est point attardé dans les camps ou sous les murs des fortins. Parti de Gabès, il est allé très courageusement souder le terminus de son itinéraire à Solloum, poste frontière égyptien, ayant ainsi parcouru plusieurs milliers de kilomètres à travers des régions soulevées et que nul Européen n'avait avant lui traversées depuis bientôt un demi-siècle.

L'auteur a donné à son ouvrage les divisions géographiques de ses étapes, reliant les confins tripolitains de la Tunisie à ceux de la Cyrénaïque en suivant les sinuosités du littoral méditerranéen où s'implantent les oasis et les cités les plus remarquables de ce long ruban désertique : Nalout, Djado, Yffren, Gharian, Azizié, Homs, Mesrata, Syrte, Adjdabia, Benghasi, Derna, Tobrouk. Et c'est ainsi, au hasard de ses chevauchées dans le bled effervescent, que M. Rémond, faisant œuvre d'annaliste et d'historiographe, a écrit et observé.

Cet ouvrage — d'une facture si jolie — peut être ouvert au jugé. Le lecteur est de suite entraîné par les circonstances et son impression demeure que, nouvelle recrue dans la caravane en marche, il n'a plus désormais qu'à se laisser conduire pour goûter à toutes les griseries du voyage et partager la joie — exclusivement africaine — de « marcher la route » à son tour. Quelles que soient ses dispositions d'esprit, l'orientation de ses recherches et le but de ses observations, il conservera la certitude de rencontrer entre deux étapes, matière à d'amples acquisitions. Est-il attiré par le mystérieux silence qui pèse sur les cités mortes, voici : *Les nécropoles. Ruine romaine. Inscriptions antiques. Les acropoles fortifiées. Les aqueducs. Les marbres ensoleillés*, etc. S'agit-il au contraire pour lui de pénétrer le sens des affinités religieuses pour en dégager des formules politiques, il lira : *L'accord entre Arabes et Turcs. Les Senoussia. Panislamisme. Vision de guerre sainte. Un fils d'Abd el Kader. Le rôle d'Enver bey. Turcs et Anglo-Egyptiens*, etc. Enfin pour couper la monotomie de certains parcours ou le distraire aux heures chaudes des siestes obligatoires, d'amusants récits lui seront faits : *Lalla Dehibat et le chameau ailé. Histoire d'une bouteille de vin de Macédoine. La naissance des mouches. Histoire d'un taleb et d'une barbe de bouc. M. Diamant, contrebandier.*

Tous ces chapitres sont essaimés dans l'ouvrage au gré de la fantaisie de l'auteur, de ses déplacements, de ses conversations, mais avec un constant souci d'objectivité et d'opportunité. Ce qu'on ne saurait rendre, par contre, c'est le coloris des images, le charme prenant du style et la vérité des situations. Voici le tableau d'une concentration des guerriers : « Des cavaliers courent, voltent, font voler le sable. Les bêtes s'impatientent du bruit, du frein, de l'éperon, bondissent rapides ou dansent sur place, ou s'étendent en longues foulées franchissant les dunes. Puis, tous ces groupes s'unissent, se déploient, défilent. Ils brandissent les armes, les bouches s'ouvrent, se fendent, demeurant béantes pour un cri furieux ; et la masse, précédée des cavaliers, se rue en avant. Elle se joint, se disjoint, se mêle dans une sorte de bataille. Les sabres fendent l'air, la fusillade éclate ; les chevaux s'élancent sous leurs cavaliers ; les burnous, les parures, les manteaux de couleur se déploient par le vent et la course. Toutes les figures sont comme ivres d'une joie singulière, profonde comme la plus profonde volupté et qui est l'âpre et violent plaisir de la guerre. »

Et cet autre tableau : « Nous voilà réduits aux conserves, au pain plein de sable. Le sable, c'est l'un des personnages du désert, de ces personnages peu nombreux (Dieu, le vent, le soleil, le pèlerin, le pasteur nomade, le chien kabyle, la gazelle, le chameau)... peu nombreux, mais bien caractérisés. Celui-ci, le sable, pénètre partout ; il roule et craque sous les dents ; il est omniprésent, traverse toutes les barrières ; il est aussi subtil qu'un parfum. On mange debout, la bride de son cheval passé autour de l'épaule ; si on a le temps, les hommes font du thé. On en boit quatre tasses, parce que, me dit l'officier turc qui s'humanise, nous sommes dans le pays du chameau et que le chameau à quatre pattes. »

De conclusions, ces pages écrites au jour le jour dans le tumulte des camps n'en comportent pas, mais l'auteur se rendait bien volontiers à l'évidence des situations quand il écrivait : « Les Italiens n'osent s'aventurer à travers les dunes et attendront que quelque complication européenne fasse demander la paix par la Turquie. En tel cas il n'y aura encore rien de fait. Les Arabes retiendront encore les Turcs ici. La guerre est une bonne affaire pour eux. Ils reçoivent de l'argent des diverses sociétés islamiques d'Europe et d'Asie, pillent de temps en temps les Italiens ou les Arabes qui se sont soumis à ceux-ci, prennent de toutes les mains, se plaisent à cette vie et passent ainsi le temps dans l'allégresse. C'est une bonne histoire et qui risque de ne jamais finir. » Magnifiquement illustré de 60 illustrations hors texte qui animent les choses vécues de toute l'intensité des choses vues cet ouvrage, a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des régions nord-africaines.

En colonne, Récits de guerre, de chasse et d'exploration, par le général BRUNEAU ; 1 vol. de 372 pages. Prix : 3 fr. 50. — Calmann-Lévy, 3, rue Auber.

C'est la vieille Algérie du temps de Mokrani et de Bou-Amama, que le général Bruneau évoque dans ses pittoresques récits. Ils sont vivants et variés et, à côté des histoires de chasse alertement contées, on y trouvera d'intéressantes notes sur les colonnes et les combats de ce temps.

Le général Bruneau a commandé le 2e étranger et il a planté, lui aussi, pour nous quelques-uns de ces types de légionnaires qui attirent toujours le lecteur, notamment ce Hohenzollern qui mourut à l'hôpital de Géryville et l'ancien évêque qu'il trouva montant la garde à la porte de la tente du général Détrie et qui n'avait gardé de son temps passé au service de la religion que son anneau d'améthyste.

L'Europe et la conquête d'Alger, d'après des documents originaux tirés des Archives de l'État, par E. LE MARCHAND, ancien ministre plénipotentiaire. Un vol. in-16, broché 5 francs. Librairie Perrin et Cie, 35, quai des Grands-Augustins.

Parmi les sujets qui sollicitent le plus vivement les historiens, celui de la conquête algérienne est un de ceux qui jouissent d'une faveur constante. Le grand nombre d'ouvrages écrits sur cette matière ne l'ont point épuisée. Et il est vraisemblable, tant la prospérité de notre conquête aiguise la sagacité des écrivains, que nous aurons souvent encore à nous louer de travaux originaux et riches de documents complémentaires. C'est précisément le cas pour le présent volume dont la trame révèle les laborieuses et fructueuses recherches faites par l'auteur dans les Archives de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères.

Au début de son avant-propos M. le Marchand fait connaître les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre ce travail. « L'affaire du Maroc, dit-il, nous a porté à étudier de près l'histoire de notre établissement en Algérie ; il nous a semblé qu'on en pouvait tirer d'utiles enseignements. En 1830, nous nous trouvions aux prises avec des indigènes de même race et de même religion que les Marocains ; alors, comme aujourd'hui, une grande puissance s'efforçait de mettre obstacle à notre entreprise. » Le but ainsi défini, l'auteur développe son sujet en examinant successivement, avec toute la précision de sa riche documentation, quelle a été dans ces circonstances difficiles la persévérance de Charles X, la fermeté de ses ministres, l'adresse de ses diplomates, la vaillance de son armée et l'habileté du commandant en chef de l'expédition.

Le volume comprend quatorze chapitres allant des origines de la régence de la Révolution de Juillet en passant par tous les gros

événements intermédiaires : le bombardement d'Alger par lord Exmouth, les créances Bacri, l'insulte au consul de France, le blocus, les négociations avec l'Angleterre, la préparation de l'expédition, la prise d'Alger, les hésitations de M. de Polignac sur le sort futur de la régence et les traités avec Tunis et Tripoli.

Certains épisodes sont rappelés qui montrent de combien peu il s'en est fallu que la conquête française fût devancée d'une trentaine d'années. En 1802, Bonaparte écrit au Dey : « Si vous ne réprimez pas la licence de vos ministres qui osent insulter mes agents, je débarquerai 80.000 hommes sur vos côtes et détruirai votre régence. » Quelques années après, ces insultes devaient se renouveler en la personne de notre consul, M. Deval, et devenir comme l'on sait la cause initiale d'une intervention définitive. Il est vrai que, cette fois, elles s'aggravaient de voies de fait. Le Dey ne nia pas l'incident de l'éventail et, sur le point de s'exiler il s'expliqua sans réticence sur les sentiments qu'il nourrissait à l'égard de notre représentant : « Je regrette de ne l'avoir pas fait étrangler. »

La prise d'Alger ne causa pas à Paris la surprise et la joie que l'on imagine tout d'abord.

Lorsque M. d'Haussez se présenta aux Tuileries pour l'annoncer, Charles X lui dit : « Je vois à votre air, monsieur, qu'Alger est pris; un jour comme celui-ci, on s'embrasse. » Ces sentiments n'étaient guère partagés par la population : « Aussi, lorsque le roi se rendit le 14 juillet à Notre-Dame où un *Te Deum* devait être chanté, il ne recueillit nulle part sur son passage les signes de la satisfaction à laquelle il était en droit de s'attendre. » L'auteur nous donne l'explication de cette réserve : « On ne se rendait pas compte de l'importance de la conquête que la France venait de faire ; d'autre part, l'opinion, tout entière absorbée par les luttes intérieures et les projets de coup d'Etat attribués au ministère, était incapable de porter ses regards au delà des frontières. » Le glorieux vainqueur d'Alger, le maréchal de Bourmont eut sa part d'hostilité. Rentré en France à la faveur de l'amnistie de 1840 et venant d'Italie, « il débarqua à Marseille où sa voiture fut criblée de pierres par cette même population qui l'avait acclamé dix ans auparavant ».

Ces quelques citations suffisent à montrer l'intérêt qui se dégage du livre de M. le Marchand. Le relief des figures, la vie intense des faits, le choix des épisodes se groupent ici pour donner à ce sujet d'histoire, le charme du roman vécu.

Pour bien vivre aux colonies, Recettes pratiques de cuisine et de pâtisserie, par Oscar Bonneau, ancien concessionnaire des buffets-hôtels de Kayes au Niger. Un vol. in-16. Prix : 1 fr. 25. A. Challamel, 17, rue Jacob.

Il est à peine besoin de présenter l'auteur que six années de séjour en Afrique ont familiarisé avec les exigences de la vie de la brousse.

Aux colonies, plus qu'ailleurs, il faut durer pour réussir ; ce qui implique nécessairement la santé subordonnée elle-même pour une large part au régime alimentaire.

En écrivant cet ouvrage M. Bonneau qui garde le bénéfice d'avoir mis la main à la pâte, n'a pas eu la prétention de donner un traité de diététique. « J'ai fait ce recueil, nous dit-il, pour obvier à l'ignorance courante du personnel noir des principes les plus élémentaires de la cuisine française. C'est donc placé entre les mains de chefs inexperts, une sorte de compendium culinaire analogue — pour des régions déterminées — aux différents formulaires consultés par nos maîtres queux. Et, en cette matière, aucune recette inapplicable. Les préparations de l'auteur ont toutes été expérimentées par lui-même dans le pays pour lequel elles sont destinées. A côté de plats de fortune on en trouvera d'autres de composition plus recherchée. Certains même, constitués avec des produits locaux, gardent toute la saveur de l'inédit. S'agit-il du poulet qui, au Soudan, est bien souvent seul à s'inscrire sur le menu du broussard? Bouilli, il fera le pot-au-feu; sauté, ce sera l'entrée, et rôti, le plat de résistance. Les cuisiniers indigènes connaissent tous cette graduation et s'y maintiennent énergiquement. Et pourtant voici, selon M. Bonneau, des poulets à la Jacques, à la bonne femme, grillé à la diable, à la Chantilly, à la Toulousaine, des poulets suprêmes et en croquettes, etc., qui préparés avec les ressources des popottes les moins cossues s'enveloppent d'irrésistibles fumets.

L'inappétence naquit un jour de l'uniformité. C'est ce péril qu'il est urgent d'écarter par la variété. L'auteur en donne le moyen non seulement en ce qui concerne les viandes habituelles, mais aussi les potages, les œufs, les entremets, les crèmes et surtout le poisson qui a la fâcheuse réputation de ne bien passer que grâce à la sauce.

Ce petit livre bon marché et d'une pratique quotidienne, s'adresse donc à tous les Africains et le moins qu'on puisse en dire est qu'il vaudra à son auteur une forme de reconnaissance qui a bien son prix : celle de l'estomac.

A travers le monde romain, par R. Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Un vol. in-16, br., illustré de 11 photogravures hors texte. Librairie Fontemoing et Cie, 4, rue Le Goff.

Ce livre contient, avec les modifications devenues nécessaires, la série des conférences faites par le savant professeur au musée Guimet. Ces pages de vulgarisation ont été dégagées de l'austérité et de l'appareil d'érudition qui accompagnent nécessairement les leçons officielles. Celles-ci sont devenues des causeries aimables et instructives sur les sujets les plus divers inspirés par le monde romain : figures de Romaines au déclin de la République ; figures d'impératrices ; la sorcellerie et les sorciers chez les Romains ; la vie de garnison et la religion des soldats dans l'Empire, etc., etc. L'auteur clôt son ouvrage sur *Les Romains et la conquête de l'Afrique du Nord* en se déclarant, au début de chapitre, fort empêché pour résoudre ou même pour aborder les questions complexes de la politique étrangère. Mais il lui a semblé, puisque nous sommes, en Afrique les successeurs des Romains et qu'ils se sont trouvés, longtemps avant nous, en présence des mêmes problèmes, qu'il pouvait être intéressant de chercher comment ils les avaient résolus ; comment ils avaient agi dans les circonstances non point absolument semblables, mais très analogues ; comment ils avaient réussi à atteindre le but qui est également le nôtre.

Tout ce chapitre serait à citer. On en devinera le puissant intérêt à la conclusion : « Nous avons franchi en moins de quatre-vingts ans le chemin que Rome avait mis trois fois au moins autant de temps à parcourir ; et cela malgré nos divisions intérieures, malgré les jalousies de l'étranger, peut-être à cause de ces jalousies mêmes et pour les mettre en présence de faits accomplis. Les historiens de l'avenir diront si nous pouvions agir autrement. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que, quelques fautes que l'on puisse nous reprocher, notre œuvre est actuellement comparable à celle des Romains, aussi riche en brillants faits d'armes, aussi féconde en résultats et pour la prospérité du pays et pour la cause de la civilisation. A nous de faire en sorte que, dans l'avenir, les caprices de la politique et le mépris de l'intérêt général en faveur des intérêts particuliers ne viennent pas compromettre des résultats si honorables et qu'on puisse dire de nous ce qu'un poète a écrit de Rome : « De nations différentes tu as formé une même patrie. C'est pour leur bien que, brisant leur résistance tu les as soumises à ta domination ».

Comment on devrait utiliser les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, par le capitaine Lasvignes. Broch. in-8°. Prix 1 fr. 50. Lavauzelle, éditeur, 10, rue Danton.

L'auteur qui connaît bien les « Joyeux » les montre tels qu'ils sont, en garnison et en campagne. Il ne nous cache pas leurs défauts et nous signale leurs qualités, très réelles. Pour utiliser le rendement de ces hommes il suffirait de les placer, bien encadrés, dans un milieu propice, le Maroc, où déjà ils ont eu l'occasion de se distinguer particulièrement à Ouldjat-Soltane et à Maaziz. Mais de ces bataillons plus que toute autre troupe on peut dire qu'ils valent ce que valent leurs cadres. L'auteur insiste sur ce point : « A ces hommes, qui ont la mentalité d'une grande compagnie du moyen âge, donnons des officiers capables de les commander en chefs de bande plutôt qu'en instructeurs de paysans morvandeaux ; mettons à leur tête des chefs connus pour leur poigne et leur allant, en nous rappelant bien que si le chef prête le moins du monde à la critique, il est perdu dans l'esprit de ses chasseurs et qu'il ne les commandera plus. »

Ces conditions étant remplies on pourra demander aux hommes le service le plus dur, car, de l'avis des officiers qui les ont vus à l'œuvre, les Joyeux sont, après la Légion, la troupe européenne la plus résistante dans le bled.

Aux Pays de l'or et des diamants. Cap, Natal, Orange, Transvaal, Rhodésie, par H. H. Fyfe. Adapté de l'anglais par Georges Feuilloy. 1 vol. in-8° écu, avec 22 photogravures et une carte. Broché, 4 francs. Pierre Roger et Cie, 54, rue Jacob.

Ce volume de la collection des « Pays modernes » nous fait visiter l'Afrique australe anglaise.

L'auteur évoque avec verve et couleur les régions qu'il a tra-

versées. Le lecteur se promène avec lui du Cap à Kimberley, la ville des diamants, puis à Bloemfontein et Johannesburg, l'active cité de l'or. Le charme paisible de Prétoria, la vie maritime de Durban, les solitudes pierreuses des Karous, les herbages du Veld et le désert de Kalahari sont décrits d'une plume alerte.

Au récit du voyageur se mêlent la description du travail des mines, des tableaux de la vie des Blancs et des indigènes, un peu assombris par les inquiétantes luttes de races qui divisent les Etats de l'Union. L'exposé de leur situation économique très prospère fait bien augurer de l'avenir de ces jeunes colonies, privilégiées entre toutes.

Les Textiles végétaux, par J. Beauverie, docteur ès-sciences, avec préface de H. Lecomte, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. Un vol. in-8° (25-16) de XIII-730 pages contenant 290 figures dans le texte. Prix : 18 francs Librairie Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins.

Cet important ouvrage fait partie de l' « Encyclopédie industrielle » dans laquelle M. J. Beauverie a déjà publié *Le Bois* qui lui valut la médaille d'or de la Société nationale d'agriculture.

En donnant aujourd'hui les *Textiles végétaux* le savant auteur apporte à la colonisation le concours de ses observations et de ses expériences que ne manqueront pas de rechercher tous ceux que les cultures coloniales intéressent ou sollicitent.

L'Afrique française qui se prête si généreusement à la distribution géographique de certains textiles bénéficie dans une large mesure de cette belle étude. Le chanvre, la ramie, le lin, le cotonnier, le kapok et les grandes familles des palmiers, des broméliacées, des liliacées et des almacées font l'objet de chapitres spéciaux et sont présentés sous leurs aspects immédiatement pratiques : usages, culture, climat, sol, engrais, récolte, rendement, travail, statistique, etc.

En ce qui concerne le coton qui demeure comme on sait la grande anxiété de notre industrie textile l'auteur rappelle les efforts des partisans convaincus d'une culture rémunératrice sur certains sols de l'Afrique du Nord. Les résultats ont été probants en 1909-1910. En particulier la région de Philippeville a donné des résultats remarquables. La question peut être mise au point à l'aide de deux chiffres. L'Algérie en 1909 a produit 45.060 kilogrammes de coton. En 1910 la récolte atteignait 352.420 kilogrammes. Pendant cette même année 1910 le Dahomey fournissait 122.000 kilogrammes, le Haut-Sénégal-Niger 43.000 kilogrammes, le Sénégal 12.000 kilogrammes, le Congo 570 kilogrammes et la Côte d'Ivoire 170 kilogrammes.

Ces rendements — rendements de début il est vrai — disent assez que nous ne pouvons prétendre à figurer dans l'alimentation des 133 millions de broches qui, dans le monde entier, manufacturent le précieux textile. Il est certain d'autre part qu'en regard des milliards de francs réalisés en 1907 par la production des Etats-Unis nous resterons longtemps encore tributaires des régions spécialisées. Mais il existe 7 millions de broches françaises nécessitant annuellement 460 millions de francs de coton importé. C'est en participant à ces exigences de notre industrie que nous pourrons nous soustraire dans une certaine mesure à la tutelle étrangère. Arriverons-nous à nous en affranchir ? C'est sans doute le secret du Tchad, du Niger et du Maroc.

On peut prévoir en effet que le Maroc sera au moins aussi intéressant que l'Algérie au point de vue de la culture cotonnière. Les cours d'eau y sont abondants, l'Atlantique prodigue les pluies aux fertiles régions côtières. La main-d'œuvre est assurée et peu coûteuse. Dans les environs de Fez, de Meknès et de Rabat tous les jardins maures présentent un carré de cotonniers. Les femmes égrènent les capsules, peignent les fibres et les filent. « Cette culture s'établira sans doute, dit l'auteur, dans les vallées de l'Ouest ouvertes sur l'Océan, celles du Loukos, du Sebou, du Bou-Regreg, de

La Fondation de la colonie française de la Côte d'Ivoire, par Fred Bullock, Fellow of the Royal Society. Brochure in-8° avec une carte hors texte. Le « Courrier de Londres ». 220, Westminster Bridge Road S. E.

Cette brochure est la réunion des articles qui ont paru sous ce titre dans le « Courrier de Londres ». Son but est de montrer l'œuvre fondamentale de Treich-Laplène à la Côte d'Ivoire et de rappeler la part prise par le regretté explorateur dans la formation de la colonie. L'auteur a joint à sa relation des documents inédits qui lui furent communiqués par la famille de l'ancien résident de France à la Côte d'Ivoire. Une carte est jointe au texte et l'appendice dresse la liste des traités passés par Treich. Laplène et signés de lui qui donnaient à la France toute la région comprise entre Kong et la Côte.

L'hydraulique agricole dans la Tunisie méridionale, par P. Penet. — Un vol. in-8° 212 pages, 2 fr. 60, franco 2 fr. 75. Librairie de l'Imprimerie Rapide, 5, rue Saint-Charles, Tunis.

M. Penet est un spécialiste en matière d'irrigation africaine Ses fonctions de contrôleur civil l'ont appelé à diriger pendant plusieurs années les Syndicats d'inondation de la plaine de Kairouan, puis à étudier ceux de Gamouda dans la Tunisie centrale ; enfin dans la région des grandes oasis où il a passé trois ans, il a organisé les Syndicats de Tozeur et de Nefta, il a introduit les céréales par eaux de crue jusqu'au seuil du Sahara, enfin il a recueilli une moisson abondante de documents inédits, et ce sont précisément ces documents qu'il a condensés en un volume substantiel, illustré de graphiques et de photographies, d'une lecture attachante malgré l'aridité de certains côtés de la question.

L'ouvrage est divisé en trois parties :

1° *Géo-hydrologie du Bas-Sahara tunisien.* — L'esquisse géologique, n'ayant d'autre but que de servir d'introduction à l'étude hydrographique proprement dite est forcément très résumée. Elle n'en pose pas moins un des problèmes les plus controversés de l'Afrique du Nord, l'origine des eaux artésiennes qui fertilisent le Djerid, le Zab et l'oued Rhir. L'auteur montre que ces eaux sont incluses dans des calcaires crétacés et sont recouvertes par un plancher étanche d'argiles très puissantes, appartenant au Mio-Pliocène. Elles viennent aussi bien du Nord et spécialement de l'Aurès, que des affleurements crétacés du Sud ; elles convergent et se réunissent par la gravité seule, jusqu'au-dessous des synclinaux des chotts. Là, toujours retenues sous le toit des argiles mio-pliocènes, elles s'emmagasinent sous pression et sortent tantôt par les cheminées artésiennes, naturelles ou artificielles, tantôt aux ébréchures du bord du couvercle étanche.

2° *Irrigation des oasis.* — Cette partie est pleine d'aperçus très originaux sur les curieux partages d'eaux du Djerid, sur le but et les procédés des irrigations des oasis. L'auteur a montré quel rôle capital jouait l'irrigation hivernale combinée avec un drainage intensif pour l'évacuation au loin des sels nuisibles que l'irrigation d'été accumule sur un sol déjà passablement salé.

Le côté juridique des droits d'eau au Sahara n'a pas échappé à M. Penet, qui a consacré un chapitre à l'analyse de cette propriété spéciale, indépendante de la propriété du sol, et infiniment plus précieuse à tous égards.

3° *Irrigations par eaux de ruissellement.* — Certes, ce genre d'irrigation, qui comporte un enrichissement continuel de la terre par le limonage, commence à être bien connu en Tunisie, où il est largement appliqué, mais les méthodes de dérivations d'oueds de plaines, et d'édification de barrages rustiques en terre et fascines n'étaient exposées en aucun traité d'hydraulique. Les descriptions de M. Penet, qui contiennent toute la technique indigène de ces ouvrages, comblent à cet égard une lacune regrettable.

Fort originales aussi les explications concernant la culture dans les garaats et les séguis. Les garaats sont spécialement intéressantes ; ce sont des lacs temporaires non salés, qui s'emplissent de loin en loin lors d'averses exceptionnellement abondantes. Leurs bords sont ensemencés de blé au fur et à mesure que l'eau se retire en s'évaporant. En avril, on sème des pastèques ou du maïs. L'indigène y obtient des rendements fantastiques. M. Penet montre quel parti on pourrait tirer de certaines garaats en les cloisonnant au moyen de digues en terre, et montre aussi qu'il serait facile de créer en beaucoup de points des garaats artificielles par des barrages ou des dérivations d'oueds,

Enfin, dans une conclusion qui mériterait d'être reproduite *in extenso*, M. Penet insiste sur ce fait que la plupart des aménagements d'hydraulique agricole sont choses faciles à réaliser et que rien ne sert de faire grand, beau et cher, qu'il faut au contraire faire rustique, nombreux et bon marché. Il déplore aussi le défaut d'une législation des eaux et montre combien cette législation, si elle est élaborée, devra rester souple pour s'adapter aux conditions géographiques et économiques si différentes d'une région à l'autre de la Tunisie.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 7

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

DINGUIRAYE. — F. DE COUTOULY..... 241

LA MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON (*Suite et fin.*) :

III. Baie du cap Lopez et embouchure de l'Ogooué. — Lieutenant de vaisseau AUDOIN..... 246

IV. Les lacs et le delta du Bas-Ogooué. — Enseigne F. BAIN..... 251

V. Les lagunes :
I. Rapport d'ensemble. — Enseigne LAFARGUE..... 263
II. Zone Setté-Cama-Iguela. — Enseigne CABLAT..... 270
III. Aménagement de l'Ogooué et intercommunication des lagunes. — Lieutenant de vaisseau AUDOIN..... 275

VI. L'éclairage et le balisage. — Lieutenant de vaisseau AUDOIN..... 287

LE RAPPORT DE LORD KITCHENER..... 289

Chronique de l'armée coloniale..... 291
Renseignements divers..... 292
Bibliographie..... 292

CARTES

Plan de Dinguiraye..... 243
Baie du cap Lopez..... 247
Le Bas-Ogooué et les lacs..... 253
Lagune Nkomi..... 265
Lagunes Ndogo, Simga et Ngobé..... 271
Pointe Owendo..... 287

VILLES D'AFRIQUE

Une Ville toucouleur de la Guinée Française

DINGUIRAYE

Située à 500 kilomètres environ de Konakry et à 56 kilomètres de la ligne ferrée de Konakry au Niger (station de Bissikrima), la ville de Dinguiraye est la plus grosse agglomération toucouleur de la Guinée française et l'un des centres importants de la colonie. Suivant le dernier recensement elle compte 4.080 habitants; et le chiffre de sa population semble augmenter régulièrement chaque année.

Pour le voyageur arrivant du Sud par la grande route de Bissikrima-Toumanéah, Dinguiraye apparaît au bout d'une forte journée de marche ou au matin du second jour, coquettement assise au pied d'une ligne de montagnes au sortir d'un pays entièrement plat. Ses centaines de petites cases de chaume à toitures pointues ont l'air de loin de minuscules champignons ou d'autant de termitières soudanaises; et seule, la haute mosquée d'El-Hadj'Omar domine orgueilleusement la ville et paraît l'écraser.

Au second plan, et comme une muraille infranchissable, le mont Tamba-Kourou offre aux regards ses pentes abruptes et son sommet dénudé, où quelques arbres rabougris se mêlent à des amoncellements de roches; c'est à la fois inattendu, pittoresque et étrange... Mais on a immédiatement l'impression que plus encore que la mosquée, la montagne, vous écrase et qu'il doit faire diablement chaud dans ce repli de terrain!

Nous verrons plus loin que cette impression est très exacte, au moins pour une période de l'année.

A un kilomètre du village, et au pied d'une forte colline, qui fait face au mont Tamba-Kourou, *le poste administratif* groupe ses constructions en terre de barre, et laisse poindre, parmi les frondaisons de mangotiers et des « nérés », les sommets pointus et ses cases rondes jumellées à deux pièces et le mât de pavillon de la résidence qui est seule de forme rectangulaire.

Au demeurant, l'ensemble est agréable à l'œil : et pour peu que l'on arrive en hivernage, alors que les montagnes cachent leur aridité sous un tapis de verdure et que les champs de culture laissent se balancer au vent les hautes tiges de mil, de maïs et de riz ou se couvrent à l'infini des feuilles vertes des arachides, l'arrivée à Dinguiraye a un charme particulier.

Le Dinguiraye d'autrefois.

Dinguiraye fut fondée en 1850 par le célèbre marabout conquérant toucouleur, *El Hadj'Omar*, venu dans la région en 1849 et qui avait obtenu du chef du pays, Imba Sako, — chef du grand royaume diallonké de Tamba, — la cession d'une portion de territoire désert, entre les deux grands groupements diallonkés nord et sud (Tamba et Toumanéah), à l'endroit où se trouve actuellement placé le village de Dinguiraye. Ce territoire servait jusqu'alors aux pasteurs nomades à parquer leurs troupeaux à la mauvaise saison : d'où le nom de « Dinguiraye », qui signifie « l'endroit où l'on parque le bétail. »

Il s'y établit avec ses prosélytes, et y fonda une mosquée et y traça immédiatement un *tata* (forteresse) dont il confia la construction au nommé Ousmane Diawando, l'un de ses fidèles, pendant qu'il entreprenait lui-même au Fouta-Diallon, au Fouta-Toro et au Sénégal, une série de tournées de propagande dont il revint au bout de trois ans avec une véritable armée de nouveaux prosélytes presque tous Peuhls ou Toucouleurs qui allaient former la population de Dinguiraye. Il attendit près de trois nouvelles années qu'il consacra à donner une première organisation à ces cohortes dont les villages s'étendirent jusqu'à Tamba, et à doubler les défenses de son tata; il recueillit encore quelques convertis diallonkés ou mandingues du Baléya et du Oulada, mécontents d'Imba Sakouo; puis vers 1854-1855, mettant enfin à exécution le plan préparé depuis son arrivée, refusa nettement de payer tribut au chef de Tamba et de continuer à reconnaître sa suze-

raineté! Le vieil Imba Sako marcha alors avec toutes ses forces sur Dinguiraye où El Hadj'Omar, arrivé six ans auparavant avec une poignée d'hommes, commandait maintenant à une population de près de 9.000 âmes. Mais il fut complètement battu à Sountou par les troupes toucouleurs et dut se réfugier dans son tata de Tamba, qu'il abandonna à la nouvelle de l'arrivée d'El Hadj'Omar en personne, pour aller mourir d'accident dans le « Bouré » (1).

Nous n'entreprendrons pas ici de raconter la vie d'El Hadj'Omar qui a déjà fait l'objet de plusieurs études particulières.

Nous dirons seulement que cette vie se confond avec l'histoire de Dinguiraye pendant les premières années. Elle se passa en une série de luttes victorieuses contre les Diallonkés, qui amenèrent rapidement la conversion de gré ou de force à la religion du prophète de l'ancien royaume fétichiste de Tamba. El Hadj'Omar étendit ensuite ses conquêtes et « finit par se désintéresser presque complètement du Dinguiraye, berceau de sa puissance, et ne s'en occupa plus que pour y puiser de nouveaux contingents. » (Lieutenant Bouchez.)

« Pendant toutes ses campagnes, il maintint à sa tête son fidèle Ousmane Diawando, le constructeur du tata, qui, sans énergie et d'ailleurs sans troupes, laissa peu à peu se détacher les provinces annexées qui reprirent leur vie propre et n'exerça, en réalité, son autorité que sur la bande de terre limitée par le Bafing, le Tinkisso, les premières chaînes du Fouta et le désert de Bouré, c'est-à-dire le Dinguiraye proprement dit ». (Lieutenant Bouchez. *Historique ut supra.*)

Les successeurs d'El Hadj'Omar furent, par ordre chronologique :

1° Aguibou Tall (1861-1868);
2° Seydou Sékhou (1868-1876);
3° Aguibou Tall (1876-1892);
4° Maki Tall (1892-1899.)

Ces divers chefs conservèrent l'organisation despotique établie par le conquérant et n'eurent jamais qu'un but : accroître leur puissance et pressurer le plus possible leurs sujets.

Le dernier, Maki Tall, dont les exactions étaient devenues intolérables, fut suspendu de ses fonctions pour trois mois par ordre du général commandant supérieur du Soudan français le 19 mars 1899. Ses exactions n'en continuant pas moins, il fut arrêté, ainsi que ses principaux partisans, le 2 juin 1899 et envoyé à Siguiri d'abord, puis à Bamako, et son tata fut occupé et démoli.

Ainsi se trouva brisée d'un seul coup et sans effusion de sang la puissance toucouleur, établie par El Hadj'Omar « par le fer et par le feu » ; et ainsi furent soumises à l'administration directe la ville et la province de Dinguiraye, qui fut immédiatement organisée et constituée en cercle.

Peu après, le décret du 17 octobre 1899 détachait le Dinguiraye du Soudan français, dont il dépendait jusqu'alors, et le rattachait à la Guinée française (2).

*
* *

Cette organisation était entièrement despotique et avait pour base le bon plaisir du souverain.

Celui-ci administrait directement le pays, rendait la justice, répartissait les terres, présidait aux cérémonies religieuses et réunissait dans sa main les pouvoirs temporel et spirituel. Comme les chefs du Fouta Diallon il prenait le titre d' « Almamy » (abréviation de Emir el Moumenin, ou prince des croyants).

Organisation antérieure à notre occupation. — Dinguiraye était la résidence et le chef-lieu de l'Almamy. La ville compta, dit-on, à une époque, jusqu'à 10.000 habitants et devint la capitale religieuse incontestée des musulmans *tidjania* de la région. Elle fut, aussi, pendant longtemps, le centre de la puissance toucouleur en Guinée française, comme elle avait été le berceau de la puissance d'El Hadj' Omar.

Enfermés dans le « tata » construit par Ousmane Diawando, et entourés de leurs « sofas », les almamys n'avaient d'autre but que de s'enrichir le plus possible et se livraient à toutes sortes d'exactions et de razzias. Ils vivaient aux dépens de leurs sujets, en organisant à époques fixes, des « colonnes » qui dévastaient et pillaient le pays, et travaillaient surtout, suivant l'expression d'El Hadj'Omar, « à nourrir les poules de leur père »... (Allusion aux vautours charognards.)

Cette organisation despotique dura jusqu'à la déchéance de Maki Tall et jusqu'à la constitution du Dinguiraye en cercle (juin 1899). Cf. *ibi supra.*

Jusqu'à cette époque, Dinguiraye, qui relevait du Soudan français, était encore très peu connue ; le commerce n'y existait pas ; les relations avec l'extérieur étaient rares et difficiles; aucune voie de communication sérieuse ne la reliait aux régions environnantes; et les almamys tidjania, descendants d'El Hadj'Omar, s'attachaient jalousement à isoler le plus possible leur pays, à faire de Dinguiraye le bastion avancé de la puissance toucouleur en Guinée française, en même temps que la grande capitale religieuse des musulmans tidjania, à l'orée du Fouta Diallon et aux portes du Soudan français.

Le Dinguiraye d'aujourd'hui.

Nos premiers résidents de Dinguiraye s'attachèrent, dès le début, à faire cesser cet état de choses et à faire sortir Dinguiraye de son engourdissement et du superbe isolement où l'avaient maintenu à dessein les almamys toucouleurs. La première chose à faire était d'ouvrir des routes : et c'est à quoi ils s'employèrent tout d'abord. Une première route fut tracée pour relier Dinguiraye à Siguiri, sous la gestion de M. le lieutenant Bouchez, en 1901; une seconde fut percée peu après dans la direction de Kouroussa (éloigné de Dinguiraye de 150 kilomètres), en coupant le Tinkisso à la hauteur de Sachoya; une troisième suivit vers Timbo (à 175 kilomètres), et le Fouta Diallon, par Toumanéab, Bissikrima et Dabola; enfin des campements furent installés un peu partout, un marché fut établi à Dinguiraye, et un commerçant européen, agent d'une maison du Soudan, vint même s'y établir. D'autre part les droits de patentes étaient fixés, l'impôt établi, et l'orgueilleux « tata » des almamys remplacé par un poste militaire.

La transformation de Dinguiraye commençait.

Cette transformation s'accentua encore avec l'établissement de l'autorité civile (administrateur Dolisie, juillet 1901, et ses successeurs). Le poste fut replacé et reconstruit; le village assaini; une avenue centrale fut tracée à Dinguiraye; les relations avec l'extérieur augmentèrent; de nouvelles voies de communication furent établies; et la ville de Dinguiraye commença à devenir en Guinée française autre chose qu'une simple expression géographique.

Mais c'est seulement dans ces dernières années, et surtout avec l'ouverture et la mise en exploitation du chemin de fer de Konakry au Niger que la *ville de Dinguiraye* est sortie de son obscurité et est devenue une *place commerciale très importante.* Le mouvement commercial s'y est chiffré, par exemple, pour le premier trimestre 1912, par une exportation de 33 345 kilogrammes de caoutchouc, représentant une valeur de 266.760 francs (au prix moyen de 8 francs); les remises commerciales ont été, pour ce même semestre, de plus de 70.000 francs; et le mouvement de transit sur la place de Dinguiraye s'est chiffré par plus de 300.000 francs.

D'autre part, une *route excellente* existe maintenant *de Dinguiraye* à *Bissikrima* (station du chemin de fer K. N.) (56 kilomètres, en passant par Toumana); une autre route a été ouverte vers Tongué (Koïn) et vers Labé; *un plan de lotissement* a été établi, et plusieurs concessions — dont une définitive — ont été attribuées à Dinguiraye. Il est, du reste, à remarquer que tous les commerçants de Dinguiraye (actuellement au nombre de *douze*) sont des traitants syriens, sauf un seul M. X... associé d'un négociant

(1) *Historique du Dinguiraye,* par M. le lieutenant Bouchez, 1901.

(2) Le premier résident à Dinguiraye fut le lieutenant Dubreuil, arrivé près de Maki le 5 janvier 1896. Ses successeurs immédiats furent : le capitaine Husson et l'adjoint Dupuy (interimaire) de novembre 1896 à janvier 1899, enfin le lieutenant Bouchez, aujourd'hui administrateur des colonies (de janvier 1899 à juillet 1901), qui procéda à l'arrestation de Maki Tall et à la démolition de son tata. Quatorze commandants de cercle se sont succédé depuis lors à Dinguiraye.

français de Bissikrima. — Les grosses affaires qui se traitent maintenant à Dinguiraye (surtout pour le caoutchouc d'excellente qualité), sont donc entièrement entre les mains d'Asiatiques : et *Dinguiraye la Toucouleur* est devenue en quelque sorte — au point de vue commercial — *Dinguiraye la Syrienne*.

Il y a là un phénomène significatif et une question de haute actualité, qui ne saurait manquer, croyons-nous, d'attirer l'attention.

Au point de vue politique et administrstif, Dinguiraye ne s'est pas moins transformée.

La ville a actuellement à sa tête un descendant d'El Hadj Omar, *Ahmadou Habibou* (son petit-fils) : mais ce chef indolent et sans ambition n'a que l'autorité que nous voulons bien lui laisser. Ses princip des fonctions sont ; la perception de l'impôt, le recrutement des pasteurs et la

Foncièrement égoïstes et ayant un goût marqué pour l'isolement, ils auraient volontiers comme idéal le « far niente » complet et l'indépendance complète. Mais, dans l'impossibilité où ils se trouvent d'atteindre cet idéal particulier, ils se résignent à subir notre autorité avec le secret espoir de pouvoir, peut-être, la secouer un jour, La tendance innée à la chicane doit être encore notée au nombre des particularités des Toucouleurs de Dinguiraye Il en résulte d'innombrables et oiseuses discussions qu'ils prolongent comme à plaisir et dont le règlement en justice n'est jamais considéré par eux comme définitif.

Pour le vrai Toucouleur, *la vie extérieure est d'ailleurs presque nulle ;* et ils passent la plus grande partie de leur temps dans leur « carré », ne paraissant sur la place publique qu'aux heures de la prière. *Musulmans ferrents* (chez qui demeure toujours vivant le souvenir d'El Hadj

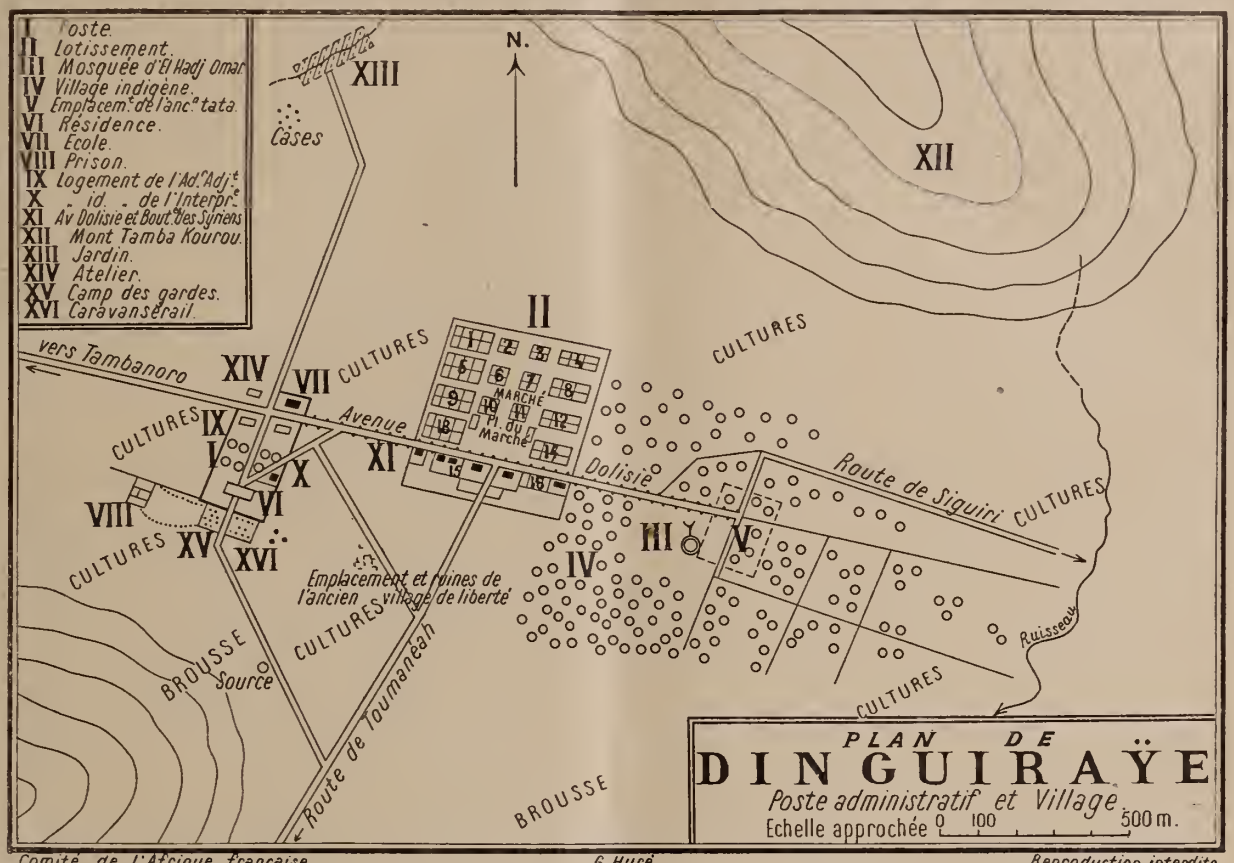

Comité de l'Afrique française. G. Huré. Reproduction interdite.

présidence du tribunal de province, en sa qualité de chef de la province comme du village de Dinguiraye.

Nous sommes loin de l'ancienne autorité despotique des Almamys !

Le commandant de cercle, administrateur des Colonies, représentant direct du gouverneur, a remplacé aujourd'hui ces derniers et réunit entre ses mains les pouvoirs politique et judiciaire (comme président au tribunal de cercle et chargé du contrôle des tribunaux de province et de villages et comme officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur de la République). Il est assisté par un administrateur-adjoint, un adjoint et deux commis des Affaires indigènes. Un interprète, un écrivain noir et 18 gardes de cercle complètent l'effectif du poste.

Population et vie sociale.

a) **Les Toucouleurs.** — A Dinguiraye, l'existence des *Toucouleurs* peut se résumer dans la formule suivante : « Vivre le mieux possible, avec le moins d'effort possible ! ».

Comme leurs frères foulahs, ils déclarent volontiers « qu'ils ont les mains trop petites pour travailler » ; et ils laissent aux Malinkés, — ces rudes travailleurs de la glèbe, — le soin de se livrer aux occupations agricoles.

Omar), ils observent rigoureusement les règles coraniques (jeûne, abstention des liqueurs fortes, claustration des femmes, etc., etc.), célèbrent régulièrement les fêtes rituelles (rupture du jeûne, fête de la nativité, fête du mouton), et gardent tous, d'autre part, au fond d'eux-mêmes, la haine secrète et le secret mépris du « Roumi ». L'islamisme paraît bien être, ainsi, chez eux, autre chose qu'une question d'habitude extérieure et de tradition. La grande figure d'El Hadj Omar domine du reste, ici, — nous le répétons, — tous les souvenirs, et conserve à l'Islam dans cette région un caractère de vitalité qui pourrait, à l'occasion le rendre dangereux.

Physiquement, les Toucouleurs de Dinguiraye sont généralement très noirs de peau, d'une taille au-dessus de la moyenne, vigoureux et bien bâtis. Les traits sont assez fins, les membres solides, les yeux intelligents, la barbe souvent fournie, formant collier, les dents saines. Ils semblent avoir conservé, au demeurant, de leurs ancêtres guerriers, compagnons d'El Hadj Omar, la robustesse physique et l'orgueil de leurs conquêtes. Beaux hommes et beaux parleurs, ils se plaisent, comme les Foulahs, dont ils ont du sang dans les veines, aux phrases grandiloquentes et aux discours pompeux. Ils ont le verbe haut et la parole facile, et l'exagération est chez eux pour ainsi

dire inuée : « Quand j'entends l'éléphant, me disait un jour un chasseur toucouleur de Dinguiraye, je me dérange, mais quand j'entends le lion, j'envoie mon boy ! »

Leur langue est le peulul, mais mélangée et, en quelque sorte, encombrée de mots ouolofs, *malinkés*, voire *bambaras* et *diallonkés*. Au point de vue du droit civil et pénal, la seule loi appliquée chez les Toucouleurs de Dinguiraye est la *loi coranique*.

Avec les seuls Toucouleurs, la vie sociale et extérieure serait, on l'a vu, presque nulle, et l'aspect général morose à Dinguiraye. Mais ici, comme dans le reste du cercle, l'élément toucouleur a été, peu à peu, englobé et submergé par les divers autres éléments ethniques ; et il est devenu, finalement, l'élément le plus faible. Prépondérants au début, les Toucouleurs ne sont donc plus actuellement qu'une minorité : et la raison en est surtout à ce qu'ils furent, autrefois, décimés dans les guerres et que beaucoup des survivants suivirent à Ségou et à Nioro les fils d'El Hadj'Omar.

Une foule bariolée de *Malinkés*, de *Diallonkés*, de *Foullahs*, de *Bambaras*, de *Ouolofs*, voire de *Soussous* et de *Sierra-Leonais* de la côte, peuple aujourd'hui Dinguiraye à côté des descendants des conquérants toucouleurs, et donne à l'ancienne capitale du grand marabout tidjania un aspect nouveau et une animation particulière.

Mais ce qui caractérise le Dinguiraye actuel, c'est la présence inattendue et d'ailleurs récente, d'un nouvel élément de population : *les Syriens*, arrivés il y a trois ans à peine, ils sont déjà onze à Dinguiraye. D'autres suivront bientôt, puis d'autres encore ; et ils finiront sans doute par former entre eux une sorte de « trust » du caoutchouc de la région. (Ce « trust » est même déjà formé en fait.)

J'ai déjà dit, plus haut, qu'il y avait là un phénomène digne de remarque : il y a peut-être aussi un danger, car le commerce français se voit ainsi frustré d'une partie des affaires qui sembleraient devoir lui revenir de droit.

Tout le commerce de Dinguiraye est actuellement entre les mains des Syriens.

Est-ce donc que nous serions impuissants devant leur invasion grandissante?

*
* *

L'élément européen est uniquement représenté à Dinguiraye par les fonctionnaires au nombre de cinq, et par M. X., commerçant, associé d'un négociant de Bissikrima.

Climat.

Au point de vue climatérique, Dinguiraye jouit d'un climat assez déprimant, surtout pénible à supporter en mars-avril, qui sont les deux mois les plus chauds de l'année. La température s'y élève alors jusqu'à + 40 et + 41 degrés centigrades, et le vent d'Est (ou harmattan), qui souffle à cette époque, dessèche tout sur son passage.

La saison sèche dure de la mi-novembre à la fin mai. La moyenne de la température est de 29 degrés.

La saison pluvieuse dure de juin à la mi-novembre. La moyenne de la température est de 25 degrés.

La quantité d'eau qui tombe en hivernage est relativement très considérable ; et les terrains imperméables qui recueillent ces eaux en cette saison aux environs de Dinguiraye provoquent la formation d'assez nombreux marécages généralement transformés en rizières par les indigènes. *Les vents dominants* sont des vents d'Est, Nord-Est.

L'acclimatation n'est ordinairement pas facile pour l'élément européen, qui a surtout à lutter contre une forme maligne de paludisme avec accompagnement de dysenterie. Une hygiène sévère est donc nécessaire pour y séjourner sans inconvénients.

Quant à l'élément indigène, il est sujet à des affections extrêmement variées dont les plus sérieuses et les plus fréquentes sont la variole et la dysenterie infectieuse, qui y ont fait souvent de grands ravages.

Commerce et Industrie.

La principale richesse de la place commerciale de Dinguiraye est le *caoutchouc* provenant de la *liane gohine* (Gandolphia heudolitii) qui abonde encore dans tout le cercle, mais dont une grande quantité est fournie également par les régions voisines, Kita et Satadougou (Soudan), Koïn, Missirah, etc. Il est exporté sur Bissikrima, station de la ligne du chemin de fer de Konakry au Niger), à 56 kilomètres de Dinguiraye, et de là sur Mamou et Konakry.

Les peaux et l'*ivoire* font également l'objet d'un commerce assez important. Les traitants syriens achètent enfin de l'*or* en anneaux provenant de la Falémé ou du Bouré à 2 fr. 50 le gramme, et le revendent 3 francs.

Les *divers produits agricoles* sont : le *fonio* (Paspalum longiflorum), le *maïs*, le *gros mil*, le *riz;* le *coton* est assez abondant et de bonne qualité, le *karité* existe également en grande quantité, mais ne fait l'objet (comme le coton), que d'une exploitation locale et d'ailleurs très restreinte.

L'*élevage* est enfin prospère dans le Dinguiraye où l'on compte environ 20.000 têtes de bétail.

L'industrie indigène est peu considérable, et ne comprend que quelques *cordonniers* (garankés), qui fabriquent des cuirs gaufrés assez curieux, quelques *potiers*, quelques *bijoutiers* et *forgerons* (*baïlos*).

Le commerce est représenté, à Dinguiraye, par les *petits traitants* ou *dioulas* patentés à 50 francs par an, qui vendent à la population locale la plupart des produits de consommation courante (allumettes, pétrole, sucre, tabac en feuilles, mais surtout précieuses noix de *colas* (goros), venant de la Basse-Guinée et du Sierra-Leone). Ils se tiennent la plupart du temps sur la place du Marché avec leur attelage de pacotille, et ils sont tous également acheteurs et revendeurs de caoutchouc. Les Syriens font du reste actuellement une concurrence sérieuse à ce petit commerce local.

Il y a enfin, à Dinguiraye, quatre *bouchers*, deux *boulangers*, et trois *tailleurs indigènes*, ces derniers de race soussou.

Les prix courants sur le marché de Dinguiraye sont les suivants :

Allumettes : 0 fr. 10 la boîte.
Pétrole : de 0 fr. 50 à 1 franc le litre.
Sucre : 1 fr. 50 à 2 francs le kilogramme.
Tabac en feuilles : 0 fr. 50 la tête de tabac.
Lait : 0 fr. 50 le litre.
Colas : prix variable suivant les saisons. De 5 à 6 pour 0 fr. 50 en hivernage. De 2 à 3 pour 0 fr. 50 en saison sèche.
Caoutchouc : cours variable, [a varié de 6 à 8 francs le kilogramme (prix moyen) en 1912.]

Conditions de la vie.

La vie matérielle est assez facile à Dinguiraye, où l'on trouve des *poulets*, du *beurre* et des *œufs* en abondance (poulets : de 0 fr. 50 à 1 franc, beurre : 1 franc la bouteille, œufs : de 0 fr. 05 à 0 fr. 10).

Un bœuf est abattu chaque jour au marché ; et les boulangers du cru fournissent un pain très présentable.

Il est également facile de se procurer du *miel;* et les *légumes d'Europe* viennent admirablement, pourvu qu'on leur donne quelques soins.

J'ai personnellement obtenu en quantité de superbes aubergines, des tomates, des navets, des carottes, des choux et des concombres ; et j'ai vu chez un Syrien, un pied de tomates de Syrie, produisant des fruits dont le poids atteignait 1 kg. 500.

Le *gibier* (gros et petit) est d'autre part, très abondant aux environs, — surtout au bord du Tinkisso où l'on rencontre par hardes de six à douze et même vingt individus, les antilopes du genre « son ». — Les cobas et les bubales (Bubalis major), voire même les antilopes de Derby (en malinké « mina diang ») et les buffles africains (en malinké « siguioule »), se trouvent également sur les bords de l'Yro, frontière de Siguiri. Enfin, le lion et les éléphants visitent assez fréquemment les régions est et nord du cercle. Quant aux hippopotames, ils sont communs dans le Bafing et remontent fréquemment le Tinkisso.

Il y a là des territoires de chasse tout indiqués pour nos « Nemrods » de France, désireux de réussir de beaux coups de fusil, sans être obligés de pousser jusqu'en Afrique Orientale anglaise, ou jusqu'au Centre africain.

De Bordeaux à Dinguiraye il n'y a guère en effet qu'une douzaine de jours de voyage (dix en mer, deux de chemins de fer et un de hamac ou de cheval) et cette considération a certainement sa valeur.

Le moment le plus favorable pour les voyages de chasse est la période qui va du début de mars à la fin de mai. Les meilleurs territoires de chasse du cercle sont les provinces de Tamba (Est et Nord-Est) et de Missirah (Nord) (1).

Le tour de ville.

Si nous partons du poste situé, nous l'avons dit, sur les premières pentes d'une forte colline qui fait face au mont Tamba-Kourou, et un peu à l'Ouest du village, — et que nous descendions par l'artère centrale, dite « avenue Dolisie », nous aborderons Dinguiraye par son quartier le plus vivant : *le quartier commercial.*

Il y règne presque continuellement une animation de bonne augure au milieu d'un va-et-vient incessant ; et les boutiques en planches ou en briques sèches à toitures de tôle, qui s'alignent le long de l'*avenue Dolisie* et qui sont *les boutiques syriennes*, ne désemplissent pas de la journée.

Nez busqués, faces olivâtres, yeux de braise, les traitants syriens (ou « soulloukaijes », suivant l'expression dédaigneuse des indigènes), se tiennent sur le seuil ou devant leurs comptoirs, leur éternelle cigarette à la bouche ou la « chiboux » à portée de la main, et donnent à ce coin de ville africaine un faux air de faubourg de ville asiatique.

Pénétrons par curiosité dans l'une de ces boutiques : c'est un véritable « bric-à-brac » où l'inévitable camelote « made in Germany » voisine avec la bouteille d'absinthe de traite, où l'on trouve à la fois et côte à côte des sacs de caoutchouc en boules, des peaux de bœufs et de l'ivoire, du champagne, de l'or de Galam ou du Bouré, des verroteries, de l'ambre faux, des tissus anglais, des corans imprimés à Beyrouth, des pâtisseries turques et des chromos du sultan !

Tout y est, ou presque, sauf l'article français...

Un peu plus loin, la *place du Marché* nous offre le tableau d'une foule bigarrée et bruyante où se mêlent aux noirs Toucouleurs les Diallonkés au teint rougeâtre, les Bambaras de bronze et les clairs Foulahs, à côté des traitants ouolofs, malinkés et soussous.

Plus loin encore et à l'extrémité de l'*avenue Dolisie* plantée de lingués et de ficus, voici *la haute mosquée d'El Hadj Omar,* dont la toiture ronde contient plusieurs tonnes de chaume et qui écrase de sa masse imposante la multitude des petites cases groupées alentour. C'est là à proprement parler, *le centre de la ville indigène*, qui apparaît comme formée, dans son ensemble, de groupes de cases (ou « carrés ») entourés de clôtures en tiges de mil ou en paille tressée séparées par des ruelles rectangulaires. *Les cases* sont en terre battue, de dimensions moyennes, assez confortables et coiffées d'une toiture piriforme formant véranda et descendant jusqu'au sol. Nous remarquerons qu'il n'y a généralement qu'une porte à l'ogive renversée, parfois deux.

A l'Est de la mosquée et un peu en arrière se trouve enfin l'*emplacement rectangulaire de l'ancien tata*, détruit en 1899 (2) et dont il ne reste plus que les traces et quelques pans de murs. Plusieurs baobabs y dressent leurs troncs boursouflés aux branches dénudées de verdure où pendent mélancoliquement de grosses gousses ventrues... Nous aurons fait, ainsi, *le tour de ville* et nous arriverons bientôt à *la route de Siguiri* qui fut la première voie de communication de Dinguiraye avec l'ancien Soudan.

Rentrons maintenant au poste et reprenons l'avenue Dolisie en sens inverse.

A son extrémité ouest, et un peu en dehors du poste proprement dit, nous trouverons l'*école régionale*, vaste bâtiment de briques sèches à trois pièces et à toiture de chaume, où un instituteur européen, assisté de moniteurs indigènes, enseigne notre langue à une centaine de jeunes garçons. A côté est construit un *atelier* pour la section professionnelle.

Quant au *poste proprement dit*, il comprend une dizaine de bâtiments divers, tous construits en terre de barre, y compris les magasins et la prison.

Il n'y a pas de bureau postal ni de bureau télégraphique à Dinguiraye, où un commis des A. I. remplit les fonctions de « postier ». La poste et le télégraphe se trouvent à Bissikrima, sur la ligne du chemin de fer. Il n'y a pas encore non plus à Dinguiraye de poste d'assistance médicale.

Les malades sont évacués sur Dabola et sur Mamou.

Conclusion.

Telle est, dans ses grands traits, la ville toucouleur de Dinguiraye, en Guinée française. Nous nous sommes efforcé, dans les lignes qui précèdent, de la décrire aussi exactement que possible ; et, après avoir retracé le passé, nous avons indiqué ce qu'était le présent : au point de vue politique, un important groupement musulman à surveiller ; au point de vue commercial une colonie syrienne.

Est-elle destinée à se développer dans la suite, à acquérir une plus grande importance ? Et les commerçants français auraient-ils avantage à s'y établir à leur tour ? Pourraient-ils y lutter, sans trop de risques, contre l'emprise syrienne ? Nous en avons, quant à nous, la ferme conviction le jour où des maisons sérieuses, dotées de capitaux sérieux, se décideront à y envoyer des agents. Mais il serait désirable que la route de 56 kilomètres de Dinguiraye à Bissikrima fût transformée en route carrossable et pourvue d'une voie Decauville venant s'amorcer à la voie ferrée du Konakry-Niger.

Ce jour-là, la ville de Dinguiraye croîtra et grandira encore ; et les traitants syriens ne seront plus les seuls à s'enrichir au pays d'El Hadj'Omar.

A Dinguiraye, septembre 1912.

François de Coutouly,

Administrateur adjoint de 1re classe des Colonies, commandant le cercle de Dinguiraye.

(1) *Voyage de Bordeaux à Dinguiraye.*

a) En mer (par Chargeurs ou tout autre navire jusqu'à Konakry.....	10 jours
b) En chemin de fer (de Konakry à Bissikrima, par Mamou et Dabola).....	2 jours
c) En hamac ou à cheval (de Bissikrima à Dinguiraye, par Toumanéah).....	1 ou 2 jours
Total.....	13 ou 14 jours

(2) *L'ancien « tata » de Dinguiraye* comprenait *trois enceintes :*

« *La première*, de forme sensiblement elliptique et de 1.800 mètres environ de développement, était constituée par un mur crénelé, en pierre et en mortier, de 4 mètres de hauteur.

« *La deuxième*, et la plus importante, de 6 mètres de hauteur, affectait la figure d'un octogone irrégulier, dont les côtés variaient de 100 mètres à 150 mètres de longueur, et dont chaque angle était muni d'une tourelle débordante à plusieurs étages de feux, ce qui assurait un flanquement effectif.

« *La troisième enceinte*, de 5 mètres de hauteur également, épousait en partie le tracé de la deuxième sur les faces les plus exposées, pour les doubler en ménageant entre elles deux un chemin de ronde protégé de 40 à 60 mètres de largeur. »

(Lieutenant Bouchez : *Historique de Dinguiraye.*)

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement.*

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1er *janvier* 1906 *qui sont maintenues à leur chiffre, quel qu'il soit.*

LA Mission Hydrographique du Gabon

(JUILLET 1910 — AOUT 1912)

(*Suite*) (1).

III. — BAIE DU CAP LOPEZ ET EMBOUCHURE DE L'OGOOUÉ

Esquisse d'un avant-projet d'aménagement.

I. — Programme des études.

Ce programme est défini comme suit par les « Instructions pour 1911 », de M. le gouverneur général de l'A. E. F. :

« Cap Lopez, port actuellement le plus important du Gabon au point de vue commercial, est avant tout un port de transit. La navigation peut se poursuivre dans d'excellentes conditions sur le Bas Ogooué, de Cap Lopez à Ndjolé, et, à cet effet, il convient d'entreprendre des études au point de vue spécial des aménagements nécessaires pour faciliter les opérations de débarquement et d'embarquement et l'établissement d'entrepôts de transit et de douane. Ces aménagements doivent avoir pour but le développement de Cap Lopez, sans perdre de vue que le principal commerce y est celui des bois en billes.

« Vous envisagerez de plus, pour ce port où les bateaux des grandes lignes viennent régulièrement toucher, toutes les opérations complémentaires susceptibles de rendre plus aisés les mouillages de jour et de nuit, et notamment la reconnaissance des passes, des amers, des positions favorables aux installations de balises et de signaux.

« J'attache de plus une grande importance à ce que vous fassiez étudier, en même temps, quelles sont les routes suivies qui permettent d'aboutir à Cap Lopez par les divers bras de l'Ogooué... »

II. — Travaux d'aménagement du port de Mandji.

Devant la ville de Mandji, et à toucher le rivage, s'étend un banc de sable qui découvre à basse mer ou ne présente que de très petits fonds sur une largeur moyenne de 200 mètres. Les mouvements de passagers et de marchandises, en conséquence de ces dispositions physiques, sont lents, laborieux, par suite coûteux. Pour remédier à ces inconvénients on songe immédiatement à construire un « *pier* » (ou appontement) qui, partant de la plage, atteindrait des fonds suffisants pour assurer à toute heure de marée l'embarquement et le débarquement du personnel et du matériel.

a) *Quels sont les fonds-limites à atteindre pour obtenir ce résultat?*

Actuellement les marchandises sont le plus généralement transportées dans des canots ou dans des surf-boats; les trois chalands et le ponton existant à Mandji (Chargeurs Réunis et Société du Haut Ogooué) ne sont guère utilisés que comme dépôts. L'existence du banc de sable dont il a été parlé plus haut impose ce mode de procéder. Mais tout plan de travaux devant être conçu pour répondre aux besoins probables à l'époque de son achèvement, soit, dans le cas particulier, pour 1916, nous devons escompter un accroissement appréciable du trafic du port et un développement notable de la navigation dans le Bas Ogooué et dans la région lagunaire Fernan Vaz, Iguéla, Setté-Cama (1). Dès lors ce ne seront plus de simples canots qui transporteront les marchandises au « pier », mais des chalands et de petits remorqueurs; les bâtiments fluviaux verront aussi un avantage, au point de vue de la rapidité et de la commodité de leurs opérations, à venir s'amarrer au « pier ».

En résumé le pier à prévoir devra permettre l'accostage des chalands, de petits remorqueurs et des navires fluviaux naviguant sur le Bas Ogooué ou sur les lagunes. Dans ces conditions l'*extré-*

(1) *Rens. col.*, juin 1913, p. 177.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Bougue, chef du service des douanes de la colonie du Gabon, les renseignements ci-dessous concernant le port de Mandji (Cap Lopez):

ENTRÉES

ANNÉES	Nombre de navires	Effectifs des équipages	Tonnage	MARCHANDISES DÉBARQUÉES Tonnage	Valeur
—	—	—	— T.	— T.	— F.
1908..	94	5.234	219.310	2.616	2.548.035
1909..	77	3.513	164.560	2.164	2.039.999
1910..	96	4.327	224.970	2.333	2.060.982

SORTIES

ANNÉES	Nombre de navires	Effectifs des équipages	Tonnage	MARCHANDISES EMBARQUÉES Tonnage	Valeur
—	—	—	— T.	— T.	— F.
1908..	95	5.321	227.526	26.762	3.080.129
1909..	76	3 491	163.832	14.022	2 100.224
1910..	96	4.288	233.556	33.331	3.263 205

MOUVEMENT TOTAL

ANNÈES	Nombre de navires	Effectifs des équipages	Tonnage	MARCHANDISES EMBARQUÉES OU DEBARQUÉES Tonnage	Valeur
—	—	—	— T.	— T.	— F.
1908..	189	10.555	446.836	29.377	5.628.174
1909..	153	7.004	328.392	16.186	4.140.223
1910..	192	8.615	458.526	35.664	5.324.187

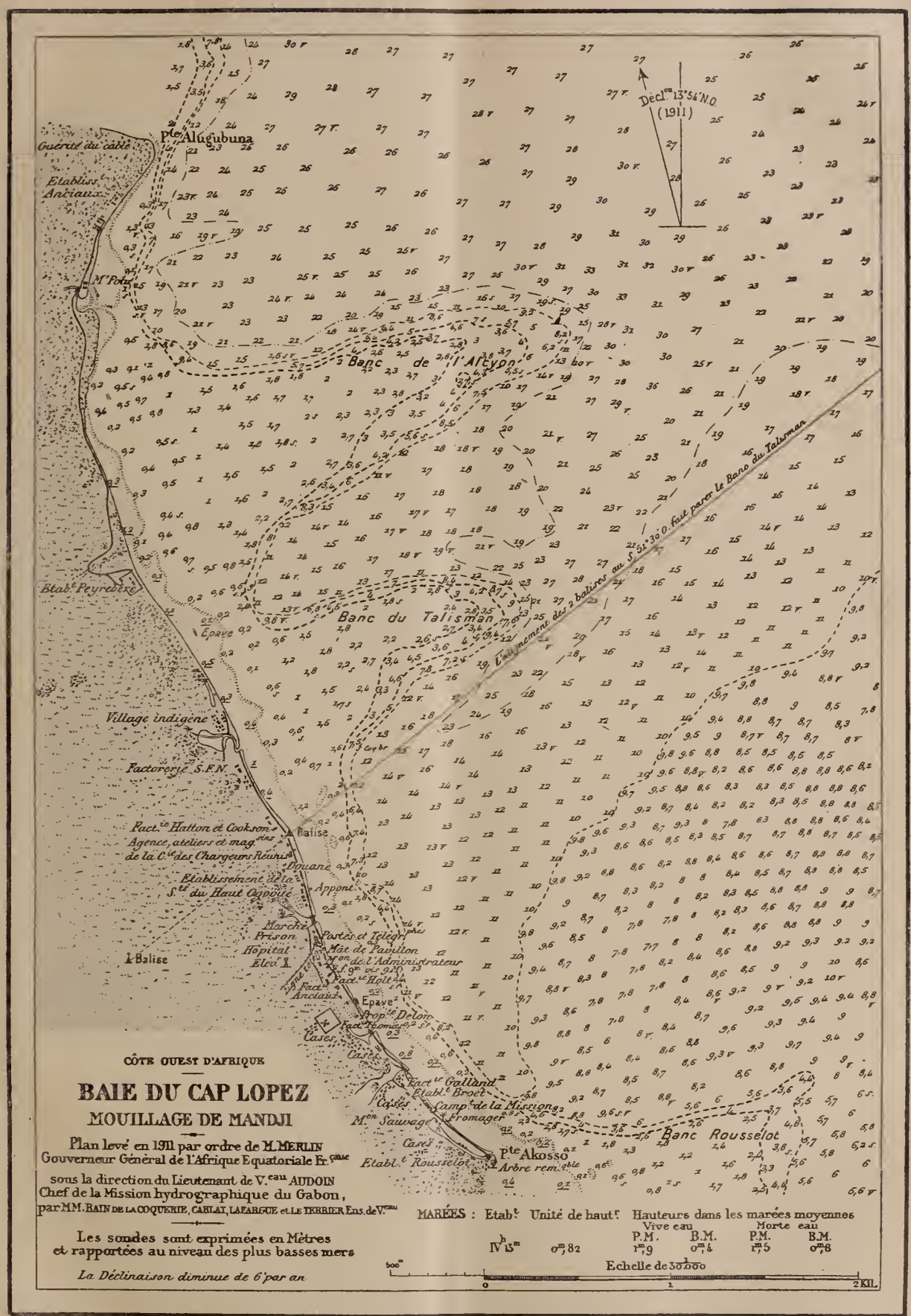
CÔTE OUEST D'AFRIQUE
BAIE DU CAP LOPEZ
MOUILLAGE DE MANDJI
Plan levé en 1911 par ordre de M. MERLIN
Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Fr.ᶜᵃˡᵉ
sous la direction du Lieutenant de V.ᵉᵃᵘ AUDOIN
Chef de la Mission hydrographique du Gabon,
par MM. BAIN DE LA COQUERIE, CAHLAT, LAFARGUE et LE TERRIER Ens. de V.ᵉᵃᵘ
Les sondes sont exprimées en Mètres
et rapportées au niveau des plus basses mers
La Déclinaison diminue de 6' par an
Décl.ᵒⁿ 13°54' N.O. (1911)
Pte Alugubuna
Guérite du câble
Etabliss.ᵗ Anciaux
Mt Poto
Banc de l'Alcyon
Banc du Talisman
Etabl.ᵗ Peyrebère
Epave
Village indigène
Factorerie S.F.N.
Fact.ᵗᵉ Hatton & Cookson
Agence, ateliers et magᵃˢ
de la Cᵒ.ᵉ des Chargeurs Réunis
Balise
Douane
Etablissement de la
Sᵗᵉ du Haut Ogooué
Appont
Marché
Prison
Hôpital
Elcᵒ
Portes et Iglesias
Mât de Pavillon
Mᵒᵒ de l'Administrateur
Fact.ᵗᵉ Holt
Fact.ᵗᵉ Anciaux
Epave
Prop.ᵗᵉ Delon
Fact.ᵗᵉ Thomas
Cases
Fact.ᵗᵉ Gallaud
Etabl.ᵗ Broet
Camp de la Mission
Mᵐᵉ Sauvage
Fromager
Etabl.ᵗ Rousselot
Pte Akosso
Arbre remarquable
Banc Rousselot
Ligne de sondes de 2 balises au S.E. 30° O. fait passer le Banc du Talisman
MARÉES : Etabᵗ IV h 15ᵐ
Unité de hautᵉ 0ᵐ,82
Hauteurs dans les marées moyennes
Vive eau P.M. 1ᵐ,9 B.M. 0ᵐ,4
Morte eau P.M. 1ᵐ,5 B.M. 0ᵐ,8
Echelle de 1/30000
500ᵐ
0
1
2 KIL.

mité du large de ce pier devra atteindre des fonds de 2 mètres aux plus basses mers (1).

b) *Les caractéristiques du pier.*

Le pier s'enracinera à proximité des terrains de la douane, à 95 mètres environ dans le Nord de l'appontement de la Société du Haut Ogooué; il sera orienté vers le Nord 80 Est, de façon à atteindre, avec un développement minimum, les fonds de 2 mètres. Sa longueur, dans ces conditions, sera de 220 mètres comptés de la laisse de haute mer.

Il comprendra : 1° un débarcadère; 2° une passerelle.

Sa construction sera telle que :

a) Les radeaux de bois descendant de l'Ogooué puissent passer sous la passerelle au moment des plus hautes mers; ce qui conduit à placer la partie *inférieure* du tablier de cette passerelle à 1 mètre au-dessus du niveau des plus hautes mers.

b) Il offrira l'obstacle minimum aux billes de bois qui partent régulièrement en dérive, des parcs à bois de la plage ou des radeaux en route, au cours de chaque tornade.

Passerelle. — On est amené, dans ces conditions, à concevoir que le pier comportera une arche d'une portée suffisante pour permettre le passage aux plus hautes mers des radeaux de bois dont l'encombrement transversal maximum est de 12 mètres environ; chaque pile de ce pier et le débarcadère lui-même seront protégés du côté du Sud (qui sera celui d'où viendront les billes en dérive) par un système de pieux indépendants du pier.

La passerelle portera quatre voies (une pour les grues, trois pour l'arrivée et le refoulement des plates-formes qui conduiront les marchandises à la douane et les répartiront ensuite dans la ville chez leurs destinataires, ou inversement, amèneront ces marchandises au pier en vue de leur expédition). En outre un passage pour piétons sera réservé le long de la face sud de la passerelle, la face nord restant disponible éventuellement pour les remorqueurs et chalands. Le courant, en effet, dans cette partie de la baie, porte toujours vers le Nord; en adoptant les dispositions ci-dessus, et en veillant à ce que les amarres ne soient pas *tournées* (1) sur la passerelle, on évitera que l'effort de traction ou de poussée des remorqueurs ou chalands ne s'exerce sur le pier lui même.

Débarcadère. — Le débarcadère aura 40 mètres de longueur; il se trouvera tout entier dans la partie nord de la passerelle, avec laquelle il formera un angle droit. Afin d'éviter que les navires ou les chalands accostés n'épaulent directement le pier, le débarcadère sera protégé par une défense en charpente fortement constituée et indépendante du pier, à l'instar de ce qui a été réalisé pour la jetée-promenade de Trouville (2).

Les voies ferrées de la passerelle se prolongeront sur le débarcadère.

Echelle pour passagers. — Une échelle conduisant sur la passerelle au passage pour piétons sera disposée à l'extrémité sud du débarcadère.

Poteaux d'amarrage. — Un duc d'albe à 30 mètres dans le Sud du débarcadère et dans le prolongement de sa face du large, un autre occupant une position correspondante dans le Nord assureront aux navires et allèges accostés des points de tournage pour leurs amarres.

Eclairage du pier. — Le pier permettant les opérations de débarquement et d'embarquement à toute heure de marée, il a paru convenable d'en prévoir l'éclairage en vue du travail de nuit.

BAIE DU CAP LOPEZ

VUE PANORAMIQUE DE MANDJI PRISE DU MOUILLAGE

(1) Le tirant d'eau maximum en pleine charge des plus grands vapeurs en service aujourd'hui sur l'Ogooué (Alembé et Mandji, de la Compagnie des Chargeurs Réunis) est inférieur à 2 mètres; pour assurer normalement, en toute saison, un service commercial sur l'Ogooué, les navires utilisés devront avoir un tirant d'eau inférieur à 2 mètres. Il ne nous paraît pas, par ailleurs, que le tirant d'eau des petits remorqueurs et des chalands dont l'emploi est à prévoir en baie du Cap Lopez puisse atteindre 2 mètres. Ces considérations fixent la profondeur aux plus basses mers à l'extrémité du pier.

(1) Elles pourront être frappées par exemple sur les pieux de défense du pier, en passant sous la passerelle.

(2) Des défenses en okoumé, de 1 m. 50 de diamètre, déborderont suffisamment les navires fluviaux accostés au débarcadère, pour que les mouvements de marchandises à l'embarquement et au débarquement puissent s'effectuer à toute heure de marée à l'aide des grues sans être gênés par les superstructures de ces navires. Une passerelle volante assurera les mouvements de passagers.

Voies ferrées. — Deux des voies ferrées du pier se prolongeront jusqu'au magasin de visite et de triage et jusqu'à l'entrepôt de la douane, puis continueront dans la prairie suivant le tracé adopté pour l'avenue parallèle à la plage dont il y a lieu de prévoir la création à mesure que se développera Mandji. Cette solution permettra de desservir avec deux voies seulement les maisons situées de part et d'autre de cette avenue, c'est-à-dire Mandji actuel et Mandji agrandi.

Deux grues de 2 tonnes assureront sur le pier le débarquement ou l'embarquement des marchandises.

Ateliers et bâtiments dépendant du pier.

Ces ateliers et les bâtiments destinés au personnel du pier pourront être construits dans la prairie à proximité du pier. A défaut d'un plan de lotissement de Mandji nous ne précisons pas autrement l'emplacement de ces constructions, au sujet desquelles une note du capitaine Viant fournit tous les renseignements techniques utiles.

BAIE DU CAP LOPEZ

RADEAUX DE BOIS ÉCHOUÉS SUR LA PLAGE DE MANDJI EN ATTENDANT LEUR PRÉPARATION POUR L'EMBARQUEMENT

III. — Batiments de la douane.

A défaut d'un plan de lotissement de Mandji, et même de tout document officiel sérieux susceptible d'y suppléer, nous ne pouvons préciser l'étendue du terrain appartenant à l'Administration aux abords de la douane actuelle. Il semble cependant que l'on puisse compter, entre la concession de la Société du Haut Ogooué et celle de la Compagnie des Chargeurs Réunis, sur un terrain ayant 70 mètres en bordure de la plage et 120 mètres de profondeur. C'est dans cet emplacement que nous prévoyons la construction des bâtiments énumérés ci-dessous.

Nous estimons qu'à l'époque envisagée ici, 1916, les bâtiments actuels de la douane cesseront d'être utilisables, soit en raison de leur état de conservation, soit à cause de leurs dimensions trop restreintes. Nous admettons, en outre, que l'accroissement du trafic du port conduira à accroître le personnel en service à Mandji, dont nous fixons la composition comme suit en 1916:

Personnel sédentaire	1 chef de bureau ; 1 secrétaire.
Personnel du service actif	1 brigadier ; 1 magasinier ; 2 préposés.

Après cela nous préconisons sur le terrain de la douane actuelle :

A) *Construction* : 1° *d'un bâtiment à étage* ; au rez-de-chaussée seraient les bureaux du chef de bureau et de son secrétaire, et une pièce pour les archives ; l'étage comprendrait le logement particulier du chef de bureau ;

2° *D'un magasin à étage* : au rez-de-chaussée salle de visite et de triage, dans laquelle on pourrait recevoir à la fois, et manipuler commodément, 500 mètres cubes de marchandises ; à l'étage : entrepôt réel mis en communication avec le rez-de-chaussée par un ascenseur. Le chiffre de 500 mètres cubes ci-dessus est déterminé par les considérations suivantes : le tonnage *moyen* annuel des marchandises débarquées à Mandji de 1908 à 1910 inclus est de 2.371 tonnes (1), ce qui correspond à un tonnage moyen de 200 tonnes par mois en chiffres ronds. Ces marchandises sont apportées pour la plus grande partie par les paquebots de la Compagnie des Chargeurs Réunis. Le service de ces paquebots étant *mensuel*, c'est *près de* 200 *tonnes à la fois* qui peuvent passer par la salle de visite. En portant ce chiffre à 500 tonnes nous tenons largement compte, on le voit, de l'accroissement probable du trafic du port. On a également envisagé le remplacement de ce magasin à étage par deux magasins distincts, l'un réservé au triage, l'autre constituant l'entrepôt ;

3° D'un second bâtiment constituant la caserne des douaniers (logement du secrétaire du chef de bureau, du brigadier, du magasinier, des deux préposés et salle de rapport).

B) A la pointe Alugubuna, laquelle est accessible dans de bonnes conditions à toute

(1) Comme nous l'avons dit précédemment, les renseignements statistiques concernant le trafic du port de Mandji (Cap Lopez), nous ont été fournis par M. Bougue, chef du service des douanes de la colonie du Gabon.

**

heure de marée : *construction d'un magasin* destiné à recevoir les substances inflammables ou explosives.

La surveillance de ce dépôt pourrait être confiée à un garde régional dont il y a lieu de prévoir le logement sous le vent du magasin.

Comme nous l'avons dit plus haut, les voies ferrées du pier devront desservir le ou les magasins de la douane.

IV. — Eclairage de la baie du cap Lopez et de ses abords.

L'éclairage actuel comprend (1) :

Nom et situation	Caractère	Portée lumineuse par temps moyen	Secteur d'éclairage
Cap Lopez. Sur la pointe nord-ouest du Cap.....	fixe blanc	12 milles	Visible du Nord 7. Est au Sud 68 Ouest par l'Est et le Sud (241°).
Mandji-Lopez. A côté de la maison de l'administrateur.....	fixe blanc	9 milles	

Tous les navigateurs se sont plaints de son insuffisance. Les principales défectuosités signalées (2) sont :

Pour le feu du cap Lopez : 1° Portée insuffisante; 2° insuffisance dans sa partie nord de l'étendue du secteur d'éclairage; les palétuviers qui couvrent le cap masquent le feu avant le Sud 68 Ouest, de telle sorte que les navires venant du Nord (de Libreville par exemple), au moment de l'atterrissage, alors qu'ils sont dans le voisinage du banc du Prince, risquent de se trouver dans le secteur obscur du feu.

Pour le feu de Mandji-Lopez : 1° portée et puissance lumineuse insuffisantes, ne permettant pas de distinguer ce feu de ceux de la ville ou des navires au mouillage.

Pour remédier à ces inconvénients nous préconisons :

1° De remplacer le feu du cap Lopez par un feu fixe blanc d'une portée géographique de 15 milles; ce nouveau feu (28 mètres au dessus du niveau des plus hautes mers) dominerait nettement les palétuviers du cap, et il nous paraît hors de doute qu'il soit visible jusqu'à hauteur de la queue du banc d'Alugubuna. A la rigueur il pourrait être nécessaire pour obtenir ce résultat d'effectuer *l'élagage* d'un bosquet de palétuviers plus élevés que les autres dans le voisinage du cap. Le secteur d'éclairage du nouveau feu serait alors compris entre le Nord 7 Est et le Nord 60 Ouest, par l'Est et le Sud (293°);

2° De construire au point A de Mandji (*lequel point se trouve sur un terrain non encore concédé*) un feu à éclat blanc, d'une portée géographique de 15 milles, masquant à l'accore des 3 bancs du Prince, de l'Alcyon et du Talisman et éclairant jusqu'au phare du cap, par l'Ouest, le Nord et l'Est. Le secteur de ce feu serait compris entre le Sud 13 Ouest et le Nord 43 Ouest par l'Ouest, le Nord et l'Est (304°). Dans ces conditions il éclairerait du côté de la haute mer par-dessus l'île de Mandji, dont la largeur suivant le parallèle du feu est de 3 milles environ et dont le relief est insignifiant (prairie coupée de galeries forestières);

3° De substituer au feu de port actuel de Mandji-Lopez un feu fixe rouge d'une portée de 6 milles.

V. — Balisage.

Baie du cap Lopez. — Le balisage existant dans la baie nous paraît suffire aux besoins des bâtiments de haute mer. Il y aura lieu de vérifier, de temps à autre, les positions des bouées marquant la queue des bancs du Prince et de l'Alcyon et de se conformer pour leur entretien aux règles suivies dans la métropole.

Pour marquer l'accore sud du banc du Talisman la mission hydrographique a créé un alignement artificiel orienté suivant le Sud 51°30' Ouest et laissant la ligne des fonds de 10 mètres du banc du Talisman entièrement dans le Nord. Cet alignement est constitué : 1° par une balise en bois de forme parallélipipédique haute de 10 m. 60, surmontée d'une pyramide quadrangulaire de 8 m. 60 de hauteur, portant à son sommet un voyant à contour apparent rectangulaire de 1 mètre de largeur et de hauteur. La hauteur totale de cet amer est de 20 m. 20;

2° Par une pyramide triangulaire en bois, haute de 2 m. 60, blanchie à la chaux et située sur le bord de la mer.

Les bâtiments venant du large feront route au Sud du monde après avoir doublé la bouée du banc de l'Alcyon et ne viendront sur tribord pour gagner le mouillage qu'après avoir coupé l'alignement défini ci-dessus.

La manœuvre à la sortie se conçoit aisément, de même que toute manœuvre dans l'étendue du mouillage.

Ogooué (bras de Yombé et de Kondjo).

Le plan ci-annexé permet de concevoir aisément un balisage convenable des passes conduisant du mouillage dans l'Ogooué par le Kondjo et le Yombé, et inversement. La mission hydrographique a balisé *par des moyens de fortune* :

1° Un chenal offrant des fonds de 1 mètre de tirant d'eau aux plus basses mers conduisant du mouillage dans le bras de Yombé ;

2° Un chenal de 2 mètres de tirant d'eau aux plus basses mers conduisant du mouillage dans le bras de Kondjo.

(1) Phares, série E 2, n° 220 *bis*.

(2) Enquête officieuse auprès des capitaines des Compagnies de navigation, françaises et étrangères, desservant les côtes du Gabon.

Ce balisage, qui exigera 5 bouées à voyant ou des balises plantées dans le fond devra être rendu permanent. Il y aura lieu alors de modifier légèrement les positions occupées par quelques-unes des balises de la mission hydrographique, lesquelles ont été mises en place hâtivement, dans des conditions de temps et de mer défavorables, avec des moyens d'action médiocres.

VI. — Travaux complémentaires.

Indépendamment du programme de réalisation exposé ci-dessus, lequel concerne plus particulièrement *le port* de Mandji et ses abords, les instructions verbales de M. le gouverneur général nous prescrivaient d'étudier diverses questions se rattachant au développement éventuel de la ville.

Drainage. Asséchement. — On sait que Mandji comprend actuellement une ligne unique de maisons construites sur le bourrelet très étroit de la plage ; en arrière de ce bourrelet, le terrain est marécageux par endroits et, d'une façon presque générale, il est inondé pendant l'hivernage. Dans ces conditions, Mandji n'a pu se développer qu'en bordure de la baie. Aujourd'hui, tous les emplacements utilisables à proximité du mouillage des navires sont occupés ou concédés ; on sera dorénavant dans l'obligation pour les installations futures de rechercher dans la prairie les terrains nécessaires. Déjà la formation sanitaire en achèvement a dû être élevée dans une zone en partie inondée à la saison des pluies et se trouve entourée de canaux par lesquels on a cherché, sans y réussir parfaitement, semble-t-il, à assurer l'écoulement des eaux. Au point de vue sanitaire et en prévision du développement probable de Mandji, l'étude du drainage de la prairie en arrière de la ville et de l'asséchement complet des parties de cette prairie susceptibles d'être affectées à des constructions nouvelles, s'imposait d'une façon absolue. Une note du capitaine Viant fournit sur ces deux questions et sur les travaux qu'elle comporteront tous renseignements nécessaires.

Alimentation en eau. — Le problème de l'alimentation en eau, pour la consommation des habitants et pour les besoins industriels, se pose d'une manière impérieuse à l'origine de toute ville moderne. Mandji ne fait point exception à la règle, et, à diverses reprises, la population européenne de cette ville a présenté ses doléances à l'Administration et exposé ses desiderata à ce sujet.

« L'eau est mauvaise à Mandji, disent les Instructions nautiques (1), et ne peut être employée que pour la cuisson des aliments; on ne peut s'en procurer de réellement potable, et en petite quantité seulement, qu'au puits de la factorerie anglaise Hatton et Cookson ».

« The supply of water must not be depended n », dit l'*Africa pilot* (1), et un supplément de 1908 à ce document nautique anglais rectifie : « No supplies, excepting game, are obtainable (3). »

Le puits de l'Administration, d'un débit limité, et qui, d'ailleurs, aurait besoin d'être *curé* et peut-être approfondi, est loin de suffire aujourd'hui aux besoins de la population. En saison sèche, la prairie est criblée d'une série de trous dans lesquels on trouve l'eau à 1 mètre environ de profondeur et où l'on puise, indifféremment parfois, pour les besoins de la consommation ou pour le lavage. Il n'est pas nécessaire d'insister pour mettre en évidence ce qu'un tel état de choses a de fâcheux à tous points de vue.

La note précitée du capitaine Viant indique une solution de l'approvisionnement de la ville en eau :

a) Pour la consommation ;
b) Pour les besoins industriels ;
c) Pour le ravitaillement des navires au mouillage.

Enlèvement des ordures. — La même note indique les moyens qui pourraient être employés pour l'enlèvement des ordures ménagères et autres.

Mandji, juillet 1911.

Lieutenant de vaisseau, Audoin.

(1) Instructions nautiques n° 724, page 291, et supplément n° VII, p. 97.

(1) « Il ne faut pas compter sur la possibilité de se ravitailler en eau (*Africa Pilot*, part II, fifth edition 1901), p. 85. « On ne peut se procurer aucun approvisionnement, sauf du gibier ». Supplément 1908, p. 9.

IV. — LES LACS ET LE DELTA DU BAS OGOOUÉ

Plan de travail.

Après étude des instructions du chef de mission, des moyens et du temps mis à notre disposition, je m'étais arrêté aux dispositions suivantes :

Départ de Mandji le 16 août. Remonter jusqu'à Lambaréné et retour à Mandji pour le 1er septembre.

Au cours de cet itinéraire : observer si possible à Falaba, Enyonga, Achouka, Ngomo, Mbumba et Lambaréné à l'aller et au retour, de façon à déterminer les latitudes de ces différentes positions et leurs différences de longitude.

Poser des échelles hydrométriques à Falaba, Enyonga, Mbumba et Lambaréné et prendre les dispositions nécessaires pour qu'elles soient observées.

Faire au compas le relevé des routes de l' « Alembé » ; placer au compas, d'après ces routes, les points intéressants du fleuve : villages, îles, entrées de rivières et de lacs.

Sonder en cours de route.

Se rendre compte en allant à Mbumba du genre de levé possible dans les lacs.

Repartir de Mandji aux premiers jours de septembre.

Lever la partie du delta et du cours de l'Obando prescrites par les instructions, du 1er au 12.

Lever ensuite les lacs attenant immédiatement à l'Ogooué de façon à être à Lambaréné vers le 1er octobre.

Redescendre par la rivière Wango en visitant les lacs de cette région. — Rentrer à Mandji pour la fin du mois.

Exécution du plan.

16 août. — Pendant la matinée on termine l'embarquement du matériel. Appareillage à 1 h. 30. La passe de Kondjo, préalablement balisée par la mission, est franchie sans difficulté à marée basse. Mouillage pour la nuit à l'entrée de Rembo Mandji ; le levé au compas est commencé à partir d'Inji.

17 août. — Appareillage pour Falaba où nous accostons à 7 h. 20. Mise en place d'une échelle. Le temps est couvert et on ne peut observer. Appareillage à 9 heures et mouillage pour 11 heures un peu en aval de l'île Arcoongoué. Le soir nous mouillons à Enyonga ; le temps est toujours couvert. Pose d'une échelle hydrométrique à côté de la factorerie Holt.

18 août. — Matin, observation au théodolite. A midi, appareillage. On mouille à 4 h. 30 à Achouka. Temps couvert.

19 août. — Observation au théodolite le matin. Appareillage à 9 h. 30. On mouille à 11 heures au poste à bois d'Evinga. Mouillage le soir à Ngomo. Entente avec M. Haug pour la communication à la mission de ses observations hydrométriques.

20 août. — Dimanche. Repos.

21 août. — Observation au théodolite le matin. Appareillage à 9 h. 30. Nous passons par la rivière Ambila et la rivière Akembé. Mouillage le soir à Lambaréné.

22 août. — Observation au théodolite le matin. Mise en place d'une échelle devant le poste. Appareillage à 9 h. 30, on mouille le soir à Mbumba.

23 août. — Mise en place d'une échelle. Temps couvert.

24 août. — Observation au théodolite le matin. Exploration en vedette des environs du mouillage et des passes conduisant du lac Onange au lac Ogemwé. Mouillage le soir à Ngomo.

25 août. — Ciel couvert. Levé le plan sommaire du mouillage.

26 août. — Ciel couvert. Rédaction.

27 août. — Dimanche. Observations au théodolithe le matin. Repos.

28 août. — Appareillage à 6 heures. Mouillage à Achouka à 8 h. 30 : observé au théodolite. Appareillage à 2 heures. Mouillage le soir à Enyonga.

29 août. — Temps couvert. Rédaction.

30 août. — Temps couvert. Reconnaissance en pirogue du lac Ompindalango.

31 août. — Temps couvert. Reconnaissance avec la vedette et le boat du lac Alombié.

1er septembre. — Observé au théodolite le matin. Mouillage le soir à Falaba.

2 septembre. — Observé au théodolite le matin. Mouillage le soir à Mandji.

3 septembre. — Observé au théodolite. Repos du dimanche.

4 septembre. — Appareillage de l' « Alembé » pour Owenga à l'extrémité aval de l'Affogozzo. La vedette fait le levé du Rembo Ndogou et rejoint le soir l' « Alembé » à Owenga.

5 septembre. — Reconnaissance en vedette par le Rembo Bono, le Nguessi, l'Animba et l'Ouzougounzola.

6 septembre. — L' « Alembé » appareille le matin et va mouiller au confluent de l'Affogozzo et de la rivière Nombi. Le soir, reconnaissance en vedette par le Nguessi, l'Areowonga, l'Etoulou-Kwasi-Songwé. Le boat va reconnaître l'entrée dans la Numbi d'un arroyo joignant cette rivière au Rembo Nkomi.

7 septembre. — Le matin l' « Alembé » appareille et mouille au confluent du Nguessi et de l'Ikando ; trajet par l'Affogozzo, l'Areowonga et le Nguessi. La vedette reconnaît le chenal menant de la Nombi au Rembo Nkomi et rejoint l'Alembé à l'entrée de l'Ikando.

Au changement de flot expériences relatives à la direction du courant devant l'entrée de l'Ikando.

8 septembre. — La vedette fait la reconnaissance du cours de l'Ikando, crique conduisant au seuil d'Igogino.

9 septembre. — Repos.

10 septembre. — Appareillage de l' « Alembé », trajet par le Nguessi, le Nango Nange. Mouillage vers 11 heures devant l'embouchure aval de l'Azintongo. Le soir, la vedette va reconnaître ce bras et tente la reconnaissance des deux criques Gongogénanga et Incongonié. L'Obando est reconnu impraticable en ce moment pour la vedette.

11 septembre. — Mouillage d'Enyonga.

12 septembre. — L' « Alembé » appareille le matin. Mouillage vers 11 heures un peu en amont des Inenges'Asaka. Le soir, reconnaissance en boat du lac Manjé.

13 septembre. — Appareillage le matin. On mouille devant l'entrée du lac Avanga ; commencé le soir le levé du lac (en vedette).

14 septembre. — Terminé le levé du lac.

15 septembre. — Le matin, reconnaissance du lac Ogogwé. Le soir, appareillage et mouillage devant Achouka.

16 septembre. — Le matin, reconnaissance avec la vedette et le boat du lac Nyayé. Le soir, reconnaissance à pied et en pirogue du lac Mbagé.

17 septembre. — Dimanche. Repos.

18 septembre. — Appareillage le matin. Mouillage devant Sayina. Reconnaissance en pirogue du lac Nyonjé d'aval. Appareillage l'après-midi ; on mouille le soir devant l'entrée du lac Nyonjé d'amont.

19 septembre. — Reconnaissance en pirogue du lac Nyonjé d'amont. Appareillage et mouillage le soir à Ngomo.

20 septembre. — Le matin, reconnaissance à pied et en pirogue du lac Nkénié. Le soir, on appareille et on va mouiller devant la factorerie Anciaux dans le fond du lac Ezanga.

22 septembre. — Terminé le matin le lac Ezanga. L' « Alembé » appareille et va mouiller un peu au Nord de Mbumba.

23 septembre. — Commencé le levé en vedette du lac Onangé.

24 septembre. — Dimanche. Repos.

25 septembre. — Achevé la partie sud-est du lac Onangé ; l' « Alembé » appareille et va mouiller un peu à l'Ouest du village Igundwé.

26 septembre. — Levé en vedette de la région Sud-Ouest du lac Onangé.

27 septembre. — Terminé cette partie. Appareillage de l' « Alembé » pour le lac Ogemwé.

28 septembre. — Région est du lac.

29 septembre. — Région sud-ouest du lac ; l' « Alembé » vient mouiller dans cette région.

30 septembre. — Appareillage pour la partie nord d'Onangé. Achèvement du levé du lac Onangé.

1er octobre. — Repos du dimanche.

2 octobre. — Reconnaissance avec la vedette et le boat du lac Evaro,

3 octobre. — L' « Alembé » appareille le matin et va mouiller devant l'entrée du lac Wombolia. Reconnaissance à pied et en pirogue de ce lac. On mouille le soir devant l'entrée du lac Evengo.

4 octobre. — Le matin, reconnaissance en pirogue du lac Evengo. Mouillage le soir à Lambaréné.

5 octobre. — Reconnaissance en pirogue du lac Zilé. Plan sommaire du fleuve devant Lambaréné.

6 octobre. — Reconnaissance en pirogue du lac Dégélé.

7 octobre. — D'après les renseignements reçus, les eaux sont trop basses pour entrer dans la petite rivière par la Sogwé ; on ne peut plus faire le tour de l'île de Lambaréné par le Nord ; la vedette n'a pu passer. Nous appareillons pour Ndjolé. Il faut d'ailleurs remonter jusqu'à Samkita pour faire du bois. Echouage le soir, au Sud de Nenge John.

8 octobre. — Nous touchons à Samkita pour faire notre bois. Mouillage le soir devant Nkogo.

9 octobre. — Mouillage à Ndjolé dans la matinée. Le soir,

MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON
LE BAS-OGOOUÉ et LES LACS
Reconnaissances effectuées
en Août, Septembre, Octobre 1911.
Echelle de 1/800.000
0 10 20 30 40 50 Kilom
N.V.
Phare
Cap Lopez
OCÉAN
ATLANTIQUE
Seuil d'Igogino
Njambalika
Lambaréné
Ogowé
Ogoué
Ivindo
Ngounié
Nyanga
Ofoné
Ogooué

plan sommaire du fleuve devant Ndjolé. Temps couvert.

10 octobre. — Appareillage le matin. Mouillé le soir à Lambaréné. Observation à l'astrolabe.

11 octobre. — Appareillage. On mouille à une heure devant l'entrée de la rivière Akalwa. L'enseigne de vaisseau Le Terrier continue sur Enyonga avec la vedette pour y attendre le courrier et observer si c'est possible.

L' « Alembé » s'engage dans la rivière Oronga. Après plusieurs échouages successifs on mouille en rivière.

12 octobre. — Le matin, le boat va reconnaître la route pendant que l'on répare la roue bâbord avariée la veille en manœuvrant. Le soir, mouillage un peu en aval du déversoir sud du lac Ivandé.

13 octobre. — Appareillage le matin; on va mouiller auprès du déversoir nord du lac.

14 octobre. — Reconnaissance en boat du lac Ivandé. Le soir, on va mouiller devant le lac Nyogo.

15 octobre. — Dimanche. Repos. La vedette nous rejoint. On a pu observer à l'astrolabe à Enyonga.

16 octobre. — Reconnaissance en pirogue du lac Nyogo. Mouillage le soir dans le lac Gomé.

17 octobre. — Reconnaissance du lac Gomé, partie en vedette, partie en boat.

18 octobre. — Le grand banc de sable qui barre la rivière un peu après la sortie du lac Gomé empêche l' « Alembé » de remonter plus haut.

Les eaux montent légèrement depuis le 17. Nous partons avec la vedette, le boat et du matériel de campement.

Mouillage le matin au village d'Ebikala où nous campons. Le soir, reconnaissance du lac Logé avec la vedette.

19 octobre. — Matin, reconnaissance du lac Igulwé, avec le boat. soir, reconnaissance du lac Ntyonié avec le boat.

20 octobre. — Levé le campement. Nous partons avec la vedette et le boat dans l'intention d'aller camper au lac Adolé en passant par la rivière Mbumba et de revenir ensuite au lac Gomé par la petite rivière.

Après un gros retard auprès de l île A (plan n° 8) nous trouvons à l'entrée de la rivière Mbumba un violent courant et très peu d'eau. Nous rentrons de suite au lac Gomé.

21 octobre. — Après reconnaissance du passage l' « Alembé » franchit le banc et mouille un peu en aval de l'île A. Il n'y a pas à prévoir qu'il puisse franchir ce point avant plusieurs jours.

22 octobre. — Reconnaissance en vedette du lac Nkové et du lac Ogondwé.

23 octobre. — Départ avec la vedette et le boat pour le lac Azingo, où nous campons à l'emplacement de l'ancien poste. Commencement du levé avec la vedette. Temps couvert le soir.

24 octobre. — Terminé le lac Azingo. Temps couvert.

25 octobre. — Départ le matin. Reconnaissance en vedette des lacs Mombwé et Ogombié; l'après midi nous prenons la rivière Mbumba devenue praticable et faisons le levé en vedette du lac Adolé.

26 octobre. — Appareillage de l' « Alembé ». Notre intention est de revenir en arrière prendre la petite rivière et de remonter à Ngomo ou Lambaréné. Au village Olamba, la rivière se présente assez mal; la vedette part de l'avant pour Ngomo où l'enseigne de vaisseau Le Terrier tentera d'observer. La navigation est pénible pour l' « Alembé »; on mouille le soir au milieu de la rivière.

27 octobre. — Appareillage le matin. Un pilote indigène nous aide à passer dans la Sogwé, et le soir on mouille à Ngomo.

28 octobre. — Temps couvert. Repos.

29 octobre. — Mouillé à Achouka. On ne peut observer.

30 octobre. — Mouillage à Falaba. Reconnaissance en vedette de l'Obando jusqu'à l'entrée de la crique Incongonié. Temps couvert.

31 octobre. — Appareillage pour Cap Lopez. Débarqué le matériel.

Dispositions prises à bord de l' « Alembé » et des embarcations pour l'exécution des levés au compas.

« *Alembé* ». — Un compas, genre Thomson, nous avait été prêté par la Compagnie des Chargeurs Réunis. Il fut monté par nos soins sur une plate-forme en bois construite sur l'avant de la superstructure; la régulation et la compensation furent faites en rade de Mandji, au coffre d'amarrage de l' « Alembé » en nous servant des signaux de la triangulation de la baie du cap Lopez.

OGOOUÉ

LAC NYOUJÉ D'AVAL

Une petite plate-forme pour le sondeur fut installée à tribord un peu en arrière du compas.

En route, un officier se tenait au compas une montre à la main et dictait au secrétaire, assis à sa droite, les angles et relèvements pris. Les sondes étaient intercalées entre les heures des relèvements ou des changements de route. Ces heures ont été appréciées autant que possible au un dixième de minute (dans les lacs un deuxième officier dessinait et portait sur le dessin les points relevés).

La vitesse de « l'Alembé » n'a pu être suffisamment contrôlée pour que l'on puisse procéder autrement qu'en intercalant les levés entre des positions géographiques.

Vedette. — Un compas liquide à alidade avait été installé sur un support en bois dans la chambre avant. Le procédé de levé a été le même que pour l' « Alembé ». La régulation du compas avait été faite, avant le départ, en rade de Mandji; la vitesse fut soigneusement repérée par des parcours bien déterminés.

Boat et pirogue. — Le compas de la vedette enlevé de son socle était calé dans le fond de l'embarcation. On ne prenait que les routes. La vitesse de ces deux embarcations n'a été qu'estimée. Les parties d'itinéraire faites le long d'une berge à pied ont été suivies à la boussole Peigné.

Précision constatée à la rédaction pour ces levés.

« *Alembé* ». — Les routes d'aller et retour portées avec une vitesse supposée constante entre deux points du fleuve où le courant ne varie pas de direction ont donné de bonnes fermetures. Il y a bien quelques à-coups dus à la variation de la vitesse (courant variable, influence du fond, irrégularité de la machine) ; cependant, on peut considérer les résultats ainsi obtenus comme acceptables. Pour la portion du fleuve (delta) où le courant est essentiellement variable, on est loin d'avoir la même exactitude, et la confiance que l'on peut donner à la carte ainsi dressée n'est due qu'à la multiplicité des parcours.

Dans les lacs, nous avons préféré nous fier à la vedette dont l'allure est plus régulière et plus contrôlable et la stabilité de route bien supérieure.

Vedette. — Les mêmes remarques sont applicables aux levés faits en rivière. De plus, connaissant assez exactement la vitesse de l'embarcation, on peut, avec deux parcours, obtenir une position vraisemblable du point de rebroussement de la route. Dans les lacs, nous nous sommes fiés entièrement pour la vitesse à l'étalonnage fait à Mandji et repris depuis autour d'un mouillage de l'*Alembé*. Les nombreux relèvements de points éloignés que l'on a pu prendre aux entrées et sorties des fiords permettent de localiser les erreurs et je ne crois pas que les levés faits en vedette comportent beaucoup d'erreurs importantes.

Boat et pirogue. — La précision est très faible, les erreurs de fermeture considérables et les plans de cette provenance ont été faits en accordant une grosse part au dessin fait au cours du levé.

En particulier, les trajets dans les déversoirs et les petites criques où le manque d'eau obligeait à avancer souvent par forcement peuvent être très erronés comme tracé.

Latitudes et transport du temps. — Presque toute la campagne a été faite par ciel entièrement couvert. Les observations du soleil faites le matin pendant le premier voyage, Mandji-Lambaréné et retour, n'ont jamais pu être renouvelées l'après-midi, et les nuits ont été constamment bouchées.

Au cours de la deuxième tournée on a pu obtenir deux latitudes à l'astrolabe à Lambaréné et à Enyonga ; partout ailleurs les nombreuses tentatives faites soit au théodolite, soit à l'astrolabe ont échoué.

En avril et mai 1912 les observations furent complétées par l'enseigne de vaisseau Janssen, de telle sorte que tous nos levés dans ces parage seront appuyés sur le réseau de coordonnées géographiques ci-dessous :

Mandji, Falaba, Enyonga, Achouka, Ngomo, M'Bumba, Lambaréné, Azingo.

Les points d'observation ont été marqués par des poteaux enfoncés en terre et sont indiqués dans les cahiers d'observations.

OGOOUÉ
LAC OGOGWÉ

Échelles hydrométriques.

N'Djolé. — Je n'ai pu tenir compte des observations faites. L'échelle était très inclinée lors de notre passage, le 9 octobre, et avait été déplacée dix jours auparavant sans qu'il fût possible de se rendre compte de quelle quantité.

Lambaréné. — Les observations ont été très sérieusement suivies. Malheureusement l'échelle n'a pas été reliée à un point à terre par suite d'une inadvertance de notre part.

N'Gomo. — Les hauteurs sont prises journellement depuis six années par les soins de M. Haug et rapportées à la partie supérieure du tablier en ciment du petit pont situé entre l'atelier et la nouvelle scierie.

La portion de courbe communiquée à la mission pourra être ultérieurement rapportée aux résultats d'ensemble déduits par M. Haug.

M'Bumba. — N'a pas été sérieusement suivie.

Enyonga. — Même remarque. Une journée d'observations a été faite par la mission pour constater l'amplitude de la marée en ce point.

Falaba. — L'amplitude de la marée a été prépondérante par rapport à la variation du niveau résultant du mouvement de montée ou de baisse du fleuve sous l'effet des pluies, jusqu'à notre départ.

Monographie des différentes régions étudiées.

Région du delta. — Entrée de Kondjo. — Les passes extérieures de l'entrée ont été levées avec précision par la mission. Ce levé s'arrête vers le village d'Inji sur la rive gauche. Le fleuve à cet endroit est très large et bordé de palétuviers; nous avons suivi aisément, alors qu'on était encore au voisinage de la basse mer, le chenal qui longe à peu près la rive gauche. Dans cette rive s'ouvrent plusieurs petits bras qui communiquent avec l'entrée de Yombé.

La rivière Boulourounga, dont nous avons revu l'autre extrémité en face de la crique Alewana.

La rivière Loubéré qui débouche derrière l'île Atandolia dans le Yombé.

La rivière Igoué qui débouche un peu en aval de Niolokoué; une quatrième rivière (probablement le Rembo Amboki) nous a été montrée par le pilote et débouche, paraît-il, un peu en aval du Rembo Mandji dans le Yombé.

Un grand banc de sable vasard occupe toute la partie nord du fleuve ; vers la partie aval de ce banc nous avons vu une embouchure de crique qui communique, paraît-il, avec la baie de Nazareth.

La partie amont du banc porte plusieurs îlots de palétuviers dont le plus important est l'île Enjégoué. Le chenal passe au Sud de ces îles. Il ne paraît pas y avoir beaucoup de fond un peu avant d'entrer dans l'Ogooué. Nous y avons touché sur de la vase.

L'Ogooué depuis le bras de Kondjo jusqu'à Falaba.

Le fleuve est assez resserré (150 mètres) entre deux rives basses (palétuviers, palmiers bams, pandanus). Il est profond et très facile à suivre. Le chenal laisse sur bâbord l'île Nenge Sampotja (largeur à cet endroit, 80 mètres). On rencontre ensuite :

Sur la rive droite, un arroyo contournant l'île Yoné; un arroyo (15 mètres de large) communiquant, d'après le pilote, avec le fond de la baie de Nazareth.

Sur la rive gauche, la petite rivière Arrougéné allant à la brousse, la rivière Icounié allant à la brousse.

Le Rembo Mandji qui s'ouvre ensuite sur la rive gauche est la route suivie en ce moment par les vapeurs réguliers qui descendent à Mandji. Son entrée est assez étroite et orientée vers le Nord-Est, en sorte que, souvent, les bateaux manœuvrant mal comme l'*Alembé* font à la descente un tour complet sur tribord avant d'y entrer.

Le courant y porte, paraît-il, toujours vers le bras de Yombé. Sur la rive gauche, un peu en amont du Rembo Mandji, le Rembo Nkomi conduit également au bras de Yombé. Il est plus large, mais moins fréquenté par les vapeurs réguliers, à cause du léger allongement de route qu'il représente. Les trains de bois le prennent de préférence.

On trouve ensuite : rive droite, entrée de la rivière Pongwé, le village de Ngola, la deuxième entrée de la rivière Pongwé, le village M'Binda, le village Diobeta.

Puis en face de Falaba s'ouvre, sur la rive gauche, un petit bras qui communique avec la Numbi et avec le Rembo Nkomi. Le village de Tchwagoumpomwou est à son entrée. La ligne télégraphique venant de Mandji emprunte le cours de cette petite rivière.

Sur la rive droite, Falaba, point de traversée de la ligne télégraphique Cap Lopez-Libreville, est situé un peu en aval de la rivière Akiri en terre ferme. Les coteaux de latérite qui portent la plantation Rousselot ne sont qu'à 200 mètres en arrière.

L'Ogooué, de Falaba à l'entrée du Nango Nange.

La rivière est saine. Il convient cependant de se méfier d'un seuil très peu après l'embouchure de la rivière Akiri sur lequel au deuxième voyage de retour nous n'avons trouvé que 1 m. 20 d'eau.

Les rives sont basses, couvertes d'une épaisse végétation, les fromagers commencent à apparaître sur l'une et l'autre rive; la rivière N'Ombi qui s'ouvre devant Falaba est, paraît-il, presque barrée à son entrée par un seuil de sable. Nous ne l'avons pas visitée. Sur la rive amont de cette entrée s'ouvre une petite rivière dont nous avons vu l'autre extrémité dans le Nango Nange. Un peu en aval du confluent du Nango Nange se trouve le village Képa, sur la rive droite.

Bras de Yombé depuis l'entrée jusqu'à l'Animba.

Les passes extérieures de cette entrée ont été, comme celles du Kondjo, levées avec précision par la mission. Dès que l'on sort des limites de ce plan, il faut serrer de près la rive droite pour éviter le grand banc de sable qui s'étend devant la crique Alewana.

Les rives sont couvertes de palétuviers et on ne trouve pas de terre ferme avant Niolokoué.

On rencontre sur la rive gauche, la crique Alewana qui irait rejoindre le fond de la rade après avoir détaché des bras qui font le tour des îles Agelenge.

Sur la rive droite, la rivière Boulourounga qui communique avec le Kondjo et un petit bras qui entoure un îlot de palétuviers.

Puis après les îles Agelenge, sur la rive gauche, le Rembo Ndogou dont il sera parlé plus tard.

Les bateaux laissent par bâbord les îles Atandalia derrière lesquelles on peut apercevoir l'entrée Loubué qui va au Kondjo; on trouve ensuite, rive droite, la rivière Igoué et, un peu en amont sur la rive gauche, le village de Niolokué. Par les éclaircies que laissent les palétuviers de la berge, on peut voir la plaine herbeuse par laquelle on peut gagner à pied le village de M'béga (voir itinéraire détaillé du lieutenant de vaisseau Audoin.)

Rive droite, le Rembo Amboki, le même probablement que l'on retrouve au Kondjo;

Un petit bras qui rejoint le Rembo Mandji;

Le Rembo Mandji;

Un bras rejoignant le Rembo N'komi;

Le Rembo N'komi, et l'on rentre dans l'Animba en passant sous le fil de la ligne télégraphique Cap Lopez-Libreville, assez bas à cet endroit.

Affogozzo. — Nous appellerons ainsi la partie du fleuve entre l'Animba et le confluent du Nguessi, réservant le nom de Nango Nange à la partie amont, entre ce confluent et l'Ogooué. C'est une très large rivière parsemée d'îles avec quelques bancs; la navigation y est très facile, même de nuit. Le courant y renverse un peu dans la partie aval ainsi qu'à l'entrée de l'Areowonga et dans la petite rivière Etoulou-Kwasi-Songwé. Les rives sont bordées de palmiers bams : en arrière c'est le fouillis marécageux. Les villages d'Owenga en aval fournissent le bois aux vapeurs réguliers de la compagnie des Chargeurs Réunis.

L'Affogozzo communique avec le Nguessi par l'Etoulou-Kwasi-Sougwé, l'Areowonga, le Rembo Bono; avec l'Ogooué par le N'Ombi et avec le Rembo Nkomi, par la crique qui conduit du N'Ombi au Rembo Nkomi par la petite rivière Ouzougounzola.

Nango Nange. — Beau cours d'eau de navigation facile, profond le long des berges. On passe actuellement par le bras nord. Sur la rive droite, à peu de distance du confluent de l'Ogooué, s'ouvre la petite crique qui mènerait devant Falaba au confluent de la rivière N'Ombi.

Rembo Ndogou. — Levé aux environs de la haute mer.

A son entrée dans l'Ogooué large d'environ 150 mètres, il devient bientôt très sinueux et se rétrécit jusqu'à 30 mètres dans la partie artificielle. Les palétuviers qui bordent les rives se croisent au-dessus du chenal. La vedette n'a éprouvé aucune difficulté à passer. D'ailleurs, cette partie étroite n'a que 400 mètres. Le Rembo Ndogou reprend ensuite une largeur de 100 à 150 mètres et vient rejoindre la rivière Arenga à peu de distance du chantier de bois de la maison Anciaux.

La rivière d'Arenga, qui reçoit également celle venant de M'Béga, débouche dans le fond de la rade par un estuaire assez large et coupé de grands bancs de sable. La vedette qui a fait souvent la remontée de la rivière de M'Béga de jour et de nuit n'a jamais éprouvé de difficulté sérieuse. Le seuil principal est un peu en dessous de la pointe de Tchienga.

Ouzougounzola. — Bras large de 25 à 30 mètres peu profond, assez droit. Nous avons passé à mimarée avec la vedette. Plusieurs troncs d'arbres engagent le chenal. Les berges sont basses, couvertes de palmiers bams. La ligne télégraphique, très basse, suit l'un ou l'autre bord. C'est la route généralement adoptée par les pirogues du Fernan Vaz.

Communication entre le N'Ombi et le Rembo Nkomi. — Cette longue rivière est partout suffisamment large (75 mètres au moins) et profonde pour un bateau de rivière ou un radeau. Le courant porte au Nord. Les rives sont couvertes de palétuviers. Le fil télégraphique franchit le chenal à sa partie sud, très bas. Le petit bras qui débouche devant Falaba n'est praticable que pour les pirogues. Il sert de voie au fil.

Etoulou-Kwasi-Songwé. — Largeur 25 à 30 mètres, assez droit. Plusieurs troncs d'arbres en travers. Rives couvertes de brousse inondées aux hautes eaux. A l'extrémité sud un banc de sable qu'on laisse à droite en débouchant dans le Nguessi. Le courant y renversait à l'époque de notre passage. C'est la route des pirogues qui vont au Fernan Vaz par l'Ogololé.

Areowonga. — Belle rivière très saine. Rives basses, palmiers bams, palétuviers. Le courant y renversait à l'époque de notre passage.

Rembo Bono. — Suffisamment large pour un radeau, mais de peu de profondeur. Nous n'avons pu franchir avec la vedette le seuil de l'entrée dans l'Affogozzo qu'à haute mer. Le courant y renversait très nettement.

Nguessi. — D'une navigation très facile. Beaucoup de profondeur. Le courant reste constamment descendant dans toute la partie supérieure, spécialement entre l'embouchure de l'Ogololé et l'Etoulou-Kwasi-Songwé où il semble plus fort qu'ailleurs.

Le village de N'Ganda donne sur une grande plaine par laquelle on irait à pied à la lagune du Fernan Vaz (Renseignements indigènes).

Sur la rive gauche un très petit arroyo qui s'ouvre un peu après ce village, permet d'aller en pirogue à l'Ikando dans le voisinage d'Igogino. Nous n'y avons pas été.

Pendant notre stationnement à l'embouchure de l'Ikando, nous avons tenté de nous rendre compte de la direction des courants aux changements du flot.

Le courant renversait nettement dans l'Ikando.

Celui descendant est assez fort au ras de la berge nord où il a creusé le chenal.

Au début du flot, la brise soufflant du Sud-Ouest, le boat laissé à lui-même au milieu de l'entrée est allé s'échouer sur la rive sud à 800 mètres environ dans l'intérieur de l'Ikando. Les bûches de bois qui n'offraient pas de prise au vent ont remonté le long de la berge nord.

En lâchant le boat un peu en dehors de l'entrée, il est allé s'échouer à 200 mètres en aval du Rembo Bono.

Les bûches de bois parties du même point ont remonté dans le Nguessi.

***

Au jusant, tous les débris charriés par les différentes rivières (paquets de pandanus, branches mortes) suivent la rive gauche du Nguessi vers la sortie de l'Animba. Le boat lâché au milieu de l'Ikando est allé s'échouer à peu de distance en aval de l'*Alembé* sur le grand banc de sable de la rive droite du Nguessi.

A partir de l'entrée de l'Ikando le chenal suit constamment la rive gauche, passant devant le poste de coupure d'Ozori qui donne sur la grande plaine menant à Igogino.

Communication entre le Fernan Vaz et le Nguessi par l'Ikando. — L'Ikando est une rivière très saine qni passe à peu de distance du seuil d'Igogino dont il n'est séparé que par des palétuviers. Un petit arroyo très contourné et très encombré de racines et de troncs d'arbres permet de faire passer les pirogues de l'Ikando à la lagune du Fernan Vaz en franchissant le seuil d'Igogino sur des rouleaux de bois.

Nous avons pu, au voisinage de la mer basse, remonter le boat à 150 mètres environ du seuil en nous frayant un passage à coups de hache.

En amont de cet arroyo, l'Ikando est encore navigable pour la vedette pendant 2 à 3 milles puis les rives se resserrent et la rivière se perd complètement dans la brousse.

En aval la rivière après s'être élargie se divise en deux bras; celui de l'Ouest est le meilleur. Les deux bras se rejoignent peu avant le confluent avec le Nguesssi. Ce confluent est large; le chenal suit la rive nord.

Nota important. — Les sondes portées sur le plan de toute cette région du delta n'ont subi aucune réduction.

Azintongo, Incongonié, Gongogenanga, Obando. — L'Azintongo reconnu en vedette aux basses eaux est un petit bras encombré de bancs de sable entre lesquels serpente le chenal.

Les rives sont basses, argileuses, couvertes de papyrus et de grandes herbes.

Le Gongogenanga est un petit passage très étroit aménagé dans la glaise pour y faire passer les billes de bois en long. La pirogue n'y a passé qu'en poussant sur les berges avec les pelles des pagaies.

L'Incongonié est à l'heure actuelle complètement obstrué du côté de l'Azintongo. Le seuil de l'entrée était, au moment de notre passage, à 2 mètres au-dessus de l'eau, la crique s'enfonçait ensuite dans les papyrus. On n'a pas pu y faire aller la pirogue; l'Incongonié débouche un peu en aval du lac Anengé. A mon passage en octobre, alors que la crue avait déjà commencé, il n'y avait aucun courant dans cette entrée encombrée de branches et de papyrus.

La rivière Ngubwé, qui s'ouvre assez large du côté de l'Azintongo à son embouchure nord, n'a, du côté de l'Obango, qu'une très petite entrée encombrée d'herbes.

L'Obando reconnu en octobre était à ce moment tout juste navigable pour la vedette. Cette rivière est très encombrée d'îles et de bancs de sable. Les rives sont basses, argileuses, beaucoup de papyrus.

Il n'y avait que faible courant entrant dans le bras nord du lac Anengé et pas de courant apparent dans le bras sud.

L'entrée nord n'avait que très peu d'eau et j'ai dû m'en écarter avec la vedette.

Akalwa, Oronga, Orembo Wango. — Nous désignons sous le nom d'Oronga ou Vinué la partie comprise entre le confluent de l'Oréga et le confluent de la rivière d'Azingo; Orembo Wango ou petite rivière, la partie comprise entre le confluent de l'Oronga et l'Ogooué.

Rembo Akalwa. — L'*Alembé* s'y est engagé le 11 octobre au moment des plus basses eaux (elles n'ont commencé à monter dans l'Oronga que vers le 16). Il y avait fort courant partant de l'Ogooué à la rivière Oréga et faible courant de l'Oronga à l'Oréga.

Oronga. — Presque immédiatement après l'entrée dans l'Oronga ont commencé une série d'échouages qui nous ont obligé à mouiller un peu en aval du premier infléchissement vers l'Est et à partir de ce point nous n'avons guère avancé que par bonds successifs, reconnaissant la passe avec le boat ou la vedette avant d'y engager l'*Alembé*; depuis le troisième déversoir du lac Ivandé jusqu'au lac Gômé, le banc était infranchissable à ce moment pour l'*Alembé*. Il a pu le passer le 21 après une montée de l'eau de 50 centimètres. Un deuxième passage dans l'Est du mont Aduta a été pénible.

Après le confluent de l'Orembo Wango la navigation a été plus simple jusqu'à la bifurcation de la rivière en deux branches qui entourent une île. Nous avions déjà passé ces deux bras avec la vedette et difficilement. On n'a pas pu faire remonter l'*Alembé* plus haut. Avec 0 m. 50 de plus on aurait passé.

De ce point au lac Azingo nous avons circulé sans peine avec la vedette. Le courant nord-sud venait de la rivière Azingo qui, à cette époque, remplissait le lac Azingo.

La petite rivière Mbumba avait un très fort courant venant de l'Orembo Wango à la Vinué.

Orembo Wango. — Nous y sommes entrés avec l'*Alembé* le 26.

La navigation déjà délicate jusqu'au lac Adolé est devenue des plus pénibles de ce point à l'infléchissement vers le Sud. Entre le village d'Arevoma et l'entrée de la Songwé, elle a été relativement plus facile.

Songwé. — Il y avait courant descendant vers l'Ogooué. Beaucoup de bancs, mais avec un pilote nous avons passé en somme assez facilement.

Lacs du Bas-Ogooué.

Lac Ompindalango. — Ce lac a été visité en pirogue le 30 août par l'enseigne de vaisseau Bain. Le lac communique avec le fleuve par un déversoir étroit qui serpente dans un marécage de papyrus. Il y a pas mal de fond (2 à 3 mètres)

sauf aux élargissements où l'eau roule sur la boue très molle.

Le courant portait du lac au fleuve.

On arrive dans une première nappe d'eau très allongée et étroite, peu profonde (moins d'un mètre); les rives sont très basses et marécageuses, les bois sont loin. Un deuxième lac communique avec le premier par une série de mares en chapelet. La pirogue n'a pu passer. J'ai dû faire par la voie de terre un détour assez considérable pour y arriver.

Les bois sont plus près des rives, peu de fond, toutes les pirogues naviguent à la perche. Nous avons atterri au fond d'une anse d'où un sentier m'a ramené à Enyonga sans traverser trop de marigots. Le pays est ondulé. Ce sont des prairies coupées de bois.

Lac Alombié. — (Levé en boat le 31 août par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier). Le lac communique avec la rivière Oréga par une passe longue d'environ 175 mètres et large de 10 à 15 mètres dans laquelle régnait un très fort courant du lac à la rivière. Les berges de cette passe sont en boue assez peu consistante et retenue par les herbes.

La profondeur varie de 1 mètre à 2 m. 50. Actuellement les billes sont sorties une par une et les trains de bois sont formés dans une petite anse de la berge de l'Oréga, à côté de l'entrée. Les rives du lac sont basses et herbeuses. A l'Ouest des collines dénudées doivent limiter assez vite la surface du lac aux hautes eaux, mais du côté de l'Est le pays est tout plat et probablement inondé très loin à ce moment. Nous n'avons trouvé dans le lac que des profondeurs variant de 1 m. 20 à 2 mètres. Du haut des collines de l'Ouest, on voit vers le Nord-Ouest une grande étendue de pays mamelonné (collines herbeuses séparées par des vallées boisées) vers le Nord-Ouest. Vers l'Est on aperçoit les hauteurs d'Achouka par-dessus un pays tout plat et marécageux.

Lac Manjé. — Visité en boat le 12 septembre par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier. L'entrée du lac, située devant les Inenge s'Asaka est large d'environ 150 mètres. Elle est très courte et profonde. Un banc de sable empêchait d'y accéder en vedette du côté amont, mais le côté aval devait être praticable. Le courant allait du lac à l'Ogooué.

Les rives sont très basses et marécageuses. Il n'y a que peu de fond, 0 m. 60 en moyenne. Les nombreuses branches échouées permettent de s'en rendre compte. Les bois se trouveraient dans le Sud-Ouest, derrière deux villages auxquels nous n'avons pu accéder, faute de fond.

Lac Avanga. — Levé en vedette les 13 et 14 septembre par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier. L'entrée du lac s'ouvre en face des îles Ntyinjini-M'bongo. On ne pouvait y arriver que par le Sud. La route la plus simple longe la berge gauche de l'Ogooué. On pouvait ainsi passer entre les îles: le côté nord était barré par un banc de sable.

Le déversoir très sinueux et assez étroit (10 à 15 mètres) était presque barré à son entrée par un banc de sable. Les berges sont en argile d'un bord (rive sud), en boue de l'autre (rive nord).

En entrant dans le lac il y a de petits fonds. La vedette y a toujours traîné dans la vase molle.

Le lac se compose de deux parties assez différentes d'aspect. La première attenante au fleuve est une grande mare à rives basses et marécageuses au moins du côté du fleuve; la deuxième est un fiord bordé de collines boisées et s'enfonçant assez loin dans l'intérieur.

Au milieu de la première partie on voit la « Roche fétiche ». C'est une table de grès très accore.

Les villages sont assez nombreux.

Le fiord a des rives dévastées, soit par des essais de plantations, soit par les sillons de descente des okoumés. Le fond du fiord se continue par une vallée marécageuse.

Lac Ogogwé. — Visité le 15 en pirogue par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier.

Le lac Ogogwé n'a pas de communication avec son voisin l'Avanga; il en est séparé par une ligne de collines boisées. Nous y avons été à pied. Il présente une grande surface libre où le clapotis était assez fort pour gêner sérieusement les pirogues. On n'y a pas encore coupé de bois.

Un guide nous a conduit en pirogue jusqu'à l'amorce d'un petit chenal qui communique aux hautes eaux avec l'Ogogwé. Il n'a pas été possible d'y pénétrer. Il ne semble pas qu'il y ait autre chose que du papyrus et de petits palétuviers sur la partie qui sépare à cet endroit le lac du fleuve.

Lac Nyayé. — Visité le 16 septembre en vedette et boat par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier. L'entrée du lac est large et facile; elle débouche derrière l'île d'Ayungo. La vedette a pu aller mouiller jusqu'au milieu du lac. Il y avait petit courant descendant du lac au fleuve.

Les rives du lac sont très basses et marécageuses, Il ne paraît pas qu'il y soit passé de bois. On ne voit nulle part les perches qui servent à déhaler les trains de bois ou à amarrer les billes.

Du côté du Nord-Est des petits chenaux entre des îles doivent mener au lac Mpanjé porté sur la carte de M. Haug. Nous n'avons pu y aller avec le boat faute d'eau.

Lac Mbagé. — Visité le 16 septembre en pirogue par l'enseigne de vaisseau Bain.

Le déversoir qui s'ouvre juste en amont du petit plateau sur lequel est construit Achouka était à sec. Le trajet a été fait à pied.

Le lac est petit, très encaissé entre des collines autrefois boisées, mais maintenant très ravagées. Il y aurait, paraît-il, beaucoup de profondeur.

L'entrée du déversoir était complètement obstruée par la végétation.

Lac Nyonjé d'aval — Visité le 18 septembre en pirogue par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier. L'entrée du déversoir est à la hauteur de la pointe amont de la deuxième île Saïna. On peut y accéder qu'on vienne d'amont ou d'aval.

Ce déversoir est un petit mauvais ruisseau où l'on passait avec peine en pirogue. Il est encombré

de branches et d'herbes et très peu profond par endroits. Le terrain est argileux. Courant sortant du lac.

Le lac a des rives bordées de collines boisées, c'est le genre fiord; une grande vallée marécageuse du côté du Nord. Il semble y avoir du fond.

Lac Nyonjé d'amont. — L'entrée du déversoir est un peu en amont du village Nyonjé. Un grand banc de sable ne laisse que deux passes où l'on peut à peine circuler en pirogue.

Ce déversoir, d'abord un peu plus large que celui du lac précédent, finit par devenir très étroit et très peu profond en arrivant au lac.

D'ailleurs le lac n'a que 0 m. 10 à 0 m. 30 de profondeur à cet endroit, et si le fond n'était pas si mou, on aurait peine à y faire passer une pirogue.

Il y a, comme à Avanga, deux parties, l'une à rives basses le long du fleuve, et l'autre longue et étroite en forme de fiord. Les collines sont très dévastées, et il faut aller très loin au fond des petites criques pour trouver des okoumés.

Lac Nkenié. — Visité en pirogue le 20 septembre par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier.

Le déversoir n'était pas praticable. Il s'ouvre à toucher le village Oronga, un peu en amont. Nous avons dû aller le rejoindre vers son milieu et continuer en pirogue. C'est un ruisseau très malpropre qui serpente dans un marigot. Le lac est petit, très profond au dire des indigènes. Les collines sont dépouillées depuis déjà quelque temps.

Lac Ezanga. — Levé les 21 et 27 septembre par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier, en vedette.

D'une façon générale, c'est un lac peu profond. Presque toute la côte nord est basse et marécageuse. Le delta de la rivière Ezanga encombre tout le milieu et probablement tend à gagner de plus en plus.

A l'extrémité est deux fiords doivent se prolonger assez loin dans les terres par des vallées marécageuses. La partie sud-est est dominée par un vaste plateau herbeux. C'est sur ces derniers contreforts que se trouvent les deux factoreries de la maison Holt et de la maison Anciaux. Je n'ai vu que des ruines aux emplacements des autres factoreries indiquées sur le plan de M. Haug.

Un groupe d'îles boisées occupe une bonne partie de la région ouest.

La passe y est facile. Toute la côte au Sud de ces îles et à l'Ouest du lac est très boisée et très découpée. Nous n'avons pu voir d'assez près les découpures de la côte nord-ouest pour situer l'isthme de 20 mètres indiqué par M. Haug.

Passe conduisant du lac Ezanga au lac Onangé. — C'est une portion de fiord très découpée. Elle est très facile à suivre. Les collines de bordure ont été très boisées. Elles sont d'ailleurs comme partout bien dépouillées.

Lac Onangé. — Levé du 23 au 30 septembre en vedette par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier.

Le lac Onangé communique directement avec l'Ogooué par les deux rivières Akambé et Ambila. Il y a en tout temps très fort courant venant de l'Ogooué par la rivière Akambé et y retournant par la rivière Ambila.

La petite rivière qui se jette dans la rivière Ambila est barrée par un petit rapide facile à franchir pour les pirogues. Il y a peu de fond dans l'extrémité nord du lac. Le passage le plus profond rase de très près les îles de la côte est (à toucher l'établissement de la S. H. O.). Ce seuil une fois franchi, la navigation est aisée malgré la quantité des petits fonds rocheux.

Les deux entrées de la rivière de Jambalika sont mauvaises avec des épis de roches en saillies.

Le petit chenal Ompulié qui passe à l'Ouest de l'île Abonguna est très contourné et barré par des bancs de sable en son milieu. La vedette n'y est passée que très juste.

Nous avons exploré les fiords jusqu'à la limite de navigation de la vedette.

Il est possible que bien des extrémités que nous avons cru fermées ne le soient pas en réalité et se prolongent encore assez loin.

En particulier, il se peut qu'un passage praticable aux pirogues existe entre la côte nord-ouest du lac Ogemwé et le fond du fiord qui s'ouvre derrière l'établissement de la maison Peyrebère.

Ce passage correspondrait à celui indiqué sur l'itinéraire du capitaine Curault.

Les établissements européens sont, du Nord au Sud :

La S. H. O., sur des îlots à gauche de l'entrée (en construction à notre passage); la maison Broët, sur la côte est; la C. C. A. E. F. (maison Brandon), au village de Nombeduma; la maison Galland (Ntagola); la maison Holt, sur un îlot en face du village de Nenge Imba; les maisons Thomas et Van Hess, dans deux îlots à l'Est de l'île Abonguna; la maison Anciaux, établie à la pointe Suzanne et à l'île Mbumba; la maison Robin, à l'entrée de la passe centrale; la maison Peyrebère, sur la côte sud du grand fiord sud-ouest; la maison Gonthier, à l'entrée du chenal ouest d'Abonguna.

Les gros villages indigènes sont actuellement : N'Kengé, Nombeduma, Nenge Imba, Ogewa, les villages situés sur l'île au Sud de Mbumba et Igundwé.

Passes conduisant du lac Onangé au lac Ogemwé. — Sont faciles toutes les trois. Celle du milieu a son entrée nord encombrée par un récif assez étendu et toute la région environnante a donné des fonds irréguliers et rocheux.

Celle de l'Ouest a, vers son milieu, un récif qu'il convient de doubler d'assez loin. Aux basses eaux, on voyait une petite tête de roche détachée à environ 100 mètres du bloc principal du côté du chenal.

Lac Ogemwé (levé du 27 au 29 septembre, en vedette, par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier). — Un peu différent d'aspect du lac Onangé; on y retrouve les espaces dénudés du lac Ezanga. La partie centrale est très profonde;

mais tous les fiords de l'Ouest sont sensiblement moins profonds que ceux du lac Onangé. Les collines y sont plus basses; presque partout on pouvait présumer une vallée marécageuse s'étendant peut-être fort loin.

Les établissements européens sont Holt et Anciaux.

Lac Evaro (levé le 2 octobre en boat). — Communique avec la rivière de Jambalika, qui se jette dans le lac Onangé, en face de l'île Holt. L'entrée de cette rivière et sa remontée étaient encore difficiles pour la vedette en fin de septembre. Il y avait très fort courant descendant. Beaucoup de bancs de sable.

Je n'ai pas vu le bras porté sur la carte Haug, qui irait de l'entrée du déversoir à la partie nord du lac Onangé.

Le déversoir est long, contourné et étroit. Il n'a pas été possible d'y faire passer la vedette; l'entrée dans le lac avait à peine assez de fond pour le boat.

Les rives du lac sont boisées, peu élevées vers l'Ouest. Mais vers le Nord, on voit des collines très boisées au pied desquelles le lac doit arriver aux pluies.

Lac Wombolia. — Visité le 3 octobre par l'enseigne de vaisseau Bain, en pirogue. Le déversoir est un ruisseau très étroit qui court sous bois. Il était presque à sec. J'ai dû aller à pied au village qui domine le lac.

Le lac est petit, à rives boisées; mais tout a été déjà exploité et les bois sont loin à l'heure actuelle.

Lac Evengo. — Visité le 4 octobre par l'enseigne de vaisseau Bain, en pirogue. Le chenal est relativement assez large (5 à 10 mètres), mais très sinueux. Le lac est très petit. Deux vallées marécageuses sont susceptibles de lui donner une plus grande étendue à la saison des pluies.

Lac Dégélé. — Visité le 6 octobre, en pirogue, par l'enseigne de vaisseau Bain; il s'ouvre sur la petite rivière Dégélé. Un très fort courant régnait dans cette rivière. Le rapide de l'entrée n'est franchissable qu'en pirogue.

Le déversoir du lac est court et sinueux (courant du lac à la rivière) entre des berges d'argile.

Le lac est dominé par de hautes collines très boisées, ses berges sont marécageuses. Les deux maisons Holt et Galland y avaient des factoreries en construction.

Lac Zilé. — Visité le 5 octobre par l'enseigne de vaisseau Le Terrier, en pirogue. Le déversoir qui donne directement sur le fleuve est très court; il était impraticable à ce moment, faute d'eau. Le lac a des rives basses, marécageuses et boisées. Il y a beaucoup de petites îles basses.

Lac Ivandé. — Visité le 14 octobre en boat par l'enseigne de vaisseau Bain : trois entrées sur la rivière Oronga. Celle du Nord très encombrée de troncs d'arbres: Celle du milieu à sec à son entrée; celle du Sud où nous avons pénétré avec le boat. Le chenal est assez bon jusqu'au débarcadère d'un gros village qui domine la région marécageuse que doit occuper le lac à la saison des pluies. A partir de ce point, les herbes ont envahi le déversoir et il est très difficile d'y passer. Nous sommes arrivés avec peine à une mare sans profondeur que les indigènes nous ont dit être tout ce qui restait du lac pour le moment. Il semble qu'il y ait très longtemps qu'on ne sorte plus de bois de cette région.

Lac Nyogo. — Visité le 16 octobre en pirogue par l'enseigne de vaisseau Bain. Entrée très facile. Le lac n'a aucune profondeur. On y circule très difficilement en boat. Les rives sont très basses. Toute la région est un marais coupé de petits bois. Vers le Nord, le terrain se relève en collines boisées.

Lac Gômé. — Levé le 17 octobre en vedette et en pirogue par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier. L'entrée est large. Nous avons été mouiller avec l'*Alembé* au milieu du premier lac. Les rives des lacs sont boisées, pas très hautes. Les deux lacs du Nord ne sont pas profonds. Je n'ai vu aucun courant pouvant indiquer au Nord une rivière à rapides. La maison Holt y installait une factorerie.

Lac Logé. — Levé le 18 octobre en vedette par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier. L'entrée est courte et large. On y aurait fait passer l'*Alembé* sans trop de difficulté. Les rives sont bordées de collines boisées.

Lac Igulwé. — Levé le 19 octobre par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier, en boat. L'entrée est très simple, mais il n'y a pas d'eau; il a fallu traîner le boat.

Les collines de bordure sont assez hautes et très boisées.

Lac Ntyonié. — Levé le 19 octobre en boat. Entrée encaissée et sinueuse; pas d'eau en arrivant au lac.

Les collines de bordure sont peu élevées, boisées.

Lac Nkôvé. — Levé le 22 octobre en vedette. Le lac est séparé de la rivière par une bande marécageuse qui laisse deux passages au Nord et au Sud. Celui du Sud est le meilleur. Les rives sont bordées par des collines boisées. Vers le Nord-Ouest, des vallées marécageuses peuvent aller fort loin aux hautes eaux. Factorerie Thomas sur la rive nord.

Lac Azingo (les 23 et 24 octobre en vedette). — Il y avait fort courant entrant dans le lac et venant de la rivière Azingo. Le passage eût été possible, mais délicat pour l'*Alembé*. Les rives du lac sont bordées de collines dans la partie nord-ouest, basses et marécageuses dans le Sud-Est.

Deux factoreries, Holt et Isaac, près de l'entrée.

Lacs Mombwé et Ogombié (25 octobre, en vedette). — Forment un fiord très boisé qui n'est séparé de la rivière que par une langue de terre étroite.

Lac Adolé (le 25 octobre en vedette). — L'entrée est facile, mais trop sinueuse pour l'*Alembé*. Les rives sont assez basses et boisées.

Lac Ogondwé (22 octobre, en vedette). — En grande partie marécageux. C'est un débordement

de la rivière. Les rives est sont bordées de collines boisées.

Assemblage au 1/250.000e. Les lacs, ainsi que le bas-fleuve jusqu'à Enyonga, proviennent des levés de la mission hydrographique. Le restant du fleuve a été pris sur la carte au 1/100.000e de M. E. Haug. Il sera possible, au cours de la rédaction à effectuer à Paris, de rectifier le tracé de cette partie du fleuve.

On a un peu modifié le tracé des îles et leurs positions par rapport aux entrées des lacs.

Les petites rivières sont prises sur le plan de M. Haug et adaptées aux positions du fleuve, rectifiées comme il a été dit plus haut.

Documents non utilisés et susceptibles de permettre une rectification du tracé du fleuve :

Les itinéraires sondés depuis Enyonga jusqu'à Lambaréné;

Les itinéraires non sondés de Lambaréné à Ndjolé;

La portion de la rivière Oronga entre le lac Gômé et le lac Azingo;

L'itinéraire allant de l'entrée du Kondjo à Falaba;

L'itinéraire dans le déversoir sud du lac Ivandé.

Liste des plans.

Planche n° 1. — Lac Onangé et lac Evaro au 1/50.000;

Lac Evanga et lac Wombolia au 1/25.000.

Planche n° 2. — Lac Ogondwé au 1/25.000;

Lac Ogemwé au 1/50.000;

Ezanga au 1/50.000;

Nkové au 1/25.000;

Mombwé et Ogombié au 1/25.000;

Adolé au 1/25.000;

Gomé au 1/50.000;

Lac Logé au 1/50.000.

Planche n° 3. — Lac Igulwé au 1/25.000;

Ntyonié au 1/25.000;

Ogogwé au 1/25.000;

Nyonjé d'aval au 1/25.000;

Nyayé au 1/25.000;

Alombié au 1/25.000;

Nyogo au 1/25.000;

Manjé au 1/25.000;

Zilé au 1/50.000;

Dégélé au 1/25.000;

Azingo au 1/50.000;

Nyonjé d'amont au 1/25.000;

Nkenié au 1/25.000;

Ompindalango au 1/25.000.

Planche n° 4. — Lac Avanga au 1/50.000;

Lac Onangé au 1/250.000;

Planche n° 5. — Bas-Ogooué entre le Rembo Mandji et le confluent du Nango Nange au 1/50.000.

Planche n° 6. — Bas-Ogooué. Entrée de Yombé. Rembo Ndogou jusqu'à Niolokoué;

Ogooué entre l'entrée de l'Obando et l'embouchure aval de l'Azomintongo;

Cours de l'Obando jusqu'à l'entrée du lac Anengé au 1/50.000.

Planche n° 7. — Sondages devant Ngomo, Lambaréné, Ndjolé au 1/10.000.

Planche n° 8. — Assemblage au 1/250.000.

Notes diverses.

I. *Notice concernant la navigation sur l'Ogooué.* — La campagne de deux mois et demi que nous avons faite à bord de l'*Alembé* a coïncidé avec la période des plus basses eaux.

Le bâtiment calait environ 1 m. 20; mais, par des fonds de 1 m. 30, il devenait très difficile de le manœuvrer.

De la mer jusqu'à Lambaréné nous n'avons pas éprouvé de difficulté. Je n'ai remarqué dans cette partie du fleuve aucune apparence de roche ailleurs que sur les rives. La méthode de navigation est partout la même. On suit la berge généralement profonde et accore jusqu'à arriver très près du banc qui coupe la rivière un peu en oblique et on suit l'extrémité aval de celle-ci de très près jusqu'à l'autre berge. Les mauvais endroits se trouvent, en général, un peu avant de quitter la pointe du banc pour gagner la berge.

Le premier passage délicat a été rencontré à l'embouchure de la N'Gounié où nous avons passé avec un peu de peine au début d'octobre.

L'*Alembé* en charge normale (1 m. 60) n'avait pu le franchir en fin de juillet.

Le deuxième est un peu en aval de Nenge John; nous ne l'avons franchi qu'avec la plus grande difficulté et sans trouver plus de 1 m. 30 d'eau. Il est à remarquer que ce point n'avait pu être franchi en 1867 par le *Pionnier*. Jusqu'à N'Kogo la navigation est d'ailleurs assez mauvaise et les fonds de 1 m. 30 ne sont pas rares au passage d'une rive à l'autre. On peut en conclure que le tirant d'eau de 1 m. 20 serait convenable pour assurer en tout temps la navigation jusqu'à N'Djolé.

C'est aussi celui qui convient pour le passage du seuil d'entrée de Yombé d'une façon pratique.

La « petite rivière », que nous avons remontée péniblement en fin d'octobre, serait également praticable pour ce genre de bateau en même temps que l'Obando et le N'Gounié.

II. *Passage des trains de bois du seuil d'Igogino au bras de Yombé.* — Avec un travail assez facile le petit arroyo qui court sous les palétuviers entre l'Ikando et le seuil d'Igogino pourrait être aménagé de façon à y faire passer des billes une par une à marée haute.

Le train de bois formé à la sortie de cet arroyo dans l'Ikando peut, en se servant du courant de jusant, descendre jusqu'au confluent du Nguessi; il faudrait en cet endroit prévoir des postes d'amarrage pour y attendre l'étale de basse-mer.

A ce moment, il me paraît facile de pousser le train dans le Nguessi et, profitant du flot, d'atteindre l'Aréowonga jusqu'au confluent de l'Affogozzo.

Le courant descendant de l'Affogozzo permet de gagner l'entrée de l'Ouzougounzola. Ce bras, débarrassé de quelques arbres qui l'encombrent, doit être praticable à partir de la mi-marée. Son

extrémité nord débouche, indirectement, dans le Rembo N'Komi. Le courant y porte vers le bras de Yombé.

Nota. — Nous n'avons séjourné dans ces parages qu'aux basses eaux; il est possible qu'en saison des pluies le renversement du flot n'ait pas lieu dans le Nguessi et l'Areowonga.

III. *Sondes portées sur les plans.* — Elles sont portées sans aucune correction pour les lacs et rivières à partir d'Enyonga, la réduction indiquée dans le cartouche de chaque plan se rapporte au zéro adopté pour Ngomo.

IV. *Gongogenanga et Incongonié.* — L'Incongonié, assez long et très encombré, ne me paraît pas pouvoir être aménagé d'une façon pratique. Le Gongogenanga est si court qu'on peut envisager la question de son ouverture à la navigation. Le chenal est entièrement à percer. Le sol est argileux en surface et serait entamé facilement par une drague analogue à celle dont on se sert en Cochinchine pour ce genre de travaux.

Pointe Owendo, 22 janvier 1912.

L'enseigne de vaisseau,
commandant la reconnaissance,
F. Bain.

V. — LES LAGUNES

I. — Rapport d'ensemble concernant les reconnaissances et levés effectués dans la région de Fernan Vaz en exécution des paragraphes E, F, G, H, I, des instructions du chef de mission, en date du 17 juillet 1911.

I. — Renseignements généraux.

Nous indiquerons d'abord les moyens dont on disposait, les procédés employés, les circonstances dans lesquelles les travaux ont été effectués et le degré de confiance qu'on peut leur accorder.

L'ensemble du travail comprenait deux parties très distinctes :

A) Travail à terre, nivellement et levés d'itinéraires.

B) Levé et sondages de lagunes et de rivières.

A. *Travail à terre.* — Trois itinéraires traversant l'isthme séparant les lagunes N'Komi et N'Gobé, déterminés par le chef de mission, devaient être nivelés de façon à conclure à la possibilité ou à l'impossibilité de relier entre elles ces lagunes.

Nous disposions, comme instruments : d'un niveau à lunette, d'un petit théodolite à pièce additionnelle, d'une boussole Peigné.

Etant donné l'intérêt géographique de la reconnaissance et après avoir reconnu le terrain qui, en forêt, ne permettait que des visées assez rapprochées, nous avons préféré employer le théodolite et nous en servir comme d'un tachéomètre décliné.

Dans ces conditions, le nivellement a été moins précis qu'avec le niveau à lunette, tout en donnant des résultats suffisants pour répondre à la question posée. D'autre part, l'emploi de l'aiguille aimantée du théodolite, la mesure des distances à la stadia, ont permis de placer graphiquement les points extrêmes des levés avec assez de précision pour donner une base sérieuse à l'ensemble des levés, chaque itinéraire ayant été nivelé et levé à l'aller et au retour.

B. *Levé des lagunes et des rivières.* — Au début du travail, nous ne disposions que d'un boat et d'une pirogue. Afin d'éviter les erreurs d'évaluation de vitesse, de courant et de distance, nous nous servions de deux embarcations se suivant et s'arrêtant à des distances variant entre 100 et 150 mètres.

On mesurait ces distances à l'aide d'une mire de 5 mètres tenue dans l'embarcation d'arrière et visée à l'aide du cercle hydrographique.

L'azimut était pris à la boussole Peigné.

Ce procédé a donné, à la rédaction, des résultats satisfaisants.

Pour le levé des lagunes, autant que nous l'avons pu, nous nous sommes appuyés sur une triangulation au cercle hydrographique avec une base, mesurée aller et retour, par le procédé indiqué plus haut, de la mire de 5 mètres et un azimut déterminé au théodolite à l'aide de l'aiguille aimantée dont nous connaissions la déclinaison.

Les levés ainsi obtenus peuvent donner confiance.

Enfin, étant donné le temps limité dont nous disposions, la longueur considérable des rivières restant à lever, nous avons dû nous servir de la vedette à vapeur.

Sa vitesse avait été mesurée, à Cap Lopez, par les enseignes de vaisseau Bain et Le Terrier; nous l'avons vérifiée en parcourant des bases entre nos divers signaux.

Les routes et relèvements étaient mesurés à l'aide d'un compas liquide placé sur l'avant de l'embarcation et dont les variations nous avaient été communiquées par l'enseigne de vaisseau Le Terrier.

Les durées de parcours mesurées à l'aller et au retour permettaient de compenser l'effet du courant. D'ailleurs, celui-ci était mesuré, toutes les deux heures environ, à l'aide d'un petit flotteur de surface que l'on filait de la vedette, mouillée à cet effet.

Dans ces conditions et dans les parages où le courant était bien établi, on a pu obtenir des résultats satisfaisants.

Il serait osé, au contraire, de donner sans réserves, les levés de petites rivières très étroites, tels le rembo Igogino, l'Ogololé, l'entrée du lac Anengé, l'Incongonié, où les difficultés de manœuvre obligeaient à des variations de vitesse de la vedette et à des estimations de distances que nous ne pouvons affirmer rigoureusement exactes.

En résumé, l'ensemble du travail à terre offre de bonnes garanties d'exactitude, ainsi que toute

la partie principale du levé de la lagune N'Komi qui a été appuyée sur une triangulation au cercle hydrographique.

Les autres levés de rivières faits d'après des parcours en vedette peuvent être affectés d'erreurs dues à des variations de vitesse et de courant.

Echelle hydrométrique. — Une échelle hydrométrique a été placée, le 23 août 1911, près de l'embarcadère du poste de Fernan Vaz. Pendant toute la durée des travaux, elle a été observée, chaque jour, à 7 heures du matin, 2 heures et 6 heures du soir par M. le commis des services civils Garnier, et en son absence, par M. l'administrateur Michel.

L'ensemble des observations a permis de constater que la marée se fait sentir assez faiblement dans la lagune. Les amplitudes maxima observées sont de 15 centimètres. Le plus bas étiage a été obtenu le 4 septembre 1911, jour où la graduation lue était de 0 m. 73 alors qu'au moment de la mise en place, le niveau atteignait 0 m. 83 et que, au début de janvier, il a atteint 1 m. 44.

Nous avons adopté la graduation 0 m. 70 de l'échelle comme étiage conventionnel de la lagune, et c'est à ce niveau que nous avons rapporté les sondes portées sur les levés.

Un repère, constitué par un trait de scie horizontal sur un tronc de palétuvier fixé en terre à proximité du débarcadère, est destiné à déterminer, d'une façon permanente, le plan de comparaison des sondes.

II. — Travaux exécutés.

A. *Isthme séparant les lagunes N'Gobé et N'Komi* (parag. E des instructions du chef de mission). — On a déterminé à l'aide du théodolite décliné :

1° Le profil en long et le levé de la piste allant d'Ambéli Bouali, sur la rivière M'Pivié, au village Yona (lagune d'Iguela);

2° Le profil en long et le levé de la piste allant du point B de l'itinéraire précédent au lieu dit Bangué, débarcadère sur la lagune d'Iguela.

Les plans I, II, II *bis* donnent les levés de ces deux itinéraires; on a essayé d'y indiquer, d'une façon approchée, la forme du terrain en figurant les courbes de niveau.

Le plan III donne les profils en long des deux itinéraires.

3° Le profil en long et le levé de la piste allant de l'embarcadère d'Iguela (village du chef Kengué) au lieu dit Zonazarongué, de la lagune de Fernan Vaz (voir plan IV).

Dans le but de relier entre eux ces divers itinéraires dans le sens Est-Ouest on a fait deux parcours à pied, à la boussole Peigné (voir plans V et VI).

Nous avons donc pu avoir une bonne base de raccord avec l'enseigne de vaisseau Cablat qui levait la lagune d'Iguela. Nous lui avons donné nos deux points Bangué et Yona comme déterminés l'un par rapport à l'autre de façon assez précise et nous avons adopté comme point de départ de notre parcours Kengué-Zonazarongué, le point qu'il a obtenu en partant de notre point Bangué et levant la côte nord de la lagune N'Gobé, d'une façon offrant plus de précision que notre itinéraire de liaison à pied, à la boussole Peigné (plan VI). Ce dernier traverse une série de petites clairières qui forment la partie sud de la plaine d'Aniambié, très riche en palmiers à huile.

B. — *Lagune N'Komi ou de Fernan Vaz* (paragraphe F des instructions.)

1° *Rivière M'Pivié. Plan n° VII.* — La rivière M'Pivié est, à proprement parler, une crique sans courant apparent, profonde dans sa partie étroite et qui, offrant d'abord l'aspect d'un tranquille cours d'eau, vient s'épanouir largement jusqu'à atteindre 2 kilomètres à 2 kilom. 500 de largeur, puis se resserre entre les pointes Odimba et Songoué avant de communiquer librement avec la lagune N'Komi.

La première partie du cours jusqu'à la rivière Ekoundé, affluent de droite navigable pendant quelques kilomètres, est assez étroite. La largeur varie progressivement de 30 à 80 et 100 mètres.

Les fonds sont assez considérables, atteignant souvent 7 et 8 mètres et permettraient à de petits bateaux calant 1 m. 20 (tels que ceux que nous préconisons plus loin comme convenant à la navigation de la lagune N'Komi), de remonter jusqu'au village d'Ambéli Bouali, à condition de débarrasser la rivière des nombreux arbres abattus qui l'encombrent par endroits, la barrant parfois complètement à faible profondeur.

Il n'y a pas là un travail considérable à prévoir. Deux équipes bien surveillées, armées de scies, haches, etc., et disposant de deux bonnes embarcations (petits chalands de préférence) permettant d'installer une plateforme stable avec une petite bigue et un palan, pourraient déblayer la rivière assez rapidement. Mais cela ne serait utile qu'à condition de débrousser les deux rives sur une bande d'une largeur égale à la hauteur des plus hauts arbres afin de prévenir pour de longues années un nouvel encombrement de la rivière.

Nous avons essayé de remonter le M'Pivié, en amont d'Ambéli Bouali, aussi loin que cela était possible avec les moyens dont nous disposions. Nous avons dû nous arrêter à 3 kilomètres environ de ce dernier village, rencontrant des obstacles à peu près infranchissables un peu après le lieu dit « Ampansan Bani », petite crique où la rivière semble se former de la réunion de plusieurs bras venant du Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Sud. Les fonds y étaient d'ailleurs très faibles et la rivière ne pouvait plus offrir d'intérêt pour l'étude qui nous occupait.

Après la rivière Ekoundé les fonds diminuent progressivement, tout en restant très réguliers. La partie étroite a été levée par le procédé indiqué plus haut, de deux embarcations se suivant et s'arrêtant à petites distances mesurées à l'aide d'une mire de 5 mètres visée au cercle hydrographique, les azimuts étant pris à la boussole Peigné. La partie large a été levée à l'aide de

MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON
Assemblage des levés et reconnaissances effectués de Septembre 1911 à Janvier 1912.
dans la
LAGUNE N'KOMI
N.V.
Déclinaison : 14° N.O.
OCÉAN
ATLANTIQUE
Nango Nangué Riv.
Obando Riv.
Ogotoié Riv.
Igogino
Ile Golfe
Iguéze d'Ollendé
Ningué Rolle
Ningué Pilato
Ollendé
Kendjo Riv.
Papyrus
Forêt claire
Aviza Zangor
Agulé Riv.
M'Polunié Riv.
Iles Warongoé
Niondoué
Lac Anengé
Aloupougoé
Iguinerimami
Nangamondo Riv.
Ogozoué Riv.
Domé
Ibououé Riv.
Adyanga
Eliva
Iles Evongué
Ombéné
Ile Balé
N'Tchonga Tchine
N'Komi
Poste de Fernan Vaz
Crique Assébé
Ningué Sika
Aouta
Eliva N'Komi
Evingue Polo
Rembo N'Komi
Crique Ilogoé
Zonazarongué
Forêt Tomba
FORÊT
Ambéli-Bouali
M'Pivie Riv.
Dombé
Bangué
Yona
N'Gobé
Lagune
Embouchure de la Lagune d'Iguela
Echelle de 1/500.000
0 5 10 15 20 25 Kilom.

signaux. Une base a été mesurée à l'aide de la mire de 5 mètres et une petite triangulation au cercle hydrographique a permis de placer les signaux, l'orientation étant faite avec de nombreuses visées à la boussole Peigné, sur les points extrêmes du levé.

2° *Lagune N'Komi.* — Une base a été mesurée au cercle hydrographique et à la mire de 5 mètres le long de la côte ouest de l'île Ningé Sika.

Deux mesures ont été faites qui ont donné respectivement 1.357 m. 49 et 1.356 m. 07. On a adopté la moyenne 1.356 m. 78. L'azimut a été déterminé par deux stations au petit théodolite, à l'aide de l'aiguille aimantée dont la déclinaison était connue : 13° 9' Nord-Ouest.

De nombreux signaux, placés le long des rives de la lagune et déterminés par des stations au cercle hydrographique ont permis d'exécuter le levé d'une façon assez précise à l'échelle de 1/25.000.

On a levé ainsi :

a) La partie sud-est de la lagune jusqu'à l'estuaire du rembo N'Komi. Nous avons reconnu cet estuaire en vedette jusqu'au lieu dit N'Kona Yombé.

Les renseignements que nous avons pu obtenir sur le rembo N'Komi sont les suivants dus au R. P. Le Bloch, de la mission de Fernan Vaz.

En le remontant on trouve, à quelques heures en amont de N Kona Yombé, la rivière Olandé venant du Nord et se jetant dans le rembo près de l'emplacement de l'ancien village Batanga. Cette rivière est navigable pendant deux ou trois jours.

A une étape plus haut, se jette dans le rembo, le M'Bari navigable pendant deux ou trois heures. Cette rivière prendrait sa source non loin de celle du Rabi qui se jette dans la lagune N'Gobé. De là part vers Bongo un chemin fréquenté par les indigènes et même les Européens.

A Fine Place, le rembo prend le nom de rivière Ouango ou rembo Akélé, navigable jusqu'à Agouma, factorerie. Dans cette rivière se jette l'Ofoubou navigable lui-même pendant une journée.

A Fine Place on trouve le lac Nyembé envahi par les herbes et le sable. Ce n'est plus qu'une petite rivière au bout de laquelle se trouve un chemin très fréquenté allant au lac Ogemwé, tributaire de l Ogooué.

b) Le golfe de l'Assébé, situé dans le Nord de Ningé Sika et communiquant avec la lagune par deux passes contournant cette île au Nord et à l'Est (voir plan VIII).

Quelques ruisseaux se jettent dans l'Assébé; le plus intéressant est l'Ossenghé qui traverse les plantations de la Compagnie du Fernan Vaz.

c) La partie sud de la lagune : plan IX.

Les criques de Tchincherié, Zonazarongué, M'Pando, Amondoué formant l'angle sud-ouest de cette partie de la lagune ont été levées en vedette, à vitesse connue, quelques stations au cercle, en cours de route, permettant de compenser les erreurs.

d) La partie nord-sud de la lagune depuis point A, au Sud, jusqu'à l'île Domé au Nord : plan X.

Dans cette partie, la lagune communique avec un vaste golfe, le Tchonga Tchine qui, d'abord très large, se termine par un couloir assez long et étroit sur lequel débouchent quelques ruisseaux; le rembo Akoto qui, d'après des renseignements pris en considération, serait navigable pendant six heures, si on le débarrassait des troncs d'arbres; le N'Djogoé, navigable pour les petites pirogues, et, enfin, tout au Nord, le N'Gououé, navigable pendant une heure pour les grandes pirogues.

Le levé de ce golfe a été fait en vedette et appuyé sur de nombreuses stations au cercle hydrographique (voir plan XI).

Des signaux faisant partie de la triangulation de la lagune et situés à l'entrée du Tchonga servaient de base pour l'échelle du levé.

Depuis l'île Domé jusqu'à l'embouchure de la lagune, le levé a été fait en vedette, parcours aller et retour. La mesure du courant, variable avec la marée, des stations au cercle ont permis de réduire les erreurs dans la mesure du possible (voir plan XII).

Golfe d'Olendé, Seuil d'Igogino. — On accède au seuil d'Igogino par un golfe long d'une dizaine de kilomètres qui s'ouvre un peu au Nord du poste de coupure de la ligne télégraphique à Olendé.

En face de l'embouchure de la lagune, les îles Boni, Pilato et Iguézé, ferment l'entrée de ce golfe, laissant entre elles plusieurs passes menant à Igogino.

1° La passe de l'Ouest qui, longeant la côte ouest des îles précédemment nommées, vient aboutir à l entrée du rembo Igogino.

C'est la plus courte. Elle est accessible à mi-marée, à des bateaux calant de 1 mètre à 1 m. 20. Mais elle est sinueuse. Quelques bancs de sable, vraisemblablement sujets à se déplacer, obligent à chenaler, à manœuvrer très près de terre et nous ne pensons pas qu'un remorqueur puisse s'y engager en toute sécurité, le vent se levant assez rapidement en cet endroit sans abri.

2° La passe d'Azizé qui, à notre avis, n'existe que jusqu'à ce village et ne peut être utilisée que par des pirogues. Elle longe la côte est de l'île Iguézé. Les fonds sont très faible et il faut profiter de la marée pour ne pas rester échoué sur les bancs de sable et de vase qui couvrent là de vastes étendues.

3° La passe de l'Est, après avoir suivi la côte ouest de Ningé Boni et Ningé Pilato, s'engage entre ces deux îles et vient, en contournant par le Sud l'île Rolé, suivre la rive est du golfe d'Olendé.

Cette passe, quoique plus longue, est facilement praticable et a surtout l'avantage d'offrir des fonds suffisants pour des bateaux calant 1 m. 20.

Deux bancs d'huîtres, qu'il est facile de baliser avec quelques piquets, sont le seul obstacle à

franchir ; il faut passer entre les deux bancs.

Les bateaux dont nous venons de parler pourront arriver ainsi jusqu'à l'entrée du rembo Igogino.

Celui-ci est un petit boyau large de 5 à 10 mètres, long d'environ 1.200 à 1.500 mètres, serpentant entre les palétuviers.

Notre vedette, qui calait à ce moment 0 m. 90, a pu remonter à mi-marée de morte-eau jusqu'au débarcadère d'Igogino. Mais il serait nécessaire d'élargir ce ruisseau en débroussant les palétuviers qui le bordent. On pourrait aussi utilement le draguer et l'approfondir. Le fond apparent est formé presque partout de vase et de sable et les dragages ne semblent pas devoir présenter de difficultés.

Les levés du golfe d'Olendé et du rembo Igogino ont été appuyés sur un itinéraire par terre du chef de mission, suivant la ligne télégraphique (plans XII et XIII).

Les instructions du chef de mission nous avaient prescrit, d'autre part, de voir dans quelles conditions des radeaux formés dans la lagune N'Komi à destination d'Igogino pouvaient arriver en ce point sans risquer d'être entraînés vers la pleine mer par l'embouchure de la lagune.

Tout d'abord, les radeaux devront rallier la rive est de la lagune avant d'arriver à la petite anse de Tchouagouma. En ce point, les maisons anglaises et la compagnie du Fernan Vaz roulaient les billes sur l'étroite bande de sable séparant la lagune de la mer. Là, celles-ci attendaient souvent de longs mois, exposées aux intempéries, la venue de bateaux consentant à venir les prendre, en risquant de casser beaucoup de toulines et de ne rien embarquer lorsque les circonstances n'étaient pas exceptionnellement favorables.

Actuellement, des centaines de billes jonchent la plage, complètement perdues.

Cependant, dès à présent, des gens de bonne volonté peuvent amener du bois à Igogino, soit par la passe de l'Ouest, soit par celle de l'Est.

La première pourra être utilisée par de petits radeaux de quelques billes facilement maniables et dont la route pourra être rectifiée à l'aide d'une ou deux pirogues. Ils ne devront s'engager dans cette passe que par très beau temps.

En partant de Tchouagouma, ou mieux d'Olendé, une heure avant l'étale de basse mer, ils devront faire route pour ranger la côte ouest des îles Boni et Pilato, franchir la passe qui sépare celle-ci de l'île Iguézé au moment de l'étale et longer ensuite la côte ouest d'Iguézé. La marée montante les aidera ensuite à remonter rapidement à Igogino. *Cette expérience a été précisément faite pendant notre séjour à Igogino. Deux agents de la compagnie du Fernan Vaz ont amené ainsi quelques billes à Igogino sans difficultés.* Mais à notre avis, la passe de l'Est devra être suivie par les gros radeaux. Partant d'Olendé, ils ne quitteront pas la côte est de la lagune et rallieront la passe de l'Est au Sud de l'île Rolé, longeant ensuite la côte est jusqu'à Igogino.

Ce parcours, plus long, aura pour eux l'avantage d'être fait en toute sécurité le long des palétuviers auxquels on pourra amarrer le radeau en cas de tornade ou de courant contraire.

Seuil d'Igogino. — Isthme large de 379 mètres, de faible relief, séparant le rembo Igogino d'un petit ruisseau semblable par lequel on accède au rembo Ikando.

Le plan XIV donne le profil et la piste de halage suivant laquelle il a été fait.

De nombreuses pirogues passent, en effet, par là pour se rendre de Cap Lopez à Fernan Vaz. Elles sont roulées par-dessus l'isthme.

De même, les billes amenées à Igogino pourront être roulées facilement d'un côté à l'autre et dirigées ensuite sur Cap Lopez.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les difficultés que présenterait le percement de l'isthme. Elles ne nous semblent pas considérables.

Sondages de la lagune N'Komi. — Le temps limité dont nous disposions ne permettait pas de couvrir la lagune d'un réseau complet de sondages. Conformément aux instructions on a sondé :

1° Les routes allant de l'embouchure de l'Agulé au poste de Fernan Vaz;

2° Du poste à la mission Sainte-Anne, de cette mission à Ningé Sika (itinéraire actuel des vapeurs fluviaux de la compagnie des Chargeurs Réunis).

Nous y avons ajouté des routes allant :

De la mission Sainte-Anne : d'une part dans l'Assébé, à la factorerie de la Compagnie du Fernan Vaz, à l'embouchure de l'Ossenghé et à l'appontement de la Compagnie, au lieu dit « Opissi »; à la pointe Opowanga d'où on a extrait la latérite qui a servi à construire les nouveaux bâtiments du poste de Fernan Vaz; et, d'autre part, des routes conduisant à la terre de Kongo, au village d'Olago, au rembo N'Komi.

3° La route allant du poste de Fernan Vaz au lieu dit Zonazarongué.

Nous avons fait également des routes menant aux criques voisines de M'Pando et Tchinchérié.

4° La route allant du poste aux embouchures de l'Adélué, du M'Polunié, du Kendjo et à Igogino par Tchouagouma et Olendé.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons reconnu et sondé deux passes menant d'Olendé à Igogino.

Nous avons sondé, en outre, de nombreux profils en travers qui pourront renseigner sur la forme générale de la cuvette.

Enfin, nous avons sondé quelques routes aboutissant aux points intéressants du Tchonga Tchine : le rembo Akoto, la rivière N'Gououé.

5° Nous avons recherché les roches portées sur la carte n° 4.287 du Service hydrographique :

a) Le fond marqué 1 m. 50 à l'entrée du Tchonga n'est pas un fond isolé mais fait partie d'un assez grand banc facile à éviter et qu'il suffira d'indiquer sur la carte.

b) Nous avons trouvé un fond de 1 m. 50 qui

doit correspondre à la roche portée sur la carte dans le Sud 70 Est de l'île Chougudiana. C'est un tout petit plateau rocheux qui s'élève au milieu de fonds de 5 à 6 mètres. Nous ne croyons pas nécessaire de le baliser spécialement.

Tous les sondages portés sur les plans ont été rapportés au niveau d'étiage conventionnel que nous avons défini au début de cette étude.

C. — Cours de l'Agulé et de l'Obando. (Paragraphe G. des instructions. Voir plans XII, XV, XVI.)

Ces deux rivières ont été reconnues et sondées en vedette. La vitesse était supposée connue. Le courant, variant de 1 à 2 nœuds, était mesuré fréquemment.

L'Agulé est une rivière large de 80 mètres environ. La navigation y est facile et possible en toute saison pour des bateaux calant 1 m. 20.

Elle tombe dans la lagune N'Komi à la hauteur de l'île Domé. En la remontant, on rencontre sur la gauche un bras dénommé Adélué qui descend également vers la lagune où il tombe tout près de l'embouchure du M'Polunié.

Plus au Nord, toujours à gauche, le M'Polunié descendant à la lagune.

A partir de ce moment elle s'élargit en s'infléchissant vers l'Est puis vers le Sud-Est.

Elle prend alors le nom d'Obando (voir plan XVI) large de 200 à 300 mètres et facilement navigable jusqu'à l'entrée nord du lac Anengé.

Avant d'arriver en ce point, on rencontre, à droite, la crique Ompéré actuellement obstruée et ne formant qu'un vaste marécage. A gauche, le Gongogenanga et l'Incongonié.

Le Gongogenanga est un petit bras long de 555 mètres (distance mesurée), large de 2 à 3 mètres, faisant communiquer l'Obando avec l'Azintongo et, par suite, avec l'Ogooué.

La profondeur moyenne, trouvée en décembre, était de 2 m. 50. On peut estimer, d'après les renseignements indigènes et la montée probable des eaux à ce moment, qu'il doit y rester à l'étiage de 0 m. 80 à 1 mètre d'eau.

Le courant est établi de l'Azintongo vers l'Obando.

A l'époque où nous l'avons reconnu, les rives étaient submergées et seules des herbes avec quelques bouquets de papyrus formaient les rives apparentes.

L'Incongonié est l'ancienne « crique aux herbes » par où les navires tels que l' « Alcyon » et les canonnières de la station locale du Gabon se rendaient autrefois dans le Fernan Vaz.

Il est actuellement obstrué complètement. Nous avons essayé en vain de le franchir en pirogue « moustique » et avons dû rebrousser chemin après avoir parcouru 2 kilomètres en traînant la pirogue dans les herbes sans apercevoir l'issue vers l'Azintongo.

Etant donné que l'Obando présente à la hauteur de l'entrée nord du lac Anengé et aussi plus en amont de nombreux bancs de sable, découvrant presque en saison sèche et rendant l'accès du Fernan Vaz impossible aux bateaux fluviaux, on voit l'immense intérêt que pourrait offrir l'ouverture du Gongogenanga à la navigation fluviale en assurant des communications permanentes entre Cap Lopez et Fernan Vaz pour les grands vapeurs fluviaux de l'Ogooué. Cela ne nous semble pas un travail considérable étant donné la très faible longueur à draguer et à élargir.

Il faudrait prévoir l'achat d'un matériel de dragage qui pourrait ensuite servir utilement en d'autres points.

D. — Lac Anengé. (Parag. H. des instructions.) Le levé du lac a été fait en vedette, appuyé sur des stations au cercle hydrographique et orienté au petit théodolite à l'aide de l'aiguille aimantée (voir plan XVII).

Le lac Anengé est une petite nappe d'eau, profonde de 2 à 3 mètres, qui s'étend entre des rives formées d'îles boisées, parfois assez grandes, reliées entre elles par de vastes étendues de papyrus.

La superficie du lac devait être autrefois beaucoup plus grande, peut-être quadruple de ce qu'elle est actuellement à en juger par les distances assez grandes auxquelles on aperçoit la forêt, qui devait autrefois borner les rives du lac.

Celui-ci paraît devoir être envahi et colmaté dans un avenir plus ou moins lointain par les papyrus qui se développent sans cesse.

Les forêts situées dans l'Est et le Sud du lac sont actuellement un centre actif d'exploitation, d'ombéga principalement, et chaque année, à partir du mois de janvier, quand la montée des eaux a permis aux billes d'arriver au lac par les rivières Olimbé et Gouboué, de nombreux radeaux se forment à destination de Cap Lopez.

Malheureusement le problème n'est pas facile; le lac est en effet séparé de l'Obando :

1° Par deux passes ouest et nord aboutissant de l'Obando au village pahouin de Guaviri;

2° La passe ouest se prolonge alors vers le Sud-Ouest en eau libre pendant 3 kilomètres environ et l'on a alors à franchir pour pénétrer dans le lac un parcours étroit et pénible dont 1.500 mètres à peu près dans les papyrus touffus et resserrés ne laissant qu'un passage parfois difficile même pour des pirogues moyennes. Nous avons pu, après de grandes difficultés, y faire passer notre vedette à vapeur. Mais cela demanda de longues heures d'efforts et ne put être exécuté que grâce au personnel dont nous disposions à ce moment. C'était la première fois, d'après les renseignements indigènes, qu'une embarcation à vapeur pénétrait dans le lac et nous ne pensons pas que ce soit une manœuvre à renouveler dans des conditions analogues.

Quelquefois, après une tornade, un léger passage s'ouvre dans les papyrus, mais les indigènes nous ont affirmé que l'entrée était à peu près constamment obstruée comme nous avions pu nous en rendre compte, et que les billes de bois devaient sortir une à une.

D'autre part étant donné que d'après ces renseignements indigènes, confirmés par des renseignements de commerçants européens, les forêts

exploitées actuellement seront épuisées dans un délai assez faible, d'environ cinq ou six ans, il ne nous paraît pas qu'il soit d'une bonne économie d'entreprendre des travaux dans le but d'ouvrir un passage permanent dans les papyrus pour des bâtiments tels que les bateaux fluviaux des Chargeurs. Car il faudrait continuellement déblayer l'entrée et empêcher les nouveaux îlots de papyrus en dérive dans le lac (ils atteignent parfois une superficie de 1 kilomètre carré et davantage) de venir, poussés par le vent, l'obstruer à nouveau.

En revanche, l'Anengé peut, plus tard, devenir un centre très important d'exploitation de papyrus. Ceux-ci peuvent fournir une matière première d'excellente qualité pour la fabrication, toujours croissante, du papier.

Le plateau rocheux et élevé de Guaviri permettrait facilement d'installer une usine qui aurait son débouché immédiat sur l'Obando navigable par la passe ouest et serait en aval des papyrus, ne risquant pas d'avoir ses communications coupées et arrêtées par ceux-ci.

Au sortir de l'Anengé, les bois descendent l'Obando et sont conduits dans l'Ogooué par le petit bras du Gongogenanga dont nous avons parlé précédemment et où les billes passent une à une.

Quelques radeaux continuent à descendre l'Obando pour gagner Cap-Lopez par le M'Polunié et l'Ogololé.

E. — Itinéraire des embarcations se rendant de Fernan Vaz à Cap Lopez. (Paragraphe 1 des instructions). On a effectué le levé en vedette des bras de l'Ogooué dénommés M'Polunié, Ogololé, N'Guessi, Toulou Guessando, Nango Nange, Zougou N'Djola sur l'itinéraire des embarcations se rendant du Fernan Vaz à Cap Lopez. (Voir plans XII, XIII, XIV.)

Le M'Polunié, venu de l'Obando, tombe dans la lagune N'Komi à environ 5 kilomètres dans le Nord de l'Agulé. En cours de route, il détache sur la rive droite deux bras, l'Ogololé et le Kendjo. Ce dernier, fréquenté par quelques pirogues, aboutit également dans la lagune N'Komi, un peu plus au Nord.

L'Ogololé est un petit bras large de 15 à 30 mètres qui court d'abord parallèlement au M'Polunié et à petite distance et se redresse vers le Nord pour venir se jeter dans la rivière N'Guessi. Le courant descend du M'Polunié vers le N'Guessi.

Les fonds sont assez faibles dans la partie étroite de la rivière en partant du M'Polunié. Mais des bateaux calant 1 m. 20 pourraient passer en toute saison si l'on débarrassait l'Ogololé des troncs d'arbres qui l'encombrent et rendent la navigation difficile.

Il y a là un travail de nettoyage utile à prévoir, ainsi qu'un débroussement des rives analogue à celui dont nous avons parlé pour le M'Pivié.

N'Guessi. A la sortie de l'Ogololé, les petites embarcations se rendant à Cap Lopez, remontent la rivière N'Guessi sur une longueur d'un mille environ, puis s'engagent dans un bras analogue à l'Ogololé, dénommé Toulou Guessando qui conduit dans le Nango Nange.

A la sortie du Toulou Guessando, un léger seuil doit laisser environ de 1 mètre à 1 m. 20 en saison sèche, suivant l'heure de la marée. Peut-être pourrait-on le draguer facilement et utilement.

Du Nango Nange, les pirogues se rendent dans le rembo Mandji par le Zougou N'Djola, petit rembo large de 15 à 20 mètres environ et peu profond. La ligne télégraphique suit alternativement les deux rives en franchissant assez fréquemment la rivière qui ne peut être utilisée que par les pirogues.

Cependant la vedette de la mission a pratiqué ce petit bras de l'Ogooué.

III. — Assemblage des levés.

On a dressé un assemblage au 1/25.000e (projection de Mercator) de tous les levés énoncés précédemment.

On y a ajouté :

Les itinéraires par terre du chef de mission;

L'itinéraire de M. l'administrateur Pétriconne, allant par terre de Tchonga Tchine au lac Anengé;

Le cours du rembo N'Komi, d'après les documents hydrographiques;

Et les itinéraires de M. Piel allant de Niembé au lac Ogemwé, tributaire de l'Ogooué.

IV. — Conclusion.

Le simple examen des levés et reconnaissances formant l'ensemble de notre travail permet de voir le développement considérable des rives que comprend le bassin lagunaire de la région des N'Komis.

Ces rives sont généralement bordées de forêts exploitables ou de prairies riches en palmiers à huile.

Le sol ne semble pas défavorable aux cultures riches et, en certains endroits, on récolte du cacao de très bonne qualité.

D'autre part, on peut trouver dans la région certains matériaux de construction de première nécessité. La forêt qui couvre les collines avoisinant la terre de Kongo présente un sous-sol rocheux, affleurant en de nombreux endroits.

Et nous avons pu voir s'achever la construction des bâtiments du poste de Fernan Vaz, par exemple, pour lesquels M. l'administrateur de la circonscription a fait largement appel, dans toute la mesure du possible, aux ressources du pays.

Les bois de charpentage ont été équarris et travaillés sur place. La pierre a été tirée morceau par morceau des gisements de latérite que l'on trouve à faible profondeur dans la partie nord du golfe Assébé. La terre grasse de Kongo, la chaux faite sur place avec des coquilles d'huîtres amenées d'Olendé, ont permis d'obtenir un mortier convenable.

L'avenir apprendra quelle confiance on peut accorder à ces matériaux; mais, en tout cas, il y avait là une expérience intéressante à tenter et qu'il convient de signaler.

Il est donc profondément regrettable, dans une région riche, en somme facilement exploitable, et où les indigènes n'ont manifestement aucun effort à fournir pour payer l'impôt, de ne voir aucune entreprise réussir par suite du manque de voies de communication.

Celles-ci peuvent être établies facilement.

1° *Communication entre les lagunes N'Gobé et N'Komi.* — Il importe d'établir une communication entre la lagune N'Gobé et la lagune N'Komi. Elle permettrait d'amener vers Cap Lopez tous les produits du Sud, depuis Setté Cama, si une communication semblable était faite entre les lagunes N'Dogo et N'Gobé.

Que doit être cette voie? Canal, voie ferrée?

Nous préconisons une voie ferrée.

Etant donné que les produits venant du Sud seront surtout des bois riches et lourds, non flottables; que, d'autre part, un canal dont la construction exigerait de gros déplacements de terre et dont l'utilité répondrait surtout au flottage des bois ne présente plus d'avantages, nous préférons une voie ferrée.

Mais nous croyons qu'il faut prévoir une voie suffisante pour permettre de transporter des poids de 5 tonnes (poids des plus grosses billes).

Après avoir exécuté les trois itinéraires reliant les points Bangué et Yona de la lagune N'Gobé au M'Pivié, d'une part; le débarcadère de Kengué au débarcadère de Zonazarongué, d'autre part, nous nous prononçons nettement en faveur de Zonazarongué comme point d'aboutissement sur la lagune N'Komi. La crique Zonazarongué est, en effet, assez profonde et un petit wharf d'une dizaine de mètres à peine permettrait d'atteindre des fonds de 4 mètres. De là, on peut gagner rapidement le poste de Fernan Vaz.

Le choix d'Ambéli Bouali obligerait ensuite à un assez long détour par le M'Pivié.

Quant au choix du point de départ de la lagune N'Gobé, nous ne pouvons nous prononcer. Kengué est, paraît-il, peu accessible, tandis que Yona semble indiqué par l'enseigne de vaisseau Cablat, qui a reconnu ces différents points. Nous pensons qu'il serait possible de trouver un quatrième point sur la côte nord de la lagune N'Gobé, accessible aux embarcations de 1 mètre et d'où une voie ferrée partirait pour relier la piste Kengué-Zonazarongué, après avoir traversé la plaine d'Aniambié, riche en palmiers à huile et qui semble appelée à devenir un centre important d'exploitation.

2° *Navigation sur la lagune N'Komi et route vers Cap Lopez.* — Nous croyons pouvoir préconiser un système de remorqueurs de 15 à 20 mètres de longueur, calant 1 m. 20, à deux hélices, évacuation à l'air libre et réchauffeur d'alimentation, chauffant au bois. Des moteurs de 80 à 100 chevaux leur permettraient de remorquer environ 100 tonnes.

Les matières transportées, bois lourds, seraient placées dans des chalands plats de 15 mètres de longueur, 5 mètres de large, calant en charge 1 m. 10.

Un tel matériel pourrait, à notre avis, naviguer sur toutes les routes intéressantes de la lagune.

Il y aurait lieu de baliser, avec quelques pieux, la route allant du poste de Fernan Vaz à l'embouchure de l'Agulé.

Au Sud de l'île Domé, il faut passer entre un banc prolongeant cette île et un grand banc de sable situé un peu plus au Sud. Quelques piquets suffiraient et pourraient être facilement installés.

De là, ce matériel flottant pourrait gagner Igogino d'une part et, d'autre part, Cap Lopez presque en toute saison par l'Ogololé débarrassé des troncs d'arbres qui l'encombrent, et en tout temps par le Gongogenanga si on l'ouvrait à la navigation.

Ce petit bras, si court, ne semble pas, *à priori*, présenter de grandes difficultés d'élargissement et de dragage, et il faut voir en lui l'espoir d'une communication *toujours possible* pour les bateaux ordinaires de la navigation fluviale, entre la lagune de Fernan Vaz, et par suite celles d'Iguela, de Setté Cama et le grand port que deviendrait Cap Lopez le jour où, mises en valeur, ces régions, presque inexploitées aujourd'hui, déverseraient vers lui leurs produits.

Pointe Owendo, le 6 mars 1912.

L'enseigne de vaisseau commandant la reconnaissance,
LAFARGUE.

II. — Exécution des paragraphes A, B, C, D, des instructions du lieutenant de vaisseau chef de mission en date du 17 juillet 1911, relatives aux travaux de reconnaissance dans la zone lagunaire Setté Cama-Iguela.

A. — Setté Cama.

L'enquête que j'ai poursuivie au sujet de l'amélioration de l'éclairage et du balisage du mouillage de Setté Cama a fait l'objet d'une note jointe à mon rapport mensuel d'août 1911 : je concluais à la construction de deux balises servant d'alignement pour parer les brisants du large et au déplacement, à l'augmentation de puissance et à la surélévation du feu actuel, masqué la plupart du temps par les embruns de la barre.

Le chef de la circonscription de Bongo m'a fait parvenir les documents cartographiques en sa possession relatifs au bassin lagunaire de Setté Cama ; ces documents, d'une origine ancienne et sans signature, n'ont pu me donner de renseignements précis sur la configuration générale de la lagune N'Dogo; une carte, assemblage des itinéraires exécutés par le R. P. Murard qui m'a été communiquée par le R. P. Moulins, de la mission catholique de N'Galley, m'a paru très sérieusement documentée et c'est à elle que j'ai

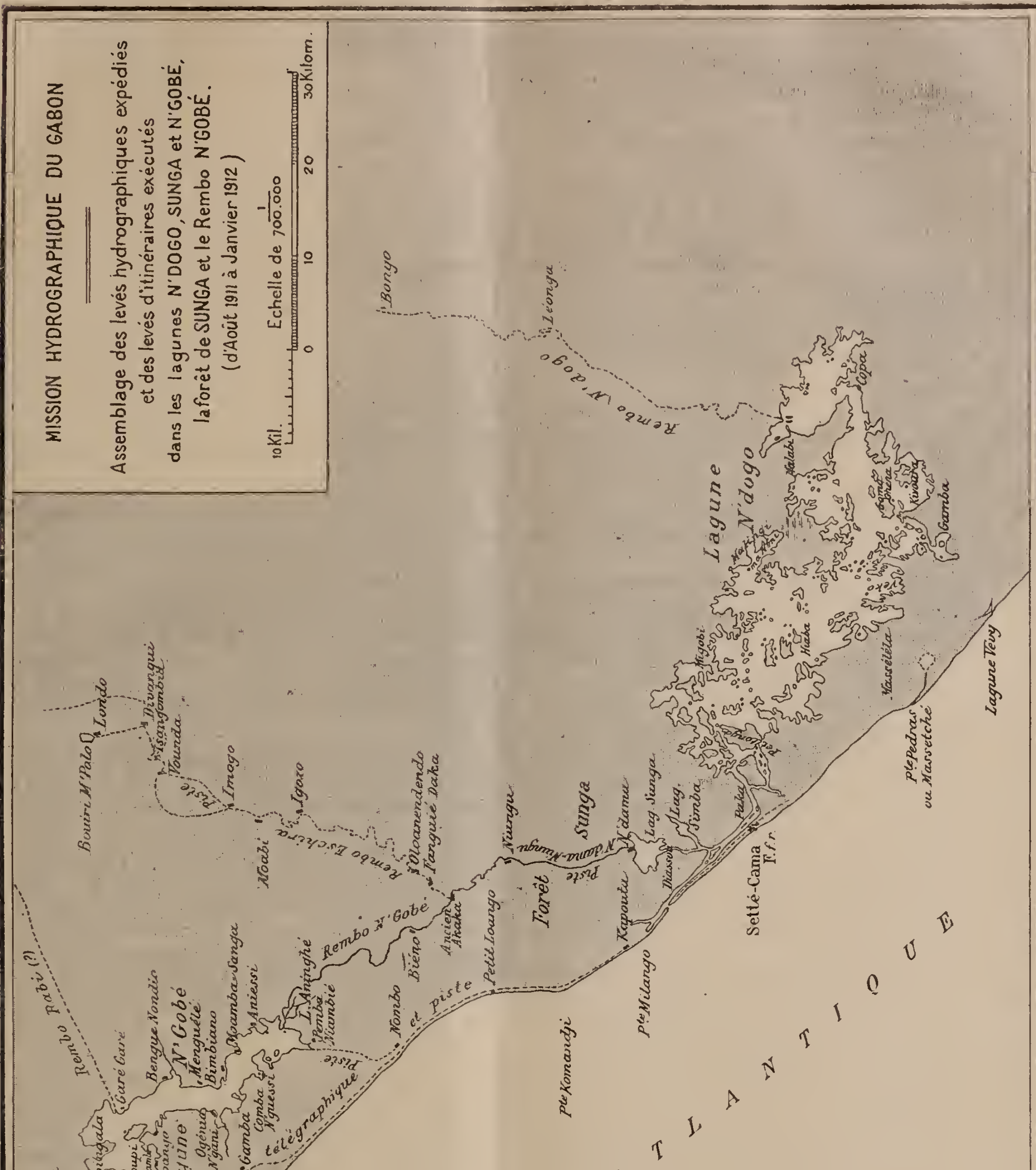
MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON
Assemblage des levés hydrographiques expédiés
et des levés d'itinéraires exécutés
dans les lagunes N'DOGO, SUNGA et N'GOBÉ,
la forêt de SUNGA et le Rembo N'GOBÉ.
(d'Août 1911 à Janvier 1912)
Echelle de 1/700.000
10 Kil. 0 10 20 30 Kilom.
OCEAN ATLANTIQUE
Lagune N'dogo
Rembo N'dogo
Bongo
Léonga
Forêt Sunga
Lag. Sunga
Lag. Simba
Setté-Cama
Pte Pedras ou Massetché
Lagune Vevy
Pte Milango
Pte Komandji
Petit Loango
Kapoutu
Nombo
Rembo N'Gobé
Rembo Eschira
Igozo
Imogo
Londo
Bouiri M'Palo
Rembo Rabi (?)
N'Gobé
Lagune
Ligne télégraphique et piste
Barre forte
Iguela
Pte Ste Catherine
Décl.on 14° 5' N.O

emprunté les détails des contours de la lagune dans son assemblage au 1/250.000. Toutefois, pour vérifier l'échelle du R. P. Murard, qui ne paraissait pas uniforme pour toutes les parties de l'assemblage, j'ai exécuté des itinéraires en pirogue de Setté Cama à Copa et retour en sondant sur le parcours. Ces itinéraires sont portés, ainsi que les sondages, sur la feuille I.

J'ai été ainsi amené à adopter une échelle différente par endroits de celle du R. P. Murard en m'aidant, en outre, des itinéraires de Pobéguin et de Blim : le cours du rembo N'Dogo a été emprunté entièrement à l'itinéraire au 1/100.000 de Blim. Quant aux autres tributaires de la lagune N'Dogo et aux affluents du Rembo, les documents m'ont fait défaut pour en tracer un dessin même très approximatif.

Lagune Sunga. — J'ai jugé nécessaire d'exécuter un levé hydrographique expédié de la partie de la lagune N'Dogo comprise entre le poste de Setté Cama et le village de N'Dama; c'est en effet la seule qui offre des difficultés pour la navigation par la présence de bancs de sable et de coquillages.

J'ai procédé par une triangulation rapide au cercle hydrographique, orientée à la boussole Peigné. J'ai mesuré, dans la lagune Sunga, une base de 768 mètres entre les signaux Nuit et Palétuvier à l'aide du sextant et d'une mire de 5 mètres; pour le chenal de la lagune Sunga à Setté Cama je mesurais les distances des signaux au sextant par leur hauteur à la flottaison (les signaux étaient constitués, pour la plupart, par des bambous de 4 à 5 mètres de long fixés sur de petits fonds).

La construction graphique au 1/10.000 de cette triangulation est portée sur les feuilles II et III; les feuilles IV et V donnent la réduction au 1/25.000; les sondes sont portées sur les feuilles II, III et IV.

Marée. — Une échelle de marée a été fixée à un pieu de l'embarcadère des Postes et Télégraphes. Cette échelle a été nivelée le 21 août et le 21 septembre par rapport au repère taillé dans l'angle sud-est de la pyramide du feu de Setté Cama; il n'y a pas eu de changements sensibles dans le repérage.

Des observations de quart d'heure en quart d'heure ont été effectuées du 14 au 19 août (note sur l'étiage conventionnel et pièces jointes) ; la plus grande amplitude observée a été de 14 centimètres. La marée a été en outre observée sur une échelle plantée devant l'embarcadère du village de Maugassa (lagune Sunga); l'amplitude y est environ moitié moindre que devant Setté Cama. D'autre part, les eaux de la lagune N'Dogo ne descendant jamais sensiblement plus bas que dans la période août-septembre (renseignements européens et indigènes) j'estime qu'en réduisant les sondes effectuées de Setté Cama au village de Tsatanga de 0 m. 20 et celles effectuées de Tsatanga à la lagune Sunga de 0 m. 10, on aura rapporté ces sondes au niveau du plus bas étiage de la lagune.

Dans ces conditions, une embarcation trouvera à toute époque de l'année et à toute heure de marée un minimum de 0 m. 60 entre l'île M'Bottio et la terre et de 0 m. 70 dans le chenal conduisant à la lagune Sunga, entre les îlots de palétuviers.

Navigabilité de la lagune et de ses tributaires. — Le rembo N'Dogo est navigable en tout temps pour les pirogues de charge de Bonga à Copa; il est utilisé pour le flottage des bois; toutefois, son parcours est obstrué par endroits par des troncs d'arbres abattus qui gênent la navigation en saison sèche.

La lagune N'Dogo, dans presque toute son étendue, a une grande profondeur allant jusqu'à 19 mètres; elle est facilement navigable de Copa à Setté Cama pour des embarcations ou des petits navires de 1 m. 20 de tirant d'eau, qui devront toutefois éloigner leur route des prolongements rocheux de la plupart des îles. (Bendé, N'Galley, Ilouiri, etc.)

De Setté Cama à N'Dama, on rencontre deux seuils encombrés par des bancs de sables : le chenal entre l'île M'Bottio et la terre (feuille I) et l'embouchure de la lagune Sunga (feuille II). Ces seuils sont accessibles en tout temps aux embarcations de 0 m. 60 de tirant d'eau; en s'aidant de la marée, une embarcation de 0 m. 70 pourra remonter à toute époque (sauf pendant les deux ou trois heures de basse mer) de Setté Cama à N'Dama.

Les pirogues de charge calant environ 0 m. 60, on voit qu'une embarcation de 0 m. 60 de tirant d'eau pourra, sans rompre charge, aller de Bongo à N'Dama en tout temps.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir les affluents du rembo N'Dogo ne sont pas navigables pour la plupart, surtout en saison sèche; ils constituent plutôt un chapelet de marigots qu'un cours d'eau proprement dit. Il en est de même, j'estime, de la dépression comprise entre la lagune N'Dogo et le lac Cashimba, qui seraient reliés, d'après certaines informations, par une voie navigable.

Renseignements généraux. — La lagune N'Dogo, excessivement dentelée, offre un développement de rives de 500 kilomètres environ, dont la plus grande partie est boisée; les essences précieuses sont seules exploitées à l'heure actuelle par la S. A. I. F. A. Les bateaux en chargement à Setté Cama éprouvent malheureusement de grandes difficultés à embarquer le bois (le 21 septembre, la touline amenant les billes le long du cargoboat des Chargeurs Réunis ayant cassé à plusieurs reprises, il n'a pu être embarqué que quelques tonnes, le reste du chargement ayant été perdu dans la barre).

Toute la région comprenant la forêt de Sunga et son prolongement vers l'Est et le Sud-Est, la région de Bongo (Bayacas), celle du lac Cashimba sont, paraît-il, très riches en bois, caoutchouc et en troupeaux d'éléphants.

Setté Cama a d'ailleurs eu une période d'activité commerciale relativement considérable; en

1899, on y percevait 259.000 francs de droits de douane; on en a perçu seulement 61.700 en 1910.

B. — Isthme séparant la lagune de Setté Cama (lagune Sunga) du rembo N'Gobé.

La piste N'Dama-Niungu qui traverse l'isthme dans sa largeur minimum, présentant à son début un relief tourmenté (le village pahouin de N'Dama est environ à 25 mètres d'altitude et à 200 mètres seulement de la lagune Sunga), j'ai cherché à contourner cette sorte de falaise sur laquelle est construit N'Dama. Des reconnaissances à l'intérieur et en particulier ma traversée de la forêt entre un point de la lagune voisin du village de N'Zambalika (feuille IV) et un point de la piste proche des ruisseaux A (feuille VI) m'ont démontré l'impraticabilité, pour le temps dont je disposais, de débrousser la ligne de visée nécessaire à un nivellement de l'isthme. J'ai donc suivi strictement la piste, mais j'estime qu'on pourra, le cas échéant, éviter la pente excessive de N'Dama en contournant le massif rocheux de N'Dama vers l'Ouest, par N'Zambalika, ce point étant accessible aux mêmes embarcations que le débarcadère de N'Dama.

Le nivellement a été fait au niveau Berthélemy, à bulle indépendante. A l'aller, j'ai trouvé que les eaux du rembo N'Gobé étaient à 0 m. 04 en dessous du niveau de la lagune Sunga le 16 septembre à midi; au retour j'ai trouvé 0 m. 17. J'ai vérifié ces résultats par un troisième parcours aller qui a donné 0 m. 24.

J'ai adopté pour le calcul des cotes des différents points de l'isthme la moyenne entre les deux premiers parcours. Pendant le nivellement j'ai procédé à un levé de l'itinéraire de la piste en mesurant les distances entre les piquets de nivellement à la stadia, l'orientation étant fournie par la boussole Peigné.

Pendant tout son parcours, sauf aux extrémités, la piste traverse une forêt abondante en bois de gros échantillon. Le sous-sol est composé de latérite qui affleure en de nombreux points, surtout dans les lits des ruisseaux et sur les pentes ravinées par les eaux.

D'après les marques laissées sur les rives et sur la végétation et les renseignements indigènes, le niveau de la lagune Sunga monte de 0 m. 40 environ au dessus de son niveau d'étiage, celui du rembo N'Gobé de 1 m. 20 à 1 m. 30; pendant la saison des hautes eaux, les eaux du rembo N'Gobé sont donc à 0 m. 70 ou 0 m. 80 au-dessus du niveau de la lagune Sunga.

C. — Rembo N'Gobé.

J'ai effectué le levé hydrographique expédié de cette rivière depuis l'embarcadère de Niungu jusqu'à son embouchure dans la lagune d'Iguela.

Je me suis servi pour exécuter ce levé de deux embarcations dont je mesurais la distance au cercle à l'aide d'une mire de 5 mètres et l'orientation à la boussole Peigné. Je construisais à mesure au 1/10.000. J'ai ensuite réduit le tracé au 1/25.000 (feuilles IX et X) en portant les sondages effectués entre les stations successives. Pendant la période des observations (commencement d'octobre), le niveau du rembo étant encore sensiblement à son plus bas étiage, on peut considérer que l'on trouvera toujours dans la rivière les profondeurs indiquées sur le tracé au 1/25.000.

Le rembo N'Gobé est obstrué fréquemment par une végétation d'eau (herbes et papyrus) qu'il serait facile de dégager; les parties du cours qu'il est indispensable de déblayer pour la navigation sont portées sur le tracé au 1/25.000, ainsi que les emplacements des arbres abattus les plus gênants. Pour dégager un chenal de 8 à 10 mètres de large sur le parcours Niungu-lagune N'Gobé, j'estime qu'une équipe de douze travailleurs armés de coupe-coupe, scies, faux, cordages, cartouches de dynamite et montant trois pirogues, opérerait le fauchage, le débitage et le nettoyage nécessaires en un mois ou deux.

D. — Lagune N'Gobé ou d'Iguela.

J'ai procédé au levé de la lagune N'Gobé de la même manière que pour le rembo, mais en construisant au fur et à mesure au 1/25.000.

Dans le parcours de la lagune, j'ai pu refermer mon itinéraire en trois points et j'ai corrigé les erreurs de fermeture en dressant l'assemblage au 1/25.000 (feuilles X et XI). Ayant trouvé dans l'itinéraire du poste à Eloupi et retour une erreur de fermeture trop grande (2 km. 500) j'ai refait l'itinéraire du poste à Eloupi.

Les sondes y sont réduites au niveau du plus bas étiage de la lagune ainsi qu'il est expliqué ci-après.

Marée. — La marée dont l'onde est arrêtée par des chenaux très étroits et des seuils peu profonds se fait sentir très faiblement dans la lagune. Une échelle a été plantée à côté de l'embarcadère du poste; aucun changement appréciable n'a été observé dans l'enfoncement de cette échelle (nivellements du 11 octobre et du 6 novembre). L'amplitude de la marée observée au poste est de quelques centimètres seulement.

La hauteur la plus basse a été observée le 19 octobre : 0 m. 42; d'après les renseignements recueillis à Iguela, la lagune était à ce moment sensiblement à son plus bas étiage, les pluies n'ayant encore tombé qu'à de rares intervalles; j'ai donc adopté comme niveau d'étiage la graduation 0 m. 40 de l'échelle; le 31 octobre, le niveau était toujours à la même graduation, le 2 décembre, vers 0 m. 49, le 20 décembre vers 0 m. 60, le 3 janvier vers 0 m. 65; enfin, le 9 janvier, après quelques jours de grandes pluies le niveau est monté jusqu'à 0 m. 80.

Etant donné ces chiffres, j'ai réduit, suivant la date, les sondes effectuées dans la lagune de 10, 20, 30 ou 40 centimètres pour les rapporter au niveau du plus bas étiage; ce sont ces sondes qui sont portées sur le tracé au 1/25.000 (feuilles X et XI). J'ai tracé en outre sur ces feuilles les routes que peuvent suivre en tout temps les embarcations calant 1 mètre et 0 m. 90.

Comme documents, les archives de Fernan Vaz et d'Iguela ne possèdent que des itinéraires au 1/100.000 de M. C. Ravier, dans la lagune N'Gobé, le rembo N'Gobé et le rembo Eschira; j'ai adopté l'itinéraire de M. C. Ravier pour tracer le cours du rembo Eschira jusqu'au lac M'Bouiri M'Polo dans l'assemblage au 1/25.000.

Navigabilité du bassin lagunaire. — Le rembo N'Gobé, une fois déblayé, sera navigable aisément pour des embarcations de un mètre de tirant d'eau et à toute époque de l'année. L'embarcadère de Yona (ou tout au moins un point situé à 500 mètres de ce village) est facilement accessible à ces mêmes embarcations. L'embarcadère de Bangué est accessible aux embarcations de 0 m. 90, qui devront suivre un chenal à travers de nombreux bancs de sable.

L'embarcadère de Kengué est difficilement accessible, entre l'île de Ningé Sika et la terre (ancien poste de N'Gombé). On rencontre un banc de sable très étendu qui ne laisse qu'un étroit chenal de 0 m. 50 à 0 m. 60 de profondeur entre l'îlot 1 et la côte : la navigation y est rendue pénible par les bancs de coquillages qui ferment ce chenal, et le courant, assez violent à marée basse. Par Bangué et le chenal du Nord, entre les îles de Ningé Sika, Boumbé-Toumbiou et la terre on peut faire passer une embarcation de 0 m. 80 à 0 m. 90, mais elle devra s'arrêter à 500 mètres de l'embarcadère de Kengué.

Le chef de la subdivision d'Iguela m'a fourni les renseignements suivants :

Le rembo Eschira est navigable en toute saison pour une pirogue de charge jusqu'au lieu dit Ancien Niungu d'où part une piste à travers la forêt conduisant au M'Bouiri M'Polo ; ce rembo Eschira était d'ailleurs très fréquenté il y a une dizaine d'années par les pirogues des traitants noirs au service des commerçants anglais; il traverse en effet une région très riche en caoutchouc et en éléphants. Son cours est actuellement encombré, de même que celui du rembo Rabi que les pirogues remontaient autrefois pendant six ou huit heures.

Les archives de l'administration à Iguela font mention d'une trentaine de traitants noirs au service des maisons anglaises; ces commerçants indigènes sont, à l'heure actuelle, inoccupés dans la lagune ou émigrés.

Caractéristiques des embarcations susceptibles de naviguer dans les lagunes N'Dogo, N'Gobé et tributaires. Lagune N'Dogo ou de Setté Cama. — Une embarcation de 0 m. 60 de tirant d'eau pourra, à toute époque de l'année, aller de Bongo (rembo N'Dogo) à N'Dama (lagune Sunga) sans rompre charge. Ne connaissant pas le cours du rembo N'Dogo, je ne peux donner une appréciation sur la longueur maximum de cette embarcation.

De l'embouchure du rembo N'Dogo à N'Dama, un petit navire de 0 m. 60 de tirant d'eau et de 40 mètres de longueur pourra facilement naviguer en toute saison.

Quant a la lagune proprement dite, depuis le poste de Setté Cama jusqu'à Copa, elle est aisément navigable pour des petits navires de 1 m. 20 de tirant d'eau et 60 mètres de longueur.

Lagune N'Gobé. — Le rembo N'Gobé, une fois débarrassé de ces troncs d'arbres et de ses herbes, sera navigable jusque dans la lagune pour des embarcations d'un mètre de tirant d'eau à partir de l'embarcadère de Niungu. Pour être manœuvrables dans les sinuosités de la rivière, ces embarcations ne devront pas dépasser 20 mètres de long.

La lagune N'Gobé est navigable dans toute son étendue pour des petits navires d'un mètre de tirant d'eau, sauf sur les routes conduisant aux embarcadères de Bangué et de Kengué : ces bateaux peuvent avoir une longueur de 50 à 60 mètres sans inconvénient.

Pour aller à Bangué, le tirant d'eau devra être réduit à 0 m. 90 et la longueur à 20 ou 25 mètres pour pouvoir manœuvrer dans le chenal de Nonda. Ce dernier type d'embarcation pourra atteindre un point situé à 500 mètres de l'embarcadère de Kengué, en passant par le chenal du Nord, entre les îles de Ningé Sika et Boumbé-Toumbiou et la terre.

Moyen préconisé pour relier les lagunes N'Dogo et N'Gobé. — Le relief du terrain de l'isthme séparant la lagune Sunga du rembo N'Gobé et la nature du sol (latérite) rendraient, à mon avis, la construction d'un canal excessivement onéreuse; il faut considérer en outre qu'aux hautes eaux le niveau du rembo N'Gobé est à 0 m. 70 ou 0 m. 80 au-dessus de celui de la lagune Sunga : les eaux du rembo N'Gobé se déversant dans cette dernière pourraient amener un changement de régime dans la lagune d'Iguela, à moins de construire une écluse.

Le moyen de communication le plus pratique me semble être l'établissement d'un chemin de fer à voie étroite. Le bois nécessaire à la voie se trouve en grande quantité dans la région, ainsi que le bois combustible.

Le tracé pourrait partir d'un point voisin du village de N'Zambalika en contournant la colline sur laquelle est construit N'Dama qui présente une forte pente sur le versant en regard de la lagune Sunga.

On peut envisager, je crois, la création d'une industrie des bois dans la forêt de Sunga parallèlement à l'établissement d'une voie de pénétration et d'évacuation. Les produits naturels de la lagune N'Dogo pourraient constituer un important objet de transit; il faut compter aussi sur le courant de passagers indigènes qui pourrait s'établir entre la région de Setté Cama et Cap Lopez.

D'autre part et sans préjuger du moyen préconisé pour relier les lagunes d'Iguela et de Fernan Vaz, j'estime que l'embarcadère de Yona offre une grand avantage sur ceux de Bangué ou de Kengué dont l'accès est rendu délicat par la présence de nombreux bancs de sable.

Une embarcation de 0 m. 90 à 1 mètre de tirant d'eau pourrait sans rompre charge aller toute l'année de Niungu à Yona et remonter fort pro-

bablement les rembos Eschira et Rabi. On peut concevoir facilement en outre un système de remorquage de chalands plats de 5 mètres de large environ, 15 mètres de long et 1 mètre de tirant d'eau qui pourraient transporter les plus grosses billes de bois lourds de Niungu à Yona.

Iguela, 10 janvier 1912.

L'enseigne de vaisseau commandant la reconnaissance,
L. Cablat.

III. — Rapport sommaire concernant l'aménagement de l'Ogooué (de Ndjolé à la mer) et l'intercommunication des lagunes Ndogo (Setté Cama), Ngobé (Iguela) et Nkomi (Fernan Vaz) entre elles et avec la baie du Cap Lopez.

Dans les rapports mensuels d'avril et de juin derniers nous avons exposé notre conception personnelle de l'intérêt pratique des études qui étaient confiées à la mission hydrographique du Gabon dans le Bas Ogooué, de Ndjolé à la mer, et dans les lagunes Nkomi, Ngobé, Ndogo. Nous ne reviendrons pas ici sur les questions exposées dans ces rapports que nous croyons cependant devoir rappeler, car ils nous paraissent constituer, en quelque sorte, une préface au programme réalisé et aux conclusions formulées, en même temps qu'une justification des propositions présentées ci-dessous.

Il est joint à la présente note :

1° Le rapport d'ensemble de l'enseigne de vaisseau Bain de la Coquerie qui dirigea la reconnaissance du Bas Ogooué;

2° Le rapport d'ensemble de l'enseigne de vaisseau Cablat qui dirigea la reconnaissance des lagunes Ndogo et Ngobé : (le rapport de l'enseigne de vaisseau Lafargue, dont les travaux se déroulèrent dans la lagune Nkomi, ne pourra être expédié qu'en mars prochain);

3° Un assemblage (provisoire et incomplet), à l'échelle de 1/250.000, des levés du Bas Ogooué;

4° Un assemblage (1/250.000) des levés des lagunes Ndogo et Ngobé;

5° Le levé de l'itinéraire Ndama-Niungu à travers l'isthme séparant les lagunes Ndogo et Ngobé et un profil de cet itinéraire;

6° Trois profils suivant l'isthme séparant les lagunes Ngobé et Nkomi (Yona-Ambéli Bouali, Bengué-Ambéli Bouali, Kengué-Zonazarongué);

7° Le profil de l'isthme d'Igogino.

Le temps dont nous disposons avant le passage du paquebot de février ne permet pas de reproduire les très nombreux levés de détail apportés par les trois reconnaissances qui, d'août 1911 à janvier 1912, ont opéré dans la région lagunaire s'étendant de Setté Cama à la baie du Cap Lopez, dans l'Ogooué, de Ndjolé à la mer, et dans les lacs du Bas Ogooué. Nous pensons, en effet, nous conformer à l'esprit des instructions verbales de M. l'inspecteur des Travaux publics, en conservant aux archives de la mission tous les documents originaux que nous n'adresserons au chef-lieu que sur un ordre spécial.

CHAPITRE PREMIER

Ogooué.

I. — Etat naturel du cours d'eau.

Nous n'entrerons pour le moment dans aucune considération technique à ce sujet, nous bornant à quelques remarques essentielles susceptibles de donner immédiatement un aperçu général sur le fleuve.

a) *Observations générales.* — « A une centaine de kilomètres au Sud-Ouest de l'estuaire du Gabon se déverse dans la mer le fleuve le plus puissant de tous ceux qui coulent entre le Niger et le Congo : c'est l'Ogooué (1)... Il roule une masse d'eau supérieure à celle du Rhône, du Rhin ou de tout autre fleuve de l'Europe Occidentale. Son cours développé est d'environ 1.200 kilomètres... Ses premières eaux jaillissent à moins de 200 kilomètres à l'Ouest du Congo... C'est de Franceville (sur l'Ogooué) que part la route de 83 kilomètres qui va rejoindre le cours navigable de l'Alima, à travers un plateau faiblement accidenté où les arbres sont parsemés sur les pentes herbeuses... Du poste de Ndjolé... accessible aux bateaux à vapeur... jusqu'à la baie de Nazareth, le développement fluvial atteint 350 kilomètres... »

Son débit serait en moyenne de 10.000 mètres cubes à la seconde (2).

b) *Régime.* — En l'absence d'observations régulières et de longue durée des variations du niveau du fleuve nous ne pouvons donner que des indications générales sur son régime tel qu'il est communément défini (3).

Mi-septembre. Etiage de la grande saison sèche.

Crue.

Mi-novembre. Niveau des plus hautes eaux de la petite saison des pluies.

Décrue.

Fin janvier. Etiage de la petite saison sèche.

Crue.

Mi-mai. Niveau des plus hautes eaux de la grande saison des pluies, supérieur à celui de novembre.

Décrue.

Mi-septembre. Etiage de la grande saison sèche.

La courbe ci-après, qui ne prétend à aucune exactitude, rend compte grossièrement de l'allure de ce régime.

Si nous admettons, d'après M. l'administrateur en chef des Colonies G. Bruel (4), que l'altitude du niveau moyen de l'Ogooué à Ndjolé est de

(1) Elisée Reclus, in *La Terre et les Hommes*, p. 82 et suiv.
(2) Cf. Reclus, *op. cit.*, p. 90, et Barrat, *Annales des mines*, 1e livraison, 1895, p. 385.
(3) Cf. Reclus, *op. cit.*, p. 97 et 98, et *Instructions nautiques*, n° 724, p. 293.
(4) Notes géographiques sur le bassin de l'Ogooué, extrait de la *Revue coloniale*, nos 93-97, p. 27.

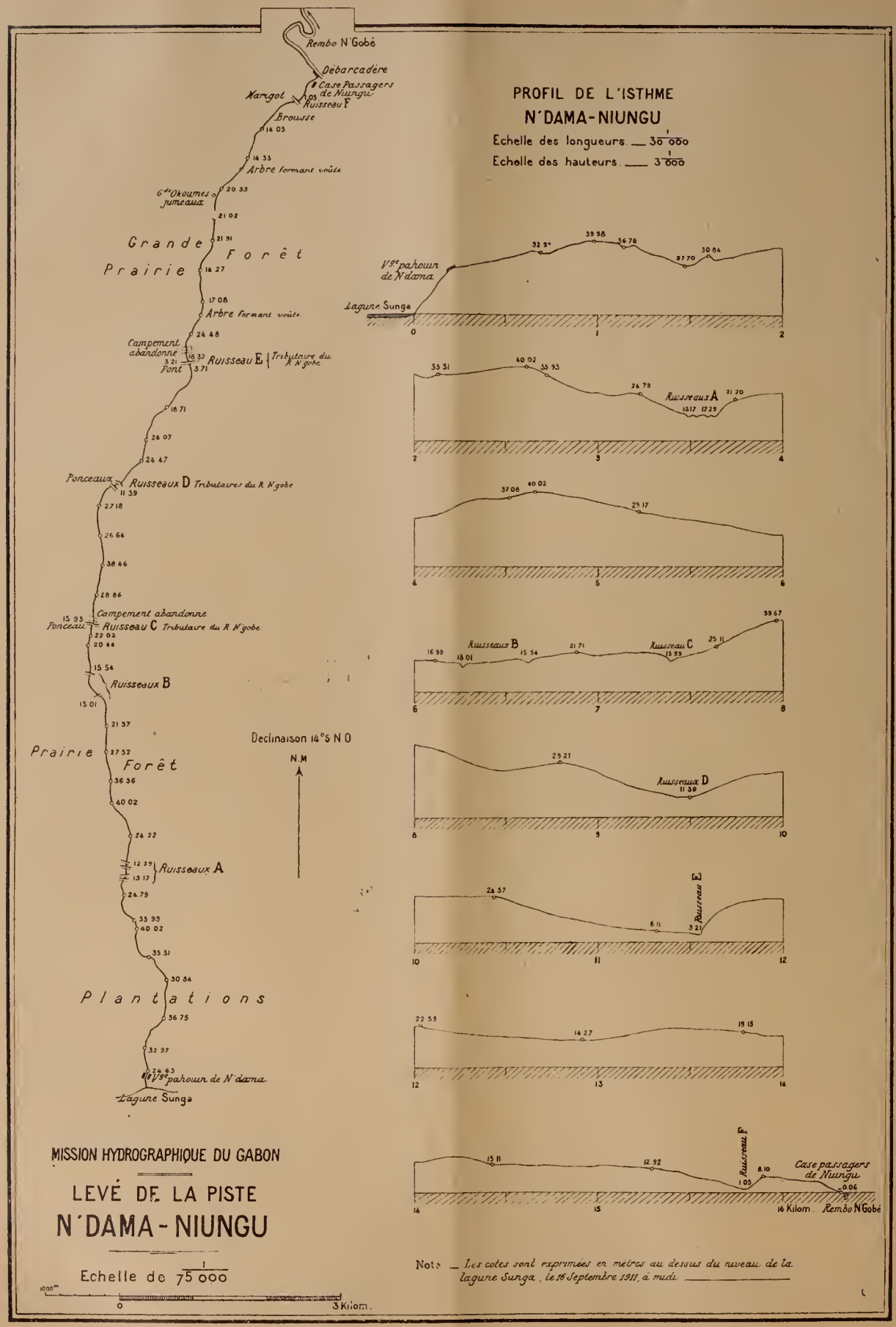
Rembo N'Gobé
Débarcadère
Case Passagers de Niungu
Margot
Ruisseau F
Brousse
Arbre formant voûte
Grande Forêt
Prairie
Arbre formant voûte
Campement abandonné
Ruisseau E Tributaire du R. N'gobe
Pont
Ponceaux
Ruisseaux D Tributaires du R. N'gobe
Campement abandonné
Ponceau
Ruisseau C Tributaire du R. N'gobe
Ruisseaux B
Prairie
Forêt
Ruisseaux A
Plantations
Lagune Sunga
Declinaison 14°S N O
N.M
PROFIL DE L'ISTHME
N'DAMA-NIUNGU
Echelle des longueurs 1/30 000
Echelle des hauteurs 1/3 000
Lagune Sunga
Ruisseaux A
Ruisseaux B
Ruisseau C
Ruisseaux D
Ruisseau E
Ruisseau F
Case passagers de Niungu
16 Kilom. Rembo N'Gobé
MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON
LEVÉ DE LA PISTE
N'DAMA-NIUNGU
Echelle de 1/75 000
3 Kilom.
Nota — Les cotes sont exprimées en mètres au dessus du niveau de la lagune Sunga, le 16 Septembre 1911, à midi.

MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON
PISTE
D'AMBELI-BOUALI
À YONA
Echelle de 1/30.000
Kilom
Déclinaison 13°9 N O.
N M.
R. M'Pivié
Vge Ambeli-Bouali
chef N'daka Ouayeno
Forêt
Ruisseau
Sentier pour pirogues
Ruisseau claire
Pindi
Arbres abattus
Mare en hivernage
Point B
Prairie
Mamelonnée
Marigot
Vge Dombé
Pindi abandonné
ancien Pindi
ancien Pindi devasté par les éléphants
(gros arbre abattu formant arche)
Palmiers elaïs
Manioc
Vge Yona chef Relinga
Débarcadère
Lagune d'Iguela

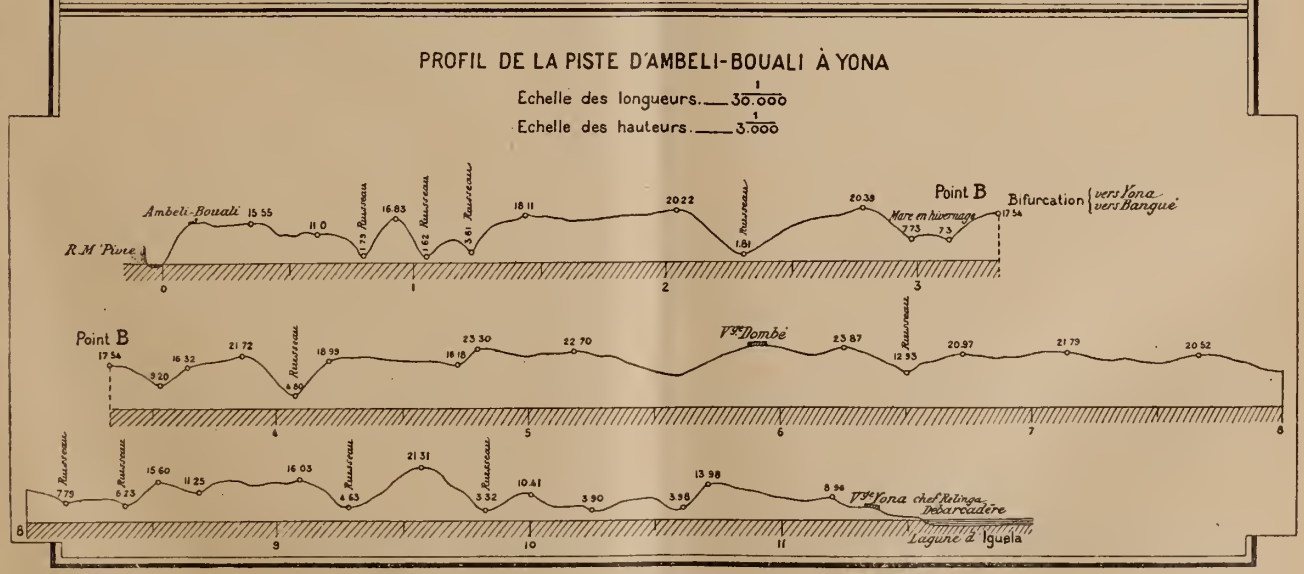
PROFIL DE LA PISTE D'AMBELI-BOUALI À YONA
Echelle des longueurs. 1/30.000
Echelle des hauteurs. 1/3.000
Ambeli-Bouali
R M'Pivie
Ruisseau
Point B
Bifurcation vers Yona vers Bangué
Mare en hivernage
Vge Dombé
Vge Yona chef Relinga
Débarcadère
Lagune d'Iguela

30 mètres, on voit que la pente moyenne du fleuve jusqu'à la mer est environ de 30/350 = 9 centimètres par kilomètre. Elle est donc notablement inférieure à celle de certains fleuves d'Europe sur lesquels la navigation est très développée (1). C'est

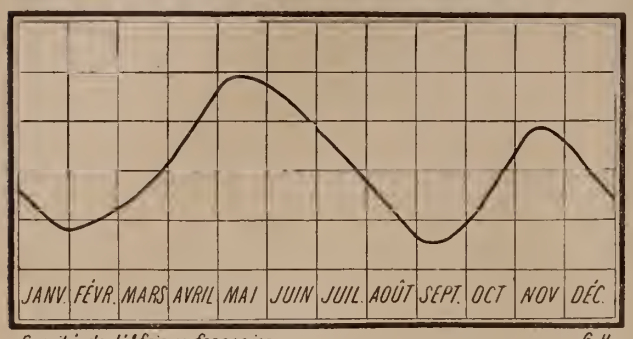

Comité de l'Afrique française. 6 H.

ainsi que pour le Rhône, par exemple, on trouve (2) :

Entre Lyon et l'Isère une pente de 0 m. 500 par kilomètre.

Entre l'Isère et l'Ardèche une pente de 0 m. 775 par kilomètre.

Entre l'Ardèche et la Durance une pente de 0 m. 513 par kilomètre.

Entre la Durance et Soujean une pente de 0 m. 260 par kilomètre.

Entre Soujean et Saint-Louis une pente de 0 m. 023 par kilomètre.

Sur certains points la pente est bien supérieure à la moyenne et on rencontre des passages où, sur une petite longueur, elle atteint et dépasse même 3 à 4 mètres par kilomètre.

Ajoutons à cette heureuse disposition naturelle de l'Ogooué le rôle régulateur bien connu (3) qu'ont sur son régime les lacs nombreux, et dont quelques-uns sont fort vastes, qui parsèment la région entre Lambaréné et Enyonga. Successivement émissaires, puis tributaires du fleuve, ces lacs « sont des modérateurs qui calment le flot produit par l'écoulement rapide des eaux dans les affluents supérieurs » (4), puis « restituent peu à peu (à l'Ogooué, lorsqu'il est en décrue) l'énorme masse liquide qu'ils ont emmagasinée » (1).

Aussi les courants, entre Ndjolé et la mer, restent-ils en toute saison maniables. Aux époques où l'aviso (de la station locale du Gabon) peut remonter l'Ogooué, disent les *Instructions nautiques* (n° 724, supplément n° VII-p. 99), c'est-à-dire aux hautes eaux, la force moyenne du courant a été trouvée de 1 mille, 2 du rembo Mandji à Yombé, de 1 mille, 8 de Yombé à Lambagéné, 2 milles, 6 de Lambagéné à Lambaréné, de 2 milles, 9 de Lambaréné à Ndjolé. L'*Alcyon* (aviso de la station locale du Gabon) a trouvé dans « le rapide, entre la deuxième île Ndjolé et la terre, un courant de 5 nœuds ».

En définitive, malgré la faible précision des observations recueillies jusqu'à ce jour, on peut dire que l'Ogooué est un fleuve « tranquille ».

II. Conditions de navigabilité.

A l'heure actuelle, la Compagnie des Chargeurs Réunis assure en toute saison un service régulier entre Cap Lopez et Ndjolé avec ses vapeurs fluviaux *Mandji* et *Alembé*. Aux environs de l'étiage l'*Alembé*, dont le tirant d'eau est supérieur à celui du *Mandji*, est généralement hissé sur le slip pour visite et réparations, ou bien ne navigue pas au delà de Lambaréné. En octobre dernier, au moment de l'étiage, il a pu remonter jusqu'à Ndjolé, au cours de la reconnaissance hydrographique dirigée par l'enseigne de vaisseau Bain de la Coquerie, et en redescendre sans difficultés sérieuses ; son tirant d'eau alors était de 1 m. 20.

Si l'on considère que l'étiage atteint par le fleuve au cours de la dernière saison sèche est presque exceptionnel, qu'il n'est supérieur que de 0 m. 38 au plus bas étiage constaté depuis une génération à Ngomo, d'après les renseignements de M. E. Haug, Directeur des missions évangéliques de l'Ogooué, on peut dire que des vapeurs, chalands ou embarcations de 1 m. 10 de tirant d'eau pourront assurer en toute saison un service commercial sur l'Ogooué entre Ndjolé et la baie du cap Lopez.

Remarquons d'ailleurs, avec M. l'administrateur en chef des Colonies G. Bruel, que « lorsque le mouvement de batellerie sera plus intense, on aura des pilotes affectés non plus à tout le fleuve, mais seulement à des secteurs de ce dernier, ce qui leur permettra de les connaître à fond et, par suite, de faire passer plus facilement les vapeurs qui leur seront confiés » (2).

Au demeurant, pour apprécier la valeur, en tant que voie de transport, de l'Ogooué entre Ndjolé et Cap Lopez, comparons son « mouillage » à celui de fleuves ou de rivières connus sur lesquels le trafic est au moins aussi important que

(1) A titre documentaire nous reproduisons ci-dessous un tableau extrait de l'ouvrage *Rivières à courant libre*, par F.-B. de Mas, p. 55.

L'altitude de 100 mètres est atteinte par :

Le Rhône, à Valence, à 215 kilomètres de la mer.

La Garonne, à l'aval de Toulouse, à 360 kilomètres de la mer.

La Loire, à 2 kilomètres en amont d'Orléans, à 398 kilomètres de la mer.

Le Weser, à 8 kilomètres en amont de Karlshafen, à 399 kilomètres de la mer.

L'Oder, à 43 kilomètres en aval de Breslau, à 524 kilomètres de la mer.

La Seine, en amont de Marcilly, à 556 kilomètres de la mer.

Le Rhin, vis-à-vis de Carlsruhe, à 621 kilomètres de la mer.

L'Elbe, à 25 kilomètres en aval de Dresde à 662 kilomètres de la mer.

Le Volga, au delà de Nijni-Novgorod, à plus de 2.000 kilomètres de la mer.

(2) De Mas, *op. cit.*, p. 356.

(3) E. Duboc, in Note sur un croquis hydrographique levé en 1874 dans l'Ogooué, *Bulletin de la Société de Géographie*, 7e série, t. V, année 1884, p. 120.

(4) E. Duboc, in Note sur un croquis hydrographique levé en 1874 dans l'Ogooué, *Bulletin de la Société de Géographie*, 7e série, t. V, année 1884, p. 26.

(1) E. Duboc, *op. cit.*, p. 120; M. E. Haug, *op. cit.*, p. 164 attribue à l'ensemble du bassin des lacs du Sud de l'Ogooué une superficie de 300 à 400 kilomètres carrés, soit le tiers environ de l'étendue de l'île de la Martinique.

(2) G. Bruel, *op. cit.*, p. 46.

celui que l'on peut imaginer dans l'avenir pour l'Ogooué.

Sur le Rhône (1) le minimum de mouillage est de 1 m. 25.

Sur le Weser (2) (suivant les sections) le minimum de mouillage est de 0 m. 80 à 1 m. 25.

Sur l'Elbe (3) le minimum de mouillage est de 0 m. 94.

Sur l'Oder (3) le minimum de mouillage est de 1 mètre, et encore ces résultats n'ont-ils été obtenus qu'après des travaux de régularisation plus ou moins importants et coûteux.

Sur le Sénégal, « en étiage, la section maritime seule est navigable aux bateaux fluviaux calant 1 mètre; ils remontent en tout temps jusqu'à Podor, à 254 kilomètres dans l'intérieur » (3).

Au demeurant, le « mouillage minimun d'étiage est une mesure très imparfaite des conditions de navigabilité » (4). Ce n'est, en effet, que pendant une fraction peu importante de l'année que la batellerie sera obligée de réduire son tirant d'eau à 1 m. 10; aux hautes eaux, ce tirant d'eau pourra atteindre 1 m. 70 (5) sur des navires dont la longueur maxima sera de 45 mètres. Ajoutons d'ailleurs que sur l'Ogooué il n'y a pas lieu d'envisager les nombreuses causes d'interruption de la navigation qui se présentent dans les pays tempérés.

Nous croyons intéressant de reproduire le tableau ci-dessous emprunté à l'ouvrage *Rivières à*

Conditions de navigabilité.

Navigation interrompue.

	Avant les travaux — Jours		Actuellement — Jours	
Par les glaces	6		6	
Par les vents et les brouillards	2		2	
Par les basses eaux	66		2	
Par les crues de plus de 4 m. 50 sur l'étiage	4	93	4	14
Par le manque de hauteur sous les ponts	15		»	
Navigation difficile.				
Réduction des chargements, difficultés de manœuvre et de gouverne		129		14
Navigation facile.				
Pleine charge, gouverne facile, courants maniables		143		337
		365		365

courant libre, par de Mas (p. 358), indiquant le nombre moyen de jours pendant lesquels la navigation sur le Rhône était interrompue ou rendue difficile chaque année avant les travaux de régularisation du fleuve.

(1) De Mas, *op. cit.*, p. 357.
(2) De Mas, *op. cit.*, p. 363.
(3) G. Aron, ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur des T. P. de l'A. O. F. Lettre officielle du 3 février 1911.
(4) De Mas, *Op. cit.*, p. 357.
(5) Et probablement une valeur supérieure, quand on aura organisé un service de pilotage.

Sur l'Ogooué un bâtiment de 1 m. 10 de tirant d'eau pourra naviguer tous les jours; « dans le cas d'une mission pressée et au moment des hautes eaux, avec un pilote bien exercé, on pourra franchir, la nuit, certaines parties de la rivière où les bancs sont rares » (1). Nul doute que l'organisation d'un service de pilotage, si le trafic le justifie un jour, ne permette d'améliorer encore cette situation.

Enfin si nous rappelons qu'aucune roche n'a été signalée dans le lit du fleuve, de la mer à l'embouchure de la N'Gounié; qu'un seul naufrage, à notre connaissance (2), s'est produit depuis que des vapeurs fréquentent l'Ogooué, on peut dire que ce fleuve constitue en soi une très avantageuse voie de transport (3) et, pour la colonie, une précieuse voie de pénétration vers l'intérieur. Remarquons, en effet, que Njolé se trouve à vol d'oiseau à 230 kilomètres environ de Cap Lopez, alors que la distance de ce même port à la première « piqûre » allemande n'est que de 800 kilomètres et que celle du point extrême navigable de l'Alima n'est qu'à 820 kilomètres des grands lacs Ezanga et Onangé, lesquels sont accessibles en partant de Cap Lopez dans les mêmes conditions que Lambaréné (4).

III. — Matériel et traction.

Sans entrer dans aucun détail, disons tout de suite que le matériel fluvial en service actuellement sur l'Ogooué ne nous semble répondre en aucune façon aux besoins du trafic qu'il convient de prévoir dès que les travaux d'un chemin de fer ayant Ndjolé comme origine seront décidés.

Il y a lieu de prévoir, en principe, deux catégories de navires : des bâtiments rapides pour la poste, les passagers et les marchandises pressées;

2° Des remorqueurs et des chalands pour les marchandises lourdes ou encombrantes.

Nous chercherons ultérieurement à définir les caractéristiques de ces divers types de bâtiments. Signalons incidemment que le service assuré aujourd'hui par les *Mandji* et *Alembé*, de conception ancienne, devra être effectué par des navires de type moderne lorsque sera renouvelé le contrat postal de l'Ogooué avec la Compagnie des Chargeurs Réunis. On pourra s'inspirer alors de ce qui a été fait au Congo belge, en Afrique Occidentale Française, sur le Mississipi et sur le

(1) *Inst. nautiq.*, n° 724, p. 292.
(2) Celui de l'aviso le *Pionnier*, qui coula dans le rembo Mandji après avoir touché un tronc d'arbre en dérive.
(3) « Les canaux et rivières, disait M. Krantz, rapporteur du budget des T. P. dans la séance de l'Assemblée nationale du 13 juin 1874, ont une puissance de transport presque indefinie ; ils peuvent, à un moment donné, faire face aux plus sérieux encombrements, les dissiper et enfin transporter à des prix très bas, quand ils sont bien établis. Non seulement ils peuvent faire office de modérateur par le bon marché, mais encore de régulateur par la fixite de leurs prix. »
(4) Il en résulte que le tracé d'une voie ferrée partant du lac Ezanga, par exemple, et atteignant Franceville puis l'Alima en suivant la ligne de partage des eaux entre les fleuves côtiers et l'Ogooué pourra paraître un jour recommandable. Ce « transgabonais » ne couperait la concession de la S.-H.-O. que suivant une corde de longueur relativement faible.

Nil. Mais la question qui se pose effectivement est celle-ci :

La voie de transport qu'est l'Ogooué entre Cap Lopez et Ndjolé permettra-t-elle, avec un matériel approprié, d'assurer le trafic du fleuve à l'importation et à l'exportation, tant au cours des travaux de construction de la voie ferrée qu'après leur achèvement?

Nous n'hésitons pas à répondre : Evidemment oui. « Le fait incontestable, dit M. de Mas, parlant des fleuves et des rivières allemands (1), c'est qu'en adoptant des procédés d'exploitation et un matériel approprié à ce mode de navigation, les Allemands sont arrivés à desservir sur ces voies à mouillages relativement faibles (2) des trafics énormes. »

Pour donner une idée approximative de la capacité de transport de l'Ogooué, nous allons chercher à déterminer le « port » d'un groupe constitué par un remorqueur et deux chalands. Pour simplifier, nous supposerons que les chalands naviguent pendant 11 mois de l'année (le 12e mois étant consacré aux visites et réparations normales) avec un tirant d'eau égal à la moyenne des tirants d'eau extrêmes que nous avons admis au paragraphe : « Conditions de navigabilité », soit 1.10 + 1.70 : 2 = 1 m. 40. Dans ces conditions, un chaland ayant les dimensions réglementaires de ceux qui fréquentent les canaux français (longueur 38 m. 50, largeur 5 mètres) porterait 200 tonnes environ, soit pour le groupe remorqueur + deux chalands, 400 tonnes de marchandises par voyage, tant à la montée qu'à la descente (1). Si l'on admet que le groupe ne fasse par mois que deux voyages Cap Lopez-Ndjolé et retour, sa capacité annuelle de transport sera : 11 × 2 × 400 = 8.800 tonnes à la montée et autant à la descente, s'il y a lieu.

Ces chiffres suffisent, semble-t-il, à donner toute confiance dans la capacité de transport de l'Ogooué, et l'on se rend compte immédiatement de ce qu'une flottille de vapeurs, remorqueurs et chalands appropriés au fleuve pourrait produire sous une direction compétente.

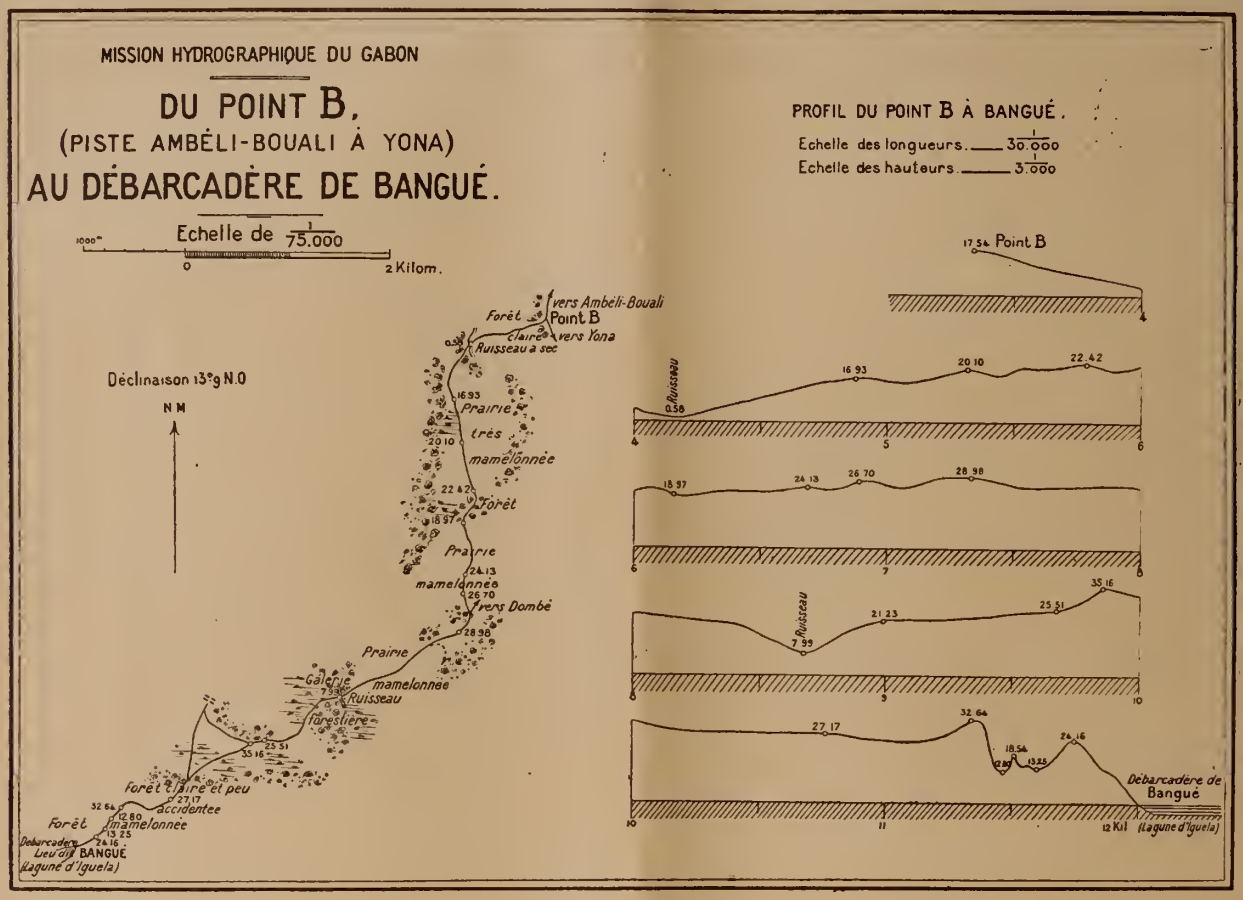

(1) *Op. cit.*, p. 363.

(2) Voir plus haut, p. 279, le mouillage de quelques fleuves allemands.

(1) En citant ici le chaland réglementaire français nous n'entendons nullement préconiser ce type d'allège pour l'Ogooué.

Lacs du Bas Ogooué.

Le rapport ci-joint de l'enseigne de vaisseau Bain de la Coquerie, chargé de la reconnaissance hydrographique effectuée dans le Bas Ogooué, fournit sur les lacs de cette région tous renseignements utiles en ce qui concerne leurs conditions d'accès en venant du fleuve, leur aspect, leurs conditions de navigabilité. Ces renseignements seront complétés par les copies des levés effectués que nous adresserons ultérieurement au Gouvernement général. Nous avons signalé dans le présent rapport le rôle de « régula-

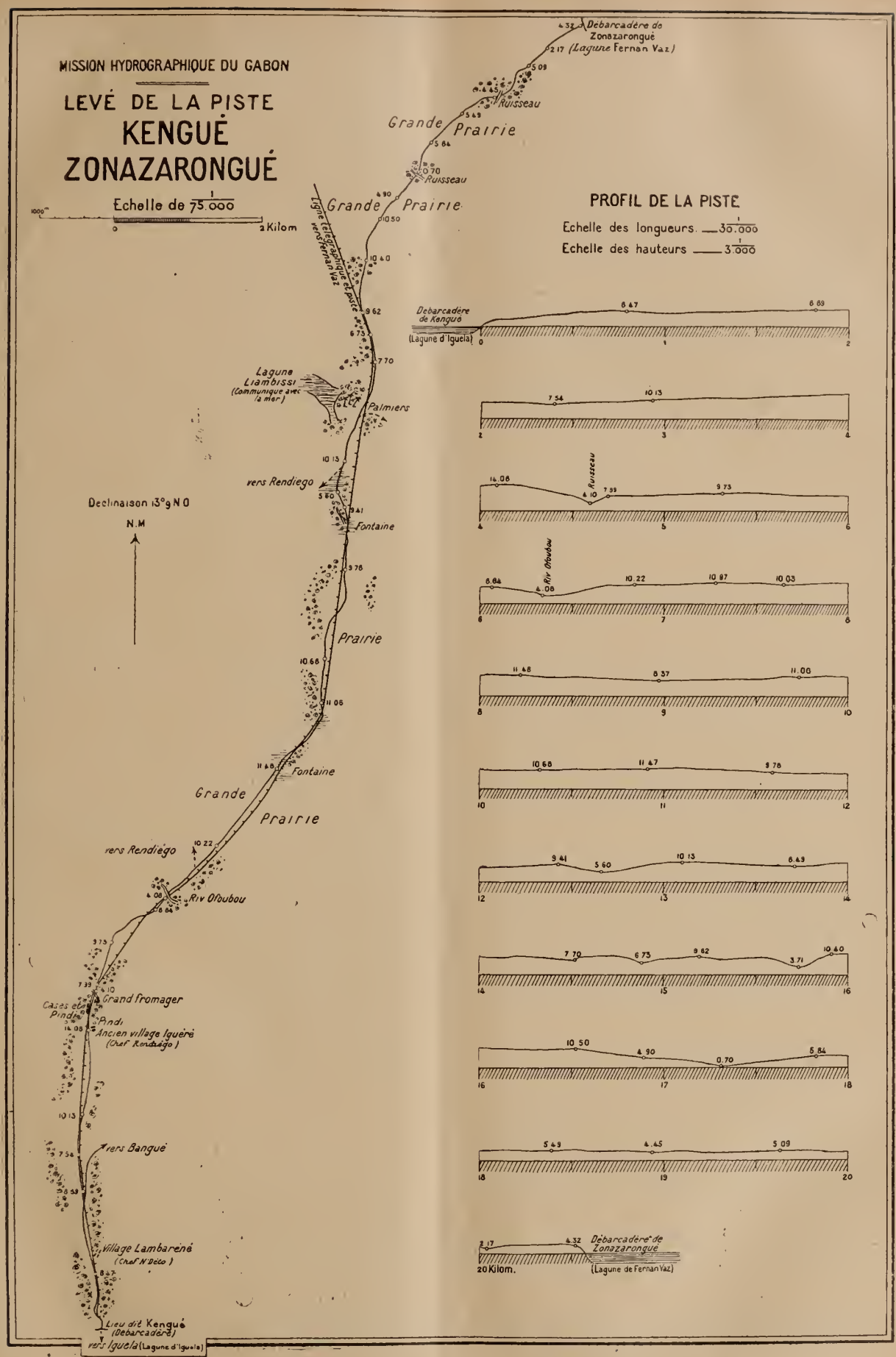
MISSION HYDROGRAPHIQUE DU GABON
LEVÉ DE LA PISTE
KENGUÉ
ZONAZARONGUÉ
Echelle de 1/75.000
2 Kilom
Déclinaison 13°9 N O
N.M
Débarcadère de Zonazarongué (Lagune Fernan Vaz)
Ruisseau
Grande Prairie
Ligne télégraphique et poste vers Fernan Vaz
Lagune Liambissi (Communique avec la mer)
Palmiers
vers Rendiego
Fontaine
Prairie
Riv Ofoubou
Grand fromager
Cases et Pindi
Pindi
Ancien village Iguéré (Chef Rendiégo)
vers Bangué
Village Lambaréné (Chef N'Déco)
Lieu dit Kengué (Débarcadère)
vers Iguela (Lagune d'Iguela)
PROFIL DE LA PISTE
Echelle des longueurs 1/30.000
Echelle des hauteurs 1/3.000
Débarcadère de Kengué (Lagune d'Iguela)
Ruisseau
Riv Ofoubou
20 Kilom.
Débarcadère de Zonazarongué (Lagune de Fernan Vaz)

teurs » que remplissent ces lacs vis-à-vis de l'Ogooué.

CHAPITRE II

Travaux préconisés sur l'Ogooué entre Ndjolé et la baie du cap Lopez.

Nous avons esquissé brièvement, dans ce qui précède, les conditions de navigabilité de l'Ogooué entre Ndjolé et Cap Lopez. Dans l'état actuel de la navigation sur le fleuve et étant donné les besoins que nous prévoyons dans l'avenir, même dans l'hypothèse où Ndjolé et un autre point de son cours où des lacs deviendraient tête de ligne de chemins de fer, nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre de grands travaux de régularisation du fleuve ni de dragages importants. « Tout mode de transport comporte trois facteurs essentiels et généralement distincts, la voie, le véhicule et le moteur (1). » Pour le moment, la voie qu'est l'Ogooué nous paraît suffisante. On pourra l'améliorer plus tard en organisant un service de pilotage qui assurera, en outre, la surveillance du balisage que l'accroissement du trafic pourra rendre nécessaire : mais c'est dans le choix du véhicule et du moteur, c'est-à-dire dans le type du matériel flottant, que les premières améliorations nous paraissent devoir être cherchées.

Après cela, les seules dépenses à prévoir sont les suivantes (2) :

1° *Transfert à l'embouchure du bras de Yombé (baie du cap Lopez) du feu de port de Mandji-Lopez.* — Dans la note remise en septembre dernier à l'Inspection des travaux publics concernant « la baie du cap Lopez et l'embouchure de l'Ogooué », nous avons dit qu'il n'y avait pas lieu de placer de feu à l'entrée du Yombé pour les seuls vapeurs de la Compagnie des Chargeurs Réunis, ceux-ci ayant la faculté d'installer à leur bord des compas de relèvement qui leur permettraient, avec l'éclairage de la baie du cap Lopez préconisé dans la note précitée, de se présenter devant l'entrée de Yombé en quittant le mouillage de Mandji. Mais si un chemin de fer est construit avec Ndjolé comme origine, il y a lieu de prévoir le développement de la navigation fluviale entre Mandji et l'Ogooué ; beaucoup de navires ne seront pas munis de compas, ou leurs patrons, qui seront vraisemblablement des indigènes, ne sauront pas s'en servir; dans ces conditions, un feu à Yombé peut rendre des services.

2° *Rendre permanent le balisage des passes conduisant de Mandji dans l'Ogooué par le Yombé et le Kondjo.* — Nous avons dit, dans la note citée plus haut, qu'un balisage de fortune de ces passes avait été effectué par les soins de la mission hydrographique. Le développement de la navigation dans ces parages exigera la permanence du balisage. Au moment où un nouvel emprunt est en préparation, nous croyons devoir renouveler la proposition que nous avons faite antérieurement de voir la colonie acquérir un vapeur baliseur qui permettrait d'assurer le mouillage, la surveillance et l'entretien des bouées sur toute la côte du Gabon ;

3° *Abatage des palétuviers sur les rives du rembo Ndogou*, de façon à rendre ce bras de l'Ogooué accessible normalement à de petits remorqueurs. Cet abatage doit s'étendre sur chaque rive à une distance égale à la hauteur des plus hauts arbres, de façon à prévenir, dans l'avenir, l'encombrement de la voie d'eau par la chute des arbres ou de leurs branches : 50 mètres d'abatis sur chaque berge paraissent devoir suffire dans la majorité des cas ;

4° *Surélever la ligne télégraphique Cap Lopez-Libreville au point où elle franchit l'Affogozzo* (lieu dit Gambo-Gambo) pour permettre aux vapeurs de passer par cette voie sans courir le risque d'engager leur cheminée dans le conducteur;

Les travaux préconisés aux paragraphes 3° et 4° ci-dessus sont prévus au budget de 1912 ;

5° *Installation permanente d'échelles hydrométriques (modèle des ponts et chaussées)* à Yombé, à Falaba, à Enyonga, à Ngomo, à Lambaréné, à Ndjolé, sur l'Ogooué, et à Samba, sur la Ngounié, affluent de gauche de l'Ogooué.

Dans l'état actuel de l'occupation administrative, les indications des échelles de Lambaréné et de Ndjolé seules pourraient être relevées et enregistrées régulièrement : les autres n'en constitueraient pas moins pour les navigateurs des indications précieuses;

6° *Aménagement du port de Lambaréné* (pour mémoire) ;

7° *Aménagement du port de Ndjolé ;*

8° *En ce qui concerne les lacs, nous prévoyons, pour mémoire, le balisage de quelques grands lacs*, tel l'Onangé, dans lesquels des Européens et des traitants noirs sont installés et où la navigation est susceptible de devenir active. Il ne nous paraît pas qu'il y ait lieu, pour le moment, de chercher à améliorer les passes conduisant du fleuve dans les lacs ;

9° *Achats d'embarcations à vapeur* pour les postes administratifs de Cap Lopez, Lambaréné, Ndjolé. Les plans de ces embarcations devraient être mis au concours entre les fournisseurs français d'après un programme des conditions à remplir dressé par l'Inspection des Travaux Publics.

Le port de Ndjolé.

Emplacement du port. — A défaut d'un plan de lotissement de la ville de Ndjolé, nous ne pouvons qu'exprimer un desideratum en ce qui concerne l'emplacement du port. Le choix de cet emplacement doit être effectué d'ailleurs de concert avec le chef de la mission du chemin de fer. Au point de vue nautique, il serait avantageux que la port pût être placé soit à hauteur des anciens établissements de la S. F. N. devenus aujourd'hui la propriété de la colonie, soit en aval

(1) De Mas, *Op. cit.*, p. 7.
(2) Les travaux sont proposés dans l'ordre suivant lequel ils se présentent en allant du Cap Lopez à Ndjolé.

de ce point. On éviterait ainsi les roches qui se trouvent dans le fleuve (entre la S. F. N. (Société des factoreries de Njdolé) et la S. H. O. (Société du Haut-Ogooué).

Conditions d'accostage. — Pour le début de l'exploitation, tout au moins, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de prévoir la construction de coûteux murs de quai : d'ailleurs, l'emplacement du port n'étant pas encore défini, aucun forage n'ayant été effectué, et l'officier spécialiste des travaux hydrauliques à la mission ayant été rapatrié en novembre dernier, nous ignorons à la fois dans quelles conditions ces quais pourraient être fondés et quelles sont les ressources de la région en matériaux de construction (1). L'aménagement du port, à notre sens, pourra ne comprendre tout d'abord que trois « ras d'amarrage » amarrés à hauteur de la gare maritime, à la façon des pontons d'accostage des bateaux parisiens (2). L'un de ces ras porterait une grue de dix tonnes pour soulever les poids lourds tels que les locomotives : deux postes seraient en outre réservés à l'avant et à l'arrière de celle-ci pour l'installation de grues plus légères (2.500 kilogrammes, par exemple), lorsque l'utilisation de la grue de dix tonnes ne serait pas prévue pour une période de longue durée ; les deux autres ras porteraient chacun deux grues de 1.500 kilogrammes. La portée de ces grues serait calculée de façon à leur permettre, aux basses eaux, de déposer ou de prendre aisément les marchandises sur le terre-plein du port. Des passerelles destinées aux mouvements de personnel relieraient les ras à la berge.

Liaison de la gare maritime avec la voie ferrée. Hangars. Magasins. Entrepôts. — Ces diverses questions devraient être traitées de concert avec le chef de la mission du chemin de fer. Pour être étudiées ici en détail, elles exigeraient :

1° Un plan de lotissement et un plan topographique détaillé de la ville de Ndjolé ;

2° La présence de l'officier spécialiste des travaux à la mission (1).

On pourra se reporter utilement, quoi qu'il en soit, au plan d'aménagement général que nous avons esquissé pour Pointe Noire et aux devis établis, à cette occasion, par le capitaine Viant.

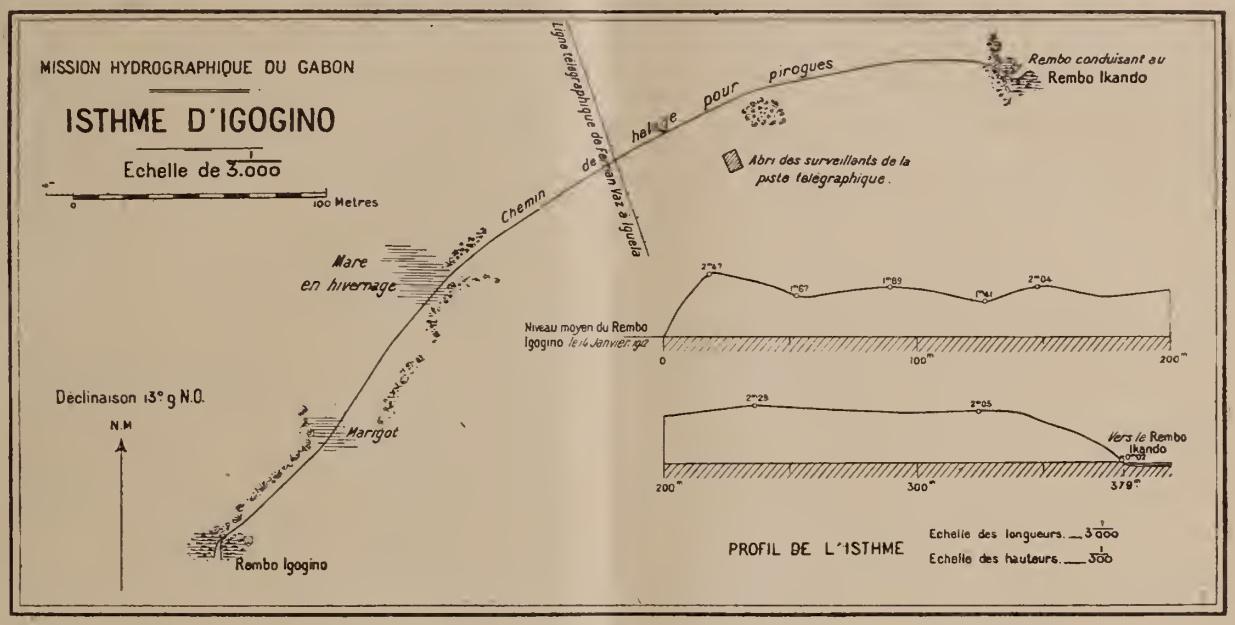

(1) Ces questions ont été étudiées ultérieurement par le lieutenant Flachot, de l'artillerie coloniale, détaché à la mission hydrographique du Gabon.

(2) D'après les renseignements qui nous ont été courtoisement communiqués par l'administrateur délégué de la Compagnie des bateaux parisiens, ces pontons « sont amarrés avec de grosses chaînes de 20 à 25 mètres, fixées d'un bout à la rive au moyen de corps morts, de l'autre sur des bittes d'amarrage dont les pontons sont pourvus ; ils sont également tenus à 10 ou 15 mètres au large par des épailles ou sapines de 0 m. 40 de diamètre. En temps de crue, on lâche les chaînes suivant la hauteur des eaux qui, l'année dernière, a atteint près de 8 mètres. » (Lettre du 15 février 1911).

Le port de Lambaréné.

Le chemin de fer de Ndjolé vers l'intérieur étant achevé, le trafic du port de Ndjolé sera sans doute moindre que pendant la période de construction. L'un des « ras d'amarrage » pourra alors être utilisé au profit de Lambaréné. On peut d'ailleurs prévoir pour ce poste administratif un ras spécial pourvu d'une grue de 1.500 kilogrammes.

CHAPITRE III

Zone lagunaire de Setté Cama à Cap Lopez.

Le rapport, dont ci-joint copie, de l'enseigne de vaisseau Cablat renseigne sur les conditions de navigabilité des lagunes Ndogo et Ngobé et sur celles du rembo Ngobé. L'enseigne de vaisseau Lafargue fournira pour le courrier de mars les résultats de ses reconnaissances entre la lagune Ngobé et la lagune Nkomi, dans cette dernière lagune et jusqu'à l'Ogooué.

(1) Ces questions ont été étudiées ultérieurement par le lieutenant Flachot détaché à la mission hydrographique du Gabon.

Le programme général des travaux à prévoir (1) dans cette région peut se résumer comme suit : assurer l'intercommunication des lagunes de Setté Cama, d'Iguela, de Fernan Vaz entre elles et avec Cap Lopez de manière à substituer à la voie maritime, commercialement impraticable, une voie intérieure.

Quel sera ce mode d'intercommunication? Nous rejetons, tout d'abord, l'idée de percer un premier canal de la lagune Sunga au rembo Ngobé et un second canal de la lagune Ngobé à celle de Fernan Vaz; il nous paraît qu'un tel travail exigerait un outillage relativement considérable et entraînerait des dépenses que ne justifie pas, *a priori*, l'importance du trafic à prévoir. Il n'est pas prouvé, d'ailleurs, que cette opération n'apporte pas de changements de régime regrettables dans les divers bassins considérés.

Une route carrossable serait sans doute d'un usage restreint dans un pays où les animaux de trait et de bât font défaut; une route pour automobiles serait vraisemblablement très coûteuse et d'un entretien onéreux, tant en raison des pluies abondantes de ces parages que des marchandises très lourdes et encombrantes (2) dont le transport par cette voie est à prévoir.

Encore que le défaut d'un officier spécialiste des travaux à la mission ne nous permette pas de formuler sur cette question une opinion suffisamment documentée au point de vue technique (3), nous préconisons une voie ferrée pour franchir les isthmes séparant les lagunes.

Afin de rendre interchangeable le matériel des diverses lignes de chemins de fer de la colonie, et en prévision du prolongement ultérieur de ces « bouts de voie » vers l'intérieur ou le long de la côte, nous pensons qu'il conviendrait d'adopter ici l'écartement de 1 mètre admis pour les chemins de fer en cours d'étude.

Lagune Ndogo.

1° *Nettoyage* (4) *du rembo Ndogo.* — L'amélioration des conditions de navigation sur les rivières tributaires des lagunes est intéressante au même titre que celle des lagunes elles-mêmes;

2° *Installation permanente d'échelles hydrométriques* à Bongo, à l'embouchure du rembo Ndogo, à Setté Cama, au village M'Botio, à l'entrée de la lagune Sunga, au village de N'Zambalika;

3° *Voie ferrée d'un mètre d'écartement* reliant N'Zambalika, sur la lagune Sunga, au lieu dit Niungu sur le rembo Ngobé.

(1) Les travaux sont proposés dans l'ordre suivant lequel ils se présentent en allant du Sud vers le Nord, de la lagune Ndogo à l'Ogooué.

(2) Certaines billes de bois pèsent jusqu'à 7 et 8 tonnes.

(3) Ces diverses questions ont été étudiées ultérieurement par le lieutenant Flachot, de l'artillerie coloniale, détaché à la mission hydrographique du Gabon.

(4) Les nettoyages de rivières, criques ou autres préconisés dans le présent rapport doivent comprendre, à notre avis, non seulement l'enlèvement des arbres ou des herbes encombrant la voie d'eau, mais encore l'abatage des arbres sur chaque rive à une distance de la berge égale à la hauteur des plus grands arbres pour prévenir l'encombrement que pourrait produire ultérieurement la chute de ceux-ci ou de leurs branches.

Le profil ci-joint de la piste entre Ndama et Niungu accuse un relief maximum de terrain de 40 m. 12 au-dessus du niveau d'étiage de la lagune Sunga; mais on sait que les indigènes de cette région franchissent le plus souvent les dénivellations du sol suivant des lignes de plus grande pente; il est donc naturel d'admettre qu'il sera possible de trouver pour la voie ferrée un tracé plus avantageux que celui représenté par le sentier actuellement pratiqué. Ce sentier étant bordé de part et d'autre par la forêt, il n'a pas été possible aux opérateurs de la mission, en raison du peu de temps dont ils disposaient et de la pénurie de moyens matériels, de faire passer leur nivellement en dehors du chemin débroussé. Il semble *a priori* que sur le rebord ouest du soulèvement qui sépare la lagune Sunga du rembo Ngobé, dans le voisinage de la prairie qui s'étend depuis ce soulèvement jusqu'à la mer, on puisse trouver un tracé convenable. La distance N'Zambalika-Niungu est de 17 kilomètres environ; sous toutes réserves nous classerons cette voie, au point de vue des difficultés de la construction, dans la catégorie n° 3 du classement du capitaine Périquet [*Mission d'étude du chemin de fer du Nord* (Libreville-Sangha), 1910-1911, ch. xv, p. 8].

4° *Nettoyage du rembo Ngobé, du rembo Echira, du rembo Rabi.*

Nous avons dit plus haut que l'amélioration des conditions de navigation sur les tributaires des lagunes offrait le même intérêt que celle des lagunes elles-mêmes.

5° *Installation permanente d'échelles hydrométriques* au lieu dit Niungu, à l'embouchure du rembo Ngobé, à Yona, à Iguela, au lieu dit Bangué, au village du chef Kengué;

6° *Balisage des passes* conduisant d'Iguela au lieu dit Bangué, et de ce point au village du chef Kengué;

7° *Construction d'une voie ferrée reliant les lagunes Ngobé et Nkomi.*

Il est joint au présent rapport trois profils suivant les voies actuellement pratiquées entre les lagunes Ngobé et Nkomi :

a) Yona-Ambéli Bouali;

b) Bangué-Ambéli Bouali;

c) Village du chef Kengué — lieu dit Zonazarongué. Un spécialiste seul pourrait indiquer le tracé le plus avantageux (1). Disons, au point de vue nautique, que Yona est, des trois têtes de ligne sur la lagune Ngobé, la plus aisément accessible; pour atteindre les deux autres, les embarcations devront « chenaler » entre des bancs de sable; mais un balisage très simple permettra de parer aisément ces bancs. Le tracé de la voie ferrée doit donc être libéré à peu près entièrement de toute préoccupation, en ce qui concerne l'accès par la lagune de l'un ou l'autre des points de Yona, Bangué, village du chef Kengué.

Suivant les itinéraires Yona-Ambéli Bouali et lieu dit Bangué-Ambéli Bouali, l'aspect du terrain rappelle l'isthme Ndama-Niungu; le relief

(1) Ce tracé a été étudié par le lieutenant Flachot.

toutefois est moindre : 24 mètres suivant le premier et 35 m. 26 (1) suivant le second; mais là encore il convient de se rappeler que les indigènes ne craignent pas, pour leurs pistes, d'aborder le terrain suivant des lignes de plus grande pente. La distance suivant la piste entre Yona et Ambéli Bouali est de 11.565 mètres; entre Bangué et Ambéli Bouali, elle est de 12.001 mètres.

Au point de vue des difficultés de construction on peut classer la voie ferrée entre ces points dans la catégorie n° 3 du capitaine Périquet (110.000 francs le kilomètre).

Entre le village du chef Kengué et Zonazarongué le terrain se présente sous l'aspect d'une prairie faiblement ondulée, inondée par endroits en hivernage; à cette même saison quelques dépressions peu accentuées, formant galeries forestières, se transforment en ruisseaux dont l'écoulement est temporaire ; une seule rivière s'y rencontre, l'Ofoubou, dont la largeur suivant la piste est de 40 mètres environ. Le relief maximum est de 14 m. 08 (2), atteint au village d'Iguézé, mais il est facile d'éviter ce point en se tenant à mi-côte.

Au point de vue des difficultés de construction, nous classons une telle voie ferrée dans la catégorie n° 4 du capitaine Périquet (90.000 francs le kilomètre).

Entre le lieu dit Bangué et Zonazarongué l'aspect est le même que sur l'itinéraire précédent:

Il sera vraisemblablement possible de trouver entre le lieu dit Bangué et le village du chef Kengué un point tel qu'on évite les fortes cotes voisines de l'embarcadère de Bangué et qui soit, en outre, aussi rapproché que possible de celui-ci pour réduire au minimum la durée de navigation sur la lagune Ngobé et, en particulier au milieu des bancs (3).

L'adoption du tracé entre Yona ou Bangué et Ambéli Bouali exigerait le nettoyage et l'entretien à l'état navigable de la crique Mpivié; la largeur de cette crique étant réduite parfois à moins de 30 mètres, des vapeurs fluviaux tels que le « Mandji » ou l' « Alembé » pourraient y être gênés, en particulier pour « éviter » en arrivant vers le fond. Cette gêne cependant, ne doit pas constituer, au regard du chemin de fer, une raison suffisante pour rejeter *a priori*, le choix des tracés précédents ; il est aisé en effet d'imaginer une ou plusieurs « gares » (4) sur les quelques milles de cours du Mpivié. La « gare » terminus serait assez vaste pour permettre aux navires d' « éviter » pour reprendre leur route en sens inverse.

Quoi qu'il en soit, nous préconisons, pour notre part, une voie ferrée partant d'un point à déterminer entre le lieu dit Bangué et le village du chef Kengué, point choisi de façon à éviter les fortes côtes près de Bangué et atteignant Zonazarongué par la plaine (1).

7° *Nettoyage de la crique Mpivié et du rembo Nkomi ;*

8° *Batisage de la route intérieure* conduisant du Fernan Vaz (poste de coupure d'Olindé) à l'isthme d'Igogino;

9° *Enlèvement des palétuviers de part et d'autre* de l'isthme d'Igogino de façon à ménager un passage aux radeaux de bois et aux embarcations.

Les travaux préconisés aux paragraphes 8° et 9° ci-dessus étant réalisés, Cap Lopez se trouvera à quelques heures seulement de Fernan Vaz par une voie d'eau facile, exigeant seulement un transbordement à Igogino pour franchir les 379 mètres de cet isthme. Les radeaux de bois viendront sans difficulté de la lagune Nkomi à Igogino où ils seront démontés; les billes seront alors roulées une à une sur l'isthme pour gagner le rembo Ikando où les radeaux seront reconstitués.

Nous avons vu (rapport de l'enseigne de vaisseau Bain de la Coquerie) dans quelles conditions ces radeaux pourront se laisser dériver jusqu'à Cap Lopez par le rembo Bono et l'Affogozzo.

L'enlèvement des palétuviers préconisé au présent paragraphe pour permettre l'accès direct et aisé de l'isthme d'Igogino offre donc un intérêt pratique certain et immédiat.

10° *Nettoyage de l'Ogololé*, route suivie par les embarcations se rendant de Cap Lopez à Fernan Vaz et vice-versa.

Ce nettoyage est prévu au budget de 1912.

11° *Elargissement et dragage du Gongogénanga* pour le rendre accessible aux vapeurs fluviaux.

Ce petit bras de l'Ogooué, qui met en relations l'Obando et l'Azintongo, a été reconnu successivement à l'étiage (10 septembre) par l'enseigne de vaisseau Bain, et, en décembre dernier, par l'enseigne de vaisseau Lafargue.

Il semble qu'il ait été creusé en partie artificiellement pour le passage des billes de bois venant du lac Anengé. Sa largeur aux basses eaux n'est que de quelques mètres; sa longueur est de 555 mètres; les rives et le fond sont formés de vase et d'argile; la profondeur, à l'étiage, est de 1 mètre environ.

L'ouverture de ce petit canal de jonction à la navigation des grands vapeurs fluviaux permettrait à ceux-ci, en évitant les bancs de sable de l'Obando, de se rendre en toute saison dans la lagune Nkomi qu'ils ne fréquentent actuellement que pendant cinq mois environ de l'année.

Les travaux à réaliser pour obtenir ce résultat comprendraient l'élargissement du Gongogénanga à 25 mètres environ et les dragages nécessaires pour lui assurer, au plus bas étiage, un « mouillage » de 2 mètres; étant données la nature du terrain et la faible longueur du canal, l'opération

(1) Au-dessus du niveau de l'étiage conventionnel de la lagune Nkomi.

(2) Au-dessus du niveau de l'étiage conventionnel de la lagune Nkomi.

(3) Le lieutenant Flachot a reconnu un point favorable, le village de Souta à 1 kilomètre à l'Est du village du chef Kengué.

(4) Il faut entendre ici l'appellation de « gare » au sens qu'on lui donne sur le canal de Suez, par exemple, endroit élargi pour permettre à un navire de s'y garer.

(1) Voir note 3 ci-contre.

est en soi peu importante ; mais elle exigera l'achat d'un matériel spécial de dragage qui, il est vrai, pourra être utilisé sur d'autres points de l'Ogooué pour l'amélioration de quelques passages. Aussi, nous préconisons à la fois l'achat dudit matériel et l'aménagement du Gongogénanga pour les grands vapeurs fluviaux.

12° *Installation d'échelles hydrométriques* à Ambéli Bouali, à l'embouchure du rembo Nkomi, au poste de Fernan Vaz, à Olindé, à Igogino, dans l'Ogololé, dans le Gongogénanga, à l'entrée nord du lac Anengé ;

13° *Achat d'embarcations à vapeur* pour les postes administratifs de Fernan Vaz, d'Iguela et de Setté Cama.

CHAPITRE IV

Nous croyons qu'il est de notre devoir, au moment où l'Afrique Equatoriale Française se prépare à contracter un premier emprunt pour grands travaux, de signaler incidemment l'intérêt pour la Colonie de prévoir, pendant plusieurs années encore, une mission hydrographique des côtes du Gabon. Si cette opinion est partagée par l'autorité supérieure, nous exposerons le programme qu'il conviendrait de faire exécuter tout d'abord par cette mission. Disons dès maintenant qu'un bateau de mer de 400 tonnes environ de déplacement serait indispensable (1) ; il conviendrait de la pourvoir d'une embarcation à vapeur au moins et d'un certain nombre de surf-boats. Ce navire serait aménagé, dès l'armement, en baliseur ; la misssion hydrographique terminée, les logements seraient mis en état pour l'usage des autorités locales.

Le rôle de la mission hydrographique devrait être complété par une brigade géodésique dont la tâche principale consisterait à relier entre eux et aux levés du côté du large les points remarquables de l'intérieur susceptibles de servir à la navigation.

Tableau sommaire récapitulatif des travaux d'aménagement préconisés :

1° Pour l'Ogooué, de Ndjolé à la mer.

2° Pour les lagunes, de Setté Cama à Cap Lopez.

A. — *Ogooué.*

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	Dépenses probables	Dépense annuelle d'entretien
Éclairage de l'entrée du bras de Yombé	2.000	1.000
Balisage. Mise en place d'échelles hydrométriques	10 000	500
Port de Lambaréné	Mémoire	Mémoire
Le feu de port de Mandji, dont nous avons proposé le remplacement par un feu rouge après achèvement du feu à éclats de Mandji, serait utilisé pour le Yombé. La dépense de 2.000 francs comprend l'installation de la potence de ce feu. Les dépenses d'entretien annuel comprennent la solde du gardien du phare (indigène).		
Port de N'djolé :		
Trois ras d'amarrage avec leurs apparaux (ancres, chaînes, grues, passerelles, sapines, etc.)	250.000	15.000
Gare maritime (hangars, magasins, entrepôts, voies ferrées diverses, etc.)	Mémoire	Mémoire
Frais de transport de montage et personnel mécanicien (1 Européen, 2 indigènes) compris.		
Nettoyage du rembo N'dogou	25.000	500
Il a été prévu au budget de 1912 un crédit de 2.500 fr. pour cet objet.		

B. — *Lagunes.*

Mise en place d'échelles hydrométriques, balisage	10.000	500
Nettoyage des rivières principales et des criques tributaires des lagunes (rembos Ndogo, Ngobé, Echira, Rabi, Nkomi, crique Mpivié)	100.000	2.000
Arrachement des palétuviers de part et d'autre de l'isthme d'Igogino pour l'aménagement d'une passe accessible aux radeaux de bois à destination de Cap Lopez et aux embarcations	10.000	500
Nettoyage de l'Ogololé	25.000	500
Aménagement du Gongogénanga pour le rendre accessible aux plus grands vapeurs fluviaux qui pourront, par cette voie, aller de Cap Lopez à Fernan Vaz en toute saison	250.000	15.000
Chemin de fer entre les lagunes de Setté Cama et d'Iguela	2.200.000	»
Achat et transport du matériel de dragage, dépenses de personnel, rechanges, combustible, comprises.		
Chemin de fer entre les lagunes d'Iguela et de Fernan Vaz	2.700.000	»

C. — *Matériel flottant pour les circonscriptions administratives de l'Ogooué et des lagunes.*

(Les plans de ces embarcations devraient être mis au concours d'après un programme des conditions générales à remplir établi par la colonie)	150.000	30.000
Dépenses de personnel, rechanges, combustible, etc., comprises.		

D. — *Vapeur baliseur.*

Les plans de ce navire devraient être mis au concours dans les mêmes conditions que ceux des embarcations à vapeur des circonscriptions	350.000	70.000

E. — *Mission hydrographique du Gabon et brigade géodésique.*

	Mémoire	400.000
Total général		

Non compris les frais d'armement du vapeur baliseur affecté à la mission.

Pointe Owendo, 8 février 1912.

Le lieutenant de vaisseau,
chef de la mission hydrographique du Gabon,

AUDOIN.

(1) Dès 1893 le service des Travaux publics du Gabon avait demandé l'achat d'un vapeur de 250 tonnes.

VI. — L'ÉCLAIRAGE ET LE BALISAGE

Note sommaire concernant l'éclairage et le balisage des côtes de l'Afrique Equatoriale Française. de l'estuaire du Gabon à la frontière franco-portugaise (embouchure de la Loémé).

La présente note a pour objet de répondre au paragraphe ci-dessous des « Instructions pour 1911 », de M. le gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française. «... faire quelques études complémentaires, d'ordre pratique, visant l'élaboration d'un programme d'aménagement des divers ports de la côte au point de vue du balisage et de l'éclairage. »

Remarque. — Un programme général d'éclairage et de balisage d'une côte quelconque exige, pour être le plus judicieux que l'on puisse concevoir :

1° L'achèvement de l'hydrographie de l'ensemble de cette côte ;

2° L'arrivée à un point suffisant de son développement économique de la côte à éclairer et de son arrière-pays, c'est-à-dire l'établissement de courants commerciaux assez bien définis pour que les ports et les lignes de navigation qui les desservent puissent être considérés comme n'étant pas susceptibles de changements importants pendant une assez longue période de temps.

En ce qui concerne le Gabon, aucune de ces conditions n'est remplie d'une façon complète :

1° l'hydrographie est loin d'être suffisante pour les besoins actuels de la navigation et du commerce, comme l'a montré l'enquête effectuée l'an dernier par le gouvernement général et par nous-même ;

2° L'essor économique de l'Afrique Equatoriale Française ne fait que commencer.

En conséquence, on ne saurait concevoir, pour le moment, un programme définitif d'éclairage et de balisage des côtes de l'Afrique Equatoriale Française, et le programme à envisager nous paraît devoir être limité aux besoins immédiats à satisfaire.

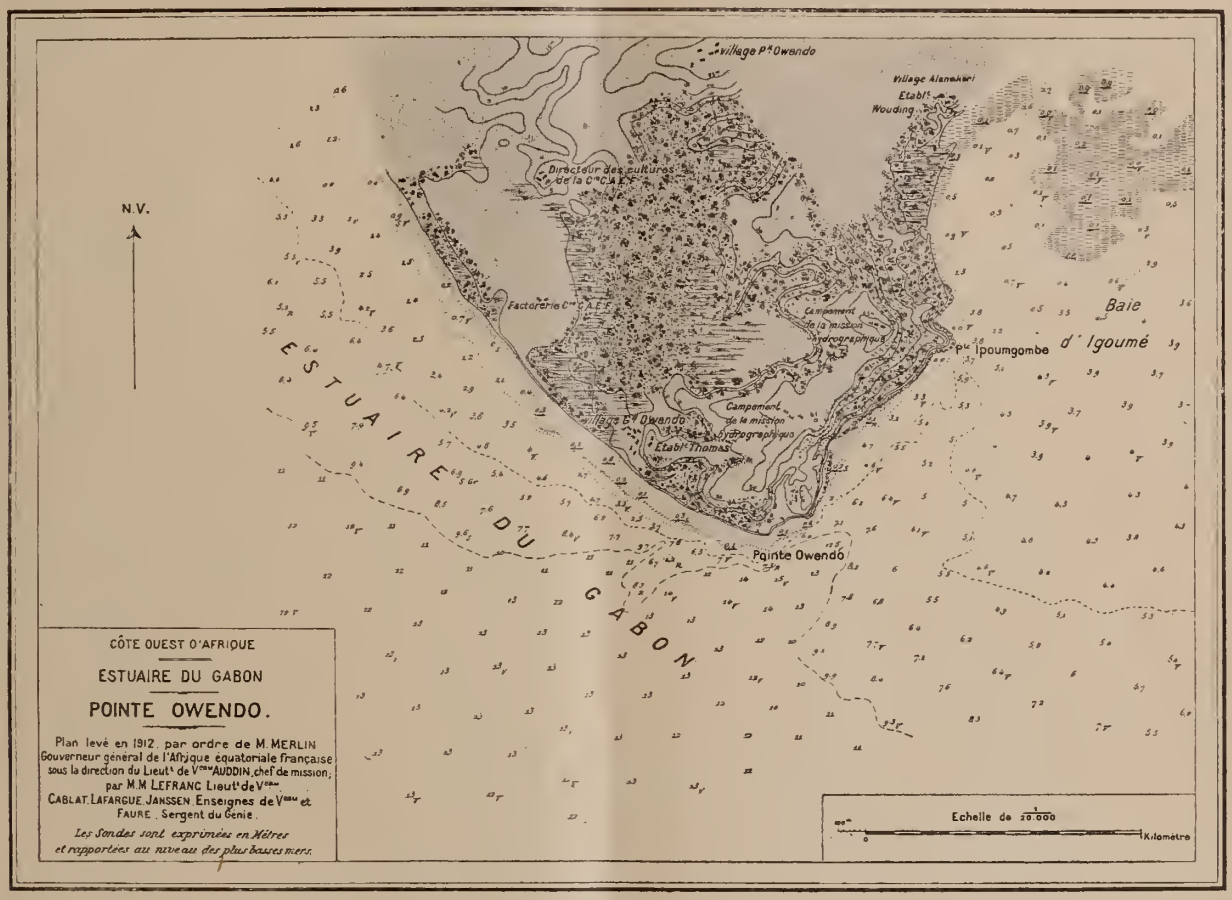

Exposé général du problème. — Nous supposons, dans ce qui va suivre, que les propositions soumises à l'autorité supérieure en ce qui concerne l'éclairage :

a) De l'estuaire du Gabon (1) ;

b) De la baie du cap Lopez (2) ;

c) De la côte entre l'embouchure du Kouilou et Pointe-Noire (3) ont été adoptées en principe. Nous envisagerons alors la seule portion de côte s'étendant entre le cap Lopez et l'embouchure du Kouilou, laquelle est fréquentée par tous les navires visitant l'Afrique Equatoriale Française. Nous laissons de côté, dans ces conditions, la côte

(1) Lettre n° 209 à M. le lieutenant-gouverneur du Gabon : copie à M. le gouverneur général.
(2) Etudes d'ensemble de la baie du cap Lopez.
(3) Etudes d'ensemble concernant la région de Pointe Noire.

Plan général de l'éclairage des côtes de l'Afrique Équatoriale Française après exécution des diverses propositions de la mission hydrographique du Gabon.

	Nom et situation	Caractère	Portée (en milles)	Secteur d'éclairage	Observations
Estuaire du Gabon	Pointe Gombé	à 1 éclat blanc toutes les 30 secondes	17		En service
	Gros Bouquet	fixe blanc	19	Passe de la Pénélope	A construire
	Banc du Sud-Est	fixe blanc	10	Passe vers Libreville et Owendo dans l'Est de la passe de la Pélope	A construire
	Jetée de Libreville	fixe vert	4		En service
Baie du cap Lopez	Cap Lopez sur la pointe N.-O. du cap	fixe blanc	15		En service. A *transformer* pour accroître sa portée et son secteur d'éclairage
	Mandji-Lopez (près de la pointe Caussau)	à 1 éclat blanc	15		A construire
	Mandji-Lopez, à côté de la maison de l'administrateur	fixe rouge	6		En service. A transformer *après la mise en service des 2 feux précédents* en lui substituant un simple feu de port fixe visible à 6 milles
Pointe Setté	Sur la pointe Setté (en un point à préciser après examen sur le terrain)	à 1 éclat blanc	12		A construire
Setté Cama	A Setté Cama, en des points à préciser après exécution de la reconnaissance hydrographique de la passe et du mouillage de Setté Cama	1 feu fixe vert	6		A construire
		1 feu fixe rouge	6	Passe du mouillage de Setté-Cama	En service. Sera déplacé, s'il y a lieu, après la reconnaissance hydrographique de la passe et du mouillage
Pointe Pédras	Sur la pointe Pédras, en un point à préciser après examen sur place	fixe blanc	12		A construire
Mayumba	Sur la pointe Matuti, en un point à préciser après examen sur place	à 1 éclat blanc, d'une durée le différenciant nettement du feu de la pointe Setté	12		A construire
	Feu de port, en un point à préciser dans le voisinage des « Maisons » du plan 1401	fixe rouge	6		En service. A déplacer et à changer de coloration
Embouchure du Kouilou	Sur la rive gauche du Kouilou en un point à préciser sur place	fixe blanc	12		En service à la pointe Indienne à transporter à Bas-Kouilou au moment de l'allumage du feu de grand atterrage préconisé à Pointe Noire
Baie de Loango	Sur le morne voisin de la résidence près du palmier Fétiche	fixe vert	6		En service. A déplacer et à modifier
Baie de Pointe Noire	Sur la pointe (voir Etudes d'ensemble Pointe Noire).	à 1 éclat blanc	15		A construire
	A l'extrémité du wharf (ou de la jetée à son achèvement)	fixe rouge	6		A construire

Éclairage des côtes de l'Afrique Équatoriale Française.

Personnel (Européens et indigènes).

	Européens		Indigènes
Feux du Gros Bouquet	1	exerce sa surveillance sur les 2 feux	2
Feu du banc du Sud-Est			
Gombé	1		2
Cap Lopez	1	exerce sa surveillance sur les 3 feux du cap et de la baie	2
Mandji			2
Mandji (feu de port)			
Pointe Setté	1		2
Setté Cama (2 feux de port)			1 milicien
Pointe Pédras	1		1
Pointe Matuti	1	exerce sa surveillance sur les 2 feux	2
Mayumba (port)			
Embouchure du Kouilou	1		1
Loango (feu de port)			1 milicien
Pointe Noire (feu de grand atterrage)	1		2 indigènes
Feu de port			
Total	8		18

Personnel des feux et phares.

		Solde	Indemnités	Personnel en congé	
		Francs			
2 maîtres de phares	à 4.000	8.000	1.460	(Un tiers des Européens)	4.833
3 gardiens — 1re cl.	à 3.700	11.100	1.095	Transports personnel	4.277
3 — — 2e cl.	à 3.300	9.900	1.095		
3 aides indigènes	à 600	1.800	»	Total	9.110
7 aides —	à 360	2.520	»		
8 aides —	à 240	1.920	»	Total général	48.000
	Totaux	35.240	3.650		

au Nord de l'estuaire du Gabon jusqu'à la frontière franco-espagnole, bien que le commerce de bois y attire nombre de navires ; mais l'hydrographie de ces parages est à refaire entièrement, si l'on s'en rapporte à l'enquête dont il a été question plus haut et aux renseignements recueillis par nous-même auprès de divers capitaines ; jusqu'au moment où cette tâche, qui exigera un navire spécial, aura pu être réalisée, on ne saurait, à notre sens, proposer rien de raisonnable soit au point de vue de l'éclairage, soit au point de vue du balisage de cette partie de la colonie.

Il ne nous paraît pas que les mouillages situés entre le cap Lopez et l'embouchure du Kouilou soient susceptibles, pour le moment, de devenir les têtes de ligne de services réguliers de navires venant directement d'Europe ou d'Amérique; les seuls bâtiments visitant cette portion de la côte seront ou des caboteurs, ou bien des bâtiments ayant déjà fait escale soit dans l'estuaire du Gabon ou la baie du cap Lopez, soit vers Pointe Noire; il n'y a donc pas lieu de prévoir dans l'éclairage de ces parages d'autres feux que ceux destinés à la navigation côtière.

Dans les limites envisagées, deux points seulement ont un trafic commercial appréciable : Setté Cama et Mayumba ; les autres, Iguela, Nyanga, n'ont qu'un mouvement économique médiocre, qui paraît devoir décroître encore au profit de ports plus favorisés par la nature ou mieux outillés.

Nos propositions, en conséquence de ce qui précède, viseront seulement :

1° L'éclairage strictement nécessaire actuellement pour assurer dans des conditions satisfaisantes la navigation côtière;

2° L'éclairage des mouillages de Setté Cama et de Mayumba et des routes qui y conduisent.

Feux de navigation côtière. — Un feu à la pointe Setté, un autre à la pointe Pedras, marqueront les dangers de ces parages et préciseront le moment du changement de route à effectuer pour longer la côte ou pour gagner Setté Cama.

La pointe Matuti, à Mayumba, portera également un feu éclairant les abords du mouillage et permettant aux caboteurs de rectifier leur route entre la pointe Pedras et l'embouchure du Kouilou.

Ces trois nouveaux feux, ajoutés à ceux qui ont fait déjà l'objet de propositions antérieures de notre part, paraissent devoir suffire pour longtemps aux besoins de la colonie.

Caractère et portée des feux de navigation côtière. — Les uns et les autres seront des feux blancs; ils auront uniformément une portée de 12 milles.

Le feu de la pointe Setté sera à 1 éclat;

Le feu de la pointe Pedras sera fixe;

Le feu de la pointe Matuti sera à 1 éclat d'une durée le différenciant nettement de celui de la pointe Setté.

Feux de port. Setté Cama. — Deux feux de port, vert et rouge, d'une portée de 6 milles, donneront par leur alignement la passe du mouillage de Setté Cama (1).

Mayumba. — Un feu de port rouge, d'une portée de 6 milles, constituera avec le feu de Matuti un second amer pour faciliter le mouillage de nuit à Mayumba.

Ce feu sera élevé dans le voisinage du point marqué « Maisons » sur le plan 1401 à 1 m. 08 environ dans le Nord 27 Est de la pointe Matuti.

Les feux actuellement allumés à Iguela et à Nyanga seront alors supprimés. Pour des raisons purement morales et tenant compte des faibles dépenses qu'ils entraînent, nous proposons de les conserver jusqu'au jour où les feux préconisés sur d'autres points de la côte seront entrés en service.

En résumé, après exécution des travaux que nous avons préconisés, le plan général de l'éclairage des côtes de l'Afrique Equatoriale Française serait celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Balisage. — Tant que la colonie ne disposera pas des moyens nécessaires à la surveillance et à l'entretien du balisage de ses ports, tant que l'hydrographie de la côte ne sera pas plus avancée, nous estimons qu'il n'y a pas lieu, dans l'état actuel de la navigation sur les côtes de l'Afrique Equatoriale Française, de développer le balisage existant.

Cap Lopez, le 12 août 1911.

Le lieutenant de vaisseau, chef de mission,
AUDOIN.

LE RAPPORT DE LORD KITCHENER

Le rapport annuel de « l'agent et consul général de S. M. britannique » en Egypte ne présente plus pour le lecteur français le même intérêt qu'à l'époque où on pouvait espérer y trouver quelques indications sur la politique de l'Angleterre dans des questions où elle était en rivalité avec la nôtre. Le rapport de lord Kitchener ne peut plus être attendu comme le fut celui de lord Cromer jusque vers 1900. Neanmoins on peut y trouver des renseignements intéressants et des exemples qui pourraient être heureusement suivis dans nos colonies.

La richesse de l'Egypte continue à se développer — on sait que l'on a pu dire longtemps que ce pays était plus riche à lui seul que tout le reste de l'Afrique. Les recettes du budget se sont élevées en 1912 à 17.515.000 livres égyptiennes (la livre égyptienne = 25 fr. 92) et les dépenses à 15.470.000, d'où un excédent de recettes de 2 045.000 livres égyptiennes. Jamais encore les revenus de l'Etat égyptien n'avaient monté si haut : ils ont dépassé de 1.148.000 livres égyptiennes le chiffre atteint en 1907, l'année la plus prospère qui a précédé la grosse crise financière de l'Egypte (16.367.000 livres égyptiennes).

Le fonds de réserve, bien qu'il ait subi un prélèvement de 2.099.000 livres égyptiennes pour divers travaux d'utilité publique, a été augmenté de 277.000 livres égyptiennes et se monte aujourd'hui à 6.124.000. (Le total de la dette est de 94.349.000 livres égyptiennes.)

Les exportations se sont élevées à 34.574.321 livres égyptiennes contre 28.598.991 en 1911. Par contre, les importations ont manifesté un fléchissement (25.907.759 livres égyptiennes contre 27.227.118).

Cette infériorité vient de ce que la récolte de coton pour l'année agricole 1911-12 a valu quelque 6 millions de moins que la précédente. Il en est résulté pour les fellahs un amoindrissement de la puissance d'achat qui s'est traduit par une importation moins grande de cotonnades et autres tissus.

Nous touchons là au point faible de la prospérité de l'Egypte. Elle dépend entièrement non seulement de l'agriculture, mais encore d'une seule de ses branches : la production du coton. En dehors des grains nécessaires à leur consommation, — surtout le maïs et le millet, — les fellahs ne cultivent guère que le coton, qui fournit la plus grosse partie des ventes de l'Egypte au dehors. Aussi, lorsque cette culture rend moins, toute la situation du pays s'en ressent, d'autant plus qu'il n'a guère d'avances, que l'habitude de l'épargne n'y est guère connue, que les paysans achètent, lorsqu'ils sont prospères, des métaux précieux transformés en bijoux et que les sociétés comme les particuliers ont contracté une dette très lourde envers les prêteurs du dehors.

Le gouvernement s'efforce d'assurer des conditions toujours plus favorables à l'agriculture qui, dans ce pays, — on peut considérer l'Egypte comme une énorme oasis, — est une question d'eau. Le rapport de lord Kitchener s'étend longuement sur les travaux nécessaires pour mieux doter ou même étendre les superficies irriguées. On a achevé en décembre 1912 les travaux de surélèvement de la digue d'Assouan qui doit maintenant emmagasiner près de 2 milliards et demi de pieds cubes d'eau contre 980 millions dans son état primitif. Lord Kitchener estime que dès à présent l'irrigation est assurée, quelle que soit la crue, non seulement aux terres déjà en culture, mais encore à toutes les terres nouvelles qui pourront vraisemblablement être mises en culture dans le delta d'ici quinze ans. Mais pour permettre l'extension des zones cultivées dans la Haute-Egypte, il est nécessaire d'augmenter les quantités d'eau dont on dispose. Aussi une somme a-t-elle été inscrite au budget pour permettre l'étude d'un barrage qui serait établi sur le Nil Blanc, à une soixantaine de kilomètres en amont du confluent du Nil Bleu, et qui emmagasinerait des masses d'eau utilisables en Egypte pendant la saison suivante.

Ce n'est pas le seul effort fait au profit de l'agriculture. La lutte contre les parasites du coton est vigoureusement menée et des mesures rigoureuses sont prises pour empêcher les hybridations qui détérioreraient la qualité marchande de la fibre.

Mais si le gouvernement peut contribuer à l'amélioration et à l'augmentation de la récolte du coton, les conditions de vente échappent à son action. Il n'a pas de moyen d'empêcher les baisses de prix comme celle subie par la récolte de 1911-1912 qui, en quantité, avait été presque égale à la précédente. Aussi cette monoculture est-elle, malgré tous les efforts, inquiétante. Lord Kitchener ne manque pas de signaler les autres produits qui peuvent alimenter le commerce d'exportation de l'Egypte : notons que les gisements pétrolifères des bords de la mer Rouge commencent à faire figurer un article nouveau dans les statistiques des ventes de l'Egypte : 14.400 tonnes de pétrole brut en 1912. Les mines de phosphates de la même région ont exporté 52.000 tonnes en 1912 contre 4.900 en 1911.

En matière législative le rapport de lord Kitchener insiste sur l'intérêt de la loi qui constitue un « bien de famille » insaisissable aux paysans possédant cinq feddans (le feddan = 4.200 m. c. 833) de terrain et au-dessus. L'usure est une des plaies de l'Egypte moderne comme des autres pays de l'Afrique du Nord, comme aussi de l'Inde, qui a fourni le dernier modèle copié par le gouvernement égyptien lorsqu'il a élaboré sa loi sur le bien de famille insaisissable.

Lord Kitchener consacre quelques lignes aux tribunaux mixtes qu'il voudrait réformer. Il juge nécessaire d'abréger leur procédure et d'augmenter leur rendement sans développer leur personnel mais en diminuant le nombre de juges

(1) Avant d'effectuer la mise en place de ces deux feux d'alignement, il sera nécessaire de procéder à une reconnaissance hydrographique de la passe et du mouillage.

nécessaire jusqu'ici pour constituer un tribunal. « Il est très regrettable, dit le rapport, que des réformes urgentes dans l'organisation des tribunaux mixtes aient été retardées par l'absence d'unanimité parmi les puissances dont le consentement est nécessaire pour leur introduction. » Le rapport ne touche que sur ce point à la politique et au statut international de l'Egypte.

*
* *

La partie consacrée au Soudan est très courte et ne contient rien qui puisse nous intéresser en ce qui concerne le contact et les limites du Soudan égyptien et de nos territoires du Ouadaï. Il ne fait pas la moindre mention du Darfour. Cependant l'action anglo-égyptienne se rapproche de ce pays : le chemin de fer d'El-Obeida été ouvert en 1912. Il n'est d'ailleurs pas question pour l'instant de le pousser plus à l'Ouest et un seul projet de voie ferrée est mentionné dans le rapport : une ligne qui reliera Kassala au littoral de la mer Rouge.

Lord Kitchener montre le développement économique du Soudan se continuant d'une manière très satisfaisante malgré l'insuffisance des pluies de ces deux dernières années et la rareté de la population, qui est d'environ 9 millions d'individus, mais qui augmente avec la sécurité. Le commerce qui en 1908 n'atteignait pas 2 millions de livres sterling dépasse 3 millions aujourd'hui. Le budget doit se solder avec 69.000 livres sterling de déficit (dépenses 1.486.000 contre 1.423.000 de recettes). Notons que parmi ces dernières figurent 5.000 livres sterling pour les licences des chasseurs au gros gibier dont 1 744 pièces ont été tuées. On sait que partout où les Anglais sont les maîtres en Afrique le gros gibier est rigoureusement protégé par l'interdiction de le tuer sans avoir des permis pour un certain nombre de têtes et qui coûtent fort cher.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade : de général de division le général Girardot, adjoint au général commandant les troupes du Maroc oriental ; de général de brigade, les colonels Henrys, de la cavalerie, commandant le cercle des Beni-M'tir ; Montignault et Mordrelle, de l'infanterie coloniale.

Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Les lieutenants-colonels Vandenberg, Pein ; les chefs de bataillon Touchard, Delagrange, Regnault, d'Ollone, Héliot ; les capitaines Duhalde, Mougin, de l'infanterie ; le capitaine Charles-Roux, de la cavalerie (Maroc) ; le lieutenant-colonel Dangelzer, chef de la mission militaire en Tunisie ; le chef d'escadrons Peyronel, de l'artillerie (Maroc) ; les lieutenants-colonels Almand (Guinée), Noguette (Maroc), le capitaine Gérard (Maroc), du génie.

Infanterie coloniale. — Les lieutenants-colonels Mérienne-Lucas, Savy, Hirtzmann ; les chefs de bataillon Thierry de Maugras, Vitart, Aubert, les capitaines Gérente, Stieglitz, de Coësbriand, Caillet, Brugirard, Posth, Courjon, Rey, Péreyre, Berteaux-Levillain, Sénèque, Durmelat, Casaux, Sédignac, Wolff ; les lieutenants Angelini, Fourcade, Texier, Laniel, Jousseaume, Quérillac, Lucquet, Guiart, Jeux, Gay, Estève, Droin, Beau, Mantrant, Coppey, Gorron, Silve, Fassin, Bouhaben, Lamouroux, Maignan, Girardet, Friry, Perraud, Petitperrin, Ferville, Aujac, Reallon, Bachellez, Reboul, Martin, Nayel, Boulloin, Brisbarre, Ferron, Villiet, Cruaud, Legras, Noël, Ménigoz, Bernard, Ferranti, de Retz de Serviés, Gauvain, Mackert, Grall, Weissenburg, Rousset, Buis, Théral.

Artillerie coloniale. — Le capitaine Dumont, les lieutenants Royol, Guérin, Marais, Rupied, Blanchet, Henry, Gensollen, Fonsagrive, Calvez, Drouet, Peillot.

Décorations. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Grands officiers : le général Pistor, commandant la division d'occupation de Tunisie ; le général Vimard, commandant la 1re division d'infanterie coloniale.

Commandeurs : les généraux Levillain, commandant la cavalerie d'Algérie ; Baschung, gouverneur d'Oran ; Branlière, commandant la 3e brigade d'Algérie ; Bataille et Ruault, des troupes coloniales.

Officiers : les colonels Hamelin, chef de la section d'Afrique ; Pellé, commandant les troupes auxiliaires marocaines ; les chefs de bataillon Marcajour, Coquant, Riquier, Lironcourt, Stauber, Bonnin, le capitaine Rulh, de l'infanterie coloniale ; les colonels Boucher et Bonaccorsi, de l'artillerie coloniale.

Chevaliers : les capitaines Mellier, Bastien, Boissieux, Fumey (Maroc) ; le sous-lieutenant Grattery, des spahis sénégalais (Maroc) ; les capitaines Normand, Scherb (Maroc), Osterman (Dahomey), du génie ; les capitaines Madaule, Laurent, Brousseau, Renauld, Guiart, Caurette, Theurey, Haran, Charras, Gaillard, Petitjean, Ganet, Lhomme, Delaunay, Edon, Le Canu, Bonnard, Lebaud, Marliac, Beigbeder, les lieutenants Abadie, Franceschi, Foulon, Le Jariel, Hitier, de l'infanterie coloniale ; les capitaines Gauthé, Baudouin, Benoit, Denarcy, Gisselbrecht, Marinot, Crépet, le lieutenant Thomas, de l'artillerie coloniale.

Le chef de bataillon Abel, Soubiran, les capitaines Lescaze, Barbazan, Talin d'Eyzac, de Fajole, Motte, Guillot, Berger, Rosfelder, Levavasseur, Rondet, Paulet, Steff, Hébuterne, Fleury, Rivière, Ville, Albin : Lasaulce, les lieutenants Van Ryckeghem, Chéret, Savoye, Gadin, Pachot, Legrand, Seven, Fugère, Tartanac, Reynes, Schneegans, Marty, Tirveillot, de l'infanterie coloniale ; le chef d'escadrons Vuillet ; les capitaines Brodin, Jamet, Bergé, Taton, Lacordaire, Quérillac ; le lieutenant Cransac, de l'artillerie coloniale.

Promotion du Maroc. — Commandeurs : les généraux Trumelet-Faber, Dalbiez, l'intendant général Blanchenay.

Officiers : le colonel Gueydon de Dives ; les chefs de bataillon Decherf, Duruy, Bussy ; les capitaines Falconetti et Lemaître, des troupes métropolitaines ; le colonel Savy et le lieutenant-colonel Ruef, de l'infanterie coloniale.

Chevaliers : les capitaines Boge, Lanusse, Frévet, Franceschi, Sauvêtre, Wolff, les lieutenants Alibert et Fabre, de l'infanterie ; le capitaine Salmon, les lieutenants Grousier et Fortoul, de la cavalerie ; le capitaine Duhautois et le sous-lieutenant Mojon, de l'artillerie ; le capitaine Berger, du génie ; le chef de bataillon Monhoven, les capitaines Kaufmann, Satger, Aguillou Boisot, les lieutenants Bigolet, Santelli, de l'infanterie coloniale ; le capitaine Jacquier, de l'artillerie coloniale.

Sont nommés officiers : le capitaine Niéger (mission du Transafricain) ; chevaliers : les capitaines Cautellier (Mauritanie), Cortier (Transafricain), le lieutenant Faivre (Mauritanie) de l'infanterie coloniale ; le lieutenant Laibe (Transafricain), de l'artillerie coloniale.

Médaille coloniale. — Par décret du 18 juin, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis :

1° Au personnel militaire européen et indigène ayant servi, en 1912, dans la Côte d'Ivoire ;

2° Au personnel militaire européen et indigène ayant servi, en 1912, dans la région militaire de la Guinée ;

3° Au personnel militaire européen ayant servi, en 1912, dans la zone saharienne telle qu'elle est délimitée par la circulaire n° 206 du 4 octobre 1912 (Mauritanie, Haut-Sénégal-Niger, région de Tombouctou, territoire militaire du Niger) et dans les postes de M'Bout et Aleg ;

4° Au personnel militaire indigène et aux partisans, gardes-cercles, goumiers, ayant pris une part effective aux opérations de police dans le Hodh (du 8 janvier au 12 mars), marche sur Tichitt sous la direction du lieutenant-colonel Patey, marche sur Oualata, sous la direction du lieutenant-colonel Roulet et reconnaissance du capitaine Aubert sur Oualata ;

5° Au personnel militaire indigène, ayant pris part, sous les ordres du capitaine Sue, à Taodénit, le 5 janvier 1912, à la destruction d'une bande de pillards ;

6° Au personnel militaire indigène ayant participé effectivement au combat du puits de Tiguigui, le 11 mars 1912, où un rezzou fut dispersé par le sergent Giappiconi ;

7° Au personnel militaire indigène ayant pris une part effective aux combats de Ou-Koul a (21 mars) et Tin-Fezzouane (30 mars) livrés par le lieutenant Galet-Lalande et le capitaine Pasquier à un important rezzou ;

8° Au personnel militaire indigène ayant participé du 20 au 23 janvier, sous la conduite du lieutenant Laprun, à la poursuite d'un rezzou Toubbou (territoire militaire du Niger) ;

9° Au personnel militaire indigène qui, sous le commandement du lieutenant Frech, a mis en déroute un rezzou Toubbou dans les environs du puits de Termitt (16 et 18 mars) ;

10° Au personnel militaire indigène ayant pris part effectivement, du 13 mai au 7 juin, dans l'Assaba, aux opérations conduites par le lieutenant Maignan (combat de la passe de Gousas le 25 mai) contre une bande de pillards;

11° Au personnel militaire indigène ayant participé effectivement aux opérations dirigées dans le Tagant, du 15 juin au 30 juillet et du 12 au 25 octobre, par le capitaine Cautellier, le lieutenant Bettembourg et le lieutenant Faivre, et ayant abouti aux combats de Foum-Agar et Djiradié;

12° Au personnel militaire indigène ayant pris une part effective aux opérations dirigées par le capitaine Aubert, dans le Hodh, pendant le mois de novembre.

D'autre part un décret du 11 juin accorde la médaille coloniale avec l'agrafe « Afrique » à tous les membres des missions effectuées en Afrique depuis 1875.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Le Merle de Beaufond, secrétaire général de 2e classe des colonies, hors cadres, à la disposition du gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, a été réintégré dans les cadres et nommé secrétaire général du Dahomey, en remplacement de M. Dubarry, précédemment mis dans la position de disponibilité avec traitement.

M. Miramende, administrateur en chef de 2e classe des colonies, a été placé hors cadres pour exercer les fonctions de commissaire, résident de France aux Nouvelles-Hébrides.

BIBLIOGRAPHIE

L'Œuvre française aux colonies, par M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, 1 volume in-16. broché. Prix, 3 fr. 50. Librairie Emile Larose 11, rue Victor-Cousin, Paris.

En ces dernières années plusieurs ouvrages ont été publiés qui présentent nos colonies dans leur ensemble. Les uns récapitulatifs à l'excès font une trop large part à l'histoire aux dépens des faits économiques, et les autres, exagérant tableaux et diagrammes, écrasent sous les statistiques la doctrine coloniale autour de laquelle cristallise l'œuvre dont nous sommes justement fiers. Avec un grand sens de l'équilibre dans un tableau de ce genre, M. Humbert a su disposer les plans selon leur importance et donner aux faits leur valeur exacte pour en tirer un tout harmonieux.

L'auteur, après avoir exposé la navrante conception que le public abusé a longtemps gardée de notre expansion coloniale, adresse un vibrant appel à l'opinion mieux informée et sonne le ralliement de toutes les énergies pour « la plus grande France ».

« Si la nation s'est éveillée, de temps à autre pour applaudir ses soldats, elle demeurait dans la plus complète ignorance de ce qu'accomplissaient après eux, dans le silence et le recueillement ses administrateurs. Quelques moqueries par-ci, par-là sur nos « colonies de fonctionnaires, quelques attaqnes passionnées contre une bureaucratie représentée comme ignorante et paresseuse, comme abusant de sa toute-puissance pour jouir en paix de ses grasses satrapies, comme livrant bassement des pays entiers à la rapacité des aventuriers d'affaires voilà tout l'encouragement que l'opinion pendant longtemps donna aux organisateurs d'un empire immense qui constitue aujourd'hui la véritable réserve de force, de richesses et d'avenir de la France ! ». Mais si l'opinion s'est ressaisie, l'auteur lui désire une foi robuste et raisonnée : « Ce qu'il faut à notre pays pour être tout à fait le grand instrument du progrès universel qu'il a commencé à être, c'est cette conscience « impériale » qui, en Angleterre, fait frémir les plus humbles des sujets à la seule évocation de la puissance britannique. »

Ce volume divisé en sept chapitres, passe, pourrait-on dire, une revue de détail des colonies françaises anciennes et nouvelles. L'auteur les examine dans leur formation et dans leur essor, dans leur activité et dans leur rôle. Voici l'Afrique Occidentale « type achevé de la colonie française moderne » telle que la présentent l'œuvre de M. Roume et celle de M. W. Ponty. Puis, c'est notre Afrique Equatoriale dont l'aube se précise et qui est « l'ingrate et belle tâche » assumée par M. le gouverneur général Merlin.

L'auteur a réservé une plaee au Maroc dans ses conclusions. « L'Algérie, dit-il, n'a jamais connu de meilleurs administrateurs que les militaires qui l'ont d'abord organisée; et nous savons en outre que le soldat qui commande aujourd'hui au Maroc a su allier, à l'expérience directe des choses coloniales la réflexion philosophique qui compare et rapproche les faits pour en dégager les principes ». On le voit, loin de se mouvoir exclusivement dans les chiffres dont il se sert d'ailleurs chaque fois qu'il les juge utiles à ses déductions, l'auteur envisage l'œuvre coloniale française dans les hommes qui la réalisent et dans les choses qui la vérifient. Sa conclusion est un acte de foi réfléchi : « Je crois fermement que l'avenir tout entier de notre pays est désormais outremer, et que, non seulement sa prospérité. son prestige, sa force matérielle dépendent et dépendront de plus en plus du sort qu'il aura su donner à ses possessions, mais même que ses principes politiques, sa conscience morale et sociale sont appelés à évoluer sous l'influence de ce grand fait nouveau, la colonisation. » Par l'ampleur des idées exposées et la précision du détail cet ouvrage de l'éminent sénateur ne peut manquer d'avoir auprès du public désireux de s'instruire sur « l'autre France » le succès qu'il obtient chaque jour auprès des « coloniaux. »

Le Poular, dialecte peul du Fouta sénégalais, par Henri Gaden, administrateur des colonies. Deuxième partie (textes) 1 volume in-8°, broché. Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

Dans la première partie l'auteur avait présenté l'étude morphologique : système phonétique, le nom et le verbe. Dans cette seconde partie qui complète ainsi le tome premier il nous donne, après quelques indications sur la notation du poular en caractères arabes, des morceaux descriptifs, des traditions et légendes historiques, des contes populaires des paraboles, proverbes et devinettes, et enfin les langages secrets. Un index analytique des faits énoncés dans les notes complète ce volume qui comprend encore des fac-similés de textes.

La Mort de Stamboul. *Considérations sur le gouvernement des Jeunes-Turcs*, par Victor Bérard. Un vol. in-18 ; 4 francs. Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris.

Le 15 juin 1909, après la contre-révolution turque du 13 avril et la reprise de Constantinople par les troupes de Mahmoud Chevket, M. Victor Bérard écrivait dans la *Revue de Paris* : « Je ne doute pas que cette reprise de Constantinople par la Révolution sur l'Islam ne soit une date aussi décisive que la prise même de Constantinople par les serviteurs d'Allah : 1453-1908, entre ces deux dates aura peut-être vécu l'empire européen du prophète. »

La prévision s'étant réalisée, M. Victor Bérard expose aujourd'hui les principaux événements et, surtout, les causes profondes qui ont amené cette ruine de la Turquie d'Europe, cette « mort de Stamboul », qui, pour nous, Français, aura des conséquences que l'on peut mesurer dès aujourd'hui et qui aura son contrecoup dans toute l'Afrique musulmane.

Épopées africaines, par le colonel Baratier. Edition définitive ornée de 7 portraits et de 2 cartes. Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Perrin, 35, quai des Grands-Augustins.

Tout le monde se souvient encore du succès qu'ont obtenu, dans leur édition populaire, ces *Epopées africaines* où le colonel Baratier a retracé les exploits accomplis autour de lui, pendant les luttes glorieuses qui nous ont assuré la possession de notre empire colonial d'Afrique. C'est de ce même livre que l'auteur offre aujourd'hui une édition nouvelle, et, cette fois « définitive », soigneusement revue et accompagnée des portraits authentiques de quelques-uns de ces héros, tels que le capitaine Grosdemange, le lieutenant Maritz ou le sergent Moriba. Cette nouvelle édition aura le succès des précédentes.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 8

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

TRADITIONS HISTORIQUES ET LÉGENDAIRES DU SOUDAN OCCIDENTAL. — MAURICE DELAFOSSE 293

LE BARO-KANO-RAILWAY. — Commandant MERCIER et lieutenant BERTAUT 306

Le contrôle civil au Maroc : Décret du 31 juillet 1913 314

Chronique de l'armée coloniale 315

Bibliographie 316

CARTE

Le railway de Baro à Kano 307

Traditions historiques et légendaires DU SOUDAN OCCIDENTAL

Traduites d'un manuscrit arabe inédit

Par MAURICE DELAFOSSE

Note du traducteur.

Certaines des traditions rapportées ici avaient été déjà recueillies et publiées en partie, d'abord par le Dr Berenger-Féraud (légende du serpent, appliquée au Bambouk, dans les *Peuplades de la Sénégambie*, 1879), puis par le Dr Tautain (même légende, transportée du Ouagadou au pays de Ghana, dans *Légendes et traditions des Soninké*, 1895), surtout par M. l'administrateur Adam (*Légendes historiques du pays de Nioro* dans la *Revue coloniale*, 1903, nos 13, 14 et 15) et par le lieutenant Laurezac (*Au Soudan : la légende historique* dans la *Revue indigène*, 1907), enfin par moi-même dans un ouvrage récent (*Haut-Sénégal-Niger : le pays, les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations*, 1912) et par M. l'administrateur Robert Arnaud dans *La singulière légende des Soninkés* (annexe à *l'Islam et la politique musulmane française*, publication du Comité de l'Afrique Française, 1912).

Pour la première fois, je crois, M. Chartier, administrateur-adjoint des colonies, a recueilli ces traditions, non pas à travers la traduction orale et plus ou moins fidèle d'un interprète, mais dans le texte même, et même en deux langues : il se les est fait d'abord dicter en langue mandé (dialecte banmana ou bambara) par deux notables habitant Nioro (Hadi Bâ, fils d'un ancien chef de la région de Dioka, et Mamadou Sallama, écrivain d'arabe et neveu du cadi de Nioro) ; ensuite, il s'est procuré une copie d'un manuscrit arabe inédit contenant l'ensemble de ces traditions et, en plus, l'histoire de la domination toucouleure dans le pays. Ce manuscrit a pour auteur un indigène nommé Mamadi Aïssa, actuellement cadi et président du tribunal de province de Nioro, le même qui avait documenté M. l'administrateur Adam ; la copie que m'a remise M. Chartier a été faite sur le manuscrit original par Mamadou Sallama, neveu de l'auteur, le même — si je ne m'abuse — qui avait renseigné M. le lieutenant Laurezac. Il m'a paru intéressant de donner la traduction fidèle et complète de ce document et de présenter ainsi ces traditions historiques et légendaires telles qu'elles se sont conservées jusqu'à nous dans la mémoire des indigènes.

J'ai ajouté simplement quelques notes explicatives. Pour l'orthographe des noms propres, et tout au moins en ce qui concerne les trois premiers récits, je me suis guidé à la fois sur le texte arabe et sur les textes banmana que M. Chartier avait déjà mis très obligeamment à ma disposition et que j'avais utilisés dans l'ouvrage cité plus haut. Je dois faire observer ici que le texte arabe est beaucoup plus précis et, sur certains points, plus complet que le texte banmana, lequel paraît n'être qu'une traduction approximative du premier.

M. DELAFOSSE.

Préface de l'auteur.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, son prophète, sur sa famille, ses épouses et ses descendants, et qu'il leur accorde le salut!

Ce qui suit est une notice destinée à expliquer les origines et la succession des souverains et autres personnages, ainsi que la manière dont la terre a été partagée en empires et le motif de la ruine de ceux-ci par suite des discordes nées au sein des dynasties de tous les chefs d'Etat du pays des Noirs et d'autres régions. Elle a été rédigée en résumant tout ce qui a été recueilli de la bouche des vieillards et de ceux des gens bien disants qui connaissent les origines des peuples du Soudan et des autres pays.

Voici le commencement de notre récit : il nous vient de Dieu (1) ; que celui-ci nous aide à l'exposer! On dit que le motif de la dispersion des hommes dans la direction de l'Ouest fut le suivant : lorsque Pharaon, roi d'Egypte, s'étant lancé

(1) L'auteur semble vouloir dire par là que la légende qu'il va rapporter est une révélation de Dieu même et qu'il ne la tient pas des informateurs dont il vient de parler ; il nous invite par là à ne point la considérer comme une tradition historique.

avec son armée sur les traces des Israélites, se fut noyé dans la mer Rouge (1) et que les gens de son royaume l'eurent appris, ceux-ci (2) quittèrent leur pays en se dirigeant du côté de l'Ouest, les habitants de chaque village s'enfuyant sur les traces de ceux d'un autre village, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans l'Occident; chaque groupe s'installa dans un endroit spécial, s'y multiplia et engendra une nombreuse descendance, et c'est ainsi que les pays de l'Occident se remplirent d'habitants, chaque chef de groupe commandant les gens de son groupe et leur enseignant les principes de la magie (3), sans que ceux qui lui succédèrent y apportassent d'autre changement (4).

I

HISTOIRE DU ROYAUME DU OUAGADOU

Le premier souverain qui exerça la royauté dans le pays (5) fut le roi du Ouagadou. Voici comment ce royaume fut constitué.

On dit qu'un homme nommé Digna (6), fils de Khiridion Tamaganké, fils de Yougou Doumbessé, fils de Job, fils de Salomon, fils de David (que le salut soit sur lui !), arriva de l'Orient avec ses compagnons; il avait avec lui trois cents magiciens, et le chef de ces magiciens était Karabara Diadiané (7), l'ancêtre du clan des Soudoro (8). Ils poursuivirent leur voyage jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à un village nommé Dienné (9) et s'arrêtèrent chez les habitants de ce village. Ils y étaient depuis longtemps, lorsque Digna demanda en mariage aux habitants une femme nommée Sétakhoullé Dafé; il l'épousa, puis séjourna avec elle en cet endroit durant vingt-sept ans sans avoir aucun enfant de cette femme. Alors il la répudia et s'éloigna de Dienné avec sa tribu pour se rendre en un village appelé Diagha (10), où il s'installa et épousa une femme indigène nommée Assakhoullé Soudoro; celle-ci lui enfanta trois jumeaux. De ces trois enfants, l'un mourut et il en resta deux : l'un, appelé Dia Founé, fut l'ancêtre du clan soninké connu sous le nom de Dyikiné; il fut le premier à s'établir dans la province du Diafounou (1), qui fut ainsi appelée du nom de ce Dia Founé qui s'y était installé; l'autre, nommé Diaghaba Founé, fut l'ancêtre du clan connu sous le nom de Souaré; il s'établit à Diaghaba (2).

Ensuite Digna repartit de Diagha avec sa tribu. Ils arrivèrent dans la province du Kingui (3) et s'arrêtèrent en un lieu nommé Daraga, situé près du village de Diogha (4). Lorsqu'ils eurent fait halte en cet endroit, Digna envoya des gens puiser de l'eau à un puits qui se trouvait là. Quand ces gens furent arrivés au point d'eau, le génie du puits leur en interdit l'accès; ils revinrent auprès de Digna et l'informèrent de la chose. Digna alors s'avança en personne jusqu'au puits et trouva le génie se tenant sur le puits; Digna poussa un cri à la face du génie, qui devint aveugle et dut s'asseoir, mis dans l'impossibilité de se tenir debout. Mais ensuite le génie pratiqua ses propres enchantements : il cria à la face de Digna, et celui-ci devint aveugle et sourd et dut s'asseoir sans pouvoir se relever. Digna appela à son aide le chef de ses magiciens, c'est-à-dire Karabara Diadiané, qui, usant de maléfices, cria à la face du génie : le génie devint aveugle et sourd et dut s'asseoir, privé de sa puissance. Ainsi réduit à l'impuissance, le génie demanda grâce à Digna et lui dit : « Si tu détournes de moi le mauvais sort que tu m'as fait jeter, nous habiterons ensemble et je te donnerai en mariage mes trois filles. » Digna agréa sa proposition et tous deux conclurent un pacte sur ces bases; puis Digna enleva le mauvais sort jeté sur le génie.

Cela fait, ils demeurèrent ensemble dans le village de Daraga et Digna épousa les trois filles du génie, dont la première s'appelait Diangana Bôro, la seconde Katana Bôro et la troisième Sinanguillé Gonnékhousso. Il eut de Diangana Bôro cinq fils et un serpent python appelé *Ouagadou Bida* en langue étrangère (5); les fils furent : Téré-Khiné, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Sokhona; Téré-Khalé, qui n'eut pas de postérité; Lampakhé Mohammadou (6) Boundayoré, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Bérété; Ouagara Guidé, ancêtre des Soninké

(1) Le texte porte *bahr-el-qolonzoum*, au lieu de *bahr-el-qolzoum*, qui est l'un des noms de la mer Rouge en arabe; si l'on réfléchit que l'auteur du manuscrit est un Soninké et que *kolon-dioume* (ou *kolen-doumbé*) signifie « rivière rouge » en soninké, on peut supposer qu'il a confondu une expression arabe qu'il connaissait mal avec une expression soninké qu'il connaissait mieux et qui, par le sens comme par la consonance, se trouve avoir une certaine analogie, toute fortuite d'ailleurs, avec le nom arabe de la mer Rouge.

(2) Il s'agit donc d'Egyptiens qui, d'après cette légende, auraient peuplé les régions occidentales du Soudan; je n'ai pas besoin d'insister sur le peu de fond qu'il convient d'accorder à cette « révélation ». Il est à remarquer que d'autres légendes, conservées chez les Peuls, font noyer Pharaon, non pas dans la mer Rouge, mais dans le Nil, et font partir vers l'Ouest à la suite de cet événement, non pas les Egyptiens, mais une partie des Israélites pourchassés par Pharaon.

(3) Les Egyptiens passent auprès des musulmans pour avoir été les inventeurs de la magie; il n'est donc pas étonnant que les traditions musulmanes ou simplement islamisées attribuent à leur hypothétique migration vers l'Ouest l'origine des pratiques magiques en usage au Soudan occidental.

(4) La traduction du dernier membre de phrase est donnée sous toutes réserves, les mots du texte arabe étant à peu près illisibles en cet endroit.

(5) Littéralement « le premier roi de leur royauté ».

(6) Ou Dinga.

(7) Ou Garabara-Diané.

(8) Ou Soudouré.

(9) Ou plutôt « à un village situé là où se trouve Dienné », car il est vraisemblable que cette dernière ville n'existait pas encore à cette époque; la migration de Digna — ou du moins la migration qui donna lieu à la légende de Digna — doit se placer vers l'an 700 de notre ère.

(10) Ou Dia, sur le bras du Niger appelé « marigot de Dia, de Diagha ou de Diaka », près et en aval de Diafarabé.

(1) Entre Nioro et Kayes.

(2) C'est-à-dire « Diagha-la-Grande » ou « fleuve de Diagha ».

(3) Province dans laquelle se trouve situé Nioro.

(4) Ou Dioka, sur la route de Nioro à Kayes.

(5) C'est-à-dire en langue non arabe et, dans l'espèce, en langue soninké; une variété de python est appelée *bida* en cette langue.

(6) On peut à bon droit s'étonner de trouver un prénom musulman porté par un Soninké qui vivait probablement dans la première moitié du VIIIe siècle, c'est-à-dire cent ans à peine après l'hégire, à une époque où l'islamisme n'avait presque certainement pas pénétré encore au Soudan. Il est bon de se rappeler d'abord que les noms indigènes ont pu se métamorphoser dans la bouche ou sous la plume des musulmans qui ont conservé ces légendes, ensuite qu'il existe chez les Soninké et les Mandé en général un prénom — *Mâmari* ou *Mâmadi* — qui correspond exactement à l'une des façons dont les Soudanais prononcent habituellement le nom de Mahomet sans dériver nécessairement de ce dernier.

connus sous le nom de Séméga; Tougamadi Kabouda, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Diâbira. Après eux naquit le python.

Quant à Katana Bôro, elle donna à Digna cinq fils : Maghan Diâbé, ancêtre du clan des Sissé et premier souverain du royaume du Ouagadou; Maghan Tâné, connu sous le nom de clan de Sissé; Maghan Tâné Fankanté, également l'un des ancêtres des Sissé; Maghan Mâmadi (1) Sissé; enfin Maghan Kaya (2) Sissé, durant le règne duquel fut désorganisé l'Etat du Ouagadou.

Sinanguillé Gounékhousso donna à Digna quatre enfants : Douaïssé (3), ancêtre d'une fraction des Douaïch (4) qui se trouvent du côté du Sahel (5), à savoir de la tribu de Bakar-ben-Soueïd-Hammed; Mâmadi, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Touré Kankhadiâbé; Fa Siré, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Khoumma (6); enfin Matam, qui n'eut pas de postérité.

L'occasion de la constitution du royaume du Ouagadou, d'après ce que nous avons appris de ceux qui nous l'ont contée, fut la suivante. Digna, étant devenu vieux et aveugle, dit un jour à l'aîné de ses fils (7), le nommé Téré Khiné : « Si tu me donnes une viande rôtie, lorsque je l'aurai mangée, je te donnerai le talisman des rois (8) et, grâce à lui, tu seras en état de commander aux hommes. » Lorsque Téré Khiné eut entendu cette parole de son père, il se dirigea vers la brousse pour aller à la chasse. Or le chef des magiciens, Karabara Diadiané, s'était trouvé présent à la porte de la chambre dans laquelle Digna avait parlé à Téré Khiné au sujet du pouvoir royal; il était le compagnon habituel de Maghan Diâbé et avait de l'amitié pour lui, lui donnant à tout moment des aliments et d'autres cadeaux; aussi, lorsqu'il eut entendu cette phrase prononcée par Digna, il en informa Maghan Diâbé et lui conseilla d'apporter de la viande à son père en le trompant par un stratagème et en profitant de ce que celui-ci, étant aveugle, ne distinguerait rien. Alors Maghan Diâbé s'empara d'un bélier, l'égorgea, le dépouilla et le fit rôtir; puis il se revêtit de la peau de l'animal, afin de faire confondre à son père sa propre personne avec celle de Téré Khiné, lequel était très velu (1). Ensuite il apporta la viande du bélier, la déposa entre les mains de son père et salua ce dernier; son père lui rendit le salut, puis le toucha avec sa main et dit : « O mon fils, ta voix est la voix de Diâbé, mais ton corps est le corps de Khiné; après tout, vous êtes tous mes enfants. » Puis il mangea la viande et, lorsqu'il fut rassasié, il vomit les chaînes royales sur Diâbé, qui les avala (2) et sortit de chez son père.

Quelque temps après, Téré Khiné arriva de la brousse avec une pièce de gibier rôtie et la déposa entre les mains de son père en le saluant, puis il lui dit : « O mon père, voici ce que tu m'as demandé, prends-le. » Digna mangea le gibier et dit : « O mon fils, tu as été devancé par ton frère Diâbé et il est parti avec la chose désirée (3). » Khiné dit : « Je le tuerai! » Son père lui dit : « Ne le tue pas, car il est ton frère. » Khiné répondit : « Cela ne sera pas un obstacle. » Digna répartit : « Non, laisse-le; j'ai ici un autre talisman : c'est le talisman de la pluie; à partir d'aujourd'hui jusqu'à ce que nous soyons arrivés à la fin du monde, quiconque voudra faire tomber la pluie, même durant la saison sèche, obtiendra que Dieu fasse pleuvoir. » Et Digna donna ce talisman à Khiné, et la faculté de faire tomber la pluie est demeurée dans la descendance de Téré Khiné jusqu'à ses survivants actuels.

Par la suite, un devin dit à Diâbé : « O Diâbé, j'ai vu dans les présages que tu seras roi d'un grand royaume au pays du Ouagadou, dans une localité de ce pays appelée Koumbi (4) et située à l'Est du côté du Sahel. » Lorsque Diâbé eut entendu cela, il se mit en route avec quarante juments qui étaient des pouliches n'ayant pas encore enfanté. Ils quittèrent Daraga après la mort de Digna et poursuivirent leur voyage à travers le désert en se dirigeant vers l'Orient, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le pays des hyènes (5) : là résidait le chef des hyènes, qui s'appelait Touroukhoullé Fâdiga. Diâbé s'approcha de lui et lui dit : « Toi qui as vécu longtemps, peux-tu me faire connaître où est l'endroit appelé Koumbi? » Le chef des hyènes répondit : « Oui,

(1) Le texte arabe porte ici encore « Mohammadou », mais plus loin il donne pour le même personnage la leçon « Mâmadi ».

(2) Ou Maghan-Koya. Ces cinq personnages, qui furent successivement tous les cinq rois du Ouagadou, portent des noms semblant indiquer qu'ils étaient fils d'un nommé Maghan (ou Manga) : en soninké en effet le nom du père précède celui du fils; la construction est inverse en peul et, dans cette dernière langue, les mêmes noms deviennent Diâbé Maga, Tâné Maga, Tâné Fankanté Maga, Mâmadi Maga et enfin Kaya Maga : c'est sous cette seconde forme que se trouve mentionné, dans le *Tarikh-es-Soudân*, le nom du dernier des cinq frères, lequel, après la désorganisation du Ouagadou, s'empara du pouvoir à Ghana et y établit l'autorité des Soninké du clan des Sissé. D'après la tradition rapportée par l'auteur, ce Maghan, père des cinq rois du Ouagadou et du premier empereur soninke de Ghana, devrait être identifié avec Digna : celui-ci aurait pu recevoir le surnom de Maghan, mais il est plus vraisemblable du supposer que plusieurs personnages, et peut être plusieurs générations, ont été réunies par la tradition sous le nom du symbolique Digna.

(3) Ou Douissé.

(4) Les Douaïch (ou mieux Haoo-Aïch) sont des Maures; parmi eux vivent des Noirs plus ou moins métissés qui peuvent être en effet d'origine soninké.

(5) Le rédacteur de la copie du texte arabe a orthographié *sâhal* (forme incorrecte d'ailleurs d'un mot signifiant « plaine »), alors que le nom du Sahel ou région limitrophe du Sahara et du Soudan est généralement orthographié *sâhil* (par un *h* fort), mot signifiant « littoral ». A Nioro le mot *sahel* est employé couramment pour désigner le Nord.

(6) Ou Koumma ou Koumba.

(7) C'est-à-dire l'aîné des fils qu'il avait eus à Daraga, puisqu'il en avait eu deux auparavant à Diagha.

(8) C'est-à dire le talisman ayant la vertu de conférer le pouvoir royal.

(1) On retrouve ici le stratagème employé par Jacob pour enlever ses droits à son frère aîné Esaü.

(2) Il s'agit sans doute de quelque rite magique destiné à assurer l'exercice du pouvoir royal; j'ai traduit littéralement le texte arabe, lequel d'ailleurs est identiquement conforme en ce point au texte banmana que m'a communiqué M. Chartier.

(3) C'est-à-dire avec le talisman conférant le pouvoir royal.

(4) Ce Koumbi était situé au Nord-Est de Goumbou, chef-lieu actuel de la province du Ouagadou, sur la route conduisant de Goumbou vers Néma et Oualata.

(5) « Le lieu des chacals » dans le texte; d'après le pays où se passe l'histoire, il faut vraisemblablement traduire *dziâb* par « hyènes » : le texte banmana du reste porte *souroukou*, qui signifie « hyène ».

mais je suis vieux, mon corps est faible, et je ne peux pas t'y conduire pour le moment; mais l'endroit que tu viens de nommer est devant toi. » Diâbé poursuivit donc sa route à partir du pays des hyènes jusqu'à ce qu'il eût atteint le pays des vautours; là, il trouva un vautour avancé en âge, aveugle et débile; il le salua; le vautour lui rendit son salut et dit : « Qui est celui-ci qui s'avance vers ce lieu qu'il ne connaît pas? » Diâbé répondit : « Je suis Diâbé fils de Digna. — Que viens-tu chercher-ici? dit le vautour. — Le village de Koumbi, répondit Diâbé; sais-tu où il se trouve? — Oui, dit le vautour. — Alors, reprit Diâbé, ne me guideras-tu pas vers lui si je t'offre une récompense? — Mon corps, dit le vautour, est vieux et débile et je n'ai plus de plumes pour voler; s'il n'en était pas ainsi, je t'aurais certainement guidé vers ce village. » Diâbé lui dit : « Existe-t-il un remède qui pourrait assurer ton rétablissement? — Oui, répondit le vautour. — Quel est il? demanda Diâbé. — Un foie de jument quarante jours de suite », dit le vautour. Lorsque Diâbé eut entendu cela, il ordonna à ses gens de faire halte; ils campèrent en cet endroit et, chaque jour, Diâbé égorgea une jument et retira son foie pour le donner à manger au vautour, jusqu'à ce que le troupeau fût épuisé. Le vautour redevint jeune, ses plumes repoussèrent, il put de nouveau voler; alors il dit à Diâbé : « Je suis prêt à aller à l'endroit dont il a été question. » Ils partirent donc, poursuivant leur voyage nuit et jour jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à l'endroit voulu.

Alors le vautour se posa sur le sommet d'un grand arbre; Diâbé fit halte ainsi que ses gens à l'ombre de cet arbre et le vautour dit à Diâbé : « Voici le lieu appelé Koumbi. » Diâbé ordonna à ses gens de couper l'arbre et ils le coupèrent; lorsque l'arbre s'abattit, le python qui a été cité parmi les enfants de Digna apparut dans un grand puits situé sous l'arbre, et des branches de l'arbre tomba un grand tambour qui jouait tout seul; et voici qu'apparurent des hommes arrivant de tous les côtés, notables et autres, qui, une fois réunis, étaient au nombre de 9.999, montés sur des chevaux bais, soit, en langue étrangère (1), *oudiouné kabi ado kamou kabi do tan-kabé do dyiba-sitârou kabou*. Parmi eux étaient quatre chefs : le premier était Ouagané Sakho, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Sakho; le deuxième était Diaméra Sokhona (2), ancêtre des Soninké connus sous le nom de Diagouraga; le troisième était Makha Doumbé Silla (3), ancêtre des Soninké connus sous le nom de Silla, et le quatrième était Goumaté Fadé, ancêtre du clan des Yaressi (4). Lorsqu'ils furent tous assemblés, ils se disputèrent à qui prendrait le commandement, chacun d'eux disant : « Je veux le commandement pour moi à l'exclusion de tout autre. » Et ils se querellèrent à ce sujet, jusqu'à ce que l'un d'entre eux, doué de discernement, s'écriât : « Tirons donc au sort qui sera notre chef! » Tous lui dirent : « Nous acceptons le sort que tu proposeras. » Il dit alors : « Que chacun des anciens mette son bras dans le trou du tambour et que celui dont le bras adhérera à la paroi (1) soit notre roi. » Chacun d'eux s'approcha du tambour, enfonça son bras dans le trou et le retira, sans que le bras d'aucun se trouvât adhérer à la paroi, à l'exception du bras de Diâbé, qui adhéra au tambour comme la proie adhère au piège qui l'a saisie. Tous dirent alors : « Il nous plaît que tu règnes sur nous, ô Maghan Diâbé! » Et tous le reconnurent pour chef. Après cela, les gens vinrent se réunir ensemble, formant une multitude innombrable.

Alors le python dit : « O Diâbé, me reconnais-tu ? — Non, répondit Diâbé ! — Je suis, reprit le serpent, l'un des enfants de Digna ; lorsque j'eus grandi, je me suis enfui d'au milieu de vous et suis venu ici ; maintenant, vous êtes venus ici auprès de moi : il n'est pas possible que vous résidiez avec moi, parce que les gens de votre famille auraient peur de moi ; à moins pourtant que tu t'engages à me livrer chaque année cent jolies femmes, moyennant quoi je resterai dans mon puits et personne ne me verra. » Diâbé répondit : « Je ne puis accepter cela. » Et ils continuèrent à s'entretenir ensemble tous les deux jusqu'à ce qu'il fût convenu entre eux qu'on donnerait au serpent, à chaque fête des sacrifices (2), une femme unique, mais supérieure à ses contemporaines; si l'on agissait ainsi vis-à-vis du serpent, il tomberait du ciel sur leur pays une pluie d'or chaque année durant vingt jours entiers, pendant lesquels chacun pourrait ramasser autant de poudre d'or que le lui permettrait son activité.

La tribu de Diâbé se multiplia et elle continua d'exécuter chaque année l'engagement pris envers le python. Ses troupeaux s'accrurent, ainsi que ses ressources vivrières et son bien-être général, tellement que personne n'avait à implorer l'assistance de personne. Lorsque leur situation fut devenue prospère, ils partagèrent les territoires entre les grands chefs (3) : Ouagané Sakho s'installa à Diara (4) et commanda le pays s'étendant de ce point dans la direction du Khéniârémé (5); Diaméra Sokhona s'installa dans le village de Séga (6), du côté du Massina, son autorité s'étendant de ce point jusqu'à Guesséné, du côté du Bâkhounou (7) ; Makha Doumbé Silla s'installa

(1) Il s'agit ici, sans contestation possible, de la langue soninké; les mots cités par l'auteur appartiennent à cet idiome et signifient littéralement « milliers neuf et centaines neuf et dizaines-neuf et cavaliers-de-chevaux-bais neuf ».

(2) Ou Soghona.

(3) *Makha, Makhan, Magha* et *Maghan* sont quatre variantes du même nom.

(4) Ou Niaressi, ou Diaressi, ou Diarisso.

(1) C'est-à-dire celui dont le bras se trouvera être de la même grosseur que le calibre du tambour ; il s'agit d'un tambour long, formé d'un tronc d'arbre creusé et garni d'une peau à l'un de ses bouts seulement.

(2) Fête de la religion locale qui, depuis l'introduction de l'islamisme, coïncide avec la fête musulmane célébrée le 10 du mois de *dzoul-hidja*.

(3) Littéralement « entre les ministres ».

(4) Ancien chef-lieu du Kingui, près et au Nord-Est de Nioro.

(5) Province située à l'Ouest de Nioro.

(6) Ou Tyéga, probablement Segala.

(7) Ségala et Guesséné sont situés aux deux extrémités de la province du Kaniaga de Sosso, Ségala à mi-chemin entre Goumbou

à Kamatingué (1), près de Gouba et Yàféra (2) et du côté du Kaarta ; enfin Goumaté Fadé (3) s'installa au village de Fallou (4), du côté du Bérédougou (5). Ils convinrent entre eux de se rendre à Koumbi à chaque fête des sacrifices et ils demeurèrent fidèles à cet engagement jusqu'à la mort de Diàbé.

A celui-ci succéda son frère Maghan Tàné, et les choses continuèrent de même jusqu'à la mort de ce dernier, qui fut remplacé sur le trône par Maghan Tàné Fankanté ; à la mort de celui-ci, Maghan Màmadi fut désigné de même comme son successeur et, lorsqu'il mourut, il eut comme successeur Maghan Kaya (6). C'est sous le règne de ce dernier qu'eut lieu la ruine du Ouagadou.

Le motif de la dévastation du royaume fut le suivant : il y avait un homme appelé Màmadi Séfé-Dokhoté (7), qu'on avait surnommé ainsi à cause du petit nombre de ses paroles, car il ne parlait pas deux fois dans la même année ; il résidait du côté du Gadiaga (8), dans le village de Dougou-kouré (9) ; c'était un magicien. Etant parti de son pays, il vint trouver Maghan (10) à Koumbi et le reconnut pour suzerain ; Maghan lui assigna comme résidence, c'est-à-dire comme demeure, Diara, auprès de Ouagané Sakho, parce que ce Màmadi était parent avec Ouagané, ayant comme nom de clan Sakho-Bibà (11). Màmadi s'installa donc à Diara. Or, il y avait dans le village de Diara une femme surpassant en beauté toutes celles de son âge ; elle se nommait Siya Yatabaré. Màmadi Séfé-Dokhoté devint l'amant de Siya. Arriva un moment où ce fut le tour de Siya d'être livrée au python ; car, lorsqu'il fut manifeste qu'elle n'avait pas de rivale au point de vue de la beauté sur le territoire du Ouagadou, on tomba d'accord sur la nécessité de la livrer au serpent le jour de la fête. Quand arriva le temps d'accomplir la promesse faite au python, on conduisit Siya à ce dernier dans la province de Koumbi ; Màmadi prit alors ses dispositions pour tuer le python par traîtrise, et il aiguisa son sabre à l'insu de tous. Tout le monde s'était rendu à Koumbi ; lorsqu'on fut arrivé là, on se prépara à livrer Siya au python pour le jour de la fête et on l'amena auprès de l'orifice du puits dans lequel se tenait le serpent. Or c'était l'habitude du python, quand on lui amenait une jeune fille, de sortir la tête trois fois en manière de jeu et ensuite de saisir la jeune fille prestement et de descendre avec elle jusqu'au fond du puits. Comme le python, ayant ainsi sorti sa tête deux fois, la sortait une troisième fois et se préparait à saisir Siya, Màmadi tira son sabre et trancha la tête du python ; mais le python ne cessait de sortir une tête après une autre et Màmadi de les trancher (1), jusqu'à ce qu'on fût arrivé au chiffre de sept têtes. Quand la septième tête eut été tranchée, elle s'envola en disant : « O Màmadi, le Ouagadou est ruiné : vous allez avoir une période de sept ans pendant laquelle il ne tombera pas une goutte d'eau sur le territoire du Ouagadou, et il cessera d'y pleuvoir de l'or. » Puis la tête s'éloigna et alla tomber dans la province du Bouré (2), et c'est pour cela que l'or abonde au Bouré plus que dans la plupart des pays, selon le dire des conteurs.

Après cet événement, la disette régna durant sept ans, tellement que les hommes se mangèrent entre eux et que tous les survivants se dispersèrent. (Mais auparavant, après que Màmadi eut coupé la tête du serpent, il était monté sur son cheval le plus rapide et s'était enfui ; aucun de ses poursuivants ne l'atteignit, à l'exception du cheval de Ouagané Sakho ; mais ce dernier ne le tua pas, à cause de leurs liens de parenté.) Parmi les gens du Ouagadou, certains sont allés du côté du Sahel (3), d'autres du côté du Mandé (4), d'autres du côté de l'Est et d'autres du côté de l'Ouest (5).

Tel est le récit qui nous est parvenu, concernant l'histoire du Ouagadou, de la bouche des vieillards et des gens bien disants. Fin.

---

et Sansanding et Guesséné près et au Sud-Ouest de Sosso et à mi-chemin entre Goumbou et Koulikoro ; le Bakhounou (ou Bakounou), qui s'étend entre Nioro et Goumbou, se trouve à l'Ouest-Nord-Ouest par rapport à Ségala et Guesséné, tandis que le Massina est à l'Est-Nord-Est des mêmes points. Il existe un autre Guesséné à l'Ouest du Bakounou, à la limite de cette province et du Kingui, sur la route de Goumbou à Nioro.

(1) A l'Est et près de Nioro, sur la route de Goumbou à Nioro.

(2) Ou Diaféra, ou Niaféra ; Gouba et Yàféra sont deux villages situés au Sud-Est de Nioro.

(3) Le texte porte ici « Goumané ».

(4) Au Sud-Ouest de Goumbou.

(5) Plus communément Bélédougou.

(6) Ici le texte arabe porte nettement *Koya* ou *Kouya*.

(7) En soninké « parole petite » ou « parle peu ».

(8) Le Gadiaga est la région de Bakel et du Guidimakha.

(9) En soninké « village nouveau ».

(10) Il s'agit évidemment de Maghan-Kaya.

(11) Sans doute une fraction du clan des Sakho.

(1) C'est-à-dire qu'une nouvelle tête apparaissait après chaque coup de sabre pour être tranchée à son tour par Màmadi et remplacée aussitôt par une autre, soit que le serpent eût sept têtes — ce que l'auteur ne nous a pas dit — soit que sa tête unique eût la faculté de renaître sept fois.

(2) Au Sud du Manding, près et au Nord de Siguiri.

(3) C'est-à-dire au Nord.

(4) Le Mandé ou Manding se trouve au Sud et au Sud-Ouest de Bamako, c'est-à-dire au Sud par rapport au Ouagadou.

(5) La fondation du royaume du Ouagadou par Diàbé Sissé avait eu lieu sans doute vers l'an 750 de notre ère ; la dispersion de ses habitants se produisit vraisemblablement vers l'an 790. Leur dernier roi, Maghan Kaya — ou Kaya Maga, comme il est appelé par les Peuls et par l'auteur du *Tarikh-es-Soudân*, lequel était en partie d'origine peule par l'arrière-grand'mère de son père, —se dirigea dans la région de Oualata et s'empara du pouvoir sur les princes de race blanche et d'origine inconnue qui régnaient depuis cinq cents ans environ à Ghana et que j'ai cru pouvoir rattacher au groupe ethnique dont sont sortis les Peuls ; il établit à Ghana les bases d'un empire soninké qui dura jusqu'au début du XIIIe siècle, le pouvoir se conservant aux mains des descendants de Kaya, c'est-à-dire dans le clan des Sissé, malgré des luttes avec les Berbères dont certaines se terminèrent à l'avantage des Soninké et d'autres à leur dé avantage, notamment lors de la prise et du sac de Ghana en 1076 par les Almoravides La domination des Sissé prit fin en 1203, à la suite de la prise de Ghana par Soumangourou, empereur de Sosso dans le Kaniaga, qui appartenait à un autre clan soninké, celui des Kanté, et dont il sera question dans le récit suivant ; Soumangourou lui-même fut vaincu, une trentaine d'années plus tard, en 1235, par l'empereur mandingue Soundiata Keïta, qui détruisit Ghana en 1240. L'auteur du manuscrit arabe est muet sur cet empire de Ghana, comme sur ceux de Gao et de Tekrour, sur le royaume peul du Massina et le pachalik marocain de Tombouctou ; il ne parle qu'incidemment de l'empire du Mandé ou de Mali et seulement à propos de sa lutte avec celui de Sosso : il est visible qu'il s'est borné aux Etats ayant englobé Nioro et Goumbou dans leur territoire propre ou ayant eu des relations directes avec ces deux points et, d'une manière générale, avec les provinces formant ce que nous appelons aujourd'hui les « cercles du Sahel » (Nioro, Goumbou et Sokolo).

II

HISTOIRE DE LA LUTTE ENTRE LES EMPIRES DE SOSSO ET DU MANDÉ (XIIIe SIÈCLE)

Histoire du royaume du Mandé (1). — L'occasion de ce récit vient de ce que nous avons entendu de la bouche des gens bien disants. On raconte que c'est une famille de *souba* (2) qui a fourni les rois du pays du Mandé, famille connue sous le nom de Keïta et dont l'ancêtre fut Allakoï Mousssa Dyigui. Ce dernier appartenait à la descendance de Bilali fils de Hamâma (3). Il arrivait de la direction du Hidjaz (4), lorsque le destin arrêta ses pas dans le pays du Mandé, où il s'établit. Il se rendit quelquefois à La Mecque dans le but d'accomplir le pèlerinage et visita ainsi quatre fois les lieux saints (5). Il lui naquit un fils dans le pays du Mandé, fils appelé Nâré-Famaghan (6). Celui-ci engendra douze enfants mâles, tous nés de la même mère, à l'exception de Soundiata qui naquit d'une autre mère. Voici les noms des enfants de Nâré-Famaghan : Kononiogho Simba Keïta, Kabali Simba Keïta, Mâré Taniakélé Keïta, Noutouyé Mâré Yérességué Keïta, Sossotourou Lakandia Keïta, Mossokoro Keïta, Mosso Kandaké Keïta, Mansa Maghamba Keïta, Finadongou Komaghan Keïta, Gâgha Bougari Keïta, Kalabamba Diokountou Keïta, et Soundiata Keïta qui était le plus jeune de tous.

Nâré-Famaghan fut roi du pays du Mandé. Lorsqu'il mourut, il fut remplacé par l'aîné de ses fils. Or, au moment où ce dernier remplaçait son père sur le trône du Mandé, il y avait dans le voisinage un roi nommé Soumangourou, qui est l'ancêtre des Soninké connus sous le nom de Kannté ; il leva une armée pour tomber sur le Mandé, mit en déroute les habitants de ce pays, tua le roi précité Kononiogho Simba et retourna dans sa ville. Le roi défunt fut remplacé par son frère, qui fut lui aussi défait et tué par Soumangourou. Et, par la suite, Soumangourou ne cessa pas de tuer les rois du Mandé l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'il les eût tués tous à l'exception de leur cadet susnommé Soundiata, et sa domination s'étendit sur le pays du Mandé.

Or, ce Soundiata était atteint de paralysie et, pendant sept ans, il ne put se lever. Au bout de cette période, Soumangourou s'avança vers le pays du Mandé avec une armée et vint camper dans le village de Soundiata (1), qui était encore paralysé ; Soumangourou dit : « Je suis venu t'apporter mes condoléances au sujet des enfants de Nâré Famaghan que j'ai tués. » Lorsque Soundiata eut entendu ce propos, il dit : « Apportez-moi une barre de fer pour que je me soulève avec son aide. » Les forgerons réunirent une grande quantité de fer et la transformèrent en une forte barre qu'on donna à Soundiata ; mais, lorsqu'il voulut se soulever à l'aide de cette barre de fer, celle-ci se courba et fut sur le point de se briser, et Soundiata se rassit. Alors les forgerons en firent une autre plus forte que la première, mais elle se comporta comme la première lorsque Soundiata voulut s'en servir pour se soulever. Une troisième eut le même sort. Alors un homme doué d'intelligence, nommé Kékotondi, s'écria : « Donnez-lui donc le sceptre de son père, pour qu'il se soulève avec son aide ! » On l'apporta et on le donna à Soundiata, qui se mit debout en s'appuyant dessus. En le voyant se mettre debout à l'aide de ce sceptre, les gens du Mandé connurent avec certitude qu'il détiendrait l'autorité royale de son père sur le pays du Mandé et peut-être sur d'autres pays encore.

Ensuite Soundiata se rendit auprès de Soumangouron, lui présenta ses vœux et le remercia de ses condoléances. Après quoi, Soumangourou retourna dans son royaume et l'affaire demeura en cet état jusqu'à ce que Soundiata eût pris de l'âge. A ce moment, les gens du Mandé le redoutèrent et voulurent user de ruse pour le tuer par traîtrise. Lorsqu'il connut ce dessein, Soundiata s'enfuit du territoire du Mandé pour aller du côté du Sud dans la province du Sangaran (2), qui était le pays de ses oncles maternels ; il descendit chez le roi de cette province, qu'on appelait Sangaran Danguinia Konnté (3). Lorsque son séjour chez le roi du Sangaran eut été de quelque durée, celui-ci l'interrogea sur ses intentions. Soundiata répondit : « Je suis venu chez vous pour vous demander une armée, afin de marcher contre Soumangourou. » Et les gens du Sangaran lui donnèrent une armée.

Ensuite Soundiata se rendit à Kirina, du côté du Sud (4), et descendit chez le chef du pays,

(1) Le mot *Mandé* est prononcé généralement *Manden* ou *Manding* ou encore *Manen* ou *Maning* par les gens de langue mandingue et *Mali* ou *Malli* par les gens de langue peule, d'où les deux noms de « Mandingues » (pour *Mandenka*) et de *Malinké* que nous donnons aux habitants du Mandé. D tout temps ce mot a servi à désigner le pays que nos cartes appellent encore « Manding » entre le Haut-Niger et la ligne de partage des eaux du Bakhoy et du Bafing. De plus, le même mot a servi souvent d'appellation à la capitale de l'empire dont le berceau fut le Mandé propre, capitale qui fut d'abord située dans le Mandé lui-même — vraisemblement à Kangaba, — puis fut transportée au Nord du Mandé près de Niamina en une ville appelée Mali ou Malli par les auteurs arabes selon la prononciation peule, mais dont le vrai nom semble avoir été Niani.

(2) C'est-à-dire de jeteurs de sorts, de sorciers ; le mot *souba* appartient à la langue dite mandé ou mandingue (dialecte bamana) ; le même mot devient *soubaga* ou *soubarha* dans les dialectes malinké et dioula.

(3) Bilala fils de Hamâma était un esclave nègre de Mahomet ; ce fut lui le premier muezzin.

(4) C'est-à-dire de l'Est. D'après d'autres traditions, Allakoï serait né au Mandé, où il aurait été précédé par une longue lignée de souverains dont le premier converti à l'islamisme (vers 1050) se serait appelé Baramendana, selon Ibn Khaldoun.

(5) Makrizi nous a conservé le souvenir de l'un de ces pèlerinages, accompli en l'an 1213 ; il donne à Allakoï le nom de Serbendana et l'appelle « le premier roi du Tekrour », faisant de ce dernier mot, comme beaucoup d'auteurs arabes, une sorte de synonyme de Soudan.

(6) Nâré Famaghan régna de 1218 à 1230 environ. Son nom est écrit *Famakhan* dans le texte arabe, où la lettre *kh* est fréquemment employée, selon le mode des Soninké et des Khassonké, là où les Malinké emploient *gh* ou *k*.

(1) C'est-à-dire, vraisemblablement, à Kangaba, sur la rive gauche du Niger, à mi-chemin à peu près entre Bamako et Siguiri.

(2) Le Sangaran est une vaste province peuplée de Malinké et comprise d'une façon générale entre Siguiri, Kouroussa et Dinguiray, c'est-à-dire entre le Niger et le Tinkisso, au Sud du Mandé propre et du Bouré.

(3) C'est-à-dire « Danguinia Konnté du Sangaran ».

(4) S'il faut entendre que Soundiata se dirigea vers le Sud en partant du Sangaran, il conviendrait de placer ce Kirina du côté

le nommé Tara Maghan Taraoré ou Dambélé (1), ancêtre du clan bambara connu sous les noms de Taraoré ou Dambélé ; il demanda une armée aux gens de Kirina, qui lui en fournirent une. Ensuite il passa dans la province de Kéniétou (2) et descendit chez le chef de cette province, le nommé Soura Moussa, ancêtre du clan bambara appelé Sissoko. Ensuite il passa au village de Labé (3) et descendit chez le chef de ce village, le nommé Tàbo, ancêtre du clan bambara (4) connu sous le nom de Dàbo, et il demanda aux habitants une armée qu'ils lui fournirent.

Lorsque ces armées se trouvèrent réunies en vue d'une guerre contre Soumangourou, les guerriers ne s'entendirent pas pour la désignation de celui qui serait le chef de l'expédition et en vinrent à se quereller. Or, il y avait là un vieillard très âgé et doué de discernement qui leur dit : « Faites fondre du plomb ; celui qui pourra plonger sa main dedans sera chef de l'expédition. » On fit donc ainsi, mais aucun ne fut capable de plonger sa main dans le plomb fondu, excepté Soundiata, qui plongea sa main dedans sans éprouver aucun mal. Tous alors consentirent à ce que Soundiata fût chef de l'expédition.

Puis ils se dirigèrent tous vers le pays du Mandé et ils arrivèrent à un endroit du chemin où ils trouvèrent un vieillard avancé en âge, qui se tenait dans une forêt et qui dit à Soundiata : « Si tu me débrousses un champ (5), je te remettrai le talisman de la royauté (6). » Soundiata dit : « Entendu ! » et il fit faire halte à ses guerriers, qui se préparèrent à abattre les arbres. Mais, après qu'ils eurent travaillé toute la journée à abattre les arbres et avant que le jour fût levé, tous les arbres redevinrent comme ils étaient auparavant (7). Ils s'étonnèrent de cela et en informèrent le vieillard. Celui-ci remit à Soundiata une poudre magique (8) pour qu'il en aspergeât les arbres ; lorsqu'il en eut aspergé les arbres, ceux-ci se desséchèrent tous et les gens les abattirent ensuite. Quand le travail fut fini, Soundiata dit au vieillard : « Le travail est terminé ; hâte-toi donc de me donner ce que tu m'as promis. » Le vieillard lui remit des graines de coton (1), des œufs de poule, des arachides et des papayes (2) et il lui dit : « Si tu introduis ces choses — que l'on vient de mentionner — dans le territoire du Mandé, elles s'y multiplieront de telle sorte que les gens diront que rien n'abonde plus que ces choses dans le pays du Mandé. »

Ensuite ils poursuivirent leur voyage jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la ville de Mandé (3) ; Soundiata descendit dans l'habitation de son père avec son armée. Alors, Soumangourou se rendit en personne auprès de Soundiata pour le saluer et lui offrir ses vœux et il lui dit : « Prends garde à toi, afin qu'il ne t'arrive pas ce qui est arrivé à tes frères, que j'ai tués parce qu'ils avaient refusé de reconnaître mon autorité ; car, si tu agis comme ils ont agi, je te tuerai comme je les ai tués ; mais je suis venu t'avertir, parce que la chose me répugnerait. » Puis Soumangourou retourna dans son pays et fit halte dans la ville appelée Sosso (4).

Lorsque Soumangourou fut retourné chez lui, une sœur de Soundiata nommée Dyigui Maniamba Souko se rendit à Sosso, descendit chez Soumangourou, se présenta à lui et lui inspira un violent caprice. Soumangourou désira l'épouser, mais sa mère l'en dissuada et lui dit : « O mon fils, n'épouse pas cette femme, de peur qu'elle ne triomphe de toi par ruse ; je la crois perfide. » Il répartit : « O ma mère, elle n'est certainement pas venue à moi pour ruiner mon autorité sur tous les pays. » Et, refusant de se conformer aux paroles de sa mère, il l'épousa. Lorsqu'il fut entré avec elle dans sa chambre, il posa la main sur elle, mais elle se refusa à lui ; et, une seconde

---

de Farana ou de Kankan ; mais si l'on entend ici le Sud par rapport au pays de l'auteur, c'est-à-dire par rapport à la partie du Soudan voisine du Sahara, on peut identifier ce Kirina avec celui dont il sera question plus loin et qui se trouve situé près et au Nord de Koulikoro ; dans ce cas, l'emploi des mots « du côté du Sud » se trouverait justifié par le fait qu'il existe un Kirina au Nord de Goumbou.

(1) On considère en effet les noms de Taraoré et de Dambélé (ou Dembélé) comme synonymes et les clans qui portent ces noms comme équivalents.

(2) Il s'agit soit de Kéniétou ou Kénienko, sur la rive droite du Niger en aval de Koulikoro, soit de Ténétou, près Bougouni, dont le nom se prononce aussi Téniétou et Kéniétou.

(3) Dans le Fouta-Diallon, au Nord de Timbo.

(4) L'expression « bambara » s'applique à plusieurs populations non-musulmanes ; ici elle concerne les Diallonké ou autochtones du Fouta-Diallon.

(5) Littéralement « si tu me coupes un terrain de culture », c'est-à-dire « si tu coupes les arbres de façon à ce que je puisse utiliser ce terrain pour la culture ».

(6) C'est-à-dire un talisman qui fera de toi un vrai roi.

(7) C'est-à-dire que les arbres qui avaient été abattus durant la journée furent retrouvés debout lorsque le jour se leva. Il y a là sans doute une allusion symbolique aux premiers essais agricoles tentés par des populations de chasseurs et de guerriers ; elles se contentaient de couper les arbres, les souches reverdissaient et la forêt se reformait. Peu à peu, les hommes apprirent à détruire la sève des arbres en brûlant les troncs et purent ainsi mettre réellement le pays en valeur. Ce sont ces enseignements agricoles qui, dans la présente légende historique, constituent le « talisman de la royauté ».

(8) Le texte porte simplement « un talisman pour en asperger les arbres » ; ce talisman était évidemment sous forme de poudre ou, moins vraisemblablement, de liquide.

(1) Le texte arabe porte *bizr el-kattân* « des graines de lin », mais le lin n'existe pas au Soudan — à ma connaissance du moins — et le texte banmana porte *kori-kolo* « des graines de coton ». On peut supposer que l'auteur du texte arabe, ignorant le nom arabe du coton, s'est servi de celui d'une autre plante textile, ou bien qu'une confusion s'est faite dans sa mémoire entre les mots *kattân* « lin » et *koutoun* (plur. *aktân*, par *k* et *t* emphatiques) « coton ».

(2) Le texte arabe porte *fodjol* et *toffâh*, c'est-à-dire « des radis et des pommes », tandis que le texte banmana porte *liga* et *mandédyé*, soit « arachides » et « papayes » : ici, il est évident que l'auteur du texte arabe a traduit par les noms de produits similaires des mots dont il ignorait les correspondants en arabe.

(3) Ou « dans la ville du Mandé » ; dans l'une et l'autre interprétation, il s'agit de la ville qui était alors la capitale du royaume, c'est-à-dire de Kangaba.

(4) Cette ville de Sosso, qui existe encore, est située dans le Kaniaga, au Nord du Bélédougou, à peu de distance à l'Est du méridien de Koulikoro. Elle fut, de 1076 environ à 1235, la capitale d'un empire dont les souverains appartinrent d'abord au clan soninké des Diarisso (1076 à 1180) et ensuite au clan également soninké des Kanté (1180 à 1235). Soumangourou, qui monta sur le trône vers l'an 1200, était le second prince de cette deuxième dynastie, qui finit avec lui. Il s'était emparé de Ghana en 1203, selon le témoignage d'Ibn Khaldoun, qui met ce fait d'armes au compte des « gens de Sosso ». C'est par suite d'une interprétation hâtive et peu raisonnée de cette expression qu'on a longtemps attribué la prise de Ghana aux Sosso ou Soussou, population autochtone du Fouta-Diallon, actuellement répandue dans la Basse-Guinée Française et qui, très probablement, n'a pris aucune part aux grandes guerres qui bouleversèrent le Soudan au moyen âge.

fois, puis une troisième, elle se refusa ainsi à lui. Alors il lui demanda : « Quel est le motif de ta résistance ? » Elle lui dit : « Je ne satisferai ton désir que si tu me fais connaître les particularités qui te concernent touchant ce qui peut te faire du mal, afin que je m'en abstienne, et ce qui peut te faire du bien, afin que je te le procure. » Soumangourou lui dit : « Rien au monde ne peut me faire du mal si ce n'est un éperon de coq blanc; c'est là mon tabou (1) : si quelqu'un en lançait un sur moi, je mourrais immédiatement. » Lorsqu'elle eut entendu cela de lui, elle se plia à ses exigences et ils arrivèrent à bien faire les choses ensemble ; quand il eut satisfait son désir sur elle, il s'endormit. Une fois qu'il fut endormi, la femme se leva, sortit de la chambre, vint auprès du portier et le paya cent *mitsqal* (2) pour qu'il lui ouvrît la porte (3). Il l'ouvrit. Alors elle s'empara du cheval de Soumangourou; c'était un cheval rapide à la course, qui n'avait pas son égal en vitesse dans le royaume de Soumangourou. Elle monta dessus, s'éloigna sur lui et le dirigea du côté du Mandé, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée chez son frère Soundiata, roi du Mandé. Alors elle raconta à celui-ci toute l'histoire, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à la fin.

Soundiata ordonna de chercher un coq blanc dans le pays du Mandé. On en trouva un chez un homme nommé Finamaghan Silamakan, ancêtre du clan bambara connu sous le nom de Kamara. Soundiata lui dit : « Je remets son sort entre tes mains (4), ô Finamaghan Silamakan. » Celui-ci égorgea le coq, arracha son éperon, en fit une flèche et confia celle-ci à un homme qui était l'un des commandants de compagnie de Soundiata, le nommé Sangaran Danguinia Konnté (5), à cause de l'amitié ancienne qui existait entre eux deux antérieurement à ces événements. Après cela, Soundiata remit à Finamaghan Silamakan une grande quantité de biens consistant en animaux, en esclaves et en autres choses encore, puis il revint dans sa ville.

Cependant, au bout d'un certain temps, les devins dirent à Soumangourou : « Si tu ne tues pas le fils de ta sœur en manière de sacrifice propitiatoire, Soundiata te fera mourir. » Il s'empara donc du fils de sa sœur, qui était fils unique et n'avait pas de frère; il le tua et l'offrit comme sacrifice au nom de son armée (6). Lorsque sa sœur se fut aperçue de ce qu'il avait fait de son fils, elle se mit en colère, s'enfuit d'auprès de lui pour aller dans le pays du Mandé et fit connaître à Soundiata que ce qui devait porter malheur à son frère était un éperon de coq blanc, comme avait dit la sœur de Soundiata. Lorsque ce dernier eut appris cela de la sœur de Soumangourou, il fut convaincu de la véracité de la chose.

Alors il rassembla une troupe nombreuse qui comptait douze chefs en fait de commandants de compagnie et il se prépara à partir en personne pour aller porter la guerre dans la province de Sosso.

Comme Soundiata et son armée s'avançaient à la rencontre de Soumangourou, celui-ci apprit que Soundiata marchait contre lui avec son armée et il fit lui-même ses préparatifs de combat, rassembla une troupe considérable et s'avança avec elle à la rencontre de Soundiata. Ils se rencontrèrent en un lieu appelé Kirina (1). Lorsque les yeux de Soundiata tombèrent sur l'armée de Soumangourou, il crut que c'était un nuage et dit : « Quel est ce nuage du côté de l'Orient (2) ? » On lui dit : « C'est l'armée de Soumangourou. » Quant à Soumangourou, quand il aperçut l'armée de Soundiata, il dit : « Quelle est cette montagne de pierre (3) ? » Car, dans sa pensée, c'était une montagne. On lui dit : « C'est l'armée de Soundiata, qui est à l'Ouest de nous. » Enfin les deux troupes prirent contact et un combat meurtrier s'engagea entre elles ; au plus fort de la bataille, Soundiata lança un grand cri à la face des guerriers de Soumangourou et aussitôt tous ceux-ci coururent se mettre derrière Soumangourou; ce dernier à son tour lança un grand cri à la face des guerriers de Soundiata, qui tous coururent se mettre derrière celui-ci. Il arrivait d'habitude, quand Soumangourou criait, que huit têtes se dressaient au-dessus de sa propre tête.

Lorsqu'ils eurent fait ainsi, Soundiata dit à Sangaran Danguinia Konnté : « Est-ce que tu as oublié le tabou ? » Quand Sangaran Danguinia eut entendu la parole de Soundiata, il s'avança jusqu'à ce qu'il fût arrivé sur le front de l'armée, s'arrêta, saisit la flèche armée d'un éperon de coq blanc et la lança sur Soumangourou. Dès qu'elle fut tombée sur lui, il (4) dit : « Cette flèche est la flèche de celui qui connaît les secrets anciens », en langue étrangère *dougouré binié* (5). Pendant qu'il parlait ainsi (6), l'apparence de Soumangourou s'évanouit et ceux qui regardaient ne le virent plus. Or, il avait un gros bracelet d'argent au poignet de son bras et

(1) *Choum* dans le texte arabe, *téné* dans le texte banmana; il s'agit d'un objet qu'on ne peut toucher sans mourir.

(2) Le *mitsqal* est un poids d'or équivalant à peu près à 5 grammes.

(3) Sans doute la porte de l'habitation royale et non celle de la chambre, que Dyigui Maniamba avait franchie déjà, ni celle de la ville, qu'elle n'avait pas franchie encore.

(4) Il s'agit, soit du sort du coq, soit de celui de Soumangourou dont décidera l'emploi de l'éperon de coq.

(5) Le même dont on a parlé précédemment et qui était chef du Sangaran.

(6) Littéralement « il en fit le sacrifice (*çadaqa*) de son armée ».

(1) Un peu au delà de Koulikoro sur la route de Koulikoro à Niamina.

(2) Ceci nous indique que Soundiata, en partant de Kangaba, avait descendu la rive gauche du Niger, tandis que Soumangourou, venant de Sosso, avait descendu la rive droite du marigot de Niamina jusqu'en ce dernier point, puis avait remonté la rive gauche du Niger : par suite, son armée se trouvait, aux environs de Kirina, à l'Est ou à l'Est-Nord-Est de celle de Soundiata.

(3) Littéralement « quelle est cette pierre ? » Ainsi qu'il est d'usage au Soudan, l'auteur emploie le mot « pierre » comme synonyme de « montagne ».

(4) Le texte ne permet pas de préciser si les paroles qui suivent furent prononcées par Sangaran-Danguinia, par Soundiata ou par Soumangourou.

(5) Ces mots appartiennent au dialecte malinké et signifient « la flèche de la chose cachée » ou « la flèche du secret ».

(6) Littéralement « dans l'intervalle de cela ».

ce bracelet tomba en cet endroit (c'est-à-dire à Kirina) (1); un baobab (2) poussa en son milieu et, jusqu'à maintenant, cette marque (3) a subsisté sur l'emplacement de Kirina.

Parmi les choses merveilleuses que l'on raconte au sujet de la flèche, et Dieu sait mieux que personne ce qui en est, on dit que, quand la flèche fut tombée sur Soumangourou, elle pénétra dans son corps, puis passa par la localité appelée Soro, ensuite par la localité appelée Sorokoto, ensuite par la localité appelée Kéniétou, ensuite par la localité appelée Morolanga et ensuite par le village de Ségala, où elle tomba (4).

Quant à Soundiata, il vainquit l'armée de Soumangourou, ravagea la province de Sosso et en subjugua les habitants, qui devinrent ses sujets (5). Par la suite, Soundiata devint le souverain d'un empire immense, subjuguant tous les royaumes sur une étendue considérable (6).

Depuis ce temps jusqu'à maintenant, le pays du Mandé est resté au pouvoir du clan des Keïta (7).

C'est là ce qui nous est parvenu, touchant l'histoire du royaume du Mandé, de la bouche des gens bien disants. Fin.

III

HISTOIRE DE LA FONDATION DU ROYAUME DES DIAWARA

(XIIIe siècle).

Histoire de l'apparition de la puissance des Diawara, d'après ce que nous avons entendu de la bouche des conteurs et des gens bien disants.

On dit que l'ancêtre du clan des Diawara s'appelait Dama Guillé, fils de Modi Massa Moumini, et avait pour mère Ségui Khêri. Il résidait du côté du Hidjaz (1) et partit de là, chassant dans la brousse, jusqu'à ce que la faveur du destin l'eût poussé vers le pays du Mandé, où régnait en ce temps un prince nommé Soundiata (2). Il y avait dans la ville du roi un cordonnier nommé Kâké Kânédyi; un jour qu'il se rendait dans la brousse en quête d'écorce à tanner les cuirs, il y rencontra Dama Guillé, qu'accompagnait un homme appelé Khâkhé Khânédyi (3), ancêtre des Soninké connus sous le nom de Khânédyi, un autre homme appelé Dembané et un autre encore appelé Niangué Makhan, ancêtre des Soninké connus sous le nom de Kamara. Lorsque le cordonnier les eut aperçus, il s'écria : « Tiens! voici que j'ai rencontré des hommes! » Puis il s'approcha d'eux et demanda qui ils étaient; ils le lui firent connaître et Dama lui dit : « Nous sommes des chasseurs venus du pays du Hidjaz, que la faveur du destin a poussés en ce pays-ci qui est le vôtre; qu'est-ce que c'est que ce pays et qui est son chef? » Le cordonnier lui donna des informations sur le pays et le chef et lui apprit ce qu'était la province du Mandé. Alors Dama Guillé lui dit : « Voici ce que nous devons faire, toi et nous : allons ensemble chez le roi et tu l'informeras de ce que nous sommes. — Bien! » dit le cordonnier. Et ils se rendirent de ce lieu à la ville afin d'exposer l'affaire à Soundiata.

Or voici comment les choses se passèrent. Lorsqu'ils furent arrivés à la ville, ils descendirent dans la maison du cordonnier et Dama lui dit : « Va, ô mon frère, implorer la protection de Soundiata (4). — Attends, répondit le cordonnier, que j'aie plongé mes peaux dans le bain de tannage. — Bon! » dit Dama. Lorsqu'il les eut mises dans le bain, Dama lui dit : « Approche-les de moi afin que je les tanne avant ton retour. » Alors le cordonnier s'en fut chez Soundiata et lui raconta l'histoire de Dama Guillé. « Qu'il soit le bienvenu, dit Soundiata, et que bienvenue soit son arrivée en notre pays. » Puis il dit au cordonnier : « Invite-le à venir auprès de moi. » Le cordonnier alla donc trouver Dama et l'invita à se rendre à l'appel du roi. Lorsqu'ils furent arrivés, Soundiata demanda leur histoire à Dama et à ses compagnons et ils la lui racontèrent. Ensuite Soundiata leur demanda quel était leur nom de clan et à quel nom de clan du Soudan il cor-

---

(1) Ces mots sont ajoutés en marge dans le manuscrit.

(2) Littéralement « un arbre des fantômes »; c'est le surnom donné au baobab par les Maures.

(3) C'est-à-dire le baobab marquant l'endroit où le fait s'est passé; on montre en effet encore, sur l'emplacement de Kirina, un baobab portant au niveau du sol un étranglement remarquable que l'on attribue au fait qu'il a été, dans son jeune âge, encerclé par le bracelet de Soumangourou.

(4) Sans doute ce voyage en ricochets de la flèche meurtrière est-il le symbole de l'expédition victorieuse de Soundiata à travers les domaines de Soumangourou. J'ignore où il faut placer Soro, Sorokoto (« Soro-le-Vieux » en malinké) et Morolanga; le Kéniétou dont il est question ici est très probablement le village de ce nom situé sur la rive droite du Niger en aval de Koulikoro; quant à Ségala, ce peut être ou bien le Ségala situé en face de Niamina ou bien celui qui se trouve dans le Kaniaga, au Nord-Est de Sosso.

(5) La bataille de Kirina et la prise de Sosso par Soundiata eurent lieu vraisemblablement en 1235 et marquèrent la fin de l'empire de Sosso.

(6) En effet, après la défaite de Soumangourou, Soundiata soumit successivement les villes de Sansanding, Dia ou Diagha, Dioura, Bassikounou et enfin prit et détruisit, vers 1240, l'antique cité de Ghana, dans la région de Oualata. C'est à la suite de la destruction de Ghana qu'il transporta la capitale de son Etat, considérablement agrandi, de Kangaba en un endroit situé à peu de distance au Sud-Ouest de Niamina : c'est là qu'il bâtit la fameuse ville dite de Mali que visita en 1352 Ibn Batouta. C'est Soundiata qu'Ibn Khaldoun appelle Mari-Diata.

(7) L'empire du Mandé ou du Mali se maintint, avec Mali comme capitale, jusqu'en 1670; à cette date, l'empereur Mama Maghan Keïta, vaincu par le roi de Ségou Biton Kouloubali, retransporta à Kangaba la capitale de l'empire, réduit aux proportions d'un petit royaume. Mambi Keïta, le dernier des descendants de Soundiata qui aient régné, est mort à Kangaba il y a une quinzaine d'années; ses héritiers, pour des raisons politiques, ont été écartés du pouvoir et maintenus en résidence à Bamako.

(1) C'est-à-dire du côté de l'Orient.

(2) L'histoire de Dama — ou Daman — doit donc se placer dans la première moitié du XIIIe siècle, Soundiata ayant régné approximativement de 1230 à 1255.

(3) Ce nom et celui du cordonnier sont orthographiés de façon identique dans le manuscrit; j'ai modifié légèrement l'orthographe du nom du cordonnier, en substituant des *k* aux *kh*, afin de le distinguer de l'autre et aussi afin de me conformer à la prononciation locale, qui varie selon qu'il s'agit de Malinké ou de Soninké.

(4) Le texte arabe, autant que permet d'en juger la copie que j'ai entre les mains, porte : *Eqdam, yâ khoûya, djâwar ila Soundjata.* Sans doute faut-il faire de *djâwar* l'impératif de *djâwara*, troisième forme du verbe *djâra*, à laquelle l'auteur aurait donné le sens réservé habituellement à la dixième forme; ou bien encore faut-il traduire par « va voisiner avec Soundiata, va faire à Soundiata une visite de voisinage ». De toutes façons, il paraît bien que l'emploi de ce mot légèrement obscur en la circonstance est destiné à expliquer, par un semblant d'étymologie arabe, le nom de *Diawara* donné au clan de Dama et de ses descendants, nom que l'auteur du manuscrit vocalise en général *Djâwar*.

**

respondait (1). Dama répondit : « Je n'ai pas de nom de clan, parce que nous appartenons à une tribu de l'Orient (2). » Là-dessus on lui donna un nom de clan rappelant qu'il avait eu à se louer de sa rencontre avec le cordonnier et ce nom de clan fut *Diawara* (3). Et c'est depuis ce temps que les gens disent que le clan des Diawara se compose d'esclaves de cordonniers, en langue étrangère *garankè-komé* (4). Ensuite, Soundiata fit loger Dama dans la maison du cordonnier ; il demeura là, allant chasser dans la brousse et apportant à tout moment du gibier à Soundiata, en manière de cadeau, si bien qu'ils devinrent une paire d'amis et que Soundiata, roi du Mandé, fut dominé par l'affection qu'il portait à Dama.

Par la suite, un certain jour que Dama se trouvait assis dans un trou de termitière à l'affût du gibier, un homme arriva, se dirigeant vers l'Est, qui fit halte en cet endroit et qui, lorsqu'il reprit sa route, oublia là une bourse pleine d'or. Quand Dama sortit de sa cachette, il trouva l'or dont il vient d'être question, le ramassa, le plaça dans le creux d'un grand arbre qui se trouvait là et fit une marque sur cet arbre. Plus tard, lorsque le propriétaire de la bourse revint, il fit halte à l'endroit précité et y rencontra Dama. Alors Dama lui demanda : « N'as-tu pas oublié quelque chose ici ? » L'homme répondit : « Si, j'ai oublié mon or ici l'année dernière. » Dama retira la bourse du creux d'arbre, la lui remit et lui dit : « C'est moi qui l'avais ramassée au moment de ton départ de ce lieu. » Après que Dama lui eut donné sa bourse, cet homme lui dit : « Merci à toi, que Dieu te récompense de ce que tu as fait ! » Puis il ajouta : « Que désires-tu de moi ? — Rien autre chose que ceci, répondit Dama : quand tu iras à La Mecque en pèlerinage, cherche le chef de La Mecque, c'est-à-dire le chérif qui se trouve là-bas, et tu lui demanderas pour moi un sabre avec lequel je puisse chasser. » Lorsque cet homme se rendit à La Mecque, il sollicita un sabre comme il en avait été prié et le chérif lui remit le sabre court qui fut depuis le sabre royal du clan des Diawara, sabre appelé *ouâlé* en langue étrangère (1). Comme il revenait de La Mecque avec ce sabre suspendu à son épaule, les oiseaux accouraient vers lui de tous côtés de manière à bien prouver les qualités merveilleuses de ce sabre. Mais l'homme se montra traître envers Dama et donna le sabre au roi du Mandé qui nous est connu sous le nom de Soundiata. Quant à Dama, il demeura dans sa condition jusqu'à ce que Soundiata l'eût prié de lui demander ce qu'il désirait avoir de lui : « Ce que je désire avoir de toi, répondit Dama, c'est un sabre avec lequel je puisse chasser. » Alors Soundiata s'adressa à une femme de la caste des Finanou (2) appelée Niagalé Missâné — cette femme était préposée à la garde des sabres de Soundiata — et lui dit : « O Niagalé Missâné, apporte-moi un de mes sabres ». Elle entra dans le magasin aux sabres et en sortit avec un sabre qui était celui que nous connaissons sous le nom de *ouâlé*. Le roi lui dit : « Remporte celui-ci ! » Elle le remporta et voulut ensuite en prendre un autre, mais sa main tomba sur ce même sabre et il en fut ainsi par trois fois. Alors Soundiata prit ce sabre et le donna à Dama Guillé en lui disant : « C'est Dieu qui te l'a donné, mais je t'ordonne de quitter mon royaume (3) ».

Dama quitta donc le territoire du Mandé avec sa famille et arriva à la ville de Ségou ; puis il s'installa dans un petit village voisin de Ségou appelé Nionko et y demeura, allant chasser dans la brousse. Il épousa une femme en ce lieu ; elle lui enfanta un fils qu'ils appelèrent Diara Mâmadi et qui fut l'ancêtre des Bambara habitant la ville de Mourdia (4) qui ont comme nom de clan Diawara. En ce temps-là, le chef de Ségou s'appelait Soro Silamakamba Koïta ; c'est lui l'ancêtre du clan bambara connu sous le nom de Koïta (5) ; il avait une fille nommée Koria Koïta. Les devins parlèrent à son sujet à Silamakamba et lui dirent : « Ta fille que voici enfantera un grand roi qui règnera sur les gens de son temps. » Lorsque Silamakamba eut entendu cette parole des devins, il refusa sa fille à ses cousins du territoire de Ségou qui la demandaient en mariage et la tint enfermée, allant jusqu'à l'empêcher de sortir (6).

Cependant Dama allait à la chasse à tout moment et en toute saison et, chaque fois qu'il rap-

(1) Le mot arabe qu'il faut traduire ici par « nom de clan » est *tamdjîd*, qui signifie proprement « glorification, anoblissement » ; de même le verbe *madjada* « être noble » est employé couramment dans le manuscrit avec le sens de « porter comme nom de clan » ; je l'ai traduit ordinairement par « être connu sous le nom de ». Il peut être intéressant de comparer à ces expressions le mot *yettôdé*, employé par les Peuls avec le sens de « nom de clan » et qui signifie étymologiquement « ce qui honore ». Le nom de clan au Soudan équivaut en effet en quelque sorte à un titre de noblesse et on honore quelqu'un en le saluant de ce nom. Les peuples de langues différentes portent des noms de clan qui diffèrent naturellement d'un peuple à l'autre, mais, en général, chaque nom de clan chez un peuple donné a un correspondant chez les autres peuples.

(2) Dama indique par là qu'il n'est pas d'origine soudanaise, qu'il appartient à un peuple oriental — arabe peut-être — chez lequel l'usage des noms de clan n'existe pas.

(3) Les noms de clan au Soudan rappellent en général soit le nom de l'ancêtre ou du lieu d'origine des membres du clan, soit une circonstance au cours de laquelle l'ancêtre du clan a eu à se louer des services ou de l'aide d'un être (animal, homme ou plante), lequel — ainsi que tous ceux de son espèce — devient sacré pour les membres du clan. La circonstance de la rencontre du cordonnier, laquelle fut, comme on le verra par la suite, l'occasion de la fortune de Dama, se trouve rappelée par le mot *Diawara* parce que Dama aurait dit en arabe au cordonnier : *diâwar ila Soundjata*.

(4) *Garankè* est le nom donné dans tous les pays de langue dite « mandé » à la caste des cordonniers ; *komé* signifie « esclave » soninké. Les Diawara ont comme « tabou » ou espèce sacrée la caste des cordonniers.

(1) Le mot *ouâlé* désigne en soninké, non pas une espèce particulière de sabre, mais le sabre servant d'insigne du pouvoir ; certains font venir ce mot de l'arabe et le traduisent par « protecteur » ou « gouverneur » ; je dois faire observer que l'auteur du manuscrit, qui use d'un point placé au-dessous de la ligne d'écriture pour représenter la voyelle *é* — laquelle fait défaut en arabe — orthographier le mot *ouâlé* et non pas *ouali* (protecteur) ni *ouâli* (gouverneur).

(2) *Finanou* est en malinké le pluriel de Fina, nom d'une caste de griots.

(3) Soundiata craignait en effet que le possesseur du sabre merveilleux devînt pour lui un rival redoutable.

(4) Dans la province du Niamala, au Sud du Ouagadou

(5) Le même clan est appelé Keïta ou Koïta, selon les provinces.

(6) De crainte que, si elle avait un enfant de quelqu'un du pays, cet enfant n'usurpât un jour le trône de Ségou sur son grand-père ou sur l'héritier naturel de celui-ci, réalisant ainsi la prédiction des devins.

portait du gibier, il en envoyait une part au chef en témoignage d'honneur, tant et si bien qu'entre eux deux s'établirent l'affection et l'amitié. Un jour, le chef fit appeler Dama et lui dit : « Je veux te donner en mariage ma fille Koria, à condition que tu sortes avec elle des limites de mon territoire sans que personne ne te remarque, à cause de ce qu'il y a de merveilleux en ce qui la concerne ; car elle enfantera un fils qui régnera sur les gens de son temps et sera un grand roi, selon la parole qui m'a été dite, et c'est pour cela que je l'ai refusée aux épouseurs du territoire de Ségou, dans le désir de conserver ma royauté à ma descendance (1). » Dama accepta ces conditions et partit de nuit avec Koria sans que personne le sût, laissant sa famille dans le village où elle se trouvait (2).

La faveur du destin le poussa vers la province du Kingui (3); il continuait à chasser dans la brousse et nourrissait avec sa chasse et lui-même et ceux qui étaient avec lui. Enfin il s'arrêta dans une localité nommée Toudougoumbé (4). Le roi du Kingui était alors un homme nommé Mana Makhan Niakhaté (5). Dama alla le trouver à la ville de Diara (6) et le salua; Mana Makhan lui rendit son salut et lui dit : « Qui es-tu? quel est ton état? et comment es-tu venu auprès de nous? — Je suis, répondit Dama, un homme d'une tribu de l'Orient; ayant quitté notre pays, j'ai marché jusqu'à ce que je fusse arrivé dans le territoire du Mandé et je suis resté là aussi longtemps que Dieu l'a voulu; ensuite j'en suis parti et suis arrivé dans la ville de Ségou; puis je suis parti de là pour arriver dans ton territoire. Je suis un chasseur qui chasse les animaux sauvages. » Mana Makhan lui souhaita la bienvenue et le fit loger dans le village de Toudougoumbé. Dama épousa une fille du roi appelée Assa Kandé Niakhaté et il demeura là avec elle. Cette femme lui enfanta le premier fils qu'il eut dans le pays du Kingui; ils le nommèrent Mana Makhan Diawara, parce que Mana Makhan Niakhaté était le grand-père maternel de l'enfant. Après cela, son autre femme dont nous avons parlé sous le nom de Koria Koïta lui enfanta un fils qu'on appela Mahmoudou Diawara.

Ils demeurèrent dans cet état jusqu'à ce que Mahmoudou eût grandi. Un jour, Mahmoudou partit du village de Toudougoumbé et se rendit à la ville de Diara pour y jouer; il se disputa avec un fils du roi connu sous le nom de Bemba Niakhaté, fils de Mana Makhan Niakhaté, et le souffleta si fort qu'il lui fit tomber une dent. Puis Mahmoudou retourna auprès de son père. Lorsque la nouvelle en parvint au roi, il expédia un envoyé à Dama Guillé pour lui dire : « Certes, ton fils Mahmoudou n'a pas de bonnes manières et tu dois l'éloigner de mon royaume, car il a commis un acte détestable sur mon fils. » Lorsque Dama eut entendu cela, il prit avec lui Mahmoudou et trois hommes dont l'un était fils de Khàkhé Khanédyi et s'appelait Fadé Khanédyi; le second était fils de Dembané (1) et se nommait Hammadi; le troisième était fils de Niangué Makhan et se nommait Bongari Kamissokho. Puis il alla avec eux dans la direction du Sahel (2) jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans une localité appelée Diagouraga (3); il les y installa, puis revint à Toudougoumbé.

L'affaire en demeura là jusqu'à ce que la situation de Dama Guillé fût devenue prospère. Lorsque les gens qui étaient avec lui en ce lieu furent devenus nombreux, il leva une grande armée, en confia le commandement à Niangué Makhan et l'envoya faire la guerre aux gens de Dienné; Niangué Makhan partit avec sa troupe, atteignit la ville de Dienné, combattit les habitants, les vainquit, saccagea leur ville et revint auprès de Dama Guillé. Par la suite, ce dernier expédia une deuxième armée, puis une troisième, dans la direction de l'Orient. Après quoi, Dama mourut.

Alors on envoya un message à son fils Mahmoudou pour l'avertir du décès de son père. Il revint à cette occasion à Toudougoumbé où on le reconnut comme chef, et il prit le commandement à la place de son père.

Et maintenant, voici quel fut le motif de l'entrée de Mahmoudou à Diara. Il y avait un homme, du clan soninké connu sous le nom de Bakhaga (4), qui s'appelait Fassa Kouré; avant la mort de Dama Guillé, il avait été blessé par Bemba Niakhaté d'une flèche empoisonnée et, à la suite de cela, était tombé malade d'une maladie qui dura longtemps sans que son état pût s'améliorer. La durée de la maladie avait atteint sept années, sans qu'il eût dormi pendant tout ce temps, lorsque son père l'envoya pour sauver sa vie auprès de Dama Guillé, afin que celui-ci le soignât. Or, au moment de son arrivée chez Dama, Fassa Kouré n'y rencontra pas ce dernier, qui se trouvait être parti dans la brousse pour chasser. Avant qu'il fût de retour, sa femme fit cuire de la nourriture pour le malade, qui la mangea; lorsqu'il l'eut mangée, il retrouva la santé et dormit. Après cela, Dama arriva; on lui raconta la nouvelle et il dit que cette nourriture suffirait à guérir le malade. Celui-ci revint chez son père et l'informa de ce qui lui était advenu; alors son père lui ordonna de retourner chez Dama et de demeurer auprès de lui tout le temps de la vie de celui-ci. En conséquence, Fassa Kouré retourna chez Dama Guillé et y demeura jusqu'à ce que ce dernier fût mort et que son fils Mahmoudou lui eût succédé, et alors il revint à Diara. Ensuite, il retourna au bout d'un certain temps auprès de

(1) A ma descendance masculine et non à celle de ma fille.
(2) C'est-à-dire à Nionko. Par « sa famille », il faut entendre sa première femme et le fils qu'il avait eu d'elle.
(3) Province de Nioro.
(4) Ou Toundoungoumé, village situé tout près de Diara et à l'Est de cette ville.
(5) Voir au chapitre suivant l'histoire des Niakhaté.
(6) Ancienne capitale du Kingui, près et au Nord-Est de Nioro.

(1) Il s'agit vraisemblablement d'un fils du Dembané dont il a été question au début du récit et qui, ainsi qu'on le verra par la suite, était un Peul.
(2) C'est-à-dire « dans la direction du Nord ».
(3) Au Nord-Est de Nioro, sur la route de Nioro à Oualata.
(4) Ou Bagaka.

Mahmoudou et lui fit connaître l'iniquité — c'est-à-dire la tyrannie (1) — des rois de la famille des Niakhaté en ces termes : « Ils oppriment si fort leurs sujets que ceux-ci les ont pris en aversion ; ainsi le fils du roi, le nommé Bemba Niakhaté, fend le ventre de toutes les femmes enceintes qu'il rencontre et arrache leur enfant de leur ventre, et, quand les gens le questionnent sur le motif de sa conduite, il dit : « C'est de peur de faire un mensonge, car je ne sais pas si c'est un garçon ou une fille qui est dans leur ventre, et c'est pour cela que je le leur fends. » Lorsqu'il passe auprès d'une meule de céréales appartenant à un homme des champs, il y met le feu et, si les gens le questionnent à ce sujet, il dit : « Je me réchauffe ainsi. » Et il commet encore d'autres iniquités. Mais, ô Mahmoudou, fils de Dama Guillé, je possède la formule d'un charme qui, si tu peux trouver les choses nécessaires à sa composition, détruira le pouvoir du clan des Niakhaté. — Quelle est sa composition? » lui demanda Mahmoudou. Fassa Kouré répondit : « De l'eau provenant d'un œil d'homme, une tête de cheval pourrie et la paume d'un homme courageux qui soit capable d'aller à la ville pour saluer Mana Makhan. Si tu trouves les choses précitées, j'écrirai le charme sur la paume de l'homme dont je viens de parler et celui-ci ira auprès de Mana Makhan et le saluera ; si cela est fait, le pouvoir royal du clan des Niakhaté sera anéanti. » Lorsque Fassa Kouré eut dit cela à Mahmoudou, le Peul de Dama Guillé dont nous avons parlé sous le nom de Dembané se leva et dit : « Voici mon œil, arrachez-le. » Et on l'arracha. Ensuite Mahmoudou expédia à Diara un homme appelé Mâmadi Bakhaga pour qu'il y dérobât un cheval ; cet homme alla dans ce but à Diara, y déroba un cheval et le ramena à Mahmoudou ; on égorgea ce cheval, on coupa sa tête et on la mit au soleil pour la faire sécher. Lorsqu'elle fut sèche, Fassa Kouré demanda : « Où est la paume de l'homme courageux ? » Mahmoudou, se présentant lui-même, dit : « Me voici ! écris le charme sur ma paume. » Et Fassa Kouré l'y écrivit (2).

Alors Mahmoudou prit le chemin de Diara, atteignit la ville et continua sa marche jusqu'à ce qu'il fût arrivé auprès de Mana Makhan ; il le salua et lui donna à serrer celle de ses mains sur laquelle le charme avait été écrit. Dès qu'ils se furent séparés, Mana Makhan entra dans son habitation, prit une de ses juments, monta dessus, sortit à la nuit de la ville de Diara et s'éloigna ; et, jusqu'à maintenant, on n'a plus eu de nouvelles ni de lui ni de tous les autres membres du clan des Niakhaté (1), à l'exception d'un seul d'entre eux, de nature maladive, qui se nommait Sodoga et qui était en train de dormir au moment de la disparition des Niakhaté ; lui, ses enfants et ses serfs firent désormais partie du clan des Diawara ; il fut l'ancêtre d'un clan de griots (2) connu sous le nom de Daramé et qu'on appelle *Sodoga-diârou* (3). Quant à la ville, elle demeura telle qu'elle était auparavant, sans subir aucun amoindrissement.

Ensuite Fassa Kouré (4) dit : « Amenez-moi trois jeunes garçons pour que je les revête d'un charme magique et que je les envoie à la ville de Diara. » Mahmoudou les lui remit ; il pratiqua ses enchantements, puis revêtit de soie les trois jeunes garçons et leur ordonna de se rendre à Diara et de tourner autour de trois mosquées qui s'y trouvaient et qui étaient les plus grandes des mosquées existant à Diara. Lorsqu'ils l'eurent fait, tous les chefs du clan des Niakhaté prirent la fuite. Et ensuite la ville de Diara demeura comme elle était, sans subir aucun amoindrissement (5).

Après cela, les gens du Tagant (6) entendirent parler de Mahmoudou ; un informateur leur dit que le susnommé Mahmoudou, fils de Dama Guillé, régnerait sur un grand empire et finirait par subjuguer tous les pays sans qu'aucun échappât à sa conquête, à l'exception de celui qui aurait contracté alliance avec lui (7). Lorqu'ils eurent appris cela, ils choisirent dans leur sein une belle femme et l'expédièrent à Mahmoudou ; leurs envoyés arrivèrent avec elle à la ville de Diara et descendirent avec elle et avec les bagages qui constituaient son trousseau et qui se composaient de trois cent unités de chaque sorte de richesses, dans la maison d'un homme nommé Diabiya Doumbé (8) Kamara, ancêtre des Kâgoro (9) surnommés Kamara. Ce Diabiya Doumbé avait un fils appelé Fato Makhan Kamara, qui était l'ami de Mahmoudou et son confident. Lorsque les envoyés du Tagant furent descendus chez son père, Fato Makhan monta sur son cheval et se rendit auprès de Mahmoudou, qui était alors à Diagouraga. Quand il fut arrivé là, il lui raconta l'histoire de la femme dont il vient d'être question et qu'avaient envoyée les gens du Tagant pour Mahmoudou Diawara, et il

(1) Ces mots sont en marge sur le manuscrit.

(2) Voici comment, d'après ce qui se passe encore de nos jours au Soudan, il faut interpréter ce qui a trait à ce charme : après avoir pulvérisé la tête du cheval, on avait délayé une petite quantité de la poudre ainsi obtenue dans le liquide extrait de l'œil de Dembané et on avait fabriqué ainsi une sorte de pâte avec laquelle Fassa Kouré traça des signes magiques sur la paume de la main de Mahmoudou ; c'est ainsi, je crois, qu'il convient de comprendre l'expression « j'écrirai le charme », *sa'aktoubou'l-hidjâba*, employée par l'auteur.

(1) Ou plutôt des chefs du clan, qui disparurent un peu plus tard, comme on le verra plus loin.

(2) Le texte arabe porte *djârou* pour *diârou*, mot soninké qui est le pluriel de *diâré*, individu de la caste des chanteurs que nous appelons au Soudan « griots ».

(3) C'est-à-dire « les griots issus de Sodoga ».

(4) Fassa Kouré était demeuré à Toudougoumbé, où Mahmoudou lui-même était revenu après être allé à Diara serrer la main de Mana Makhan.

(5) C'est-à-dire sans doute que, à part la disparition du roi et des principaux membres de sa famille, le chiffre de la population demeura ce qu'il était auparavant.

(6) Province de la Mauritanie située au Nord-Ouest de Diara et de Nioro.

(7) Il faut entendre ici « alliance » dans le sens d'alliance par mariage.

(8) Ou Diabigné Doumbé.

(9) Les Kâgoro forment une tribu moitié soninké et moitié bamana répandue dans les cercles de Nioro, Goumbou, Kita, Sokolo et Bamako.

lui dit que cette femme n'avait pas sa pareille sur toutes les places de danse de la ville de Diara, lesquelles étaient au nombre de trois cents et sur lesquelles les gens se livraient au plaisir de la danse. Lorsqu'il apprit ces détails, Mahmoudou s'en réjouit. Comme il en manifestait son contentement, un homme qui se trouvait là et qui était l'un des compagnons de Mahmoudou, le nommé Fakhaloumpan, lui dit : « O Mahmoudou, n'épouse pas cette femme, mais donne-là à celui qui t'a apporté la nouvelle de son arrivée : une autre qu'elle te suffira et cela vaudra mieux pour toi. » Mahmoudou répondit : « Je me range à ton avis. » Puis il dit : « O Fato Makhan, aimes-tu cette femme ? » Fato Makhan lui répondit qu'il ne pouvait la haïr puisqu'il l'avait vue. Mahmoudou lui dit alors : « Je te la donne en raison de l'amitié qui existait déjà entre nous antérieurement aux événements actuels. » Fato Makhan l'accepta de bon gré, puis il dit à Mahmoudou : « Quelle est la chose que tu désires obtenir de nous, afin que nous t'en facilitions l'obtention? — L'objet de mon désir, dit Mahmoudou, est la ville de Diara : je ne désire rien autre que l'obtenir. » Alors Fato Makhan lui dit : « Si je te donne la ville de Diara, que feras-tu de moi quand tu y seras? — Qu'est-ce que les Niakhaté, lui dit Mahmoudou, faisaient de vous à Diara, où vous étiez leurs ministres au temps de leur puissance? — Ils avaient fait de nous, dit Fato Makhan, les gardiens de toutes les coutumes de la ville de Diara, et on nous appelait en langue étrangère *toun-diâlé* (1); c'est là ce que nous faisions à Diara et cela était stipulé de façon que rien ne pût y mettre obstacle. — Eh bien, lui dit Mahmoudou, nous ferons de même; nous ferons de vous les maîtres de toutes les traditions et de toutes les règles établies à Diara, et, de plus, je te confierai le sabre de la royauté connu sous le nom de *ouâlé;* celui que vous aimerez parmi les Diawara, vous le ferez régner sur le clan des Diawara, et celui que vous haïrez, vous l'écarterez du pouvoir; c'est là ce que vous ferez sous notre dynastie, et cet office comportera la faculté d'intronisation et de destitution; nous et vous serons égaux et il y aura entre nous échange d'alliances matrimoniales et de dots. » Ils conclurent un engagement à cet effet et prirent à témoin les gens qui y assistaient.

Ensuite Fato Makhan retourna auprès de son père Diabiya Doumbé dans la ville de Diara et le mit au courant de tout ce qui s'était passé entre lui et Mahmoudou au sujet de l'affaire de la femme, de l'affaire du pouvoir royal et de l'affaire de la ville de Diara, depuis le commencement jusqu'à la fin. Son père lui répondit : « O mon fils, je donne mon consentement à tout ce que tu as conclu avec Mahmoudou, excepté en ce qui concerne l'affaire de l'échange d'alliances matrimoniales, car je n'y puis consentir ; retourne donc auprès de lui et retranche cette clause de l'ensemble des clauses précitées. » Fato Makhan retourna auprès de Mahmoudou et ils retranchèrent du traité la clause en question, puis Mahmoudou dit à Fato Makhan : « Est-ce que ton père est en vie? — Oui, dit Fato Makhan. — Cette restriction vient de lui, reprit Mahmoudou, mais je te l'ai accordée pour être agréable à toi et à ton père, afin que vous m'autorisiez à entrer dans la ville de Diara. » Alors Fato Makhan retourna auprès de son père et le mit au courant. Ensuite son père parla avec tous les hommes de bien de la ville jusqu'à ce qu'ils furent d'accord pour reconnaître comme chef Mahmoudou Diawara ; et ils le reconnurent pour chef et lui accordèrent l'entrée dans la ville.

A la suite de cela, Mahmoudou quitta Diagouraga avec son armée, se rendit à la ville de Diara et y entra ; les gens de Diara lui firent leur soumission et il régna sur eux avec un pouvoir considérable (1). Il engendra ensuite son fils Silamakhan Diawara. Quant au titre que portèrent tous les rois du clan des Diawara, ce fut *faré* (2).

Cependant, il y avait dans le pays du Fouta un prince nommé Satigui (3). Il marcha sur Diara avec son armée et fit la guerre aux gens de Diara. Mahmoudou vainquit les assaillants, les poursuivit depuis le territoire du Kingui jusqu'à celui du Fouta où il les atteignit, et les combattit dans ce dernier pays. Mahmoudou fut tué dans cette guerre. Son armée revint à la ville (4) et on proclama roi son fils, le *faré* Silamakhan.

Ce dernier engendra trente enfants, dont quinze garçons, les quinze autres étant des filles. Sept d'entre les premiers régnèrent successivement et donnèrent naissance à sept familles, dont voici les noms : les Dama-ka (5), dont les survivants se trouvent aujourd'hui dans la ville de Diara ; les Bandiougou-ka, qu'on trouve au village de Yéréré (6) ; les Ouâlé-ka, au village de Tourougoumbé (7); les Faré-ka, au village de Boulli (8) ; les Aïssé-ka, au village de Mérémédi (9) ; les Simba-ka, au village de Diabigué (10); les Monkoti-ka, au village de Diala (11) ; enfin les Dâbo-ka, dont une fraction se trouve au Bâkhounou et une autre fraction au Fouta. Le pouvoir royal se transférait alternativement de l'une à l'autre des sept familles et celui des sept

(1) En soninké « griot du royaume » ou « griot de la couronne. »

(1) L'avènement de Mahmoudou Diawara au trône de Diara eut lieu vraisemblablement vers 1270.

(2) Ce titre, dont j'ignore l'étymologie précise, fut porté, avec des variantes, par un grand nombre de rois et de princes soudanais d'origine soninké ou malinké ; on le trouve mentionné souvent dans le *Tarikh-es-Soudân*.

(3) Le titre de *silatigui* (« maître de la route » en malinké), déformé en *saltigui*, *salti*, *satigui* ou *sétigui*, était donné communément aux rois du Fouta sénégalais ; les anciens voyageurs européens nous l'ont transmis sous la forme *siratique*.

(4) C'est-à-dire à Diara.

(5) Le suffixe *ka*, dans les langues mandé, sert à former les noms de nationalité, les noms de tribus, etc. Dans l'énumération donnée par l'auteur, il a été ajouté, semble-t-il, au nom de chacun des sept premiers fils de Silamakhan Diawara pour former les noms des familles de leurs descendants.

(6) Entre Nioro et Diara.

(7) Tourougoumbé est une variante du nom de Toudougoumbé, dont il a été question plus haut.

(8) Sur la route de Diara à Diagouraga.

(9) Près et à l'Est de Diara.

(10) Au Sud de Diara.

(11) Diala est dans le Nord-Ouest du Kaarta, sur la route de Diara à Bafoulabé.

chefs de famille qui était le plus âgé exerçait le commandement sur les autres.

Les choses se passèrent ainsi jusqu'au *faré* Monkiti (1) : Diounkanté Silamakhan (2) refusa de lui donner le sabre royal; il y eut entre eux à ce sujet des disputes et des combats ; enfin les Sagoné (3) soulevèrent le pays contre la famille de Dâbo et dispersèrent la famille de Dâbo dans les régions où elle est éparse depuis ce jour jusqu'à maintenant (4). Quant à la famille des Sagoné, elle demeura dans le territoire du Kingui et régna sur le clan des Diawara établis dans le pays du Kingui pendant trois cent et un an, jusqu'à l'arrivée des Mansassi (5), qui s'emparèrent du pouvoir.

Tel est ce qui nous est parvenu touchant l'histoire des Diawara : nous l'avons recueilli de la de la bouche des conteurs et des gens bien disants ; Dieu connaît mieux la vérité. Fin.

(*A suivre.*)

LE BARO-KANO-RAILWAY

Le commandant Mercier, chef de la mission de ravitaillement du Tchad par le Nigeria, et son collaborateur le lieutenant Bertaut ont dressé sur le Baro-Kano-Railway l'intéressante étude qu'on va lire. Elle formera une comparaison précieuse avec les travaux actuellement engagés dans nos colonies françaises de l'Ouest-Africain.

Ce chemin de fer qui a sa base à Baro sur le Niger a été construit, entièrement par les soins de la colonie, sans subsides particuliers de la métropole, pour permettre à la Northern Nigeria d'avoir une communication directe avec la mer.

Les deux colonies qui forment la Nigeria anglaise sont de régimes tout à fait différents. Sans vouloir faire ici l'historique de l'occupation de la Nigeria par le Royaume-Uni, historique qui sortirait du cadre de cette étude, on peut dire que l'Angleterre détient la Northern Nigeria par droit de conquête, et en a fait un Protectorat ; et que la Southern Nigeria n'est que l'extension de son ancienne colonie du Lagos. La Northern Nigeria est un pays d'administration directe, du moins comme peuvent l'entendre les Anglais, c'est-à-dire qu'on y perçoit l'impôt et qu'il y a amélioration de la condition générale de l'indigène ; au contraire, en Southern Nigeria, toutes les recettes du Trésor sont indirectes, impôt sur le gin qui est la grande denrée d'importation, impôts de consommation de toute sorte ; l'administration anglaise n'intervient en aucune manière pour la direction intérieure des territoires. Des villes aussi importantes qu'Abéokuta (250.000 habitants), Ibadan (300.000 habitants) ont leur chef et leur système de gouvernement, comme si l'administration européenne n'existait pas dans le pays.

De cette différence notable d'exercice du pouvoir sont nées des divergences de vues, des difficultés, d'aucuns disent des conflits entre les deux colonies. Il y eut notamment une guerre de tarifs douaniers qui a duré quelques années et qui n'a cessé que récemment.

Cet état de choses a incité le gouvernement de Northern Nigeria a créer une voie de communication propre pour aboutir à la mer, afin de n'être pas tributaire du Sud Nigeria, et de pouvoir écouler ses produits au mieux de ses intérêts.

La navigation du Niger lui offrait l'avantage demandé. Elle obtint à Burutu à l'embouchure du Niger une concession qui lui permit d'y créer un entrepôt et un point d'appui maritime important. Elle organisa une flotille de stern-wheelers (bateaux à roues fluviaux) qui feraient la navette entre Burutu et Lokodja d'abord, importante station au confluent de la Bénoué, et ensuite Baro, choisi déjà autrefois comme point de départ d'une route allant jusqu'à Kano.

Le chemin de fer de Lagos avait été construit à très gros frais par le Sud Nigeria qui dut, pendant la construction, faire fréquemment appel au crédit de l'Angleterre ; et les subsides nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle ligne pour le même groupe de colonies menaçant de se faire attendre, le gouvernement de Zungeru (chef-lieu du North. Nigeria) prit la décision de faire sur ses économies, les études et les premiers frais de la nouvelle ligne.

Ces études ont, d'ailleurs, été un peu sommaires, ainsi qu'en témoignent les rectifications de tracé que l'on exécute en ce moment, et, pour un motif de rapport immédiat, dès que la locomotive atteignait un point désigné comme future station, la ligne était mise en exploitation.

En quittant Baro, la ligne remonte pendant 18 milles la vallée du Niger qu'elle quitte bientôt pour emprunter celle du Bako, affluent du grand fleuve. Après la station de Badeggi, la ligne court sensiblement vers l'Est. Badeggi est la station qui dessert la ville de Bida, grande ville de 30.000 habitants que l'on a laissée à 13 milles au Nord ; on a reculé devant la dépense d'un pont traversant le Bako, mais nous pensons avec les directeurs du Railway que bientôt on sera

(1) Le texte banmana porte *Mokoti* ou Monkoti, comme plus haut ; mais le texte arabe donne dans le premier cas la vocalisation *Monkoti* et dans le second *Monkiti*.

(2) Le texte banmana porte « Diangounté-Silamakhan », ce qui pourrait indiquer que Silamakhan était originaire du Diangounté, province située au Nord du Kaarta. Ce Silamakhan était sans doute un descendant de Fato Makhan et avait hérité de l'office d'investiture confié à la famille de ce dernier.

(3) Famille diawara dont le nom n'a pas été mentionné par l'auteur parmi celles issues des sept premiers fils du *faré* Silamakhan ; cette famille était rivale de celle des Dâbo-ka ou Dâbora, ou descendants de Dâbo.

(4) La victoire des Sagoné sur les Dâbo eut lieu vers 1450.

(5) Ou *Massassi* (en banmana « descendance de roi »), fraction du clan des Kouloubali qui régna d'abord dans le Niamala, puis au Kaarta, et s'empara du pouvoir à Diara vers 1754.

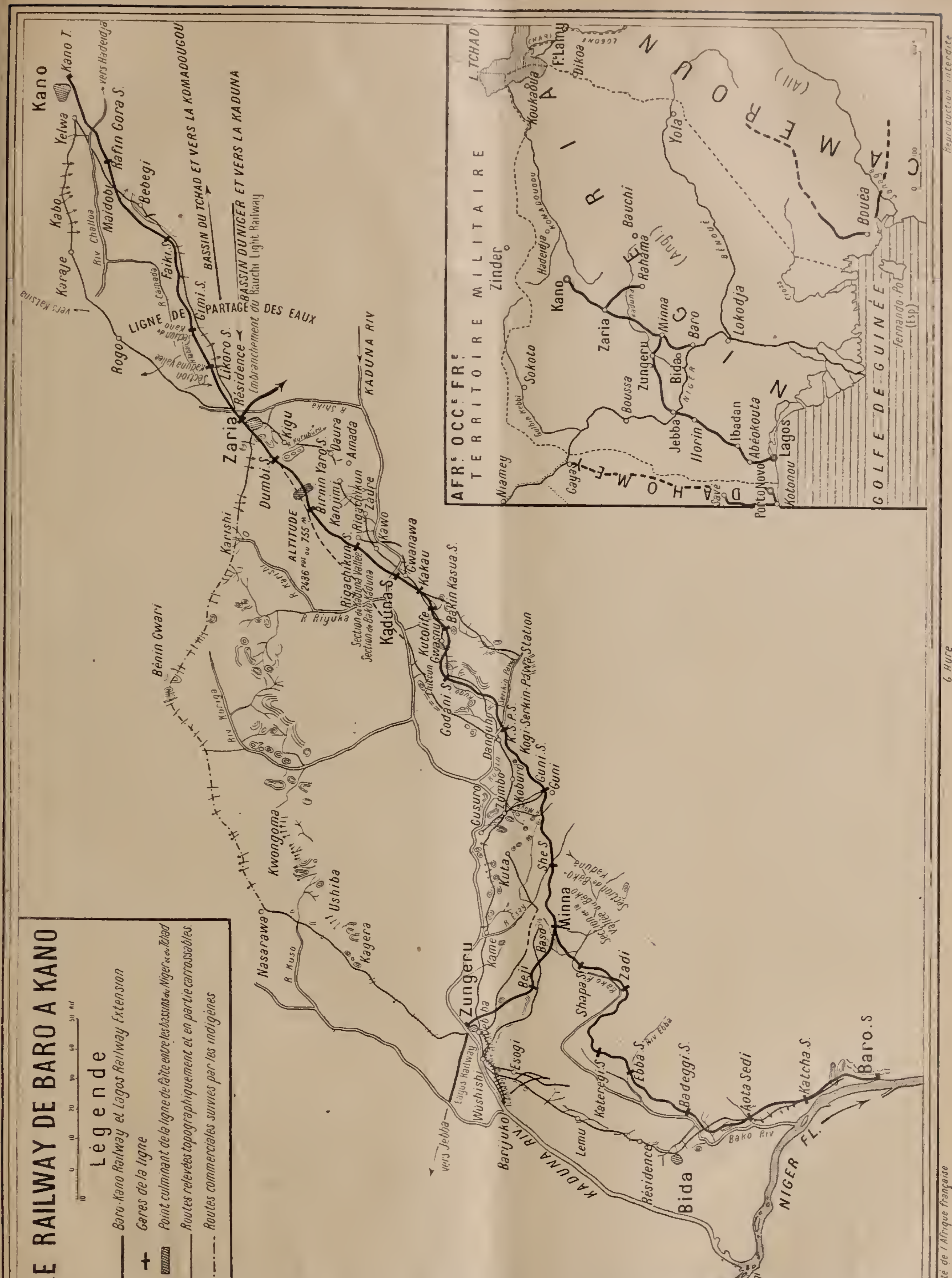
LE RAILWAY DE BARO A KANO
Légende
Baro-Kano Railway et Lagos Railway Extension
Gares de la ligne
Point culminant de la ligne de faîte entre les bassins du Niger et du Tchad
Routes relevées topographiquement et en partie carrossables
Routes commerciales suivies par les indigènes
LIGNE DE PARTAGE DES EAUX
BASSIN DU TCHAD ET VERS LA KOMADOUGOU
BASSIN DU NIGER ET VERS LA KADUNA
Bauchi Light Railway
ALTITUDE 2436 pds ou 755 m
KADUNA RIV
NIGER FL.
Kano
Zaria
Kaduna S.
Minna
Zungeru
Bida
Baro S.
AFRE OCCE FRE
TERRITOIRE MILITAIRE
GOLFE DE GUINÉE
Reproduction interdite
Comité de l'Afrique française

obligé de modifier le tracé pour desservir directement Bida.

On passe à la station de Katereggi, la ligne s'infléchit vers le Sud jusqu'à Zadi, reprend la direction de l'Est, passe à Shapa où elle franchit le Bako et arrive à Minna (mille 111).

Minna est le point de jonction du Baro-Kano-Railway avec le prolongement du Lagos-Government-Railway, et se trouve sur la ligne de partage des eaux entre le Bako et la vallée de la Kaduna, autre affluent du Niger, mais beaucoup plus important que le précédent.

Cette première partie de la ligne Baro-Minna est relativement aisée. On remonte une vallée en pente douce, la brousse est peu dense et il n'y a pas d'obstacles naturels. Il semble cependant qu'on a négligé bénévolement un appoint considérable en évitant de desservir la grande ville de Bida et le pays Nupé qui l'entoure, fort riche, très peuplé. Le pont sur le Bako aurait entraîné une dépense supplémentaire que le trafic direct avec Bida aurait très facilement compensé par une recette plus considérable.

A partir de Minna, la ligne roule dans la direction sud-ouest-nord-est jusqu'à Kaduna. Elle passe à Guni, traverse la rivière Moya au mille 142, atteint la station de Serkin-Pawa et franchit la rivière du même nom au mille 169. Depuis ce point, la ligne monte beaucoup en traversant les stations de Godani et de Bakin-Kasua, pour atteindre la vallée de la Kaduna. On se trouve alors en présence de montagnes granitiques importantes pour la traversée desquelles un défilé a été trouvé fort opportunément.

La station de Kaduna se trouve sur la vallée de la rivière du même nom, qu'il a fallu traverser sur un magnifique pont de 156 mètres (trois arches de 30 mètres, deux de 16 m. 50, deux de 12 mètres et un de 9 mètres).

De Kaduna, la ligne continue vers le Nord-Est, passe à Rigachikun, à Birni-Yaro (mille 239), à Dumbi (mille 254) et atteint Zaria au mille 266.

La contrée entre Kaduna et Zaria est plus facile que celle entre Minna et Kaduna, mais les pentes sont fortes, en moyenne 1/60 et à certains endroits 1/80. Entre les milles 243 et 257 (distance de Baro), la ligne s'élève à sa plus grande attitude : 2.436 pieds ou 755 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette région est très montagneuse. Les témoins granitiques aux formes tabulaires sont nombreux. On trouve la latérite partout où l'on voit la pénéplaine.

La ville de Zaria (35.000 habitants) est la plus importante de la ligne, Kano excepté. La station du railway se trouve à environ 4 kilom. 900 de la ville indigène, entourée d'un immense birni (enceinte fortifiée) de 10 kilomètres de circonférence. On pénètre dans l'intérieur par un certain nombre de portes fortifiées. L'enceinte est en partie délabrée, mais pas suffisamment pour permettre le passage facilement ; l'accès de l'intérieur est donc limité aux portes. Les constructions indigènes sont pour la plupart des paillotes, les habitations de l'émir et des principaux dignitaires, ainsi que la Cour de justice, le Trésor indigène, le marché sont en terre battue et aux toits en terrasse.

La ville européenne encore à l'état embryonnaire est construite sur un plateau très vaste. Il y a 2 kilomètres entre la gare et le cantonnement (siège de l'administration) ; 2 kilomètres entre les factoreries, la gare et le cantonnement. Il est certain que la ville européenne aura, dans peu de temps, un développement considérable, surtout si les espoirs fondés sur les mines d'étain de Naraguta se réalisent.

C'est ici, en effet, que se trouve la jonction avec le Bauchi Light Railway, chemin de fer à voie étroite qui va au plateau de Naraguta. On a usé du système de moindre dépense pour construire cette ligne, mais sans aucun doute, elle sera prochainement amenée au même écartement que les autres voies de Nigeria. D'ailleurs, les ingénieurs prévoyants ont construit tous leurs travaux d'art en vue de sa transformation rapide en ligne coloniale normale : la largeur d'écartement des voies du Baro Kano et du Lagos Government Railways est 3 pieds 6, soit 1 m. 06, et sur le Bautchi Light Railway seulement de 2 pieds 6, soit 0 m. 758.

Au delà de Zaria la ligne traverse, au mille 289, la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger et du lac Tchad. L'altitude à ce point est de 2.435 pieds, soit 740 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. A partir de ce point, le pays devient plus sablonneux, il est plat, presque sans pente, la construction de la ligne n'a rencontré aucune difficulté.

On atteint Kano au mille 355 (km. 571) après la traversée de la rivière Challoa, tributaire de la Komadougou (bassin du Tchad) sur un beau pont de 130 mètres de longueur.

Pentes et courbes. — Les pentes varient selon les différentes sections de la ligne. Entre Baro et Minna, la pente maximum est de 1 pour 145 et de 1 pour 165. De Minna à Zaria, on trouve dans les deux directions des pentes de 1 pour 60, tandis que de Zaria à Kano il a été possible d'obtenir sans difficulté une pente de 1 pour 80, de moyenne.

La courbe maximum est de 10°, soit un rayon de 573 pieds (174 m. 20), mais elle est rare. Ordinairement, les courbes sont de 8° ou de 6°, soit aux rayons respectifs de 716 et 955 pieds (214 m. 80 et 286 m. 50) et même de plus grand rayon.

Le pourcentage total des courbes donne la somme approximative de 25 0/0 de la longueur totale de la ligne et la partie de la ligne la plus courte est celle qui suit la vallée du Bako et passe près de Minna ; dans cette section, la moitié de la ligne est en courbes.

Travaux de terrassement. — Ces travaux sont nombreux sur la ligne. Ils ont, en général, pour les remblais, de 4 m. 20 à 5 m. 20 à la base, sont traversés par des drains suffisants pour permettre l'écoulement des eaux en saison des pluies. La

pente généralement donnée aux remblais est de 1 1/2 sur 1.

La plupart des terrassements sont tapissés d'un revêtement de gazon. Le sol est le plus souvent argileux ; dans la partie comprise entre Minna et Kadouna, on a dû quelquefois entamer la crête granitique. En se rapprochant de Kano, le terrain est moins accidenté, l'argile domine toujours, mais le sable est souvent mêlé à l'argile par couches.

Ponts, ponceaux, drains et rigoles, plate-forme et ballast. — La longueur totale des travaux de ponts est de 4.130 yards (3.780 mètres) ou une moyenne de 34 pieds 84, soit environ 10 m. 50 par mille (1 609 mètres). Sur cette longueur, 2.931 yards (2.900 mètres) sont pourvus de ponts de 15 pieds et au-dessus (4 m. 56) et 1.198 yards (1.080 mètres) de ponceaux.

Les ponts se rattachent à l'une des cinq catégories suivantes :

1. Béton de ciment
2. Chevalet type IV
3. Chevalet type III
4. Chevalet type II
5. Chevalet type I

Il n'y a rien à dire sur les piles et culées de béton, ni rien de particulier à signaler au point de vue de leur solidité.

Le type IV consiste en quatre tiges verticales, chacune de 2 pieds (0 m 60) de diamètre en acier, et en forme de cylindre, d'une épaisseur de 5/16 d'inch (environ 0 m. 0075), espacées séparément de 6 pieds (1 m. 80) et reliées à un cylindre avant-bec dirigé vers le courant. Tous les cylindres sont remplis de ciment et les chapeaux sont arrangés de façon à recevoir les traverses de support.

Ce type est usité dans le pont de 30 pieds de longueur sur 24 pieds de hauteur (9 mètres sur 7 m. 20). Pour une plus grande hauteur et une plus grande longueur, on se sert du béton.

Le type III consiste en quatre cylindres verticaux d'un diamètre extérieur de 8 3/4 inch (0 m. 22) et d'une épaisseur de 0 m. 0125. Ces cylindres sont reliés ensemble, mais différemment avec le type IV ; ils sont constitués non pas de cylindres complets, mais seulement par quatre quarts verrouillés entre eux (comme ci-contre). Ce type est employé pour 15 à 20 pieds de longueur sur 15 pieds de hauteur (4 m. 50 à 6 mètres sur 4 m. 50 de hauteur).

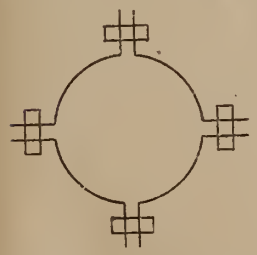

Le type II est un chevalet à deux tiges ; chaque tige consistant en un cylindre de 18 inch de diamètre (0 m. 45), 5/16 d'inch d'épaisseur, rempli de béton, et les deux tiges reliées ensemble.

Ce type est employé pour 15 à 20 pieds de longueur sur 9 pieds de hauteur (4 m. 50 à 6 mètres sur 2 m. 25 de hauteur).

Le type I est une forme légère du chevalet de type II, mais sans les deux tiges, et a été usité pour les ponts de route seulement. Il n'y en a aucun de ce type sur le Baro-Kano.

A part une quinzaine de ponceaux, tous les petits thalwegs ont été munis de drains servant à l'écoulement des eaux ; parmi ces derniers, on rencontre encore le cylindre de tôle ondulé, que l'on remplace partout par des drains de 1 mètre de hauteur en maçonnerie.

Quant aux ponceaux du type II, ce sont des cylindres verrouillés vers le bas dans une fondation de béton et espacés de 6 pieds d'intervalle, de manière à former les piliers des culées.

La plate-forme est constituée par des rails d'acier à pied aplati de 45 lbs (20 kilogrammes par yard) sur traverses d'acier, chacune du poids de 72 lbs (32 kg. 600) ; douze traverses sont employées par 30 pieds (9 mètres) de rail. Les plaques d'assemblage sont du type de « 4 trous » ; celles de l'intérieur ayant un gros rebord vers la base.

Les rails de 55 lbs (25 kilogrammes par yard) ont été utilisés pour les 10 premiers milles. La dilatation admise varie de 1/4 à 3/8, suivant le temps et le jour de l'année où la pose de la voie a été faite.

Au début, rien n'avait été préparé sur la ligne pour la ballaster. Mais depuis l'ouverture au trafic, on s'est préoccupé de cette question et la ligne a été pourvue, entre Kano et Zaria, d'excellent ballast constitué la plupart du temps en latérite et à certains endroits de granit concassé.

Stations et constructions. — La ligne a commencé à fonctionner sans qu'aucune construction permanente ait été établie. Dans la plupart des cas, on s'est contenté de faire une construction provisoire en tôle ondulée qui servait de bureau au chef de station, et d'une paillotte lui servant d'habitation. Tous les station-masters sont indigènes aussi bien dans les grandes que dans les petites gares. A côté d'eux, pour les plus importantes, comme Baro, Minna, Kaduna, Zaria, Kano, il y a des Européens pourvus de spécialités : trafic-assistant, chargé des trains de voyageurs et marchandises ; engeenering-assistant, chargé des travaux, entretien, inspection de la voie, etc. Mais dans les petites stations, tout le travail est fait par des indigènes parlant anglais, venus du Lagos ou de Sierra-Leone. Depuis six mois, on a beaucoup construit ; les gares de Baro, Minna et Kaduna sont à peu près terminées. Celle de Zaria est en voie d'achèvement. A Kano, on a construit deux hangars-magasins, mais l'emplacement définitif de la gare n'est pas encore déterminé. Une simple case en terre battue et quelques cases constituent seules la gare actuelle.

Voici la liste des stations avec le mileage de Baro et les distances entre elles :

Baro	Distance de Baro	Mètres	Distance entre station	Mètres
—	—	—	—	—
Katcha.....	14.5	22.930	14.5	22.930
Bakogi	26.5	42.738	12	19.308
Badeggi.....	42,5	64.864	14	22.126
Ebba.....	59	100.608	16,5	25.744
Katereggi.....	72.5	116.652	13,5	16.044

Baro	Distance de Baro	Mètres	Distance entre station	Mètres
—	—	—	—	—
Lafiagi.....	91,25	146.821	18,75	30.169
Shapa (halte)..	97	156.073	5,75	9.252
Minna.....	111,25	179	14,25	22.927
She.....	130	209.169	18,75	30.169
Guni.....	147	236.522	17	27.353
Kogi-Serekin-Pawa.....	169	271.920	22	35.398
Godani.....	185,5	297.664	16,5	25.744
Bakin-Kasua..	197	316.168	11,5	18.504
Kaduna.....	215	345.935	18	29.767
Rigachikun...	228,5	361.979	13,5	16.044
Birnin-Yaro...	239,5	379 678	11	17.699
Dumbi.....	254,5	403.808	15	24.130
Zaria.....	266	422.312	11,5	18.504
Likoro.....	275	436.793	9	14.481
Gimi.....	287	456.101	12	19.308
Faiki.....	310,5	498.790	23,5	37.811
Rafin-Gora....	334	541.479	23,5	37.811
Kano.....	355	571.195	21	33.789

Les plus importantes stations de la ligne sont Baro, Minna, Kaduna et Kano. Baro, comme tête de ligne, a été pourvu d'un nombre considérable de constructions pour abriter le personnel supérieur et muni d'un hôpital pour le chemin de fer. On y a construit des hangars importants pour abriter les machines, un atelier de réparation; un wharf en bordure du Niger est muni de voies ferrées. Les bateaux de plus de 1.000 tonnes remontent le fleuve pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre et déchargent directement sur les wagons. Les services de la comptabilité ont leurs agents à Baro.

Minna, chef-lieu de la province du Niger, doit surtout son importance à la jonction du Lagos Railway. La gare est achevée, de longs quais permettent l'accostage comme en Angleterre; des magasins, un hangar à machines, un atelier de réparation et de nombreuses constructions en ciment y ont été construits pour servir d'habitation aux ouvriers européens et aux ingénieurs.

Kaduna est le point central de la ligne. Le directeur du chemin de fer y avait son habitation. C'est une station de changement de locomotive.

Zaria est très important, c'est le chef-lieu de la province du même nom. A la ville de résidence de l'émir de Zaria (1), le trafic de Zaria augmente dans des proportions qui dépassent les prévisions les plus optimistes.

On parle depuis longtemps de transporter à Zaria la capitale du Northern Nigeria, ainsi que la portion centrale du 1er bataillon du régiment de Northern Nigeria et l'état-major. Mais ce transfert ne semble pas devoir se réaliser à cause de la situation peu centrale de Zaria, par rapport au reste de la colonie (Yola, Lokodja). Cependant, c'est en ce point qu'aboutissent tous les produits du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Quoi qu'il en soit, capitale ou non, Zaria est appelé à un grand avenir économique. Le mouvement y est intense, à tel point que la gare qui est presque achevée ne suffit plus pour abriter les marchandises qui s'y entassent, faute de capacité d'écoulement suffisant de la voie ferrée. Les magasins sont construits sur une longue plate-forme de 200 mètres de longueur, et desservent d'un côté le Baro-Kano, de l'autre le Bauchi-Light. Un grand atelier de réparations est achevé, on en commence un autre; huit hangars à locomotives sont terminés, on songe à les agrandir; les voies de garage y sont nombreuses, mais chaque semaine les marchandises montent ou descendent en plus grande quantité; dans un an, on sera obligé de doubler la voie.

Kano, le terminus de la ligne, est le grand marché du Centre-Afrique. C'est une ville indigène de plus de 40.000 habitants, entourée d'une enceinte de 10 mètres de hauteur, précédée de deux fossés. On ne peut entrer dans la ville que par les portes qui sont fermées chaque soir. Le cantonnement se trouve à 4 kilomètres de la ville, et la gare entre la ville indigène et la ville administrative.

Le marché de Kano est célèbre dans toute l'Afrique. Chaque jour, un très grand nombre d'indigènes s'y pressent et le trafic y est intense. La région est très peuplée. La province de Kano, dont la superficie est de 80.000 kilomètres carrés, a une population de 2 millions d'habitants.

Enfin, en dehors des voies de garage et de dégagement qui ont été créées dans les stations importantes de Baro, Minna, Kaduna, Zaria et Kano, et des « sidings » (terrains en bordure de la voie) ménagés à Kano pour la facilité des maisons de commerce, quelques voies secondaires et de passage ont été établies dans les autres gares et de vastes enclos attenants à ces dernières ont été réservés en vue de leur futur développement.

Matériel. — Il y a à Baro, Minna, Kaduna et Zaria des remises à locomotives. Cependant la machinerie est incomplète et se perfectionne de jour en jour.

Toutes les locomotives en service ont été apportées par la rivière et montées à Baro, malgré l'insuffisance d'outillage et de moyens d'exécution. Cependant elles ont fourni un excellent travail sur une voie non terminée et, à certains endroits, encore en construction. Il est probable qu'on construira à Minna un atelier central de réparation.

Le trajet des locomotives sera réglé comme suit :

Baro-Minna.....	111	milles
Minna-Kaduna.....	105	—
Kaduna Zaria.....	50	—
Zaria-Kano.....	90	—

On propose que les stations de Minna et de Zaria soient les stations de repos de machines et Baro et Kaduna les stations de trajet extrême pour les machines de Minna; et Kaduna et Kano les stations extrêmes pour les machines de Zaria.

Il y a en ce moment au Baro-Kano 18 locomotives sur la ligne, d'après les types suivants :

(1) Les Anglais donnent beaucoup d'importance à leurs émirs, dont les quatre plus importants sont ceux de Sokoto, Kano, Zaria et du Bornou.

2 machines de manœuvres à réservoir, classe I.....	
3 machines de manœuvres à réservoir, classe II.....	
2 machines à tender et six couples de roue, classe III.....	de 74 tonnes
4 machines à tender et six couples de roue, classe IV.....	
3 machines à tender et huit couples de roue, classe V.....	
5 machines à tender et huit couples de roue, classe VI.....	

Le matériel des voyageurs, en avril 1912, était constitué par des wagons de vieux modèles, composés de 4 compartiments ouvrant par une porte de chaque côté du wagon. Les compartiments sont complètement nus, ils communiquent entre eux par des portes intérieures; à chaque extrémité du wagon il y a une cuisine munie d'un fourneau et d'un évier; water-closets dans le wagon. En principe, chaque compartiment doit contenir 2 voyageurs. Il arrive quelquefois qu'on en met 3. Les bagages sont tous dans les compartiments parce qu'il faut avec soi : lit, caisse, popote et l'indispensable. En cas d'insuffisance de place, on charge les bagages sur un truc.

Les wagons pour indigènes sont couverts et munis de bancs, placés dans le sens parallèle à la voie.

Les wagons de marchandises ont une tare moyenne de 7 à 12 tonnes anglaises et peuvent être chargés de 12 à 18 tonnes. Un train peut remorquer 10 à 12 wagons chargés avec les locomotives des classes III et IV entre Baro et Minna, avec la locomotive V et VI entre Minna et Kano. En moyenne les trains remorquent 100 tonnes.

Chaque train est accompagné d'un chef de train indigène, mais le train même est conduit par un Européen aidé d'un mécanicien noir. La raison de cette disposition — malgré ce travail particulièrement pénible imposé à cet Européen — est de ménager les locomotives et de leur assurer ainsi, avec un rendement meilleur, une plus longue durée.

Par suite du développement nécessaire qu'a pris le Baro-Kano, le matériel, depuis le milieu de l'année, a dû être considérablement augmenté. Il comprend actuellement ou comprendra incessamment.

a) *Wagons à voyageurs :* 8 salons de 1re classe 5 salons mixtes de 1re et de 2e classe; 16 wagons de 3e classe, 2 wagons pour le personnel du chemin de fer, transformables pour l'usage général.

b) *Wagons à marchandises :* 140 trucks (wagons plats) à bogies, 50 wagons à bogies à ridelles (avec hauts côtés); 10 wagons à bogies couverts; au total, 200 véhicules pour marchandises.

Prises d'eau. — Y compris Baro et Kano, il existe en tout 18 prises d'eau. A Baro, une grande quantité d'eau est fournie par une source de la montagne et 2 réservoirs d'une capacité totale de 32.000 gallons (145 m³. 370). A Minna et Kaduna les réservoirs ont une capacité de 12.700 gallons (57 m³. 696) et à Zaria, le double, 25.400 gallons (115 m³. 392).

Dans tous les autres points d'eau moins importants, la capacité des réservoirs n'est que de 3.000 à 3.200 gallons (13 m³. 629 à 14 m³. 537). Ces divers réservoirs sont alimentés par des pompes (à vapeur, à huile ou à main) qui puisent l'eau dans les rivières ou torrents sur lesquels des barrages ont été établis. Ces pompes sont suffisantes pour les besoins immédiats, mais en plusieurs endroits elles sont placées entre des stations qui nécessiteraient pour les locomotives, d'autres relais; on a reculé pour le moment devant le creusement de puits ou le placement de sondes de trop grandes longueurs.

Trafic et circulation. — En faisant abstraction du boat-train (train spécial en correspondance directe et hebdomadaire avec les paquebots anglais, comportant sleeping-car et wagon-restaurant), qui part de Lagos pour aboutir à Zaria, et qui ne prend pas de voyageurs du Baro-Kano proprement dit; et des trains de marchandises, 3 trains mixtes par semaine circulent régulièrement dans les deux sens : Baro à Kano et *vice versa.*

Le trajet s'effectue en trois jours : Baro-Minna, Minna-Zaria; Zaria-Kano. Les trains ne marchent que de jour. Leur horaire actuel est le suivant :

a. *De Baro à Kano :*

Premier jour : départs de Baro, les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin. Arrivée à Minna à 5 heures du soir.

Deuxième jour : départs de Minna les mardis, jeudis et samedis, à 5 h. 30 du matin. Arrivée à Zaria à 5 h. 15 du soir.

Troisième jour : départs de Minna les mercredis, vendredis et lundis à 10 h. 15 du matin. Arrivée à Kano à 4 h. 35 du soir. (Les trains, sauf le boat-train, ne circulent pas le dimanche.)

b. *De Kano à Baro :*

Premier jour : départs de Kano les mardis, jeudis et dimanches (correspondance avec le boat-train), à 10 h. 5 du matin. Arrivée à Zaria à 4 h. 40 du soir.

Deuxième jour : départs de Zaria les mercredis, vendredis et lundis à 6 h. 40 du matin. Arrivée à Minna à 5 h. 45 du soir.

Troisième jour : Départs de Minna les jeudis, samedis et mardis à 9 h. 25 du matin. Arrivée à Baro à 5 heures du soir.

Tarifs des voyageurs :

	1re classe	2e classe	3e classe
De Baro à Minna...	27 sh. 9 p.	9 sh. 3 p.	2 sh. 4 p.
De Minna à Kano..	61 sh. 3 p.	20 sh. 5 p.	5 sh. 1 p.
Total de Baro à Kano.....	89 shillings	29 sh. 8 p.	7 sh. 5 p.
Ou en francs.....	111 fr. 25	37 fr. 08	9 fr. 25

Les prix au kilomètre (571 de Baro à Kano) reviennent donc à : 0 l. 194 pour la 1re classe; 0 l. 064 pour la 2e et 0 l. 016 pour la 3e. Le chemin de fer accorde une franchise de bagages de : 2 cwt (hundredweights, 100 kilogrammes) aux voyageurs de 1re classe; 1 cwt (50 kilogrammes) à ceux de 2e classe, et 28 lbs (pounds 12 kg. 6) à ceux de 3e, ou 56 lbs (25 kilogrammes) s'ils effectuent un parcours d'au moins 200 milles (321 kil.).

Tarifs des marchandises. — Les marchandises sont divisées en 4 classes au point de vue du tarif : classe A (spéciale), classes I, II et III. Ces 4 classes comprennent d'une manière générale :

Classe A, les produits du pays : haricots, noix de palme, noix de karité, arachides, patates, grains, piment, lin, jute, briques du pays, les eaux gazeuses, etc.

Classe I : bananes, cannes à sucre, manioc, mangues, noix de cacao, beurre de karité, vin de palme, fils et cordages du pays, ignames, huiles de noix de cacao et de coton, pommes de terre, riz importé, sel, poisson frais, graines de coton, café du pays, sucre, charbon, coke, goudron, bois à brûler, chaux, farine importée, calebasses, fourrages, gomme, briques importées, sacs et bouteilles vides, fers plats, tôle ondulée, machines agricoles, peaux et cuirs bruts, etc.

Classe II, les provisions et vivres d'une manière générale : fromages, poissons secs et salés, lard, jambon, cacao, épicerie, thé, vinaigre en bouteilles, vins mousseux et ordinaires, bougies, tabac en feuille, équipement, livres, verres et verrerie, lanternes, miroirs, kolas, chaussures indigènes, peaux et cuirs préparés, cotons manufacturés, etc.

Classe III : effets d'habillement, vêtements, chapeaux, mercerie, armes, parfumerie, jeux, machines à écrire, bicyclettes, billard, instruments de pesage et de précision, sellerie et harnais, appareils photographiques, instruments de musique, cigarettes, bronzes d'ornement, ivoire, caoutchouc, soie manufacturée, dents d'éléphants, bagages, produits chimiques non dangereux, explosifs et matières dangereuses.

Le chemin de fer a fixé des règles spéciales pour le transport des animaux vivants, du numéraire, des produits du pays, et des matières dangereuses et explosives. Ces dernières payent généralement le double tarif de la 3e classe, ainsi que les munitions. Le numéraire voyage dans les trains de voyageurs à un tarif spécial, placé dans des wagons *ad hoc* et toujours accompagné de personnes responsables.

Les tarifs sont dégressifs, proportionnellement à la distance, et vont en décroissant de la classe A (tarif le plus faible) à la classe III (tarif le plus élevé). Comme depuis l'amalgame des chemins de fer de la Northern et de la Southern Nigeria les tarifs ont été unifiés, nous donnons ci après, à titre d'exemple, en centimes, par tonne anglaise (1.015 kilogrammes), et pour les 3 distances de 1 mille, 354 milles (distance de Baro à Kano) et 712 milles (distance de Lagos à Kano, soit 1.145 kilomètres), les tarifs afférents aux différentes classes.

Distances — Miles	Classe A —	Classe I —	Classe II —	Classe III —
1.	2 pences (0 fr. 21)	3 p. 1/2 (0 fr. 36)	6 p. 1/2 (0 fr. 675)	10 pence (1 fr. 40)
354.	45 sh. 10 p. (57 fr. 29)	70 sh. 8 p. (88 fr. 33)	141 sh. 9 p. (177 fr 19)	211 sh. 6 p. (264 fr. 375)
712.	66 sh. 8 p. (83 fr. 33)	91 sh. 6. p. (114 fr. 375)	186 sh. 6 p. (233 fr. 12)	271 sh. 6 p. (339 fr. 37)

La dégression du prix de la tonne, par mille anglais, de 1 à 354 et à 712 milles est donc en monnaie française :

		Francs	
Classe A..... ...	0 21	0 16	0 11
Classe I.....	0 36	0 24	0 16
Classe II.....	0 675	0 50	0 32
Classe III.....	1 40	0 74	0 47

Ce qui porte respectivement le prix de la tonne anglaise (1.015 kilogrammes) et par kilomètre, pour la plus grande de ces distances (1.145 kilomètres) à : 0 fr. 06 (classe A), 0 fr. 09 (classe I), 0 fr. 19 (classe II) et 0 fr. 29 (classe III).

Construction et prix de revient du Baro-Kano. — La construction du Baro-Kano a été faite avec une très grande rapidité ; nous croyons même qu'elle détient le record sur tous les chemins de fer coloniaux construits jusqu'à ce jour. Le 8 août 1907 un télégramme du secrétaire d'Etat aux colonies en Angleterre annonçait que l'autorisation de la construction des chemins de fer était accordée. Trois ans et demi après, à la fin de mars 1911, le rail atteignait Kano à 354 miles de Baro.

A cette époque, la contrée était encore peu connue, et quoique des reconnaissances eussent été faites, aucune carte sérieuse n'existait. Les opérations préliminaires de lever du terrain furent commencées à la fin de 1907, mais le travail peut à peine être considéré comme ayant commencé au début de 1908. Il fallut tout à la fois : recruter le personnel, faire des arrangements pour se procurer la main-d'œuvre, prendre les dispositions convenables à Baro pour le débarquement et la réception du matériel et des divers matériaux, étudier les projets de travaux d'art, et prévoir, puis assurer le logement et la nourriture du personnel.

Grâce à l'activité des agents techniques et à l'étroite collaboration de ces derniers avec les résidents dont la ligne traversait les provinces, au commencement d'avril 1911 la tête du rail était à Kano. C'est dire que les tracés étaient faits et que les terrassements et les ponts étaient suffisants pour permettre à la locomotive d'atteindre cette ville. Il convient, en outre, d'ajouter que le personnel du Baro-Kano fut aussi chargé pour le compte du « Lagos-Railway-Extension », de Jebba à Minna, de la portion de ligne entre Minna et Zungeru, soit une distance de 40 miles, sans parler de la construction de la station de Zungeru et d'une partie des logements du personnel.

Le Baro-Kano a donc été, à proprement parler, un chemin de fer de « pionnier » (comme du reste le Bauchi-Light-Railway actuellement en construction). De plus, le travail a été fait dans des conditions économiques exceptionnelles. L'estimation initiale était de 1.290.000 livres sterling (32.250.000 francs) ; or, la dépense pour le railway proprement dit, en avril 1911, était à peine de 1.200.000 livres. Il faut dire toutefois qu'une dépense de 100.000 livres était jugée nécessaire pour que la ligne fût effectivement en rapport avec le trafic, sans attendre la rentrée certaine des bé-

néfices escomptés, qui auraient amorti assez rapidement cette nouvelle mise de fonds. En réalité, le prix du mileage est d'environ 3.600 livres (90.000 francs), soit environ 56.000 francs le kilomètre, chiffre particulièrement bas si on le compare avec le coût des railways d'autres parties de l'Ouest africain, et aux prix de revient de nos chemins de fer de l'Afrique Occidentale Française dont le minimum est de 72.000 francs.

Avenir du Baro-Kano. — La ligne n'a été ouverte au trafic jusqu'à Kano, ainsi que le « Lagos Extension » entre Jebba et Minna, qu'au commencement de 1912, et il n'est pas douteux que la correspondance directe avec Lagos n'apporte une différence de trafic très appréciable. Malgré cela, les recettes pour la deuxième moitié de l'année 1911 se sont montées à environ 3.000 à 4.000 livres par mois.

Quoique les contrées traversées par le railway ne soient pas aussi riches que les provinces de la côte, le sol et le climat sont favorables à la culture de certains produits comme les arachides, le karité, le coton, le maïs, et on peut prévoir une importante exportation de ces produits. Le commerce des cuirs, des peaux, des plumes d'autruche, du bétail, dans le district de Kano, est susceptible d'un grand développement, et on peut s'attendre à une certaine exportation de l'étain des mines de Bauchi.

Les articles d'importation à introduire par le railway sont : le sel et les cotonnades en très grandes quantités, l'outillage pour les mines, le matériel de construction et des vivres. Une des meilleures indications qu'un trafic considérable pourra se produire, réside enfin dans ce fait, que les districts de Zaria et de Kano sont d'une population relativement très dense, et habités par les Haoussas, gens laborieux et commerçants particulièrement retors et âpres au gain.

Au moment de l'arrivée de la mission de ravitaillement du Tchad à Kano, en mars 1912, deux maisons de commerce seulement venaient à peine de s'établir (Niger Cy et Lagos Stores). Trois cases rondes indigènes et une tente formaient tout l'ensemble de leurs établissements. Huit mois après, cinq autres maisons européennes, sans parler des Syriens et commerçants indigènes, y étaient installées dans le quartier commercial, à proximité de la gare. Les lots de terrains en bordure de la voie ferrée étaient occupés; six constructions européennes, magasins, hangars, recouvertes en tôle ondulée, dont une maison à étage, douze constructions rectangulaires en terre battue, et des cases de moindre importance étaient pour ainsi dire sorties de terre. Les rues et boulevards avaient été rendus carrossables, et un second bureau de poste construit à côté de la gare. Hangars et magasins étaient encombrés d'arachides, de sacs de sel, de peaux brutes ou tannées, de chameaux, bœufs et autres animaux porteurs; l'affluence des indigènes autour de ces magasins était telle qu'on avait de la peine à s'ouvrir un chemin au milieu de cette cohue de gens et de marchandises.

Enfin, au début de cette année 1913, un bureau de douane était définitivement ouvert à Kano, et les hauts fonctionnaires des travaux publics, de la douane et du chemin de fer de la colonie s'y étaient donnés rendez-vous, lors du voyage du gouverneur général de la Nigéria, sir Frederick Lugard, pour se concerter au sujet de l'emplacement de la gare de Kano (il n'y a encore pour le moment qu'une construction provisoire), des magasins et bureaux de la douane, et la mise au point, après entente entre les divers services, de l'envoi des marchandises en connaissement direct d'Europe. Cette dernière et intéressante question va être incessamment résolue grâce à l'installation à Kano d'un représentant de la douane et l'ouverture d'un magasin provisoire pour l'entrepôt des marchandises.

En attendant la publication du rapport annuel, et dans le but de donner une idée du rendement de la ligne, le distingué et sympathique General Manager (directeur général des chemins de fer) M. Cooper a bien voulu nous fournir les renseignements les plus récents sur l'ex Baro-Kano-Railway, dont la fusion avec le Lagos-Railway est maintenant un fait accompli, et qui, sous le nom de « Nigerian-Railway », participe dorénavant au système général des chemins de fer de la colonie.

Voici ces renseignements :

a. Coût total de la construction : 1.430.000 livres (37.750.000 francs);

b. Revenus depuis l'ouverture de la ligne (1er avril 1910) :

	Trafic voyageurs	Trafic marchandises
	Livres	
D'avril 1910 à mars 1911.	3 526.18, 2	7.958. 1, 7
D'avril 1911 à mars 1912.	5.854. 3, 8	39.404. 0, 4
D'avril 1912 à fin septembre 1912.....	4.583. 8, 1	31.655. 7,10
	13.964. 9,11	78.017. 9, 9

	Recettes diverses	Télégraphes
	Livres	
D'avril 1910 à mars 1911...	655.12, 4	56. 6, 0
D'avril 1911 à mars 1912...	213.14, 4	170.13, 6
D'avril 1912 à fin septembre 1912.....	134.18, 3	37.15, 5
	1.004. 4,11	264.14,11

Total : 93.250 livres anglaises, 19 shillings 6 pence, soit en francs : 2.331.274 fr. 37 centimes;

c. Nombre de passagers de différentes classes (non calculé).

Nombre de tonnes de marchandises et principales marchandises transportées :

6.533 tonnes 14 hundred weights de janvier à octobre 1911;

8.851 tonnes 17 hundredweights de janvier à septembre 1912;

Total : 15.385 tonnes 11 hundredweights (15.615 tonnes de 1.090 kilogrammes). Matériel de construction, peaux et cuirs, provisions, sel, étain, noix de karité, coton, machines.

d. Nombre de milles ouverts au trafic sur le Bauchi-Light-Railway : 90 milles (145 kilomètres).

Recettes réalisées par le trafic des passagers sur cette ligne d'avril à septembre 1912 : 998 liv. st. 12. 11 (24.966 fr. 15).

En terminant cette rapide étude sur le Baro-Kano-Railway, la mission de ravitaillement du Tchad se fait un devoir de rendre hommage à la parfaite courtoisie qu'elle a rencontrée chez le personnel du chemin de fer, et de la part notamment de MM. Eaglesome, directeur des travaux publics, Cooper, General Manager, Bloud, directeur intérimaire, et Biflen, « trafic superintendant ». Grâce à leur aimable empressement et aux facilités qu'ils nous ont faites, nous avons réussi à faire passer à travers la Nigéria et dans des conditions exceptionnelles de rapidité et d'économie, plus de 370 tonnes de marchandises.

Désormais, les vivres destinés soit au Tchad, soit à Zinder, pourront être envoyés en connaissement direct de France à Kano et y parviendront dans un délai variable d'un mois à un mois et demi au maximum.

Si l'on considère qu'à l'heure actuelle le prix de transport d'une tonne de vivres de Bordeaux à Zinder par Kano ne dépasse pas 400 à 420 francs, alors qu'il revient à 1.250 francs par le chemin de fer de Kayes au Niger et à 1.500 fr. par celui du Dahomey, on se rend facilement compte de l'économie énorme que la voie de Kano peut faire réaliser à l'Etat, et nous ne parlons pas du gain de temps réalisé par le personnel de la relève, qui mettra 13 à 15 jours pour se rendre de Cotonou à Zinder au lieu de 77 à 80 par le Dahomey.

Etant données en outre les études poursuivies en ce moment par la mission, il n'est pas douteux que le prix de transport des vivres de Bordeaux à Fort-Lamy, ne dépassera pas 800 francs, et tombera même à 700 francs, si les espoirs du chef de mission se réalisent. Jusqu'à plus ample informé, et tant que rien ne viendra modifier les conditions faites actuellement à notre territoire du Tchad, c'est peut-être là que réside pour nous « la grande route du Tchad ». Il paraît équitable de reporter — une partie tout au moins — de ces résultats inespérés, sur la grande complaisance du personnel du chemin de Nigéria, et d'une manière générale, sur l'accueil empressé et cordial que les autorités de cette magnifique colonie ont bien voulu réserver à la mission française,

Kano, le 10 janvier 1913.

Commandant Mercier,
Lieutenant Bertaut,
de l'infanterie coloniale.

LE CONTROLE CIVIL AU MAROC

Voici le texte du décret et de l'arrêté qui constituent le contrôle civil au Maroc :

Le président de la République française,
Sur le rapport du ministre des Affaires étrangères,
Vu le traité conclu entre la France et le Maroc, du 30 mars 1912, pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien.

Vu la loi du 15 juillet 1912 portant approbation dudit traité.

Sur le rapport du ministre des Affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. — Un corps du contrôle civil est institué au Maroc. Les fonctionnaires de ce corps relèvent du commissaire résident général de la République française.

Art. 2. — Les contrôleurs civils et les contrôleurs civils suppléants sont nommés, révoqués ou licenciés par décret du président de la République française, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères.

Les contrôleurs civils stagiaires sont nommés, révoqués ou licenciés par le commissaire résident général de la République française au Maroc.

Art. 3. — Les conditions de recrutement, d'avancement, de discipline, les attributions et les traitements du corps des contrôleurs civils du Maroc sont fixés par arrêté du commissaire résident général, après approbation du ministre des Affaires étrangères.

Art. 4. — Le ministre des Affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 juillet 1913. R. Poincaré.

Par le président de la République :
Le ministre des Affaires étrangères,
S. Pichon.

Nous, général de division, commissaire résident général de la République française au Maroc, grand officier de la Légion d'honneur :

Vu le décret du président de la République française en date du 31 juillet 1913 portant organisation d'un corps du contrôle civil au Maroc, et notamment l'article III dudit décret,

Arrêtons :

TITRE Ier. — CADRES ET RECRUTEMENT.

Article premier. — Les cadres du personnel du contrôle civil du Maroc comprennent :

1° Des contrôleurs civils de 1re, 2e et 3e classes ;

2° Des contrôleurs suppléants de 1re, 2e et 3e classes ;

3° Des contrôleurs stagiaires.

Art. 2. — Les classes sont indépendantes des résidences, les affectations des agents aux divers postes de leur emploi et leurs mutations étant réglées par le commissaire résident général, suivant les exigences du service.

Art. 3. — Chaque année, un arrêté fixe, six mois au moins à l'avance, l'époque et les conditions du concours qui est passé à Paris au ministère des Affaires étrangères.

Art. 4. — Les contrôleurs stagiaires sont recrutés au concours parmi les fonctionnaires français de l'administration marocaine, du département des Affaires étrangères, des administrations algérienne, tunisienne ou coloniale, du grade d'administrateur adjoint d'Algérie, contrôleur suppléant de Tunisie, administrateur adjoint des colonies ou administrateur de 5e classe des services civils de l'Indochine, parmi les officiers des armées de terre ayant servi un an au moins en Afrique, aux colonies ou dans les pays de protectorat.

Parmi les personnes justifiant du diplôme de l'école coloniale (section de l'Afrique du Nord), de l'école des sciences politiques, de l'école des langues orientales, de l'école des hautes études commerciales, de la licence en droit ou de la licence ès lettres.

Nul ne peut être nommé contrôleur stagiaire s'il n'est âgé de 25 ans au moins et de 30 ans au plus.

Les contrôleurs stagiaires sont affectés pendant une période de stage de deux années à l'un des services de l'administration marocaine ou du contrôle civil.

Ils ne peuvent être titularisés à l'expiration de ce délai que sur avis conforme du Conseil d'administration, après examen des notes données par les chefs de service intéressés et sur justification du diplôme de langue arabe ou berbère délivré par l'école supérieure de Rabat.

A cet effet, ils peuvent être astreints pendant leur stage à suivre les cours de ladite école.

Ils peuvent être autorisés à effectuer une année de stage supplémentaire. A l'expiration de cette année, ils pourront être licenciés et auront droit à une indemnité de licenciement égale à six mois de traitement.

Si la titularisation au bout des deux ou trois années prévues

ci-dessus n'est pas prononcée, ils cessent de plein droit de faire partie du corps du contrôle et sont remis, s'il y a lieu, à la disposition de l'administration à laquelle ils appartiennent.

Art. 5. — Les contrôleurs suppléants de 3e classe sont nommés parmi les contrôleurs stagiaires dans l'ordre du tableau.

Art. 6. — Les contrôleurs civils sont nommés parmi les contrôleurs suppléants de 1re classe pour les deux tiers ; parmi tous fonctionnaires français, algériens, tunisiens, coloniaux ou marocains, titulaires d'emplois assimilés à celui qu'ils postulent, sur avis du Conseil d'administration pour un tiers.

Art. 7. — A titre transitoire, jusqu'à ce que le fonctionnement du concours ait permis de pourvoir à tous les emplois à créer, pourront être nommés contrôleurs suppléants ou contrôleurs civils tous candidats dont les titres, services et diplômes auront été jugés suffisants par le Conseil d'administration.

TITRE II. — AVANCEMENT.

Art. 8. — Les avancements sont conférés exclusivement au choix.

Peuvent seuls recevoir un avancement les fonctionnaires ayant au moins deux ans de grade et inscrits sur un tableau d'avancemen établi chaque année par un Conseil d'administration présidé par le commissaire résident général ou le délégué à la résidence, et composé du délégué à la résidence générale, du secrétaire général du protectorat, du secrétaire général du gouvernement chérifien, du chef du service du contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par leurs suppléants, et d'un contrôleur de 1re classe désigné par le commissaire résident général.

En cas d'empêchement simultané du commissaire résident général et du délégué à la résidence générale, le Conseil est présidé par le secrétaire général du protectorat qui est lui-même remplacé par son suppléant.

TITRE III. — DISCIPLINE, LICENCIEMENT.

Art. 9. — Les peines disciplinaires applicables aux contrôleurs sont : le blâme, la rétrogradation, la révocation.

Les deux premières peines sont prononcées par le commissaire résident général.

La révocation est prononcée pour les contrôleurs stagiaires par arrêté du résident général, pour les contrôleurs civils et les contrôleurs suppléants par décret du président de la République, après avis du Conseil d'administration siégeant en qualité de Conseil de discipline, avec adjonction d'un contrôleur du grade de l'agent inculpé et dont le nom sera tiré au sort en sa présence par le commissaire résident général ou son délégué.

Tout contrôleur déféré au Conseil de discipline a droit à la communication préalable de son dossier s'il en a fait la demande.

Il peut présenter ses moyens de défense oralement ou par mémoire. La révocation a pour conséquence, si l'agent appartient au cadre d'une autre administration, sa mise à la disposition de ladite administration pour être pris à son égard telle mesure que de droit.

Art. 10. — Le licenciement de tout contrôleur peut être prononcé par arrêté du commissaire résident général ou par décret du président de la République, suivant le grade, pour incapacité, insuffisance ou invalidité physique, après avis du Conseil de discipline précité, moyennant une indemnité de licenciement qui ne peut être inférieure à une année de traitement.

TITRE IV. — TRAITEMENTS.

Art. 11. — Les traitements attribués aux contrôleurs civils sont les suivants :

Contrôleurs civils de 1re classe	12.000
Contrôleurs civils de 2e classe	10.000
Contrôleurs civils de 3e classe	8.000
Contrôleurs suppléants de 1re classe	7.000
Contrôleurs suppléants de 2e classe	6.000
Contrôleurs suppléants de 3e classe	5.000
Contrôleurs stagiaires	4.000

Art. 12. — Les agents du contrôle civil recevront une indemnité de service fixée à :

6.000 francs pour les contrôleurs de 1re classe.

4.000 francs pour les contrôleurs de 2e et 3e classes.

3.000 francs pour les contrôleurs suppléants et les contrôleurs stagiaires.

Il leur est, en outre, alloué une indemnité journalière de frais de tournée, payée sur état, dont le taux sera fixé chaque année par arrêté du résident général.

Ils ont droit à une première mise d'équipement, ainsi qu'à des frais de bureau qui seront fixés par le résident général.

Art. 13. — M. le secrétaire général du protectorat et M. le directeur général des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 26 juin 1913.

Général Lyautey.

Vu pour approbation :
Le ministre des Affaires étrangères,
S. Pichon.

Chronique de l'Armée coloniale

Le recrutement de la Légion étrangère. — Le nombre des engagements reçus dans le courant de l'année dernière s'est élevé à 2.282, en augmentation sur le chiffre des années précédentes, qui était de 2.118 pour 1910 et de 2.265 pour 1911. Quant au chiffre pour l'année 1913, on estime qu'il sera sensiblement le même, plutôt en augmentation.

Comme toujours ce sont les bureaux de recrutement de nos corps d'armée de la frontière qui ont fourni le contingent le plus élevé d'engagés : Nancy vient en tête avec 289 engagés; Paris 246; Mézières 242; Belfort 235; par contre, certaines régions fournissent très peu d'engagements pour la Légion étrangère, notamment les départements de l'Ouest et du Centre.

Nominations. — M. le colonel Bonaccorsi, de l'artillerie coloniale, a été nommé commandant de la défense de la place de Diégo-Suarez, point d'appui de la flotte.

Campagnes de guerre. — Le bénéfice de campagne de guerre a été accordé au personnel colonial soumis au régime des lois des 18 avril 1831 et 5 août 1879 sur les pensions de l'armée de mer ayant séjourné en 1902, 1903, 1904 et 1905 dans les territoires ci-après désignés de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française :

En 1902 : territoires militaires de l'Afrique Occidentale Française; Haut-Dahomey; Haute-Guinée; Côte d'Ivoire; pays Trarza, Oubangui, Tchad, Sangha, Ogooué; région nord de Libreville (Congo).

En 1903 : territoires militaires de l'Afrique Occidentale Française; Haut-Dahomey, Haute-Guinée; Côte d'Ivoire; pays Trarza, territoire et pays de protectorat du Tchad.

En 1904 ; Haut-Dahomey; Haute-Guinée; Côte d'Ivoire; pays Trarza, Congo français dans toute son étendue.

En 1905 : territoire civil du Niger; Côte d'Ivoire; Mauritanie; Congo.

La campagne allemande contre la légion étrangère. — Nous assistons en ce moment à une vive reprise de la campagne que le Comité de l'Afrique française a été le premier à dénoncer et qu'il a suivie avec ténacité.

Le premier acte en avait été la tentative d'embauchage du légionnaire Haberthur, le glorieux aveugle de Moul-el-Bacha, que les Allemands tentaient de présenter comme abandonné par le gouvernement français. Haberthur avait sa pension et sa croix, on lui a donné avec raison un bureau de tabac.

Puis ce fut l'affaire du bourgmestre d'Usedom, M. Trœmel, qu'on représentait comme engagé à la Légion malgré lui et qui déclarait s'y trouver fort bien. Cependant, ses amis ont insisté et le gouvernement français a donné au gouvernement allemand un témoignage d'empressement louable en considérant Trœmel comme un nerveux et en acceptant de le réformer.

On a sorti alors l'histoire d'un légionnaire allemand de 17 ans qui aurait été fusillé sur l'ordre du colonel Pierron, à la frontière orano-marocaine, bien qu'il eût été gracié. Le légionnaire en question n'était pas Allemand, mais Suisse. Les faits se sont passés il y a quelques années. Il a été régulièrement condamné et exécuté, sans avoir été gracié, pour désertion devant l'ennemi.

Plus récemment, à Cologne, on a mobilisé quelques anciens légionnaires mécontents, on les a exhibés en public et on a décidé de faire à travers l'Allemagne une tournée de conférences contre la Légion.

Il n'y a pas lieu de s'émouvoir autrement de cette campagne. Heureusement, des journaux étrangers eux-mêmes y répondent. Le *Petit Bleu* de Bruxelles a publié dernièrement une lettre d'un légionnaire belge à son père. Le légionnaire s'y élevait avec beaucoup de force contre les affirmations de la presse allemande disant que les hommes subissaient en Afrique des traitements inhumains. La discipline, disait-il, est sévère, mais non pas inhumaine ; les officiers traitent leurs hommes pour le moins aussi

bien qu'en Europe ; la nourriture est excellente ; il va sans dire que le service est pénible, mais ceux qui s'engagent à la Légion ne s'attendent certes pas à y trouver un asile tranquille et confortable.

La *Gazette de Lausanne*, de son côté, a publié l'extrait suivant d'une lettre d'un ancien légionnaire de Bienne. « Dites à vos lecteurs qu'il est absolument faux de prétendre que la Légion a des agents de recrutement. Elle a toujours plus de candidats qu'elle n'en peut accepter et doit en refuser chaque année un grand nombre. La visite sanitaire est plus sévère que dans les troupes régulières. Les peines disciplinaires sont toujours prononcées conformément à la loi. Pendant mon temps de service, tous les légionnaires fautifs ont toujours été traduits en conseil de guerre et jugés suivant une procédure très indulgente. La lâcheté devant l'ennemi et l'excitation répétée à la désertion sont les seuls cas qui aient été sévèrement punis, ce qui est parfaitement compréhensible. Je lis dans un journal que tous les légionnaires reviennent estropiés. Celui qui a proféré cette offense ne l'aurait pas répétée s'il avait pu voir, le 22 juin, le cortège des anciens légionnaires dans les rues de Lausanne. Et comment se fait-il que beaucoup de ceux qui sont échappés à l' « enfer de la Légion » y retournent volontairement ? »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'Exposition coloniale de Marseille. — Le gouvernement a décidé que l'Exposition nationale coloniale projetée pour 1916 aurait lieu à Marseille. On se rappelle le succès de l'Exposition coloniale organisée dans cette ville en 1906 : on a pensé qu'il serait intéressant de faire dix ans après et sur les mêmes lieux la comparaison entre l'état de nos colonies il y a dix ans et aujourd'hui.

C'est M. J. Charles-Roux, ancien commissaire général de la section des colonies françaises à l'Exposition universelle de Paris de 1900, qui a été nommé commissaire général de l'Exposition nationale et coloniale de Marseille, fonctions qu'il avait déjà remplies en 1906. Le commissaire-adjoint sera M. Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille.

On avait songé à faire à Paris même cette Exposition coloniale et à la rendre internationale. La décision du gouvernement en faveur de Marseille a fait ajourner le projet à l'année 1920.

La suppression des secrétaires généraux. — Les secrétaires généraux ont vécu! Un décret du 2 juillet supprime ce cadre de fonctionnaires qui, placés auprès du gouverneur pour le seconder, étaient devenus en fait des remplaçants intérimaires et souvent des critiques et des adversaires du chef de la colonie.

Désormais les fonctions de secrétaire général seront confiées à des administrateurs en chef ou de 1re classe, désignés par décrets et qui recevront une allocation spéciale. Le secrétaire général exerce les attributions fixées par l'article 3 du décret du 21 mai 1898 et il assure, en outre, dans la colonie, sous l'autorité du gouverneur, l'instruction des affaires et l'exécution des décisions prises par le gouverneur. Le gouverneur peut lui déléguer tout ou partie de ses pouvoirs pour une ou plusieurs catégories d'affaires.

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée noire anglaise en Afrique Occidentale (notes sur la *West African Frontier Force*), par le lieutenant MAURICE MERCADIER. Brochure in 8°, illustrée avec une carte en noir hors texte. Librairie Charles Lavauzelle, 10, rue Danton.

C'est en 1906, au début de la mission Tilho, que l'auteur fut chargé de conduire le lourd convoi de la mission le long du Niger anglais, sur 1.200 kilomètres de fleuve. Ce long et pénible voyage fut accompli sans encombre malgré les difficultés, et le lieutenant Mercadier nous dit que le mérite en revient pour une large part aux braves tirailleurs indigènes de la *West African Frontier Force* qui avaient été mis à sa disposition. « Ils n'étaient que dix, mais ils firent le travail de trente pendant les deux mois que dura notre laborieuse montée du fleuve. Leur courage, leur entrain, leur dévouement nous furent précieux au dernier degré. »

Elevé en Angleterre et connaissant parfaitement les Anglais et leur langue, le lieutenant Mercadier se trouvait donc dans les conditions les plus favorables pour étudier sur place l'armée noire de nos voisins et ses cadres.

Ce qui frappe au premier abord quand on pénètre dans la société militaire coloniale anglaise, c'est la diversité des origines. Sur dix officiers environ que comprend par exemple le *Southern Nigeria Regiment* il n'y en a pas trois originaires du même corps. Ceci se comprend si l'on se rappelle qu'il n'existe pas en Angleterre de troupes coloniales proprement dites. « Les régiments de la métropole fournissent la relève de la plupart des grandes colonies, mais les officiers de ces régiments ne sont pas absolument tenus de faire leur service colonial obligatoire avec leur corps. Ils peuvent se faire affecter à des corps spéciaux servant dans des colonies spéciales, comme ceux du *West African Frontier Force* en Afrique Occidentale et y servir ainsi leur temps colonial en totalité ou en partie. »

La création de la *West African Frontier Force* (troupes frontières de l'Ouest africain) remonte à l'année 1897. « La situation était alors très tendue entre Français et Anglais dans l'hinterland Dahomey-Bas-Niger. Le capitaine Lugard fut chargé des opérations de recrutement de ce nouveau corps dont l'effectif fut d'abord fixé à deux bataillons d'infanterie de 1.200 hommes et à trois batteries d'artillerie. » Ces effectifs ont, depuis, sensiblement augmenté et l'auteur nous donne la composition du *Southern* et du *Northen Nigeria Regiment* dans lesquels la proportion des officiers et sous-officiers paraît assez considérable. Cela tient aux exigences des permissions. « Les officiers et sous-officiers anglais vont en permission tous les ans et à tour de rôle (pour 4 mois non compris le voyage) et il n'y a guère que les deux tiers de l'effectif total constamment présents sur les rangs du moins dans les régions facilement abordables. Dans le Bornou, province la plus reculée de *Northern Nigeria*, comme il faut deux mois à un officier nommé dans cette région pour rejoindre et deux mois pour revenir, et comme, d'autre part, il ne doit pas séjourner dans la colonie plus de douze mois, il ne lui reste que huit mois à passer dans son poste ». L'auteur nous fait connaître les soldes — toujours élevées — des officiers et l'emploi du temps consacré aux exercices militaires et aux récréations sportives. Quant aux sous-officiers européens ils proviennent, comme les officiers, de régiments divers : ce sont des volontaires. Ils touchent une solde et des indemnités assez considérables. Pour les tirailleurs le recrutement se fait sur place. « Souvent, on reçoit des indigènes qui se présentent d'eux-mêmes pour s'engager ; c'est le cas usuel. L'engagement se fait pour cinq ans. Il n'y a pas de prime d'engagement. Au bout de son service, chaque indigène reçoit une prime (gratuité) qui se monte pour chaque année de service accomplie, à 150 francs pour un sergent-major, 125 francs pour un sergent, 100 francs pour un caporal et 75 francs pour un soldat ». Comme dans nos régiments de tirailleurs sénégalais, les tirailleurs anglais ont l'autorisation de se marier et d'habiter dans le camp avec leurs femmes « à condition de ne pas dépasser le chiffre de femmes autorisé. Un sergent-major a droit à trois femmes, un sergent à deux, un caporal et un soldat au-dessus de trois ans de service, à deux également ; tous les autres à une seulement. Ces femmes sont inscrites sur les listes d'appel, comme les boys, et il leur est distribué, comme à ces derniers, une plaque portant leur numéro d'inscription ». Chaque tirailleur revient à 1.400 ou 1.500 francs. C'est ce à quoi nous reviennent nos tirailleurs algériens et c'est environ 600 francs de plus que ce que nous coûtent nos tirailleurs sénégalais. L'armée noire anglaise se recrute chez les Yoroubas et les Noupés, chez les Haoussas, les Peulhs, les Bornouans et les Sénégalais et les Bambaras, races guerrières, très cotées chez les Anglais. Il y en a d'ailleurs fort peu. Les états de services de ces troupes indigènes sont déjà fort beaux et peuvent se comparer à ceux des nôtres. Le lieutenant Mercadier nous les fait connaître et c'est en effet chez les tirailleurs anglais comme chez les tirailleurs français le même héroïsme, la même endurance et le même entrain. Et l'auteur conclut que la France et l'Angleterre doivent et peuvent, dès maintenant « puiser largement dans ce réservoir et se créer, l'une et l'autre, une armée noire solide, bien recrutée, bien encadrée. Là est la vraie réponse de l'entente cordiale aux accroissements d'armement et d'effectifs de l'Allemagne. »

On comprend l'intérêt d'un tel ouvrage si intimement lié à l'actualité de la « Force noire ». Non seulement le public, dont l'opinion s'est révélée naguère avec l'enthousiasme que l'on sait, trouvera dans cette brochure les éléments d'une instructive comparaison, mais encore nos officiers et nos administrateurs appelés à se trouver en contact avec l'armée noire anglaise sauront à la lecture de cette étude apprécier le service qui leur est rendu par l'auteur dans le parallèle qu'il trace des troupes indigènes africaines.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 9

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE CAP AU CAIRE : Les travaux en 1913. — J. Goulven 317

TRADITIONS HISTORIQUES ET LÉGENDAIRES DU SOUDAN OCCIDENTAL (*suite*). — Maurice Delafosse 325

LA JUSTICE FRANÇAISE AU MAROC : Décret du 7 septembre 1913 et dahir du 30 août 1913 330

Chronique de l'armée coloniale 338

Renseignements divers 338

Bibliographie 339

CARTE

Le chemin de fer du Cap au Caire 319

LE CAP AU CAIRE

LES TRAVAUX EN 1913

La presse coloniale française a consacré dernièrement de nombreux et intéressants articles aux projets modernes de transafricains tels que ceux d'Alger au Cap, Cameroun-Afrique Orientale, Cameroun-Tripolitaine, etc... Le tracé Berthelot, déjà entré dans la phase des études concrètes, est néanmoins celui qui retient davantage l'attention du public. A tel point même que le « Cap au Caire » qui avait jusqu'à présent frappé le plus l'opinion est, pour ainsi dire, tombé dans l'oubli.

Naturellement, ce n'est pas là la raison essentielle du silence dans lequel se poursuit l'œuvre gigantesque entreprise par la Grande-Bretagne pour relier, par une voie anglaise, la Méditerranée au Cap de Bonne-Espérance. Il faut la rechercher surtout dans des considérations d'ordre politique. Ainsi que l'a exposé M. Roume, il semble bien que la formule retentissante du Cap au Caire « ait eu principalement dans l'esprit de ceux-là même qui l'ont rendue populaire, la valeur d'un symbole ayant pour objet l'affirmation de la prépondérance britannique à l'Est de l'Afrique. Cette prépondérance étant d'ailleurs réalisée en fait par l'extension : au Nord, du Soudan anglo-égyptien ; au Centre, de l'Afrique Occidentale anglaise et du protectorat de l'Ouganda ; au Sud, de la Rhodésia et, par leur liaison, au moyen du chapelet des grands lacs, il ne semble pas qu'il soit question de passer, à brève échéance, à une réalisation pratique dont l'intérêt n'apparaît pas avec évidence. » (1)

Le but économique recherché, c'est-à-dire l'extension de l'influence anglaise de l'Egypte à l'Afrique Australe, étant atteint, à quoi servirait-il, en effet, d'accompagner d'une publicité, peut-être nuisible aux intérêts britanniques, les travaux d'avancement du grand « trunk » ? L'histoire ne montre-t-elle pas qu'en matière de colonisation le silence est d'or et qu'il est préférable de réaliser ses desseins sans les dévoiler trop vite ? Qui peut affirmer que la jonction de l'Algérie au Soudan se serait opérée sans heurt, si la France avait donné à ses conquêtes l'éclat de l'épopée napoléonienne ? N'est-ce pas également sans bruit, à la lueur vacillante des torches indigènes, que le Dr Nachtigal put établir le protectorat allemand sur certains points de la côte occidentale d'Afrique ?...

Quoi qu'il en soit, il est certain que le chemin de fer terminé au Sud et fortement avancé au Nord traverse actuellement presque toute l'Afrique : il n'existe qu'une solution de continuité entre le lac Victoria et El-Obéïd dans le Kordofan. On remarquera, en outre, qu'en ce qui concerne la conception générale de l'œuvre, les différentes administrations coloniales paraissent poursuivre aujourd'hui la construction de réseaux économiques qui se juxtaposeront les uns aux autres. Le primitif Cap au Caire aurait demandé des remaniements territoriaux qui n'intéressent vraisemblablement plus le gouvernement britannique. Enfin, comme on le sait, la

(1) Conférence faite à la Société de Géographie commerciale de Paris le 19 mars 1912.

tête de ligne du rail n'est plus le Caire. Ce choix se comprenait lorsque le chemin de fer avait un but stratégique. Les circonstances étant changées et le transafricain anglais devenant de plus en plus un faisceau de lignes d'intérêt local, il a paru préférable de créer un port sur la mer Rouge, lieu de passage obligé des navires qui se rendent en Extrême-Orient ou qui en reviennent. Port-Soudan y doit jouer le rôle de notre Dakar; on fonde sur lui les plus belles espérances au point de vue économique.

Pour rendre ces constatations plus évidentes, nous suivrons pas à pas la voie ferrée le long de son parcours et au fur et à mesure de la pose du rail.

I. — Du Cap au Congo belge.

L'origine de l'idée a été rappelée par M. Cammaerts dans le *Bulletin de colonisation comparée* (1). Emise pour la première fois en 1796 par l'explorateur portugais José Lacerda et reprise vers 1876 par sir Edwin Arnold qui voulait déjà assurer à l'Angleterre une zone d'influence du Soudan au Cap, elle ne devait être réalisée cependant qu'un peu plus tard, par Cecil Rhodes, le Napoléon du Cap. Son intention fut d'étendre l'hégémonie anglaise du Nord au Sud de l'Afrique, ce qui aurait constitué un vaste empire égal à la moitié de l'Europe. La réalisation de ce plan impérialiste tentait d'autant plus Cecil Rhodes que dans le Sud le Matabeleland et le Machonaland laissaient deviner des richesses agricoles et minières de premier ordre. Sans doute les Boers émigrés sur le versant nord du Transvaal se préparaient à gêner la Grande-Bretagne dans son expansion vers le Nord. On se rappelle comment Cecil Rhodes, alors premier ministre de la colonie, prévint le mouvement d'opposition par une action énergique et rapide. Cinq cents hommes à peine lui suffirent pour occuper les territoires entre le Limpopo et le Zambèze, territoires qui furent ensuite mis en valeur par la puissante *British South Africa Cy* (1889-1890). Ces succès décidèrent certainement de la construction du grand transafricain par Boulawayo, les grands lacs, Lado et la vallée du Nil, soit un parcours de 10.000 kilomètres environ (2).

La ligne devait se raccorder au réseau sud-africain déjà existant. Mais Rhodes ne put décider le gouvernement du Cap à prolonger le *Western System* (Capetown-Kimberley, 648 milles), ainsi qu'il l'escomptait. Il fut donc obligé d'entreprendre ce travail lui-même. L'exécution s'en fit aux frais des diverses compagnies filiales de la Chartered qui reçut en compensation, il est vrai, une concession de terrains de 6.000 milles carrés dans le Betchouanaland. Par suite de ces travaux, le rail arriva à Vryburg (126 milles) en 1890, à Mafeking (96 milles) en 1894 et à Boulawayo, l'ex-capitale des Matabélés en 1897. L'exploitation de tout le réseau de Vryburg à Boulawayo fut confiée à la direction générale du gouvernement du Cap. Les fonds nécessaires à la construction avaient été trouvés par l'émission de 2.000.000 de liv. st. d'obligations 5 0/0. Dès la mise en exploitation de ce tronçon les bénéfices atteignirent plus de 8.000 liv. st.

La voie ferrée fut doublée d'une ligne télégraphique par la *British South Africa Cy*. En 1892, fut d'ailleurs fondée l'*African Transcontinental Telegraph Cy* au capital de 140.000 liv. st. pour prolonger le réseau télégraphique de Salisbury en Rhodesia jusqu'à Ouadi Halfa en Egypte sur une distance de 3.000 milles.

Cet outillage économique venait à point pour permettre le développement de contrées naturellement bien dotées mais jusque-là non exploitées par suite du défaut de moyens de communications et de l'éloignement de la mer. Ce fut un stimulant d'autant plus vif pour l'agriculture et le commerce que des embranchements latéraux vinrent simultanément ouvrir des débouchés vers la côte. Port-Elizabeth, East London, Durban, Lourenço-Marquès relièrent ainsi le littoral à la voie Port-Elizabeth-Pietersburg, non sans donner lieu, d'ailleurs, à des luttes très vives entre les ports rivaux, en particulier entre Durban et Lourenço-Marquès (1). Mais le tronçon le plus intéressant pour notre sujet devait être celui de Beira à Salisbury qui se raccorda plus tard à Boulawayo en s'incurvant vers le Sud.

Cependant, grâce à la ténacité et à la perspicacité de Cecil Rhodes les conditions économiques du pays se transformèrent. L'exploitation des mines de Kimberley qui exigeait des moyens de transport plus perfectionnés que ceux dont se servaient les Boers hollandais pour accomplir leur *trekken*, put prendre un développement considérable. Et la colonie de la Rhodesia officiellement fondée en 1895 allait également ressentir l'influence bienfaisante du rail qui arrivait déjà dans les monts Matoppo en attendant son prolongement vers le Nord. Au point de vue politique, ces chemins de fer ne constituaient-ils pas, en outre, un outil merveilleux pour établir définitivement l'hégémonie britannique dans le Sud? Le succès couronnait donc les efforts de l'auteur et devait l'encourager à la continuation de son œuvre.

Or, c'est précisément à partir de cette époque que l'exécution des plans primitifs se heurta à des obstacles insurmontables. La parole chaleureuse de Cecil Rhodes ne put réussir à vaincre les difficultés. Les puissances européennes auxquelles il exposa ses idées de jonction de la Rhodésie et de l'Ouganda lui réservèrent un accueil très froid. A Londres, par suite de la peur de complications

(1) Août 1912.

(2) Sir Lewis Michell : *Cape to Cairo*, Journal of the Society of Arts, 1906.

(1) Un *modus vivendi* du 18 décembre 1901 est venu, par la suite, régler les relations commerciales entre le Transvaal et le Mozambique. Cet arrangement destiné à remplacer le traité de 1875 contenait des dispositions relatives au régime des marchandises en transit, aux tarifs du chemin de fer de Prétoria à Lourenço-Marquès et au recrutement des travailleurs indigènes.

diplomatiques, et de l'émotion causée dans l'opinion par les fortes dépenses engagées dans le chemin de fer de l'Ouganda, la Chartered n'obtint qu'une faible garantie lui permettant de continuer ses travaux. Mais aucune tentative ne fut faite simultanément sur le Nil pour opérer la liaison du Soudan avec le centre. Et cependant, au lendemain de Fachoda, l'Angleterre aurait eu beau jeu pour la tenter, si à la marche de Rhodes vers le Nord, avait correspondu une manœuvre de Kitchener vers le Sud. Il est probable que la grande transversale rêvée par les impérialistes serait aujourd'hui entièrement construite et sur territoire exclusivement anglais. La carte politique de l'Afrique se présenterait vraisemblablement sous un autre aspect dans nos atlas. A Berlin, où Rhodes aurait désiré obtenir le passage de la voie ferrée sur les 200 milles qui séparent la pointe Nord du Tanganyka de la frontière Sud de l'Ouganda, Guillaume II s'intéressa surtout à la ligne télégraphique Salisbury-Ouadi-Halfa, dont nous avons parlé plus haut (1). L'opinion publique en Allemagne était en outre peu favorable aux projets d'expansion britannique; elle craignait que la mise en communication du Sud africain avec le Soudan fût la ruine de l'empire colonial allemand et anglicisa l'Ouest du protectorat. Au surplus, comme l'a fait remarquer depuis la *Deutsche Kolonialreich*, la situation de l'Est africain, tout en permettant un jour une politique panafricaine n'était-elle pas le seul obstacle aux vues impérialistes de l'Angleterre? Là encore, la question de la voie fut donc purement et simplement repoussée. A Bruxelles enfin, où on espérait qu'en arguant du traité du 12 mai 1894 on pourrait obtenir une concession de passage en territoire belge, ce furent les mêmes échecs. D'une part on se heurta à la neutralité du roi Léopold, qui s'appuya sur ce que le texte ne prévoyait seulement que le passage d'une ligne télégraphique, d'autre part les adversaires du projet ne manquèrent pas de faire connaître les objections d'ordre économique que soulevait, à leurs yeux, le Cap-Caire. Ce travail nécessitait en effet un capital de 25 millions de liv. st. et devait couvrir 5.600 milles de longueur, à traver des pays faiblement habités pour la plupart, peu favorables à l'Européen en général et en outre déjà desservis par des voies navigables.

Les bénéfices paraissaient également devoir être faibles comparativement à l'effort accompli. De l'orientation Nord-Sud de la ligne il n'était pas possible d'espérer les avantages retirés par les transcontinentaux ordinaires orientés Ouest-Est et qui, avec une épargne de temps, représentent aussi un commerce de transit considérable. Bref au point de vue commercial, l'affaire n'était pas brillante. Certains journaux s'étonnaient

(1) Le capital de la Société d'exploitation fut porté à 300.000 liv. st. en 1898. Dans les débuts la construction de la ligne télégraphique avança lentement en raison des révoltes des indigènes. Aujourd'hui la ligne est posée jusqu'à Oudjidji. On estime à plus de 50.000 liv. st. le coût des tronçons manquants (environ 550 milles) pour que la ligne télégraphique Cap-Caire soit achevée.

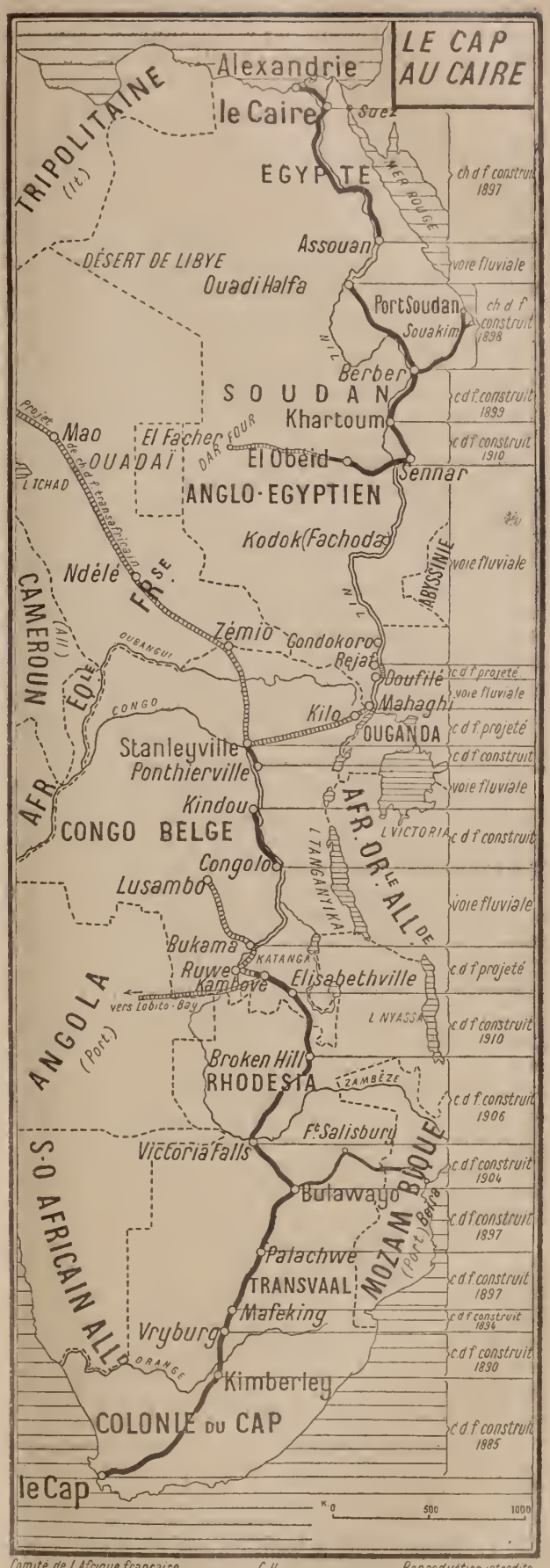

même « qu'un homme d'esprit ait pu avoir une telle idée ».

Fort heureusement, les races jeunes ne connaissent pas le découragement et Rhodes et ses partisans, bien que combattus par les grands organes impérialistes, les géographes, les économistes, poursuivirent quand même leur but, voulant assurer à l'Angleterre, malgré elle et malgré ses ennemis, une magnifique voie de communication intérieure, qui utiliserait les dispositions géographiques les plus avantageuses. Les grands lacs, le Nil formaient bien un sillon naturel tout indiqué. Mais il ne fallait plus songer à celui-là, puisque la route du Tanganyika et de Lado était fermée pour toujours. On dut se résigner à emprunter le territoire de l'Etat indépendant du Congo, où des tronçons de chemin de fer orientés Nord-Sud suppléaient aux parties non navigables du grand fleuve.

Du reste, l'étude de la voie par le Zambèze et le Tanganyika avait déjà fait reconnaître des difficultés d'établissement, lorsque les circonstances vinrent donner une autre direction aux travaux. On découvrit les gisements miniers de Wankie. « La valeur prouvée de ce charbonnage et les rapports reçus sur les mines du Nord-Ouest de la Rhodesia engagèrent le Conseil d'administration de la *Rhodesia Railways Limited* à choisir un nouvel itinéraire » (1). En conséquence, la ligne fut déviée vers l'Occident et, en 1904, la locomotive faisait son apparition à Victoria-Falls, sur le Zambèze, à 280 milles au delà de Boulawayo.

Cette déviation, a-t-on fait remarquer, constitue l'échec politique de l'entreprise. Le fait n'est pas douteux, mais on ne peut contester, par contre, les avantages économiques de ce détour forcé. Nous en donnons une idée plus loin. Les travaux d'avancement du rail se poursuivirent dès lors sans interruption jusqu'à la Kafoué, affluent de gauche du Zambèze (2), et le 10 juin 1906 un télégramme Reuter venu de Livingstone pouvait annoncer officiellement que le Cap au Caire atteignait à 360 milles au Nord de Victoria-Falls les mines de Broken-Hill, dont la découverte en 1903 et l'exploitation en 1904 avaient été la cause et le moyen de la nouvelle étape. Après la mort de Cecil Rhodes, la voie fut posée jusqu'à Bouana-M'kouboua; à 3 kilomètres de la frontière du Katanga; de sorte qu'en 1908 le Cap au Caire était terminé dans sa partie méridionale.

Le Sud du Congo belge entra rapidement dans le périmètre économique de la ligne. Les statistiques douanières de la Rhodesia pour septembre 1906, par exemple, mentionnaient que 2.190 onces d'or brut évaluées à 220.000 francs avaient pris la route d'Europe sur le nouveau chemin de fer et que dans le même mois les expéditions par Beira avaient été de 53.000 francs de minerai de zinc. Il n'y a pas lieu de s'étonner de l'intensité de ce trafic, quand on se rend compte que la région de Broken-Hill est distante seulement de 120 milles de la frontière belge. On espérait d'ailleurs que dès l'ouverture à l'exploitation de la ligne, celle-ci aurait d'importantes expéditions qui ne s'élèveraient pas à moins de 400 tonnes par jour. Le port de Beira relié au transafricain par le « Beira Mashonaland Railway » et qui se trouve le seul point de la côte orientale d'Afrique par où est possible le transport dans les conditions les plus économiques devait être naturellement le port d'embarquement des minerais provenant de la région de Broken-Hill. Ainsi pendant l'année 1908 le montant du transit constaté à la douane de Beira s'est élevé à 16.784.040 fr. contre 15.095.925 pour l'année précédente, soit une plus-value d'un peu plus de 11 0/0.

C'est cet appoint de lignes adjacentes qui ôte au grand « trunk » son caractère de conception luxueuse pour lui donner en revanche une portée économique réelle. Cette portée sera encore augmentée lorsque sera construit le chemin de fer du Nyassaland, dont les travaux sont presque achevés entre Port-Herald le terminus du « Shire Highlands Railway » et Kaia sur le Zambèze. Ultérieurement Kaia sera relié à Beira dont le port sera refait. D'après un contrat intervenu au commencement de cette année, l'exécution de l'entreprise doit être assurée par la *British Central Africa Cy*. Le gouvernement du Nyassaland a garanti un intérêt de 4 0/0 pour dix ans sur un capital de 12.500.000 francs et l'on prévoit qu'une nouvelle société va se former pour la construction et l'exploitation du chemin de fer. Ce réseau doit être complété vers le Nord. « Nul doute, écrit notre agent consulaire à Lourenço-Marquès, que la *British Central Africa* ne poursuive également de Blantyre vers le Nyassa sa ligne actuelle qui n'était qu'une branche isolée et présentait seulement un intérêt local dans la partie sud de cette enclave du Nyassaland anglais si étroitement resserrée entre les provinces de Quélimane et de Tête. Son point d'aboutissement suivant toute probabilité, serait le port de Livingstone sur le lac. Ce chemin de fer complètera avec celui de Port-Amélie au Nyassa le système de pénétration de l'océan Indien dans la direction de la ligne du Cap au Caire, le lac Nyassa devant servir de trait d'union, et remplacera avantageusement les transports fluviaux par le Zambèze et le Chiré constamment interrompus en hiver. » Un contrat a été signé à la fin de 1912 entre la Compagnie du Nyassa et la firme Pauling and C° pour l'étude immédiate de ce railway; aucun travail n'a encore été commencé à ce jour. Il y a lieu de penser néanmoins que son exécution ne tardera pas à être envisagée et que d'ici peu d'années le Centre africain sera desservi par une ligne Tanganyika-Nyassa, Beira-Capetown. Ainsi sera levé le dernier obstacle au développement rapide des riches terres du Nyassaland.

A quel port profitera ce trafic? Les journaux de Lourenço-Marquès déplorent pour leur ville la

(1) Déclaration de M. Rochefort Maguiré, président de la *Rhodesia Railways Limited* le 23 décembre 1903.

(2) Signalons en passant que le pont de la Kafoué est l'œuvre de l'ingénieur français Imbault. Les travaux ont été achevés en six mois; le pont est composé de 13 travées d'environ 30 mètres chacune. La profondeur de la rivière varie à cet endroit de 5 à 8 mètres.

concurrence à venir des ports plus septentrionaux. Il ne semble pas cependant que le transit de la capitale du Mozambique, uniquement dirigé vers le Transvaal et le Souaziland, soit affecté de ce développement nouveau qui portera davantage vers les provinces équatoriales et poursuivra un tout autre but que les réseaux ayant leurs têtes de ligne à Lourenço-Marquès. Beira, en effet, ne peut jamais être par sa position géographique que le port de la Rhodésia, du Nyassaland et du Mozambique. Pour l'instant, il est encore celui du Katanga, mais nous aurons occasion de voir plus loin que ce rôle est éphémère et que bientôt il sera détrôné par Benguella sur la côte occidentale dont le chemin de fer avance chaque jour vers Kambove.

II. — Du Congo belge au Soudan anglo-égyptien.

A l'heure actuelle, en effet, trois voies ferrées sont en construction et une en projet, toutes dirigées vers cet Eldorado de cuivre que forme le Katanga. Ce sont la voie mixte belge (bateau-chemin de fer) du Congo par Léopoldville et Ponthierville; la voie ferrée anglaise Beira-Salisbury; la voie anglo-portugaise de la baie de Lobito à Kambove et enfin la voie belge Matadi-Léopoldville, vallée du Kassaï.

Nous n'avons pas à examiner ici ce qu'est le Katanga au point de vue économique, ni à expliquer cette convergence des voies ferrées vers même point. Le *Bulletin de l'Afrique Française* a souvent donné des renseignements très précis à ce sujet (1). Nous rappellerons simplement que le Cap au Caire a franchi à Sakania la frontière du Congo, après 3.734 kilomètres de parcours. Depuis le 1er octobre 1910 Elisabethville est devenue le terminus du Cap au Caire et le voyage se fait maintenant en l'espace de six jours par le train rapide qui correspond avec l'arrivée à Capetown du paquebot de l'*Union-Castle*. Actuellement on pousse le rail au delà de Kambove, la plus riche mine de cuivre du monde, pour atteindre Boukama, le point initial de la navigation sur le Congo. Au commencement de 1913 Kambove, à 162 kilomètres d'Elisabethville, était en effet dépassée, mais l'ingénieur Ckiandi ne compte pas que la section entière (462 kilomètres) puisse être exploitée avant la fin de 1915. C'est tout au plus s'il sera possible d'atteindre Mutaka au mois de décembre prochain. De là, les voyageurs du Cap-Caire pourront utiliser jusqu'à Stanleyville un service de vapeurs et de trains exploité par la « Compagnie des chemins de fer du Haut-Congo et des grands Lacs ». Puis une voie ferrée les conduira jusqu'à Mahagi sur le lac Albert-Nyanza. Cette ligne, déjà tracée sur le terrain, aura une longueur de 1.120 kilomètres. De Mahagi à Khartoum et au Caire des services réguliers seront établis par les gouvernements de l'Ouganda, du Soudan et de l'Egypte. Malheureusement il existera une grande brèche dans le trajet Mahagi-Khartoum, car entre Nimoule et Redjaf, le Nil n'est pas navigable : il y aura là une distance de 105 milles à parcourir par voie de terre (1).

Les progrès de la « Rhodesia-Katanga-Junction-Railway and Mineral Cy », ainsi se nomme le chemin de fer de la frontière à Kambove, sont satisfaisants. Les principes d'après lesquels les lignes du Katanga sont construites et qui leur permettent d'appliquer des tarifs très bas en font des instruments économiques excellents. C'est ainsi que pour les neuf premiers mois de l'année 1912 les recettes ont accusé un excédent de 26.693 livres sterling. Un des avantages de ce chemin de fer est d'avoir dans son rayon d'influence « l'Etoile du Congo », grande bande de cuivre d'une largeur de 25 milles s'étendant sur un parcours de 180 milles. Or, d'après l'évaluation d'experts les réserves de minerai de la région seraient les suivantes : Etoile du Congo, 500.000 tonnes donnant 15 0/0 de cuivre à l'essai et 1.250.000 tonnes donnant 6 0/0. Kambove : 10.500.000 tonnes de minerai en vue dont 3.750.000 tonnes donnant 15 0/0 de cuivre à l'essai. Le minerai est, par les moyens actuels, livré en Europe *via* Beira au prix de 30 à 40 livres sterling par tonne de métal. Ces prix, relativement peu élevés seront, on le prévoit, beaucoup abaissés lorsque le chemin de fer du Benguella entrera en exploitation. C'est ce qu'a fait ressortir dernièrement M. Tyndale White, le président des « Tanganyika concessions » qui compte en outre sur ce chemin de fer pour obtenir une solution avantageuse du problème actuellement délicat de la main-d'œuvre indigène au Katanga (2). Il est certain que la lutte économique sera vive. Elle s'annonce au surplus prochaine car la ligne du Benguella est déjà longue de 430 kilomètres ; elle ne comprend qu'une lacune de 1.200 kilomètres environ entre Huambo et Kambove. Aussi l'effort britannique consiste-t-il à rattacher la région minière du Katanga au transit par Beira.

On conçoit que des préoccupations de ce genre puissent faire disparaître dans l'esprit des Anglais, qui sont avant tout des gens pratiques, l'idée d'une ligne longitudinale leur appartenant en propre, mais n'entraînant avec soi aucun avantage sérieux. Et cependant, la question, comme on pourrait le croire, n'est pas entièrement perdue de vue en Angleterre. A la fin de l'année dernière le *Daily Express* de Londres nous apportait un écho des tendances impérialistes. N'annonçait-il pas que la Belgique était sur le point de céder à la Grande-Bretagne une bande de territoire pour le Cap-Caire qu'il « est important pour les intérêts de l'Empire de construire, autant que possible, en territoire britannique » ? Le gouvernement belge s'est empressé de démentir la nouvelle et la question est de nouveau ajournée *sine die*.

(1) Voir les chroniques de M. Camille Martin.

(1) *African World* du 21 décembre 1912, p. 187.
(2) *Times* du 31 mai 1913.

De plus en plus d'ailleurs, l'impulsion nord-sud primitive s'éparpille en efforts latéraux et il est permis de douter qu'on y revienne jamais. A la poussée de l'Angleterre correspond désormais une poussée est-ouest de l'Allemagne dont la position s'est récemment fortifiée par l'acquisition de deux pointes sur le Congo. Ses visées économiques et politiques n'échappent à personne. A titre d'information, disons que la *Gazette de Francfort* a publié récemment une correspondance relative aux voies de communication que l'Allemagne désire s'ouvrir à travers le Cameroun (1). L'auteur de cette correspondance, M. Rohrbach, qui a parcouru une grande partie du pays préconise l'organisation d'une voie Duala-Njong-Dume-Kentsu-Bokupa-Oubangui. C'est par là, à son avis, que les Allemands doivent chercher à se mettre en contact avec le bassin supérieur du Congo. Le chemin de fer ainsi établi pourrait être plus tard poussé à travers le Congo belge jusqu'aux grands Lacs et constituer la section occidentale de la grande ligne traversant l'Afrique de l'Est à l'Ouest. D'un autre côté, il ne semble pas que le plan de Rhodes se soit perpétué immuable chez ses successeurs. La question du prolongement de la ligne vers le Nord est restée en suspens depuis plusieurs années, car sir Ch. Metcalfe, ingénieur conseil des chemins de fer de la Rhodésie, a toujours déclaré que si dans l'avenir on ne devait pas se contenter du service des vapeurs sur le lac pour transporter les voyageurs vers le Nord et si des voies ferrées devaient joindre la grande ligne sud-africaine, il comptait laisser aux autres Etats le soin de les établir sur le territoire de leur colonie. N'est-ce pas encore là le meilleur parti à prendre?

Pour l'instant, les Anglais attendent donc que les Belges aient développé, dans leur possession les voies de communication qui leur permettront de gagner au plus vite le Soudan anglo-égyptien. Lorsque le rail sera arrivé à Mahagi, certes les difficultés ne seront pas toutes évanouies, car il reste toujours la question de l'enclave de Lado, question qui ne pourra être résolue que par un arrangement entre l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne. Est-ce à dire que cet accord ne se fera jamais ? Si les Allemands arrivent un jour à développer leur empire africain avec l'aide de l'Angleterre, ne peut-on pas supposer qu'ils lèveront enfin leur *veto* en guise de reconnaissance des services rendus? D'autre part, la Belgique n'est-elle pas intéressée à la continuation du grand transafricain qui est en somme le contrepoids de la transversale équatoriale rêvée par l'Allemagne ? Le Cap au Caire doit assurément contrebalancer l'influence qu'exercera sur le commerce de ces régions si pleines de promesses le prolongement jusqu'à la rive allemande du Tanganyka la voie ferrée partant de Dar-ès-Salam. D'ailleurs, comme le dit le *Livre Gris* de 1911 : « La force des choses fait que en Afrique centrale comme partout de grandes voies transcontinentales, internationales par conséquent, s'établissent du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Le fondateur de l'Etat indépendant a toujours eu la préoccupation patriotique de voir le croisement de ces grandes voies internationales se faire sur le territoire congolais au Katanga et de rendre belge la plus grande partie possible de ces voies. Loin de nuire aux intérêts belges, ce programme les favorise et développera dans une large mesure le trafic des lignes belges elles-mêmes (1) ».

Si telle est la situation — encore que ce document officiel ne fasse pas ressortir l'influence économique de l'Angleterre en Afrique centrale, — la Grande-Bretagne doit être satisfaite, au demeurant, des résultats qu'elle a obtenus. Pendant longtemps, hantée sans doute par le plan grandiose du début, elle n'a pas voulu complètement abandonner ses projets; son âpreté à exiger l'évacuation de Lado, ses lenteurs dilatoires à reconnaître les nouveaux droits de la Belgique en sont des preuves. Aujourd'hui elle est revenue à une plus saine appréciation des faits. Comme l'a indiqué M. H. Lorin, le réseau sud-africain déployé en pays d'activité blanche n'a pas intérêt à se souder d'urgence avec celui de l'Afrique centrale anglaise. D'autre part, l'essentiel pour la Grande-Bretagne est d'avoir par l'Egypte et le Soudan des routes africaines indépendantes entre la Méditerranée et l'océan Indien, et d'être, par les lignes ferrées et les vapeurs du Haut-Nil, ainsi que par le chemin de fer de l'Ouganda, la maîtresse de toutes les communications modernes du vieux monde des moussons (2).

III. — De Lado à la mer Rouge.

Nous avons fait connaître plus haut la lacune qui existe dans cette troisième étape du Cap au Caire. La jonction du Congo belge avec le Soudan égyptien n'est pas sans préoccuper le gouvernement britannique. La solution à lui donner reste encore à trouver, car il n'est pas possible de construire une voie ferrée dans les terrains marécageux de la vallée du Haut-Nil. Le major Leggett espère que le développement de l'industrie cotonnière dans l'Afrique orientale anglaise amènera le gouvernement à construire une ligne de Jinja au Nord du lac Victoria jusqu'aux eaux navigables du Nil à Kakinda. La voie fluviale pourrait ensuite être utilisée jusqu'aux chutes de Murchison, où un petit chemin de fer opérerait la jonction du lac Albert et de Masundi Port. De là, le service bimensuel conduit à Nimoule, à 300 milles en aval. Enfin, à cause des rapides, il serait nécessaire de construire un tronçon Nimoule-Gondokoro. Ce serait le dernier, car de ce point il y a toute facilité pour gagner Khartoum avec le service de vapeurs existant (3). Quoi qu'il en soit du mode de communication qui sera adopté

(1) 18 mai 1913.

(1) Introduction, p. 35.
(2) *Dépêche coloniale* du 23 avril 1913.
(3) *African World* : A Cape to Cairo Link, 13 janvier 1912.

dans l'avenir, disons que pour le présent les Anglais ont fait des merveilles dans le Soudan égyptien.

L'œuvre britannique dans le Sud africain nous a montré que le rail pénétrant avant l'Européen en Afrique ouvrait les territoires au commerce et que le développement du pays était devenu fonction de son outillage économique. Au Soudan anglo-égyptien, c'est la constatation inverse que l'on fait. « Ici, observe le capitaine de Renty, le chemin de fer devait suivre pas à pas les progrès des armées envahissantes et non les précéder. Les troupes attendaient donc, après chaque étape, que la locomotive les ait rejoints et on peut dire que les trois campagnes successives organisées contre la puissance du mahdi sont jalonnées à peu de chose près par les trois têtes de ligne successives du chemin de fer. Le soldat a précédé l'ingénieur et après chaque nouvel effort l'attendait. Ainsi les deux histoires se confondent. Les étapes de l'un marquent les progrès de l'autre (1). »

On sait, en effet, dans quelles circonstances et avec quelle rapidité fut construite la ligne du Caire à Khartoum. Après la marche des Anglais sur Dongola, il fut nécessaire de construire pour le corps expéditionnaire dont l'objectif était Berber une ligne droite partant de Ouadi-Halfa. Les travaux exécutés en partie par les derviches prisonniers commencèrent en 1896 et purent être avancés rapidement grâce à la platitude du terrain, véritable tapis de billard, disait un reporter du *Times*, et aussi grâce à la présence d'une nappe d'eau souterraine. En avril 1898, Berber fut dépassée. La marche rapide de l'armée anglo-égyptienne vers le Sud fit prolonger la voie jusqu'à Khartoum. Les 187 milles qui séparent ces deux points furent franchis en une année. La dépense s'éleva à 300.000 livres égyptiennes, soit 15 millions de francs.

Au point de vue économique, le rendement de cette ligne était nul. Aussi n'a-t-on pas jugé utile de la raccorder entre Assouan et Ouadi-Halfa. La voie d'eau est en effet largement suffisante pour les trois résultats que le gouvernement britannique se propose d'en retirer, à savoir : garder la communication administrative avec le Caire; assurer le transport des fonctionnaires ou des touristes de la saison d'hiver; maintenir la ligne en état au cas où des questions stratégiques viendraient à se poser dans la vallée du Nil. Mais l'instrument de la conquête anglaise du Soudan ne pouvait évidemment pas suffire aux possibilités économiques du Haut-Nil. Comme le disait en 1904 sir Eldon Gorst, secrétaire d'Etat aux finances d'Egypte, « il est de toute évidence que le développement matériel du Soudan ne saurait faire aucun progrès rapide en l'absence de moyens de communications plus courtes et moins coûteuses qu'actuellement avec le reste du monde ».

Après l'occupation, il fallut mettre en valeur le pays et on se rendit compte de la vérité de la parole de sir Eldon Gorst. En comparant les ressources des différentes régions et les distances d'accès à la mer, on calcula que de Berber à Alexandrie, il y avait 1.930 kilomètres et une grande partie désertique, tandis que la distance de Berber à la mer Rouge atteignait à peine 400 kilomètres. En outre, au point de vue économique, le Caire n'apparaissait qu'avec un avenir limité comme tête de ligne du rail, tandis qu'à l'Est on pouvait fonder les plus grands espoirs sur un port dont l'emplacement était encore à déterminer, mais qui jouerait incontestablement un rôle important par suite de sa situation géographique favorable. Pour ces considérations, on décida de relier le railway du Nil à la mer Rouge et de créer Port-Soudan après l'essai de Souakim.

Plusieurs tracés furent discutés : l'un, qui aboutissait à Massaouah, en territoire italien, fut rejeté comme menaçant pour la liberté économique de l'Erythrée ; un autre, tendant à la continuation de la ligne de Khartoum vers le Nil supérieur et l'Ethiopie, fut écarté à cause des difficultés d'exécution que l'on rencontrerait dans les vastes marais qui s'étendent entre les 5° et 10° parallèles de latitude nord.

Néanmoins, comme il fallait au Soudan — possession jugée « coûteuse et inutile » par lord Cromer et le général Gordon — des voies de communication pour qu'il se développât, on se décida à commencer en 1904 les travaux de construction du chemin de fer de Souakim à Berber. Le principe fut longtemps discuté parce que les Egyptiens objectaient toujours que l'établissement de cette ligne priverait l'Egypte d'un commerce de transit susceptible d'avoir une grande importance dans l'avenir. Les faits ont démontré le contraire : sans chemin de fer il ne pouvait se créer aucun commerce de quelque importance et dans ce cas l'Egypte ne s'en serait pas trouvée plus riche ni le Soudan plus pauvre. Donc, commencé en 1904, le rail fut posé jusqu'à Solloum, puis les deux embranchements, Souakim et Port-Soudan, furent terminés en 1906 La longueur totale de la ligne est de 533 kilomètres. Les travaux exécutés du côté de l'Atbara l'ont été dans des conditions extrêmement difficiles; on dut même distiller l'eau de mer pour les besoins des ouvriers. Le coût moyen de la construction s'est élevé à 4.150 livres égyptiennes par mille. En même temps, le gouvernement de Khartoum éleva une petite ville à Port-Soudan, anciennement Cheikh-Bargout, après avoir élargi la baie qui fut transformée en port sûr où les vapeurs pourraient en toutes saisons trouver un excellent mouillage à l'abri des tempêtes. Lord Cromer ajouta dans son discours d'inauguration, le 27 janvier 1906 : « Port-Soudan commandera toute la mer Rouge et sera le débouché de tout le commerce du Soudan et de l'Afrique centrale. Dans quelques années, Port-Soudan sera une ville maritime de premier ordre. Le chemin de fer transafricain ne sera plus appelé ligne du Cap-Caire-Alexandrie, mais bien ligne du Cap-Berber-

(1) *Les Chemins de fer coloniaux en Afrique*, p. 190.

Port-Soudan. L'Afrique centrale, jusqu'ici, n'avait pas de port qui puisse faciliter les transactions commerciales. Aujourd'hui, Port-Soudan comble la lacune (1). »

La préoccupation anglaise de créer le fameux Port-Soudan (2) et de diriger vers la mer Rouge le système entier du réseau soudanais a amené, fait peut-être sans précédent dans les annales de la colonisation, la fermeture et l'abandon d'une ligne (la ligne Halfa-Kereima). Mais qu'importe, puisque si l'Egypte reste unie avec le Haut-Nil par des liens politiques et économiques étroits, le Soudan entend traiter ses affaires avec l'Europe sans intermédiaire ? Khartoum et Port-Soudan s'efforcent d'être indépendants du Caire et d'Alexandrie. C'est ce qui explique pourquoi le Soudan anglo-égyptien a entrepris une politique de chemins de fer si active.

En 1910, le Cap au Caire-Nord comptait un tronçon de plus ; à cette date fut inaugurée la section Khartoum-Oued-Medani, important centre commercial sur le Nil bleu. La ligne a encore été prolongée vers le Sud jusqu'à Sennar, où elle fait un coude brusque vers l'Ouest et atteint El-Obeid depuis l'année dernière. On espère qu'au 1er janvier 1915 le rail arrivera à El-Facher ou tout au moins à El-Nehoud et rejoindra le Tchad dans quelques années. A ce moment, la transversale anglaise Lagos-Kano-Tchad-Obeid-Souakim sera réalisée. Le Dar-Four n'est plus maintenant qu'à onze jours de voyage de Paris. El-Obeid concentre déjà une grande partie du trafic du Kordofan et du Centre africain. Des trains chargent tous les produits régionaux ainsi que les foules musulmanes désireuses d'atteindre Souakim et de là les lieux saints de La Mecque. L'importance commerciale qui se dessine va permettre au gouvernement britannique d'asseoir plus solidement son autorité dans cette région.

D'autres lignes actuellement projetées seront entreprises dès que les ressources le permettront. Il est question notamment de construire une voie allant dans la direction de Kassala à la frontière de l'Erythrée, de relier le Bahr-el-Ghazal à l'Afrique Equatoriale. De son côté, le « Steamer Department » s'efforce de tirer le plus grand parti des voies naturelles. La navigation entre Khartoum et le Haut-Nil ainsi qu'entre Gondokoro et Redjaf a été améliorée par l'enlèvement de roches dangereuses, mais la cherté du combustible nuit au développement de la navigation à vapeur qui tente actuellement le chauffage au sudd.

Avec un tel réseau ferré qui atteint près de 3.000 kilomètres les progrès du Soudan ont été rapides. On peut s'en faire une idée par les renseignements qu'a publiés le *Times* au printemps dernier, à l'occasion de l' « Empire Day ». Le tableau suivant, par exemple, qui a trait à son commerce pendant les années 1899 et 1912 en fera saisir l'importance :

	1899	1912
Recettes.....	127.000 liv. égyp.	1.428.000 liv. égyp.
Exportations....	150.000 —	1.373.119 —
Coton exporté...	31.150 tonnes	8.114 tonnes
Recettes des chemins de fer...	1.000 liv. égyp.	505.000 liv. égyp.

Comme nous l'indiquions plus haut, Port-Soudan n'a pas nui au commerce égyptien, ainsi qu'on le craignait. Les statistiques reproduites par attaché commercial M. Lefeuvre Méaulle ne laissent aucun doute à cet égard. « Il est impossible de présumer que l'un des deux frets tuera l'autre, que la voie Halfa-Egypte anéantira le trafic Port-Soudan ou que le « Red Sea Railway » condamnera à l'inertie le réseau ferré central aboutissant à l'Egypte. La prospérité de ce réseau ferré ne sera pas atteinte par la concurrence du « Red Sea Railway » si la consommation et la production du Soudan augmentent (1) ». Voici les chiffres :

Exportations soudanaises.

	1910	1911
Voie Port-Soudan.....	77 0/0	76 0/0
— Egypte.....	22 0/0	23 0/0
— Frontières.....	1 0/0	1 0/0

Frets.

	1907	1909	1911
Via Port-Soudan.....	4.342.000	8.918.000	18.800.000
— Halfa.....	3.172.000	6.370.000	9.815.000

Ne montrent-ils pas que la seule ligne *via* Egypte n'aurait pas suffi à l'écoulement de cet accroissement de marchandises, que la création d'une voie d'échappement était nécessaire et que ces deux lignes se complètent plutôt qu'elles se nuisent?

On a reproché aussi aux Anglais d'avoir construit Port-Soudan lorsqu'ils possédaient déjà Souakim à 60 kilomètres plus au Sud. Des rapports de 1900 contestaient même son avenir commercial, prétextant que les caravanes chargées des produits du Soudan continueraient à se diriger vers Souakim. Il ne semble pas que cette prédiction se réalise. Les exportations par Port-Soudan qui atteignaient, en 1908, 213.400 livres sterling se sont élevées en 1911 à 723.000 livres sterling.

Une question des plus intéressantes au point de vue français est celle posée par le projet de voie ferrée oued Medani-Gadaref-Kassala, si les Abyssins ne se montrent pas hostiles à sa réalisation (2). On peut se demander, comme l'a fait M. Porquier au dernier Congrès national des Sociétés de géographie, quelle sera la répercussion sur le mouvement commercial de notre port de Djibouti du développement des voies ferrées anglaises dans la vallée du Nil. Sans nul doute c'est l'Erythrée qui souffrira le plus de cette pose

(1) Le *Petit Temps*, 3 février 1906.
(2) Il a coûté 24 millions de francs.

(1) Le Soudan anglo-égyptien en 1911.
(2) Il ne faut pas oublier non plus que le chemin de fer d'El-Facher sera la voie la plus courte et la moins coûteuse pour le ravitaillement et la relève de nos troupes de l'Afrique Centrale. Ce sera une question à étudier.

du rail. Gadaref, oued Medani, Kassala, etc., sont des localités situées dans l'arrière-pays immédiat de la colonie italienne, et les blés, cotons, gommes de ces provinces ne sont pas exportés par notre port de la mer Rouge. Par contre, le chemin de fer de Addis-Abbeba au Nil (Gambella probablement) doit desservir une contrée dont les produits transitent actuellement pour la plus grande partie par Djibouti. Si nous voulons sauvegarder les intérêts et les capitaux français, deux choses s'imposent à nous : pousser le plus rapidement possible le chemin de fer vers Addis-Abbeba et aménager et outiller plus complètement le port de Djibouti. Si nous ne nous désintéressons pas de ce que nous avons déjà fait, les commerçants abyssins et européens s'empresseront certainement d'utiliser cette voie dès qu'elle sera complètement ouverte à l'exploitation et, une fois l'habitude prise, il sera moins facile de détourner les produits de l'Ethiopie vers le Nil et Port-Soudan. Mais il est temps d'agir, car déjà les Anglais comptent concurrencer notre port en prévoyant un tarif de faveur et des prix spéciaux pour la cire et le café, marchandises que l'Abyssinie exporte en grandes quantités. On peut arguer, sans doute des distances qui sont considérables entre Gambella et Port-Soudan (2.400 kilomètres) et de la tsétsé qui existe dans les fonds du Sobat; mais, à notre avis, c'est seulement lorsque le rail atteindra la capitale de l'Abyssinie que nous pourrons considérer sans inquiétude la concurrence du Cap au Caire.

*
* *

En résumé, si comme l'a dit Stanley, l'Afrique doit appartenir au premier qui pourra y pousser le rail, on voit que la part à échoir à l'Angleterre dans un partage doit être considérable. L'importance des travaux qu'elle a exécutés tant au Nord qu'au Sud du continent militerait en sa faveur. Mais aujourd'hui la mode n'est plus beaucoup aux remaniements territoriaux et les questions économiques absorbent presque entièrement le côté politique des entreprises coloniales. Nous assisterons donc plutôt à des luttes économiques qui menacent d'être très vives lorsque les « transversales » seront en pleine exploitation. Il y a là un gros danger pour ceux qui n'auront pas su voir loin. Tâchons de ne pas être de ceux-là et de tirer profit de l'activité qui se déploie partout autour de nous. Si nous ne faisons pas un geste décisif, si nous laissons l'Angleterre s'enfoncer en Afrique par la voie du Nil, la route de Kano, l'Ouganda, la Rhodesia; l'Allemagne par le Cameroun et l'Oubangui; la Belgique par les affluents navigables du Congo, non seulement nous serons les dupes du principe de la liberté commerciale proclamé depuis 1885, mais encore nous aurons beaucoup à lutter contre l'influence envahissante de voisins beaucoup mieux outillés que nous. Le territoire du Tchad, notre « marche » militaire orientale, manque de chemin de fer; notre Afrique Equatoriale n'en a pas encore non plus; la côte des Somalis est menacée dans son avenir si elle ne prend pas d'urgence ses précautions; notre Afrique du Nord demande à être reliée par un Transsaharien à nos possessions de l'Ouest et du Centre africains, engageons donc des pourparlers avec les Belges et les Anglais, travaillons à doter nos possessions de l'outillage économique qui leur fait défaut et peut-être verrons-nous un jour, comme le souhaite notre consul au Cap, M. Emile Jore, une grande et belle ligne française partant de Madagascar et s'en allant en France en desservant sur son passage la Rhodésie, le Congo belge, le Tchad et l'Afrique du Nord. Soyons assurés que nos colonies de Madagascar, de l'Afrique Equatoriale, de l'Afrique Occidentale, et de l'Algérie mettront largement à profit les facilités qui leur seront données et prendront rapidement la part très importante qui doit leur revenir dans les transactions effectuées sur cette partie du globe.

J. Goulven.

Traditions historiques et légendaires
DU SOUDAN OCCIDENTAL

Traduites d'un manuscrit arabe inédit

Par MAURICE DELAFOSSE

(*Suite*) (1).

IV

ROYAUME DES NIAKHATÉ (2).

On dit que le motif de leur prise de possession de la province du Kingui fut le suivant. Lorsqu'eut été détruit l'Etat du Ouagadou, le pays demeura sans maître déterminé et les habitants se dispersèrent comme les sauterelles, chacun étant incapable de pourvoir à sa propre subsistance. Alors les gens du Sahel envahirent le territoire du Kingui et de même le territoire du Mandé à tout moment et en toute saison. Par la suite, les Diawando (3) arrivèrent du pays du Mandé dans la province du Kingui et s'y établirent; leur chef, à cette époque, était Mâli Dabi. Ils restèrent dans la province du Kingui durant une longue période évaluée à 170 ans. Ensuite la

(1) *Rens. col.*, août 1913, p. 293.

(2) Pour ce chapitre et les suivants, je n'ai rien eu entre les mains que le manuscrit arabe : les textes banmana que M. Chartier avait mis à ma disposition ne comprennent que l'histoire du Ouagadou, celle de l'avènement de Soundiaba et de sa lutte avec Soumangourou et celle des Diawara. Au point de vue chronologique, le chapitre relatif aux Niakhaté devrait se placer entre le premier et le deuxième, c'est-à-dire entre la dislocation du royaume du Ouagadou (fin du VIIIe siècle) et l'époque de Soundiata (milieu du XIIIe siècle), à laquelle apparaissent les Diawara.

(3) *Diawando*, pluriel de *Diawambé*, est le nom donné par les Peuls à une sorte de caste ou tribu répandue auprès d'eux et parlant leur langue, mais qu'ils considèrent comme d'une autre origine qu'eux-mêmes.

**

tribu d'*Erem* (1) leur fit la guerre et les chassa de la province du Kingui ; ils émigrèrent dans le pays du Fouta et y restèrent sept ans ; puis ils revinrent dans le Nord du Kingui (2) et devinrent clairs comme les Blancs (3) ; c'étaient des gens vivant sous la tente : à la saison froide, ils quittaient le Sahel et venaient camper auprès de la colline rocheuse de Nioro-Tougouné (4) ; ceux qui campaient à l'Est de la colline furent appelés les Mâli-ka (5) et ceux qui campaient à l'Ouest furent appelés les gens de *Gada-haïré* (6), car les Diawando formaient deux tribus.

Lorsqu'ils voulaient aller dans le Nord, ils laissaient leurs esclaves au Kingui pour cultiver la terre jusqu'à l'époque de leur retour. Quand la situation de leurs esclaves fut devenue prospère, ceux-ci fondirent un village à Nioro (7) ; leur chef à cette époque était Beïdâri. Ils refusèrent ensuite de payer les redevances habituelles à leurs maîtres ; une guerre éclata entre ceux-ci et les esclaves et ces derniers furent vaincus.

C'est après cela qu'arriva Mana Makhan Niakhaté, venant du pays de Ségou ; c'était un commerçant qui se rendait chaque année du côté de l'Occident avec une nombreuse compagnie. Un jour, l'armée de Koromanga (8), venant du Mandé, tomba sur les Diawando et leur prit tous leurs bœufs. Les Diawando s'enfuirent auprès de Mana Makhan Niakhaté et l'informèrent de l'attaque des gens de Koromanga. Lorsque Mana Makhan eut appris cela, il leva une armée parmi la compagnie des gens qui étaient avec lui, en vue de faire la guerre à Koromanga et aux gens du Mandé. Ils se rencontrèrent en un lieu appelé Loungagara et se battirent ; à la suite d'un combat très violent, Mana Makhan fut vainqueur des gens du Mandé, qui s'enfuirent ; il leur enleva tous les troupeaux qu'ils avaient pris aux Diawando et les rendit à ces derniers. Lorsqu'il leur eut rendu leurs troupeaux, les Diawando parlèrent avec tous les habitants du Kingui, leur proposant de mettre Mana Makhan à leur tête comme roi ; leur proposition reçut un accueil favorable et tous convinrent de reconnaître pour chef Mana Makhan ; ils le reconnurent pour chef à condition qu'il protégeât leur territoire contre les incursions qui pourraient se produire de n'importe quel côté ; Mana Makhan leur accorda satisfaction à ce sujet, il s'installa dans la ville de Diara et régna sur l'ensemble du pays ; puis le clan des Niakhaté se multiplia dans la province du Kingui.

Cependant Mana Makhan eut un fils nommé Bemba Niakhaté qui était doué de méchanceté et de dépravation et qui fit du mal aux gens du pays du Kingui. Parmi les choses extraordinaires que l'on raconte touchant son iniquité, on dit que, toutes les fois qu'il rencontrait une femme enceinte, il lui fendait le ventre ; et, si les gens l'interrogeaient là-dessus, il disait : « J'ai fait cela par crainte d'erreur, car je ne savais pas ce qu'il y avait dans son ventre et si c'était un garçon ou une fille. » Et lorsqu'il passait avec ses compagnons auprès d'une meule de céréales appartenant à quelqu'un, il y mettait le feu ; ses compagnons lui disaient : « Pourquoi fais-tu cela ? » et il répondait : « C'est pour me réchauffer, j'avais froid ». Une telle dépravation était devenue son habitude dans tous les pays où il allait. Un jour enfin, il monta à cheval avec ses compagnons, et se rendit chez les Peuls qui se trouvaient dans le désert du Kaarta (1) avec leurs bœufs ; il fit halte chez eux et leur demanda l'hospitalité ; ils lui remirent une vache stérile et un veau châtré, mais il refusa ce présent ; alors ils lui donnèrent à la place dix bêtes choisies parmi les vaches stériles et les veaux châtrés, mais il refusa encore ce présent. Alors les Peuls lui dirent : « Que désires-tu que nous te donnions, ô fils du roi ? » Il répondit : « La vache connue sous le nom de *dyèlé fouré* (2). » Les Peuls lui dirent : « Nous ne pouvons pas livrer la vache en question sans nous détruire nous-mêmes, car c'est la vache qui nous nourrit. » En effet, parmi les choses merveilleuses que l'on raconte au sujet de cette vache, il y a ceci que tous les gens du village avaient coutume de traire son lait : chacun venait traire la quantité de lait qu'il lui fallait et le lait continuait ensuite à couler sur la surface de la terre ; c'est ainsi que les choses se passaient toujours. Les Peuls ayant refusé de lui livrer cette vache, Bemba se leva en personne et lui coupa les jarrets, et la vache tomba sur le sol ; alors, un des Peuls qui se trouvaient là se précipita sur Bemba avec un sabre et le tua.

Les compagnons de Bemba s'enfuirent auprès de Mana Makhan et l'informèrent de l'événement ; lorsqu'il eut entendu leur rapport, il leva une grande armée dont il donna le commandement à son fils aîné, connu sous le nom de Manda Niakhaté. Celui-ci marcha contre les Peuls et ils se battirent durant trois jours, au bout desquels les Peuls furent vaincus par Manda et mis en fuite dans la direction de Ségou ; Manda les poursuivit et il y eut encore des combats entre les deux troupes, jusqu'à ce que l'une et l'autre

(1) Je ne suis pas sûr de ce mot, qui n'est pas vocalisé dans le manuscrit et se compose des lettres *'aïn*, *ra* et *mim;* il s'agit très probablement d'une ancienne tribu peule qui habitait, entre Tichit et Oualata, une région appelée tantôt Aterem et tantôt Termes par les chroniqueurs musulmans du Soudan et qui porte aujourd'hui encore le nom de Teurmissa.

(2) Littéralement « vers le pays de Kingui, du côté de Sahel ».

(3) Sans doute par suite de leurs alliances avec les Berbères.

(4) Nom d'une localité près de laquelle fut plus tard fondée la ville de Nioro.

(5) C'est-à-dire les descendants de Mâli Dabi.

(6) Ces deux mots veulent dire en peul « de l'autre côté du rocher ».

(7) On place généralement la fondation de Nioro vers l'an 1300 c'est-à-dire après le renversement de la dynastie des Niakhaté par celle des Diawara ; mais il est fort possible qu'un village existait au même endroit dès le début du XIIIe siècle, époque probable des faits qui vont être relatés par l'auteur.

(8) L'un des généraux de Soundiata : il fit plusieurs expéditions en dehors du Mandé au début du règne de ce prince et peut-être même avant son avènement, c'est-à-dire au commencement du XIIIe siècle.

(1) Il faut entendre ici par « désert » — *falat* dans le texte — une région sans habitants fixes, mais où nomadisent des pasteurs.

(2) Ces deux mots semblent appartenir à la langue peule et signifier quelque chose comme « jeune vache noble » ou « jeune vache au lait abondant ».

fussent arrivées au fleuve *Dyéliba* (1). Tous, Manda comme les Peuls, tombèrent dans le fleuve et ils y périrent tous malgré leurs efforts pour s'en tirer, si bien que, par analogie, chaque fois que quelqu'un fait des efforts inutiles, on dit en manière de proverbe : « C'est comme ce qui arriva à Manda et aux chevaux », en langue étrangère *kho Manda ado sinou* (2). Jusqu'à présent, on n'a eu aucune information sur ce qui est advenu de Manda.

L'affaire en demeura là et le territoire du Kingui resta sous le commandement des Niakhaté jusqu'à ce que Dama Guillé fût arrivé chez eux du pays de Ségou et que sa dynastie eût remplacé celle des Niakaté, comme il a été dit dans l'histoire des Diawara.

Tels sont les faits qui nous sont parvenus de la bouche des conteurs en ce qui concerne le règne des Niakhaté sur le territoire du Kingui. Dieu est celui qui complète la vérité : tout vient de lui et retourne à lui. Fin.

V

ROYAUME DES BAMBARA-MANSASSI (DU XVIIe AU XIXe SIÈCLE)

L'occasion de la fondation du royaume des Bambara-Mansassi, d'après ce que nous avons entendu de la bouche des gens bien disants, fut la suivante. Les conteurs disent que leur origine remonte à deux hommes dont l'un se nommait Niangolo et l'autre Baramangolo et qui étaient frères de père et de mère. Ils venaient de la direction de *Barbari* (3) dans l'Est et arrivèrent dans un village voisin de Ségou appelé Kirkilina. Ensuite ils quittèrent cet endroit pour aller au village de Niamina (4). Niangolo s'établit là et Baramangolo s'établit au village de Ségou.

Niangolo engendra un fils qui fut appelé Sounsa. Sounsa prit de l'âge. Il demeurait depuis quarante ans avec son père lorsque Niangolo mourut ; à celui-ci succéda son fils Sounsa. Puis Sounsa quitta Niamina pour aller s'établir dans une ville que les gens ont appelée du nom de celui qui s'y était établi, la nommant *Sounsana* (5). Ensuite il lui naquit un fils qu'on appela Mansa et que les gens ont nommé Sounsa Massa (6). Celui-ci prit de l'âge et de la vie et engendra soixante-sept garçons et soixante-seize filles, dont un fils et une fille seulement moururent de son vivant. Ses enfants prirent de l'âge, et tous étaient beaux, grands et de teint clair. Ses filles furent demandées en mariage par les fils des rois, mais il les leur refusa, disant : « Personne n'épousera une de mes filles à moins qu'il n'habite dans la ville. » Alors les fils des habitants de la ville vinrent les demander en mariage et il les maria avec eux. Puis il enjoignit à ses enfants de ne jamais se marier entre hommes et femmes du clan des Mansassi, depuis le temps d'alors jusqu'à la fin du monde ; et en effet, jusqu'à maintenant, un Mansassi n'épouse pas une Mansassi (1). Ensuite ils cultivèrent la terre et ainsi accrurent leur richesse et améliorèrent leur situation ; puis ils se mirent à faire des incursions chez leurs voisins, mangeant la chair des troupeaux qu'ils trouvaient ; bientôt il vint auprès d'eux des gens de toutes les directions. Il arriva qu'on les appela *Mansassi*, c'est-à-dire « semence de Mansa » (2).

Mansa mourut. Il vivait depuis cent-quarante-sept ans lorsqu'il vint à mourir. Il fut remplacé sur le trône par son fils Sounsa, lequel mourut à l'âge de cent soixante et un ans et fut remplacé par son fils Beni Falé, qui régna sur les Mansassi pendant vingt ans. Beni Falé (3) fut remplacé par son frère Foulakoro pendant quinze ans (4). Ensuite arriva une armée venue de Ségou qui combattit les gens de Sounsana et les vainquit ; tous les Mansassi furent tués, à l'exception de quatre hommes qui furent tout ce qui resta de la lignée royale. Ceux-ci s'enfuirent de Sounsana dans la direction du Kaarta-Binné (5) et firent halte chez le chef des gens du Kaarta, qui s'appelait Soroko Diouné : c'est l'ancêtre du clan soninké connu sous le nom de Dâbo ; ils s'établirent auprès de lui et se mirent à cultiver les champs, accroissant ainsi leurs richesses. Puis ils construisirent en ce lieu une enceinte immense et, lorsqu'ils apercevaient des armes telles que des fusils ou d'autres encore, ils les achetaient et les introduisaient dans leur enceinte à l'insu de tous les Soninké, tellement que leur demeure finit par être pleine de fusils.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'à l'arrivée de gens du Fouta qui venaient de l'Est et avaient avec eux 120 esclaves mâles ; ces gens descendirent chez le roi du Kaarta. Lorsque le soleil fut couché, Diouné leur ordonna de faire entrer leurs esclaves dans la maison des Mansassi, afin qu'ils ne pussent s'enfuir grâce à la disposition de l'édifice, et ils firent ainsi. Quand les esclaves furent entrés dans leur maison, les Mansassi leur

(1) Nom mandé du Niger, signifiant « fleuve du griot ».
(2) C'est-à-dire en soninké « comme Manda et les chevaux ».
(3) Peut-être ce mot, que je transcris tel qu'il est vocalisé dans le manuscrit arabe, désigne-t-il, dans l'esprit de l'auteur, le pays des Berbères.
(4) Sur la rive gauche du Niger, entre Koulikoro et Ségou.
(5) *Sounsana* peut en effet signifier en banmana « chez Sounsa » ; le village en question, plus connu sous le nom de Sountian, se trouvait près de Mourdia, dans le Niamala, au Nord de Niamina ; c'est vers 1670 qu'il convient de placer l'installation de Sounsa à Sountian.
(6) C'est-à-dire « Massa fils de Sounsa » ; les traditions indigènes font souvent de Sounsa et de Sounsa-Massa un même personnage, auquel elles donnent le titre de *massa* ou *mansa*, qui signifie « roi » en banmana ; c'est ainsi que le mot *massasi* ou *mansassi* doit être interprété comme signifiant « descendance de roi » et non pas « descendance d'un nommé Massa ».

(1) Ce cas d'exogamie n'est pas spécial aux Mansassi : il existe dans la plupart des familles royales du Soudan, par exemple dans celle des Sissé-Tounkara chez les Soninké et celle des Keïta-Mansaré chez les Malinké ; on n'en trouve pas trace dans les clans ou fractions de clan qui n'ont pas fourni de familles royales.
(2) Ou plutôt « semence de roi », ainsi que je l'ai expliqué dans une note précédente
(3) C'est avec ce souverain, connu aussi sous le nom de Bemfa, que commence réellement la période historique des Massassi ; son règne doit se placer entre 1680 et 1700, ce qui, si l'on place la fondation de Sountian vers 1670, réduirait à une dizaine d'années une période qui, d'après l'auteur, aurait duré 308 ans bien que n'ayant compris que deux règnes.
(4) De 1694 à 1709 probablement.
(5) Ou « Kaarta noir » en soninké ; c'est la partie du Kaarta en bordure de la rive droite du Baoulé, à l'Ouest-Sud-Ouest du Niamala.

dirent : « Approchez, que nous contractions un engagement sous la foi du serment. » Ils s'approchèrent, et les Mansassi dirent : « Nous allons tromper vos maîtres et nous vous délivrerons d'eux si vous consentez à exécuter ce que nous vous demanderons. » Les esclaves posèrent la condition suivante : « Serons-nous vos égaux dans votre Etat? — Oui, dirent les Mansassi, en toute chose, sauf en ce qui concerne la prééminence qu'entraîne notre lignage; mais nos filles vous épouseront et nous épouserons vos filles, et, lorsque nous ferons campagne avec vous, tout ce que vous ramasserez en fait de butin sera à vous sans partage. » Alors ils conclurent un accord sur ces bases par serment et, lorsqu'ils eurent juré, les Mansassi remirent à chacun des esclaves un fusil et partagèrent la poudre entre eux.

Quand le jour se leva, les maîtres des esclaves vinrent pour faire sortir leurs esclaves de la maison des Mansassi, mais ceux-ci s'y refusèrent; ils retournèrent alors auprès du roi du Kaarta et lui racontèrent la chose. Le roi envoya quelqu'un aux Mansassi, mais ceux-ci refusèrent encore. Le différend ayant pris de l'intensité, Soroko Diouné ordonna de lui amener de force les Bambara. Mais, lorsque ses envoyés arrivèrent dans le but de s'emparer d'eux pour les amener au roi, ils les trouvèrent qui avaient fermé leur porte et empêchaient les gens d'approcher d'eux; quand les Bambara virent que, malgré cela, les gens du roi cherchaient à arriver jusqu'à eux, ils les reçurent à coups de fusil. Ensuite ils firent la guerre aux gens du Kaarta; ceux-ci eurent le dessous et laissèrent les Mansassi dans leur maison. Lorsque ces derniers en sortirent de leur propre volonté, les Soninké du Kaarta s'enfuirent au Kingui et s'établirent dans le village de Tourougoumbé (1).

Plus tard, les Mansassi quittèrent le Kaarta pour aller au village de Guémou (2). On les redoutait : les Diawara leur envoyèrent en cadeau sept jolies femmes et sept chevaux de race; les Diawando leur envoyèrent en cadeau trois belles génisses, et les Touré (3) leur envoyèrent en offrande des grains et des poules. Ensuite ils se transportèrent du côté du Guidiouné (4), ayant à cette époque comme chef Siéba Mana (5), et campèrent en cette province : les gens du Guidioumé leur apportèrent en offrande deux mille mesures de grain; puis vinrent les gens du Diafounou, leur apportant en offrande un cheval de race et cinq cents mesures de grain. Ensuite ils partirent de cette région et allèrent camper au village de Mounia (6). Dans ce temps-là vivait un roi nommé Demba Séga (1), ancêtre du clan des Khassonké connu sous le nom de Diallo; il entendit dire que les Mansassi allaient venir s'installer dans son royaume s'il ne les empêchait d'approcher de son territoire. Sur ces entrefaites, les Mansassi lui envoyèrent dire qu'ils lui demandaient à venir camper au village de Marinna (2) à cause de l'existence en ce lieu d'arbres appelés *baloummé* (3), parce qu'ils étaient en proie à la famine; Demba Séga rejeta leur requête. Alors ils s'avancèrent de leur propre autorité et sans l'autorisation du maître du territoire; lorsque Demba Séga eut appris qu'ils s'avançaient ainsi sur son territoire, il leva une grande armée et l'expédia contre eux. Cette armée se rencontra avec eux en un endroit appelé Dialakho (4) et il se livra là entre eux un violent combat; les Bambara furent vainqueurs des Khassonké, qui s'enfuirent en déroute vers la ville de Koniakari. Puis les Bambara se transportèrent au village de Marinna pour manger les fruits de l'arbre précité durant l'été jusqu'à ce que l'automne fût arrivé.

Ensuite Séba Mana envoya son frère Mansa Bakari, que les Bambara appellent Bodian, auprès du souverain du Fouta, — le souverain qui régnait à cette époque descendait directement de celui connu sous le nom de Satigui et appartenait au clan des Bah (5) — pour lui demander une armée en échange d'une grande quantité d'or; les gens du Fouta acceptèrent le marché et Mansa Bakari amena une grande armée jusqu'à proximité du village de Marinna; puis il expédia un messager à son frère Siéba Mana pour lui dire qu'il arrivait avec l'armée. Alors Siéba Mana sortit en personne avec toute sa tribu pour se porter à la rencontre de l'armée qui arrivait de la direction du Fouta. Lorsque Siéba Mana voulut passer une rivière qui se trouve par là et qu'on appelle Kholembinné (6), son cheval, effrayé par la foule, se dressa sous lui; la pointe de l'arçon de devant transperça son ventre; il tomba à terre et mourut. La durée de son règne sur les Mansassi avait été de trois ans (7).

Alors on proclama roi son frère susnommé Mansa Bakari (8). Ce dernier partit de là avec toute l'armée, se dirigeant vers l'Est, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au village de Niamana (9), puis il fit la guerre aux gens de ce village et, après un violent combat, il revint sur ses pas avec son

(1) L'histoire des esclaves transformés en guerriers est mise généralement au compte du roi mansassi Dessékoro, qui vécut beaucoup plus tard et reçut en 1796 l'explorateur Mungo Park.

(2) Dans le Diangounté, au Nord-Est du Kaarta; il existe plusieurs autres villages du même nom dans le Soudan occidental.

(3) Nom d'un clan soninké.

(4) Province située à l'Ouest de Nioro.

(5) Ce prince est connu généralement sous les noms de Sié Banmana et de Sébé; si on le considère comme le successeur de Foulakoro, il aurait régné de 1709 à 1760 environ.

(6) Dans le Diafounou et à peu près au Nord de Koniakari.

(1) C'était le roi du Khasso, qui résidait alors à Koniakari; il reçut Mungo Park dans cette ville en 1796 et fonda Médine, sur le Sénégal, en 1810.

(2) Plus loin, le mot est vocalisé *Marrinné;* il s'agit sans doute d'un village situé dans la région de Koniakari.

(3) Nom soninké d'un arbre dont les fruits sont comestibles.

(4) Près et au Nord-Est de Koniakari.

(5) Nom d'un clan peul.

(6) La « rivière noire » en langue soninké; c'est un affluent du Sénégal qui sort de la région de Nioro, passe à l'Ouest de Koniakari et se jette dans le fleuve un peu en aval de Kayes.

(7) Parce que l'auteur fait commencer son règne seulement au moment de l'arrivée des Massassi dans le Guidioumé, c'est-à-dire vers 1754. L'histoire de ce prince, telle qu'elle est racontée par l'auteur, ne coïncide d'ailleurs pas exactement avec ce que rapportent de lui les traditions recueillies oralement au Soudan.

(8) Ce prince est omis par les traditions orales.

(9) Ou Niamala, chef-lieu de la province de ce nom, au Sud de Goumbou.

armée, s'empara de nombreux villages appartenant aux gens de Niamana et qu'on évalue à soixante, et emmena les habitants de ces villages dans la province du Kingui. Quand ils y furent arrivés, les Mansassi furent acceptés comme maîtres par toutes les tribus du pays sur lequel régnaient les Diawara, c'est-à-dire par les gens du Kaarta, les gens du Bâkhounou, les gens du Guidioumé, les gens du Diafounou, et d'autres et d'autres encore. La ville de Guémou (1) devint la résidence du roi. C'est après cela que mourut Mansa Bakari, dont le règne avait duré deux ans.

Il fut remplacé par un homme de la famille, appelé Danbâbo, qui régna sur eux pendant trois ans (2). Après sa mort, Sirabo régna sur eux pendant vingt-sept ans (3), et, durant ce laps de temps, il ravagea dix-neuf villes; c'est lui qui agrandit le royaume des Mansassi. Il établit la coutume suivante, qui dura pendant tout son règne : chaque fois qu'un Mansassi engendrait un enfant mâle, cet enfant lui était amené par son père dès qu'il avait été sevré ; il adoptait tous ces enfants et pourvoyait à leur entretien. Il avait construit une haute et large enceinte et il enfermait dedans les jeunes Mansassi avec des servantes qui les lavaient matin et soir; il tuait pour eux une vache stérile le matin et le soir, et, lorsqu'on avait fini de dépouiller la bête, les jeunes Mansassi venaient prendre la viande et la mangeaient crue en attendant qu'on leur en fît rôtir d'autre, puis ils mangaient celle-ci encore, jusqu'à ce qu'ils fussent rassasiés; puis ils luttaient ensemble corps à corps jusqu'à ce qu'ils n'en pussent plus, et alors les servantes les lavaient; ensuite, ils luttaient entre eux à la course jusqu'à ce qu'ils fussent fatigués et alors retournaient manger. Telle était leur habituelle façon de vivre jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de douze ans et fussent tous devenus des hommes faits. Chacun de ceux qui avaient atteint l'âge de douze ans recevait du roi un cheval de race et un bon fusil, ainsi qu'un palefrenier, un harnachement complet pour le cheval et un vêtement pour lui-même, et il retournait chez son père. C'est ainsi que se conduisit Sirabo vis-à-vis des Mansassi et qu'il parvint à accroître leur puissance. Ils demeurèrent en cette situation jusqu'à ce qu'il mourut.

Dessékoro lui succéda et régna sur eux pendant treize ans (4); durant ce laps de temps, il ravagea dix-huit villes, puis il mourut. Après la mort de Dessékoro, le pouvoir échut à Mossokourabo (1), qui régna pendant neuf ans et ravagea quatre villes (2) durant ce laps de temps. Après quoi, il mourut et fut remplacé par Téguékoro, qui régna pendant trois ans (3) et ravagea neuf villes durant cette période; ce fut lui qui s'installa au Guidioumé et résida dans la ville de Yélimâné (4). Après quoi, il mourut et fut remplacé par Sakhaba, qui régna pendant quatre ans (5), sans faire aucune expédition guerrière. Après sa mort, Bodian-Moriba lui succéda et régna pendant dix-sept ans (6); durant ce laps de temps, il fit la guerre à quatre villes et les saccagea. Puis il mourut et fut remplacé par Niagalé-Garan, qui régna pendant onze ans (7) et ravagea treize villes durant cette période Après sa mort, Mâmadi Kandia lui succéda et régna pendant onze ans (8) ; ce fut lui qui quitta Yélimâné pour aller dans la ville de Nioro, où il demeura jusqu'à l'arrivée d'El Hadj Omar, lequel anéantit la puissance des Mansassi.

C'était la coutume des Bambara-Mansassi, au temps où ils détenaient le pouvoir, de prélever chaque année sur les Diawara un tribut de dix chevaux de race et de sept belles femmes, sur les Diawando un tribut annuel de cent génisses, sur les gens du Guidioumé un impôt annuel de 10.000 mesures de grain et sur les gens du Diafounou un impôt de 2.000 mesures de grain et de deux chevaux de race. Lorsqu'ils faisaient une expédition militaire, ils partageaient le butin en deux parts : une part pour le roi et la part restante pour l'armée. Cette situation dura jusqu'au jour où les Diawara refusèrent de payer leur tribut, à la suite de quoi éclata entre eux et les Mansassi une guerre qui se prolongea pendant sept ans sans que l'un des adversaires pût arriver à vaincre l'autre; alors arriva El Hadj Omar avec son armée : il leur fit la guerre aux uns et aux autres, les vainquit et régna sur leur pays.

Tels sont les faits qui nous sont parvenus touchant l'histoire du royaume des Mansassi, d'après ce que nous avons recueilli de la bouche des gens bien disants et des conteurs. Dieu est celui qui complète la vérité : tout vient de lui et retourne à lui. Fin.

(*A suivre.*)

(1) Le Guémou dont il s'agit ici est situé à la limite sud du Kingui, au Sud-Sud-Ouest de Nioro.

(2) Il s'agit du roi appelé communément Dénimbâbo, dont on place le règne entre 1760 et 1780.

(3) Selon les traditions recueillies par Mage et par des voyageurs plus recents, la succession des princes mansassi serait approximativement la suivante : Foulakoro (1700-1709), Siébamana (1709-1760, en comprenant entre ces dates l'interrègne qui suivit la défaite de Foulakoro par le roi de Ségou), Dénimbâbo (1760-1780) et Sirabo (1780-1789). Si l'on accepte pour exacte la date de 1789 pour la mort de Sirabo, date que nous devons à Mungo Park, lequel traversa le pays cinq ans seulement après la mort de ce prince, et si l'on accepte le comput de l'auteur du manuscrit arabe, il convient de rectifier ainsi ces dates : Foulakoro (1694-1709), interrègne (1709-1754), Siébamana (1754-1757), Bakari (1757-1759), Danimbâbo (1759-1762), Sirabo (1762-1789).

(4) De 1789 à 1802. Ce fut ce prince qui reçut en 1796 à Guémou la visite de Mungo Park.

(1) Ou Moussa Kourabo, 1802-1811.
(2) Dont Koniakari.
(3) 1811-1815.
(4) A l'Ouest de Nioro.
(5) 1815-1818.
(6) 1818-1835.
(7) 1835-1844, soit dix ans au maximum, d'après les renseignements recueillis par nos officiers et administrateurs.
(8) 1844-1854.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

La Justice Française
AU MAROC

Voici le texte des documents relatifs à l'organisation de la justice française au Maroc :

RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1er septembre 1913.

Monsieur le Président,

Dès l'établissement de notre protectorat au Maroc, le résident général de France attirait toute l'attention du Gouvernement sur l'urgence d'une réforme judiciaire : condition primordiale de la réorganisation administrative du pays à laquelle l'abrogation du régime des capitulations est subordonnée.

Dans une lettre datée de Marrakech, le 19 mars 1913, M. le général Lyautey traçait les grandes lignes d'un projet qu'il soumettait à l'approbation du gouvernement avant d'en proposer l'adoption au sultan.

La Commission de jurisconsultes, chargée, conformément aux suggestions du commissaire résident général, de préciser un plan d'organisation judiciaire du protectorat français du Maroc, a siégé au ministère des Affaires étrangères, du 7 mai au 25 juin. Elle était composée de MM. Louis Renault, membre de l'Institut, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères; Herbaux, conseiller à la Cour de cassation; Berge, conseiller à la Cour d'Appel de Paris; Boulloche, directeur des Affaires civiles au ministère de la Justice; Romieu, conseiller d'Etat; Grünebaum-Ballin, président du Conseil de préfecture de la Seine; Jean Labbé, avocat au Conseil d'Etat; Chardenet, maître des requêtes au Conseil d'Etat; Collavet, auditeur au Conseil d'Etat; de Lapradelle, professeur à la Faculté de droit; Georges Teissier, professeur à l'Ecole des sciences politiques; Gauthier, consul de France, chef du bureau de la Tunisie au département; Cruchon-Dupeyrat, consul général de France, chef du bureau du Maroc au département; Kammerer, consul de France, rédacteur à la direction des Affaires politiques et commerciales au département. Ont également pris part aux délibérations : MM. de Saint-Aulaire, ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence générale de France au Maroc, et Paul Tirard, secrétaire général du protectorat marocain, durant leur séjour en France.

Ses travaux, aujourd'hui terminés, ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de textes qu'elle a elle-même commentés dans un rapport d'ensemble ci-annexé (annexe).

Le premier de ces textes trace les règles de la nouvelle organisation judiciaire et pose les principes de compétence des juridictions françaises. Comme pour les tribunaux français de Tunisie, le principe de l'unité de juridiction a été admis : les mêmes tribunaux jugeront, d'une part en matière répressive, d'autre part en matière civile, commerciale et administrative.

Un second dahir concerne l'instruction criminelle. Les règles édictées sont analogues à celles en vigueur dans la métropole, sous réserve de l'adjonction d'assesseurs marocains et étrangers pour le jugement d'accusés non français.

Le projet de dahir sur la condition civile des Français et des étrangers dans le protectorat français du Maroc constitue un véritable code de droit international privé s'inspirant, dans la plupart des cas, des solutions adoptées par les conventions internationales de La Haye.

Dans le dahir formant « code des obligations et contrats », les Européens trouveront des règles inspirées, dans une large mesure, par leurs lois nationales; les musulmans, de leur côté, n'y trouveront rien qui puisse froisser leur conscience religieuse, puisque les textes tunisiens qui ont servi de base à ce travail ont été revisés et reconnus orthodoxes par une commission composée de cinq professeurs de la grande mosquée de Tunis et de cinq membres du « chara » (tribunal religieux).

Le projet de dahir formant code de commerce est une adaptation de la législation française, améliorée par des emprunts aux lois allemande et suisse, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un « registre du commerce ».

La discussion du projet de dahir sur la procédure civile a tenu une très grande place dans les travaux de la commission. Le code nouveau est, quant aux idées directrices qui ont présidé à son élaboration, sensiblement différent du code en vigueur en France. Il s'inspire de la procédure sommaire et peu formaliste des juridictions consulaires à laquelle il est appelé à succéder. Dans un but de simplification et d'économie dont doivent profiter les justiciables, on a renoncé au système de vénalité des charges en ce qui concerne les auxiliaires de la justice en transformant les officiers ministériels en fonctionnaires publics. La commission a suivi, en cette matière, de nombreux exemples offerts par l'Autriche, la Suisse et plusieurs Etats d'Allemagne; elle s'est également inspirée des règles de notre procédure devant les tribunaux administratifs et de précédents tunisiens et coloniaux. Tout système de postulation, tout intermédiaire nécessaire et obligatoire entre le justiciable et le juge ont été supprimés. Une autre caractéristique de cette procédure nouvelle, c'est qu'elle est écrite, sauf devant les justices de paix, où l'instruction verbale paraît indispensable. L'organisation du barreau et celle d'un corps d'experts et d'interprètes, également nouvelles, constituent pour les plaideurs des garanties toutes particulières.

Dans toutes ces dispositions, la commission a cherché à établir l'équivalent d'une loi de procédure internationale propre à s'adapter aux litiges concernant les lois nationales les plus diverses et garantissant aux ressortissants des différents Etats l'application, quant aux règles de fond, de leur statut personnel.

Deux documents ont encore fait l'objet des délibérations de la commission : les projets de dahir sur l'assistance judiciaire et sur les frais de justice et d'actes extrajudiciaires. Pour l'élaboration de ce dernier document, le tarif des chancelleries diplomatiques et consulaires a été pris pour base.

Après avoir complété une œuvre législative aussi considérable, la commission s'est demandé quelle était, en l'état des principes généraux du droit et des textes relatifs au protectorat marocain, l'autorité compétente pour donner force de loi à la nouvelle organisation. Le texte du traité du 30 mars 1912 pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien, approuvé par la loi du 15 juillet 1912, ne permet de conserver aucun doute sur les formes à employer. Des dispositions contenues dans cet instrument diplomatique résultent deux conséquences :

la première, que si toute réforme à introduire au Maroc dépend de l'initiative du gouvernement français et est subordonnée, pour être mise en vigueur, à une approbation et à une promulgation émanant de son représentant, aucune ne peut être exécutée dans l'étendue de l'empire sans l'intervention du sultan, c'est-à-dire autrement que par « dahir »; la seconde, que les mots « réformes judiciaires » qui existent dans l'article 1er doivent s'appliquer, non seulement à l'organisation de la justice indigène, mais encore à celle de la justice française telle qu'on la veut instituer. Cette dernière interprétation résulte également des termes de l'accord franco-allemand du 4 octobre 1911 et de l'accord franco-espagnol du 27 novembre 1912. Dans les conditions où les traités précités prévoient la collaboration des deux souverainetés française et marocaine, un dahir chérifien, pris sur la proposition et avec le visa du commissaire résident général, serait indispensable et suffisant pour réaliser le projet mis au point par la commission.

Toutefois, il a paru à la commission qu'il était utile de confirmer de manière plus explicite le caractère français des juridictions, à la création desquelles la souveraineté française, si l'on se contentait du seul dahir chérifien, n'aurait pas participé par un acte qui lui fût exclusivement propre. Il importe, en effet, que les jugements des nouveaux tribunaux soient considérés comme jugements d'un tribunal français, exécutoires sur le territoire de la métropole et soumis au contrôle de la Cour de cassation.

Une intervention directe du gouvernement de la République dans l'organisation de la justice française au Maroc, à la suite du dahir chérifien, devient ainsi nécessaire. Au point de vue du droit interne, et conformément aux nombreux précédents relatés dans la « Note juridique », elle doit être réalisée non pas par une loi, mais par un acte du président de la République agissant en sa qualité de législateur des pays de protectorat et en exécution des traités internationaux déjà ratifiés par le Parlement.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le projet de décret ci-joint. Si vous voulez bien approuver les motifs qui l'ont inspiré, nous vous serons reconnaissants de le sanctionner de votre signature.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, les assurances de notre profond respect.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
ANTONY RATIER.

Le ministre des Affaires étrangères,
S. PICHON.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DU PROTECTORAT FRANÇAIS DU MAROC

La commission chargée d'étudier les projets relatifs à l'organisation judiciaire du protectorat français du Maroc s'est réunie pour la première fois le 7 mai 1913. Après avoir consacré ses premières séances à l'importante discussion qui a abouti à l'adoption du projet de décret joint au présent dossier et à la rédaction des documents qui l'accompagnent, la commission a abordé l'étude des projets de dahir dont la promulgation est nécessaire au fonctionnement de la justice française au Maroc. De ses délibérations qui ont occupé vingt-quatre séances, du 7 mai au 25 juin, sont sortis un certain nombre de textes.

Le premier a un caractère général : il trace les règles de la nouvelle organisation judiciaire, fixe les degrés de juridiction, le nombre, le siège et la composition des tribunaux, les conditions dans lesquelles seront déterminés leurs ressorts; il trace les principales règles concernant la nomination et le recrutement des magistrats français appelés à remplir des fonctions judiciaires dans le protectorat.

Il pose en même temps les principes de compétence des juridictions françaises à l'égard des Français, des Marocains, des étrangers appartenant, soit à des Etats qui jouissent actuellement au Maroc d'un privilège de juridiction et y auront renoncé par la suite, soit à des Etats qui ne possèdent aucun privilège de ce genre. Ces règles sont d'ailleurs celles qui sont généralement adoptées pour la compétence des tribunaux français dans les colonies et pays de protectorat, et plusieurs d'entre elles sont empruntées à la loi du 27 mars 1883 sur l'organisation judiciaire de la Tunisie.

Comme pour les tribunaux français de Tunisie, le principe de l'unité de juridiction a été admis : les mêmes tribunaux jugeront, d'une part en matière répressive, d'autre part en matière civile, commerciale et administrative. Toutefois le contentieux administratif ne leur a été attribué que dans les limites et dans les conditions fixées, pour les tribunaux français de Tunisie, par le décret du 27 novembre 1888. De même qu'en Tunisie, il n'y aura pas, en matière administrative, de recours en cassation, sauf en cas de violation des principes de la séparation des pouvoirs : cela, pour ne rien changer aux attributions de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat qui ne peuvent être étendues que par une loi.

En second lieu, la commission a adopté un projet de dahir sur l'instruction criminelle dont la préparation est principalement due à M. Herbaux, conseiller à la Cour de cassation et vice-président de la commission. Il a été entendu qu'en matière répressive des lois pénales et des lois d'instruction criminelle de la métropole devraient, en principe, entrer en vigueur dans le protectorat, sous réserve de l'adjonction d'assesseurs marocains et étrangers pour le jugement des accusés n'appartenant pas à la nationalité française.

La haute compétence du rédacteur du projet dans les questions touchant au droit criminel, sa longue expérience de l'application de la loi française et, en particulier, de la loi pénale dans les pays musulmans de l'Afrique du Nord le désignaient pour indiquer quelles dérogations il convenait d'apporter aux règles de l'instruction criminelle française en les promulguant dans le protectorat du Maroc. Ces dérogations sont peu nombreuses; pour le surplus, les dispositions du code d'instruction criminelle demeurent applicables.

Un règlement sur l'assessorat, s'inspirant étroitement des dispositions édictées en Tunisie sur le même objet, complète le projet de dahir sur l'instruction criminelle.

Le projet de dahir « sur la condition civile des Français et des étrangers dans le protectorat français du Maroc », qui comprend vingt articles, mérite particulièrement de retenir l'attention. Il ne correspond à aucun des avant-projets élaborés par les soins de la résidence générale, et est sorti d'une décision spontanée de la commission. C'est un véritable code de droit international privé, le premier qui ait été rédigé en langue française à l'usage de tribunaux français, et pour la préparation duquel la commission s'est félicitée d'avoir le concours précieux d'un spécialiste éminent, M. Geouffre de Lapradelle, professeur à la faculté de droit de Paris.

Cette œuvre juridique originale donne à toutes les catégories de conflits de lois des solutions précises, conformes, dans la plupart des cas, à celles qui ont été adoptées par les conventions internationales de La Haye ou les assemblées internationales de jurisconsultes, elles sont, sur quelques autres points, tout à fait neuves. Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité pratique de cette législation nouvelle dans un pays où les justiciables appartiendront à tant de nationalités différentes.

Le dahir formant « code des obligations et contrats » et celui qui codifie les lois commerciales, adoptés l'un et l'autre par la commission, sont de dimensions beaucoup plus vastes que ceux dont il vient d'être parlé, puisque l'un compte 1.250 articles et l'autre 389; ils n'ont cependant pas exigé de la part de la commission un long examen, parce qu'il s'agit de textes empruntés, dans leur plan

général et dans leurs dispositions de détail, à des législations préexistantes.

Il était nécessaire de dissiper toutes les incertitudes pouvant se faire jour, au sujet de la loi locale, relativement aux contrats et aux obligations qui se forment sans convention; cette loi consiste actuellement dans le droit musulman, déformé et modifié par des usages locaux. Or le droit musulman n'a pas été codifié au Maroc et les usages sont incertains, flottants, contradictoires et mal connus.

Heureusement, il avait été fait, en Tunisie, une étude approfondie de la même difficulté; une commission, créée en 1901, a élaboré un texte qui a été ensuite soumis à une commission de jurisconsultes indigènes composée de cinq professeurs de la grande mosquée de Tunis et de cinq membres de son « Chara » (tribunal religieux). De ce texte, revisé et reconnu orthodoxe par ces savants musulmans, a été extrait un code dit « des obligations et des contrats », qui a été promulgué en 1905, et dont l'application s'est poursuivie jusqu'ici sans difficulté.

L'un des principaux auteurs du code tunisien était M. Berge, conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien président du tribunal mixte de Tunis, membre de la commission. Il a pris à ses travaux une part tout à fait prépondérante; c'est lui qui a été chargé de tirer du code tunisien un dahir sur les obligations et contrats qui, dans la pensée de la commission, doit être la loi locale du protectorat, applicable à tous les engagements nés sans contrat sur le territoire et à tous les contrats non soumis à une autre loi en vertu des règles du droit international.

Il est à croire qu'une telle législation serait acceptée avec satisfaction par tout le monde au Maroc; les Européens y trouveraient des règles inspirées, dans une large mesure, par leurs lois nationales. On a eu soin d'indiquer, en marge des articles, ceux des codes européens qui s'en rapprochent le plus, et de donner ainsi la preuve évidente des éléments d'analogie qui rapprochent ces lois de celle qui est proposée pour le Maroc.

Les Musulmans, de leur côté, n'y trouveront rien qui puisse froisser leur conscience religieuse, ni même leurs habitudes, puisque des pontifes, révérés et estimés entre tous ceux qui vivent à notre époque, ont déclaré que le travail qui leur était soumis et qu'ils ont longuement et soigneusement amendé ne contenait rien de contraire aux principes de leur loi religieuse.

Il paraît étonnant, au premier abord, qu'on ait pu, en Tunisie, écrire, sur des matières aussi difficiles, un texte capable de concilier les législations européennes et le droit musulman; ce phénomène est pourtant facile à expliquer. Lorsque les jurisconsultes, chargés de travailler avec la commission musulmane de Tunis et de lui présenter l'avant-projet créé par la commission française, se sont trouvés aux prises avec des objections et des contradictions, ils n'ont eu qu'à recourir au droit romain du Digeste pour y trouver des solutions acceptées par les Musulmans et très conciliables avec les législations européennes ou certaines d'entre elles, sinon tout à fait identiques. C'est que, si nos codes, dans les parties relatives aux obligations et aux contrats, sont fortement imprégnés de droit romain, on a constaté alors, avec une surprise agréable, que les premiers jurisconsultes de l'Islam, qui avaient rencontré dans les pays conquis le droit romain du Bas-Empire, se l'étaient assimilé, dans leur propre droit alors en formation, par un adroit et ingénieux travail de jurisprudence. C'est cette analogie d'origine qui a permis d'arriver autrefois à un accord, et qui laisse espérer que, demain encore, ce qui en est sorti pourra être un instrument d'entente et de pénétration pacifique, loin qu'on puisse le redouter comme un élément de mésintelligence et de division.

Le texte proposé est beaucoup plus court que le code tunisien et n'est pas complètement semblable à ce dernier dans les parties qui ont été conservées. D'une part, on a supprimé les articles qui contenaient les règles purement commerciales, et touchant à la procédure, ou dominées par le droit foncier spécial de la Tunisie, ou enfin fondées sur des usages particuliers à ce pays; d'autre part, on a modifié un certain nombre d'articles pour les mettre en harmonie avec les autres parties de la nouvelle législation marocaine. Mais rien, dans ces changements, n'est venu altérer le caractère primordial du monument législatif qui les a subis, et qui est de se présenter comme un instrument de concorde et de bonne harmonie entre les divers éléments de la population, indigènes et européens.

Le projet de dahir formant code de commerce est purement et simplement une adaptation de la législation française, sauf en ce qui touche la réglementation des transports, pour laquelle on a fait de larges emprunts aux autres législations européennes. On a complété la législation des faillites par celle sur la liquidation judiciaire et la réhabilitation et on a introduit, pour la sauvegarde des droits des tiers, le registre du commerce, établi par les lois de l'Allemagne et de la Suisse, sans toutefois le rendre aussi rigoureusement obligatoire.

Tandis qu'on complétait ainsi le code de commerce français, une partie de celui-ci était entièrement laissée de côté; c'est celle qui touche le droit maritime. On a observé que la plupart des transactions du commerce maritime se trouvent sous le régime de la loi du port d'attache du navire ou de celle des contractants, que seuls les phénomènes juridiques qui se produisent sans contrats dans les eaux territoriales pourraient donner lieu à une application de la loi locale. Il n'est pas douteux qu'il faudra faire celle-ci; mais il a paru que ce délicat travail pouvait être réservé pour un avenir prochain, sans qu'il soit essentiel de lui donner une place dans les mesures considérées comme indispensables pour le fonctionnement immédiat de la nouvelle organisation judiciaire, et alors qu'il était impossible de promulguer purement et simplement la loi française.

La discussion du projet de dahir sur la procédure civile a tenu une très grande place dans les travaux de la commission et ce projet appelle effectivement des observations plus longues.

Il s'agit en effet d'un code en 557 articles qui, non seulement correspond à la plupart des 1.042 articles du code français de procédure civile, mais contient, en outre, la substance des dispositions de procédure éparses dans le livre premier du Code civil, et de celles de la loi du 24 juillet 1889 sur la procédure de déchéance de la puissance paternelle, de la loi du 12 juillet 1908 sur la compétence des juges de paix, d'autres lois encore.

Bien que les formes prévues par le Code de procédure civile de 1806 aient été beaucoup simplifiées, le code nouveau est nécessairement assez étendu; il est, surtout, quant aux idées directrices qui ont présidé à son élaboration, sensiblement différent du Code en vigueur en France. Sans doute, un très grand nombre de dispositions de ce code s'y retrouvent presque textuellement: la commission n'a pas hésité à reprendre, en leur laissant toute la saveur de leur ancienne rédaction, les formules qui répondent à des nécessités communes aux justices de tous les pays; celles qui, depuis les jurisconsultes de Rome et de Byzance, ont pénétré dans toutes les législations, parce qu'elles expriment des règles éternelles de bon sens et d'équité. Mais elle s'est résolument écartée du mécanisme général de procédure qui domine le code de procédure civile et qui comporte nécessairement le concours d'un très grand nombre d'agents, officiers ministériels ou mandataires plus ou moins assimilés à ces officiers.

Cette décision lui a été dictée par les faits.

Les tribunaux français qui ont été constitués dans le protectorat sont appelés à remplacer, dès leur installation, les juridictions consulaires françaises et, après un délai assez court sans doute, les juridictions consulaires des puissances étrangères, qui attendent l'établissement de la justice française pour renoncer à leurs privilèges juridictionnels. La procédure des tribunaux consulaires est sommaire et peu formaliste; elle revêt souvent un caractère presque arbitral. Les actes judiciaires ou extra-judiciaires, répartis dans la métropole entre un si grand nombre d'officiers ministériels de diverses catégories, s'accomplissent dans les chancelleries par les soins de quelques fonctionnaires.

Les justiciables des nouveaux tribunaux, a-t-il semblé à la commission, qu'ils fussent Français, étrangers ou indigènes, ont, en quelque sorte, un droit acquis à la conservation de ces formes et de ces pratiques si aisées. Ce serait mal concevoir les réformes judiciaires annoncées dans l'article premier du traité de Fez que d'établir dans le protectorat, avec des tribunaux français, le système compliqué et un peu archaïque de notre vieille procédure civile et de faire débarquer au Maroc, en même temps

que les nouveaux juges, le groupe entier des officiers ministériels et autres auxiliaires de justice qui les entourent et les assistent dans la métropole : l'avoué, l'huissier, le greffier, le notaire, le curateur aux successions vacantes, le syndic de faillite, le liquidateur, le commissaire-priseur, l'administrateur judiciaire, l'arbitre, l'agréé.

Il fallait tenir compte aussi de ce que, dans beaucoup d'Etats étrangers, dont la renonciation à leurs juridictions consulaires est escomptée, mais non encore obtenue à titre définitif, de vives critiques sont formulées depuis longtemps contre le fonctionnement de l'organisme judiciaire tel qu'il est imposé par le code de 1806. De tous les codes napoléoniens, le code de procédure civile est celui qui porte le plus la marque de l'âge, d'une part, parce que l'esprit novateur du XVIIIe siècle et de la Révolution ne l'a pas imprégné aussi profondément que les autres et qu'il n'est dans une large mesure, qu'une réédition de la vieille ordonnance de 1667, d'autre part, parce qu'il a été, depuis un siècle, moins remanié que ses contemporains, et qu'à la différence de ceux-ci, il a été peu modernisé. Des pays étrangers, qui ont emprunté à la France les bases de leur législation moderne, ont pourtant renoncé au système de la vénalité des charges, en ce qui concerne les auxiliaires de la justice, ont transformé les officiers ministériels des temps anciens en fonctionnaires publics, ou tout au moins réduit leur nombre. Il suffira de rappeler, à titre d'exemple, qu'en Autriche les agents d'exécution et de signification des jugements sont des fonctionnaires publics, pris parmi les employés du greffe (lois des 27 mai et du 27 novembre 1896); qu'il en est de même en Prusse et à Hambourg et dans beaucoup d'autres Etats allemands pour les huissiers chargés des significations, assignations et exécutions; en Suisse, pour les agents d'exécution chargés des poursuites; qu'en Allemagne et en Autriche il n'y a pas d'avoués, le « Rechtsanwalt » allemand, le « Hofund Gerichtsadvokat » autrichien étant tout à la fois avocat et avoué, c'est-à-dire « avocat-défenseur » comme dans certaines de nos colonies, ce qui supprime la répartition si délicate, et souvent si difficile, entre deux personnes différentes, du rôle du *dominus litis*.

Devait-on, dans ces conditions, au moment d'instituer un régime judiciaire nouveau et moderne, qui doit s'inspirer des « règles générales de législation des puissances intéressées » (art. 9 de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911), maintenir le nombreux personnel d'officiers ministériels que comportait le code de procédure de 1806, lui conserver dans la vie judiciaire ce rôle primordial qui découle du système de la postulation, et qui s'accorde avec l'attitude en quelque sorte passive donnée au juge dans ce système? Pouvait-on, même si on avait voulu reprendre intégralement notre vieux mécanisme judiciaire, espérer que, dans un pays tel que le Maroc, à l'heure présente, des officiers ministériels offrant les garanties d'honorabilité et de compétence qui peuvent peut-être justifier, dans une certaine mesure, en France, le maintien du système traditionnel, pourraient être recrutés en nombre suffisant?

La commission ne l'a pas pensé. Elle a constaté, d'autre part, que sans avoir besoin d'imiter des législations étrangères, elle trouvait dans des textes français, dont deux au moins sont beaucoup plus récents que le code de procédure civile, tous les éléments d'une procédure excellente, simple et peu coûteuse et où, l'importance des auxiliaires de la justice étant beaucoup réduite, la mission du juge se trouve en revanche, considérablement élargie.

Ces textes, ce sont ceux qui ont codifié les règles de la procédure devant les tribunaux administratifs : le décret très complet et fort bien rédigé du 5 août 1881 sur la procédure devant les conseils du contentieux administratif des colonies, et surtout la loi du 22 juillet 1889 sur la procédure devant les conseils de préfecture. La procédure administrative, telle qu'elle est réglée par cette dernière loi, a, depuis longtemps, recueilli l'approbation unanime de tous ceux qui l'ont étudiée ou pratiquée; après une épreuve de près de vingt-cinq ans, elle apparaît presque parfaite, comme au premier jour, et susceptible seulement de quelques légères retouches. La commission, entrant pleinement sur ce point dans les vues de la résidence générale de France au Maroc et des auteurs des avant-projets préparés à Rabat, il y a quelques mois, a fait de cette loi la base de ses travaux pour la rédaction du dahir sur la procédure.

A supposer qu'elle eût pu hésiter à appliquer aux matières civiles, et dans un pays comme le Maroc, la procédure des tribunaux administratifs de la métropole, elle eût été rassurée par un précédent topique. Un code de procédure civile en langue française à l'usage des tribunaux indigènes de Tunisie, présentant, par la simplicité de ses règles, par la suppression totale du système de la postulation, les plus grandes analogies avec la loi du 22 juillet 1889, est en vigueur en Tunisie. Son principal auteur est précisément M. le conseiller Berge. Il a pu attester que ce code de procédure avait été, depuis sa promulgation, appliqué à la satisfaction générale.

Ce sont ces diverses considérations qui ont présidé à l'élaboration d'une loi de procédure dont les caractères essentiels sont les suivants : suppression de tout système de postulation, de tout intermédiaire nécessaire et obligatoire entre le justiciable et le juge ; direction de la procédure confiée, non aux plaideurs ou à leurs représentants, mais au juge lui-même. Le juge cesse ici, comme dans la loi du 22 juillet 1889, d'être simplement le spectateur du duel judiciaire entre les représentantants des parties en litige, et d'assister à de savantes passes d'armes, souvent prolongées par l'art des adversaires, en ayant pour seule attribution de proclamer le vainqueur. Il est réellement le directeur du combat, ou plus simplement le fonctionnaire chargé d'une affaire qu'il a pour devoir de conduire par les voies les plus rapides à sa solution nécessaire : le jugement (voir art. 555). Les parties ne citent pas directement leurs adversaires devant le magistrat. C'est celui-ci qui reçoit toutes les requêtes au secrétariat du tribunal, ordonne toutes les notifications et communications, convoque les parties à l'audience aux jour et heure fixés par lui, prescrit toutes les mesures d'instruction (voir art. 155), intervient pour faire reprendre son cours à une procédure suspendue ou arrêtée par un événement quelconque (voir art. 130).

Une autre caractéristique de cette procédure nouvelle, c'est qu'elle est écrite, sauf devant les tribunaux de paix où l'instruction verbale est indispensable, étant donné la nature des litiges et la nécessité pour le juge de s'éclairer en entendant et en provoquant les déclarations orales de justiciables très souvent hors d'état de s'expliquer par écrit. Devant les tribunaux de première instance et devant la Cour d'appel, dans toutes les instances, sans exception, l'affaire ne vient à l'audience qu'après une instruction préalable faite par un juge rapporteur et sur rapport écrit. Les observations orales, c'est-à-dire les plaidoiries, ne sont que le complément de la procédure écrite, laquelle a seule valeur légale (voir art. 188). C'est l'idée maîtresse de la procédure administrative suivie devant le Conseil d'Etat et les Conseils de préfecture. Son adoption réalise sans contredit un progrès considérable sur les législations étrangères, encore attachées à la pratique de l'instruction faite à l'audience. — Enfin — dernier trait marquant de cette nouvelle procédure — elle est aussi souple, aussi peu formaliste que possible : fort peu de textes impératifs, quantité de dispositions en quelque sorte facultatives ou alternatives donnant au juge le choix entre plusieurs procédés, ou s'en remettant à sa prudence, à l'appréciation qu'il fera des circonstances de la cause, de l'intérêt des parties (voir art. 549). L'initiative et la responsabilité du juge sont ainsi constamment mises en jeu : il n'est pas de moyen plus sûr d'avoir de bons magistrats, rendant une bonne justice.

Dans une telle conception de la procédure judiciaire et extrajudiciaire, il est naturel et logique que tous les actes de notification, d'exécution, de sommation et de constatation, et même ceux d'administration et de liquidation qui se rattachent à la vie judiciaire soient accomplis, sur l'ordre ou avec la permission du juge, par des fonctionnaires placés sous son autorité. De là l'importance et la diversité des attributions confiées dans le projet de dahir sur la procédure civile aux « secrétaires greffiers » des nouveaux tribunaux et à leurs collaborateurs, les agents des secrétariats. Mais en conférant à ces agents ces missions si étendues et si chargées de responsabilités que se partagent dans la métropole plusieurs catégories d'officiers ministériels, il ne fallait pas priver les justiciables des garanties que leur donnent les fortes traditions corporatives de ces

officiers, le fonctionnement des conseils de discipline de leurs compagnies respectives et enfin la possibilité d'être indemnisés sur les biens personnels et sur le cautionnement de l'officier ministériel pécuniairement responsable d'une faute de charge. Bien au contraire, il convenait de donner aux intéressés des sûretés beaucoup plus fortes encore. La commission a la conviction d'y être parvenue par un recrutement des agents des secrétariats soigneusement limité à certaines catégories de candidats (art. 27), par des règles de discipline sévères et dont les plus importantes sont formulées dans le texte même du dahir (art. 29 à 32), par la continuelle surveillance des magistrats sous l'autorité directe desquels ils sont placés (art. 26), par la crainte des peines disciplinaires que les agents des secrétariats encourront en cas de faute comme tous autres fonctionnaires, et qui pourront aller jusqu'à la révocation; enfin, par la mise en jeu, au profit des victimes des fautes professionnelles de ces agents, des responsabilités pécuniaires, soit de l'Etat, s'il s'agit de simples fautes de service, soit de l'agent personnellement et de l'Etat subsidiairement, en cas d'insolvabilité de l'agent, pour les fautes lourdes et le dol (art. 21 et 33).

Ces responsabilités sont d'ailleurs identiques à celles que la commission a admises pour les fautes de tous les fonctionnaires du protectorat (voir art. 79, 80 et 81 du code des obligations et contrats), à l'exception toutefois des magistrats. A ceux-ci, la commission a cru devoir laisser le même statut qu'aux magistrats de France, puisqu'ils doivent demeurer dans les cadres de la magistrature française, et elle n'a prévu à leur égard que la procédure de la prise à partie (art. 255 à 265).

S'il est aisé de réduire le nombre des auxiliaires de la justice et de transformer la plupart d'entre eux, il en est cependant qu'il est indispensable de conserver et surtout de maintenir libres de tout lien de dépendance avec l'administration. Ce sont en premier lieu les avocats. Même quand l'intermédiaire obligatoire entre le juge et le plaideur est supprimé et surtout dans ce cas, doit-on dire, le plaideur, dès qu'il ne s'agit plus de très petits procès, a besoin d'un représentant, d'un défenseur apte à l'assister de ses conseils et à porter la parole en son nom. Pour l'exercice de la profession d'avocat (art. 34 à 44), la commission devait nécessairement beaucoup emprunter à l'ordonnance du 22 novembre 1822 qui demeure, après quatre-vingt-onze ans, un bon modèle de législation, en beaucoup de ses parties. Mais il était indispensable, étant donnée la situation particulière du protectorat français du Maroc, d'admettre des avocats étrangers au barreau, dans certaines conditions. En revanche, il a été spécifié que les bâtonniers seraient toujours de nationalité française.

Comme il s'agira de barreaux relativement peu nombreux et qu'au surplus l'exemple fourni par le protectorat tunisien conduit à ne pas laisser à un barreau international la liberté de son recrutement et l'exercice de sa discipline, le dahir, appliquant la règle admise en certains cas par l'article 10 de l'ordonnance de 1822, a donné à la Cour d'appel la mission de statuer sur l'admission au stage et l'inscription au tableau et aux tribunaux de première instance, sauf appel devant la Cour, la plupart des attributions, en matière disciplinaire, des conseils de l'ordre de la métropole. Soumis ainsi à une forte discipline et investis d'un rôle considérable, puisque les parties n'auront pas de mandataires légaux et puisqu'ils plaident devant des juridictions compétentes à la fois en matière pénale, civile, commerciale et administrative, les avocats exerçant dans le protectorat auront, en même temps, ce que réclament si légitimement les membres des barreaux de la métropole (1) : à savoir le monopole du titre d'avocat, monopole garanti par une sanction pénale (art. 47).

Pas plus que les parties ne sauraient se passer d'avocats, les tribunaux ne peuvent se dispenser du concours d'experts et, bien moins encore, d'interprètes, dans un pays où sont en usage les langues les plus diverses. Par certaines dispositions qu'elle a adoptées, la commission croit avoir fait tout le possible pour éviter beaucoup d'abus trop connus.

Tout d'abord, s'inspirant de la pratique adoptée par le tribunal civil et le conseil de préfecture de la Seine, comme du projet de loi déposé le 30 juin 1910 par M. Louis Barthou, ministre de la Justice, le projet institue des tableaux d'experts et d'interprètes dressés par la Cour d'appel. Ainsi que le demandent MM. Bérard et Bureau dans leur proposition de loi du 29 mars 1911, les experts et interprètes sont assermentés une fois pour toutes et n'ont pas à prêter serment dans chaque affaire où ils interviennent, ce qui évite des lenteurs et des frais. Les parties devront choisir les experts sur le tableau; elles ne pourront d'ailleurs que les proposer à la désignation du juge et non les nommer elles-mêmes, ce qui fait apparaître le vrai caractère des experts : ce sont des auxiliaires de la justice et non des mandataires des parties. Les contacts entre les experts ou interprètes et les parties, pour la rémunération de ceux-là par celles-ci, sont soigneusement évités. Généralisant une pratique suivie depuis longtemps par le tribunal de commerce de la Seine pour toute provision d'honoraires d'arbitres qui dépasse la somme de 50 francs, le projet supprime le versement direct de la provision par la partie à l'expert ou l'interprète : cette provision est consignée au secrétariat sur l'ordre du juge et distribuée sous sa surveillance (art. 79 et 80, voir aussi art. 3 du projet de dahir sur les frais de justice).

Ce n'est qu'après le litige terminé que l'expert ou l'interprète conserve le droit de s'adresser directement aux parties, pour le cas, en pratique peu fréquent, où une somme lui resterait due après épuisement de la provision et liquidation de ses frais et honoraires.

La commission a attaché une grande importance à ces dispositions, sinon tout à fait originales, du moins nouvelles ou peu usitées jusqu'à ce jour. Elle les considère comme indispensables à la marche régulière de la justice française dans le protectorat.

Le commentaire qui précède suffit à donner une idée générale du code de procédure civile adopté par la commission. Quelques remarques sur les différentes parties de ce code sont cependant nécessaires.

Le titre premier est tout entier consacré aux règles de compétence. La compétence des tribunaux de paix a été étendue autant que possible, puisqu'ils auront tout à la fois la compétence très large des juges de paix d'Algérie (décret du 19 août 1854), celle des juges de paix de France définie par la loi du 12 juillet 1905, et, en outre, une compétence toute nouvelle en certaines matières spéciales, notamment en matière de scellés et inventaires après décès. Mais les tribunaux de première instance constituent le premier degré de droit commun des juridictions du protectorat. C'est eux seuls, en particulier, qui connaîtront, sauf appel devant la Cour, des litiges administratifs, des actions intentées contre l'administration et les fonctionnaires pour fautes de service ou fautes personnelles. Comme il n'y aura pas, en matière administrative, de recours possible, soit devant la Cour de cassation, soit devant le Conseil d'Etat, la Cour d'appel jouera le rôle d'organe régulateur de la jurisprudence pour ces questions souvent très délicates.

Le titre deuxième est consacré aux agents des secrétariats, aux avocats et enfin aux experts ou interprètes ; les observations qui précèdent en ont fait connaître la substance.

Les titres troisième et quatrième ont pour objet la procédure devant les tribunaux de paix et devant les tribunaux de première instance ; ils présentent de grandes analogies entre eux, le second contenant d'ailleurs beaucoup de références au premier. La plupart des différences s'expliquent par le caractère de la procédure essentiellement verbale et simple devant les tribunaux de paix, essentiellement écrite et un peu plus complexe devant ceux de première instance. D'une manière générale, c'est la loi du 22 juillet 1889 qui a, ici, servi de modèle, sans préjudice cependant de très nombreux emprunts faits au code de procédure civile.

La substitution, aux huissiers de la métropole, des fonctionnaires des secrétariats comme agents de notification a permis et a, en même temps, nécessité l'abandon du système de notification, si critiqué, qui a passé, sans changement, des ordonnances de l'ancien régime dans le code de 1806 et qu'on pourrait appeler le système de la notification fictive. Combinant les procédés de notification

(1) Voir le livre récent de M. G. Devaux, secrétaire du Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour de Paris.

prévue par la loi du 22 juillet 1889 (notification en la forme administrative) par le code tunisien de procédure devant les tribunaux indigènes et par les articles 173 et 193 à 195 du code de procédure allemand (notification par la poste sous pli recommandé), enfin par la convention internationale de La Haye sur la procédure civile, le projet assure la transmission et la remise effective aux intéressés des actes judiciaires et extra-judiciaires qui doivent les toucher (art. 53 à 57, art. 151, etc.).

Le titre cinquième est relatif aux procédures en cas d'urgence, aux voies de recours ordinaires et extraordinaires. Ses premières dispositions concernent les sommations et constats, d'une part, les référés, d'autre part ; elles touchent donc à des questions d'un très grand intérêt pratique. Conformément aux principes généraux qui le dominent, le projet de dahir fait intervenir le juge, même pour des actes extra-judiciaires accomplis avant tout litige et en vue d'un litige éventuel ; et ce sont également des fonctionnaires placés sous l'autorité du magistrat, les agents des secrétariats qui accomplissent ces actes.

Spécialement pour les constats, le projet a pu s'inspirer des dispositions si utiles de l'article 24 de la loi du 22 juillet 1889 sur le constat d'urgence. Le constat d'urgence de la loi de 1889 a sur le constat d'huissier ordinaire le double avantage d'être ordonné par le juge, exécuté en quelque sorte sous sa surveillance, et d'être contradictoire, autant qu'il est possible. Mais il est nécessairement fait par un homme de l'art et entraîne des frais relativement élevés. Le projet n'a eu qu'à dédoubler en quelque sorte cette institution, en créant, à côté du constat technique fait par un expert, le constat ordinaire et peu coûteux fait par un agent du secrétariat.

A la juridiction des référés, dont on connaît le développement depuis un demi-siècle, est attribuée, dans le projet, la plus vaste compétence : exercée par les présidents des tribunaux de première instance et par les juges de paix hors des villes où siègent ces tribunaux, elle s'étend à toutes les difficultés d'un caractère urgent, à toutes les mesures conservatoires. La commission a fait siennes la plupart des dispositions du projet de loi déposé le 7 novembre 1911 par M. Cruppi, alors ministre de la Justice, et qui élargissent de façon si heureuse les pouvoirs du juge des référés.

Pour le surplus, le titre cinquième reproduit, mais en les simplifiant le plus possible, les règles du code de procédure civile concernant l'appel et les voies extraordinaires de recours.

Le sixième titre est consacré à la matière si délicate de l'exécution des jugements. Le principe général demeure le même : c'est le juge qui assure l'exécution de ses jugements par les agents placés sous son autorité et commis à cet effet. Le principe avait déjà été posé dans la loi sur les juridictions mixtes d'Egypte du 17 décembre 1875. Pour les règles générales et les modalités de l'exécution forcée des décisions de justice, la commission a surtout pris pour modèle le code tunisien de procédure civile dont il a été parlé ci-dessus : il était excellent de pouvoir s'appuyer sur des textes ayant déjà subi l'épreuve de l'expérience, alors qu'il s'agira souvent d'exécuter les décisions de la justice française, au Maroc comme en Tunisie, à l'égard des indigènes musulmans.

La simplicité est le trait caractéristique de la procédure d'exécution forcée réglée par le projet : elle se caractérise aussi par cette disposition si humaine et si équitable de l'article 302, qui interdit toute saisie-exécution « si l'on ne peut attendre de la vente des objets saisis un prix supérieur au montant des frais de l'exécution forcée ». Aux 234 articles du code de procédure civile de 1806 qui ont trait à cette exécution correspondent ici quatre-vingts articles. De la procédure d'ordre, si compliquée, il n'est pas question ; elle serait destinée à faire bientôt double emploi avec les dispositions de la législation à intervenir dans le protectorat au sujet de l'immatriculation des propriétés immobilières.

Infiniment plus simples et plus courts que les textes du code de la métropole, ceux que la commission a adoptés sont cependant beaucoup plus complets. Les dispositions essentielles de la loi de 1895 sur les saisies-arrêts s'y trouvent insérées ; et la procédure des saisies conservatoires, qui y figure, contraste avec l'absence si regrettable des dispositions analogues dans le code de procédure de 1806. La disparition des biens du débiteur, seul gage du créancier, avant l'issue définitive de la procédure judiciaire, est une pratique fréquente en France, bien plus connue encore dans des pays tels que la Tunisie ou le Maroc. A défaut de saisies conservatoires, la victoire judiciaire est trop souvent un leurre pour la partie gagnante. Ce sont ces saisies qui assurent véritablement l'exécution des décisions de justice. Il n'est guère d'innovation plus utile dans la pratique que l'introduction de cette procédure.

Le septième titre correspond aux trois livres qui forment la deuxième partie du code de 1806, principalement consacrée aux procédures diverses. Il faut y noter surtout l'idée directrice dont s'est inspirée la commission pour les procédures concernant les matières qui touchent à l'état des personnes. (Chap. VI, art. 394 à 473.)

Ici, comme dans le projet de dahir sur la condition civile des Français et des étrangers, elle s'est souvenue qu'au Maroc les nationalités et les religions les plus diverses vont se rencontrer, qu'une vie internationale intense, conséquence du régime de la « porte ouverte » que la République française est résolue à pratiquer loyalement, s'y développera par la force des choses, qu'enfin la nouvelle juridiction, française par ses origines et les conditions de fonctionnement, sera cependant celle de tous les justiciables, Français ou étrangers et qu'elle aura hérité ses pouvoirs, non d'une souveraineté locale, mais de souverainetés extérieures en quelque sorte : celle du pays protecteur, celle des Etats étrangers qui renonceront en sa faveur à leurs privilèges de juridiction. Il n'était donc même pas suffisant de garantir formellement aux ressortissants des divers Etats l'application, quant aux règles de fond, de leur statut personnel : principe fondamental que rappelle en termes exprès l'article 3 du dahir sur la condition civile des Français et des étrangers.

Il fallait aussi, en édictant, en vertu de l'axiome classique *locus regit actum*, la loi locale de la procédure à suivre dans les difficultés concernant le statut personnel, poser ces règles de procédure de telle manière qu'elles fussent assez souples pour s'accorder toujours avec le fond du droit national applicable à chacune des parties, et les libeller assez prudemment pour que tout empiètement sur le fond du droit fût évité. C'est à quoi s'est efforcée la commission dans ce chapitre VI : elle a, en réalité, établi ainsi presque l'équivalent d'une loi de procédure internationale propre à s'adapter aux litiges concernant les lois nationales les plus diverses.

Comme le code de 1806, le projet de dahir s'achève par un certain nombre de dispositions générales ; il suffira de signaler le texte qui interdit toute caution *judicatum solvi* ou versement analogue, texte fondé sur les considérations qui viennent d'être indiquées et conforme, aussi, aux dispositions de la convention de La Haye sur la procédure civile, à laquelle la France a donné son adhésion. L'on doit citer aussi l'article 552, relatif aux jours fériés pendant lesquels ne peuvent avoir lieu des actes d'exécution : disposition qui assure dans le protectorat, conformément aux engagements pris par l'Etat protecteur, le respect des croyances religieuses et des cérémonies cultuelles de tous les sujets du sultan.

Deux derniers documents ont encore fait l'objet des délibérations de la commission : le projet de dahir sur l'assistance judiciaire qui reproduit, en les adaptant à la nouvelle organisation judiciaire, les textes métropolitains ; le dahir sur les frais de justice et frais d'actes extrajudiciaires ou notariés, suite nécessaire du code de procédure.

Les quarante-huit articles de ce dernier projet, résultant d'un travail minutieux et délicat qui est dû à M. le conseiller Berge et à son collaborateur M. Berteaux, consul de France, établissent une tarification basée sur des principes très intéressants : « D'une manière générale et afin de ménager les transitions, le tarif des chancelleries diplomatiques et consulaires, récemment remanié et simplifié, a été pris pour base ; mais les perceptions sont, dans beaucoup de cas, sensiblement plus basses ; quantité de droits fixes du tarif en vigueur dans la métropole ont été remplacés par des droits échelonnés qui dégrèvent les petites procédures en chargeant les procédures plus importantes. »

Par ces dispositions d'ordre secondaire en apparence, mais si importantes pour la masse des justiciables, la commission a complété une œuvre législative qu'elle croit prête à une promulgation immédiate, et propre à assurer le fonctionnement de la justice française au Maroc dans des conditions dignes du renom juridique de notre pays.

25 juin 1913.

Signé : GRUNEBAUM-BALLIN.

N. B. — La partie de cette note concernant le projet de code des obligations et contrats et de projet de code de commerce a été presque textuellement empruntée à une note rédigée par M. le conseiller Berge.

Sur la proposition de M. Boulloche, l'un de ses membres, la commission a décidé de compléter la note ci-dessus par la mention suivante :

Pour la préparation et la rédaction du projet de dahir sur la procédure civile, la commission a eu la bonne fortune d'avoir la collaboration de M. Grunebaum-Ballin, président du Conseil de préfecture de la Seine, qui s'est consacré à l'examen des questions soulevées par ce projet avec un zèle, un dévouement et un esprit de labeur auxquels il est difficile de rendre suffisamment hommage.

Le code de procédure, qui renferme des innovations si importantes et si intéressantes, est son œuvre et celle de M. le conseiller Berge, et la commission est sincèrement persuadée qu'il fera le plus grand honneur à leurs auteurs.

Le secrétaire de la commission,
A. KAMMERER.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 16 juillet 1875, article 8;

Vu la loi du 15 juillet 1912 autorisant le Président de la République française à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité conclu à Fez, le 30 mars 1912, pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien;

Vu ledit traité du 30 mars 1912, promulgué par le décret du 20 juillet 1912, notamment les articles 1, 4 et 5;

Vu la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 pour le Maroc (art. 9) et la convention franco-espagnole du 27 novembre 1911 (art. 24).

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la Justice, et du ministre des Affaires étrangères,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Les juridictions, instituées en exécution des articles 1, 4 et 5 du traité de protectorat du 30 mars 1912 et promulgué par décret du 20 juillet 1912, fonctionneront dans les conditions fixées et suivant les règles établies par le dahir de Sa Majesté Chérifienne en date du 12 août 1913 (9 ramadan 1331.)

ART. 2. — Les magistrats français appelés à faire partie desdites juridictions, conformément à l'article 23 du dahir susmentionné, seront nommés par le Président de la République sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la Justice, et du ministre des Affaires étrangères.

ART. 3. — Les tribunaux français ainsi constitués remplaceront, pour les nationaux et ressortissants français, les tribunaux consulaires qui cesseront, en conséquence, de fonctionner dès la mise en vigueur de la nouvelle organisation judiciaire.

ART. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la Justice, et le ministre des Affaires étrangères sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 septembre 1913.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
ANTONY RATIER.

Le ministre des Affaires étrangères,
S. PICHON.

Dahir relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français du Maroc.

Louange à Dieu seul!

(*Grand sceau de Mouley Youssef.*)

A nos serviteurs intègres, les gouverneurs et caïds de notre empire fortuné, ainsi qu'à nos sujets.

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu très haut en illustrer la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Considérant qu'il importe d'améliorer l'administration de la justice et la sécurité des droits de chacun,

A décrété ce qui suit :

TITRE PREMIER

JURIDICTION ET RÈGLES GÉNÉRALES DE COMPÉTENCE

ARTICLE PREMIER. — Il est institué sur le territoire du protectorat français du Maroc des tribunaux de paix, des tribunaux de première instance et une Cour d'appel dont le fonctionnement est assuré par des magistrats français.

ART. 2. — A partir de l'entrée en vigueur du présent dahir, les tribunaux français institués sur le territoire de notre empire connaîtront de toutes les affaires civiles et commerciales dans lesquelles des Français et des ressortissants français seront en cause.

ART. 3. — En matière immobilière, la compétence des tribunaux français est limitée au cas où des Français ou des ressortissants français sont seuls en cause.

En la même matière, le tribunal de première instance et la Cour s'adjoignent deux assesseurs musulmans, qui ont voix consultative. Ces assesseurs et leurs suppléants sont nommés chaque année par dahir, après avis du premier président.

ART. 4. — Le règlement des contestations relatives au statut personnel et aux successions de sujets de notre empire, musulmans ou israélites, est expressément réservé aux tribunaux qui en connaissent actuellement.

Toutefois, si des contestations se produisent au cours d'un litige dont un tribunal français est saisi, ce tribunal peut les trancher, mais uniquement pour la solution du litige.

ART. 5. — Les décisions antérieurement rendues par les juridictions compétentes de notre empire continuent à être reconnues et exécutées, quelle que soit la nationalité des parties en cause.

ART. 6. — A partir de l'entrée en vigueur du présent dahir, les tribunaux français institués sur le territoire de notre empire connaîtront, dans les limites de leur compétence respective et en conformité avec la loi française :

1° De tous faits qualifiés crimes, commis dans leur ressort, par des sujets marocains, non protégés étrangers, au préjudice des Français ou protégés français et des Européens ou protégés des diverses puissances européennes;

2° De tous crimes ou délits commis dans leur ressort par des sujets marocains, non protégés étrangers, lorsque des Français ou protégés français seront auteurs, coauteurs ou complices.

Ces mêmes tribunaux connaîtront également de tous crimes, délits ou contraventions commis dans leur ressort par des sujets de notre empire, non protégés étrangers, ou avec leur complicité :

1° A leur audience et dans les lieux où un ou plusieurs de leurs magistrats procèdent à un acte de leurs fonctions;

2° Contre les magistrats assesseurs ou officiers de la justice française dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions;

3° Contre l'exécution des arrêts, jugements, sentences, ordonnances ou mandats de la justice française.

Seront aussi déférés aux tribunaux français les crimes ou délits commis par les assesseurs marocains dans l'exercice de leurs

fonctions d'assesseurs ou par suite d'un abus d'autorité, les crimes ou délits de faux témoignage, faux serment ou subornation de témoins devant les juridictions françaises tant en matière civile qu'en matière pénale, commis par des sujets de notre empire, non protégés étrangers.

Les sujets de notre empire, non protégés étrangers, pourront être appelés devant les diverses juridictions françaises instituées au Maroc, dans les formes prévues par la loi française ou par nos dahirs ayant édicté des règles spéciales à ce sujet. Ils seront passibles des moyens de contrainte et des peines édictées par la loi française.

Art. 7. — Les dispositions des articles précédents relatives aux Français et ressortissants français seront applicables aux sujets et ressortissants ou anciens ressortissants étrangers, dont les gouvernements auront renoncé à leur privilège de juridiction.

Elles sont immédiatement applicables aux sujets et ressortissants des Etats étrangers qui ne jouissent pas au Maroc d'un privilège de juridiction.

Art. 8. — En matière administrative, les juridictions françaises instituées dans notre empire connaissent, dans les limites de la compétence attribuée à chacune d'elles, de toutes les instances tendant à faire déclarer débitrices les administrations publiques, soit à raison de l'exécution des marchés conclus par elles, soit à raison des travaux qu'elles ont ordonnés, soit à raison de tous actes de leur part ayant porté préjudice à autrui.

Doivent être portées devant les mêmes juridictions les actions intentées par les administrations publiques contre les particuliers.

Les administrations publiques sont valablement représentées en justice par un de leurs fonctionnaires.

Il est interdit aux juridictions civiles d'ordonner, accessoirement à l'une des demandes ci-dessus ou principalement, toutes mesures dont l'effet serait d'entraver l'action des administrations publiques, soit en portant obstacle à l'exécution des règlements pris par elles, soit en enjoignant l'exécution ou la discontinuation de travaux publics, soit en modifiant l'étendue et le mode d'exécution desdits travaux.

Il est également interdit aux juridictions civiles de connaître de toutes demandes tendant à faire annuler un acte d'une administration publique, sauf le droit, pour la partie intéressée, de poursuivre, par la voie gracieuse, la réformation de l'acte qui lui fait grief.

Les décisions rendues en matière administrative sont toujours susceptibles d'appel.

Aucun recours en cassation ne peut avoir lieu, si ce n'est pour excès de pouvoir résultant de la violation des paragraphes 4 et 5 ci-dessus. Dans ce cas, le recours peut être formé directement, contre toute décision en premier ou dernier ressort, par le ministère public. Ce recours est suspensif.

L'annulation prononcée par la Cour de cassation est opposable à toutes les parties en cause.

Art. 9. — Les tribunaux de paix, en matière pénale, statuent dans les limites de la compétence qui leur est attribuée actuellement en France.

En outre, ils connaissent en premier ressort :

1° Des contraventions qui sont en France de la compétence des tribunaux correctionnels ou administratifs ;

2° De tous délits pour lesquels la loi ne prévoit qu'une peine d'amende, quel qu'en soit le taux ;

3° Des délits de vagabondage et de mendicité et de tous délits pour lesquels le maximum de la peine d'emprisonnement ne dépasse pas deux ans, à l'exception de l'abus de confiance et de la banqueroute simple.

Art. 10. — En matière correctionnelle, les tribunaux de première instance statuent en premier ressort sur tous les délits et contraventions dont la compétence n'est pas attribuée aux juges de paix par l'article précédent.

En matière criminelle, ils statuent en dernier ressort sur tous les faits qualifiés crimes, avec l'adjonction d'assesseurs ayant voix délibérative, tirés au sort sur des listes dressées chaque année dans des conditions qui seront déterminées par un règlement spécial.

Art. 11. — Les tribunaux de première instance statuant au criminel sont saisis par un arrêt de renvoi rendu par la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel.

La décision des tribunaux siégeant au criminel est rendue dans les mêmes formes que les jugements en matière corectionnelle.

Le condamné, la partie civile, le ministère public ont le droit de frapper cette décision de recours en cassation dans les conditions du code français d'instruction criminelle.

Art. 12. — Les tribunaux statuant en matière criminelle tiennent leurs assises aux époques fixées par arrêté du commissaire résident général rendu sur la proposition du premier président de la Cour d'appel.

Art. 13. — En matière pénale, les recours contre toutes décisions avant dire droit, préparatoires, interlocutoires ou de compétence, ne font pas obstacle à la continuation des débats jusqu'à décision sur le fond.

Art. 14. — Le pourvoi en cassation est formé dans les conditions prévues par la législation française. Toute juridiction française de notre empire, devant laquelle l'affaire est renvoyée après cassation, doit se conformer à la décision de la Cour de cassation sur le point de droit jugé par cette Cour.

La Cour d'appel statuant sur renvoi est composée de magistrats autres que ceux qui ont rendu la décision dont la cassation est prononcée.

Art. 15. — Lorsqu'il y a lieu à insertions légales, réglementaires ou judiciaires, elles doivent être effectuées dans l'un des journaux désignés à cet effet par un arrêté du commissaire résident général. Cet arrêté en fixe le coût, ainsi que celui des exemplaires justificatifs.

TITRE II

COMPOSITION DES JURIDICTIONS. — RESSORTS

Art. 16. — La Cour d'appel siège à Rabat. Elle comprend :

1 premier président ;

3 conseillers ;

1 procureur général ;

1 substitut du procureur général, s'il y a lieu.

Les arrêts civils, criminels ou d'accusation sont rendus par trois juges.

La Cour peut être divisée en sections par dahir, sur la proposition du premier président.

Les membres de la Chambre d'accusation sont désignés tous les ans par délibération de la Cour, en assemblée générale.

Art. 17. — Il est institué des tribunaux de première instance à Casablanca et à Oudjda.

Le tribunal de première instance de Casablanca comprend :

1 président ;

3 juges titulaires dont 1 juge d'instruction ;

2 juges suppléants ;

1 procureur commissaire du gouvernement.

Le tribunal de première instance d'Oudjda comprend :

1 président ;

2 juges titulaires dont 1 juge d'instruction ;

1 juge suppléant ;

1 procureur commissaire du gouvernement.

Art. 18. — Il est institué des tribunaux de paix à Rabat, Casablanca, Oudjda, Saffi, Fez.

Des tribunaux de paix supplémentaires seront institués, par dahir, à titre provisoire et selon les besoins du service

Ces tribunaux pourront être organisés à titre définitif par dahir ultérieur.

Les tribunaux de paix se composent de :

1 juge de paix ;

1 ou plusieurs juges suppléants rétribués ;

1 ou plusieurs juges suppléants non rétribués ;

1 officier de police judiciaire remplissant les fonctions de ministère public.

Les tribunaux de paix peuvent tenir des audiences foraines dans les conditions déterminées par ordonnance du premier président.

Art. 19. — Tout magistrat doit prêter serment lors de son entrée en fonctions.

Art. 20. — En cas d'absence ou d'empêchement des magistrats du ministère public, ils sont remplacés par un magistrat du siège, désigné par le président de la juridiction.

Art. 21. — Les ressorts des diverses juridictions instituées par le présent dahir seront déterminés par un dahir ultérieur. Ces ressorts coïncideront, dans la mesure du possible, avec les circonscriptions administratives de notre empire.

Art. 22. — En cas de vacance ou empêchement, le tribunal ou la Cour ne peuvent être complétés que par l'adjonction de magistrats. Leur désignation est faite par une ordonnance du premier président rendue après avis du procureur général.

Les juges de paix et leurs suppléants peuvent être appelés à siéger à un tribunal de première instance, les magistrats des tribunaux de première instance peuvent être appelés à siéger à la Cour.

S'il n'existe pas de tribunal de première instance au siège de la Cour, et au cas d'impossibilité de délégation d'un magistrat de

tribunal de première instance, un juge de paix titulaire peut être appelé à compléter cette juridiction.

Les juges de paix et leurs suppléants peuvent, en cas de vacance ou d'empêchement, être temporairement remplacés par le titulaire ou le suppléant d'un tribunal de paix voisin ou même, au besoin, par le titulaire d'un tribunal de paix supplémentaire voisin. La désignation est faite par une ordonnance du premier président, rendue après avis du procureur général.

Art. 23. — Le recrutement des magistrats des tribunaux s'effectue parmi les magistrats des tribunaux de France, d'Algérie et de Tunisie, ou parmi les candidats remplissant les conditions exigées, lors de leur nomination, pour pouvoir être appelés à des fonctions judiciaires en France, Algérie ou Tunisie.

Ne pourront toutefois être simultanément membres d'un même tribunal ou de la Cour d'appel, soit comme juges, soit comme officiers du ministère public, les parents et alliés, jusqu'à degré d'oncle et neveu inclusivement.

Les traitements et, s'il y a lieu, les indemnités des magistrats seront fixés par un dahir spécial.

Art. 24. — Les magistrats appelés à faire partie des tribunaux institués par le présent dahir seront demandés par nous au gouvernement français, sur la proposition du commissaire résident général.

TITRE III

EXÉCUTION

Art. 25. — Pour l'exécution en territoire français des décisions des juridictions instituées par le présent dahir, la formule prévue à l'article 285 de notre dahir sur la procédure civile est complétée par l'apposition de la formule exécutoire énoncée dans le décret français du 2 septembre 1871.

Art. 26. — Les jugements, arrêts, mandats, décisions, actes des juridictions ou des autorités judiciaires françaises, métropolitaines ou coloniales, sont exécutoires dans le ressort des juridictions françaises de notre empire, sans exequatur, homologation, revision, contrôle ou enregistrement.

Les pièces et documents délivrés par les autorités françaises, les officiers publics ou ministériels français vaudront dans le ressort des juridictions françaises de notre empire, s'ils sont pourvus ou assortis des certifications, signatures, légalisations, timbres requis en France pour leur validité.

Art. 27. — Le présent dahir entrera en vigueur le 15 octobre 1913.

Fait à Marrakech, le 9 ramadan 1331.
(12 août 1913).

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 30 août 1913.

Le commissaire résident général :
LYAUTEY.

Chronique de l'Armée coloniale

État-major. — Le général de division Lasserre a été nommé commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale Française en remplacement du général de brigade Pineau, nommé au commandement du point d'appui de la flotte de Dakar et au commandement de l'artillerie de l'Afrique Occidentale Française.

Médaille coloniale. — Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Equatoriale Française » est acquis au personnel militaire, européen et indigène en service en 1912, dans les régions de l'Afrique Equatoriale Française.

Promotions. — Est promu au grade supérieur, le chef d'escadrons Durand (Maroc), de la cavalerie.

Inscriptions d'office. — *Tableau de concours de la Légion d'honneur :*

Colonnes du Tadla, des Zaers et des Beni-Mtir. Pour officier : le lieutenant-colonel Mézière, les chefs de bataillon Blot, Duriez, le capitaine Minel. — Pour chevaliers : les capitaines Le Blevec, Mondielli, Vincent, Vernisy, Weisweiller, Rochas, Panouze, De Witkowski, Audemard d'Alençon, Kappler, Gandin, De la Greverie, Uuguette, Breton, Morand, Garnier; les lieutenants Michoux, Fouchard, Grosjean, De Faget de Casteljan, Bourgoin, Guettaf.

Pour officier : le capitaine Le Glay, de l'artillerie; le chef de bataillon Refroigney, du génie, directeur du chemin de fer de Marnia à Taourirt; les chefs de bataillon Rivet, Caben, de l'infanterie coloniale. — Pour chevalier : les capitaines Massief, Ving; les lieutenants Dessirier, Emonet, Bonnesœur, Le Bihan, de Goutel, de Chivré, des Fontaines de Pieux, de la cavalerie, le lieutenant de réserve Brau, de l'artillerie; le capitaine Suchet, du génie; les capitaines Gœtz, Sautel, Gosey, Muller, Alix, les lieutenants Calvy, Beziat, Doutard, Deschamps, de l'infanterie coloniale; le chef d'escadron Martin, le capitaine Landriau, de l'artillerie coloniale.

Mauritanie : Pour officier, le lieutenant-colonel Mouret, les lieutenants Berthomé et Lecoutey, de l'artillerie coloniale.

Régions sahariennes : Pour chevalier, le lieutenant Gardel (compagnie de Tidikelt).

Tableau d'avancement. — Sont inscrits pour le grade supérieur (colonnes du Maroc) :

Infanterie. — Le lieutenant-colonel Coudein, le chef de bataillon Vallet, les capitaines Desrousseaux, Trapet, Boué, Calmon, Geay, Berthon, Fumey, Canavy, Jonett, Commailleau, Meullé-Desjardins; les lieutenants Poncet, Vignes, Pouyadou, Ordioni, Simonnet, De Féraudy, De Raulin de Guetteville de Réal-Camp, Demeunynck, Jaubert, Du Guet, De Granges de Surgères, Coustre, Pain, Laveissière, Nivelle, Granger, Bertschi, Delhomme, Ract-Brancaz, Brostra; les sous-lieutenants de réserve de Sales de Salèles, Servais, Cintrat.

Cavalerie. — Les capitaines Deschamps, Dugué Mac Carthy, Jouan de Kervenoaël; les lieutenants De Warren, Bonamy, De Torcy, De Lestapis, De Vigan, Foiret, Jeannerod, Compain, Boussert; M. de Rancourt de Mimeran, sous-lieutenant de réserve.

Artillerie. — Les capitaines Noirel, Rieder; les lieutenants Schmitt, Leca.

Train. — Le lieutenant Danflous.

Génie. — Le capitaine Gascuel.

Infanterie coloniale. — Le chef de bataillon Mouveaux, les capitaines Vallod, Gibault, Cornet; les lieutenants Reynes, Guichon, Cattet, Haberstock, Didier, Menesplier-Lagrange.

Artillerie coloniale. — Le capitaine Bidon, les lieutenants Pierlot, Reymond, Dop (Afrique Occidentale et Equatoriale).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — *Promotion de la Fête Nationale* : — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Ministère des Affaires étrangères. — Commandeur : M. d'Anthouard, ministre plénipotentiaire. — Chevaliers : MM. Bonzom, consul au Caire; René Puaux; publiciste; Dupuy, publiciste (services très distingués rendus à l'influence française au Maroc); Bourgeois, président de la Chambre de commerce française d'Alexandrie; Lecomte Moncharville, professeur à l'Ecole française de droit du Caire;

Ministère des Travaux publics. — Chevalier : M. Joyant, adjoint au directeur général des Travaux publics du gouvernement chérifien.

Ministère de la Marine. — Chevalier : M. Paquet, directeur de la compagnie de navigation arménienne et marocaine à Marseille.

Ministère des Colonies. — Commandeurs : MM. Schmidt, directeur du service de l'Océan Indien au ministère des Colonies; Clozel, gouverneur de 1re classe des colonies, lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger.

Officiers : MM. Tesseron, sous-directeur au ministère des Colonies; Grimaud, ingénieur des ponts et chaussées à la Martinique; Fruitet, médecin-chef de l'hôpital de Nouméa; Hermenier, administrateur de la société indochinoise d'électricité; Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris; Tambour, président de la Société le Nickel; Estèbe, lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari; Nebout, administrateur en chef des colonies; Ducamp, administrateur du domaine forestier de l'Indochine; Revel et Loisy, inspecteurs des colonies;

Chevaliers : MM. Cuer, sous-chef de bureau au ministère des Colonies; Roby, rédacteur principal au ministère; Coufflard, lieutenant-gouverneur du Dahomey; Dagenès, chef de bureau des

secrétariats généraux en Afrique Equatoriale; Robert, chef de bureau à la Martinique; Langon, ingénieur en Indochine; Bonneau, ingénieur en chef du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abbeba; Coulombeix, chef du service du domaine et de la colonisation en Nouvelle-Calédonie; Flize, principal du collège de Nouméa; Dauffès, inspecteur de 1re classe de la garde indigène de l'Indochine; Le Siner, médecin au lycée Leconte-de-Lisle à Saint-Denis; Prière, chef du service de la traction au chemin de fer de Conakry au Niger; Sanctussy, maire de la commune de Saint-Louis (Marie-Galante); Beauperthuy, négociant usinier à la Pointe-à-Pitre; Salaun de Kermarcal, industriel à Saint-Denis (Réunion); Haller, agent général de la Compagnie générale transatlantique; Baillet, agent général de la Compagnie havraise péninsulaire à Madagascar; Schefer, professeur à l'école des sciences politiques (3 ans de services au ministère des Affaires étrangères, 20 ans dans l'enseignement. Collaboration distinguée dans la presse. Titres exceptionnels : chargé, au ministère des Colonies, depuis 1910 d'une mission ayant pour objet le classement des archives coloniales, s'en est acquitté d'une façon remarquable et digne des plus grands éloges); De Marcé, conseiller référendaire à la Cour des comptes, membre du comité consultatif du contentieux des colonies; Delmas, négociant; 18 ans de pratique commerciale (Titres exceptionnels : en sa qualité de directeur de la Société Sénégal et d'administrateur de la compagnie d'électricité du Sénégal, de la compagnie bordelaise des comptoirs africains et de la société des messageries africaines, a exercé l'action la plus féconde sur le développement économique de l'Afrique Occidentale Française); Hauser, publiciste ; Beaurain, publiciste; Goujon, secrétaire général des colonies à la Martinique; Lévy, procureur général, chef du service judiciaire de la Guyane; Boyer, conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine; Filatriau, conseiller à la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale Française ; Manigaud, administrateur en chef de 1re classe des colonies à Madagascar; Charles, administrateur des services civils de l'Indochine; Autran, administrateur des colonies en Afrique Equatoriale Française; Lapalud, administrateur des colonies en Afrique Occidentale Française; Palu, ingénieur des Travaux publics des colonies à Madagascar; Gajan, chef du service des Travaux publics de la Guyane; Larue, négociant industriel en Indochine; Gardette, entrepreneur de transports au Sénégal (3 ans 7 mois 14 jours de services militaires, 4 campagnes. Depuis vingt-cinq ans au Sénégal, dont il est un des plus anciens colons. Titres exceptionnels : brillante conduite lors de l'épidémie de fièvre jaune de 1900); Borel, planteur en Indochine; Ferrière, publiciste, directeur du *Courrier saïgonnais*.

Ministère de l'Intérieur. — Grands officiers : MM. Ben Gana Si Mohammed, bachagha du Hodna oriental; Mahieddiu Ali ben Mustapha, président de la Délégation arabe des Délégations financières; Si Eddin ben Hamza, bachagha des Ouled-Sidi-Cheickh.

Nominations. — Sont promus dans le corps des administrateurs coloniaux :

Administrateurs en chef de 1re classe : MM. Hostains, Compagnon, Benquey; de 3e classe, MM. Carron, Carrier, Giscard, Fourn, Leprince.

Administrateurs de 1re classe : MM. Demarsy, Landeroin, Leniez; de 2e classe : MM. Ferlus, Voyron, Marchand, Thibaud, Pouillet Thévenin, Charles, Douvion, Dirat, Carreau; de 3e classe : MM. Boutonnet, Magnant, Du Laurens, Krotoff, Hanet, Pedezert, Sicamois, Guénot, Fousset, de Coutouly, Ehlinger, Lachot, Guibet, Cornet.

Administrateurs adjoints de 1re classe : MM. Lamoureux, Huguenin Chéruy, de Coppet, Chassin, Flottes de Pouzols, Sajous, Jeannet, Bonnemaison, Barbier, Legrand, Le Testut. De 2e classe : MM. Delacour, Susiny, Dusser, Barietty, Paris, Sureau, de Poyen-Bellisle, Bouché, Vaucheret, Clément, Léonard, Loir, de Masson de Saint-Félix, Mounié; de 3e classe : M. Dandrieu de Daubine. MM Hugon, Geschwind, Constantin, Fleury, Lucas, Champion, Coup, de Kersaint Gilly, Laplanche, Duthoit, Cassagne, Henry, Villenove, Cordier, Delas, adjoints des Affaires indigènes de l'Afrique Occidentale Française; MM. Pal, Berlan, Estrade, Degein, Rimbaud, Goujis, Léal, de Courseulles de Barbeville, Couillard, Fleurieu, Collombet, adjoints des services civils de l'Afrique Equatoriale Française, MM : Murat, Dubois, Dauphin, adjoints des services civils de Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE

Problèmes algériens (Impressions de voyages), par Maurice Ajam, député de la Sarthe ; avec une préface de M. Joseph Caillaux, ancien président du Conseil des ministres; un volume de 212 pages : 3 fr. 50. Larose, 11, rue Victor-Cousin.

M. Maurice Ajam n'a pas la prétention d'avoir découvert ni de nous faire découvrir l'Algérie. Il rapporte avec une fidélité presque cinématographique les impressions d'un voyage qu'il a fait en Algérie l'hiver dernier pour étudier sur place la question de l'Ouenza. Il a fait pendant et après ce voyage de nombreux articles qu'il présente tels qu'ils sont sortis de sa plume. Forme et fond, ils sont très intéressants. Félicitons-nous que nos députés aillent voir notre Afrique du Nord : un voyage rapide est même pour eux le meilleur des enseignements...

Il y a deux parties bien distinctes dans le livre de M. Ajam, la situation générale de l'Algérie et la question particulière de l'Ouenza.

L'exposé qu'il fait de cette affaire si ardue est tout à fait vivant et clair. On croit presque lire un roman et c'est une histoire vécue. M. Ajam hasarde sa solution : règlement par l'Algérie de la question de la mine remise à un nouveau consortium faisant leur part aux divers groupes mêlés à cette affaire et diluant les intérêts étrangers de façon à les neutraliser, faire un travail d'épuration qui rende l'affaire acceptable à l'opinion publique et au Parlement, organiser un système de redevances à la tonne qui soit capable de ne pas effrayer les capitalistes et de donner à l'Algérie une satisfaction suffisante, voilà ses directives. Quant au chemin de fer, c'est à l'Algérie qu'il en attribuerait l'exploitation et il ne voit que la combinaison d'un emprunt amortissable conclu par la colonie.

Le reste du livre, la plus grosse part d'ailleurs, est consacré au problème indigène. M. Ajam conclut à « l'inadaptable Islam » et montre peu de sympathie pour les jeunes Turbans, il attache une grande importance aux polémiques du groupe du *Rachidi*. Plusieurs de ses idées seront discutées avec passion. Mais du moins il exprime le désir absolument louable de voir « notre politique créer des Français de cœur, vivant en paix avec des indigènes résignés et collaborant avec eux au développement économique du pays ». Reste à trouver la formule !

Avec ou contre l'Islam? par Lucien Hubert, sénateur; une brochure de 38 pages. — *Correspondance d'Orient*, 34, rue Pigalle.

Tous les coloniaux se préoccupent de l'évolution actuelle de l'Islam à la suite des événements d'Orient et du Maroc. M. Lucien Hubert pose dans cette brochure une série de questions assez préoccupantes. Il voit le « hamidisme » se transformer en un « panislamisme » lettré dont la base est une solidarité économique et intellectuelle, et il étudie les modalités de cette vision en Egypte, aux Indes et dans l'Afrique du Nord. Pour celle-ci, il souhaite une politique musulmane orientée dans le sens d'une protection et d'une collaboration. Le mouvement islamique y est fait d'un courant de revendications qui se concrètent dans cette formule.

D'une façon générale, il lui apparaît que « l'Islam, meurtri par ses malheurs, est à la veille de prendre, plus clairement qu'il ne le fit à aucune époque, conscience de sa puissance et de sa valeur » et que « les lettrés dirigent maintenant le mouvement panislamique et travaillent à la solidarité de l'avenir ». Et il demande ce que va faire l'Europe, ce que fait la France : « Qui peut dire le rôle que pourrait jouer dans certaines circonstances une nation musulmane ? Qui sait si le khalifat ne passera pas un jour de Constantinople au Caire ou à Fez? L'Angleterre, dans une certaine mesure, a prévu les difficultés possibles. Aux Indes, elle s'est associée à ses Musulmans. Que fera la France demain ? »

Le Statut des indigènes algériens, par A. Messimy, ancien ministre de la Guerre et des Colonies. Brochure in-8°. Prix : 1 franc. Librairie Lavauzelle, 10, rue Danton.

On sait que la première application à l'Algérie du système de la circonscription a été faite en 1912. Elle comportait 2.400 jeunes gens, engagés ou appelés. L'auteur, dont il est inutile de rappeler la compétence en ces matières, étudie le statut des indigènes algériens en considérant le service militaire en lui-

même et l'administration des indigènes. La brochure contient en annexes le décret instituant en Algérie le service militaire par appels et celui attribuant certains avantages aux indigènes qui ont accompli leur service. Le lecteur trouvera encore, à la fin de cette étude, les résultats du tirage au sort du printemps 1912 et les résultats de l'incorporation.

La Campagne de 1852 contre les Beni-Snassen, par le capitaine L. Voinot. Brochure in-8° avec une carte en couleurs, librairie Jourdan, place du Gouvernement, Alger.

Poursuivant ses travaux historiques sur Oudjda et l'amalat, le capitaine Voinot évoque dans cette étude la campagne de 1852 contre les Beni-Snassen telle qu'elle se dégage des minutes conservées aux archives du gouvernement général de l'Algérie. Nous pouvons ainsi revivre sur les documents originaux les habiles manœuvres du général de Montauban et connaître le sentiment du général Pélissier sur une campagne particulièrement dure et que, personnellement, il souhaitait décisive pour « ne point augmenter les charges et les embarras de l'avenir ». Le général Pélissier revient à plusieurs reprises sur la nécessité d'un règlement par l'épée. « Libre, j'aurais impitoyablement appliqué aux Beni-Snassen la méthode de réduction des pays kabyles et leur aurais promis une pareille visite en réponse à chaque violation de territoire commise par eux ou les tribus qu'ils dominent par leur influence, et qui marchent à leur volonté. Tôt ou tard, c'est ma conviction intime, il faudra en venir là. » Les événements ont donné raison au général.

Cette étude du capitaine Voinot se relie directement à la partie historique de son bel ouvrage : *Oudjda et l'amalat*, dont le Bulletin a rendu compte.

Rochefort, port marocain, par J.-A. Tessier, docteur en droit, secrétaire général de la *Voix des Charentes*. Un volume in-8°, broché, librairie Albert Ripé, 47, place Colbert, Rochefort (Charente-Inférieure).

Au début de cet ouvrage, l'auteur ne cherche point à dissimuler la déchéance économique de Rochefort et s'efforce de rechercher les moyens propres à son relèvement. L'avenir de la ville, actuellement bien délaissée par l'industrie et le gros commerce, est dans sa situation de port occidental voisin de Bordeaux, pouvant comme ce dernier subir l'attraction du Maroc au double effet de l'Océan et des voies ferrées espagnoles. Déjà Rochefort a été choisi comme port d'attache, de carénage et de ravitaillement pour les bâtiments de la division navale détachée sur les côtes du Maroc. L'indice est de bon augure. Sans vouloir distraire à son profit les grands courants commerciaux qui se développent chaque jour davantage entre le Maroc et Bordeaux, Rochefort peut prétendre à des établissements capables de manufacturer en France certains produits marocains ou, encore, à l'installation de commerces canalisant l'exportation des produits français vers le nouveau protectorat. L'auteur examine ces possibilités en passant en revue les produits susceptibles d'alimenter ces diverses industries et il termine en adjurant la vieille cité rochefortaise de lier son avenir aux destinées de nos belles colonies africaines occidentales.

Ein Kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aurès, (Atlas von Sud-Algerien), par Franz Stuhlmann. Un volume in-8° illustré. Hambourg, L. Frederichsen, (Abhandlungen des Hamburgischen Kolonialinstituts). Prix : 8 marks.

Pendant l'été 1911 M. Stuhlmann, désireux de compléter sa documentation africaine, a parcouru l'Algérie en s'intéressant spécialement à l'Aurès. C'est dans les îles ou dans les massifs montagneux que l'on peut retrouver le mieux les vieilles civilisations et l'Aurès était particulièrement désigné comme champ d'étude.

Dans la première partie de son travail l'auteur décrit son itinéraire, et y insère de nombreuses remarques de tout ordre, historiques, géographiques, botaniques, etc. Il possède une connaissance étendue des dialectes qui lui permet d'intéressantes hypothèses linguistiques, dont certaines paraissent pourtant osées; il les présente d'ailleurs avec toute la prudence désirable.

Une seconde partie est consacrée à l'ethnographie des régions parcourues. L'auteur étudie d'abord l'habitation dans ses moindres détails : construction, disposition intérieure, accessoire, la forme du groupement pressé autour du magasin et composé de maisons cubiques, en « boîte à cigares » etc. Il semble cependant n'avoir pas fait ici toutes les observations intéressantes. Notamment, en ce qui touche les influences du milieu géographique sur l'habitat. Il note avec soin la position du douar par rapport à la pente, mais ne donne aucune indication sur sa position par rapport aux autres éléments naturels (eaux, vents) ou aux éléments humains. Dans la première partie descriptive, il indique bien totalement certaines de ces caractéristiques qu'on eût aimé retrouver condensées dans la seconde partie. De même en ce qui touche certains détails importants de la maison (toiture); par contre certains autres sont fort bien étudiés, et rapprochés de ce qu'on retrouve ailleurs. La serrure en bois, par exemple, qu'il situe dans le temps et dans l'espace peut-on-dire puisqu'il cite des exemples romains et grecs d'appareils semblables, et des localisations actuellement existantes dans différents pays. Il aurait pu ajouter à cette énumération l'Asie Mineure et le désert d'Arabie. Il décrit ensuite le mobilier, le vêtement, les outils agricoles, les animaux etc, de l'Aurès, ainsi que quelques-unes des industries indigènes. moulins à blé, fabriques d'huile, fabriques de poteries, tissages, Mais s'il passe un peu trop rapidement sur ce qui touche à l'utilisation si importante pourtant de l'eau, il donne de précieux détails sur certains instruments agricoles, notamment sur le traîneau à dépiquer, que l'on retrouve depuis le golfe Persique jusqu'en Portugal. C'est l'antique *Tribulum* qui semble être d'origine proprement méditerranéenne. Notons en passant que cet instrument semble être inconnu au Maroc.

Pour terminer, l'auteur étudie la mêlée des races, des dialectes, des civilisations dans le Nord de l'Afrique et conclut par le souhait qu'on ne saurait trop applaudir, de voir un inventaire des richesses ethnographiques de l'Afrique du Nord s'exécuter sans retard. Un glossaire de termes berbères se rapportant aux différentes parties de travail complète l'ouvrage.

L'étude de M. Stuhlmann est copieuse ; elle traite nombre de points importants ; elle contient de très intéressantes remarques. Une illustration soignée, abondante et pratiquement choisie ajoute encore aux qualités de ce volume dont le seul défaut est d'avoir été écrit après un trop court séjour dans les régions visitées; quoi qu'il en soit, il serait souhaitable que de telles études fussent plus nombreuses pour ne pas laisser perdre la mine de documents si abondante qu'est, pour la Géographie humaine notre magnifique empire Nord-Africain.

J. L. L.

L'Evolution économique des possessions françaises de l'Afrique Equatoriale. Brochure in-8° avec 23 graphiques en couleurs dans le texte publiée par le service des Affaires économiques du Gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française. Librairie Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

Ce travail prend une signification particulière au moment où l'Afrique Equatoriale Française entre dans une phase d'extension économique. En vingt ans, le progrès réalisé s'élève à 566 0/0 pour l'importation, 1.061 0/0 à l'exportation et dans l'ensemble des affaires à une moyenne de 766 0/0. Les documents réunis dans cet ouvrage présentent parfois des différences assez importantes avec les résultats publiés dans les statistiques de l'Office colonial. Des rectifications ont en effet été apportées aux chiffres primitivement envoyés au département par les services locaux et qui ne concordaient pas avec les pièces conservées aux archives du Gouvernement général ou des services douaniers.

Le Chemin de fer transafricain. Les conclusions d'une mission d'études, par Raynald Legouez, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Brochure in-8°, librairie Larose et Tenin, 22, rue Soufflot.

Dès 1859, le chef de bataillon du génie, depuis général Hanoteau, écrivait : « Qui sait si, un jour, reliant Alger à Tombouctou, la vapeur ne mettra pas les tropiques à six journées de Paris ? » Il semble bien que nous sommes proches des réalisations concrètes. L'auteur de cette brochure rappelle l'œuvre de nos ingénieurs : Duponchel, Pouyanne, Choisy, Rolland, Maître-Devallon, Guérin, Monseran, Dubuc, etc., et montre comment la technique du gigantesque projet peut trouver dans l'emploi de l'électricité son auxiliaire le plus économique et le plus rapide. Tous les lecteurs qui ont suivi les progrès successifs de la pénétration saharienne et, en dernier lieu, l'exploration des capitaines Nieger et Cortier, liront avec intérêt ces pages écrites par le savant technicien.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 10

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA PACIFICATION DE LA COTE D'IVOIRE ET LA RÉPRESSION DE L'ESCLAVAGISME. — *** 341

LES BANDAS. — Lieutenant GILLIER 346

TRADITIONS HISTORIQUES ET LÉGENDAIRES DU SOUDAN OCCIDENTAL (*suite et fin*). — MAURICE DELAFOSSE 355

Les ports du Maroc au XVIIe siècle 368

Les explorations espagnoles en Afrique 370

Chronique de l'armée coloniale 371

Renseignements divers 372

Bibliographie 372

CARTES

Les razzias de Senoussi dans la haute Kotto ... 346

Les races du Dar Banda 347

La Pacification de la Côte d'Ivoire

ET LA

RÉPRESSION DE L'ESCLAVAGISME

La colonie de la Côte d'Ivoire est entrée dans l'ère de la tranquillité et de la prospérité. Son histoire d'hier est connue. Les conditions dans lesquelles s'était faite la pénétration française sous la forme de l'exploration ou de la conquête avaient eu ce résultat qu'en 1908, les populations françaises, délivrées par nos armes du joug de Samory, étaient seules soumises et que si notre autorité était à peu près acceptée le long de la côte, dans certaines parties de la région lagunaire et dans les cercles de l'Est, Assinie, Indénié et Bondoukou, par contre, la majorité de la zone sylvestre et le Baoulé occidental étaient à soumettre.

Par suite de cet état de choses, notre colonie ne s'était pas développée en rapport avec la richesse de son sol et de ses forêts; et partout l'on trouvait « un sol renfermant des richesses incalculables et une population misérable vivant à côté de ces biens, sans faire le moindre effort pour en jouir ». La méthode pacifique jusque-là employée n'avait pas donné de résultats, il fallait se décider à l'action, c'est-à-dire: briser toute résistance et imposer notre domination, de telle sorte qu'elle fût indiscutable; organiser administrativement les territoires pacifiés; faire œuvre sociale par l'apprivoisement de l'indigène, en améliorant ses conditions d'existence, par l'exploitation des richesses du sol et par le développement des cultures.

Cette œuvre, inlassablement poursuivie depuis cinq années, nous a permis, grâce à la méthode de pacification employée, grâce à la politique bienveillante, mais ferme qui a été suivie, d'ouvrir pour la Côte d'Ivoire une ère de prospérité inconnue jusqu'à ce jour, de faire profiter les indigènes des nombreux bienfaits que procure la paix française — celle qui affranchit le vaincu, qui libère les esclaves, qui supprime les guerres intestines et les rapts et qui assure la libre circulation des personnes et des biens. Cette paix règne aujourd'hui sur les neuf dixièmes de la Côte d'Ivoire.

Et les progrès réalisés en ces cinq années sont: dans l'ordre politique, le désarmement (96.000 fusils détruits), enlevant toute velléité de révolte aux tribus de la forêt, assurant notre domination d'indiscutable façon; le groupement en villages, des campements échappant à notre autorité et par suite ne profitant point de tous les avantages de notre intervention, rendant facile l'administration des régions soumises dans l'ordre économique: le recensement nominatif rendu possible par l'établissement de la paix, permettant le développement des recettes budgétaires, le progrès général et la mise en valeur du pays; l'organisation d'un réseau de routes s'augmentant au fur et à mesure de la pacification, routes convergeant vers les principales stations de la voie ferrée et les points terminus de la navigation fluviale, ouvrant au commerce de riches régions autrefois inexploitées, rendant plus facile le maintien de la paix, routes aménagées de façon telle

qu'on a pu envisager, dans un avenir proche, la suppression de la lourde charge du portage remplacée par l'emploi de véhicules appropriés; le développement du rail, assurant des relations rapides et aisées entre la région soudanaise et la mer, brisant l'obstacle formidable qu'est la forêt; la création de cultures nouvelles et l'extension de celles déjà existantes; la mise en valeur des richesses naturelles par des procédés perfectionnés; l'ouverture de marchés.

Ces progrès se traduisent par le mouvement commercial, au cours de ces cinq dernières années, par un bond de plus de 15 millions, soit une plus-value de 75 0/0. Et, fait caractéristique, les exportations égalent sensiblement les importations, preuve évidente que le travail indigène est rémunéré à sa juste valeur. Le budget, en miroir fidèle de la situation politique et économique du pays, reflète, lui aussi, les conséquences heureuses que la pacification a eues sur le développement des ressources de la colonie : arrêté en 1907 à la somme de 3.100.000 fr., il passe en 1913 à 7.500.000 francs. Comme d'ordinaire, grâce à la plus-value des réalisations, il dépassera dans son exécution très largement 8.500.000 francs.

Ces résultats, particulièrement satisfaisants, ont permis le développement de l'outillage économique et des œuvres sociales. Et dans l'ordre social les progrès dont bénéficient les indigènes se traduisent par : la création d'écoles dans lesquelles un enseignement pratique est donné; l'organisation de l'assistance médicale indigène permettant de lutter contre les maladies décimant la population ; les tournées de vaccine mettant les habitants à l'abri du fléau de la variole, l'installation de villages de ségrégation pour les lépreux, les mesures prises contre la propagation de la maladie du sommeil; l'amélioration des conditions d'existence par la réfection des villages malpropres et insalubres; la lutte contre l'alcoolisme.

Ces progrès n'ont certes pas été réalisés sans pertes, sans que les rebelles n'aient eu à supporter de sévères, mais nécessaires répressions, sans que nos vaillantes troupes qui, depuis cinq ans bientôt, déploient un dévouement et un héroïsme dignes d'admiration et qui suivent l'exemple de chefs éminents, n'aient, pour la cause de la civilisation et du progrès, donné sans compter leur force, leur santé et trop souvent leur sang. Leur sacrifice ne fut pas vain, puisque sur cette terre, autrefois livrée à l'anarchie et à la barbarie, se réalisait une œuvre qui fait honneur à la France et accroît son domaine économique et son patrimoine moral.

*
* *

La pacification a permis de rendre la liberté aux nombreux esclaves que les gens de la forêt retenaient encore en captivité.

Ces esclaves étaient soit d'anciens prisonniers faits au cours des luttes entre tribus, soit les indigènes razziés et vendus par les bandes de Samory, soit encore les vaincus qui, fuyant devant les hordes du conquérant noir, se réfugiaient dans la forêt où, sans abris et sans vivres, ils étaient livrés aux attaques des sauvages habitants de la zone sylvestre.

Dans les régions qui, par leur situation au centre de la forêt, se trouvaient éloignées de la côte et des contrées soudanaises, et par suite en dehors de notre zone de pénétration, régnait la plus complète anarchie. Le rapt des hommes, des femmes et des enfants capturés à la guerre, considérés comme objets d'échange, était pour ainsi dire le seul moyen qu'avaient les tribus de ces contrées de se procurer les articles européens que vendaient les comptoirs de la côte. Les discussions, les luttes constantes qui se sont perpétuées jusqu'à notre établissement entre tribus, entre villages et quelquefois entre familles de même groupe, avaient en général pour but le rapt d'individus destinés à être vendus à la côte ou sur les rives nord de la lagune. Pendant la période de paix, le trafic des esclaves se continuait de village à village.

C'est ainsi qu'en secteur Shien, du Cercle militaire du Haut-Sassandra, où l'action militaire a commencé en novembre, les indigènes ont peu de captifs. En revanche, ils ont vendu dans les régions voisines un grand nombre d'individus des deux sexes.

Souvent en guerre de tribu à tribu ou de village à village, les vainqueurs s'emparaient des hommes, femmes et enfants qu'ils considéraient comme une marchandise de choix qu'ils échangeaient contre des armes et de la poudre; un homme adulte valait de 3 à 4 fusils; une femme 2 à 3. La quantité de poudre était variable suivant sa rareté. Armes et munitions venaient du Sud, région de Lahou ou Sassandra. Les vendeurs ne venaient pas directement de la côte, car ni Dioula ni Kroumen n'ont jamais pénétré chez les Shiens, mais les échanges se faisaient de tribu à tribu. C'est ainsi que, d'après les renseignements recueillis, un grand nombre de Shiens ont été dirigés vers la côte par Lakota ou par les rives du Sassandra. Quatre indigènes libérés à Sassandra, il y a un mois, appartenaient aux tribus Niabrés et Gagnoa, et deux femmes de Taïri (Shiens du Nord) échangées ainsi de tribu à tribu n'ont dû leur libération qu'en refusant de prendre la fuite à l'arrivée d'un détachement. Ces échanges n'ont cessé que depuis deux mois avec Lakota, pour les fusils du moins, car la poudre ne se trouvait plus que rarement.

Dans la région Dida, arrière-pays du Cercle de Lahou, aujourd'hui pacifiée, les captifs, dit l'administrateur de ce Cercle, étaient échangés entre tribus contre des bœufs ou des moutons, ou des marchandises européennes : étoffes, perles, sabres d'abatis, tabac et surtout fusils et poudre de traite qui, de tout temps, ont été les produits d'importation les plus recherchés. A ce sujet, ajoute l'administrateur du Cercle de Lahou, on peut affirmer que l'interdiction de la vente de ces deux derniers articles : fusils et poudre, a porté

un coup fatal à l'esclavage dans la zone forestière.

C'est également à cette interdiction que l'administrateur du Cercle des Lagunes attribue la cessation du trafic des captifs chez les Alladians et les Adioukrous de la région lagunaire de Dabou-Toupa. Ces tribus échangeaient les armes et les munitions achetées à la côte contre les captifs que leur vendaient les Baoulés des rives du Bandama, région qui ne fut pacifiée que lors des opérations de 1910.

Ainsi l'interdiction de la vente des armes de traite, puis de leur détention, dans les régions troublées ou hostiles, actes précédant nécessairement le désarmement, seule mesure pouvant assurer de façon définitive la pacification de ces contrées, avait pour premier résultat de mettre fin à l'esclavage dans la zone centrale de la forêt.

Les captifs parvenus à la côte étaient libérés par l'administration et se fixaient dans le pays. Ils forment actuellement la majeure partie de la population de Lahou, et dans la région de Dabou l'administrateur du Cercle des Lagunes évalue leur nombre à 400.

On peut être assuré que dans tout le pays pacifié, où, avant notre intervention, les prisonniers de guerre n'étaient qu'objets d'échanges, le trafic des esclaves a complètement disparu et que les victimes de cet état d'anarchie sont actuellement libres.

***

Quant aux captifs vendus par les bandes de Samory et aux vaincus fuyant devant les bandes de l'Almamy, retenus en esclavage par les habitants de la forêt, la pacification a également eu pour résultat de les rendre à la liberté.

Le conquérant noir et ses lieutenants, retenus par la crainte que leur inspirait la forêt, n'osèrent jamais franchir la barrière sylvestre de la Côte d'Ivoire et n'entrèrent en relation avec ses habitants que pour leur vendre les vaincus de la région soudanaise, qu'ils entraînaient en captivité. Ce que furent ces razzias d'êtres humains, dans la seule Côte d'Ivoire, les chiffres que nous donnent les administrateurs des Cercles du Nord de la colonie nous permettent d'en apprécier l'importance. Dans les régions de Mankono et de Séguéla 20.000, dans celle de Touba 10.000, dans celle de Dabakala 5.000, dans celles de Bouna et de Kong des milliers. Seule la contrée de Korhogo, de laquelle l'Almamy tira ses porteurs, ses approvisionnements et parfois ses auxiliaires, n'eut pas à souffrir. La population entraînée en captivité, la ville de Bouna détruite, celle de Kong ruinée, la majeure partie des villages brûlée, telles furent les traces que Samory laissa de son passage dans ces pays dévastés par ses hordes. Ces captifs furent vendus soit dans les marchés du Soudan, soit dans ceux de la région Nord de la Côte d'Ivoire, fournissant d'esclaves les gens de la forêt, et, parmi ces marchés, celui de Bondoukou était des plus achalandés; c'est là que les Baoulés, les Ashantis et les Agnis de la région de l'Indénié et de l'Assikasso venaient s'approvisionner. Malgré ces ventes, la horde que Samory traînait à sa suite était encore formidable, et, lors de sa capture, le commandant de Lartigue évaluait à 100.000 le nombre des personnes qui le suivaient.

« Cette foule, écrit le capitaine Laurent, dans sa monographie du Cercle du Haut-Cavally, lorsque Samory rejeté du Bafing au Cavally par le commandant de Lartigue, puis du Cavally vers le Sassandra par le lieutenant Woelffel, se trouva tout d'un coup affolée et sans ressources dans la forêt que ses habitants avaient désertée. Il y en eut qui suivirent nos troupes victorieuses et avec elles gagnèrent Touba, Beyla et le Nord; il y en eut qui moururent de faim et semèrent les routes de leurs cadavres; il y en eut qui se dispersèrent sur les deux rives du Cavally et devinrent la prise des Dans accourus à la curée; il y en eut enfin, les plus fidèles, qui suivirent Samory dans sa contre marche irraisonnée vers l'Est jusqu'au village de Déoulé où il fut pris. »

Les gens que vendirent les bandes de l'Almamy et de ses lieutenants lors de la victoire, ceux qui se dispersèrent, lors de la défaite, devinrent les esclaves des habitants de la forêt.

Leur libération comporte deux phases : la première, lors de notre occupation des Cercles de l'Est de la colonie (Assinie, Indénié et Bondoukou), la seconde depuis que la pacification de la zone sylvestre a été entreprise de façon méthodique, c'est-à-dire depuis 1908.

Les captifs recouvrèrent leur liberté dès notre occupation de l'Assinie, de l'Indénié et du Bondoukou, mais le grand mouvement de libération ne se produisit qu'en 1906 et 1907, après que M. le gouverneur général Roume eût décidé la suppression complète et absolue de l'esclavage.

Dans l'Assinie, où notre influence s'était tout d'abord fait sentir par la création du poste de Mafia, nombreux furent les captifs qui, libérés, vinrent se fixer à la côte et s'engagèrent dans les maisons de commerce de la région. Dès que la voie de l'Indénié fut rendue libre, à la suite de la répression de la révolte de l'Assikasso (1898), nombreux furent ceux qui regagnèrent les cercles du Nord et du Soudan. En 1906 et 1907 l'administrateur d'Assinie délivra certains jours plus de cinquante sauf-conduits. Le nombre total de ceux qui furent libérés est évalué à 2.500, dont 2.000 retournèrent dans leur pays d'origine et 500 se fixèrent dans l'Assinie.

Dans le cercle de l'Indénié, l'administrateur estime que, durant cette période, 2.000 individus, dont 700 restèrent dans le pays, recouvrèrent la liberté.

L'administrateur du cercle de Bondoukou, envisageant la période qui s'étend de 1903 à 1913, évalue à 7.000 le nombre de ceux qui furent libérés dans le Togo, l'Ashanti, l'Indénié et l'Assikasso et qui se fixèrent dans le Bondoukou ou regagnèrent la région de Kong et le Soudan. Dans la contrée de Bouna, 2.000 esclaves ou descendants d'esclaves sont revenus se fixer dans leur

pays entièrement dévasté par Saranké Mori, fils de Samory.

C'est donc un chiffre total d'environ 10.000 individus que notre occupation de l'Est de la Côte d'Ivoire et l'acte de M. le gouverneur général Roume avaient fait libres.

***

Mais, alors que la majeure partie de ces captifs avaient recouvré leur liberté avec le consentement de leurs maîtres, ou s'étaient fixés près de ceux-ci pour partager leur vie, les autres populations de la forêt, où notre domination n'était pas établie d'indiscutable façon, retenaient de force de nombreux esclaves, et l'une des principales causes qui leur fit opposer une résistance opiniâtre à notre occupation, fut la crainte de voir libérer les victimes de Samory.

Protégées par les obstacles naturels de leur pays, encouragées par l'immobilité à laquelle nous avait en partie condamnés notre manque de moyens d'action; convaincues de notre faiblesse, par suite de la politique pacifique suivie, les populations sylvestres étaient persuadées — et l'exemple de Samory, dont l'œuvre n'a laissé dans l'esprit des indigènes que souvenirs de ruines et de dévastations, mais qui n'avait osé pénétrer dans la forêt, ne faisait que fortifier cette idée — que nous hésiterions à nous aventurer dans leur pays. Ces tribus vivaient dans l'espérance que nous ne pourrions demeurer chez elles pour y asseoir notre domination et rendre à la liberté les esclaves qui n'étaient point pour elles objets d'échanges, mais qu'elles astreignaient aux plus durs labeurs et considéraient comme leur propriété, soit qu'elles les aient achetés, soit qu'elles aient profité de leur situation misérable de vaincus de Samory pour les réduire en captivité.

Leur espoir fut vain et partout où nos troupes ont passé et ont pacifié le pays, elles ont été suivies par les esclaves que notre intervention rendait libres.

C'est ainsi qu'en juillet 1908, époque à laquelle le poste de Sahoua, du cercle du N'Zi-Comoë, fut renforcé, les captifs des Sahouas, des Ngatianous et des Ahuanous réussissaient à s'enfuir et à gagner le poste; ils y furent libérés au nombre d'une centaine. En octobre et novembre de la même année, la colonne du Morénou établissait notre autorité dans cette région; environ 2.000 esclaves appartenant aux Morofoués furent rendus à la liberté. Lors de la dislocation de cette colonne, un peloton traversa le pays dans toute sa largeur et 350 captifs le suivirent.

De mai à juin 1909, les opérations chez les Attiés-Kettés permirent de délivrer un millier d'esclaves qui, autrefois vendus par l'intermédiaire des Agnis et des Ouellés, regagnèrent leur pays d'origine : le Nord de la Colonie. La colonne du Bandama (1909) provoquait dans le district de Yamoussoukrou (cercle du Baoulé-Sud) l'exode de 500 captifs environ et celles des Ngbans (1910) opérant dans le même cercle, celui de 200. Lors des opérations chez les Agbas-Ouellés (juillet à décembre 1910) la pacification de ces tribus donna la liberté à plus de 1.500 esclaves. Dans le Baoulé-Nord, l'administrateur évalue à 2.000 le nombre des Djiminis et des Tagouanas, victimes des bandes de Samory, qui regagnèrent leur pays d'origine à la suite des colonnes chez les Ayaous, Kodés, Nanafoués-Kpris, de janvier à juillet 1911. En février 1911 300 personnes recouvrent la liberté après la mise en main des Yaourés.

Enfin le chef de bataillon commandant le cercle du Haut-Sassandra, écrit :

La conquête des pays Gouro, Shien et celle actuellement commencée en pays Bété, a eu un résultat considérable au point de vue de la libération des captifs.

Rien que dans cette région plus de 10.500 hommes, femmes et enfants ont pu rejoindre en 1912 leur pays d'origine ou s'installer librement près des postes du cercle qui leur étaient fixés.

Le mouvement de libération des captifs en pays Gouro et Bété a commencé en février 1912. Jusqu'à cette époque les régions pénétrées n'en possédant pas, aucun départ n'avait été signalé.

Le 26 février 1912 pendant l'occupation des Bronfras, route de Bouaflé, 56 captifs se présentèrent spontanément au chef de détachement et affirmèrent que partout, notamment en pays Kouan, Ton et Mangourou, tous n'attendaient que l'arrivée des Français pour se rendre près d'eux. Par la suite, 112 se réfugièrent encore près du détachement de désarmement à Frefredou. Tous, après quelques temps passé dans ce camp temporaire, demandent à se rendre à Bouaflé où une douzaine s'installèrent ne sachant de quel pays ils étaient, pendant que les autres demandèrent à rentrer dans leur pays d'origine par Sopa-Béoumi.

Vers le 10 mars, alors que les Ouadiés étaient actionnés et faisaient leur soumission après la prise de Bogropinfra, 56 captifs se présentèrent, alors qu'auparavant 18 s'étaient déjà réfugiés près du poste où ils s'exerçaient au commerce.

A partir de ce moment, et pendant la conquête de toute la partie Nord-Est du secteur de Zuenoula, dans les tribus très peuplées des Nyas et Menflas, rive gauche de la Marahoué, ce mouvement se ralentit, les Gouros fuyant les colonnes en faisant passer les captifs devant eux et, ce ne sont que des isolés qui se réfugièrent près des troupes. Mais ces Gouros eux-mêmes furent trompés par ce système car se réfugiant en pays Ouan, Mona et se reconnaissant, les captifs s'esquivèrent de ces refuges pour rentrer directement dans leur pays.

Cette fuite connue de nous beaucoup plus tard, donna à réfléchir aux grandes tribus Niangoros, plus à l'Ouest, qui, très riches en captifs et connaissant l'exode, présentèrent leur soumission avant que les troupes passent la Marahoué, rendant des fusils et suppliant que les tirailleurs ne séjournent pas dans les villages.

Quitte à les reprendre plus tard, ce qui fut fait, et devant dégager le plus tôt possible la lisière nord du cercle, les troupes d'opérations ne firent que passer dans ces tribus. les Niangoros, Tianous et Gottoros avaient dispersé leurs captifs. Dans cette dernière tribu cependant, une trentaine d'entre eux parviennent à se réfugier près du commandant des troupes.

En pays Nati, Karaguian, 150 captifs se présentent.

L'occupation des tribus Koans et Tons les plus riches, donne le dernier coup à la soumission des captifs. Le 25 juillet, 150 environ se présentent au commandant des opérations. Envoyés à Zuenoula d'où il leur est laissé toute liberté, ou de créer un village ou de rentrer dans leurs tribus, ils demandent tous à rejoindre l'Ouorodougou. Ce départ est connu dans toute la région en quelques jours. Le 1er août, 875 captifs, enfants presque tous, compris, des Koans, Tons et Mangourous, sont réunis à Bouefla où bi-

vouaque le chef de bataillon commandant le cercle et les opérations.

Beaucoup d'entre eux ne connaissent pas leur pays d'origine. Ceux de Korhogo, Lobi et Mankono, environ 400, sont conduits à Zuénoula, ceux de Seguéla, Beyla, Ouorodougou sont dirigés sur Vavoua pour créer un village.

L'impression produite par cet exode fut considérable. Des villages entiers comme Konablizra furent abandonnés. Plus au Nord, les chefs Niangoros, malgré toutes leurs précautions, voyaient partir les leurs et venaient se plaindre de ce que n'ayant pas fait la guerre avec nous, ils ne devaient pas souffrir du départ de leurs captifs.

A Zuénoula, beaucoup de libérés ayant demandé à rejoindre leur pays, furent renvoyés sur Mankono. Ce fut là aussi le point de départ de tous ceux qui appartenaient aux Gouros réfugiés en pays Ouan et Mona, car presque tous apprenant cette liberté, suivirent l'exemple, depuis la tribu des Gottoros jusqu'à Béoumi ; ce fut également la cause de la rentrée des Gouros qui n'avaient plus rien à défendre.

En deux mois, plus de 6.000 hommes, femmes et enfants furent ainsi libérés par nous ou se libérèrent d'eux-mêmes malgré toutes les réclamations des chefs se plaignant de ce départ en masse, et nous pouvons estimer à plus de 8.000 ceux qui ont quitté le secteur de Zuénoula jusqu'à fin 1912. Ces renseignements aussi exacts que possible, ne seront confirmés qu'après un nouveau recensement, mais d'ores et déjà nous pouvons croire qu'il est encore au-dessous de la vérité.

Dans la partie Gouro du secteur de Vavoua, semblable à celle du secteur de Zuénoula, le recensement a permis de reconnaître les libérations suivantes :

Gottoros	873
Boronos	43
Zamenaguis	50
Natis	235
Karaguians	139
Mignamis	158
Dons	85

Ces chiffres sont également au-dessous de la vérité, car les enfants assez nombreux ne sont pas comptés.

Parmi tous ces libérés, ceux qui ne connaissaient pas leur pays d'origine, furent envoyés près des postes. C'est ainsi qu'une trentaine furent dirigés sur Bouaflé, 30 environ sur Sinfra et 60 environ sur Daloa où ils forment une agglomération disparate au milieu des Dioulas et se livrent au commerce.

Plus au Sud, le secteur de Sinfra n'a pas eu beaucoup de captifs ; ceux du secteur de Zuenoula, des Tons et Mangourous qui y avaient été dirigés, sont pour la plupart rentrés dans leur pays d'origine.

Dans le secteur d'Oumé il fut libéré en 1912, 8 hommes de la région de Ouossou-Tiassalé et 74 femmes et enfants des tribus Gagous qui avaient été faits captifs par les Gouros.

Cette libération qui aurait pu se faire depuis l'occupation, a amené la soumission définitive des Gagous Toukas et la fin de leurs incursions en pays Gouro, incursions justifiées pour la reprise de leurs femmes et enfants.

Les Gouros de ce secteur dénués de scrupules, attiraient souvent chez eux des commerçants de la région de Tiassalé ou même du Baoulé qu'ils n'hésitaient pas à dévaliser et à réduire à l'esclavage. Nombreux, d'ailleurs, ont fui au moment où les Gouros, actionnés militairement, cherchaient refuge dans les campements.

A la mort d'un chef ou d'un notable, les Gouros de cette région avaient l'habitude de sacrifier, outre des bœufs et chèvres, quelques captifs des deux sexes pris parmi les vieillards ou les enfants.

En pays Bété, aucune constatation n'a encore été faite, mais les opérations en cours depuis mai permettent de croire qu'il y a très peu de captifs.

Actuellement, les captifs libérés installés près des postes sont peu nombreux.

A Zuénoula, à la suite d'une désunion entre eux pour la nomination d'un chef, presque tous, poussés aussi par le chef Vanié qui craignait pour les siens, rentrèrent dans leur pays d'origine et il n'en reste plus qu'une trentaine sur plus de 500. Le village commencé a été presque abandonné ; ceux restant, travaillent aux villages des Dioulas.

A Vavoua, le village possède encore une quarantaine de libérés qui ont des cultures et ce qui leur est nécessaire. Tous ceux qui avaient été envoyés furent réclamés par Seguela, Touba, ou rentrèrent d'eux-mêmes dans leurs villages.

A Daloa, cinq familles représentant 53 personnes habitent un quartier du village Dioula et travaillent pour eux en faisant le commerce des kolas pour le Dioula.

L'action militaire menée en 1912 a donc eu pour résultat appréciable la pacification entière du pays Gouro depuis le Sassandra, Seguéla, à Tiassalé et celui de rendre à la liberté plus de 10.500 captifs qui, actuellement, sont tous rentrés dans leurs familles.

Des tirailleurs ont retrouvé leurs parents, un sergent indigène a retrouvé chez les Karaguians sa femme et ses deux enfants, un tirailleur a retrouvé une de ses sœurs dans les 875 captifs qui s'étaient réfugiés près du chef de bataillon à Bouefla, tribu Mangourou, la ressemblance et les interrogatoires ont permis de reconnaître qu'il ne pouvait y avoir aucun doute.

La pacification a donc rendu la liberté à 18.500 esclaves qui ont regagné leur pays natal. Mais ce chiffre est loin de représenter le chiffre total de ceux qui ont été libérés. Dans le seul cercle du Baoulé-Sud, en effet, l'administrateur de cette circonscription évalue à plus de 6.000 le nombre des anciens Soudanais qui continuent à résider dans la région et se sont mêlés à la population, au point de se confondre avec elle. Ils ont adopté la vie des Baoulés cultivateurs et propriétaires de troupeaux et ne se soucient point de courir l'aventure d'un avenir incertain en retournant dans leur pays d'origine. Dans le Baoulé-Nord, 2.000 esclaves libérés se sont fixés dans cette région.

*
* *

La libération de ces 26.500 captifs n'a fait que rendre plus grand le renom de la France et a eu les plus heureuses conséquences tant au point de vue économique qu'au point de vue moral.

Dans les cercles du Nord dévastés par Samory, son fils Saranké Mori et ses lieutenants Sekoba et Morifindian, les ruines se relèvent : la ville de Bouna a été reconstruite, celle de Kong que Binger avait vue si florissante commence à retrouver son ancienne splendeur, les villages détruits ont été reconstruits.

L'augmentation de la population, par le retour des vaincus, permet de donner un vif essor à la mise en valeur économique des cercles de Touba, de l'Ouorodougou, de Mankono, de Kong et de Bondoukou ; car les fugitifs donnent d'excellents travailleurs, très attachés au sol.

La pacification a fait cesser un état social resté sans changement depuis le début de notre occupation et les indigènes ont acquis avec la notion de la liberté individuelle, celle de leur personnalité. Ce ne sont pas seulement les mœurs qui ont été améliorées, ce sont aussi les esprits qui ont progressé vers un idéal plus proche de notre civilisation.

Enfin la liberté rendue à ces indigènes, en général de même race que nos auxiliaires tirailleurs et gardes des troupes, ayant permis de réaliser la pacification, est une preuve nouvelle donnée à

nos soldats noirs que la France sait récompenser leur dévouement. Leurs vertus guerrières auront rendu la liberté aux vaincus de leur race, auront permis la reconstitution de leurs familles brisées par les expéditions des Samory.

Grâce à la pacification, nous avons fait disparaître de ces régions, échappant hier encore à notre autorité, les derniers vestiges de l'esclavage, dont la suppression constitue pour la France un des devoirs les plus sacrés qu'elle ait à remplir dans les pays où son autorité est définitivement établie.

***

LES BANDAS

NOTES ETHNOGRAPHIQUES

Le Dar Banda est actuellement formé par les régions comprises entre le 5e et le 9e degré de longitude Est.

En dehors de ces limites on trouve quelques groupements bandas, à l'Ouest de la Kémo (Sabangas), d'autres, au delà du Gribingui et de la Fafa (Ngaos), un groupement togbo est même venu s'installer dans la Moyenne Sanga, enfin un autre détachement de ces mêmes Togbos, après avoir traversé l'Oubangui, se trouve actuellement en territoire belge. Au Bahr-el-Ghazal, dans la région de Kafia-Kenji, se trouve également un petit groupement de Ouaddas.

Cette dispersion du peuple banda est récente. Elle ne remonte peut-être pas à plus d'un demi siècle. Autrefois, toutes les tribus (dont un certain nombre ont aujourd'hui disparu), occupaient un espace beaucoup plus restreint : la région de plateaux, en pente vers l'Oubangui, traversée par les hautes vallées de la Kotto et de la Ouakka (Kouango) et limitant au Nord les bassins du Nil et du Chari.

Quelle est l'origine de ces populations? Depuis combien de temps occupaient-elles le pays? Ce problème n'est pas encore résolu. On ne sait guère qu'une chose : elles ne font pas partie de la grande famille bantou.

Les différentes tribus vivaient autrefois sur les territoires qui leur étaient réservés, du produit de la chasse et des plantations, guerroyant souvent l'une contre l'autre, et complètement isolées du monde extérieur.

Un beau jour, des bandes de guerriers armés de fusils, venant de l'Est, pénétrèrent dans le pays, s'élançant à l'assaut des villages, massacrant les hommes, capturant les femmes et les enfants, brûlant et détruisant tout sur leur passage : les Bandas s'enfuirent vers l'Ouest.

Bientôt d'autres bandes, venant cette fois du Nord, firent à nouveau irruption dans le pays, les malheureux, pourchassés, quittèrent encore une fois leurs campements et se retirèrent vers le Sud.

Peu de races noires semblent avoir eu autant à souffrir des incursions esclavagistes. Mal armées, sans cohésion, incapables de chercher à s'allier contre l'ennemi commun, les différentes tribus offrirent successivement des proies faciles

aux négriers, et Dem Ziber, le premier, Senoussi ensuite firent en territoire banda de fructueuses chasses à l'homme.

Epris avant tout d'indépendance, les Bandas, luttèrent héroïquement, mais isolément et sans succès. Plutôt que de se laisser asservir, ils abandonnèrent le pays, descendirent les vallées dont ils occupaient autrefois les sommets, et vinrent se réfugier dans les régions où nous les rencontrons aujourd'hui.

Un certain nombre de tribus, moins heureuses avaient cependant été emmenées par Senoussi, en captivité, pour peupler les environs de Ndélé, et subvenir aux besoins immédiats du sultan, de son harem et de ses bazinguers.

Après l'exode de ces régions de la Haute Kotto, très peuplées, et particulièrement riches en ivoire et caoutchouc, il ne restait plus, il ne reste plus encore à l'heure actuelle qu'un désert; et ce n'est pas sans émotion que le voyageur, traversant ces vastes régions, et rencontrant, à demi enfouies sous la brousse qui les envahit, de nombreux vestiges de cases, à chaque demande qu'il adresse à ce sujet, reçoit cette unique réponse : « Les Arabes ont fait la guerre ici »,

L'INDIVIDU

L'homme. — Le Banda est généralement de belle taille, vigoureux et souple. La peau est foncée, le prognathisme peu prononcé. La barbe n'est pas rare.

Le tatouage est pratiqué sur le ventre et sur le dos, mais de façon assez grossière et sans présenter de caractère particulier. La figure est généralement épargnée.

Pour obtenir ces tatouages, on incise la peau, et on recouvre la plaie d'huile de sésame.

Les parties incisées se boursouflent et conservent un léger relief. Mais il se produit quelquefois des accidents (l'opérateur n'étant pas toujours suffisamment familiarisé avec les pratiques de l'antisepsie), le soulèvement de la peau prend des proportions beaucoup plus considérables, et s'étend en largeur avec des reliefs atteignant parfois l'épaisseur du doigt.

Dans certaines tribus, en particulier chez les Togbos, la lèvre supérieure et le lobe de l'oreille sont souvent perforés, et reçoivent des bouts de tige de graminée, de la grosseur du doigt et d'une longueur atteignant jusqu'à 10 centimètres. Les ailes du nez reçoivent soit ces mêmes tiges, soit des ornements d'étain, en forme de clous à grosse tête et à tige recourbée.

Enfin la paroi médiane du nez est quelquefois traversée également par une baguette dont l'aspect n'ajoute rien à l'harmonie du visage.

Un ornement très en honneur dans certaines tribus consistait en une aiguille de quartz suspendue à la lèvre inférieure perforée, et qui la faisait légèrement béer. Cette parure autrefois très rare est actuellement dépréciée, les commerçants ayant introduit depuis peu, pour remplacer ces aiguilles, de pleines caisses de bouts de verre qu'ils cèdent aux indigènes moyennant 2 ou 3 kilogrammes de caoutchouc chacun.

La partie de sa personne à laquelle le Banda accorde le plus de soins, est sans contredit la chevelure. Il n'y a du reste aucun type caractérisé, quelquefois un motif général pour la tribu, motif sur lequel chacun brode à son gré, et suivant son imagination : petites tresses en rangées plus ou moins nombreuses, tonsures de formes les plus variées, petites boules, touffe unique au sommet d'un crâne complètement rasé, etc., chaque individu a, par la chevelure, un caractère particulier; il en change selon sa fantaisie.

Certaines tribus ont l'habitude de s'enduire le corps d'huile, puis de se frotter avec la poudre d'un bois rouge appelé Foro. Cette pratique est importée des rives de l'Oubangui, région où croît le précieux bois,

Le costume primitif du Banda était fait d'un morceau d'écorce, passé entre les jambes et retenu par une ceinture (liane ou lanière de peau).

Le « lili », arbre au tronc lisse et blanchâtre et à petites feuilles vernies, fournit l'écorce.

Deux incisions circulaires autour du tronc, réunies par une troisième longitudinale, et le cylindre d'écorce est détaché. Il est ensuite rendu plat, et pilé entre deux cailloux. Les parties dures se détachent, il ne reste qu'une sorte de tissu grossier formé de fibres enchevêtrées, et susceptible d'une certaine souplesse.

Aujourd'hui, ce costume est de plus en plus délaissé, les étoffes importées par les commerçants ont détrôné la vieille écorce; les chefs et les plus riches parmi les indigènes revêtent de superbes complets blancs ou bleus et coiffent le casque... et cette nouvelle mode est loin de les embellir.

Les tribus du Nord (Tombagos, Ouaddas, Brias, Vidris) ayant subi plus directement le contact des Arabes, en ont adopté en partie le costume. A ces derniers également ils ont emprunté la cartouchière de gros cuir, dont ils sont très fiers de se ceindre les reins, même lorsqu'ils n'ont aucun autre vêtement et qu'ils ne possèdent pas de fusil.

Enfin la physionomie du Banda est complétée par ses armes, dont il ne se sépare jamais, habi-

tude conservée d'une époque peu éloignée encore, où chacun, à tout moment, devait être à même d'assurer sa sécurité personnelle.

L'arme la plus commune est la sagaie; l'arc et le couteau de jet deviennent rares dans certaines tribus, n'existent pour ainsi dire plus dans celles du Nord, où le fusil à piston est au contraire très répandu.

Un couteau à lame large et à deux tranchants complète l'armement. Il est porté dans un étui en cuir fixé généralement au bras, au-dessus du coude, à l'aide d'une lanière ou d'un bracelet d'étain, quelquefois à la ceinture.

La femme. — La femme banda est assez souvent grande et de formes harmonieuses lorsqu'elle n'a pas encore été déformée par les travaux et la maternité; les femmes de chef en particulier, bien nourries et travaillant peu, offrent des types remarquables. Mais le Banda, surtout celui ayant eu à souffrir des razzias, ne laisse pas facilement voir ses femmes, et encore moins les jeunes filles. A l'approche d'un étranger, tout élément féminin d'une certaine valeur disparaît comme par enchantement; il ne reste dans le village que quelques vieilles, incapables d'inspirer le moindre sentiment de convoitise. Aussi, lorsqu'on pénètre pour la première fois en pays banda, est-on frappé de l'état d'infériorité apparent de la population féminine.

Les femmes sont tatouées comme les hommes, et la coiffure comporte également de nombreuses combinaisons. Les cheveux sont en général très courts, sauf pour les tribus du Nord qui ont adopté la coiffure arabe : petites nattes couvrant toute la tête et encadrant le visage d'assez disgracieuse façon.

Les traits du visage ne seraient pas en général désagréables, mais presque toutes les femmes

sont défigurées par les ornements d'étain traversant la lèvre supérieure et les ailes du nez.

Cette pratique a été adoptée, paraît-il, à la suite des razzias, les Bandas espérant, en défigurant ainsi leurs femmes, leur enlever toute valeur marchande et rebuter les négriers.

Cette mutilation, bien que n'atteignant pas, à beaucoup près, les proportions de celles rencontrées chez certaines tribus Saras du Chari, n'en sont pas moins des plus inesthétiques.

Aujourd'hui, elles n'ont plus aucune raison d'être, mais l'habitude en est prise. Le danger a disparu, la mode subsiste.

La femme est beaucoup moins habillée que l'homme. Celui-ci, naturellement coquet et fanfaron, lorsqu'il peut se procurer quelques étoffes, s'empresse de s'en parer, estimant suffisant pour sa compagne le costume des ancêtres, s'il est toutefois possible de qualifier de costume les deux petits paquets de feuilles vertes, un devant, un derrière, maintenus à l'aide d'un cordon formant ceinture : embryon de pudeur, disent les uns, simple protection contre les mouches, prétendent les autres.

Les pagnes commencent cependant à faire leur apparition; les femmes de chefs, et celles des principaux notables, s'en parent les jours de tam-tam.

La parure primitive des femmes consistait en lianes teintes en jaune à l'aide de la sève d'un arbuste, et converties en ceintures, colliers et bracelets.

Les commerçants arabes apportèrent les premières perles et l'étain. Ces commerçants, les premiers qui aient parcouru la région, sous des apparences débonnaires, n'étaient autres du reste que des émissaires envoyés par les négriers pour reconnaître les groupements et les régions susceptibles de fournir de fructueuses razzias.

Les perles appréciées des Bandas sont de toutes petites perles rouges, dites cornéoles; elles ont dans le pays une très grosse valeur et constituent encore aujourd'hui un des principaux objets d'échange. Autrefois, avec cent colliers de ces perles, on achetait une femme.

Les perles blanches et bleues, de la grosseur d'un petit pois, sont acceptées également; elles sont utilisées pour confectionner des ceintures, qui ont remplacé les anciennes lianes.

Caractère. — Le point saillant du caractère banda est l'amour de l'indépendance, poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes. Ce besoin de liberté se manifeste, non seulement pour l'ensemble de la tribu, reculant devant les esclavagistes et préférant l'exil à la servitude, mais encore chez le particulier qui n'hésite pas, s'il est en désaccord avec son chef, ou s'il croit avoir été lésé par lui, à abandonner le village, soit pour se joindre à un autre groupement, soit pour s'isoler loin de tous au milieu de la brousse.

Très belliqueux, les Bandas, avant notre occupation, étaient constamment en guerre de tribu à tribu; le motif de ces rencontres était presque toujours l'espoir de faire des captifs.

Aimant la vie au grand air, l'homme abandonne à la femme le soin des cultures et passe la plus grande partie du temps hors du village. Il part avec sa sagaie ou son fusil, une poche de peau suspendue à l'épaule, destinée à recevoir les provisions, et erre ainsi dans la brousse pendant un mois, deux mois, davantage encore, vivant de racines, de fruits, de miel et, le cas échéant, du produit de sa chasse.

De retour au village, sa plus grande distraction est la danse, accompagnée de pantagruéliques beuveries de « pipi » : boisson obtenue par la fermentation du mil.

Grand palabreur, il aime la discussion. Parler en public est pour lui un plaisir, écouter un beau discours en est un autre.

Le moindre différend entre deux indigènes, donne ainsi lieu à d'interminables palabres, et celui des deux adversaires qui a la langue la mieux pendue a beaucoup de chances pour obtenir gain de cause. Le cercle des auditeurs, que l'incident n'a pas manqué de rassembler accentue de grognements affirmatifs les passages plus particulièrement prisés des discours.

Très jaloux de son droit et de sa propriété, le Banda n'oublie jamais le tort qui lui a été fait, et dix années plus tard, si l'occasion s'en présente, même pour la chose la plus futile, il réclamera des dédommagements.

Doué d'un esprit d'observation très développé, il apprécie rapidement à leur juste valeur les gens qui l'entourent, les blancs en particulier, sur qui l'attention générale est toujours portée, sont bien vite jugés, et chacun d'eux est immédiatement affublé d'un surnom le caractérisant, se rapportant soit à sa tournure physique soit à un travers quelconque ou à une particularité de son caractère.

Le rêve de tout Banda est de posséder un fusil et le plus grand nombre de femmes possible. Avec le fusil, il pourra aller à la chasse et se procurer de la viande. De retour au village, il se promènera fièrement l'arme en bandoulière, et excitera l'envie de tous ses camarades moins fortunés.

Quant aux femmes, plus il en aura, plus grandes et mieux entretenues seront ses plantations, et plus il aura d'enfants, et ces derniers constituent sa principale source de richesse : les garçons iront plus tard à la chasse et lui rapporteront de la viande, et même de l'ivoire, les filles échangées contre de nouvelles femmes ou des fusils, lui permettront d'augmenter soit le nombre de ses épouses, soit la puissance de son armement.

LA FAMILLE

Le mariage. — L'homme achète la femme, ou l'échange contre une autre femme.

Dans le premier cas, la dot payée par le mari est en général constituée par:

Une pointe d'ivoire de belle taille (une trentaine de kilogrammes) ;

Ou deux pointes d'une quinzaine de kilogrammes ;

Ou 100 colliers de perles rouges ;

Ou encore un fusil à piston.

Ce dernier objet d'échange est actuellement de beaucoup le préféré.

Les fiançailles (mala) existent et sont souvent fort longues.

Quelquefois un homme choisit une fillette de 2 ou 3 ans, et donne quelques cadeaux au père qui la lui réservera. Il aide également ce dernier dans ses travaux, cultive avec lui les plantations et l'accompagne à la chasse.

Lorsqu'il travaille ainsi pour la famille de sa fiancée, il est admis à passer la nuit dans la case commune, mais si la fiancée est déjà grande et qu'un membre de la famille tombe malade, il est soupçonné d'avoir voulu prendre quelques acomptes.

Il faut vérifier le fait immédiatement, la famille se réunit, on prend un poulet, on lui fait avaler le poison (gounda); si après les derniers spasmes le poulet mort reste étendu sur le ventre, ce n'est rien, si au contraire il est sur le dos ou le côté, le fiancé est réellement coupable.

On doit se hâter de régulariser la situation, sans quoi le malade mourrait bientôt.

Le père court chez le fiancé, lui expose la situation et lui dit: « Apporte vite la dot et tu vas te marier. »

Ainsi est fait en général, mais quelquefois, le jeune homme n'est pas assez riche pour payer la dot. La famille de la jeune fille s'empare alors de lui, et après l'avoir attaché solidement, attend que ses parents viennent le délivrer en apportant la dot.

Très souvent le jeune homme dit au père : « Je n'ai pas de quoi payer, mais laisse-moi la liberté, je m'installerai avec ta fille dans une case à côté de la tienne, je serai ton serviteur, je t'aiderai dans tes travaux et t'accompagnerai à la chasse, la première fille que j'aurai sera pour toi. »

Il donne en effet sa première fille à son beau-père (qui en échange se procure une nouvelle femme ou un fusil), et est alors libéré de toute obligation.

Lorsque la jeune fille devient enceinte, la même chose a lieu, mais cette fois la trace de la faute est palpable, le fiancé doit s'exécuter sur-le-champ sous peine de représailles. C'est souvent du reste le résultat qu'il escomptait, car le père profitant du travail de son futur gendre recule quelquefois indéfiniment la date du mariage. Les fiancés, comme gage de leur fidélité, font parfois le serment du sang. Chacun d'eux se fait à l'avant-bras une légère incision, et présente la plaie à l'autre qui l'étanche de ses lèvres.

En cas de parjure, le coupable mourrait.

Quand le fiancé apporte la dot (go), le père et les frères de la jeune fille se réunissent et estiment si elle est suffisante.

L'accord fait, le jeune homme retourne dans son village. La jeune fille prépare immédiatement du « pipi » (boisson fermentée), un gâteau de mil, tue deux poulets et chargeant le tout sur sa tête, part au village du fiancé sous la conduite d'un de ses frères.

Le village se rassemble, on boit, mange et danse pendant le reste du jour et toute la nuit.

Les hommes du village donnent au frère de la jeune fille quelques flèches ou autres menus cadeaux, en signe d'amitié.

Ce dernier, par délicatesse, se retire avant le jour sans quoi, son beau-frère serait tenu de lui faire à son tour des cadeaux.

Les préliminaires du mariage sont souvent de bien plus courte durée.

Au tam-tam, un homme remarque une jeune fille, il lui propose de partir avec lui : si elle accepte, ils s'enfuient tous deux dans le village du jeune homme. Si ce dernier a de quoi payer, le lendemain il va porter la dot au père, sinon il attend que celui-ci vienne réclamer sa fille, il lui demande à aller s'installer à côté de lui, de façon à travailler pour lui, et à l'indemniser par la suite. Le père accepte presque toujours le fait accompli.

Malgré la situation inférieure dans laquelle la femme banda est maintenue, on ne cherche presque jamais à forcer sa décision. Si un prétendant lui déplaît, elle le déclare à son père, et le candidat malheureux est prévenu à sa première visite. Il se retire, poursuivi par les rires moqueurs et les quolibets de tous les enfants du village.

Le père refuse quelquefois son consentement, il arrive alors que la jeune fille, quittant la case paternelle, se réfugie chez celui qu'elle a choisi. Le père, courroucé, maudit le ventre de sa fille et les enfants qu'elle aura ne vivront pas.

Comme les enfants sont nombreux et qu'il en meurt beaucoup, cette malédiction semble presque toujours produire son effet.

La femme vient alors trouver son père pour lui demander pardon, accompagnée de son mari qui apporte des cadeaux.

Lorsque les cadeaux sont suffisants, le père pardonne généralement, il prend de l'eau dans sa bouche, la rejette, et dit à sa fille : « Tes enfants sont morts parce que j'avais prononcé sur toi de mauvaises paroles, je me suis lavé la bouche, c'est fini, ils ne mourront plus. »

En cas de rupture des fiançailles, si c'est le jeune homme qui se retire, le père doit lui rendre les cadeaux qu'il a faits, sans cependant être tenu de l'indemniser du travail qu'il a pu lui fournir.

Si c'est la jeune fille ou le père qui refuse, ce dernier doit rendre les cadeaux et indemniser le jeune homme pour le travail fourni.

Un homme réputé voleur trouve difficilement à se marier. Les femmes craignent que ses victimes ne s'emparent d'elles, pour s'indemniser des vols commis.

Dans le cours du premier mois qui suit le mariage, le mari offre à la mère de sa femme un cadeau — presque toujours quelques colliers de

**

perles rouges — pour la remercier d'avoir allaité celle qui est devenue sa femme.

Lorsqu'un homme n'ayant pu obtenir une femme voit celle-ci mariée à un autre, il coupe un de ses cheveux, prend quelques feuilles qui ont servi de cache-sexe à la femme (koundou), en fait un petit paquet, et l'introduit dans un trou pratiqué au tronc d'un arbre. Les enfants de la femme mourront.

Dès qu'un de ses enfants meurt, la femme est en effet persuadée qu'ils vont tous disparaître de la même façon. Elle quitte alors son mari et vient retrouver celui qu'elle avait tout d'abord dédaigné. Ce dernier va chercher le petit paquet placé dans l'arbre, le fait brûler, mêle les cendres à de la graisse, et en frotte le front et le ventre de la femme.

Le charme est rompu, ils auront ensemble des enfants vigoureux.

Il arrive quelquefois que la femme, peu satisfaite de son mari, abandonne le domicile conjugal pour se réfugier chez son père. Si celui-ci veut la garder, il doit rendre au mari la totalité de la dot. Quand ce dernier est honnête, il en abandonne une partie comme prix du temps passé avec la femme.

Mais le père ne l'entend pas toujours de cette oreille, et la plupart du temps préfère de beaucoup conserver la dot, qu'il ne serait du reste pas toujours en état de rendre. Aussi a-t-il vite fait de remettre l'épouse indisciplinée dans le droit chemin, et la trique à la main, il la ramène lui-même, résignée sinon repentante, à son mari.

Si la fugitive au lieu d'aller chez son père, se réfugie chez un autre homme, au cas ou le mari ne chercherait pas à la reprendre, le père doit lui rendre la moitié de la dot, il garde l'autre moitié comme prix du temps passé avec sa fille.

Lorsque le mari abandonné veut reprendre sa femme, et que le ravisseur refuse de la lui rendre, il essaie de la reconquérir de vive force. S'il ne peut y réussir, il n'insiste pas, mais le jour où il rencontrera un homme du village du ravisseur, moins fort que lui, il se jettera sur lui et le fera prisonnier. La famille de ce dernier agira alors auprès du ravisseur pour qu'il rende la femme, ou qu'il en donne une autre en échange.

Le mari de son côté répudie quelquefois la femme; le principal motif est la stérilité, le père est alors tenu de rembourser la dot.

Lorsqu'un homme veut manifester son mécontentement à sa femme, il ne lui adresse plus la parole, prépare lui-même ses aliments, agit en toutes choses, comme si elle n'existait plus. Au bout de quelques jours la femme s'enfuit, mais dans la crainte d'être mal reçue par son père, qui aurait à rembourser la dot, elle va souvent trouver le père de son mari, lui explique le cas, et lui demande de la marier à un autre de ses fils. Dans ce cas, le premier mari n'a droit à aucun dédommagement.

Le ménage banda est généralement fécond. Le premier enfant est acquis au frère du mari; si c'est une fille, lorsqu'elle sera grande il pourra l'échanger contre une autre femme; en revanche si c'est un garçon, il devra lui fournir une femme.

En principe la fille qui naît immédiatement après un garçon est acquise à ce dernier, elle lui servira d'échange pour se marier.

Quand deux hommes se marient en échangeant leurs sœurs, si la femme de l'un d'eux vient à mourir, l'autre doit rendre la sienne à son frère; si l'une des femmes a des enfants, et que l'autre n'en ait pas, le mari de la première doit payer le mari de la seconde.

D'après les indigènes l'impuissance serait assez fréquente dans le pays.

Elle est quelquefois due à la mutilation, châtiment infligé à l'homme surpris en flagrant délit d'adultère.

Impuissants et mutilés ne s'en marient pas moins. La femme leur est utile pour travailler aux plantations, et préparer les aliments; quant aux enfants, la richesse de tout indigène, ils auraient vraiment tort de s'en passer, aussi vont-ils prier un parent, en général un frère, d'en commander... pour leur compte, et ces enfants sont leur entière propriété.

Le Banda est polygame. Le mariage étant un achat, plus il sera riche plus il aura de femmes; la richesse d'un indigène se calcule au nombre de ses femmes. Les chefs en ont quelquefois jusqu'à une vingtaine, les principaux notables trois ou quatre, par contre, la proportion entre les hommes et les femmes étant à peu près la même, un certain nombre d'hommes sont obligés de s'en passer. Lorsqu'un homme a plusieurs femmes, celle qu'il a eue la première possède une certaine autorité sur les autres. Elle dirige leurs travaux, mais n'est pas tenue d'y prendre part.

La femme banda n'est pas jalouse des autres compagnes de son mari, elle pousse au contraire celui-ci à augmenter le nombre de ses épouses. Les travaux seront partagés, elle sera déchargée d'autant.

L'accaparement des femmes par quelques-uns, et surtout par les vieux, qui plus que les autres ont de quoi en acheter, provoque certainement un ralentissement dans les naissances; d'autre part les adultères sont plus fréquents, et les châtiments infligés aux coupables sont une nouvelle cause d'entrave à l'accroissement rapide de la population.

Naissance. — Dans certaines tribus, quand la naissance est proche, la femme se retire dans la brousse; seule, sa mère, ou ses sœurs peuvent venir la voir, la soigner et lui apporter à manger.

Il est formellement interdit aux hommes, sous peine de mort, de vouloir pénétrer « le secret de la naissance » et de s'approcher de la retraite de la future mère.

La femme rentre au village quelques jours après la naissance.

Dans d'autres tribus, elle reste dans sa case, tout le monde peut la voir. La peau du nouveau-né est rougeâtre, elle se fonce assez rapidement, on attend environ une semaine avant de le faire sortir dehors.

L'enfant est porté sur la hanche de sa mère, maintenu dans cette position par une large ceinture de cuir. Pendant le premier mois il est protégé contre les ardeurs du soleil par une petite natte en forme de corbeille, que la mère maintient au-dessus de lui.

Si le nouveau-né est un garçon, le père part aussitôt à la chasse. Dès qu'il a tué un gibier, il en rapporte le foie saignant, et en frotte les lèvres du nourrisson. Ce dernier deviendra vigoureux et tuera beaucoup de gibier à la chasse.

Les jumeaux (mea) ne semblent pas très nombreux. Ils sont généralement jaloux l'un de l'autre, et estimant avoir les mêmes droits, deviennent de mortels ennemis si les parents avantagent l'un aux dépens de l'autre. Ils sont parfois vus d'un assez mauvais œil, et accusés de posséder le likoundou (1).

Circoncision. — La circoncision est pratiquée d'une façon presque générale, sauf chez les Sabangas. L'excision pour les femmes existe, mais est beaucoup moins répandue.

L'opération se fait à tout âge, en principe vers sept à huit ans, une fois par an pour chaque village.

Décès. — Lorsqu'un Banda est très malade, on interroge les oracles pour savoir s'il mourra.

On dispose deux brins de paille sur le sol, à proximité du trou d'un petit animal nommé mbélé (2). Si le lendemain ils ont disparu, l'animal les ayant emportés, le malade ne mourra pas, sinon sa fin est prochaine..

On peut encore, avec un morceau de foro (bois rouge), tracer sur le sol un cercle d'environ 50 centimètres de diamètre : si pendant à peu près une minute, il ne pénètre dans le cercle aucune fourmi, c'est également un heureux présage.

Aussitôt après le décès, tout le village se rassemble pour rendre les derniers honneurs au défunt. Pendant deux jours et deux nuits on danse autour de sa case, et les environs retentissent des cris et des lamentations des femmes.

Le corps est en général enterré à proximité de la case qu'habitait le défunt, un petit abri marque l'emplacement.

Les Sabangas font un trou dans une grande termitière, par côté, et creusent une voûte de façon que le corps ne soit pas en contact avec la terre.

Le corps est soigneusement lavé, frotté avec de la graisse, et revêtu des plus belles parures ou vêtements que pouvait posséder le défunt.

Quand tout est fini, on efface les traces de pas autour de la termitière, qui est toujours choisie loin du village, et il est interdit, sous peine de mort, à qui que ce soit, de s'approcher de cet endroit.

Au bout de quelques jours, des vers sortent de terre, parmi eux l'un d'eux se remarque par sa belle taille : c'est le mort qui est réincarné. Il continue à grossir, prend la forme d'un animal de la brousse et disparaît.

Si le défunt était grand chasseur, il revit ainsi, sous la forme d'une panthère.

ORGANISATION FAMILIALE ET SOCIALE

Autorité. — Les descendants d'un ancêtre commun se reconnaissent un lien de parenté, mais il n'existe aucune organisation familiale digne de ce nom.

Le plus ancien a, en principe, autorité sur les autres; dans la pratique il n'en a presque jamais, cependant pour les intérêts communs de la famille on lui obéit quelquefois de préférence au chef de village.

Le village. — Dans le village aucune organisation ; le chef de village est presque toujours sans autorité sur ses hommes. Le village se compose du reste, en général, de petites agglomérations, 4 à 10 cases entourées de plantations, et espacées les unes des autres souvent à plusieurs kilomètres.

En outre, lorsqu'un homme est mécontent de son chef, il s'éloigne et va s'installer au loin, seul dans la brousse, ou bien rejoint un autre village.

Les fonctions de chef sont héréditaires, c'est le frère qui succède au frère ; s'il n'y a pas de frère, c'est le fils aîné,

Mais, de son vivant, le chef peut désigner son successeur en dehors de sa famille, on trouve même des exemples d'esclaves libérés élevés ainsi à la dignité de chef.

Si l'héritier frustré accepte la situation, c'est bien, sinon c'est la guerre entre les deux partis.

Lorsque le chef meurt sans héritiers, et sans avoir désigné son successeur, les hommes du village se réunissent et élisent l'un d'entre eux.

Les femmes ne commandent jamais.

La tribu. — Les tribus existent encore, les indigènes d'une même tribu se reconnaissent à certaines particularités de langage, de coutumes, de costume, mais il n'y a aucun lien entre les différents villages d'une tribu.

Le chef de tribu n'existe plus.

Autrefois, les populations étant beaucoup plus concentrées, quelques chefs énergiques avaient réussi à faire reconnaître, par la force, leur autorité, dans l'état de dispersion actuel des villages, dû aux razzias des esclavagistes. Il n'existe plus rien de semblable.

Propriété. — En principe, l'homme possède tout. La femme a cependant la libre disposition des ustensiles de cuisine (marmites, calebasses), qu'elle a elle-même fabriqués.

Elle peut disposer également des cadeaux reçus de ses parents, mais il n'en est pas de même pour ceux que lui a donnés son mari (parures, perles, etc.).

Elle n'a aucun droit sur les animaux domestiques, pas plus que sur le produit des plantations qu'elle est cependant à peu près seule à faire fructifier.

Cependant, lorsque son mari invite les hommes

(1) Voir plus loin : *Superstitions.*

(2) Cet animal ressemble, paraît-il, à un rat et ne sort de son trou que la nuit.

du village à se rassembler pour boire du pipi, comme c'est elle qui prépare cette boisson, son mari, après avoir choisi ce qui lui convient, lui abandonne en général en toute propriété une partie des cadeaux apportés par les invités.

Le jeune homme possède ce qu'il a gagné par lui-même, par exemple le produit de sa chasse (ivoire).

La propriété du sol n'existe pas, pas plus pour la collectivité que pour l'individu.

Les tribus ayant jusqu'à présent constamment changé d'habitat, au hasard des guerres intestines ou des razzias, ne sont pas encore fixées au sol d'une façon définitive, et ne considèrent pas les régions qu'elles occupent actuellement comme leur propriété exclusive.

En ce qui concerne le particulier, pour l'installation de ses plantations, il choisit le terrain qui lui convient, et use du droit du premier occupant ; les contestations ne sont pas à craindre, chacun ayant l'embarras du choix. Il répartit ensuite le terrain entre ses femmes, chacune d'elles est tenue de faire fructifier le lot qui lui est confié.

Héritage. — Les frères et les fils se partagent la succession, à moins que le défunt, avant sa mort, n'en ait disposé autrement.

Il peut même, s'il le désire, faire enterrer tout ce qu'il possédait avec lui.

Les filles n'héritent pas, mais en général les frères leur abandonnent une partie des perles et parures.

Mais si une fille du défunt est mariée et a des enfants, ceux-ci, quel que soit leur sexe, ont droit à une part de l'héritage.

Lorsqu'un héritier se trouve lésé, il s'oppose aux obsèques. L'opposition d'un seul suffit à arrêter la cérémonie. On lui donne alors satisfaction.

Les femmes du défunt reviennent aux frères, ainsi que les enfants de ces femmes.

Si le frère ne veut pas de la femme, il la vend à un autre homme, ou l'échange contre une autre femme, mais conserve les enfants. Quand les enfants sont à la mamelle, la femme les garde jusqu'à ce qu'ils puissent vivre seuls, le frère les traite comme ses propres enfants.

Lorsque le défunt n'a pas de frère, les fils héritent des femmes, mais ils ne peuvent les épouser que dans le cas où le père n'aurait pas encore consommé le mariage. Dans le cas contraire, ils les vendent, ou les échangent à d'autres hommes.

Au cas où il n'existerait pas d'héritier connu, le chef de village conserve les biens et attend pendant une lune. Si personne ne se présente, il fait la répartition entre les hommes du village, en particulier entre ceux qui se sont occupés de la sépulture. Il ne doit rien garder pour lui, sans quoi il risquerait de voir ceux qui n'ont rien reçu l'abandonner et passer dans un autre village.

Les femmes et les filles ne constituent pas des héritières, elles sont partagées entre les hommes du village.

Justice. — En dehors de certaines règles de succession, il n'existe pas de droit coutumier bien fixé.

C'est le chef de village qui, en principe, règle tous les différends, mais la plupart du temps, tout se passe entre le coupable et sa victime. Cette dernière cherche à se faire rendre justice elle-même, au besoin par la force.

Le chef du village, s'il apprend que son autorité est ainsi méconnue, peut infliger une amende. Ses décisions sont le plus souvent arbitraires, mais l'homme qui se trouve lésé a la ressource de l'abandonner et d'aller s'installer dans un autre village.

Quelquefois, lorsqu'un homme est mécontent de la décision de son chef, s'il existe à proximité un autre chef de village plus puissant, il va lui exposer son différend. Celui-ci, flatté de l'hommage rendu ainsi à son importance, intervient presque toujours en faveur du plaignant.

Souvent aussi, il profite de l'occasion pour s'emparer des hommes et des biens du petit chef, à la moindre velléité de résistance à sa décision.

Les réfractaires sont amarrés au bois de justice, sorte de poutre évidée à l'extrémité, et dans laquelle on introduit et maintient le pied du prisonnier.

S'ils s'enfuient, on cherche à s'emparer de leurs femmes — c'est le meilleur moyen d'obtenir satisfaction, — ou à défaut, de leurs enfants.

Si le réfractaire est d'un autre village, on cherche, à défaut du coupable, à s'emparer d'un homme quelconque de ce village. Les parents ou amis de ce dernier livreront eux-mêmes le coupable, ou l'obligeront à venir donner satisfaction.

Lorsqu'il n'y a pas flagrant délit et que l'accusé nie, on le soumet généralement à l'épreuve du poison (bengué).

On prépare une décoction de l'écorce d'un arbre appelé gounda, et on la lui présente à boire.

S'il rend le breuvage qui est d'une saveur très désagréable, il est sauvé, il ne meurt pas et est alors déclaré innocent. S'il ne rend pas le breuvage, il meurt, ce qui est la preuve de la culpabilité.

Dans le premier cas, les gens qui l'avaient accusé lui doivent des dédommagements, dans le second cas, sa famille doit indemniser le plaignant.

Souvent, au lieu de faire subir l'épreuve du poison à l'accusé lui-même, on la fait subir à un poulet. On lui fait avaler une petite quantité de poison. S'il meurt sur le ventre, l'accusé n'est pas coupable. Si le contraire se produit, la culpabilité ne fait aucun doute.

Pour la recherche d'un coupable inconnu, on a recours au procédé suivant :

On dispose par terre, à proximité du trou du petit animal appelé mbélé, deux brins de paille. Si le lendemain ils ont disparu, l'individu auquel on pensait ce jour-là est le coupable, s'ils sont encore en place, on pense, pour le lendemain, à un autre, et ainsi de suite. Lorsque les brins dis-

paraissent, celui auquel on pensait ce jour-là est le coupable.

On peut encore procéder de la façon suivante : on prend deux morceaux de bois plats, détachés d'un arbre spécial (coudangba), on les mouille, puis on les frotte l'un contre l'autre, en faisant une pression vigoureuse, l'un d'eux étant placé par terre. On frotte ainsi quatre ou cinq fois en pensant à un des individus soupçonnés : si les bois glissent toujours, il n'est pas coupable, on recommence pour un autre. Le glissement s'interrompt au moment où on pense à celui qui est véritablement le coupable.

Certains individus, des vieillards, sont en général chargés de ces recherches de coupables et de la préparation du poison. Ce ne sont pas des féticheurs à proprement parler, il n'en existe pas.

Là, semblent du reste se borner leurs offices, ils n'ont aucune autorité par ailleurs.

Pour un certain nombre de crimes ou délits, les règles suivantes sont généralement observées.

Meurtre. — Celui qui a supprimé une vie doit en rendre une. Dans le cas de meurtre d'un homme, l'assassin doit donner un autre homme à la famille de la victime. Il peut donner également une femme, mais cette dernière, qui sera mariée à un parent de la victime, devra avoir au moins un enfant mâle ; si elle n'a pas d'enfants ou rien que des filles, la dette subsiste.

En principe, une femme représentant la valeur de deux hommes (non pas par sa valeur personnelle, qui est négligeable, mais par les enfants qu'elle est susceptible d'avoir), si le même jour il a été tué deux hommes d'une même famille, il n'est payé qu'une seule femme, mais celle-ci devra avoir au moins deux enfants mâles.

En cas de meurtre d'une femme, il doit être payé une femme, mais celle-ci devra donner beaucoup d'enfants, car celle qui a été tuée était peut-être très féconde.

Si dans ces différents cas satisfaction n'est pas obtenue, la famille de la victime cherche à faire payer à celle du meurtrier le prix du sang, c'est-à-dire si la victime est un homme, tuer un homme également, si c'est une femme, tuer le plus possible d'individus des deux sexes, la femme aurait peut-être eu de très nombreux enfants.

Rapt. — En cas de rapt d'une femme, on doit la rendre, et payer par exemple 20 colliers de perles rouges ou 5 sagaies.

On peut l'échanger contre une autre si le mari y consent.

Quand ce sont des enfants, on doit les rendre et en ajouter un nombre égal.

Coups et blessures. — Il n'est dû aucune réparation. A chacun d'être sur ses gardes et de se défendre. Celui qui a eu le dessous attend une occasion favorable pour chercher à reprendre l'avantage.

Pour mettre fin à des hostilités qui peuvent ainsi durer longtemps, les deux adversaires, lorsqu'ils veulent se réconcilier, convoquent leurs parents, on forme un cercle au centre duquel on place quelques herbes vertes fraîchement coupées, on tue un poulet dont le sang est versé sur l'herbe, et le poulet est mangé en commun.

Adultère. — L'homme coupable d'adultère peut être mis à mort ou mutilé, mais le mari outragé se contente le plus souvent d'un paiement.

Le paiement consiste en une femme, ou un enfant, ou encore un objet de valeur équivalente.

Si l'enfant donné en paiement est un captif, il peut être vendu ; si c'est le fils ou un parent du délinquant, on ne doit pas le vendre ; lorsqu'il est grand, on lui fournit une femme, le premier enfant qu'il aura est acquis au mari trompé, il est ensuite libre de retourner dans sa famille, mais doit alors abandonner la femme qui lui avait été donnée.

De même s'il est adroit à la chasse, s'il rapporte beaucoup de viande, des défenses d'éléphant, lorsque cela est jugé suffisant, il est libéré, et peut retourner dans sa famille.

Si un homme est surpris avec une femme non mariée, il doit l'épouser et payer la dot. Quand c'est une captive, il doit simplement la payer.

Il arrive quelquefois qu'un homme incite sa femme, ou ses captives, à se laisser... séduire dans l'espoir d'en tirer bon profit.

La femme adultère peut être mise à mort, mais la susceptibilité du Banda exige rarement un pareil châtiment.

Lorsqu'un homme surprend son frère avec sa propre femme, et qu'il le tue, la femme cause du fratricide est enterrée vivante avec le cadavre de son complice.

On crève quelquefois un œil à l'homme adultère ; si c'est un captif, on peut lui crever les deux yeux, ce qui équivaut à la peine de mort, car comme il ne peut travailler, personne ne lui donne à manger.

Si un homme accusé d'adultère nie, on lui applique sur l'œil un emplâtre arrosé du suc de l'euphorbe chandelier, on enlève au bout d'un jour, s'il n'a pas perdu l'œil, il n'est pas coupable.

Châtiments corporels — Les châtiments corporels sont : la mort, la flagellation (coups de chicotte sur les fesses), qui empêche le patient de s'asseoir pendant un mois ;

Les coupures longitudinales du dos qui l'empêchent de se baisser ;

Les morceaux de bois enfoncés sous les ongles, enfin les mutilations.

Ces châtiments sont infligés aux voleurs qui refusent de restituer le produit du vol, aux délinquants qui refusent de se soumettre à la sentence, enfin aux coupables d'adultère.

Pour la peine de mort, on tranche la tête à l'aide d'un large couteau d'exécution à lame recourbée. Si le supplicié n'appartient pas à la tribu, on le mange ; s'il est de même race, il faut bien s'en garder, sous peine de contracter la lèpre.

Esclavage. Servage — Dans un village, il existe trois catégories d'individus :

Le chef : guéré ;

Les hommes libres : alouf ;

Les captifs : kanga.

Les captifs sont pris à la guerre.

Ils sont la propriété du maître qui peut les changer et les vendre. Ils sont en général très bien traités, et appellent leur maître : leur père, sa femme : leur mère.

Lorsqu'un homme est content de son captif, il peut l'émanciper, il lui donne une femme et le libéré reste ainsi avec son ancien maître.

Il arrive même qu'un captif libéré succède au chef de village.

Un homme ne peut épouser sa captive, mais il peut la donner à son fils, elle se trouve par là même libérée.

Le maître est responsable des délits commis par ses captifs : s'il vend ou échange un captif et que ce dernier s'enfuie de chez son nouveau maître, il doit rembourser ce qu'il avait reçu en échange.

Lorsqu'un captif s'enfuit, s'il parvient à atteindre son village avant qu'on n'ait pu le rejoindre, il se trouve par là même libéré. Si son ancien maître essayait de le reprendre, ce serait une nouvelle cause de guerre entre les deux villages.

Il n'y a pas de captifs d'origine, les captifs émancipés seuls se marient, les enfants naissent donc tous libres.

Le servage proprement dit n'existe pas. Si un homme ne peut acheter sa femme, il vient faire sa case auprès de celle de son beau-père, et reste son serviteur. Il se libère en lui abandonnant un de ses enfants, qui est du reste considéré à l'égal des autres membres de la famille.

Si un homme ne peut payer une amende, et qu'il n'ait pas de captif, il donne un de ses enfants. Celui-ci n'est pas considéré comme captif, et ne peut être vendu ou échangé.

Si c'est une femme, quand elle sera grande, elle épousera un membre de la famille.

Si c'est un garçon, plus tard on lui donnera une femme, et le premier enfant qu'il aura étant acquis à la famille de son maître, il sera libéré.

ACTIVITÉ

Les travaux, en particulier les soins à donner aux plantations, sont réservés à la femme, l'homme fait la guerre et va à la chasse.

Guerre. — La guerre se fait de village à village, presque jamais de tribu à tribu, les villages d'une même tribu n'ayant entre eux aucune solidarité et ne reconnaissant pas un chef commun.

Deux villages d'une même tribu ne se font pas la guerre. Lorsqu'un différend grave survient entre eux, par exemple, si après boire, au cours d'un tam tam, un homme se querelle avec un camarade d'un autre village et le tue, il n'y a pas lieu de faire la guerre.

Les deux villages, celui de la victime et celui du meurtrier, se réunissent pour enterrer le mort, et déplorer l'accident. On fait ensemble le tam-tam funèbre, et on exécute autour du cadavre la danse de la sagaie et du bouclier.

Aucun étranger ne doit paraître à cette cérémonie. Si un homme d'un autre village vient s'y mêler, il est mis à mort, s'il est de la même tribu, s'il appartient à une autre tribu, il est en outre mangé.

Les causes de guerre les plus fréquentes entre villages sont tout d'abord l'espoir de faire des captifs, puis le règlement de certaines questions qui n'ont pu aboutir autrement, vol de femme, meurtre, etc.

La méthode de guerre est simple et il n'y a pas de déclaration préalable.

Le village qui a décidé d'ouvrir les hostilités part un beau soir sur le sentier de la guerre, et profitant de l'obscurité, les guerriers s'avancent silencieusement dans la direction du village ennemi.

L'heure du départ est combinée de façon à arriver avant le lever du jour. A courte distance du village, les guerriers s'arrêtent, l'entourent si c'est possible et attendent.

Dès que les premières lueurs du jour apparaissent, à un signal donné par le chef, tout le monde se précipite dans le village, en poussant le cri de guerre. Les hommes du village, surpris dans leur sommeil, et voulant se précipiter hors de leur case sont tués à leur sortie, les femmes et les enfants sont faits prisonniers. On choisit comme heure de l'attaque le point du jour parce qu'à ce moment le village est au complet, les habitants à l'intérieur des cases, et que s'il y a des fugitifs, ils laissent sur l'herbe humide de rosée des traces qui sont très faciles à suivre.

Après le combat, on rassemble les captifs et le butin, le chef choisit ce qui lui convient et fait ensuite le partage entre ses guerriers.

Si un homme qui n'a pas assisté à l'opération a prêté ses armes à un camarade, ce dernier doit lui abandonner une partie de son butin.

Les ennemis tués sont dépecés et mangés sur place.

Autrefois, les Sabangas rapportaient au village la tête des ennemis tués, mais c'était lourd et embarrassant, par la suite ils ne rapportèrent plus que le maxillaire inférieur — banga, — d'où leur nom. Leur nom primitif était : vondjia.

Ces trophées étaient exposés sur des piquets aux abords du village.

Mais au cours de ces opérations il échappe beaucoup de gens, et le village surpris, une fois reformé, cherchera à surprendre à son tour l'agresseur. Les hostilités peuvent ainsi durer très longtemps. Lorsque les combattants sont fatigués de part et d'autre, et désirent la paix, les deux chefs de village se font frères de sang.

Les deux villages sont rassemblés. Chaque chef se fait une incision au bras et laisse couler le sang dans une calebasse ; on ajoute de l'eau, un morceau de fer, puis chacun d'eux boit une partie de ce mélange, C'est fini, ils sont désormais amis, et ne peuvent plus se faire la guerre, le parjure attirerait sur sa personne et tout son village les plus grands malheurs.

Les armes banda sont :

La sagaie, l'arc et les flèches, le couteau de jet,

le bouclier et enfin, depuis peu, le fusil à piston.

La sagaie est de beaucoup la plus répandue, l'usage de l'arc et des flèches tend à disparaître; certaines tribus, les Sabangas, ne s'en servent pas.

Le couteau de jet est une arme bizarre, à lame ramifiée, et de forme excessivement variable. On le lance en lui imprimant un mouvement de rotation, et d'après sa forme, il présente toujours pendant sa course une pointe en avant.

Le bouclier est fait de lianes tressées et a en moyenne 0 m. 80 à 1 mètre de hauteur. Malgré sa solidité, il n'abrite pas contre une sagaie lancée d'une main vigoureuse.

Les fusils ont fait leur apparition il y a une trentaine d'années. A cette époque, quelques chefs seuls en possédaient. Ils avaient été apportés par des trafiquants arabes qui les échangeaient contre des captifs ou de l'ivoire.

Ces trafiquants, qui jouaient en outre le rôle d'éclaireurs précédant les razzias, devinrent de plus en plus nombreux; enfin l'arrivée des Blancs, commerçants, fut le signal de l'introduction dans le pays de nombreux fusils de tous modèles.

La question des armes à feu est particulièrement délicate en Afrique Equatoriale, dans ces régions où les postes de faible importance, espacés l'un de l'autre presque toujours à plusieurs centaines de kilomètres, ont à maintenir l'ordre et le calme dans des territoires immenses.

Afin d'enrayer la multiplication croissante de ces armes, un certain nombre de mesures furent prises. Les commerçants qui, au début, avaient le droit d'introduire seulement des fusils à pierre, se virent retirer cette autorisation; l'introduction de la poudre fut également interdite, ainsi que celle des capsules.

Ces mesures ne produisirent pas les résultats qu'on était en droit d'attendre d'elles.

Les commerçants continuèrent à introduire des armes en fraude; les Bandas ne se servant pas de fusils à pierre, ceux qu'ils avaient introduits étaient immédiatement transformables en fusils à piston, et souvent transformés par le commerçant lui-même au moment de la livraison.

La poudre et les capsules sont également introduites en contrebande. Enfin certains commerçants, pour remplacer les capsules, importent de grandes quantités d'allumettes-bougies. On prend le phosphore de trois allumettes, on le pétrit légèrement et on en coiffe l'extrémité de la cheminée du fusil à piston. Cela réussit en moyenne une fois sur trois.

Cependant, c'est toujours par la voie arabe que sont importées les plus grandes quantités d'armes et de munitions, et ici le danger est doublé d'un autre : l'exode de nombreux captifs, produit des échanges effectués.

Ces armes et munitions sont en effet uniquement réservées à l'achat d'esclaves; pour un fusil modèle 1874, on en a deux; pour un vieux fusil à piston, on se procure une femme ou une fillette; le commerce des capsules est encore plus lucratif, il suffit de quatre boîtes pour acheter une captive.

Des caravanes venant du Bahr-el-Ghazal, munies de passeports réguliers, sont censées se rendre dans un centre important (en particulier Bangassou) pour y échanger quelques tapis ou bourriquots. Ils s'y rendent effectivement; mais tout le long du parcours, de place en place, des petits groupes se détachent et se partagent les régions éloignées des postes dans lesquelles on peut opérer.

Dès que les achats sont terminés, chaque petite troupe rejoint un point de concentration fixé à l'avance, et où on peut espérer être en sécurité.

Quand tout le monde est rentré, les honnêtes commerçants qui étaient allés faire signer leurs papiers au point indiqué sont prévenus; ils prennent le chemin du retour, la caravane se reforme, et pendant qu'ils font de nouveau viser leurs passeports dans les postes frontières anglais, le convoi des captifs qui passe la frontière par un chemin détourné est conduit sous bonne escorte à El-Facher.

Dans la haute région des sultanats, qui jusqu'en 1912 n'était pas occupée, les Arabes avaient même installé à certains endroits des postes fixes, chargés de concentrer le produit des achats effectués dans la région.

Dès que les captifs ainsi réunis étaient suffisamment nombreux, on organisait une caravane vers le Nord.

L'installation en 1912 des postes de Jalinga et Goubere va certainement entraver ces petites opérations et mettre, tout au moins en partie, fin à la « traite perlée », en attendant que les Anglais, par leur occupation depuis si longtemps projetée d'El-Facher, suppriment le dernier grand marché d'esclaves de l'Afrique centrale.

Lieutenant Gillier,
de l'Infanterie coloniale.

(*A suivre.*)

Traditions historiques et légendaires

DU SOUDAN OCCIDENTAL

Traduites d'un manuscrit arabe inédit

Par MAURICE DELAFOSSE

(*Suite et fin*) (1).

VI

Histoire d'El Hadj Omar.

Histoire du gouvernement d'El Hadj Omar : que Dieu lui marque sa satisfaction!

D'après ce que nous avons entendu de la bouche des gens bien disants, voici ce qu'on dit d'El

(1) *Rens. col.*, août 1913, p. 293; septembre, p. 325.

Hadj Omar fils de Saïdou, appelé le Fouti (1), le Torowi (2), le Guédéoui (3), d'après son pays, sa tribu et sa province. Lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt-sept ans, il quitta le village de Halouàr (4) et se mit en route dans la direction de l'Orient, dans l'intention d'accomplir le pèlerinage de La Mecque; la faveur du destin l'ayant amené jusque là, il y accomplit le divin pèlerinage. Ensuite il en repartit au bout d'un certain temps, se dirigeant du côté de l'Occident, et atteignit la ville de Sokoto dans le pays du Haoussa, dont le sultan était alors Mohammed Bello fils de Osmân Fodié. Il fit halte en cet endroit et ce sultan le reçut avec de grands égards; il demeura chez lui pendant trois ans, ou plus longtemps selon le dire de certains, faisant des expéditions militaires pour le compte du sultan jusqu'à ce qu'il fût devenu maître d'une richesse considérable en fait d'esclaves et d'autres biens.

Les gens du Fouta ayant appris la nouvelle de sa présence en ce lieu, un de ses frères, plus âgé que lui et connu sous le nom d'Alfa Ahmadou fils de Saïdou, se rendit auprès de lui en cet endroit et en repartit avec lui et ses gens, tous se dirigeant du côté du Fouta. Ils atteignirent la province du Massina, dont le sultan se nommait Ech Cheikh Ahmadou Bâlobbo (5); ils descendirent chez ce dernier, qui les reçut avec honneur, mais ensuite voulut tuer El Hadj Omar par traîtrise. Pour cela, il expédia des gens qu'il fit cacher dans la brousse sur le chemin qu'El Hadj Omar se proposait de suivre, afin qu'ils pussent tuer ce dernier. Lorsqu'El Hadj Omar partit, le sultan du Massina partit avec lui et l'accompagna jusqu'à une certaine distance de la capitale, puis ce sultan — c'est-à-dire Ech Cheikh Ahmadou Bâlobbo — revint à sa capitale après qu'ils se furent serré la main tous les deux. Mais, comme Ech Cheikh retournait sur ses pas, El Hadj quitta le chemin qu'il avait suivi jusque-là, prit un autre chemin dans la direction de Saro (6) et ne fut pas aperçu par les gens appostés pour le tuer. Ensuite il marcha jusqu'à ce qu'il eût atteint la ville de Saro et il y fit halte.

Cependant les envoyés d'Ech Cheikh revinrent auprès de ce dernier et lui firent connaître qu'ils n'avaient rien aperçu; alors Ech Cheikh expédia un messager au chef de la ville de Saro pour lui dire de tuer El Hadj par traîtrise, mais ce messager le trouva parti déjà de la ville de Saro.

Alors les gens de Saro envoyèrent dire au souverain du territoire de Ségou, c'est-à-dire au roi de Ségou connu sous le nom de Ali Diara (7), de tuer El Hadj, parce que la vie de ce de dernier était un gros souci au cœur d'Ech Cheikh. Mais El Hadj Omar était déjà parti de Ségou, avait passé le fleuve (1) et avait fait halte dans la ville de Niamina. Lorsque le roi de Ségou apprit la nouvelle de sa présence en ce lieu, il expédia ses gens vers lui pour qu'ils s'emparassent de lui par force et le lui amenassent; les envoyés du roi arrivèrent jusqu'à El Hadj, s'emparèrent de lui et l'amenèrent au roi de Ségou qui, dès qu'ils le lui eurent amené, l'emprisonna dans une prison solide où il resta trois mois. Au bout de ce temps, une sœur du roi de Ségou, connue sous le nom de Nia Diara, dit à son frère : « Mets en liberté ce savant, de peur que tu ne perdes ton autorité auprès des rois; car tu sais que le roi du Massina est un savant comme lui : alors, qu'est-ce qui l'a empêché de le tuer? Laisse-le donc aller, afin que nous ne soyons pas anéantis avant l'anéantissement du monde. » Le roi y consentit, mit El Hadj en liberté, le combla d'égards et lui remit une quantité d'or et de richesses tellement considérable que Dieu seul pourrait en imaginer la valeur.

Ensuite El Hadj quitta Ségou avec ses gens, se dirigeant du côté du Mandé. Avant qu'il y fût parvenu, le roi de Ségou envoya quelqu'un au roi du Mandé dans la ville de Kangaba (2), pour lui dire de tuer El Hadj par traîtrise. Lorsqu'il eut reçu ce message, le roi du Mandé s'avança hors de sa capitale avec ses gens; ils rencontrèrent El Hadj Omar dans la brousse et lui témoignèrent tous les égards possibles; puis ils marchèrent ensemble jusqu'à Kangaba. Le roi fit descendre El Hadj dans sa propre maison et lui dit : « Les gens de Ségou m'ont conseillé de te tuer, mais j'ai dit : qu'est-ce qui vous a empêchés de le tuer vous-mêmes au lieu de me donner le mandat de le faire? » Puis El Hadj Omar demeura là pendant six mois; le souverain de Kangaba avait construit une habitation pour lui et cette habitation existe encore de nos jours en ce lieu.

Ensuite les gens de Kankan (3) apprirent la nouvelle de sa présence en cet endroit, et le chef de cette ville, connu sous le nom d'Alfa Mahmoudou Kaba, qui fut le père de Daï Kaba, se rendit à Kangaba auprès d'El Hadj Omar pour s'instruire à son école et il fut son élève et son disciple pendant trois mois. Puis il partit avec lui et ses gens pour la ville de Kankan et y donna l'hospitalité à El Hadj, qui demeura chez les gens de Kankan, leur donnant l'instruction et l'initiation (4), pendant sept ans.

Ensuite il quitta cet endroit, se dirigeant vers Baléya (5), où il s'arrêta quelque temps. Puis il quitta ce lieu, se dirigeant vers l'Ouest, et attei-

(1) C'est-à-dire né au Fouta.
(2) C'est-à-dire de la tribu du Toro.
(3) C'est-à-dire de la province de Guédé ou province de Podor.
(4) Ou Aloar, village natal d'El Hadj Omar, situé près et à l'Est de Podor.
(5) Ou, selon la prononciation locale Sékou Hamadou Lobbo (et non « Bâlobbo », comme l'écrit à tort l'auteur), c'est-à-dire Sékou (ou le Cheikh) fils de Hamadou fils de Lobbo.
(6) Ou Sarro, sur la route de Hamdallahi (capitale du Massina) et de Dienné à Ségou.
(7) L'auteur fait ici une erreur; ces événements ont dû se passer au plus tard en 1838 : ce n'était pas alors Ali Diara qui régnait à Ségou, mais son frère Tièfolo (1827-39); Ali ne monta sur le trône qu'en 1856.

(1) Le Niger.
(2) Sur la rive gauche du Niger, en amont de Bamako; Kangaba était redevenue la capitale du Mandé après les conquêtes de Biton Kouloubali, empereur de Ségou, dans la région de Niamina, vers la fin du XVIIe siècle.
(3) Ville de la Haute-Guinée.
(4) A la confrérie des Tidjania, à laquelle appartenait El Hadj.
(5) Village de la région de Kouroussa.

gnit le village de Diégounko (1), où il fit halte. Le chef de Diégounko, connu sous le nom de Mohammadou Dian, lui fit sa soumission, et El Hadj demeura là pendant trois ans. Les gens du Fouta-Diallon s'opposant à ce qu'il passât sur leur territoire à moins qu'il n'obtînt un sauf-conduit, il laissa à Diégounko les personnes à sa charge, ainsi que les richesses qu'il avait rapportées des pays de l'Est, entre les mains de ce chef (2), puis il partit de là, fit halte au village de Touba (3) où il demeura une semaine, c'est-à-dire sept nuits, puis en repartit et atteignit le pays du Pakao (4), où il fit halte au village de Karantaba (5). Il trouva là un savant doué du don de *baraka*, qui s'appelait Modi Mohammed Pakao et qui était à la tête d'une nombreuse confrérie se montant à quatre-vingts hommes ou plus encore: lorsque ce savant eut vu El Hadj, il lui fit sa soumission, devint son élève et son disciple et quitta sa confrérie, ses gens et sa maison pour suivre El Hadj Omar.

Ensuite El Hadj partit de là pour se rendre dans le pays du Fouta et, dans toutes les provinces qu'il traversait, les gens illustres parmi les hommes de science le reconnaissaient pour chef et devenaient ses élèves et ses disciples, et ainsi le nombre de ses compagnons s'accrut de façon illimitée. Enfin il s'arrêta au village de Halouar; tous les gens originaires du Fouta, tant les princes que les autres, apprenant la nouvelle de son arrivée, vinrent de toutes parts pour le saluer. Après cela, il s'enferma pendant quarante jours dans un lieu solitaire où personne ne pouvait le voir. Puis il en sortit un jour et expédia de nombreuses lettres qu'il avait écrites à toutes les tribus du Fouta pour leur ordonner de faire la guerre sainte aux infidèles et dans lesquelles il leur faisait connaître ce que Dieu lui avait promis. Mais les hommes âgés ne répondirent pas à son appel, tandis que tous les jeunes gens le reconnurent pour chef.

Ensuite il partit de là, faisant transporter ses bagages par les gens de chaque village jusqu'au village suivant, et arriva ainsi à la ville de Bakel; le commandant de Bakel (6) lui interdit pendant quelques jours l'accès de la ville, puis il consentit à l'y laisser entrer, le combla de tous les égards possibles et lui donna de nombreux cadeaux. Ensuite El Hadj se transporta de là dans la direction du Boundou (7) et fit halte près de Boulébani (8), sous un grand arbre qui se trouvait là et qu'on appelle *dialaba* (9); chaque fois qu'un sultan du Boundou venait à être remplacé, les gens du pays se rendaient auprès de cet arbre, et c'est sous cet arbre qu'ils proclamaient son successeur. Lorsque El Hadj Omar eut fait halte en cet endroit, le sultan du Boundou, connu sous le nom d'Almàmi Saada, se rendit auprès de lui pour le saluer, lui rendit hommage et mit sa propre personne et celles de ses enfants sous sa dépendance.

Ensuite El Hadj partit de là et alla camper au village de Goundiourou (1), dans le voisinage de Kayes (2), où il demeura pendant trois mois. Ensuite il en repartit, se dirigeant du côté de la province de Niokholo (3); arrivé là, il traversa le fleuve (4) en un endroit appelé Lombiridi-Bani, continua sa route jusqu'au village de Diégounko (5) et descendit chez le chef de ce village, le nommé Mohammadou Dian Sâro Bou Ouali (6), le même entre les mains duquel il avait laissé les personnes à sa charge. Lorsqu'il fut arrivé là, beaucoup de gens du Fouta-Diallon lui firent leur soumission.

Ensuite il demanda au souverain de Tamba (7) l'autorisation de s'établir sur l'emplacement de Dinguiray (8) qui, à cette époque, était une forêt. Le chef de Tamba la lui refusa, à moins qu'El Hadj ne lui achetât le terrain au prix qu'il lui fixerait. Après des pourparlers au sujet de cette affaire, ils tombèrent d'accord et El Hadj Omar lui acheta le terrain contre de l'or. Puis il partit de Diégounko pour Dinguiray, où il commença à édifier des maisons. Une fois installé, il instruisait ses disciples matin et soir. Lorsqu'il trouvait à acheter des armes, soit des fusils, soit des sabres, soit des flèches, soit des lances, il achetait toutes les armes qu'il trouvait. Quand le roi de Tamba eut constaté cela, il lui dépêcha ses ministres, qui étaient au nombre de douze cavaliers et parmi lesquels était un jeune homme nommé Diêli Moussa, afin qu'il l'empêchassent — c'est-à-dire lui défendissent — d'acheter des armes. Lorsqu'ils furent arrivés à Dinguiray, ils descendirent chez El Hadj, qui les traita avec égards, tua pour eux une vache stérile bien grasse et les combla de beaux présents. Or, sur ces entrefaites, le cœur de Diêli Moussa se tourna vers la foi musulmane, et il dit à El Hadj Omar : « Je viens à Dieu, à toi et à l'islam. » Alors El Hadj Omar lui rasa la tête et lui mit un bonnet (9). Lorsque les envoyés se disposèrent à retourner auprès du roi de Tamba, qui s'appelait

(1) Dans la région de Dinguiray, à la frontière orientale du Fouta-Diallon.
(2) C'est-à-dire de Mohammadou Dian.
(3) A la limite septentrionale du Fouta-Diallon.
(4) Dans le Nord de la Guinée portugaise actuelle, entre le Géba et la Casamance.
(5) Au Sud de la Haute Casamance, près de la frontière Nord de la Guinée portugaise.
(6) Était M. Hecquard (1847).
(7) Province située au Sud de Bakel, sur la rive gauche de la Falémé.
(8) Village situé à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Bakel.
(9) En malinké « grand cailcédra ».

(1) Dans le Nord du Bambouk.
(2) *Khaï* dans le texte, ce qui est l'orthographe correspondant à la prononciation locale.
(3) Sans doute dans le Sud-Ouest du Bambouk.
(4) Probablement la Falémé.
(5) Le texte porte ici *Diéguiko*.
(6) Les trois mots qui suivent « Mohammadou Dian » ont été ajoutés dans le texte en interligne.
(7) Ville située sur la rive droite du Haut-Bafing, à l'Ouest du Bouré.
(8) A l'Est du Fouta-Diallon, sur la rive gauche du Tinkisso.
(9) Ce bonnet imposé par El Hadj Omar aux nouveaux convertis était à la fois une marque de leur nouvelle foi religieuse et une sorte d'insigne de commandement; c'était en général un bonnet tronconique de cotonnade blanche.

Guimba, Diêli Moussa refusa de partir avec eux, et ils dirent : « Il faut absolument que nous le ramenions au roi. » Tandis qu'ils se disputaient à ce sujet, El Hadj Omar eut une entrevue secrète avec Diêli Moussa et lui dit : « Pars avec eux : lorsque vous serez arrivés dans un endroit désert, tu t'enfuiras de leur compagnie en cachette et tu reviendra auprès de moi. » Puis El Hadj Omar lui donna l'ordre de retourner avec les envoyés du roi et ils prirent le chemin du retour. Lorsqu'ils furent loin dans la brousse, Diêli Moussa leur dit : « Prenez-moi mon cheval, je suis pris d'un besoin. » Puis il s'écarta du chemin, entra dans la forêt et prit la fuite ; après avoir attendu longtemps, ils l'appelèrent et ne le virent pas. Alors ils continuèrent leur route et arrivèrent chez Guimba, qu'ils mirent au courant de ce qui était arrivé au cours de leur voyage, ainsi que de la conversion de Diêli Moussa à l'islamisme, de son refus de revenir avec eux et du stratagème grâce auquel il s'était enfui de leur compagnie sur la route. Lorsque Guimba eut entendu ce rapport, il envoya d'autres gens auprès d'El Hadj Omar pour qu'il remît Diêli Moussa entre leurs mains. Quand ils furent arrivés à Dinguiray et qu'ils eurent exposé la chose à El Hadj Omar, il leur dit : « Jamais je ne le ferai revenir sur la foi jurée : s'il consent à vous obéir en cela, c'est lui qui sera le juge par-dessus moi-même; sinon je ne puis vous le rendre, puisqu'il est musulman. » Et il leur refusa de laisser retourner Diêli Moussa avec eux. Lorsqu'il le leur eut refusé, les envoyés revinrent auprès de Guimba et l'informèrent de la chose. Alors Guimba organisa une expédition contre Dinguiray et mit à sa tête l'un de ses ministres, et cette expédition s'avança jusqu'à proximité de la ville d'El Hadj Omar.

Ce dernier avait élevé une construction sur le sommet de sa maison ; lorsqu'on l'avisa de l'approche de l'armée, il ordonna à ses gens d'entrer dans sa maison et leur interdit de tirer avant que l'ennemi ne fût parvenu jusqu'aux murs ; lorsque les gens de Guimba furent arrivés aux murs, les gens d'El-Hadj tirèrent sur eux et, à la suite du combat, El Hadj Omar demeura vainqueur et ses ennemis s'enfuirent en déroute jusqu'à Tamba. Ensuite Guimba leva en personne une grande armée, s'avança à sa tête vers Dinguiray et livra le combat ; mais il fut vaincu par El Hadj Omar et fut mis en déroute avec son armée, fuyant devant son vainqueur ; El Hadj Omar les poursuivit, les força à s'enfermer dans la ville de Tamba et organisa autour de la ville un blocus solide ; chaque jour avait lieu un combat en avant de la ville, qui se terminait par la victoire d'El Hadj Omar, après quoi les gens de Tamba rentraient dans leur ville. Le siège se prolongea pendant une durée de trois mois. Lorsque la durée du siège parut longue aux gens de Tamba, Guimba envoya un messager auprès du chef du Dialo (1), qui résidait dans le village de Goufoudé (1) et se nommait Bandiougou, pour lui dire de s'avancer avec son armée et de détourner de lui El Hadj Omar. Bandiougou s'avança vers Tamba avec son armée et livra un combat à El Hadj Omar et, à la faveur du combat, Guimba sortit avec tout son monde, sa famille et ses biens, et s'enfuit vers le village de Goufoudé avec les gens de ce dernier village. Alors El Hadj Omar retourna dans la ville de Dinguiray.

Lorsque les gens de Tamba furent arrivés dans le pays du Dialo, le chef de Tamba et le chef de Goufoudé se préparèrent en secret à se trahir l'un l'autre et, quand les gens de Tamba furent entrés dans le village de Goufoudé, Bandiougou les trahit, tua Guimba par traîtrise et prit possession de ce qu'avait ce dernier et de tout son royaume. Lorsque El Hadj Omar eut connaissance de cela, il envoya dire à Bandiougou de lui remettre le butin qu'il avait ramassé sur les gens de Tamba, mais Bandiougou refusa d'obtempérer à ses ordres ; car ce que ce dernier avait recueilli antérieurement en fait de fusils et de poudre l'emportait encore sur ce qu'il avait pris aux gens de Tamba et c'est là ce qui lui donnait de la hardiesse. Lorsque la nouvelle en parvint à El Hadj Omar, il attendit que les pluies d'automne fussent passées et, quand arriva l'époque de la belle saison, il leva des troupes pour marcher contre Goufoudé et s'avança avec elles jusqu'à ce qu'il eût atteint ce village ; il livra aux habitants un violent combat, détruisit le village, s'empara de Bandiougou, de ses trois frères et de ses deux fils et les mit à mort ; puis il prit possession des deux butins (2) et des deux territoires, c'est-à-dire du territoire de Tamba et du territoire du Dialo.

Ensuite, les gens de Diâgha (3), ayant appris les nouvelles concernant El Hadj Omar, lui envoyèrent un messager nommé Bakari Souaré pour le prier de se rendre auprès d'eux, parce qu'ils se trouvaient habiter au milieu d'un pays peuplé d'infidèles. El Hadj Omar se prépara à marcher vers cette ville avec son armée, et il envoya Alfa Omar, fils de Tierno Boïla, dans le pays du Fouta pour y recruter une autre armée. Puis El Hadj Omar se dirigea vers la ville de Diâgha et, avant d'y arriver, il pilla quatre des villages peuplés d'infidèles et mit en fuite les autres ; enfin il arriva à la ville de Diâgha, mais ne trouva pas un seul des habitants dans la ville, car ceux-ci s'étaient enfuis et réfugiés dans les grottes des montagnes, par peur d'El Hadj Omar. Celui-ci dit à Bakari Souaré : « C'est là une merveille parmi les merveilles de Dieu, que des gens appellent quelqu'un à leur aide pour combattre les infidèles et se sauvent devant lui avant même qu'il soit arrivé chez eux ! » Il demeura là quelque temps, puis en partit et retourna sur ses pas avec

(1) Ou Ménien, province située entre le Haut-Bafing et le Haut-Bakhoy, à l'Est de Tamba et à l'Ouest du Bouré.

(1) Chef-lieu du Dialo ou Ménien.

(2) Celui provenant de Tamba et celui provenant de Goufoudé même.

(3) Je ne sais pas exactement de quelle localité il est question ici ; assurément il s'agit d'un village soninké de la basse Falémé.

son armée du côté du village de Sérimana (1), et, jusqu'à maintenant, Dieu n'amena aucune rencontre entre El Hadj Omar et les gens de Diâgha.

Il se rendit maître du village de Sérimana et s'y installa; puis il prit les *Dioula* (2) qui s'y trouvaient et les envoya au village de Farabana (3) pour dire aux gens de ce village de venir faire leur soumission; mais ceux-ci s'y refusèrent. Alors il voulut leur faire la guerre, mais les gens du Fouta-Diallon (4) s'y opposèrent, parce que l'accès de ce village leur était interdit depuis le temps de leurs ancêtres et que toute armée du Fouta-Diallon qui s'y serait rendue aurait été anéantie par les gens de Farabana; or, à cette époque, la plus grande partie de l'armée d'El Hadj se composait de gens du Fouta-Diallon, et la peur était entrée dans cette armée. Alors El Hadj Omar se retira dans un lieu solitaire pendant quarante jours. Le jour qu'il en sortit, il arriva que s'avançaient par là deux armées de gens du Boundou qui étaient en désaccord au sujet du remplacement de leur chef; elles en vinrent aux mains et un combat violent eut lieu entre elles; quand les deux partis apprirent la présence d'El Hadj Omar dans les environs, chacun d'eux se rendit auprès de lui à l'insu de l'autre afin qu'El Hadj Omar lui donnât son appui. Tandis qu'ils approchaient, El Hadj sortit au devant d'eux; ils se rencontrèrent et échangèrent des salutations, puis chacun des chefs des deux partis du Boundou fit connaître à El Hadj Omar ce qui leur était arrivé. El Hadj leur parla à l'un et à l'autre et leur dit : « Demeurez patiemment ensemble jusqu'à ce que nous ayons battu les infidèles, après quoi nous prononcerons entre vous deux lorsque nous saurons lequel de vous deux mérite le commandement et lequel ne le mérite pas. » Et ils laissèrent l'affaire en cet état sans que, jusqu'à maintenant, un mot ait été prononcé au sujet de l'exécution du jugement. Cependant El Hadj Omar, ayant accru ses forces au moyen de cette armée du Boundou, marcha avec elle sur le village de Farabana; mais il ne trouva pas les habitants dans le village : lorsqu'il arriva, ils s'étaient enfuis déjà et réfugiés dans les grottes des montagnes.

Après cela, El Hadj envoya une armée dans le pays du Gadiaga (5) contre les villages de Makhana et de Kotéra (6); l'armée marcha contre ces deux villages, les attaqua et les détruisit. Ensuite El Hadj Omar se rendit en personne dans le pays du Gadiaga et établit son camp au village de Bongourou (1), dans le voisinage de Kayes. Lorsqu'il s'y fut installé, il expédia une lettre à Alfa Omar fils de Koumba pour qu'il vînt l'aider à combattre les Mansassi; dès que la lettre lui fut parvenue, Alfa Omar Koumba partit en personne avec ses gens et vint trouver El Hadj au village de Bongourou. Quant à Alfa Omar, fils de Tierno Boïla, qu'il avait envoyé chercher une armée au moment où lui-même était parti dans la direction de Diâgha, il amena lui aussi une troupe nombreuse; les gens du Fouta-Toro (2) se rencontrèrent à Bongourou avec les gens du Boundou et les gens du Fouta-Diallon (3).

Cependant une armée de Bambara arrivait du pays du Kingui, commandée par Niafolo Guéma, fils de Mâmadi Kandia. Les Bambara avaient appris la présence d'El Hadj Omar à Bongourou; lorsqu'ils eurent atteint le village de Bangassi (4), à proximité de Kayes, ils firent halte en cet endroit dans l'intention d'attaquer El Hadj Omar. Lorsque ce dernier en fut informé, il partagea son armée en deux bataillons. Il donna le commandement de l'un d'eux à Alfa Omar, fils de Tierno Boïla, auquel il ordonna de retourner dans la direction de Diakhadampé (5) et de traverser le fleuve à cet endroit pour se diriger de là sur les Bambara-Mansassi. Lui-même demeura à la tête de l'autre bataillon. Lorsque la troupe d'Alfa Omar eut passé le fleuve au-dessous du village de Diakhadampé, elle avança jusqu'à ce qu'elle fût arrivée au village de Bangassi et livra bataille aux Bambara en cet endroit; les Bambara furent vaincus et s'enfuirent en déroute vers le village de Soutoukhoulé (6), près de Kayes, où ils rencontrèrent le bataillon qui était sous les ordres d'El Hadj Omar. Une bataille eut lieu entre les deux troupes et, à la suite de ce combat, l'armée des Bambara fut mise en déroute et prit la fuite.

El Hadj Omar alors passa le fleuve en personne et alla camper au village de Khoulou (7), où il fit la prière du coucher du soleil. Ensuite il transporta son camp au village de Kanamakhounou (8), où il arriva au moment de la tombée de la nuit, et il y fit la prière de la tombée de la nuit. Comme il venait d'achever sa prière, arriva Moriba Sâfiré, chef de Séro (9), c'est-à-dire souverain du district septentrional du Diomboko (10), qui fit sa soumission à El Hadj Omar et lui dit : « Donne-moi un délai de trois jours pour que je propage

(1) Dans le Bambouk, au Sud-Ouest de Kayes.
(2) *Dioula* est le nom d'une tribu mandé qu'on rencontre surtout à l'intérieur de la Boucle du Niger et qui se compose principalement de commerçants: par extension, le mot *dioula* est devenu en Afrique Occidentale synonyme de commerçant, et c'est dans ce sens qu'il convient de l'interpréter ici.
(3) Au Nord-Est de Sérimana, entre cette localité et la Falémé.
(4) Qui faisaient partie de la troupe d'El Hadj.
(5) Ou Galam, province située en bordure de la rive gauche du Sénégal, entre Bakel et la région de Kayes.
(6) Ces deux villages sont situés sur la rive gauche du Sénégal en amont de l'embouchure de la Falémé.

(1) Bongourou est un peu en aval de Kayes et sur la même rive.
(2) Amenés par les deux Alfa Omar.
(3) Qui composaient jusque-là le gros de l'armée d'El Hadj.
(4) Près Kolou ou Khoulou, sur la rive droite du Sénégal, en face de Bongourou.
(5) Ou Diakandapé, en aval de Bongourou et à mi-chemin à peu près entre Kayes et Ambidédi.
(6) Entre Kayes et Médine.
(7) Sur la rive droite, près de Bangassi; El Hadj avait fait traverser le fleuve à son bataillon, mais il ne le traversa lui-même qu'après la bataille de Soutoukhoulé.
(8) A quelques kilomètres à l'Est de Médine, sur la rive droite.
(9) Ville située au Nord de l'étang de Magui, lequel est formé par un élargissement de la Kholembinné.
(10) Le Diomboko, qui s'étend entre Kayes et le Diafounou, est partagé en deux districts, dont l'un a pour chef-lieu Koniakari et l'autre Séro.

la foi chez mes sujets, et nous viendrons tous ensemble ici auprès de toi. » El Hadj Omar lui répondit : « Je t'accorderai cela si mon armée y consent. » Puis il exposa l'affaire à ses troupes. Les gens du Fouta refusèrent leur consentement. Alors il dit à Moriba : « Retourne tout de suite et en hâte auprès de tes sujets. » Moriba s'en retourna et, tandis qu'il s'en retournait, l'armée décampa immédiatement et marcha de nuit dans la direction de Kouiakari, qu'elle atteignit un peu avant midi; elle s'y arrêta, fit cuire la nourriture, la mangea et repartit de là, marchant jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à la ville de Séro. Alors El Hadj Omar donna l'ordre de passer la ville de Séro sans s'y arrêter; ils la passèrent et allèrent camper au village de Khirdiou, dans le voisinage de Séro. Ensuite le chef de Séro, que nous connaissons sous le nom de Moriba Sâfiré, vint trouver El Hadj Omar en ce village et lui fit sa soumission; El Hadj Omar lui rasa la tête et lui mit un bonnet.

Ensuite il continua sa marche avec son armée dans la direction du Diafounou, jusqu'à ce qu'il fût arrivé près du village de Tambakhara (1); il campa en cet endroit, où tous les gens du Diafounou vinrent lui faire leur soumission. Puis il transporta son camp au village de Yaguiné (2), l'un des villages du Diafounou, où il passa la nuit. Lorsque parut l'aurore, il partagea l'armée entre plusieurs groupes, auxquels il donna l'ordre d'attaquer les gens du village de Madina (3); ils tombèrent sur ce village vers dix heures du matin et le combat dura jusque vers midi; ils saccagèrent le village, dont les habitants survivants s'enfuirent à Yélimâné, Ces deux villages (4) faisaient partie de ceux des rois des Bambara (5); le plus âgé des chefs originaires de l'un et l'autre village avait le commandement des deux. Puis El Hadj Omar se porta en avant pour attaquer Yélimâné; après un combat qui dura depuis midi jusqu'au coucher du soleil, le village fut détruit, à l'exception de la maison du chef dans laquelle les Bambara s'étaient rassemblés. Lorsque la nuit fut venue, la pluie se mit à tomber et, à la faveur de l'obscurité, les Bambara sortirent de leur retraite et s'enfuirent. Quand le jour eut paru, El Hadj Omar partit à leur poursuite; arrivé au village de Fanga (6), il s'y arrêta, mais trouva tous les gens du Guidioumé enfuis et réfugiés dans les grottes et sur les montagnes.

Lorsqu'El Hadj Omar se fut arrêté à Fanga, il y fut rejoint par Ouloubo, père de Bâba-Ouloubo, qui lui fit sa soumission et lui dit : « Tous les Soninké et les Peuls du Guidioumé te sont soumis; pour le moment, ils sont dans les montagnes, mais si tu leur permets de venir se placer sous ton autorité, ils viendront. » El Hadj lui dit : « J'y consens, mais, comme je vais partir à l'instant, je laisserai ici quelqu'un entre les mains duquel ils feront leur soumission. » Il laissa, en effet, à Fanga celui de ses disciples connu sous le nom de Modi Mohammed Pakao et Ouloubo s'en retourna pour convoquer les gens en vue de leur soumission. Quant à El Hadj Omar, il continua sa marche avec son armée jusqu'au village de Tango, où il s'arrêta (1). Il y rencontra un homme de la famille des Mansassi nommé Kanko Diêli, fils de Samba Bélé, fils lui-même du roi mansassi Sirabo; cet homme fit sa soumission à El Hadj et lui fit connaître que tous les Mansassi se trouvaient dans le village de Diogha (2) : « Ils se préparent, dit-il, à te combattre; mais, moi, en ce moment, je te demande d'attendre pendant trois jours, afin que je retourne auprès d'eux et que je leur propose de déposer leurs armes et de se soumettre tous à toi. » El Hadj Omar lui dit : « Sois le bienvenu, toi et ta parole; j'accepte ta soumission, mais rends-toi immédiatement auprès d'eux. » Alors Kanko Diêli se mit en route dans la direction de Diogha.

Aussitôt que Kanko Diêli fut sorti du village de Tango, El Hadj Omar envoya sur ses traces une grande armée. Puis, quand il eut fait la prière de la tombée de la nuit, El Hadj Omar partit lui-même, voyagea toute la nuit jusqu'au lever du jour et atteignit le village de Diogha. Or, en arrivant auprès des gens rassemblés à Diogha, Kanko Diêli les avait informés de l'impossibilité où ils étaient de combattre El Hadj Omar, leur disant : « Il nous faut retourner auprès de Mâmadi Kandia et le mettre au courant de la question. » Une fois convaincus de la nécessité d'agir ainsi par Kanko Diêli, qui avait autorité sur eux par sa droiture, son expérience et son courage, ils avaient quitté Diogha pour gagner la ville de Nioro et, lorsqu'El Hadj Omar pénétra dans le village, il n'y trouva plus personne. Alors il se mit à leur poursuite.

Arrivé au village de Simbi (3), il y fit halte. Les troupes eurent tellement soif ce jour-là que beaucoup de soldats périrent. Voici l'une des merveilles que l'on raconte au sujet du pouvoir qu'avait El Hadj d'accomplir des miracles : comme les soldats se plaignaient à lui de la soif qui les dévorait, il donna l'ordre de lui apporter de la terre humide; on en trouva sous un arbre et on l'apporta à El Hadj Omar; il prononça sur cette terre des formules magiques et invoqua Dieu pour lui demander de l'eau, puis ordonna à ses gens d'enfouir cette terre sous ce même arbre; Quand ils l'eurent enfouie sous l'arbre, il jaillit de dessous cet arbre quatre sources d'un liquide semblable à du lait qui se mit à couler à travers l'herbe sèche, et les hommes et les bêtes purent boire, et les gens purent se laver et remplir d'eau les outres et les vases avant que l'eau ne fût

(1) Au Nord-Est de Séro.
(2) Entre Tambakhara et Yélimâné.
(3) Entre Yaguiné et Yélimâné, dans le Guidioumé.
(4) Madina et Yélimâné.
(5) C'est-à-dire des villages dépendant directement des rois massassi.
(6) Au Sud de Yélimâné.

(1) Tango se trouve un peu à l'Est de Fanga.
(2) Généralement appelé Diokha ou Dioka, au Sud-Est de Tango et au Sud-Ouest de Nioro.
(3) Entre Dioka et Nioro.

épuisée. On appela ce point d'eau, dans la langue des Peuls, *ouendou fâbou* (1).

Lorsque le jour parut, il reprit sa marche dans la direction du village de Karaharo (2) et fit halte en cet endroit. Quand El Hadj Omar y eut fait halte, Mâmadi Kandia, roi des Bambara, qui s'y trouvait, s'avança vers lui et lui fit sa soumission; El Hadj lui rasa la tête et lui mit un bonnet. Puis il leva le camp et prit avec Mâmadi Kandia la direction de la ville de Nioro. Lorsqu'ils furent arrivés à proximité de Nioro, El Hadj Omar expédia ses troupes avec ordre d'entrer dans la ville et de s'emparer de toutes les portes de l'enceinte avant que lui-même et Mâmadi Kandia n'y fussent arrivés, et cela à l'insu de Mâmadi Kandia; et il fut fait ainsi. Ensuite El Hadj Omar arriva avec Mâmadi Kandia, entra dans la maison de celui-ci et interdit à Mâmadi Kandia l'accès de la maison de ses femmes : à cette époque, Mâmadi Kandia était avancé en âge et ne pouvait s'opposer à rien. Par la suite, El Hadj lui remit une seule femme, une cuisinière et un jeune esclave et l'installa dans une hutte qui se trouvait là et où Mâmadi Kandia fut relégué jusqu'à sa mort (3).

Lorsque les Mansassi eurent fait leur soumission à El Hadj Omar, celui-ci lui dit : « Oh! gens du clan des Mansassi, si votre repentir est un repentir sincère (4), chacun de vous choisira quatre épouses parmi ses femmes. » Car c'était la coutume, chez les Bambara, que rien ne limitât le nombre des femmes de chacun en dehors de l'étendue de ses moyens, et il arrivait qu'un homme seul eût quarante épouses, ou trente, ou vingt, ou dix ou un autre nombre, selon ses moyens. Ils dirent : « Oui. » Alors El Hadj Omar envoya son disciple Alfa Omar fils de Tierno Boïla dans les villages bambara pour le partage des femmes; chaque fois qu'il arrivait dans un village, il faisait sortir toutes les femmes et disait aux hommes de choisir chacun quatre femmes et de répudier les autres; et, lorsqu'ils en avaient choisi chacun quatre, il expédiait les femmes restantes à Nioro. Les choses continuèrent à se passer ainsi jusqu'à ce qu'il arrivât au village de Kolomina (5) : les gens de Kolomina ayant usé de perfidie envers lui, il leur livra bataille et les vainquit, et ils s'enfuirent au village de Guimbané (6) ; Alfa Omar Boïla les y rejoignit avec peine et, n'étant pas de force à lutter avec eux, il expédia une lettre à El Hadj Omar pour que celui-ci envoyât des hommes de renfort. Lorsque la lettre fut parvenue à El Hadj, celui-ci envoya, dit-on, à Alfa Omar 300 hommes, qui combattirent les gens de Guimbané depuis le mercredi d'une semaine jusqu'au mercredi de la semaine suivante et les mirent en déroute. Les ennemis s'enfuirent de là dans la direction du Kaarta et du Lankhamané (1).

Quand El Hadj Omar eut appris cela, il se porta en personne de ce côté, marchant sur leurs traces, et il leur expédia des envoyés en enjoignant à ceux-ci, s'ils trouvaient les Bambara réduits aux dernières extrémités, de ne pas les attaquer avant qu'il ne fût arrivé lui-même ; mais les envoyés d'El Hadj n'exécutèrent pas ses ordres et attaquèrent les Bambara, qui leur infligèrent une défaite en un lieu appelé Karéga (2) : les hommes d'El Hadj s'enfuirent en déroute jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré El Hadj Omar à Galayagal (3) ; El Hadj se mit à prêcher en cet endroit jusqu'à ce que toute l'armée fût réunie auprès de lui, puis il se mit en marche avec elle, rencontra l'armée bambara dans le Lankhamané et lui livra un violent combat ; à la suite d'une bataille dure et meurtrière, les Bambara furent mis en déroute et se dispersèrent, puis ils passèrent le fleuve (4) et abandonnèrent complètement le royaume du Kingui. De ce moment date la fin de la guerre entre El Hadj Omar et les Manssassi.

Ensuite El Hadj Omar retourna à Nioro. Après cela, les Diawara se révoltèrent parce qu'ils étaient devenus jaloux de la richesse d'El Hadj en fait de vaches et autres choses. El Hadj Omar leva une armée et partit à sa tête pour faire la guerre aux Diawara qui se trouvaient au village de Diabigué (5). Arrivé sur eux, il les attaqua et saccagea le village ; les Diawara s'enfuirent du côté du Bâgounou (6). Il envoya une armée à leur poursuite. Lorsque la nouvelle en parvint aux oreilles des gens de Bassakha (7), ils expédièrent une armée au secours des Diawara ; cette armée rencontra celle des Foutanké (8) en un endroit appelé Bambibéro (9), lui livra bataille et la vainquit. Les Foutanké revinrent auprès d'El Hadj Omar ; une fois arrivés auprès de lui, ils lui firent connaître comment ils avaient combattu contre les gens du Bâkhounou et les Diawara et que beaucoup d'entre eux avaient été tués ce jour-là pour la cause de Dieu. Lorsqu'ils l'eurent informé de cela, El Hadj partit en personne avec l'armée et marcha jusqu'au village de Bassakha, l'attaqua et en tua le chef; puis il attaqua le chef des Diawara, connu sous le nom de Birantiè Karounga, qui s'enfuit au village d'Oïtâla (10).

Pendant ce temps-là, une armée du Massina était arrivée au village de Khassakharé (11) ; El Hadj envoya contre elle Alfa Omar, qui la com-

(1) C'est-à-dire « la mare du secours ».
(2) Un peu au Nord de Simbi.
(3) L'entrée d'El Hadj Omar à Nioro eut lieu en 1854; Mâmadi Kandia mourut la même année ou l'année suivante.
(4) Par « repentir » il faut entendre ici le fait d'avoir renoncé au paganisme pour embrasser l'islamisme.
(5) Au Sud de Nioro.
(6) Au Sud de Kolomina.

(1) Ces deux provinces sont situées au Sud du Kingui.
(2) Dans le Lankhamané.
(3) Je n'ai pu identifier cette localité.
(4) Sans doute il s'agit ici du Baoulé, qui forme vers l'Est la limite du Kaarta.
(5) A l'Est de Nioro.
(6) Ou Bâkhounou : ce mot est orthographié dans le manuscrit tantôt par un *kha* et tantôt par un *gaf*.
(7) Village du Bakhounou, au Nord-Ouest de Goumbou.
(8) Ou Toucouleurs ; il s'agit du corps d'armée composé de gens du Fouta.
(9) Dans le Bakhounou.
(10) A l'Ouest du Niger, non loin de Ségou et au Nord-Ouest de cette ville.
(11) Ou Kassakéré, au Nord-Ouest de Bassakha.

battit, la défit et la força à s'enfuir en déroute jusqu'au Massina.

Lorsque Alfa fut de retour, El Hadj lui ordonna de regagner Nioro et de le remplacer dans le commandement des gens du Kingui. Quant à lui, il se transporta au village de Diala (1) et y construisit une forteresse qui s'y trouve encore et où il laissa l'un de ses serviteurs. Ensuite il passa par chez les gens d'une forêt connue sous le nom de Sounté (2), traversa le fleuve (3) près de la province du Logo (4) et fit halte au village de Saboussiré, où il s'installa (5). Les Foutanké voulurent attaquer Médine, capitale du Khasso, mais il ne voulut pas y consentir ; cependant ils transgressèrent ses ordres et attaquèrent la ville de Médine, qu'ils assiégèrent ; mais lorsque la crue du fleuve se produisit, une armée des Chrétiens arriva, qui livra bataille aux Foutanké et les vainquit ; ceux-ci s'enfuirent en déroute à Saboussiré auprès d'El Hadj Omar (6).

El Hadj leva alors son camp et quitta Saboussiré pour aller du côté de Koundian (7), où il s'arrêta ; il bâtit une enceinte fortifiée à Koundian et y laissa son serviteur Niama (8). Ensuite il se rendit de là dans le pays du Boundou, dont il fit partir les habitants pour les envoyer au Kingui. Puis il se transporta dans le pays du Fouta, ordonna aussi aux habitants d'émigrer (9) et demeura dans le village de Hôréfondé (10), où il passa l'automne. Après l'automne, il en repartit pour aller à Nioro, révoqua Alfa Omar et le remplaça dans le commandement de Nioro par son serviteur Moustafa (11); il donna à son serviteur Assamadi Keïta le commandement de la province du Diomboko, donna à son serviteur nommé Yogo Kallé le commandement de la province du Bâkhoumou, celui de la province du Khéniarémé à Solé Moussa, celui de la province du Kaarta à Binna Dandaoura, celui de la province de Diala à Souleïmân Bâba Raki et celui de la province du Diafounou à Silma Diallo; mais tous avaient pour chef Moustafa Keïta, qui résidait à Nioro.

Après un séjour de trois mois à Nioro, El Hadj Omar partit pour aller faire la guerre à Merkoya (12), qu'il saccagea. Ensuite il partit faire la guerre à Damfa (13) et dévasta le village. Ensuite il attaqua les gens de Ngaro et les vainquit ; puis ce fut le tour du village de Diâba (1). Ayant appris la présence de Karounga au village de Sâna (2), il envoya contre lui Alfa Omar, qui lui livra bataille, s'empara de lui et le tua ainsi que son frère et son fils ; après quoi, Alfa Omar revint auprès d'El Hadj Omar. Ensuite l'armée marcha contre le village d'Oïtâla, où s'étaient rassemblés tous les gens de Ségou et où eut lieu un violent combat qui dura trois jours et se termina par la défaite de l'ennemi, lequel s'enfuit en déroute à Ségou. Puis El Hadj Omar marcha sur la ville de Niamina, où il fit halte. Ali, roi de Ségou, ayant appris l'arrivée d'El Hadj à Niamina, s'enfuit de Ségou dans la direction du Massina. Lorsque El Hadj Omar en eut connaissance, il s'avança en personne vers Ségou, pénétra dans la ville et devint maître de tout le territoire de Ségou (3).

Il y fut remplacé par Ahmadou Cheikhou (4). Après la destruction du village de Merkoya, El Hadj Omar avait envoyé un messager auprès d'Ahmadou Cheikhou, qui se trouvait alors à Dinguiray, et ce dernier s'était rendu auprès de lui à Merkoya. El Hadj Omar lui rendit hommage en personne (5) et lui donna l'armée en le proclamant chef unique sans lui associer personne. Ensuite El Hadj écrivit une lettre à Hamadou Hamadou, sultan du Massina, pour lui demander de chasser de son pays les gens de Ségou (6 , mais Hamadou Hamadou refusa de le faire. Alors El Hadj Omar se rendit à Sansanding; l'armée du Massina s'avança à sa rencontre et l'attaqua en cet endroit, mais il la vainquit ; puis il marcha contre les gens du Massina : la rencontre eut lieu dans le voisinage de Sofara, en un lieu nommé Dembara (7) ; ils combattirent si fort que toute la terre se transforma en poussière et que tout le pays fut illuminé par le feu des fusils : ce fut un grand spectacle. Enfin Hamadou Hamadou, sultan du Massina, fut pris et mis à mort par El Hadj Omar (8), qui se transporta dans la ville de Hamdallâhi, résidence du sultan, et devint maître de tout le territoire du Massina (9).

---

(1) Dans l'Ouest du Kaarta, sur la route de Nioro à Bafoulabé.
(2) Entre le Kaarta et le Diomboko.
(3) Le Sénégal.
(4) Province de Médine.
(5) Saboussiré est sur la rive gauche du Sénégal, près et en amont de Médine.
(6) L'auteur du manuscrit a voulu évidemment laisser croire qu'El Hadj Omar n'aurait pris aucune part personnelle à l'attaque de Médine et même qu'il s'y serait opposé, et que cette attaque aurait été le fait des seuls Toucouleurs de son armée ; le siège de Médine, auquel mit fin l'intervention de Faidherbe, dura du 20 avril au 18 juillet 1857.
(7) Sur la rive gauche du Bafing, au Sud-Sud-Est de Bafoulabé.
(8) Ou Diango.
(9) Sous-entendu « au Kingui ».
(10) Entre Kaédi et Saldé, sur la rive gauche du Sénégal.
(11) En 1859.
(12) Dans le Nord du Bélédougou, sur la route de Nioro à Bamako.
(13) A l'Est-Nord-Est de Merkoya.

(1) Ngaro et Diâba sont deux localités situées entre Damfa et Ségou.
(2) Non loin d'Oïtâla.
(3) C'est le 10 mars 1861 qu'El Hadj Omar entra dans Ségou ; le récit de l'auteur n'est ici qu'un résumé très succinct : en réalité, il s'écoula près d'un an entre l'arrivée d'El Hadj à Niamina et son entrée dans Ségou, où il se rendit d'ailleurs en venant, non de Niamina, mais de Sansanding.
(4) Fils d'El Hadj Omar.
(5) La phrase du manuscrit, *oua bâya'a lahou El Hadj Omar binefsihi*, semble vouloir dire qu'El Hadj aurait reconnu la suzeraineté de son fils, alors qu'en réalité il ne se départit envers ce dernier que du commandement de la province de Segou.
(6) Sous-entendu « qui s'y étaient réfugiés », et notamment le roi Ali Diara.
(7) Le nom peul de ce lieu est Tiaéwal ; il est situé sur la rive droite du Bani, entre Sofara et Hamdallâhi.
(8) Le combat de Tiaéwal, même réduit à des proportions moins merveilleuses, fut une rude bataille qui dura six jours. Hamadou d'ailleurs parvint à s'enfuir et ce n'est que plusieurs jours après que, rattrapé sur le Niger, en aval de Mopti, par Alfa Omar, il fut mis à mort sur l'ordre d'El Hadj. Ce Hamadou Hamadou était fils de Hamadou Sékou, fils lui-même de Sékou Hamadou dont il a été parlé au début de ce récit.
(9) Mai 1862.

Lorsqu'il se fut installé à Hamdallâhi (1), il envoya un messager à Ségou auprès d'Ahmadou Cheikhou pour lui dire de venir l'y rejoindre. Ahmadou se rendit auprès de lui et ils s'entretinrent ensemble (2), puis Ahmadou retourna à Ségou. Après cela, arriva de Tombouctou une armée commandée par Bekkaï (3), et les gens du Massina se révoltèrent à la voix de Bâ Lobbo (4) : les deux troupes réunies bloquèrent El Hadj Omar dans la capitale (5), en organisant un blocus si solide que les assiégés en furent réduits à manger des cadavres. Comme le siège durait depuis longtemps (6), El Hadj ordonna à Et Tidjâni (7), fils de son frère, de se rendre au village de Bandiagara pour demander des troupes aux Kâdo (8); Et Tidjâni emporta une grande quantité d'or, marcha jusqu'à Bandiagara et parla avec les Kâdo jusqu'à ce qu'ils fussent tombés d'accord. Après cela, un envoyé d'El Hadj Omar arriva auprès de son neveu Et Tidjani Ahmadou (9), lui portant l'ordre de se rendre en hâte auprès de lui, de manière à ce que le soleil ne se couchât pas, le lendemain, sans qu'il fût arrivé à Hamdallâhi. Mais, lorsque l'envoyé était parti de Hamdallâhi, l'un des Foutanké (10) était sorti derrière lui et il avait fait connaître aux gens du Massina le message dont cet envoyé était porteur; ainsi mis au courant de l'affaire, les gens du Massina se portèrent au devant d'Et Tidjâni et l'attaquèrent (11). Alors El Hadj Omar ordonna une sortie et, une fois sortis, ses hommes et lui montèrent sur la montagne (12), combattant toute la journée avec l'ennemi jusqu'à ce que le soleil fût couché.

Lorsque la nuit fut venue, les Foutanké trahirent El Hadj et se mirent à descendre auprès des gens du Massina (13) et à leur faire leur soumission. Alors El Hadj Omar s'écria : « Je jure que le secours de Dieu est proche ! je jure que le secours de Dieu est proche ! entre cette nuit et le lever du soleil de demain matin, on verra venir de Dieu secours et assistance ! » L'un des Foutanké ayant entendu ces paroles prononcées par El Hadj, il en informa les gens du Massina en arrivant au bas de la montagne. Lorsqu'il eurent reçu cette information, les gens du Massina et les Kounta s'efforcèrent de pénétrer dans la grotte dans laquelle était El Hadj Omar (1) et ils combattirent avec acharnement, jusqu'à ce que, le feu ayant été mis à de la poudre qui avait été répandue (2), il se produisit une explosion dans la grotte : et c'est ainsi que se termina la carrière d'El Hadj Omar, et le matin ne se leva pas sur lui (3). Ils demeurèrent en cet endroit, le lendemain, jusqu'aux approches du coucher du soleil; à ce moment, arriva l'armée d'Et Tidjâni, qui livra bataille aux gens du Massina et aux Kounta, remporta sur eux une éclatante victoire, se rendit maître de tout le territoire du Massina et demeura dans la ville de Bandiagara jusqu'à ce qu'il eût terminé sa vie pour la gloire de Dieu (4). Fin.

(1) Sur la rive droite du Bani, à mi-chemin entre Dienné et Mopti.
(2) Février 1863.
(3) Ahmed el Bekkaï, chef des Maures Kounta.
(4) Oncle de Hamadou Hamadou.
(5) C'est-à-dire dans Hamdallâhi.
(6) Depuis huit mois à cette époque; commencé en septembre 1863, le siège dura en tout près d'un an.
(7) *Tidiâni*, selon la prononciation locale, fils d'Alfa Ahmadou, lequel était l'aîné d'El Hadj Omar.
(8) *Kâdo*, pluriel *Hâbé*, est le nom que donnent les Peuls du Massina à tous leurs voisins de race noire; on applique plus spécialement ce nom aux Tombo de la région de Bandiagara.
(9) C'est-à-dire Tidiâni fils d'Alfa Ahmadou.
(10) Qui faisaient partie de l'armée d'El Hadj et étaient assiégés avec lui
(11) L'empêchant ainsi de venir au secours de son oncle aussi rapidement que l'espérait celui-ci. J'ai dû, dans la traduction de cette phrase, développer un peu le texte, dont l'extrême concision nuisait à la clarté.
(12) Il s'agit des montagnes du Pignari, qui s'étendent entre Hamdallâhi et Bandiagara.
(13) Lesquels étaient demeurés au pied de la montagne.

(1) Afin d'en avoir fini avec lui avant que la prophétie eût eu le temps de s'accomplir.
(2) Dans la grotte.
(3) Septembre 1864.
(4) Tidiâni mourut en 1887 après vingt-trois ans de règne.
(5) L'auteur appelle le fils d'El Hadj Omar tantôt *Ahmadou ech Cheikh* (Ahmadou le vénérable) tantôt *Ahmadou Cheikhou*, ce qui n'est qu'une adaptation de l'expression précédente à la prononciation locale, laquelle est exactement *Amadou Sékou*.
(6) Exactement « fut le *khalife* (le lieutenant, le vicaire) d'El Hadj Omar ».
(7) Non pas les indigènes, mais l'armée toucouleure qui occupait Ségou.
(8) C'est-à-dire El Hadj Omar.
(9) Le texte porte le mot *mâl* « bien, fortune, avoir »; il s'agit en l'espèce d'une distribution de cauries.

VII

HISTOIRE D'AHMADOU

Histoire du khalifat d'Ahmadou Ech Cheikh (5).

On dit que, lorsqu'El Hadj Omar eut détruit le village de Merkoya, il expédia un messager à Dinguiray auprès d'Ahmadou Ech Cheikh pour lui dire de venir auprès de lui. Ahmadou quitta alors ce lieu et se rendit auprès d'El Hadj Omar à Merkoya. Lorsqu'il fut arrivé auprès d'El Hadj Omar, celui-ci lui rendit hommage en personne et lui dit : « Que tout ce que j'ai en fait de biens et de troupes soit à toi, ô Ahmadou, sans que personne ne te soit associé ! » Après cela, Ahmadou remplaça El Hadj Omar (6) dans le commandement du territoire de Ségou.

Ensuite, quand El Hadj Omar fut parvenu au Massina et s'en fut rendu maître, il envoya un messager à Ahmadou Cheikhou pour lui dire de venir l'y trouver et Ahmadou se rendit auprès de lui dans la ville de Hamdallâhi et y demeura un certain temps avec lui. Ensuite les gens de Ségou (7) envoyèrent dire au cheikh Omar (8) que les Bambara de Ségou voulaient se révolter et l'avertirent de leur déloyauté. Lorsqu'il eut appris cela, il ordonna à Ahmadou Ech Cheikh de retourner à Ségou.

Ahmadou revint donc à Ségou, où il trouva la trahison chez les indigènes et jusque chez les esclaves. Une fois arrivé dans la ville, il convoqua tous les esclaves, leur donna beaucoup d'argent (9) et leur dit de bonnes paroles, puis, lorsqu'il fut d'accord avec eux, il fit tuer tous leurs chefs. Ensuite tous les gens du pays demeurèrent tranquilles. Mais, lorsque l'autorité d'El Hadj

Omar dans le territoire de Massina eut pris fin, tous les indigènes se révoltèrent de nouveau. Dès que cette nouvelle (1) fut arrivée à leurs oreilles, ils rassemblèrent une grande armée et attaquèrent le village de Bakhamabougou (2), qui était un village occupé par les Foutanké; ils le mirent à sac, tuèrent les hommes, emmenèrent les femmes en captivité; puis l'armée des Bambara prit ses quartiers dans les villages de Oueïna et de Tio-Koro (3). Quand Ahmadou Ech Cheikh eut appris cela, il rassembla une grande armée et la confia à Tierno Al Hassâne, auquel il en donna le commandement et qu'il envoya contre le village de Oueïna; Tierno Al Hassâne attaqua le village, le mit à sac et rapporta le butin dans la ville de Ségou.

Ensuite Ahmadou leva encore une armée dont il donna également le commandement à Tierno Al Hassâne, lui ordonnant d'aller attaquer Tio-Koro; celui-ci attaqua les Bambara, les vainquit, saccagea le village de Tio-Koro et revint à Ségou avec le butin. Ensuite Ahmadou leva une autre armée, marcha contre Togo (4), saccagea ce village et rapporta le butin à Ségou. Après cela, tous les païens, provenant d'environ quarante localités, s'assemblèrent au village de Kaba; Ahmadou leva une grande armée et en confia le commandement à Tierno Mokhtar, qui attaqua les païens, les vainquit, saccagea le village et revint à Ségou avec le butin. A la suite de cela, l'armée des païens marcha contre le village de Timou, qui était un village de Bambara reconnaissant l'autorité d'Ahmadou, et en fit le siège, empêchant les habitants de sortir tant que dura la saison sèche et jusqu'à ce que se produisît la crue du fleuve (5); alors Ahmadou expédia des troupes dans des pirogues contre les païens; lorsqu'elles arrivèrent sur ces derniers, elles les attaquèrent et, après un violent combat, remportèrent sur eux une victoire éclatante.

Ensuite Ahmadou en personne marcha contre le village de Sama (6) qu'il mit à sac, tua le commandant de l'armée ennemie, qui s'appelait Douba (7) et était chef de Sokolo (8), et revint à Ségou.

Ensuite il envoya Tierno Abdoul Sô, avec une forte armée, contre la ville de Sansanding; Tierno Abdoul Sô attaqua les gens de Sansanding, mais il fut vaincu et même tué en personne pour la cause de Dieu dans cette affaire; son armée revint à Ségou en déroute (1). Après cela, Ahmadou envoya Tierno Al Hassâne contre Sansanding encore, avec une grande armée (2); Tierno Al Hassâne attaqua les gens de Sansanding, mais il fut vaincu par eux et ils lui tuèrent plus de mille hommes, après quoi il revint à Ségou auprès d'Ahmadou.

Ensuite, les gens de quarante villages se réunirent dans le village de Dionkoloni; Ahmadou en fut informé et envoya contre eux deux armées commandées par Tierno Moussa Mohammed et Mohammed Ali; ceux-ci partirent vers ce village, attaquèrent les ennemis, les vainquirent et mirent le village à sac. Puis il envoya contre le village de Sigoula (3) Tierno Al Hassâne, qui attaqua ce village et le saccagea.

Après cela, Ahmadou en personne marcha avec une grande armée contre la ville de Sansanding et en fit le siège; le blocus fut si étroit que les habitants affamés mangèrent des cadavres pendant quatre mois; au bout de cette période, Ahmadou apprit là que les païens se préparaient à attaquer la ville de Ségou et il retourna sur ses pas avec son armée sans avoir pris Sansanding (4).

Ensuite, il attaqua les Peuls parce qu'ils avaient rompu leur pacte d'alliance, leur pilla leurs biens, tua leur chef, emmena toute la tribu en captivité et revint avec elle à Ségou. Puis, ayant appris qu'un homme nommé Séga (5) s'avançait avec son armée contre Ségou, Ahmadou ordonna à Tierno Al Hassâne de marcher à sa rencontre avec des troupes; Tierno Al Hassâne attaqua les ennemis et les vainquit près du fleuve (6), les y poussant jusqu'à les y faire tomber; ils se noyèrent à l'exception d'une centaine d'hommes seulement, alors que leur armée comptait 12.000 hommes, et le chef de l'armée lui-même périt misérablement.

Ensuite suivit l'attaque de Toukoroba, mais les musulmans furent mis en déroute; ce village est dans le voisinage de Niamina. Puis suivit celle du village de Kouni (7), situé du côté de Bamako en arrière du fleuve. Puis suivit l'attaque du village de Fogni, celle-ci faite parce que, vers cette époque, les habitants de ce village s'étaient révoltés et avaient fait appel aux gens d'un chef bambara nommé Souké, qui s'étaient rassemblés dans Fogni avec l'intention d'attaquer la ville de Ségou (8); Ahmadou partit en personne pour cet endroit, attaqua les ennemis, les vainquit et mit à sac le village. Suivit l'attaque de Toukoroba, où s'étaient rassemblés les païens; Ahmadou les

(1) La nouvelle du blocus d'El Hadj Omar dans Hamdallâhi par les Peuls et les Kounta.

(2) Ou Bamabougou, entre Ségou et Sansanding sur la rive droite du Niger.

(3) Deux villages situés à peu près en face de Sansanding, sur la rive droite du Niger.

(4) Village situé au Sud de Sansanding, sur la rive droite.

(5) Les villages de Kaba et de Timou étaient situés également dans la région comprise entre Ségou et Sansanding et à quelque distance du lit proprement dit du Niger; durant la saison sèche, une troupe pouvait investir complètement Timou, tandis que, lors des crues, l'eau arrivait jusqu'au village et les assaillants étaient forcés de dégarnir au moins l'une des faces, par laquelle du secours pouvait arriver en pirogues.

(6) En amont de Ségou et sur la rive gauche.

(7) Ou Dougaba.

(8) Chef-lieu actuel du cercle de même nom, au Nord de Ségou; Douba était venu de Sokolo, à la tête d'un contingent bambara, pour prêter main-forte aux indigènes de la région de Ségou.

(1) Février 1864; c'est après cette affaire qu'arrivèrent à Ségou les explorateurs Mage et Quintin.

(2) D'après Mage, l'expédition de Tierno al Hassâne contre Sansanding aurait eu lieu avant celle de Tierno Abdoul Sô, que Mage appelle Abdoul Belnadio.

(3) Je ne suis pas certain de la lecture de ce mot.

(4) Parti de Ségou le 4 juillet 1865, Ahmadou y rentra en déroute le 23 septembre; le siège proprement dit n'avait duré que 72 jours.

(5) Ou Tiéga.

(6) Du Niger.

(7) Ou Kouna.

(8) Fogni est sur la rive droite, un peu en aval de Niamina.

vainquit et saccagea le village. Puis suivit l'expédition de Gouni (1), qui s'était révolté et qui fut mis à sac au cours d'une attaque nocturne, Ahmadou lui-même étant à la tête de l'armée des musulmans. Puis suivit l'affaire du village de Youla, qu'Ahmadou en personne attaqua et vainquit; après quoi il envoya une expédition contre Bangouli, mais elle ne fut pas victorieuse, ses troupes ayant abandonné l'attaque parce qu'elles étaient fatiguées de la guerre. Suivit l'attaque de Séla, village situé dans le voisinage de Bamako (2); Ouali Diawara le mit à sac sur l'ordre d'Ahmadou et tua le chef du village, qui était connu sous le nom de Sâbou. Ensuite l'un des esclaves du prince (3), nommé Kambéné, attaqua le village de Mâbo et le mit à sac; puis il saccagea le village de Falou. Puis suivit l'attaque de Kaya, qui fut mis à sac par Tierno Moussa sur l'ordre du prince; puis suivit l'attaque de Bila (4), qui fut mis à sac par Tierno Al Hassâne; puis suivit l'attaque de Bangouli, qui fut mis à sac par Tierno Al Hassâne. Ensuite on razzia douze villages dans une seule journée. Puis suivit l'attaque de Ouola-Marakala, puis celle de Noungoula (5), qui fut mis à sac. Puis suivit l'attaque de Dita, dans le voisinage de Banamba (6), qui fut mis à sac par Tierno Al Hassâne. Puis suivit l'attaque de Touna (7), puis celle de Kinian (8), qui fut assiégé durant treize mois ; dans la ville se trouvaient 12.000 combattants; ils réussirent à sortir pendant une nuit; les troupes d'Ahmadou leur livrèrent bataille et tuèrent les enfants du chef de l'armée ennemie, le nommé Mari; celui-ci se sauva au village de Gâro (9) et s'y suicida (10).

Alors survint une épidémie, à la suite de laquelle Ahmadou quitta Ségou pour se rendre à Nioro. A son arrivée, il révoqua tous les serviteurs d'El Hadj Omar et les remplaça par ses frères dans le commandement du pays : il donna à Mountaga la province du Kingui, à Châhidou la province du Khéniarémé, à Dâï la province de Diala, à Noûha la province du Diafounou et à Bassîrou la province du Diomboko. Ensuite il attaqua Guémou-Koura (11) et le village de Sâkhoula. Il demeura à Nioro pendant trois ans (12), puis retourna à Ségou, où il emmena un grand nombre des gens du Kingui.

Lorsqu'il fut arrivé à Ségou, il fit la guerre aux gens de Dioga, qu'il saccagea; puis suivit l'attaque de Nongo et celle de Doérébougou (1), dans lesquelles il échoua; puis suivit une nouvelle expédition contre Bangouli, qu'il saccagea; puis suivit l'attaque de Konina (2); puis suivit l'attaque de Moribougou (3), qu'il mit à sac, puis l'attaque de Sanankoro (4), qu'il mit à sac; puis suivit l'attaque de Kêna (5), qu'il mit à sac; puis suivit l'attaque de Toudiala, dont il vainquit les habitants et qu'il saccagea; puis suivit l'attaque de Kaya, puis celle de Kolina qu'il vainquit et mit à sac.

Après cela, il quitta ce pays pour aller à Nioro (6). Mais, lorsqu'il fut arrivé près de Nioro, son frère Mountaga refusa de le laisser pénétrer dans la ville, disant : « Rien de bon ne peut résulter de son entrée dans la ville. » Puis, quand Ahmadou se fut décidé à entrer quand même, Mountaga s'enferma avec tous ses amis et leurs serviteurs dans la forteresse, dont il ferma la porte. Lorsque Ahmadou apprit cela, il se trouvait lui-même dans le village de Yéréré (7); il rassembla les Foutanké, parla avec eux de cette affaire et dit : « Appelez-moi immédiatement El Hadj Kaba, qui est parmi les meilleurs des hommes, ainsi que Tierno Moussa. » Puis il les envoya tous les deux auprès de Mountaga pour lui dire de sortir de la maison d'El Hadj Omar. Ils se rendirent auprès de lui. Ce jour-là, personne ne put pénétrer dans Nioro à l'exception d'El Hadj Kaba, qui obtint ce privilège en raison de l'excellence de ses vertus et du mérite supérieur de ses pères et de ses aïeux. Ils demandèrent à Mountaga de sortir de la forteresse, mais il s'y refusa. Ils revinrent auprès d'Ahmadou et le mirent au courant.

Alors il partit de Yéréré et se rendit au village de Diamoulé; lorsqu'il y fut arrivé, il ordonna à El Hadj Kaba de retourner auprès de Mountaga; El Hadj Kaba y alla et Mountaga lui dit: « Dis au prince qu'il m'accorde un délai jusqu'à demain. » El Hadj Kaba revint auprès d'Ahmadou et l'informa de cette réponse. Alors le prince se transporta dans le Nord de Nioro au village de Nioro-Tougouné, où il campa deux jours, dans l'intervalle desquels El Hadj Kaba retourna encore auprès de Mountaga. Lorsque le prince eut acquis la certitude que Mountaga ne consentirait pas à sortir de la forteresse, il donna à l'armée l'ordre d'entrer dans Nioro. Toutes les troupes firent leur entrée, après quoi Ahmadou lui-même entra dans la ville et descendit, dans la partie de la ville la plus éloignée de la maison du cheikh Omar (8), dans la maison de Bakari Diâné. Puis il assiégea Mountaga durant dix mois,

(1) Rive droite du Niger, en face de Koulikoro.
(2) Séla est un peu en aval de Bamako, sur la rive gauche du Niger.
(3) Ahmadou, à partir de ce point du récit, est fréquemment désigné sous le titre de « prince » (*amîr*).
(4) Rive gauche du Bani, sur la route de Ségou à San.
(5) Rive gauche du Bani, au Sud-Sud-Est de Ségou.
(6) A l'Ouest-Nord-Ouest de Niamina.
(7) Au Sud-Est de Ségou, sur la rive droite du Bani; c'était le quartier général de Mari, frère et successeur d'Ali Diara, le dernier roi bambara de Ségou.
(8) Ville située sur la route de Ségou à Sikasso et où s'était réfugié Mari avec ses troupes après l'attaque de Touna par l'armée d'Ahmadou.
(9) Rive gauche du Bani, sur la route de Touna à Ségou.
(10) La mort de Mari eut lieu vers la fin de 1869 ou le début de 1870.
(11) Il s'agit du Guémou situé dans le Sud du Kingui.
(12) De 1870 à 1873.

(1) Au Nord-Nord-Ouest de Koulikoro.
(2) Sur la route de Niamina à Koulikoro.
(3) Près et à l'Ouest de Niamina.
(4) Dans le Bélédougou.
(5) Au Nord de Bamako et à l'Ouest de Doérébougou.
(6) En 1884.
(7) Près et au Nord-Est de Nioro.
(8) Par « la maison du cheikh Omar » il faut entendre la forteresse où s'était réfugié Mountaga et qui avait été construite par El Hadj Omar.

pendant lesquels les deux partis firent feu l'un sur l'autre. A la fin, la famine décima les assiégés, et tous les gens qui étaient avec Mountaga dans la forteresse périrent d'inanition à l'exception d'un petit nombre d'entre eux. Alors l'un de ses serviteurs, nommé Moussandi, s'échappa, vint faire sa soumission au prince et l'informa de leur situation; le prince fit ordonner à tous ceux qui étaient avec lui dans la forteresse d'en sortir (1) : ils sortirent tous et il ne resta que Mountaga, Dâï et Féré Ngali (2). Alors le prince ordonna à ses hommes de pénétrer jusqu'à ces derniers et de s'emparer d'eux par la force. Lorsqu'ils furent arrivés auprès d'eux, ils les bloquèrent dans le magasin aux poudres pendant toute la nuit; lorsque l'aube parut, Mountaga mit le feu à la poudre qui fit explosion, toutes les chambres voisines furent détruites et Mountaga périt ainsi que son frère Dâï et Féré Ngali. Après que ces choses eurent eu lieu, le prince fit laver les corps des défunts, les fit envelopper chacun d'un linceul et les fit enterrer dans le lieu de sépulture appelé Kélékouna (3).

Après cela, il fit la guerre au village de Lambidi (4), parce que c'est là qu'avait résidé son frère Dâï. Auparavant, il avait fait la guerre à la tribu des Sambourou (5) et avait tué leur chef Falilou Boli. Ensuite il saccagea le village de Lambidi, tua les hommes et emmena les femmes en captivité, puis il revint à Nioro.

Plus tard, les gens du Diafounou expédièrent un message à El Hadj Mohammed El Amîne Koundiou (6), pour lui demander d'envoyer à leur secours; il répondit à leur désir et leur accorda ce qu'ils demandaient, et il se rendit à la ville de Gouri (7), où l'on bâtit une forteresse. Lorsque le prince apprit cela, il rassembla une grande armée, marcha contre Gouri et en fit le siège durant huit mois; au bout de ce temps, les assiégés évacuèrent la ville parce qu'il y mouraient de faim; les uns firent leur soumission au prince et les autres s'enfuirent vers le fleuve (8). A la suite de cela, Ahmadou eut des discussions avec les Foutanké (9).

Cependant Ahmadou apprit que les Chrétiens s'étaient emparés du territoire de Ségou (10). Il y avait alors comme lieutenant son fils Madâni Tal; Madâni s'était enfui de Ségou avec ses frères vers Sikasso; ensuite, ils s'enfuirent de Sikasso, ayant été instruits des intentions perfides des gens de cette ville à leur égard, arrivèrent enfin à Nioro et trouvèrent le prince dans le village de Youri (1). Aussitôt, Ahmadou partit de là pour retourner dans sa capitale (2) et envoya de nuit Mahmadou Boukari Samba pour aller attaquer les Chrétiens; Mahmadou Boukari livra bataille à ces derniers à Khâlé (3) et ramena un grand nombre des familles de Ségou (4). Ensuite, ayant appris l'entrée des Chrétiens dans la ville de Koniakari (5), Ahmadou s'y rendit en personne et attaqua les Chrétiens, mais il fut vaincu et revint à Nioro.

Puis les Chrétiens marchèrent sur Nioro; Ahmadou se porta en personne au-devant d'eux et les rencontra près de Yélimâné, où eut lieu le combat; les Chrétiens furent vainqueurs, et il retourna à Nioro. Le colonel (6) continua sa marche en prenant la route qui traverse le Khéniarémé et parvint au village de Maël (7) où il se rencontra avec l'armée d'Ahmadou commandée par Mahmadou Boukari, tandis qu'Ahmadou lui-même était dans le village de Foussé. Une bataille eut lieu près de Maël; les troupes d'Ahmadou furent défaites par les Chrétiens et retournèrent auprès d'Ahmadou, qui décampa et rentra à Nioro.

Après avoir fait les préparatifs que comportait sa situation et pris tout l'or qu'il possédait, il évacua la place (8), se dirigeant du côté de Kergodio (9) jusqu'à ce qu'il se fût éloigné de Nioro; puis il quitta cette route et revint au village de Kolomina (10), allant vers le Kaïlangalé (11). Ensuite, il reprit de nouveau cette même route (12) et parvint à Diongué-Diongué (13). Lorsque le colonel eut appris sa présence en ce point, il marcha avec son armée contre lui et ses gens et leur livra bataille en cet endroit; Ahmadou lui-même s'enfuit, se dirigeant du côté du Sahel, et parvint aux environs de Oualata. Là, il demanda à des caravaniers de lui louer leurs services moyennant salaire et acheta des chameaux pour le transport de l'eau, puis partit pour le pays du Massina, où il arriva enfin.

Ayant trouvé son frère Mounirou installé là comme son lieutenant, il le révoqua et demeura au Massina pendant deux ans (14). Ensuite arriva sur lui l'armée des Chrétiens; après leur avoir livré bataille, Ahmadou évacua le Massina et se dirigea du côté de l'Orient jusqu'à ce qu'il fût parvenu au village de Douentza (15), où il resta

(1) J'ai respecté le texte, mais, d'après les traditions recueillies d'autre part, il faudrait remplacer « le prince » — titre qui désigne constamment Ahmadou dans ce récit — par « Mountaga ».
(2) Dâï était un frère de Mountaga et d'Ahmadou; Féré Ngali était l'homme de confiance de Mountaga.
(3) En 1885.
(4) Au Nord-Nord-Est de Nioro.
(5) Tribu peule de la région de Nioro.
(6) Marabout soninké plus connu sous le nom de Mahmadou-Lamine, qui fomentait à cette époque la révolte contre les Français dans la région de Bakel.
(7) Capitale du Diafounou, à l'Ouest de Yélimâné.
(8) C'est-à-dire vers le Sénégal (1887).
(9) Parce que les Foutanké critiquaient cette action contre Mahmadou Lamine, dans lequel ils voyaient un allié naturel contre les Français.
(10) Ségou fut pris le 6 avril 1890 par le colonel Archinard.

(1) Près et au Sud-Ouest de Nioro.
(2) C'est-à-dire à Nioro
(3) Sur le Sénégal, entre Badoumbé et Bafoulabé.
(4) Il faut entendre « des familles toucouleures » qui avaient fui de Ségou.
(5) Koniakari fut pris le 16 juin 1890 par le colonel Archinard.
(6) Colonel Archinard.
(7) Au Nord-Ouest de Nioro.
(8) Ahmadou évacua Nioro le 30 ou le 31 décembre 1890 et le colonel Archinard y entra le 1er janvier 1891.
(9) Au Nord-Nord-Est de Nioro, dans la direction du Sahara.
(10) Au Sud de Nioro.
(11) Région de mares située au Sud de Nioro entre Kolomina et le Lankhamané.
(12) Celle du Nord-Est.
(13) Non loin de Kolomina.
(14) Jusqu'à la conquête du Massina par le général Archinard en avril 1893.
(15) Entre Bandiagara et Hombori.

deux jours; après quoi, l'armée des Chrétiens étant venue sur lui, il leur livra bataille, puis se transporta dans la direction de l'Est. Et à partir de ce moment fut terminée la guerre entre lui et les Chrétiens. Il continua sa marche jusqu'à ce qu'il fût parvenu dans le pays du Haoussa et s'arrêta dans un village appelé Mikalaka, dans le voisinage de Sokoto, où il mourut pour la gloire de Dieu (1). Depuis le jour de sa sortie du Massina, il avait dévasté dix-sept villages païens en se rendant au pays du Haoussa.

Est fini ce que nous avons entendu de la bouche des conteurs à ce sujet; ces renseignements sont vrais en partie, mais Dieu seul connaît la vérité complète: c'est de lui que tout vient et c'est à lui que tout retourne.

VIII

HISTOIRE DU CLAN DES DOUKOUKÉ (2).

Sache que le clan des Doukouré se composait de deux fractions dont l'une s'appelait Ouàro et l'autre Yâtou et qui résidaient dans la province de Touroubanné-Bâkhounou (3), à l'Est de la ville de Goumbou du côté du Sahel (4). Lorsque leur situation y fut devenue prospère, elles se firent la guerre entre elles et la fraction des Ouàro fut victorieuse de la fraction des Yâtou. Après qu'ils eurent été vaincus, les Yâtou se rendirent à Koumbi auprès de Maghan (5) et lui demandèrent une armée pour combattre leurs cousins qui étaient restés à Touroubanné-Bâkhounou. Il accéda à leur demande et ordonna à Ouagané Sakho (6) de marcher avec eux vers cet endroit.

Or Ouagané avait le sommeil fréquent et les dents longues, et de la salive sortait continuellement de sa bouche, et ces particularités ont persisté jusqu'à maintenant chez ses descendants: lorsqu'on les voit, on les croit fous. Les Yâtou donc marchaient avec l'armée de Ouagané, s'avançant vers la province de Touroubanné-Bâkhounou, et ils parlaient entre eux, disant: « Certes, Maghan ne nous a pas donné un chef de guerre, celui-ci n'est bon à rien. » Et ainsi jusqu'à ce qu'il leur eût fait faire halte en un endroit où se trouvaient des concombres amers; Ouagané s'endormit et les Yâtou dirent: « Il nous faut l'éprouver avant que nous arrivions sur le théâtre de la guerre. » Et ils le dépouillèrent de ses armes et se mirent à lui jeter des concombres; alors, s'étant éveillé, il se leva, saisit l'un d'entre les Yâtou et en frappa un autre avec celui-là, et continua ainsi jusqu'à ce qu'il eût tué cent de leurs hommes et que son esclave en eût tué quatre-vingt-dix-neuf; le nom de cet esclave était Mâmadi Tankabé (1). Les Yâtou dirent: « C'est une expédition qui nous est nuisible » et c'est à cause de cela qu'on les appelle *Dou-Kouré* (2) en langue étrangère. Puis ils implorèrent le pardon de Ouagané et firent pénitence, et il leur pardonna.

Ensuite ils marchèrent avec lui jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à Touroubanné-Bâkhounou; ils attaquèrent la fraction des Ouàro et la vainquirent. Puis les deux fractions se séparèrent, celle des Ouâro allant se fixer du côté de la ville de Goumbou: ce sont ceux qui sont encore maintenant à Goumbou. Quant aux Yâtou, ils demeurèrent à Touroubanné-Bâkhounou. Ensuite Ouagané Sakho retourna auprès de Maghan; avant de revenir sur ses pas, il avait épousé une de leurs femmes surnommée Tambadou, qui était enceinte de ses œuvres, et il dit aux Doukouré (3): « Mon épouse que voici est enceinte, je vous la confie; si elle accouche d'un garçon, mettez-le à l'école; si elle accouche d'une fille, mariez-la à un savant sans réclamer de dot à celui-ci. »

Plus tard, un devin leur fit connaître qu'ils régneraient sur une province située dans l'Ouest et appelée Diafounou; lorsqu'ils eurent entendu cela, ils quittèrent Touroubanné-Bâkhounou, se dirigeant du côté de l'Ouest en longeant le Sahel, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à proximité du Diafounou, et traversèrent la rivière connue sous le nom de Seïna-Téré vers l'endroit appelé Khourakhatié, lequel se trouve au Nord de Fangaga (4), puis s'établirent dans cette région. Leur chef en ce temps-là s'appelait Yâté Doukouré; il engendra dans ce pays deux enfants, dont l'un fut appelé Gantiagaba et l'autre Khoura; Gantiagaba s'établit au village de Tambakhara (5) et Khoura demeura à Khourakhatié (6). Tambakhara fut la résidence de leur roi à cette époque.

Tous les habitants qu'ils trouvèrent à ce moment dans le Diafounou se soumirent à eux. Le plus âgé des chefs des deux familles (7) exerçait le commandement et résidait à Tambakhara. Il en fut ainsi jusqu'au jour où le pouvoir et l'exercice du patriarcat échurent à l'un de leurs chefs nommé Silman Tiâné, lequel engendra trente enfants mâles; l'aîné de ces enfants se nommait Tâmaro.

En ce temps-là, Tâmaro quitta Tambakhara, se dirigeant du côté de l'Est pour aller chercher

(1) En 1898.

(2) Clan soninké qui passe pour avoir quitté Ghâna vers 1076, après la prise de cette ville par les Almoravides, et avoir fondé, vers le début du XIIe siècle, dans la région de Goumbou, une principauté dont ses membres ont conservé le commandement jusqu'à nos jours. Une autre fraction du clan aurait colonisé le Diafounou à une époque antérieure: c'est de cette dernière qu'il s'agit dans ce récit.

(3) C'est-à-dire dans le Bâkhounou de Touroubanné ou Bâkhounou oriental.

(4) Lisez « du Nord », c'est-à-dire au Nord-Est de Goumbou.

(5) Ou Manga, l'un des rois du Ouagadou dont il a été question dans le premier récit; cela placerait les débuts de l'installation des Doukouré dans la région de Goumbou bien avant l'époque des Almoravides.

(6) Voir le premier récit.

(1) C'est-à-dire, en soninké, « Mâmadi Quatre-vingt-dix ».

(2) En soninké « armée du mal » ou « expédition nuisible ».

(3) D'après ce qui précède, il faudrait supposer que le clan des Doukouré, qui devrait son nom à la circonstance rapportée plus haut, était issu, non pas à la fois des Ouâro et des Yâtou, mais seulement de cette dernière fraction.

(4) Je ne suis pas certain de la lecture de ces trois noms propres; je crois qu'il s'agit de la rivière qui arrose Yélimâné et se jette dans la Kholembinné ou Kolembiné à l'Ouest de ce dernier point; les Doukouré durent la passer près du village de Fanga, en amont de Yélimâné et de Niogoméra.

(5) A l'Ouest-Sud-Ouest de Yélimâné.

(6) Probablement à l'Est de Tambakhara.

(7) C'est-à-dire de la famille issue de Gantiagaba et de celle issue de Khoura.

une autre résidence. Avec lui étaient six cavaliers, qui s'appelaient : Hamma Laga (1), ancêtre de tous les hommes du Diafounou surnommés Silla; Modi Kodé, ancêtre de tous les Daramé de la même région ; Sié Sakho, ancêtre des Diawara qui sont dans ce pays ; Ourouma Hammadi, ancêtre des Bidanessi qui sont dans ce pays; Séméga Koré, ancêtre des Séméga qui sont dans ce pays, et Khoura Binné, ancêtre des Doukouré qui sont dans le Diafounou mais n'ont pas la propriété du sol du Diafounou.

Tàmaro s'avança avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un endroit où ils firent halte. Puis Tàmaro, s'étant levé, voulut poursuivre sa route, lorsqu'une épine accrocha son manteau; les gens lui dirent : « O Tàmaro, voilà qu'une épine a accroché ton vêtement. » Il se retourna vers le buisson, arracha l'épine de son manteau, et continua sa route avec eux jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la colline de Fari, qui se trouve entre le Diafounou et Krémis (2). Là, ils rencontrèrent un génie qui était un vieillard âgé; Tàmaro le salua et il lui rendit son salut. Puis le génie lui dit : « Que cherches-tu, ô homme? » Tàmaro lui répondit qu'il cherchait un endroit pour s'y établir. Le génie lui dit : « Retourne sur tes pas et installe-toi à l'endroit où une épine a accroché ton vêtement. » Tàmaro dit « oui » et retourna avec ses gens à l'endroit en question; il abattit les arbres qui s'y trouvaient, y construisit des habitations et appela le lieu *Gouri*, d'un mot étranger (3) qui signifie en arabe « s'accrocher à une épine ». Ensuite il y fit venir sa famille; sa situation devint prospère, ses richesses s'accrurent et il régna sur tout le territoire du Diafounou.

C'est à partir de cette époque que chacun des rois qui régnèrent sur ce pays fut surnommé *Téra* (4). Il en fut ainsi jusqu'à l'arrivée des Bambara-Mansassi (5) ; les Doukouré se soumirent alors à ces derniers sans combat et, à partir de ce moment, les chefs du Diafounou furent appelés *Almami* (6) jusqu'à nos jours.

Parmi les merveilles qui sont rapportées au sujet de l'abatage des arbres de Gouri, on raconte la chose suivante : ils abattaient des arbres toute la journée et, avant que le matin n'eût paru, les arbres coupés étaient redevenus tels qu'ils étaient auparavant, si bien que Tàmaro alla se plaindre de cela auprès d'un lettré qui se trouvait là et qui est l'ancêtre des Dyikiné que l'on rencontre dans la province du Diafounou; celui-ci pratiqua un enchantement sur les arbres et ils purent les abattre et s'établir à la place (7). Ce lettré demeurait au village de Yaguiné (8).

(1) Ou Lafa.
(2) Au Nord-Est de Yélimâné.
(3) *Gouri* signifie « accroché » en soninké; la ville de Gouri est située sur la rive gauche de la Kholembinné, à mi-chemin entre Tambakhara et Yélimâné.
(4) Voir plus loin l'explication de ce titre.
(5) Voir le récit n° V.
(6) Corruption de l'arabe *al-imâm*, celui qui se place en avant des fidèles pour dire la prière.
(7) Comparer la tradition analogue rapportée dans la légende de Soundiata.
(8) Rive droite de la Kholembinné, en face de Gouri.

Tàmaro engendra sept enfants, dont l'aîné fut Mâ Téra ; quand Tàmaro mourut il fut remplacé par Mâ Téra et c'est pour cela que tous ceux qui montèrent sur le trône après lui reçurent le surnom de *Téra*, comme il a été dit précédemment.

La ville de Gouri ne fut jamais saccagée depuis sa fondation jusqu'au jour où elle fut détruite par Ahmadou Ech Cheikh (1). La durée de l'existence de Gouri fut d'au moins sept cents ans (2).

Est terminé ce que nous avons entendu de la bouche des conteurs (3).

PAGES RETROUVÉES

Les Ports du Maroc au XVIIe siècle

Au moment où est posée la question des ports au Maroc, on lira avec curiosité cette description des ports marocains au XVIIe siècle. Elle est extraite d'une plaquette intitulée « Lettre escritte en reponse de diverses questions curieuses sur les parties de l'Affrique où règne aujourd'huy Muley Arxid, roy de Tafilete (4). Par Monsieur **** qui a demeuré vingt-cinq ans dans la Mauritanie » et qui a paru à Paris chez Gervais Clouzier en 1670. Cette plaquette est généralement publiée avec la relation du voyage de Roland Fréjus. M. Henry de Castries, dans *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc* (France, 1re série, t. III, p. 691) a établi que l'auteur de cette lettre est en réalité Thomas Le Gendre, commerçant de Rouen, qui vécut sept années au Maroc, au début du XVIIe siècle, principalement à Saffi, pendant le règne de Mouley Zidan. Sa lettre est une description complète de ce que l'on savait et pensait du Maroc au début du XVIIe siècle. Nous n'en extrayons que ces curieux passages relatifs aux ports :

... La partie d'Affrique qui est depuis le Détroit de Gibraltar, jusqu'au Cap Blanc, dans la mer Océane, est une côte qu'on appelle vulgairement et par mauvais usage, Barbarie, mais qui ne l'est pas pourtant, car la vraie Barbarie est dans la mer Méditerranée, et c'est la côte qui commence à Tripoly et qui vient à Tunis, à Alger et jusqu'au Détroit. Mais cette côte-là qui vient dans la mer Océane depuis le Détroit jusqu'au Cap Blanc, est véritablement la côte de Mauritanie et se doit appeler ainsi, étant le pays des Mores.

Cette côte et pays de Mauritanie, contient trois Royaumes, Fez, Maroc et Sus.

Ce royaume de Fez a une ville capitale qui s'appelle Fez, et pour Ports de mer, Toutouan, qui

(1) En 1887.
(2) Ce qui placerait la fondation de Gouri dans la seconde moitié du XIIe siècle, soit entre la prise de Ghâna par les Almoravides (1076) et la prise de la même ville par Soumangourou, roi de Sosso.
(3) Ceci termine la 63e page du manuscrit. La 64e et dernière ne porte qu'un seul mot : *Faransi*, c'est-à-dire « Français » : Mamadi-Aïssa a voulu sans doute indiquer par là que les événements postérieurs à ceux qu'il a racontés font partie du domaine de l'Histoire de France.
(4) Mouley er Rechid, second souverain de la dynastie filalienne En réalité les observations de Th. Le Gendre qui quitta le Maroc en 1625 portent sur le règne de Mouley Zidan et sur la fin de la dynastie saadienne qui prit fin en 1629.

est un peu dans le Détroit, Tanger, Arquile (1), Seuta, l'Arrache, la Mamorra (2), Salé et Tudelle (3).

Tanger est aujourd'hui aux Anglais; Seuta, la Mamorra et l'Arrache sont au Roi d'Espagne et les autres Places restent aux Mores. La Mamorra est sûre et capable d'assez grands navires, bien que le Roi d'Espagne ne s'en serve pas pour le négoce.

Le Royaume de Maroc a pour ville principale celle de ce nom de Marocques, et pour Ports de mer, Azamor, Mazagan, la Houladilla (4) et Saffy.

Mazagan est au Roi de Portugal, le surplus aux Mores.

Le Royaume de Sus a plusieurs villes dans ses terres; ce que les autres n'ont point, l'un n'ayant que Fez et l'autre que Marocq, à 30 ou 40 lieues dans les terres : mais celui-ci a la ville principale, à savoir Therudent; et en outre, Tagaust, Ouffrey, et Illecq (5); et pour ports de mer, Mongador, Sainte-Croix et Messa (6).

Les Mores appellent toutes ces places des mêmes noms ci-dessus excepté Saffy qu'ils appellent Açaffy et Sainte-Croix qu'ils appellent Agader...

... Tanger ne vaudrait rien, si ce n'était le Port que les Anglais y font par le moyen d'un molle qui leur coûtera bonne somme : les Anglais ne se fieront point à Checq Gaillan (7), car quand il voudra les tromper, il fera commander ses troupes par un autre Checq, et dira que ce n'est point sa race, mais une autre race d'Alarbes (8) qui aura fait le mal.

M. le Chevalier Cholmeley, premier Ecuyer de la Reine d'Angleterre, ingénieur à Tanger, et qui y est retourné, me dit dernièrement, que le Vice-Amiral Lasson (9), le Gouverneur de Tanger, et lui Ingénieur, avaient une fois conféré avec Checq Gaillan dans une tente au milieu des deux armées, celle de Gaillan étant de 20.000 chevaux et la leur n'étant que de 1.000 hommes; et sur ce que je lui dis qu'ils avaient fait grande folie, il en demeura d'accord et dit qu'ils l'avaient bien reconnu depuis et que Gaillan les avait obligé de lui promettre de l'aller voir en son château d'Arguile, mais qu'il n'y eut que lui ingénieur, qui y fut porter les excuses des autres, et que s'ils y avaient été tous trois, ils n'en seraient pas revenus.

A Ceuta et à l'Arrache, il n'y a point de Port que pour les barques, mais le Port de la Mamorra est très bon, et néanmoins le Roi d'Espagne ne s'en sert point et n'en tire aucune utilité.

Salé est un Havre de barre, où des vaisseaux de 200 tonneaux peuvent entrer pourvu qu'on prenne bien son temps, et à l'aide de Pilotes, ou Lamaneurs.

A Fudella se pourrait faire, à ce qu'on dit, un port, y ayant une langue de terre qui avance en mer; mais il y a là ni ville ni château et ce lieu n'est qu'à trois lieues au-dessus (1) de Salé.

A Zamor est un méchant petit port à barques, et il n'y a là que des pêcheurs d'Alozes.

Mazagan, qui est au-dessus et à 10 ou 12 lieues du Cap de Cantin, est une petite ville muraillée, qui a du canon, dans laquelle place il n'y a ordinairement que deux ou trois cents pauvres misérables Portugais en garnison, qui bien souvent n'ont pas de pain; et néanmoins cette petite place n'a pas laissé de résister à plusieurs milliers de Mores et Alarbes, qui, n'ayant pas l'usage des pièces de campagne, des escalades et des pétards, sont incapables de prendre des villes muraillées, surtout quand elles ont du canon : mais en échange ce n'est point à la garnison à sortir en campagne, car les Mores et les Alarbes, grands cavaliers et en grand nombre, sont adroits en embuscade et à empêcher la retraite.

Au-dessus de Mazagan est la Houladilla, petit port à barques ou moyens navires, y ayant à l'entrée une roche qui la rend difficile, et n'y a là qu'un château et petite Villette.

Je n'ai point été en toute cette côte-là, depuis le détroit, jusqu'au lieu de la Houladilla; ce que j'en dis, n'est que ce que j'en ai retenu de la conversation que j'ai eue avec ceux qui y ont été et par les cartes. Quand j'ai été à Saffy, j'ai atterri au cap de Cantin et de là à Saffy.

Saffy est une ville sur une hauteur bien muraillée et fournie de canon, bâtie en 1540 par les Portugais (2), à ce qu'on remarque par l'écriture et par le chiffre qui est sur la grosse tour du château de haut. Il n'y a point de port, mais seulement une rade bonne en été, et mauvaise en hiver.

Mongador est un petit Port abrité d'un islet où des vaisseaux de deux et trois cents tonneaux peuvent entrer.

Agader, ou Sainte-Croix, est une baie, ou rade raisonnablement bonne, le château est sur une pointe de terre fort haute, et les maisons de si peu de chrétiens qu'il y a là, sont au pied du Château.

Messa est une rade qui ne vaut rien et où l'on ne va que quand Agader et Messa sont en guerre l'un contre l'autre; autrement tout le négoce se fait à la rade de Sainte-Croix, dit Agader.

---

(1) Arzila.

(2) La Mamorra qui appartient au roi d'Espagne, est située à l'embouchure du fleuve Seubu, Cebu ou Subo, le plus grand de toute la Mauritanie : il y avait quinze ou seize cents hommes de garnison espagnole en 1663 que M. de Razilly fut par ordre du roi en cette cité. (Note de l'auteur.)

(3) Plus loin l'auteur écrit Fudella : c'est le Fedalla actuel.

(4) Oualidia, entre le Cap Blanc et le Cap Cantin.

(5) M. Henry de Castries identifie ces noms en Tagaoust (Tagauus), El Oufran et Iligh.

(6) La Mesa actuelle.

(7) Cheikh Ghaïlan.

(8) Arabes.

(9) Sir John Lawson.

---

(1) En réalité, Fedala est à 65 kilomètres au Sud de Salé. Il faut lire sans doute « au-dessous ».

(2) M. H. de Castries observe que Le Gendre commet ici une erreur : les Portugais occupèrent en 1508 la ville de Saffi, qu'ils évacuèrent en décembre 1541.

LES EXPLORATIONS ESPAGNOLES
EN AFRIQUE

Au Congrès international de géographie qui a eu lieu à Rome au printemps dernier, M. Manuel Conrotte, délégué de la Société de Géographie de Madrid, a présenté un rapport sur les voyages et explorations effectués par les Espagnols de 1889 à ce jour.

Nous en reproduisons ce qui concerne la Guinée espagnole et le Maroc :

GUINÉE ESPAGNOLE

Au mois de mars 1890, la Compagnie Transatlantique espagnole envoya en mission M. José Valero, commissaire militaire, pour développer le commerce et améliorer l'agriculture dans les îles espagnoles du golfe de Guinée et sur le littoral voisin. Il débarqua à Elobey-le-Petit, le 24 avril suivant et commença aussitôt à reconnaître le Muni en remontant son cours et ses affluents : l'Utamboni, la Noya, la Baňe, l'Utongo, la Toche, la Conguë et quelques autres moins importants. Il fut accueilli amicalement par tous les habitants du pays, sauf par ceux de la région d'Ecododo, qui lui firent une bien médiocre réception. Après ce voyage, Valero débarqua sur la côte, aux environs de la Pointe des Moustiques, et se rendit à pied au cap Saint-Jean, où il fonda une factorerie. Il suivit la côte, pénétra par le Benito et établit d'autres factoreries dans les localités de Bolondo et de Membale, puis, plus tard, par le Campo, dont il étudia la région jusqu'à la première de ses cataractes. Au cours de cette exploration, il étudia les coutumes des tribus Bujebas, qui étaient plus aptes que leurs voisines à comprendre la valeur de la civilisation et qui joignaient à la simplicité de leurs coutumes la répugnance pour l'anthropophagie. L'expédition prit fin en 1890.

Une seconde mission permit à Valero de parcourir la partie du continent plus voisine d'Elobey, en décrivant un arc de cercle qui serait déterminé assez exactement, en ses extrémités, par la Pointe des Moustiques au Nord et la Pointe Yegua au Sud, en une ligne de 32 kilomètres. Cette région est connue sous le nom de Buru, nom d'une colonie qui y habita et en fut chassée par ses ennemis et vainqueurs, les Pamises et les Balengues.

Valero revint en Espagne au printemps de 1891 ; son courage et son intelligence n'eurent pas l'occasion de se faire remarquer de nouveau et il se proposait de faire d'autres expéditions dans l'Afrique tropicale, lorsqu'il mourut glorieusement dans un combat contre les Kabyles du Riff, sous les murs de Mélilla, en octobre 1893.

En 1897 et 1898, le commandant Bonelli et M. Bengoa reconnurent les sources du Muni, le premier avec les affluents antérieurement explorés par Valero, et aussi le cours du Benito et du Campo, en remontant jusqu'aux cataractes de celui-ci. Bonelli visita aussi en détail l'île de Fernando-Po, pour préciser son orographie et son hydrographie, et Bengoa explora, entre autres choses, la Sierra de Cristal, sur le continent.

La convention signée à Paris le 27 juin 1900 imposait des travaux de délimitation entre les territoires français et espagnols de la Guinée, et le ministère espagnol des Affaires étrangères, duquel relèvent également les questions coloniales, envoya une mission dans cette région, pour se mettre d'accord avec la mission française sur les questions de frontière et pour étudier scientifiquement les régions qui allaient être rangées sous la domination espagnole. La mission avait à sa tête le secrétaire de légation Jover, accompagné du commandant d'état-major Lopez Vilches, des capitaines d'état-major Nieves et Borrajo, du lieutenant de vaisseau Gutierrez Sobral, des naturalistes d'Almonte et Martinez de la Escalera, du médecin militaire Montaldo et du médecin civil Osorio, celui-ci déjà familiarisé avec le pays, où il avait déjà voyagé en 1886. Les deux missions se proposaient de déterminer la frontière entre la Guinée espagnole et le Gabon, mais le temps fixé pour ces opérations ne suffit pas pour les mener à bon terme, il permit toutefois d'explorer une grande partie du territoire dans l'intérieur. Pendant le temps que dura cette mission, M. d'Almonte étudia la topographie et la flore du Nord de l'île de Fernando-Po et la partie Sud-Ouest du bassin du Muni, et M. Gutierrez Sobral, aidé de M. Borrajo, parcourut l'estuaire de ce fleuve, ainsi que celui du Benito. L'un des résultats de cette expédition fut la publication, par le ministère des Affaires étrangères, de la première carte de la Guinée continentale espagnole, à l'échelle de 1/200.000e, dessinée par M. d'Almonte.

Ce géologue a parcouru de nouveau ces régions en 1896 et en 1911, envoyé en mission par le gouvernement espagnol : la première fois, pour délimiter la frontière du Nord avec la colonie allemande du Cameroun, conjointement avec le commissaire impérial allemand, capitaine d'artillerie Fœrster, et, au cours de cette exploration, il a effectué un travail très détaillé sur une zone de 180 kilomètres de longueur et d'une largeur variable, mais s'élevant par endroits à plus de 60 kilomètres. C'est aussi au cours de ce voyage que furent fixés de nombreux points de référence, dont les coordonnées géographiques ont eu pour origine une foule d'observations astronomiques. L'objet atteint par M. d'Almonte dans sa seconde expédition a été la rectification des lignes de la côte et de quelques rivières indiquées sur les cartes, ainsi que la modification de certains noms de lieux, très variables dans les régions habitées par les tribus nomades. Ces modifications ont servi à l'établissement de nouvelles cartes de la Guinée insulaire et continentale. En 1905, le secrétaire de légation Saavedra Magdalena fut envoyé par le ministère des Affaires étrangères pour proposer les mesures appropriées à l'établissement du gouvernement et de l'administration espagnols en Guinée. Il a visité la région en divers sens, traversant des lieux jusque-là inconnus et

rectifiant les erreurs commises par les géographes antérieurs. Ses expéditions les plus intéressantes ont été : le parcours de la Conception à San Carlos par la vallée de Moka, dans l'île de Fernando-Po ; l'exploration des îles de Corisco et d'Elobey-la-Grande, celle des bassins du Muni et de l'Utamboni sur le continent ; enfin ses excursions au cap Saint Jean et à la rivière Benito. Le récit de cette mission, joint à d'intéressantes observations au sujet des colonies portugaises du Prince et de Saint-Thomas, des colonies allemandes du Cameroun et de Togo, et de la colonie française du Dahomey, se trouve dans un mémoire fort curieux, très bien rédigé et imprimé, qui a été publié aux frais de l'État en 1907.

Les missionnaires catholiques de la Guinée espagnole ont assumé une partie de la tâche glorieuse qui consiste à faire progresser la géographie de l'Afrique. Les PP. Ajuria et Gonzalez ont suivi, en 1908, les rives de l'Otoche, et ont poussé jusqu'à sa source, au mont Mikanon. Le P. Gonzalez s'est ouvert un chemin à travers la région des Parunes, arrosée par le Bia, en se dirigeant vers le haut Utamboni, et a poussé jusqu'à Asobla sans passer par le territoire français.

Le lieutenant de vaisseau Barrera, actuellement gouverneur de la colonie, a parcouru récemment tout le domaine qu'il était appelé à gouverner et le Dr Pittaluga, envoyé en Guinée pour y étudier la maladie du sommeil, a réuni le résultat de ses recherches en un livre fort remarquable, rempli d'observations intéressantes sur la géographie médicale et sur l'ethnographie de l'Afrique intertropicale.

LE MAROC ET LE NORD-OUEST AFRICAIN.

La politique espagnole dans le Nord de l'Afrique s'est développée récemment en harmonie avec ses droits historiques.

La défense de ses intérêts militaires et commerciaux ne lui a pas permis d'abandonner les places de Ceuta et de Melilla, dont les environs jamais pacifiés, n'étaient soumis que nominalement à l'autorité du sultan. L'expansion de l'Espagne dans le Riff et dans le Gharb et l'action militaire de la France dans le centre et dans le Sud de l'empire marocain, ont abouti finalement à un traité qui consacrait la division du protectorat. En outre des travaux, ignorés pour la plupart, de quelques officiers de l'armée, envoyés en mission avant 1909 pour étudier les régions du Maroc les plus proches de la Méditerranée, plusieurs voyageurs espagnols ont parcouru, sans mission officielle, les diverses régions de ce pays.

De 1900 à 1907, le médecin militaire Cerdeira a parcouru tout le Maroc, et ses explorations représentent un tracé de 4.000 kilomètres. Il a dressé des plans topographiques d'environ 50.000 kilomètres, comprenant : les régions habitées par les tribus de Fez et de Marrakech, les routes de Fez à Taza et de Tanger à Fez, Ksar el Kebir, Chumaje et Beni-Amar avec leurs environs, l'île et le lazaret de Mogador. Il a reconnu également le littoral depuis Tanger jusqu'à l'embouchure du Sebou et de Mazagan à Casablanca, et, dans l'intérieur, les routes de Tanger à Fez par Ouezzan et les tribus des Ayagua et des Ouled-Llama.

Vers la même époque, la Société espagnole d'Histoire naturelle a effectué quelques explorations dans le Nord-Ouest de l'Afrique. Le zoologue Martinez de la Escalera a étudié les environs du càp Juby et en a tiré des conclusions précises au sujet de la pauvreté du pays : il a affirmé que, de Tarfaya à l'oasis de El Hamara, on marchait pendant cinq jours sans rencontrer d'eau.

Les travaux de la même Société, résultant des voyages dont fut chargé et qu'accomplit, en 1905, 1908 et 1910, M. Fernandez Navarro, professeur de cristallographie à l'Université de Madrid, sont fort intéressants. Ils attestent une connaissance profonde du Riff oriental et ont précisé le caractère des régions marocaines comprises entre l'Atlas et la mer, régions complètement différentes du reste du continent africain, car elles appartiennent au système alpin de l'Europe du Sud-Ouest. Il a tracé une carte géologique de la région parcourue, carte si remarquable qu'elle a servi de base à d'autres travaux cartographiques postérieurs, surtout à ceux du professeur français Gentil.

Le commandant Bens, gouverneur de la colonie du Rio de Oro, a entrepris en 1909, le travail consistant à établir une frontière provisoire de cette colonie, afin d'arriver à une entente avec les autorités françaises en vue d'empêcher les actes de banditisme des Maures nomades, et, dans ses excursions, il est allé jusqu'à Adrar-Sutuf.

L'un des résultats de l'action des géographes et des militaires au Maroc a été d'enrichir la cartographie. En outre de la grande carte du Sud marocain dressée par le colonel Alvarez Ardanuy, et qui sera publiée d'ici peu par la Société royale de géographie de Madrid, le corps d'état-major a dressé les plans de beaucoup de villes du Maroc, ainsi qu'une carte du Nord du Maroc, en tirant profit de toutes les données recueillies par les missions topographiques militaires.

Chronique de l'Armée coloniale

Décorations. — Par décret du président de la République en date du 17 septembre 1913, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, M. Lyautey, général de division, hors cadres, commissaire résident général de la République française au Maroc (40 ans de services, 18 campagnes, 2 citations. Grand officier du 11 juillet 1908), est élevé à la dignité de grand-croix dans la Légion d'honneur.

Sont promus ou nommés officiers : le colonel Simon, les lieutenants-colonels Joseph, Mézière, les chefs de bataillon Blot, Duriez, le lieutenant Sedira, de l'infanterie ; le capitaine Le Glay, de l'artillerie ; le chef de bataillon Refroigney, du génie ; le chef de bataillon Rivet, de l'infanterie coloniale.

Chevaliers : le chef de bataillon Brunet ; les capitaines Tremeau, de Séguin de Reynies, Mondielli, Vincent, Le Blevec, les

lieutenants Michoux, Rungs, Gabrielli, de l'infanterie ; les capitaines Leblanc, le lieutenant Jaussoin, du train des équipages ; les capitaines Corbière, Braconnier, Tourel, du génie ; les lieutenants Grellet, Mazel, de la cavalerie ; le sous-lieutenant Pisani, de l'artillerie ; le chef de bataillon Coup, les capitaines Corneloup, Goetz, Santel, les lieutenants Tavernier, Cayzac, de l'infanterie coloniale ; les docteurs Lair, Fohanno, Rouvillois, Hirtzmann, Jacquin ; les fonctionnaires et officiers d'administration Laurent, Bergeron, Boudal, Durand, Lefrançois, Rabbe (Maroc).

Promotions. — Sont promus au grade supérieur :

Armée métropolitaine. — Le lieutenant-colonel Godchot, les capitaines Capperon, Auroux, Chédeville, Pettelat, de l'infanterie ; les lieutenants-colonels Costet et Jouinot-Gambetta, de la cavalerie ; le chef de bataillon Cambier, du génie (Maroc).

Infanterie coloniale. — Le chef de bataillon Briand ; les capitaines Brochot, Maupin, Grammont, Roy, Pasquier, Richard, Jacobi, Grenès, Porte, Bertrand, Wacquez ; les lieutenants Abadie, Arpage, Taveau de Lavigerie, Silvestre, Estaque, Poitevin, Reynes, Lemasson-Morinière, Tap, Guichon, Thiéry, Tartanac, Pierlot, Gillet, Ranc, Cattet, Hitier, Médan, Reymond, Lacabanne, Valuet.

Artillerie coloniale. — Les lieutenants-colonels Besson, Chabanier; les chefs d'escadron Crémont, Vidal, Schultz ; les capitaines Girard, Mathieu, Lotte, Trémolières, Lemercier ; les lieutenants Carour, Mauloin, Benoist, Le Gall, Lavarde, Paul, Kéraudy, Duflos, Rinn.

Médaille coloniale. — Une mission d'études de télégraphie sans fil, ayant pour but de relier l'Algérie avec l'Afrique Occidentale Française a été dirigée par le général de division Bailloud, de la section de réserve, du 20 octobre 1912 au 28 février 1913. Au cours de sa traversée de Biskra à l'Atlantique par les territoires du Sahara, du Soudan et du Niger, les membres militaires de cette mission ont fourni un effort considérable et ont eu à supporter les plus dures fatigues.

Par décret du 29 septembre, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Sahara » est acquis au personnel militaire, européen et indigène, ayant fait partie de la mission d'études dirigée par le général de division Bailloud, de la section de réserve (Sahara, Soudan et Niger) du 20 octobre 1912 au 28 février 1913.

D'autre part, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Sahara » est acquis aux fonctionnaires civils et au personnels militaire et civil ayant fait partie de la mission d'études du chemin de fer sud-oranais de Béni-Ounif de Figuig à Ben-Zireg, d'une part, et de Ben-Zireg à Colomb-Béchar, d'autre part, ou ayant pris part d'une manière effective à la construction de ce chemin de fer (1902-1905).

Inscriptions d'office. — Sont inscrits d'office (Maroc) au tableau d'avancement pour le grade supérieur : le capitaine Vernois, le lieutenant Homo, de l'infanterie; le capitaine Roussel, le lieutenant de Lesseps, de la cavalerie; les capitaines d'Arbois de Jubainville, Delaroche, Bellot, de l'artillerie; le capitaine Huré, du génie; les médecins-majors Poirée et Bertrand; le capitaine Chauvelot et le lieutenant Jean, de l'infanterie coloniale.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur : les capitaines Heinrich, du génie; Camy, de l'infanterie coloniale; le médecin-major Jaulin du Seutre; les capitaines Trémont et Rigot, les lieutenants Vesperini et Cordier, de l'infanterie.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Aubry de la Noé, gouverneur de 3e classe des colonies, hors cadres, a été réintégré dans les cadres et admis d'office le même jour, à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et nommé gouverneur honoraire des colonies.

M. Rodier, gouverneur de 1re classe des colonies, gouverneur de la Réunion, a été nommé gouverneur général par intérim de l'Afrique Equatoriale Française, pendant la durée de l'absence du gouverneur général titulaire en mission en France.

M. Estèbe (Frédéric), gouverneur de 3e classe des colonies, lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, a été nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française, en remplacement de M. Vergnes, appelé à d'autres fonctions. — M. Adam, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies et chargé, en cette qualité, des fonctions de lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, en remplacement de M. Estèbe. — M. Poulet, gouverneur de 3e classe des colonies, lieutenant-gouverneur du Gabon, a été chargé du gouvernement de la Martinique, en remplacement de M. Levecque, gouverneur de 1re classe, et pendant la durée de l'absence du titulaire. — M. Guyon, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies, et chargé en cette qualité, des fonctions de lieutenant-gouverneur du Gabon, en remplacement de M. Poulet. — M. Martineau, gouverneur de 2e classe des colonies, placé hors cadres, pour remplir les fonctions de directeur de l'Office colonial, a été réintégré dans les cadres et nommé gouverneur des Etablissements français dans l'Inde, en remplacement de M. Duprat. — M. Vergnes, gouverneur de 3e classe des colonies, secrétaire général du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française, a été placé hors cadres, pour remplir les fonctions de directeur de l'Office colonial, en remplacement de M. Martineau. — M. Duprat, gouverneur de 2e classe des colonies, provenant des Etablissements français de l'Inde, a été nommé gouverneur de la Réunion, en remplacement de M. Rodier.

BIBLIOGRAPHIE

L'Agronomie coloniale, bulletin mensuel du Jardin colonial (ministère des Colonies), nouvelle série; abonnement 12 fr. 50. — Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Nous saluons avec faveur l'apparition de cette nouvelle série d'une publication appelée à rendre les plus grands services. M. Em. Prudhomme, directeur du Jardin colonial, a pensé qu'une revue de vulgarisation agricole ne devait pas se présenter sous la forme d'une publication trop technique et d'une aridité toute saharienne. On y trouvera, à côté d'études et mémoires originaux, des variétés et des communications diverses d'ordre très pratique. Elle a sa place marquée dans les bibliothèques des colonies et des coloniaux.

Carte du Maroc, à l'échelle du 1/1.000.000e, par M. Fallex, professeur au lycée Louis-le-Grand, tirée en 6 couleurs : dimensions 1 m. × 1 m. 30; en feuille, 7 fr. 50; collée sur toile avec gorge et rouleau, 12 fr. 50. — Delagrave, 15, rue Soufflot.

Cette carte, sur laquelle le prospectus encarté dans le présent numéro donne tous les renseignements est à la fois une œuvre scientifique et une œuvre de vulgarisation. Elle donne très nettement l'impression du relief du sol et de l'hypsométrie. Une esquisse géologique et des plans de villes y sont adjoints. Nous la signalons volontiers à l'attention de nos lecteurs.

L'âme arabo-berbère, étude sociologique sur la société musulmane nord-africaine, par Victor Trenga : 1 vol. de 218 pages; 3 fr. 50. — Homar, Imprimerie moderne, Alger.

« Qui de nous la connaîtra jamais bien, cette âme arabo-berbère? », écrit l'auteur dans sa préface adressée à M. Louis Bertrand. Algérien de la troisième génération, il nous apporte sa part à la réponse de ce problème qui n'est pas encore résolu, dans un livre plein d'observations et d'idées originales, souvent pittoresques, parfois un peu inattendues. On y lira avec curiosité les pages montrant que la langue arabe est une clef : il proteste contre le peu de cas que la science officielle semble faire de l'arabe vulgaire, terme qu'il trouve équivoque et injuste, et il montre combien la possession de cette langue est nécessaire pour arriver jusqu'à la connaissance de l'âme musulmane.

Aucune des idées de M. Victor Trenga n'est banale, et son livre, écrit dans un style courant et sans prétention qui séduit et retient l'attention, convie les Français à mieux étudier l'âme arabo-berbère et les Musulmans à prendre conscience d'eux-mêmes, à sortir de leur torpeur, et à cesser d'être pour nous « une angoissante énigme vivante à déchiffrer ». Il invite aussi les Français à cultiver en eux tout ce qui fait le génie national et à ne pas se laisser « africaniser ».

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 11

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

EN NIGERIA ANGLAISE. — Maurice Cortier..... 373
LE PORTUGAL ET SES COLONIES D'AFRIQUE. — J. Goulven..... 381
LES BANDAS (*Suite et fin*). — Lieutenant Gillier... 386
LE COMBAT D'ESSEYEN. — Lieutenant Gardel... 397
Le commerce de la France avec ses colonies en 1912..... 402
Chronique de l'armée coloniale..... 402
Renseignements divers..... 403
Bibliographie..... 403

En Nigeria anglaise

Le problème politique. — Le problème social. Le problème religieux.

Les populations de l'Afrique centrale se rattachent aux familles aryennes, sémitiques et nègres.

Les Touareg qui sont des Berbères aryens, vivent dans le Sahara de la vie nomade, épris d'indépendance et sans groupements politiques permanents (environ 80.000 à 100.000).

Les Arabes d'origine sémitique sont groupés en familles ou tribus, sans liens les uns avec les autres ; ils vivent de la vie pastorale, mais s'adonnent aussi au commerce, ce qui les oblige à se tenir plus que les Touareg en bordure des pays de sédentaires. De nombreux représentants de cette race venus d'Algérie ou de Tripolitaine sont installés à Agadès, Tombouctou, Zinder, Kano, et y tiennent d'importantes maisons de commerce (80.000 à 100.000). Les Peuhls se rattachent également à la race sémitique ; jadis politiquement dispersés, ils n'ont acquis une situation prépondérante que dans les Etats haouassa qu'ils ont conquis; même là ils mènent encore une existence pastorale.

Les Nègres répartis dans toute la zone équatoriale y vivent en sédentaires des produits du sol que, mieux adaptés que les Aryens ou les Sémites, ils sont seuls en état de cultiver laborieusement. Presque nulle part ils n'ont dépassé comme organisation sociale, le stade de la famille et du village. Seuls les Haoussa et les Bornouans d'ailleurs métissés ont constitué jusqu'à nos jours des groupements politiques stables, des royaumes prospères où la population s'est largement accrue et où fut atteint un degré de civilisation tout à fait remarquable.

La frontière telle qu'elle a été tracée entre la Nigeria et l'Afrique Occidentale Française a laissé à l'Angleterre la presque totalité de ces anciens empires noirs; le royaume de Bornou tout entier lui est revenu avec 700.000 indigènes, et des grands sultanats haoussa de Zinder, Kano et Sokoto, le premier seul est devenu français avec une population d'à peine 290.000 habitants alors que Kano en compte 3.500.000, et Sokoto 1.300.000.

Minorité infime dans l'ensemble des groupements haouassa, la population indigène du sultanat français de Zinder ne constitue pas moins dans sa sphère un groupement politique réel, policé à la ressemblance des sultanats méridionaux et par là même différent de toutes les organisations embryonnaires que nous avions jusque-là trouvées chez les Nègres. Les Noirs de Zinder ont conservé des liens très intimes avec leurs frères devenus Anglais; l'activité économique est intense entre les deux territoires; toutes les questions qui touchent les uns intéressent les autres et je n'étonnerai personne en disant que Haoussa ou Bornouans n'ont qu'une notion très vague de la différence des autorités anglaises ou françaises (1).

Il paraît donc qu'il puisse être intéressant pour nous d'examiner les méthodes anglaises devant cette organisation politique indigène, et les

(1) Sur le Komadougou certains indigènes étaient parfois simultanément chef d'un village anglais et chef d'un village français, ayant des terrains de culture sur les deux rives du fleuve.

moyens d'action que nos voisins comptent utiliser vis-à-vis de cette civilisation haouassa. D'autant que les résultats qu'ils obtiendront, bons ou mauvais, auront sûrement leur répercussion chez les tribus de notre territoire militaire français.

Le problème politique en Nigeria anglaise.

Le principe de gouvernement fondamental, adopté par les Anglais en Nigeria, est l'administration indirecte, c'est-à-dire l'administration par les chefs indigènes, suivant les lois et coutumes indigènes, sous la surveillance et avec l'assistance des résidents européens. Ce principe a été établi par le gouverneur sir Frédérick Lugard, et suivi par ses successeurs sir Percy Girouard, sir Henry Hesketh Bell, M. Charles Temple.

Dans les anciens sultanats haouassas comme dans toutes les agglomérations nègres, la base du système social est la communauté formée par le village; l'agrégation de plusieurs villages forme une communauté plus étendue qui est la tribu dont le commandement est donné à un chef soit héréditairement, soit à l'élection. Ce chef est le gardien du bien-être de la communauté, qu'il doit administrer dans l'intérêt général: le peuple peut faire appel de ses décisions au nom des lois et coutumes indigènes. La terre est l'héritage indivis de la communauté et le chef en est l'administrateur qui sauvegarde les droits des occupants ou usufruitiers, mais non propriétaires. Puisque non propriété individuelle, la terre est inaliénable. Le groupement de plusieurs tribus forme la communauté générale qui est le sultanat.

Au point de vue des impôts, l'unité de taxation est le village où chaque individu est supposé payer selon ses moyens; l'agriculteur paye une somme qui est le loyer versé à la communauté pour l'occupation de la terre; l'artisan paie une taxe sur son travail, le pasteur donne un tant pour cent de son troupeau. Le village en tant qu'entité verse un impôt global au chef de tribu, calculé d'après la loi coranique et les coutumes antérieures. Le chef de tribu dans les mêmes conditions verse au sultan.

La justice est rendue par des juges nommés par les chefs et appointés par eux, en conformité avec les usages coraniques.

Tels sont les principes généraux de l'organisation indigène; voyons comment sous la surveillance des Anglais, ces principes sont appliqués dans l'un quelconque des grands sultanats haouassa, Kano par exemple.

Le pouvoir exécutif y est représenté par l'émir ou sultan assisté du résident anglais et par le grand conseil composé du vizir, du grand trésorier, du grand cadi, chef de la Justice, et de cinq conseillers versés dans les us et coutumes du pays. Ce conseil forme la Cour d'appel suprême. Le sultanat est divisé en districts avec des chefs de district et en villages avec des chefs de village. Chaque autorité est responsable vis-à-vis de l'autorité immédiatement supérieure. Un chef de police avec vingt agents de ville et vingt veilleurs de nuit surveille la ville de Kano; quatre-vingt-dix autres agents sont répartis dans les districts et suffisent à y maintenir l'ordre.

L'écueil où toutes les dominations nègres sont venues se butter a été de tout temps la question financière. Jadis les impôts étaient versés dans le trésor public où le sultan puisait à sa guise pour ses propres besoins, sans s'occuper de l'intérêt général; les employés inférieurs n'étaient indemnisés que par des dons volontaires. M. Charles Temple remédia à cette défectuosité et à cette corruption par la création d'un trésor public indigène régulier et régulièrement alimenté, le « Bit-el-Mal ».

Le montant total des impôts indigènes est maintenant divisé en quatre parts : deux parts sont attribuées au gouvernement de la Nigeria britannique, et deux autres sont versées dans le « Bit-el-Mal ». L'une de ces dernières est à la disposition entière du sultan, qui avec son grand conseil établit un budget simplement visé par le résident, et où sont portées les sommes nécessaires au payement de la liste civile, des émoluments des ministres, conseillers, juges, policiers et de tout le personnel administratif. Ce budget porte encore les prévisions nécessaires pour l'exécution de tous les travaux publics du sultanat, entretien des routes, des ponts, construction des marchés, des mosquées, des caravansérails, etc., ainsi que les subventions du sultan à des œuvres pieuses ou d'intérêt général.

La dernière part versée au « Bit-el-Mal » est divisée encore en cinq tranches lesquelles sont réparties entre les districts, sous-districts et villages, proportionnellement au rendement des impôts ; deux cinquièmes étant attribués aux chefs de district, deux cinquièmes aux chefs de sous-districts et un cinquième aux chefs de villages chargés de la perception des taxes.

En principe tous les fonctionnaires indigènes sont largement payés, ce à quoi le gouvernement anglais déclare trouver tout avantage; ainsi le sultan du Bornou reçoit annuellement 5.000 livres, soit 125.000 francs; à Kano le vizir reçoit 1.000 livres, le trésorier 360 livres, le cadi 600 livres, l'imam (ou grand prêtre) 72 livres et les divers cadis de chaque district 60 livres par an. Bien entendu, le « Bit-el-Mal » n'a, au point de vue des travaux publics, que la charge des entretiens locaux et constructions à la disposition du sultanat; les travaux d'importance, établissements de voies ferrées, installations de l'administration centrale européenne, sont à la charge du budget général. A Kano la reconstruction du marché a été prévue pour 600 livres. la prison a coûté 1.000 livres, le palais de justice 250 livres; le sultan a décidé de donner à l'école nationale de Nassarawa une subvention annuelle de 1 000 livres (1).

(1) Voir plus loin au paragraphe : Education nationale. Voici

Il serait peut-être exagéré de s'imaginer que cette institution du « Bit-el-Mal » ait été accueillie absolument favorablement par les sultans Jadis, après avoir prélevé la part revenant à son suzerain, un chef avait la libre disposition de tous les impôts levés sur son peuple ; il pouvait ainsi récompenser tous les services qui lui étaient rendus et sa popularité était le plus souvent en raison même de sa générosité. Maintenant le sultan se trouve limité dans ses dépenses personnelles et dans ses générosités : par contre il reçoit un salaire élevé, régulièrement payé, ses sous-ordres payés également régulièrement ne l'importunent plus de demandes incessantes et, tout compte fait, les exactions et la corruption des fonctionnaires indigènes se trouvent à peu près supprimées.

Le « Bit-el-Mal » est alimenté par les impôts indigènes ; nous avons vu plus haut le principe de répartition de l'impôt ; dans la pratique le système de taxation varie dans chaque sultanat. Au Sokoto chaque village est imposé globalement par un agent anglais et la répartition dans le village est faite par le chef et les notables proportionnellement aux richesses de chacun. A Bassa, pays de Noirs fétichistes, chaque individu paye un impôt de capitation. Au Bornou les deux systèmes sont simultanément en usage : chaque indigène paie une capitation ; mais en plus une taxe proportionnée à sa richesse est payé par le Noir au taux fixé par son chef. A Kano le cultivateur payait jadis trois impositions : le « Kurdin Kassa » ou impôt foncier indépendant d'ailleurs de l'étendue du fonds ; le « Kurdin Rafi », taxe sur la terre naturellement irriguée, et le « Zakka » qui était une dîme sur le rendement du sol.

Actuellement l'administration anglaise a poussé les sultans à uniformiser leur système de répartition de l'impôt et à remplacer ces taxes diverses par un seul impôt foncier en relation avec l'étendue du terrain cultivé, mais sans tenir compte de la qualité du sol. La redevance annuelle varie de 9 d. à 1 sh. 8 d. par acre cultivé ; à Kano, une redevance de 1 sh. 6 d. est due pour chaque immeuble. Ce système n'a encore été appliqué que dans certaines portions des sultanats du Nord ; il semble avoir été compris des indigènes et accepté facilement par eux, car il rend très difficile toute imposition illégale. Sa mise en vigueur a nécessité l'installation d'un service d'arpentage, dirigé par des géomètres indigènes ; ceux-ci ont très rapidement acquis les notions arithmétiques nécessaires à ces mesures et déjà plus de 2.500 miles carrés dont 1 000 miles carrés dans le sultanat de Kano ont été ainsi fixés sur le cadastre. On prévoit que l'impôt foncier sera étendu à toute la Nigeria.

L'établissement d'une taxe basée sur l'étendue de la terre cultivée a obligé le gouvernement anglais à préciser les droits et les devoirs des indigènes relativement à l'occupation du sol. Tel a été l'objet de la « Land and Native Rights Proclamation » dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 1911. Les considérants de cet édit sont les suivants :

« Vu qu'il est utile que les droits et coutumes actuels des indigènes de la Nigeria du Nord, relativement à l'usage et à la jouissance du sol du protectorat et de ses fruits naturels en quantité suffisante pour assurer leur existence et celle de leur famille, soient assurés, protégés et préservés ;

« Vu qu'il est utile que les usages indigènes existant relatifs à la jouissance et à l'occupation du sol, soient le plus possible conservés ;

« Vu qu'il est utile que les droits et obligations du gouvernement en ce qui regarde la totalité du sol dans le protectorat de la Nigeria du Nord, et aussi les droits et obligations des cultivateurs et autres personnes prétendant avoir des intérêts sur ce sol, soient nettement définis par la loi... ».

On voit que « The Land and Native Rights Proclamation » n'a pour but que de fixer le système indigène, que de maintenir légalement le *statu quo*.

Les trois principes primordiaux des coutumes indigènes sont consacrés :

1° La totalité de la terre, occupée ou non occupée, est propriété indigène.

2° La terre est sous le contrôle du gouverneur et soumise à son administration pour être par lui tenue et gérée en vue de sa jouissance par les indigènes de la Nigeria du Nord selon leurs besoins et pour leur intérêt commun.

3° Les droits du gouverneur ne peuvent s'exercer qu'en accord avec les lois et coutumes indigènes.

Suivant les principes de l'administration indirecte la justice indigène est laissée entièrement entre les mains des tribunaux indigènes lesquels existaient antérieurement à l'occupation anglaise. La seule action gouvernementale a eu pour but d'accroître leur influence, les rendre en toutes circonstances d'effectifs instruments de justice, les surveiller assez pour empêcher les abus, encourager les juges à interpréter la loi et les coutumes indigènes avec équité et accroître le nombre des tribunaux Au moyen de cette politique et par l'établissement de salaires réguliers payés aux juges, la corruption et la vénalité ont été enrayées et les indigènes ont maintenant une confiance complète dans leurs tribunaux.

Actuellement dans les sultanats du Nord, chaque district a son tribunal, avec cadi payé par le « Bit-el-Mal » et doté de pouvoirs considérables, mais limités. Un rapport sur toutes les contesta-

---

à titre d'exemple le budget de « Bit-el-Mal » de Kano pour l'année 1911 :

Salaires, administration centrale	6.436	livres
Enseignement	1.240	—
Salaires, administration des districts	9.900	—
— — des villages	6.600	—
Service judiciaire	2.760	—
Service du trésor	540	—
Police et prisons	3.179	—
Travaux publics	3.850	—
Cadastre	500	—
Service médical	32	—
Divers	180	—
Solde et réserves	16.583	—
Total	51.800	livres

tions jugées est adressé mensuellement au grand cadi au chef-lieu du sultanat. Les actions particulièrement graves relèvent des tribunaux établis au chef-lieu du sultanat. L'appel est porté devant la Cour d'appel suprême présidée par le sultan.

Le tribunal ne fait pas exécuter ses jugements; il informe le chef de district et s'il y a lieu le « Bit-el-Mal » et c'est le chef de district qui est responsable de l'exécution du jugement et du paiement de l'amende; ainsi les pouvoirs judiciaires et exécutifs sont séparés (1).

L'administration européenne n'intervient en aucun cas dans l'exécution des jugements ou l'internement des condamnés; les prisons, très hygiéniques d'ailleurs, sont sous l'autorité seule du sultan. En fin de mois un état est adressé au résident anglais, indiquant les condamnations prononcées et leurs causes, et l'état nominatif des prisonniers.

L'éducation nationale en Nigeria.

Le gouvernement britannique, nous le voyons, a jusque dans ses plus extrêmes conséquences, mis en pratique l'administration indirecte et conservé dans la Nigeria du Nord les coutumes locales des sultanats haoussa; cette méthode a réussi et les rapports coloniaux annuels vantent longuement les résultats ainsi obtenus. Pour amener les Noirs à mieux comprendre encore ces principes et la largeur de vue dont ils ont fait preuve, les Anglais ne se sont pas contentés de sanctionner les anciens usages de leurs populations, ils ont voulu par une éducation nationale développer encore cette civilisation haoussa primitive, mais en lui laissant son caractère autochtone, et mettre aux mains des indigènes des éléments de progrès et de développement adaptés à leur pays, sans chercher en aucune façon à les rapprocher de la civilisation européenne.

Cette orientation doctrinale est d'origine tout à fait récente; sous la poussée d'idées faussement humanitaires, les Anglais, dans toutes leurs colonies d'ailleurs, avaient organisé jadis sous couleur d'enseignement un véritable système de « dénationalisation ». Sous le prétexte bien connu d'élever les Noirs au niveau des Européens, on était arrivé, ici comme ailleurs, à détruire chez les générations dites instruites tous les ressorts de la race, en ne transmettant que les défauts des races blanches. Les résultats de ces méthodes ont mis vingt ans à devenir palpables, mais alors ils se sont montrés si « notoriously unsatisfactory » et ont donné un si « hideous example of misdirect effort » que les gouverneurs se sont émus. Pour montrer à quel point les choses en étaient arrivées en Nigeria même, qu'il me suffise de dire que les officiers anglais et hauts fonctionnaires n'osaient plus sortir dans les rues des grandes villes, de crainte d'être bousculés et insultés par les Nègres imbus de leur égalité, que le gouverneur même de la Nigeria fut un jour fortement hué et sérieusement malmené par ses administrés de couleur et qu'un véritable « sabotage » fut pratiqué sur la voie ferrée au risque de causer les pires accidents.

Cet état de la mentalité indigène ne resta pas spécialisé aux races noires, tant il est vrai que partout les mêmes causes produisent les mêmes effets. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le livre sur l'Inde de M. Valentine Chirol.

Mais en Nigeria le remède fut appliqué énergiquement et pour les Etats haoussa fut mis en application un « Plan d'éducation indigène en harmonie avec la vie nationale du peuple ».

Ce plan avait été présenté en 1909 au « Colonial Office » par M. Hans Vischer que sa connaissance des principales langues du pays désignait particulièrement aux fonctions de directeur de l'Education. Les principes suivants furent admis : conservation de la langue indigène, des usages et des caractères nationaux, au moyen d'écoles établies par les Noirs eux-mêmes sous la tutelle anglaise. Le but poursuivi était de faire de ces écoles une branche même de la vie indigène, tout comme les écoles de marabouts islamiques, mais avec un programme infiniment plus pratique. L'espoir caressé est de transformer un jour l'école centrale en une université haouassa, sortie de la nation même, capable d'effacer le souvenir des vieilles universités de Tombouctou et de Djenné jadis si réputées, d'égaler les écoles arabes du Caire et de devenir le point de départ d'une renaissance noire.

L'école principale a été placée à Nassarawa, à quelques kilomètres de Kano, dans une situation tout à fait favorable; elle comprend :

a) Une école élémentaire;

b) Une école des fils de chefs;

c) Une école d'instituteurs indigènes, avec une classe spéciale d'arpenteurs;

d) Une école industrielle.

L'école élémentaire a pour programme : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le dessin élémentaire, l'hygiène, et la géographie. Tous les cours sont faits uniquement en haouassa, les livres mis entre les mains des élèves sont écrits en haouassa, mais avec caractères romains. La géographie est enseignée au moyen du processus suivant : les élèves apprennent à faire un plan de leur chambre, puis de leur maison, puis des alentours de leur maison, et enfin de leur région. L'histoire ne comprend que l'histoire indigène

(1) Voici le tableau des jugements rendus en 1910 par les tribunaux du sultanat de Kano :

Au criminel :	
Meurtres	22
Vols	350
Attaques	689
Divers	206
Total	1.267
Au civil :	
Dettes	4.529
Mariages, divorces	9.020
Captifs	1.295
Impôts et terres	1.184
Successions	2.714
Divers	73
Total	19.473

locale. L'instruction religieuse est donnée selon le rite qu'indiquent les parents; jusqu'ici l'islam a été la seule religion choisie et un marabout désigné par le sultan de Kano enseigne la lecture et la copie du Coran. L'étude de l'anglais est réservée aux classes supérieures et n'est pas poussée au delà des rudiments.

L'école des fils de chefs reçoit des enfants des divers sultanats; on y enseigne l'arithmétique, la lecture, l'écriture, la composition, l'orthographe, l'hygiène, l'histoire naturelle et la géographie de l'Afrique. Cette classe a pour but de faire des hommes aptes à administrer leur pays, comprenant les besoins de leurs sujets, ainsi que les méthodes d'administration anglaise.

L'école des instituteurs se recrute dans la caste maraboutique parmi les jeunes gens qui ont des aptitudes à l'instruction. Les fils de chefs les plus avancés suivent aussi ces cours. Le programme est plus complet que dans l'école précédente et comprend, en plus des cours précédant, des cours d'enseignement. Une section spéciale forme les arpenteurs qui seront employés pour la vérification des bases de l'impôt foncier. L'administration compte beaucoup sur les classes d'instituteurs dont les élèves seront plus tard répartis dans le pays et mis à la tête d'écoles élémentaires locales.

L'école industrielle forme des charpentiers et menuisiers, des forgerons, des ouvriers en cuir, des brodeurs et des agriculteurs. On apprend aux élèves les méthodes pratiques pour l'obtention de produits excellents, la façon d'obtenir des peaux bien préparées et tannées, les soins à donner à la terre et l'assolement indispensable pour avoir des récoltes abondantes. L'école élémentaire et l'école des fils de chefs suivent aussi des cours d'agriculture. On cherche ainsi à former dans toutes les branches des ouvriers habiles, capables de répondre à tous les besoins de la civilisation indigène dans le pays.

Encore une fois dans toutes les classes, l'instruction est donnée en langue nationale (haoussa), les livres sont également écrits en haoussa, et l'étude de l'anglais n'est jamais poussée même dans les classes les plus élevées. Dans l'avenir les cours seront faits non plus seulement en haoussa, mais encore en peuhl, en kanouri, etc...

Les écoles ne sont nullement gratuites; les élèves payent une pension minime et achètent les fournitures scolaires.

Ce plan d'éducation indigène risquait au début de se heurter à deux écueils: la méfiance latente des chefs indigènes, et l'hostilité des écoles maraboutiques islamiques. Le premier fut évité facilement en associant les chefs indigènes et surtout le sultan de Kano à la fondation des écoles. Nassarawa ne fut pas un établissement anglais, mais bien un établissement haoussa surveillé par les Anglais. Dans aucun cas on ne fit pression sur les élèves et le sultan lui-même désigna le marabout chargé de la surveillance et de l'éducation spirituelle des pupilles. En résumé les chefs manifestent si peu d'inquiétude en voyant se développer leur école qu'au 31 décembre 1911, Nassarawa comptait 320 élèves, 102 à l'école élémentaire, 97 à l'école des fils de chefs, 80 à l'école des instituteurs 31 aux cours professionnels et 10 surveillants. Les sultans de Sokoto, Kano, Bauchi, Bornou, Katsina, Katagum, etc., etc., avaient envoyé leurs fils et dans les cinq premiers mois de 1912 les demandes d'admission atteignaient 150. Quant à l'hostilité des écoles maraboutiques, elles se fait encore sentir; mais l'impulsion donnée par les sultans au début en eut raison, et l'on compte sur l'excellente impression que produiront à leur retour dans leurs tribus, les élèves instruits selon les méthodes pratiques et mieux développés au point de vue intellectuel.

Sur son trésor indigène, le sultan de Kano verse annuellement 1.000 livres pour l'entretien des écoles et les sultans de Bornou, de Bauchi et de Muri ont manifesté spontanément le désir de concourir à cette œuvre par des versements de 120 livres, 100 livres et 50 livres sterling.

Au rapport annuel de 1911, M. Hans Vischer écrivait :

La réponse des indigènes à nos efforts est des plus encourageantes et permet les plus grands espoirs pour l'avenir. L'arrivée d'élèves venant de districts éloignés et les demandes de nouvelles écoles faites par les sultans montrent combien les indigènes désirent l'extension de notre œuvre. Mais pour ce faire les plus grandes précautions doivent être prises.

Si nous savons depuis deux ans que l'école de Nassarawa existe, qu'elle atteint de tels résultats, cela est dû entièrement, je crois, au principe appliqué de la conservation de l'âme indigène et de son développement graduel suivant des directives adaptées à ses conditions intellectuelles et physiques.

Le problème religieux islamique.

La Nigeria anglaise compte au minimum 5.700.000 musulmans qui peuvent se répartir ainsi.

Sultanat de Sokoto	1.300.000
Sultanat de Kano	3.500.000
Sultanat de Bornou	700 000
Partie nord du sultanat de Zaria	200.000

L'*Annuaire officiel du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale* indique pour tout le territoire français environ 3.300.000 musulmans dont :

Haut-Sénégal et Niger avec Zinder	1.310.000
Sénégal	700.000
Mauritanie	600.000
Guinée	700.000

Ces chiffres seuls font assez ressortir l'importance qu'a dû revêtir en Nigeria la question des rapports réciproques du gouvernement britannique et de l'Islam. Et cependant tous les livres bleus officiels, présentés annuellement au Parlement anglais, sont muets, à tel point qu'il est extrêmement difficile d'avoir sur la politique religieuse suivie en ces pays des renseignements officiels, certains et hors de toute discussion.

Ce qu'on remarque *a priori* en Nigeria septentrionale, c'est le pacte de tolérance qui existe entre l'administration officielle et les représentants de la religion islamique.

Les Anglais qui ont favorisé cependant très vivement les menées des associations protestantes ou catholiques, ont été forcés de constater l'inefficacité absolue des efforts des missionnaires. Mieux même, ils se sont aperçus que ces efforts ne tendaient qu'à une « dénationalisation » plus profonde des indigènes, contraire à leur tendance actuelle et responsable en partie de la mentalité déplorable des générations précédentes.

L'islam, au contraire, est une religion qui n'aboutit aucunement à cette dénationalisation, qui conserve aux Noirs leur personnalité et maintient l'originalité de leur race et qui, suivant les expressions de sir Harry Johnston « est un grand bienfait, qui élève les sauvages à un état et à un degré de demi-civilisation en leur donnant la crainte de la divinité, le respect d'eux-mêmes, la tempérance, le courage et l'originalité ».

Les Anglais, aussi bien en Egypte que dans leurs autres colonies musulmanes, ont pu constater que la propagande islamique demeurait uniquement religieuse quand elle ne se trouvait pas entravée par l'action politique de l'administration supérieure et qu'une tolérance complète était la meilleure défense contre l'éclosion des idées de panislamisme et de xénophobie. Ils ont compris que la religion mahométane s'adaptait mieux que toute autre à la mentalité primitive des fétichistes, qu'elle s'était faite plus compréhensible à l'esprit des indigènes en leur présentant un idéal moins élevé et plus tangible et que s'opposer à sa propagation serait une œuvre vaine. Ils ont perçu également la nécessité absolue d'une religion pour les Noirs en tant que moyen de relèvement et de perfectionnement moral et ont vu les abîmes qui existent, pour longtemps encore, entre les conceptions élevées du christianisme et l'état d'esprit si simpliste des Nègres. Ils sont arrivés à considérer ainsi la conversion de leurs administrés à la religion islamique comme une étape inévitable du perfectionnement moral des Noirs, comme un stade préparatoire à l'adoption d'un idéal religieux plus élevé, et partant ils ne veulent voir dans le mahométisme qu'une institution, sinon à favoriser ouvertement, ce que les idées de la métropole ne permettraient guère, du moins à n'entraver en aucune façon. Dans ces conditions on peut dire que la paix religieuse existe d'une façon complète et permanente dans les sultanats islamisés de la Nigeria du Nord et c'est ce qui explique le silence des livres bleus.

Voici quelques faits qui mettent en évidence cette façon de concevoir les rapports du gouvernement britannique et de l'islam. Sir Frédérick Lugard, gouverneur de la Northern Nigeria, a officiellement garanti au sultan de Kano que les Anglais n'entraveraient en rien les croyances locales et qu'aucune pression morale ne serait exercée pour les modifier ou les empêcher de s'étendre. Et s'appuyant sur cette promesse, le sultan a, par la suite, demandé que les missionnaires protestants ne soient pas autorisés à s'installer à Kano parce que, écrivait-il, « si notre peuple était dérangé dans sa religion, il deviendrait inquiet et craintif et le pays tout entier en serait troublé ».

Dans chaque sultanat l'imam ou grand marabout est un fonctionnaire officiel chargé de la surveillance des intérêts religieux et de la justice du culte ; il est appointé par les trésors indigènes et celui de Kano, par exemple, touche 72 livres par an. C'est lui seul, avec son autorité de grand prêtre, qui autorise ou interdit les voyages des marabouts prêcheurs et les quêtes des moines errants ; si des abus se produisent, ils lui sont signalés par les chefs de district et ses décisions sont exécutées par le sultan et ses représentants sans que l'administration britannique soit intervenue officiellement, ni même officieusement aux regards des indigènes.

Le « Bit-el-Mal » de Kano a pu librement coopérer à la restauration de la mosquée de Kano, et donner sous contrôle officiel des subventions aux œuvres d'assistance ou de propagande musulmanes. Le respect du culte est imposé à tel point qu'aucun Européen ne peut être autorisé à pénétrer dans les mosquées.

A Nassarawa, le sultan a désigné lui-même le marabout chargé de l'éducation religieuse des enfants ; celui-ci a, dans l'école, liberté complète d'enseignement. Enfin les confréries musulmanes de la Nigeria du Nord sont en relations très fréquentes avec des émissaires de la zaouia Senoussiste de Koufra. Les Anglais n'interdisent nullement les allées et venues de ces envoyés ; ils leur laissent toute latitude et M. le résident de Geidam m'a certifié que ces gens ne mésusaient jamais de la liberté dont ils jouissaient pour chercher à entretenir dans la population des sentiments hostiles à l'influence britannique.

Voici comment M. E. D. Morel dans son bel ouvrage *Nigeria, its peoples and its problems* représente la propagande islamique dans les régions encore fétichistes du Sud :

> Le missionnaire musulman erre dans le pays, visitant les centres d'activité humaine, suivant les routes et fréquentant les marchés, sans suite, sans argent, sans provisions, ne faisant pour tout effort de prosélytisme que de dire des prières en public non de façon à attirer l'attention, mais tranquillement dans quelque coin. Il attend que le peuple vienne à lui et remplit à la lettre le commandement : ne prenez rien pour votre voyage, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, pas même deux vêtements. Le commerçant ou l'agriculteur mahométan s'établit dans un village fétichiste, épouse des femmes du pays, pénètre dans le cercle familial et social de la communauté et lui impartit ses croyances, l'intermédiaire des femmes rendant les conversions plus faciles.

Cet état de paix religieuse et la neutralité politique des marabouts musulmans en Nigeria septentrionale, sont un des résultats les plus frappants de l'administration anglaise. Il ne semble possible de l'expliquer que par ce fait déjà signalé que la propagande islamique en Afrique centrale est en principe uniquement religieuse et que les Arabes groupés autour de leurs croyances n'at-

tachent qu'une importance secondaire à tous les fractionnements administratifs ou ethniques. Ce n'est que lorsque l'Islam est en butte à l'hostilité ouverte ou latente des suzerains du pays que la propagande prend une tournure politique et anti-européenne.

C'est un avantage considérable pour l'Angleterre que d'avoir su canaliser à son profit en Nigeria la force énorme qu'est le sentiment religieux en Afrique.

La conclusion rationnelle de ce chapitre serait évidemment une comparaison entre les méthodes anglaises exposées ci-dessus et les méthodes françaises, d'où l'on pourrait chercher à dégager un enseignement. Mais les éléments des deux côtés sont trop discordants pour qu'il soit possible d'édifier ainsi un parallèle complet. Toutefois dans cet ordre d'idées, nous pouvons nous arrêter aux considérations suivantes :

L'administration indirecte d'un pays, c'est-à-dire par l'intermédiaire des chefs indigènes, n'est réalisable que sous cette condition essentielle de l'existence antérieure d'un pouvoir constitué universellement admis. Les Anglais à leur arrivée en Northern Nigeria ont trouvé de véritables empires noirs, séculaires, très florissants et très peuplés, en un mot en plein épanouissement; ils ont pu conserver le mécanisme intérieur de leur fonctionnement d'accord avec l'assentiment universel des populations et ils n'ont eu qu'à renforcer le principe d'autorité admis du consentement général.

Dans l'Afrique Occidentale au contraire les Français n'ont jamais rencontré qu'une poussière de peuples, sans liens et sans cohésion. L'empire de Samory même n'a jamais été que l'association temporaire de tribus essentiellement différentes et provisoirement unies dans un but de conquêtes. Samory mort, tous ces éléments disparates se sont à nouveau dissociés. Tant de races mélangées, hostiles les unes aux autres, sans intérêt commun, n'ont par elles-mêmes jamais réussi à s'imposer une administration centrale et à s'élever au-dessus du stade social de la famille.

Dans ces conditions il n'eût été guère politique de notre part de chercher à créer de toutes pièces des entités, en formant des groupements artificiels, sous des chefs de races différentes. Il est peu probable même qu'un tel effort pour masquer des divergences trop profondes eût pu réussir.

D'autre part la conception britannique coloniale diffère essentiellement de la nôtre. Les Anglais, beaucoup plus pratiques que nous, exploitent leurs colonies comme un comptoir commercial et suivant des méthodes industrielles. Ce qu'il leur faut avant tout, et ce que leur personnel administratif est chargé de leur organiser, c'est un débouché pour leurs exportations; le but est le rendement économique. Sans doute la métropole subventionne encore la Northern Nigeria mais ces subventions vont annuellement en décroissant. En 1904 elles étaient de plus de 10 millions, en 1911-1912 elles ne sont plus que de 6 millions. Par contre les importations en 1911 se sont élevées à 695.435 livres et les exportations à 836.268 livres. Voilà ce qui intéresse le gouvernement britannique.

Les Français toujours imbus d'idées généreuses apportent avant tout dans leurs colonies, leur programme de civilisation et de relèvement moral. Ils y poursuivent une œuvre glorieuse sans doute, mais coûteuse. La France veut y être avant tout suivant la belle expression du gouverneur de la Guinée, M. Guy : « la Gallia tutrix, tutélaire des meurt-de-faim et des parias indigènes par dessus la tête des chefs et des aristocraties locales ». Elle est trop éprise de justice pour laisser entièrement aux mains des cadis indigènes la punition des fautes et le règlement des procès, pour laisser entièrement aux chefs de village la répartition et la récolte des impôts. Aussi presque nulle part en Afrique Occidentale n'a-t-on adopté le principe du gouvernement indirect; ce n'est que chez quelques tribus nomades du désert qu'on a laissé aux chefs leur autorité héréditaire par suite de l'impossibilité d'atteindre autrement les pasteurs errants sans feu ni lieu, et avec le ferme espoir de modifier au plus tôt cet état de choses.

Donc parce que nos peuplades s'y prêtaient mal et que les idées françaises y sont contraires, l'administration indirecte est l'exception en Afrique Occidentale. En Nigeria les Anglais lui reconnaissent les avantages suivants :

Elle ne nécessite qu'un nombre infime de fonctionnaires européens; dans toute la Nigeria du Nord, qui à elle seule compte 9.269.000 habitants, il y a en tout et pour tout, y compris les militaires, 424 Européens. Dans la Nigeria du Sud qui a 7.857.000 indigènes, il n'y a au total que 630 fonctionnaires anglais, soit au total 1.054 Anglais dans la colonie pour 17.126.000 habitants.

L'Afrique Occidentale Française n'a dans ses six colonies que 12.918.000 habitants.

Elle est relativement peu coûteuse bien que certains chefs indigènes aient des soldes élevées, grâce auxquelles d'ailleurs ils se montrent d'autant plus loyalistes qu'ils ont plus d'intérêt à conserver leur situation. Dans la Nigeria du Nord et pour l'année 1911 la part attribuée aux trésors indigènes pour le paiement de toute l'administration indigène y compris salaires, travaux publics, subventions des sultans, etc., a été de 4 899.775 francs. Le taux de revient de l'administration indigène est donc de 528 fr. 62 par 1.000 habitants.

Dans le sultanat de Kano seul, le prélèvement gouvernemental est de 70.014 livres, la part du trésor indigène de 70.032 livres et le prix de revient de l'administration indigène seule est de 20 l. 0 s. 1 d. par 1.000 habitants, soit 501,25.

En fin de compte l'administration générale de la Nigeria du Nord, européenne et indigène, y compris les dépenses des travaux publics, l'entretien des troupes et les constructions des voies ferrées, ayant en 1911 coûté globalement la

somme de 20.698.475 francs revient à 2.233 fr. 08 par 1.000 habitants. La colonie française du Dahomey toute voisine, ayant durant la même année dépensé 3.434.718 francs pour 851.000 habitants, voit son administration lui revenir à 4.036 fr. 09 par 1.000 habitants et cela sans qu'elle ait eu à payer l'entretien des troupes régulières; l'Afrique Occidentale Française, tant par son budget général que par ses budgets locaux, a dépensé en 1911 55.683.911 francs, ce qui met le taux de l'administration des 12.918.000 sujets français à 4.310.50 par 1.000 habitants, sans tenir compte de l'entretien des troupes à la charge de la métropole.

Elle est plus familiale, plus accueillante aux indigènes timorés et mieux adaptée à leur mentalité. Souvent la conception de justice diffère suivant le point de vue européen ou indigène; les chefs traditionnels connaissent mieux l'esprit et les coutumes locales et quand les mensualités régulières viennent confirmer leur impartialité, ils prennent des décisions ou rendent des jugements mieux en accord avec l'opinion publique. Si, à l'insu des Blancs, des abus ou des exactions sont commis, les auteurs en portent seuls la responsabilité, les Noirs savent qu'ils peuvent en dernier ressort se plaindre aux administrateurs européens et la haine ne rejaillit pas sur ces derniers.

Enfin et surtout les fonctionnaires anglais déchargés des menues affaires infimes, des règlements de procès mesquins, des répartitions d'impôt fastidieuses, ont tout leur temps pour étudier les questions vitales des districts qu'ils dirigent, pour approfondir leurs rapports et renseigner le gouverneur sur les besoins, les tendances et le développement de leurs circonscriptions.

Nous avons vu qu'à Kano dans leur école de Nassarawa, les Anglais donnent aux indigènes une éducation purement haoussa, en cherchant par tous les moyens à conserver à leurs pupilles le sentiment de la nationalité. Ils espèrent dans l'avenir créer à Kano une université dont le rayonnement s'étendra sur tout le pays noir.

En Afrique Occidentale Française il n'a été institué jusqu'ici que des écoles régionales; il n'en fonctionne d'ailleurs qu'un nombre infime en Afrique centrale. Leurs programmes comportent en première ligne et « essentiellement » le français et accessoirement l'agriculture et l'hygiène. Toutes les autres écoles : supérieure, professionnelle, primaire supérieure, commerciale, normale, n'existent qu'à Saint-Louis et à Dakar et ont un enseignement analogue, sous la réserve des modifications locales, à celui des écoles métropolitaines.

Ainsi nous appliquons en Afrique Occidentale Française les méthodes de « dénationalisation » que la pratique chez les Anglais a nettement condamnées dans l'Inde et en Nigeria. Au Sénégal, d'ailleurs, le seul pays où ces procédés d'éducation européenne ont pu montrer leurs effets, les résultats n'ont guère été encourageants. Toutefois l'expérience terminée chez les Anglais ne l'est pas chez nous, et l'avenir seul dira qui eut raison des partisans de l'amalgamation des Noirs et des Européens ou des partisans de l'enseignement national à l'anglaise.

Nassarawa, en pleine Afrique centrale, jouit d'un grand prestige aux yeux des populations haoussas et son influence se fait déjà sentir dans tous les sultanats de la Nigeria du Nord. Pour l'avenir les Anglais veulent y avoir un enseignement complet en presque toutes les langues indigènes de l'Afrique centrale et surtout en y amenant des professeurs des facultés du Caire, créer une université arabe et musulmane capable de devenir le foyer d'une renaissance islamique. Ce résultat, s'il est un jour atteint, aura incontestablement sa répercussion chez les populations limitrophes soumises à l'influence française. Les 300.000 ou 400.000 habitants qui vivent chez nous entre le Niger et le Tchad, subiront, cela semble probable, le contre-coup de l'action éducatrice de Nassarawa, d'autant que, répartis sur 15 degrés de longitude, ils ne peuvent avoir l'espoir d'élever des établissements rivaux de ceux de Kano. Il ne semble pas toutefois que cette influence puisse jamais s'étendre beaucoup dans la boucle du Niger, d'autant que la Nigeria du Nord avec ses 9 millions et quart d'habitants suffira à elle seule à y constituer presque tout le corps des étudiants. Quant aux populations arabes du Haut-Sénégal et Niger et de Mauritanie qui ne trouvent plus à Tombouctou le centre intellectuel de jadis, peut-être enverront-elles quelques élèves à Kano, si le renom des professeurs du Caire parvient jusqu'à elles; mais il est probable qu'à cette époque le transsaharien aura joint les deux rives du monde musulman et que les juristes arabes trouveront avantage à venir étudier le droit et les coutumes musulmanes dans les Médersas d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie. Il était cependant utile de signaler l'effort fait par les Anglais et le rayonnement possible pour l'avenir, d'une faculté arabe en pays haoussa, propageant des idées très différentes de celles que nous avons adoptées en Afrique Occidentale.

Quant aux sentiments d'hostilité que nourrissent à l'égard de l'administration française les marabouts, et en général tous les fidèles de la religion islamique en Afrique centrale, c'est là un fait presque général que nous pouvons seulement constater et dont il serait trop long de rechercher toutes les causes anciennes et profondes. Dans ces conditions, la France s'est trouvée obligée de mener contre les Senoussis et contre toute l'Afrique du Nord musulmane qui conspire et prépare une guerre sainte, une politique de défense qui ne peut rien avoir de commun avec la politique anglaise de tolérance en Nigeria.

MAURICE CORTIER.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LE PORTUGAL

ET SES COLONIES D'AFRIQUE

Un homme d'Etat portugais, le vicomte de Almeida Garett, déclarait un jour à propos des colonies du royaume : « Notre gouvernement et nous ne disposons pas de capitaux suffisants pour faire progresser quelques-unes de nos colonies comme il serait utile de le faire. Que nous importe, dès lors, de conserver avec jalousie et avarice et au surplus moyennant de grands sacrifices pécuniaires, un trésor dont nous ne pouvons tirer nul parti? » La question de la cession des colonies lusitaniennes ne saurait être plus nettement posée. Nous ne la discuterons pas, les lecteurs du *Bulletin de l'Afrique Française* savent déjà ce qu'il faut en penser (1).

Nous devons reconnaître d'ailleurs que, sous une forme aussi absolue, l'opinion de M. Almeida Garett n'est pas exempte d'exagération. S'il est vrai, que, pour la mise en valeur de ses colonies, le Portugal manque de capitaux, il peut paraître excessif de dire qu'il ne tire aucun parti de celles-ci. Outre que ces possessions d'outre mer sont pour la métropole, comme l'a écrit M. Angel Marvaud dans un ouvrage très documenté (2), la seule garantie de son importance nationale au point de vue politique, il est difficile de nier en bloc l'œuvre économique coloniale des Portugais. C'est du moins l'impression qui résulte de la lecture des statistiques officielles, par laquelle on apprend, par exemple, que le mouvement commercial de ces colonies a passé de 220.900 milreis en 1894 à 589.115 milreis en 1911 (3), que la réexportation des produits coloniaux de Lisbonne vers l'étranger évaluée à 21 millions de francs en 1892, atteint aujourd'hui plus de 60 millions, et que les chemins de fer, dans les possessions portugaises d'Afrique ont un développement de 2.637 kilomètres, encore que le réseau définitif soit encore loin d'être achevé.

De nombreuses critiques, il est vrai, peuvent être adressées au gouvernement de Lisbonne lorsqu'on entre dans un examen détaillé de chacun de ses établissements d'Afrique, et nous aurons nous-même occasion, au cours de cette étude, de signaler les principales défectuosités de la « conception coloniale portugaise » moderne. Mais incontestablement, les errements administratifs, quelque fâcheux qu'ils aient pu être, ne doivent pas être seuls incriminés; dans un domaine de 2.056 947 kilomètres carrés peuplé de 7.705.630 habitants, c'est-à dire dans un territoire vingt deux fois plus grand que celui de la métropole et de valeur inégale dans ses parties (dont les plus nombreuses sont situées sur la côte ouest d'Afrique), l'œuvre de colonisation ne dépend pas uniquement de la bonne administration ou de la bonne volonté des occupants; presque toujours leur action est subordonnée à des conditions géographiques, climatériques et ethniques dont l'influence s'exerce parfois en sens contraire à la leur. C'est là un motif d'excuse que nous devrons retenir en faveur des Portugais, en passant en revue leurs différentes possessions.

Que faut-il attendre, en effet, d'un sol pauvre comme celui des îles du Cap Vert (1), où de minces filets d'eau péniblement entretenus ont permis, au prix de gros efforts, la création de petites oasis? Tourné vers la vie politique des « chambres municipales » des concelhos ou préoccupé par les affaires de la « junte » de sa paroisse, l'habitant se consacre peu, de son côté, à la culture des terres, employant de préférence des procédés archaïques et rudimentaires ; la charrue était encore ignorée au Cap Vert, il y a une dizaine d'années et lorsqu'on en fit venir une, ce ne fut pas, dit on, pour la mettre en service, mais pour la conserver à titre de curiosité... Aussi l'agriculture est peu développée dans l'archipel, c'est à peine si l'on compte aujourd'hui 320.000 hectares de terres exploitées. Il y en avait déjà 303.150 en 1875! Certains produits comme le café, le sel, le corail, autrefois l'objet d'un commerce important sont aujourd'hui en pleine décadence : il ne s'en est exporté que pour 235.894 milreis en 1909-10.

Malgré la magnifique position de ces îles dans l'Atlantique, il leur est impossible, avec d'aussi maigres ressources (2) d'aspirer à devenir un point de ravitaillement d'escale de quelque importance entre l'Europe et l'Amérique méridionale. Le mouvement maritime n'accuse du reste pas grands progrès : 1.027 vapeurs en 1902 et 1.888 navires marchands en 1909, avec un tonnage qui oscille entre 3.500.000 et 4.500 000 tonnes, et dont la majeure partie est fournie par la houille. Il est même à prévoir, en dépit des efforts d'un groupe de capitalistes anglais pour établir une station de charbonnage au Cap Vert, que Saint-Vincent, le principal port, ne pourra plus longtemps lutter contre Las Palmas et contre Dakar, ce moderne Port-Saïd qui commande de plus en plus la route du Sud (3).

La vérité est que pour éviter une déchéance prochaine il faudrait entreprendre un vaste programme de travaux publics portant plus spécialement sur l'irrigation, le reboisement et l'ouverture de voies de communication intérieures. Malheureusement les crédits budgétaires de la colo-

(1) Voir les *Renseignements coloniaux*, année 1912, p. 173 et suiv.: La question des colonies portugaises.

(2) *Le Portugal et ses colonies*, p 277.

(3) Le milreis vaut environ 4 fr. 50.

(1) L'archipel du Cap Vert comprend quatorze iles ou îlots répartis en deux groupes. Le premier (iles au vent) se compose des îles Saint-Antoine, Saint-Vincent, Sa Luzia, îlots Branco et Razo, Saint-Nicolas, Boavista et Sal. — Le deuxième (îles sous le vent) comprend les iles Sao Thiago, Maio, Fogo, Brava et un certain nombre d'îlots inhabités au Nord. La superficie de ces îles est de 3 882 kilomètres carrés. La population totale est évaluée à 147.500 habitants. Ces îles constituent une province formée d'un seul district sous les ordres d'un gouverneur qui réside à Praia, la capitale.

(2) L'archipel est, par contre, un débouché important pour la métropole. Ses importations se montent pour 1909 à 1 909.634 milreis.

(3) Voir notre étude sur le port de Dakar, *Bulletin de l'Afrique Française*, 1912, *Renseignements coloniaux*, p. 370 et suivantes.

**

nie sont toujours très limités (ils varient entre 430.000 et 450.000 milreis) et personne, en l'état actuel des finances portugaises, n'ose préconiser un emprunt qui pourrait relever l'archipel de sa condition inférieure présente.

Avec la Guinée portugaise (1), nous entrons, suivant l'expression d'Elisée Reclus, dans cette zone du littoral africain que les fleuves prolongés en estuaires ont découpée en étroites péninsules et que la mer a déchiquetée en archipels. Enclavée dans le Sénégal et la Guinée française, la province a été délimitée par la convention avec la France du 12 mai 1886 ; elle s'étend sur une superficie de 36.125 kilomètres, y compris les îles Bissagos.

Quoique d'un sol très fertile, cette colonie constitue une lourde charge pour la métropole qui n'a pas su la maintenir en valeur et qui s'inquiète aujourd'hui des déficits constants de son budget: en 1910, les recettes (272.869 milreis) étaient encore insuffisantes pour solder les dépenses évaluées à 332.348 milreis. Les raisons d'une pareille situation sont connues: la colonie supporte actuellement les conséquences d'une politique maladroite, inspirée d'un esprit trop exclusiviste. Les origines du mal remontent à une trentaine d'années.

On se souvient qu'après la sentence arbitrale du président des Etats-Unis (21 avril 1870), les Portugais, dont les droits longtemps contestés par l'Angleterre venaient d'être juridiquement reconnus, jetèrent les bases de la colonie des *Bissagos*, et construisirent leur capitale à Boulam, réputée pour son climat plus sain et pour sa situation supposée, par suite d'une erreur géographique, au débouché d'un grand fleuve de l'intérieur. On espérait ainsi que Boulam deviendrait un grand entrepôt de tous les produits de l'Afrique et de l'Europe. En quelques années, 2 millions furent dépensés pour la création de casernes, d'hôpitaux et de divers autres établissements publics. Mais pour créer des ressources *ad hoc*, l'administration ne trouva rien de mieux que d'établir des droits de douane, de créer des taxes municipales et de renforcer les impôts. Et en 1830, sous le ministère du vicomte de S. Januaro fut institué le trop célèbre et ruineux impôt *prédial rural* qui fit tomber la récolte des arachides au vingtième de ce qu'elle était précédemment. Les six grandes maisons françaises fixées dans le pays et qui monopolisaient le commerce furent particulièrement affectées par la crise qui s'ensuivit : les exportations dont le montant dépassait 2 millions en 1885 diminuèrent du tiers, tandis que des 20 à 25 navires qui visitaient annuellement la côte guinéenne, c'est à peine si 8 ou 10 continuèrent à la fréquenter. La situation, au surplus, s'aggrava lorsque, pour des raisons politiques mal définies, les Portugais entreprirent dans l'Hinterland une série d'opérations militaires qui contribua à plonger la colonne dans le marasme pour de longues années.

Aujourd'hui, la Guinée portugaise semble se relever un peu et profiter de l'essor économique de ses voisines : le Sénégal et la Guinée française. Bien que le mouvement des entrées (857.155 milreis) reste toujours le principal élément de son commerce extérieur, il est intéressant de constater qu'aux exportations, la vente de certains produits comme le caoutchouc, la cire, les arachides ou *mancarra*, les peaux, tend à se développer : leur valeur constitue presque exclusivement les 492.238 milreis qui représentent celle des sorties en 1908. Il est probable qu'à ces articles viendront prochainement s'ajouter les produits des forêts : bambous, palmiers, lianes gommifères, etc., que l'on trouve en abondance le long des fleuves. Peut être même ce commerce pourra-t-il s'accroître de la vente des bœufs et des chèvres dont les indigènes possèdent de si nombreux troupeaux ! L'essor de Boulam, riche centre de commerce aux mains de compagnies françaises, allemandes, belges et italiennes, l'importance grandissante de Bissao, à laquelle il manque un môle en eau profonde pour permettre le chargement direct des navires, la construction de Bafata enfin, déjà florissante par ses transactions avec la frontière française et par la contrebande qui s'y fait, garantissent une prospérité normale à cette fertile région. Par malheur, toutes ces villes laissent beaucoup à désirer au point de vue de l'hygiène, et l'eau de bonne qualité y faisant en outre défaut, elles sont malsaines. Il n'est pas d'année, d'ailleurs, où le pays n'ait été visité par quelque fièvre jaune, au détriment des colonies voisines que les précautions sanitaires des autorités portugaises ne parviennent pas toujours à préserver de la contamination.

D'autre part, il n'apparaît pas, en admettant même que la Guinée portugaise donne bientôt son plein rendement, qu'elle connaisse jamais la situation brillante des possessions françaises et anglaises de l'Ouest africain : il lui est en effet impossible de s'agrandir et elle ne peut davantage s'ouvrir des débouchés commerciaux, hors des étroites limites de son territoire. Il est dès lors douteux que son importance économique puisse justifier quelque jour le luxe de son érection en colonie autonome, car malgré l'introduction d'impôts écrasants, il lui sera toujours impossible d'équilibrer ses recettes et ses dépenses par ses propres moyens.

Ce n'est pas à dire que le Portugal n'ait éprouvé que des mécomptes à la côte occidentale d'Afrique, comme on pourrait le croire d'après ce qui vient d'être rapporté des îlots du cap Vert ou de la province de Guinée. Les îles de Sao Thomé et de Principe (1) à l'Equateur, sont un témoignage

(1) La Guinée portugaise a une population de 213.000 habitants. Dépendant autrefois des îles du Cap Vert, elle est devenue un district militaire autonome en 1892, et une province en 1895. Le gouverneur, un officier doté de pouvoirs civils, est assisté d'un conseil d'administration et d'une junte municipale. La garnison comprend une compagnie de tirailleurs indigènes de 229 hommes et 2 sections d'artillerie de 62 hommes.

(1) La superficie totale de Sao Thomé est de 824 kilomètres carrés, celle de l'île de Principe de 114 kilomètres carrés. La population des deux îles est évaluée à 43.130 habitants. La colonie forme deux districts : le gouverneur provincial réside à

précieux en faveur de la colonisation portugaise moderne. Non seulement les « Perles de l'Océan » arrivent à solder leur budget par des excédents (930.429 milreis aux recettes et 703.315 milreis aux dépenses) — fait assez rare pour être noté — mais leur valeur économique est de beaucoup supérieure à celle des autres possessions lusitaniennes en continent noir. Elles se rapprocheraient sensiblement de nos Antilles et de la Réunion, auxquelles on a pu les comparer à cause de leur caractère montagneux, de leur sol volcanique et de leur végétation riche et variée.

Au point de vue de leur commerce extérieur (1), ces îles pittoresques que, suivant l'expression du comte de Penha-Garcia, « le travail portugais a transformées en un véritable pactole », ont donné les résultats les plus encourageants : en 1911 les importations ont été évaluées à 3.197.830 milreis et les exportations à 9.896.000 milreis. La principale production, l'unique, pourrait-on écrire, depuis que la culture du café a été délaissée, est celle du cacao aussi précieuse pour Sao Thomé que l'arachide pour notre Sénégal. En 1890 il en fut exporté pour 4.450 milreis et en 1911 pour 9.583.000 milreis. Au mois de novembre dernier le navire *Angola* faisait voile pour Lisbonne avec un chargement de cacaos qui représentaient une valeur de 6.250.000 francs ; un tel chiffre équivalait à la production annuelle, il y a quinze ans.

Le reste du commerce est alimenté par le café (178.000 milreis), le quinquina, les amandes de palme, en attendant que les bois de prix, dont plus de 60 espèces ont été relevées dans les îles, soient connus sur les marchés d'Europe. L'inventaire en est encore trop récent pour que l'attention des industriels ait été attirée sur ce produit, mais il y a lieu d'espérer que l'initiative du gouverneur Leotto do Rego, qui vient d'expédier à Lisbonne certains spécimens des bois de sa colonie, sera suivie d'effets. On rapporte également que des échantillons d'eau minérale provenant de sources excellentes ont été soumis récemment pour analyse à l'examen du département.

Cette prospérité est due en partie aux grandes compagnies de colonisation, *Société d'agriculture coloniale*, *Compagnie de l'île de Principe*, etc., qui ont assuré, en ces dernières années, la mise en valeur des îles, souvent, il faut le constater, en dépit de l'inaction du gouvernement. Mais cette prospérité, quelque grande qu'elle soit, est étroitement subordonnée à la solution de deux graves problèmes qui se rapportent l'un à la main-d'œuvre, l'autre aux moyens de communication.

La question de la main-d'œuvre, leit-motiv qui permet à certaines puissances de s'ingérer de temps en temps au nom de principes humanitaires dans les affaires coloniales portugaises, n'est pas un problème nouveau. Depuis la loi du 29 avril 1875 sur l'abolition de l'esclavage, le Portugal s'en est préoccupé à maintes reprises. Elle tire son origine de ce fait que pour éviter une crise dans les plantations, les fermiers remplacèrent les nègres libérés par des travailleurs indigènes qu'ils firent venir des colonies environnantes et même de l'Angola. Les îles de Principe et de Sao Thomé vécurent longtemps de ce recrutement : entre 1885 et 1903 par exemple, 56.189 *serviçaes* (engagés) entrèrent au service des planteurs.

Dans quelles conditions s'opéraient ces engagements et quelle situation était faite à ces serviçaes ? A en croire l'Angleterre et les Etats-Unis qui firent entendre de violentes protestations il était urgent de mettre un terme à l'engagement forcé des Noirs, aux mauvais traitements dont ils étaient l'objet de la part des planteurs et à l'exploitation honteuse sinon criminelle des indigènes de l'Angola. Le gouvernement de Lisbonne exposa sa défense dans un memorandum resté célèbre (1), mais dont l'effet n'a pas répondu à ses espérances, car même aujourd'hui, malgré les mesures d'ordre pratique qui ont été prises, la campagne est loin d'être terminée outre Manche (2). Cependant, le décret du 17 juillet 1909 semble apporter des garanties suffisantes dans le recrutement des travailleurs. On peut s'en faire une idée d'après les dispositions suivantes : les indigènes s'engagent en toute liberté et seulement dans les zones déterminées et permises par le gouverneur général, qui fixe aussi chaque année le nombre des indigènes à recruter ainsi que les routes à suivre pour ramener à la côte ou conduire dans l'intérieur les serviçaes rapatriés ou engagés. Des délégués du procureur du roi (curadores dos serviçaes) reçoivent l'engagement des travailleurs, s'occupent exclusivement des relations entre les colons et les indigènes, et peuvent infliger à ceux-ci certaines punitions pour les offenses légères. Les peines corporelles et les amendes sont prohibées ; les crimes relèvent des cours de justice.

Depuis un décret du 30 mars 1912, la durée des contrats de travail a été fixée à trois et cinq ans. Les frais de rapatriement sont à la charge de l'employeur. Les réengagements sont permis, mais, afin d'éviter les fraudes, sont soumis à des

---

Anna de Chaves, le gouverneur du district du Principe à Santo Antonio. Le tribunal ressortit à Loanda. Un tribunal spécial (curadoria geral dos serviçaes e colonos) est chargé de régler les conflits relatifs aux contrats de travail. La garnison comprend 240 hommes dont 181 indigènes.

(1) *The African Mail*, 8 novembre 1912 : The trade of S. Thomé.

(1) *Times* du 22 septembre 1906.

(2) Il est intéressant de rapporter ici l'impression du consul Drummond-Hay consignée dans un rapport adressé à sir Edward Grey le 20 octobre 1910 (documents parlementaires : *Correspondance respecting contract Labour in Portuguese west Africa*, 1912, p. 41). « Pendant mon séjour dans l'île (Sao Thomé) j'ai visité plusieurs plantations de cacao, étant demeuré pendant six jours dans les plantations de « Rio do Ouro » et « Boa Entrada » et j'ai pu me rendre compte du traitement auquel sont soumis les « serviçaes » des différentes colonies. D'après mes observations personnelles, je ne puis que hautement louer le traitement qui leur est accordé ; ils sont bien logés, bien nourris et sont soignés dans de bons hôpitaux, constamment tenus dans un scrupuleux état de propreté. Dans une plantation il existe une école pour les enfants et aussitôt qu'ils sont capables de travailler on leur apprend un métier .. » Dans un nouveau voyage en 1912, le consul britannique a pu faire les mêmes constatations et résume sa pensée dans cette phrase : « Ils semblent dans une excellente condition » (p. 109).

formalités très rigoureuses dans lesquelles interviennent le gouverneur et les curateurs (1). Ajoutons qu'il a été fondé, sous le contrôle de l'État, une caisse de retraite pour les serviçaes, que le gouverneur Ferreira dos Santos fait actuellement tous ses efforts pour obtenir la stricte application des textes. L'ombre du tableau apparaît malheureusement avec la maladie du sommeil qui occasionne de terribles ravages à Principe. Le gouvernement portugais vient d'être saisi d'une proposition tendant à l'augmentation du nombre des médecins et au relèvement du crédit pour fourniture de médicaments à l'île de Principe et aussi à la province d'Angola où 100 0/0 des malades meurent.

Non moins importante que celle de la main-d'œuvre et plus urgente — puisqu'elle n'est pas encore résolue — est la question des moyens de communication. Dans les îles les facilités de ce genre font absolument défaut, si l'on excepte quelques rares chemins publics et les decauvilles construits sur les *roças* (domaines). C'est à peine si le plan préconisé par M. Eduardo Villaça en 1899 a reçu un commencement d'exécution : le railway n'est construit que sur une dizaine de milles, et en 1911 il a été impossible de faire quelques travaux publics, faute de crédits ; les excédents budgétaires de la colonie ayant servi à combler les déficits des autres possessions.

En ce qui concerne la navigation, le mouvement maritime pourrait être plus développé ; en 1910 les ports ont été visités par 932 navires (1.880.406 tonnes). Des steamers de l'Elder Dempster, de la Woermann Linie y touchent chaque mois, mais, en fait, tout le commerce est accaparé par *la Empreza nacional de Navegaçâo* dont les navires apportent à la métropole le cacao des îles. Les planteurs se plaignent amèrement de manquer de commodités pour l'exportation de leurs produits et de ne pas pouvoir utiliser les navires étrangers, que des droits prohibitifs écartent du pays. Il est donc à désirer que le gouvernement portugais s'inspire, lors de la revision de son tarif douanier, des desiderata de ces colons et adopte, pour le plus grand bien de tous, le régime de la porte ouverte.

Nous voici maintenant au morceau de résistance, aux vastes territoires continentaux de l'Angola et du Mozambique qui attirent actuellement l'attention des puissances colonisatrices en raison des visées allemandes à leur égard (2). Ce sont de magnifiques domaines que le Portugal doit exploiter s'il veut les conserver et n'avoir rien à craindre pour le partage des colonies.

(1) On prétend même qu'à la fin de 1912 l'administration n'autorisait plus les réengagements.

(2) La province d'Angola, d'une superficie de 1.256.000 kilomètres carrés, comprend deux parties d'inégale grandeur : Cabinda au Nord qui est complètement entoure par le Congo français et le Congo belge, et Zaire au Sud du fleuve. Au point de vue administratif, la colonie est divisé en cinq districts : Congo, Loanda, Benguela Mossamédès et Lunda. Chacun des districts, sauf le cinquième, a un gouverneur subalterne, sous les ordres duquel sont les administrateurs du *concelhos*. Le gouverneur est assisté d'une junte consultative. Les effectifs militaires varient entre 2 000 et 4.000 hommes.

D'une richesse incontestable, quatorze fois plus étendue en superficie que la métropole, dotée de ports d'une grande valeur commerciale et desservie à l'intérieur par un important réseau fluvial, l'Angola souffre cependant, depuis une douzaine d'années, d'une crise persistante : son commerce d'exportation est moindre que celui de la petite île de Sao Thomé. En 1909, il n'était que de 5.485.085 milreis. Les importations ne dépassaient pas 5.674.000 milreis (1); les recettes budgétaires en 1911 se montaient à 2.321.373 milreis pour une dépense envisagée de 3.171.373 et qui a été soldée par les excédents de recettes de Sao Thomé.

A quoi tient cette crise? Les auteurs lui attribuent des causes multiples parmi lesquelles il faut citer les rébellions des indigènes, le défaut d'exploitation du pays, « le militarisme » souvent nuisible des Portugais, la dépréciation de certains produits coloniaux sur le marché européen, les difficultés suscitées par le problème de la main-d'œuvre, l'Acte de Bruxelles, etc. Ce sont là évidemment autant de causes qui ont pu entraver l'essor économique de la colonie, mais elles ne sont pas suffisantes pour expliquer l'état de stagnation de l'Angola. Il ne faut pas oublier, en effet, que des fleuves très nombreux, généralement navigables dans leurs cours moyen et inférieur, franchissent les montagnes et facilitent par conséquent le mouvement des transactions : le commerce qui s'est fait en 1909 par le Chiloango, le Lualli et le Luculla est estimé à plus de 230.000 milreis, sans compter le Congo, qui borde la colonie sur 160 kilomètres largement ouverts à la navigation. Sur la côte, des ports naturels permettent tout le trafic désirable et nous savons qu'en 1910, Ambriz, Loanda, Benguella, Mossamédès, Lobito ont été fréquentés par 479 navires qui ont emporté un chargement total de 941.235 tonnes.

D'autre part, si les essais de tabac, de café, de coton, de cacao n'ont pas réussi faute d'expérience de la part de ceux qui les tentaient, il n'y a aucune raison de supposer que le sol de l'Angola soit moins apte à produire que celui des autres colonies portugaises. Il est même probable que l'activité de l'association cotonnière coloniale de Lisbonne sera, dans un temps qui n'est pas éloigné, pleinement couronnée de succès. Les efforts du syndicat allemand installé à Loanda donneront également sous peu, espère-t-on, des résultats favorables. Quant au caoutchouc, c'est à peine si 2.000 acres de manihot glazovii viennent d'être plantés dans le district de Loanda. Un syndicat britannique s'est formé pour établir des plantations dans l'intérieur du Benguella et, en attendant, acheter du caoutchouc et l'épurer. En ce qui concerne les droits d'accise imposés aux alcools par l'Acte de Bruxelles, on ne peut nier qu'ils ont porté un coup terrible à la fabrication de l'eau-de-vie, si active dans l'Angola. Mais les planteurs de cannes, revenus de leur émoi, n'ont pas aban-

(1) En 1899 on notait aux entrées : 6.314.000 milreis et aux sorties : 7.958.000.

donné toutes leurs espérances. L'événement le plus remarquable de l'année 1911 a été l'abolition effective des distilleries de rhum qui étaient depuis cinquante ans au premier rang des industries locales. Pour indemniser les propriétaires, le gouvernement de l'Angola a été autorisé à émettre un emprunt de 15 millions de francs environ. En outre, les droits d'entrée sur les vins et les spiritueux ont été élevés et l'excédent fourni par cette taxe sera affecté au remboursement de l'emprunt, tandis qu'une somme de 600.000 francs sera mise de côté pendant quatre années pour encourager les cultures au moyen de publications techniques de fournitures de graines, etc. (1). Bientôt enfin, l'agriculture et le commerce seront grandement aidés par les chemins de fer : ceux-ci sont ouverts au trafic sur plus de 510 milles. Le réseau ferré doit comprendre quatre lignes :

Loanda-Malangé (504 kilomètres) destinée à drainer les produits de cette région si fertile en café.

Lobito-Katanga (1.293 kilomètres) exploitée seulement sur 320 kilomètres et qui doit être reliée au chemin de fer de la Rhodésia et à ceux du Katanga. Ce transcontinental est appelé à avoir une influence considérable sur la richesse coloniale du Portugal. La partie de la ligne ouverte au commerce donne déjà d'excellents résultats. Le mouvement des voyageurs a été de 30.419 en 1910, celui des marchandises de 18.456 tonnes (2).

Mossamédès. — Plateau de la Chella (215 kilomètres). Exploitée sur 120 kilomètres, cette ligne est en voie d'achèvement.

Enfin vers l'extrémité méridionale de la colonie, la Compagnie Mossamédès projette de construire un chemin de fer de Bahia dos Tigres vers l'intérieur, à l'effet de relier la côte au Cap au Caire. Il ne semble pas que ce projet — grandiose pour les ressources des Portugais — leur soit exclusivement profitable, car il est à prévoir que l'Angleterre et l'Allemagne tireront un plus avantageux parti de cette entreprise qui desservira les gisements de cuivre d'Otavi. Bahia dos Tigres deviendra par le fait un grand port de transit. Toutes ces lignes desservent des pays assez riches pour pouvoir compter sur un sérieux avenir et enrayer au surplus la crise économique que traverse actuellement l'Angola, si le Portugal veut renoncer à ses errements anciens.

La colonie souffre, en effet, de maux graves; mais suivant la juste remarque de M. P. Leroy-Beaulieu, « ces maux sont la conséquence du protectionnisme outrancier et de l'esprit de monopole. Les droits de douane sont excessifs, mais les produits portugais n'en paient que 10 0/0 et les produits étrangers importés sous pavillon portugais 50 0/0. De la sorte, on a donné un quasi monopole à une Compagnie portugaise de navigation, dont le service est naturellement loin d'être parfait. On a également donné un quasi monopole à une banque privilégiée. Ce monopole a été un peu détendu en ces derniers temps, mais ne peuvent encore être établis dans la colonie que des établissements de banque portugais, ayant une majorité du Conseil d'administration composée de Portugais » (1). Ce n'est assurément pas en faisant preuve d'un particularisme aussi étroit que les Portugais attireront chez eux les capitaux qui leur manquent et dont ils ont tant besoin et ce n'est pas en s'aliénant les étrangers qu'ils parviendront à relever l'Angola de sa situation inférieure actuelle. Le Portugal n'a qu'à se résoudre à leur permettre l'accès des possessions et il ne tardera pas à voir qu'elles seront bientôt en posture de soutenir la comparaison avec les colonies étrangères voisines.

Sur la côte orientale d'Afrique appartient enfin au Portugal un immense territoire qui est administré en partie par l'Etat, en partie par deux grandes compagnies à charte : la Compagnie du Mozambique et la Compagnie du Nyassa, constituées toutes deux par des capitaux anglo-français (2). Tombé, il y a vingt-cinq ans, dans une profonde décadence, le Mozambique a pris tout récemment, sous l'énergique administration du gouverneur général Magalhaès et sous l'impulsion des compagnies, un véritable essor. Le commerce a décuplé depuis 1894 : de 31 millions de francs il passe aujourd'hui à 300 millions. Les exploitations agricoles sont de plus en plus en faveur et chaque année on note des augmentations dans les exploitations du caoutchouc, du sucre, des noix de cocos et de la cire d'abeille. Les industries minières sont, par contre, un peu délaissées mais vont sans doute reprendre si l'on exploite les gisements d'or du Haut-Zambèze et les dépôts de houille de la région du Tête. Mais l'importance du Mozambique tenant surtout de sa situation de transitaire, on comprend que les chemins de fer de Lourenço-Marquez à Prétoria et de Beïra à Salisbury aient valu aux deux ports de Lourenço et de Beïra une certaine importance (3). Actuellement, on évalue ce commerce de transit à près de 200 millions de francs, il ne manquera pas de s'élever encore lorsque la ligne de Beïra au Nyassaland sera achevée et que les droits d'entrée, déjà abaissés au voisinage des possessions anglaises, auront été modifiés dans toute la colonie. D'ailleurs, l'accord anglo-portugais du 1er avril 1909, qui a réglementé, d'autre part, la question de l'engagement des indigènes et qui est conclu pour dix ans, assure au chemin de fer et au port

(1) Sur le commerce de l'Angola voir le *Report of* 1910 *on the trade of the Province of Angola*, 1911 et l'article de M. Pierre Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français* du 17 février 1912 : Les colonies portugaises et leur avenir.

(2) Pour le 1er semestre de 1911 ce tonnage s'est élevé à 18.316 tonnes.

(1) *Loc. cit.*, p. 235.

(2) La province de Mozambique embrasse tout le territoire de la côte orientale d'Afrique, du cap Delgado au parallèle de 26°52' sur une longueur de 2.300 kilomètres. Elle a une superficie de 760.000 kilomètres carrés avec une population d'environ 3.120.000 habitants. Le régime administratif est moitié civil, moitié militaire et se trouve compliqué du fait de l'existence des compagnies à chartes. Le gouverneur général réside à Lourenço. L'armée est forte de 2.800 hommes environ.

(3) *Report for* 1911 *on the trade of the Portuguese possessions in East Africa.*

de Lourenço un trafic régulier de 50 à 55 0/0 et aussi les ressources qui seront nécessaires à leur exploitation à des conditions bien supérieures à celles qu'eût accordées l'Etat, s'il avait été obligé, comme il l'a été jusqu'ici, de faire de gros déboursés et payer des intérêts onéreux pour les installations et le matériel de ces entreprises.

Il reste, en outre, à compléter l'outillage économique de la province, à satisfaire aux besoins les plus urgents, tels que dragage de canaux, réfection de quais, installation de charbonnages, achèvement de routes et de voies ferrées. Le gouvernement se doit, aussi, d'écouter les doléances des colons qui, en présence des progrès réalisés dans l'Union sud-africaine, réclament une constitution sérieuse, un code administratif, une large mesure d'autonomie, des corps consultatifs élus par les contribuables, etc.

Mais la métropole peu intéressée jusqu'à ce jour aux affaires du Mozambique prêtera-t-elle l'oreille aux justes revendications de ceux qui travaillent à faire un plus grand Portugal? Chacun espère le succès de la mission du gouverneur général Magalhaès près des pouvoirs publics et veut retenir les récents actes du Parlement en faveur de l'industrie sucrière et de la main-d'œuvre comme des indices de bon augure.

Si de ce rapide exposé des colonies portugaises en Afrique il ne se dégage pas encore une impression de prospérité telle qu'on la souhaiterait il n'en demeure pas moins vrai, qu'au point de vue de leurs possibilités d'avenir, ces possessions sont remarquablement dotées. Leur développement n'a été retardé que par la persistance chez un peuple colonisateur moderne de doctrines renouvelées de notre fameux pacte colonial... Mais l'heure des réformes est sonnée et, devant les prétentions étrangères chaque jour grandissantes, il appartient au Portugal de montrer, en les réalisant, qu'il est encore digne de posséder. « Il n'en a pas moins le devoir impérieux de justifier la possession de son vaste domaine africain en l'ouvrant largement aux œuvres de civilisation et de progrès, en s'efforçant de montrer au monde, comme l'a dit M. de Vasconcellos, que la politique coloniale de la République n'est pas ni ne peut être de conserver ses possessions fermées à toute initiative étrangère, d'opposer des obstacles et des entraves à toute tentative légitime de collaboration intelligente (1). » D'accord avec ces déclarations, le gouvernement portugais a saisi le Parlement de projets de loi tendant à l'abaissement des tarifs de douane contre l'importation étrangère dans ses colonies dont la prospérité ne peut pas être indéfiniment sacrifiée aux intérêts restreints de l'industrie métropolitaine. La France, pour sa part, se réjouira de l'adoption d'aussi sages et utiles mesures.

J. Goulven.

(1) Le *Temps*, 21 mars 1912.

LES BANDAS

NOTES ETHNOGRAPHIQUES

Suite et fin (1).

ACTIVITÉ (*suite*).

Chasse. — Si les Bandas attachent aux fusils une telle valeur, c'est que cette arme constitue pour eux le principal moyen de se procurer de la viande. Dans un pays où les animaux domestiques n'existent pour ainsi dire pas (quelques poulets et de rares cabris), la viande, cette partie importante de la nourriture (dont l'absence incite à l'anthropophagie), doit être fournie entièrement par le gibier, et il est certain que lorsqu'on se trouve en présence d'un éléphant, ou même d'un bœuf sauvage, la sagaie n'offre pas toutes les garanties suffisantes.

Les principaux animaux chassés sont : l'éléphant, le bœuf sauvage, le cochon sauvage et de nombreuses variétés d'antilopes.

Les hippopotames, bien qu'assez nombreux, sont peu chassés, ne sortant de l'eau que la nuit et les Bandas, très peu familiers avec l'eau, n'allant pas les pourchasser dans les rivières.

Les caïmans sont quelquefois pris au filet dans les petits cours d'eau. Leur chair blanche est très appréciée, leurs œufs également.

Le lion (bamara) et le rhinocéros (mousingara), du reste peu nombreux dans la région et objets de terreur pour les indigènes, qui s'enfuient à leur approche, ne sont pas chassés.

La panthère (mourou) est prise au piège. On installe, à l'aide de fortes branches solidement enfoncées dans le sol et reliées entre elles par des lianes, deux cages concentriques, de forme cônique. Dans celle qui est à l'intérieur et qui est ensuite complètement fermée, on introduit un cabri. La cage extérieure présente une ouverture, surmontée d'une solide pièce de bois, destinée à faire office de porte en tombant entre la cage et deux piquets formant glissière.

Cette pièce de bois est reliée à un trébuchet formé d'un morceau de bois et d'une liane, disposé dans le couloir qui sépare les deux cages.

La panthère, en pénétrant dans le couloir, heurte ce dispositif et la porte retombe.

Elle est tuée à coups de sagaie; quant au cabri qui souvent a passé ainsi plusieurs heures assez désagréables, en tête-à-tête avec son redoutable adversaire, il en est quitte pour la peur, la panthère, dès qu'elle s'est sentie prisonnière, n'ayant d'autre souci que celui de recouvrer sa liberté.

Les serpents, qui inspirent également aux indigènes une profonde terreur, mais dont cependant la chair est très recherchée, ne sont en général inquiétés que lorsqu'ils sont trouvés endor-

(1) *Rens. Col.*, 1913, n° 10, p. 346.

mis. Lorsqu'ils sont éveillés, les plus braves leur jettent quelquefois un morceau d'étoffe, ils le mordent, restent empêtrés; on peut alors les tuer à coups de bâton.

Les procédés de chasse sont les suivants : au fusil ou à la sagaie, au feu, au piège, au filet.

La chasse préférée est celle à l'éléphant, non seulement pour son ivoire, mais aussi pour l'énorme masse de viande qu'il fournit.

Il est suivi à la trace. En présence d'une trace fraîche, l'indigène peut dire depuis environ combien d'heures l'animal est passé, s'il marchait vite ou lentement, s'il se rendait au marigot voisin pour boire, s'il est possible enfin de le rejoindre. L'état des herbes foulées lui indique la date du passage, s'il est pressé, il marche droit sans s'arrêter, sinon, il mange le long de sa route, et casse des branchages à droite et à gauche; s'il descend directement dans la vallée, sans s'arrêter, c'est presque toujours pour s'y désaltérer.

Le moment où l'éléphant boit, est celui ordinairement choisi par l'indigène pour s'en approcher. Quand il étanche sa soif, opération du reste assez longue, l'éléphant, tout à son plaisir, ne se préoccupe plus de ce qui se passe aux environs. On peut ainsi en arrivant par derrière s'en approcher de très près, à quelques mètres. L'indigène, lorsqu'il est armé de sagaies, le frappe alors à la jambe avant, c'est celle, en effet, qui supporte la plus grande partie de la masse. L'éléphant blessé s'enfuit, mais retardé par sa blessure, il pourra être rejoint. Cinq ou six coups de sagaie, bien placés dans une jambe avant, peuvent ainsi le mettre hors d'état de fuir, il est alors lardé de coups de sagaies jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il faut quelquefois pour cela le suivre pendant plus de 100 kilomètres.

Lorsqu'il chasse l'éléphant au fusil, l'indigène emploie de préférence un énorme fusil à piston de plus de 2 centimètres de diamètre, dans lequel il introduit des quantités invraisemblables de poudre, et en guise de balle, un lingot de fer conique. Pour tirer ce fusil, et ne pas être abattu par le recul, il faut être deux, l'un soutenant l'autre. Lorsqu'on peut approcher l'éléphant à bonne portée, on lui envoie ce projectile en plein corps. L'éléphant s'enfuit, mais perdant son sang abondamment, il est bientôt rattrapé, une dizaine de projectiles peuvent ainsi en avoir raison.

Mais quelquefois l'éléphant se fâche et charge le chasseur; comme il charge en ligne droite, si le terrain est coupé, il est assez facile de l'éviter, les énormes termitières, très fréquentes dans le pays, sont pour cela du plus précieux secours.

Il est en somme beaucoup moins dangereux que le bœuf sauvage, contre lequel, lorsqu'on ne possède pas un fusil à répétition, il n'y a qu'un refuge assuré, un arbre dans lequel on doit grimper le plus rapidement possible.

Lorsqu'un éléphant est tué, un des chasseurs retourne immédiatement prévenir le village (quelquefois à plus de 100 kilomètres de là), il rassemble tout ce qu'il peut y trouver, ne laisse que quelques vieillards pour garder le village, et munis de larges paniers, tous se rendent en hâte auprès de la victime.

Pendant ce temps, les chasseurs restés auprès de la bête, l'ont dépecée, et réduite en petits morceaux, qui ont été placés sur des branchages au-dessous desquels on a allumé du feu. Au bout de trois jours la viande est fumée, on l'entasse alors dans les paniers que l'on charge sur la tête des femmes, et tout le monde reprend allègrement le chemin du village. De retour, on organise immédiatement un tam-tam pour fêter l'heureux événement, on danse, on boit, on mange et au bout de huit jours, de l'éléphant il ne reste souvent plus que le souvenir.

Pour la chasse au piège les indigènes se servent de fosses tronc-coniques, recouvertes d'herbes et de branchages. L'éléphant tombe dans cette fosse et ne peut en sortir. Souvent en tombant, il se casse une défense. Il n'est du reste pas rare de trouver en liberté des éléphants n'ayant plus qu'une défense, ou n'en ayant même plus du tout; en général ces défenses sont cassées au cours d'un combat, on les trouve dans la brousse, quelquefois longtemps après, et alors, chose à peine croyable, elles sont à demi rongées par un petit animal, de la taille d'un rat, paraît-il, dont on aperçoit nettement la trace des dents sur l'ivoire.

Enfin l'éléphant est encore chassé à l'aide du procédé suivant : une lame de fer, tranchante, large et solide, est assujettie à un fort morceau de bois, maintenu en équilibre au-dessus du passage présumé, à l'aide d'un dispositif de lianes, un trébuchet est installé sur le sol, relié au tout; lorsque l'éléphant passera, le bloc de bois armé lui tombant sur le dos, lui fera une large blessure, la lame étant empoisonnée il mourra au bout de quelques heures. Il n'y aura plus qu'à suivre les traces pour découvrir le cadavre. Mais cette fois la viande n'est plus utilisable.

Les antilopes de grande taille, parmi lesquelles on rencontre l'élan du Cap, la plus grosse espèce connue, sont chassées au fusil ou à la sagaie, celles de petite taille au filet ou à l'assommoir.

Un filet d'une cinquantaine de mètres de longueur et d'environ 1 mètre de hauteur est tendu dans la brousse. Des battues sont exécutées aux environs, de façon à diriger le gibier dans la direction du filet. Si dans sa fuite l'antilope bondit dans le filet, elle y reste empêtrée, on l'achève d'un coup de sagaie.

L'assommoir consiste en une poutre suspendue au-dessus d'un trébuchet, l'une des extrémités reposant sur le sol; le trébuchet est placé dans un sentier bien frayé; de chaque côté on dispose des broussailles pour obliger l'antilope à utiliser le sentier. Elle reste écrasée sous le bois.

Chaque fois qu'un gibier a été tué, les cornes, pour les animaux qui en ont, la mâchoire pour les autres, les dents, etc., sont rapportés au village comme trophées, et disposées sur un bois horizontal, maintenu par deux fourches.

Plus on aura ainsi de trophées, et plus on tuera de gibier au cours des chasses futures.

Mais la grande chasse, celle dont on attend chaque année le retour avec impatience, celle pour laquelle les indigènes abandonnent leurs villages pendant deux ou trois mois, c'est la chasse au feu.

Cette chasse a lieu pendant la saison sèche, c'est à-dire au cours des mois de janvier, février, mars, et même avril. La saison des pluies se terminant fin octobre. A cette époque, la végétation qui, grâce à une humidité abondante, grâce aussi à l'engrais fourni chaque année par l'incendie précédent, couvre le sol jusqu'à une hauteur de 2 et 3 mètres, est complètement desséchée.

Chaque village possède son territoire de chasse particulier, ce dernier est en outre divisé en un certain nombre de lots, répartis entre le chef et les principaux notables.

Dès que les herbes commencent à se dessécher, quelques hommes sont envoyés en reconnaissance pour explorer le terrain de chasse, ils reconnaissent les endroits où le gibier semble le plus abondant, endroits qui constitueront les réserves, et surveillent les mouvements des troupeaux d'éléphants.

Dès que le moment semble favorable, l'un d'eux retourne rapidement au village, pour prévenir les chasseurs, les autres continuent à observer.

Au village c'est alors la mobilisation générale, hommes, femmes, enfants, tout le monde part, quelques vieillards restent seuls pour garder les cases.

On se dirige rapidement sur le territoire de chasse, éloigné quelquefois à plusieurs journées de marche, et les opérations commencent.

La brousse étant divisée en un certain nombre de compartiments, par les marigots très nombreux (on en compte en moyenne un par heure de marche), les incendies sont localisés dans chacun de ces compartiments.

Le compartiment qui doit constituer la réserve étant choisi, on commence à brûler la brousse tout autour en débutant par les régions les plus éloignées, et en progressant petit à petit vers la réserve. Le gibier des régions incendiées fuit le feu, et est repoussé autant que possible, vers le centre.

La réserve se rétrécit ainsi de jour en jour et devient en même temps plus riche en gibier. Lorsqu'elle est au point voulu, la chasse proprement dite commence.

Si le village est assez important, il opère seul, sinon il a recours à l'aide des villages voisins.

Au jour fixé la réserve est complètement entourée par toute la population, hommes, femmes et enfants. Le feu est mis partout à la fois. Le cercle de feu se rétrécissant, les animaux surpris par l'incendie, cherchent à le traverser et à s'enfuir, tout le monde s'emploie à les empêcher de franchir la ligne, et à les rejeter à l'intérieur, les hommes en les frappant de leurs armes, les femmes et les enfants en courant tout autour et poussant de grands cris.

Les petits animaux qui ne peuvent s'échapper sont complètement brûlés et asphyxiés par l'incendie, un certain nombre des gros réussissent à s'enfuir; il arrive cependant que même des éléphants adultes, surpris par le feu, restent étendus sur le sol à demi-asphyxiés, ils sont achevés à coups de fusil ou de sagaie.

Il n'y a plus pour les indigènes qu'à parcourir rapidement le terrain, pour donner le coup de grâce aux agonisants, et empêcher de s'enfuir ceux qui auraient encore quelque vigueur, puis toutes les pièces du tableau sont dépecées, la viande fumée, et on reprend le chemin du village. Le retour est évidemment fêté par de longues et bruyantes réjouissances.

Il existe quelques règles pour le partage du gibier, en particulier des éléphants, qui sont intéressants au double point de vue de la viande et de l'ivoire, et qui souvent sont blessés par 20 chasseurs différents avant de tomber.

La brousse étant divisée en un certain nombre de lots ayant chacun un propriétaire, le propriétaire du lot où a été tué l'éléphant aura droit à une pointe même s'il n'a pas chassé, la deuxième pointe est acquise à celui qui a blessé le premier l'éléphant, quelle que soit l'importance de cette blessure, fût-ce même avec une flèche. Les autres chasseurs qui ont blessé l'éléphant se partagent la viande.

Mais il arrive qu'un éléphant n'a plus de défenses ou n'en a qu'une. Dans le premier cas la viande est partagée entre tous, dans le second, le principe du partage des pointes est le suivant : Lorsque l'animal est tombé, le côté qui touche le sol est acquis au propriétaire de la brousse ; si l'éléphant tombe du côté où la pointe est cassée, il n'a par conséquent droit qu'à une part de viande, c'est le chasseur qui a blessé le premier l'animal qui dispose de la pointe unique. Dans le cas contraire, c'est le propriétaire de la brousse qui en devient le possesseur.

Ces questions de territoires de chasse, de partage du gibier et d'incendie de brousse, sont la source de différends journaliers, de palabres interminables entre les indigènes, s'accusant mutuellement d'empiéter sur leurs territoires, d'incendier volontairement ou par mégarde des régions qui leur étaient réservées et d'en faire fuir ainsi le gibier.

On a reproché à ces incendies de brousse de détruire de grandes quantités de gibier. La plus grande partie réussit cependant à s'échapper, ces incendies ont été faits de tout temps, le gibier est toujours abondant.

Ils ont un inconvénient plus grave, la destruction des arbustes, et en particulier des lianes à caoutchouc, et l'entrave apportée à la croissance des arbres dont l'aspect contourné et malvenu ne s'explique pas au premier abord.

La question des lianes à caoutchouc mérite une mention spéciale. Toute la vaste région des plateaux qui forme la zone nord du Dar-Banda est littéralement couverte de nombreuses pousses de lianes caoutchoutifères, présentant tous les caractères de la Landolphia aérienne, et qui ne sont

autres, certainement, que cette liane atrophiée.

Ces pousses brûlées chaque année, ne peuvent croître et la plante se développe par la racine. Ce sont ces rhizomes qui fournissent le « caoutchouc d'herbe » de qualité inférieure, et du reste très peu exploité.

En l'absence d'incendies annuels, ces lianes se développeraient normalement, les supports, arbustes et arbres, épargnés également par le feu, ne leur feraient défaut nulle part, elles fourniraient un latex de meilleure qualité, plus abondant et beaucoup plus facile à exploiter.

Il y a là, pour ce pays, une véritable source de richesse perdue.

Après les feux de brousse, la nature présente un aspect de désolation véritablement impressionnant.

Seules, les galeries verdoyantes des marigots, protégées du feu par leurs abords marécageux, conservent une certaine fraîcheur. Tout le reste est noir et calciné, le sol est recouvert de cendres et de charbons, les arbustes sont complètement grillés, les arbres au tronc à demi calciné ne soutiennent plus que des paquets de feuilles desséchées. Plus de vie, aucune trace de gibier, les animaux ne trouvant pas de couvert dans la plaine se sont réfugiés dans les marigots, seuls de larges vols tournoyants de « charognards » marquent çà et là, l'emplacement d'un squelette mal nettoyé aux ossements épars, ou d'une victime de l'incendie, échappée aux recherches des indigènes.

Deux mois après, aux premières pluies, la nature lavée reprend son aspect riant, une petite herbe fine et drue couvre la terre cinq mois encore, et le sol est à nouveau recouvert par un épais manteau de végétation qui souvent s'élève jusqu'à 3 mètres de hauteur.

Pêche. — La pêche est peu pratiquée. Les Bandas, et ceci est dû à leur origine (région de plateaux aux rivières peu développées), sont très peu familiarisés avec les choses de l'eau.

Les pirogues sont très rares, petites et mal faites, ils savent à peine s'en servir.

La plupart du temps, pour se procurer du poisson, les femmes entourent d'un rempart de vase les racines d'un arbre de la rive. En fouillant ces racines, elles en font sortir les petits poissons qui s'y cachent, et ceux-ci restent prisonniers dans l'enceinte formée.

Quelquefois on barre le courant à l'aide d'un filet maintenu vertical par des perches fichées dans le lit de la rivière. Ce procédé est surtout employé la nuit ; on frappe l'eau à grands coups de perche pour effrayer le poisson et le faire sortir de ses retraites.

Un procédé plus primitif encore consiste à creuser sur la berge, aux endroits qui seront inondés pendant la crue, un certain nombre de cuvettes. A la saison sèche, les eaux se retirent, laissant quelques poissons dans les cuvettes.

Installation du village. — Lorsqu'il n'est ni à la guerre, ni à la chasse, le Banda participe cependant à certains travaux intérieurs. Pour la construction de la case c'est lui qui, en général, va couper les bois et les lianes nécessaires, la femme fournit de son côté la paille et le pisé lorsque ce dernier est employé.

La case banda est conique. Elle est formée soit d'un simple cône de gaulettes recouvert de paille et reposant directement sur le sol, soit d'un cône reposant sur un mur circulaire de terre battue, d'environ 0 m. 50 de hauteur. Quelquefois une longue perche fichée en terre au centre de la case, et dépassant le sommet d'environ 2 mètres, consolide la construction.

Pour faire le pisé on emploie de préférence la terre de termitière, excellente pour cet usage, lorsqu'elle a été bien pétrie, elle ne se fendille pas en séchant. Les femmes sont chargées de ce travail, elles font un trou dans une large termitière, y versent de l'eau et piétinent la terre en chantant et dansant.

L'entrée de la case est constituée par un simple trou dans la paille ou le pisé que l'on utilise à quatre pattes. Diamétralement opposé se trouve le « trou de fuite », étroite ouverture dissimulée sous la paille pour permettre de s'échapper en cas d'attaque par l'avant, ou d'entrée d'un ennemi dans la case.

L'intérieur de la case est généralement divisé en deux compartiments, par une cloison faite de morceaux de bois mis à sécher, et qui constituent la réserve de bois de chauffage. L'un de ces compartiments, très étroit, forme couloir le long d'un des côtés de la case; il faut le parcourir en entier pour arriver au deuxième compartiment, qui constitue l'appartement proprement dit

Cette disposition permet aux habitants de la case, d'en surveiller l'entrée et d'avoir le temps, le cas échéant, d'utiliser le « trou de fuite ».

Le mobilier est des plus sommaires. Un lit formé de demi-rondins, disposées sur deux traverses, maintenues à environ 0 m. 20 du sol par 4 fourches, un « criquois », sorte de siège long et très léger, fait de tiges de feuilles de palmier et qui peut servir soit de chaise, soit de lit, quelques tabourets à trois pieds, très bas et très étroits taillés d'une seule pièce, dans un bloc de bois, quelques marmites pour la cuisine et la fabrication du pipi, enfin deux ou trois paniers tressés, renfermant la réserve de mil et de viande fumée et un étui cylindrique où sont conservés les objets précieux : étoffes, perles, étain, etc.

Pour réduire le mil ou le manioc en farine on utilise un mortier fait d'une branche d'arbre évidée et fichée en terre, et un pilon de bois dur.

Le sommet de la case est en général l'objet de soins tout particuliers, et chaque tribu l'enjolive d'un ornement qui lui est propre. Ce sont des sortes de parasols en paille, soigneusement taillés, simples ou composés, des gerbes de paille retombante, de longs fuseaux d'environ deux mètres terminés par une touffe plus grosse, etc., chacun est libre de broder, selon son imagination, sur le thème général.

Ces ornements ont une signification, ils sont d'autant plus compliqués, et mieux entretenus, que la femme qui habite la case est plus jolie, et

plus appréciée de son mari. Les vieilles femmes ont des cases sans ornement.

Lorsqu'un homme possède plusieurs femmes, chacune d'elles habite une case spéciale, l'ensemble des cases forme un cercle, il est facile aux ornements des sommets de connaître les préférences du mari, et c'est pour la femme un point d'orgueil d'avoir la case la mieux décorée. (Façon pittoresque pour le mari, d'entretenir l'émulation parmi ses épouses.)

L'homme ne se réserve pas de case particulière. Il habite successivement chez chacune de ses épouses, et doit les visiter régulièrement, chacune à leur tour, sans s'attarder selon ses préférences, sous peine de complications intérieures.

Il arrive même, paraît-il, qu'un homme n'ayant pu trouver de femme emploie le stratagème suivant : Il construit une jolie case, surmontée d'un très bel ornement, souvent une femme vient le trouver et lui demande de rester avec lui, fière d'avoir une pareille case, et de passer ainsi aux yeux de tous comme très estimée de son mari.

Le village à proprement parler n'existe pas, il est formé de l'ensemble des groupements de famille (4, 6, 10 cases) espacés souvent à plusieurs kilomètres.

Ces emplacements ne sont du reste, ni fixés, ni définitifs; obligé il y a quelques années à fuir sans cesse devant les chasseurs d'esclaves, se déplaçant en outre tous les trois ou quatre ans pour trouver des terrains de culture vierges, le Banda ne peut être considéré comme définitivement fixé au sol. La facilité avec laquelle, il construit sa case, trois ou quatre jours de travail, fait du reste que pour lui la question d'installation n'a que peu d'importance.

Lorsqu'un groupement se déplace, le chef choisit le nouvel emplacement. Au jour fixé, tout le monde s'y rend, le chef arrache lui-même la première touffe d'herbe, et aussitôt après les travaux commencent.

L'emplacement est toujours choisi à proximité d'un marigot. Le cours d'eau fournira l'eau nécessaire, et de plus, en cas de danger constituera un refuge, grâce à sa galerie boisée, et à ses abords marécageux.

Mais, si au cours des travaux d'installation, on découvre dans l'herbe, un serpent, ou un animal mort, si on trouve au marigot voisin, un poisson mort, flottant sur l'eau, ou si une femme allant puiser de l'eau casse sa marmite, il faut immédiatement abandonner l'emplacement choisi et chercher ailleurs, tous ces présages sont du plus mauvais augure.

De même, si dans l'intérieur d'une case, les termites soulèvent le sol, il faut l'abandonner et en construire une autre.

La case, ou le village tout entier est encore abandonné lorsque plusieurs cas de décès se produisent dans un délai rapproché. La terre est mauvaise, il faut la quitter, sous peine de voir mourir tous les habitants.

Lorsque les travaux d'installation du village sont terminés, une vieille femme fait cuire les feuilles de l'arbre qui fournit les amulettes contre les maladies, et de très bon matin, avant que personne ne soit sorti des cases, sème toutes ces feuilles dans le village. Ce dernier sera ainsi épargné par les maladies.

Chaque homme possédant des amulettes, opère en outre pour son compte particulier. Ces amulettes, sont constituées par des petits morceaux de bois percé, il fait le tour de sa case en soufflant par le trou du bois, les habitants de la case ne tomberont pas malades.

L'installation, une fois terminée, on se réunit, on convoque tous les amis, et, cérémonie indispensable à tout événement de la vie banda, on organise un grand tam-tam.

Culture. — Après la construction du village, on commence le travail des plantations, mais il faut pour cela attendre le début de la saison des pluies (mois de mai).

Les hommes, s'il y a lieu, s'occupent des plus gros travaux : le déboisement, le reste, et la mise en culture proprement dite est réservé aux femmes.

L'endroit choisi, est généralement situé le long d'un marigot; la terre est plus humide et plus riche. Chacun use du droit du premier occupant, et lorqu'un homme a plusieurs femmes, il divise son terrain en autant de lots qu'il a de femmes chacune d'elles restant chargée de cultiver un de ces lots.

Le déboisement se fait en coupant les petits arbres à hauteur de la main (afin d'éviter la peine de se baisser, et par application du principe du moindre effort, cher à tout nègre).

Si les arbres sont plus importants, on se contente d'allumer du feu tout autour du pied; l'arbre meurt, le feuillage se dessèche et tombe; l'ombrage ne portera pas préjudice à la récolte. et les petits oiseaux pillards ne pourront s'y cacher.

Les femmes se servent pour travailler la terre d'une houe (daba) à manche très court, et formant un angle aigu. Elles sont obligées pour s'en servir de se courber complètement vers le sol.

En général les gros travaux, débroussement, mise en terre des semences, se font en commun. Chacun rassemble pour cela au jour qu'il a choisi ses parents et amis. On s'installe à proximité de l'endroit où on doit travailler, et les marmites de pipi circulent. Les libations terminées, tout le monde se met à l'œuvre. Dans le milieu de la journée l'homme qui fait travailler envoie encore chercher par ses femmes quelques marmites d'alcool de mil, et le soir il donne à manger à tous ses travailleurs; si ce n'est pas terminé, on recommence le lendemain, enfin quand tout est fini, on organise un tam-tam, après quoi chacun rentre chez soi.

Les premières semailles ont lieu au mois de mai, avec les premières pluies; c'est le maïs qui est mis en terre le premier. En quatre mois il est mûr. A peu près à la même époque on plante les « caouïas », grosses courges à chair rouge, dont les Européens font des beignets assez appréciés,

ensuite les « kandas », petites courges rondes, de la grosseur d'une orange, dont les graines seules sont utilisées comme condiment (grillées et écrasées), le manioc, le sésame qui fournira de l'huile, les arachides, le sorgho, ou mil, base de la nourriture, enfin les patates. Ces dernières se plantent non pas en mettant des tubercules en terre, comme nous faisons de nos pommes de terre, mais en repiquant des tiges vertes. La plante trace, et si on l'abandonne à elle-même se propage de proche en proche.

Le manioc est surtout cultivé dans les régions du Sud. A partir d'une certaine latitude, le terrain plus sec ne lui convient plus ; dans toute la région nord il n'en existe pas.

Les feuilles de manioc et celles de patates sont comestibles.

La récolte du mil, qui constitue la partie la plus importante de l'alimentation donne lieu à certaines cérémonies. En général cette récolte a lieu vers janvier. Pendant le dernier mois, lorsque le grain commence à mûrir, il faut surveiller les plantations et empêcher les oiseaux de les dévaster. Pour cela les enfants y passent toute la journée et ne cessent de pousser de grands cris afin d'effrayer les pillards.

Quand le grain est mûr, le chef décide du jour où commencera la récolte, et en avertit tous les gens du village. Pendant la nuit qui précède, pénitence générale, hommes et femmes doivent coucher éloignés l'un de l'autre. L'homme occupe le lit de bois, la femme couche par terre, ou sur un criquois.

Le lendemain matin, à l'aube, le plus jeune frère, ou à défaut, un parent jeune du chef, se rend aux plantations, coupe quelques épis et vient les attacher à des bois plantés dans le sol, à proximité de la case du chef.

Chacun en se réveillant vient constater la présence des épis fraîchement coupés et peut alors en toute tranquillité, se rendre à son champ et commencer la récolte.

Faute de se conformer à ces rites, le mil récolté serait de mauvaise qualité, et rendrait malades ceux qui s'en nourriraient.

Après la récolte, la partie du grain qui n'est pas destinée à la consommation immédiate, est renfermée dans des greniers, sortes d'immenses paniers tressés, recouverts d'un toit mobile conique. Une réserve spéciale est constituée, destinée à la fabrication du pipi, et composée de façon que, quoi qu'il arrive, elle puisse durer jusqu'à la récolte suivante.

Elevage. — En dehors de quelques poulets étiques, et de cabris plus rares encore, il n'existe aucun animal domestique. Autrefois les cabris étaient beaucoup plus nombreux, mais les Arabes les ont razziés en même temps que les femmes et les enfants.

Les essais d'introduction dans le pays de chèvres et bœufs de la région du Chari n'ont jusqu'à présent donné que de piètres résultats. Ils ont à traverser pour arriver, des régions infestées de mouches piquantes et subissaient toujours des déchets considérables ; les quelques survivants se présentaient dans un état de dépression et de fatigue tel, qu'ils devaient presque toujours être abattus dès l'arrivée. De nouveaux essais sont cependant à tenter de ce côté.

Les Bandas possèdent également quelques petits chiens, très sauvages, jaunes et blancs, à oreilles droites, ils les dressent à suivre les pistes d'antilopes.

Industrie. — L'industrie banda est des plus rudimentaires. En dehors de la construction du mobilier sommaire dont il a été parlé plus haut, les seuls travaux à signaler sont l'exploitation du minerai de fer, et la fabrication des pirogues.

L'exploitation du minerai de fer n'est pas partout répandue ; certaines tribus se sont spécialisées dans ce travail, en particulier les Lindas dont le sol est très riche en pyrites.

L'exploitation se fait d'après la méthode catalane. Le fer est ensuite travaillé dans des forges installées généralement au sommet de larges termitières (afin d'avoir plus d'air).

La forge se compose d'un foyer, d'un soufflet constitué par deux tambours recouverts de peau, à leur partie supérieure. A l'aide de deux bâtons on imprime à ces deux membranes un mouvement vertical de va-et-vient, l'air ainsi chassé arrive au foyer par deux tuyères.

L'enclume se compose soit d'une pierre, soit d'un bloc de métal.

Les principaux objets fabriqués sont : les houes, les couteaux, les fers de sagaies et de flèches.

Le métier de forgeron n'est du reste pas très en faveur, il oblige celui qui s'y adonne à certains sacrifices. Pendant toute la durée du travail, le forgeron ne doit, sous peine de tomber gravement malade, avoir aucun rapport avec sa femme. Quand la période de travail est terminée, il va se plonger à la rivière la plus voisine : le charme est rompu, il peut reprendre la vie commune.

Les pirogues banda sont petites et grossièrement taillées, elles ne rappellent en rien les dimensions et les formes élégantes des pirogues yacomas ou banziris de l'Oubangui.

La construction d'une pirogue étant un gros travail est généralement effectuée en commun entre plusieurs villages ; chacun d'eux y travaille à tour de rôle pendant une journée entière, du lever au coucher du soleil.

La pirogue est creusée dans le tronc d'un gros arbre (omvan) qui croît au bord des marigots. Pour le choix de l'arbre on a recours au procédé des bois frottés (1). On cherche parmi les enfants ; celui qui est désigné prend un arc et des flèches, et se met à la recherche de l'arbre. Dès qu'il l'a trouvé, il lance une flèche contre le tronc, s'il ne l'atteint pas, l'arbre n'est pas bon, la pirogue chavirerait, il en faut chercher un autre. Dès qu'il a atteint un arbre, les hommes l'abattent et le travail commence.

(1) Voir plus haut. Justice, recherche des coupables.

Les Bandas, très friands de sel (qui constitue là-bas pour l'Européen la principale marchandise d'échange) en fabriquent en lavant les cendres d'une plante herbacée en forme de roseau appelée bébé. Cette plante séchée est brûlée, on recueille les cendres dans un panier, on verse de l'eau dessus, on recueille cette eau dans une marmite, et on fait évaporer.

On fabrique également du savon, avec les cendres d'un arbre appelé lélé, ou du papayer. On lave les cendres, on ajoute de l'huile et on évapore.

Le tabac, dont le Banda sème toujours quelques pieds autour de sa case, est simplement séché au soleil et écrasé. Il est fumé dans la pipe.

Pour obtenir du tabac à priser on le réduit en poudre, et on y ajoute du sel indigène.

Le pipi, ou alcool de mil, est obtenu en faisant tremper du mil pendant deux jours dans de l'eau, les grains sont ensuite écrasés, on laisse fermenter dans une marmite, puis on ajoute de l'eau.

On prépare également une autre boisson fermentée — la douma — à base de miel, et d'un goût plus agréable. La préparation est à peu près la même, au lieu de mil on emploie une petite graine appelée douma, et on ajoute du miel.

Commerce. — Le Banda n'est pas commerçant. Il n'a du reste rien à vendre, sauf quelques captifs ou pointes d'ivoires, qu'il échange volontiers contre des fusils ou des munitions.

L'idée de commerce, implique en outre celle de déplacement, or jusqu'à ces dernières années, avant notre occupation, les tribus étant constamment en guerre les unes contre les autres, il était impossible à tout indigène de sortir des territoires, quelquefois restreints de sa tribu.

Dans ses rapports actuels avec les commerçants, il semble du reste avoir une conception bizarre des transactions commerciales. Il est vrai qu'il la doit certainement aux premiers Blancs qui ont pénétré dans la région. Le Congo est resté « la terre des cadeaux ». L'indigène qui apporte de l'ivoire ou du caoutchouc à la factorerie voisine, préfère recevoir en échange un paiement ridicule, accompagné d'un cadeau important, à un paiement unique supérieur aux deux précédents réunis, mais non accompagné de cadeau.

Fêtes et jeux. — La principale distraction du Banda est la danse. Tout pour lui est occasion à l'organisation d'un tam-tam, mariage, décès, circoncision, chasse fructueuse, guerre heureuse, nouvelle installation du village, fin des récoltes, réapparition du premier quartier de la lune, etc.

Le tam-tam dure quelquefois deux et même trois jours et trois nuits sans que les danseurs ne prennent de repos que pour boire et manger. C'est généralement l'occasion de véritables orgies d'alcool de mil, et sous l'influence de l'ivresse, la fête se termine souvent par des rixes sanglantes.

La danse la plus répandue est le « kama ». Les danseurs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, entourant les musiciens, trépignent sur place, puis décrivent des cercles concentriques, soit à tout petits pas, les pieds frottant le sol, soit au contraire à larges enjambées.

Pour cette occasion, les plus jolies parures sont revêtues, colliers de perles, bracelets d'étain et de cuivre, pagnes, etc., les hommes s'attachent généralement au sommet de la tête, une grosse touffe de feuilles sèches ou de poils d'antilope, qu'ils agitent à l'aide de mouvements de tête. Hommes et femmes brandissent un bâton léger, fait d'un morceau de lianes sèche, dont l'écorce a été enjolivée de dessins au couteau.

Les instruments de musique employés sont : le tambourin, le gougou, formé d'un tronc d'arbre creusé (environ 1 mètre de long) ne présentant à la partie supérieure qu'une ouverture étroite et allongée, et sur lequel on frappe à l'aide de deux maillets de caoutchouc, enfin le balafon, lamelles de bois disposées au-dessus de calebasses vides de formes allongées, faisant office de boîtes de résonance ; on frappe sur les lamelles, à l'aide de quatre petits maillets de caoutchouc fabriqués en agglomérant le latex de la liane à l'extrémité d'un petit bâton.

Le musicien en tient deux dans chaque main.

Les danseurs accompagnent la musique de mélopées traînantes, célébrant les mérites des guerriers de la tribu, dont le souvenir est resté célèbre.

Les jeux de hasard sont également très en honneur. Les anciens jeux n'existent plus guère et ont été remplacés par le patara, de nouvelle importation (par les Arabes et les Sénégalais). Il consiste à jeter par terre quatre petits coquillages (cauries). Le joueur gagne ou perd suivant que le nombre de coquillages tombant sur la même face est pair ou impair.

Le Banda joue quelquefois ainsi jusqu'à ses captifs.

FÉTICHISME

Le Banda est essentiellement fétichiste et c'est là le côté le moins intéressant de son caractère.

Dans presque tous les villages (1) existe une case placée un peu à l'écart, qui est réservée au fétiche. Personne, sous peine de mourir, ne doit y pénétrer, seul, un homme du village, le familier du fétiche et son intermédiaire avec les autres indigènes, peut se le permettre.

Lorsqu'on pénètre en rampant dans cette case, on y trouve généralement, suspendu au sommet, une poche en cuir contenant un morceau de bois, très grossièrement sculpté, représentant une

(1) Les Sabangas n'ont pas de case à fétiche. Par leurs mœurs et leurs coutumes, ils se rapprochent du reste davantage des Nsakaras que des Bandas. D'après certains indigènes, ils seraient en effet de race nsakara. Toute la tribu nsakara habitait autrefois la haute région comprise entre la Kotto et le M'Bari. A la suite d'une querelle entre deux frères qui se disputaient le commandement de la tribu, celle-ci se divisa ; une partie descendit sur l'Oubangui, où elle se trouve encore aujourd'hui, l'autre formant aujourd'hui les Sakangas, franchit la Kotto et s'installa dans la région du Pipi et de la Bongou, d'où elle fut chassée par les razzias. Elle aurait pris peu à peu le langage des habitants du pays, c'est pourquoi, aujourd'hui, elle parle le banda.

tête d'homme, des perles, quelques morceaux d'étain, de cuivre ou de fer, du bois rouge (foro), et c'est tout.

Souvent la case n'a même pas cette dimension, et rappelle tout à fait un panier à abeilles à l'intérieur duquel on trouve les mêmes objets, quelquefois cependant il n'y a rien, les offrandes sont accrochées à l'extérieur à des bâtons plantés en terre, tout autour.

Chaque fétiche a du reste ses préférences marquées, l'un demande des poulets (mais il se contente généralement de la tête et des pattes, que l'on accroche à proximité de la case, et du sang qui est répandu par terre : les indigènes mangent le reste), d'autres ne veulent que des perles, d'autres des chaînettes en fer, des morceaux d'étain, etc.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, le Banda apporte une offrande au fétiche. Il le fait encore lorsqu'il se croit menacé par un danger quelconque, enfin, il lui offre les premiers épis de mil qui sortent de leur gaîne, afin d'obtenir une abondante moisson.

Il y a un fétiche particulier pour l'eau, il faut se le rendre favorable afin d'éviter de se noyer ou de chavirer en pirogue, les rapides et les chutes sont l'objet d'une vénération spéciale, et au milieu du mugissement des eaux, les familiers du fétiche l'entendent parler. A proximité de chaque rapide, de nombreux bois plantés en terre supportent les offrandes.

En dehors de ces fétiches assez mal définis, et dont l'influence semble rester quelque peu imprécise dans l'esprit du Banda, il existe deux animaux vivants, que chacun peut voir et la plupart déclarent le plus sérieusement du monde, les avoir vus), dont les attributions sont nettement déterminées, et qui sont pour l'indigène l'occasion des pires extravagances, et même d'atrocités sans nom.

Ce sont le likoundou et le ngakoura.

Likoundou. — Le likoundou est un animal tout noir qui ressemble à un gros rat, et dont le cri rappelle un miaulement.

Il habite dans le ventre de certains individus, mais plus particulièrement dans celui des femmes, ces derniers sont les plus dangereux.

Les possesseurs du likoundou ne sont pas connus des autres hommes, mais ils se reconnaissent entre eux, ils présentent cependant certains signes particuliers : l'aspect tourmenté, l'œil phosphorescent dans l'obscurité. Le signe d'intelligence entre deux possesseurs de likoundou est de se regarder fixement en fermant un œil.

C'est aux likoundous que sont dus la plupart des décès. La nuit, tandis que dorment les gens dans le ventre desquels ils habitent, ils sortent de leur retraite par la bouche du dormeur, et tous les likoundous d'une même région se réunissent à un endroit désigné.

Là ils tiennent conseil et cherchent une victime. Dans ce choix, ils doivent être tous d'accord, l'opposition d'un seul suffit à sauver celle proposée par d'autres. Dès que la victime est désignée, les likoundous se rendent tous ensemble dans sa case, et profitant de son sommeil, ils pénètrent dans sa poitrine, et lui rongent le cœur et le foie, puis chacun rentre chez soi.

Le lendemain, la victime se réveille sans s'apercevoir de rien, mais bientôt elle tombe malade, et quelques jours après elle meurt sans que personne puisse lui porter remède.

Ces équipées nocturnes des likoundous se font souvent à l'insu de leur possesseur, ce dernier peut cependant commander à son likoundou de faire mourir tel ou tel individu, avec qui il a maille à partir, ou qui lui a refusé un service, qui n'a pas voulu lui donner à manger, etc.

Le likoundou change de forme et chaque fois qu'on tue un animal qui n'est pas très bien connu, c'en est un. Celui qui l'a tué le rapporte au village, le conseil des anciens, convoqué, est chargé de l'identifier. Dans le cas où il est reconnu, bientôt un homme mourra qui le possédait. Les possesseurs de likoundou ne peuvent en effet en être séparés, le premier individu du village qui meurt est déclaré avoir possédé le likoundou tué.

Comme tout animal, le likoundou a des enfants. Lorsqu'un individu possède ainsi dans le ventre toute une petite famille, il peut en passer à d'autres, mais seuls les enfants sont aptes à les recevoir.

L'homme qui veut passer un likoundou à un enfant prépare un gâteau de mil et y mélange des morceaux de racine de pistache. Il offre le gâteau à l'enfant : si celui-ci en mangeant se met à tousser, il faut lui frapper sur la tête pour l'empêcher de rejeter les morceaux de racine. Lorsqu'un homme meurt, qui possédait un likoundou, ce dernier devient errant, il ne peut plus se réfugier chez un autre, ni faire de nouvelles victimes, il mène une vie misérable, ne peut plus manger que quelques poulets, mais il se fait bientôt tuer en allant les chasser aux abords des villages.

Dans l'esprit du Banda, tout décès qui n'est pas dû à une cause palpable et bien définie, est attribué au likoundou.

Dès qu'un homme est mort sans cause apparente, on accuse immédiatement quelqu'un du village de posséder un likoundou et de l'avoir fait mourir. Si les soupçons se précisent, on arrête l'individu soupçonné. Il nie, on lui fait alors subir l'épreuve du poison. S'il n'est pas coupable, il rejette le breuvage, sinon il meurt.

Dès qu'il est mort, on lui ouvre le ventre, on en sort le likoundou et on l'expose au bout d'un bâton au milieu du village. Tous les indigènes ont vu de ces expositions.

Les femmes enceintes qui ont le ventre particulièrement volumineux sont accusées de posséder le likoundou, les jumeaux également; si des morts suspectes se produisent dans leur entourage, on leur ouvre le ventre.

Tout ceci est du reste un prétexte à chantage de la part de l'indigène. Lorsqu'un homme accuse un autre d'avoir fait mourir ainsi un membre de

sa famille, si l'accusé lui donne un captif, il ne pousse pas plus loin les représailles, et c'est généralement ce qui se passe. Il est à remarquer que ce sont toujours les gens qui possèdent de quoi payer qui sont accusés d'avoir le likoundou.

Mais il existe également de bons likoundous. Ceux-là ne font pas mourir les hommes, ils permettent à leurs possesseurs de reconnaître ceux qui en ont de mauvais.

Ce sont les possesseurs de bons likoundous qui, en cas de décès, désignent les coupables; on va les consulter, en payant, bien entendu, et ils reçoivent ainsi des deux côtés, de celui qui vient consulter et de ceux qui, craignant d'être désignés, préfèrent prendre leurs précautions par avance.

Lorsque la famille du bon likoundou s'accroît, son possesseur peut également en faire bénéficier d'autres individus, généralement les membres de sa famille. Si c'est un étranger, il doit payer très cher, au moins deux captifs.

La transmission des pouvoirs se fait de la façon suivante. Les deux hommes se rendent dans un marigot et plantent dans l'eau, dans le sens du courant, un certain nombre de bâtons pour indiquer au likoundou la voie qu'il aura à suivre. Ils se placent à chacune des extrémités; celui qui fait la transmission en amont. Ce dernier, se penchant sur l'eau, aspire une petite quantité de liquide, puis la rejette dans la direction de l'autre Celui-ci, penché également sur l'eau, ouvre la bouche et laisse l'eau pénétrer. Avec elle entre le likoundou. La cérémonie est terminée, mais pendant un mois avant que son likoundou soit devenu grand, il ne faut pas manger de viande, du poisson seulement.

Ngakoura. — Le ngakoura est au contraire un animal de dimensions énormes, sur la forme duquel les indigènes ne sont du reste pas du même avis. D'après les uns, il ressemblerait à un éléphant; d'après les autres, à un énorme serpent, dont le corps serait aussi gros que celui d'un homme, et tout couvert de longs poils noirs.

Le ngakoura habite les régions boisées, en particulier les galeries forestières qui suivent le cours des marigots. La nuit, on l'entend pousser des cris effroyables, c'est qu'il a besoin de quelque chose; un homme du village, qui seul peut l'approcher et le comprendre, se rend alors auprès de lui, reçoit ses instructions et revient les transmettre au village. On lui remet les objets demandés et il va les porter au ngakoura. Ce sont en général : des perles, de l'étain, des poulets, des vivres, etc. (1).

Le ngakoura inspire aux indigènes une grande terreur; ils n'en parlent qu'en tremblant et se gardent bien d'en dire jamais du mal, sans quoi ils mourraient.

C'est le ngakoura qui donne aux enfants leur nom. Chaque indigène a trois ou quatre noms : un donné par le ngakoura, un autre spécial pour la danse, qu'on ne lui attribue que dans ce cas particulier, un troisième, généralement le nom d'un oncle mort, enfin un surnom caractérisant une particularité personnelle.

Le nom donné par le ngakoura est celui couramment employé.

Quand le nouveau-né, au bout de quelques jours, peut être sorti dehors, les parents se rassemblent, on fait un tam-tam, puis on porte l'enfant auprès du marigot.

Le familier du Ngakoura prend l'enfant et pénètre seul sous bois.

Il appelle le ngakoura et lui indique ce qu'on attend de lui; ce dernier crie de loin le nom qu'il donne à l'enfant; toute la famille, à la lisière, l'entend. Ce nom sera désormais celui de l'enfant.

Une fois chaque année, le village se réunit pour honorer le Ngakoura et organise à cette occasion un grand tam-tam. On danse pendant trois jours et trois nuits, avec de courtes interruptions pour manger, mais surtout pour boire.

A la fin de la fête, le ngakoura fait entendre ses cris, puis appelle par leur nom un certain nombre d'hommes du village.

Ceux qui sont ainsi désignés doivent aussitôt abandonner le village et leur famille et se retirer dans la brousse, où ils vivront pendant toute une année sans avoir aucun rapport avec les autres hommes.

Une toilette préliminaire est de rigueur. Ils se retirent dans leur case, s'enduisent de graisse et de rouge, revêtent les parures qu'ils possèdent, colliers de perles, bracelets, etc., et s'éloignent munis de leurs sagaies.

Ils errent ainsi pendant une année, couchant en plein air (il leur est interdit de construire des cases), vivant du produit de leur chasse et de la nourriture que leurs familles viennent déposer dans des endroits fixés à l'avance. Ils ne doivent pas se laver, et couchant sur le sol à proximité des feux qu'ils allument, sont constamment couverts de terre et de cendre.

Ils fuient à l'approche de tout être humain, et s'ils sont rejoints par surprise, baissent obstinément les yeux vers le sol et refusent de parler.

Ce sont les « hommes du Ngakoura », ils sont initiés au mystère de l'existence de ce dernier, peuvent le voir et s'entretenir avec lui; ils emploient pour cela un langage spécial qu'ils sont seuls à connaître et ont perdu la mémoire de leur langue maternelle.

Le temps de leur retraite terminé, ils oublient ce qu'ils ont vu, ainsi que leur langage spécial; ils parlent de nouveau comme tout le monde et rentrent au village, où on organise en leur honneur une fête. Il faut éviter de les questionner sur ce qu'ils ont vu ou fait; ils ne savent rien et ne répondent pas.

D'autres sont désignés à leur tour par le Ngakoura; chacun doit l'être une fois dans sa vie.

Amulettes. — Pour se préserver contre les blessures à la guerre ou contre les maladies, les Bandas emploient des petits morceaux de bois

(1) C'est évidemment cet intermédiaire qui pousse les cris attribués au Ngakoura et qui, profitant de la crédulité des indigènes s'approprie les cadeaux apportées par eux.

percés dont ils portent quelquefois autour du cou de véritables colliers. Il faut un bois pour chaque maladie différente.

Ces morceaux de bois sont détachés d'un gros arbre (nzio) qui pousse en bordure des cours d'eau. On entaille le tronc, et on laisse le morceau détaché tomber naturellement sur le sol. S'il tombe l'écorce en dessus, il est bon, on peut l'employer; si l'écorce est en dessous, il ne vaut rien.

Ce même arbre fournit également des petits bois percés qui, au lieu de préserver contre les maladies, permettent à ceux qui les possèdent de rendre malades et de faire mourir les autres hommes. Les possesseurs de ces bois ne les portent pas sur eux, mais les dissimulent dans la paille du sommet de leur case.

Lorsqu'ils veulent faire mourir quelqu'un, ils se rendent la nuit auprès de la case de leur victime, pendant le sommeil de cette dernière, et tournent autour de la case en soufflant dans le trou du bois et en prononçant le nom de la victime. Pour un homme, il faut faire trois fois le tour de la case; pour une femme, il faut le faire quatre fois.

Un autre arbre, le banga, fournit des petits morceaux de bois, détachés de la même façon, mais qui sont spécialement utilisés par les voleurs

La nuit, le possesseur de ce bois se rend auprès de la case de celui qu'il veut voler. Il souffle dans le trou du bois et endort ainsi profondément sa victime. Il l'appelle alors par son nom et lui demande où il a caché ce qu'il possède.

L'homme répond dans son sommeil, et indique la cachette. Le voleur prend ce qu'il y trouve et se retire. Le lendemain la victime, en se réveillant, ne se souvient de rien.

Pour faire mourir ses ennemis, le Banda emploie encore des petits paquets d'un bois spécial, il faut trois morceaux pour un homme, quatre pour une femme Ce paquet est accroché à la case de la victime et dissimulé; cette dernière est bientôt atteinte d'une constipation opiniâtre et meurt.

Lorsqu'un Banda s'en remet pour le règlement d'un différend à la justice de son chef, pour être sûr d'avoir la bonne cause, il dissimule pendant les débats, entre les doigts ou derrière l'oreille quelques feuilles d'un arbuste appelé gengue.

S'il est en route, et qu'à l'approche du soleil couchant il ait encore un long chemin à parcourir, il arrache une petite « termitière champignon » et la place à la fourche d'un arbre, il retarde ainsi le soleil dans sa course, et nouveau Josué pourra arriver avant la nuit au terme de son voyage.

Pour interdire aux voleurs l'accès du village, il suffit de disposer à l'entrée, près du sentier, un bois fourchu à l'extrémité duquel on accroche quelques perles, ou un paquet de feuilles. Le voleur, s'il commettait ses méfaits dans le village, mourrait bientôt.

Totémisme. — Le totémisme est peu répandu parmi les Bandas. Certaines tribus croient cependant à la réincarnation des morts dans le corps de certains animaux, en particulier panthère, hyène, singe. Il est alors pour la tribu formellement interdit de manger la chair de ces animaux, de leur faire aucun mal, et même de les toucher.

C'est un des vers sortis du cadavre qui renferme l'esprit du mort. Ce ver grossit rapidement et revêt finalement la forme de l'animal.

Anthropophagie. — L'anthropophagie est peu pratiquée, malgré la rareté de la viande, dans tout le pays.

Le Banda ne mange, en général, que l'ennemi tué à la guerre. Après le combat, les vainqueurs font, sur place, un festin, en choisissant parmi les corps des vaincus, les meilleurs morceaux (les parties les plus recherchées sont les mains et les doigts et chez les femmes les seins, mais ces dernières ne sont généralement pas tuées au cours des combats, elles sont faites prisonnières).

Les guerriers ont seuls le droit de prendre part au festin, les femmes et les enfants ne peuvent manger de chair humaine sous peine d'en mourir.

On ne rapporte pas de provisions au village, toutefois si les vieillards qui n'ont pu prendre part à l'expédition désirent avoir leur part, on tue pour cela un des captifs ramenés au village, mais il ne faut pas avoir déjà donné à manger à ce dernier, sans quoi celui qui lui avait donné à manger, et qui par conséquent l'avait adopté mourrait.

Les criminels ou les voleurs qui refusent de dédommager leur victime, ou sa famille sont quelquefois mis à mort et mangés, mais il faut pour cela qu'ils ne soient pas de la même tribu, sans quoi ceux qui les mangeraient contracteraient la lèpre.

Dans certaines tribus, lorsqu'un enfant meurt sans cause apparente, son père qui a ainsi perdu une vie, doit en supprimer une autre, autant que possible dans la même journée.

Il se cache aux abords d'un village d'une tribu voisine, et dès qu'il aperçoit un homme isolé, il le tue.

Il rapporte au village la tête et le bras, qui sont mangés par la famille, les os du bras sont enterrés avec le cadavre de l'enfant. Le crâne est placé sur un bois près de la case du père. Aux jours de tam-tam, on vient danser autour, et on l'arrose de « pipi ».

En présence de cette manifestation d'énergie, les likoundous et autres influences occultes de la tribu voisine ne viendront plus s'attaquer à cet homme, dans sa progéniture.

Faute d'opérer ainsi, il risquerait fort, au contraire, de voir bientôt tous ses enfants mourir.

Maladies. — La race banda est saine.

Chez ces populations, pour qui, autrefois, tout étranger était un ennemi, l'état d'isolement qui en résultait, mettait la région à l'abri des contagions du dehors.

Il n'en est aujourd'hui plus ainsi et il est à craindre en particulier que la maladie du som-

meil qui, jusqu'à ce jour, a épargné le pays, ne fasse son apparition à la suite des populations riveraines de l'Oubangui employées par les sociétés concessionnaires en qualité de travailleurs ou de pagayeurs.

La syphilis n'existait pas autrefois, elle a été importée il y a quelques années, du Nord par les Arabes, du Sud par les Yacomas à la solde des commerçants.

La variole est rare, on se contente pour la soigner d'enlever les pustules à l'aide d'un bois pointu et de laver les plaies avec une décoction de feuilles.

La lèpre existe également, mais semble peu contagieuse, bien que les malades continuent à mener la vie commune ; on ne trouve guère que des cas isolés.

La gale se traite en écorchant les vésicules, et en frottant à l'aide de la sève rouge d'un arbuste.

Une des maladies les plus répandues est le pian (colabada), dont les manifestations extérieures offrent à première vue une certaine analogie avec celles de la syphilis.

On la traite en lavant les ulcères à l'aide d'une décoction des fruits de la liane à caoutchouc, mélangée aux feuilles d'un arbre appelé gagnian.

Cette affection est très contagieuse mais non mortelle, le malade guérit naturellement au bout de deux ou trois ans.

La dysenterie est également assez répandue, elle est soignée, sans grand succès à l'aide d'une infusion de feuilles.

J'ai eu personnellement l'occasion, à la fin de mon séjour, d'expérimenter un remède, inconnu dans le pays, m'ayant été indiqué par un Sénégalais, et qui ne m'a jamais donné d'insuccès.

Au bout de deux jours de traitement, des dysenteries datant quelquefois de deux mois étaient radicalement guéries.

Ce remède consiste en une décoction de l'écorce d'un arbre appelé ounsou.

Cet arbre, de grande taille est très répandu dans la haute région, il devient de plus en plus rare à mesure qu'on se rapproche de l'Oubangui, et disparaît à environ une centaine de kilomètres du fleuve.

Il présente une écorce jaunâtre, très rugueuse, et des feuilles composées, assez analogues à celles de la fougère. Les graines rondes et plates sont renfermées dans de grandes gousses, d'environ 15 centimètres de long et 3 de large.

Cette essence n'a rien de commun avec le Simarouba du Soudan.

CONCLUSION

Au cours des pages précédentes, les mœurs et les coutumes de ces Bandas, qui prennent certainement place parmi les dernières entre les races humaines, ont pu paraître quelquefois pittoresques, souvent barbares.

Il nous appartient, à nous, qui avons commencé l'occupation du pays, de faire disparaître de ces pratiques, ce qu'elles ont de révoltant et d'inhumain, de développer et d'utiliser chez l'indigène certaines qualités naturelles, d'élever son niveau moral, en un mot de le civiliser.

L'œuvre est commencée.

Partout où l'influence de nos postes peut se faire sentir, l'indigène respecte déjà davantage la vie et la propriété de son prochain, les étrangers peuvent circuler librement, les différends, au lieu d'être réglés par la force, sont soumis au chef de poste, enfin l'état de guerre permanent entre tribus n'existe plus, et avec lui disparaissent les captifs et l'anthropophagie.

Certaines pratiques fétichistes (croyance au likoundou et mise à mort des gens accusés de les posséder, poison d'épreuve, etc.), seront plus difficiles à supprimer. Sans vouloir, comme certains, comparer les ravages dus à ces pratiques, à ceux de la trypanosomiase, chez les populations riveraines du fleuve, il n'en est pas moins vrai, qu'elles ont pour l'avenir de la race, les plus néfastes effets, et que tous nos efforts devront tendre, avant tout, à les faire disparaître.

Ayant été jusqu'à ce jour épargnée par la maladie du sommeil, robuste, saine et prolifique, la race banda est digne d'intérêt et susceptible d'un rapide développement.

Certaines tribus (Tombagos, Vidris, Sabangas) particulièrement actives et vigoureuses, belliqueuses, rompues aux grandes chasses, et habituées à vivre dans la brousse et même de la brousse, fourniront, sans aucun doute, d'excellentes recrues pour nos troupes noires.

Leur fidélité nous est acquise, ils nous savent gré d'avoir vaincu et exterminé leurs anciens oppresseurs, et d'avoir mis un terme aux chasses incessantes dont depuis peu ils étaient l'objet.

Déjà depuis 1911, l'installation des postes avancés des Maroubas, de M'Bala et de Mouka avait ramené le calme dans la région. Il y a quelques années, il n'existait dans toute cette région aucun village digne de ce nom ; des cases éparses dissimulées le long des marigots (toute agglomération attirant les marchands d'esclaves), le moins possible de plantations (les champs de mil excitant également les convoitises des Arabes, et dénonçant la présence des groupements), aujourd'hui, villages et plantations réapparaissent un peu partout.

La disparition de Senoussi, la soumission, (datant de quelques mois) de son successeur Kamoun Abdoulaye, autrefois réfugié sur le rocher de Djellab, marquent la fin des tribulations de ces malheureuses peuplades, tant éprouvées au cours des cinquante dernières années.

Sous notre impulsion, une ère nouvelle de calme et de prospérité s'ouvre pour elles, et pour la mise en valeur des vastes territoires qu'elles occupent.

Lieutenant Gillier,

De l'infanterie coloniale.

RÉCITS D'AFRIQUE

Le Combat d'Esseyen

L'Afrique Française a rapporté avec des détails déjà précis (mai 1913, p. 200) le combat livré au mois d'avril dernier par un détachement de la compagnie saharienne du Tidikelt à une harka venue de Rhat. Le ministère de la Guerre a publié au Journal officiel *le rapport sur ce combat qui marquera dans les récits d'Afrique. Nous nous empressons de le reproduire, en espérant qu'une tradition se crée ainsi et que le gouvernement donnera désormais la plus large publicité aux actes d'héroïsme dont la relation est trop souvent enfouie dans les archives officielles.*

Le lieutenant Gardel, de la compagnie saharienne du Tidikelt, commandant le groupe de police des Ajjer, avait reçu l'ordre le 25 mars 1913 d'exécuter avec quarante Sahariens une reconnaissance de Dider sur In-Ezzan. La mission que lui avait confiée le commandant Payn, commandant militaire du territoire des Oasis, consistait à se relier avec une reconnaissance de méharistes sénégalais partie de Bilma et à séjourner dans la région pour la reconnaître.

Parti de Dider le 31 mars, le lieutenant Gardel rencontre le 2 avril au soir à Djanet le capitaine Charlet, chef de la compagnie du Tidikelt, qui arrive de Tombouctou par l'Ahaggar. Il continue sa route le 3 et apprend le 5 au puits d'Amais, par un courrier rapide venu de Djanet, qu'une harka signalée depuis plusieurs mois est rassemblée à R'at sous les ordres de Sultan Ahmoud et d'Inguedazzen et qu'elle se propose d'attaquer Djanet.

Il croit de son devoir de se porter sur Esseyen et en rend compte au capitaine Charlet. Le 7 avril au soir, tandis qu'il arrive à Tin-Alkoun, à 4 heures, au Sud d'Esseyen-n-Afella, il reçoit une lettre du capitaine lui confirmant l'approche d'un très fort rezzou et lui ordonnant de rentrer à Djanet. Le lieutenant Gardel prend néanmoins l'initiative de se porter sur Esseyen-n-Afella par une marche de nuit, pour y obtenir des renseignements certains et gagner ensuite Djanet par le col d'Abd-en-Nefok.

Esseyen, point de cultures situé à 35 kilomètres au Sud de R'at, se compose de deux agglomérations séparées par un étranglement de l'oued : Esseyen-n-Afella, c'est-à-dire Esseyen d'amont, et Esseyen-n-Ataram, c'est-à-dire Esseyen d'aval. Ce sont des groupes de huttes en branchages et des jardins arrosés par des puits, parsemés dans un oued large de 2 kilomètres. Çà et là sont des dunes formées de sable blanc, des bouquets de tamarix (1) et des amas de terre végétale retenue par les racines de vieux éthels (2).

Comme les habitants de ces hameaux vont souvent à R'at, le lieutenant Gardel obtient d'eux certains renseignements; la harka (3) rassemblée dans cette cité comprend 300 hommes de diverses tribus; mais la discorde règne entre les chefs qui sont : Sultan Ahmoud, Inguedazzen, Boubekeur ag Allegui et Matekou ag Ouig. Après deux heures de stationnement, le détachement se reporte à Tin-Alkoun; le guide croit que le nombre des guerriers ennemis a été considérablement exagéré.

Le 9 avril arrive au lieutenant Gardel, sur la route du retour, une lettre du capitaine Charlet, datée du 6, qui, devant le fait accompli, annule l'ordre de rentrer à Djanet et approuve pleinement l'initiative prise. Elle l'autorise à envoyer ses patrouilles chercher à Esseyen ou même à El-Barkat des renseignements sur la harka toujours signalée, mais lui recommande d'être prudent et de ne pas s'engager contre un ennemi très supérieur en nombre. Le lieutenant Gardel retourne camper à Tin-Alkoun, de façon à pouvoir arriver le lendemain à Esseyen de bonne heure et s'y organiser.

C'est dans cette journée du 10 que se déroule le combat d'Esseyen. Les actes d'abnégation et d'héroïsme auxquels il a donné lieu ressortent du rapport suivant rédigé avec la plus entière modestie par le chef qui le conduisit :

A l'aube, écrit le lieutenant Gardel dans son rapport, j'envoie une patrouille de six méharistes choisis, commandés par le maréchal des logis Bagnères, avec l'ordre suivant : « Explorer la vallée d'Esseyen; se porter au delà d'Esseyen-n-Ataram et constituer un réseau de vedettes observant vers El-Barkat et R'at; interroger les habitants d'Esseyen-n-Ataram. De votre personne venir en arrière me rendre compte. »

A 6 heures du matin, le gros du détachement arrive aux premières huttes d'Esseyen-n-Afella. Les habitants viennent de s'enfuir, malgré nos bons procédés à leur égard, lors de notre première incursion. On voit sur le sable les traces d'un exode précipité, gens et bétail. C'est d'un mauvais indice. Je reçois du maréchal des logis Bagnères le renseignement dont voici la transcription :

« Aucune nouvelle importante : les deux hommes montés qui se sont enfuis d'Esseyen étaient deux « chouafs » (1) du rezzou. A El-Barkat sont arrivés quarante méharistes sous le commandement de Matekou le lendemain de notre arrivée à Esseyen et en sont repartis aussitôt. A R'at, continuent à se rassembler Ajjer, Ouled Sliman et Tebbous. Pas moyen arracher autre chose, il paraît qu'il y aurait deux partis dans la harka. Ahmoud voudrait la paix, tandis qu'Inguedazzen, Matekou et autres ne songent qu'à combats. Je ramène avec moi Chérif ag Khemmouch, d'El-Barkat-Bagnères. »

Après avoir parcouru l'oued jusqu'aux environs d'Esseyen-n-Ataram, le détachement revient en arrière avec le maréchal des logis Bagnères qui a rejoint, pour installer le camp sur un ensemble de petites dunes couvertes en partie de jeunes pousses de tamarix. Je choisis, pour l'organiser en réduit, la dune principale qui se trouve au Nord du système. Provisoirement les bagages sont mis dans un vallonnement, entre deux dunes, de façon qu'ils ne gênent en rien les travaux de mise en état de défense du réduit.

Autour du camp l'aspect du terrain est le suivant : au Nord, au pied du réduit, quatre huttes qu'il va falloir abattre, puis une étendue plate de sable parsemée de tamarix avec trois huttes isolées : à 600 mètres, masquant la vue, une grosse dune aux nombreux replis. A l'Est immédiatement devant nous, deux jardins avec puits, bordés par des tamarix, qui les séparent du lit actuel de l'oued; de l'autre côté de ce lit, large de 200 mètres, est une région de petites dunes parmi lesquelles des jardins, des tamarix et des huttes. Au Sud le paysage est semblable. A l'Ouest s'étend un reg (2) sur lequel s'érigent en socles des monceaux de terre végétale surmontée de gros et vieux éthels.

Les dispositions suivantes sont prises :

1° Deux sentinelles munies de jumelles sont

(1) *Tamarix*, tamarix africain, arbrisseau à rameaux grêles.
(2) *Ethel* ou *atsel*, tamarix oriental.
(3) *Harka*, troupe de guerriers réunie en vue d'une opération.

(1) *Chouafs*, éclaireurs.
(2) *Reg*, étendue de terre sablonneuse et ferme.

placées sur la grande dune au Nord; elles surveillent en avant d'elles un reg, et à 1 kilomètre au loin, une dernière manifestation du Tassili qui s'avance dans l'oued.

2° Les mehara vont en troupeau paître à 400 mètres au Nord-Est du camp, dans le jardin d'un certain Mokhamed ag Ali, dissident de Djanet, ennemi de notre domination, agent de renseignements de Sultan Ahmoud; il reçoit la correspondance clandestine des habitants de Djanet, signalant tous les faits et gestes des Français. Il importe de le punir, en l'attaquant dans ses biens. Le troupeau est gardé par un détachement commandé par un brigadier indigène et composé de six hommes.

3° Un piquet de quinze hommes reste au camp.

4° Le reste des hommes est envoyé en corvée à l'Ouest à 800 mètres pour couper des branches de « talha » (1) qui vont servir à établir une défense accessoire des abatis épineux en certains points faibles du réduit.

5° Le signal d'alerte sera produit par trois coups de feu tirés rapidement. A ce signal tous les hommes devront rejoindre en hâte le camp; le clairon sonnera le ralliement.

Pendant que s'exécutent les divers mouvement prévus, j'interroge le jeune Chérif ag Khemmouch amené par le maréchal des logis Bagnères. A mes questions, il répond qu'en effet un gros rassemblement de gens existe à R'at sous Sultan Ahmoud, Inguedazzen et consorts, mais que ce groupement n'a rien d'hostile pour nous; Ahmoud et ses compagnons veulent demander aux Italiens et aux Français de laisser R'at, et El-Barkat indépendantes, sous leur autorité. Ils entendent appuyer leurs demandes par un déploiement de forces qu'ils n'ont nullement l'intention d'employer. Chérif ag Khemmouch m'apprend qu'un envoyé des notables des Ouled Sliman, nommé Oued El Hamali, a notifié la veille à R'at à ses frères venus en harka l'ordre de ne prendre part à aucun acte d'hostilité contre les Français, sous peine d'exclusion de la tribu. L'envoyé explique que les Arabes du Fezzan n'entendent s'approvisionner maintenant ni à Tripoli, ni à Ben-R'azi, qu'en conséquence le marché tunisien de Ben-Gardane leur reste seul ouvert, que ce point leur sera interdit par les Français s'ils commettent des actes répréhensibles en pays Ajjer.

Au sujet d'El-Barkat, Chérif ag Khemmouch m'assure que les sentiments des habitants de cette ville sont les suivants; ils voudraient surtout rester libres, sans instrusion dans leurs affaires des Français ou des Italiens; mais si leur indépendance est chose impossible, ils préfèrent en majorité être placés sous notre autorité. J'obtiens de mon interlocuteur qu'il aille à El-Barkat, qu'il y voie les notables pour leur demander leur opinion ferme et les engager à venir parler au camp sans que cette visite ne les lie en rien. Chérif ag Khemmouch part et promet de revenir m'entretenir du résultat de sa démarche. Il est 11 heures.

Un premier apport de branches épineuses a permis de commencer la confection d'un abatis. Une hutte est démolie. Une tranchée est creusée sur la face ouest.

Comme il était convenu, une des vedettes rentre, rapportant qu'elle et ses camarades ont eu au loin des vues sur la palmeraie d'El-Barkat, que tout est tranquille; qu'elles ont aperçu à la jumelle des gens travaillant dans les jardins. J'envoie ordre aux vedettes de se retirer jusqu'à Esseyen-n-Ataram. Le temps passe.

Vers 15 heures, la sentinelle devant les armes signale, en même temps que les sentinelles de la dune se replient, que les sentinelles montées de la garde de pâturage vont au grand trot vers les animaux. Signal d'alerte, le clairon sonne. Les vedettes apparaissent rentrant à toute allure. Les méhara sont poussés rapidement vers le camp. La corvée de talha, qui revient avec des branches et est encore à 300 mètres de la position, abandonne ses charges et rentre au pas de course. Bientôt nos montures sont accroupies, partie dans le réduit, partie dans le vallonnement dont il a été parlé. Un groupe de 60 à 80 méharistes ennemis se démasque entre les tamarix et éthels à 800 mètres au Nord-Est; c'est lui qui menaçait nos méhara. Un instant après, à la grosse dune, apparaissent une cinquantaine de gens à pied armés. Quatre ou cinq coups de fusil partent.

A ce moment nos forces sont de 1 lieutenant, 1 maréchal des logis, 1 brigadier français, 4 brigadiers indigènes, 38 Sahariens, 3 goumiers des ladhanaren, 54 chameaux.

La face nord de notre réduit est garnie par la section maréchal des logis Bagnères. Elle ouvre le feu à 600 mètres sur la dune. Le groupe d'ennemis apparu au Nord-Est a mis pied à terre et se glisse vers le Sud, profitant très sagement des abris et couverts. La section brigadier Deconclois la prend pour objectif en occupant la face est.

Notre tir est bien réglé; on voit les groupes se disperser; l'ennemi de la dune se met à l'abri, puis par petits paquets cherche à gagner sur notre gauche vers l'Ouest le groupe de gros éthels dont il a été fait mention. La face ouest du réduit se garnit de la section brigadier Messaoud ben Ali. Le feu de l'ennemi est intense, on se rend vite compte que les armes à tir rapide sont nombreuses. Tous ces événements, longs à conter, se déroulent en quelques instants.

Nos adversaires emploient très intelligemment le terrain. Ils vont, par petits groupes, traversant en courant les espaces découverts, passant au pas, le dos arrondi, derrière les moindres abris, leur tactique se devine. Ils sont exactement renseignés sur nos forces : ils vont chercher l'enveloppement. On croirait avoir affaire à une troupe dressée pour la guerre européenne. Nos Sahariens affirment avoir entendu crier des indications de hausse et perçu des coups de sifflets. Je n'ai rien ouï de semblable, mais ne serais nulle-

(1) *Talha*, gommier épineux.

ment étonné d'apprendre que les Turcs de R'at ou d'autres dirigeaient la bonne manœuvre. L'ennemi semble bien approvisionné en munitions; une pluie de balles tombe sur notre camp. La plupart de nos mehara, qu'on n'a pas eu le temps d'entraver ni aux deux genoux ni même souvent à un seul, affolés par les sifflements du plomb ennemi, se lèvent. Ils forment une masse bien visible, prise aussitôt pour cible par le tir adverse qui se concentre sur elle. Des bêtes tombent tuées ou blessées; d'autres cherchent à fuir, semant le désordre dans le troupeau. Quelques hommes sont désignés pour faire accroupir les animaux debout, mais ils ne peuvent accomplir leur tâche : les chameaux n'obéissent plus. Nos spahis sont calmes, quelques-uns pourtant injurient l'ennemi. Notre tir est bien ajusté, précis. On voit s'étendre sur le sol de sable blanc morts et blessés. Le maréchal des logis Bagnères est maître de ses hommes et de leur feu : il indique les changements de hausse, il désigne successivement les objectifs.

A la dune se montrent encore des têtes de renforts. L'affaire va être chaude. Je crie d'économiser les munitions. A ce moment le brigadier Ahmed ben Amar se retire de la ligne de feu. Il se traîne entre deux chameaux morts : il est blessé, son visage exprime la pire souffrance. Un doigt sur la bouche, je lui fais signe de se taire. Il lance vers les combattants ses cartouches et crie : « O mes amis, doucement les cartouches, doucement ! », et ce sera sa recommandation jusqu'à la nuit. Il est superbe. Deux balles l'ont atteint coup sur coup, une a traversé la cuisse gauche dans les chairs en séton, l'autre est entrée par le mollet droit et ressortie à la cheville, fracassant le péroné.

Au Nord, sur la dune, une sorte d'état-major est en vue. Deux cavaliers caracolent. Le Saharien Ahmed ben Abdelkader, excellent tireur, en prend un pour cible à 600 mètres; après deux ou trois coups de fusil, on voit le cavalier s'affaisser et tomber de cheval; on se précipite vers lui; on l'emporte, ce doit être un personnage. Un instant après c'est le tour de l'autre cavalier, dont le cheval s'abat, puis se relève et disparaît péniblement derrière la crête de la dune.

Sur notre droite, l'ennemi avance vers le Sud; le brigadier Deconclois et six hommes sont envoyés sur un monticule au Sud de notre réduit. Les adversaires se rapprochent de nous, le ravage du plomb dans nos animaux est effrayant. Deux chameaux atteints, fous de douleur, fuient; vingt autres à la suite prennent au trot le large vers le Sud, malgré les efforts des six hommes. Nous ouvrons le feu sur nos montures pour qu'au moins elles ne soient d'aucun profit à l'ennemi. Les deux antennes adverses se sont rejointes vers le Sud. A la faveur des petites dunes que nous n'avons pas eu le temps d'organiser, les guerriers de la harka viennent se grouper au point que le brigadier Deconclois et ses hommes viennent d'évacuer par ordre. Il y a là de soixante à quatre-vingts adversaires poussant de grands cris sauvages, cependant qu'au Nord-Est, derrière une ligne de tamarix, au Nord, dans un repli de terrain, à l'Ouest occupant une petite dune, d'autres ennemis nous fusillent. Nous sommes encerclés, la baïonnette est mise au bout des mousquetons. La face sud de notre réduit a été renforcée par des hommes prélevés sur les autres faces moins immédiatement menacées. Le Saharien Lagdar ben Boudjema, qui reçoit l'ordre de changer de place, déclare que depuis plus d'une heure il est blessé au pied gauche et ne peut bouger. Il s'est pansé avec son « cheche » et a prié ses camarades de n'avertir personne de sa blessure. Il n'a cessé de faire le coup de feu.

Il est 18 heures. A ce moment, au signal d'une fusée, le groupe ennemi du Sud, qui est le plus dense et le plus proche de nous, après un feu nourri, s'élance avec des clameurs épouvantables. L'instant est critique. L'ennemi se précipite. Il est reçu par un feu à bout portant; quatre guerriers tombent sur place, d'autres fuient laissant des traînées de sang. Mais les adversaires sont arrivés jusqu'au milieu des bagages; l'idée du pillage est la plus forte chez eux. Ils s'emparent de nos « rahlas » (1), de nos sacs, se chargent de butin, que beaucoup teignent de leur sang. Nous n'avons même pas la ressource d'une contre-attaque, la crainte que notre carré ne soit envahi si nous sommes repoussés, nous l'enlève. Le brigadier Ali ben Larbi est atteint d'une charge de chevrotines; le bras gauche, de l'épaule au poignet, reçoit des blessures, dont l'une profonde, dans le biceps. Ali ben Larbi continue à tirer, une autre balle traverse en séton sa cuisse gauche, il ne quitte pas sa place de combat.

La nuit vient. Après son effort, l'ennemi se calme, le feu se ralentit. Jusqu'ici la consommation des munitions chez l'adversaire a été énorme. Nous pensons qu'il n'a peut-être plus beaucoup de projectiles. Chez nous, nous avons toujours été maîtres du feu : c'est par cartouches comptées qu'il s'est exécuté.

La nuit s'est faite, le premier quartier de lune apparaît. L'ennemi entretient un feu lent et lance trois fusées incendiaires qui ne causent aucun dégât. Tous les commandements, toutes les indications faites à haute voix par les Français, sont ponctués de coups de fusils de l'ennemi. Il en sera ainsi toute la nuit. On s'insulte de part et d'autre; le Saharien Mohammed ben Taïeb hausse le ton et sert les injures par bordées. Par ses saillies, il parvient à faire rire ses camarades. En arabe et en tamacheq, les adversaires crient entre autres choses : « Abandonnez les infidèles, ô musulmans, venez avec nous; nous n'en voulons qu'aux chrétiens, lâchez, lâchez les « Kouffars » (2); puis : « C'est vous que nous voulons, O Biska ag Sidi, O Chebeqqui ag Hemma, Bellaïe ag Younès » — ce sont nos goumiers guides touareg — le Saharien Affan ag

(1) *Rahla*, selle de mehari.
(2) *Kouffars* : rénégats infidèles dans le sens péjoratif.

Salem, un Targui (1) noble du Ahaggar répond : « Les Français sont nos frères, nous n'avons eu que du bien de leur part, nous ne les abandonnerons pas jusqu'à la mort. » On lui crie : « O toi le raisonneur, demain matin nous serons trois cents de plus et tu ne parleras plus. » Affan ag Salem clame : « Demain au jour vous fuirez devant nous, ô chiens fils de chiens. »

J'ordonne le silence ; plus un mot, plus une détonation ; l'ennemi tiraille toujours. Le Saharien Brahim ag Bocca, un Targui Ahaggar, s'étend à terre sans un cri ; on le croit mort et on le dépouille de ses cartouches. Il n'est que blessé, mais fort sérieusement : une balle a labouré son front. Le feu de l'ennemi devient plus vif. Le Saharien Isslaman ag Abdennebi est tué d'une balle dans la tête. C'était un bon et beau soldat et, nègre affranchi de R'adamès, il avait seize mois de services. Un moment avant, il criait à l'ennemi : « O fils de prostituées, nous souillerons vos mères ! O filles de gazelles, vous prendrez la fuite devant nous ! » Et comme je le faisais taire : « Sois sans crainte, mon lieutenant, de cette affaire il sortira de l'honneur pour nous. » C'était un bon soldat. Le brigadier Ali ben Larbi, déjà blessé deux fois, est atteint par une balle qui heureusement se plaque contre un des chargeurs du montant gauche de son baudrier à cartouches ; une deuxième balle viendra encore mourir au même point.

A 21 heures, le feu de l'ennemi est très dense ; c'est une reprise de combat. Du milieu de la fusillade on entend monter les cris d'un chant de guerre accompagné de hurlements de loups. Ce sont des Tebbous qui sont là. Les chanteurs martèlent du pied le sol de sable pour scander le chant en même temps qu'ils entrechoquent leurs larges sabres. Le Saharien Mohammed ben Messoud est atteint très légèrement d'une balle en séton à la cuisse droite. Ce soldat, durant deux heures, cheveux au vent, a paru être un véritable démon ; couvert par des tamarix, il est resté debout dans un coin du carré, fouillant la pente devant lui. On ne saura qu'il est blessé que le lendemain après le combat.

Après une alerte, une accalmie se produit. Dans la nuit, on aperçoit des feux ; l'ennemi par série se réconforte avec nos vivres pillés. Vers 23 heures, le feu adverse reprend ; le Saharien Abidine ould Sidi Mohammed est tué d'une balle qui brise sa baïonnette et pénètre par le front dans la tête. Ce tout jeune homme avait fait preuve du plus grand sang-froid, bravant l'ennemi en langue tamacheq, traduisant à son lieutenant les imprécations de la horde adverse ; il est mort en brave. Je le fais enterrer ainsi qu'Islaman ag Abdennebi pour éviter au jour un triste spectacle aux survivants. Le Saharien Ali ould Ali est atteint d'une balle à la tête, elle lui scalpe profondément, le cuir chevelu sur une dizaine de centimètres carrés. La commotion lui paralyse le bras gauche.

(1) *Targui*, singulier du nom de *Touareg*.

Une nouvelle accalmie a lieu. Je juge notre position critique et demande au Saharien Korden ag Chemmet, Targui Ajjer des Idjeradjriouen, expâtre du Tassili, de se dévouer pour traverser la ligne ennemie et aller presser l'arrivée du secours que j'attends de Djanet. Korben ag Chemmet accepte sans hésiter et part dans la nuit. Ce vaillant aura le bonheur d'échapper à nos assaillants, de gagner Djanet, d'y remplir sr mission, le lendemain à 22 heures, après avoir parcouru plus de 80 kilomètres au travers du plateau montagneux.

Dans la tranchée, malgré eux, nos hommes ne peuvent résister au sommeil ; je permets de tirer de temps à autre pour tenir éveillé. Jusqu'au matin, ce sera la même tirerie dans la nuit. Elle n'est pas sans danger. Le Saharien Mohammed ben Abdelkader, jeune soldat, appelle ses camarades, les maintient éveillés, s'informe des uns et des autres, échange des souhaits avec ses intimes ; il soutient l'ardeur du petit groupe dans lequel il est. Le Saharieu Cheick ben el Hadj Ali reçoit une balle qui lui fait une forte éraflure à la tête ; il dit : « Il faut que je leur renvoie cela ». Il ajuste lentement et tire. Vers le matin, le brigadier Messaoud ben Ali est atteint en séton léger, par une balle au muscle des gouttières droit.

Au petit jour, le brigadier Kaddour ben Mohammed et six hommes se portent sur une petite dune évacuée par l'ennemi, à l'Ouest de notre réduit ; il a ordre de tirer sur le groupe adverse qui nous inquiète au Sud. Un adversaire pieux fait l'appel à la prière musulmane de l'aube. Peu après, une fusée part. A l'Est, on aperçoit une troupe ennemie à 800 mètres. Le feu reprend, intense. Le Saharien Mohammed ben Abderrahman, de l'escouade du brigadier Kaddour ben Mohammed, est blessé d'une balle qui traverse la cuisse gauche près du genou, sans toucher l'os. Le Saharien Bouhafs ben Khaleb est atteint très légèrement au mollet droit.

Il importe de se dégager avant l'arrivée des renforts. La face du Sud de notre retranchement est encore renforcée par prélèvement fait sur les autres faces. Il est fait appel au courage des hommes : nous allons charger à la baïonnette. Ils sont prêts. Le brigadier Deconclois est laissé à la garde de notre position avec quelques hommes ; il veillera aux blessés. Un feu d'un chargeur est exécuté. Au cri de : « En avant », le maréchal des logis Bagnères et moi sortons de la tranchée, la baïonnette haute. Il y a un instant d'hésitation chez nos hommes. Nous crions toujours : « En avant, en avant » en courant. L'ennemi est à 30 mètres, têtes baissées par notre feu, derrière une petite dune. Les Sahariens se précipitent. En un clin d'œil, nous sommes sur les adversaires. Ils font une décharge qui n'atteint personne et fuient. C'est la victoire : les baïonnettes se plantent dans des dos, dans des poitrines, dans des ventres, Tebbous, Kel Timalkoum, Ajjer tombent pantelants. Vingt-trois d'entre eux râlent à terre, les autres fuient. La charge partie vers le Sud remonte vers le Nord à la poursuite des fuyards. Un groupe important de ceux-ci, caché par des

tamarix, s'en va vers le Sud. On les aperçoit bientôt au loin courant, effrayés, faire une grande conversion vers le Nord, hors de notre atteinte directe. Une vingtaine d'hommes décidés vient d'en faire fuir plus de cinquante en face d'eux et de vingt à trente indirectement. Je fais arrêter la poursuite. Nos hommes sont harassés. Ils n'ont rien bu ni mangé depuis la veille, 11 heures. Il ne faut pas songer à s'éloigner du camp par crainte de retour offensif.

Nous restons un moment sur les positions ennemies. On fait l'appel, il manque un homme, Amastar ag Haïden, nègre affranchi des Touareg Kel Intounin. Il a déserté dans la nuit. Au loin, les guerriers de la harka se groupent et se retirent vers le Nord. Nous comptons leurs morts. Il s'en trouve 47 dans un rayon de 200 mètres autour du camp. Pas de blessés, ils ont été enlevés dans la nuit. Notre charge a été acharnée et pas un de ceux qui sont tombés ne se relèvera. Parmi les morts et mourants, nos auxiliaires touareg reconnaissent El Madani, demi-frère de Sultan Ahmoud, mort à vingt pas de nos tranchées, un fusil de guerre italien à la main et, pendu à son cou, un petit sac plein de chargeurs à 6 cartouches. Deux gendarmes auxiliaires turcs, le chaouch des Turcs à R'at, 6 Tebbous, le nommé Akhamena ag Bouta, un notable parmi les Imequerassem, sont étendus également; le reste est surtout composé des Kel-Timalhoum du Fezzan. Chérif ag Khemmouch, le jeune Hemtin d'El Barkat, est retrouvé parmi les morts. Il avait promis de revenir, il a tenu parole. Un ennemi mourant nous apprend que les deux cavaliers atteints la veille sur la dune sont l'un Inguedazzen, atteint d'une balle au ventre et transporté de suite à R'at, dans un état très grave; l'autre, Matekou ag Ouig, dont le cheval seul a été blessé. Il nous dit que le combat a repris vers 21 heures, en l'honneur de Sultan Ahmoud, qui est venu visiter les combattants. Ces renseignements demandent confirmation. On ramasse quelques armes, 2 fusils de guerre italiens, 6 martini turcs, 6 fusils 74, 5 fusils à chiens, 13 autres fusils, 2 pistolets, 20 sabres, 4 poignards, 5 lances et quantité de munitions.

Malheureusement, nous ne pouvons rester sur le terrain, les munitions ont diminué, les blessés demandent des soins immédiats, les vivres vont manquer.

Nos pertes matérielles sont assez fortes. Toute la nuit des adversaires nous ont pénétrés en rampant jusqu'à nos bagages. On voit la trace de leurs corps. Chacun constate qu'il lui manque du bagage. La perte la plus forte est celle de la caisse du détachement, contenant 2.576 fr. 30, celle subie par les hommes, du fait du pillage, s'élève au total et en chiffres ronds à 2.500 francs. Le nombre des chameaux tués ou enfuis est de 37, dont 3 appartiennent à la masse de transport de la compagnie. Il nous reste 16 mehara, dont 5 blessés; 3 de ces derniers devront être abattus bientôt. Huit Sahariens blessés sont à transporter.

Je décide la retraite. Je prends la direction du col d'Abd-en-Nefok, bien que je sache devoir être secouru par Assakas; mais prendre cette dernière piste m'amène à remonter vers le Nord, à me rapprocher de R'at, je crains d'être attaqué dans la première partie par les fuyards revenus de leur terreur panique, grossis peut-être de renforts.

En résumé, le combat d'Esseyen-n-Afella (10 et 11 avril 1913) a duré quatorze heures, 4.843 cartouches ont été consommées, soit environ 100 cartouches par homme. Nous avons à déplorer la perte de 2 excellents soldats, morts en braves. Nous comptons 11 blessés, dont un brigadier Ahmed ben Amar très grièvement et 2 autres, le brigadier Ali ben Larbi et Brahim ag Bocca, fort sérieusement. J'estime que l'ennemi a engagé 200 à 250 hommes; il a perdu 60 à 70 morts et a eu des blessés en proportion. La harka est gravement atteinte. Il est possible que son échec contre une poignée de nos soldats la disperse.

La retraite se fait lentement, en bon ordre; sauf les blessés, tout l'effectif est à pied. A quatre heures du lieu du combat, nous nous arrêtons pour soigner nos blessés, l'ennemi a emporté nos médicaments. On saupoudre les blessures de sucre pilé; le « cheche » des turbans sert à confectionner des pansements, avec quelques branchages on organise un brancard pour le transport du brigadier Ahmed ben Amar, qui souffre horriblement, mais sans un cri.

Le 11 au soir, nous couchons à Tinalkoum.

Pendant ce temps, le capitaine Charlet a reçu, le 9 avril, à 11 heures du soir la lettre dans laquelle le lieutenant Gardel lui dit qu'en se reportant vers Esseyen il prévoit une chaude journée et lui demande du renfort.

Il part le 11 au matin de Djanet avec 28 méharistes, sans bagages, chaque homme emportant vingt-cinq jours de vivres et 250 cartouches pour pouvoir au besoin ravitailler le lieutenant Gardel. Le petit détachement bivouaque à minuit dans l'oued Ito, après quatorze heures de marche sans arrêt, et n'y mange que des dattes pour ne pas allumer de feu.

Le 12 au matin, il repart et reçoit un billet du lieutenant Gardel apporté la veille à Djanet et ainsi conçu : « Si vous ne secourez pas immédiatement nous sommes perdus. Tous les chameaux sont morts. Ali, Boukhechba gravement blessés. Islaman, Abidin tués. Belle conduite des hommes. 150 fusils tir rapide. Adieu. » Ce billet électrise les hommes, qui ont conscience de la gravité de la situation, mais sont prêts au sacrifice de leur vie. Tous les vivres, effets et ustensiles non indispensables sont enfouis dans la dune pour alléger le détachement, qui garde seulement cinq rations par homme; l'allure est accélérée jusqu'à la nuit, sans arrêt.

Le 13, la marche est reprise, si bien qu'à 9 heures le détachement arrive en vue d'Esseyen; une vieille femme fait en quelques mots le récit du combat : « Plus de 300 Ajjer ont assailli les Sahariens, dit-elle, et les ont tenus cernés pendant la nuit entière sur la butte où ils s'étaient réfugiés. A l'aube, ils se sont jetés à leur tour sur les assaillants à la baïonnette et les ont mis en déroute. Ce sont des braves au-dessus de tous les braves. » Un vieillard confirme leur conduite héroïque : « Ils sont repartis en bon ordre quelques heures après le combat, dit-il, avant-hier vers 10 heures du matin. » Le détachement retrouve avec une poignante émotion les nombreuses tombes et des traces de la lutte... Il faut rejoindre les braves qui ont combattu avec tant d'acharnement.

Pendant vingt-deux heures, le capitaine Charlet suit les les traces du lieutenant Gardel dans le Tassili et il le retrouve, le 14 au soir, au pied du col d'Abd-en-Nefok. Le

lieutenant Gardel a couché le 12 et le 13 en plein Tassili, sur le sentier menant à ce col.

Le 15 avril, les deux détachements réunis rentrent à Djanet.

LE COMMERCE DE LA FRANCE
AVEC SES COLONIES

Le Ministère du Commerce vient de publier le rapport annuel de la commission permanente des valeurs de douane pour 1912 et nous y relevons de suite que dans le total du commerce extérieur de la France qui a été de 14.943 millions nos colonies et pays de protectorat (non compris le Maroc qui ne figure pas encore dans la statistique coloniale du ministère du Commerce) sont entrées pour 1.613 millions se répartissant ainsi :

	Importations	Exportations
Algérie.....	510,4	425,5
Tunisie.....	69,2	73,5
Colonies.....	260	275
Totaux.....	839,6	774

Le total du commerce extérieur du domaine colonial (non compris le Maroc) s'élève à 2.630 millions (importations, 1.306, exportations, 1.325), les autres colonies y figurant pour 68 millions et les pays étrangers pour 949 millions.

Ajoutons à ces données les chiffres du Maroc.

Le commerce de la France avec le Maroc ayant été de 92 millions 6, le total du commerce franco-colonial s'élève ainsi à 1.705 millions et demi ; et le commerce total du Maroc ayant été de 227 millions et demi, le total du commerce extérieur de notre domaine colonial s'élève ainsi à 2.857 millions et demi. On a annoncé que le commerce colonial avait atteint le troisième milliard. Il y a quelques divergences entre les chiffres du ministère du Commerce et ceux des diverses administrations coloniales. Néanmoins, on voit que nous ne sommes en effet pas loin du troisième milliard, si les rectifications futures ne le montrent pas déjà atteint (1).

« Nos échanges avec les colonies et pays de protectorat, ajoute le rapport, se développent régulièrement. Pour l'ensemble de l'importation et de l'exportation, la plus-value de l'année 1912 par rapport à la moyenne de la période quinquennale 1907-1911 a été de 329.400.000 francs ou de 22 0/0.

« Si la valeur des envois provenant de nos colonies et pays de protectorat à destination de la métropole a progressé comparativement à la moyenne quinquennale, leur part proportionnelle dans le montant total de notre importation n'a pas suivi une marche aussi rapide que la part des pays étrangers ; la part coloniale, en effet, a atteint 11,15 0/0 de 1907 à 1911, et 10,78 0/0 en 1912. Pour l'exportation, il y a augmentation à la fois dans la valeur et dans la part proportionnelle : 13,56 0/0 en 1912, au lieu de 12 63 0/0 pour la période quinquennale.

« Il y a excédent de nos ventes sur nos achats pour l'Algérie, la Tunisie, Madagascar, la Guyane, et, au contraire, excédent de nos achats pour Saint-Pierre et Miquelon, les établissements français de l'Inde, le Sénégal, les établissements français de la côte occidentale d'Afrique autres que le Sénégal et le Congo, la Martinique, la Réunion, la Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie, les établissements français de la côte des Somalis, l'Indochine.

« Nos possessions, en ce qui concerne notre exportation, se rangent par ordre d'importance, de la façon suivante : l'Algérie, la Tunisie, l'Indochine, Madagascar, le Sénégal, les établissements de la côte occidentale d'Afrique autres que le Sénégal et le Congo, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, le Congo, Saint-Pierre et Miquelon, les établissements de la côte des Somalis.

« Celles d'où nous tirons le plus de marchandises se classent ainsi : Algérie, Tunisie, Indochine, Sénégal, Saint-Pierre et Miquelon, établissements de la côte occidentale d'Afrique autres que le Sénégal et le Congo, Madagascar, établissements de l'Inde, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, établissements de la côte des Somalis, Congo, Guyane. »

* * *

D'après le même document, voici les chiffres du commerce de la France avec l'Egypte :

Importations	Exportations	Total
	(Millions de francs)	
671,5	896,2	1,567,7

(1) L'Institut colonial de Marseille l'établit par la statistique suivants :

	1909	1910	1911	1912
	(Milliers de francs)			
Algérie.....	840.647	1.088.116	1.145.000	1.255.000
Tunisie.....	223.612	225.892	265.344	310.948
Maroc.....	»	»	146.111	237.634
Total.....	1.064.259	1.314.014	1.556.456	1.803.483
Colonies.....	1.090.385	1.224.426	1.245.345	1.287.167
Total général.	2.154.645	2.538.440	2.801.802	3.090.651

Chronique de l'Armée coloniale

La solde coloniale des sous-officiers. — Un décret du 9 octobre, longtemps attendu de l'armée coloniale, décide que la solde coloniale des sous-officiers est double de la solde sur le pied d'Europe.

Médaille coloniale. — Par décret du 30 octobre, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Sahara » est acquis à tous les militaires français et indigènes et aux goumiers d'Ouargla et d'El-Oued, qui ont pris part aux opérations en région Ajjer, en 1913.

Décorations. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, au titre Maroc, les capitaines Ripert et Trémant ; le lieutenant Cotté, de l'infanterie.

M. Delrieu, médecin inspecteur du corps de santé des troupes coloniales, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Promotions. — Sont promus au grade supérieur :

Armée de terre. — Le lieutenant-colonel Coudein, le capitaine Chardenet, les lieutenants Pérard et Simonnet, de l'infanterie ; le capitaine Renne, de la cavalerie ; le capitaine Roumeguère, les lieutenants Frénal, Méaux, de l'artillerie (Maroc).

Inscriptions d'office. — Pour le grade de chef d'escadron (Maroc), le capitaine Vidal, de l'artillerie.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur M. Cruchon-Dupeyrat, consul général, chef du bureau du Maroc du ministère des Affaires étrangères.

Nominations. — M. Barré de Lancy, consul à Rabat, est nommé à Alep et remplacé par M. Rais, consul à Trébizonde.

M. Hoff, consul à Saffi est nommé à Rosario.

Nécrologie. — Nous annonçons avec regret la mort de M. Rodier, qui venait d'être nommé gouverneur général intérimaire de l'Indochine, et de M. Cureau, gouverneur des colonies, qui avait pris une part active à l'exploration et à l'organisation du Congo français.

BIBLIOGRAPHIE

Un Héros bisontin. Le capitaine Faure. *Son œuvre en Afrique centrale*, par A. NICKLÈS, avec une préface de M G. BRUEL, administrateur des colonies 1 vol. broché, avec cartes et photogravures. Librairie Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Le capitaine Faure, né à Besançon en 1875, sortit de Saint-Cyr en 1895 et mourut à Bangui en 1911. Il avait 36 ans.

Comme tant des nôtres il fût passé inaperçu du grand public si l'amitié ne s'était chargée du soin de perpétuer son souvenir et d'exalter son œuvre. M. Nicklès a eu cette joie et cette fierté. Nous lui devons avec cette notice un des plus beaux chapitres du glorieux martyrologe africain qui aient été écrits. Il faut l'en remercier pour l'exemple qu'il propage. Ce petit volume ne sera pas inutile aux éducateurs, non point que nos heros manquent dans notre histoire locale — ils sont trop — mais parce que font défaut les vulgarisateurs de leurs gestes qui, comme M. Nicklès, ont pris charge de répandre la contagion de l'effort, de l'abnégation et du sacrifice.

Ces vertus furent éminemment pratiquées par le capitaine Faure. « L'amour de l'action était si grand chez lui, nous dit M. Bruel dans sa préface, qu'il n'a jamais pris le temps de préparer une publication quelconque. Il n'a point tiré parti des itinéraires très exacts qu'il avait levés, des nombreuses notes, des multiples observations qu'il avait recueillies au cours de ses pérégrinations dans le bassin du Tchad. Cependant, il avait préparé un gros travail sur les Peul et il avait étudié les langues du Moyen-Logone qu'il parlait couramment. Sa timidité, sa modestie, l'avaient empêché de faire quoi que ce soit pour se faire connaître ». Ses qualités militaires n'étaient pas moindres. Faure le prouva dans le Chari, aux côtés du capitaine Robillot et durant la dure campagne du Massalit. Son endurance était stupéfiante et ce soldat admirable ne comprenait le service qu'à la façon des cavaliers de Lassalle peu soucieux de l'étiquette au moment d'une charge. Le trait suivant que signale une lettre du lieutenant Bertaut en est une preuve savoureuse. « Faure part de Léré pour aller arrêter des malfaiteurs dans le Toubouri à cinq jours de marche. Accompagné de quatre tirailleurs qu'il précédait toujours, à pied comme eux, il est surpris par un orage et trempé complètement. Il quitte ses vêtements ne gardant sur lui que son casque et... une serviette dont il se sert comme d'un pagne. Trois tirailleurs éreintés s'arrêtent n'en pouvant plus ; son ordonnance seul continue...

— Mon capitaine, voilà Blanc qui venir.

— Tu m'embêtes, il n'y a pas de blano dans ce pays.

« La marche continue, le tirailleur insiste, le capitaine s'entête et au détour du sentier Faure, nu, se trouve devant le commandant Moll, tout de blanc habillé, ganté, impeccable sur son grand cheval... Présentations : Moll, bien monté, se rendait à Léré. Faure, à pied et nu, y allait aussi.

— Mon commandant, j'espère m'y trouver pour vous recevoir à votre arrivée. »

Et il arriva, en effet, le premier. Les régions traversées par l'intrépide officier n'étaient pas toujours d'une sécurité absolue.

« Cette nuit, écrit M. Antony, administrateur, deux lions ont fait une battue autour du poste et ont enlevé le frère de Tommar. Ce dernier nous doit une chandelle, car pareil accident aurait pu lui arriver si Faure ne l'avait pas fait mettre dans la bolte, hier soir, pour le punir de son mauvais vouloir à nous procurer de la paille. »

Mais ce sont là les menus incidents de la vie du broussard. Le soldat se retrouve dans son vrai cadre à Dikoa, poussant les hordes de Fadel-Allah ; à Afélé dans le corps à corps contre les Rouïlmias ; au camp de Bipia où, seul Blanc au milieu de ses Noirs, il enlève les retranchements des Foulbés et rend à la liberté quatre-vingts captifs ; à Bougana où il a la main droite traversée d'un coup de sagaie ; à Bir-Taouil où il est assailli personnellement par le sultan Tadjanine. Puis, fatigué, malade déjà du mal qui devait l'emporter il n'a de pensée que pour son camarade d'épopée : « Chauvelot va rentrer en France. J'espère qu'on le chargera de ramener les drapeaux pris à l'ennemi. Cela lui est bien dû. »

La fortune ? Il y songea un instant. La brousse toutefois l'emporta et, joyeusement il explique sa préférence : « Mon caractère de vagabond est tout à fait opposé à une situation stable et fortunée. Ne forçons pas la nature. Je reste comme elle m'a fait ».

Il faudrait encore citer les travaux géographiques du courageux pionnier. Les lecteurs de ce Bulletin ne les ignorent pas. Ils auront plaisir à les retrouver détaillés dans l'ouvrage de M. Nicklès. C'est là, au vrai, une monographie de l'héroïsme obscur qui affectionne la brousse et que le cœur est allé découvrir daus les retraites où il s'est dépensé.

Les Colonies françaises, notice publiée sous la direction de M. FRANÇOIS CROZIER, consul général de France à Anvers, à l'occasion de l'Exposition universelle et internationale de Gand ; un vol. illustré de 312 pages. — Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Les colonies françaises de l'Exposition universelle de Gand avaient été placées dans une partie un peu excentrique où elles soutenaient mal la comparaison avec les expositions somptueuses du Congo belge et du Canada : la Tunisie et le Maroc seuls avaient l'ampleur qui convenait. Néanmoins M. Crozier a été bien inspiré en publiant à cette occasion un état de notre domaine colonial à côté de la description du pavillon du ministère des Colonies et de celui du Comité national des Expositions coloniales. De telles études résument de temps en temps les données récentes sur les colonies. C'est le cas de cet utile ouvrage.

Une lourde tâche, par GABRIEL BONVALOT. Un vol. in-16 ; 3 fr. 50. — Plon, 8, rue Garancière.

M. Bonvalot est un propagandiste de l'idée coloniale et il se rend compte de l'indifférence encore trop fréquente du public pour notre domaine d'outre-mer. « Nous avons, dit-il, un immense empire colonial à gouverner et à administrer. » C'est sur cette lourde tâche qu'il veut attirer l'attention des Français.

Il leur montre d'abord les enseignements de l'histoire par une comparaison entre l'exemple de l'Espagne « qui conquiert afin d'exploiter » et celui de l'Angleterre qui a su trouver les formules heureuses pour ses possessions, et notamment pour l'Inde. L'étude de la colonisation indienne est fortement poussée, non sans critiques d'ailleurs.

M. Bonvalot jette ensuite un coup d'œil sur l'état de nos colonies d'après les rapports faits au Parlement et les critiques de pleuvoir sur notre façon de traiter les colonies : changements trop fréquents de gouverneurs... et de ministres, manque de cohésion et d'unité de vues, intrusion de la démagogie, mauvais contrôle des finances, développement de l'alcoolisme, imprévoyance de la politique indigène, sur tout cela M. Bonvalot donne des précisions dont il faut reconnaître la franchise. Il en conclut à l'absence d'une politique coloniale française. « Qu'on la crée, dit-il, par le renforcement de l'initiative et de l'expérience du ministre, par un bon recrutement du personnel colonial, par une propagande plus active dans le public français. » Le plaidoyer est ardent. M. Bonvalot y a mis sa chaleur habituelle et nul doute qu'il nous rallie bon nombre d'indifférents.

La Rénovation du Maroc, par RODOLPHE VAN LOO. Un vol. in-8°. Imprimerie Hayez, rue de Louvain, 112, à Bruxelles.

On sait que M. Rodolphe Van Loo s'est spécialisé dans la géographie économique. Il est l'auteur de nombreux travaux parmi lesquels *La France colonisatrice*, *L'expansion de la Belgique* et *L'agriculture en Chine* ont été remarqués du monde colonial. En intitulant aujourd'hui sa nouvelle étude *La Rénovation du Maroc* l'auteur rend un hommage à la France colonisatrice qu'il avait antérieurement puissamment évoquée. « Sous son égide tutélaire l'Algérie et la Tunisie, pays islamiques, ont brûlé les étapes du du progrès. » Il en sera de même du Maroc. « Certes, dans les entreprises coloniales, le lucre est souvent le véritable mobile, l'unique aiguillon des initiatives. Mais cet utilitarisme exclusif, forcément honteux, n'est jamais assez puissant pour que le but avoué, c'est-à-dire la rénovation du pays annexé ou protégé, ne puisse échapper à sa funeste loi. Il serait d'ailleurs souverainement injuste de prétendre qu'il a inspiré tous les peuples colonisateurs, et l'admirable exemple de la France chevaleresque qui met, sans compter, au service des colonies, son génie créateur, sa puissance financière, sa féconde activité, viendrait démentir cette affirmation tendancielle. » Après ce vibrant préambule M. Van Loo aborde les questions pratiques et passe en revue les possibilités économiques du nouveau protectorat, ses richesses réelles, sa merveilleuse situation géographique qui le fait participer de deux mers et

le place dans le développement de l'Algérie et de la Tunisie. Puis il conclut : « L'avenir entrevu jadis, si hardi qu'il fût dans sa grandiose conception, se réalise. Le temps est proche peut-être où, la rénovation du Maroc étant un fait accompli, l'Atlantide entière marchera à l'unisson sous l'hégémonie française, vers de superbes destinées économiques. Les nations modernes, et notamment la Belgique, dont la puissance productrice est mondialement réputée, applaudiront au succès de la France qui, par la conquête de nouveaux débouchés à l'activité humaine, aura élargi spacieusement le champ d'influence bienfaisante du progrès contemporain. »

Histoire de l'Etat indépendant du Congo, par M. Fritz Masoin. 2 volumes in-8, imprimerie Picard-Balon ; 14, rue du Fer, Namur (Belgique).

Il est à peine besoin de présenter M. Masoin, l'écrivain estimé de *Au jour le jour* et de l'*Histoire de la Littérature française en Belgique*. En s'imposant le présent travail, l'auteur s'est fixé un but précis qu'il nous révèle dans sa préface : « Une légende s'est créée et s'est enracinée — à l'étranger surtout — à savoir que le Congo léopoldien a été le repaire de toutes les infamies. Jamais on ne vit tant de haines accumulées contre une œuvre de civilisation. Le Congo fut-il un crime ou fut-il la gloire ? » Et l'historien s'est mis à l'œuvre. Il a pris contact avec les voyageurs, les explorateurs, les géographes, les officiers, les missionnaires. Il écouta les panégyristes officiels et la clameur des détracteurs. Puis, tous les textes relus et tous les sons enregistrés, la gangue s'émietta sous ses yeux pour laisser intact et resplendissant à la lumière des faits le beau et dur diamant « l'Œuvre du roi ». Et le livre d'histoire se doubla d'un « livre de réparation ».

Au surplus, cet ouvrage — puisqu'il n'existait pas à ce jour une histoire de l'Etat indépendant — comble vraiment une lacune. L'auteur ne s'étonne pas de ce vide, « l'existence de cet Etat fut si courte ». En réalité, elle s'achève seulement et l'on se trouve d'autant plus à l'aise pour la revivre que le recul des années a déjà mis quelque chose de son apaisement sur les polémiques d'antan.

Le tome premier est divisé en deux chapitres consacrés à l'histoire générale et au Bas-Congo.

Le tome second étudie l'esclavagisme, le Katanga, les compétitions pour la conquête du Nil et les missions.

Une table alphabétique des noms cités, une nomenclature des traités et conventions conclus par l'Etat indépendant et un tableau des expéditions belges au Tanganika (1878-1882) terminent le volume. Toutefois, d'autres annexes ont été réunies qui constituent autant de précieux indices documentaires. Tableau des expéditions de la Société anti-esclavagiste. Comparaison des missions catholiques et protestantes. Liste des chefs des postes belges au Tanganika. Etat des missions catholiques belges au Congo au 1er mars 1909. Nomenclature des traversées de l'Afrique centrale au XIXe siècle, avec la nationalité des explorateurs, leurs itinéraires et les dates de leurs voyages. Tableau du commerce de l'Etat indépendant de 1886 à 1908. Les budgets, les emprunts, etc.

On le voit, c'est là un ensemble qui n'écarte rien de l'histoire vraie. Tous ses aspects politiques, économiques et religieux sont retenus pour contribuer à l'édifice. Par ailleurs, l'auteur s'explique sur l'exécution de ce travail considérable : « J'ai établi mon jugement avec une sincérité basée sur la connaissance des documents, je l'ai établi avec l'impartialité de l'historien et l'on me pardonnera si parfois le ton de mon récit monte et s'élève. » Ajoutons enfin que les premiers chapitres de cet ouvrage ont valu à son auteur l'un des plus beaux prix du concours ouvert en 1912 par le Ministère des Sciences et des Arts.

La Chasse aux pirates, par Louis Carpeaux. Un vol. in-16, couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. Librairie Bernard Grasset, 61, rue des Saint-Pères.

Les rizières bourbeuses, les miradors, les flaques d'eau où s'alanguissent les nénuphars, les montagnes escaladées par les bambous, la jungle épaisse où les tigres se coulent au couchant puis, lancés dans toute cette nature, nos légionnaires.

M. Carpeaux nous les montre au Tonkin tels que nous les retrouvons au Maroc, tels que nous les avons vus au Dahomey, courageux, infatigables, débrouillards. Ce livre, qui est un roman vrai, vient à un moment où il est plus que jamais nécessaire d'exalter l'héroïsme de cette troupe admirable.

La chasse aux pirates n'est malheureusement pas un mythe. Il a fallu la pratiquer. Les dernières expéditions contre le Dé-Tham ont prouvé qu'elle comportait du danger et des sacrifices.

L'auteur a joué son rôle dans les drames qu'il nous représente. Coude à coude avec nos légionnaires, il a fait le coup de feu. Ce qu'il dit de ses compagnons d'armes, il l'a vu et entendu. Si nous savons comment vivent les légionnaires, nous savons moins comment ils meurent. Ce petit livre nous l'apprend. Et ce n'est point sans un serrement de cœur que l'on assiste à l'agonie de tant de braves.

AUX MESSAGERIES MARITIMES

Lancement du paquebot « André-Lebon »

C'est le 27 octobre qu'a eu lieu, à la Ciotat, le lancement du nouveau paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes *André-Lebon*. L'opération s'est effectuée avec un plein succès.

Un peu d'anxiété se mêlait à la curiosité des spectateurs : il n'échappait pas à la plupart que le lancement d'un paquebot de 161 mètres, dans un port aussi exigu que celui de la Ciotat, constituait une entreprise des plus délicates.

Nous venons d'indiquer la longueur du navire. Si l'on veut bien considérer que la largeur utilisable du port dans l'axe de la cale n'est que de 270 mètres, on se rendra compte que l'essentiel du problème était d'arrêter, sur une longueur inférieure à 120 mètres, un paquebot de 15.000 tonnes animé d'une vitesse atteignant 12 nœuds.

Différentes dispositions avaient été prises dans ce but. D'abord, et comme premier moyen de retenue, le navire avait été pourvu d'un *masque*. On nomme ainsi une surface plane transversale, fixée à l'arrière du bâtiment et destinée à opposer au glissement une résistance notablement supérieure à celle des formes effilées de la carène. Son action étant sensiblement proportionnelle au carré de la vitesse, ce masque constitue déjà un frein énergique. Comme il eût été insuffisant, on avait, de part et d'autre de la cale, à même le sol, disposé dix paquets de chaînes de 20 tonnes chacun, amarrés au bâtiment à l'aide de câbles. Le navire en glissant devait entraîner ces 200 tonnes de chaînes, dont le frottement sur le sol suffirait à absorber la force vive acquise pendant la première période du lancement.

A l'heure convenue, les dernières épontilles disparaissent. On tranche les saisines : la coque est libre. L'espace d'une minute, pour cette réunion d'hommes de toute origine, il n'y a plus au monde qu'un seul objet : la poupe, la carène effilée qui insensiblement glisse vers le flot. Le mouvement s'accentue, une fumée s'élève. Et tout à coup, dans un bruit de chaînes, un jaillissement d'eau, un tonnerre d'acclamations : le navire plonge, flotte, file, s'arrête, face au quai noir de monde, presque instantanément maîtrisé.

Il a trouvé son destin, il se repose. La mer lui fait sentir ses premières caresses. Elles se tourneront quelque jour en fureurs terribles : mais il sera armé pour les subir. Pour l'instant, c'est un beau navire, fier de sa forme, sûr de sa force, et qui possède une âme : son pavillon. Quelques mois suffiront pour le parer. Alors, de Marseille, ce sera le départ sur Port-Saïd, la traversée du canal, la mer Rouge, puis, d'une escale à l'autre, à travers les typhons comme sous les cieux lourds du tropique, jusqu'à Kobé, jusqu'à Yokohama, la glorieuse, la grisante promenade, au milieu des applaudissements enthousiastes qui saluèrent, lors de son premier voyage, son *sistership* le *Paul-Lecat*.

*
* *

Pour la Compagnie des Messageries maritimes, la cérémonie du lancement de l'*André-Lebon* avait le caractère d'une véritable fête de famille. On ignore généralement que c'est à une initiative du personnel que le nouveau navire doit son nom. Aussi, dès le dimanche matin, un paquebot venant de Marseille avait-il amené à la Ciotat, en même temps qu'une délégation du personnel parisien de la Compagnie, tous les employés de l'exploitation et leurs familles. Ce ne fut certes pas la moindre joie de M. André Lebon, en cette circonstance inoubliable, que de voir se presser autour de lui, à l'honneur, la foule de ceux qui n'ont pas de tâche plus chère que de le seconder dans le laborieux effort de chaque jour.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : Discours de M. Ponty, gouverneur général 405

LA POLITIQUE ANGLAISE AU PAYS SOMALI ET L'AFFAIRE DU 9 AOUT 422

LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE : Discours de M. Poulet, gouverneur général p. i. 424

Les mémoires Mannesmann 427

Chronique de l'armée coloniale 432

Renseignements divers 433

Bibliographie 433

Table des Renseignements coloniaux 436

CARTE

Croquis du Somaliland 422

LA SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Comme chaque année, l'ouverture de la session du Conseil de gouvernement a donné à M. le gouverneur général Ponty l'occasion d'exposer la situation d'ensemble de la colonie (1).

A la séance du 10 novembre il a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Dans l'évolution profonde qu'a suivie, ces dernières années, l'Afrique Occidentale Française, la période qui vient de s'écouler, depuis la clôture de votre dernière session, m'apparaît, parmi l'enchevêtrement des événements et des faits, comme une phase de recueillement, de retour sur soi même et d'attente contenue.

Ne serait-on pas enclin à croire, en effet, que l'Afrique Occidentale ait utilisé cette période d'attente à se mieux pénétrer de l'importance de l'œuvre accomplie, des progrès réalisés et à prendre pleinement conscience des forces nouvelles, définitivement acquises, pour l'effort plus considérable encore qu'elle va être appelée à fournir, dès demain?

Et je vous montrerai, au cours de l'exposé que je vais faire de la situation générale de nos colonies, que ce retour sur soi-même, que ce travail intérieur, n'ont pas été sans influence heureuse pour une organisation meilleure et pour une utilisation plus complète de nos forces, tant financières qu'économiques, dont la solidité et la résistance désormais éprouvées, viennent confirmer la foi, j'allais dire les certitudes que nous avions fondées en elles.

L'emprunt.

L'an dernier, à pareille époque, je m'arrêtais, au début même de mon discours, à mettre en parallèle, d'un côté, ce que nous demandions, alors, de façon si instante à la Métropole : l'examen et le vote par le Parlement du projet d'emprunt, que vous aviez unanimement approuvé dans votre précédente session ; de l'autre, ce que les populations noires de nos Colonies, dans un geste d'admirable loyalisme, donnaient si généreusement à la France : les plus jeunes et les plus vigoureux de leurs enfants, c'est dire leurs meilleurs et leurs plus chers espoirs.

Notre appel n'est pas resté sans écho, et c'est avec une satisfaction bien vive que je rappelle, ici, le vote par lequel la Chambre des députés a donné son adhésion à notre projet et, dépassant même nos demandes primitives, a porté le chiffre de l'emprunt de 150 à 167 millions. N'est-ce pas là le témoignage le plus manifeste et le plus réconfortant de la confiance que les pouvoirs publics fondent sur la prospérité et la solidité financières de notre Fédération Ouest africaine? Vous dirai-je, qu'aujourd'hui, au milieu de vous, c'est pour moi un agréable devoir d'adresser, au nom de l'Afrique Occidentale Française, à ceux qui se sont employés au succès et au vote de ce projet, l'expression bien sincère de notre gratitude. Et les plus respectueux de ces sentiments de gratitude vont au ministre des Colonies, à M. Jean Morel, dont la haute autorité constitue pour nous un sûr garant que le Sénat voudra nous témoigner la même confiance que la Chambre des députés.

Le drapeau des tirailleurs.

Une satisfaction d'un tout autre caractère, une récompense particulièrement précieuse, devait encore échoir à l'Afrique Occidentale Française. Combien profonde et combien forte fut mon émotion — à laquelle, je le déclare, se mêlait quelque sentiment de fierté personnelle — quand j'appris, en février dernier, la décision du gouvernement de la République de conférer les insignes de la Légion d'honneur au glorieux drapeau du 1er régiment de tirailleurs sénégalais !

Ce témoignage éclatant de l'estime et de la sollicitude du gouvernement pour nos soldats noirs, dans la poitrine

(1) Les clichés illustrant ce discours nous ont été obligeamment prêtés par la *Dépêche coloniale illustrée*.

desquels nos officiers ont toujours su faire battre des cœurs de héros, devait, vous le pensez bien, Messieurs, aller droit au cœur du vieil Africain que je suis ; de l'Africain qui, voilà presque plus de vingt ans, eut l'honneur de marcher aux côtés de ces audacieuses troupes, à travers les brousses du Soudan, vivant de leur existence et

UN SOLDAT BLESSÉ

unissant, dans le même sentiment d'admiration, le dévouement simple et la bravoure des chéchias rouges, au courage et à l'indomptable énergie des casques blancs qui les encadraient.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à Dakar, le 9 août dernier, à la réception, à la fête des Drapeaux, ont pu, à l'enthousiasme tendu de la foule et de tous les chefs indigènes venus des plus lointaines provinces du Sénégal, se rendre compte du prix que nos populations attachent à l'honneur insigne conféré à l'emblème près duquel sont tombés plus d'un des leurs. Et si l'Afrique Occidentale Française pouvait espérer d'avoir un jour, comme sa sœur aînée de l'Afrique du Nord, l'Algérie, le très grand honneur de recevoir le président de la République, ce n'est pas seulement le chef de l'Etat que nos populations acclamaient à leur manière, c'est-à-dire frénétiquement, mais plus encore celui dont la main, au nom de la France, épingla la croix de la Légion d'honneur au drapeau de leurs pères comme de leurs enfants.

En Mauritanie.

Messieurs, vous montrant, aux extrémités de nos marches les plus avancées, les deux bastions solidement dressés de la Mauritanie à l'Ouest, du territoire militaire du Niger à l'Est, entre lesquels s'enclave la région de Tombouctou, je vous disais l'an dernier, que les événements qui se préparaient ou qui se déroulaient, tant dans le Sud marocain qu'en Tripolitaine et qu'en Cyrénaïque, devaient nous amener à craindre que nous n'en ressentions quelque écho sur nos propres territoires. Et si, à cette époque, nous n'avions encore constaté aucune répercussion fâcheuse de la défaite d'El Heiba, nous restions, en Mauritanie, attentivement sur nos gardes. Les événements ont prouvé que c'était à juste titre.

Sans doute, la situation politique intérieure de ce territoire est demeurée excellente. A peine quelques dissidences individuelles, provoquées par la propagande du prétendant El Heiba, aidé de ses frères, se sont-elles produites chez certaines fractions des tribus Regueibats de la région nord de l'Adrar.

En revanche, sur nos confins avancés, l'activité de nos adversaires du Sud marocain s'est, au point de vue militaire, manifestée avec plus d'intensité et non sans quelques conséquences pénibles pour nous. Dans les dernières semaines de 1912, plusieurs rezzous faisaient subitement leur apparition sur les frontières de notre territoire. Un peu plus tard, en janvier 1913, leur audace et leur ruse amenaient la douloureuse affaire de Liboïrat.

Vous connaissez les circonstances tragiques de la mort du lieutenant Martin, des sous-officiers Bain, Pellatan et Tixier, ainsi que des militaires et partisans tombés autour d'eux. Si j'évoque ici la mémoire de ces braves, dont la fin fut une belle leçon d'héroïsme, c'est d'abord pour leur rendre un nouvel hommage de notre admiration et pour rappeler avec quelle énergie et quelle rapidité le lieutenant-colonel Mouret a su les venger, en s'aidant efficacement des populations de l'Adrar elles-mêmes. L'audacieuse offensive et la magnifique reconnaissance poussée jusqu'à Smara, dont le lieutenant-colonel Mouret prit lui-même le commandement, trouvèrent une conclusion des plus heureuses pour nous dans le combat violent de l'oued Tagliat.

Cette reconnaissance et ce combat furent pour Si Ahmed

LE CAMP DES SÉNÉGALAIS A TIAROYE

Ould Aïda, notre adversaire d'hier, que le colonel Patey avait ramené blessé de Tischitt, en janvier 1912, l'occasion la meilleure de nous donner une preuve de son loyalisme. Ce jeune maure, aimé et écouté des populations du nord de l'Adrar, dont l'an dernier il était encore l'émir et qu'il conduisait contre nous, a marché à nos côtés, se battant avec une bravoure admirable et scellant dans le sang des gens venus à sa suite et tombés à ce dur combat, l'engagement qu'il avait pris de nous être fidèle. Cet exemple donné aux populations les aura rattachées encore à nous et, sans doute, Si Ahmed Ould Aïda, notre ennemi d'hier, notre allié d'aujourd'hui, pourra demain redevenir l'émir de ces populations qui lui sont si dévouées.

Hélas, dans cette lutte acharnée, où l'on vit quelques-uns de nos adversaires, subitement dépourvus de munitions, se précipiter avec une audace farouche sur nos tirailleurs, pour tenter d'engager avec eux un effroyable corps à corps, deux de nos officiers et vingt-deux tirailleurs furent atteints mortellement... glorieusement. En saluant ici, avec respect, la mémoire du capitaine Gerhardt et du lieutenant Merello, je ne puis m'empêcher de me rappeler l'émotion profonde qui étreignait le lieutenant-colonel Mouret, lorsque, au retour de cette reconnaissance, il me narrait la fin héroïque de ces deux officiers et le dévouement de leurs tirailleurs.

En définitive, ce succès éclatant, au plus lointain de nos territoires, a montré aux bandes qu'essayaient de réunir El Heiba et son frère Laghdaf, pour les lancer ensuite contre les Français de la Mauritanie, que nous étions capables de nous mouvoir avec une rapidité égale à la leur et que nous n'hésitions pas à venir les surprendre dans les repaires mêmes où ils s'étaient cru, jusqu'ici, à l'abri de nos attaques. Cette marche rapide, s'achevant dans la déroute complète d'un ennemi fanatisé, bien armé, nous opposant, nous le savons maintenant 1.200 combattants — dont 130 restaient sur le terrain au cours de cette affaire — a retenti dans le désert d'un écho profond. La répercussion s'en fera sentir longtemps encore parmi les populations de ces régions et jusque dans le sud du Maroc.

Mais, ce coup frappé, il fallait se hâter de profiter de l'avantage acquis et dégager le maximum d'utilité de la supériorité que nous avions affirmée. Aussi, le lieutenant-colonel Mouret, s'accordant à peine quelques jours de repos, repartait de mai à octobre et s'appliquait à tirer tout le parti que son action antérieure permettait de présager. Ce fut, cette fois, une tournée d'organisation et de mise au point. Il était nécessaire de garantir par des mesures militaires : réorganisation, renforcement et meilleure utilisation de nos effectifs stationnés dans ces régions, la sécurité que notre offensive avait assurée sur la frontière du territoire. En même temps, les circonstances paraissaient favorables pour essayer de ramener à nous les fractions dissidentes, notamment de Regueibats, qui restaient hésitantes après nos succès. Des services de renseignements étaient organisés, et, au cours de ces dernières semaines, quelques chefs dissidents nous ont fait savoir qu'ils désiraient nous demander l'aman, pour eux et leurs guerriers.

Enfin, nous appuyant sur l'influence des chefs de la région qui nous étaient restés fidèles et profitant de leur parenté avec les chefs de Ma El Ainin, nous tentons, en ce moment, d'accord avec la résidence générale au Maroc, d'approcher d'El Heiba ou de ses frères et d'entrer en relation avec eux, en vue de ramener définitivement la paix dans ces régions et sur nos confins mauritaniens.

Sur le front saharien.

Dans le territoire militaire du Niger, comme l'an dernier, la plus entière tranquillité n'a cessé de régner. Grâce à la politique habile et ferme suivie, depuis trois ans bientôt dans ces régions, dont les populations guerrières sont cependant remuantes, nous n'avons eu à aucun moment, à souffrir des répercussions de l'action de l'Italie en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

Dès maintenant, l'occupation du poste de Djado, au nord de Bilma, en assurant la liaison avec l'oasis de Djanet, va mettre notre territoire en communication permanente avec le Sud algérien, réalisant ainsi, dans ces parages, la soudure de l'Afrique Occidentale Française avec l'Afrique du Nord. Mais ce n'est là qu'un premier pas en avant, et si la colonie voisine porte prochainement ses efforts sur le Ouadaï, nos mesures sont prises et nos troupes prêtes pour appuyer efficacement cette action du côté du Tibesti.

Le mérite d'une situation aussi favorable revient entièrement au colonel Hocquart. Profitant de la paix profonde qu'il a su faire régner et affermir, cet officier supérieur s'est assidûment employé à l'organisation administrative du Territoire militaire. Déjà, les vastes régions qui constituent le cercle de Niamey et ses nombreuses résidences ont été remises à l'administration civile, sans qu'il en soit résulté le moindre incident ou le moindre flottement parmi les populations qui les habitent.

Dans tous les cercles, comme au chef-lieu du territoire, la tâche entreprise sagement, sans bruit, a été conduite d'une main sûre, et les résultats sont là pour témoigner de l'excellence de la méthode adoptée et surtout de l'intelligence de celui qui, avec l'aide d'officiers de valeur, a su la réaliser.

Ainsi, la tentative qui s'était poursuivie l'an dernier, de ravitailler les troupes du Tchad par Lagos, en empruntant la voie ferrée jusqu'à Kano, pour aller de là jusqu'au Tchad, par convois d'animaux (bœufs porteurs et chameaux), a donné de bons résultats. Mais ce succès n'a été obtenu que grâce à l'activité et surtout au dévouement de nos officiers du Territoire militaire qui, en assurant avec tant de soin l'organisation et l'acheminement des convois, donnent une preuve nouvelle de leurs sentiments de solidarité à l'égard des troupes du Tchad. Sans doute, le jour est prochain où le développement des moyens de communication dans le Haut-Dahomey jusqu'au Niger, par la voie ferrée, et au delà de Gaya par service de voitures automobiles, nous donnera la possibilité de trouver un itinéraire aussi rapide et n'empruntant que nos propres territoires.

Enfin, il est intéressant de remarquer que les convois à dos d'animaux de Kano à N'Guigmi et au delà s'effectuent librement, les indigènes trouvant dans ces transports, auxquels se prêtent admirablement leurs habitudes de caravaniers, une source de rémunération intéressante et une occasion fructueuse d'employer librement leur activité et d'utiliser leurs animaux.

L'œuvre poursuivie dans ces régions est donc, en tous points, digne des plus vifs éloges et je suis assuré de répondre à votre sentiment unanime en félicitant M. le colonel Hocquart de l'importance de la tâche accomplie dans ces parages lointains, avec un dévouement inlassable, dont, personnellement, je le remercie de tout cœur.

*
* *

Dans la région de Tombouctou proprement dite, en dépit de certaines craintes et malgré des informations de source d'ailleurs suspecte, aucun incident notable ne s'est produit cette année.

Les effectifs stationnés dans cette région ont été renforcés. Toutefois, l'expérience a démontré que les difficultés de l'existence et du ravitaillement des troupes dans les postes du Nord de l'Azaouad ne permettaient pas d'y maintenir en permanence des détachements fixes. Il conviendra donc d'assurer désormais la sécurité des caravanes et de l'exploitation des salines par une meilleure utilisation des troupes mobiles.

Le 12 janvier, un détachement de méharistes du Tidikelt ramenait à Tombouctou, où il leur était fait des funérailles imposantes, les restes du lieutenant Lelorrain et du commis des Affaires indigènes Rossi qui reposaient à El-Gattara où vous savez comment ces braves, au mois de mai 1912, trouvèrent une mort héroïque. La venue des méharistes algériens dans cette ville a eu un retentissement considérable dans la région et a démontré aux nomades que les Français, tant au nord qu'au sud du Sahara, pouvaient, le cas échéant, coopérer pour châtier les pillards et les fauteurs de désordre.

Dans le Hodh, aucun fait de nature à retenir notre attention ne s'est produit jusqu'à ces derniers jours ; aussi les récoltes ont-elles été préparées et enlevées en toute tranquillité.

Le capitaine Mangeot, commandant le secteur de Oua-

UN DÉTACHEMENT DE MÉHARISTES

lata, n'a cessé, d'ailleurs, en raison des événements qui se déroulaient aux confins de la Mauritanie, d'exercer la plus active surveillance.

Ces tout derniers temps, les postes d'Adrar et de Chinguetti ayant signalé la formation dans la Seguiet-el Hamra de plusieurs rezzous se dirigeant vraisemblablement vers le Hodh, le capitaine Mangeot allait se poster en observation près de Nema avec cent fusils. Tenu au courant de la marche de l'adversaire par des auxiliaires Meschdoufs, il se mit à sa poursuite, l'atteignit, le 15 octobre dernier, à 150 kilomètres à l'ouest de Oualata, et le mit en complète déroute par une vigoureuse attaque de nuit, à la baïonnette, qu'il faisait appuyer d'une énergique poursuite par la section méhariste du lieutenant Brison.

Nous avons capturé plus de 600 chameaux, pris 15 fusils, 10 baïonnettes, tous les bagages, l'équipement et les approvisionnements. L'adversaire laissait deux hommes tués. Nous n'avons eu, de notre côté, qu'un auxiliaire et un berger tués.

Ce succès remarquable revêt une importance politique d'autant plus marquée, que les chefs et les tribus Meschdoufs nous ont prêté le concours le plus actif et le plus dévoué et que tous les animaux repris ont pu être restitués à leurs propriétaires. Ce succès fait le plus grand honneur au capitaine Mangeot.

La situation intérieure

Dans les autres régions de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, il semble que nous assistions, au milieu d'une paix profonde et d'une complète sécurité, à une véritable rénovation matérielle et morale de certaines populations jusqu'ici considérées comme les plus turbulentes.

Dans le Sahel, je remarque l'excellente attitude des Meschdoufs et je note la fuite vers l'oued Noun de Mahmoud Ould Sidi Laklal, célèbre chef de bandes, qui a longtemps opéré au nord de cette région et également dans l'Azaouad. La plupart de ses fidèles ont fait leur soumission à l'autorité française, tant à Oualata qu'à Tombouctou.

La tranquillité persistante en même temps que les cours avantageux pratiqués sur les céréales, ont donné, dans le Sahel, aux transactions commerciales, un essor et une activité inconnus jusqu'ici. Les craintes que le commerce avait manifestées, au début de l'année, sur la sécurité de ces régions, étaient donc dénuées de fondement.

Les populations Bobo et Mossi ont recherché, dans l'extension de leurs cultures et dans les progrès de l'élevage, à augmenter leurs sources de revenus. Leurs transactions avec la Gold-Coast et la Côte d'Ivoire sont de plus en plus actives, de sorte que la prospérité s'accroît chaque année dans ces régions, où l'impôt est rentré sans le moindre incident et avec la plus grande facilité.

Chez les Lobis, race jusqu'ici considérée comme l'une des plus farouches du Soudan, les Dioulas circulent maintenant sur les grandes routes commerciales sans être inquiétés. Les mœurs s'adoucissent et les meurtres par vengeance ou par sacrifices rituels sont désormais peu fréquents.

*
* *

Au Sénégal, les populations n'ont eu d'autre préoccupation que celle d'accroître leurs cultures. La dernière récolte d'arachides, qui a été très abondante, a d'ailleurs été pour elles la meilleure récompense de leurs efforts.

Dans cette colonie, le mouvement islamique continue à se présenter sous sa double tendance : l'une orthodoxe, l'autre mouride, et le champ d'action de l'une et de l'autre paraît de plus en plus se délimiter. Amadou Bamba et ses talibés s'efforcent, par leur attitude loyaliste, de calmer les appréhensions que certains de leurs écrits et quelques paroles imprudentes avaient pu, à une époque passée, faire naître à ce sujet.

Le Ferlo a été parcouru par des agents du service de l'agriculture qui, en étudiant les routes suivies en tous sens par les troupeaux en transhumance, ont recherché les points où il serait le plus utile de creuser des puits pour faciliter l'élevage dans ces vastes régions de pâturages.

La Casamance, réorganisée et désormais entièrement pénétrée et pacifiée, ouvre plus largement son arrière-pays au commerce européen. En pays Balante, où les agissements meurtriers des féticheurs résidant en Guinée portugaise étendent jusque chez nos sujets leur néfaste influence, une action morale active, en même temps que

discrète, la seule possible en l'espèce, a donné les meilleurs résultats, puisque, pour cette année, la pratique des empoisonnements rituels a pu être complètement évitée.

*
* *

En Guinée, la situation politique se présente également favorable. Dans le Fouta-Diallon, la répression énergique qui a suivi l'affaire du Ouali de Goumba, en 1911, semble avoir été le point de départ d'une période de tranquillité complète. Nous donnant une marque de confiance et de loyalisme que l'on ne saurait discuter, quelques chefs les plus influents du Fouta, l'almamy de Timbo en tête, nous ont demandé d'engager leurs fils comme volontaires dans nos régiments de tirailleurs sénégalais.

Sept jeunes gens, issus des familles les plus anciennes et les plus influentes du Fouta, ont été ainsi incorporés. C'est là un exemple qui aura le meilleur effet politique pour les populations fuyantes de cette région. Il est de nature à faciliter grandement les opérations de recrutement dans le Fouta.

La pacification de la région militaire a fait des progrès certains. Un grand nombre de chefs, qui jadis avaient fui notre domination et s'étaient réfugiés au Libéria, se rendant compte maintenant des avantages de la paix qui règne chez nous, sont revenus, peu à peu, s'installer dans leurs anciens villages, après avoir fait acte de soumission. Mais dans ces régions, en raison de l'état d'esprit des populations turbulentes qui vivent sur la zone frontière et dont il semble bien que l'hostilité à notre égard ait des causes plus précises que la prétendue insoumission aux autorités libériennes, nous nous voyons obligés à la plus attentive et à la plus étroite vigilance.

*
* *

Je m'arrêtais, l'an dernier, à montrer l'étendue de l'œuvre accomplie à la Côte d'Ivoire ; je vous disais que le passage prochain de certaines régions à l'autorité civile témoignait de l'importance des résultats acquis. Depuis cette époque, la situation politique n'a cessé de s'améliorer.

Les cercles du Baoulé-Nord, du Baoulé-Sud et du Nzi-Comoé sont, à l'heure actuelle, complètement en main. Tout le pays Gouro, considéré si longtemps comme impénétrable, a été remis à l'autorité civile le 1er avril dernier.

Pour la continuation méthodique du programme de pénétration entrepris depuis cinq ans, et dont les difficultés diminuent à mesure que nous approchons de sa complète réalisation, la Côte d'Ivoire peut envisager la clôture très prochaine de la dernière série d'opérations qui se poursuit, d'après le plan que nous avions arrêté en février 1910. L'objectif actuel, vous le savez, est l'occupation définitive du Haut-Sassandra et du Haut-Cavally, la jonction avec la région militaire de la Guinée et la liaison de ces régions, désormais pacifiées, avec celles de la Côte. D'autre part, on peut d'ores et déjà prévoir que l'administration locale pourra prendre en main les pays Man, dès le début de 1914, et que d'autres régions lui seront vraisemblablement attribuées dès la fin de cette même année.

TRAVAUX DU CHEMIN DE FER DU DAHOMEY

Au point de vue économique et financier, la situation de la Côte d'Ivoire est excellente et je veux rappeler, ici, un fait qui présente, au point de vue politique, une importance considérable : c'est l'arrivée du rail à Bouaké.

Désormais, la liaison est assurée entre la zone soudanaise, qui toujours nous a été si dévouée, et la basse Côte d'Ivoire qui, pendant longtemps, nous est restée fermée. Des courants commerciaux nouveaux vont s'établir entre les populations du haut pays et celles de la forêt et des lagunes, et celles-ci peu à peu s'apprivoiseront par celles-là.

Notre influence et notre autorité ne pourront que gagner à ce mouvement.

Aussi, ai-je éprouvé, au mois de mars dernier, une impression de satisfaction profonde à l'inauguration de la voie ferrée, à Bouaké, en présence de M. le sénateur Le Hérissé, délégué de la Côte d'Ivoire au Conseil supérieur des Colonies.

A cette occasion, l'autorité locale avait eu l'idée tout à

fait heureuse de faire transporter, par trains spéciaux, une délégation des populations de la Côte dans la haute région et, inversement, une délégation des populations des cercles de la côte soudanaise sur le littoral. Vous dirai-je la joie étonnée, en même temps que la surprise des Soudanais, à se trouver si facilement et en si peu de temps en face de la mer qu'ils n'avaient jamais vue? C'était là pour nous-mêmes un spectacle des plus réconfortants.

Que nous voilà heureusement loin, Messieurs, de cette année 1910, où nous avions à faire face à la vive hostilité des indigènes, à parer aux difficultés d'une situation financière sur laquelle pesait lourdement le fardeau de la pacification et à calmer les inquiétudes et le découragement du commerce qu'effrayait notre programme de pénétration!

Les progrès remarquables, actuellement réalisés, permettent d'escompter une réduction notable des forces de police de cette colonie. D'autre part, le département a accepté la mise à la charge du budget colonial des dépenses militaires précédemment imputées au budget de la Côte d'Ivoire, sous réserve d'une augmentation de la contribution de l'Afrique Occidentale française aux dépenses militaires de la métropole. Les finances de la Côte d'Ivoire vont donc se trouver dégagées d'obligations qui pesaient lourdement sur elles.

*
* *

Comme par le passé, le Dahomey n'a cessé de travailler dans la paix la plus heureuse. En pays Holli, l'arrivée du rail et la mise en exploitation de la section Sakété-Pobé ont eu les plus favorables conséquences. Les transactions nulles la veille, ont pris immédiatement une intensité que l'on n'aurait pu espérer. Des deux côtés de la voie, la brousse a disparu, les palmeraies s'aménagent et le maïs est cultivé sur de vastes étendues.

A l'autre extrémité de la colonie, l'occupation pacifique de l'Atacora et du pays Somba, par la brigade de la garde indigène, s'est accomplie sans le moindre incident et tout à l'honneur de l'autorité locale et des officiers qui l'ont si habilement conduite.

Vous le constatez, Messieurs, rarement année s'est écoulée dans une plus profonde tranquillité. Exception faite pour la Mauritanie, aucun événement politique important n'est survenu.

N'étais-je pas fondé à dire que cette période constitue, pour l'Afrique Occidentale Française, comme une phase de recueillement?

Les frontières de la colonie.

Les travaux d'abornement des frontières de nos colonies avec les possessions étrangères voisines, dont je vous ai entretenus l'an dernier, ont été poursuivis.

L'abornement de la frontière du Togo, confié, pour les intérêts français, à M. l'administrateur en chef Fourn, a été commencé, sur la côte du golfe de Bénin, le 15 décembre 1912, et terminé, au point de jonction des limites du Haut-Sénégal et Niger, du Togo et de la Gold-Coast, le 20 juillet dernier.

Il ne reste plus qu'à régler la question du ravitaillement de la ville française d'Agoué. Le gouvernement impérial et le gouvernement français s'en sont remis, pour cette fin, à Son Excellence le gouverneur du Togo et à votre gouverneur général. J'ai, pour ma part, chargé M. le lieutenant-gouverneur du Dahomey de me représenter dans la discussion préalable des bases sur lesquelles un arrangement doit intervenir. M. l'administrateur Fourn, dont la compétence indiscutable et les remarquables qualités prévenaient notre choix, a été délégué sur les lieux.

Par contre, l'abornement de la frontière franco-libérienne n'a pu être effectué, la mission libérienne n'ayant jamais rejoint la mission du capitaine Schwartz, qui, après avoir procédé à l'abornement du raccord de la frontière Guinée-Sierra-Leone à la nouvelle frontière franco-libérienne, a dû se disloquer et regagner la métropole.

Cependant, les pourparlers entre les gouvernements français et libérien se poursuivaient. Les négociations engagées permettent d'escompter le commencement des travaux de pose de bornes avant la fin de l'année courante. La nouvelle mission, dirigée par le lieutenant Villatte, va quitter la France très prochainement.

La politique indigène.

Messieurs, l'un des plus délicats problèmes sur lesquels se portait mon attention, non sans quelque souci, lors de votre dernière session, était celui du recrutement indigène. Les mesures prévues par mon arrêté du 25 octobre 1912, ainsi que les instructions très nettes que j'avais adressées, me paraissaient de nature à éviter, dans l'avenir, toutes difficultés. Mais instructions et arrêté étaient encore tout récents; leurs conséquences, bonnes ou mauvaises, ne devaient se faire sentir que cette année.

Aujourd'hui, le problème est heureusement résolu. Grâce à la direction habile des lieutenants-gouverneurs, à l'activité, à l'autorité de nos administrateurs, grâce aussi au dévouement et au zèle de nos officiers, la question de la constitution d'une force noire, dans la mesure prudente où j'ai toujours déclaré que nous devions nous arrêter, est entrée dans une phase nouvelle et en tous points satisfaisante.

Partout les opérations de recrutement se sont effectuées sans difficulté, et si, sur les zones frontières de certaine colonie, nous avons craint, un instant, un commencement d'exode de la part de quelques familles ou seulement de quelques-uns de nos sujets, nous avons pu prévenir à temps ce mouvement, dont nous savions, à l'avance, que le recrutement ne serait que le prétexte, alors que ses vraies causes lui étaient, à bien des titres, étrangères.

L'immense majorité des chefs indigènes, ainsi que les populations, ont fait preuve d'une attitude excellente à notre égard; leur bonne volonté dans les opérations de recrutement comme leur enthousiasme à la réception des drapeaux à Dakar, à Saint-Louis, à Kati, nous ont donné des occasions nouvelles de constater leur attachement et leur réel loyalisme.

*
* *

Je ne me trompe point, Messieurs, c'est bien une ère nouvelle qui s'ouvre en Afrique Occidentale Française, pour nos populations noires et pour nous-mêmes; une ère de confiance réciproque, féconde en résultats pratiques et heureux.

Ce large crédit moral, que nous avons su faire naître et affermir chez nos ressortissants, nous permet d'influer sur leur mentalité, mais dans le sens profond de leurs traditions et avec le plus scrupuleux respect de leurs coutumes. Aussi bien, l'année 1912-1913 a-t-elle été particulièrement féconde en mesures d'ordre politique et administratif prises, pour la plupart, dans l'intérêt des indigènes.

Parmi les plus importantes, je citerai l'arrêté du 25 novembre dernier, qui a déterminé rigoureusement les conditions dans lesquelles le régime des prestations devra, désormais, être appliqué dans les colonies du groupe. Cet acte, dont les détails d'exécution font l'objet de réglementations locales, comporte une équitable limitation des droits que nous détenons en vertu de la tradition et de la coutume. Il est un témoignage nouveau et manifeste de la modération de nos exigences à l'égard de l'autochtone.

Les marques nombreuses et indiscutables que les populations de l'Afrique Occidentale Française ont données, ces dernières années, de leur confiance en nous par la paix profonde qui n'a cessé de régner parmi elles, de leur attachement à la France par leur bonne volonté dans les opérations de recrutement, m'ont amené à penser que l'heure semblait venue de desserrer les liens rigides de l'indigénat et d'apporter, progressivement, au régime du décret du 30 septembre 1887, les tempéraments susceptibles d'en émousser la rigueur, dans la mesure où le permet la situation politique de chaque région. J'ai présenté récemment diverses propositions dans ce sens à l'examen du département.

A ce point de vue, d'ailleurs, il m'est agréable de constater que l'Afrique Occidentale Française est loin d'être en retard sur les autres colonies. Avant toute autre, elle a su tirer le parti le plus judicieux du régime juridictionnel indigène dont elle a été dotée. Poursuivant une évolution

rapide dans son organisation de la justice indigène, elle a su, par le décret du 16 août 1912, faire passer la plupart des infractions commises par les noirs non citoyens, du régime d'exception des pouvoirs disciplinaires au régime de droit commun, en attribuant ces infractions à la juridiction ordinaire, aux tribunaux de cercles.

Par une circulaire récente, j'ai montré aux autorités locales la voie dans laquelle nous devons entrer résolument, en nous efforçant d'accroître les garanties que nous devons à l'indigène pour la sauvegarde et la défense de ses droits. Si mes prescriptions sont scrupuleusement suivies — et j'ai tout lieu de penser qu'elles le seront — nous aurons apporté, en Afrique Occidentale Française, le tempérament le plus large, en même temps que le plus souple et le plus efficace, aux rigueurs de la répression disciplinaire, dont la portée est, dès maintenant, singulièrement rétrécie.

J'ajoute, d'ailleurs, d'autant plus de crédit en notre justice indigène, que le nombre des affaires soumises aux tribunaux de subdivisions et de cercles, continue à attester la confiance que les populations accordent aux juges que nous leur avons donnés.

La mise en œuvre du décret du 16 août 1912 n'a, en effet, entraîné aucun flottement, provoqué aucune difficulté vraiment sérieuse. Saurait-on s'en étonner? Ce texte n'a-t-il pas respecté les conceptions essentielles qui avaient guidé le législateur de 1903? Bénéficiant des résultats d'une expérience de plusieurs années, consacrant la plupart des enseignements que comporte la jurisprudence de la Chambre spéciale de la Cour d'appel, comme les instructions de l'autorité administrative, le décret de 1912 a serré de plus près une réalité mieux connue et, par ses précisions, a certainement rendu plus facile et plus sûre la tâche des magistrats indigènes des divers degrés de juridictions. Cet acte a donc permis de réaliser un progrès sensible dans l'œuvre d'organisation et d'éducation judiciaires qui se poursuit avec méthode et patience sur toute l'étendue de l'Afrique Occidentale Française.

Cette année d'étude et d'expérience m'a permis d'élaborer, pour l'application du décret du 16 août, des instructions détaillées, qui, actuellement à l'impression, seront prochainement adressées à toutes les colonies et à tous les cercles. Ainsi sera précisée et complétée l'organisation de la justice indigène qui, avec une efficacité certaine, aide au succès de notre domination politique et surtout au développement de notre influence morale et sociale sur l'esprit des autochtones.

Dans cet ordre d'idées, vous savez le crédit que j'accorde à l'enseignement. Aussi, comme je vous le faisais pressentir l'an dernier, la période 1912-1913 devait elle constituer une phase de mise au point, puis de vive impulsion scolaire. En refondant, dans chaque colonie, les textes organiqués, en supprimant les divergences inutiles, en donnant, pour des cas semblables, des directions identiques, je me suis efforcé de concilier ces deux principes qui peuvent paraître tout d'abord opposés : l'adaptation régionale et l'unification. L'Afrique Occidentale Française possède désormais une sorte de code de l'Enseignement primaire, très largement conçu.

Il n'aurait point suffi de réorganiser, il fallait également assurer un meilleur fonctionnement de notre mécanisme scolaire.

Dans ce but, j'ai donné à l'inspection des écoles une importance qu'elle n'avait jamais eue jusqu'ici. Le rôle d'inspecteur n'est plus celui d'un chef de bureau. La mission de ce fonctionnaire est d'être continuellement en route et d'exercer, dans chaque région, un contrôle incessant de l'activité des maîtres. Ainsi, nous connaîtrons avec précision les résultats obtenus et surtout les points à remanier et les lacunes à combler.

Convaincu, d'autre part, que la collaboration du personnel enseignant et de l'administration pouvait présenter une excellente garantie de succès, j'ai institué un Conseil supérieur de l'enseignement primaire, où les instituteurs sont largement représentés. Ce Conseil a tenu sa première séance, en juillet dernier, et a donné immédiatement la preuve que nous ne nous étions pas trompés en espérant beaucoup de l'intérêt et de l'utilité de ses délibérations.

Enfin, pour accroître encore la cohésion, il a été fondé, au gouvernement général, un Bulletin mensuel de l'enseignement, régulièrement publié depuis le mois de janvier 1913. Ce Bulletin, dès son apparition, a trouvé l'accueil le plus empressé. Il tient les instituteurs au courant des méthodes pédagogiques, des questions d'hygiène, d'agriculture, des résultats de notre action civilisatrice, constituant un premier instrument de liaison et de coordination.

D'un autre côté, un problème difficile à résoudre s'est présenté à nous, gros de conséquences : celui du recrutement des maîtres. En Afrique Occidentale, les administrations, les exploitations industrielles et les maisons de commerce se disputent les jeunes indigènes qui sortent de nos écoles. En France, les candidats aux écoles normales se font de plus en plus rares. Si nous nous laissions atteindre par cette crise, notre œuvre d'enseignement serait vouée à la stagnation, c'est-à-dire gravement compromise. Aussi, ai-je, pour ma part, tenté d'en prévenir les effets par l'extension de l'Ecole normale indigène et par la création — je vous l'avais annoncé, l'an dernier — d'une section normale d'instituteurs européens.

La nouvelle promotion de l'Ecole normale compte trente élèves, au lieu de dix pour la promotion antérieure. Quant à la section normale elle a commencé de fonctionner dès ce mois-ci. Des élèves qui la composent seront, dans un an, répartis entre les colonies et je suis enclin à penser que ce contingent de maîtres, jeunes et préparés à la vie coloniale, se renouvellera, tous les ans, de soi-même.

D'autre part, si le but des cours normaux et des écoles régionales est de préparer des maîtres indigènes, des fonctionnaires et des employés pour les maisons de commerce, les autres écoles ne seront vraiment utiles qu'à la condition de demeurer modestes et de rester adaptées aux milieux de pêcheurs, de pasteurs, de cultivateurs et d'ouvriers, auxquelles elles s'adressent, c'est-à-dire de s'enraciner dans la région et de vivre avec et pour le pays.

Ainsi conçu et maintenu dans un sens essentiellement pratique, notre enseignement ne saurait avoir d'autre couronnement que l'enseignement professionnel. A cet égard, les progrès sont tout à fait remarquables. L'école Pinet-Laprade et l'Ecole des Pupilles mécaniciens ont été réorganisées et leur programme a pris une forme arrêtée. L'école des Pupilles mécaniciens ne donnera sa première promotion que dans deux ans, mais je puis affirmer, dès maintenant, que ces élèves seront, mieux que jamais, de précieux auxiliaires pour les entreprises de navigations, pour les services des chemins de fer et pour les industries nouvelles qui se créent dans le pays.

Quant à l'école Pinet-Laprade, elle a organisé, en août dernier, sa première exposition et ceux qui l'ont visitée ont admiré la perfection des travaux de forge, d'ajustage et des travaux d'ébénisterie effectués par les élèves. Ces progrès ne sont d'ailleurs pas étroitement localisés et les jeunes indigènes portent à l'enseignement professionnel un intérêt croissant, au point que le nombre des candidats qui se sont présentés à l'école Pinet-Laprade est passé de 10 en 1910 à 14 en 1911, à 45 en 1912 et 61 en 1913.

Enfin, les exercices pratiques d'agriculture dans toutes nos écoles font partie intégrante des programmes et les jardins scolaires sont de plus en plus nombreux. J'ai, en outre, signalé récemment à MM. les lieutenants-gouverneurs la nécessité de garantir et de régulariser l'existence de ces intéressantes institutions spontanées, que sont les mutuelles scolaires, et dont le développement aboutirait à transformer, de la façon la plus heureuse, notre enseignement élémentaire.

Vous le constatez, Messieurs, en matière d'enseignement nous n'avons rien négligé : organisation administrative, inspection, recrutement et formation des maîtres, revision des programmes et développement de l'enseignement professionnel. A la dernière rentrée de novembre, 34 instituteurs métropolitains, 4 institutrices, 22 instituteurs indigènes, au total 60 maîtres nouveaux seront entrés dans les cadres de l'enseignement en Afrique Occidentale Française.

Nous n'aurons pas piétiné sur place et si nous n'apercevons pas encore les résultats de notre effort, il m'est permis d'affirmer qu'une belle moisson se prépare, pour laquelle l'année 1913 aura tout particulièrement travaillé.

*
* *

Les mutuelles scolaires, dont je vous parlais à l'instant, constitueront, pour les jeunes indigènes, une première initiation à la prévoyance et contribueront efficacement à préparer l'œuvre des sociétés de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles.

Ces sociétés, autorisées par le décret du 29 juin 1910, sont actuellement au nombre de 10 au Sénégal et de 6 en Guinée. Leur vitalité est loin de présenter la même intensité de cercle à cercle et leur action semble un peu hésitante. Comme je vous le disais l'an dernier, m'aidant de l'expérience acquise, j'ai fait procéder à une étude nouvelle de ces organisations et de leur fonctionnement.

Il paraît nécessaire d'amener l'indigène à participer plus activement à ces sociétés et, d'autre part, de donner à celles-ci une direction plus éclairée et plus ferme. L'étude entreprise a conduit à une modification profonde de la réglementation de 1910. Vous aurez, d'ailleurs, à vous prononcer, au cours de cette session, sur le nouveau projet élaboré.

La défense sanitaire.

Messieurs, en novembre dernier, au moment même où siégeait le Conseil de gouvernement et où s'achevaient vos travaux, vous savez quelles vives et poignantes préoccupations nous causait la situation sanitaire du Sénégal.

La fièvre jaune, issue des régions voisines de la Gambei anglaise, s'était manifestée, par quelques cas isolés, à la

STEGOMYA FASCIATA

fin de 1911, puis au début de 1912 et réapparaissait, de nouveau, en fin d'année.

Procédant par bonds et par cas sporadiques, elle s'avançait sur la ligne ferrée du Thiès-Kayes, faisait quelques victimes sur le Dakar-Saint-Louis, et, malgré notre vigilance, malgré nos efforts, en dépit de l'inlassable activité et du dévouement de nos médecins et des brigades d'hygiène, parvenait jusqu'à Dakar. Des cas isolés, dans quelques quartiers de la ville, nous contraignirent à déclarer le port contaminé.

Menacés au Sénégal sur plusieurs points à la fois, nous avions à craindre que la maladie prît rapidement un caractère épidémique. Ce fut, pendant quelques semaines, une lutte acharnée de défense sanitaire extrêmement vigoureuse, et dont je suivais personnellement les progrès avec la plus vive attention. Ces efforts ne furent point inutiles, puisque le 14 décembre 1912 nous avions évité toute éclosion épidémique et que toutes les quarantaines étaient levées. Depuis cette date, rien de suspect n'a été signalé au Sénégal.

J'ai à cœur d'adresser ici mes félicitations à la population des centres atteints par la maladie, à celle, notamment, de la ville de Dakar, qui, à aucun moment, n'a manifesté le moindre signe d'inquiétude et qui, dans le plus grand calme, s'est prêtée aux exigences de nos règlements sanitaires, dont elle comprenait la nécessité, gardant la plus entière confiance dans l'efficacité des mesures adoptées.

Mais si nous avons réussi, sur tous les points du Sénégal, à juguler l'épidémie et à éteindre les foyers de contamination, il est indispensable de prévenir, par tous les moyens, un retour offensif de la terrible maladie. Dans ce but, une surveillance sanitaire très active, doublée d'un service antilarvaire tout spécial, a été organisée dans chacune de nos possessions. Le Sénégal, notamment, a été divisé en secteurs placés, chacun, sous la surveillance d'un médecin mobile. Les brigades d'hygiène ont été renforcées, et un médecin inspecteur, attaché à l'inspection générale des services sanitaires et médicaux, visite fréquemment les divers secteurs pour en contrôler le fonctionnement.

Dans cette organisation d'un système de défense sanitaire, toutes les municipalités du Sénégal nous ont apporté le concours le plus dévoué. Celle de Dakar, comprenant le grand intérêt qui s'attache à ce que le port reste indemne de toute contamination, n'a pas hésité à consentir des sacrifices considérables pour participer à l'œuvre que nous poursuivions. En l'absence du maire, le premier adjoint, M. Caland, s'est particulièrement attaché à améliorer les conditions d'hygiène du village indigène. Pour permettre de parfaire cette œuvre si intéressante, j'ai encore récemment accordé à la municipalité une subvention de 100.000 francs.

L'Assistance médicale indigène n'a, d'autre part, cessé de retenir mon attention. Vous savez quels ravages sont provoqués, parmi les populations noires, par la trypanosomiase humaine. Une commission scientifique vient d'être nommée à l'effet de revoir les mesures prophylactiques prises antérieurement, pour lutter contre cette endémie et les rendre plus conformes aux données scientifiques actuelles, plus facilement applicables, plus efficaces et moins assujettissantes pour les malades.

Comme les autres années, d'incessantes tournées d'inoculations jennériennes ont été effectuées dans toutes les colonies. Il a été distribué aux indigènes de très nombreuses consultations : 1.825.428, contre 1.420.690 l'an dernier, soit 400.000 de plus. Malheureusement, il nous a été impossible, cette année, de recruter le nombre de médecins nécessaires pour donner à cette œuvre, d'une si haute portée sociale, toute l'extension que, personnellement, je désirerais lui voir prendre.

Le nouvel hôpital indigène, qui fonctionne déjà pour les tirailleurs, ouvrira définitivement ses salles à tous malades, à la date du 1er janvier prochain. Cet établissement constituera un hôpital mixte et recevra, dans des salles séparées, les tirailleurs malades ou blessés revenant de nos diverses possessions et principalement du Maroc. A l'hôpital sera annexée une maternité. Des cours pratiques seront institués pour l'obtention du brevet de sage-femme, comme d'infirmières indigènes.

Enfin, dans le but de donner une solution plus rapide aux divers problèmes que peut faire naître l'application des règlements de police sanitaire et dans l'intérêt même de la navigation, le laboratoire de bactériologie de l'Afrique Occidentale Française a été récemment transféré de Saint-Louis à Dakar.

*
* *

L'exposé de cette œuvre éminemment sociale de défense des indigènes contre la maladie et d'amélioration morale et matérielle de leur existence ne serait pas complet, si je ne vous entretenais des mesures que je désire voir adopter rapidement pour une lutte plus active contre les ravages de l'alcoolisme. Cette préoccupation n'est point nouvelle. Dès 1909, vous vous en souvenez, j'abordais l'étude de cette question qui, si j'en crois mon expérience,

est plus délicate que d'aucuns semblent le penser. Nous parvenions, des cette époque, à éviter l'installation projetée de distilleries puissantes qui eussent livré aux indigènes des spiritueux à plus bas prix que les alcools d'importation, quels qu'aient été les droits d'accise imposés.

En 1912, vous avez adopté un relèvement, modéré, il est vrai, des droits d'importation. Dans votre dernière session, vous avez approuvé à l'unanimité, le principe même d'un renforcement nouveau de nos moyens d'action contre les progrès de l'alcoolisme parmi les populations noires. Sur ma proposition, vous avez bien voulu décider qu'une enquête serait ouverte, dans chaque colonie, en vue de déterminer les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour remédier à cette situation. Pendant que cette étude se poursuivait, M. le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire interdisait la vente des spiritueux dans certaines régions où n'avait point encore pénétré l'alcool de traite. M. le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger prohibait, à quelque temps de là, la vente de l'absinthe aux indigènes de cette colonie.

Enfin, M. le député Viollette, rapporteur du projet d'emprunt à la commission du budget, vivement frappé des progrès de l'alcoolisme en Afrique Occidentale Française, insistait près du département et près du gouvernement général pour que les droits à l'entrée sur l'alcool soient relevés à nouveau et portés à 300 francs par hectolitre d'alcool pur.

Les Chambres de commerce, les Conseils d'administration des colonies, ainsi que votre commission permanente ont eu à se prononcer sur le principe et le taux de ce relèvement. Ces assemblées, à une exception près, ont émis un avis favorable à l'adoption de cette mesure. Le département a été saisi aussitôt du nouveau projet qui, vraisemblablement, est actuellement, soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Sans doute, ce relèvement des droits restreindra, pendant quelque temps, la consommation des spiritueux parmi les indigènes, mais je crains que cette mesure n'ait qu'une efficacité momentanée, comme toutes les mesures analogues antérieurement prises, aussi bien dans les colonies étrangères que dans les nôtres.

APPAREIL DÉSINFECTANT A L'HÔPITAL DE KAYES

Pour ma part, elle m'apparaît excellente, mais insuffisante encore. A côté d'elle, nous devons prévoir une série de restrictions de nature à décourager complètement l'importation de spiritueux et à arrêter définitivement les progrès de l'alcoolisme, pour faire régresser ensuite ce terrible fléau.

INSTITUT VACCINOGÈNE DE BAMMAKO

Le mouvement économique.

Messieurs, le mouvement des échanges de l'Afrique Occidentale Française avec l'extérieur a subi, comme vous le pensez, l'influence déprimante de la tension politique internationale, qui a pesé si longuement et si lourdement sur les marchés commerciaux et financiers du monde entier.

La double crise balkanique, au dénouement de laquelle l'Europe était et reste si attentive, l'élévation rapide et de longue durée du taux de l'escompte, la baisse générale des valeurs, accompagnées d'un resserrement inattendu des capitaux, toutes ces causes extérieures, d'une portée profonde, et auxquelles viennent s'ajouter, pour l'Afrique Occidentale Française, des conditions climatériques particulièrement défavorables à sa production, ont contribué à accentuer pour 1912, le léger fléchissement qu'avait déjà fait ressortir l'année 1910.

Depuis la réorganisation du gouvernement général, c'est-à-dire depuis dix ans bientôt, aucune période ne fut, à des titres divers, aussi défavorable à l'activité commerciale de l'Afrique Occidentale Française, que celle que nous venons de traverser. Cependant, Messieurs, aux chiffres que je vais vous donner, aux résultats que je vais exposer, vous allez vous rendre compte de la facilité avec laquelle notre jeune Fédération a supporté tant de circonstances contraires, de la rapidité avec

**

laquelle elle a réagi; au point que cette période de dépression va nous apporter les marques les plus certaines et le témoignage le plus encourageant de la solidité de la résistance désormais éprouvées de nos forces économiques et, comme je le disais au début, confirmer la foi que nous avions fondée en elles.

Le fléchissement constaté ne s'étend, en effet, qu'aux seules importations. Elles sont tombées il est vrai, de 150.800.000 francs en 1911, à 134.700.000 francs en 1912. Par contre, la valeur de nos exportations n'a pas cessé de progresser au cours de la dernière année. Elle est passée de 116.100.000 francs en 1911, à 118.500.000 francs en 1912. Dans quelles proportions se fût accru le mouvement des sorties, si le caoutchouc qui, par sa valeur, prenait naguère le second rang dans nos exportations, n'avait subi la crise si grave que vous savez; si, à la suite d'une période d'extrême sécheresse au Dahomey et à la Côte d'Ivoire, la récolte des amandes de palme n'avait été franchement mauvaise; si, encore, au Sénégal, les mesures quarantenaires n'avaient retardé, en fin d'année, les premières expéditions d'arachides, pour la traite 1912-1913, et contribué à restreindre le tonnage des produits embarqués comme leur valeur enregistrée en statistiques!

Quoi qu'il en soit, l'augmentation continue de nos exportations démontre, de la façon la plus nette, que si des circonstances extérieures particulièrement défavorables ont passagèrement contrarié le développement de notre commerce l'effort producteur de nos colonies africaines n'en a été nullement ralenti.

Quant à la régression dans le mouvement des importations, elle trouve son explication dans les causes extérieures qui ont si péniblement influencé le marché mondial. Elle provient également, pour une part, de la contraction des facultés d'achats de populations indigènes qui s'étaient peu à peu accoutumées à trouver un élément facile de ressources, dans l'exploitation des essences à latex, notamment en Guinée, au Soudan et à la Côte d'Ivoire. L'effondrement subit et la stagnation du prix du caoutchouc ont surpris l'indigène. Il a dû rapidement porter son activité sur d'autres productions. Pendant cette période, il a peu acheté.

Ces circonstances, peu favorables au rapide écoulement des approvisionnements d'articles de traite constitués l'année précédente par le commerce, ont déterminé les importateurs à limiter leurs commandes aux besoins immédiats de la consommation L'élévation du taux de l'escompte, en Europe, ne pouvait que les encourager à restreindre le plus possible leur appel au crédit et renforcer ce mouvement de limitation.

Ce n'est pas tout. L'augmentation des droits sur l'alcool, consacrée par le décret du 12 août 1912, a aussi contribué, dans une certaine mesure, à la diminution des entrées de spiritueux. En outre, l'indigène, se passant difficilement d'alcool, n'a pas hésité à payer très cher une boisson intrinsèquement sans grande valeur, mais que les droits rendent très onéreuse, diminuant d'autant les sommes qu'il aurait normalement consacrées à l'achat d'autres produits ou d'autres marchandises d'importation.

Je note, également, comme l'une des causes purement accidentelles, encore que certaines, du fléchissement des importations en 1912, les mesures de défense sanitaire appliquées au Sénégal au cours du dernier trimestre. Survenant en pleine traite, à l'époque où le commerce constitue ses approvisionnements les plus considérables de l'année, elles ont eu pour effet, de contrarier le mouvement des importations, en écartant, des ports du Sénégal, des navires qui ont attendu le début de 1913 pour débarquer à Dakar et à Rufisque, leurs importantes cargaisons.

Enfin, Messieurs — et ceci est, à mon sentiment, du plus grand intérêt — je remarque que les importations pour les services publics, notamment celles qui représentent le matériel destiné à nos grands travaux d'outillage économique, ont été, au cours de 1912, extrêmement restreintes et inférieures de 5 millions environ à celles de 1911, déjà peu importantes.

Il en résulte que, si l'on fait abstraction de la valeur de ces importations pour n'envisager que les chiffres représentant exclusivement les approvisionnements du commerce, la diminution qui ressort du rapprochement des chiffres de 1912 et de 1911 est, en réalité, beaucoup moins considérable que le laisse apparaître une lecture rapide des statistiques.

C'est donc presque exclusivement de leurs ressources propres, de leur unique effort producteur, s'exerçant d'ailleurs dans les conditions extérieures particulièrement défavorables analysées plus haut, que nos colonies tirent leur chiffre d'affaires encore si remarquable. L'année 1912 présente, à ce point de vue, l'intérêt d'une véritable expérience et comporte un enseignement précieux. Elle aura permis à l'Afrique Occidentale Française de donner une preuve nouvelle et indéniable, cette fois, de sa vitalité et de sa force intrinsèque de réaction économique. Je vous montrerai plus loin que la situation financière corrobore entièrement les observations dont je vous fais part ici.

Qu'on ne vienne donc plus, désormais, tenter de jeter le doute dans les esprits, en affirmant que la prospérité apparente de l'Afrique Occidentale Française, que sa vitalité factice ne sont faites que de l'importance des sommes que nous avons été autorisés à emprunter. C'est là une affirmation, vous le voyez, sans fondement, et que les faits sont venus, d'eux-mêmes, démentir.

Et si je vous dis, Messieurs, que pour la partie de l'année 1913, dont nous connaissons, dès maintenant, les résultats, pour le premier semestre, la situation commerciale est extrêmement brillante, n'aurai-je pas apporté une preuve nouvelle de l'influence peu marquée des sommes provenant des emprunts sur le chiffre du mouvement du commerce? N'aurai-je pas démontré que l'effort producteur de l'Afrique Occidentale Française, s'il est puissamment stimulé par les grands travaux achevés, ne tire aucun accroissement de force factice des millions momentanément dépensés?

Les statistiques du commerce, pendant les six premiers mois de l'année courante, font, en effet, ressortir une augmentation de 15.600.000 francs sur la période correspondante de 1912, et de 17 millions environ, par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Depuis le début de l'année, les grands travaux, en attendant le vote définitif de l'emprunt, sont, vous le savez, complètement arrêtés et les ouvriers de nos chantiers ont été licenciés. Les importations de matériel sont donc à peu près nulles L'expérience ne saurait être plus concluante.

Or, que constatons-nous? Les conditions du marché, en Europe et dans le monde entier, devenant meilleures, nous voyons aussitôt nos importations s'élever, pour le premier semestre 1913, à 72 millions de francs en augmentation de 9 millions sur la période correspondante de 1912. Les exportations, alors que sévit plus fortement encore la mévente des caoutchoucs et que la sécheresse a persisté au Dahomey, atteignent le chiffre de 82.500.000 francs, supérieur de 6 millions au chiffre constaté en fin du premier semestre 1912.

A aucune époque de son évolution économique, l'Afrique Occidentale Française n'avait encore fourni les preuves d'une aussi remarquable activité commerciale et il n'est pas sans intérêt de signaler que les résultats exceptionnellement brillants de la première moitié de l'année 1910 — la plus prospère qu'aient enregistrée les annales du commerce ouest-africain — sont dépassés de 8 250.000 francs par ceux du premier semestre 1913.

Sauf au Dahomey, où le mouvement commercial, très défavorablement influencé par la mauvaise récolte des amandes et des huiles de palme, subit une dépression de 6 millions de francs, toutes les autres colonies du groupe enregistrent des plus-values, pendant le premier semestre 1913. Cette augmentation est, au Sénégal, de près de 20 millions de francs, elle est de 800.000 francs en Guinée, colonie jusqu'ici presque uniquement productrice de caoutchouc, et de 1 million et demi de francs à la Côte d'Ivoire. Le Haut-Sénégal et Niger progresse également de près de 300.000 francs et, vous le savez, les produits du Haut-Sénégal et Niger ne s'expédient surtout que pendant le deuxième semestre.

Parmi les principaux articles d'importation, les tissus, dont les entrées avaient subi un fléchissement de 6 millions, en 1912, ont progressé de plus de 3 millions de francs pendant le premier semestre écoulé. C'est au Sénégal que les arrivages de divers tissus et, notamment, de cotonnades, ont pris, dès le début de l'année, le plus important développement.

La substitution, pour ces articles, de la tarification spécifique aux droits *ad valorem*, dont le principe a été exposé, à différentes reprises, au Conseil du gouvernement et à sa Commission permanente, est sur le point d'être consacrée par un décret actuellement en projet au département. Les dispositions de ce projet ont été élaborées par un Comité technique où siégeaient, en nombre égal, des représentants de l'industrie française et des mandataires du commerce africain, réunis sous la présidence de M. le ministre des Colonies. La tarification nouvelle paraît de nature à concilier, dans la mesure du possible, les intérêts de la production textile métropolitaine et ceux du commerce colonial, sans toucher, d'ailleurs, à la situation financière et au crédit de l'Afrique Occidentale Française.

Au cours du premier semestre écoulé, des augmentations considérables ont été constatées dans les arrivages de sucre, de tabac, de kolas.

Par contre, les nouveaux droits sur les alcools ont réduit quelque peu le chiffre des entrées de spiritueux. Mais l'expérience a démontré que l'on ne saurait, au regard du résultat recherché, c'est-à-dire la diminution de la consommation, tenir grand compte des statistiques de l'année qui suit celle où les droits ont été relevés. Le commerce introduit, en effet, avant l'application des nouveaux tarifs, des quantités d'alcool supérieures aux besoins immédiats. Il les livre à la consommation l'année suivante, bénéficiant ainsi de la différence des deux droits.

Quoi qu'il en soit, les importations d'alcool, qui s'étaient élevées à 84.000 hectolitres en 1911, représentant environ 46.634 hectolitres d'alcool pur, sont descendues à 74.850 hectolitres de boissons spiritueuses, contenant environ 37.650 hectolitres d'alcool à 100 degrés. Vous constatez, à ce chiffre, que nous avons encore beaucoup à faire pour diminuer et arrêter une consommation aussi considérable.

Enfin, il est intéressant de signaler un accroissement de nos importations de houille. Elles avaient atteint, en 1912 : 291.219 tonnes, d'une valeur de 10 millions de francs, dépassant de 2.300 000 francs le chiffre de 1911. Pendant le premier semestre 1913, il a été importé, en Afrique Occidentale Française, 175.045 tonnes de combustibles, contre 146 981 tonnes pendant les six premiers mois de l'année 1912. Cette progression rapide est due, en presque totalité, au merveilleux développement du port de Dakar, qui ravitaille, actuellement, en combustible, les paquebots et longs courriers de la plupart des lignes de navigation françaises et étrangères desservant la côte occidentale d'Afrique et l'Amérique du Sud. Sur les 291.000 tonnes de charbon importées en 1912, le port de Dakar en a consommé, à lui seul, 277.000.

Parmi les nombreux bâtiments qui fréquentent ce port, on comptait 902 navires longs courriers en 1911 et 1.028 en 1912. Les marchandises embarquées et débarquées passaient dans le même temps de 589 000 tonnes à près de 655.000 tonnes. Enfin, le tonnage de jauge des navires ayant fréquenté le port représentait 4 600.000 tonnes en 1912, contre 4 millions en 1911, soit 600.000 tonnes de plus.

Si maintenant nous examinons rapidement les principaux produits d'exportation, nous constatons que l'Afrique Occidentale Française a expédié, l'an dernier, 192 600 tonnes d'arachides, pour une valeur de 42 millions de francs. Le Sénégal, à lui seul, malgré les retards provoqués par les quarantaines, a exporté 184.700 tonnes d'arachides, soit près de 20.000 tonnes de plus que l'année précédente. Le premier semestre 1913 a été plus remarquable encore, avec 181.000 tonnes contre 157.000, pour la période correspondante de 1912.

Les exportations d'amandes de palme se sont élevées, en 1912, à près de 17 millions de francs contre 15 millions en 1911. La sécheresse a provoqué une régression importante de ces produits pendant le premier semestre écoulé.

L'exportation des bois de la Côte d'Ivoire a enregistré, en 1912, une plus-value de 600 000 francs sur 1911. Cette progression ne s'est pas ralentie pendant le premier semestre écoulé.

En 1911, l'Afrique Occidentale Française avait expédié, pour 29.260.000 francs de caoutchouc. Ces exportations ne figuraient plus que pour 25.320.000 francs dans les statistiques de 1912. Quant aux exportations de 1913, représentées par le chiffre de 12 900.000 francs, elles sont en diminution de 2.810.000 francs sur les résultats du semestre correspondant de l'année dernière.

Messieurs, je ne m'étendrai pas sur les causes de l'effondrement des prix et de la mévente actuelle des caoutchoucs de cueillette. Cette crise est, avant tout, provoquée par la surproduction des plantations d'essences à latex, en Malaisie et en Extrême-Orient. Il faut définitivement reconnaître que si le caoutchouc, grâce à la spéculation, a pu, pendant quelques années, constituer une véritable valeur en Bourse, la gomme, que l'on qualifiait autrefois de précieuse, tend à devenir, si elle ne l'est déjà, un produit commun de valeur ordinaire.

On a cru voir dans une diminution considérable, ou même dans la suppression complète des droits qui frappent, à la sortie, les caoutchoucs de l'Afrique Occidentale Française, le seul moyen d'améliorer la situation créée par la baisse des cours.

Je n'ajoute pas le même crédit à ces mesures. Néanmoins, par un arrêté récent, j'ai spontanément abaissé les chiffres des valeurs mercuriales sur le caoutchouc, dans une proportion qui réduit pratiquement à un taux infime le montant du droit de sortie. C'est un sacrifice nouveau que le budget général s'impose au profit du commerce.

Mais cette diminution, ou même l'abolition du droit de sortie, comme toutes autres mesures analogues, que je me propose d'ailleurs d'envisager, ne peuvent avoir qu'une influence bien modeste sur les transactions. Le seul remède que comporte la situation actuelle ne peut résider que dans une amélioration réelle de la qualité du produit. Tant que le conditionnement des caoutchoucs africains ne s'améliorera pas sérieusement, il faut s'attendre à leur élimination progressive des marchés, les sortes pures continuant à trouver preneurs, les autres subissant une dépréciation qui en rendra la vente impossible.

Aussi n'ai je pas hésité à prescrire aux administrations locales d'assurer, d'urgence, la stricte application du décret du 15 septembre 1912, qui interdit l'exportation du caoutchouc autre que celui préparé en lanières ou en plaques minces, dont l'examen, par transparence, révèle, à première vue, la présence des produits étrangers incorporés au latex.

Mais quelles que soient les conséquences de ces mesures, il est à craindre que nos caoutchoucs ne connaissent plus les prix élevés d'autrefois. L'exploitation de cette gomme, trop longtemps considérée comme l'unique source de richesse des régions qui la produisent, ne saurait aujourd'hui suffire à assurer la fortune de ces pays. C'est un fait que j'ai dénoncé depuis des années, et quand je m'appliquais, au Soudan, à améliorer la production du caoutchouc, à la rendre moins facile aux indigènes trop heureux de trouver en elle et sans aucune peine une source importante de profit, je n'avais pas d'autre but, Messieurs, que celui que je préconise encore aujourd'hui.

Depuis que j'ai pris la direction du gouvernement général, je n'ai cessé d'appeler l'attention des autorités locales, en Guinée notamment, sur la nécessité d'orienter, par tous les moyens, l'activité des indigènes vers d'autres productions et surtout vers des cultures nouvelles et variées.

Je reconnais, d'ailleurs, volontiers les efforts déjà déployés, non sans succès, dans certaines colonies du groupe contre les tendances à la monoculture ou à l'exploitation exclusive d'un petit nombre de produits toujours les mêmes. L'examen des statistiques de ces dernières années, et, en particulier, de celles de 1912, révèle le louable souci d'une production moins routinière et d'une activité commerciale plus variée. La production du riz, du sésame, du maïs s'accroît, d'année en année, en Guinée, au Soudan, en Casamance. Le cacao progresse aux exportations de la Côte d'Ivoire, ainsi que les noix de kola.

Au Soudan, les amandes de karité figurent aux statistiques de 1912 pour 897 tonnes contre 243 en 1911. Près de 5.000 tonnes d'amandes restaient, en septembre dernier, immobilisées à Kayes, en raison de la faible crue du Sénégal. Au Dahomey, l'exportation du beurre de karité, limitée à quelques tonnes en 1912, est passée à 68 tonnes pendant le premier semestre de 1913.

Les achats de coton par le commerce prennent également plus d'importance au Soudan et au Dahomey. Le Haut-Sénégal et Niger a exporté, en 1912, 58 tonnes de ce

textile contre 21 en 1911; le Dahomey, 97 tonnes de coton et 17 tonnes de graines. Cette même colonie, pendant le premier semestre de 1913, a expédié 56 tonnes de fibres et 103 tonnes de graines. Les expéditions de cacao et de coprah sont également en augmentation.

Enfin, l'élevage a fourni à l'exportation pour 3.600.000 fr. d'animaux et de produits secondaires.

Ainsi, les efforts, des colonies pour parer à la monoculture et stimuler l'activité des indigènes ne sont pas restés sans effet.

Création d'industries.

Messieurs, ce n'est pas seulement dans l'activité commerciale que nos nationaux cherchent une rémunération à leurs efforts comme aux capitaux qu'ils ont pu engager dans ces régions. Depuis l'an dernier un mouvement nouveau se dessine, qui paraît présenter le plus grand intérêt pour la mise en valeur de ce pays; des sociétés puissantes se sont constituées en vue de créer, en Afrique Occidentale Française de véritables industries.

Je ne m'arrêterai pas à l'industrie minière, dont les progrès sont lents et à peine marqués. Pour stimuler sa production, je fonde quelque espoir sur la nouvelle réglementation, dont je vous entretenais l'an dernier, et qui n'a pu voir encore le jour.

Mais, par contre, l'exploitation des ressources ichtyologiques semble entrer, après bien des tâtonnements, dans une voie rémunératrice et prendre un développement rapide. Je ne reviendrai sur les efforts tenaces, sur les sacrifices de l'administration locale et sur les encouragements consentis aux pêches sur la côte d'Afrique par le Parlement, que pour indiquer qu'ils ont provoqué, à la fin de 1911 et au début de 1912, l'arrivée, sur la côte mauritanienne, de nombreux pêcheurs bretons soit réunis en sociétés, soit indépendants. Des expériences favorables de séchage et de salage, effectuées sous la direction de M. Gruvel, étaient de nature à encourager les pêcheurs bretons dans cette voie, mais leur travail ne fut point couronné du succès que l'on pouvait espérer.

Comme le comprirent, dès ce moment, les pêcheurs bretons et les personnes intéressées au développement des pêcheries, il est nécessaire, pour rendre cette exploitation rémunératrice, que des sociétés, possédant des capitaux suffisants et surtout une réelle compétence technique, soient seules chargées de toutes les opérations, à terre, de préparation des poissons et des produits secondaires, les Bretons ayant uniquement à s'occuper de la pêche, avec la certitude de vendre leurs poissons aux sociétés installées sur le littoral.

L'an dernier, une première société : « Les Pêcheries africaines », s'est établie dans ces conditions, à Port-Etienne. Elle a pu obtenir, dès le début, des poissons qui ont été très appréciés, à Dakar et dans les autres ports des colonies françaises ou étrangères de la côte occidentale, ainsi que des Canaries. Son directeur a trouvé à ces produits d'intéressants débouchés.

Cet exemple a été suivi et, pour la campagne qui s'ouvre, trois sociétés sont déjà prêtes à fonctionner. Une quatrième procède à une première étude en vue de son établissement. En dehors du produit de leurs pêches directes, ces sociétés achèteront tous les poissons capturés par les pêcheurs bretons. Ces derniers sont annoncés en grand nombre pour le début de ce mois-ci. Port-Etienne semble donc entrer, dès à présent, dans une heureuse phase.

Malgré les hésitations inhérentes à chaque début d'une affaire nouvelle, les résultats de la pêche à la baie du Lévrier en 1912 sont des plus encourageants. Les quantités de poissons ou de crustacés dont l'autorité locale a pu contrôler elle-même l'exportation sont les suivantes:

Poissons salés: 574 tonnes; poissons séchés: 10 tonnes; langoustes vivantes: 140.000. A ces chiffres, il conviendrait d'ajouter les quantités inconnues, mais plus importantes encore, de poissons et de langoustes, que les goélettes canariennes et certains dundees bretons ont prises et transportées aux Canaries ou en France.

Pour 1913, les quantités exportées jusqu'au 30 août et qu'on a pu relever sont les suivantes : poissons salés, 200 tonnes; poissons séchés, 84 tonnes; langoustes vivantes, 70.000. Les résultats de la campagne qui commence, s'ajoutant à ceux des mois de septembre et d'octobre, donneront certainement une production plus élevée que celle de l'an dernier.

D'un autre côté, quelques groupements métropolitains avaient été frappés de l'intérêt que pourrait présenter l'exploitation du sel sur le littoral du Sénégal. Des études ont été entreprises. Elles ont eu pour résultat de faire envisager la création de salines artificielles sur les tannes du Saloum. Les personnes qui s'intéressent à cette affaire ont déjà obtenu quelques concessions de tannes, dont elles se disposent à commencer, prochainement, l'exploitation.

PORT-ÉTIENNE

Je faisais allusion, l'an dernier, à l'installation, par une Société française, d'une usine frigorifique à Kaolack. Quelques-uns d'entre vous ont pu constater, ces jours-ci, que ces projets se réalisent rapidement. Le navire frigorifique *Lyndiane*, appartenant à cette société, faisait, le mois dernier, sa première escale à Dakar et à Kaolack, ayant à bord l'actif promoteur de cette affaire : M. de Chanaud. Cet industriel emportait en France, à titre de spécimen, quelques animaux frigorifiés. L'usine de Lyndiane, près de Kaolack, est en construction et entrera, sans aucun doute, en plein fonctionnement dès l'année prochaine. Elle pourra abattre et traiter par le froid 18.000 à 20 000 bœufs par an et s'occupera accessoirement de la fabrication de viandes de conserves.

Une autre société, ayant pour but la préparation de l'extrait de viande, se propose d'installer également une usine aux environs de Bamako.

L'élevage en Afrique Occidentale Française est donc assuré de trouver, désormais, d'importants débouchés. Le cheptel de nos colonies prend, de ce fait, un accroissement de valeur que nous ne saurions actuellement déterminer, mais il nous est permis de penser que ces industries, qui sont, pour l'Argentine et l'Australie, un si puissant élément de richesse, stimuleront l'élevage en Afrique Occidentale Française et contribueront, dans une mesure proportionnée à la grande importance du cheptel, à assurer la prospérité de l'indigène.

Parmi les industries nouvelles, je cite encore l'huilerie de Drewin, à la Côte d'Ivoire, dont je vous ai déjà parlé l'an dernier, et qui est en plein fonctionnement.

D'autre part, si l'exploitation des matières propres à la fabrication du papier n'a pas donné les résultats que les premiers essais avaient laissé espérer, de nouvelles expériences poursuivies en France permettent de croire que cette industrie pourra être reprise, avec plus de succès cette fois.

Ainsi, à la période plus que séculaire d'exploitation commerciale de nos ressources, semble devoir, prochainement, se substituer une phase industrielle de nature à stimuler vivement l'essor de ce pays.

*
* *

Messieurs, en vous entretenant du mouvement de nos exportations, je vous ai implicitement indiqué quelles avaient été nos tendances en matière agricole. Permettez-moi de vous donner quelques renseignements complémentaires.

Le dépérissement marqué qu'on observait sur les plants d'arachides de certaines régions et l'intensité des dégâts causés par les parasites animaux avaient fait naître des craintes sur l'avenir de cette culture. Les premières recherches effectuées par le Service de l'agriculture sont rassurantes et bientôt les conclusions de la mission confiée à M. Rouband nous fixeront définitivement sur les mesures à prendre. La station créée à M'Bambey, dont le but unique est l'étude culturale de l'arachide, donnera, dans quelques années, des indications précieuses sur les méthodes à préconiser. Cette station distribuera aux indigènes, et plus particulièrement aux Sociétés de prévoyance, des semences sélectionnées et contribuera ainsi à rehausser la valeur de nos arachides déjà si prisées sur les marchés européens.

D'un autre côté, les études préalables à des travaux d'irrigation, dans la vallée du Sénégal et du Niger, que je vous annonçais l'an dernier, se poursuivent activement. Une première prospection agronomique a déjà été effectuée et poussée jusqu'au delà de Tombouctou. Une mission, dirigée par M. Younès, ingénieur hydrographe spécialiste, recueille, actuellement, dans la vallée du Sénégal pour passer bientôt dans celle du Niger, les premiers renseignements, en vue de parvenir à déterminer les conditions d'aménagement pour l'irrigation de ces vallées. C'est une tâche de longue haleine, mais vous savez quel prix j'attache à cette question. Les travaux d'étude se poursuivront jusqu'au moment où nous aurons en mains tous les éléments de nature à nous permettre de réaliser cette œuvre puissante.

Comme je le faisais pressentir, en novembre 1912, les services locaux de l'agriculture ont été réorganisés selon le plan que j'indiquais. Ils devront s'attacher, désormais, à assurer l'utilisation la meilleure et la protection des produits naturels en même temps qu'ils s'efforceront d'amener l'indigène à améliorer et à étendre ses cultures. C'est là une mission délicate et du plus grand intérêt. Pour la réaliser, il a paru utile de diviser les colonies en circonscriptions agricoles, ce qui permettra de grouper les efforts, de concentrer les observations sur tel produit particulier à telle région et de donner aux essais une plus grande continuité de vue.

La création de cadres locaux de moniteurs indigènes, instruits dans les fermes et dans les stations, laissera au cadre européen une plus grande liberté, en l'affranchissant des besognes matérielles qui l'accaparaient auparavant, lui permettant ainsi de remplir son véritable rôle de prospection agricole et surtout d'éducation des autochtones.

LA TRAITE DES ARACHIDES

D'un autre côté, la diminution progressive et rapide des surfaces boisées nous crée le devoir impérieux de protéger notre domaine forestier. Certains ont estimé, en France, que nous exagérions l'importance et les effets de la déforestation. Et cependant, est-il une seule personne, séjournant depuis longtemps en Afrique Occidentale Française, qui ne se soit rendu compte des progrès rapides du déboisement. C'est à ce point qu'au Sénégal, la plus menacée de nos colonies, les massifs boisés le long du fleuve et jusque dans l'intérieur ont, à deux exceptions près, complètement disparu. Il est donc grand temps de nous opposer à cette œuvre de dévastation. Or, le décret de 1900 paraît notoirement insuffisant pour nous permettre d'assurer la protection des peuplements. Il fallait donc le reprendre. C'est ce qu'a tenté la Côte d'Ivoire, par le décret du 18 juin 1912. Cet acte, à peine entré en application, n'a pas paru répondre, en tous points, aux exigences actuelles : il a dû être refondu. Nous avons été amenés ainsi à élaborer deux avant-projets de décrets sur le régime forestier : l'un, spécial à la Côte d'Ivoire, en raison de l'étendue, de la densité et de la valeur des bois qui y sont exploités ; l'autre, commun à toutes les autres colonies de l'Afrique Occidentale Française. Mais ce dernier projet ne

représente, en définitive, à mes yeux, qu'un cadre général dans lequel viendront s'incorporer les règlements locaux qu'il prévoit et qui constitueront une véritable législation forestière propre à chaque colonie et adaptée à ses besoins.

*
* *

Messieurs, je vous disais que plusieurs concessions avaient été demandées dans le Saloum et aux environs de Bamako. Ce sont les premières concessions industrielles que nous ayons eu à accorder.

Quant aux aliénations de terres domaniales, elles tendent à augmenter le long des voies ferrées, et notamment sur le Thiès-Kayes, où, depuis un an, les centres de traite de Birkelane, Kaffrine, Malem-Hodar, Maka-Yop et Coungheul ont été lotis et adjugés.

D'autre part, le nombre des immatriculations est passé de 633, en 1911, à 748, en 1912, et celui des autres formalités foncières de 805 à 1.215. Le nombre des titres en circulation dépasse 2.000, pour la seule Conservation de Dakar. Ces constatations traduisent encore les progrès constants de l'essor économique de ces régions.

Au moment où les questions domaniales et foncières prennent une importance aussi marquée et, dans le but de sauvegarder complètement les droits séculaires des indigènes, il m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de préciser les règles traditionnelles qui, jusqu'ici, ont si heureusement présidé à l'établissement des rapports de l'autochtone avec la terre et les produits naturels du sol.

Dans une circulaire, adressée le 5 mars dernier, aux administrations locales, j'ai marqué les tendances selon lesquelles doit évoluer notre politique agraire à l'égard des autochtones. Je me suis efforcé de déterminer la ligne de conduite un peu vague, peut-être, mais très heureusement suivie par nous, jusqu'ici, à l'égard de la possession et de l'utilisation des terres par les indigènes, selon leurs tenures coutumières.

Il ressort de ce document, que les droits des autochtones sur le sol et ses produits naturels sont et doivent être partout et toujours sauvegardés et respectés. La possession et l'usage sont reconnus aux naturels du pays, ils peuvent les exercer effectivement et comme ils l'entendent.

Mais par contre, nous nous refusons à leur permettre de s'appauvrir par ignorance, soit en gaspillant ou en dévastant les éléments de richesse, dont ils auront le plus grand besoin dans l'avenir, soit en aliénant leurs droits, à la légère, au profit des spéculateurs européens peu scrupuleux.

Si les administrations locales comprennent toute la portée de mes instructions et tiennent fermement la main à leur application, nous aurons, dès maintenant, réalisé, au profit de l'indigène et selon sa propre coutume, une sorte de « homestead » familial, dont il ne peut être dépossédé ni se déposséder sans notre consentement, c'est-à-dire pratiquement inaliénable. J'attache le plus grand prix à l'observation de ces principes et de ces règles, qui deviennent pour les indigènes le plus sûr garant du respect et de la sauvegarde de leurs droits sur la terre et ses produits naturels et qui contribueront à exalter la valeur sociale que chacun d'eux représente, dès maintenant, et que rehaussent, chaque jour, nos efforts dans ces régions.

LE WHARF DE RUFISQUE PENDANT LA TRAITE DES ARACHIDES

Les chemins de fer.

J'ai fini d'analyser la situation économique. Sous quelque aspect que nous l'ayons considérée, elle est apparue satisfaisante. De la période de calme et de retour sur soi-même qu'elle vient de traverser, l'Afrique Occidentale Française a donc tiré profit, en évaluant à leur vraie mesure les progrès réalisés par elle, en prenant conscience des forces nouvelles qu'elle a acquises et que, par un travail intérieur ordonné, elle s'est attachée à mieux utiliser.

Dans ce sens un progrès restait à réaliser : je veux parler d'une plus juste adaptation de l'outillage économique — que constituent nos voies ferrées — à l'état de développement agricole des régions qu'elles desservent ou sur lesquelles elles peuvent exercer leur influence attractive.

Au cours de mes voyages d'inspection, j'avais été déjà frappé du défaut d'adaptation des tarifs aux nécessités d'un transport peu onéreux pour la production locale de valeur moyenne, notamment en Guinée. Nos chemins de fer, retranchés derrière une véritable barrière de tarifs souvent élevés, attendaient nonchalamment les produits, mais ne les sollicitaient point.

Or, vous savez quels sont mes sentiments en cette matière, je les ai exprimés bien des fois.

En facilitant les transports, le rail, dans les régions qu'il traverse, a pour rôle essentiel d'intensifier les besoins, d'en susciter de nouveaux et surtout de stimuler la production et de provoquer le commerce.

Pour stimuler la production, il la faut encourager, et le seul encouragement que la voie ferrée puisse offrir, mais largement celui-là, c'est d'assurer à des prix très réduits et même, s'il le faut, sans rémunération, au début, le transport jusqu'à la côte, des produits de valeur commune. Voilà, à mon sentiment, la meilleure prime à l'agriculture et dont peuvent profiter indigènes et colons.

On m'opposera, je l'entends bien, que ces mesures vont entraîner une diminution des recettes de nos voies ferrées. Objection trop étroite à mes yeux. Est ce donc dans le but de « faire des recettes d'exploitation », de réaliser des bénéfices, qu'a été conçu et créé le réseau des voies ferrées de l'Afrique Occidentale Française? Non, Messieurs, mon éminent prédécesseur voyait plus largement, M. Roume avait en vue de provoquer par le rail, par la facilité et la rapidité des moyens de transport, la mise en valeur des immenses régions ouest-africaines où flotte le drapeau français. Cela seul est également notre but. Le reste vient par surcroît, s'il est possible.

D'ailleurs peut-on comparer nos entreprises à celles de sociétés privées? Nous empruntons, sans doute, pour construire des voies ferrées, mais nous n'escomptons point le service de nos emprunts sur les seuls bénéfices éventuels de notre réseau. Les ressources du budget général sont là pour faire face à tous nos engagements.

Or, provoquer la mise en valeur du sol, stimuler la production, n'est-ce pas précisément accroître, indirectement, mais d'une façon sûre, les ressources qui alimentent ce budget? J'estime donc que ce serait aller à l'encontre même de nos véritables intérêts comme de ceux de la colonisation et de l'indigène, que de rechercher, avant tout, des bénéfices d'exploitation.

En l'état actuel de la colonisation, nous devons nous arrêter à des tarifs aussi bas que possible, mais suffisants, cependant, pour que nous puissions assurer l'exploitation de nos voies ferrées et constituer des ressources, de manière à être toujours en mesure de parer à toutes éventualités et de pouvoir effectuer les travaux de réparation ou de réfection de la voie, d'entretien du matériel fixe et de renouvellement du matériel roulant. Nous pouvons donc nous contenter d'un faible bénéfice, consentir même — ce que ne pourrait accepter une société privée — de réels sacrifices par le manque à gagner.

Ainsi considérées et utilisées, nos voies ferrées deviennent un merveilleux instrument de mise en valeur. Aussi, n'ai-je pas hésité, pour le chemin de fer de Conakry au Niger, à baisser les tarifs à la descente, à un taux extrêmement faible, qui, pour certaines céréales, ne dépasse pas 5 centimes la tonne kilométrique.

Une mesure analogue est intervenue ces jours-ci, sur le Thiès-Kayes, notamment pour les arachides. J'ai également l'intention de reviser dans ce sens les tarifs du chemin de fer de la Côte d'Ivoire, le Kayes-Niger seul offrant des taux très réduits.

L'EMBARQUEMENT A GRAND BASSAM

Telle est la tendance de ce que j'appellerai notre politique des chemins de fer, jusqu'au jour où viendra se greffer sur nos voies ouest-africaines achevées, l'immense réseau du Transafricain. A ce moment, la colonisation ayant été stimulée de toute part, renforcée peut-être d'éléments nouveaux et vigoureux venus d'Algérie et de Tunisie, on pourra songer plus utilement à tirer quelque profit direct d'un trafic qui aura déjà provoqué la mise en valeur et la richesse de ces régions.

Les travaux publics.

Des chemins de fer, j'en arrive, Messieurs, à la situation de nos travaux publics.

Le programme prévu sur les précédents emprunts et sur les fonds du budget général a été continué. La deuxième section du Thiès-Kayes a été achevée. En Guinée, le rail a été poussé jusqu'à Kankan. Dès la mise en place des ponts du Niger et du Niandan, cette section sera ouverte à l'exploitation. A la Côte d'Ivoire, des travaux de parachèvement de la partie déjà exploitée ont été effectués. Au Dahomey, la ligne nord de Porto-Novo a atteint Pobé.

Au Sénégal, se poursuivent l'amélioration des réserves

et de la distribution d'eau de Dakar, ainsi que les travaux de parachèvement du port. Le troisième wharf de Rufisque progresse rapidement. Enfin, l'appontement de Kaolack, sur le Saloum, est en cours d'exécution.

La colonie de la Guinée a commencé la réalisation d'un programme de routes. Il en est de même au Dahomey, où l'administration locale s'occupe d'améliorer la route du Niger, sur laquelle fonctionne déjà, dans des conditions satisfaisantes, un service de transports par voitures automobiles, entre le point terminus de la voie ferrée et le Niger.

Le budget général a, d'ailleurs, pour ces travaux, prêté son aide financière aux budgets locaux.

D'autre part, pour remédier, dans la mesure du possible, au vote tardif de l'emprunt et éviter de trop longs délais entre ce vote et la reprise de ces travaux, des crédits ont été accordés sur le budget général pour l'exécution d'une partie des études définitives des chemins de fer projetés. En outre, un prélèvement sur la caisse de réserve du gouvernement général a permis de ne pas arrêter complètement le prolongement du Thiès-Kayes.

Au 31 décembre prochain, les études atteindront, pour cette voie, le kilomètre 465, l'infrastructure approximativement le kilomètre 390, la pose de rails le kilomètre 368 et le ballastage le kilomètre 350.

En ce qui concerne les autres voies, les projets définitifs seront établis sur 80 kilomètres en Guinée, sur 167 kilomètres à la Côte d'Ivoire et sur 97 kilomètres au Dahomey.

Enfin, la question du débouché maritime de la Côte d'Ivoire a fait un pas décisif à la suite de la mission de MM. les ingénieurs Renaud et Aron. Le principe de la solution consistant dans l'amélioration de l'embouchure du Comoë a reçu l'approbation du département et un avant-projet a été établi. Grâce à la majoration du crédit inscrit à l'emprunt, les travaux effectifs pourront être entrepris, dès l'année prochaine.

A la suite de l'examen que fit de l'embouchure du Sénégal M. l'ingénieur hydrographe Renaud, au cours de sa mission en Afrique Occidentale Française, le département a retenu, dans son ensemble, le principe de la solution préconisée dans le projet présenté en 1910. Toutefois, M. Renaud a mis en relief l'intérêt qui s'attache à sérier les travaux en deux phases : d'abord, fixation de l'embouchure, en second lieu, son amélioration. Grâce au crédit de 10 millions, que, sur la demande de M. le député du Sénégal et avec mon entière adhésion, M. le ministre des Colonies a fait ajouter au projet d'emprunt, la réalisation de ces travaux se poursuivra, sans doute, rapidement.

L'état des finances.

Ainsi, Messieurs, sommes-nous prêts à reprendre, sur tous nos chantiers à la fois, les travaux arrêtés ou ralentis, et notre attente est d'autant plus impatiente que les derniers résultats financiers connus sont, pour l'avenir de nos colonies, du plus heureux présage.

Avant de passer à l'examen de la situation financière, permettez-moi d'exprimer ici le sentiment de regret que j'éprouve à ne pas voir au milieu de nous, collaborer à nos travaux — auxquels il a toujours pris depuis quatre ans, une part si active — M. le secrétaire général Fournier, directeur des Finances et de la Comptabilité. Une fatigue tenace, provoquée par la lourde tâche qu'il a assumée sans jamais ménager ses forces, l'a contraint, malgré son désir, à rentrer en France prendre quelque repos.

M. Cloquemin, chargé de la direction des Finances, en l'absence de M. Fournier, vous exposera, dans un instant, avec tout l'affectueux dévouement qu'il porte à son chef, les améliorations poursuivies et les beaux résultats obtenus.

L'exercice 1912, en dépit des circonstances extérieures contraires et des conditions climatériques particulièrement défavorables à diverses productions de l'Afrique Occidentale Française, présente, à sa clôture, une situation d'autant plus brillante que, je l'ai indiqué plus haut, les travaux et les importations de matériel sur fonds d'emprunt n'ont pu, cette année, grossir ses ressources.

Les recouvrements du budget général et des budgets locaux — exclusion faite des budgets des exploitations industrielles — se sont élevés à 61.662.000 francs en 1910, à 70.152.000 francs en 1911 et à 75.013 000 francs en 1912, dépassant, pour cette dernière année, de 12.193.000 francs les prévisions budgétaires. Ainsi la capacité financière du groupe s'est accrue, en l'espace de deux ans, de plus de 13 millions de francs.

Cette situation, particulièrement prospère, est uniquement due au développement et à l'efficacité de notre action politique, à l'essor économique de ce pays, à l'effort producteur de sa population, au perfectionnement incessant de nos services et à la pénétration de notre commerce dans les régions encore neuves.

Mais les recouvrements réalisés ne sont pas seuls intéressants. Pour les mêmes budgets les excédents de recette; sur les dépenses attestent des progrès analogues. Les excédents de recettes étaient : en 1910, de 5.516.000 francs; en 1911, de 7.274.000 francs; enfin, en 1912, de 8.781.000 fr. Le budget général figure dans ce dernier chiffre pour 4.246.000 francs et les budgets locaux, dans leur ensemble, pour 4.535.000 francs.

Les prévisions de l'exercice 1913, basées sur les calculs les plus prudents en même temps que les plus minutieux, ont été fixées à 72.500.000 francs. L'examen de la situation, arrêtée au 1er octobre dernier, permet d'affirmer que les prévisions des budgets locaux seront atteintes et sans doute dépassées. Les recettes du budget général s'élèveront également à peu près aux chiffres prévus et les dépasseraient même si, pour le Dahomey, les résultats des deux derniers mois étaient meilleurs.

Au 1er octobre dernier, les recettes recouvrées s'élevaient, pour le budget général et les budgets locaux, à 62.284.000 francs, accusant, sur les dépenses engagées, soit 49.856.000 francs, un excédent de 12.427.000 francs.

Pour l'exercice 1914, le gouvernement général et les diverses colonies du groupe, tout en se conformant strictement au mode d'évaluation préconisé par le département, peuvent inscrire en recettes, dans les projets de budgets, une somme globale de 77.012.000 francs, supérieure de 4.625.000 francs aux prévisions correspondantes de 1913. Dans ce chiffre est compris le montant des prélèvements sur les caisses de réserve dont je parlerai plus loin.

Messieurs, désireux de mettre en relief la solidité de notre situation financière, j'ai, à dessein, séparé les indications qui précèdent des résultats que nous avons obtenus au cours de ces dernières années, dans l'exploitation de nos entreprises industrielles et qu'il m'a paru préférable de présenter à part. L'examen de ces résultats tire, en effet, des circonstances actuelles, un intérêt tout particulier.

Les recettes globales réalisées par les chemins de fer ont atteint le chiffre de 7.713.000 francs en 1910, de 9 553.000 francs en 1911 et de 9.386.000 en 1912. Par contre, les dépenses se sont élevées, au cours des mêmes périodes, à 5.379.000 fr., à 5.888.000 fr. et 6.276.000 fr. Les excédents versés à la caisse de réserve du budget général se sont répartis de la façon suivante : 2.333.000 fr. en 1910, 3.664 000 fr. en 1911 et 2.554.000 fr. en 1912.

J'arrête votre attention sur ce dernier chiffre.

Nos chemins de fer n'ont eu, cette année, sur les sections exploitées, que de très rares transports de matériel pour les travaux de construction, ces travaux étant arrêtés. Ils ont vécu, d'eux-mêmes, des ressources propres qu'ils ont tirées des régions qu'ils traversent. Nous avons donc, dès maintenant, l'assurance que le trafic exclusivement commercial qu'ils peuvent réaliser est suffisant et au-delà à assurer nos frais d'exploitation.

En outre, le Thiès-Kayes s'est engagé profondément dans l'intérieur. La deuxième section exploitée traverse des régions où l'indigène commence seulement à défricher, mais où, faute de moyens de communication faciles, il ne s'était point encore arrêté. Cette même voie a, dès maintenant, mordu à même la zone d'influence économique du fleuve Gambie. La lutte est engagée et il ne faut point compter, de quelque temps, que cette deuxième section nous donne un coefficient d'exploitation aussi intéressant que la section Thiès-Guinguinéo-Kaolack.

Si j'ajoute que des abaissements très sensibles avaient été déjà apportés aux tarifs de transports pour nombre de produits vous estimerez que la diminution constatée sur les résultats de l'année 1912 n'a rien de surprenant. Je

vous ai dit dans quel sens j'envisageais l'utilisation de nos voies ferrées. Si les statistiques attestent, à chaque fin d'année, une augmentation marquée du tonnage des marchandises et du nombre des voyageurs transportés, j'estimerai avoir tiré le meilleur rendement de nos chemins de fer.

Or, l'année 1912 fait ressortir dans l'ensemble un accroissement du tonnage des marchandises et du nombre des voyageurs.

Permettez-moi, maintenant, d'aborder une question particulièrement délicate, celle de l'encaisse et du fonctionnement de nos caisses de réserve, témoins irrécusables de la prospérité de nos colonies et régulateurs de nos budgets. Vous connaissez les modifications apportées, en ces matières, par le décret du 30 décembre 1912.

Le fonds de réserve et de prévoyance, dit, en principe, la circulaire ministérielle du 22 mars 1913, tout en conservant les divers caractères qu'il avait sous le régime antérieur, ne doit plus être exclusivement destiné à faire face aux événements imprévus. Dans les colonies particulièrement prospères, il doit également constituer une accumulation d'économies permettant, au bout d'un certain nombre d'années, d'entreprendre un programme de travaux dont l'importance n'oblige pas à recourir à l'emprunt.

Pour en arriver à ce résultat, le décret du 30 décembre 1912 divise les fonds de réserve en deux parties : l'une, constamment disponible, dont le montant fixé, tous les trois ans, par les ministres des Finances et des Colonies, est destiné à faire face à l'insuffisance momentanée des ressources de l'exercice ; l'autre, immobilisée et convertie en valeurs limitativement désignées, s'augmente, d'année en année, sans qu'un maximum soit fixé à cette accumulation de réserve.

Cette situation particulièrement favorable, que le décret du 30 novembre 1912 n'envisage que dans l'avenir, est déjà, pour les colonies du groupe et pour le gouvernement général, une réalité. Grâce à la prospérité de nos finances, à l'importance de nos réserves, nous pouvons, dès maintenant, en dehors des travaux dont la réalisation est prévue sur les fonds d'emprunts, entreprendre, sur nos propres ressources, une partie de notre programme d'outillage économique.

Mais si nous avons incorporé, au budget de 1914, une part de notre encaisse, ce n'est pas sans la plus grande prudence et c'est de manière à assurer, dans les exercices postérieurs, la continuité de nos efforts.

Les propositions que j'ai l'intention de soumettre au gouvernement, conformément aux vues que je viens d'exposer, prévoient, dans les proportions suivantes, la fixation du fonds de roulement nécessaire à chacun de nos budgets :

Budget général : 1 500.000 francs ; Sénégal, budget des territoires d'administration directe : 400 000 francs ; budget des pays de protectorat : 600.000 francs ; Haut-Sénégal et Niger, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey, 1.000.000 de francs.

J'aurai épuisé cette question en vous exposant la situation globale des caisses de réserve.

Au 30 juin 1912, l'encaisse s'élevait à 24 484.907 francs. Par suite de prélèvements divers et de l'incorporation, au budget de 1913 de l'excédent sur le maximum, ces chiffres se trouvaient, au 1er janvier suivant, ramenés à 12.663.630 francs. A la suite des versements effectués au cours du premier semestre, comprenant l'excédent des recettes à la clôture de l'exercice 1912, l'encaisse se montait au 30 juin 1913, à 26.391.673 francs, en augmentation de 1.906.765 francs sur les chiffres de l'année dernière.

Messieurs, ces résultats n'attestent-ils pas de la façon la plus péremptoire, la solidité et la résistance de nos forces financières, et ne rendent-ils pas légitimes les espérances que nous avons fondées sur l'avenir de ces pays?

Je ne veux pas terminer cet aperçu sans vous donner une vue sommaire de la situation de la caisse locale de retraites. Le décret du 12 juillet 1912, qui a constitué les retraites locales, a été promulgué, en Afrique Occidentale Française, le 4 août suivant. Le personnel local attendait trop anxieusement les heureux effets de cette institution, pour que, dès le début, nous n'ayons apporté tous nos soins à son organisation. Dans l'application nous avons pu constater des lacunes, c'est-à-dire des améliorations à apporter. Nous avons donc proposé au département quelques modifications et quelques additions aux dispositions du décret du 12 juillet 1912.

Quant à la situation financière de la caisse de retraites, elle est satisfaisante. Les recettes provenant soit des prélèvements exercés sur le traitement des agents, soit des contingents annuels, ont atteint le chiffre de 499.028 francs. Par contre, les dépenses ont été réduites à la liquidation d'une seule pension dont le montant s'élève à 1.531 francs.

En raison de l'importance de ces disponibilités, nous avons été amenés à limiter le numéraire en caisse à 130 857 francs. Le reste, soit une somme de 368.171 francs, a été converti en rentes sur l'Etat et en obligations de l'emprunt du gouvernement général.

*
* *

Messieurs,

A vous tous, j'ai hâte de souhaiter la bienvenue. Je sais que je puis compter sans restriction, j'allais dire sans ménagement, sur votre dévouement aux choses de l'Afrique Occidentale Française et sur votre concours éclairé.

Je suis particulièrement heureux de saluer ici et en votre nom M. le général Lasserre, commandant supérieur des troupes. Mon général, si ma mémoire est fidèle, vous n'êtes pas un étranger sur la terre d'Afrique. N'est-ce pas au Dahomey que, dans un dur combat de la conquête, vous avez été grièvement blessé et que vous avez marqué de votre sang, presque de votre vie, un nouvel exemple de bravoure parmi tous ceux qui constituent notre épopée africaine?

Je remercie M. l'inspecteur général Rheinhart, chef de la Mission d'inspection, de bien vouloir assister à cette session du Conseil de gouvernement. Après ses missions antérieures en Afrique Occidentale Française, et notamment après celle qu'il dirigeait, voilà un an à peine, dans la colonie de la Côte d'Ivoire — dont il s'arrêtait à remarquer les progrès rapides — je suis assuré qu'il prendra un réel intérêt à nos travaux.

Pour notre part, nous écouterons avec fruit les conseils éclairés qu'il voudra bien nous donner et que sa grande expérience des choses coloniales nous rendra plus précieux.

M. le médecin-inspecteur Collomb, inspecteur général des Services sanitaires et médicaux, qui siège ici pour la première fois, n'est pas non plus un nouveau venu en Afrique Occidentale. Il a suivi la plupart de nos colonnes dans le Soudan et maints vieux tirailleurs, auxquels il avait prodigué ses soins dévoués, pendant qu'ils combattaient pour nous, l'ont salué avec reconnaissance au cours de son dernier voyage d'inspection dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger et dans la Haute Guinée.

Je sais gré, également, aux circonstances qui ont si heureusement permis à M. le député du Sénégal de s'arrêter quelque temps parmi nous et de nous apporter l'autorité de sa collaboration.

J'adresse mon salut cordial à MM. Devès, Lestonnat, Regnault et Pascal qui siègent ici pour la première fois.

Messieurs,

Par l'analyse que je viens de faire de la situation de l'Afrique Occidentale Française, vous avez, avec moi, suivi la marche facile de notre jeune Fédération, pendant la période qui s'est écoulée depuis votre dernière session et, avec moi, vous avez éprouvé quelque satisfaction à mesurer les progrès accomplis.

Ne sentez-vous pas, maintenant, avec quelle impatience contenue, l'Afrique Occidentale Française tend ses forces accumulées pour repartir d'un nouvel élan vigoureux dans la voie de son développement économique et social?

Le Sénat, j'en ai la conviction, bienveillant à tant de jeunesse et de vitalité, ne voudra pas faire supporter à notre Fédération une attente plus longue et approuvera, très prochainement, le projet d'emprunt adopté par la Chambre des députés.

Sur nos chantiers reconstitués et animés d'une activité

nouvelle, l'année 1914 s'ouvrira donc, claire et joyeuse des espérances depuis si longtemps formées et enfin réalisées.

C'est sur cette certitude que je veux m'arrêter, Messieurs, en déclarant ouverte la session ordinaire du Conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française pour l'année 1913.

LA POLITIQUE ANGLAISE
AU PAYS SOMALI
ET L'AFFAIRE DU 9 AOUT

Un Livre Bleu (1) vient d'être publié sur l'échec subi le 9 août par le corps de chameliers, police mobile qui avait été créée l'an dernier pour remédier autant que possible à l'anarchie des tribus Somalies du protectorat britannique. Ce document présente quelque intérêt pour des coloniaux français. Il nous montre les Anglais aux prises avec des difficultés analogues, sinon à celles que nos méharistes rencontrent dans le désert presque absolu du Sahara même, du moins aux problèmes que pose la pacification des pays désertiques, tantôt ras, tantôt parsemés d'une brousse épineuse, qui séparent le Soudan du Sahara proprement dit.

Le gouvernement britannique avait été fort dégoûté des opérations militaires à l'intérieur du Somaliland. Elles coûtaient fort cher et donnaient d'autant moins de résultats que leur principal ennemi, le chef de derviches connu sous le nom de « Moullah fou », pouvait se réfugier dans les profondeurs de l'Ogaden dépendant de l'Ethiopie et de l'arrière pays de la Somalie italienne et surgir, dès que l'occasion lui paraissait propice, sur les confins du protectorat britannique. La lutte vaine menée contre lui avait même été marquée par quelques-uns de ces « accidents » douloureux comme nous en avons connus nous-mêmes à l'Est du Ouadaï, en Mauritanie et, en général, dans les marches désertiques de notre empire africain. Sacrifier des vies et des livres sterling pour le Somaliland était d'autant moins engageant que c'est un pays dont la pauvreté paraît à peu près irrémédiable. Le dernier des « Colonial Reports » qui lui est consacré, après avoir évalué la population du Somaliland à 308.000 individus environ, dont 305.000 Somalis, une petite colonie d'Arabes et d'Indiens et une quarantaine de Blancs, déclare : « Ce pays, en raison de sa nature aride, n'est capable de nourrir qu'une population clairsemée de nomades. » Les mêmes rapports nous montrent le budget de cette dépendance en déficit chronique. Sans doute on réduit ses dépenses avec le zèle le plus louable puisqu'elles sont tombées de 134.000 livres sterling en 1908-1909 à 60.000 en 1912-1913. Mais les recettes s'obstinent à ne pas dépasser 90.000 livres sterling. Le commerce se tient un peu au-dessous de 12 millions de francs, avec une légère prédominance constante des importations. Un rapport du commissionnaire de Sa Majesté Britannique au Somaliland, publié dans le Livre Bleu, appréciait dans les termes suivants les perspectives économiques de ce pays : « On peut raisonnablement estimer que la valeur commerciale du Somaliland ne sera jamais plus grande qu'elle n'est à présent et l'intérêt que présente cette colonie doit donc être évalué sur des bases stratégiques et politiques. » Depuis que les ambitions britanniques semblent s'être endormies du côté de l'Ethiopie, et que tout le tempérament de la politique anglaise, fort peu désireuse d'expansion, surtout sous le gouvernement des Libéraux, paraît s'être si nettement atténué, le Somaliland ne pouvait manquer d'être traité comme une terre ingrate, à conserver aux moindres frais.

Et de fait, à la fin de 1909, le gouvernement britannique avait renoncé à tenir l'intérieur du pays Somali. Il avait décidé de limiter son activité administrative aux trois villes de la côte, Zeyla, Boulhar et Berbera, et d'armer et d'organiser aussi bien que possible les tribus de l'intérieur de manière à les mettre à même de repousser par leurs propres moyens les agressions, surtout celles du Moullah.

Mais nous savons par expérience que cette politique limitée de concentration en arrière est plus facile à dire qu'à faire. Au bout de deux ans elle avait créé une situation de plus en plus intolérable. On avait compté que des personnalités fortes s'affirmeraient dans les tribus et feraient régner un minimum d'ordre. L'anarchie Somalie n'admettait pas de pareils remèdes. Les tribus « amies » voulaient bien vivre en paix avec les Anglais, mais non entre elles. Sans doute ne se battaient-elles pas pour le plaisir : mais d'inextinguibles dettes de sang étaient créées par les accidents fâcheux qui ne manquaient pas d'accompagner les razzias de troupeaux. Ce n'est pas la politique, ni le désir de tel ou tel groupe de prédominer qui était la cause élémentaire de la guérilla incessante ; comme le constatait avec une philosophie délicieusement « objective » M. H. A. Byatt, le commissaire de S. M. Britannique, il ne fallait en voir l'origine que dans « la prédominance absolue de l'instinct d'acquisivité dans le tempérament Somali ». Voilà un trait que nos officiers du Sud oranais

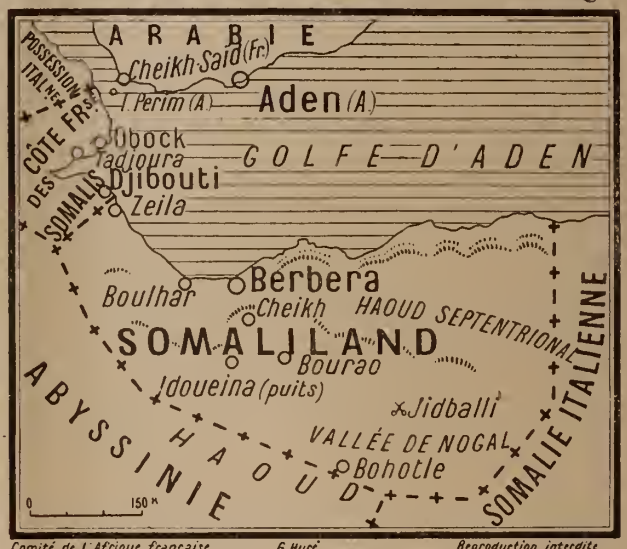

CROQUIS DU SOMALILAND (1)

ou du Kanem reconnaîtront tout semblable à celui qui marque le plus le caractère de leurs clients si naturellement préoccupés d'acquérir le bœuf, le chameau ou la femme du voisin.

Quoi qu'il en soit de la cause, l'effet fut lamentable. En moins de trois ans les « tribus amies » s'étaient si bien battues que le déchet sur leur population mâle valide était estimé à environ un tiers. C'est à cette destruction d'hommes que servaient les fusils et les munitions distribués dans le pays pour séparer la côte du Moullah par un tampon de tribus armées par les soins du gouvernement. Et cet armement n'était même pas un moyen d'obtenir l'obéissance de ceux qui le recevaient. La menace de voir cesser les distributions de cartouches, n'inquiétait guère les tribus parce que les munitions arrivent en abondance par le territoire éthiopien, le Livre Bleu mentionne en plusieurs endroits les « fusils français » venant de Djibouti comme un des facteurs de l'anarchie du Somaliland. Celle-ci ne cessait de gagner de proche en proche. Il était bien difficile d'interdire aux tribus razzies de répondre en appliquant la loi du talion. Pour maintenir un peu de sécurité sur les pistes commerciales le gouvernement dut tolérer un régime rappelant les *zettats* du Maroc, et encore les

(1) *Correspondence relating to affairs in Somaliland* (Cd. 7066). 1913.

(1) Cette carte, empruntée au *Times*, comporte quelques rectifications. Notre texte montrera que Idoueina est beaucoup plus près de Bouaro et au sud de ce dernier point et que le lieu du combat, situé à quelques kilomètres au sud d'Idoueina s'appelle Magalayer.

négociants n'y trouvaient-ils que des garanties bien précaires. Aussi le gouvernement se trouvait-il en présence de deux menaces : d'une part les commerçants arabes, juifs et indiens de Berbera et de Boulhar, incapables d'écouler leurs marchandises, partant de quitter le pays — quelques-uns étaient allés s'installer à Djibouti ; — de l'autre le Moullah s'agitait au delà de cette zone d'anarchie et, par un chantage fait de menaces et de promesses, attirait peu à peu à son obédience des fractions détachées de la masse de plus en plus incohérente des « tribus amies ».

Après deux ans d'expérience, la faillite du système adopté à la fin de 1909 était aussi dangereuse que flagrante. En avril 1912, le commissaire britannique écrivait au ministère des Colonies pour lui dire que la situation ne pouvait durer. Il lui rappelait que la méthode des expéditions ou du jalonnement des pistes de l'intérieur par de petits postes militaires était coûteuse comme le prouvait le passé, et ne mettait pas, le premier surtout, fin aux difficultés. Fallait-il alors évacuer complètement le pays ? Cela regardait le gouvernement. Mais M. Byatt proposait une combinaison nouvelle si cette solution radicale paraissait impossible aux dirigeants de Londres : créer une petite force mobile de chameliers recrutés dans le pays et capable de faire régner l'ordre dans un rayon de quelque 80 kilomètres autour de Berbera. Ce serait en tous cas une manière plus économique et plus efficace de faire face aux difficultés que de continuer, à chaque menace, d'appeler d'Aden ou de l'Inde des renforts pour les garnisons de Berbera et de Boulhar.

C'était la solution que nous connaissons bien : celle des méharistes. Ainsi la même fonction devait créer là comme chez nous un même organe. La « chamellerie » du Somaliland — le Livre Bleu écrit partout « camelry » aussi couramment qu'il dirait « cavalry » — a été organisée par le capitaine Corfield qui avait servi en dernier lieu dans la Nigeria du Nord. Création laborieuse d'ailleurs : les recrues somalies ne manquaient pas, mais le marché des chameaux avait été fort dégarni par les demandes de l'expédition italienne en Libye. Et c'est seulement en décembre 1912 que la « chamellerie » du Somaliland, forte de 150 hommes avec 3 officiers anglais, était prête à entrer en campagne. M. Byatt écrivait que son budget annuel serait d'un peu moins de 175.000 francs, tandis que, en trente mois, les renforts envoyés d'Aden à Berbera, où ils ne pouvaient que défendre la ville elle-même, avaient coûté, transports compris, plus d'un demi million.

Le petit corps des chameliers fit immédiatement d'excellente besogne. Il alla stationner en un point situé à une soixantaine de kilomètres au Sud-Ouest de Berbera et le capitaine Corfield commença à arranger les affaires entre les tribus. Un groupe n'ayant pas voulu cesser ses pillages, on décida de faire un exemple et, tandis qu'un petit détachement d'infanterie venait de Berbera occuper le camp des chameliers, ceux-ci fonçaient sur les dissidents, leur tuaient 38 hommes et enlevaient 1.282 chameaux, 11.300 moutons, 170 vaches, 17 ânes, 6 chevaux et 16 fusils à tir rapide. L'effet moral de cette énorme contre-razzia fut très considérable. Et M. Byatt pouvait signaler dans ses dépêches au gouvernement que les tribus s'empressaient de livrer les chameaux et bestiaux qu'elles avaient été condamnées à remettre en restitution ou en amendes pour des actes sur lesquels il avait été impossible aux autorités britanniques de passer l'éponge. Après avoir établi au Sud-Ouest de Berbera l'ordre qu'on peut espérer faire régner dans un pareil pays, le petit corps des chameliers fut porté vers l'Est sur un autre point, à Bourao, pour permettre d'étendre à une zone nouvelle ce travail de pacification. Le capitaine Corfield s'employa heureusement à régler les affaires des tribus, à éteindre les dettes de sang, à faire conclure la paix, mais, à ce moment, un danger surgissait de nouveau dans le Sud, celui du Moullah.

Le Livre Bleu contient toute une correspondance échangée entre ce chef et M. Byatt. Nos officiers des affaires indigènes y reconnaîtraient le genre d'intrigues au milieu desquelles ils ont à se débrouiller. Le Moullah veut faire la paix, à un moment même il sollicite une entrevue avec le commissaire britannique en se plaignant de ce que celui-ci soit toujours trompé par de mauvais Somalis menteurs sur ses intentions. M. Byatt se demande un moment si celles-ci ne sont pas vraiment pacifiques. Il observe que le Moullah a vieilli, qu'il est devenu obèse ; il est à l'heure où les aventuriers de son espèce peuvent chercher sincèrement le repos et la consolidation de la situation acquise. Les derviches ne sont plus des fanatiques, emportés par un élan religieux, mais une bande qui n'est tenue ensemble que par l'espoir de la razzia. Peut-être si on permettait au Moullah une résidence de son choix sur le territoire du protectorat et si on lui versait une pension, obtiendrait-on qu'il se tienne tranquille. Mais le commissaire envisage aussi l'hypothèse d'ouvertures uniquement destinées à amuser les Anglais pendant que le Moullah se tire d'un passage difficile. Le chef des derviches n'a pas de munitions et il en attend du territoire abyssin ; sa cavalerie a été épuisée et même décimée par une saison exceptionnellement sèche qui a fait mourir de faim des centaines de chevaux. De plus, à ce moment, il travaille à détacher les plus méridionales des « tribus amies ». Autant de raisons de s'adonner à une diplomatie qui évitera une descente des chameliers vers le Sud où leur présence serait particulièrement gênante dans de telles circonstances. Lorsque M. Byatt apprend que le Moullah a emprisonné les porteurs de sa réponse favorable à la demande d'entrevue du chef derviche, il ne doute plus. Il prévoit que le Moullah, même s'il ne réussit pas à détacher quelques-unes des tribus amies et se décide à s'enfoncer de nouveau dans le Sud, au delà des frontières diplomatiques du protectorat, cherchera avant de s'éloigner à opérer une grosse razzia vers le Nord. Et sachant que les hommes des tribus amies, même à égalité d'armement, osent à peine résister aux derviches, qui jouissent encore en Somalie d'un formidable prestige, et sont donc d'un très médiocre secours, il invite M. Corfield à ne pas engager sa petite troupe. M. Byatt est parti en congé, M. Archer, le commissaire britannique par intérim, renouvelle ces instructions : les chameliers devront borner leurs randonnées aux environs immédiats de Bourao.

Mais, malgré tout, la confiance et l'ardeur de M. Corfield allaient provoquer un accident grave. M. Archer, inquiet de rumeurs annonçant un mouvement rapide des derviches vers le Nord, se rendit à Bourao le 6 août, escorté par 20 soldats indiens et accompagné du capitaine Summers, de l'armée des Indes, pour avoir son avis sur la situation militaire. Il apprit que les derviches pillaient les tribus amies à moins de 50 kilomètres au Sud de Bourao, et bien qu'il fût sceptique en ce qui concerne l'expédition d'un contingent sérieux par le Moullah à quelque 300 kilomètres de son camp et si près du corps de chameliers, il trouva expédient d'envoyer le capitaine Corfield faire une reconnaissance en force. Il lui avait recommandé une fois de plus de ne pas s'engager. Mais quand le capitaine Corfield arriva le soir du 8 août à 6 kilomètres du puits d'Idoucina, et qu'il vit les feux du camp derviche briller à l'horizon, il décida de les attaquer. Et bien que tous les rapports d'espions concordassent pour estimer la force ennemie à 1.500 ou 2.000 hommes armés de fusils à tir rapide, il prit le parti aventureux d'aller se poster au Sud d'Idoucina, pour couper la retraite aux derviches que les derniers renseignements lui montraient se retirant avec le bétail qu'ils venaient d'enlever aux tribus amies. Le 9 août, à l'aube, les chameliers au nombre de 109, renforcés d'environ 300 auxiliaires fournis par les tribus qui venaient d'être pillées, se mirent en mouvement parallèlement aux derviches dont la force britannique était séparée par une ligne de collines basses mais dont la marche était indiquée par les nuages de poussière que soulevaient les grands troupeaux razziés poussés vers le Sud. Quand le capitaine Corfield vit qu'il avait pris quelque avance, il fit un angle droit pour venir se mettre en travers du chemin des derviches. Et il attendit ceux-ci en un point nommé Magalayer, à quelque dix kilomètres au Sud d'Idoucina. La position était mauvaise, la brousse assez dense pour que la vue ne pût guère porter à plus de 100 mètres. Au lieu de former sa force en carré, le capitaine Corfield se plaça en ligne, en travers du chemin des derviches.

Ceux-ci attaquèrent avec une grande vigueur et, aux premiers coups de fusil, les auxiliaires qui prolongeaient une des ailes s'esquivèrent. On n'en revit plus que quelques-uns qui vinrent, de temps en temps, donner des informations sur les mouvements des derviches.

Ces derniers prononcèrent leurs attaques par vagues successives qui déferlaient l'une sur l'autre, dès que la précédente était arrêtée et en entretenant un feu intense. Après une heure de combat le capitaine Corfield était tué d'une balle dans la tête. Le capitaine Summers recevait trois blessures. La ligne débordée et tournée se repliait d'instinct et formait une sorte de carré qui aurait certainement été enlevé si les derviches avaient attaqué à la sagaie, comme cela s'est vu si fréquemment au Soudan. Quelques-uns pénétrèrent dans les rangs de la force anglaise et le capitaine Summers en tua un qui posait la main sur la mitrailleuse Maxim mise hors d'usage par trois balles dès le début de l'affaire. Le lieutenant Dunn resté seul Européen valide croyait que tout était perdu lorsque, à midi, le feu et les attaques des derviches cessèrent. Ils avaient fait de grosses pertes et épuisé leurs munitions. A ce moment, sur 109 hommes engagés du côté anglais 36 étaient tués, 21 blessés et une trentaine avaient disparu pour ne rejoindre leur corps que pendant la retraite Les rapports du capitaine Summers et du lieutenant Dunn constatent, en effet, que le moral d'une partie de cette troupe — recrutée depuis moins d'un an, il est vrai, et soumise pour ses débuts à une terrible épreuve — fut peu satisfaisant et que la discipline au feu fut des plus médiocres.

A 3 heures, le lieutenant Dunn, assuré que l'ennemi s'était retiré, commença la retraite. Il rapportait péniblement ses blessés, mais avait dû laisser ses morts sur le champ de bataille et même le corps du capitaine Corfield sommairement enterré. La troupe, privée d'eau depuis le matin, en trouva aux puits d'Idoueina. A une trentaine de kilomètres au Sud de Bourao elle rencontra M. Archer qui, croyant sur des rapports indigènes que les chameliers ne pouvaient se dégager, marchait à tout hasard à leur secours avec sa petite escorte de 20 Indiens.

Cette affaire a été désastreuse bien qu'elle ait été la cause de bien des lamentations funèbres au camp derviche sur les braves morts Des indigènes, envoyés sur le champ de bataille quelques jours après l'action, déclarèrent avoir trouvé 400 cadavres de derviches. Ceux-ci s'étaient donc retirés très éprouvés, mais ils emmenaient tout le bétail razzié; ils obtenaient donc le résultat cherché dans les guerres de ces pays et devaient être tenus pour victorieux dans tous les bavardages du Somaliland.

Aussi M. Archer demanda-t-il au gouvernement d'envoyer immédiatement d'Aden à Berbera un renfort de 300 hommes qui fut débarqué le 12 août. Une centaine d'hommes monta dans l'intérieur pour garder le fort de Cheik où le commissaire par intérim s'arrêta quelques jours après avoir évacué Bourao pour arrêter les tribus fuyant l'intérieur, les empêcher de s'accumuler à Berbera et donner à la capitale du protectorat les allures d'une place assiégée. Il ne semble d'ailleurs pas que les derviches aient fait la moindre tentative pour s'approcher de la côte.

Le gouvernement, loin de conclure de l'affaire du 9 août qu'il fallait renoncer à la politique adoptée sur l'avis de M. Byatt, a décidé de renforcer ses moyens d'action. Dès le 18 août, il télégraphiait à M. Archer de prendre les premières mesures non seulement pour reconstituer le corps de chameliers mais pour le porter à 300 hommes. Le capitaine Summers et le lieutenant Dunn estiment qu'avec cet effectif on aurait mis en déroute les derviches dont la bande représentait à peu de chose près la plus grosse force indigène à qui on puisse se heurter dans ce pays. Ainsi, malgré un échec qui ne prouve rien contre le système, les Anglais ont adopté, sur un terrain plus restreint mais analogue, la méthode qui s'est imposée à nous-mêmes dans les régions désertiques de notre empire : la pacification par une force mobile ayant les montures les plus rustiques et les plus capables de fournir de longues étapes.

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.

Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.

LA SITUATION GÉNÉRALE
DE
L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

C'est M. le gouverneur Georges Poulet, gouverneur général par intérim, qui a fait à la session de novembre au Conseil du gouvernement l'exposé de la situation générale de la colonie. Il a tout d'abord rendu hommage à l'œuvre accomplie tant à Brazzaville qu'à Paris par M. Merlin. Puis il a rendu compte des efforts de l'Afrique Equatoriale pour se remettre du coup qui l'a frappée et achever la pacification.

Le Gabon ne connaît plus que quelques centres d'opposition restreints dans l'Ogooué Ngounié, le Como, le Moyen-Ogooué et la Djouah.

Le Moyen-Congo, qui a été le plus éprouvé, puisqu'il a perdu 152.270 kilomètres carrés sur 394.910 et près de 430.000 habitants, a reporté, lui aussi, ses effectifs disponibles sur les régions inoccupées et, à la suite de mouvements de troupes, il a reconnu toute la zone limitrophe du Gabon et établi une administration effective et la paix dans les régions telles que certaines tribus de l'Alima ou le goupement de Fiolomoba ou le pays Atchikonya.

L'Oubangui-Chari a eu le succès de la prise du repaire de Ouanda-Djallé où s'étaient retirés Kamoun, fils du sultan Senoussi, et les derniers bazinguers et que le capitaine Souclier enleva le 16 décembre 1912, a compensé la perte de 47.000 kilomètres carrés et 230.000 habitants par un effort sur les agglomérations voisines de la nouvelle frontière, notamment par l'organisation administrative des Dacpas et des Mbias de la rive gauche de l'Ouham, sans avoir pu cependant régler encore, faute de troupes, la circonscription de la Mpoko. Il dit à ce sujet :

Au contraire, dans toute la partie orientale de l'Oubangui — sauf peut-être dans le Mopoï-Nizinguino, où une surveillance soutenue est encore indispensable, et dans le Kouango, où les résultats, un peu hâtivement acquis, ont besoin d'être consolidés — dans le Kandjia-Kouango et la Kotto-Mobaye, dans le Dar-Kouti, dans le Haut et Bas-M'Bomou, notre administration est définitivement assise.

La mort de quelques chefs de ces derniers pays, qui se gratifiaient un peu pompeusement du titre du sultan, a marqué une évolution heureuse dans les coutumes locales, autrefois sanguinaires, qui voulaient notamment que des sacrifices humains accompagnassent les funérailles des défunts de qualité. Le décès à Zémio, d'Igpiro, le 12 octobre 1912, de son cousin Simongha, le 7 mai de cette année, n'ont donné lieu à aucune manifestation regrettable.

Le calme n'a pas cessé de régner. Les aspirations des divers prétendants à leur succession furent écartées pacifiquement et les notables que nous avons nous-mêmes choisis pour les remplacer, ont été acceptés aussitôt avec confiance.

L'arrestation de Bangasson Kété, en mars dernier, dans le Bas-M'Bomou, et celle de M'Bari-Rengo qui, l'un et l'autre nous faisaient obstacle, plus ou moins ouvertement, et cherchaient en outre clandestinement, à se livrer à l'odieux trafic de l'esclavage que nous avons pour jamais proscrit, ont amené la soumission d'un certain nombre

de chefs Yacpas et Langouassis dissidents et assuré dans l'esprit des indigènes l'efficace puissance de notre protection.

Sur le territoire militaire du Tchad, M. Poulet a donné les détails suivants :

Au Tchad, l'augmentation des effectifs portés en 1912 à 2.500 hommes environ, répartis en 14 unités, dont un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie auxquels il faut ajouter 350 gardes régionaux, a permis d'établir un dispositif de défense éloignée et de poursuite des rezzous qui a rendu plus rares, quoique encore audacieuses, les incursions autrefois si fréquentes des pillards du Borkou, du Tibesti, de l'Ennedi et du Darfour.

En arrière de ces unités de couverture, l'escadron à Am-Guereda, la batterie à Am-Dam, le peloton d'infanterie de Kallim et 2 compagnies en réserve à Abéché forment un groupe de manœuvre de 500 combattants environ susceptible d'être employé rapidement, s'il était nécessaire, à la défense de l'Ouadaï et des dars limitrophes, sur le point qui serait menacé ; la protection rapprochée du Kanem est garantie par les deux compagnies de Mao et de Moussoro disposant chacune d'une section montée.

La liaison entre ces deux groupes du Kanem et de l'Ouadaï est confiée à la compagnie stationnée à Ati, qui dispose également d'une forte section montée composée de cavaliers méharistes et de goumiers à cheval.

Derrière ces troupes de première ligne sont réparties les autres unités du régiment et les 14 brigades de gardes régionaux. Les six stations radiotélégraphiques de Mao, Fort-Lamy, Ati, Abéché, Goz Beïda et Arada assurent une transmission rapide des ordres et des renseignements entre nos principaux centres, et l'on peut dire que sous la protection de ces forces, judicieusement disposées, bien reliées entre elles, le territoire militaire se trouve à l'abri de toute attaque susceptible d'avoir une répercussion quelconque sur l'autorité que nous y exerçons.

Certainement, les bandes turbulentes qui vivaient du commerce des esclaves autrefois impudemment exercé, et que notre présence dans ces régions refoule et réprime, tenteront encore, comme elles viennent de le faire à Kapga, quelques attaques imprévues, dans le but de s'alimenter chez nous par la force et le pillage ; mais elles trouveront aussitôt le châtiment qu'elles méritent et nos troupes en auront facilement raison. Je tiens à saluer ici, avec une émotion douloureuse, le maréchal des logis de Grammont et les huit fidèles indigènes tombés à ses côtés, le 7 octobre dernier, en combattant une horde de voleurs nomades dont nous venions d'être victimes. Cette mort glorieuse dans l'accomplissement de leur devoir généreusement et vaillamment rempli ennoblit plus encore l'œuvre de pacification que nous poursuivons sans relâche et sans faiblesse dans cette partie de notre domaine, sous l'habile et brillante direction du colonel Largeau.

UN ORCHESTRE SYMPHONIQUE A MBOKO-SONGHO

(Cliché de la *Dépêche coloniale*).

Dans le Nord de notre possession, une surveillance constante et ferme doit donc toujours s'exercer. Elle fut contrariée pendant quelque temps par l'intervention des Turcs au Borkou et nous ne pûmes poursuivre aussi activement que nous l'eussions désiré, notre politique avec les tribus voisines. Aucun incident grave ne marqua pourtant cette période qui se termina par l'abandon du poste turc de Béki en mars dernier et le retrait des forces ottomanes du Borkou et du Tibesti.

Cependant Abdallah Toouir, sultan du Borkou, dont l'attitude fut toujours équivoque, attaquait brusquement le 23 mars dernier, à Oumeladam, un de nos détachements qui, sous la conduite du lieutenant Dufour, avait, huit jours auparavant, surpris et arrêté près d'Ouoï, une caravane commandée par le khoan Saleh Aboukreime, notre vieil adversaire de Dorothé et de Beskéré. Cette caravane venait du Darfour et se dirigeait sur Aïn-Galakka pour passer en contrebande de nombreuses charges d'ivoire et des armes de guerre.

La nouvelle de la mort d'Abdallah Toouir, survenue à la suite des blessures qu'il aurait reçues dans ce combat,

paraît aujourd'hui confirmée. Il ne fut pas seul d'ailleurs à payer de sa vie son imprudente attaque ; 71 de ses partisans périrent dans le même combat, beaucoup d'autres furent blessés ou faits prisonniers. Parmi ces derniers, il convient de noter Saleh Aboukreime lui-même.

Le retentissement de ce succès fut considérable et il semble avoir inspiré une plus grande réserve aux rezzous vagabonds du désert.

Dans l'Est, les dispositions plus conciliantes d'Ali Dinar, l'échec d'un projet de rebellion qui devait être exécuté à l'époque des fêtes de l'Adhié, mais qui fut conjuré grâce aux mesures prises fort à propos par le capitaine Mongelous, commandant à Goz-Beïda, puis par le commandant du Territoire, la leçon salutaire donnée à cette occasion à l'indécis et timoré sultan Bakhit, l'attitude correcte du jeune sultan du Massalit, Bahr El Dine, la mort d'Abder rhaman Firti, ancien sultan du Zaghaoua, tué en décembre au combat de l'Ouadi-Tine, l'entente parfaite qui existe entre nos officiers et leurs collègues de l'armée britannique détachés sur les possessions anglo égyptiennes voisines

EMBARQUEMENT DES BILLES D'ÉBÈNE A LAMBARÉNÉ
(Cliché de la *Dépêche coloniale*).

et les excellentes relations qu'ils entretiennent, pour le plus grand bien de l'influence européenne, sont autant d'éléments favorables qui permettent d'augurer, de la politique actuellement suivie au Tchad, les résultats les plus féconds. D'autres mesures de caractère tout pacifique, ont aussi fortifié notre autorite ; telles furent, après la déposition du sultan Acyl, l'instauration du régime de l'Administration des aguids ouadaïens sous le contrôle étroit des autorités locales et l'arrestation de la Momo, mère d'Acyl, qui mirent un terme à toutes les intrigues.

Ainsi, grâce à la netteté de conception du plan des opérations au Tchad, à la précision qui en caractérisa l'application, la situation actuelle du territoire militaire est des plus satisfaisantes ; son développement économique est tel que, pour l'année 1912, les rentrées d'impôt de capitation ont dépassé de 100.000 francs les prévisions, et les derniers renseignements reçus laissent prévoir des recouvrements plus élevés pour l'année courante.

Il n'est pas sans intérêt de noter, à ce sujet, la progression que suivit, dans ces dernières années, le montant des recettes réalisées :

En 1910, les prévisions étaient de 371.400 francs, les recettes effectives atteignirent 690.000 francs.

En 1911, les recettes prévues pour 750.000 francs s'élevèrent à 976.600 francs, et enfin, en 1912, les recettes furent de 1.140.000 francs, alors que les prévisions n'avaient escompté qu'une somme de 894.000 francs.

En même temps que notre puissance s'affirmait et s'étendait sous l'active impulsion du colonel Largeau, les différents services militaires étaient dotés du personnel et du matériel indispensables à leur bon fonctionnement.

Le ravitaillement des unités est régulièrement assuré et le bien-être des troupes a été notablement augmenté.

D'autre part, le recrutement local s'améliore de jour en jour ; il fournit des éléments qui, s'ils n'ont pas encore la qualité de ceux provenant du Sénégal, allègent cependant le lourd tribut de forces vives que l'Afrique Occidentale dispense à toutes nos colonies africaines.

M. Poulet ne croit pas d'ailleurs que l'effort militaire soit achevé, puisque la longueur de la frontière n'a pas été diminuée, bien au contraire ; qu'elle doit être jalonnée de postes assez rapprochés pour éviter des déplacements d'indigènes non surveillés et que 15 0/0 des frontières de la colonie sont encore à peu près inconnues.

Après avoir rappelé le but du nouvel emprunt et montré le développement des services, M. Poulet a exposé ainsi la situation économique et budgétaire :

Le mouvement du commerce spécial qui s'élevait à 41.500 000 francs en 1911, atteint 43.400.000 francs en 1912, et 23.100.000 au 30 juin de cette année. D'autre part, les opérations de l'exercice 1912 font ressortir à tous les budgets, des excédents de recettes totalisés à 2.139.000 francs, qui se répartissent de la façon suivante : 1.317.000 francs pour le budget général, 302.000 francs pour le Gabon, 460.000 francs pour le Moyen-Congo et 60.000 francs pour l'Oubangui-Chari-Tchad ; les prévisions de ces budgets avaient été fixées à 12.931.000 francs ; ils ont produit 14.321.000 francs. Les évaluations de 1913 avaient été arrêtées à 13.582.000 francs, elles se chiffreront à la clôture, à près de 15 millions.

La situation des budgets locaux ne saurait être meilleure. Aucune charge nouvelle n'est, d'une façon générale, imposée à la population indigène, c'est-à-dire à la masse des contribuables, dont l'assiette de la taxe de capitation ne change pas. Le gouvernement estime qu'une occupation qui s'étend chaque jour davantage, qu'une administration toujours plus diligente, doivent avoir pour effet d'amener un relèvement sensible du rendement de cet impôt sans qu'il soit besoin d'en modifier le système de recouvrement.

Bien plus, ces budgets s'équilibrent, malgré une réduction de 300.000 francs des subventions accordées par le budget général. Ainsi se réalise progressivement l'application du principe posé dès 1908 par le gouverneur général qui, tout en reconnaissant, alors, la nécessité de faciliter la tâche des administrations locales, n'a pas cessé d'affirmer que dans un avenir prochain elles trouveront, dans leurs ressources propres, les moyens de faire face à toutes les obligations.

Les prévisions du projet de budget général, bien que ne s'écartant pas considérablement des réalisations de 1912, n'en accusent pas moins une majoration de 600.000 francs sur les prévisions de 1913. Or, je vous demande de retenir cette constatation, les « Dettes exigibles » fléchissent et sont ramenées de 3.199.000 francs à 2.912.000 francs ; les dépenses politiques et d'administration générale, ainsi que les services financiers portés respectivement de 1.482.000 francs à 1.189.000 francs et de 453.000 francs à 512 000 francs, ne témoignent que d'une progression normale d'ailleurs peu sensible, alors que les dépenses d'intérêt économique qui sont cette année de 1.233.000 francs atteindront l'an prochain 1.886 000 francs. En 1910, ces dépenses n'étaient que de 492.000 francs. Quant aux dépenses d'intérêt social, qui sont supportées par les budgets locaux, elles ne s'élevaient en 1910 qu'à 368.000 fr. Elles sont prévues en 1913 pour 752.000 et pour 854.000 en 1914.

Je n'ai pas eu pour but, en vous résumant cette situa-

tion comparative, de vous donner l'impression d'une grande prospérité financière. La magie des chiffres, si puissante soit-elle, n'arriverait cependant pas à appuyer une pareille démonstration. Je tiens même à le déclarer immédiatement: nous ne sommes pas riches; et comme vous le disait l'an dernier le gouverneur général, les résultats acquis en Afrique Equatoriale Française, si satisfaisants qu'ils puissent être, paraîtront sans doute bien modestes à ceux qui les rapprocheront des gros revenus, sinon de l'Indochine, du moins de l'Afrique Occidentale Française et de Madagascar. M. Merlin ajoutait : « C'est une considération qu'il faudra, pendant de nombreuses années encore, avoir toujours présent à l'esprit lorsqu'on examinera la situation de l'Afrique Equatoriale Française : qu'elle est partie, en 1908, d'un point initial bien inférieur à celui où se trouvait l'Afrique Occidentale Française à l'arrivée de M. Roume en 1902 et Madagascar à l'arrivée du général Gallieni en 1896 et qu'elle a eu, pendant les premières années de son existence, des moyens d'action infiniment plus faibles que ses ainées ».

Il n'est pas douteux cependant — et les progrès réalisés par elle avec les ressources restreintes dont elle disposait et au milieu de toutes les difficultés qu'elle a su vaincre, en sont une éloquente garantie — qu'avec l'aide de la Métropole, elle ne prenne bientôt la place qui lui est due à côté de ses devancières plus fortunées.

Le gouverneur général *p. i.* a été fondé à dire en terminant que l'Afrique Equatoriale venait de montrer sa force de résistance dans la double crise, commerciale et politique, qu'elle traverse.

LES MÉMOIRES MANNESMANN

Notre correspondant de Madrid, M. J. Causse, nous adresse la traduction suivante *intégrale* et inédite des deux mémoires Mannesmann qui ont fait tant de bruit en Espagne :

N° 1.

Mémoire adressé par les frères Mannesmann au cabinet Romanonès.

Ce mémoire a pour objet de déterminer les probabilités de mettre fin à la guerre dans la zone d'influence espagnole au Maroc et, en conséquence, d'ouvrir ce pays à la vie économique.

Quoique l'Europe ait concédé à l'Espagne le protectorat d'une partie du Maroc, ce n'est pas là certainement un argument suffisant pour convaincre les indigènes, car, à leur point de vue, l'Europe n'a pas le moindre droit à disposer ainsi d'une chose qui ne lui appartient pas. Les Maures lutteront donc jusqu'au bout pour défendre leur indépendance.

Pour mener à bien sa mission, l'Espagne devra entreprendre une guerre sanglante, excessivement coûteuse et sans la certitude du succès. Il faut donc conquérir ou se retirer. Pour éviter ces deux éventualités déplorables, il n'y a qu'un seul moyen, celui que nous allons indiquer.

Il convient, avant tout, d'accorder aux tribus marocaines qui forment l'ensemble de la zone d'influence espagnole une certaine autonomie d'administration intérieure. Ces tribus seraient alors disposées à signer un traité de paix en reconnaissant à leur tour la suprématie de l'Espagne. Elles proclameraient S. M. le Sultan blanc du Maroc en même temps qu'elles lui fourniraient une garde d'honneur composée des délégues de ces tribus.

La civilisation européenne pénétrerait alors par les voies commerciales, grâce auxquelles l'intérêt des indigènes s'identifierait avec celui des colonisateurs.

Le principe de l'autonomie intérieure des tribus de la partie espagnole du Maroc est la base essentielle et unique de tout arrangement. Mais, étant donnée la tension excessive des rapports entre l'administration militaire espagnole et ces tribus, *il sera indispensable de créer un organisme intermediaire, dépourvu de tout caractère politique, entre le gouvernement espagnol et les tribus susdites.*

L'expérience, tirée d'autres puissances coloniales, prouve qu'un tel « organisme intermédiaire » pourrait être une compagnie à charte qui remplacerait le gouvernement espagnol *dans les régions montagneuses comprises entre Tétouan et Mélilla*, lesquelles sont complètement inaccessibles aux armées européennes et aux chrétiens n'appartenant pas à la compagnie à charte. La partie des territoires comprise entre Tétouan, El-Ksar et la mer à l'Ouest, la région s'étendant entre l'oued Kert et la limite de la domination française à l'Est, pourront être placées sous un régime autonome qui dépendra de l'administration directe de l'Etat

La « Compagnie Hollandaise des Indes » prouve qu'il est possible de créer de grands empires coloniaux extrêmement prospères sans mettre à contribution le Trésor public ni les forces militaires de la nation. Cette compagnie reçut en 1602 une charte lui octroyant (outre le privilège du commerce hollandais au delà du cap de Bonne-Espérance et du détroit de Magellan) le droit de conclure des traités et alliances au nom des États généraux de Hollande, d'établir des mesures de défense et de fortifications, de créer des forces armées et de police, d'organiser au point de vue administratif et judiciaire les territoires acquis par traités ou d'autre façon sans intervention de l'administration de l'Etat.

Pendant plus de deux siècles, l'existence de la Compagnie à charte a valu à la Hollande une prospérité sans égale, un pouvoir presque disproportionné au regard de l'importance de la métropole. La Compagnie ne fut pas nationalisée jusqu'à l'établissement de la République batave en 1795. Depuis lors, le gouvernement, en suivant scrupuleusement les principes introduits et appliqués par la Compagnie, a réussi à faire des anciennes propriétés de celle-ci les colonies les plus prospères et les mieux pacifiées et administrées de toutes les colonies européennes.

L'explication de ce succès unique n'est autre que le caractère franchement économique de la Compagnie ainsi que son obligation de se passer du concours de l'Etat et de ses forces armées en cas de difficultés avec les peuples indigènes du pays dont le droit administratif lui était cédé par l'Etat.

La Compagnie respecta scrupuleusement et à tous égards les coutumes des indigènes. Elle ne leur imposa pas la connaissance de la langue hollandaise ; aujourd'hui encore, le malais est la langue officielle des îles de la Sonde. Elle institua une juridiction qui permettait aux indigènes d'être jugés selon leurs principes de droit propres, avec une impartialité excluant tout arbitraire. Enfin, il n'y eut qu'un pouvoir civil qui organisa tout de la façon la plus économique et la meilleure pour satisfaire les indigènes, puisque seules la paix et la bonne harmonie avec ceux-ci pouvaient garantir à la Compagnie un développement normal de ses affaires.

C'est, en réalité, cette association, cette identification des intérêts commerciaux et industriels avec les intérêts administratifs et publics qui a valu à la Hollande la conquête pacifique d'un empire colonial habité par des hordes réputées les plus sauvages du monde, pirates dangereux dont le nombre est au moins sept fois supérieur à celui des habitants de la métropole. Il est d'autre part certain que la Hollande n'aurait pu conquérir cet empire colonial avec les seuls moyens dont dispose en général l'Etat, c'est-à-dire par la conquête militaire et l'établissement de l'administration de l'Etat; tandis que par le travail en commun, le commerce, furent créés des intérêts homogènes et par suite la paix, la bonne harmonie, l'amitié, la solidarité. Une Compagnie à charte est immédiatement utile aux indigènes, parce qu'elle les habitue au travail pacifique et leur procure des bénéfices encore inconnus d'eux. Plus tard, la communauté des intérêts crée une véritable fusion politique.

En revanche, la colonisation directe par l'Etat ne peut se faire que par l'application du principe d'autorité, c'est-à-

dire par une pression qui forcément provoque la résistance. C'est pourquoi la délégation de certains pouvoirs administratifs à des compagnies commerciales offre toujours un avantage pour l'État colonisateur.

Elle semble d'autant plus appropriée à la zone espagnole au Maroc qu'elle soulagerait en partie la nation des frais énormes qu'implique la colonisation de peuples guerriers par les voies autoritaires et que, d'autre part, elle mettrait fin à une guerre déplorable et développerait les richesses naturelles du pays. (Même en cas peu probable de succès, la conquête militaire engendrerait l'isolement et détruirait une race qui, certainement, lorsqu'une paix durable s'établira, sera le meilleur soutien de la nation espagnole.)

Une Compagnie à charte offre, en outre, l'avantage de s'administrer pour son compte, sans avoir à recourir aux finances du pays, ni aux forces militaires de la nation. Elle attire à elle le territoire à civiliser par la seule force de ses relations économiques, commerciales et industrielles.

Le fait d'accorder aux tribus une certaine autonomie administrative intérieure, sans le concours de la société à charte, n'empêcherait pas l'Etat espagnol d'affronter des dépenses considérables pour l'établissement de ce régime. De plus, il n'écarterait pas les terribles éventualités d'une action de police qui compromettrait l'efficacité des arrangements pacifistes conveuus. D'autre part, il n'assurerait nullement l'accès à bref délai des tribus à la circulation européenne.

Ipso facto, les bases commerciales de cette Compagnie ont été déjà implantées avant l'établissement du protectorat espagnol au Maroc, étant donné que les indigènes de la plupart des tribus avaient fait au négociateur la promesse formelle d'ouvrir (mais à lui seul) leur pays, fermé depuis douze cents ans, afin d'éviter les difficultés auxquelles donnerait lieu l'entrée d'autres chrétiens en qui elles n'auraient pas la même confiance. Le négociateur avait proposé aux tribus de faire la paix directement avec les généraux espagnols, vu que pour ses intérêts industriels et commerciaux peu lui importait que lui-même ou les généraux espagnols fussent chargés de cette mission. Les tribus répondirent à la proposition de l'intermédiaire que la vengeance du sang les empêcherait de négocier avec un Espagnol. Les tribus de l'intérieur, pour la première fois réunies en aussi grand nombre, déclarèrent qu'elles n'accepteraient qu'une paix qui leur serait proposée par leur grand ami chrétien.

Ainsi donc, les droits légitimes de toutes les concessions minières de l'intermédiaire données par le sultan et reconnues par les indigènes; les facultés qui lui ont été conférées par les tribus; la promesse des indigènes de protéger et de partager les travaux commerciaux et industriels qu'il entreprendra dans le pays, placent le négociateur dans une situation tout à fait unique pour conclure la paix et ouvrir, de leur propre gré, l'accès des tribus qu'il serait impossible de conquérir par la force.

D'autre part, cela démontre clairement la convenance de créer une Compagnie à charte avec le négociateur dont les intérêts sont intimement liés à ceux des indigènes pour obtenir de ces derniers la reconnaissance de la suprématie espagnole.

Au point de vue politique, cette Compagnie offrirait à l'Etat des avantages considérables. En effet, si Sa Majesté acceptait le haut protectorat de cette Compagnie de *nationalité et de caractère espagnols*, elle assumerait par là même la protection de ses sujets marocains et, dans ces conditions, il n'y aurait pas d'inconvénients à ce que Sa Majesté chrétienne fût spontanément proclamée par les tribus sultan blanc de leur pays, étant donné que le nouveau sultan serait déjà le protecteur de la Société et par conséquent des intérêts et des biens des tribus. De cette façon leur amour-propre, qui ne leur permettrait pas de proclamer un sultan n'entretenant pas avec eux des relations amicales, se trouverait complètement satisfait.

Au point de vue administratif, la Compagnie à charte offrirait aussi des avantages considérables pour l'Etat espagnol en ce qui concerne l'administration directe. Au lieu de fonctionnaires payés par l'Etat, le pays serait administré par des agents commerciaux et industriels de la Compagnie.

Ainsi, tandis que ces agents peuvent assurer, par une administration sage et équitable, des rendements considérables au moyen de tant pour cent qui leur seraient concédés sur les bénéfices de l'exploitation, les fonctionnaires publics sont obligés de s'en tenir à leur solde officielle.

Dans ces conditions, ces fonctionnaires chercheront, malgré leur charge officielle et en dehors d'elle, les moyens de s'assurer clandestinement des avantages personnels d'autant plus faciles à obtenir pour eux que les pouvoirs administratifs et judiciaires sont entre leurs mains.

La célèbre Compagnie des « Indes anglaises » offre un vivant exemple de cet état de choses et démontre combien ont souffert l'administration et le bon ordre du pays dirigé par des fonctionnaires de l'Etat. En effet, vers la fin du XVIIIe siècle, l'Etat britannique se réserva le droit de remplacer les agents de la Compagnie par des fonctionnaires de l'Etat et nomma pour remplir ces fonctions les fils cadets de grandes familles anglaises relativement peu fortunées. Ceux-ci, insuffisamment rétribués, cherchèrent les moyens de faire fortune indépendamment de leurs fonctions officielles et suscitèrent à l'Etat des difficultés innombrables.

Des injustices commises par lesdits fonctionnaires résultèrent de nombreuses insurrections partielles aux Indes et, cinquante ans après l'introduction de ce système, la Grande-Bretagne se vit en face d'un soulèvement général difficile à oublier.

Le fait que ce régime néfaste ait été longtemps supporté par les indigènes ne peut être attribué qu'au caractère doux et indolent de ceux-ci, tandis qu'avec des peuples d'un tempérament orgueilleux et belliqueux comme les Berbères du Rif, la résistance eût été immédiate.

Les « razzias », par exemple, ont produit l'effet contraire à celui qu'en attendait l'Espagne. Au lieu d'intimider les indigènes, elles ont soulevé tout le Rif contre l'Espagne, et l'on craint à l'étranger que les imprudences de cette politique n'aient une répercussion dans la zone française, ce qui obligerait la France à y augmenter ses effectifs.

Ces erreurs contribuent, à coup sûr, à diminuer le crédit de l'Espagne à l'étranger.

Le gouvernement de Londres, lorsqu'il se rendit compte de la véritable cause de la crise qui avait éclaté dans sa colonie des Indes, chercha par tous les moyens la manière de porter remède à cet état de choses. L'Etat, comprenant alors la véritable cause du mal, augmenta les traitements de tous les fonctionnaires afin de garantir le désintéressement le plus absolu en matière d'affaires privées qui, généralement, réussissaient grâce à l'influence officielle dont ils disposaient. C'est pourquoi, à moins de donner aux fonctionnaires de l'Etat des traitements si considérables que toute idée de lucre pourrait être écartée, le seul moyen d'éviter les abus et les inconvénients de situations semblables est l'établissement de la Compagnie à charte, dont les administrateurs reçoivent des bénéfices dépassant de beaucoup ceux que pourraient obtenir les fonctionnaires officiels, même en exploitant le pouvoir public qu'ils occupent.

Au point de vue fiscal, cette Compagnie offrira des avantages immenses, tandis que l'Etat espagnol sacrifie annuellement au Maroc plus de 200 millions de pesetas par an, sans qu'on puisse prévoir dans un avenir prochain aucune diminution sensible de ces dépenses énormes et sans avoir la moindre certitude de pouvoir récupérer ces avances de fonds considérables sur les futurs rendements du pays.

L'administration et la pacification de ces régions par l'intermédiaire d'une Compagnie à charte non seulement ne coûteraient rien au Trésor public, mais lui permettraient de récupérer peu à peu les sommes considérables si fâcheusement dépensées à cette date et de s'assurer pour l'avenir des rendements appréciables au moyen d'un tant pour cent sur les bénéfices liquides de la Compagnie sur les impôts de transferts des actions, de fondation et augmentation du capital, et, de plus, sur les capitaux étrangers qui seraient attirés vers les exploitations espagnoles. En outre, le pays s'ouvrirait à l'activité européenne sans frais pour le Trésor espagnol. Les industries catalanes trouveraient de nouveaux débouchés; l'industrie

du bâtiment prospérerait et aux recettes s'ajouteraient indirectement les bénéfices de la navigation et du commerce.

Enfin, par le nouvel essor de l'industrie et du commerce espagnols seront indirectement créées de nouvelles ressources pour la prospérité des finances espagnoles, qui, sans la pénétration pacifique et l'exploitation lucrative du pays, seraient épuisées pour une période indéfinie.

Projets annexés au mémoire n° 1.

Annexe n° 1. — *Bases sur lesquelles pourrait être immédiatement établi un accord entre le gouvernement espagnol et la maison Mannesmann.*

1° Le gouvernement espagnol devra restituer sur le champ au Raïssouli tous ses biens, en garantissant sa vie jusqu'à ce que les circonstances permettent de lui reconnaître la qualité de protégé allemand. Pour garantir l'exécution de ces deux conditions, le gouvernement devra livrer des otages au Raïssouli.

2° Le gouvernement espagnol s'engagera à nommer, dès que la paix sera rétablie, une Commission composée de trois membres, l'un, représentant du gouvernement espagnol; l'autre, M. Reinhard Mannesmann, et le troisième, délégué marocain, élu par les tribus, afin de constituer des tribunaux indigènes selon la loi musulmane.

Les indigènes pourront élire des délégués ou avocats qui exerceront par devant les tribunaux arabes la même mission que les avocats ordinaires par devant les tribunaux européens.

3° Aussitôt après le rétablissement de la tranquillité, il sera créé par le gouvernement espagnol un corps de police indigène, directement subordonné aux tribunaux musulmans.

4° Après l'établissement de la paix, le gouvernement s'obligera à retirer ses troupes ordinaires du Maroc. Il laissera seulement dans chacune des garnisons de Larache, El Ksar, Tétouan, Melilla et Ceuta un régiment ou un bataillon, suivant leur importance. Le gouvernement espagnol constituera aussi un corps de troupes indigènes composé de volontaires; ce corps, organisé militairement, s'occupera de la construction de chemins et autres travaux d'utilité publique. Il se divisera en plusieurs groupes, un pour chaque tribu. Le gouvernement espagnol assignera à chaque soldat indigène un salaire minimum et lui réservera quelques bénéfices selon l'importance des travaux exécutés. Les différents groupes seront sous les ordres d'un chef indigène désigné par chaque tribu. Tous ces corps armés, dans leur ensemble, seront mis sous les ordres du Raïssouli.

5° Toutes les questions d'ordre administratif seront résolues et organisées par un Conseil général ou Délégation provinciale qui se réunira à Tétouan et sera composé de représentants de toutes les tribus et des Espagnols résidant au Maroc depuis un certain temps.

Une Commission composée d'un ingénieur espagnol et un Marocain, tous deux désignés par les Marocains, organisera les travaux que les troupes indigènes devront exécuter.

Le Conseil général ne s'occupera que des questions d'intérêt général dans toute la zone soumise à l'influence directe de l'Espagne, tandis que les Conseils locaux, qui devront aussi être constitués, ne dépêcheront que les affaires de la tribu qu'ils représenteront.

6° Une Commission, composée d'un avocat et d'un économiste, tous deux désignés par le gouvernement espagnol, se réunira au Maroc, accompagnée de M. Mannesmann; dès le rétablissement de la paix, M. Mannesmann fera partie de ladite Commission. Un suppléant sera désigné. Cette Commission sera chargée d'étudier sur place tous les besoins des indigènes et de préciser toutes les matières d'ordre administratif, militaire et judiciaire, nécessaires et adaptées au caractère et coutumes des indigènes et aux conditions spéciales du pays.

Le gouvernement s'engage d'ores et déjà à mettre en vigueur le projet que présentera cette Commission.

7° Le gouvernement espagnol respectera les biens et la propriété des indigènes.

8° Les indigènes ne seront pas désarmés.

9° Le gouvernement espagnol accordera à M. Mannesmann pleins pouvoirs pour traiter avec les indigènes en vue de conclure une paix immédiate au Maroc. Dans le cas où surgiraient, des conférences avec les indigènes, des points de vue nouveaux, M. Mannesmann les soumettra au gouvernement espagnol qui y prêtera toute l'attention nécessaire.

10° Toutes les relations entre les indigènes, le gouvernement espagnol et M. Mannesmann seront directes. M. Mannesmann n'aura pas, par conséquent, à s'entendre avec les autorités du Maroc pour la mission dont il sera chargé.

11° M. Mannesmann communiquera avec le gouvernement espagnol par l'entremise de son représentant en Espagne.

12° M. Mannesmann et ses représentants auront le droit de télégraphier au Maroc et en Espagne avec une clef chiffrée.

13° Le gouvernement mettra à la disposition de M. Mannesmann un bon navire marchand, pour lui permettre de communiquer plus facilement avec les grands chefs des tribus. Au cas où ces chefs iraient à bord pour conférer avec M. Mannesmann, ils seront considérés comme neutres.

Annexe n° 2. — Une Compagnie à charte, dont l'organisation est spécifiée dans l'annexe 3 sera constituée dans les quinze jours suivant la signature de ces propositions.

Cette Société sera constituée à Saint-Sébastien. Les 24 clauses qui figurent à l'annexe 3 seront d'emblée reconnues intégralement par le gouvernement espagnol.

La zone dans laquelle les pouvoirs de la Compagnie seront substitués à ceux de l'Etat espagnol comprend tout le massif montagneux qui s'étend de l'oued Kert à l'Est du cap Mazari, aux environs de Tétouan. Cette zone s'étendra : au Nord jusqu'à la Méditerranée, et au Sud jusqu'aux frontières des zones d'influence française et espagnole.

L'Etat espagnol reconnaît que seule cette Compagnie pourra exploiter les richesses de la zone autonome sans provoquer de résistance de la part des indigènes et s'engage, par le présent contrat, à lui confier tous les travaux publics qui pourront être entrepris dans cette zone.

Cette Compagnie exploitera toutes les richesses agricoles et minières du pays. Elle créera des villages, chemins, voies ferrées et ports. Elle procurera aux indigènes les ressources pécuniaires indispensables pour exploiter leurs propres biens et terres. Elle instruira les indigènes et leur enseignera les moyens de cultiver leurs terres. Elle favorisera le commerce espagnol.

La Compagnie à charte sera pour l'Etat espagnol une source de recettes de tous genres pour les obligations qu'elle contractera avec ce même Etat. Le 70 0/0 des capitaux sera destiné aux intérêts espagnols.

Annexe n° 3. — Conditions dans lesquelles une sorte de Compagnie à charte pourrait être établie au Maroc espagnol :

1° La possibilité de négociations fructueuses avec les indigènes dépend essentiellement de l'union préalable de tous les intérêts espagnols et autres et plus particulièrement de l'union du négociateur avec le gouvernement espagnol. Les tribus n'auraient aucune confiance dans les tractations qui leur seraient recommandées par un négociateur qui n'aurait pu se mettre d'accord avec le gouvernement espagnol.

2° La Compagnie à créer devra comprendre autant que possible des délégués des puissances et des groupes intéressés et de tous les partis politiques. Sa Majesté le roi devra en assumer le haut protectorat pour être élu sultan blanc des tribus.

3° La concession de la charte devra être d'une durée minima de cent ans, renouvelable par période de vingt.

4° La charte devra concéder à la Compagnie le droit de conclure avec les tribus, en bloc ou séparément, des traités et alliances de tout genre.

5° Le pouvoir de la Compagnie et, par conséquent, l'exclusion de toute ingérence de l'administration civile ou militaire de l'Etat s'étendra sur l'ensemble des territoires du Maroc espagnol à l'exception des territoires soumis à l'administration directe de l'Espagne.

6° En dehors de ces limites qui devront être déterminées d'une manière exacte, l'administration civile et militaire de

l'Etat n'aura pas le droit de s'entremettre sans la demande ou l'autorisation expresse de la Compagnie.

7° La fonction de police et d'administration intérieure dans l'ensemble des territoires confiés à la Compagnie sera exercée exclusivement par cette dernière qui, à cet effet traitera avec les tribus afin de pouvoir utiliser les pouvoirs qu'elle aura établis chez elles.

Elle créera aussi des corps de police indigène dans chaque tribu, chacun d'eux étant responsable du maintien de l'ordre à l'intérieur de ses limites.

8° Dans les limites de sa juridiction, la Compagnie se réserve le droit de nommer et de destituer les fonctionnaires publics.

9° La Compagnie aura le droit d'organiser l'administration intérieure des territoires qui lui seront confiés.

10° Toutes les relations entre les habitants des territoires confiés à la Compagnie et les autorités de l'Etat d'ordre militaire, civil ou judiciaire, devront être obligatoirement soumises à la médiation de la Compagnie.

11° Les autorités espagnoles avec lesquelles la Compagnie devra traiter les affaires courantes ne seront pas les autorités militaires. L'administration du Maroc devra être rattachée à un des ministères économiques, Finances ou Commerce.

12° Les traités entre la Compagnie et les tribus impliqueront l'abolition de la « vendetta », qui sera remplacée par l'amende et la détention.

13° L'ouverture des différentes voies de communication à la circulation européenne ne sera pas assujettie à un terme fixe. Elle sera progressive suivant les circonstances. A moins que les tribus ne la décident de leur propre initiative, elle sera laissée à la discrétion de la Compagnie.

14° Il est conféré, en principe, à la Compagnie, la juridiction sur la zone autonome.

15° Pour résoudre les différends, entre membres d'une même tribu, il sera créé des tribunaux composés de notables élus par cette même tribu.

16° Pour résoudre les différends entre membres des différentes tribus il sera créé des tribunaux composés d'un notable élu par chacune des tribus intéressées et une délégation judiciaire de trois membres nommés par la Compagnie.

17° Pour résoudre les différends entre les membres d'une tribu et un particulier européen, il sera créé des tribunaux composés d'un notable élu par la tribu et une délégation judiciaire de la Compagnie composée de trois membres et qui jugera d'après le droit espagnol

18° Les différends entre Espagnols seront jugés par les tribunaux espagnols de Tétouan. Les différends entre Espagnols et autres Européens, par les tribunaux consulaires.

19° Dans tout litige, un membre de chaque tribu ou un habitant indigène des territoires confiés à la Compagnie ne sera jamais jugé par les tribunaux civils ou militaires espagnols, quand bien même il résiderait d'une manière permanente ou transitoire dans les régions non confiées à l'administration de la Compagnie, ni alors même que son affaire concernerait, non plus des particuliers, mais des fonctionnaires, ou autorités espagnols; cela, afin de protéger les indigènes contre des abus ou arbitraires possibles des autorités européennes.

En cas d'arrestation d'un des administrés de la Compagnie hors des territoires à elle confiés, l'inculpé sera immédiatement livré à l'organisation judiciaire créée par la Compagnie Celle-ci fera en sorte que l'affaire soit jugée par un tribunal compétent, selon le cas et suivant la loi commune espagnole.

Article additionnel. — Si un membre des tribus administrées par la Compagnie, désire porter plainte contre un habitant indigène ou européen des zones exclues de l'administration de la Compagnie, il devra adresser sa plainte à l'organisation judiciaire de la Compagnie Si celle-ci ne la trouve pas fondée, elle rendra un arrêt de non lieu et dans le cas contraire se substituera au plaignant pour porter la question devant un tribunal espagnol compétent qui jugera suivant la loi commune espagnole Dans le cas où la plainte serait portée contre un fonctionnaire public espagnol ou une autorité espagnole, la Compagnie en saisira de même la juridiction espagnole compétente.

Les plaintes des Européens ou habitants des zones exclues de l'administration de la Compagnie contre les administrés de celle-ci, qu'elles proviennent des particuliers ou de fonctionnaires, seront adressées au service judiciaire de la Compagnie, lequel sera obligé à y donner cours par devant le tribunal compétent.

20° Dans toutes les affaires civiles dépassant 1.000 douros, comme dans les affaires pénales jugées par la juridiction de la Compagnie, les indigènes et les Européens pourront interjeter appel. La Cour d'appel se composera d'un notable élu par la fédération des tribus du Rif, un autre élu par la fédération des tribus de Djébala et trois jurisconsultes désignés par la Compagnie.

21° En ce qui concerne les zones exclues de l'administration de la Compagnie, les réformes suivantes seront nécessaires pour garantir le fonctionnement de l'appareil administratif de la Compagnie.

Abolition de l'état de siège et de la juridiction militaire. Etablissement de tribunaux arabes basés sur les lois du pays.

Election par les indigènes qui habitent ces zones de délégués spéciaux (avocats) ayant le droit de défendre les accusés indigènes devant les tribunaux. Organisation d'une administration policière absolument distincte des autorités militaires.

Création d'une administration civile dirigée par deux gouverneurs, l'un à Melilla, l'autre à Tétouan.

22° Les conflits possibles entre la Compagnie et l'administration de l'Etat, spécialement en ce qui concerne la transgression des clauses de la charte par un des contractants, seront tranchés par un tribunal arbitral composé de trois membres, dont deux, désignés respectivement par l'administration de l'Etat et par la Compagnie, seront neutres, c'est-à-dire choisis à l'exclusion de sujets espagnols, tandis que le troisième sera désigné par Sa Majesté le roi; tous étant membres du tribunal de La Haye.

23° Les frais d'administration de la Compagnie pour tout ce qui ne concernera pas ses exploitations économiques seront imputés au montant global des impôts et contributions dont elle sera débitrice envers l'Etat.

N° 2.

Mémoire adressé par les frères Mannesmann à la presse espagnole.

La question de la pacification du Maroc a donné lieu ces jours-ci à des discussions de presse et à des déclarations officieuses et officielles qui mettent en suspicion la bonne foi du groupe que je représente au Maroc. Il est naturel que ces discussions et déclarations n'aient pas jeté un nouveau jour sur ce grave problème dont l'état actuel constitue une véritable calamité, non seulement nationale, mais internationale. On a discuté sur des suppositions et non sur des faits. La base même de la discussion a été faussée par le manque d'informations précises sur ce qui peut se faire au Maroc en vue de consolider et d'étendre l'influence espagnole par l'établissement d'une paix générale, définitive, honorable, fruit légitime des efforts énormes que l'Espagne s'est imposés. Pour couper court aux inévitables erreurs matérielles qui, jusqu'à présent, ressortent de la discussion tout au moins en ce qui nous concerne, nous considérons comme un devoir dans l'intérêt de la cause de l'Espagne, de rectifier avant tout ces méprises, pour rétablir ensuite très sincèrement la vérité au lieu des légendes fantaisistes qui se sont créées autour de notre prétendue intervention et qui peuvent se résumer à peu près ainsi :

On dit que nous portons, comme des ambassadeurs romains, « la paix et la guerre entre les plis de notre tunique »; que nous faisons un vil négoce de la question de la paix, que nous réclamons un prix formidable pour remplir le plus simple et le plus sacré des devoirs, celui de sauver des vies humaines; enfin que la continuation de la guerre nous convient et même que nous la provoquons pour vendre plus chèrement la paix. On ajoute — et si ce qui précède était vrai, on aurait raison de le dire — que dans ces conditions ce serait pour la nation une honte d'utiliser nos relations de vieille amitié avec les Maures pour traiter. On craint que si l'Espagne y consentait, nous ne fussions alors les maîtres de toute sa zone et que celle-ci ne se remplît de propriétés étrangères dont les posses-

seurs pourraient à chaque instant provoquer de la part de leurs gouvernements respectifs des interventions toujours périlleuses pour l'Espagne. Telles sont les malveillantes insinuations lancées contre nous. Voici la réalité :

Il convient avant tout, pour attirer l'attention sur l'erreur fondamentale qui a donné lieu, non seulement aux discussions actuelles, mais à toutes les calamités marocaines, de mettre en évidence que la zone d'influence espagnole n'appartient pas à l'Espagne et ne lui appartiendrait pas en toute propriété, quand bien même son armée en occuperait jusqu'au dernier mètre carré. Ce n'est pas l'Espagne qui règne sur cette zone, mais le sultan et en son lieu et place le khalifa. On ne peut y appliquer les lois espagnoles, mais bien celles qui sont consignées dans le Coran et les traités internationaux. Il n'est pas loisible à l'Espagne de conquérir cette zone; on lui accorde seulement de prêter son assistance au khalifa pour élaborer les réformes administratives.

Le gouvernement espagnol s'est engagé à respecter toutes les clauses économiques du traité franco-allemand. L'Espagne ne peut ni construire des chemins de fer d'utilité publique, ni des ports, ni disposer par sa propre autorité d'aucune richesse naturelle de sa zone, telle que terrains, mines, etc. L'Espagne a garanti par les plus solennels traités la liberté économique absolue et l'égalité absolue aussi aux étrangers de toutes nationalités en cette matière.

L'Espagne ne possède aucun privilège économique : bien plus, dans l'annexe secret du traité franco-espagnol elle a renoncé en faveur de la France au monopole politique essentiel, celui de représenter en face des nations étrangères ses intérêts dans sa propre zone. Telle est la substance des droits et des devoirs de l'Espagne au Maroc.

Voilà pourquoi aucune puissance au monde ne pourra empêcher que la zone d'influence que la France a reconnue à l'Espagne se couvre de propriétés étrangères et que leurs possesseurs, en recourant à leurs gouvernements pour se plaindre des dommages et injustices commis à leur détriment par la faute de l'administration espagnole, suscitent à l'Espagne de sérieux incidents diplomatiques avec la France et d'autres nations. C'est donc montrer une méconnaissance complète et déplorable des traités en vigueur au Maroc que d'insinuer que nous avons l'intention de « vendre la paix » à l'Espagne en échange de la faveur d'obtenir des propriétés et exploitations commerciales ou industrielles dans une zone d'influence espagnole. Nous n'avons nul besoin d'une telle faveur ; nous n'avons pas à acheter « en vendant la paix » ce qui est à nous déjà en vertu des traités signés et garantis par l'Espagne. Nous avons les mêmes droits économiques que n'importe quel citoyen espagnol, et nous pouvons exercer librement ces droits, que nous avons acquis légitimement et à titre parfaitement légal ; ce n'est donc pas à nous que peut profiter la continuation de la guerre. Que ceux qui ont posé la question « Cui prodest ? » étudient l'histoire et ils verront quelle sorte de gens, pauvres à la déclaration de la guerre, sont riches à la conclusion de la paix. Nous n'appartenons pas à cette catégorie. Nos intérêts ne peuvent se développer qu'avec la paix.

Non, nous ne venons pas en Espagne comme les ambassadeurs romains « portant entre les plis de nos toges la guerre ou la paix ». Nous y sommes venus plusieurs fois à l'appel des gouvernants espagnols.

Le ministre actuel doit savoir que nos efforts en vue de la paix et de l'extension et la consolidation de la suprématie espagnole ne datent pas d'aujourd'hui. Mais il est naturel que le public, voyant l'évidente impossibilité de terminer la guerre par des négociations directes, ait cherché sur qui en rejeter la faute. Néanmoins il aurait mieux fait de choisir d'autres que nous, car si les renseignements, défectueux par malheur, dont il dispose ne lui ont pas permis de discerner les véritables causes de la situation, il aurait pu tout au moins s'abstenir de soupçonner précisément les rares personnes auxquelles les méthodes violentes, la guerre, les prises de possession par la force ne peuvent procurer le moindre bénéfice. Toujours nous avons travaillé en faveur de la paix.

L'Espagne a pu occuper sans coup ferir Larache, Arzila et El-Ksar, et cela grâce au chérif Raïssouli. Celui-ci invita les Espagnols à occuper cette région au lieu de les combattre, comme c'était son intention ; et il le fit sur nos instances. C'est nous qui lui expliquâmes que toutes les puissances européennes avaient décidé que la région administrée par lui devait être soumise à l'influence espagnole, qu'une lutte armée serait stérile et que mieux valait accepter l'inévitable et régler la question pacifiquement pour ne pas creuser dès le début un abîme de haine et de rancune entre les deux éléments qui devaient vivre ensemble. Il écouta nos conseils, et non pour des motifs d'intérêts matériels ou par pression politique, mais grâce à l'extrême confiance que nous lui inspirions depuis que par notre intervention en sa faveur auprès du sultan, nous avions réussi à sauver ses biens et à le maintenir dans la charge de gouverneur de sa région, qui était la plus tranquille et la mieux administrée de l'Empire.

Notre seconde tentative pour étendre la paix et l'influence de l'Espagne, cette fois à toute sa zone, eut lieu en 1912, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté. C'est alors que nous parcourûmes des régions du Rif réputées inaccessibles et que, grâce à la seule confiance que les Rifains avaient en nous, nous pûmes obtenir de dix-huit tribus — c'est-à-dire d'un nombre largement suffisant pour entraîner peu à peu les autres — la faculté de conclure en leur nom avec l'Espagne la paix définitive que nous devions proposer de concert avec le gouvernement espagnol, le tout sans influer sur leurs décisions par l'offre d'argent ou d'aucun autre avantage matériel. Jamais durant ces négociations il ne fut non plus question de nos intérêts particuliers, ni même des frais considérables occasionnés par ces pourparlers menés d'accord avec l'Espagne et en sa faveur. Nous ne pûmes les faire aboutir parce que, en dépit des désirs du gouvernement espagnol, on nous mit dans l'impossibilité de parvenir jusqu'à l'endroit où l'assemblée de ces tribus nous attendait pour conclure l'accord et proclamer Sa Majesté chef suprême des communautés indigènes.

Une paix dans des conditions identiques à celles que les tribus avaient acceptées l'an dernier n'est plus possible aujourd'hui. Des flots de sang ont été versés depuis lors ; la tranquillité relative s'est muée en rebellion générale, englobant jusqu'aux régions que l'on croyait pacifiées ; les haines se sont accumulées ; presque tous les hommes ont accompli la tragique cérémonie de s'offrir à la mort, ce qui signifie la guerre sainte, et tout rapport avec les Espagnols est considéré comme trahison et puni du dernier supplice. La loi du talion, la vengeance du sang, principe essentiel de l'honneur et de la morale musulmane, sépare aujourd'hui les autorités espagnoles et leur interdit avec elles toute négociation relative à la paix.

Malgré cette épouvantable situation, qui apparaît sans issue, nous sommes certains qu'une paix rapide et définitive est encore réalisable aujourd'hui. Mais plus cette situation se prolongera, plus il sera difficile de l'obtenir et, en tous cas, elle devra se faire sous d'autres formes. Il faut entre les deux éléments un organisme intermédiaire. Mais signer la paix n'est rien; l'organisation interne de nature à empêcher le retour de la guerre est tout. Il est nécessaire que cet organisme intermédiaire, qui pourra ramener la paix, donne en même temps au pays l'organisation stable qui pourrait la maintenir et la garantir. Pour cela il n'y a qu'un moyen. Il faut que les intérêts de tous les contractants, y compris les indigènes, soient si intimement liés à cet organisme intermédiaire entre les autorités politiques espagnoles et les autorités politiques indigènes que toute velléité de reprendre les hostilités soit automatiquement châtiée par les plus graves dommages matériels.

Au sujet de la nature de cet organisme intermédiaire on a fait courir les bruits les plus fantaisistes. On dit que nous, étrangers, nous proposions de fonder une Société, étrangère aussi, qui gouvernerait la zone espagnole. On a même été jusqu'à dire que nous, étrangers, réclamions le commandement des troupes espagnoles et le droit de nommer et destituer des fonctionnaires espagnols; que nous demandions, en un mot, qu'on nous cédât à nous, étrangers et particuliers, les droits que la France a reconnus à l'Espagne dans la zone et qu'à ce prix nous conclurions la paix au nom de l'Espagne. Cela est faux et absurde, puisque cela serait contraire au traité franco-espagnol qui stipule : « L'Espagne s'engage à n'aliéner ni céder sous aucune forme, même temporaire, ses droits dans tout ou partie du territoire composant sa zone d'influence. »

La vérité est tout autre.

Nous croyons effectivement pouvoir trouver un terrain propice à la conclusion d'une paix qui impliquerait la reconnaissance de la suprématie espagnole dans toute la zone, ce qui serait la manière d'atteindre le but de la guerre actuelle. Mais c'est une erreur absolue de croire que dans cette action pacificatrice nous songeons à nous substituer à l'Espagne, à représenter l'Espagne. Nous ne sommes pas Espagnols. Nous ne saurions parler ni agir au nom de l'Espagne. Nous pouvons le faire au nom des Maures; mais en aucune façon pour les motifs qu'on a insinués. Les Marocains du Nord sont réfractaires au pouvoir de l'argent. L'expérience a prouvé qu'ils ne vendent ni leur influence ni leur sol à l'ennemi. Ils restent aussi irréductibles sous les projectiles d'or que sous ceux d'acier. Jamais nous n'avons employé ni les uns ni les autres. Il nous a paru plus humain, moins coûteux et plus profitable à la fois de les traiter d'égal à égal, comme des hommes aussi intelligents que nous et d'une culture morale aussi développée que la nôtre, ce qui n'est que justice. Tel est le secret de notre situation au Maroc. Les Maures divisent les gens en deux espèces : ceux qui n'ont qu'une parole et ceux qui en ont deux. Ils méprisent ces derniers et sont leurs ennemis; mais à ceux qui leur donnent des preuves de n'en avoir qu'une et qui remplissent toujours leurs promesses, ils témoignent une amitié et une fidélité à toute épreuve, admirables, et telles qu'on en trouve rarement en Europe Nous jouissons de cette confiance, et voilà pourquoi les Maures sont certains que jamais nous ne sacrifierons leurs désirs légitimes à nos intérêts personnels.

C'est pour cette raison qu'ils nous ont priés d'être leurs représentants. Ils ont indubitablement le droit, comme tous les belligérants, comme quiconque a quelque affaire à négocier, de choisir librement ceux qui doivent les représenter, et à plus forte raison dans des circonstances où il s'agit de leurs personnes, de leurs biens et de leur existence. Pendant longtemps nous leur avons demandé de désigner d'autres représentants que nous, ce rôle de médiateurs étant laborieux, périlleux et surtout très délicat. Mais ils nous ont convaincus par des raisons péremptoires que nous devions être leurs représentants.

Les habitants de la zone espagnole se divisent, outre la sphère où Raissouli exerce son pouvoir, en plus de vingt républiques dont chacune veut être la première et où chacun veut être le premier. Il leur est donc impossible de choisir parmi les leurs une délégation ou un homme qui puisse traiter au nom de tous avec l'autorité suffisante. Pour une question aussi grave ils ne trouveraient parmi eux personne qui pût gagner la confiance de tous. Il y aurait toujours quelqu'un pour affirmer que ces délégués avaient trahi et s'étaient laissé acheter. En tout cas, et par suite de jalousies logiques, ils craindraient qu'une tribu ou quelques hommes, même en obtenant une paix raisonnable, n'en retirassent des avantages spéciaux dont les autres ne pourraient bénéficier. Mais, de tous les étrangers, nous sommes les seuls, à ce qu'ils disent, capables de les représenter tous en évitant les dissensions internes qui rendraient illusoire toute paix négociée par eux, parce que nous ne sommes pas plus rapprochés des uns que des autres et que nous posédons la confiance absolue de tous.

Comment, dans ces conditions, pourrions-nous, ainsi qu'on l'a insinué, formuler des réclamations contre l'Espagne et mettre la paix à l'encan? Nous ne disposons pas des Maures, nous ne sommes que leurs amis, comme ceux de l'Espagne. Ce n'est pas nous qui pouvons faire la paix; ce sont les Maures, c'est l'Espagne. Nous ne serions qu'une des roues du mécanisme des négociations. Et pour tout dire, au lieu de demander à l'Espagne aucun sacrifice en échange du rôle que nous pourrions jouer dans cette affaire qui n'est pas une affaire d'argent, mais bien d'humanité, nous apporterions précisément à l'Espagne ce que les traités internationaux ne lui ont pas fait assurer : le protectorat réel et véritable de sa zone : le caractère espagnol donné aux grandes entreprises qui auront à la mettre en valeur et, par conséquent, la suppression de la crainte des constantes difficultés et réclamations diplomatiques auxquelles les traités laissent la porte grande ouverte.

En effet, pour la paix, l'ordre, et la prospérité de la zone nous renoncerions au caractère étranger de nos entreprises en en faisant l'apport à l'organisme intermédiaire qui sera une association économique de caractère espagnol. Et ce sera cet organisme de caractère espagnol qui représentera les Maures, tandis que nous ne serons que les fondés de pouvoir de cette association.

Pour rendre applicable le principe essentiel de cet organisme intermédiaire, pour lier indissolublement les intérêts matériels des contractants, l'on se heurte à une énorme difficulté. Il faut que les communautés kabyles, que les grands chefs, que les grands propriétaires, que les grandes familles et les petits fermiers, ainsi que nous et le plus grand nombre possible des autres entreprises européennes de la zone, confient l'administration de leurs biens à cet organisme intermédiaire. Cet ensemble d'intérêts solidaires sera exploité par des capitaux espagnols et de toutes les autres nationalités. Il devra servir d'intermédiaire entre les autorités de l'Etat et les organisations indigènes. Tous les biens apportés à cette association se convertissent en véritable garantie contre les velléités belliqueuses, et l'union des biens des Maures et ceux des Européens obligera les uns et les autres, de par l'intérêt et la nécessité économique, à s'abstenir de procédés violents et à travailler efficacement à l'exploitation de leur commun patrimoine. C'est l'unique possibilité d'obtenir une paix durable.

La difficulté de faire admettre par les indigènes une organisation de cette nature ne peut être vaincue ni par la force ni par l'argent. Elle est d'ordre moral. C'est une question de confiance personnelle. Voilà pourquoi toutes les négociations de paix officielles ont échoué. Cette difficulté a été surmontée par nous et c'est pourquoi nous croyons pouvoir contribuer utilement à la fin de la guerre et à l'organisation interne de la zone dans des conditions strictement restreintes à ce qui est absolument nécessaire pour garantir à l'Espagne le droit de contrôle et de protection qui lui appartient en vertu des traités, et aux Maures, un régime de droit absolu, la protection de leurs biens, la conservation de leur organisation administrative interne, conformément aux traités et l'abolition définitive de la pénétration militaire, qui n'est pas comprise dans le rôle que les traités assignent à l'Espagne.

Telle est la forme, et, croyons-nous, la seule, sous laquelle la paix, la vie pacifique et le développement rapide de la zone espagne peuvent être assurés. Nous demandons à tous les bons Espagnols de manifester ouvertement leur opinion sur un problème aussi grave et transcendant pour les intérêts de leur patrie. Nous espérons que, tout au moins, on nous fera la justice de reconnaître la sincérité et le désintéressement de nos efforts et de nos intentions en vue de conclure la paix. Car en réalité il nous serait plus commode et plus profitable de nous prévaloir de l'amitié des Maures et des traités internationaux pour laisser nos droits et nos entreprises sous la protection étrangère et de les exploiter comme bon nous semblerait, que de les mettre à la disposition d'une organisation de caractère espagnol et de nous heurter, en outre, à des méfiances du seul fait de vouloir contribuer dans la mesure de nos modestes forces à épargner à l'Espagne un gaspillage de sang et d'or et à lui procurer la paix et le protectorat marocain.

R. Mannesmann.

Chronique de l'Armée coloniale

Le recrutement des indigènes. — Un arrêté du ministre des Colonies, en date du 15 octobre, a constitué une commission interministérielle chargée d'étudier les conditions d'application aux colonies et pays de protectorat de la loi du 7 août 1913 et de préparer un projet de loi réglant les conditions de recrutement des indigènes.

Présidée par M. Dislère, la commission comprend :

MM. Jordan, consul général, chef du bureau du contentieux au ministère des Affaires étrangères ; Delagrange, lieutenant-colonel, détaché au ministère des Affaires étrangères (bureau du Maroc) ;

Puaux, secrétaire d'ambassade, chef par intérim du bureau de la Tunisie au ministère des Affaires étrangères; Giraud, chef de bataillon, détaché à l'état-major de l'armée (ministère de la Guerre); Jung, chef de bataillon, détaché à la 8e direction au ministère de la Guerre; Mordrelle, général, directeur des services militaires au ministère des Colonies; Phérivong, inspecteur général de 2e classe des colonies; Goujon, secrétaire général de 1re classe des colonies.

En outre, sont mis à la disposition du président de la commission : M. le sous-intendant militaire de 2e classe Sallefranque, de la section technique de l'intendance des troupes métropolitaines, et M. le capitaine Georges, du 1er bureau de l'état-major de l'armée.

Médaille coloniale. — Par décret du 15 novembre, le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis au personnel indigène des compagnies sahariennes et aux partisans, mokhazeni, goumiers indigènes ayant pris part effectivement aux combats de Tag'Nout (14 novembre 1912) et de Bir-Zmilah (29 novembre 1912) livrés en région saharienne.

Le combat d'Esseyen. — On a lu dans les *Renseignements Coloniaux* de novembre l'émouvant récit du combat d'Esseyen livré par le lieutenant Gardel et une reconnaissance de Sahariens.

Le lieutenant Gardel a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; le maréchal des logis Bagnères promu sous-lieutenant, le maréchal des logis Deconclois et six Sahariens décorés de la médaille militaire.

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur : le chef de bataillon Brisset, de l'infanterie coloniale (Tchad) et le capitaine Laplace, du 3e zouaves (colonne du Tadla).

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur : le lieutenant d'artillerie coloniale Magnin, de la section d'aviation du Maroc oriental.

Promotions. — Est promu au grade de chef de bataillon : le capitaine Charlet, commandant la compagnie saharienne du Tidikelt.

La campagne allemande contre la Légion étrangère. — Fin de l'affaire Trœmel : l'ex-bourgmestre d'Usedom, devenu le légionnaire Tunze, est rentré en France à la fin de novembre, ayant été réformé pour surdité. Il a fait des déclarations catégoriques : « Mes impressions sur mon séjour dans la Légion, a-t-il dit, sont excellentes. J'avoue même que je regrette de n'avoir pas pu y rester plus longtemps, mais la petite infirmité dont je suis atteint ne me l'a pas permis. Ce que j'ai admiré dans la Légion étrangère, c'est l'esprit de corps qui y règne et surtout la bienveillance des chefs pour les soldats. » Parlant des incidents de Saverne, M. Trœmel estime qu'il ne faut y voir que le prélude d'une campagne menée par les journaux nationalistes d'outre-Rhin : « Ces vexations, a-t-il ajouté, ont leur répercussion dans la Légion étrangère, mais cette répercussion est tout autre que ce que l'on escompte en Allemagne, je puis dire que pendant le temps très court que j'ai passé à la Légion, j'ai pu constater que la campagne menée contre elle, en Allemagne, lui fait plus de bien que de mal. Les recrues n'arrivèrent jamais si nombreuses que depuis que certains journaux allemands la représentent comme une colonne pénitentiaire. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les nouveaux ministres. — Le cabinet Barthou ayant été renversé le 2 décembre par la Chambre des députés, M. Gaston Doumergue, sénateur, ancien ministre des Colonies et de l'Instruction publique, a constitué le 7 décembre un nouveau cabinet dans lequel il a pris le portefeuille des Affaires étrangères avec la présidence du Conseil et confié celui de la Guerre à M. Noulens, député, et celui des Colonies à M. Lebrun, député, ancien ministre des Colonies.

Au Comité consultatif des Affaires indigènes. — M. d'Anthouard, ministre plénipotentiaire, membre du Comité de l'Afrique Française, est nommé membre du Comité consultatif des Affaires indigènes du ministère des Colonies.

Les indigènes et la nationalité étrangère. — Un décret du 25 novembre porte que dans les possessions françaises autres que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, les indigènes sujets ou protégés français ne peuvent perdre cette qualité par l'acquisition d'une nationalité étrangère qu'avec l'autorisation du gouvernement français. Toute naturalisation obtenue sans cette autorisation est nulle et non avenue. Cette autorisation est donnée par décret rendu sur la proposition du ministre des Colonies et du garde des Sceaux, ministre de la Justice, après avis du gouverneur général ou du gouverneur de la colonie dont l'indigène est originaire.

BIBLIOGRAPHIE

Mission hydrographique Congo-Oubangui-Sangha 1910-1911. Rapport d'ensemble de M. H. Roussilhe, Ingénieur hydrographe de 1re classe, chef de la mission, avec préface de M. Renaud, Directeur d'hydrographie. Deux volumes grand in 8°, comprenant 98 gravures et 47 planches. Librairie Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

C'est en 1910, on s'en souvient, que M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale, organisa la mission chargée d'étudier le cours du Congo et de ses affluents français.

Cette mission particulièrement lourde et pénible, fut confiée, en mai de la même année, à M. A. Roussilhe, le savant et expérimenté ingénieur hydrographe.

Le personnel officiers de la mission se partagea les opérations dans les affectations suivantes. Stations de triangulation : MM. Ardon et Planchat; stations de nivellement : MM. Vié, Baule et Ardon; observations astronomiques, M. Ardon; observations et conduite des montres météorologiques, M. Ardon; calcul des stations de triangulation et topographie : MM. Ardon, Baule et Vié ; calcul des observations astronomiques, M. Ardon; dessin de la topographie : MM. Vié et Ardon: exécution des minutes, M. Piroux ; mesures des bases, tous les officiers par permutation.

Telle fut la division du travail adoptée au cours de la mission et pour les opérations les plus délicates. Une égale activité méthodique se manifesta pour concourir à la tâche commune et, en moins de neuf mois, dont les trois quarts rigoureusement employés au service technique, la mission parvint à effectuer 4.000 kilomètres de route, dont 2.000 en reconnaissances et à réunir assez de documents pour lui permettre de préparer environ 70 cartes hydrographiques et de nombreux projets. Si l'on songe, en outre, que la moyenne du travail quotidien fut de onze heures sous les latitudes déprimantes du Congo, on aura une idée exacte de la belle vaillance et du magnifique entrain apportés par tous les membres de la mission. Beaucoup furent éprouvés. Quelques-uns plus durement atteints furent rapatriés. Aucun ne se découragea.

En fonctionnement régulier, la mission comptait 7 officiers, 3 sous-officiers, 17 quartiers-maîtres et marins, une quarantaine d'auxiliaires indigènes permanents, et une flottille de 12 unités dont un bâtiment de 80 tonnes, l'*Albert-Dolisie*, 4 chaloupes à vapeur, une embarcation automobile, 4 chalands et 2 pirogues. Plus de 1.300 colis représentant un poids total de 150 tonnes furent amenés de France à pied-d'œuvre et telle fut la précision dans l'établissement des pièces principales que, dix mois après les premières propositions, sept mois après le début des travaux de construction en France, et trois mois après la première réception du matériel à Brazzaville, les embarcations flottaient en charge.

Il ne fallut pas deux semaines pour le remontage des trois chaloupes. Ce n'est qu'au prix de fatigues considérables, encore augmentées par le climat très pénible à supporter dans les mois d'hivernage, que ces véritables travaux de force ont pu être accomplis, et c'est à bien juste titre que le personnel de la flottille si rapidement organisée sur la berge peu hospitalière du Congo, a mérité dès son apparition, les éloges qui lui furent unanimement adressés.

Le volume Ier comprenant 32 gravures et 33 planches est consacré à la préparation de la mission et aux résultats de la campagne 1910-1911. L'étude générale du régime des crues, si importante, est particulièrement développée. L'à peu près totalité des planches lui est consacrée dans l'ordre suivant : carte des observations de crues relevées dans le bassin fluvial du Congo en 1910-1911 ; courbes de crues de Nola, 1904 à 1911; de Bangui, 1890-1897 ; de Stanleyville, 1907-1910 ; du Loukoléla belge, 1907-1910 ; de Léopoldville, 1910-1911 ; de l'Oubangui, 1910-1911 ; de la Sangha-Ngoko, 1910-1912 ; du Kassaï, 1909-1910 ; du Congo, 1907-

1910 ; du Pool, 1910-1911 ; enfin les courbes de crues Congo Oubangui-Sangha-Kassaï (1910).

Le tome II comprend 98 gravures et 14 planches. Il continue l'exposé des résultats de la campagne 1910-1911 en une suite de quatre chapitres consacrés successivement aux études techniques à Brazzaville et dans le Stanley-Pool, à celles de l'aménagement de la route fluviale Brazzaville-Bangui (Congo-Oubangui), au matériel naval et à l'exploitation technique de la voie fluviale Congo-Oubangui.

Les planches de ce second volume donnent le canevas de triangulation de la région de Brazzaville (1910-1911), le profil en travers et mesure du débit du Congo en aval de Brazzaville, celui en aval de M'Foa et le profil hypothétique du Congo à hauteur de Léopoldville, la pente et hauteur d'eau moyenne entre la Briqueterie et Léopoldville pendant le deuxième semestre 1910, la disposition probable des courbes de niveau sur le seuil de Léopoldville, le profil en long de la passe française entre la Hollandaise et l'entrée du Couloir, la pente et la hauteur d'eau moyenne entre la Hollandaise et la Briqueterie (du 17 mai au 25 août 1911), le projet de port de Brazzaville, un avant-projet de slip et un avant-projet de dock flottant. Tous ces matériaux appuyés sur des cartes de détail dont nous donnerons plus bas la nomenclature, constituent la plus grosse contribution apportée jusqu'ici au régime fluvial du bassin congolais.

On sait que la distance à franchir résume la plus grande difficulté qui pèse sur l'organisation et sur le développement de l'Afrique Equatoriale Française.

Le Congo, après une série de chutes imposantes devient navigable, à partir de Stanleyville, sur une longueur de 2.000 kilomètres environ. Il draine alors l'énorme quantité d'eau recueillie sur tout le bassin, sort de la région forestière, coule pendant 200 kilomètres et franchit après l'expansion du Stanley-Pool, la crête côtière de la cuvette africaine en formant les célèbres chutes de Léopoldville. Il ne redevient navigable qu'à Matadi après 400 kilomètres de rapides.

Par suite de la régularité du régime des pluies au Nord comme au Sud de l'Equateur, les fleuves de cette région présentent des crues considérables. Au Nord de l'Equateur, les hautes eaux se produisent pendant la grande saison des pluies (août-octobre). Dans le Sud, au contraire, le phénomène est plus complexe. A Brazzaville, par exemple, il y a en décembre une crue principale du Congo due aux premières pluies de l'hivernage, qui coïncide avec la crue des affluents du Nord. Le fleuve redescend jusqu'en février, et il se produit alors une deuxième crue moins importante, qui correspond seulement aux grandes pluies locales de la saison des tornades au Sud de l'Equateur. Les affluents de l'hémisphère nord sont à ce moment presque à l'étiage.

Dans cette zone centrale, en dehors des rivières praticables aux vapeurs et aux pirogues, quelques pistes seulement, fréquemment inondées, relient les villages indigènes, perdus dans la forêt équatoriale.

La troisième région, située au Nord du 4e degré de latitude est composée de savanes et de petites forêts, coupées par des vallées généralement plus encaissées que celles du centre congolais, et où coulent des rivières peu navigables. Elle est reliée directement à la zone soudanaise et aux régions désertiques du centre de l'Afrique par le bassin du Chari et les abords du Tchad. Les communications par voie de terre sont relativement faciles dans cette région, mais l'absence de routes et de moyens de traction, la faible densité moyenne de la population rendent extrêmement difficiles les transports de matériel qu'on assure à peine, malgré les corvées pénibles du portage.

Quelques chiffres feront mieux comprendre la difficulté des distances à vaincre. On compte en ligne droite : de Loango à Brazzaville 400 kilomètres environ, de Libreville à Ouesso 800 kilomètres, de Brazzaville à Libreville 800 kilomètres, et de Brazzaville aux stations suivantes : à Cap-Lopez, 800 kilomètres à Ouesso, 700 kilomètres ; à Carnot, 1.000 kilomètres ; à Bangui, 1.000 kilomètres ; à Fort-Archambaud, 1.500 kilomètres ; à Fort, Lamy 2.000 kilomètres. On devine ainsi que l'administration et l'exploration rationnelle du pays ne seront possibles que lorsqu'on aura pu vaincre ces énormes distances, c'est-à-dire lorsque des voies de communication suffisantes, auront permis régulièrement, rapidement et fréquemment, de parcourir l'Afrique Equatoriale en tous sens, des confins du Tchad à la mer. Il ne faut pas oublier que, dans l'état actuel des communications, la durée normale d'un voyage entre Bordeaux et Fort-Lamy, par Brazzaville, varie entre quatre et cinq mois pour le personnel et entre cinq et sept mois pour le matériel.

Le programme imposé à la mission hydrographique était considérable : étude de l'établissement d'un port fluvial à Brazzaville à Bangui, à Ouesso et à Makoua, ce dernier pour amélioration. Recherches des points délicats de la navigation de l'Oubangui et de la Sangha.

On sait que Brazzaville est le terminus d'une voie ferrée projetée pour relier le Congo navigable à l'Océan. La mission avait donc à se préoccuper de l'emplacement de la gare et du raccordement de la ligne avec le port. Elle a fixé le crédit suivant pour le port : construction des quais 800 000 francs, bâtiments 1.475.000 francs, accostage, 140.195 francs, cale pour petites embarcations, 100.000 francs, outillage, 579.900 francs. Les divers travaux à réaliser ne vont pas en effet sans un outillage de fabrication. M. Roussilhe insiste pour la confection sur place des briques en utilisant la terre de toute première qualité, voisinant avec des bancs de sable fin, tout à fait propre à améliorer la pâte et que l'on rencontre en quantité illimitée sur toute l'étendue du Moyen-Congo (les briques médiocres sont payées actuellement 80 francs le 1.000). Le prix de la pierre, faute d'une exploitation rationnelle des carrières, est également très élevé. Et puis, il y a le transport et la main-d'œuvre spécialisée. Le chef de la mission insiste pour que soit introduite à tout prix une bête de somme dans l'Afrique Equatoriale : « le cheval et le bœuf résisteraient mal, dit il, mais le mulet, animal colonial par excellence, est tout indiqué. Un mulet du Poitou reviendrait au maximum à 1.200 francs à Loango, et son transport jusqu'à Brazzaville ne coûterait rien, bien au contraire, puisqu'on pourrait l'utiliser. Or, un mulet bâté remplacerait quatre porteurs et, attelé sur un mauvais chemin, il en vaudrait cinquante. L'économie serait de 30 francs par jour et l'animal serait payé en six semaines ». En ce qui concerne la main-d'œuvre « il convient de faire appel, dans tous les corps de métiers, à des ouvriers de premier ordre, quitte à les payer très cher et nous ne garantissons la bonne réussite des travaux que si on les fait diriger par des spécialistes expérimentés ».

Au devis définitif la création du port de Brazzaville atteint 4.400.000 francs en y comprenant les prix d'une centrale électrique, d'un dock flottant, l'outillage des ateliers, les voies ferrées, matériel roulant et le service d'eau. Le dock, du type de 500 tonnes, intervient à lui seul pour 825.000 francs.

Sur le second objectif poursuivi ; études et aménagement de la route fluviale Brazzaville-Bangui, M. Roussilhe déclare dans son rapport que « les dispositions à prendre — que nous étendrons succinctement aux affluents de droite du Congo et de l'Oubangui, constituant, avec ces deux grands fleuves, un réseau de plus de 4.000 kilomètres de voies navigables — peuvent être classées en trois catégories : I. Mesures d'organisation (moyens d'exploitation, de réparation et de secours, réglementation de la navigation, surveillance et entretien général de la voie navigable par un service permanent. — II. Etudes techniques (régime hydraulique fluvial, levés hydrographiques proprement dits, projets de balisage, éclairage et travaux divers). — III. Travaux d'aménagement (balisage des chenaux, aménagement des passes par fond de sable, aménagement des fonds rocheux). Ces différentes dispositions se résument pour la justification de l'emprunt et au point de vue des études actuellement en cours, de la manière suivante : Organisation d'un service permanent (navigation, hydrographie, balisage, pilotage) dont le fonctionnement, garanti pour cinq années, sur les dépenses de l'emprunt nécessiterait une dépense d'un million. Fixation, pour les travaux ultérieurs de régularisation, aménagement de balisage ainsi que pour la constitution du matériel naval et l'outillage, d'un crédit global de 2.400.000 francs. Si l'on ajoute à ces chiffres les dépenses prévues dans les projets pour l'outillage des ports, soit, pour Brazzaville, 4.400.000 francs et pour Bangui 700.000 francs, on obtient un chiffre total de 8.500.000 francs.

La mission a divisé le Congo et l'Oubangui en six secteurs : I. De Léopoldville au couloir (Stanley-Pool). — II. Du Stanley-Pool à Tchoumbiri (couloir). — III. De Tchoumbiri à Liranga (Moyen-Congo). — IV. De Liranga à Impfondo à Mongoumba (Moyen-Oubangui). — IV. De Mongoumba à Bangui (Zinga).

Le débit de l'Oubangui est très inférieur à celui du Congo au confluent (1.500 mètres cubes environ à l'étiage, contre 20.000), mais la largeur de la section d'écoulement est aussi beaucoup plus faible : un kilomètre pour l'Oubangui et 4 kilomètres pour le Congo. En résumé, pour l'Oubangui, deux parties du fleuve sont à distinguer : de Liranga à Ibenga, où la navigation actuelle est relativement facile, le chenal ayant toujours entre 3 et 10 mètres de profondeur. En amont d'Ibenga, au contraire, les profondeurs étant parfois insuffisantes et les fonds presque toujours rocheux, de grands travaux sont à prévoir pour assurer le passage régulier des vapeurs de grands tonnages.

On peut, dès maintenant, se demander quelle est la valeur des prévisions sur le trafic fluvial de l'Afrique Equatoriale Française en 1922.

Les chiffres du rapport montrent que si, en 1922, le commerce fluvial est réparti par moitié entre les ports de Brazzaville et de Léopoldville, qui se feront sans doute normalement équilibre, Brazzaville peut compter sur un trafic maximum de 50.000 tonnes environ, ce qui représente, à peu près, dix fois le trafic des Messageries fluviales en 1910 et huit fois le trafic total. On peut admettre en tous cas que ce trafic ne saurait être en 1922, inférieur à 30.000 tonnes, dont 25.000 à la montée et 5.000 à la descente.

Les travaux cartographiques de la mission ont été faits sous la direction de M. Roussilhe, chef de la mission, assisté de MM. Planchat, lieutenant de vaisseau; Vié, lieutenant d'artillerie coloniale, Debrabant, Ardon et Baule, enseigne de vaisseau et Piroux, dessinateur.

I. — *Cartes en couleur :* Congo, de Léopoldville à Brazzaville 1/10.000. Congo (passe française du Stanley-Pool, de la pointe hollandaise à la rivière de M'Pila 1/5.000. Congo (abords de Brazzaville) 1/20.000. Congo (passe française du Stanley-Pool) 1/20 000. Oubangui (seuil de Zinga) plan levé par M. Planchat, Debrabant, Guyot et Baule 1/5.000. Oubangui (plan de Bangui) 1/5.000. Congo (abords de Brazzaville) 1/10.000. Plan de Brazzaville 1/5.000.

II. — *Cartes en noir :* De Léopoldville au Couloir (Stanley-Pool) 1/50.000. De Mongoumba à Bangui et passage des Roches Mapoute 1/5.000. Du Congo à Balhois 1/50.000. De Stanley-Pool à la rivière Noire 1/50.000. De Impfondo à Bongodo 1/50.000. Passage des roches du Pigeon 1/5.000. Passage de l'Aiguille 1/5.000. De Moungoumba à Bangui (de la pointe sud de Beauséjour, à la pointe nord de l'îlot Edouard) 1/10.000. De la Rivière Noire à la Rivière Léfini à Bolobo 1/50.000. De Bongondo à Bétou 1/50.000. De l'Ile Edouard à la Pointe Noire de l'Ile de Lessé 1/10.000. Passage de Cétia 1/5.000 De l'Ile de la Lessé à l'Ile Papillon 1/10 000. Passage des Hippos 1/5.000. De l'Ile Papillon à l'Ile Maurice 1/10.000. Passage de Botombeké 1/5.000 De l'Ile Maurice au village de Mombassa 1/10.000. Passage de Mokero 1/5.000. De la rivière Sangha à Irébou 1/50.000. De Bimbo à Bangui 1/10.000. Passage du Rocher Félix 1/5.000. De Mombouga à Bangui 1/10.000. Le Plateau du Milieu 1/5.000.

Un Héros bisontin. Le capitaine Faure. *Son œuvre en Afrique centrale*, par A. Nicklès, avec une préface de M. G. Bruel, administrateur des colonies. Un vol. broché, avec cartes et photogravures. Prix : 3 fr. 50. Librairie Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

Dans son numéro de novembre le Bulletin a rendu compte de ce volume. L'auteur, M. Nicklès, nous informe qu'il se fera un devoir de consacrer les bénéfices qui résulteront de la vente de cet ouvrage aux œuvres des Tombes africaines.

L'Avenir du commerce français au Maroc, par Lucien Borgeaud. Plaquette in-8°. Imprimerie Dessaint et Cie, à Coulommiers.

Plusieurs de nos lecteurs ont eu l'occasion, le mois dernier, de visiter dans les locaux de l'Office du Gouvernement chérifien, au Palais-Royal, l'intéressante exposition, que l'auteur avait installée de certaines matières du commerce marocain. En particulier, une série très complète des échantillons de tous les tissus de vente courante avec indications minutieusement détaillées des prix, lieux de provenance, etc., attirait l'attention de nos industriels du Nord qui pouvaient ainsi se rendre compte *de visu* des exigences de l'importation.

Cette brochure appuie d'un texte les documents présentés et, après des considérations générales sur le commerce marocain, énumère les débouchés offerts au commerce français dans notre nouveau protectorat. Les tissus, dans cette notice, occupent une place prépondérante et l'auteur marché par marché, ville par ville, signale le chiffre des transactions. Mais ces renseignements seraient incomplets si les procédés commerciaux à adopter n'étaient indiqués. M. Borgeaud nous les fait connaître en les accompagnant de précisions techniques sur les tissus importés.

En dehors des tissus, l'auteur signale les marchandises diverses susceptibles d'être vendues ou achetées au Maroc : thés, bougies, vins, huiles, sirops, biscuits, alcools, allumettes, coutellerie, serrurerie, bimbeloterie, cires, peaux, gommes, etc. Pour tous ces produits l'auteur donne des indications, signale la concurrence à tenter, l'amélioration à apporter et se place toujours en face de l'effort à fournir pour assurer à l'article français, à la marchandise française, la place qui doit légitimement lui revenir sur le nouveau marché. A tous ces titres, la brochure de M. Borgeaud se recommande à l'attention des commerçants, fabricants ou industriels qui, n'ayant encore pu entreprendre une étude sur place, désirent néanmoins la préparer en groupant les matériaux d'une documentation exacte et précise.

Les Derniers Berbères, par Georges Jary. Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Librairie Eugène Figuière et Cie. 7, rue Corneille.

On n'a pas oublié *Les Intérêts de la France au Maroc* publié par le même auteur en 1911, ouvrage fortement documenté, aux vues larges, constituant un clair exposé de notre nouvelle situation Nord-Africaine tant politique qu'économique. Pour écrire *Les Derniers Berbères*, M. Jary, en un second voyage, a délaissé la colonisation pure et renoncé provisoirement aux grands problèmes d'organisation que les peuples protégés et les régions nouvelles posent nécessairement à leurs débuts. L'économiste a fait place au voyageur épris de la rude beauté du Moghreb occidental, à une heure où la nature encore épargnée par le machinisme, garde cet âpre relent de sauvagerie bien connu de tous ceux qui, après avoir erré dans le bled, se sont endormis sous les étoiles. Ce livre est fait de silence, de couleurs, de passé et d'intimité. C'est un livre « intérieur » où la sensibilité et les facultés d'analyse s'exercent avec une délicatesse et des teintes si parfaitement appropriées aux sujets que l'impression demeure dans l'esprit avec la netteté d'une image reçue par la rétine.

Voici Salé : « Nous abordons dans la ville des pirates qu'une plage de sable sépare de la rivière et, naturellement, nous n'y pénétrons qu'après avoir traversé une première enceinte, longé des jardins, franchi une deuxième porte. Tout de suite le calme, le silence, le recueillement mystérieux annoncent que cette ville déchue a un passé et qu'elle se souvient. On n'y retrouve pas l'agitation des rues commerçantes de Rabat, mais, à part un tronçon de ruelle peu animé, le reste de la ville est composé de grands quartiers mornes sur lesquels plane le mystère des choses très vieilles qui meurent. » Et voici un cimetière : « Simplement de pierres petites, uniformes, rongées par le temps, symbole saisissant de l'égalité dans la mort. Point de larmes ici, mais l'idée grave de la fin, non pas convulsive et désespérée, mais calme, sereine, fondée sur la certitude qu'une foi sans faiblesse conduit au salut. Aussi les cimetières sont-ils placés dans les plus beaux endroits. »

A tous ceux : touristes, écrivains ou simples curieux, qui se proposent d'aller un jour pèleriner aux villes saintes, à travers les sentiers de mules bordés de térébinthes ou dans les plaines fleuries d'asphodèles on ne saurait souhaiter à l'étape lecture plus attachante, plus instructive et plus vivante.

La Légion étrangère et le droit international, par Ch. Poimiro, docteur en droit. Un vol. in-8°. Librairie Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts. Prix : 5 francs.

Cet ouvrage justifie vraiment la phrase consacrée. Il vient à son heure. La campagne contre la Légion étrangère pour avoir diminué d'intensité n'en reste pas moins vive et bon nombre d'esprits éclairés s'efforcent d'apporter dans le débat les raisons de fait qui les fortifient dans l'essence et dans le but de cette institution militaire. M. Ch. Poimiro nous apporte les raisons de droit.

Examinant la nature juridique de l'acte d'engagement et spécialement celui du légionnaire, il conclut que l'Etat français, en enrôlant des étrangers, fait un acte de puissance publique, auquel viennent s'ajouter des éléments contractuels; le légionnaire est lié en vertu d'un contrat de droit public. L'Etat, en accordant à l'étranger la qualité de soldat français, agit en vertu d'un droit incontestable : celui de pourvoir à la défense nationale. La France peut donc enrôler des étrangers sans qu'aucune puissance ait, raisonnablement, à s'y opposer.

Les critiques, les sophismes allemands, sont, dans ce volume, passés minutieusement au crible. D'abord, à propos de l'incident de Casablanca, pour lequel il est démontré combien la France a été correcte. Ensuite, relativement à la situation juridique internationale des légionnaires, tous les cas sont envisagés, et l'auteur donne sur ces questions des aperçus nouveaux et irréfutables, qui confondront définitivement la mauvaise foi des détracteurs de notre Légion ainsi que leur ridicule légende des racoleurs.

La lumineuse argumentation de M. Ch. Poimiro sera consultée avec intérêt par les juristes, dans tous les cas où de nouveaux litiges se lèveraient à propos de la Légion. Le grand public lui-même, épris de logique et de bon sens dans les questions de

défense nationale, lira ce livre qui est, en même temps que l'expression sévère d'un droit, un intéressant chapitre d'histoire militaire.

Petit Dictionnaire Français-Bambara et Bambara-Français, par MOUSSA TRAVÉLÉ, interprète titulaire de 1re classe de la colonie du Haut-Sénégal-Niger. Un vol. in-12 de XII et 281 pages. Librairie Paul Geuthner, 13, rue Jacob (7 fr. 50).

Il y a trois ans, paraissait un *Petit Manuel Français-Bambara* de l'interprète Moussa Travélé, lequel se trouvait être le premier indigène du Soudan publiant un travail sur sa langue maternelle. Il complète aujourd'hui son œuvre et, grâce cette fois encore à l'appui de M. le gouverneur Clozel, il vient de nous donner un dictionnaire de son propre idiome, le *bambara*. Comme le dit M. Maurice Delafosse dans la préface dont il a fait précéder le volume, « ce dictionnaire ne sera pas apprécié seulement des Européens désireux d'apprendre à parler le bambara : il le sera aussi des Bambara curieux d'apprendre le français, et en particulier de nos interprètes du Soudan, qui pourront y trouver le mot propre que, trop souvent, ils ignorent ». C'est ainsi que cet ouvrage contribuera à répandre notre langue en Afrique Occidentale, tout en facilitant à nos compatriotes l'étude de l'idiome le plus important de nos possessions ouest-africaines. Le bambara proprement dit, en effet, est la langue maternelle de 55.000 indigènes de la colonie du Haut-Sénégal-Niger ; si l'on ajoute que ce dialecte est compris d'un nombre au moins égal d'indigènes répartis entre nos colonies du Haut-Sénégal-Niger, du Sénégal, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, qu'il est l'idiome pour ainsi dire officiel de nos tirailleurs sénégalais et qu'il constitue, avec les dialectes malinké et dioula — assez peu différents du bambara — une langue parlée par deux ou trois millions de nos sujets africains, on se fera une idée à peu près exacte des services que peu rendre le *Petit Dictionnaire* de Moussa Travélé.

La Tunisie moderne et les débouchés qu'elle offre à l'activité belge, par MM. RODOLPHE VAN LOO, licencié ès sciences commerciales, membre de l'Union coloniale française et ALFRED C. BLANCKE, attaché commercial à la légation impériale de Perse. Une plaquette gr. in-8 illustrée de nombreuses photogravures dans le texte. Editée par l'*Expansion belge* ; revue mensuelle.

Cette plaquette de vulgarisation contient l'essentiel de ce qu'il faut connaître de la Tunisie. Les statistiques y sont présentées dans leurs détails les plus saillants et les possibilités économiques étudiées avec un soin que rehausse l'éclat de superbes photogravures d'une venue irréprochable. Ce fascicule appartient à la série publiée par l'*Expansion belge* qui s'est donné mission de guider les efforts et de seconder les initiatives de l'émigration belge sur tous les points du globe où se porte l'activité des bras et des capitaux.

Colonial-Adresses. Annuaire général illustré de l'exportation et de l'importation aux colonies et à l'étranger, par PAUL HUBERT, ingénieur colonial. Un vol. in-8°, relié toile. Prix : 10 francs. Librairie H. Dunod et B. Pinat, 47, quai des Grands-Augustins.

M. Paul Hubert qui s'est voué à la vulgarisation des cultures coloniales publie le corollaire pratique à ces cultures en éditant aujourd'hui le *Colonial-Adresses*. Après le produit c'est le marché du produit et, ce qui ne gâte rien, présenté sous une forme artistique comme il convient à la magnifique efflorescence des régions intertropicales. Les exportateurs, importateurs, agents, voyageurs, colons, possèdent dès maintenant les indications les plus précises sur les débouchés offerts à la matière du grand marché colonial.

L'Ile de Peregil. Son importance stratégique. Sa neutralisation, par E. ROUARD DE CARD, professeur de droit à l'Université de Toulouse, membre de l'Institut de droit international. Brochure in-8°. Deuxième édition, revue et corrigée avec une carte du Détroit et une vue de Ceuta.

Les lecteurs de ce Bulletin connaissent tous les beaux travaux de M. Rouard de Card. Cette deuxième édition de l'*Ile de Peregil*, soigneusement revue, a été motivée par l'intérêt tout spécial que présente la question de ce rocher tabulaire d'une superficie de 13 hectares, inhabité, stérile, mais singulièrement important au point de vue stratégique.

Les puissances n'ignorent point ce bloc disposé en plate-forme d'artillerie et c'est l'historique de leurs convoitises que le savant auteur nous présente en y ajoutant ses interprétations personnelles.

Contes du Sénégal et du Niger, recueillis par FR. DE ZELTNER. Un vol. in-16 broché. Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

Ces récits ont été recueillis par l'auteur entre 1904 et 1912 dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger et dans le territoire militaire de l'Afrique Occidentale Française. Ils apportent donc une importante contribution dans le folk-lore général et sauvent de l'oubli les pittoresques interprétations que chasseurs et griots donnent de la vie des hommes et de la puissance des choses. L'auteur n'a rien voulu retrancher de ses récits pour leur conserver le caractère particulier qu'ils ont dans la bouches des indigènes. Aussi bien les longueurs et les répétitions gardent-elles un charme particulier. Elles évoquent des attitudes, rappellent des expressions et enveloppent les images d'un exotisme pénétrant. L'auteur a traduit quarante-cinq contes dans lesquels les commères potinent, les hommes rusent et les bêtes parlent. L'ensemble constitue non point peut-être un recueil de fables, mais un bon élément pour en tirer.

TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

N° 1. Janvier. — La situation du territoire militaire du Tchad au début de 1912 (colonel Largeau), 3. — Le port de Rabat-Salé et le Bou-Regreg (enseigne de vaisseau de Carsalade), 20. — Le développement et les ressources du Maroc Occidental en 1912 (J. Ladreit de Lacharrière), 26. — La main-d'œuvre au Moyen-Congo (J. Leprince), 38.

N° 2. Février. — La délivrance de Marrakech et les opérations de pacification (colonel Charles Mangin), 49. — La situation du territoire militaire du Tchad au début de 1912, (*fin*) (colonel Largeau), 73.

N° 3. Mars. — Un béguinage administratif : Bingerville (G. Joseph), 93. — Notes sur le Kouango (lieutenant Vallée), 99.

N° 4. Avril. — L'Islamisme chez les Gallas (Georges Perrot), 121. — La mise en valeur du territoire du Tchad : le natron, le sel, le blé (lieut. colonel Moll), 124. — Les tribus du Maroc oriental, 132. — Les Sraghna, 141. — Les chemins de fer africains en 1912, 143.

N° 5. Mai. — La mission d'études du chemin de fer du Nord du Gabon (capitaine Périquet), 145.

N° 6. Juin. — La mission hydrographique du Gabon, 177.

N° 7. Juillet. — Dinguiraye (F. de Coutouly), 241. — La mission hydrographique du Gabon (*fin*) 246. — Le rapport de lord Kitchener, 289.

N° 8. Août. — Traditions historiques et légendaires du Soudan Occidental (Maurice Delafosse), 293. — Le Baro-Kano-Railway (commandant Mercier et lieutenant Bertaut), 306.

N° 9. Septembre. — Le Cap au Caire : les travaux en 1913 (J. Goulven), 317. — Traditions historiques et légendaires du Soudan Occidental (*suite*) (Maurice Delafosse), 325. — La justice française au Maroc, 330.

N° 10. Octobre. — La pacification de la Côte d'Ivoire et la répression de l'esclavagisme (***), 341. — Les Bandas (lieutenant Gillier), 346. — Traditions historiques et légendaires du Soudan Occidental (*fin*). (Maurice Delafosse), 355.

N° 11. Novembre. — La Nigeria anglaise (Maurice Cortier), 373. — Le Portugal et ses colonies d'Afrique (J. Goulven), 381. — Les Bandas, (*fin*) (lieutenant Gillier), 386. — Le combat d'Esseyen (lieutenant Gardel), 397.

N° 12. Décembre. — La situation générale de l'Afrique Occidentale Française (W. Ponty), 405. — La politique anglaise au pays somali, 422. — La situation générale de l'Afrique Equatoriale Française (G. Poulet), 424. — Les mémoires Mannesmann, 427.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

3 1430 02828495 0

a31430028284950b
UNIV. OF MD. COLLEGE PARK

DO NOT CIRCULATE